GRADUATE THEOLOGICAL UNION
1962

Property of
CBGTU
Please return to
Graduate Theological
Union Library

REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

ORGANE DE LA SOCIETE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Directeur : Victor CARRIÈRE

SEIZIEME ANNÉE

TOME ONZIÈME

Property of
CBGTU
Please return to
Graduate Theological
Union Library

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1970

BR
840
R46
v.11
1925

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

STATUTS

MODIFIÉS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ
LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 1924

ARTICLE PREMIER.

La *Société d'histoire ecclésiastique de la France* se propose de rapprocher les personnes qui s'intéressent à l'histoire religieuse de la France, de leur procurer les moyens de se réunir, d'échanger leurs idées, de se renseigner sur l'objet propre de leurs études et de promouvoir des travaux sérieux et impartiaux.

La Société publie une *Revue d'histoire de l'Eglise de France.*

La Société publie, en outre, une Bibliothèque et des Archives intéressant l'histoire religieuse de la France.

ARTICLE 2.

Le siège de la Société est à Paris.

ARTICLE 3.

La Société se compose de membres fondateurs, bienfaiteurs, titulaires et associés.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un de ses membres et agréé par le Conseil d'administration.

Les membres fondateurs paient une cotisation annuelle de 100 francs.

Les membres bienfaiteurs paient une cotisation annuelle de 50 francs.

Les membres titulaires paient une cotisation annuelle de 35 francs, réduite à 30 francs en faveur des professeurs de l'enseignement libre qui en font le versement dans le premier trimestre de l'année. Cette cotisation est rachetable à 500 francs.

Les membres associés paient une cotisation annuelle de 35 francs, rachetable à 500 francs. Sont membres associés : les Bibliothèques, les Sociétés, les Etablissements religieux ou autres, les Prêts-Revues, etc...

Tous les sociétaires ont droit au service de la *Revue*[1].

1. Les membres titulaires et associés, domiciliés à l'étranger, sont priés d'indiquer leur correspondant à Paris, ou bien de verser une somme supplémentaire, à cause des frais d'expédition, de cinq francs pour les pays à change faible, de quinze francs pour les pays à change fort.

59534

Article 4.

Le Conseil d'administration de la Société se compose de trente membres, élus tous les cinq ans, par tiers.

Le Conseil choisit un Bureau et un Comité de lecture nommés pour cinq ans; il nomme deux commissaires aux comptes tous les ans. Les membres du Bureau sont pris dans le Conseil d'administration.

Le Bureau comprend : un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire archiviste et un trésorier.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société.

Le Comité de lecture comprend le Bureau et dix membres.

Les membres sortants sont rééligibles.

La direction de la *Revue* est confiée au secrétaire général.

Article 5.

L'Assemblée générale se tient une fois l'an pour entendre les rapports sur le fonctionnement de la Société, approuver les comptes et nommer les membres du Conseil.

Le vote par correspondance est permis.

Il est tenu procès-verbaux des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et un secrétaire.

Article 6.

Les ressources de la Société se composent des cotisations de ses membres.

Article 7.

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur une proposition du Bureau et en Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 8.

La Société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, la même Assemblée décidera du sort de l'actif.

Article 9.

Un règlement d'ordre intérieur, fixant les détails des présents statuts, pourra être rédigé par le Conseil.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société d'histoire ecclésiastique de la France [1]

MEMBRES TITULAIRES

S. Em. le cardinal Louis-Ernest Dubois [2], archevêque de Paris; rue Barbey-de-Jouy, 32, Paris (VIIe).

S. Gr. Mgr Jean-Victor-Emile Chesnelong [359], archevêque de Sens; rue de l'Ecrivain, 12, Sens (Yonne).

S. Gr. Mgr Jean Chollet [280], archevêque de Cambrai; à Cambrai (Nord).

S. Gr. Mgr Jean-Augustin Germain [281], archevêque de Toulouse; place du Salin, 11, Toulouse (Haute-Garonne).

S. Gr. Mgr Martin Izart [282], archevêque de Bourges (Cher).

S. Gr. Mgr de La Villerabel [285], archevêque de Rouen (Seine-Inférieure).

S. Gr. Mgr Leynaud [491], archevêque d'Alger; boulevard Amiral-Pierre, 28, Alger (Algérie).

S. Gr. Mgr Bardel [283], évêque de Séez (Orne).

S. Gr. Mgr Alfred Baudrillart [31], évêque d'Himéria, de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique de Paris, *président;* rue de Vaugirard, 74, Paris (VIe).

S. Gr. Mgr Alexandre Caillot [371], évêque de Grenoble; place des Tilleuls, 11, Grenoble (Isère).

S. Gr. Mgr Jules-Marie-Louis de Carsalade du Pont [4], évêque de Perpignan, *membre du Conseil;* Perpignan (Pyrénées-Orientales).

S. Gr. Mgr Jean Castel [444], évêque de Tulle (Corrèze).

S. Gr. Mgr Chassagnon [531], évêque d'Autun; rue Sainte-Barbe, 9, Autun (Saône-et-Loire).

S. Gr. Mgr Pierre Chatelus [374], évêque de Nevers; à Nevers (Nièvre).

S. Gr. Mgr Maurice Clément [258], évêque de Monaco (Principauté de Monaco).

S. Gr. Mgr Charles de Cormont [5], évêque d'Aire et de Dax; maison de l'Ave Maria, Dax (Landes).

S. Gr. Mgr Adolphe Duparc [494], évêque de Quimper (Finistère).

1. Les membres fondateurs et les membres bienfaiteurs de la Société sont désignés, en fin d'alinéa, par les initiales M. F. ou M. B.

S. Gr. Mgr Jean GIRAY [457], évêque de Cahors (Lot).
S. Gr. Mgr Georges GRENTE [289], évêque du Mans, *membre du Conseil;* Le Mans (Sarthe).
S. Gr. Mgr Eugène JULIEN [290], évêque d'Arras; rue des Fours, 6, Arras (Pas-de-Calais).
S. Gr. Mgr Eugène-Stanislas LE SENNE [448], évêque de Beauvais; à Beauvais (Oise).
S. Gr. Mgr Pierre MARCEILLAC [368], évêque de Pamiers; à Pamiers (Ariège).
S. Gr. Mgr Alfred MÉLISSON [497], évêque de Blois (Loir-et-Cher).
S. Gr. Mgr MIGNIEN [487], évêque de Montpellier (Hérault).
S. Gr. Mgr Jean-Baptiste PELT [450], évêque de Metz; place Sainte-Glossinde, 15, Metz (Moselle).
S. Gr. Mgr Jean-Baptiste PENON [335], évêque de Moulins; à Moulins (Allier).
S. Gr. Mgr Charles RUCH [10], évêque de Strasbourg; à Strasbourg (Bas-Rhin).
S. Gr. Mgr Joseph RUMEAU [498], évêque d'Angers (Maine-et-Loire).
S. Gr. Mgr Charles-Paul SAGOT DU VAUROUX [291], évêque d'Agen (Lot-et-Garonne).
S. Gr. Mgr Joseph-Marie TISSIER [292], évêque de Châlons-sur-Marne (Marne).

AIGRAIN (René) [315], directeur du « Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques »; rue Cornet, 33, Poitiers (Vienne).
AILLOT (P.) [11], professeur au grand séminaire; boulevard Voltaire, 9, Dijon (Côte-d'Or).
AIMOND (Le chanoine Ch.) [261]; école Saint-Louis, Bar-le-Duc (Meuse).
ALBE (L'abbé Edmond) [12], chanoine titulaire de la cathédrale; Cahors (Lot).
ALBON (Le marquis d', prince d'Yvetot) [13]; château d'Avanges, par Pontcharra-sur-Tardine (Rhône).
ALLEMANG (Le R. P. Georges) [360]; rue de la Wantzenau, 1, Strasbourg-Robertsau (Bas-Rhin).
ALLOING (Le chanoine Louis) [15], archiviste du diocèse de Belley, directeur de la « Semaine religieuse »; rue des Cordeliers, 38, Belley (Ain).
ANNAT (J.) [334], directeur du « Patriote des Pyrénées »; rue du Maréchal-Joffre, 11, Pau (Basses-Pyrénées).
ANTOINE DE SÉRENT (Le R. P.) [16]; rue du Parc, 8, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
ARBOIS DE JUBAINVILLE (Paul d') [17], archiviste de la Moselle; rue Mazelle, 35, Metz (Moselle).
ARDANT (Henri) [262], inspecteur des finances; rue Bouchut, 16, Paris (XVe).
ARNAUD (L'abbé L.) [378], curé de Guyancourt, par Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

ARNOULT (M. et Mme Edmond) [19]; villa Spontini, 12, Paris (XVIe).

ARQUILLIÈRE (L'abbé Henri-Xavier) [20], docteur en théologie, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris, *membre du Conseil;* rue Lacoste, 3, Saint-Mandé (Seine).

ARRIVOT (Mlle Marie-Louise) [477], archiviste-paléographe; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 160, Paris (VIIIe).

AUBERT (L'abbé) [325], curé de Menneville, par Neufchâtel (Aisne).

AUDARD (Ernest) [25], professeur au petit séminaire; rue de la Scellerie, 69, Tours (Indre-et-Loire).

AUTIN (Albert) [294], inspecteur d'académie des Basses-Alpes, avenue des Bains, 4, Digne (Basses-Alpes).

AZAÏS (Dr Joseph) [28]; Saint-Pons (Hérault).

BAAR FERREE [502], directeur de « The Pennsylvania Society »; Cresskill, New-Jersey (Etats-Unis d'Amérique).

BABIN (Le Rév. dom) [248], prieur de Cogullada; Apartado, 92, Zaragoza (Espagne).

BADEL (Emile) [524], publiciste; rue Pichon, 5, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

BAIL (Paul) [263]; rue Saint-Honoré, 181, Paris (Ier).

BARANTE (Le baron de) [256]; rue du Général-Foy, 22, Paris (VIIIe).

BARRE DE DAVÉJEAN (Le marquis Henri de) [401]; poste restante, à Modane (Savoie).

BARTHÉLEMY (L'abbé F.) [29]; rue Vieille-Intendance, 9, Montpellier (Hérault).

BATIFFOL (Mgr Pierre) [264], chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris, *membre du Conseil;* rue Cujas, 2, Paris (Ve).

BAUDOUÏ-SALZE (Paul-L.) [257]; à la Baume, villa Eliana, Montpellier (Hérault).

BECDELIÈVRE (De) [33]; rue de Grenelle, 42, Paris (VIIe).

BEAUCORPS (Charles-René-Marie de) [317], archiviste-paléographe; Latingy, par Pont-aux-Moines, et rue Saint-Pierre-Lentin, 1, Orléans (Loiret).

BÉRARD (Charles) [365], agent de la Compagnie navale de l'Océanie; Papeete, Tahiti (Océanie).

BERNARD (L'abbé F.) [548], curé de La Table (Savoie).

BESNARD (Pierre) [265], peintre-verrier; rue Saint-Georges, 45, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

BEYSSAC (Jean) [34]; quai de la Bibliothèque, 15, Lyon (Rhône).

BEZARD (Mlle Yvonne) [544]; rue Sainte-Victoire, 3, Versailles (Seine-et-Oise).

BLANCHET (Pierre) [49]; avenue de l'Opéra, 26, Paris (Ier).

BLAZY (Louis) [476], curé-doyen de Castillon-en-Couserans (Ariège).

BLORE (W. P.) [552]; Ludgrove, New Barnet, Herts (Angleterre).

BLOUET (Jules) [485], supérieur du grand séminaire de Coutances; à Coutances (Manche).

BODET (Marcel) [251], curé-doyen de Coulonges-sur-Lautize (Deux-Sèvres).

BOUDINHON (Mgr A.) [50], recteur de Saint-Louis-des-Français, *membre du Conseil;* Rome (Italie).

BOULAY DE LA MEURTHE (Le comte) [52], *membre du Conseil;* rue de Villersexel, 7, Paris (VIIe).

BOULLIAU (L'abbé F.) [51], vicaire général honoraire, supérieur du grand séminaire de Blois; rue de Berry, Blois (Loir-et-Cher).

BREMOND (L'abbé Henri) [500], de l'Académie française, *membre du Conseil;* rue Méchain, 7, Paris (XIVe).

BRICON (Joseph) [53], professeur à l'école de théologie; Séez (Orne).

BROCHARD (Louis) [54], second vicaire de Saint-Martin des Champs; rue des Vinaigriers, 25, Paris (X^e^).

BROGLIE (La duchesse de) [361]; rue Chateaubriand, 27, Paris (VIIIe). — M. B.

BRUTAILS (Auguste) [415], de l'Académie des inscriptions, archiviste de la Gironde, *membre du Conseil;* rue d'Aviau, 13, Bordeaux (Gironde).

BUCAILLE (Victor) [56], avocat à la Cour d'appel de Paris, *trésorier;* rue de Vaugirard, 68, Paris (VIe). — M. B.

BURLET (Le chanoine J.) [57], professeur au grand séminaire; Leysse (Savoie).

CACHET (L'abbé Ch.) [508], curé de Saint-Jean-aux-Amognes; Saint-Benin-d'Azy (Nièvre).

CALENDINI (L'abbé Louis) [58], curé doyen d'Ivré-l'Evêque (Sarthe).

CALENDINI (L'abbé Paul) [268], curé doyen de Ballon (Sarthe). — M. F.

CAMMAN (Léon) [59], ancien notaire; cours National, 14, Tarascon-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône).

CANTIN (L'abbé G.) [525], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire; Luçon (Vendée).

CARBONNEL (L'abbé P. M.) [542], docteur en théologie et en philosophie, curé de Saint-Hilaire-sur-Garonne (Lot-et-Garonne).

CARREYRE (Jean) [60], professeur au grand séminaire; rue Saint-Genès, 135, Bordeaux (Gironde).

CARRIÈRE (Victor) [61], docteur en théologie, *secrétaire général;* rue de Rivoli, 212, Paris (Ier). — M. F.

CELIER (Le comte Léonce) [437], archiviste aux Archives nationales; avenue de Breteuil, 70, Paris (VIIe).

CHALANDON (Mlle) [451], étudiante d'histoire aux Facultés catholiques de Lyon; à Grange-Blanche, Porcieux, par Trévoux (Ain).

CHALBOS (Alfred-Noël) [62], second vicaire à Saint-Etienne-du-Mont; rue Descartes, 30, Paris (V^e^).

CHARDAVOINE (Le R. P. Eutrope) [64], directeur de l' « Annuaire pontifical catholique »; rue Saint-Didier, 5, Paris (XVIe).

CHARDON (L'abbé) [391], curé de Fougerolles, par Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre).

CHATELAIN (Emile) [66], de l'Académie des inscriptions, *membre du Conseil;* rue de la Sorbonne, 17, Paris (V^e^).

CHATTON (L'abbé) [475]; rue de Strasbourg, 163, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

CHENESSEAU (L'abbé G.) [461], chanoine honoraire d'Orléans; rue du Colombier, 19, Orléans (Loiret).

CHÉNON (Emile) [269], professeur à la Faculté de droit de Paris, *membre du Conseil;* rue des Ecoles, 30, Paris (Ve). — M. B.

CHEREL (Albert) [490], professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux; chemin Stéhelin, 217, Caudéran (Gironde).

CIVRAYS (L'abbé Théophile) [70], maître de conférences à la Faculté des lettres; rue Donadieu-de-Puycharic, 12, Angers (Maine-et-Loire).

CLAMER [71], professeur à l'école de théologie; Bosserville, par Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

CLERGEAC (Le chanoine A.) [404], docteur ès lettres, vicaire général d'Auch; à Auch (Gers).

COCHIN (Henry) [533]; château de Mousseau, Evry-Petit-Bourg (Seine-et-Oise).

COLLINET (Paul) [348], professeur à la Faculté de droit de Paris; rue Vavin, 26, Paris (VIe).

COSTE (Pierre) [483]; rue de Sèvres, 95, Paris (VIIe).

COUGET (Le chanoine Henri) [517], curé de Saint-Roch; rue Saint-Roch, 24, Paris (Ier).

COZON (Lucien) [445]; quai Gailleton, 23, Lyon (Rhône).

CRIMOTEL (Mlle) [541]; rue Claude-Bernard, 90, Paris (Ve).

CRISTIANI (L'abbé Léon) [444]; docteur ès-lettres, professeur d'histoire à la Faculté catholique des lettres; rue Hénon, 65, Lyon (Rhône).

DAGENS (Jean) [481], agrégé des lettres, ancien pensionnaire de la Fondation Thiers, professeur de littérature française à l'Université Charlemagne; 134, Saint-Annastraat, Nimègue (Pays-Bas). [Correspondant, M. L. Daum, rue de Vaugirard, 58, Paris (VIe).]

DANSAC (Michel) [76]; rue de Lisbonne, 20, Paris (VIIIe).

DAVID (Dr Joseph-Pierre) [376], prêtre; Seminarjum Duchowue, Ul. Podzamcze, 8, Kraków (Pologne), et Grand'rue, 34, La Tronche (Isère).

DELABORDE (Le comte Henri-François) [341], membre de l'Académie des inscriptions, professeur à l'Ecole des Chartes, *membre du Conseil;* rue de Phalsbourg, 14, Paris (XVIIe).

DELAHAYE (L'abbé) [77], aumônier de l'hospice de Pontchaillou; Rennes (Ille-et-Vilaine).

DELAPORTE (Yves) [364], docteur en droit canonique, archiviste diocésain; rue Chantault, 11, Chartres (Eure-et-Loir).

DELAUNAY (L'abbé Louis) [79], licencié ès lettres et en philosophie, maître de conférences aux Facultés catholiques de l'Ouest; rue Donadieu-de-Puycharic, 22, Angers (Maine-et-Loire).

DELÈGUE (René) [80], professeur au lycée; rue Villeneuve, 29, La Rochelle (Charente-Inférieure).

DEMATHIEUX (Eugène) [446], second vicaire à Saint-Pierre de Chaillot; avenue Marceau, 33, Paris (XVIe).

DEPECKER (L'abbé L.) [507]; rue d'Aumont, 18, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

DESJOYEAUX (Mme Claude-Noël) [298]; rue du Bac, 108, Paris (VIIe).

DESLANDRES (Paul) [243], bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal; rue des Saints-Pères, 81, Paris (VIe).

DESTREZ (Le R. P. Jean) O. P. [299]; avenue du Château, 31, Bellevue (Seine-et-Oise).

DESVERNAY (La comtesse) [420]; à Chenevaux, par Néronde (Loire).

DOUBLET (Georges) [85], agrégé des lettres, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, professeur de première au lycée de Nice, villa Minerve, rue du Soleil, 24, Nice (Alpes-Maritimes).

DUBARAT (Le chanoine Victor) [300], archiprêtre de Saint-Martin; Pau (Basses-Pyrénées).

DUBLY (Henry-Louis) [443]; rue de Dammartin, 58, Roubaix (Nord).

DUBRUEL (Marc) [478], S. J.; Ecole supérieure d'agriculture du Sud-Ouest, Purpan, Toulouse (Haute-Garonne).

DUFOURCQ (Albert) [88], professeur d'histoire du Moyen âge à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, *membre du Conseil;* rue de Bellechasse, 31, Paris (VIIe). — M. F.

DUGON (Robert) [337]; château d'Andelarre, par Vesoul (Haute-Saône).

DU HAMEL (Le comte) [495], professeur à la Faculté libre de droit d'Angers; rue du Quinconce, 28, Angers (Maine-et-Loire).

DUHOMME (Henri) [340], curé de Londinières (Seine-Inférieure).

DURIEU DE LACARELLE (Le comte Etienne) [301]; château de Lagrillère, par Châtel-de-Neuvre (Allier). — M. F.

DUTHEIL [518], professeur au collège de Royan; villa Marcel-Irma, route de Saujon, Royan (Charente-Inférieure).

EUDELINE (Le chanoine Paul) [452]; rue des Authieux, 24, Evreux (Eure).

EYGUN (François) [352], élève à l'Ecole des Chartes; rue de l'Ecole-Polytechnique, 19, Paris (V^e).

FABRE (A.-L.) [530], professeur de première et d'histoire au collège La Boétie; avenue Thiers, Sarlat (Dordogne).

FAGNIEZ (Gustave) [91], de l'Académie des sciences morales et politiques, *vice-président;* rue de Paris, 111, Meudon (Seine-et-Oise).

FLICHE (Augustin) [408], professeur agrégé à la Faculté des lettres; rue Saint-Guilhem, 31, Montpellier (Hérault). — M. F.

FONT-RÉAULX (Jacques de) [501], archiviste départemental; rue Saint-James, 12, Valence (Drôme).

FOURNIER (Le chanoine Edouard) [96], rue des Porteurs, 2, Arras (Pas-de-Calais).

FOURNIER (Paul) [97], de l'Académie des inscriptions, *vice-président;* avenue de Breteuil, 71, Paris (XVe).

GALLOT (Edmond) [99], vicaire à Saint-François-de-Sales; rue de Tocqueville, 65, Paris (XVIIe).

GARIN (L'abbé) [100], curé d'Ivry-sur-Seine; rue du Parc, 29, Ivry-sur-Seine (Seine).

GASTON (Le chanoine Jean) [370], vicaire général de Paris; rue Littré, 10, Paris (VIe).

GINOT (Emile) [438], conservateur de la Bibliothèque municipale; rue de la Tranchée, 16, Poitiers (Vienne).

GIRARD (André) [105], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire; avenue de Paris, 158, Le Mans (Sarthe).

GIRAUD (L'abbé Maurice) [345], docteur ès lettres, aumônier du Prytanée militaire; La Flèche (Sarthe).

GOBION (Pierre) [106]; rue Saint-Augustin, 22, Paris (IIe).

GOURLIN (Jules) [108], curé de Dampierre (Seine-et-Oise).

GOYAU (Georges) [109], de l'Académie française, *membre du Conseil;* rue de la Pompe, 36, Paris (XVIe). — M. F.

GRANIER (Le chanoine M.) [484], vicaire général honoraire, curé-doyen de Saint-Denis; Montpellier (Hérault).

GRATIEN (P.) [111], O. M. C.; boulevard du Montparnasse, 130, Paris (XIVe).

GRIMAUD (Louis) [550], docteur en droit, avoué à la Cour d'appel; boulevard Gambetta, 13, Grenoble (Isère).

GRIVELET (Le R. P. Symphorien) [303], S. O. C.; abbaye de Tamié, par Mercury-Gemilly (Savoie).

GRUAS (Auguste) [112], docteur en médecine; Eygurande-d'Ussel (Corrèze).

GRUMEL (L'abbé) [113]; institution Notre-Dame de la Villette, à la Ravoire (Savoie).

GRY (Mgr) [463], recteur des Facultés catholiques de l'Ouest; rue Lafontaine, 10, Angers (Maine-et-Loire).

GUEHENEUC DE BOISHUE (La comtesse de) [535]; rue Fabert, 44, Paris (VIIe). — M. F.

GUICHARD (L'abbé Clément) [272], curé de Saint-Georges-d'Orgues (Hérault).

GUILDAY (Le Rev. Pierre) [329], docteur ès sciences morales et historiques (Louvain), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université catholique de Washington, D. C.; Catholic University of America, Washington, D. C. (Etats-Unis d'Amérique).

GUIMBAUD (L'abbé Hubert) [492], ancien professeur; Saint-Just-le-Martel (Haute-Vienne).

GUIRAUD (Jean) [409], agrégé de l'Université, directeur de *La Croix, membre du Conseil;* rue de Vaugirard, 274, Paris (XVe).

GUITARD (E.-H.) [546], archiviste-paléographe, libraire-éditeur; passage Verdeau, 6, Paris (IXe).

HAMON (Auguste) [472], S. J., docteur ès lettres; rue Borgnis-Desbordes, 16, Versailles (Seine-et-Oise).

HÉLIAND (Le vicomte d') [488]; rue de l'Eperon, 9, Vitré (Ille-et-Vilaine).

HÉLOT (Albert-Joseph) [116], professeur; rue Davioud, 22, Paris (XVe).

HEURTEVENT (Raoul) [428], docteur en théologie, vicaire à Notre-Dame de Vire; à Vire (Calvados).

HUARD (Le chanoine Max) [405], vicaire général de Verdun, chancelier de l'évêché; Verdun (Meuse).

HUCHET (L'abbé Albert) [120], licencié ès lettres, professeur à l'institution Sainte-Marie; rue de Dun, 38, Bourges (Cher).

HUMBERT (L'abbé Auguste) [122], aumônier du lycée de Bar-le-Duc (Meuse).

HUMBERT (Raymond) [123], curé de Saint-Jean-de-Couz, par Saint-Thibaud (Savoie).

IMBART DE LA TOUR (Pierre) [124], de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* avenue Marceau, 25, Paris (XVIe).

JACQUET (L'abbé L.) [125], curé de Vierzon-Saint-Célestin (Cher).

JACQUIN (Le R. P.) [126], des Frères Prêcheurs, professeur à l'Université de Fribourg; Convict Albertinum (Suisse).

JANIN (Le R. P.) [516], curé archiprêtre de la cathédrale; Fort-de-France (Martinique).

JÉRÔME (Le chanoine) [304], agrégé de l'Université, vicaire général de Nancy; place de la Cathédrale, 54, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

JOACHIM (J.) [474], professeur agrégé au lycée, directeur de la *Revue d'Alsace;* rue Charles-Grad, 12, Colmar (Haut-Rhin).

JOLY (Henri) [128], de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* avenue de l'Observatoire, 22, Paris (V^e^).

JORDAN (Edouard) [129], professeur à la Sorbonne, *membre du Conseil;* rue de Varenne, 48, Paris (VIIe). — M. F.

JOSSE (Léon) [526]; rue Croix-Nivert, 30, Paris (XVe).

JOUANOLOU (L'abbé J.) [130], rue Eugène-Ténot, 36, Tarbes (Hautes-Pyrénées).

JOUEN (Le chanoine) [252], vice-président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen; rue des Minimes, 2, Rouen (Seine-Inférieure).

KIRSCH (Mgr) [132], professeur à l'Université de Fribourg; rue Saint-Pierre, Fribourg (Suisse).

LABANDE (L.-H.) [134], archiviste de la principauté de Monaco; rue du Tribunal, 10, Monaco.

LACGER (Le chanoine Louis de) [135], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire; Albi (Tarn).

LA CHEVALERIE (Christian de) [514], mandataire au Tribunal de commerce; rue de Grenelle, 187, Paris (VIIe).

LACHÈVRE (Frédéric) [305]; rue Beaujon, 40, Paris (VIIIe).

LACOUR-GAYET (Georges) [136], de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* rue Jacob, 46, Paris (VIe).

LADAME (Le chanoine) [253], supérieur du petit séminaire; rue Saint-André, 33, Reims (Marne).

LAFFORGUE (L'abbé Eugène) [547], vicaire à Antist, par Montgaillard (Hautes-Pyrénées).

Lafuma (Emile) [469]; quai de la Tournelle, 27, Paris.

Lagarde (L'abbé de) [489], professeur; Institution libre de Lourdoueix-Saint-Michel (Indre).

La Gorce (Pierre de) [138], de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* rue Joseph-Bara, 4, Paris (VIe).

La Monneraye (Le comte Henry de) [464]; château du Fouilloux, à Saint-Germain-le-Fouilloux, par Laval (Mayenne).

La Monneraye (Le comte Jean de) [434], bibliothécaire à l'Institut d'histoire de la ville de Paris, *secrétaire-archiviste;* rue de Béthune, 19 *bis,* Le Chesnay (Seine-et-Oise). — M. B.

Lamothe (Rev. Arthur) [140]; St. Francis Xavier Rectory; Little Falls, Minnesota (Etats-Unis d'Amérique).

Lancien (André) [515], conseiller du commerce extérieur de la France; rue Jacquemont, 10, Paris (XVIIe). — M. B.

Lanco (Pascal) [538], archiviste départemental; rue de la Mairie, La Roche-sur-Yon (Vendée).

Landon (L'abbé J.-B.) [513], curé de Feytiat (Haute-Vienne).

Landrot (Marcel) [455], curé de Châteauneuf, par Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or).

Lapeyre (L'abbé G.-G.) [387], professeur de philosophie au petit séminaire de Bordeaux; à Villenave-d'Ornon (Gironde).

Laschenaie (Le comte de) [144]; château du Roucas-Blanc, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Lasteyrie du Saillant (Le comte Charles de) [407], archiviste-paléographe, professeur à l'Ecole des sciences politiques; rue Bayard, 4, Paris (VIIIe).

Laudat (L'abbé A.) [453], directeur de l' « Information populaire par l'affiche et le tract »; rue des Archives, 77, Paris (IIIe).

Laugardière (L'abbé Maurice de) [147], licencié ès lettres-histoire; rue du Puits-Noir, 35, Bourges (Cher).

Laurent (L'abbé M.) [379], curé de Saint-Médard; rue Daubenton, 39, Paris (V^e^).

Lavaquery (L'abbé Louis-Eugène) [462], docteur ès-lettres; rue de Villejust, 37 *bis,* Paris (XVIe).

La Vieuxville (Gaston de) [493], avocat; Saint-Cast (Côtes-du-Nord).

Le Bras (Gabriel) [482], professeur agrégé à la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Strasbourg; Strasbourg (Bas-Rhin).

Lecomte (Maurice) [148]; rue des Entrepreneurs, 3, Paris (XVe).

Legendre (L'abbé) [254], curé de Saint-Michel-de-Livet, par Livarot (Calvados).

Legrand (Théodoric) [320], bibliothécaire de la Cour des Comptes; boulevard Péreire-Nord, 8 *bis,* Paris (XVIIe).

Le Helloco (L'abbé Pierre) [150], docteur en théologie et en philosophie, licencié ès lettres, secrétaire général de l'Université catholique de l'Ouest; rue Volney, 2, Angers (Maine-et-Loire).

LEICESTER (Lewis) [511]; Gate House, villa Nova, Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique).

LE JOLLEC (Yves-Marie) [151], recteur de Saint-Mathieu; rue du Chapeau-Rouge, 33, Quimper (Finistère).

LEMAN (L'abbé Auguste) [247], docteur ès lettres, professeur à l'Université catholique de Lille; boulev. Vauban, 60, Lille (Nord).

LÉO-LEYMARIE (A.) [532], membre correspondant de l'Institut canadien et de la Société de géographie de Québec; rue de la Clef, 36, Paris (Ve).

LEPETIT (L'abbé) [274], professeur au grand collège Sainte-Marie; rue de l'Oratoire, 24, Caen (Calvados).

LESNE (Mgr Emile) [153], recteur de l'Université catholique de Lille, *membre du Conseil;* boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).

LE SOURD (Paul) [545], archiviste-paléographe, attaché aux Bibliothèque et Musée de la guerre; rue Desnouettes, 26, Paris (XVe).

LETOUZEY (Léon) [154], libraire-éditeur, *membre du Conseil;* boulevard Raspail, 87, Paris.

LETOUZEY (Victor) [209]; avenue Galois, 28, Bourg-la-Reine (Seine).

LÉVÊQUE (L'abbé L.) [543], curé de Saint-Laurent, par Dinozé (Vosges).

LEVESQUE (Eugène) [155], directeur du séminaire Saint-Sulpice; rue du Regard, 6, Paris.

LÉVESQUE DE NEUVILLETTE (L'abbé) [350]; rue Saint-Gilles, 100, Abbeville (Somme).

LÉVY-SCHNEIDER (L.) [157], professeur à l'Université de Lyon; quai Claude-Bernard, Lyon (Rhône).

LIEUTIER (L'abbé Paul) [158], missionnaire diocésain; rue Nitot, 19, Paris (XVIe).

LORIDON (L'abbé Gabriel) [534], vicaire à la Métropole; rue de la Métropole, 6, Chambéry (Savoie).

LOUIS (Le chanoine Modeste) [441], supérieur du grand séminaire de Meaux; rue de Châge, Meaux (Seine-et-Marne).

MAC KEE (J.-R.) [161], prêtre de l'Oratoire; The Oratory, South-Kensington, London, S. W. (Angleterre).

MAILLÉ (La marquise de) [358]; rue du Colonel-Combes, 6, Paris (VIIe). — M. B.

MALLEY (L'abbé Th.) [275]; boulevard Saint-Germain, 39, Paris (Ve).

MARBOUTIN (Raoul) [276], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire d'Agen; curé de Dolmayrac, par Agen (Lot-et-Garonne).

MARCEL (Le chanoine Louis) [412], supérieur honoraire du petit séminaire de Langres; rue Chambrulard, 6, Langres (Haute-Marne).

MARCHAL (L.) [162], professeur au grand séminaire; Bosserville, par Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

MARCILLE (Alfred) [512], avocat au Conseil d'Etat et à la Cour d'appel; rue de Monceau, 64, Paris (VIIIe).

MARTIN (L'abbé A.) [384], curé de Saint-Pierre-lés-Marseille; Marseille (Bouches-du-Rhône).

MATER (André) [163], avocat à la Cour; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 130, Paris (VIIIe).

MAUBOURGUET (Jean) [459], diplômé d'études supérieures, professeur au Collège; Sarlat (Dordogne).

MAUGARS (C.) [414], aumônier des religieuses de l'Immaculée-Conception et de l'Institut des Sourds-Muets; rue Gouverneur, 88, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

MAURIN (L'abbé) [165]; rue Louis-Blanc, 15, Cette (Hérault).

MAZET (L'abbé) [549], curé de Saint-Jean-de-Védas (Hérault).

MEICHE (E.) [519]; Garza Street, 535, San Antonio, Texas (Etats-Unis d'Amérique).

MOLLIÈRE (L'abbé Humbert) [169], professeur à l'Institution Notre-Dame des Minimes, directeur du « Bulletin historique du diocèse de Lyon »; rue des Macchabées, 11, Lyon (Rhône).

MOUNET (L'abbé) [422], vicaire à Coursan (Aude).

MUSY (Antonin) [331], ancien conservateur des titres au Crédit Lyonnais; rue Berbisey, 23, Dijon (Côte-d'Or).

NAIL (L'abbé Emile) [175], directeur de l'Institution Notre-Dame; La Flèche (Sarthe).

ODELIN (Mgr (Henri-Louis) [178], vicaire général de Paris; rue Oudinot, 12, Paris (VIIe).

PAGÈS (L'abbé) [382], curé doyen de Salvagnac (Tarn).

PALANQUE [522], professeur agrégé d'histoire au lycée de Montpellier; rue du Faubourg-Boutonnet, 21, Montpellier (Hérault).

PANGE (Le comte Jean de) [307], archiviste-paléographe; square de Messine, 9, Paris (VIIIe).

PAPION DU CHATEAU (Le baron Amédée) [308], industriel, maire de Cherveux; logis de Vauvert, à Cherveux (Deux-Sèvres).

PAQUIER (Jules) [179], docteur ès lettres, curé de Saint-Séverin; rue des Prêtres-Saint-Séverin, 1, Paris (V^e).

PARINET (Le chanoine) [442]; archiprêtre de Bourganeuf (Creuse).

PASQUIER (L'abbé Emile) [332], docteur en théologie; externat Saint-Maurille, Angers (Maine-et-Loire).

PÉREIRE (Alfred) [182], secrétaire général de la « Société des amis de la Bibliothèque nationale et des grandes Bibliothèques de France »; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 35, Paris (VIIIe).

PERRET (Le chanoine E.) [460], aumônier de Notre-Dame de Sion; rue Courteville, 55, Saint-Omer (Pas-de-Calais).

PERROT (Ernest) [521], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris; boulevard Saint-Germain, 112, Paris (VIe).

PETIT (Daniel) [185], curé de Béguey (Gironde).

PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN (P.) [406], archiviste de l'Aube; rue Charles-Delaunay, 45, Troyes (Aube).

PINEL (L'abbé Louis-Charles) [510], aumônier de l'abbaye de Montebourg; Le Moulin, Montebourg (Manche).

POIRIER (Aldolphe) [188], licencié ès lettres, professeur au petit séminaire; Chavagnes-en-Paillers (Vendée).

Pommeret (L'abbé H.) [189], docteur ès lettres, professeur à l'Ecole Saint-Charles; rue Cordière, 2, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Prieur (Le chanoine C.) [403], curé-archiprêtre de la basilique cathédrale Saint-Front; rue du Plantier, 12, Périgueux (Dordogne).

Prioux (Mme Paul) [362]; boulevard Saint-Germain, 201, Paris (VIe). — M. B.

Prou (Maurice) [480], de l'Académie des inscriptions, directeur de l'Ecole des Chartes, *membre du Conseil;* rue Madame, 75, Paris (VIe).

Prunel (Mgr Louis) [191], docteur ès lettres, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris; rue Saint-Placide, 33, Paris (VIe).

Raffin (Louis) [192], premier vicaire à Saint-Louis-d'Antin; rue du Havre, 5, Paris (VIIIe).

Rennard (L'abbé Joseph) [467], curé de Case-Pilote (Martinique).

Renou (L'abbé) [373], professeur d'histoire au grand séminaire; rue Bara, Angers (Maine-et-Loire).

Rhein (André) [193], archiviste-paléographe; rue Neuve, 11, Versailles (Seine-et-Oise).

Rochetaillée (La baronne Camille de) [342]; rue Chateaubriand, 29, Paris (VIIIe). — M. F.

Roserot de Melin (Mgr Joseph) [278], archiviste-paléographe, ancien élève de l'Ecole française de Rome, aumônier à l'armée du Rhin; secteur postal 77.

Rouchon (Gilbert) [197], archiviste honoraire du Puy-de-Dôme, inspecteur des archives communales; rue Fontgiève, 21, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Roulleau (L'abbé Jules) [439], directeur du cours Pierre-Corneille; rue du Marché, 20, La Garenne-Colombes (Seine).

Rouquette (L'abbé J.) [198], directeur de la « Revue historique du diocèse de Montpellier »; rue Ferdinand-Fabre, 18, Montpellier (Hérault).

Roussel (Jean) [540]; le Roure, par Châteauneuf-du-Rhône (Drôme).

Rousset (Maurice) [411], archiviste-paléographe, archiviste départemental de la Meuse; rue du Bourg, 29, Bar-le-Duc (Meuse).

Rouziès (Urbain) [322], directeur du « Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques »; rue de Fleurus, 31, Paris (VIe).

Sabatier (Paul) [351], professeur d'histoire de l'Eglise à la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg; rue de l'Observatoire, 18, Strasbourg (Bas-Rhin), et La Maisonnette, par Saint-Michel-de-Chabrillanoux (Ardèche).

Sablayrolles (L.) [433]; Mézerville, par Sables-sur-l'Hers (Aude).

Sabrié (L'abbé J.-B.) [199], docteur ès lettres, curé doyen de Saint-Barthélemy; Cahors (Lot).

Sainte-Valière (Maurice de) [200], ancien capitaine du génie; boulevard Haussmann, 80, Paris (VIIIe). — M. F.

Salvini (Joseph) [436], archiviste de la Vienne; rue d'Alsace-Lorraine, 12, Poitiers (Vienne).

Sarrète (L'abbé Jean) [202], inspecteur départemental de la So-

ciété française d'archéologie; avenue Maréchal-Joffre, 54, Perpignan (Pyrénées-Orientales).

SAUTEL (Joseph) [203], professeur d'histoire au collège Saint-Joseph; rue Saint-Thomas-d'Aquin, 6, Avignon (Vaucluse).

SAUVAGE (R. N.) [375], docteur ès lettres, archiviste du Calvados; rue des Carrières-Saint-Julien, 15, Caen (Calvados).

SENTEX (L'abbé Marc) [523], directeur de l'Institut normal Pierre de Luxembourg; rue Guynemer, 12, Paris (VIe).

SESSEVALLE (François de) [504]; boulevard Haussmann, 159, Paris (VIIIe).

SÉVESTRE (L'abbé Emile) [429], chargé de cours à l'Ecole pratique des Hautes Etudes; rue de la Clef, 52, Paris (V^e^), et à Carquebut, par Blosville (Manche).

SICARD (Le chanoine Augustin) [205], curé de Saint-Pierre-de-Chaillot, *membre du Conseil;* avenue Marceau, 33, Paris (XVIe).

SIGURET (Marcel) [206], docteur en théologie, second vicaire à la Sainte-Trinité; rue de la Trinité, 3, Paris (IXe).

SIMONNET (André) [369], auditeur à la Cour des Comptes; rue Cambon, 13, Paris (Ier).

SOL (L'abbé Eugène) [207], curé de Notre-Dame; avenue de Toulouse, 3, Cahors (Lot).

STERN (Jacques) [413]; avenue Gabriel, 24, Paris (VIIIe).

TALLEZ (Paul) [213], professeur au petit séminaire; rue Dessoles, 40, Auch (Gers).

TOURNIER (Le chanoine Clément) [217], curé-doyen de Saint-Sernin, directeur de la « Revue historique de Toulouse »; Toulouse (Haute-Garonne).

TRILHE (Le chanoine Robert-Auguste) [218], professeur à l'Institut catholique, promoteur de l'Officialité; rue Sainte-Anne, 8, Toulouse (Haute-Garonne).

UBALD D'ALENÇON (Le R. P.) [449], O. M. C.; rue de la République, 46, Bry-sur-Marne (Seine).

URBAIN (Le chanoine Charles) [220], docteur ès lettres, *membre du Conseil;* rue de Chaillot, 41, Paris (XVIe).

VACOSSIN (L'abbé) [222], vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin; rue de Beaume, 47, Paris (VIIe).

VALOIS (Charles) [324], archiviste-paléographe; rue de l'Abbaye, 13, Paris (VIe). — M. B.

VERDUNOY (Le chanoine J.) [357], curé de Saint-Michel; rue Saumaise, 41, Dijon (Côte-d'Or).

VILLEMAGNE (Le chanoine Augustin) [279], curé de Castelnaule-Lez, par Montpellier (Hérault).

VILLENEUVE (Mme Henry de) [229], rue de Rivoli, 212, Paris (Ier). — M. F.

VILLIEN (A.) [230], professeur de droit canon à l'Institut catholique de Paris, directeur du « Canoniste contemporain »; rue du Cherche-Midi, 98 *bis*, Paris (VIe).

VIOLLET (L'abbé Jean) [314], secrétaire de l' « Association du mariage chrétien »; rue de Gergovie, 86, Paris (XIVe).

VUILLERMET (L'abbé Pierre) [234], directeur au grand séminaire de Belley; Belley (Ain).

WELTER (L'abbé J.-Th.) [237]; avenue du Roule, 30, Neuilly (Seine).

ZEILLER (Jacques) [435], directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes; rue du Vieux-Colombier, 8, Paris (VIe).

MEMBRES ASSOCIÉS

ABBAYE DE FARNBOROUGH [260], de l'ordre de Saint-Benoît; Hants (Angleterre).

[M. le Bibliothécaire.]

ABBAYE DE SAINT-MARTIN [295], de l'ordre de Saint-Benoît; Ligugé (Vienne).

[Bibliothécaire, Dom Charvin.]

ABBAYE DE SAINT-MAURICE [37]; Clervaux (Grand-Duché du Luxembourg).

ABBAYE DE SOLESMES [38], de l'ordre de Saint-Benoît; Solesmes, par Sablé (Sarthe).

ABBAYE D'HAUTECOMBE [417], de l'ordre de Saint-Benoît; Hautecombe, par Chindrieux (Savoie).

[Bibliothécaire, Dom Buenner.]

ABBAYE SAINT-PAUL [529]; Oosterhout (Hollande).

[M. le Bibliothécaire, Grand Château, à Wisques, par Wizernes (Pas-de-Calais).]

ACTION INTELLECTUELLE FRANÇAISE [528]; collège Jeanne-d'Arc, calle Santo-Domingo, 1591, Santiago (Chili).

Archives de l'Etat de NEUCHATEL [18] (Suisse).

Archives départementales de la DORDOGNE [377]; Périgueux (Dordogne).

[Mlle Delbos, libraire à Périgueux.]

Archives départementales de SEINE-ET-OISE [293]; rue Neuve, 12, à Versailles.

[Archiviste, M. Lesort.]

Archives départementales des ARDENNES [536]; Mézières (Ardennes).

[Archiviste, M. Massiet du Biest.]

Bibliothèque cantonale et universitaire de FRIBOURG [35] (Suisse).

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE D'ÉTUDE [321]; avenue de Breteuil, 52, Paris (VIIe). (*Deux souscriptions.*)

[Le R. P. Piolet.]

Bibliothèque de la FACULTÉ DE DROIT [366]; rue Saint-Jacques, 127, Paris (Ve).

Bibliothèque de la MAISON SAINT-AUGUSTIN [39]; Enghien (Belgique).

[Correspondant, M. Pollinger, chez M. Leurent, rue du Port, 72, Lille (Nord).]

Bibliothèque de la Sorbonne [537]; rue de la Sorbonne, Paris (Ve).
[Correspondant, M. Viller, 72, rue du Port, Lille (Nord).]

Bibliothèque de la ville d'Angers [496]; Angers (Maine-et-Loire).
[Conservateur, M. Saché.]

Bibliothèque de la ville de Bordeaux [446]; rue Mailly, 3, Bordeaux (Gironde).

Bibliothèque de la ville de Rouen [336] (Seine-Inférieure).

Bibliothèque de la ville de Versailles [46]; rue Gambetta, Versailles (Seine-et-Oise).
[Conservateur, M. Hirschauer.]

Bibliothèque de l'Ecole française de Rome [338]; Rome (Italie).
[Correspondant, E. de Boccard, rue de Médicis, 1, Paris (VIe).

Bibliothèque de l'Institut catholique de Paris [40]; rue de Vaugirard, 74, Paris (VIe).
[Bibliothécaire, M. Langlois.]

Bibliothèque de l'Institut canadien [503], Québec (Canada).

Bibliothèque de l'Institut de France [41]; quai de Conti, 23, Paris (VIe).
[Conservateur, M. Dehérain.]

Bibliothèque de l'Université catholique de Lyon [410]; rue du Plat, 25, Lyon (Rhône).

Bibliothèque de l'Université d'Aix [316]; Aix (Bouches-du-Rhône).
[Bibliothécaire, M. Fleury.]

Bibliothèque de l'Université de Bordeaux [527]; rue Pasteur, 30, Bordeaux (Gironde).

Bibliothèque de l'Université de Caen [42]; Caen (Calvados).

Bibliothèque de l'Université de Gand [296]; fossé d'Oshon, 2, Gand (Belgique).

Bibliothèque de l'Université de Liège [505]; place Cockerill, Liège (Belgique).
[Bibliothécaire, M. Brassinne.]

Bibliothèque de l'Université de Lille [372]; Lille (Nord).

Bibliothèque de l'Université de Nancy [45]; place Carnot, 11, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
[Correspondant, Berger-Levrault.]

Bibliothèque de Saint-Louis-des-Français [346]; Rome (Italie).

Bibliothèque des Facultés catholiques de Lille [104]; boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).
[Bibliothécaire, M. Dubrulle.]

British Museum [499].
[Correspondant, Edouard Champion-British, 5, quai Malaquais, Paris (VIe).]

Couvent des Rédemptoristes [392]; Faulquemont (Limbourg Hollandais).
[Bibliothécaire, M. Quittelier.]

Desbarax [551]; Louvain (Belgique).
[Correspondant, Maison du Livre Français, rue Félibien, 4, Paris (VIe).]

GALBREATH (D. L.) [333]; Grand'rue, 74, Montreux (Suisse).

GENERAL THEOLOGICAL SEMINARY Library [509]; Chelsea Square, New-York City (Etats-Unis d'Amérique).
[Bibliothécaire, M. Wesley Dane.]

GRAND SÉMINAIRE DE METZ [330]; rue d'Asfeld, 3, Metz (Moselle).
[M. le Bibliothécaire.]

GRAND SÉMINAIRE DE POITIERS [211]; rue de la Trinité, 10, Poitiers (Vienne).
[Bibliothécaire, M. le chanoine Barritault.]

GRAND SÉMINAIRE DE RENNES [353]; faubourg de Brest, 73, Rennes (Ille-et-Vilaine).
[M. le chanoine Pinault.]

GRAND SÉMINAIRE DE SAINT-DIÉ [63]; Saint-Dié (Vosges).
[M. le Supérieur.]

GRAND SÉMINAIRE DE STRASBOURG [267]; rue des Frères, 2, Strasbourg (Bas-Rhin).
[Bibliothécaire, M. le chanoine Gass.]

GRAND SÉMINAIRE DE VERSAILLES [195]; rue du Maréchal-Joffre, 24, Versailles (Seine-et-Oise).
[M. le chanoine Robert.]

GRAND SÉMINAIRE DU MANS [83]; avenue Léon-Bollée, 158, Le Mans (Sarthe).
[Mgr Florent-Deshayes.]

JOHN RYLANDS Library [127]; Manchester (Angleterre).
[Correspondant, Richard Jaschke, bookseller, 26 High St., New Oxford St., London, W. C. 2 (Angleterre).]

Librairie GUBRYNOWICZ [506]; Lemberg (Pologne).

Librairie Ph. DÜRR [90]; Genève (Suisse).
[Correspondant, M. Gaulon, rue Madame, 39, Paris (VIe).]

Librairie STECHERT [208]; rue de Condé, 16, Paris (VIe).
[*Deux souscriptions.*]

Library of PRINCETON THEOLOGICAL SEMINARY [539]; Princeton, N.-J. (Etats-Unis d'Amérique).
[Bibliothécaire, Rév. J.-H. Dulles.]

Library UNION THEOLOGICAL SEMINARY [427]; 120th Street Broadway, New-York City (Etats-Unis d'Amérique).

MAC LEHOSE, JACKSON AND C^o [520]; West George Street, 73, Glasgow (Ecosse).

MUSÉE CALVET [174]; Avignon (Vaucluse).

ŒUVRE DE L'ENCOURAGEMENT DES ETUDES SUPÉRIEURES DANS LE CLERGÉ [250]. — M. F.
[M. Edouard Jordan, rue de Varenne, 48, Paris (VIe).]

PÉRIODIQUE LORRAIN (Le) [363]; place Léopold, 11, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).
[M. le Directeur.]

PRÊT-REVUES CATHOLIQUES [349]; Perpignan (Pyrénées-Orientales). (*Trois souscriptions.*)
[M. le chanoine Marty.]

PRÊT-REVUES CHARTRAIN [468]; rue Saint-Eman, 1, Chartres (Eure-et-Loire).

SAINT PATRICK'S SEMINARY [425]; Menlo Park, Cal. (Etats-Unis d'Amérique).

SÉMINAIRE DE DROIT CANONIQUE de la Faculté de Droit de Paris [344]; place du Panthéon, 10, Paris (Ve).
[Directeur, M. Paul Fournier.]

SÉMINAIRE FRANÇAIS [386]; via Santa Chiara, 42, Rome (Italie).

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE [486]; musée Dobrée, manoir Jehan V, Nantes (Loire-Inférieure).

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES ET ARCHÉOLOGIQUES DE LA CREUSE [471]; Guéret (Creuse).

Un petit problème d'Histoire religieuse et d'Histoire littéraire

LA MORT DE DIDEROT

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

I. La mort de Diderot est entourée de grandes obscurités. — Pour les éclaircir, les écrits imprimés de l'époque offrent peu de ressources. — Les *Mémoires* attribués à Mme de Vandeul ne méritent qu'une confiance très relative. — Restent les sources manuscrites et surtout la correspondance inédite de la famille Caroillon de Langres. — De quelle utilité elle peut être pour la solution de la question de la mort de Diderot.

II. Constitution physique du philosophe. — Le déclin de sa santé à partir de son retour de Russie. — La crise du 19 février 1784. — Visites du curé de Saint-Sulpice. — Par qui elles furent provoquées ? — A quelle date ont-elles été faites ? — Comment ont-elles été accueillies. — De quelle façon ont-elles été interrompues ? — Départ du philosophe pour Sèvres. — Projet de retour à Paris. — A-t-il été exécuté ?

III. Mort subite de Diderot. — Où s'est-elle produite? — Le 30 ou le 31 juillet ? — Stratagème employé par la famille pour faire croire que le philosophe n'a pas repoussé les secours de la religion. — Les funérailles religieuses à Saint-Roch et l'inhumation. — Impression à Paris et à Langres.

Diderot a toujours joui d'une réputation extrêmement étendue. De son vivant, si nous en croyons certaine anecdote[1], il se faisait ou, tout au moins, il se laissait annoncer aux foules comme étant « le célèbre Monsieur Diderot ». L'épithète manquait évidemment de modestie, mais à coup sûr elle ne manquait pas de vérité. Il est certain, en effet, que, après Voltaire, et, sans doute aussi, après Rousseau, il n'est pas d'écrivain du XVIIIe siècle qui ait eu une plus grande notoriété que le philosophe langrois. Et aujourd'hui encore, cent quarante ans après sa disparition, son nom reste doué d'une

1. V. le *Journal historique et littéraire* ou *Journal de Verdun*, 1er septembre 1784, p. 79-84.

extraordinaire sonorité. Surtout, naturellement, dans le monde des Lettres[2].

Le croirait-on cependant ? On ne sait que très peu de chose de l'existence de l'Encyclopédiste. Ce n'est pas, cependant, que, comme le sage, il ait eu pour maxime inflexible de « cacher sa vie afin de la rendre heureuse ». Ce n'est pas non plus qu'il ait pensé avec Pascal que « le moi est toujours haïssable » et qu'il ne doit se produire que le moins possible. Nul, au contraire, n'a plus que lui vécu fenêtres et portes ouvertes, nul n'a plus souvent que lui fait son autobiographie, pensant librement tout haut et, la plupart du temps, très haut. Sa vie, par ailleurs, a été bien souvent étudiée depuis 1784. Mais malgré les études nombreuses dont son existence a été et continue d'être l'objet, il y a encore une quantité de « trous » énormes dans sa biographie. Que sait-on, par exemple, des premiers temps de son séjour à Paris?[3] Que sait-on des événements qui ont rempli sa vie depuis son voyage en Russie, on pourrait même dire : depuis l'achèvement de l'*Encyclopédie* jusqu'à sa mort? A peine quelques anecdotes, assez piquantes, nous le voulons bien, mais somme toute aussi, assez insignifiantes et de portée presque nulle. Sur les soixante et onze ans environ qu'il a vécus, il y en a, certainement, plus de la moitié sur lesquels nous sommes sans renseignements.

Mais ce n'est pas tout encore.

Même parmi les événements de l'existence de Diderot que nous sommes censés connaître, il en est plusieurs sur lesquels plane quelque mystère. Quelles ont été, par exemple, les causes

2. Tout le monde sait que l'Académie française dont, pourtant, il n'a jamais occupé que le quarante et unième fauteuil et qu'il a, quelque part, appelée plus que irrévérencieusement « une réunion de quarante oies » (*Lettres à Mlle Voland*, 10 septembre 1768), mais qui, on en conviendra, pratique exemplairement envers lui le pardon des injures, a proposé comme sujet de son prix annuel d'éloquence pour 1924 : l'*Eloge de Diderot*.

3. On ne sait même pas avec certitude où il a terminé ses études classiques. Les *Mémoires* dits de Mme de Vandeul, affirment que c'est au Collège d'Harcourt, mais lui-même dit très nettement, dans sa *Lettre sur les sourds et muets* (*Œuvres complètes*, édit. Assézat, t. I, p. 389), qu'il a suivi les leçons du P. Porée sur Racine. Or le P. Porée était professeur à Louis-le-Grand. V. Taillefer, *Tableau historique de l'esprit et du caractère des littérateurs français* (Paris, 1785, p. 217). Les *Mémoires* dits de Mme de Vandeul, d'autre part, assurent que le philosophe s'est lié sur les bancs du collège avec le futur cardinal de Bernis. Or, il est absolument certain que Bernis a été élève non du Collège d'Harcourt, mais du Collège Louis-le-Grand. V. *Mémoires et lettres de François-Joachim de Bernis*, publiés par F. Masson (Paris, 1778), et la notice que M. Fernand Drujon a placée en tête de son édition des *Poèmes du cardinal de Bernis* (Paris, 1882), p. v.

véritables de sa brouille avec d'Alembert et avec Rousseau? Quelles furent les raisons exactes de son incarcération à Vincennes en 1749? Nous ne le savons pas. Ni non plus les conditions dans lesquelles se fit son mariage qui, décidément, paraît bien avoir rencontré chez son père plus qu'une opposition de parole, mais une opposition d'action[4]. Il n'est pas jusqu'au prénom de Mlle Voland sur lequel on ne puisse discuter. Il y a de fait des raisons de croire que celle à laquelle le philosophe donnait le nom, tout philosophique, de « Sophie », s'appelait, en réalité, et plus prosaïquement : Louise-Henriette[5].

Et ce qu'il y a de plus surprenant encore, c'est qu'aucun effort sérieux n'a été fait jusqu'à présent pour faire pénétrer un peu de lumière parmi toutes ces obscurités. On a beaucoup discuté, depuis un siècle, sur les idées de l'homme : sur ses théories philosophiques, littéraires, dramatiques, esthétiques, pédagogiques, biologiques, médicales, morales, politiques, voire musicales. Mais sur l'homme lui-même, mises à part quelques études concernant certains épisodes de l'existence du philosophe, il n'a encore absolument rien paru d'un peu approfondi. Ces historiens-là de notre littérature n'exagéraient donc en aucune façon, ils se montraient, au contraire, des bibliographes parfaitement avertis qui écrivaient dernièrement : « Il n'y a pas de biographie vraiment scientifique de Diderot[6].

4. Il est certain, en effet — le fait n'est pas connu et c'est pour cela que nous croyons bien faire en le relatant ici — que pour empêcher son fils de contracter une union qui dérangeait ses plans paternels, Didier Diderot fit enfermer le philosophe ou, tout au moins, obtint contre lui une lettre de cachet. V. aux Archives de la Haute-Marne, *Fonds Vandeul*, la lettre qu'il écrivit le 1er février 1743 à « Ma Dame Champion » (la mère de sa future bru). Parlant de son fils, depuis longtemps amouraché d'Antoinette Champion, il écrit : « Il a passé si brusquement des sollicitations aux menaces et des menaces aux effets, que j'ai cru devoir *prendre des précautions* contre un emportement si funeste pour votre fille. Si Mademoiselle votre fille est aussi bien née et l'aime autant qu'il croit, elle l'exhortera à renoncer à sa main : car ce n'est qu'à ce prix qu'il *recouvrera sa liberté;* car, à l'aide de mes amis qui ont été indignés de sa hardiesse, je l'ai *fait mettre en lieu sûr* et nous avons, je crois, plus de pouvoir qu'il n'en faut pour l'y conserver jusqu'à ce qu'il ait changé de sentiment..... » Il resterait à déterminer le « lieu sûr » où Diderot eut à faire son apprentissage du métier de prisonnier qu'il devait étudier plus à fond, six ans plus tard, au château de Vincennes.

5. V. Ducros, *Diderot. L'homme et l'écrivain*, p. 70.

6. V. J. Bédier et P. Hazard, *Histoire de la littérature française*, t. II, p. 94.

I

Si embrumée de doutes et d'incertitudes que soit pour nous l'histoire de l'Encyclopédiste, on peut dire, cependant, sans mauvais jeu de mots, que le moment de sa vie que nous connaissons le moins, c'est sa mort. Nous savons très peu de chose, en effet, de la dernière maladie de Diderot, et le peu que nous en savons nous le savons mal.

Nous ne connaissons, d'abord, que bien imparfaitement ce que nous appellerions volontiers les conditions matérielles dans lesquelles sa mort s'est produite. A quelle affection nosologique, exactement, a-t-il succombé? Quelles ont été les étapes chronologiques successives de sa maladie? Où est-il mort? à Paris, rue de Richelieu, comme on le dit communément? A Chaillot, comme certains l'assurent? A Sèvres, comme il y a de très fortes raisons de le croire? Quel jour, d'autre part, a-t-il quitté la vie? Le 31 juillet, comme on l'a longtemps affirmé? Le 30 juillet, comme on l'enseigne aujourd'hui généralement et, disons-le tout de suite, avec des raisons bien meilleures?

Ce que nous ignorons surtout, ce sont les dispositions morales et, pour préciser davantage, les dispositions religieuses dans lesquelles la mort l'a trouvé. Il a reçu, il a même accueilli la visite d'un prêtre durant sa dernière maladie. Quel a été exactement le résultat des entretiens qu'il a eus avec lui ? Nettement antichrétien et même antireligieux pendant sa vie, aussi bien dans sa conduite que dans ses écrits, a-t-il, comme l'acteur d'Horace, tenu son rôle jusqu'au bout :

Qualis ab incepto processerit et sibi constet ?

Il n'est pas, c'est entendu, allé jusqu'à se rétracter, comme l'ont fait plusieurs de ses compagnons dans sa guerre contre l'Eglise, comme Boulanger, par exemple, comme d'Argens, comme d'Argental, comme Maupertuis[7]. Il n'a pas comme eux renié extérieurement ce qu'il avait professé et professé ce qu'il avait nié. Mais n'a-t-il pas un peu tout de même « gauchi

7. Voltaire prétend qu'il est « mort entre deux capucins ». Et, naturellement, il en gémit. V. *Lettre à d'Alembert,* 25 août 1759.

dans ses principes », comme Bachaumont le dit d'Helvétius[8], n'a-t-il pas, ainsi que quelques-uns l'affirment, été ébranlé intérieurement par les conversations du prêtre?

Il y a là, selon nous, un problème qui vaut d'être approfondi et qui même, à notre sens, est doublement intéressant : intéressant pour les Lettres qui, simplement au point de vue de la psychologie de l'individu, ne peuvent être que bien aises de savoir par quelles phases a passé l'esprit de celui qu'elles considèrent comme l'un des plus fameux écrivains du XVIIIe siècle, par rapport à l'un des plus grands objets qui puissent occuper une intelligence humaine; intéressant pour l'Eglise, à laquelle il ne saurait être indifférent de connaître les circonstances de la mort de celui qui a monté contre elle cette formidable machine de guerre qui s'appelle l'*Encyclopédie* et qui a eu beau être pour elle un fils prodigue, n'en est pas moins resté son fils jusqu'à la mort et même, comme on le verra, jusque par delà la mort.

C'est ce problème qu'a entrepris d'élucider le présent travail.

Il est tellement obscur, que nous ne saurions avoir la prétention de l'avoir complètement éclairé. Nous sentons bien nous-même que, malgré tous nos efforts, nous ne l'avons pas entièrement résolu, que nous n'avons guère fait que le poser. Mais cela même, ce nous semble, est déjà un résultat. Nous ne croirions avoir perdu ni notre temps, ni notre peine, si nous arrivions à convaincre le lecteur que, contrairement à l'opinion courante, de même qu'il y a une question de la mort de Voltaire, il y a également, et tout aussi embrouillée, une question de la mort de Diderot.

⁂

Avant d'aborder notre sujet, au risque d'alourdir quelque peu notre étude, il est nécessaire, croyons-nous, de dresser d'abord ce qu'on pourrait appeler sa bibliographie, c'est-à-dire de mettre sous les yeux du lecteur sinon le texte, au moins l'index critique des pièces du procès que nous nous proposons d'instruire et qu'il va lui-même être appelé à juger.

Les « sources à consulter » sur la mort de Diderot sont de deux sortes. Il y a, d'abord, les relations imprimées. Ce sont

8. BACHAUMONT, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des Lettres en France*, t. III, p. 399.

les seules qui aient été utilisées jusqu'ici. Et elles sont relativement peu nombreuses.

La disparition du philosophe langrois, en effet, n'a pas laissé dans les écrits du temps la trace profonde que l'on pourrait croire. Les journaux? Ils se bornent, pour la plupart, à enregistrer sa mort, en fort peu de mots. Si, d'aventure, il arrive à certains de s'étendre quelque peu, c'est pour esquisser la carrière littéraire du défunt. Ce n'est pas, en général, pour donner des détails sur ses derniers moments[9].

Les publications périodiques, qui paraissaient alors sous le nom d'*Annales* ou de *Correspondances?* Leurs articles nécrologiques, il est vrai, sont un peu plus développés. Mais la plupart n'apportent aucune précision sur la question qui nous occupe. Leurs dires, au surplus, ne méritent qu'une confiance très limitée, étant donnée la partialité manifeste, souvent criante, dont ils sont animés. Telles, par exemple, les *Annales politiques, civiles et littéraires du* XVIIIe *siècle,* de Linguet, qui ne sont qu'une série de pamphlets[10]; les *Nouvelles ecclésiastiques,* organe officiel des jansénistes, où les faits sont jugés au point de vue de la secte, dont toutes les allégations, sans doute, ne sont pas à rejeter *a priori,* mais dont on ne doit user qu'avec une extrême précaution[11]; les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France*[12], collection de *nouvelles à la main,* fort intéressante à coup sûr, mais où il se trouve au moins autant de calomnies que de médisances et d'où l'esprit philosophique qui l'anime manifestement a banni l'esprit d'impartialité; la *Correspondance littéraire, philosophique et critique* de Grimm[13], dont le récit est évidemment tendancieux.

Restent les ouvrages proprement dits : d'abord, les *Mémoires*

9. V., en particulier, le *Mercure de France,* 14 août 1784, p. 90; le *Journal de Paris,* 3 et 24 août, p. 922 et 1008-1009 (ce dernier article, extrêmement élogieux, pourrait bien émaner d'une plume langroise); le *Courrier de l'Europe,* 17 et 27 août 1784; le *Journal historique et littéraire,* 1er septembre 1784, p. 79-84.

10. Londres, 1727-1792, 170 numéros en 19 vol. L'article sur Diderot, t. XI, p. 361-385, n'est guère qu'un éreintement en règle, et d'ailleurs pas complètement injuste, de l'*Encyclopédie* qui y est appelée « le plus massif, le plus emphatiquement vanté, le plus inutile et le plus ridicule édifice littéraire que le siècle ait vu construire ».

11. Paris, 1728-1803, 71 vol. in-8°.

12. Londres, John Adamson. Bachaumont était mort en 1771, mais son recueil fut continué. En 1784, le continuateur était Moufle d'Angerville.

13. Elle était alors rédigée par Jacques-Marie Meister, dont on sait les relations avec Diderot.

sur la vie et les ouvrages de Diderot[14], de Naigeon « l'athée inquisiteur » comme l'appelait Chénier, qui sont un panégyrique; puis les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme,* de l'abbé Barruel, ouvrage assurément bien intentionné, mais ouvrage d'apologétique[15], et enfin le livre qui a paru sous le titre : *Mémoires de la vie et des ouvrages de Diderot,* par sa fille, Mme de Vandeul[16].

C'est ce dernier ouvrage qui a, pourrait-on dire « fait l'opinion » au sujet de la mort de Diderot. Ses dires ont été acceptés de confiance par tous[17] les historiens de la dernière maladie du philosophe. Ils n'ont guère fait que le copier ou le paraphraser. Méritait-il d'être ainsi adopté sans examen ? Grosse question sur laquelle, avant d'aller plus loin, il importe au plus haut point d'être fixé, car, chacun le sent, elle est au fond de tout ce travail.

Il est bien certain que, sans rejeter absolument tous les récits contenus en ce livre, il y a de graves raisons de s'en défier. Son authenticité, d'abord, est plus que douteuse. Il est parfaitement possible que, comme on le raconte, Mme de Vandeul en ait fourni les éléments à Henri Meister[18]. Mais, très évidemment, les notes qu'elle a pu communiquer et qu'on a éditées sous son nom, en dehors d'elle, et en les affublant du titre bel et bien ambitieux et inexact de *Mémoires,* n'ont pas été rédigées par elle. Elles ne sont pas de son style. La fille de Diderot, sans contredit, était non seulement une femme de cœur, mais encore une femme d'intelligence. De l'aveu de son père, et beaucoup par la faute de ce dernier, son instruction avait été passablement négligée. Elle avait de la culture, cependant, et, à son grand sens pratique, qui était peut-être sa

14. Publiés en 1821 dans l'édition des œuvres de Diderot donnée par Brière dont ils forment le XXIIe et dernier volume.

15. Hambourg, P. Fauche, 1798-1799, 5 vol. in-8°.

16. Il en existe de très nombreuses éditions. Voir celle qui figure en tête des *Œuvres complètes de Diderot,* édit. Assézat et Tourneux (Paris, Garnier, 20 vol. in-8°), t. I, p. xxix-lxii.

17. Un auteur, pourtant, s'est rencontré dont la critique a été assez clairvoyante pour voir et assez courageuse pour dénoncer le peu de valeur des *Mémoires* dits de Vandeul. C'est M. Auguste Vitu. Dans son intéressant ouvrage intitulé : *La maison mortuaire de Molière et la rue Richelieu* (Paris, 1883), il n'hésite pas à dire que ce livre est « un travail bizarre et suspect ».

18. Comme, plus tard, elle devait lui donner des notes pour la *Correspondance littéraire* de Grimm, par exemple, sur la *Vie de Sedaine* (le grand ami de son père), et sur le *Salon de 1802.*

qualité dominante, elle joignait du goût et de la finesse[19]. Il n'y avait rien en elle, toutefois, de la femme de Lettres. Aurait-elle été capable d'écrire les *Mémoires ?* Une chose certaine, c'est qu'il y a entre sa correspondance (que l'on possède encore[20]) et les *Mémoires,* une différence de manière que n'expliquent entièrement ni la différence des sujets, ni celle des genres. Mais ce n'est pas tout

Lors même qu'ils seraient de la main à laquelle on est convenu d'en attribuer la composition, les *Mémoires* dits de Mme de Vandeul ne devraient, selon nous, être acceptés qu'avec beaucoup de réserves. A supposer, en effet, que leur authenticité soit certaine, leur intégrité resterait douteuse. L'histoire de leur apparition, en tout cas, autorise toutes les suspicions. Ils ont, nous dit-on, été écrits pour Meister. Mais pourquoi celui-ci ne les a-t-il pas publiés ? On ajoute que, dès l'époque de leur composition, c'est-à-dire dès 1787[21], il en circulait des copies dans Paris. Mais par qui ces copies avaient-elles été faites? Quand on sait avec quel incroyable sans-gêne Naigeon a traité les manuscrits que lui avait confiés Diderot[22], on est porté à craindre que celui de Mme de Vandeul — si vraiment il était d'elle — ait lui aussi subi, en passant de mains en mains, plus d'une altération, et peut-être même plus d'une déformation. Pourquoi aurait-on montré beaucoup de respect pour la pensée de la fille alors qu'on en montrait et qu'on en devait montrer si peu pour celle du père? Ce qui ajoute encore à la gravité des suspicions, c'est le long temps pendant lequel le prétendu manuscrit est resté inédit. Il ne fut publié pour la première fois qu'en 1813, et encore cette circonstance n'est peut-être pas de nature à augmenter beaucoup son crédit :

19. Elle aimait à lire : « Je suis heureuse d'aimer les livres », écrivait-elle le 27 juillet 1815, à son ami de Langres, M. Drevon. « Grâce à eux, ajoutait-elle, il n'est pas au pouvoir des événements de m'enlever le peu de philosophie que m'a laissé mon père. » Et, généralement, elle choisissait bien ses lectures : « Je passe mon temps, mandait-elle, le 18 février 1812, au même correspondant, avec La Fontaine, dont les Fables se trouvaient sur la cheminée. » On pouvait, certes ! passer son temps en moins bonne compagnie !

20. Elle est, naturellement, dispersée en beaucoup d'endroits. M. Etienne Drevon, ancien inspecteur des forêts, à Langres, en particulier, possède environ 160 lettres adressées, sous la Révolution, sous l'Empire et sous la Restauration par Mme de Vandeul à son bisaïeul, Joseph-Claude Drevon, ex-constituant, mort sous la Restauration, président du Tribunal de Langres.

21. Jal en fixe la composition en 1823. En quoi il se trompe manifestement.

22. R. Doumic, *Les manuscrits de Diderot,* dans la *Revue des Deux Mondes,* 15 oct. 1902, p. 924-935.

c'est en Allemagne qu'il a vu le jour[23]. En France, le texte n'en fut édité qu'en 1830[24], c'est-à-dire à une époque où l'auteur présumé était mort depuis plus de six années[25].

Voilà déjà, assurément, bien des raisons de se défier. Mais il y en a d'autres encore. La plus forte, selon nous, c'est le peu de souci de la vérité historique dont témoignent les *Mémoires*. Ils fourmillent, littéralement, d'inexactitudes. Et qu'on l'entende bien, quand nous parlons d'inexactitudes, nous n'avons pas en vue les jugements plus ou moins partiaux portés sur Diderot et les interprétations ou explications plus ou moins complaisantes de ses attitudes que renferme le livre. Que Mme de Vandeul — si c'est vraiment elle qui a écrit l'ouvrage — ait un peu trop vu son père à travers le prisme de sa piété filiale, qu'elle l'ait considérablement idéalisé, qu'elle ait même souvent pallié ses torts[26] et exagéré ses mérites, c'est, après tout, une chose respectable. Loin de l'en blâmer, nous serions plutôt porté à l'en louer. Ce n'est pas à une fille que l'on peut demander d'écrire l'histoire de son père sans prévention. Le parti pris est presque pour elle un devoir ! Ce que nous reprochons à Mme de Vandeul aussi bien, ce ne sont pas ce que nous appellerions volontiers ses erreurs de cœur, ce sont ses erreurs de mémoire. Et ces dernières sont innombrables.

Il ne saurait, assurément, entrer dans notre plan d'en dresser ici la liste. Qu'il nous suffise de constater que les souvenirs de Mme de Vandeul sont bien souvent matériellement

23. Dans l'*Allegemeine Zeitschrift von Deutschen für Deutsche*, de Schelling, vol. I, cahier II, p. 145-195.

24. En 1819, Depping, à la vérité, y avait déjà puisé quelques renseignements et, en 1828, François Barrière en avait inséré quelques fragments dans son curieux livre : *Tableaux de genre et d'histoire* (Paris, 1828). Mais ni l'un ni l'autre ne disent par qui le manuscrit leur avait été communiqué. Quand, en 1830, ce manuscrit fut publié chez Sautelet (in-8° de 68 p.), en tête des quatre volumes d'*Œuvres* inédites de Diderot parues chez Paulin, la même année, il fut considéré comme une découverte. Les *Mémoires*, disons-le en terminant, furent réimprimés, en 1841, à la suite des deux volumes in-12 contenant les *Lettres à Mlle Voland*, publiées chez Garnier frères et H. Fournier.

25. Mme de Vandeul mourut le 8 mars 1824. Elle était née le 2 septembre 1753.

26. On a souvent cité l'étrange brevet de « bonne vie et mœurs » qu'elle lui décerne à la fin de l'ouvrage. Le passage est connu. Il est vraiment d'une candeur ineffable : « Les mœurs de mon père ont toujours été bonnes : il n'a de sa vie aimé les filles de spectacles, ni les femmes publiques. » Evidemment, Mme de Vandeul, si c'est elle vraiment qui tient ici la plume, n'avait pas lu les lettres de son père à Mlle Voland. Ou bien elle ne connaissait de la vie du philosophe que ce que celui-ci avait bien voulu lui en dire.

erronés et qu'elle se trompe fréquemment. Elle se trompe, par exemple, sur l'ancienne profession des Diderot[27] et sur leur maison[28]: elle se trompe, on l'a vu plus haut, sur le collège de Paris où son père termina ses études classiques et sur les amis qu'il y fit; elle se trompe sur le temps qu'a duré la liaison de son père avec Mme de Puisieux[29] et sur la date de son mariage[30]; elle se trompe sur l'époque à laquelle Diderot se présenta à l'Académie française[31] et sur le nom du personnage qui donna à la ville de Langres un exemplaire de l'*Encyclopédie*[32]; elle se trompe sur le rôle exact que joua M. de Malesherbes dans l'affaire de la confiscation de ce dernier ouvrage[33]; elle se trompe sur le personnage près duquel, en 1768, Diderot intervint en faveur d'une pauvre femme[34]; elle se trompe quand elle affirme que c'est son père qui a donné (en 1749) à Rousseau l'idée de son discours sur les arts[35]; elle se trompe...

27. « Depuis deux cents ans, sa famille (de Denis Diderot), n'a point professé d'autre état » (que celui de coutelier), écrit-elle à la seconde ligne des *Mémoires*. Elle oublie la tannerie. Dès le XVIe siècle on voit des Diderot appliqués à cette industrie. Il y eut, au moins, tant à Langres qu'au dehors, autant de Diderot tanneurs que de Diderot couteliers. V. MARCEL, *Le frère de Diderot*, p. 15.

28. Elle parle, quelque part, des « clefs de la porte cochère » du logis de la famille de son père. Ce logis existe encore. Tout le monde peut constater qu'il n'a pas et n'a jamais pu avoir de porte cochère.

29. D'après elle, cette liaison dura dix ans. Il faut réduire ce chiffre au moins de moitié. Mme de Puisieux ne put être connue de Diderot avant 1745. Or Diderot s'en sépara, en 1749, quand il eut appris qu'elle l'avait trahi pendant son incarcération au château de Vincennes. V. AVEZAC-LAVIGNE, *Diderot et la société d'Holbach*, p. 51.

30. Elle le fixe « en 1744 ». Il y a longtemps que M. Jal a prouvé qu'il avait eu lieu le 6 nov. 1743, en l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs.

31. Elle écrivait, avons-nous dit, en 1787, et voici ce qu'elle dit : « Il (son père) s'est présenté, il y a quarante ans, à l'Académie. » Cela nous reporte à 1747. Or, en 1747, Diderot était encore un inconnu, et il ne pouvait songer à être admis sous la Coupole. C'est seulement en 1760, que Voltaire essaya, sans du reste y réussir, de faire entrer Diderot à l'Académie. V. BRUNEL, *Les philosophes et l'Académie* (Paris, 1884), p. 95.

32. Son nom était « Voinchet de Verseilles ». Elle l'appelle : « M. de Versailles ».

33. A l'en croire, Malesherbes aurait fait prévenir Diderot qu'il allait saisir ses manuscrits et il les aurait cachés dans son propre hôtel. BARBIER, qui était contemporain des faits, raconte, on le sait, les choses tout autrement dans son *Journal* (t. V, p. 159) et son témoignage est confirmé par celui de Grimm. V. PELLISSON, *Les hommes de lettres au XVIIIe siècle*, p. 69.

34. Ce n'est pas le « duc de la Vrillière », c'est M. de Saint-Florentin. V. *Lettres de Diderot à Mlle Voland*, 24 août et 10 sept. 1768.

35. V. l'article absolument convaincant que M. F. VÉSINET a publié sur cette question dans la *Revue d'histoire littéraire de France* (n° de juillet-août 1924) sous le titre *Rousseau ou Diderot*. L'excuse de Mme de Vandeul ici, c'est que l'Encyclopédiste qui lui avait probablement dit que c'était lui qui avait été l'inspirateur de Rousseau. Mais elle aurait dû

Mais à quoi bon poursuivre cette énumération[36]? Ce qui précède prouve surabondamment, ce nous semble, que Mme de Vandeul[37], pour qui veut parler un peu exactement de son père, est un guide... à ne pas suivre. On ne doit pas, en particulier, accepter, aveuglément, son récit de la mort du philosophe. Il est manifestement arrangé en vue d'une impression à produire sur l'esprit du lecteur : on sent, en le lisant, qu'il s'y trouve des imprécisions et des réticences calculées.

Telles sont, à quelques omissions insignifiantes près, les documents imprimés sur lesquels il est possible à une étude scientifique sur la mort de Diderot de s'appuyer. On trouvera, sans doute, que c'est là une base un peu étroite et un peu fragile. Mais heureusement il y a moyen de l'élargir et de la solidifier. A côté des sources imprimées, il y a les sources manuscrites.

En 1913[38] ont été versés aux Archives de la Haute-Marne, par M. le baron Léon Le Vavasseur, outre un stock très précieux de papiers concernant Diderot et sa famille[39], les papiers de M. Caroillon de Vandeul, le tout provenant du château d'Orquevaux où était mort, le 16 mai 1911, l'arrière petit-fils de Diderot, M. Albert de Vandeul, dernier de son nom. Or,

savoir que, comme le dit Marmontel lui-même, son père « croyait souvent avoir entendu ce qu'il avait rêvé ».

36. Notons encore : le père du philosophe a eu non pas « quatre enfants » mais sept bien comptés (Marcel, *Le frère de Diderot*, p. 10-12); Mme Voland n'était pas « la veuve d'un financier », mais d'un simple « préposé pour le fournissement des sels »; ce n'est pas « Galitzin » mais le général « Betzky » qui a acheté la bibliothèque de Diderot pour le compte de Catherine II; ce n'est pas un honoraire de 1.200 livres par an que réclama Diderot des éditeurs de l'*Encyclopédie*, mais bien un honoraire de 2.500 livres; ce n'est pas le 10 mars, mais le 21 mars 1773 qu'il quitta Paris pour Saint-Pétersbourg; ce n'est pas la rancune de Mme de Dupré Saint-Maur, mais la publication de la *Promenade du sceptique* et du *Pigeon blanc* qui fut la cause de son arrestation en 1749; ce n'est pas en 1758, mais seulement en 1760 que le *Père de famille* fut représenté aux Français; il n'est pas exact non plus ou, du moins, il n'est pas prouvé que Diderot ait fait une pension annuelle de 50 livres à Thérèse Levasseur..... Il serait possible d'allonger de beaucoup cette liste d'*errata*. L'inexactitude des *Mémoires* dits de Mme de Vandeul fait un peu songer à celle des *Mémoires* dits de Mme d'Epinay.

37. On est si peu fixé sur l'auteur présumé des *Mémoires* que, bien souvent, les éditeurs écrivent son nom : de Vanduel.

38. V. [Pierre Gautier], *Rapport de l'archiviste de la Haute-Marne à M. le Préfet* (Chaumont, 1913, p. 7-8).

39. Sur l'intérêt et l'importance de ces papiers on peut voir, Marcel, *Pierre Gautier, archiviste de la Haute-Marne* (Langres, 1918), p. 28-31 et Alexis Bertrand, *Le mouvement psychologique : Diderot et son frère* (Lyon, 1914), p. 8-9.

dans ce dernier lot de manuscrits, il s'en trouve qui intéressent au plus haut point notre sujet : ce sont les lettres échangées entre la mère de M. de Vandeul, Mme Caroillon[40], négociante à Langres[41] et ses quatre fils, savoir : M. de Vandeul lui-même[42], M. des Tillières[43], M. de Melville[44] et M. de La Charmotte[45].

Une bonne partie de ces lettres ont un caractère exclusivement familial. La mère y donne à ses fils, que le souci de leurs affaires tenait éloignés d'elle, des nouvelles de Langres, et ses fils par réciprocité lui donnent des nouvelles de Paris, parti-

40. Sur la famille Caroillon dont le chef, au début du XVIIIe siècle, était un modeste épicier de la banlieue langroise et dont un membre fut pair de France, en 1839, on peut voir MARCEL, *Le frère de Diderot* (Paris, 1913), p. 207-209.

41. Sur Mme Caroillon (née Simone Lasalette), voir MARCEL, *Les premiers aérostats à Langres* (Langres, 1919), p. 8-11.

42. Abel-François-Nicolas Caroillon était né à Langres, en 1746. Mme Caroillon, dans sa correspondance, l'appelait Caroillon tout court. Associé à plusieurs des grosses affaires de son frère des Tillières, dont il va être question, il devint, dans la suite, écuyer, trésorier de France et fermier des Domaines de Monsieur. C'est par lui que se continua la lignée des Caroillon. Il mourut le 16 janvier 1813. Le 9 septembre 1772, il avait épousé, à Paris, Marie-Angélique Diderot, fille unique du philosophe.

43. Claude-Xavier Caroillon était né à Langres, le 14 juillet 1748. Mme Caroillon lui donnait le nom de « cadet », parce qu'il était le puîné de la famille. Le 23 août 1786, il devait obtenir la charge de conseiller du roi. Le 3 juillet 1789, il fut autorisé à prendre ces armes parlantes : *Ecu de sinople à un lion d'argent assis sur un carreau de même, la tête contournée et un chef d'azur chargé de trois poissons d'or l'un sur l'autre.* V. Bibl. nat., *Nouveau d'Hozier,* 157[3], t. 82. Homme d'affaires consommé, il réalisa très vite une immense fortune. Dès le 28 janvier 1779, il écrivait à sa mère : « Ma fortune est plus considérable qu'il ne convient à un particulier modeste et sans passion ». Sous l'Empire, il se trouvait être un des trois à quatre hommes les plus riches de France. C'est dans la sidérurgie qu'il avait fait sa fortune. Il possédait ou exploitait des forges à Clavières, à Senonches, à Dampierre, en Normandie, dans le Nivernais. Il habitait à Paris, aux numéros 106, 108, 110 et 112 de la rue de Richelieu, le magnifique hôtel de Bondy qu'il avait acheté, le 3 janvier 1811, à la succession du fameux glacier Garchi. V. VITU, *La maison de Molière,* p. 288. Il possédait, en outre, en Seine-et-Oise, le château historique de Pontchartrain. Grand spéculateur en terrains, il fut un des premiers acquéreurs du Raincy. Il mourut le 21 mai 1814. Sa fille unique épousa, en 1817, le comte d'Osmond. Sur la maison de des Tillières, à Paris, voir DE ROCHEGUDE, *Promenades dans les rues de Paris* (Paris, 1910), p. 31-32.

44. Pierre-Abel-Théophile Caroillon, auquel Mme Caroillon donnait familièrement le nom de Fanfan, était né à Langres, le 31 mai 1753. Associé, comme M. de Vandeul, aux affaires de des Tillières, il devint fermier général des portions d'apanage de Monsieur et de Mgr le comte d'Artois. Le 20 novembre 1788. il acquit le titre « de conseiller secrétaire du roi ». V. Bibl. nat., *Carrés d'Hozier,* t. 153[1], fol. 219.

45. Denis Caroillon (le filleul de Diderot) que sa mère, à cause de son nom, appelle volontiers Denisot, était né à Langres, le 13 nov. 1754. Il devint écuyer et « Directeur de l'Administration générale des Domaines et bois ». Tout comme son frère de Melville, il mourut célibataire.

culièrement de la famille Diderot[46]. Et par le fait même qu'elles étaient destinées à l'intimité, elles offrent une garantie indéniable de sincérité que n'ont pas des écrits composés pour le public[47].

Les nouvelles que les fils de Mme Caroillon lui mandent de la maladie de Diderot sont évidemment, et dans un but que l'on comprend, légèrement optimistes : l'état physique du philosophe y est plutôt atténué, et ses dispositions religieuses plutôt embellies. Malgré cela, entre cette correspondance et les *Mémoires* attribués à Mme de Vandeul, le choix est bien facile. Or c'est assez souvent, on le verra, que la correspondance contredit les *Mémoires*. Et quand elle ne les contredit pas, service non moins appréciable! elle les précise. De toute façon, par conséquent, elle est infiniment précieuse.

Cela dit — et encore une fois, pour la pleine intelligence de ce qui va suivre, il était nécessaire que cela fût dit — arrivons à la maladie de Diderot, et essayons, à la lumière des documents, qu'on vient d'énumérer, d'en reconstituer l'histoire de la manière la plus exacte, la plus minutieuse aussi.

Pour en bien saisir la marche, il faut remonter, croyons-nous, jusqu'au début de l'année 1784.

II

Diderot avait reçu de la nature une constitution exceptionnellement robuste. Ses portraits donnent tous[48] de lui l'impression d'un homme solidement charpenté[49]. Ce n'est pas à dire, cependant, qu'il n'eut pas à souffrir, de temps en temps, du

46. Il est fâcheux que la totalité de ces lettres ne nous ait pas été conservée. On n'en a plus qu'une infime portion.

47. Elles constituent, aux Archives de la Haute-Marne, le fonds dit de Vandeul. Mais elles n'y ont pas encore été l'objet d'un classement méthodique et définitif. Provisoirement, elles sont cotées : les Lettres de Mme Caroillon à des Tillières E,31 (4 pièces) ; les lettres de Mme Caroillon à de Melville, E,32 (57 pièces) ; les lettres de Mme Caroillon à de Vandeul, E,33 (6 pièces) ; les lettres de Vandeul à Mme Caroillon, E,50 (3 pièces) ; les lettres de des Tillières à Mme Caroillon, E,74 (80 pièces) ; et, enfin, les lettres de La Charmotte à Mme Caroillon, E,97 (112 pièces).

48. Sur l'iconographie de Diderot (encore à dresser) on peut consulter Séché et Bertaut, *Diderot, 42 portraits et documents* (Paris, 1910), et Kusner, *Denis Diderot mit 15 Vollbildern und 1 fac-simile* (Berlin, 1907).

49. Le comte de Cheverny dit : « taillé en porteur de chaises ». V, dans ses *Mélanges* (t. II p. 17) la piquante anecdote où le philosophe nous est représenté, « fort comme un turc », saisissant au collet un de ses contradicteurs et — pour le convaincre, sans doute, qu'il avait tort ! — le menaçant de le jeter du parterre de l'Opéra au milieu de l'orchestre.

mauvais fonctionnement de certains de ses organes. Sa poitrine était sujette aux inflammations : en 1756 il avait dû, pour ce motif, être mis, pendant quatre mois, au régime lacté, et lui-même, dans une lettre à son ami, l'abbé Lemonnier, se représente « versant du lait sur sa poitrine », mais, ajoute-t-il, « l'incendie se renouvelle à chaque quart d'heure[50] ». Ses reins, eux aussi, étaient malades : on a de lui une lettre adressée à Mlle Voland, à la date du 20 novembre 1770, dans laquelle il confesse avoir des coliques néphrétiques[51]. Son estomac, enfin, lui causait fréquemment des souffrances : dans une lettre au Dr Tronchin, du 31 mars 1760, il se déclare atteint d'une affection stomacale assez singulière et dont il décrit tout au long à l'Esculape génevois les fâcheuses manifestations[52].

D'où provenaient ces maladies ? Etaient-elles, comme Diderot semblait le croire, un legs de son père[53] et de son grand-père[54]? Etaient-elles vraiment héritées? Il est plus que probable qu'elles étaient, en grande partie, acquises. Il est bien difficile, en effet, de n'y pas voir le résultat — un moraliste dirait : le châtiment — de la vie passionnée et aussi de la vie passionnelle que menait le philosophe, et de ne pas en rechercher la cause dans ces fréquents écarts de régime — appelons les choses par leur nom : ces ripailles et ces goinfreries — dont il se confesse si souvent à Mlle Voland, dans sa Correspondance, avec une précision quelque peu réaliste et, en tout cas, avec plus de sincérité que de véritable ferme propos[55].

50. Tornézy, *La légende des philosophes*, p. 77.

51. Le résultat de son autopsie ferait plutôt croire, on le verra, que le philosophe se trompait sur la nature de son mal et que les coliques, dont il souffrait, étaient non des coliques néphrétiques, mais des coliques hépatiques.

52. Henry Tronchin, *Théodore Tronchin, 1709-1781*, p. 376.

53. Didier Diderot. V. sur ce personnage Marcel, *Le Frère de Diderot*, p. 5-9, 66-67. Au sujet de la maladie à laquelle il était sujet et de laquelle Diderot croyait avoir hérité, voir d'abord la lettre écrite par Diderot lui-même à Tronchin, le 14 mars 1759. Cf. Henry Tronchin, *ouvr. cité*, p. 376; puis le *Voyage à Bourbonne* dans les *Œuvres complètes de Diderot* (édit. Assézat, t. XVII), p. 334 et suiv.; enfin, la lettre de Mme Caroillon à M. Caroillon-Lasalette en date du 3 mars 1756. *Cf.* Dr Lortet, *Diderot. Ses idées sur la thérapeutique balnéaire. Son séjour à Bourbonne en 1770* (Paris, 1913).

54. Denis Diderot (3 nov. 1654 - 26 mars 1726). Nous ignorons à quelle maladie il a succombé.

55. C'est surtout, quand il était au Grandval, chez son ami Paul Thiry d'Holbach, baron de Heeze, surnommé le « maître d'hôtel de la philosophie » que Diderot oubliait, volontiers, les lois de la sobriété. Ses indigestions, dont quelques-unes, parfois, le condamnaient à garder le lit

Qu'elles aient été le fruit de l'atavisme ou qu'elles aient été la conséquence de transgressions trop fréquentes des lois de l'hygiène, ces affections avaient forcément, à la longue, ébranlé le tempérament de Diderot. Ce qu'il y a de certain, c'est que, en 1774, il était revenu de Russie avec une santé affaiblie. « Le froid et les eaux de la Néva, dit Mme de Vandeul[56], dérangèrent prodigieusement sa santé ». Et elle ajoute, quelques lignes plus loin, « Un si long temps en voiture lui avait donné une oppression de poitrine sitôt qu'il marchait longtemps. »

Ses dix dernières années ne furent pas, sans doute, tout à fait intellectuellement stériles. Il composa, durant cette époque, il est vrai, quelques livres : la *Réfutation de l'ouvrage d'Helvétius intitulé l'Homme;* le *Salon* de 1775; un *Plan d'une Université pour le gouvernement de Russie;* l'*Entretien d'un philosophe avec la maréchale de ***;* l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron;* le *Salon* de 1781, et le drame : *Est-il bon? est-il méchant?*[57] Mais le travail lui était plus difficile. « Il commença alors, dit Mme de Vandeul, à se plaindre tout à fait de sa santé; il trouvait sa tête usée; il disait qu'il n'avait plus

pendant huit jours, sont célèbres. Lui-même a jugé bon de s'en faire l'historiographe. Les descriptions qu'il fait de ses infortunes stomacales, à « Morphyse », comme il appelle, quelque fois, son amie, sont d'une familiarité qui exclut toute périphrase, même quand la périphrase serait de rigueur. C'est par lui que nous apprenons qu'il était fréquemment obligé, pour remédier aux conséquences de ses excès de table, d'user de l'instrument cher aux médecins de Molière. V. Lettres à Mme Voland, 20 oct. 1759, 15 sept., 3, 10 et 25 nov. 1760, 24 nov. 1768, 1er oct. 1769, 2 nov. 1770... V. l'intéressant article publié par M. Wladimir D'ORMESSON dans la *Revue universelle* du 15 juin 1923, sous ce titre : *Diderot au Grandval*, p. 691-701.

56. Nous avons, ce semble, suffisamment indiqué, tout à l'heure, les raisons que nous avons de douter de l'authenticité de ses *Mémoires*. Il serait fastidieux de répéter perpétuellement nos réserves sur ce point. Dans la suite de notre discussion, nous parlerons d'eux comme s'ils étaient vraiment l'œuvre de Mme de Vandeul. Le lecteur ne se méprendra pas sur notre opinion.

57. Mme de Vandeul ajoute : la *Religieuse* et *Jacques le Fataliste*. Mais, comme bien souvent, des souvenirs la trompent. La *Religieuse* est de 1760. Les lettres du marquis de Croismare sont datées de 1760. Diderot dit lui-même, dans une lettre à Mlle Voland, du 10 sept. 1760, qu'il y travaille. Quant à *Jacques le fataliste*, il est certainement de 1773, antérieur, par conséquent, au voyage en Russie. Outre les ouvrages qu'on vient de citer, Diderot travailla encore, à cette époque de sa vie, à la troisième édition de l'*Histoire philosophique et politique des deux Indes*, de l'abbé Raynal. V. Anatole FEUGÈRE, *Raynal, Diderot et quelques autres « historiens des deux Indes »*, dans la *Revue d'hist. litt. de la France*, avril-juin 1913, p. 351. « Il (Diderot) s'occupe à revoir et à corriger des ouvrages d'un abbe, son ami, et cela lui a coûté environ trois à quatre mois de travail », écrit de La Charmotte à sa mère, le 11 avril 1777.

d'idées; il était toujours las; c'était pour lui un travail de s'habiller; ses dents ne le faisaient point souffrir, mais il les ôtait doucement comme on détache une épingle[58], il mangeait moins, il sortait moins; pendant trois ou quatre ans, il a senti une destruction[59] dont les étrangers ne pouvaient s'apercevoir, ayant toujours le même feu dans la conversation et la même douceur (?) » Une catastrophe était à redouter.

Durant l'année 1783, diverses crises se produisirent sur la nature desquelles nous ne sommes pas bien fixés et qui furent suivies d'améliorations passagères, mais évidemment étaient les prodromes de la crise finale[60]. Au début de 1784, la famille avait de graves inquiétudes[61]. Ce ne fut, pourtant, que le 19 février que la maladie éclata. Ce jour-là, disent les *Mémoires* de Vandeul, Diderot eut « un violent crachement de sang ». Le philosophe habitait alors une maison située vis-à-vis la rue Saint-Benoît, que la rue de Rennes a fait

58. C'est proprement ce que les médecins appellent : une pyorrhée alvéo-dentaire.

59. Cette « destruction » paraît cependant avoir été plus lente que ne l'insinue Mme de Vandeul. Dans les lettres de de La Charmotte à sa mère, nous avons comme une série de bulletins de la santé de Diderot durant les années qui précédèrent 1782. « M. Diderot va régulièrement à la campagne toutes les semaines, il ne revient que les samedis » (19 mai 1772); « Mme Diderot a donné à dîner le dimanche gras. Mais, le mardi, elle a refusé de venir et il y a eu là dessus altercation avec le Papa. Il se porte bien, à un rhume près. Il soupe tous les jours à la maison » (17 fév. 1779); « Je vais de temps en temps à Sèvres voir M. et Mme Diderot et Mme Billard. Il est impossible d'avoir une santé plus ferme et plus fraîche et jamais je ne les ai vus aussi bien portants » (2 juillet 1779); « J'ai vu hier M. et Mme Diderot; ils sont l'un et l'autre bien portants » (23 avril 1780); « M. Diderot et ces Dames sont d'une santé à faire envie » (24 oct. 1780); « M. et Mme *Diderot jouissent également d'une santé ferme* » (23 mai 1781); « Le papa Diderot se plaint, mais mange, boit et dort bien » (5 oct. 1782)...

60. De La Charmotte écrit à sa mère le 17 mai : « Jusqu'à ce que M. Diderot fût revenu à l'état de bonne santé où il se trouve je me suis imposé le silence et ai laissé à de Vandeul le soin de vous informer exactement des progrès de son rétablissement. Aujourd'hui, il est au mieux et, avant hier, il est venu dîner chez nous avec un bon appétit et de *la prudence (!)* ». Le 28 juin: « La santé de M. Diderot est aussi bonne que, dans les circonstances, on peut le désirer. Hors la force, il a l'appétit, le sommeil et les bonnes digestions ». Le 22 octobre : « M. Diderot va autant mieux qu'on eut pu l'espérer ».

61. C'est ce qui résulte d'une lettre de Mme Caroillon à de Melville où elle dit à propos d'une grave maladie de vessie survenue au chanoine Diderot, le 4 janvier 1784 : « J'ai écrit cette maladie à de Vandeul avec représentation de n'en point parler à ma fille (sa belle-fille) qui a déjà d'autres inquiétudes sur la santé de M. son père que, comme vous le marquez, on a peine à rétablir ». Dans une autre lettre, datée du 17 janvier suivant, elle dit de Mlle Diderot, la sœur du philosophe : « Ce qu'elle apprend de Paris la désole ».

disparaître, et qu'il occupait depuis 1754[62]. Il était, par conséquent, paroissien de Saint-Sulpice.

Le curé de Saint-Sulpice était alors Jean-Joseph Faydit de Tersac. On eut dit vraiment qu'il était dans la destinée de ce prêtre de préparer au grand voyage les chefs de l'école philosophique. C'était déjà lui qui, en 1778, avait eu la difficile mission d'assister Voltaire à ses derniers moments. On sait comment il avait rempli son office et à la suite de quels incidents il avait été amené à refuser la sépulture écclésiastique à l'auteur de la *Pucelle*. De même qu'il avait fait visite à Voltaire, il fit visite à Diderot. C'était son devoir de pasteur, et il avait l'âme trop apostolique pour ne pas s'en acquitter.

Mais sa visite (ou ses visites) soulève trois importantes questions : à la prière ou à la suite de l'avertissement de qui furent-elles faites; à quelle date eurent-elles lieu, et quels en furent les résultats?

⁂

Si on en croyait les *Mémoires* dits de Vandeul, les visites de M. Tersac auraient été spontanées : « Le curé de Saint-Sulpice, disent-ils sèchement, apprit sa maladie. » Mais le narrateur, quel qu'il soit, ne dit point par qui M. de Tersac « apprit » que son paroissien, — paroissien, hélas ! bel et bien *in partibus !* — était malade.

Les *Nouvelles ecclésiastiques* suppléent à son silence. Ecoutons leur récit :

« Ce mécréant, disent-elles, était malade dans sa demeure ordinaire. Son état tendait à l'hydropisie et il avait aux jambes des plaies qu'un jeune chirurgien, qu'il affectionnait beaucoup, pansait très exactement. Celui-ci s'apperçut, vers la fin de juillet, que l'enflure augmentait et que les plaies devenues livides annonçaient peu de ressource. Il fit part de ses inquiétudes à un ecclésiastique de sa connaissance; et, par son avis, il se hasarda à prévenir le malade du danger où on le croyait, en l'exhortant à mettre ordre à ses affaires. Cette ouverture fut beaucoup mieux reçue qu'il n'avait

62. C'était là, par conséquent, que s'était écoulée la plus grande partie de son existence. Il n'avait fait, pour ainsi dire, que passer dans ses autres logis. En 1740, on le trouve rue de l'Observance; en 1743, rue des Deux-Ponts; en 1744, rue Saint-Victor; en 1745, rue Traversière; en 1746, rue Mouffletard; en 1749, rue de la Vieille-Estrapade. Voir l'article déjà cité plus haut de M. Edmond de Beaurepaire : *Les logis de Diderot* dans la *Revue de France*, 30 sept. 1913, p. 309-318. La maison habitée par Diderot occupait, à la rue Taranne, à peu près l'endroit où l'on a érigé, en 1885, la statue du philosophe de Jean Gautherin.

osé l'espérer. L'ecclésiastique, de son côté, écrivit à M. le curé de Saint-Sulpice pour l'informer du danger de son paroissien. M. de Tersac se transporta sans délai chez le malade... »[63].

Le lecteur aura remarqué, de lui-même, l'erreur chronologique considérable commise par l'auteur de ce récit. Il place la première visite de M. de Tersac « vers la fin de juillet ». Or, « vers la fin de juillet », Diderot n'était certainement plus « à sa demeure ordinaire », rue de Taranne. Ainsi qu'on le verra plus loin, il était à Sèvres. Les *Nouvelles,* en outre, par ignorance, sans doute, s'abstiennent de nommer le « jeune chirurgien » qui, d'après elles, est intervenu. Tout ce qu'elles en disent, c'est que Diderot « l'affectionnait beaucoup ».

Malgré ses inexactitudes, ses lacunes et ses imprécisions, leur narration est utile à recueillir. Ecrite moins de quatre mois après la disparition du philosophe, elle est la première forme du bruit qui, spontanément ou non, se répandit dans le public au sujet des débuts des relations de M. de Tersac avec Diderot. Mais, avec les années, ce bruit alla en se modifiant. Le « jeune chirurgien » devint un « jeune bibliothécaire ». Son intervention prit l'allure et les proportions d'un petit drame d'ailleurs fort émouvant dont on prétendait connaître tous les actes. On allait même jusqu'à citer textuellement les paroles des personnages mis en scène. On nommait aussi l'ecclésiastique qui avait collaboré au sauvetage moral entrepris. Il s'appelait, disait-on, « M. l'abbé Lemoine ». Dans le fond, cependant, la cause des visites du curé de Saint-Sulpice restait la même. Il s'était rendu rue Taranne sur la demande d'un intermédiaire étranger à la famille.

Voilà ce qu'on racontait en 1797 et, de ces bruits, en cette même année, l'abbé Barruel inséra dans ses *Mémoires* la nouvelle édition ainsi « corrigée, revue et augmentée ». Son récit vaut d'être reproduit. Il est une pièce importante du dossier du procès :

« L'impératrice de Russie, en achetant la bibliothèque de Diderot, lui en avait laissé l'usage pendant sa vie. Les générosités de la même impératrice l'avaient mis en état d'avoir auprès de lui, en qualité de bibliothécaire, un jeune homme qui était bien éloigné de partager l'impiété de ses opinions. Ce jeune homme était cher à

63. *Nouvelles ecclésiastiques,* 26 nov. 1784, p. 192.

Diderot. Il avait surtout mérité son attachement par les services assidus qu'il lui rendait dans sa dernière maladie. C'était lui qui pansait, ordinairement, les plaies de ses jambes. Effrayé des symptômes qu'il aperçut, le jeune homme courut en avertir un digne ecclésiastique, M. l'abbé Lemoine, résidant, alors, à la maison appelée des Missions Etrangères, rue du Bac, faubourg Saint-Germain. Sur les avis de cet ecclésiastique, le jeune homme passe une demi-heure dans l'église, priant Dieu instamment de lui inspirer ce qu'il doit dire, ce qu'il doit faire pour le salut d'un homme dont il déteste les principes irréligieux, mais qu'il ne peut s'empêcher de regarder comme son bienfaiteur. Cette prière faite, il revint chez Diderot; et, le même jour, à l'instant où il panse ses plaies, voici le langage qu'il lui tient : « Monsieur Diderot, vous me voyez, aujourd'hui, plus ému que jamais sur votre sort; n'en soyez pas surpris; je sais tout ce que je vous dois; c'est par vos bienfaits que je subsiste : vous daignez m'honorer d'une confiance à laquelle je n'avais pas lieu de m'attendre : il m'est dur d'être ingrat et je m'accuserais de l'être, si je vous laissais ignorer le danger que l'état de vos plaies m'annonce. Monsieur Diderot, vous avez des dispositions à faire; vous avez surtout des précautions à prendre pour le monde où vous allez entrer. Je ne suis qu'un jeune homme, je le sais. Mais êtes-vous bien sûr que votre philosophie ne vous laisse pas une âme à sauver ? Je n'en doute pas, moi : et il m'est impossible de penser au sort qui attend mon bienfaiteur et de ne pas l'avertir d'éviter un malheur éternel. Voyez, Monsieur, il en est temps encore. Pardonnez un avis que je dois à la reconnaissance et à toute votre amitié pour moi ».

« Diderot écoutait ce langage avec attendrissement. Il laissa même échapper quelques larmes; il remercia, ensuite, son jeune bibliothécaire de sa franchise, de l'intérêt qu'il prenait à son sort. Il lui promit de bien peser ce qu'il venait d'entendre et de délibérer sur le parti qu'il avait à prendre dans une situation dont, après tout, il reconnaissait l'importance.

« Le jeune homme attendait avec impatience l'effet de ces délibérations. Le premier résultat fut conforme à ses désirs. Il courut avertir M. Lemoine que Diderot demandait à voir un prêtre pour se mettre en état de paraître devant Dieu. M. Lemoine indiqua M. de Tersac, curé de Saint-Sulpice. Diderot vit, en effet, M. de Tersac : il le vit plusieurs fois. Il se préparait à rédiger une rétractation publique de ses erreurs. Malheureusement, les adeptes surveillaient leur ancien coryphée... » [64].

Cette seconde version n'est guère plus acceptable que la première. D'abord, elle manque de précision.

64. Barruel, *Mém. pour servir à l'hist. du Jacobinisme*, t. I, p. 391-394.

Si elle nomme l'ecclésiastique qui a avisé M. de Tersac, elle nous laisse ignorer qui était l'abbé Lemoine; elle omet, au surplus, de dire comment s'appelait le « jeune bibliothécaire », auquel elle prête le rôle principal dans l'entreprise de la conversion de l'Encyclopédiste.

Mais surtout elle fourmille d'inacceptables invraisemblances. Sans doute la maladie de Diderot avait causé de l'émotion à Paris, tant dans les rangs du clergé que dans ceux des fidèles. Probablement aussi des démarches avaient été faites en vue d'aider à sa conversion. Mais ce qui n'est guère vraisemblable, c'est que la bibliothèque de Diderot ait été assez importante[65] pour occuper un bibliothécaire; ce qui ne l'est pas ou ce qui ne l'est guère non plus, c'est que Diderot, s'il a eu besoin d'un bibliothécaire, ait fait choix pour cet office d'un catholique fervent et même plus que fervent, apôtre; ce qui ne l'est pas ou ce qui ne l'est guère, c'est que ce bibliothécaire ait été dans la maison de Diderot une espèce d'homme à tout faire, un nouveau Maître Jacques, et que ce soit à ses mains ignorantes de l'art et des délicatesses de la chirurgie qu'ait été confié le soin de panser et de bander des plaies. Le discours pathétique que lui fait tenir l'abbé Barruel, sent, en outre, terriblement la rhétorique. Il a été tenu, par hypothèse, dans le secret de la chambre du malade. Comment se fait-il, qu'on en ait connu si bien les termes dans le public ? On pourrait multiplier les remarques. Celles qui précèdent suffisent, et au delà, ce nous semble, à frapper d'un irrémédiable discrédit le récit recueilli par Barruel.

Il existe, du reste, sur la question une autre version toute différente. Le gendre de Diderot insinue très clairement que c'est sa belle-mère qui a appelé un prêtre auprès du philoso-

65. Diderot en avait fixé le prix, en 1765, à 15.000 livres (*Œuvres complètes*, t. XIX, 472), ce qui ne donne pas l'idée d'une collection de livres extraordinairement considérable. Il est bien probable, du reste, que la bibliothèque dont Diderot avait proposé l'acquisition à Catherine II se composait surtout des ouvrages qui lui avaient servi à la composition de l'*Encyclopédie*, « ouvrages, dit M. Ducros, qui lui avaient été momentanément utiles, mais que, son travail fait, il ne se souciait guère de garder chez lui » (V. Ducros, *ouvr. cité*, p. 87). De 1773 à 1784, au surplus, la vie intellectuelle de Diderot fut, on l'a vu, une « vie ralentie » qui ne nécessitait pas la présence auprès de lui d'un bibliothécaire. Dernière observation, enfin, le logis de Diderot, à la rue Taranne, n'avait pas des dimensions assez vastes pour permettre au philosophe d'amasser beaucoup de livres. La chambre qu'il appelait « sa bibliothèque » et qui était au cinquième de l'immeuble, était en même temps son cabinet de travail.

phe. Voici ce qu'il écrivait de Langres à sa tante Denise Diderot à la date du 24 avril 1784[66] :

« Soyez, chère tante, sans inquiétude sur l'objet qui semblait vous en donner. Tout va bien à cet égard. La dévotion très vive et plus grande qu'on ne croirait (?) de ma belle-mère pourvoira à tout et y *a déjà pourvu*, en partie, avec succès. Elle a déterminé et fait recevoir les visites du curé de Saint-Sulpice..... »

Cette lettre a, évidemment, été écrite dans le but de calmer le plus possible les préoccupations, d'ailleurs fort naturelles et fort légitimes qu'éprouvait la femme profondément croyante qu'était Mlle Diderot au sujet de l'âme de son frère. Le certificat de dévotion décerné à Mme Diderot n'a qu'une valeur médiocre. Et si la matière n'était aussi grave, ce serait le cas de répéter le mot bien connu de la comédie : « Ah ! le bon billet !... » M. de Vandeul n'avait guère de compétence pour délivrer un brevet de piété à sa belle-mère[67]. Les sentiments religieux qu'il prête à Mme Diderot sont, du reste, bel et bien problématiques. Les *Mémoires* de Mme de Vandeul assurent qu'elle eût donné sa vie pour que son mari crût. L'affirmation est peut être aventureuse[68]. Eût-elle vraiment, du reste, été une femme de foi qu'elle n'eût pas eu assez d'empire

66. Archives de la Haute-Marne, *Fonds Vandeul*, E,50.

67. Bien que élevé par une mère extrêmement pieuse que, du reste, il « adorait » ainsi que ses trois autres frères, M. de Vandeul était un incroyant ou, comme on dirait aujourd'hui, un a-religieux. Sectaire ? en aucune façon. Il n'était pas hostile à l'Eglise. Mais, théoriquement et pratiquement, il l'ignorait. C'est même son défaut complet de religion qui avait été le motif principal de l'opposition mise par le chanoine Diderot au mariage de sa nièce avec lui, en 1772. « Je n'ai pu savoir de M. Caroillon quelle est sa religion, écrivait-il à son frère Diderot, le 14 novembre 1772. Je l'ai mis dans la nécessité de me faire connaître ses sentiments. Il est encore à me répondre. Il est plus hardi dans la compagnie des jeunes libertins et s'y montre un gendre digne de vous. C'est la réflexion de ceux qui l'ont entendu débiter vos maximes ». « Ce qui me donne le plus d'éloignement pour ce mariage, mandait-il, à la même époque, à sa sœur Denise, c'est le peu de religion et le défaut de vertus sociales dans le jeune homme » (Archives de la Haute-Marne. *Fonds Vandeul*).

68. Quels étaient, au juste, les sentiments de Mme Diderot en religion ? Les textes, là dessus, sont contradictoires. Diderot appelle, quelque part, sa femme : « Ma dévote de femme », et il lui reprochait, parfois, dit-on, « d'élever leur fille dans les principes du christianisme » V. MARCEL, *Une légende. Diderot catéchiste de sa fille* (Paris, 1913). La vérité est que la dévotion d'Antoinette Champion n'avait rien d'exagéré. Le chanoine Diderot, qui connaissait bien sa belle-sœur, nous paraît avoir dit là dessus le mot juste : « Si la piété de votre fille, écrivait-il au philosophe, le 14 nov. 1772, est aussi *complaisante* que celle de sa mère, je n'y ai pas grande foi ». « Complaisante ! » L'épithète est jolie. Elle mérite de rester.

ni sur l'esprit ni surtout sur le cœur[69] de son mari, pour lui faire accepter la visite d'un prêtre.

On est un peu étonné, dans ces conditions, qu'elle ait pris personnellement l'initiative d'appeler M. de Tersac auprès du philosophe. L'affirmation de M. de Vandeul, cependant, est bien catégorique. Et il serait peut-être difficile de la contester.

Mais alors on devine les sentiments qui avaient inspiré sa conduite. Ce n'était pas assurément l'espoir de convertir son mari puisque, au dire des *Mémoires* de Vandeul eux-mêmes, « elle était persuadée que Diderot ne changerait jamais d'opinion ». Son but, il faut bien le dire, était d'un ordre un peu moins élevé. Il s'agissait simplement pour elle — et pour sa famille — d'assurer après sa mort au philosophe un titre — au moins un « titre coloré » — à des funérailles chrétiennes. Elle et son gendre se souvenaient.

Ils se souvenaient des difficultés auxquelles s'étaient heur-

69. Le ménage Diderot-Champion était loin d'être parfaitement uni. Tous les torts, cependant, n'étaient pas du côté du mari. Rousseau qui, en l'espèce, voyait fort bien la paille qui se trouve dans l'œil de son voisin, appela un jour Antoinette Champion une « pie grièche », et Diderot lui-même trouvait que sa femme avait « une humeur diabolique ». Le mot n'était que légèrement exagéré. Ce que nous racontent les frères Caroillon de la femme du Socrate de la rue Taranne prouve bien qu'elle était, de fait, une nouvelle et bien désagréable Xantippe. Ecoutons des Tillières (Lettre du 28 déc. 1774) faisant le portrait de la belle-mère de son frère de Vandeul : « Quant à la belle-mère, dit-il, on n'est bien avec elle que lorsqu'on est mal avec tous. C'est un être impénétrable qui n'a, dans le fait, de bonnes qualités que celle de rester souvent chez elle et on est d'autant plus tranquille... » De La Charmotte qui, pourtant, n'est pas mauvaise langue, ne tient pas un autre langage : « Mme Diderot reste chez elle et a l'humeur à l'ordinaire. Elle est, dans ce moment-ci, fort affligée de la mort de son petit chien qui était aveugle depuis trois mois. C'est Mme Billard (sa sœur) qui, en s'asseyant dessus, lui a cassé les reins. Depuis ce temps, Mme Diderot la querelle » (5 déc. 1778). De Vandeul ne peint pas Mme Diderot sous des couleurs plus flatteuses : « Nous vivons au mieux avec Mme Diderot et sa sœur, note-t-il, presque comme une chose extraordinaire, dans une lettre à sa mère, le 5 juillet 1773, au moyen de quelques cadots (*sic*) que lui fait ma femme de temps à autre. Nous avons le plaisir de lui donner à souper tous les dimanches. Depuis que M. Diderot est à La Haye, elle ne fait que meubler et démeubler son appartement, que changer de domestiques et se plaindre des mauvais sujets qu'elle rencontre ». On voit d'après ces quelques passages que M. Jules Bertaut a quelque peu idéalisé l'épouse du philosophe langrois dans l'article intitulé : *Madame Diderot* qu'il lui a consacré dans le numéro de la *Revue de France* du 1er juin 1924, p. 574-594. Quand elle voulait, cependant, Mme Diderot savait être aimable. Témoin ce billet de M. de Melville à sa mère, à la date du 24 octobre 1782 : « Mme Diderot s'est mise en gala pour la Saint-Denis. Elle a même fait bonne mine et chanté une chanson de sa composition ».

tées les obsèques de Voltaire, en 1778[70] et celles de d'Alembert, en 1783[71]. Et ils désiraient en éviter le renouvellement. C'est que, malgré l'affadissement du siècle, les âmes étaient encore très religieuses à la veille de la Révolution. Elles l'étaient même beaucoup plus qu'on ne le dit et qu'on ne le croit généralement. Les enterrements civils (si l'on ose employer une expression, inouïe à cette époque), étaient « malportés ». Ils étaient « mal portés » à Langres et la famille du philosophe tenait essentiellement à ménager l'opinion langroise[72]. Ils étaient « mal portés » aussi même à Paris où les plus mécréants eux-mêmes « s'arrangeaient » de manière à être conduits religieusement au cimetière, après leur mort, et même, si possible, à être inhumés dans l'église[73]. Mme Diderot tenait à ce que la mort et les funérailles de son mari fussent décentes et il n'y avait alors de funérailles décentes au regard de l'opinion que celles auxquelles présidait le prêtre. Et c'est pour cela, uniquement peut-être pour cela, que l'entourage de Diderot avait fait appel au concours du curé de Saint-Sulpice. Dans la lettre à Mlle Diderot dont nous avons déjà cité plus haut un extrait, M. de Vandeul en fait candidement l'aveu : « Je désire, écrivait-il à sa tante, autant pour vous que pour nous, que dans le cas où nous aurions le malheur de perdre M. Diderot, cet automne, sa mort ne nous

70. Emile Regnault, *Christophe de Beaumont*, t. II, p. 363-370.

71. Voir l'article de Meister dans la *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm*, t. XIII, p. 371-372.

72. Langres n'avait été que très peu entamé par la propagande du philosophisme. Le 4 août 1759, Diderot, il est vrai, écrivait de cette ville, à Mlle Voland : « J'ai trouvé ici quelques hommes bien décidés et bien nets sur le grand préjugé; et ce qui m'a fait un plaisir singulier, c'est qu'ils tiennent un rang parmi les honnêtes gens ». La vérité est, en dépit de cette affirmation, que, dans son immense majorité, la population langroise restait croyante et pratiquante. M. Daniel Mornet a publié, il y a quelques années, sous le titre : *Les enseignements des Bibliothèques privées (1750-1780)*, un article où il émet l'idée qu'un bon critérium pour juger de la diffusion des doctrines philosophiques serait le chiffre, bas ou élevé, des ouvrages des disciples de Voltaire qui se trouvaient alors dans les bibliothèques particulières (*Cf. Revue d'hist. litt. de la France*, juill.-sept. 1910). A s'en tenir à ce critérium — il y en a d'autres, M. Mornet a soin lui-même de nous en avertir — Langres n'aurait été que fort peu contaminé par le voltairianisme. Sur plus d'une cinquantaine de Catalogues notariés de bibliothèques langroises que nous avons eus entre les mains, c'est à peine s'il en est deux ou trois où nous ayons rencontré des ouvrages de la sorte, comme par exemple, l'*Histoire philosophique et politique des Indes*, de l'abbé Raynal...

73. Est-il besoin de rappeler ici que Helvétius avait été inhumé à Saint-Roch le 27 décembre 1771, d'Argens dans l'église d'Aix le 11 juin 1771, et Turgot à l'église des Incurables, à Paris, le 18 mars 1781.

laissât d'autres regrets que celui de n'avoir pas pu le conserver plus longtemps. » On devine quels sont ces « autres regrets ». On redoutait que Diderot, étant mort sans prêtre, ce fut également sans prêtre qu'eussent lieu ses funérailles.

Et c'est pour éviter cette sorte d'inélégance sociale posthume qu'ils avaient demandé à M. de Tersac de venir le visiter.

⁂

Autre question qui n'est guère moins épineuse. A quelle date exactement ont commencé les visites du curé de Saint-Sulpice ? Ni l'abbé Barruel, ni les *Nouvelles ecclésiastiques*, on l'a vu, ne le disent d'une manière précise. Les *Mémoires* de Vandeul pas davantage. Il y aurait pourtant grand intérêt à le savoir. Et il est peut-être possible de le déterminer au moins approximativement. Essayons.

On peut distinguer, ce semble, deux périodes dans la maladie de Diderot : la période de Paris et la période de Sèvres. Laissons de côté, pour le moment, cette dernière dont nous aurons à nous occuper plus tard et ne parlons que de celle de Paris. On peut la subdiviser elle-même en trois parties : la crise, l'amélioration, la rechute.

La crise, on l'a vu, éclata le 19 février. Et elle dura douze jours. Les *Mémoires* de Mme de Vandeul en décrivent ainsi la marche et la caractère :

« Le 19 février 1784, disent-ils, il (Diderot) fut attaqué d'un violent crachement de sang. « Voilà qui est fini, me dit-il, il faut nous séparer : je suis fort[74]. Ce ne sera peut être pas dans deux jours, mais deux semaines, mais deux mois, mais un an... J'étais si accoutumée à le croire que je n'ai pas douté, un instant, de cette vérité et, pendant tout le temps de sa maladie[75], je n'arrivais chez lui[76]

74. Mme de Vandeul (à supposer toujours que ce soit elle qui parle) oublie qu'elle a écrit, quelques lignes plus haut, que son père « sentait en lui une véritable destruction ». Les deux assertions ne s'accordent guère ! Tout à l'heure, d'autre part, l'auteur des *Mémoires* nous montrera le philosophe, délicatement soucieux de dissimuler son état à son entourage. On est un peu étonné de le voir ici lui-même donner l'alarme. Mais l'auteur, quel qu'il soit, des *Mémoires* ne se piquait pas d'une logique très sévère.

75. « Pendant tout le temps de sa maladie ! » L'expression est quelque peu hyperbolique. Il faut, au moins, exclure du temps des terreurs filiales l'époque de l'amélioration. Or, cette période, diront tout à l'heure, un peu étourdiment, du reste, les *Mémoires*, dura « quelques mois ».

76. M. et Mme de Vandeul habitaient, alors, « rue de Bourbon, près de celle de Beaune ».

qu'en tremblant et je n'en sortais qu'avec l'idée que je ne le reverrais plus. La nature de ses crachements de sang et son pouls annonçaient une fluxion de poitrine; il fut saigné trois fois en vingt-quatre heures : les accidents disparurent. Il parut entrer en convalescence. Le huitième jour de sa maladie, il causait, sa tête se troubla : il fit une phrase à contre-sens, il s'en aperçut, la recommença et se trompa encore; alors il se leva : « Une apoplexie ! » me dit-il, en se regardant dans une glace et en me faisant voir sa bouche qui tournait un peu et une main froide et sans mouvement. Il passe dans sa chambre, se met sur son lit, embrasse ma mère, lui dit adieu; m'embrasse, me dit adieu; explique l'endroit où l'on trouverait quelques livres qui ne lui appartenaient pas et cesse de parler. Lui seul avait sa tête[77], tout le monde l'avait perdue. Il était onze heures du soir, les médecins, les chirurgiens arrivent[78]; ils ne pouvaient le déterminer à remuer de l'endroit où il s'était placé; ils nous donnaient la mort en nous répétant qu'ils avaient vu plusieurs fois des malades expirer dans cette position. Il faisait signe qu'il voulait être tranquille : il nous entendait parfaitement. On parvint enfin (?) à lui appliquer les vésicatoires au dos et aux deux jambes et à le déterminer à boire du petit lait. Les cantharides furent appliquées à minuit; à une heure du matin, il se leva, vint s'asseoir dans son fauteuil. Il prit huit graines d'émétique dans la nuit : comme on lui en donnait sans cesse et que ce remède le tourmentait, il disait doucement : *Vous me faites vivre avec de bien mauvaises choses.* Il passa ainsi trois jours et trois nuits, ayant un délire très froid et très raisonné : il dissertait sur les épitaphes grecques et latines et me les traduisait; il dissertait sur la tragédie, il se rappelait les beaux vers d'Horace et de Virgile et les récitait; il causait toute la nuit, trouvait qu'il était temps de se coucher, se mettait tout habillé sur son lit et se relevait cinq minutes après. Le

77. Mme de Vandeul a écrit tout à l'heure : « Sa tête se trouble » et, dans un instant, elle constatera qu'il a eu « un délire très froid ». Voilà, à coup sûr, des affirmations difficilement conciliables avec celle-ci : « Lui seul avait sa tête ».

78. « *Les* médecins, *les* chirurgiens ! » Ce double pluriel est vraisemblablement lui aussi quelque peu hyperbolique. Tout à l'heure Mme de Vandeul nous parlera de *deux* médecins et elle les nommera. Ici, elle n'en nomme aucun et le vague où elle s'enferme ferait vraiment croire que la Faculté de médecine tout entière s'est transportée dans la chambre du malade. On sait que tout en n'ayant qu'une confiance assez limitée dans la médecine, Diderot s'était beaucoup occupé d'études médicales et comptait plusieurs médecins parmi ses amis intimes, notamment Julien Busson, Antoine Petit, Lecamus et surtout Bordeu. V. les articles publiés par le Dr François Helme dans la *Presse médicale* des 1er nov. et 29 nov. 1913 sous les titres : *Diderot dans notre art* et *Notes sur Diderot médecin : ce que notre art lui doit et ce qu'il doit à notre art.* V. aussi Dr Tribouillet, *Diderot et la médecine. Ses amis médecins, médecine contre chirurgiens. Inoculation* (Lyon, 1921).

quatrième jour[79], cet état disparut avec le souvenir de ce qui s'était passé... »

Ni physiquement, ni intellectuellement, Diderot durant ces jours de fièvre, d'agitation et de délire, n'était en état de soutenir avec un visiteur une conversation quelconque. Ce ne doit pas être, par conséquent, durant la période de crise qu'eurent lieu les entretiens du philosophe avec le curé de Saint-Sulpice. Ce dut être pendant la période d'amélioration, c'est-à-dire après les premiers jours de mars.

L'état du malade lui permettait manifestement de « recevoir » et, de fait, il « recevait ».

« Deux vésicatoires se fermèrent, racontent les *Mémoires* de Mme de Vandeul : il en restait un à la jambe droite, ouvert, suppurant pendant deux mois. Sa santé paraissait rétablie : il causait avec ses amis aussi gaiement qu'à l'ordinaire[80] : il avait beaucoup d'appétit et mangeait peut-être un peu trop, il dormait et désirait vivement la fin de ce vésicatoire pour sortir et se promener... »

Quel jour précis eut lieu la première entrevue ? Naturellement on l'ignore. Ce qu'il y a de certain, c'est que le 24 avril, date de la lettre de M. de Vandeul à Mlle Diderot qui a été citée plus haut, les entrevues se faisaient déjà assez régulièrement. Et elles durent se prolonger (si, comme on le verra tout à l'heure, il y en eut, vraiment, plusieurs), pendant la convalescence du malade.

Combien de temps, au juste, dura cette dernière ? « Quelques mois » disent les *Mémoires* de Vandeul. C'est beaucoup dire. Au début, sans doute, le philosophe put sortir : « il se promena (même) et il n'éprouvait aucune douleur aiguë ». Mais, toutefois, avouent les *Mémoires* eux-mêmes, il était faible et languissant. Dès le 24 avril M. de Vandeul mandait à Mlle Diderot : « Par malheur, nous ne sommes pas de temps à autre sans inquiétude. Parfois, les jambes enflent, et, dans d'autres temps, il est si faible qu'il ne peut marcher. Tous les soirs, il a une oppression qui, à coup sûr, est plus

79. Ces quatre jours de délire apoplectique ajoutés aux huit jours dont il a été question plus haut (*Le 8e jour de sa maladie*) font bien douze jours et nous conduisent au 3 ou 4 mars.

80. Le 22 mai, M. de Vandeul écrira à sa mère que Diderot se montre à Sèvres « plus gai qu'il ne l'était à Paris ». C'est donc qu'à Paris il n'était peut-être pas aussi gai que l'affirme ici l'auteur des *Mémoires* de Vandeul.

considérable qu'il y a trois ans que M. Diderot commença à s'en plaindre ou, si l'oppression est la même, au moins le malade, étant plus faible, en paraît plus fatigué. »

Diderot, en somme, allait mieux, c'est entendu. Mais, tout de même, il continuait à aller mal.

La rechute, une rechute sérieuse, le guettait évidemment. C'est ce que constatent les *Mémoires* de Mme de Vandeul :

« Il (Diderot) s'aperçut, comme il l'avait prévu, que ses jambes étaient très enflées. Il consulta M. Maloet[81] : ce médecin lui donna beaucoup de marques d'intérêt et de soins, mais il était convaincu de l'impossibilité de le guérir. Il fit établir un cautère au bras et ordonna des jus d'herbes. L'enflure gagna les cuisses. Mon père se rappela M. Bacher[82], si connu par son habileté et ses profondes connaissances sur l'hydropisie. M. Bacher arriva, mais trop tard. Son remède aurait pu le préserver de cette maladie, mais il ne put en détruire le germe. L'on appliqua les vésicatoires aux cuisses : elles rendirent un seau d'eau et il fut soulagé : les pilulles de Bacher emportèrent l'enflure presque tout à fait, mais il fallut en faire sa nourriture : sitôt que l'on cessait le remède, l'enflure faisait des progrès. Ce médecin a prolongé sa vie, diminué ses souffrances et a rendu ses derniers mois plus supportables par la tendre amitié qu'il lui témoignait et l'agrément de sa conversation... »

Rien ne s'oppose à ce que l'on admette que les visites de M. de Tersac continuèrent durant cette période de rechute. Au dire de Mme de Vandeul, le curé de Saint-Sulpice venait rue Taranne « deux ou trois fois la semaine[83] ». Cette fréquence de visites semble indiquer que le visiteur n'était pas désagréable et ne déplaisait point au malade.

Ceci nous amène à répondre ou tout au moins à essayer de répondre à la troisième interrogation que nous nous étions posée et qui, à vrai dire, est la grosse question de

81. Pierre-Louis-Marie Maloet, né à Paris, en 1730, mort en 1810, fut professeur de physiologie et de matières médicales à la Faculté de médecine. Il était médecin de Mesdames Adélaïde et Victoire.

82. Georges-Frédéric Bacher, né à Blottsheim (Alsace), aux débuts du XVIIIe siècle, avait inventé une pilule spéciale à base d'ellébore contre l'hydropisie.

83. M. de Vandeul écrit de son côté (Lettre déjà citée du 24 avril) : « Les visites sont assez fréquentes ». On se souvient que l'abbé Barruel a dit lui aussi tout à l'heure : « M. de Tersac le vit plusieurs fois ». Les *Nouvelles ecclésiastiques*, par contre, ne parlent que de deux visites : « M. de Tersac se transporta, sans délai, chez le malade, eut une conversation avec lui et, se flattant d'obtenir *quelque* (?) réparation des scandales causés par ce prétendu philosophe, et lui fit une seconde visite qui augmenta encore ses espérances. Il se disposait à une troisième... ».

l'histoire de la mort de Diderot : quelles furent, au juste, les rapports du philosophe avec le prêtre ? Comment ce dernier fut-il accueilli ?

(*La fin en avril.*)

Louis MARCEL,

Chanoine de Langres

LES SOURCES MANUSCRITES

DE

L'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA FRANCE

AUX ARCHIVES DES AFFAIRES ETRANGÈRES

I. Le fonds *France* des *Mémoires et Documents*. — II. Comment ce fonds a été formé. — III. Quelles en sont les parties qui intéressent le plus l'étude des questions religieuses, spécialement pour le XVIIe et le XVIIIe siècles ? — IV. Ce que peut y emprunter surtout une histoire objective du jansénisme. — V. Intérêt particulier du fonds des provinces. — VI. Comment en extraire de quoi nourrir et élargir les études locales.

I. — Le fonds " France " des Mémoires et Documents.

Le but de cette étude est simplement d'éveiller l'attention des érudits et des chercheurs et de leur faire apprécier l'importance, pour l'histoire religieuse de la France, d'une collection de documents qui ne paraît pas, au premier abord, offrir dans ce but une utilisation immédiate et, pour ainsi dire, officielle.

Le dépôt des Archives, au Ministère des Affaires Etrangères, se compose, on le sait, de trois parties bien distinctes.

La première, c'est la *Correspondance politique*, ensemble des dépêches envoyées ou reçues par nos agents à l'étranger. Le classement en est fait par pays et par dates; il est donc aisé d'y recourir, pour tel ou tel sujet d'étude, et il est inutile d'y tracer un chemin qu'il est si naturel de suivre.

La troisième partie du dépôt, c'est la *Correspondance consulaire*, collection des dépêches émanées des consuls français et des instructions qui leur ont été envoyées. Classée suivant le même plan que la correspondance politique, elle offre les mêmes facilités d'investigation.

Reste la deuxième partie, *Mémoires et documents*, qui se subdivise en Fonds France et Fonds divers. Dans le fonds *France*, on a réuni des documents venus de quatre sources principales, dont l'énumération seule suffit à en montrer toute

la complexité, et en même temps l'intérêt. Premièrement, des mémoires, rédigés dans les bureaux même du ministère, et dont les auteurs les plus féconds sont Le Dran et Saint-Prez. En second lieu, des pièces et mémoires issus des agences diplomatiques, et ne faisant point partie, à proprement parler, de leur correspondance officielle. Troisièmement, une foule de documents assez disparates, relatifs à la politique intérieure. On les avait d'abord rangés par provinces (Petits Fonds Provinces), ou réunis sous le titre : France, affaires intérieures ou extérieures. En dernier lieu, diverses acquisitions faites à différentes époques par le dépôt des Archives des Affaires Etrangères. Citons spécialement les papiers de Richelieu, de Chavigny, du président de Mesmes, de Mazarin, de Saint-Simon. L'ensemble de ces quatre catégories est maintenant classé sous la seule rubrique : *Fonds France,* et comprend 1.883 numéros. Il s'étend jusqu'à l'année 1830. De 1830 à 1851, l'inventaire existe manuscrit, et peut être consulté.

Les *Mémoires et documents* comprennent une deuxième division, intitulée *Fonds divers :* elle est rangée par ordre alphabétique des noms de nations, et a conservé une numérotation spéciale pour chaque pays. Sans y plus revenir, signalons, dans cette partie, le titre *Rome* qui, en 106 numéros, réunit des documents fort intéressants pour l'histoire de l'Eglise de France, de 1640 environ à 1851. C'est là qu'on pourra lire les copieux mémoires de Le Dran sur les affaires de la régale, du gallicanisme, du quiétisme, et surtout du jansénisme, mémoires souvent exploités, peut-être pas encore jusqu'ici avec toute la méthode désirable.

II. — Comment a été formé le fonds " France ".

Nous nous bornerons à parler, dans ces notes, du fonds *France.* Telle est la mine qui mérite spécialement d'être exploitée soigneusement, par les érudits qui s'intéressent à notre histoire religieuse, qu'il s'agisse de questions générales ou locales. Il est difficile d'établir de prime abord un ordre utile, à travers cette masse de documents sortis de tant de sources différentes. Il faut avant tout être bien persuadé que, si abondante que paraisse la documentation extraite d'un registre sur un sujet donné, rien n'autorise à la croire complète. Et il ne faut pas se dispenser de chercher ailleurs. La difficulté est augmentée du fait que les dossiers ne portent

point de table, sauf de rares exceptions. De plus, si l'on y a disposé le plus souvent d'après l'ordre chronologique et local les documents qu'ils contiennent, c'est avec des exceptions et des anomalies auxquelles il faut prendre garde. Ainsi, parce que Goussainville, près Houdan, est sur la route de Bretagne, c'est dans un dossier de Bretagne (n° 1.529, folio 67), que se trouve perdue une plainte très intéressante d'un curé de l'Ile-de-France, contre de gros décimateurs qui ne s'occupent pas assez des pauvres.

Il ne peut donc être question d'établir, même sommairement, un classement complet et méthodique, parmi ces documents, de ceux qui peuvent être utiles à l'étude de la France religieuse. L'inventaire imprimé donne bien des indications précieuses dans le classement par matières. Mais à cause de la provenance très diverse des pièces, de leur répartition faite pour ainsi parler par des caractères extrinsèques, à cause également de la dispersion des documents connexes à travers quelques registres très éloignés les uns des autres, cette table des matières est forcément incomplète, et, la possédât-on entièrement, risquerait encore de rester souvent inefficace.

Il sera facile de s'en convaincre, si l'on pénètre dans le détail du fonds France. Quelques-unes de ses parties peuvent tout d'abord être laissées de côté, sans beaucoup d'inconvénients, du moins pour le sujet qui nous occupe. Ce sont les numéros 156 à 239, qui comprennent principalement l'ancien fonds Saint-Simon et quelques recueils provenant de l'ancien fonds France. Cette série n'offre rien de particulièrement intéressant, qui ne soit déjà connu et mis en œuvre. Pour la même raison, nous négligerons les numéros 1.416 à 1.464. En général, ces registres, qui intéressent surtout l'histoire diplomatique (n°s 1.416 à 1.440), ambassade de Munster, traité d'Utrecht, ou bien ont été exploités à peu près complètement, ou bien ne contiennent rien de bien utile. De même, le petit fonds Saint-Simon, numéros 1.440 à 1.444, si intéressante que soit d'ailleurs l'aventure du trappiste Saint-Louis, ancien brigadier de cavalerie converti par Rancé. Enfin dans les numéros 1.454 à 1.464, on pourra glaner certains détails : actes officiels concernant les biens des Ordres ecclésiastiques, et particulièrement la liquidation des abbayes supprimées par la Commission des réguliers, dont Brienne, l'*antimoine,* fut le trop célèbre rapporteur.

Reste donc à considérer deux groupes qui sollicitent, au point de vue que nous envisageons, une attention qu'on ne saurait exagérer. Premièrement, les numéros 1 à 155 et 240 à 1.415, qui, de provenances très diverses, rassemblent une foule de pièces où l'historien doit chercher ample moisson. Ces registres appartiennent aux anciens fonds : France (1 à 155), France affaires intérieures et extérieures (240 à 350), France et divers Etats (351 à 743), France affaires intérieures (744 à 1.415). Le second groupe de dossiers renferme, sous les numéros 1.465 à 1.752, tous les anciens fonds des provinces.

Si l'on voulait essayer de caractériser d'un mot l'amas de documents constitué par ces deux séries, on pourrait dire que ce sont les « papiers divers » des premiers ministres et des secrétaires d'Etat aux Affaires Etrangères, ou du moins ce qui en est resté, après qu'on en eût retiré pour les classer ailleurs, les papiers proprement diplomatiques. Sauf les numéros 1 à 21 et 241, sous lesquels on a recueilli des pièces plus anciennes, ces documents n'intéressent, à de rares exceptions près, que le XVIIe et surtout le XVIIIe siècle.

Pour comprendre comment a pu se constituer, entre les correspondances diplomatique et consulaire, une si abondante collection concernant la politique intérieure, il faut se rappeler les formes de l'administration sous l'ancien régime. Le ministère de l'intérieur n'existait pas. L'administration des provinces était répartie entre les divers ministres, qui exerçaient donc, chacun pour une part, la direction générale du pouvoir central sur les diverses provinces. La répartition n'en a jamais été faite une fois pour toutes. Telle province, gouvernée pendant un certain temps par le secrétaire d'Etat à la guerre, l'a été ensuite par le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères ou par le contrôleur général. Il n'y a pas de règle fixe au milieu de cette diversité. On pourrait à peine signaler la tendance à peu près constante, de confier, sauf exceptions bien entendu, au ministre des Affaires étrangères, les provinces le plus récemment réunies au royaume, ou encore les provinces qui avaient gardé leurs états particuliers, soit dans leur intégrité comme le Languedoc, soit en une sorte d'effigie très réduite comme la Provence. Aussi est-ce à cette double classe que se rapportent en plus grand nombre les dossiers déterminés plus haut des *Mémoires et documents* du fonds France. Des changements d'attribution, il résulte donc une inégalité considérable dans le nombre des registres concernant

chaque province. Par exemple, si l'Artois avec l'Auvergne remplissent à peine deux dossiers; le Bourbonnais avec le Nivernais, un seul; le Limousin, un seul; la Normandie, quatre; nous n'en trouvons pas moins de trente et un pour la Bretagne, neuf pour la Corse, vingt et un pour le Dauphiné, onze pour la Flandre, vingt pour la Picardie, quarante-deux pour la Provence. L'Ile-de-France, confiée le plus souvent au premier ministre, en compte trente-six.

Pour faire dans ces papiers des explorations fructueuses, il faudrait donc tout d'abord connaître à fond la géographie administrative de l'ancienne France; établir sûrement, en tenant compte des changements survenus le long des siècles, la concordance des gouvernements, des évêchés, des généralités et des Parlements; savoir en un mot ne pas isoler tel incident local de toute la machine compliquée où joue, de manières si diverses, l'influence du pouvoir central. N'est-ce pas surtout à l'oubli de cette condition primordiale, que l'on doit ce qu'il y a parfois de tronqué, d'isolé, d'abrupt, dans des travaux d'ailleurs consciencieux et sagaces ? Les Sociétés savantes de province, dont le rôle est déjà si important, devraient, pour établir solidement leur autorité, et en guise de préface indispensable à leur activité, tracer minutieusement la carte d'Ancien régime où serait marquée leur circonscription avec ses tenants et aboutissants, dans l'enchevêtrement des diverses administrations[1].

Le profit immédiatement utilisable et le secours inappréciable que retirerait alors de leurs travaux l'histoire générale, n'en seraient-ils pas décuplés?

III. — Quelles sont les parties du fonds " France " qui intéressent le plus l'étude des questions religieuses, spécialement pour le XVIIe et le XVIIIe siècles?

Essayons de préciser autant que possible, et, en nous plaçant toujours au point de vue des recherches sur l'histoire religieuse de la France, de donner les indications générales qui nous semblent les plus utiles.

1. On pourra s'inspirer, pour ce travail, de la méthode préconisée par le fondateur de la géographie historique, M. Auguste LONGNON, dans son étude sur l'*Ile-de-France, son origine, ses limites, ses gouverneurs*, publiée en tête des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, Paris, 1875, t. Ier, p. 1-43.

Dans la première masse de documents, l'ordre chronologique ne régit la succession des registres qu'à partir du n° 744. De 1 à 155 et de 240 à 744, les pièces intéressantes sont parsemées, et il faut y regarder de près pour n'en pas laisser échapper, particulièrement en ce qui concerne les affaires religieuses en France de 1680 à 1740. Si en effet, par exemple, le n° 78, à partir du folio 43, renferme beaucoup de pièces précieuses pour l'histoire de la période quesnellienne du jansénisme, c'est au n° 27 qu'on en trouvera la suite, en même temps qu'une abondante documentation sur les miracles du diacre Pâris. Après cela il faut revenir au n° 138, où sont réunis, classés avec table, rare aubaine, une série de papiers sur le jansénisme et le quiétisme. De là, il faut étudier le n° 310, où, entre autres, le simple dépouillement des bulletins d'audience de Torcy jette une grande lumière sur les derniers embarras religieux de Louis XIV, à propos de la bulle *Unigenitus*.

Du n° 240 au n° 588, peu de choses à glaner. Il ne faut pas cependant laisser échapper, par exemple, une curieuse et longue lettre de l'agent révolutionnaire Legrand, sur « la religion romaine » en 1796 (n° 495). Quant aux registres 588-647, des études récentes sur l'émigration, et sur l'esprit public en France et hors de France aux approches du Concordat, en ont signalé le puissant intérêt. Qu'il nous soit permis de dire seulement que cet intérêt est loin d'être épuisé.

A partir du n° 744 jusqu'au n° 1.415, la marche devient plus facile. Les « papiers divers » des ministres des Affaires étrangères sont rangés, le long de ces six cent soixante et onze registres, suivant l'ordre des temps, depuis les premières années du règne de Louis XIII, jusqu'aux dernières années du XVIIIe siècle. Et l'on peut dire que dans chacun de ces dossiers, l'on trouve des renseignements d'importance capitale pour notre histoire religieuse. A une condition, encore une fois, c'est de ne pas négliger d'en faire le rapprochement avec les documents de même époque, contenus dans les registres précédents, ou dans ceux des provinces, comme nous le verrons bientôt.

Ce ne sont pas des documents officiels, pour la plupart, avec leur monotonie et leur style de convention. De tous les coins de la France, de tous les étages de la société, sont venus s'y accumuler les requêtes et les confidences de toute sorte. On y trouve l'écho très varié des plaintes, des convoitises, des qué-

mandages, des querelles, des désirs de réforme, des utopies. Les correspondants des ministres appartiennent à toutes les classes, et l'on est étonné souvent de la bonhomie et de la patience avec lesquelles il y est répondu. C'est de quoi animer les tableaux de l'histoire, y insuffler la vie et y porter le sentiment de la réalité.

Tout d'abord, et c'est sans doute le moindre de leurs mérites, non méprisable cependant, ces revenants du passé fournissent une récolte inépuisable d'anecdotes. Qu'il nous suffise d'indiquer, à titre d'exemple, le rôle de Fleury dans l'existence quotidienne de la Cour, rôle aussi actif que dans le conseil. C'est ainsi qu'à travers les numéros 1.260 à 1.326, se recueille chemin faisant toute une correspondance de la reine Marie Leczinska avec le tout-puissant ministre, et l'on y trouverait de quoi modifier, parfois profondément, les jugements traditionnels des historiens.

Plus importante assurément, la contribution apportée à la connaissance de la vie même de l'Eglise de France, de ses dignitaires, de ses bénéficiers et de ses clients. Si l'on veut, entre autres, mesurer la dégradation que l'universel relâchement de la Régence a exercée sur l'esprit religieux, les registres 1.233 à 1.247, remplis de demandes de bénéfices, seront d'un plus grand secours que les plaintes officielles solennellement renouvelées à chaque Assemblée du Clergé. L'abbé de Thésut, secrétaire des commandements du duc d'Orléans et son factotum en matière ecclésiastique, est un de ces personnages de second plan dont le rôle mériterait une étude spéciale. Il apparaît ici en pleine lumière. C'est lui qui ramasse pour son maître, lequel est à lui-même son propre ministre de la feuille, tout ce que la convoitise déchaînée accumule de suppliques, d'instances, de dénonciations, de recommandations, autour de ces richesses d'Eglise si âprement disputées. Cette avidité aux voix multiples marque, à elle seule, un triste progrès sur le siècle précédent, si l'on se reporte aux listes sèches gardées (n° 942) au milieu des Mémoires des expéditions des secrétaires d'Etat de Louis XIV. Sous la Régence, ce régime sans vergogne, grâce à ces documents, l'historien peut toucher pour ainsi dire du doigt les mille et un motifs, parfois si étranges, allégués par ces nombreux mendiants de biens d'Eglise.

S'il y a de pauvres bénéfices que l'on est obligé d'offrir sans succès, comme telle chapellenie de la cathédrale de Périgueux qui ne donne que 120 livres et oblige à la résidence,

en général tout bénéfice vacant est demandé plusieurs fois. Il y a, bien entendu, abondance de candidats pour le moindre évêché; mais une simple place de régale (religieuse à la nomination du roi) au prieuré de Lavandieu, est quémandée par quatre solliciteurs différents. Une abbaye, c'est une proie que se disputent le duc d'Antin avec beaucoup d'esprit, et le baron de Breteuil avec un singulier oubli de dignité. Ceux même qui ne peuvent prétendre à un bénéfice, pour eux ou leurs protégés, essaient au moins d'y mordre par une pension, et invoquent pour cela les raisons les plus diverses et les plus inattendues. C'est une curée, où voisinent les pauvres hères, à la recherche d'un morceau de pain, et les grands seigneurs endettés en mal d'espèces sonnantes. En revanche, et c'est un signe des temps, les filles de Saint-Cyr abandonnent régulièrement les places de régale qui leur sont réservées par privilège. La maison de Madame de Maintenon ne forme plus de vocations religieuses. Et les religieuses elles-mêmes, à la date des *Lettres persanes*, ont si bien pris parfois le ton du siècle, qu'on est aussi étonné qu'amusé, de lire telle requête au Régent, de sœur Thècle-Thérèse (n° 1.246, folio 232).

Ces traits, pris au hasard entre mille autres (pour le seul mois d'avril 1718 il y a cinquante demandes, pour l'année 1719 on en compte plus de douze cents, concernant les seuls bénéfices à la nomination du roi), ne sont-ils pas révélateurs? (Voir particulièrement les numéros 1.234 et 1.238). Aussi est-il permis de regretter que dom Leclercq, dans son *Histoire de la Régence,* n'ait pas utilisé ces témoignages, pour animer et vivifier son savant exposé.

L'affaiblissement de l'esprit religieux, au cours du XVIIIe siècle, et dès ses premières années, ressortirait avec autant d'évidence des innombrables querelles de moines portées avec empressement devant le pouvoir royal. On les voit éclater à tout propos : ce sont des prieurés que se disputent Bénédictins et Jésuites, c'est la nomination d'un dignitaire dans un couvent, c'est un conflit de juridiction; ce sont surtout les dénonciations réciproques pour jansénisme. Dans le clergé séculier, c'est l'irritante question des portions congrues qui s'y ajoute, et creuse le fossé entre les deux ordres du Clergé. Çà et là, on rencontre des incidents qui rappellent les préjugés, sinon les doctrines du gallicanisme. Par exemple, l'évêque de Laon, La Fare, en 1735, est dénoncé comme anti-gallican à l'Assemblée du Clergé (n° 1.297); les chanoines de Sainte-

Geneviève, en 1742, repoussent le bréviaire romain (n° 1.236).

Une question enfin prend chaque année plus d'importance : l'opposition du bien général de l'Etat et des richesses ecclésiastiques. On peut en suivre le développement : dès 1742, Silhouette, le futur Contrôleur général, propose à Fleury un plan pour réaliser « l'union de la religion, de la morale et de la politique ». Le vieux ministre, harcelé par le besoin d'argent né de la guerre, accueille les suggestions plus ou moins chimériques, bien embarrassé d'ailleurs entre les faiseurs de projets, et l'archevêque de Paris qui défend avec vivacité les immunités du clergé (n° 1.326). Désormais, la détresse grandissante du Trésor royal fera jaillir, toujours plus nombreuses, ces recettes mirifiques qui prétendent à tout guérir et organiser, jusqu'au moment où, sous Louis XVI, leur exposé remplit une bonne part de nos dossiers. Parallèlement à ce débordement de littérature financière, on voit s'aggraver l'impopularité qui enveloppe l'Eglise de France, à cause de son opulence. Les ministres du roi eux-mêmes sont bien souvent près de céder à la tentation de lui en demander une part, et c'est dans un dossier Montmorin (n° 1.404) qu'on lit les lettres de Pfeffel, véritable réquisitoire méthodique contre les privilèges ecclésiastiques. Nous sommes en 1788, à la veille du grand bouleversement.

Quant à l'histoire du protestantisme, elle ne trouvera, dans cette première série de *Mémoires et documents,* que peu de témoignages importants; en particulier, sur les suites de la Révocation de l'Edit de Nantes, les mémoires de François Hébert, n°s 78 et 1.182, déjà connus; quelques rapports sur l'attitude des réformés sous la Régence : ils relèvent la tête et bénéficient de l'universelle réaction contre le règne de Louis XIV. Mais c'est surtout dans le seconde série de nos dossiers : fonds des provinces, et spécialement Alsace, Dauphiné, Languedoc, principauté d'Orange, Quercy, qu'on recueillera une foule de détails intéressants touchant la liquidation des biens et l'état-civil des protestants.

Sur les affaires du quiétisme, le principal document à signaler paraît être une lettre de l'abbé Testu (n° 1.044), dont l'objet est de défendre le sentiment de l'abbé de Rancé, à propos des deux lettres connues du réformateur de la Trappe à Bossuet. Cependant la lecture minutieuse des dossiers de provinces, là encore, fournira de précieuses lumières sur le trouble porté en maints endroits dans les consciences et dans

la vie ecclésiastique, par la propagation des doctrines de Madame Guyon.

IV. — Importance du fonds "France" pour une étude objective du Jansénisme.

Mais c'est surtout l'histoire du jansénisme qui est appelée à se compléter et même à se renouveler par l'étude de ces archives. Nous ne voulons pas parler des lettres épiscopales imprimées, dont on trouvera ici une importante collection, disséminée dans les dossiers, ni des arrêts parlementaires ou des mémoires d'avocat relatifs au jansénisme. Tout cela, au moins pour la plus grande partie, a été publié et commenté dans les *Nouvelles ecclésiastiques,* et par conséquent exploité par les historiens. Mais, surtout du n° 1.233 au n° 1.327 (sans oublier les importants registres 78, 27 et 310), c'est-à-dire pendant la Régence et le ministère Fleury, c'est une avalanche de lettres et de mémoires confidentiels, un dédale d'intrigues et de dénonciations entrecroisées, un flot de bavardages où il y a bien de l'insipide et de l'inutile, mais dont la connaissance paraît cependant indispensable à qui voudra enfin écrire objectivement cette histoire, sous peine d'accepter des jugements tout faits, et de ne rien comprendre à l'étendue, à l'importance, aux résultats des interminables et fastidieuses batailles pour ou contre la Bulle ; que dis-je ? de ne rien comprendre à l'évolution du siècle même.

Oui, pour juger définitivement à quel point les querelles jansénistes ont été le principal agent diviseur des forces de l'Ancien régime; comment elles ont installé et envenimé dans le Clergé la haine et la défiance mutuelle; dressé le Parlement contre l'Eglise, le barreau contre la Sorbonne; enhardi peu à peu l'opposition à l'autorité royale; alimenté d'épisodes ridicules ou odieux la raillerie des libertins et la polémique des philosophes; habitué le public à l'indifférence et au mépris à l'égard de la religion, il n'y a qu'à étudier avec soin le fonds *France* des *Mémoires et documents.* On y pourra suivre les péripéties du long duel, entre la volonté de silence et de paix, manifestée sous des formes diverses par le Régent, Dubois et Fleury, et l'incroyable entêtement des adversaires qui, après les trêves impuissantes de 1720, de 1729, de 1733, provoque encore la querelle des Sacrements, et vers 1754 détermine enfin la première crise grave de la monarchie; pendant que

l'Encyclopédie et Voltaire gagnent incontestablement la bataille, au nom de la raison contre la tradition, de la critique contre l'autorité.

Cette histoire, pour être écrite, devrait enfin se dégager de l'admiration et de l'estime qu'on ne peut refuser aux Port-Royalistes du siècle précédent, et n'en plus couvrir l'acharnement procédurier des jansénistes du XVIIIe siècle. Le temps est passé, où deux hommes de la qualité de Rancé et de Tillemont (v. n° 1.028) disputaient gravement, avec une austère bonne foi, des bienfaits ou des ravages de l'esprit de Port-Royal. Le conflit de doctrines s'est abaissé jusqu'à une lutte de partis, où règnent, sinon la mauvaise foi, l'esprit de chicane, la défiance aveugle, le parti-pris obstiné, la rage de délation.

Tel est le spectacle que nos documents déroulent lentement on devine avec quelles redites fatigantes, mais que seuls ils peuvent présenter. On y reconnaîtra, par exemple, que les moyens d'influence employés par Dubois manquent également d'honnêteté et de hauteur de vues. C'est au moyen de basses intrigues, menées par des aventuriers et des espions — un certain abbé Priolo (n° 1.247), une dame Blaisot (n° 1.251) — qu'il essaie d'imposer silence aux appelants et au Parlement d'une part; à l'évêque d'Amiens, Sabatier, à l'évêque de Soissons, Languet de Gergy, d'autre part. Fleury a plus de scrupules que Dubois. Au lieu d'agents louches, ce sont de jeunes candidats à l'épiscopat qu'il envoie pour éteindre les foyers d'agitation janséniste; leur zèle et leur dextérité sont encouragés par l'attente d'une mitre. Fleury a aussi des informateurs empressés, souvent bien prolixes, à la Sorbonne, au Parlement, à l'archevêché, près de Noailles, dont la soumission après mille débats sera le dénouement d'une véritable comédie (n° 1.261). Le lieutenant de police Hérault y joue son rôle; mais son zèle s'exerce surtout contre les libraires et les auteurs. Dans cette chasse aux livres incendiaires, les traits comiques ne manquent pas : telle la mésaventure du jésuite Catron, qui voit confisquer son *Histoire des Trembleurs;* il s'agissait des Quakers, et la police avait pensé aux convulsionnaires (n° 1.282).

Dans son *Histoire générale du Jansénisme,* Augustin Gazier attribue à Fleury « une politique tracassière et violente ». Des documents ressort une impression diamétralement opposée. L'effort du vieux ministre a au contraire été tout de conciliation. Il a mis son ambition à réduire au calme les deux

factions adverses, et à en devenir l'arbitre. Son influence ne s'exerce constamment que pour prévenir et modérer les éclats, d'où qu'ils viennent, et ce caractère modérateur, et même impartial, s'accuse avec les années. C'est ainsi qu'à l'abbé de Valory, qui le consulte sur le cas d'un moine réappelant, il écrit : « Cependant il est prudent de prendre toujours le parti le plus doux ». Il demande seulement le secret pour éviter les réclamations des « zélés » (n° 1.326, folios 211 et 222). Une autre fois, on le voit qui essaie de calmer le fougueux évêque de Châlon, Madot : « Je ne puis qu'applaudir à votre zèle, mais vous savez qu'il doit être tempéré par la prudence ». (n° 1.496, folio 214). Les hommes qu'il préfère sont ceux qui cherchent comme lui la paix, par les ménagements et la voie moyenne; et c'est sur eux qu'il compte pour assoupir peu à peu les querelles dans l'Eglise de France. Voilà pourquoi il pousse entre autres à l'épiscopat le doyen du chapitre d'Angoulême du Verdier (n° 1.479). Et les autres registres des fonds des provinces peuvent fournir beaucoup d'exemples semblables.

Augustin Gazier paraît s'être peu servi de cette documentation si abondante, si diverse et si précieuse. Il n'a pas connu par exemple une savoureuse lettre de Saint-Simon à l'évêque de Rodez, de la Vove de Tourouvre, au sujet de sa tardive adhésion à la bulle. Cet évêque avait été l'un des neuf qui avaient hautement protesté contre le concile d'Embrun. A la suite de Noailles, il se soumit, bien que son nom ne soit point cité par Gazier (t. II, chap. XVIII). Mais il commit l'imprudence d'insister pour connaître l'appréciation de Saint-Simon, et s'attira l'épître dont une copie figure au n° 1.743, fol. 397. Qu'il nous soit permis de la publier ici, d'abord à cause de son intérêt, emprunté à la fois au sujet et au signataire, et aussi pour montrer quelles trouvailles il est possible de rencontrer parfois, dans les dossiers dont nous essayons de montrer l'importance.

La Ferté, 16 octobre 1729.

« Je reçois toujours, Monsieur, avec intérêt et reconnaissance, tout ce qui me vient de vous. Je me suis abstenu de vous rien mander sur la signature que vous avez faite avec feu M. le cardinal de Noailles et d'autres évêques, qui étant tous eux-mêmes dans les filets ne pouvaient que se préparer par là une fosse et approfondir celle où l'on a réduit leur confrère, sans espérance de le soulager par une démarche qu'on ne pouvait espérer d'être imitée par d'au-

tres évêques,pour peu qu'on y réfléchît sans prévention. M. votre frère a été témoin de mes sentiments là dessus dès les premiers moments, et la suite a montré que je ne m'étais pas mépris. De prononcer que cette démarche ait en soi été bonne ou mauvaise, c'est ce que je n'entreprendrai pas, étant laïque, par conséquent peuple et incapable par état d'entrer dans le fonds des choses qui concernent la religion. Je me tiens à la superficie de la conduite sur laquelle il est libre à chacun de raisonner. Ce sont donc ces mêmes bornes au-dedans desquelles je me tiendrai, sur la part que vous me faites l'honneur de me donner du parti que vous venez de prendre. Le sort qu'a eu M. le cardinal de Noailles, dans les mêmes circonstances, a dû se présenter à vous; ainsi, laissant cela à part, je vous dirai que vous avez deux obstacles, à recouvrer la paix et les moyens de travailler librement dans votre diocèse, auxquels votre lettre pastorale ne peut remédier. L'un, d'être parvenu à l'épiscopat sans le vouloir, mais aussi sans les Jésuites, contre leur gré et par les témoignages de M. le cardinal de Noailles. L'autre, d'avoir eu dans votre diocèse des thèses de leurs professeurs à condamner, et encore que vous vous y soyez conduit avec tous les ménagements, la patience, la modestie, la charité possibles, d'avoir été forcé par eux à les interdire, et ce qui les a le plus touchés, à l'avoir fait si régulièrement et avec tant de sagesse, que le ministère ni le conseil de conscience en aient été réduits au silence et à une tacite approbation. Pour moins que cela M. le cardinal de Noailles, avec son siège, sa pourpre, sa famille, sa faveur, a été mené par degrés à l'état dans lequel il est mort, et ce grand exemple doit convaincre qu'il n'y a de ressource qu'en Dieu, à quiconque se trouve en butte aux Jésuites. Vous y êtes, Monsieur, très indépendamment de la Constitution et de ses diverses branches; n'espérez donc point que rien de ce qui concerne cette affaire vous réconcilie avec eux. Elle est un arsenal qui leur fournit beaucoup d'armes, mais ils n'en sont pas réduits à cet unique magasin. Quant à ce que vous venez de faire, vous avez sans doute cru le devoir, je respecterai toujours de saintes intentions où qu'elles se trouvent, en vous surtout Monsieur, par les sentiments avec lesquels je vous ai toujours honoré et suis parfaitement votre très humble et très obéissant serviteur. »

V. — Intérêt particulier du fonds des Provinces.

On a déjà pu le remarquer, sans qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point capital : dans ces dossiers, les documents concernant l'histoire religieuse sont d'autant plus utiles pour reconstituer la vie même de l'Eglise de France, qu'ils sont mêlés étroitement, comme cette vie même, à une foule

d'autres témoignages qui regardent les sujets les plus divers d'administration et de politique. L'auteur qui poursuit une étude particulière, n'est que trop porté en général à isoler son sujet, à s'y abstraire trop exclusivement, à le couper des liens qui l'attachent à des sujets voisins, à en fausser par conséquent la physionomie, par simplification excessive. Le désordre même où se présentent ces papiers venus de tous les points de l'horizon sur le bureau des ministres, aidera au contraire l'historien à ne pas oublier que le juste exposé des actes humains, vraie matière de l'histoire, doit essayer d'en reproduire le mieux possible la complexité, le rythme et pour ainsi dire les pulsations.

Telle est l'observation fondamentale qu'il ne faut jamais perdre de vue, surtout en explorant la deuxième masse de papiers que nous avons déterminée, dans le fonds France des *Mémoires et documents*. Ce sont, nous l'avons vu, les anciens fonds des provinces, qui comprennent les registres 1.467 à 1.752. Ils sont rangés par ordre alphabétique, de l'Alsace à la Touraine. Pour chaque province, les pièces se suivent par ordre chronologique. Dans une mesure très inégale, comme nous l'avons déjà expliqué, cette série n'intéresse pas moins de vingt-cinq provinces. Il y a donc fort peu de régions françaises dont on n'ait ici l'écho, plus ou moins prolongé. L'inventaire consulté indiquera aussitôt, pour chaque province en particulier, les périodes plus ou moins longues sur lesquelles on peut se documenter.

Les papiers des anciennes provinces, Bourgogne, Dauphiné, Ile-de-France, Normandie, Languedoc, Picardie, Bretagne, Provence, remontent, si l'on peut négliger quelques pièces plus anciennes assez rares, jusqu'au premier tiers du XVIIe siècle. Des fonds de Bourgogne, Dauphiné, Ile-de-France, tout spécialement, on peut extraire une correspondance extrêmement importante pour les ministères de Richelieu et de Mazarin, source que n'ont pas exploitée, du moins complètement, dans leurs grandes publications officielles, Avenel, Chéruel et M. le vicomte d'Avenel. Plus généralement encore, on peut suivre les modifications de ton, de langage et de mœurs, dans les rapports avec le pouvoir central des hautes administrations provinciales, depuis la libre et franche allure de la génération de Louis XIII, jusqu'à la prolixité monotone et correcte des intendants, des magistrats et des évêques du temps de Louis XVI.

Il est impossible d'énumérer tous les sujets intéressant l'histoire religieuse, qui peuvent être étudiés dans les dossiers des provinces. En un mot, ce sont tous les mouvements qui ont agité ou divisé l'Eglise de France, aussi bien la réforme catholique sous Louis XIII (dont on saisit sur le vif, surtout en Bourgogne, des épisodes caractéristiques), que les différentes périodes du jansénisme, le quiétisme, les rivalités de juridiction entre le Clergé et les Parlements, les conséquences de la révocation de l'Edit de Nantes : nombre et sincérité des nouveaux convertis, liquidation des biens des exilés. Sur toutes ces questions, comme aussi sur les compétitions qui pullulent inlassablement autour des bénéfices ecclésiastiques, il faut chercher ici tout d'abord de quoi compléter et éclairer les études faites d'après la première partie du fonds *France*. Nous avons dû plus haut obéir à cette dépendance mutuelle, en donnant quelques exemples. Et c'est ainsi que les dossiers des provinces ont une première utilité, d'ordre général. Prenons encore, en particulier, l'activité de Dubois et de Fleury dans les affaires jansénistes : tels incidents locaux permettront d'en suivre l'efficacité et d'en mieux comprendre les nuances. Par exemple, si tel des *missi dominici* de Fleury, La Valette-Thomas, devient en récompense de ses services évêque d'Autun, il ne cesse pas pour cela d'exécuter sa mission de renseignements, et sa correspondance sera la très utile illustration de la politique habituelle du ministre (n°s 1.495 et 1.496). On peut affirmer plus généralement encore que dans tous les dossiers de la même époque, et dans chaque province, on trouve des preuves abondantes des difficultés auxquelles se heurtait cette politique.

Parmi les profits que peut retirer encore de ces documents provinciaux l'histoire générale, il faut signaler le spectacle, se déroulant au jour le jour, du pouvoir central aux prises avec les coutumes et les susceptibilités des provinces nouvellement réunies : Flandre, Franche-Comté, Roussillon; et ne pas oublier le rôle, souvent prépondérant, qu'a tenu le clergé de ces provinces dans l'habile ralliement opéré par la royauté.

Mais évidemment, c'est l'histoire locale qui doit tirer le plus grand profit d'une exploration attentive, patiente et méthodique. Il y a là, en abondance, les éléments d'une peinture qui reste encore à tracer en grande partie : la vraie physionomie des mœurs et des caractères dans les différentes classes de l'ancienne France; ou du moins de quoi corriger bien des généralisations hâtives.

Parmi les documents d'allure officielle, il faut signaler à part les précis de l'état des provinces, composés par les intendants ou pour eux, de 1697 à 1700; quelques-uns sont connus et étudiés. On en trouvera ici, presque pour chaque province, un exemplaire enrichi parfois de cartes. Tous ne sont pas d'égale valeur; certains sentent la hâte et la négligence. Mais en général, ce sont de très précieux résumés, au point de vue administratif, ecclésiastique et économique, de la situation des provinces à la fin du XVIIe siècle. Ils sont indispensables à qui veut établir cette géographie de l'ancienne monarchie, si nécessaire aux études d'histoire locale. Citons seulement à titre d'exemple, le Mémoire clair et précis, fait sur le Béarn et la Basse-Navarre, sous la direction de l'intendant d'Etigny (n° 1.488).

Il serait vain de prétendre indiquer, pour chaque province, les différents points dignes d'être étudiés. A chaque pas, pour ainsi dire, presque à chaque feuille de nos dossiers, ils sollicitent l'intérêt et l'attention, par leur importance et leur variété. Les exemples mêmes seraient innombrables. — Maurice Barrès a passionnément cherché dans les pays rhénans, les traces et les racines des sympathies françaises. Or un registre de Lorraine, n° 1.656, fol. 150 à 230, aurait pu lui donner un point de repère; nous y voyons la monarchie française soutenant le catholicisme en Rhénanie, par des pensions accordées à un certain nombre de curés allemands. — Après une longue résistance, les historiens de gauche, pour employer l'expression de l'un d'entre eux, M. Albert Mathiez, consentent enfin qu'on parle sérieusement de l'influence de la franc-maçonnerie au XVIIIe siècle, et par conséquent de son rôle dans la formation de l'esprit révolutionnaire. Des thèses de doctorat commencent d'étudier les loges. Au point de vue de l'intelligence et de la vérité de l'histoire, il est capital, chacun est près de l'avouer, de connaître de ces loges, non seulement l'effectif et les occupations, mais encore l'origine et l'esprit. Or, voici la lettre intéressante que nous trouvons, dans un dossier du Languedoc, n° 1.649, fol. 162. Elle est adressée à Fleury par l'archevêque de Toulouse :

« A Toulouse, ce 21e mars 1742.

Monseigneur,

Je crois ne devoir point laisser ignorer à Votre Eminence que deux Anglais, nommés Barnaval, frères du célèbre médecin de ce

nom, ont fait depuis quelque temps, dans cette ville, un établissement de franmassons (*sic*). Leurs assemblées sont fréquentes et nombreuses, les gens qui les composent sont de tout état, de tout âge et de toute condition, et le secret en est impénétrable.

Il s'est formé, en même temps, deux autres sociétés dont l'une est connue sous le nom de franche amitié, et l'autre n'a point de nom. Elles sont aussi fort nombreuses et l'on prétend que dans l'une surtout, il se passe des choses horribles contre les mœurs. Je suis exactement instruit des maisons où ces sortes d'assemblées se tiennent, mais je n'ai pas pu encore parvenir à pénétrer le secret des unes ni des autres. J'y travaille et je pourrai y réussir.

Je ne sais pas si vous croirez devoir fermer les yeux sur ces sortes d'associations, quand même elles seraient innocentes. Dans un pays où les génies sont aussi vifs qu'en celui-ci, cela peut avoir des suites qu'il serait bon de prévenir.

Je prends la liberté de supplier Votre Eminence de ne point me citer à ce sujet. J'ai l'honneur d'être... »

Plus loin, nous apprenons que Fleury ne négligea pas entièrement la dénonciation de La Roche-Aymon. Il s'adressa, pour plus ample information, au procureur-général du Parlement de Toulouse, Maniban. Dans une longue lettre, émolliente et filandreuse, le magistrat s'efforça de réduire à rien ou à peu de chose les craintes de l'archevêque (fol. 184), et le ministre dut s'en tenir à de vagues recommandations de vigilance. Laissons là l'incident. Mais combien ne serait-il pas intéressant de multiplier les témoignages précis sur les fondateurs, les dates de fondation des loges, et sur leur force de pullulement ?

VI. — Comment extraire du fonds " France " de quoi nourrir et élargir les études locales.

Il est superflu sans doute de signaler l'intérêt des travaux estimables qui remplissent les bulletins des sociétés savantes de province. Chacun sait le profit substantiel qu'en retirent les études d'histoire. On sait, dans ces travaux, de mieux en mieux découvrir et exploiter les documents, les employer avec une critique prudente et judicieuse. Mais il sera permis de remarquer que trop souvent ces recherches locales se bornent aux archives locales. Or, nous en avons assez dit, pour montrer combien la connaissance détaillée des dossiers de tout le fonds *France*, et particulièrement des dossiers des provinces, aux Affaires étrangères, peut étendre la portée des travaux

dont nous parlons, en nourrir et en élargir la documentation. Rien ne saurait davantage en accroître l'importance, et les rendre utiles à la science historique en général. On n'attend pas ici une critique détaillée, qui n'aurait pas de fin. Il faut se borner encore à quelques exemples.

M. Albert Croquez a publié en deux savants volumes (1912-1920), l'*Histoire politique et administrative d'une province française, la Flandre.* Il est fort bien documenté. Mais, pourquoi, sur un sujet qui va de 1667 à 1708, n'a-t-il pas consulté aux Archives des Affaires étrangères le n° *France,* 1.567 ? Il n'aurait pas manqué d'en extraire des détails fort utiles à son dessein.

Voici un autre exemple, pris à l'autre extrémité de la France, et qui appartient plus particulièrement à l'histoire religieuse. *Ruscino,* le vivant organe de la Société d'archéologie et d'histoire du Roussillon, a publié dans ses numéros 17, 18 et 19 (juillet 1921 à juin 1922), une étude du chanoine Ph. Torreilles, intitulée : *Les tribulations d'un curé janséniste* (*1745-1748*). Il s'agit d'un prêtre au zèle importun, Bonaventure Xaupy, curé de Saint-Laurent-de-Cerdans. Certains paroissiens notables le trouvèrent bientôt d'une austérité indiscrète. Leurs griefs furent recueillis et envenimés par un confrère, le promoteur du chapitre Costa, dont la haine tenace réussit enfin à traîner le pauvre curé devant l'officialité, puis devant le Conseil souverain de Perpignan. Il n'y avait là, semble-t-il, qu'un jeu féroce de jalousies particulières; et suivant l'usage détestable de l'époque, les accusations contradictoires de jansénisme et de quiétisme semblent n'avoir été alléguées que pour mieux perdre Xaupy. Il s'en serait cependant tiré probablement à bon compte devant l'officialité, grâce à la faveur de l'évêque, M. de Cardevac (que M. Torreilles appelle de Gouy), et à l'appui de son propre frère Joseph Xaupy, devenu archidiacre du Vallespir, après avoir été lui aussi en butte aux plaintes de l'évêque précédent, M. de Lanta. Les ennemis du curé durent craindre l'acquittement, car, malgré la résistance de l'évêque, ils firent évoquer la cause par le Conseil souverain. Le conflit de juridiction confère à l'anecdote une importance d'ordre général, et c'est sur quoi insiste à juste titre M. Ph. Torreilles. Ses sources sont presque uniquement empruntées aux archives du Conseil souverain. Il n'a pas négligé d'ailleurs, de laisser entrevoir, dans l'acharnement montré contre Xaupy, les tra-

ces d'un antagonisme de partis, comme il s'en trouvait dans une province réunie récemment à la couronne, très jalouse de ses coutumes particulières et de ses anciens privilèges. Les frères Xaupy, qui les premiers parmi les clercs catalans avaient fait leurs études en Sorbonne, et appartenaient à une famille activement ralliée à la France, se trouvèrent ainsi tous deux, en des circonstances différentes, en butte à des animosités passionnées. C'est ce que M. Ph. Torreilles aurait pu développer et expliquer davantage, s'il avait consulté, aux Affaires étrangères, les dossiers Roussillon, n°s 1.747 et 1748, où, de l'an 1721 à l'an 1749, abondent les documents sur les frères Xaupy. Ses curieuses pages d'histoire locale en auraient été singulièrement plus étoffées, et il aurait commencé sans doute par n'y pas inscrire le même titre, et ne pas se limiter aussi étroitement.

Tel est le profit que peuvent espérer les érudits, de la consultation des dossiers *France*, des *Mémoires et Documents*, aux Affaires étrangères. Mais, qu'on nous permette de répéter encore une observation importante : il ne faut pas croire que, pour réunir sur un point donné, une documentation aussi complète que possible, il soit suffisant de se cantonner dans une série de ces dossiers. On risquerait de laisser échapper beaucoup de renseignements intéressants. Supposons, par exemple, qu'on veuille retracer l'histoire du jansénisme dans l'ancien diocèse de Beauvais. Les dossiers d'Ile-de-France offriront une foule de papiers importants; mais on aurait grand tort de négliger le fonds Picardie. L'enchevêtrement des diverses divisions administratives, le caprice d'un commis préposé au classement, l'attribution simultanée des deux provinces au même ministre, puis leur séparation sous deux ministres différents, autant de causes qui ont pu disperser, et qui de fait ont dispersé les pièces concernant le même lieu et les mêmes personnes, aussi bien dans le fonds d'Ile-de-France que dans celui de Picardie.

De plus, sous prétexte qu'il s'agit de recherches locales, ce serait une erreur de n'explorer que les fonds des provinces. Il faut, en toute circonstance, recourir à la première partie du fonds *France*, y consulter les dossiers de la même période, et pousser encore ses investigations jusque dans les dossiers où ne règne pas l'ordre chronologique. C'est en effet sans ordre préconçu, sans volonté de logique, que les papiers ont été classés tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre des deux

séries que nous avons distinguées. Ils y sont de même nature. Partout l'on y trouve, à côté de quelques documents officiels, déjà précieux sans doute, des rapports confidentiels, des requêtes, des dénonciations, des lettres particulières, tous témoignages où palpite la vie, où l'on saisit toutes chaudes les impulsions de l'intérêt et de la passion, les mobiles éternels qui font agir les hommes. Ils se présentent dans un pêle-mêle où doit s'exercer toute la sagacité et l'observation patiente de l'historien. En revanche, quelle jouissance, quel profit, quelle récompense ne peut-il se promettre, si, dans cette foule aux cris bariolés, mais révélateurs, il réussit à former des groupes, à tracer des délimitations exactes, à déterminer des courants continus, à suivre le progrès ou le déclin des doctrines, à déceler le cheminement des préjugés, à noter les divers moments d'une opinion chaque jour plus audacieuse et plus exprimée ?

Puissent ces quelques notes — c'est toute leur ambition — en persuader les chercheurs passionnés pour l'histoire vraie!

E. Lavaquery,

Docteur ès lettres.

BULLETIN CRITIQUE

P. Boissonnade. — *Le Travail dans l'Europe chrétienne au moyen âge (Ve-XIe siècles)*. — Paris, Alcan, 1921. In-8° de II-431 pages.

— *Du nouveau sur la Chanson de Roland*. — Paris, Champion, 1923. In-8° de VI-520 pages.

Si nous réunissons dans un même compte rendu les deux importants volumes publiés presque coup sur coup par M. Prosper Boissonnade, ce n'est pas uniquement, ni même principalement, pour souligner la puissance de travail du doyen de la Faculté des lettres de Poitiers. C'est qu'en réalité ces deux livres, si divers en apparence, tant par le sujet que par la présentation[1], doivent leurs qualités à la même méthode de travail, et peuvent être donnés comme des modèles de cette méthode, des spécimens tout au moins; tandis que leurs défauts mêmes, très inégalement répartis entre les deux, sont une excellente occasion de montrer, encore et toujours, une question de méthode, c'est-à-dire ce qui sans doute rend le meilleur service aux lecteurs d'un compte rendu. Je m'explique.

M. Boissonnade est un des plus laborieux érudits qui se puissent imaginer; comme il travaille depuis longtemps, il dispose à ce compte d'un matériel de fiches fort considérable, et classé avec grand soin; autant vaut dire que son information est immense, qu'elle s'offre à lui abondante et disciplinée, et que ses ouvrages sont nourris d'une rare documentation. Si ce n'est pas là, évidemment, tout ce que nous attendons d'un historien, c'en est du moins une partie, et des plus importantes. On se demande ce que M. Boissonnade n'a pas lu et mis en fiches; on est tenté de croire que son exploration livresque, au lieu d'être réduite, comme pour la plupart d'entre nous, aux cantons correspondant au gros du sujet (ce qui n'est déjà pas si facile ni si dépourvu de mérite) est pratiquement illimitée. S'agit-il du *Travail dans l'Europe chrétienne*, c'est bien de l'Europe entière qu'il va pouvoir parler — et sur l'ancienne Russie, sur la péninsule des Balkans ou sur les pays scandinaves, il paraît informé tout comme sur les régions d'Occident.

1. Le premier ne comporte pas de notes ni de références, mais seulement une bibliographie générale de quatre pages à la fin du volume, alors que le second, outre ses vingt-deux pages de *Table bibliographique*, a presque tous ses rez-de-chaussée encombrés de références copieuses.

Traite-t-il, à propos de la *Chanson de Roland,* d'armements orientaux ou de géographie levantine, il n'est pas moins prodigue de détails précis que sur l'histoire locale de la France ou de l'Espagne du Nord. Le travail de documentation étant plus perceptible dans ce dernier livre, on peut constater çà et là un peu de flottement : l'édition citée n'est pas toujours la meilleure, ni la plus récente; les travaux utilisés sont forcément de valeur inégale, encore que rien n'avertisse des différences de traitement qu'a dû leur faire subir l'historien, en raison précisément de cette inégalité; enfin, qui pourrait demander à M. Boissonnade d'avoir le don des langues, et de ne citer les multiples chroniques de toute provenance qu'après les avoir lues lui-même dans leur texte original ? La prétention serait excessive, on en conviendra sans peine pour le dernier point, et peut-être aussi pour les autres; il n'en reste pas moins là quelques causes d'à peu près, et ce n'est pas méconnaître le labeur de M. Boissonnade que de marquer ici ou là la place du travail futur qui, en partant du sien, trouvera mainte occasion de l'améliorer. C'est le sort de tous les ouvrages d'histoire, direz-vous; oui, mais il est évident que les ouvrages embrassant une matière aussi formidable y sont plus exposés encore que les autres; et, puisqu'il s'agit d'une nécessité, reconnaissons ces menues faiblesses tout en nous gardant d'en faire à l'auteur plus de reproches qu'il ne convient.

Mais, dans l'utilisation de tant de richesses, on devine aisément un autre écueil. Il faut savoir résister à la tentation de vider son fichier, comme si l'on ne voulait pas que tant de dépouillements fussent en partie perdus. Un livre où l'auteur a la belle ambition de marcher à la découverte, comme celui qui arbore le titre prometteur *Du nouveau,* expose à cette tentation plus qu'un livre comme le premier, où il s'agit surtout de recueillir et de mettre en œuvre la somme des renseignements actuellement connus sur un sujet qui devrait être classique. Nous verrons que M. Boissonnade, pour n'avoir pas redouté suffisamment cet écueil, a quelque peu compromis la solidité de son ouvrage; on a l'impression qu'il eût perdu beaucoup moins de pages en des tentatives d'identification sans résultats appréciables, s'il eût disposé de notes moins riches; mais, au fond, ce qui est fâcheux, ce n'est pas d'être riche, ce n'est pas même de passer beaucoup de temps à inventorier ses richesses, car il faut bien s'assurer de chaque point, et la chasse n'est pas raccourcie parce que le chasseur fait buisson creux : c'est qu'il n'épargne pas au lecteur ces allées et venues inutiles, et que, pour comble d'infortune, le voisinage de ces entassements de notes en pure perte inspire des doutes sur le prix d'acquisitions meilleures. Quand on se propose d'identifier un nom de personne ou un nom de lieu, il est bon, certes, d'avoir dans ses notes le plus possible d'indications sur les personnages ou les localités qui peuvent

être mis en avant, soit à cause de la ressemblance des formes, soit pour quelque circonstance suggérant un rapport particulier; mais il faut, ensuite, y regarder à deux fois, et, si les raisons d'identification se révèlent par trop fragiles, renoncer à savoir, ce qui en plus d'un cas est la sagesse. D'autant que l'identification de *tous* les noms propres n'est pas nécessaire à la démonstration projetée, surtout lorsqu'il s'agit d'une œuvre d'art comme le *Roland,* c'est-à-dire d'un récit où l'auteur garde mille libertés que n'aurait pas un chroniqueur. Vous voulez démontrer que le poète, à côté des croisades contre les Sarrasins d'Espagne, retient dans son champ de vision les expéditions d'Orient, quoique secondairement, et que son œuvre est bien l'épopée de la *croisade* en général : quelques traits bien choisis et fortement établis mettront hors de doute cet élargissement de perspective, même si, voisinant avec les allusions certaines, nombre de vocables viennent peut-être tout bonnement de la fantaisie du poète (Après tout, les poètes n'ont-ils pas toujours un peu procédé de la sorte, et fort légitimement ?) L'excès de rapprochements, où la pure conjecture tient manifestement trop de place, compromet l'impression probante que devait produire une liste beaucoup moins longue de rapprochements certains ou grandement vraisemblables.

Mais c'est assez épiloguer sur la méthode, inégalement sûre, des riches répertoires de faits historiques dressés par M. Boissonnade. Il est temps de signaler l'utilité que peuvent attendre de ces ouvrages les historiens de l'Eglise de France. Disons tout de suite qu'elle est très grande, et que, par une singulière et heureuse fortune, même les portions où les thèses de l'auteur sont moins rigoureusement démontrées ne sont pas, pour cela, dépourvues de valeur.

Le livre de synthèse consacré au *Travail dans l'Europe chrétienne au Moyen âge* a attiré, dès sa publication, l'attention des apologistes, qui en ont souligné les conclusions avec un empressement compréhensible. L'ouvrage, cependant, n'avait pas été écrit pour eux, et M. Boissonnade, s'il n'est pas homme à s'effaroucher de leur avoir fourni des armes, n'était pas non plus homme à se proposer de devenir leur auxiliaire. Sans doute n'est-ce là qu'une condition meilleure pour l'efficacité même de cette utilisation apologétique. Mais la liberté d'esprit de l'historien est hors de conteste. Il ne fait pas métier d'histoire ecclésiastique, et ne sert aucun dessein qui puisse, aux plus exigeants, paraître préconçu. Nous avons donc le droit d'enregistrer tout à notre aise les résultats de son enquête, aussi vaste qu'il est possible d'en conduire présentement sur le sujet, et de constater que, dans cette histoire, l'action de l'Eglise tient une place d'honneur.

Quand l'Occident se réorganise après les invasions barbares, l'Eglise est à la tête du mouvement. Son influence heureuse s'exerce de plus d'une manière. Moralement, elle honore le travail en y mon-

trant l'obéissance à une loi divine, et le travailleur en le reconnaissant de ses maîtres d'ici bas l'égal devant Dieu. Socialement, économiquement, ses monastères sont les centres et les modèles du progrès; les vastes domaines ecclésiastiques, les grandes abbayes réalisent au mieux la division du travail, l'organisation d'ateliers spéciaux, le perfectionnement des méthodes agricoles ou industrielles. Quant aux travailleurs et à leur situation personnelle, elle n'est nulle part plus favorable que sur les terres d'Eglise, et là encore c'est l'Eglise qui apparaît comme l'initiatrice de progrès futurs; les domaines de Saint-Germain-des-Prés peuvent être donnés comme des points favorisés au point de vue social (p. 115-116). S'agit-il du commerce, l'Eglise joue encore un rôle des plus utiles, encourageant et bénissant les foires qui se tiennent à l'occasion des pèlerinages, établissant des confréries pour la construction et l'entretien des ponts, tandis que les Templiers contribuent à la création des premières banques de dépôt et d'escompte et organisent le crédit. Plus tard, c'est encore l'Eglise qui se préoccupe d'assurer, par la réglementation de la guerre, la sécurité des travailleurs et des marchands. Si elle se méfie de certaines associations ouvrières, elle en favorise d'autres, confréries ou charités professionnelles, œuvres d'éducation et d'assistance. Enfin, le travail de colonisation agricole, si utilement poursuivi en France par les ordres monastiques, est continué par les moines français dans une grande partie de l'Europe, jusque dans l'Europe orientale et la Scandinavie. Œuvre admirable, en vérité, dont il est facile de suivre le détail et le développement dans le livre de M. Boissonnade, et que ne parviennent pas à obscurcir les fautes qu'il montre chemin faisant, abus entraînés par le régime féodal, extension devenue excessive des domaines ecclésiastiques, relâchement de certains ordres religieux, égoïsme ou défaut d'intelligence et d'esprit de progrès chez certains hommes d'Eglise... Les ombres existent, mais M. Boissonnade ne cherche pas à les charger, pas plus qu'à les dissimuler, et c'est à peine si çà et là on éprouve le désir d'une retouche[2], sans mettre en doute d'ailleurs son impartialité. Au total, le tableau est de ceux que les historiens de l'Eglise de France auront intérêt à connaître et à utiliser; il fournit un cadre excellent pour de précieuses monographies.

Le second ouvrage de M. Boissonnade, envisagé du point de vue de nos études, offre un intérêt de tout premier ordre : il attire

2. M. Georges Espinas, qui a consacré à ce livre, dans le *Moyen Age* de sept.-déc. 1923, un long compte rendu, y présente des corrections qui touchent à l'histoire économique et sociale plus qu'à nos études. On peut signaler quelques *lapsus :* par exemple, p. 28, Salvien est appelé *évêque* de Marseille; il n'était que prêtre. P. 36, il est appelé *Salien.* — Il n'est que juste de remarquer que la présentation littéraire de cet ouvrage est agréable, très supérieure à celle du livre sur *Roland.*

l'attention sur les Croisades d'Espagne, si peu et si mal connues, et il invite les historiens à ne pas faire porter sur ces expéditions un moindre effort que sur les Croisades d'Orient. L'auteur lui-même, après avoir consacré le premier livre du présent ouvrage à raconter sommairement ces guerres espagnoles, dans la mesure où il l'a cru nécessaire pour faire comprendre la *Chanson*, nous promet d'y revenir tout exprès, et c'est une promesse que nous enregistrons avec le plus grand plaisir. Mais, dès maintenant, ce qu'il nous dit est bon à retenir pour les historiens, et ajoute une page glorieuse au livre d'or des chrétiens de France. Car dans la lutte séculaire qui devait finalement rendre à l'Espagne son unité et la libérer du joug musulman, les seigneurs et les hommes d'Eglise de notre pays eurent une belle part. Ce sont, plus encore que les sources narratives, les chartes qui nous renseignent ici, en monumentant les donations des croisés au départ ou leurs acquisitions en Espagne; et la recherche de ces menus faits, desquels se dégagent tant de choses, fut l'œuvre d'une longue patience. Des noms reprennent un éclat qu'ils n'auraient jamais dû perdre. Gui-Geoffroi, comte de Poitiers, s'empare en 1064 de Barbastro, ville épiscopale que devait illustrer un évêque français, saint Raymond; Ebles de Rouci, Hugues de Bourgogne, marchent sur ses traces, et les Français étendent leurs conquêtes dans l'Espagne du Nord jusqu'au revers de 1086, qui ramène les Almoravides, vainqueurs à Zalaca. Alors un nouveau sursaut de croisade entraîne pour la revanche une armée de chevaliers français, bourguignons, normands, sous la direction de seigneurs dont plusieurs devaient se faire remarquer aussi aux croisades d'Orient, tels Raymond de Saint-Gilles, Hugues de Lusignan, Guillaume le Charpentier, vicomte de Melun; la prise d'Estella, à défaut de celle de Tudela qui fut tentée en vain, marqua le seul succès de cette expédition mal conduite. Un peu plus tard, Urbain II ayant de nouveau lancé les croisés sur les routes espagnoles, une ère de victoires s'ouvre vers 1089 et se prolonge jusqu'en 1120 : Balaguer pris, reperdu, reconquis; la victoire d'Alcoraz (1096) entraînant la reddition d'Huesca; la prise de Barbastro (1101) ouvrant le chemin de Saragosse; et l'appel adressé à leurs parents de France par Ramon Berenguer de Barcelone et Alphonse le Batailleur d'Aragon, aboutissant à des expéditions franco-catalanes ou franco-aragonaises que couronne le succès, jusqu'à la prise de Saragosse, en 1118, le 8 décembre, par une armée française levée d'enthousiasme à la suite du concile de Toulouse... Il faudrait raconter toute cette histoire, qui fait grand honneur à l'Eglise de France; nous ne pouvons que renvoyer au livre de M. Boissonnade, mais peut-être en avons-nous dit assez pour donner aux historiens le désir de chercher les détails dans cet ouvrage, d'écriture souvent confuse, mais de contenu si intéressant.

La *Chanson de Roland* n'est d'ailleurs pas perdue de vue dans cet exposé autant que notre résumé pourrait le faire croire; mais c'est aux historiens de l'Eglise de France que nous pensons ici, plus qu'aux romanistes. Qu'il nous suffise de noter que c'est à la prise de Saragosse, en 1118, que M. Boissonnade rattache l'épisode principal de la *Chanson*. Il s'est livré à de minutieuses identifications, d'où il résulte que l'auteur du poème connaissait fort bien la géographie de l'Espagne du Nord, et qu'en particulier le site de Saragosse lui était familier. (Quant aux expéditions du Duero et du Tage, aucun trait de son œuvre ne paraît s'y rapporter.) Il n'est pas jusqu'à une inexactitude un peu forte, Saragosse sur une montagne, que M. Boissonnade ne veuille sauver : cette montagne, simple butte, ne serait ici qu'une figure de rhétorique pour désigner la plaine qui s'étend à ses pieds; on peut trouver l'explication légèrement complaisante. J'ai dit, par ailleurs, que parmi ces identifications il en est bon nombre de fragiles. Ce qui importe, c'est qu'il en demeure assez de vraisemblables pour communiquer leur vraisemblance à la thèse; or plusieurs sont, à tout le moins, intéressantes, et il en est même qui impressionnent vraiment. Je crois qu'on peut admettre que la prise de Saragosse de 1118 a fourni des traits au récit de la conquête de cette ville dans la *Chanson;* et si le poète a fait porter ses fruits à la bataille plus vite que ne les porta en réalité la victoire de 1118, personne ne contestera qu'il usait là de son droit de poète. Il n'en résulte pas, d'ailleurs, que la bataille de 1118 l'ait seule inspiré; M. Boissonnade lui-même signale d'autres éléments qui ont pu entrer dans le récit, il n'en signale même que trop, et de vraisemblance trop inégale.

Il rappelle, sans y insister, p. 156-157, les croisades normandes de Sicile; M. Casanova, récemment, y a reconnu, usant à son tour de la méthode de M. Boissonnade, une des sources d'inspiration du poème, soulignant en particulier la prise de Syracuse en 1086. M. Boissonnade, en certains endroits de son livre, formule avec de prudentes réserves sa thèse principale, par exemple p. 111 : « Sans doute quelques-uns des chaînons de cet anneau semblent fragiles, mais dans l'ensemble ceux dont la solidité est peu douteuse l'emportent en tel nombre (disons simplement qu'il en reste assez...) qu'on est fondé à admettre que le sens de la réalité a prévalu chez le trouvère sur celui de la fantaisie désordonnée dominante parmi les trouvères postérieurs... » On peut, je pense, accorder cela. Et, chemin faisant, l'historien aura glané maint détail intéressant sur des personnages ou sur des lieux intéressant l'histoire de l'Eglise de France, un prélat militaire comme Gui de Lespar, le Béarnais Gaston Guillaume succédant sur le siège épiscopal de Pampelune au Rouergat Pierre d'Andouque, tandis qu'un autre Béarnais est le premier évêque de Saragosse... De même pour les localités, tel le val d'Aspe et son église de Sarrance, Notre-Dame de *Soricinii.*

Il n'est guère de province française où le système de M. Boissonnade ne l'amène à chercher des acteurs du drame historique que transpose sur le mode épique l'auteur de la *Chanson*. Que n'en donne-t-il un bon index alphabétique !

Mais la plus notable de ces enquêtes est celle qui a pour but de retrouver la personne de l'auteur lui-même, de Turold, puisque M. Boissonnade interprète le vers fameux comme se rapportant à l'auteur, non à un simple copiste. Naturellement il va quérir tous les Turold que lui présente un dépouillement très étendu des cartulaires, et par la même occasion, puisque l'on admet que l'auteur du poème fut normand, il recueillera des informations sur nombre des seigneurs normands avec lesquels le poète fut ou put être en relations : excès si l'on ne pense qu'à l'épopée, mais documentation qui pourrait être suggestive à d'autres fins. Après quoi, ayant écarté quelques Turold qui ne répondent pas aux conditions, il s'arrête à un clerc de l'Avranchin, nommé en 1159 dans un rôle de reconnaissance du mont Saint-Michel, et disparaissant après cette date des cartulaires normands, ce qui donne à penser qu'il voyagea. On le retrouve à la cour épiscopale de Laon, sous Barthélemi de Joux, de la maison de Rouci, une des maisons françaises qui prirent la plus grande part aux croisades d'Espagne. Après avoir couru les routes de pèlerinage, dont il consignera les traditions dans son poème, il suit en Espagne un allié des Rouci, Rotrou de Perche, et il y fréquente les milieux français de la croisade. Ne serait-ce pas lui que l'on retrouve, le 22 septembre 1128, à Tudela, dans cette région de l'Ebre que connaît si bien le trouvère de la *Chanson*, et où une charte du chapitre de Notre-Dame, signée de nombreux Normands, nous fait connaître un clerc, Normand lui-même, appelé Guillaume Turold, que rien ne désigne comme noble? Si ce n'est qu'une coïncidence, elle valait d'être notée. Et la date aussi concorde bien avec celle de la *Chanson*, car M. Boissonnade, écartant l'épisode légendaire de la chanson chantée à la bataille d'Hastings, établit que la première mention de notre épopée se lit dans le IIIe livre de l'*Histoire ecclésiastique* d'Ordéric Vital, composé vers 1124 : le poème aurait donc suivi de près la prise de Saragosse, qui l'inspira. Quant à l'auteur, qui appartenait à cette catégorie des clercs-jongleurs, à la fois auteurs et récitants, qui constituait parmi les jongleurs une aristocratie favorisée par l'Eglise, il a bien la mentalité ecclésiastique, voire clunisienne; s'il n'est pas d'humeur sermonnaire, il use de réminiscences scripturaires et liturgiques; et il a fait son profit de la Renaissance due, dans la région de l'Ouest, aux écoles du Bec, de Jumièges, de Chartres et d'Angers.

Tel est ce gros livre, où les hypothèses invérifiables tiennent trop de place, mais qui présente pour nos études un si grand intérêt, et où il serait exagéré de prétendre que tout est fragile. Même quand

il ne paraît pas concluant, il pose des questions suggestives, ouvre des voies où d'autres s'engageront (témoin le mémoire de M. Casanova), et rassemble une masse incroyable de matériaux pour ses continuateurs. Il est seulement regrettable que, consacré à un poète, il sacrifie si peu à la grâce du langage : la thèse même eût gagné à une présentation moins rébarbative, et dans le souci du style tout n'est pas vanité. La conscience de M. Boissonnade est fort louable, mais il n'épargne pas assez de peine au lecteur. On regrette de ne pas pouvoir tout louer d'un livre qui condense un pareil labeur[3].

René AIGRAIN.

Hans VAN WERVEKE. — *Het Bisdom Terwaan van den oorsprong tot het begin der veertiende eeuw.* — Gand, van Rysselberghe; Paris, Champion, 1924. In-8° de 164 pages, avec une carte.

Le recueil de travaux publiés par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand vient de s'enrichir d'un fascicule qui offre pour l'histoire de l'Eglise de France un grand intérêt. Il est regrettable seulement que l'auteur ait cru devoir rédiger en langue néerlandaise cette étude sur « le diocèse de Thérouanne, depuis l'origine jusqu'au commencement du XIVe siècle », alors qu'il a publié en français l'année dernière des articles sur les abbayes belges et sur les grands propriétaires en Flandre au VIIe et au VIIIe siècles. Pour cette raison, on nous saura gré d'en donner ici un compte-rendu détaillé.

Sans un mot d'introduction ou de préface, M. van Werveke consacre le premier chapitre de son livre à la question du nom et de l'étendue du diocèse. L'évêché est appelé *Teruanensis,* du nom de la ville épiscopale, ou *Morinensis,* du nom de l'une des deux *civitates* qui ont contribué à le former. Chose curieuse, cette dernière dénomination est la plus récente : tandis que la première se rencontre dès 642 dans la *Vita Columbani,* la seconde n'apparaît qu'en 839, dans un acte de l'évêque Folcuin. C'est donc la renaissance carolingienne qui fit revivre le souvenir des antiques Morins dont parle Virgile et de la *Civitas Morinorum* que la *Notitia Galliae* range au nombre des douze « cités » de la province de Reims. A partir de 839, les deux noms sont employés indifféremment et d'ailleurs souvent ensemble; mais à partir de la fin du XIIe siècle, le second l'emporte progressivement jusqu'au moment où il sera utilisé presque seul. Bien plus, dans quelques actes, la

3. L'entassement des notes au bas des pages, dans un alinéa unique, n'en facilite pas la consultation. Il reste à corriger un certain nombre de fautes, surtout au commencement du volume : p. 19, le même nom est successivement écrit *Borrell* et *Borrel;* p. 21, *Cascons* pour *Gascons;* p. 22, note, *Vasconbus*.....

ville même de *Teruanna* deviendra *Morinum*. Lors de sa division, en 1559, le diocèse était limité au nord et à l'ouest par la mer du Nord et la Manche, au sud par la Canche et la Lys, à l'est par les monts de Flandre qui entourent la ville d'Ypres et par l'Yser. Tel à peu près dut être aussi son territoire primitif lorsque, au VIIe siècle, Omer l'établit au nord des diocèses d'Amiens et de Noyon ou peut-être de Tournai. Il comprenait, d'après L. Longnon, les trois *pagi* appelés *Bononiensis, Teruannensis* et *Mempsiscus*, celui-ci compris entre l'Aa, la Lys et l'Yser; mais des travaux plus récents ont démontré que le *pagus Mempsiscus* s'étendait vers l'est bien au-delà de l'Yser. Mieux vaut donc dire qu'en dépit de la division franque en *pagi*, qui existait au VIIe siècle, le souvenir des « cités des Boulonnais et des Morins » établies par les Romains était demeuré vivant dans les grandes villes, et que les limites de ces cités devinrent celles du diocèse de Thérouanne. Le premier évêque, Omer, fut peut-être attaché plus directement à la ville de Thérouanne; il exerça en tous cas son activité à Boulogne, et on le regardait comme l'évêque commun des deux « cités ». Sur l'existence d'un évêché à Boulogne avant le VIIe siècle, M. van W. adopte les conclusions négatives du chanoine Bled, en montrant comment la légende a pu naître d'une fausse interprétation par Hincmar de Reims d'un passage de la *Notitia Galliae* (V. *Revue*, t. III, an. 1912, p. 684).

Vient ensuite l'histoire proprement dite de l'évêché de Thérouanne. Elle occupe cinq chapitres, intitulés : La fondation; les premiers successeurs d'Omer; les invasions normandes; les évêques et la vie politique (sous les rois Francs, sous les comtes de Flandre, sous la domination française); la réforme religieuse au commencement du XIIe siècle.

L'établissement de l'évêché eut lieu sous la double influence du pouvoir royal et des moines de saint Colomban. Déjà les évêques de Noyon-Tournai et de Laon : Acaire et Chagoald, étaient venus de Luxeuil. Dagobert avait envoyé en Flandre Amand et favorisé un essai d'évangélisation à Utrecht; c'est lui aussi qui, vers la fin de son règne, fit sacrer par Acaire et probablement sur sa recommandation le moine de Luxeuil Omer pour en faire un évêque de Thérouanne. Omer fut rejoint bientôt par ses compatriotes Mommelin, futur évêque de Noyon, Bertramne, futur abbé de Saint-Quentin, et Bertin, qui donnerait son nom à l'abbaye de Sitdiu. On les avait cru jusqu'ici originaires de la région de Constance, en Suisse; mais W. Levison a soutenu récemment, pour ne pas dire démontré, qu'ils étaient de Coutances et qu'Omer était né à Orval (Cf. *Revue*, t. X, an. 1924, p. 218 et 293). M. van W. admet sans hésiter la thèse du professeur de Bonn à laquelle, nous revient-il, les érudits normands ne sont pas favorables. L'activité d'Omer rayonna autour des églises de Boulogne et de Thérouanne jusqu'à ce que le don de la villa Sitdiu lui fournit l'occasion d'établir un nouveau centre religieux : ce fut la ville même de Saint-Omer, avec

les abbayes de Saint-Mommelin et de Saint-Bertin. Il mourut à Wavrans-sur-l'Aa, peu avant l'année 669, et fut enterré selon sa volonté dans l'église Notre-Dame, à Sitdiu, par les soins de Bertin.

Après Omer, l'évangélisation de la contrée se poursuivit rapidement, grâce à l'appui des grands propriétaires fonciers et au zèle d'apôtres venus pour la plupart de l'étranger. A l'arrivée du breton Winnoc et de ses compagnons, l'abbaye de Saint-Bertin occupe Wormhout. Saint Josse, un autre breton, travaille dans la vallée de la Canche. Saint Vulmar bâtit une église dans le *pagus Mempsiscus* et y fait des disciples avant de retourner fonder des monastères dans son pays, Samer, près de Boulogne. Mauront, aquitain par sa mère, élève deux monastères dans sa terre de Merville. Les irlandais Luglius et Vulganius, et le toulousain Silvain les imitent. Ala fin du VIIe siècle, le territoire de l'évêché est parsemé de centres d'évangélisation, et la conversion paraît achevée dès le VIIIe siècle. Malheureusement, le diocèse était bien exposé aux convoitises des Normands. Leurs invasions se succédèrent de 842 à 891, couvrant le pays de ruines. Deux fois l'église de Saint-Bertin fut détruite. L'abbaye de Wormhout et sa dépendance d'Eperlecques furent anéanties pour ne plus se relever. Celle de Samer n'allait être rebâtie qu'en 1082. Le couvent de Blangy ne fut jamais reconstruit.

Nous ne pouvons relever ici ce que l'auteur nous dit de chacun des évêques qui occupèrent le siège de Thérouanne jusqu'à Henri de Muris. Dans son étude sobre et précise, il utilise judicieusement toutes les sources imprimées qu'il a le mérite d'être le premier à mettre en œuvre. Notons seulement qu'au point de vue politique, le rôle des évêques de Thérouanne paraît avoir été surtout passif. Fonctionnaires, en quelque sorte, des rois Francs, ou petits princes vassaux des comtes de Flandre ou des rois de France, ils n'ont pas été en état de résister à la pression des puissances, dont ils subirent successivement l'influence. Il est vrai qu'en retour, les princes les protégeaient, même contre Rome. Grégoire VII dut lutter un quart de siècle pour réformer le siège de Thérouanne. Il réussit enfin, en 1099, à y placer l'archidiacre d'Arras, Jean de Waasten ou de Comines qui, avec l'aide de Lambert, abbé de Saint-Bertin, introduisit la réforme de Cluny dans les monastères bénédictins de Saint-Bertin, d'Aulchy-les-Moines, de Bergues-saint-Winnoc, de Samer, et imposa la vie commune selon la règle de saint Augustin aux chanoines séculiers de Loo, d'Ypres et de Vormezeele. L'action de ces hommes remarquables ne s'arrêta pas aux frontières du diocèse : ils contribuèrent à la réforme des abbayes de Saint-Waast à Arras (1109), d'Anchin (1111), de Saint-Pierre et de Saint-Bavon à Gand (1117), de Saint-Rémy à Reims.

Les trois derniers chapitres du livre que nous analysons sont consacrés à l'organisation religieuse, civile et économique du diocèse. Pour le choix des évêques, on ne trouve pas de règle fixe, au moins jusqu'au XIIIe siècle. En 1076, Hubert est choisi *electione*

cunctorum; Gérard, en 1084, est « élu par le clergé et demandé par le peuple »; en 1099 les archidiacres et le chapitre désignent un candidat, tandis que les abbés en choisissent un autre dont la nomination est approuvée par le pape. Dans l'ensemble, le rôle du chapitre augmente progressivement. Celui-ci est composé, en 1254, de 36 chanoines, qui se distinguent en « majeurs » et en « mineurs », selon l'importance de leurs prébendes et de leurs droits, mais parmi eux il y a, en 1232, huit italiens non tenus à la résidence. Grégoire IX promet alors de mettre fin à cet abus. La première mention d'un archidiacre remonte à 663. En 1026, on commence à en trouver deux. La division des archidiaconés d'Artois et de Flandre, comme on les nomma plus tard, suit la frontière linguistique et non la politique. Leurs titulaires font partie du chapitre sans en être des dignitaires : jusqu'en 1173, ils signent toujours avant le doyen; depuis cette date, toujours après lui. Le chapitre avait droit de patronage sur de nombreuses paroisses; il l'exerça d'abord collectivement, puis les chanoines se partagèrent le droit que chacun exerça sur deux ou trois paroisses. Les abbayes, du moins celles de Saint-Bertin et de Saint-Winnoc et même d'autres étrangères au diocèse, avaient aussi des droits de patronage. Le nombre des paroisses augmentant à partir du commencement du XIIe siècle, il arriva que deux églises furent desservies par le même prêtre. Dès que les revenus étaient suffisants, on en nommait un second, et parfois l'église nouvelle payait à l' « église mère » une légère redevance annuelle.

L'institution des tribunaux synodaux, établie par les capitulaires, semble avoir duré plus longtemps en Flandre qu'ailleurs : il en est encore question au milieu du XIIe siècle. La curie épiscopale comprend une procédure ecclésiastique et une procédure féodale; mais les textes antérieurs au XIVe siècle ne font jamais la distinction. A mesure que grandit la puissance de la bourgeoisie, la compétence de l'Eglise diminue dans les affaires où sont impliqués des laïcs. Entre 119 et 1127, la ville de Saint-Omer obtient de son évêque, par l'intervention de Charles-le-Bon, que ses bourgeois seront jugés par un tribunal laïc, à l'exception de trois cas où il sera mixte. Du reste, le chapitre et l'abbaye de Saint-Bertin cherchent aussi à se soustraire à la juridiction épiscopale.

Comme prince temporel, l'évêque de Thérouanne était l'administrateur de sa ville épiscopale. Il exerçait ses droits par l'intermédiaire d'un « prévôt » ou bailli, de « vicaires » ou échevins, du seigneur de Crecques, son « châtelain », et d'un « avocat », dont le rôle correspondait à peu près à celui du vidame dans la plupart des autres villes épiscopales.

Il serait trop long de suivre M. van W. dans son étude de l'organisation économique du diocèse, des sources de revenus de l'évêque et du chapitre : villas, églises et autels, prêts à gages (très nombreux au XIIIe siècle), rentes en argent ou en nature, moulins, péages (le *teloneum,* appartenant à l'évêque, et le *traversum,* ap-

partenant par moitié au chapitre et à l'avoué). Son travail, très minutieux, puisé à la source des cartulaires, est de ceux qui ne se résument pas. Si l'on veut se faire une idée de la conscience qu'il y a mise, il suffit de lire, dans l'appendice, après des notes sur la vie des saints Fuscien et Victoric et sur la donation d'Omer (663), son étude critique sur la valeur du *De Morinis* de Malbrancq (Tournai 1639) et des *Regestes des évêques de Thérouanne* publiés par O. Bled (2 vol., Saint-Omer, 1904-1907)[1]. Il a d'ailleurs, et c'est justice, le bon goût de conclure que ce dernier ouvrage, auquel il doit beaucoup, est « un utile secours et un guide pour l'histoire de la région ».

Son livre de patiente analyse mérite le même éloge.

E. VANSTEENBERGHE.

H.-M. DELSART. — *Marguerite d'Arbouze, abbesse du Val-de-Grâce (1580-1626)*. — Paris, Lethielleux, 1923. In-16 de XI-347 pages. Prix, 7 fr. 50 (Collection « Pax »).

On a modernisé dans ce volume les biographies d'édification rédigées au dix-septième siècle par des témoins, celle du P. Ferraige, confesseur de Marguerite, ainsi que celle un peu postérieure de l'abbé Fleury, parue en 1685. L'abbé Bremond s'en était servi dans son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*. Sans recourir à des documents nouveaux, on a prétendu donner une vie plus complète, en insistant davantage sur le rôle d'une des réformatrices de la société française, dans la période qui a préparé le *Siècle de Louis XIV*. Elle nous fait mieux connaître cette société et cette époque, car elle découvre un coin de la Cour de Louis XIII, où Anne d'Autriche se formait à ses dépens, d'une manière plus ou moins consciente et incomplète, à ses devoirs d'éducatrice du Grand roi. Marguerite d'Arbouze y contribua par ses entretiens, qu'elle entremêlait de consolations, d'encouragements et de conseils, non moins que par ses prières; et, bien que nous soyons hors d'état d'évaluer son action, le récit en montre assez le caractère et l'importance.

Marguerite d'Arbouze appartenait à une vieille famille noble du Massif central et avait pour oncles deux archevêques de Lyon, puissants dans leur milieu et la politique d'alors, Antoine d'Albon et Pierre d'Epinac. Cette parenté avait d'ailleurs des attaches avec les deux clergés locaux, et Marguerite, devenue orpheline à douze ans (1592) dans une famille nombreuse, entra comme oblate à

1. La critique est même poussée un peu loin. L'auteur relève sévèrement des erreurs qui sont manifestement des fautes d'impression. A des erreurs de ce genre, lui-même n'a pu échapper complètement. Signalons, par exemple, p. 86, l. 17, *vaisseaux* pour vassaux; p. 67, 114, 161, *Terdenghem* pour Terdeghem; p. 9 et 160 *Strazele* pour Strazeele.

l'abbaye des Dames de Saint-Pierre à Lyon, y prononça ses vœux sept ans plus tard, et prit part aux affaires du couvent à partir de vingt-quatre ans. Depuis un siècle la maison retenait les parties essentielles de la réforme monastique, et la jeune fille grandit dans une vie sérieuse faite d'études et de lectures dont la Bible, qui avait été son premier livre et son alphabet, resta toujours la base comme le point de départ. Elle lut les mystiques espagnols, surtout sainte Thérèse, et aussi les mystiques italiens. En même temps elle se pénétrait si bien de la règle bénédictine qu'elle se signala plus tard par l'art avec lequel elle savait en appliquer et en interpréter la lettre et l'esprit dans la direction des âmes.

Ces occupations ne manquèrent pas d'ajouter du sérieux à sa vie, si bien que le régime de Saint-Pierre ne lui suffit plus; elle en chercha un plus sévère, et sollicita son admission à Montmartre, près Paris. Elle y refit son noviciat, puis ses vœux, le 2 août 1612, et prit le nom de sœur Sainte-Gertrude. L'abbesse, Marie de Beauvilliers, lui confia alors le noviciat, qu'elle transféra en 1613 au nouveau prieuré de la Ville-l'Evêque, à l'extrémité nord-ouest de la banlieue parisienne. A trente-trois ans, Marguerite voyait sa réputation se répandre au dehors, parmi les dames de la Cour, et une fille naturelle de Henri IV, Mlle de Vendôme, lui amena vers 1616 la jeune reine Anne d'Autriche. Une liaison étroite s'établit promptement, et de disciple à éducatrice, entre la jeune Espagnole, isolée loin du sol natal qu'elle regrettait toujours, et la religieuse en pleine maturité, nourrie dans la dévotion et la mysticité d'au delà des Pyrénées. Cette liaison inquiéta l'abbesse, qui avait d'autres motifs de mécontentement contre sa subordonnée, et le 12 novembre 1617 elle la ramena impérieusement à Montmartre. La patience et l'humilité dont Marguerite fit preuve en cette circonstance contribuèrent à son progrès dans la perfection. Mais la reine la fit nommer abbesse du Val-de-Grâce, dans la région de la Bièvre, et voulut l'installer elle-même, le 21 mars 1619.

Là il y avait des réformes à faire, et la jeune supérieure reçut un précieux auxiliaire dans la personne du nouvel aumônier, le P. Ferraige, qui devait être son biographe. Elle installa la clôture, organisa le service divin, l'office du chœur, la vie de communauté, et commença à diriger ses religieuses vers la plus haute perfection, en quoi elle ne tarda pas à déployer une expérience consommée. Mais les locaux comme le pays étaient insalubres, les religieuses souvent malades, l'abbesse y gagna elle-même des infirmités dont elle ne guérit jamais. La reine en profita pour la rapprocher d'elle, lui acheta un immeuble à Paris, entre le quartier latin et Port-Royal, et l'y installa le 22 septembre 1621. Elle pourvut elle-même à tous les frais et posa la première pierre du cloître d'un nouveau couvent, le 3 juillet 1624. L' « *Epouse du cantique* » pratiquait dès lors cette intense vie intérieure qui se reflétait splendidement au dehors et rayonnait autour d'elle, bientôt plus loin. Avec le concours de supérieurs bénédictins zélés, qui jouissaient alors d'un

certain renom, elle refondit la constitution dans l'esprit des règlements de Trente, la fit publier et, en vertu de ces ordonnances, se démit de sa charge au bout de trois années. Elle refusa de retirer cette démission, malgré une élection à l'unanimité, le 6 janvier 1626, et reprit sa vie de simple religieuse. Elle continua son ministère de direction, qui s'étendit encore au dehors; des religieuses de marque, des évêques recherchèrent ses conseils; bien plus, on la sollicita de divers côtés pour établir sa réforme dans des monastères trop relâchés. Elle n'accepta pas sans peine, par humilité et désir de repos dans la vie intérieure. Par besoin aussi, les infirmités qui s'aggravaient jusqu'à la paralyser la condamnaient à l'immobilité, la clouaient même au lit une partie toujours plus grande de ses journées.

Elle s'y résigna pour une au moins de ces maisons, le Mont-de-Piété à la Charité-sur-Loire, et réalisa l'œuvre en trois mois, avec un succès que le biographe a qualifié d'une appellation aimable, la « *Route fleurie* »; la réformatrice ne rencontra que des consolations et des sources de bonheur, même pendant son voyage. Sa réputation, qui continuait à se propager, lui attirait plus que jamais des novices, qu'avec sa formation consciencieuse elle préparait à continuer son œuvre. Elle avait encore consenti à restaurer Notre-Dame de Bellevaux, à Charenton-en-Berry. Mais cette fois le voyage se transforma en « *Voie douloureuse* », des épreuves de toute sorte s'ajoutèrent aux souffrances physiques. Dieu achevait de façonner cette belle âme, qui, au milieu de ces épreuves, s'abîmait dans la contemplation des choses célestes. Elle s'éteignit doucement le 16 août 1626, et les médecins qui l'embaumaient s'étonnaient qu'une complexion si délicate eût tenu longtemps contre des infirmités multiples.

Son corps fut ramené au Val-de-Grâce, où la reine lui prépara un « *Tombeau glorieux* », à côté duquel elle voulut elle-même plus tard reposer. Les religieuses restèrent d'ailleurs fidèles à la reine dans le malheur (causé par ses imprudences), aussi bien qu'à leur bienheureuse mère. Richelieu les dispersa et exila l'abbesse pour n'avoir pas répondu comme il le désirait à l'interrogatoire sur les faits et gestes de la princesse. Anne, devenue régente, récompensa royalement cette fidélité en continuant à l'abbesse la confiance et l'intimité dont avait joui la précédente. Elle fit construire la belle église du Val-de-Grâce, où les religieuses conservèrent pieusement jusqu'à la Révolution le souvenir et le culte de sœur Sainte-Gertrude.

En fermant le volume, le lecteur se pose naturellement une question : pourquoi l'ordre des Bénédictins et l'Eglise de France n'ont-ils pas réussi à faire canoniser une sainte, qui deviendrait la glorification d'une des belles époques de notre histoire, comme de l'histoire de l'Eglise? Le procès ne serait pas de conséquence beaucoup moindre que ceux de Jeanne d'Arc et du curé d'Ars. Mais je laisse à d'autres le soin de résoudre le problème. En tout

cas voilà un bon et beau livre, intéressant et instructif non moins qu'édifiant. Et l'auteur a su ajouter à ces mérites par une étude approfondie de la vie, de la règle et de l'histoire bénédictine qu'il connaît si bien. On ne saurait donc trop recommander cette lecture aux personnes désireuses de s'instruire et de se cultiver dans la connaissance de notre histoire comme de notre religion. Il ne nous déplait même pas que le livre soit optimiste, sinon apologétique. Nous ne prétendons pas du reste qu'il ait réalisé une perfection classique; il présente quelques remplissages peu justifiés, comme le récit un peu long des deux voyages que Marguerite fit pour aller à la Charité et en revenir. Tel qu'il est, il doit rester et restera dans notre littérature religieuse. Nous n'avons pas à signaler quelques distractions de détail; une seule cependant : à la fin de la page 144, il est question de l'évêché de Moissac pour désigner une résidence ecclésiastique quelconque. Il n'y eut jamais d'évêché à Moissac, mais seulement une abbaye célèbre, et c'est sans doute de la résidence abbatiale que furent données les lettres patentes du 4 mars 1621 établissant le monastère du Val-de-Grâce à Paris.

P. Richard.

Albert Houtin. — *Le Père Hyacinthe, prêtre solitaire. 1893-1912.* — Paris, E. Nourry, 1924. In-12 de 430 pages, avec portrait. Prix, 9 francs.

Ce troisième volume termine la biographie du Père Hyacinthe, entreprise par M. Albert Houtin. Il y a de la tristesse — beaucoup de tristesse — dans le titre même du livre : « Prêtre solitaire », et tout le volume confirme cette impression. Celui qui, vingt ans plus tôt, avait voulu être fondateur d'Eglise a définitivement abdiqué. Les groupements d'âmes dont désormais il rêve ne sont rien autre chose que des ébauches d'Eglise invisible, supra-terrestre, Mme Loyson, qu'il qualifie de prophétesse, prétend être, à la fois, chrétienne et musulmane; elle accepte allègrement l'échec complet de l'œuvre ecclésiastique du Père Hyacinthe en lui disant : « Vous n'étiez pas appelé à fonder une petite Eglise dans la rue d'Arras, votre cathédrale est dans le monde entier, depuis l'Atlas jusqu'aux Alpes, depuis Paris jusqu'au Soudan ! » L'âme du Père paraît se calquer sur celle de Mme Loyson, lorsqu'il s'écrie dans une conférence en Algérie : « Soyons des chrétiens de l'Islam et des musulmans de l'Evangile. » En fait, depuis le 2 avril 1890, date d'une conversation mystérieuse avec un interlocuteur inconnu, le Père sent en lui « deux hommes également sincères, également religieux, qui cohabitent et se combattent : le chrétien et le monothéiste ». Le 15 juillet 1905, il rêve d'ouvrir un temple de Dieu unique, assez grand pour renfermer l'humanité tout entière, à des titres divers, et comme en trois cercles concentriques : celui de la chrétienté orthodoxe; celui des monothéistes

(juifs, musulmans et « craignant Dieu »); celui de tous les hommes, polythéistes comme monothéistes, religieux comme antireligieux. Et sa religiosité, à lui, semble avoir, dès cette date, été assez vague pour trouver une place dans ces trois cercles. Le 23 décembre 1910, il ne s'agit plus de deux religions comme en 1890, ou de trois cercles concentriques comme en 1905, mais bel et bien de cinq religions. Il écrit, à cette date, dans son journal : « Ma religion est une, mais elle se présente souvent à moi sous cinq aspects différents : le Monothéisme, le Christianisme, le Catholicisme de Saint-Germain à Genève, la Religion d'Emilie, la Religion de l'Inconnu. De ces divers aspects, les deux derniers (c'est-à-dire Emilie, sa femme, et puis l'Inconnu), sont les plus hauts et les plus vivants; de cette grande Religion je suis en même temps le fidèle et le prêtre; Emilie en est la prêtresse céleste. *Amen.* »

Rien d'étonnant si parmi tant de tâtonnements le Père Hyacinthe, sans le vouloir, « distilla le doute », goutte à goutte, à son fils Paul : lorsqu'en 1909 il s'aperçoit que celui-ci est passé « dans le camp des impies », il en éprouve une grande douleur ».

Nouvelle douleur quand meurt Mme Loyson. De plus en plus, dans le recul des souvenirs, il la salue prophétesse. Il trouve magnifique ce mot qu'un jour elle lui disait : « Il y a plus de sagesse dans mon petit doigt que dans la toute-puissance du pape. » Et il ajoute : « Si la France avait pu être sauvée, elle l'eût été par une telle femme. »

En fait, il était, lui, le prisonnier de cette femme. Lorsque à Rome, en 1897, le Père Joseph, capucin, futur cardinal Vivès, vient lui dire que s'il souscrivait la profession de foi de Pie IX sur l'infaillibilité, il pourrait, comme prêtre marié, exercer le ministère sacerdotal dans un rite tel que le rite maronite, c'est Mme Loyson qui reçoit le Capucin, ayant représenté au Père, nous dit M. Houtin, « qu'il doit rester complètement passif en cette affaire et qu'il peut s'en reposer sur elle-même ». Et deux jours plus tard, lorsque le Capucin revient, le Père cette fois se montre, mais Mme Loyson assiste à l'entretien. Le premier volume de M. Houtin témoignait très nettement des efforts de Rome pour prévenir la défection du Père; ce troisième volume nous montre des influences romaines autorisées s'essayant à préparer sa rentrée dans l'Eglise.

Auprès de son lit de mort, en 1912, on verra tour à tour un archiprêtre de l'Eglise arménienne, un archiprêtre de l'Eglise grecque, et le pasteur Charles Wagner. C'est à l'Oratoire du Louvre qu'auront lieu ses obsèques.

Près de deux cents pages, dans le livre de M. Houtin, sont remplies par des appendices relatifs au frère du Père Hyacinthe, demeuré prêtre catholique, et aux rapports du Père avec Ernest Renan, Doellinger et un certain nombre de personnalités de l'Eglise romaine. De même qu'en 1909 M. Paul Sabatier, le spécialiste en études franciscaines, avait blâmé le « pauvre vieillard de

Genève » d'avoir fait livrer à une indiscrète publicité certaines lettres de Charles Perraud, et d'avoir laissé le public conclure que le prêtre visé dans ces lettres fût Charles Perraud lui-même, de même un autre publiciste protestant, que le Père Hyacinthe présentait jadis à Renan comme « l'un de ses jeunes et plus chers amis », M. Armand Lods, croit devoir faire à M. Albert Houtin, pour la publication de certaines lettres portant atteinte à la mémoire de l'abbé Théodore Loyson, des reproches attristés. « M. Houtin, écrit M. Lods, dans *Le Témoignage,* aurait dû se souvenir que le Père Hyacinthe écrivait le 1er février 1907 : « J'ai beaucoup à me reprocher à l'égard de mon frère. J'ai bien mal compris mes devoirs de famille. Mais le regret et le remords demeurent, et d'autant plus cruels que ces fautes sont irréparables. » « N'est-ce pas comprendre plus mal encore les devoirs de famille, continue M. Lods, que de chercher à démontrer que l'abbé Théodore Loyson ne fut célibataire qu'en apparence ? »

« M. Albert Houtin aurait dû également ne point oublier que sur les conseils de Monseigneur Mignot, le Père Hyacinthe renonça à publier intégralement les deux mémoires qu'il avait composés sur *La rencontre du Père Hyacinthe et de Mme Meriman* et sur *Le Père Gratry et Mme Meriman.* Nous conclurons avec l'éminent archevêque qu'il n'est pas bon pour des âmes faibles de contempler certaines blessures. »

Si telles sont, en présence de certains appendices de M. Houtin, les susceptibilités d'une plume étrangère à l'Eglise, on ne saurait être étonné d'en retrouver l'expression sous une plume catholique.

Georges Goyau.

Abbé Maurice Clément. — *Vie du cardinal Richard, archevêque de Paris.* — Paris, J. de Gigord, 1923. In-8° de 546 pages.

Monseigneur Richard était né le 1er mars 1819, onzième et dernier enfant d'une noble et patriarcale famille, originaire des marches communes du Poitou et de la Bretagne, les Richard de la Vergne. Vite le sacerdoce où son humilité et sa piété pouvaient le mieux se satisfaire l'attire et le séminaire de Saint-Sulpice l'achemine vers la prêtrise. Mais la santé du jeune lévite n'est pas toujours à la hauteur de son dévouement et le climat de Rome est conseillé à celui qui est devenu un jeune chanoine de Nantes. L'abbé Richard passe près de trois ans dans la Ville éternelle où Pie IX vient d'être élu pape; il peut suivre les premiers efforts du pontife, l'engouement libéral de 1846, puis le meurtre de Rossi, la fuite à Gaéte. Mais il est bientôt rappelé à Nantes par le nouvel évêque, Monseigneur Jacquemet, qui l'attache à l'évêché et en fait son vicaire général. Ce sont alors les soucis d'administration auxquels viennent se joindre la direction des communautés religieuses,

la surveillance des écoles chrétiennes que la loi Falloux nouvellement votée fait naître ici et là. La piété de l'abbé Richard se satisfait encore en favorisant le retour à la liturgie romaine, en diffusant par ces *Saints de l'Eglise de Nantes*, sa *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise*, le culte des martyrs, des évêques, des fondateurs de monastères, des solitaires, des saintes femmes qui sont l'honneur de ce diocèse. Monseigneur Jacquemet apprécie tant l'abbé Richard qu'il le demande comme coadjuteur, mais le Gouvernement impérial refuse d'approuver le choix. Vicaire capitulaire à la mort de Monseigneur Jacquemet, l'abbé Richard devenait après l'Empire, en 1871, évêque de Belley. Quatre ans plus tard, le cardinal Guibert, archevêque de Paris, en faisait son coadjuteur.

« Dans le temps présent, lui écrivait-il, il faut à Paris des archevêques qui fassent oublier les grands dignitaires pour laisser voir l'apôtre, l'ami des pauvres et des petits. J'ai besoin d'avoir près de moi un évêque comme vous. » Et onze années comme coadjuteur, de 1875 à 1886, vingt-deux ans comme archevêque, de 1886 à 1908, Monseigneur Richard sur le siège archiépiscopal de Paris remplira les vœux du cardinal Guibert.

Déjà Mgr Odelin, en quelques pages émouvantes, avait évoqué l'an dernier, la mémoire vénérée du cardinal Richard. Ce n'était qu'une esquisse; un portrait plus complet était nécessaire. M. Clément, aujourd'hui évêque de Monaco, vient de l'achever. Et nous voyons revivre dans ce volume, fait de main de maître, la figure, nous suivons dans ses détails la vie de l'archevêque. Sainte figure, vie traversée des préoccupations du pasteur, mêlée à tous les événements qui, de 1875 à 1908, ont préparé, permis ou provoqué les explosions de la guerre religieuse. Dans ses grandes lignes, l'histoire de l'Eglise de France sous la troisième république continue de s'écrire. A côté des ouvrages comme ceux de l'abbé Mourret ou du Père Lecanuet, des mémoires comme ceux du cardinal Ferrata, que le pape Benoît XV lui-même ordonna de publier, les biographies de Mgr d'Hulst, de Mgr Isoard, d'Emile Keller, d'Albert de Mun, de Mgr Gay, par exemple, livrent des matériaux d'histoire qui nous permettent de comprendre la complexité des problèmes, de connaître les angoisses cruelles que nos pères ont traversées et dont nous avons ressenti les dernières. Quelles charges alors ont pesées sur les épaules du cardinal Richard, archevêque de Paris, chef du diocèse qui enferme la capitale de la France, et par là en contact avec les membres du Gouvernement. Il est d'ailleurs bientôt, par son âge, le doyen des cardinaux français et, comme tel, amené souvent à parler, en leur nom, au Président de la République et au Pape ou à transmettre à l'épiscopat les désirs ou les ordres du Saint-Siège. La vie d'un archevêque de Paris doit suivre de si près l'histoire politique de la patrie qu'elle risque d'y disparaître, étouffée ou broyée. Et cependant la part qu'un tel personnage doit nécessairement donner aux

rapports avec l'autorité politique, si importante, si délicate soit-elle, n'est jamais qu'une part minime de l'activité apostolique qui le réclame. C'est donc justement que Mgr Clément réduisant au strict nécessaire les chapitres sur les événements contemporains a consacré de nombreuses pages, très nouvelles, au gardien vigilant de la saine doctrine, au chancelier de l'Institut catholique, au protecteur des congrégations religieuses, au bâtisseur de sanctuaires, d'écoles, d'hôpitaux, à l'animateur de tant d'œuvres diocésaines, charitables, sociales, de presse, sur lesquelles s'étendit la sollicitude du pontife. Ici, c'est toute une histoire du diocèse de Paris pendant le dernier quart du XIXe siècle et les premières années du XXe dont Mgr Clément a rassemblé les éléments, a esquissé la trame. Près de la vie extérieure, il a heureusement écrit le tableau de la vie cachée du diocèse de Paris et celle émouvante et sainte de son pasteur. Le saint cardinal! ainsi Monseigneur Richard était-il nommé par ceux qui l'approchaient, qui le voyaient à l'œuvre, et cette renommée de sainteté avec le temps n'a fait que croître. Mgr Clément en analysant l'homme de prière nous fait pénétrer un des aspects, un des secrets de cette sainteté; et son ouvrage, récit d'un historien, témoignage d'un familier, ne peut manquer d'être une des pièces les plus précieuses du procès de béatification qui commence.

Victor BUCAILLE.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE

Bibliothèque nationale. *Catalogue des manuscrits de la collection des Mélanges de Colbert,* par Paul-M. Bondois. Tome II (N°s 344-424) et table alphabétique. Paris, Leroux, 1922. In-8° de 322 pages.

Le tome II de ce catalogue porte sur la quatrième partie de la collection dite des *Mélanges de Colbert,* soit 984 diplômes et chartes, provenus de la Chambre des Comptes de Lille et se référant en majorité, à l'histoire de la Flandre et des pays voisins. Sous les numéros 374 à 377 sont cotées des bulles pontificales, datées de 1215 à 1594. Mais ce ne sont pas les seuls documents intéressant l'histoire ecclésiastique que l'on trouve dans les *Mélanges de Colbert* et dont l'excellent catalogue de M. B., pourvu d'une table dressée avec une exactitude minutieuse, procurera l'utilisation aux travailleurs.

R. N. S.

ART CHRETIEN

Dom F. Cabrol et dom H. Leclercq. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie.* Fascicules LVI-LXI : *G.-Gotha.* Tome VI, col. 1-1392. Paris, Letouzey, 1924. In-4°.

Voici trois nouveaux fascicules, presque entièrement rédigés par dom Leclercq, qui poursuit son travail avec une application et une science qu'admirent tous ceux qui se servent du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne.* Certains sujets se trouvent renouvelés, par la manière même dont les expose le savant bénédictin. Je n'en veux pour exemple que le mot *gemmes.* On sait quelle difficulté présente l'étude de ces pierres dures gravées, dont les sujets sont souvent difficiles à interpréter, comme aussi les inscriptions qui les décorent et auxquelles on attribuait un sens magique. Les travaux du regretté E. Babelon servent de guide à dom Leclercq, mais la liste que donne celui-ci des 319 gemmes chrétiennes actuellement connues, classées pour la première fois par ordre iconographique, est destinée à rendre les plus grands services aux historiens de l'art chrétien primitif.

Parmi les articles qui m'ont paru pouvoir retenir particulièrement notre attention ici, je signalerai celui qui traite de Saint-Gall, commençant par une description très complète de l'Abbaye

du IXe siècle, d'après le fameux plan conservé à la Bibliothèque de Saint-Gall, publié ici à grande échelle, en trois couleurs, ce qui en rend la lecture particulièrement aisée. La notice sur Germigny-des-Prés, d'après la description donnée par Bouet, avant la restauration de 1870, est également très bien rédigée. Depuis que dom Leclercq a écrit son article, il a paru dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Loiret* un article de M. Jacques Soyer, montrant que, seule la première partie de l'inscription donnant la date de l'édifice, est ancienne, et que la deuxième partie, précisément celle où se trouve l'année 806, est l'œuvre d'un restaurateur de 1840-1846.

L'article consacré à Saint-Germain-des-Prés est plein de renseignements sur les anciennes églises de Paris. Dom Leclerq réimprime la fameuse pièce où Fortunat décrit une église qui pourrait être la cathédrale d'après le titre : *De Ecclesia Parisiaca,* et qui en réalité est Sainte-Croix et Saint-Vincent, qui prit plus tard le titre de Saint-Germain, évêque de Paris, son bienfaiteur. Dans les temps les plus anciens, et jusqu'aux VIe et VIIe siècles, où il n'y avait qu'un autel par église et une relique par autel, il n'était pas rare de trouver en une même ville plusieurs églises cathédrales, où l'évêque trônait et officiait suivant les besoins de son ministère, sans parler du baptistère, qui était toujours un petit édifice à part. C'était notamment le cas à Paris, où l'on trouve, parmi les églises cathédrales, Saint-Etienne, Notre-Dame et Saint-Germain-le-Vieux. Cette dernière avait été fondée par l'évêque en la Cité, non loin de son palais, dans l'espoir d'y ramener le corps de Saint-Germain et d'en déposséder la basilique trop riche de Saint-Vincent; mais les moines tinrent bon et conservèrent les précieuses reliques.

Marcel AUBERT.

Joseph DAVID. *Les routes de l'art roman. Notes sur la sculpture chrétienne au XIIe siècle dans la vallée du Rhône.* Grenoble, J. Aubert, 1924. In-8° de 23 pages.

L'auteur rappelle les différentes théories émises sur les origines de la sculpture romane, et la part prépondérante de la Bourgogne et du Languedoc dans cette Renaissance. On sait que les théories de Vöge sur la priorité de la sculpture provençale sont, depuis les travaux de Lasteyrie et Mâle, complètement rejetées; l'auteur le reconnaît et place les magnifiques chapiteaux de Saint-André-le-Bas et de Saint-Maurice de Vienne, comme ceux de Saint-Barnard de Romans, et les façades sculptées de Saint-Gilles et de Saint-Trophime d'Arles, dans la deuxième moitié du XIIe siècle, mais il propose de dater du début de ce siècle quelques figures de Saint-Alban-du-Rhône, de Saint-Pierre et Saint-Maurice de Vienne, d'aspect archaïque et où l'influence de l'antiquité classique se fait fortement sentir à côté des influences bourguignonnes ou languedociennes, mais qui, par l'énergie de leur facture, la puissance de

leur expression, la science de leur exécution, ne me paraissent pas pouvoir remonter plus haut que le milieu du XIIe siècle. Le *Saint Pierre* de Saint-Pierre de Vienne, le *Saint Paul* de Saint-Maurice, ne le cèdent en rien par la beauté aux plus beaux chapiteaux romans des églises de Vienne, et leur aspect un peu archaïque tient à leur emplacement dans le portail. C'est aussi l'avis de M. Formigé et de M. Desboulières, qui les publient dans le volume du *Congrès archéologique de Valence* (1923), actuellement sous presse.

Marcel AUBERT.

Joseph DAVID. *Laval Saint-Etienne. La chapelle des Aleman et la Vierge au manteau.* Grenoble, L. Aubert, 1923. In-8° de 34 pages, 1 pl.

L'auteur signale dans l'ancienne chapelle des Aleman, seigneurs de Laval, au nord de l'église de Laval (Isère), une peinture murale dégagée en 1885 du badigeon qui la recouvrait, et qui présente le type bien connu, depuis les travaux de MM. Perdrizet et Mâle, de la « Vierge au manteau » ou « Vierge de Miséricorde ».

Cette peinture, fort abîmée, doit dater du XVe siècle, si l'on en juge du style des anges qui soutiennent le manteau de la Vierge, et surtout des deux angelots, vêtus de robes aux plis cassants et secs, qui déposent la couronne sur la tête de la Vierge.

M. A.

HISTOIRE GENERALE

Mgr Alfred BAUDRILLART, R. AIGRAIN, P. RICHARD et U. ROUZIÈS. *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques.* Fascicules XVII-XVIII. *Arabie-Arfons.* Paris, Letouzey et Ané, 1924. In-4°, col. 1185-1670, une carte hors texte.

Avec ces deux fascicules s'achève le tome troisième (d'Anforaria à Arfons). La publication complète comprendra au moins cinquante à soixante tomes. Evidemment, il est fort à craindre qu'aucun érudit vivant aujourd'hui n'en voie la fin. Il en sera du *Dictionnaire d'histoire* comme du *Dictionnaire de théologie,* comme encore des *Acta Sanctorum* et de l'*Histoire littéraire de la France.* Seulement, pour un dictionnaire, qui est un ouvrage de synthèse, une telle lenteur est beaucoup plus regrettable que pour une publication de textes ou une série d'études classées suivant l'ordre chronologique des matières. Certaines notices ne pourraient-elles être abrégées sans inconvénient? Autre chose est un article de dictionnaire, autre chose un article de revue. Dans l'un comme dans l'autre, il faut de l'esprit critique, certes, et de la netteté, mais un article de dictionnaire doit nécessairement se tenir dans des limites assez serrées; il doit, surtout quand il s'agit de grands sujets, ne contenir que les faits essentiels, donner des

définitions précises, indiquer les problèmes encore obscurs. Nous pourrions presque dire sans paradoxe que la partie principale en est la bibliographie. Quand l'Arabie, du reste remarquablement étudiée, a pris 183 colonnes, on se demande avec inquiétude combien en prendra la France!

Les fascicules XVII et XVIII ne présentent pas de noms très importants dans l'histoire de l'Eglise de France. Quelques notices n'en méritent pas moins d'être relevées, relatives à des personnages ou à des localités : Aradon (Georges du Plessis d'), évêque de Vannes à la fin du XVIe siècle; Aranthon d'Alex (Jean), évêque de Genève de 1661 à 1695; Arbert Ier et Arbert II, évêques d'Avignon aux XIe et XIIe siècles; Arbois (prieuré d'); Arbois (Philippe d'), évêque de Noyon puis de Tournai au XIVe siècle; Arbouze (Jacques III de Vény d'), abbé de Cluny de 1622 à 1629; Arces (Jean d'), cardinal, archevêque de Tarentaise de 1438 à 1454; Archambaud, archevêque de Sens de 959 à 968; Arcis-sur-Aube; Arcy (Hugues d'), évêque de Laon de 1340 à 1352; Ardenne (Abbaye d'); Ardorel (Abbaye d'); Ardres; Aredius ou Aridius (saint), abbé de Saint-Yrieix. Parmi les articles d'ordre général, il en est un, celui de Léon Le Grand sur les Archives ecclésiastiques, qui rendra beaucoup de services aux travailleurs, en leur révélant l'organisation et les ressources des dépôts nationaux et départementaux. A noter aussi Aragon (royaume d'), à cause de la part si fréquemment prise par les rois d'Aragon aux affaires françaises; cet article, clair et fondé sur une solide bibliographie, est signé A. Lambert.

H. Waquet.

E. Amann. *Dictionnaire de théologie catholique,* Fasc. LIX (2e partie)-LXIV : *Isaac-Jeûne :* Tome VIII, col. 1-1418. Paris, Letouzey, 1923-1924. In-4°.

La publication de ce dictionnaire se poursuit toujours avec une diligence soutenue. Les fascicules qui constituent le tome VIII encore inachevé, contiennent des études substantielles qui, directement ou indirectement, intéressent l'histoire de l'Eglise de France.

Parmi celles qui n'ont qu'un rapport indirect avec notre histoire ecclésiastique, il faut mentionner l'article sur Isidore de Séville, de M. Bareille, étude condensée et précise qui laisse apercevoir clairement tout ce qui reste à mettre au point sur ce vaste sujet. Dans le même ordre d'idées, signalons l'article de M. Jugie sur Saint-Jean Damascène, bonne étude où l'auteur a noté l'influence de Jean de Damas sur l'Eglise d'Occident comme sur celle d'Orient. Toutefois, la bibliographie laisse à désirer : on s'étonne qu'il n'indique pas les travaux des historiens du dogme qui touchent à son sujet. On trouvera aussi, dans les notices concernant tous les papes qui ont porté le nom de Jean, quantité d'indications précieuses pour l'histoire de l'Eglise de France.

Parmi les études qui intéressent directement cette histoire, la

plus importante est, sans contredit, celle de M. Carreyre, sur le Jansénisme. L'auteur étudie avec beaucoup de détails la vie de Jansénius — son œuvre fondamentale, l'*Augustinus* — les luttes qui se déroulèrent autour de cette œuvre jusqu'à la Paix de Clément IX (1669). Cet important travail, conduit avec méthode et précision, mériterait d'être publié en un volume séparé. Bon article également sur le mot Jésuites, du P. Le Bachelet.

H. X. ARQUILLIÈRE.

Jean CARRÈRE. *Le Pape*. Paris, Plon, 1924. In-16 de 328 pages.

Correspondant du *Temps* en Italie, l'auteur connaît admirablement et aime beaucoup la Ville éternelle. Elle lui a inspiré un éloquent ouvrage, dont le titre devrait être : Rome, le Pape, la question romaine.

Frappés par la grande œuvre accomplie par leur peuple, les Romains croyaient volontiers leur empire éternel. Influencés par cette antique opinion, certains auteurs modernes (Gibbon, Gœthe, Léon Daudet) ont pensé que Rome portait en elle « sinon un principe d'éternité, du moins un principe de force supérieure à toutes les autres formes politiques qui ont gouverné le monde. » M. Carrère réfute ce préjugé.

Il réfute aussi Nietzche, qui a dit : « Le christianisme a été le vampire de l'empire romain ». Seulement, tout en ayant raison, M. Carrère voit trop le côté politique, et pas assez le côté intellectuel et moral de la pensée nietzchéenne.

Enfin M. Carrère combat ceux qui, comme Gregorovius et Taine, estiment que la papauté a recueilli la succession de l'empire romain; avec force il montre que l'Eglise et son chef s'inspirent de principes différents et poursuivent une fin différente des principes et de la fin des anciens empereurs; il insiste sur l'idéal papal, qui est « exactement et absolument le contraire de celui que représentait l'empire romain ».

La Rome des césars « est sous terre depuis longtemps », et pourtant « Rome continue à vivre et à rayonner ». C'est que « l'éternité de Rome n'est pas due à elle-même, mais à une puissance étrangère venue se fixer, à l'insu de Rome, d'abord, et plus tard, malgré elle, dans les murs de la cité maîtresse ». Cette puissance, c'est le pape, successeur de saint Pierre. A force de méditer les passages de l'*Evangile* et des *Actes* mentionnant Simon-Pierre, M. Carrère a bien compris le caractère de cet apôtre, dont il nous trace (p. 34) un magnifique et vivant portrait.

Au lieu de la domination matérielle fondée sur la contrainte, saint Pierre a apporté à Rome un nouveau principe d'unité : « la puissance morale d'un idéal d'amour et de foi »; seulement, comme l'esprit de domination et de violence n'était pas mort, la lutte a commencé entre le pape et césar. En cent cinquante pages ardentes M. Carrère retrace les principaux épisodes de cette

lutte, « la plus belle épopée du monde ». Il faut lire les passages concernant Charles-Quint (p. 140), Adrien VI (p. 142), Léon X (p. 145), Pie VII (p. 162), Montalembert (p. 179), Napoléon III (p. 184), et surtout ceux concernant saint Grégoire VII (p. 92), Napoléon Ier (p. 156), Pie X (p. 194).

Pour remplir leur mission religieuse, les successeurs de Pierre doivent être indépendants; car il ne faut pas « soumettre l'Eglise aux volontés et aux intérêts du pouvoir laïque ». Or, au temps de Pépin et de Charlemagne, « il n'y avait qu'un moyen de rendre le pape indépendant, c'était de lui donner l'absolue possession du territoire au centre duquel il avait établi son siège. Alors nous étions en plein moyen âge, en plein conflit de royaumes contre royaumes. Il était donc fatal que Pierre, pour être libre, devînt à son tour roi de son domaine. Et ainsi naquit inévitablement le pape roi » (p. 82).

Onze siècles plus tard, la politique était dirigée par d'autres idées, notamment par le principe de la souveraineté du peuple et par celui des nationalités. Au nom de ces principes, en septembre 1870, le royaume d'Italie annexa Rome et supprima le pouvoir temporel du pape. La *question romaine* était posée. On peut la résumer ainsi : l'Italie, pour réaliser son unité, a-t-elle le droit de posséder Rome; le pape, pour assurer son indépendance spirituelle, a-t-il le droit de conserver un pouvoir temporel?

Pour résoudre la question romaine, le gouvernement italien promulgua (13 mai 1871) la *loi des garanties* (M. Carrère en donne la traduction française), qui est encore en vigueur; mais cet acte a le double défaut et d'être unilatéral, et de n'assurer, ni en droit ni en fait, la véritable et complète indépendance du Saint-Siège. M. Carrère met cela en pleine lumière (p. 246-250).

Depuis 1870, la papauté renouvelle de temps à autre sa protestation, et puis continue à attendre patiemment. Les politiques italiens sont plus embarrassés que le pape, et Crispi a dit : « Le plus grand homme d'Etat de l'Italie sera celui qui résoudra la question romaine ».

Quand, en 1921, la France replaça un ambassadeur auprès du Vatican, les grands journaux italiens reparlèrent de la question romaine. Le 2 juin, *le Tempo* imprima ceci : « Ce ne sera pas une diminution des droits de l'Etat que d'abandonner à la pleine possession du pontificat la *zone de territoire* qui lui est *nécessaire* pour qu'aux yeux de tout l'univers croyant le Saint-Siège paraisse *parfaitement et sereinement à l'abri de toute ingérence et de toute prédominance de la part d'une nationalité particulière* ».

Le 19 juin 1921, dand l'*Osservatore Romano*, le comte della Torre montra que l'Italie a intérêt à résoudre la question romaine, mais que cette solution nécessite que le pape possède une *totale indépendance*, laquelle exige une *souveraineté territoriale*.

Ainsi, à quelques jours de distance, le journal de M. Giolitti et l'organe officieux du Saint-Siège exprimèrent la même pensée.

La question romaine ne fut pas résolue en 1921; mais les articles publiés alors montrèrent qu'un accord est maintenant possible entre l'Italie et la papauté. Le cardinal Gasparri ayant dit qu'en cette affaire le Saint-Siège a confiance « dans le sentiment de justice du peuple italien », il semble que le premier pas devra être fait par le gouvernement italien.

Dans le présent ouvrage, M. Carrère a touché à divers faits historiques, et il n'en a pas toujours parlé aussi pertinemment qu'il serait souhaitable; mais, comme ce ne sera pas dans ce volume qu'on se renseignera sur ces faits, il est inutile de relever ces détails. Par contre, M. Carrère a éloquemment exprimé son grand amour pour l'Italie contemporaine, et aussi son ardente sympathie pour la papauté, dont il apprécie sainement le grand rôle religieux et civilisateur, et dont il fait connaître les justes prétentions. Ce livre charmera tous ses lecteurs et les fera réfléchir; et à beaucoup d'entre eux il apprendra ce qu'est la question romaine.

Maurice Rousset.

Alphonse Jouet. *Un beau divorce au Moyen âge, Bertrade de Montfort* (Collection *Les clochers de France*, n° 2). Paris, J. Peyronnet, 1924. In-12 de 61 pages.

On ne peut évidemment que louer le but poursuivi par l'auteur, qui a voulu évoquer et vulgariser un des épisodes les plus curieux de l'histoire du XIe siècle, mais aucun historien ne saurait souscrire au jugement porté dans sa spirituelle préface par M. le bâtonnier Henri Robert sur « l'érudition si sûre » de M. Alphonse Jouet. Nous avons lu sa plaquette avec d'autant plus de curiosité que nous avons eu nous-même l'occasion d'étudier le problème qui en fait l'objet dans un chapitre de notre volume sur *le règne de Philippe Ier*, dont la lecture eut épargné à M. Jouet un certain nombre d'erreurs fâcheuses. Il y aurait vu notamment que Philippe Ier n'avait rien d'un « gracieux sire », que les évêques de France n'ont pas refusé, comme il le croit sur la foi d'Orderic Vital, de bénir l'union adultérine du roi de France avec la comtesse d'Anjou et que ce n'est pas Odon de Bayeux qui a procédé à sa célébration, mais bien Ursion de Senlis, positivement nommé dans une bulle d'Urbain II. Le récit des négociations avec le Saint-Siège fourmille également d'inexactitudes; les circonstances qui ont déterminé et entouré la réconciliation avec Pascal II ne sont même pas soupçonnées. Aussi bien, le public auquel M. Jouet a entrepris de faire connaître ce qu'il appelle en termes plutôt malheureux « un des plus jolis romans d'amour que nous ait laissé le moyen-âge » n'aura-t-il de la triste histoire de Philippe Ier et de Bertrade qu'une notion incomplète et erronée.

Augustin Fliche.

Abbé L. Cristiani. *Naturalisme et laïcisme; esquisses historiques.* Lyon-Caluire, impr. Brochay, 1924. In-12 de 22 pages.

Le naturalisme est la doctrine qui, niant le surnaturel, rejette la révélation, les prophéties, les miracles; ne reconnaît que la science positive; n'accepte que la morale indépendante.

Depuis Occam et son école (xive siècle), depuis surtout Herbert de Cherbury (1581-1648) jusqu'à Rousseau, Kant, Auguste Comte et Renan, M. Cristiani note les écrivains qui préparèrent, lancèrent et précisèrent cette doctrine. Il montre ensuite comment, élaborée dans les hautes sphères intellectuelles, elle gagna le public cultivé, puis descendit au bas de l'échelle sociale, où elle déchaîne les instincts et les convoitises.

Depuis cinquante ans, le naturalisme inspire et dirige la politique française. Il a causé la neutralité scolaire, la proscription des congrégations, la séparation des églises et de l'Etat; et « la formule qu'il adopte pour l'école nationale est exclusivement la formule qui convient à l'église libre-penseuse ». Cette application du naturalisme, c'est le laïcisme. Loin de ruiner le catholicisme, le naturalisme obligea « la pensée catholique à s'approfondir, à se contrôler, à se fortifier ». Par ailleurs, pour les luttes politiques et sociales, il mobilise les forces mystiques des foules incroyantes; mais le socialisme et le communisme procureront-ils à une société athée le paradis terrestre qu'ils annoncent?

Maurice Rousset.

Ludwig von Pastor. *Geschichte der Päpste seit Ausgang des Mittelalters.* III. Band. 1. Abteilung : *Innozenz VIII und Alexander VI.* 2. Abteilung : *Pius III. und Julius II.* 5.-7. Auflage. Freiburg im Breisgau, Herder, 1924. 2 vol. in-8° de lxx-1166 pages. Prix en francs suisses : 38 fr. 30.

« L'Histoire des Papes, depuis la fin du moyen âge », de M. Pastor, rencontre partout le plus chaleureux accueil, et c'est avec impatience qu'on attend l'achèvement de cette œuvre monumentale, dont ont paru maintenant neuf volumes (en 11 tomes). Les nouvelles éditions des volumes déjà épuisés ne sont pas de simples reproductions, mais chaque fois l'œuvre est revisée avec soin, complétée et augmentée de nouveaux détails. Aussi le troisième volume qui vient de paraître montre-t-il plus de 200 pages sur l'édition précédente, et le volume, pour être plus maniable, a été divisé en deux tomes. Il n'est pas de chapitre qui ne se distingue par quelque addition et supplément. Les jugements et les appréciations des événements et des personnages sont restés à peu près les mêmes, notamment le jugement un peu sévère sur Alexandre VI malgré des essais d'apologétique maladroite tentée par certains. Le Dr Pastor a eu la bonne fortune de découvrir dans les archives secrètes du Vatican une partie de la correspondance privée d'Alexandre VI, de 1493 à 1494. Ces 44 lettres, pu-

bliées en appendice (p. 1079-1111), forment précisément le supplément le plus important de cette nouvelle édition. On y trouve en particulier 7 lettres de Charles VIII, roi de France, dont 4 au Pape, une au cardinal César Borgia, une au cardinal Jean Villier de la Groslays et une au comte de Ligny (lettres qui ne se trouvent pas dans la 1re édition Pélicier-Mandot). Ces lettres ne font que confirmer le jugement antérieur. Si ce volume est très important pour l'histoire générale de l'Eglise, il ne manque pas non plus d'importance pour l'histoire politique de la France, car c'est l'époque des guerres d'Italie, de la ligne de Cambrai, dont le but était de chasser « les barbares » de l'Italie. Pour l'histoire ecclésiastique de notre pays, il y a moins à glaner. Il est à craindre que le prix un peu élevé de ce volume ne nuise momentanément à sa diffusion chez nous.

G. Allemang.

Pierre de Vaissière. *L'Affaire du maréchal de Marillac (1630-1632)*. Préface de Fr. Funck-Brentano. Paris, Perrin, 1924. In-8° de xiii-252 pages.

Dans ce volume, M. Pierre de Vaissière raconte le fameux procès qui aboutit à la condamnation à mort du maréchal de Marillac, le fils du célèbre garde des sceaux Michel Marillac. Sans doute, les pièces du procès furent détruites immédiatement après l'exécution, par ordre de l'autorité royale, mais il existe cependant de nombreux documents, imprimés ou manuscrits, qui permettent de reconstituer diverses phases de cette « affaire ». En historien scrupuleux et avisé, M. Pierre de Vaissière a examiné attentivement tous ces documents, et il en a tiré un récit clair, vivant, dramatique, écrit avec goût, du procès et de l'exécution de son héros.

Pendant qu'on lit ce livre, une question se pose à l'esprit du lecteur : Le maréchal de Marillac était-il coupable et méritait-il la peine capitale dont il fut frappé? M. Pierre de Vaissière, dans un épilogue de quelques pages, répond à cette question. Le maréchal de Marillac n'avait certainement pas commis le crime de lèse-majesté dont on l'accusa d'abord, et cela fut si vite évident qu'il fallut abandonner cette accusation pour en trouver une autre. On accusa donc le maréchal de concussions, et ici l'accusation paraît avoir eu quelque fondement. Dans la construction de la citadelle de Metz, le maréchal n'avait pas ménagé les deniers du roi, et il avait laissé glisser dans sa poche l'argent qui n'avait pas été employé pour les travaux publics.

Néanmoins, les malversations commises par le maréchal de Marillac ne méritaient pas la peine de mort. En réalité, en le faisant condamner, comme le dit très justement M. de Vaissière, Richelieu a voulu « faire un exemple » pour effrayer les conspirateurs qui ne cessaient d'intriguer contre lui. Par dessus la tête du maréchal de Marillac, il a voulu frapper la reine-mère, Marie

de Médicis, Gaston d'Orléans et la tourbe de brouillons ambitieux qui s'agitaient autour d'eux. Son acte n'est pas l'indice d'une conscience scrupuleuse, loin de là, et il faut bien convenir que, dans le procès du maréchal de Marillac, les juges ne furent pas à l'abri de la pression gouvernementale. Ils avaient été triés sur le volet, ils n'ignoraient aucunement ce que le roi et son terrible ministre attendaient d'eux et, le jugement terminé, ils furent publiquement félicités du service que leur sentence rendait au roi. On doit regretter aussi que, pour atteindre leurs fins, Richelieu et ses juges n'aient pas su trouver autre chose que la peine de mort.

Mais il est bien certain, d'autre part, que le petit groupe d'intrigants dont faisait partie le maréchal de Marillac n'avait rien d'intéressant; ils combattaient l'autorité de Richelieu au profit de leur ambition personnelle, nullement pour le bien de l'Etat. En se défendant lui-même, Richelieu défendait les vrais intérêts du Roi et de la France; il faisait œuvre utile en fortifiant le pouvoir royal.

Faut-il, à ce propos, reprocher au grand ministre, comme le fait M. Pierre de Vaissière, d'avoir précipité la centralisation qu'accentuera encore la monarchie de Louis XIV et qu'à tort ou à raison on regarde comme un des vices de notre régime politique et social ? Certainement non. Au sortir des guerres de religion, au milieu des compétitions sans cesse renaissantes d'une aristocratie qui se disputait le pouvoir, l'autorité royale avait besoin d'être consolidée, et c'est ce que dit très bien M. Fr. Funck-Brentano, dans une préface où il loue, comme elle le mérite, l'œuvre historique de M. Pierre de Vaissière, et particulièrement le livre dont nous parlons. « L'œuvre *royale* de Richelieu, écrit-il, était nécessaire. C'était le seul remède à la situation malheureuse du pays... Cette œuvre répondait au vœu ardent des Français et plus particulièrement de la grande masse du Tiers-Etat. » Toutes les secousses qui ébranlent une autorité légitime et qui veut vivre l'amènent à se resserrer et à se fortifier, et il vaut encore mieux subir un excès de centralisation que d'avoir un Gouvernement inconsistant et sans énergie.

J.-B. Sabrié.

Abbé Léon Bournet. *La Querelle janséniste.* Paris, Téqui, 1924. In-12 de xii-382 pages. Prix : 8 francs.

Dans cet ouvrage, on trouvera l'état actuel de l'histoire du Jansénisme. M. Léon Bournet a voulu répondre à l'écrit si tendancieux de M. Augustin Gazier, *Histoire générale du mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours* (*Cf. Revue,* t. IX, 1923, pp. 239-252). Il étudie sommairement la doctrine du jansénisme sur laquelle M. Gazier avait lui-même peu insisté; puis il raconte l'histoire du jansénisme depuis ses origines jusqu'à la fin du xviiie siècle, et, chemin faisant, il relève les affirmations parfois singulières de M. Gazier. Pour le xviiie siècle, le travail de M. Bour-

net est assurément incomplet et il renferme quelques inexactitudes qui, pour le moment, sont fatales : elles ne pourront être corrigées qu'après la publication de travaux faits d'après les sources elles-mêmes. Ces sources, rarement pures, devront être examinées avec un soin particulier et souvent il sera difficile de concilier les affirmations contradictoires des adversaires.

Malgré tout cependant, *la Querelle janséniste* est certainement le meilleur travail d'ensemble qui ait été publié sur l'histoire générale du jansénisme aux XVIIe et XVIIIe siècles.

J. CARREYRE.

Edouard GASC-DESFOSSÉS. *La Révolution française. I. L'Agonie de l'Ancien régime.* Paris, G. Beauchesne, 1923. In-8° de 452 pages.

Voilà sans doute le début d'une nouvelle série d'études sur l'époque révolutionnaire. Le présent volume comprend : un chapitre préliminaire traitant des causes de la Révolution; une première partie sur les Institutions de l'Ancien régime; une deuxième sur les Trois Ordres; une troisième sur le Règne de Louis XVI jusqu'au 5 mai 1789. Ce simple énoncé fait comprendre assez qu'il ne s'agit que d'un résumé rapide et non d'une étude originale. L'auteur, si l'on en juge par la Bibliographie générale et celle du premier volume (pp. 429 à 434), l'auteur a lu assez abondamment autour de son vaste programme. Il ne semble pas qu'il ait eu le souci de tenir à jour son information : on y cherche en vain la trace de plusieurs études récentes qui ont renouvelé la science historique en certains points. Quant aux documents d'archives, on peut aisément supposer qu'ils n'ont rien à faire dans une compilation de sujet aussi étendu et de limites aussi restreintes.

D'ailleurs, si nombreuses que soient les sources imprimées (et elles auraient pu l'être bien davantage), on ne laisse pas d'être étonné de certaines omissions. C'est ainsi que les bonnes études, un peu vieillies, de Joseph Droz et du comte de Tocqueville, sont passées sous silence. En revanche on n'est pas peu surpris de voir figurer comme autorités, la *France juive,* et nombre de généralisations hâtives, de dénonciations sans poids, sur le rôle de la Franc-Maçonnerie. Or, l'idée dominante de l'auteur semble avoir été de s'en tenir, pour expliquer la Révolution, au complot maçonnique.

Le rôle des sociétés secrètes, ou mieux suivant l'excellente expression d'Augustin Cochin, des sociétés de pensée, a certainement été très importante, dans la préparation, la formation et l'exaspération de l'opinion publique. C'est là une question capitale, à peu près intacte encore, qui mérite l'attention des historiens, mais qui exige pour être approfondie, sinon résolue avec autorité, infiniment de prudence, de jugement et de travail. Sur ce point les négations rapides, comme celles de MM. Albert Mathiez et Aulard, ne sont pas plus satisfaisantes que la crédulité,

qui ramasse pêle-mêle les racontars ténébreux et les imaginations policières. L'auteur, qui d'Augustin Cochin a utilisé *la Crise de l'histoire révolutionnaire* (1909), eût été bien inspiré de demander une méthode et un esprit critique aux études posthumes du regretté savant, parus en 1920.

Quant aux tableaux des Institutions de l'Ancien régime et des Trois Ordres, ils sont confus, ne tiennent pas compte des modifications successives au cours des siècles, et ne sauraient donc être de quelque utilité. On peut dire la même chose de l'histoire du règne de Louis XVI jusqu'en mai 1789. Il vaut beaucoup mieux relire Taine, voire le marquis de Ségur.

E. LAVAQUERY.

Pierre DE LA GORCE. *Histoire religieuse de la Révolution française.* Tome V. Paris, Plon, 1923. In-8° de 420 pages. Prix: 12 francs.

Avec ce tome V de l'*Histoire religieuse de la Révolution française,* c'est une page importante et émouvante de l'histoire française qu'a écrit M. Pierre de La Gorce. Car il s'agissait alors, après l'attaque intellectuelle des philosophes et des sociétés de pensée, après la persécution de la Terreur, après la dissolution du Directoire, de savoir si la France resterait une nation chrétienne ou si elle retournerait au paganisme. Aussi peu de récits historiques sont aussi émouvants, se lisent avec un plus prenant intérêt.

Ce tome raconte l'histoire du Concordat, l'ondoyante politique de Bonaparte, les sautes brusques de son humeur, son besoin d'ordre et discipline, la souplesse de son caractère et l'entêtement de son ambition, sa volonté de paix religieuse comme sa volonté de domination. Et en face de lui, la Cour romaine, imbue en certains de ses membres de préjugés qu'il lui faut peu à peu dépouiller, audacieuse par certains autres dans son désir de ramener la France au sein de l'Eglise universelle, obligée de modifier quelques-uns de ses jugements sur les hommes, de se dégager des influences qui se sont exercées sur elles, d'aller, si l'expression n'est pas trop forte, au-devant des barbares révolutionnaires; l'espoir l'envahit quand le cardinal Martiniana lui fait connaître les conversations de Verceil, mais bientôt un trouble la gagne : car la paix religieuse, en France, devra être achetée par des concessions qu'elle devine importantes. A Paris, Bonaparte et ses conseillers comprendront-ils qu'il est des points sur lesquels Rome ne peut céder !

Longue, passionnante, décevante histoire que celle du Concordat. Tout le tome de M. de La Gorce y est consacré. Il n'apporte, à vrai dire, aucun renseignement inédit, aucune vue nouvelle. Le travail est fait surtout de seconde main, mais on retrouve dans ce volume les qualités ordinaires de M. de La Gorce, sa clarté d'exposition, sa langue claire et souple qui rend avec exactitude les nuances, les pensées et les tempéraments politiques. Il y a de

bons portraits des principaux acteurs de ce drame aux actes divers, de Fouché et de Consalvi, de Bernier et de Spina, de Bonaparte et de Pie VII.

Ce qui, dans cette histoire, est le plus difficile à saisir, ce qui en fait la beauté, par instants la grandeur, c'est la force des âmes, force difficile à saisir, impalpable, car il est rare qu'elle s'exprime, qu'elle se manifeste en des documents que le temps conserve, force cachée, vie cachée qui pèse cependant sur le cours des jours plus que l'orgueil des hommes, leurs intrigues et leurs ambitions. La prière, le sacrifice, le martyre ont une valeur historique insaisissable souvent, mais qu'on ne peut jamais nier; ils agissent sur la marche des événements, sur la destinée des Etats. C'est la part de Dieu dans l'histoire des hommes.

Victor BUCAILLE.

HISTOIRE LOCALE

Chanoine DE ROQUETAILLADE. *Saint-Denis.* Paris, Letouzey et Ané, 1924. In-12 de 148 pages. (Les « Grands Pèlerinages ».)

Peu de sanctuaires de France sont aussi riches en souvenirs que la célèbre basilique de Saint-Denis où vinrent prier sainte Geneviève et Charlemagne, où retentirent tant de grands événements de notre histoire, où nos rois eurent leur tombeau. Aussi est-ce un beau sujet que l'histoire de cette illustre basilique élevée par Suger. L'auteur, à qui est confiée la garde de ce sanctuaire, raconte d'une manière intéressante les origines de Saint-Denis, qui dut sa première célébrité au tombeau de saint Denis, premier évêque de Paris, que M. de Roquetaillade identifie, à tort, suivant la tradition altérée du Propre de Paris, avec saint Denis l'Aréopagite, puis il rappelle à grands traits les événements mémorables qui se sont déroulés sous ses voûtes, et les grands personnages qui sont venus s'y agenouiller; il termine son livre par une description de la basilique et des trésors artistiques qu'elle abrite. Manque, à cet ouvrage, la bibliographie des travaux consultés.

J.-B. SABRIÉ.

Eugène VAN EECKE. *Notre-Dame-des-Dunes.* Paris, Letouzey et Ané, 1924. In-12 de 206 pages. (Les « Grands Pèlerinages ».)

C'est en l'an 1403 que des ouvriers occupés à creuser le sol pour rebâtir les murailles de Dunkerque, détruites par les Anglais, découvrirent la petite statue de la Vierge qui orne la chapelle de Notre-Dame-des-Dunes. On s'empressa d'élever un sanctuaire pour abriter cette précieuse découverte et depuis lors les habitants de Dunkerque l'ont regardée comme le palladium de leur cité et les nombreux marins des Flandres l'ont invoquée comme leur protectrice.

C'est l'histoire de ce sanctuaire et du mouvement religieux qui

en a été le centre que raconte M. l'abbé van Eecke, chapelain de Notre-Dame-des-Dunes. En lisant son livre, ce n'est pas seulement le passé de Notre-Dame-des-Dunes que nous voyons revivre, c'est aussi celui de la vaillante ville de Dunkerque, car depuis que ses habitants élevèrent ce sanctuaire il y a toujours eu un lien étroit entre la cité et sa madone. A tous les moments périlleux qu'elle a traversés (et ils ont été nombreux), Dunkerque a demandé aide et protection à Notre-Dame-des-Dunes.

J.-B. Sabrié.

Chanoine H. Clerc. *Les « Casati » de l'église Saint-Etienne de Besançon.* Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1924. 1 vol. de 90 pages, pl.

Dans cette intéressante brochure, l'auteur expose que le privilège de la *casa* d'abord réservé aux serfs, fut conféré par l'Eglise à de puissants seigneurs qui s'engageaient à défendre ses privilèges : en retour ils devaient être ensevelis à Saint-Etienne; les *casati* étaient exclusivement les comtes de Bourgogne, les seigneurs de Montfaucon, les vicomtes de Besançon et les seigneurs d'Abbans. Après la ruine de l'église Saint-Etienne, les corps des comtes de Bourgogne furent transférés, en 1674, dans la cathédrale Saint-Jean. Découverts en 1863, ils furent inhumés, par les soins du cardinal Mathieu, dans la crypte funéraire de la chapelle du Sacré-Cœur.

M. Pigallet.

Chanoine Louis Marcel. *Un ancien cru français disparu : le vin de Langres.* Langres, Impr. Langroise, 1924. In-16 de 40 pages.

En publiant cette conférence l'auteur nous donne une partie du plaisir qu'il procura à ses auditeurs, quand il retraça avec entrain, avec esprit et avec érudition, l'histoire, les lieux de production et la destination du vin, qui jadis était récolté autour de Langres. De plus, en ajoutant au texte de sa conférence les notes savantes et nombreuses que nous trouvons dans la présente brochure, M. le chanoine Marcel nous fournit un solide travail sur l'histoire économique.

Maurice Rousset.

Abbé E. Lafforgue. *L'instruction primaire en Bigorre sous l'ancien régime et pendant la Révolution.* Tarbes, Impr. Saint-Joseph, 1924. Petit in-8° de 100 pages.

Si le titre n'est pas suffisamment justifié, particulièrement dans sa seconde partie, nous possédons là du moins un ensemble de précieux renseignements, recueillis avec une méthode exacte, judicieuse et prudente, sur un sujet d'importance capitale pour la connaissance de l'ancienne France. L'auteur a patiemment dépouillé beaucoup de documents tirés des archives départementales et locales, des registres paroissiaux et des études notariales.

On peut suivre ainsi les efforts du Gouvernement central et plus encore des autorités ecclésiastiques, en vue de doter les paroisses d'un enseignement primaire. Si ces exhortations sont restées souvent inefficaces, et ont dû être maintes fois renouvelées, il faut s'en prendre à l'apathie des populations, et en accuser surtout leur répugnance à créer les ressources nécessaires.

Bien que l'étude de M. Lafforgue soit essentiellement fragmentaire, il semble qu'on puisse accepter ses conclusions, notamment sur le lent progrès de l'instruction populaire à travers le XVIIIe siècle : « Aux approches de la Révolution, les illettrés forment souvent la minorité des habitants, et la plupart des localités ont un maître d'école. » (Page 2.)

A ce point de vue, le plan, établi en conformité du décret de la Convention du 27 brumaire an III, marque une régression, puisque, par exemple, le nombre des écoles de l'arrondissement d'Argelès est fixé en tout à 28. Un an après, le Conseil général du département, soucieux d'appliquer la nouvelle loi du 3 brumaire an IV, semble trouver ce plan trop ambitieux encore; en effet, il ne permet plus que l'établissement d'une école par canton, sauf à Tarbes, où il y en aura trois. La loi, même ainsi réduite dans ses effets, ne put d'ailleurs être mise en œuvre, faute de pouvoir recruter des maîtres dont le civisme fût à l'abri des soupçons.

Il est à souhaiter que l'auteur puisse continuer et élargir son enquête, et qu'il suscite de nombreux imitateurs.

E. LAVAQUERY.

Rodolphe REUSS. *La Grande Fuite de décembre 1793 et la situation politique et religieuse du Bas-Rhin de 1794 à 1799.* Paris et Strasbourg, libr. Istra, 1924. In-8° de VIII-338 pages.

Malgré les craintes qu'il exprimait en publiant naguère ses deux volumes sur *la Constitution civile et la crise religieuse en Alsace, de 1790 à 1795,* M. Reuss a eu le temps, avant de mourir, de faire paraître un nouvel ouvrage, admis dans la même collection, des Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg. Qu'il nous soit permis, tout d'abord, de nous incliner devant cette longue vie d'érudit, noblement vouée tout entière à la science et à la patrie.

Le titre adopté par M. Reuss laisse à première vue supposer qu'il ne faut pas demander à son livre l'unité. Il l'avoue lui-même très franchement dans sa Préface. Le dramatique épisode de la fuite de tout un peuple, entre la Moder et la Lauter, entraîné par les troupes de Wurmser, chassé de Haguenau à la fin de décembre 1793, n'occupe guère que les huit premiers chapitres d'un écrit qui en compte dix-sept. Combien d'Alsaciens, par crainte des représailles de l'armée révolutionnaire victorieuse, ont-ils abandonné leurs maisons, leurs champs, leurs bestiaux, au point de dépeupler pour ainsi dire la plus grande partie des districts de

Haguenau et de Wissembourg ? D'après l'auteur, il est impossible de le dire avec précision. Entre 10.000 et 50.000, tous les chiffres ont été allégués, diminués ou gonflés au gré des intérêts et des passions. Tout d'abord, sous l'impulsion de Saint-Just et de Lebas, les autorités assimilèrent tous les fugitifs à des émigrés ordinaires, et aussitôt on vit s'organiser le pillage des biens laissés à l'abandon. On peut juger de la scandaleuse curée, si l'on apprend que Cambon ne reconnaît avoir touché pour le Trésor que 138.000 livres, sur des confiscations dont une enquête officielle fait monter l'évaluation encore incomplète à 3 millions 375.783 livres (p. 72).

Cependant, la première émotion passée, les pauvres gens, mourant de faim au-delà du Rhin, n'eurent plus qu'un désir : retrouver leurs maisons ravagées, et reprendre la culture de leurs champs. Après la Terreur surtout, les fuyards demandent à recouvrer leur qualité de citoyens. Et, à travers une foule d'anecdotes, qu'il eut été facile de multiplier encore, l'auteur nous fait assister aux fluctuations des autorités locales, prises entre le besoin de rendre à la culture un pays naguère si prospère, et la peur, ou de déplaire au pouvoir central, dont l'indulgence connaît de soudains et violents repentirs, ou de laisser se glisser des émigrés notoires à travers la foule des paysans rapatriés. Pour rentrer en France, tout exilé, volontaire ou non, se déclare cultivateur. Jusqu'au 18 brumaire, qui fera là comme ailleurs son œuvre d'apaisement, d'oubli et d'union, c'est une succession de mesures contradictoires, une alternance chaotique de rigueur et de facilité. L'auteur suit pas à pas le directoire du Bas-Rhin dans ses changements de ton, sans se permettre de dégager, de la monotonie du style administratif et de l'entassement un peu touffu des cas particuliers, les traits généraux de ce curieux épisode. On les trouvera dans un excellent article de M. Marion (*Revue historique*, tome CXLII).

Pour compléter un volume d'étendue raisonnable, M. Reuss a continué d'utiliser ses notes extraites « des cent quatorze énormes in-folio des procès-verbaux du Directoire et de l'administration centrale du Bas-Rhin ». Et comme l'activité des chefs du département est surtout employée à maintenir, malgré un esprit public chaque jour plus déclaré, l'ostracisme porté contre les prêtres insermentés, nous avons ainsi, à partir du chapitre X, principalement le tableau, toujours fragmenté, assez trouble en somme, de la vie religieuse alsacienne, limitée plus strictement au Bas-Rhin. C'est une accumulation de détails, précieux sans doute, mais qui laisse à faire, comme nous l'avons dit à propos de l'ouvrage précédent de M. Reuss, la véritable histoire religieuse de l'Alsace pendant la Révolution. A tout emprunter à peu près exclusivement aux documents officiels, M. Reuss adopte, quand il s'agit de prêtres, la manière de voir, les préjugés, le vocabulaire même des administrateurs révolutionnaires. Rien n'égale par exemple la sécheresse,

la froideur avec laquelle est annoncée la déportation des 18 prêtres du Bas-Rhin à l'île de Ré, et le lecteur peut parfaitement ignorer que nombre d'entre eux succomberont aux mauvais traitements et aux privations (p. 219). Cela ne laisse pas de contraster étrangement avec les protestations, évidemment sincères, d'impartialité et de justice (p. VIII). On arrive ainsi, à travers les soubresauts de la politique du Directoire, tâtillonne, tracassière, au total inefficace, jusqu'au moment où le préfet et les sous-préfets consulaires, portés par les vœux de jour en jour plus ardents de l'opinion publique, ramènent énergiquement l'ordre, l'équité et la liberté parmi les citoyens.

E. LAVAQUERY.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Dom Anselme LE BAIL, abbé de Chimay. *L'ordre de Citeaux « La Trappe »*. Paris, Letouzey, 1924. In-12 de 160 pages. (Collection : « Les Ordres religieux ».)

La Société des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs). Paris, Letouzey, 1924. In-12 de 160 pages. (Même collection.)

Cette nouvelle collection des « Ordres Religieux » entreprise par la librairie Letouzey, a entrepris de nous donner sur chaque ordre et congrégation une idée détaillée de la vie religieuse dans ses différentes œuvres et manifestations. Après une rapide esquisse sur l'ordre cistercien et ses réformes, Dom Chimay nous dépeint en détail (p. 49-159) la vie de prière et de travail du moine trappiste. Le livre se termine par une liste des monastères de l'ordre des Cisterciens de la primitive observance : il y en a juste 100, dont 57 de moines, 22 de moniales et 21 monastères affiliés.

Les Pères Blancs se consacrent avant tout à l'évangélisation du continent africain. C'est donc avant tout l'historique de l'œuvre commencée et fondée par Mgr Lavigerie et continuée jusqu'à nos jours avec un succès toujours croissant que nous présente l'auteur anonyme. Le dernier chapitre donne les renseignements pratiques sur la formation des jeunes Missionnaires dans les maisons de la société, la vie de communauté, les frères coadjuteurs, etc.

G. A.

Abbé J.-R. MARBOUTIN. *Le prieuré du Paravis* [Lot-et-Garonne], *ordre de Fontevrault*. Agen, Impr. Moderne, 1924. In-8° de 234 pages, 7 pl.

M. l'abbé M. ne nous dit rien des sources qu'il a consultées pour écrire l'histoire de ce prieuré, dont les bâtiments subsistants paraissent avoir d'abord retenu, et justement, sa curiosité. Si l'on s'en tient aux références, il ne doit plus guère se trouver des fonds du Paravis qu'un dossier aux Archives du Maine-et-Loire et, aux Archives de Lot-et-Garonne, un « gros » inventaire du chartrier, dressé, en 1705, par le chanoine de Saint-Jean-de-Bazas, Joseph

Delort. C'est à l'aide de cet inventaire et d'un assez grand nombre d'actes notariés, que M. M. a étudié, chronologiquement, les développements du prieuré depuis sa fondation, vers 1130, jusqu'en 1792. On ne les suit pas sans intérêt, mais il est regrettable que la rareté des textes, sans doute, ne permette pas de se rendre compte comment les religieuses avaient organisé et comment elles administraient leur temporel. On n'aperçoit pas quels rapports économiques et sociaux ce petit établissement du Paravis soutint avec les puissances et les collectivités de la région. Sa situation même à l'égard de Fontevrault est mal connue.

Le livre de M. M., bien imprimé, bien illustré, facile à lire, se termine par une bonne description archéologique et des notes utiles sur les paroisses qui dépendaient du Paravis.

R. N. SAUVAGE.

Les Frères des Ecoles chrétiennes. Paris, Letouzey et Ané, 1924. In-12 de 160 pages. (Les « Ordres religieux ».)

Voici un excellent petit volume très plein, très bien ordonné et très bien écrit. Il figurera certainement parmi les meilleurs de l'intéressante et utile collection que MM. Letouzey et Ané ont eu l'heureuse pensée d'entreprendre. C'est dire qu'il est digne du sujet. Car c'est un beau sujet que l'histoire de cet Institut célèbre qui a tant fait, qui fait tant encore pour l'instruction et pour l'éducation des enfants du peuple dans toutes les parties du monde. L'écrivain inconnu qui l'a traité raconte la vie du fondateur des Frères des écoles chrétiennes, ses premiers essais, et il suit d'une manière très précise l'Institut fondé par saint Jean-Baptiste de La Salle dans les diverses phases de son développement. On sent qu'il connaît cette histoire dans les détails et qu'il la raconte avec ferveur. En ce temps où un sectarisme étroit poursuit de sa haine et de ses calomnies les congrégations religieuses, et particulièrement les congrégations enseignantes, on ne manquera pas de remarquer ces paroles pleines de bon sens que Napoléon prononça au Conseil d'Etat, en 1806 : « Je ne conçois pas, disait-il, l'espèce de fanatisme dont quelques personnes sont animées contre les Frères. C'est un véritable préjugé. Partout on demande leur rétablissement. Ce cri général démontre assez leur utilité. » L'utilité des Frères des écoles chrétiennes est démontrée pour tous les esprits non prévenus, en France, et surtout hors de France. Souhaitons qu'un jour ils aient la liberté de faire le bien dans le pays qui les a vus naître, comme dans le reste du monde.

J.-B. SABRIÉ.

PÈRES DE LA CONGRÉGATION DE JÉSUS ET DE MARIE (Les). *Une œuvre de miséricorde et d'apostolat. N.-D. de Charité du refuge et du Bon-Pasteur (1640-1923).* Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1923. In-8° de 254 pages, grav.

La *monographie IV* est consacrée à l'historique du Refuge à

Besançon. La Municipalité reconnut l'établissement en 1693, et il fut confirmé par le roi en 1701. Il fut très florissant jusqu'à la Révolution, et en 1802 les bâtiments et la chapelle furent réunis à l'Hôpital. Un autre établissement, dit du *Bon-Pasteur,* fondé en 1745, détruit en 1793, ne fut rétabli qu'en 1837 par Mgr Mathieu. Il occupe actuellement le n° 10 de la rue de la Vieille-Monnaie.

M. P.

La Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres. Paris, Letouzey et Ané, 1924. In-12 de 256 pages. (Les « Ordres religieux ».)

C'est une œuvre bien belle que la congrégation fondée par l'abbé Le Pailleur et quelques jeunes filles, simples et pieuses, de Saint-Servan. Née vers 1839, cette congrégation n'a pas cent ans d'existence, et déjà elle a des maisons dans toutes les parties du monde, et plus de 400.000 vieillards ont été l'objet de ses soins.

L'histoire de cette congrégation est racontée avec piété et d'une manière attachante. Plusieurs chapitres sont consacrés au récit de sa croissance rapide et de sa diffusion à travers le monde. Ce sont les chapitres III, IV, VI, VIII, IX. Remarquons en passant que les faits rapportés aux chapitres VIII et IX auraient dû être insérés dans la trame des chapitres précédents). L'ouvrage se termine par deux chapitres très touchants, consacrés l'un aux soins que reçoivent les vieillards chez les Petites Sœurs des Pauvres, l'autre à la vie religieuse des Petites Sœurs. Il suffit de lire ces deux chapitres pour sentir tout ce qu'abritent de dévouement pieux et délicat les maisons où les filles de l'abbé Le Pailleur se consacrent au soin des vieillards abandonnés.

J.-B. Sabrié.

Le chanoine H. Clerc. *Le chef de sainte Elisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe, à l'archevêché de Besançon.* Besançon, Impr. cath. de l'Est, 1923. In-8° de 29 pages, 2 pl.

Besançon possède le chef de sainte Elisabeth. Après avoir été vénérées à Gray, les reliques de la sainte quittèrent la Province, où elles furent rapportées par le cardinal de Rohan.

M. P.

Joseph Quinnez. *Une vierge dominicaine : N.-D. des Jacobins dans la cathédrale de Besançon.* Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1923. In-8° de 120 pages, gr. et pl.

Histoire d'un tableau célèbre et vénéré, offert par Cl. Menestrier, en 1632, et transporté en 1791 à la cathédrale, où il est conservé dans la chapelle du Rosaire.

M. P.

PROTESTANTISME

Benjamin FAUCHER. *Les registres de l'Etat civil protestant en France depuis le* XVIe *siècle jusqu'à nos jours.* (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes,* an. 1923). Paris, 1923. In-8° de 42 pages.

Les registres de l'état-civil protestant se trouvent actuellement dans toutes les catégories de dépôts, publics et privés. Peu de documents ont davantage souffert de la dispersion. M. Faucher a étudié par époques d'abord les textes en vertu desquels étaient enregistrés les baptêmes, mariages et sépultures des réformés, puis le sort qu'ont subi les registres protestants.

C'est le premier synode national (mai 1559) qui, en prescrivant d'enregistrer à l'église les baptêmes et les mariages, créa l'état-civil des réformés. Le prêtre catholique restait le véritable officier de l'état-civil. Aussi, à cette situation délicate, l'édit d'Amboise de mars 1563 porta remède en habilitant implicitement les pasteurs à tenir un registre légal des baptêmes dans les lieux où le culte réformé était autorisé et en confiant cette mission aux juges locaux là où les réformés étaient dispersés. Ainsi fut créé en faveur de ceux-ci un état-civil laïque. Les premiers registres sont de valeur documentaire inégale. En général, mariages et sépultures sont mentionnés très sommairement. Au contraire, les baptêmes sont enregistrés avec minutie.

L'édit de Nantes ne modifia pas cette situation. C'est le 22 septembre 1664 seulement que les pasteurs protestants reçurent officiellement et expressément la mission de constater et d'enregistrer légalement l'état-civil de leurs ouailles. Tous les trois mois, un extrait devait en être déposé au greffe du bailliage. Mais les mesures de restriction prises contre le culte réformé rendirent impossible l'application de cette mesure. Dans les lieux d'exercice supprimés, il fallut recourir à nouveau aux officiers de justice. On en revenait à l'état-civil laïque.

A partir de l'édit de révocation de 1685, qui prescrivait le baptême par le curé des enfants des réformés, les nouveaux-nés des catholiques et des protestants figurèrent indistinctement sur les registres paroissiaux. L'édit est muet quant aux mariages. Pour les sépultures, la crainte qu'inspiraient les menaces contre les relaps, en rend les registres extrêmement rares pour la fin du règne de Louis XIV et le premier tiers du règne de Louis XV. Les religionnaires enterraient leurs morts secrètement. Une déclaration d'avril 1736 prescrivit l'emploi de registres spéciaux tenus par les officiers de police pour y inscrire les noms de ceux à qui la sépulture religieuse avait été refusée. Des centres réformés importants comme Caen et Montauban possèdent des séries ininterrompues de permis d'inhumer, depuis 1737 jusqu'à l'édit de tolérance.

Depuis le début du règne de Louis XV, les églises du Désert se

préoccupèrent de l'état-civil de leurs fidèles. Dès 1730 au moins, les prédicants tinrent des registres. Le synode national de 1744 ordonna à chaque église d'avoir un registre des baptêmes et des mariages, où signeraient des témoins en nombre suffisant. Pour les décès, des synodes postérieurs prescrivirent la tenue en double des registres. Mais la menace des persécutions ne permit qu'en de rares endroits, comme Montauban, l'application de ces mesures.

L'édit de tolérance de 1788 vint porter remède à l'incohérence de cette législation. Les mariages contractés jusqu'alors au Désert purent être réhabilités. Dorénavant, l'enregistrement des naissances, mariages et décès fut effectué *ad libitum* par le curé ou par le juge. Les officiers de justice durent tenir leurs registres en double exemplaire et en envoyer un, soit au greffe de leur Parlement, soit au greffe de leur bailliage.

Nous ne saurions mieux résumer que ne l'a fait lui-même M. Faucher les précieux renseignements pratiques qu'il donne en terminant aux historiens appelés à explorer les archives du protestantisme français.

Pour toute église protestante ayant régulièrement tenu ses registres depuis 1559, la répartition légale de ces documents devrait actuellement se présenter comme suit :

Registres de 1559 à 1685 (baptêmes, mariages, sépultures) : au greffe du tribunal civil (ou aux Archives départementales, serie E), y compris les doubles de la période 1667-1685, et même ceux de la période 1559-1667;

Registres de décès (déclaration du 11 décembre 1685, registre unique) : aux Archives départementales, série B;

Registres de décès des protestants étrangers (arrêts de 1720 et 1726, deux registres doubles) : aux Archives départementales, série B; mais noter que très souvent ces documents, lorsqu'ils sont émanés des juridictions municipales, ont pu rester aux Archives communales, malgré les décrets relatifs au nouvel ordre judiciaire;

Permis d'inhumer (déclaration du 9 avril 1736) : mêmes observations;

Registres du Désert : aux Archives communales (doubles aux Archives consistoriales);

Registres de l'Edit de tolérance : minute, aux Archives communales ou aux Archives départementales (série B, fonds des juridictions inférieures); grosse, aux Archives départementales (série B, fonds des Parlements, ou des bailliages et sénéchaussées).

André Courtet.

Almanach catholique français pour 1925. Préface de S. G. Mgr Baudrillart, de l'Académie française. Paris, Bloud et Gay, 1925. Petit in-8° de 544 pages, 500 illustrations.

Il faut souhaiter que ce livre pénètre dans toutes les familles chrétiennes; mais il doit absolument être acquis et conservé par

quiconque s'occupe d'histoire religieuse et ecclésiastique. En effet, d'une part, ce petit volume renferme une multitude de renseignements précis, qu'on ne trouverait ailleurs que longuement et parfois difficilement; et, d'autre part, la collection de ces almanachs (celui-ci est le sixième) est et sera de plus en plus, pour l'historien, un utile instrument de travail.

Après avoir rappelé tout ce qui, dans l'ordre politique, social, intellectuel, religieux, concerna le catholicisme en 1924; après avoir mentionné les *Actes du Saint-Siège* publiés de juillet 1923 à juin 1924; l'almanach de 1925 énumère les saints français, et fournit de précieux renseignements sur le Sacré-Collège, les Congrégations romaines, les diocèses et l'épiscopat français, le haut enseignement catholique français, les personnalités catholiques, les œuvres diverses, la presse catholique.

A cette partie documentaire s'ajoutent quelques articles de bonne vulgarisation. L'un d'eux, qui énumère les ordres religieux et les congrégations d'hommes, mérite une mention spéciale; car, avec ses substantielles notices, il constitue un précieux memento, qui jusqu'à présent manquait.

Une impression soignée, des illustrations nombreuses et artistiques, une table alphabétique très complète augmentent encore les mérites de cette belle et utile publication.

Maurice Rousset.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais.

Epigraphie du Pas-de-Calais, t. VI, 3e fascicule : *Canton d'Auxy-le-Château*, par R. Rodière (Pont-de-Briques, 1924, in-4°, p. 515-695). Contient entre autres, l'important épitaphier de l'abbaye de Cercamp (p. 589-631).

Société des Antiquaires de la Morinie.

Mémoires, t. XXXIII, 1921-1924. Saint-Omer, 1924, in-8°, 547 p.

J. de Pas : *Notes pour servir à la Statistique féodale dans l'étendue de l'ancien bailliage et de l'arrondissement actuel de Saint-Omer.* — Tome I, A.-M. — Recueil qui se place parmi les meilleurs du genre, et qui a coûté à son auteur de longues et patientes recherches. Les fiefs ecclésiastiques (relevant de l'évêché de Thérouanne, de l'abbaye de Saint-Bertin, etc...) y tiennent une grande place.

Bulletin historique.

Tome XIV, liv. 263-265. Saint-Omer, 1923-1924.

Dr Lanselle : *Découverte archéologique à Saint-Omer*, p. 88. Cinq têtes de pierre : Christ, apôtres, un évêque, du XIIIe siècle, provenant sans doute de la cathédrale de Thérouanne, retrouvées dans un mur, rue Sainte-Croix, et, hélas! parties aussitôt pour l'Amérique.

Abbé Delamotte : *Valentin de Pardieu et le prince d'Orange*, p. 89. Attestation de Claude-André Dormy, év. de Boulogne : le promoteur de l'église de Saint-Omer n'a pas accusé le prévôt de Watten d'avoir acheté sa prévôté à Valentin de Pardieu (le célèbre gouverneur catholique de Gravelines); il s'est borné à répéter ce propos qui venait du prince d'Orange (22 oct. 1579).

J. de Pas : *Dévotions locales à saint Hubert*, p. 91-92. Traitement de la rage; croyance populaire à l'immunisation par les clefs en forme de cor de chasse, consacrées au saint; pouvoir de guérison attribué aux membres de la famille Regnier, qui passait pour descendre de saint Hubert.

Chanoine Bled : *L'Ecole Bertinienne : I. Abbés et religieux de Saint-Bertin chroniqueurs, copistes et enlumineurs*, p. 99-103. — *II. Tassar, chroniqueur de Saint-Bertin*, p. 103-115. — Etude détaillée. Le plus ancien zélateur de la bibliothèque de Saint-Bertin est Nanthaire, abbé de 804 à 820; un manuscrit de saint Augustin, écrit sur son ordre par le moine Léothard, est conservé à la bibliothèque de Boulogne. — Détails sur les manuscrits des siècles suivants. — Biographie et œuvres d'Allard Tassar, profès en 1508, mort en 1532.

Dom André Wilmart, O. S. B. : *François Modius, chanoine d'Aire (1590*

1597) lit et soussigne des manuscrits de Saint-Bertin, pp. 116-120 et 141-142. Annotations d'un « humaniste du plus rare mérite », écrites sur des manuscrits aujourd'hui conservés à Saint-Omer et à Boulogne. Détails sur la vie de ce personnage, dont le vrai nom est François de Maulde.

Chanoine Bled et J. de Pas : *Charte de reconnaissance du corps de saint Omer (1052)*, p. 125. Texte de cet acte, dont l'original, perdu depuis longtemps, vient d'être retrouvé par M. Bled et déposé par lui aux Archives capitulaires.

Abbé Dusautoir : *Attributs de l'effigie de saint Omer*, xviie *siècle*, p. 139. Le saint tient une grappe de raisin et a devant lui un enfant agenouillé; explication par le livre des miracles du saint.

Dom A. Wilmart : *Textes relatifs à la Confrérie de Saint-Bertin : Fragments de la Confraternité. — Une reine d'Allemagne parmi les confrères. — Le serment des curés dépendant de Saint-Bertin et de Saint-Omer*, p. 143-155. Le titre fort détaillé suffit à expliquer l'objet de cet article; le manuscrit 57 de la bibliothèque de Saint-Omer contient une liste des confrères (xive et xve siècles) et un fragment d'une liste plus ancienne, où figure le nom de Sanche de Provence, reine d'Allemagne (1257-1261), femme du roi Richard de Cornouaille.

Dom A. Wilmart : *Les livres de l'abbé Odbert*, p. 169-188. Etude fort détaillée sur une vingtaine de manuscrits, encore existants, exécutés par ordre d'Odbert, 34e abbé de Saint-Bertin, 986-1007, et conservés aux bibliothèques de Saint-Omer et de Boulogne.

L'Indépendant du Pas-de-Calais.

Journal de Saint-Omer, 1921-1924.

Chanoine Bled : *Pages d'histoire locale: La Révolution à Saint-Omer.* — I. Réception et publication de l'acte constitutionnel, 8-14 juillet 1793. — II. Célébration de la première fête du décadi, 31 oct. 1793. — III. Célébration de la première fête du 10 août 1793. — IV. Un bûcher politique. Comment fut conservée la statue du roi David du buffet des orgues de la cathédrale. — VII. Le culte de la déesse Raison à Saint-Omer. Saint-Sépulcre, temple de la Raison. — VIII. La fête de l'Etre suprême à Saint-Omer. — XI. Un épisode de la persécution religieuse à Saint-Omer. — XII. Suppression et restauration du culte.

Ce dernier article a, seul, été tiré à part : broch. in-18 de 59 p., Saint-Omer, s. d. (1924). C'est un bon résumé de l'histoire religieuse de Saint-Omer sous la Révolution; on sait que le siège épiscopal de l'Eglise constitutionnelle du Pas-de-Calais était établi dans cette ville, et fut successivement occupé par le méprisable Porion et par Mathieu Asselin, beaucoup plus digne d'estime. Détails sur la prestation du serment, le remplacement des prêtres fidèles par les intrus, la Terreur, le culte caché, le Concordat...

Académie d'Arras.

Célébration du 150e anniversaire de l'Académie d'Arras. 4 juillet 1923. Arras, s. d. (1924), 65 p. in-8°.

F. Lennel : *Arras en 1773*, p. 29-41. Excellent et très exact résumé de l'état civil et religieux de la capitale de l'Artois il y a 150 ans. Description sommaire de la cathédrale, de l'abbaye de Saint-Vaast et des principales églises.

R. Rodière.

FLANDRE

NORD

Bulletin du Comité flamand de France.

Année 1923 (suite).

A. Quenson de la Hennerie : *Une ducasse agitée à Armentières en l'an II de la République*, p. 270-276. Récit d'un incident héroï-comique.

L. Lemaire : *Un tableau disparu de la bataille d'Hondschoote peint par Delorge, gravé par Avril l'aîné*, p. 276-296. Détails intéressants pour l'histoire de l'art sous la Révolution.

Profession de foi de Lamartine pour les élections de 1831, p. 296-299. Texte.

Année 1924.

F.-H. Cheetham : *An inscription in the church of St Eloi Hazebrouck*, p. 311-315. Correction d'une mauvaise lecture d'une inscription concernant Jacques Pezwert, doyen de Saint-Pierre-de-Cassel.

A. Leman : *Une lettre inédite de Marceline Desbordes-Valmore*, p. 315-320. La lettre est du 28 janvier 1818.

E. Gavelle : *Le Maître de la Sainte-Marthe de Troyes ou le Maître aux Figures tristes*, p. 336-354. Etude très poussée de ce maître, encore inconnu, du commencement du xvie siècle, auquel il faut attribuer la *Mise au tombeau* de Chaource, les statues de bois de Saint-André-les-Troyes, le *saint Bonaventure* (?) de Saint-Nicolas-de-Troyes. la *Pitié* de Bayel, la *Sainte-Marthe* de la Madeleine-de-Troyes, la *Déposition de Croix* de Vauluisant, le *Christ* de Feuges, les *Saints* de Saint-Nicolas, le rétable de la *Passion* de Rumilly. Belles reproductions de la plupart de ces œuvres.

E. Cortyl : *Le testament de M. Lenglé de Schoebeque dont le texte fut imprimé en 1793 par ordre du district d'Hazebrouck, est-il d'une authenticité certaine ?*, p. 359-363. L'auteur conclut à la non authenticité.

F.-H. Cheetham : *Ruskin à Cassel*, p. 363-370. Impressions du célèbre écrivain sur Cassel en vers et en prose, à l'occasion d'un voyage qu'il fit en France dans sa jeunesse.

Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai.

Tome XXIII, 1923.

E. Leclair : *Journal de ce qui s'est passé dans la ville de Lille et autres lieux aux environs de 1740 à 1760*, p. 231-240. Intéressant par les détails donnés sur le séjour de Louis XV et de la cour à Lille et dans la Flandre en 1745 et 1746.

Tome XXIV, 1924.

Les Fremaux bourgeois de Lille, p. 5-41. Etude généalogique précédée d'un mémoire sur la bourgeoisie de Lille, ses origines, ses privilèges, ses obligations.

Avis de la Faculté de Théologie de Paris sur la fondation de la bourse commune des pauvres de la ville d'Ypres, p. 174-176. Cet avis pris en l'assemblée générale tenue à Paris à l'église de Saint-Mathurin le 16 janvier 1530, avait été approuvé par Josse Clichthove à Chartres, le 12 janvier précédent.

A. Bocquillet : *L'Université de Douai et la ville de Saint-Amand*, p. 188-189. Texte de l'Adresse de la municipalité de Saint-Amand à Messieurs du Comité de Constitution (Assemblée Constituante) pour demander le maintien de l'Université.

A. Bocquillet : *Mémoire pour les clercs des paroisses de campagne composant la partie de la Flandre française dépendant du diocèse de Tournay, à NN. SS. les députés de l'Assemblée nationale composant le Comité des affaires ecclésiastiques*, p. 189-191. Ce mémoire daté d'Orchies, le 2 février 1790, proteste contre la suppression du casuel des curés de campagne sur lequel était prélevé leur traitement.

Revue du Nord, Tome IX, 1923.

G. Aubert : *Le problème des subsistances et le maximum à Douai (1792-1794)*, p. 233-255.

Tome X, 1924.

P. Thomas : *Une source nouvelle pour l'histoire administrative de la Flandre : le registre de Guillaume d'Auxonne, chancelier de Louis de Nevers, comte de Flandre*, p. 5-39. Ce registre appelé à tort un cartulaire est, en réalité, un carnet de notes de Guillaume d'Auxonne, qui apporte des renseignements curieux sur l'administration de la Flandre entre la bataille de Cassel (1328) et la révolte de Jacques d'Artevelde (1339). Guillaume d'Auxonne (?-1344), son auteur, fut évêque de Cambrai (1336-1342) et d'Autun (1342-1344). M. T. apporte des éclaircissements sur la biographie de ce personnage jusqu'ici mal connu. En appendice sont publiés des extraits de ce registre : des comptes de 1332 et le récit d'une audience pontificale à Avignon en 1336.

A. de Saint Léger : *Un chapitre des relations entre la France et les Provinces-Unies au milieu du* XVII*e siècle. D'Estrades et le prince Guillaume II*, pp. 39-62, 117-130. Etude critique des lettres d'Estrades se rapportant à des négociations qui aboutirent, en octobre 1650, à un projet d'alliance basé sur le partage des Pays-Bas espagnols. Le texte de ce traité est perdu; celui qui est publié dans les recueils diplomatiques est apocryphe.

E. Gavelle : *Nicolas Halins dit le Flamand, tailleur d'images (vers 1470-après 1541)*, pp. 89-117, 198-233. Remarquable étude critique de cet artiste d'origine flamande qui travailla à Troyes au commencement du XVI*e* siècle, y eut un atelier d'où sortirent de nombreuses œuvres d'art. Sont publiés en annexes, par M. Piétresson de Saint Aubin, des documents d'archives concernant Nicolas Haslin (extraits de comptes), p. 214-233.

P. Viard : *Etudes sur la conscription militaire napoléonienne. La désignation des « conscrits appelés à marcher » de 1800 à 1813 dans le département du Nord*, p. 169-198.

Mémoires de la Société d'archéologie de l'arrondissement d'Avesnes

Tome XI, 1924.

Inventaire historique et archéologique de l'arrondissement d'Avesnes. Ville d'Avesnes, p. 1-105. Description de la ville et de ses hameaux, esquisse de son histoire jusqu'en 1914, liste de ses gouverneurs depuis 1544, notes sur ses édifices religieux, civils et militaires, biographie de quelques-uns de ses habitants.

Le carillon d'Avesnes, p. 184-201. Histoire du transfert dans l'église d'Avesnes, en 1791, du carillon de l'abbaye de Liessies; détails sur le pillage de l'abbaye à cette époque.

Généalogie des seigneurs de Trélon, Jumigny, Donstienne et Haffren issus de Jean et de Guy de Blois, enfants naturels de Jean de Chastillon II comte de Blois, p. 201-207. Louis de Blois, le célèbre abbé de Liessies, appartenait à cette famille.

J. Peter : *La crise économique dans le Nord après la libération du territoire (1794-1796)*, p. 207-240. D'après de nombreux documents des Archives départementales du Nord, l'auteur décrit les maux dont souffre la population : coût exagéré de la vie, marasme dans lequel se trouvent l'industrie, le commerce, l'agriculture, qui entraîne le chômage, la famine, le dénuement; le brigandage et des émeutes s'en suivent. Le mécontentement est général : beaucoup regrettent l'ancien régime, d'autres aspirent à une République qui ramène le calme et la prospérité. Tous réclament la fin de la guerre et une autre politique.

J. Peter : *L'industrie dans la région d'Avesnes au* xviii*e siècle*, p. 240-265. Travail du fer, travail de la laine, telles sont les principales occupations des habitants d'une région pauvre et couverte de forêts. L'industrie ne s'y développe pas beaucoup : la houille manque; les voies de communication sont rares. La politique économique de la Constituante, la guerre achèvent de tuer l'industrie. Telles sont les conclusions auxquelles conduit une étude consciencieuse des documents conservés aux Archives départementales du Nord.

J. Peter : *Note sur la lettre d'un moine de Liessies (1743)*, p. 265-268. A propos d'un conflit entre les moines de Liessies et la population de Dompierre au sujet des reliques de saint Etton.

Bulletin de l'Union Faulconnier.

Tome XX, année 1923.

Dr Lemaire : *Dunkerque sous la domination française. D'après les correspondances des gouverneurs Rantzau et d'Estrades*, p. 176-316.

A. Leman.

PICARDIE

SOMME

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie.

Année 1923, nos 3 et 4. Amiens, Yvert et Tellier, 1924, in-8°.

Georges Durand : *La plus ancienne vue de la cathédrale d'Amiens*, p. 225-232. A propos d'une miniature du manuscrit fr. 64 de la Bibl. nat. datant du milieu du xve siècle, représentant l'attaque de Rome par Hannibal et dans le fond de laquelle, suivant une fantaisie assez fréquente chez les artistes d'autrefois, apparaît très fidèlement dessinée la partie supérieure de la façade occidentale de la cathédrale d'Amiens.

Abbé Olive : *L'abbaye de Saint-Vast-de-Moreuil, O. S. B.*, p. 409-430. C'était vers 1109 un petit prieuré dépendant de l'abbaye de Breteuil, à qui il avait vraisemblablement été donné par les seigneurs de Moreuil. Vers le milieu du xiie siècle, un abbé lui fut donné, mais toujours sous la filiation de l'abbaye de Breteuil. L'abbaye, qui ne méritait guère ce

nom, était d'ailleurs de petit revenu et les seigneurs de Moreuil étaient souvent obligés d'y ajouter pour subvenir à la subsistance de la demi-douzaine de religieux qui la composaient. Parmi les quelques abbés mentionnés par M. Olive, il faut surtout remarquer Jacques Ledoux, devenu, en 1541, évêque suffragant d'Amiens, sous le titre d'évêque d'Hébron *in partibus;* le cardinal Antoine de Créquy, évêque d'Amiens (1564-1574), qui fut inhumé dans l'église de l'abbaye enrichie de ses libéralités; François de Morlancourt, chanoine d'Amiens et précepteur d'Henri de Bourbon, prince de Condé (fin XVIe siècle). Quand nous aurons rappelé une rébellion des religieux contre Geoffroy de la Marthonie, évêque d'Amiens, qui voulait introduire dans l'abbaye une réforme bien nécessaire; la désolation causée par les terribles événements militaires de 1636 et qui n'était pas encore réparée en 1670; l'union de l'abbaye à la congrégation de Saint-Maur (1704), et les persécutions exercées par l'abbé commendataire Louis-Sylvestre d'Inguimbert, qui prétendait faire supprimer l'abbaye à son profit (v. 1767), nous aurons résumé les principaux faits relatés par M. l'abbé Olive.

Florisoone : *Un épisode de la Vie de saint Geoffroy, évêque d'Amiens.* Développement agrémenté de quelques épisodes de la *Vie de saint Geoffroy,* par le moine Nicolas de Soissons, son contemporain, publiée par Surius dans son *De probatis sanctorum historiis* et en 1913 par les Bollandistes.

Année 1924, n° 1. Amiens, Yvert et Tellier, 1924, in-8°.

Pierre Ansart : *Tombe en bronze de don Bernabé, évêque d'Osma, de 1331 à 1351,* p. 22-30. Tombe plate à effigie en bas-relief. La tombe de ce prélat qui fut conseiller intime d'Alphonse XI, roi de Castille, ne peut être, par son style, antérieure au XVIe siècle.

J. Estienne : *Analyse de petits cartulaires. Cartulaire du chapitre collégial Saint-Firmin-de-Vignacourt (Somme),* p. 57-73. Ecrit, sauf quelques adjonctions, au XIVe siècle, il contient 31 pièces, dont M. Estienne donne une analyse.

Octave Thorel : *Le bouc émissaire dans la gresserie picarde,* p. 74-90. Sur une margelle de puits en grès d'une maison d'Amiens, et sur la base d'une croix de même matière, conservée au musée d'Amiens, datant l'une et l'autre du XVIe siècle, on voit représenté en bas-relief un sujet identique : un bouc s'échappant d'une porte de ville flanquée de deux tours, comme l'étaient généralement les portes de villes au Moyen âge. Pour M. Thorel, ce bouc représente le *bouc émissaire,* symbole du Christ chargé des péchés du monde. Reste à savoir d'où peut provenir le succès qu'a pu avoir, à Amiens, au XVIe siècle, ce sujet assez rare dans l'iconographie chrétienne, au point qu'il nous en soit parvenu deux exemplaires.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.

Tome XXVe de la collection; 4e série, tome IX, 2e fasc.
Abbeville, Paillart, 1922, in-8°.

Anonyme : *Essai historique sur le couvent des Carmélites d'Abbeville. 1636-1900, par une religieuse du Carmel d'Abbeville,* p. 151-394. Le carmel d'Amiens, le quatrième fondé en France depuis la réforme de sainte Thérèse, avait été établi en 1606, mais bientôt le nombre réglementaire de 21 religieuses étant atteint et les vocations se multipliant, il fallut songer à en fonder un second en Picardie. La ville d'Abbeville fut choisie à cet effet. L'autorisation royale en fut donnée par lettres patentes de dé-

cembre 1634. Modiquement doté, le monastère fut toujours assez pauvre et ne put se maintenir qu'à force d'économie. En 1790, trois religieuses seulement acceptèrent la liberté. Les autres ne se dispersèrent que le 2 octobre 1792. Elles furent emprisonnées pendant la Terreur, mais aucune d'entre elles ne subit la peine de mort. Dès 1802, plusieurs carmélites se réunirent et, définitivement établies dans l'ancien couvent des Capucins, rue Saint-Eloi, elles y vécurent aussi pieusement et sans plus d'éclat qu'avant la Révolution. Quelques pièces justificatives intéressantes terminent le travail.

Bulletin trimestriel de la Société d'émulation d'Abbeville.

Année 1923, nos 3 et 4. Abbeville, Paillart, [s. d.], in-8°.

Georges Beaurain : *Picardie. Etudes et documents historiques*, p. 302-337. Publication de documents sur divers sujets d'histoire purement locale, de 1256 à 1794.

Année 1924, nos 1 et 2. Abbeville, Paillart, [s. d.], in-8°.

Piétresson de Saint-Aubin : *Deux menuisiers picards auteurs des stalles de la cathédrale de Troyes.* Les archives départementales de l'Aube ont fourni à M. de Saint-Aubin la matière d'une très intéressante notice sur la construction des stalles de la cathédrale de Troyes, commencées en 1525 par Adam d'Aubellemère, hucher à Amiens, et Mathieu de Rommelles, son gendre. En 1507, Adam d'Aubellemère (ou plutôt d'Obellemer), avait déjà été chargé, concurremment avec Alexandre Huet, l'un des auteurs des célèbres stalles de la cathédrale d'Amiens et Bernard Le Barbier, de faire les stalles de l'église abbatiale de Saint-Riquier. Pour les stalles de Troyes, il semble s'être piqué d'honneur et avoir voulu produire un chef-d'œuvre sensationnel, ne regardant pas à outrepasser ses devis. Mais il mourut en 1529. A son gendre revint de terminer les travaux. Mais l'ouvrage n'avançait guère. Il s'en suivit une très vive contestation entre l'évêque Odard Hennequin, qui trouvait d'ailleurs les stalles beaucoup trop somptueuses et qui voulait faire arrêter l'entreprise, et le chapitre qui prétendait faire terminer les stalles comme elles avaient été commencées. Nous ne pouvons nous arrêter aux détails de cette affaire qui nous font assister d'une façon si vivante à la confection d'une de ces grandes œuvres de menuiserie du début du xvie siècle, et dont malheureusement la plupart ont péri; telles les stalles de la cathédrale de Troyes, dont la perte est infiniment déplorable.

Georges Durand.

CHAMPAGNE

AUBE

Annuaire de l'Aube. 1924, 2e partie. Troyes, J.-L. Paton.

Louis Le Clert : *Paul de Chomedey, seigneur de Maison-Neuve, fondateur de Montréal au Canada, né à Neuville-sur-Vanne (Aube) (1612-1676)*, p. 3-15 (pl.). L'ancienne colonie de Ville-Marie, devenue Montréal, a érigé, en 1895, à son fondateur, un monument dont M. Le Clert donne la description et une reproduction. Une note rappelle que ce fut Chomedey qui emmena au Canada une troyenne, Marguerite Bourgeois (1620-1700), fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, béatifiée en 1900.

Abbé Arthur Prévost : *Les redevances seigneuriales au Moyen âge dans le comté de Rosnay*, p. 17-48 (carte). Notes d'après le polyptique de Montier-en-Der. Liste des archidiacres de Margerie, dont la circonscription ecclésiastique correspondait à peu près au comté de Rosnay; mais la carte du comté jointe à l'article est en réalité celle de l'archidiaconé.

La Revue Catholique.

Semaine religieuse du diocèse de Troyes, 61e année (1924).

A. Prévost : *Les carmes originaires du diocèse de Troyes*, 4 avril. Nicolas Taborel, qui prit part au concile de Trente; Lambert Bourbonne, de Bar-sur-Seine, pour ne citer ici que les plus connus.

La « Société académique de l'Aube » n'a pas publié de Mémoires en 1924.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

MARNE

Travaux de l'Académie nationale de Reims.

137e vol. (année 1922-1923). Reims, Monce, 1924.

R. P. Ubald d'Alençon : *Les frères-mineurs capucins de Reims (1593-1903)*, p. 75-234. Ce mémoire écrit par un érudit, bien habitué aux recherches dans les bibliothèques et les archives, a mérité le prix Duquénelle au concours de l'Académie de Reims, en 1923. Les capucins arrivèrent à Reims en 1593; leur couvent fit partie de la province de Paris. Chassés de la ville une première fois comme factieux, en 1597, ils y revinrent en 1613, grâce à Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre-les-Dames. Ils se livrèrent à la prédication; charitables non moins qu'apostoliques, ils soignèrent les malades en temps d'épidémie et s'occupèrent des désinfections. Le chanoine Colbert les dota d'une bibliothèque en 1634; la bénédiction de leur église restaurée est de 1682. A la Révolution, les religieux furent dispersés et leur mobilier vendu. Le couvent servit d'hôpital, puis fut complètement démoli. Les capucins sont revenus une troisième fois en 1891, et ils ont été expulsés en 1903. Des extraits de la correspondance du P. Placide, ministre apostolique dans le Levant, au xviie siècle, sont à l'Appendice.

G. Robert : *Les Béguines de Reims et la Maison de Sainte-Agnès*, p. 235-285. L'existence à Reims de béguines, vivant seules ou groupées, est certaine dès le xiiie siècle. La communauté la plus ancienne est le Grand Cantipré, appelée plus tard Maison de Sainte-Agnès, qui était sous la direction de l'abbé de Saint-Denis et du prieur des Dominicains. Ces béguines employaient leur temps à des pratiques pieuses et à des œuvres charitables, telles que l'assistance des malades à domicile; leur belle tenue les mit à l'abri des prohibitions prononcées par plusieurs papes. La maison vécut dans l'obscurité jusqu'au début du xviie siècle; en 1651, elle fut incorporée à l'hospice d'incurables, dénommé hôpital de Saint-Marcoul. Quatre pièces justificatives, dont la charte de fondation du béguinage (1249).

Dr J.-B. Langlet : *Une découverte dans les ruines. Un pressoir mystique*, p. 287-234, 13 clichés hors texte. Le Musée des beaux arts de la ville de Reims s'enorgueillissait déjà de vingt-quatre toiles peintes du xve et du xvie siècles, propriété de l'Administration des hospices; aucun musée

d'Europe ne peut exposer pareille collection. Le hasard d'une restauration d'un salon de l'hôpital civil a fait découvrir, collés sous le papier de tenture, des morceaux de toile peinte qui, habilement rapprochés, ont montré une représentation du *Pressoir mystique :* du corps du Christ, écrasé dans un pressoir, coule le sang qui est précieusement recueilli dans des tonneaux, comme du vin; tout autour du sujet principal sont représentées des scènes épisodiques, expliquées par des inscriptions en vers, la vendange, une table de communion. La Vierge mère est au haut de la toile. Cette tenture, malheureusement incomplète, est du XVe siècle, elle fait pendant à la *Piscine probatique* exposée au Musée et mesure, comme elle, cinq mètres sur trois mètres cinquante-cinq. Le Dr Langlet, conservateur du Musée, a recherché les représentations déjà connues du Pressoir mystique; il a reproduit notamment des vitraux de Conches et de Troyes. Les toiles peintes ont servi de tentures pour décorer des murailles au même titre que les tapisseries; peut-être ont-elles aussi été employées comme décors lors de la représentation des Mystères.

Nouvelle revue de Champagne et de Brie. Année 1924.

L. Demaison : *Les corps de prétendus martyrs, percés de clous, trouvés à Reims au* XVIIe *siècle*, p. 49-70. Marlot, Dom Ruinart, Mabillon, ont cru avec réserves que ces corps étaient ceux de martyrs, persécutés par un préfet du nom de Rictiovarus; or ces clous sont tout simplement les clous des cercueils dans lesquels les corps avaient été enterrés. L'existence de Rictiovarus a été mise en doute; M. Demaison s'attache à prouver qu'il a pu exister. Il est vraisemblable que les persécutions de la fin du IIIe siècle ont fait des victimes à Reims.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *Projet de fondation d'une mission à Chaumont en 1709*, p. 144-151. Nicolas Mailly, curé de Thil, au diocèse de Troyes, essaya sans succès de fonder une mission de Lazaristes au bénéfice de la région de Chaumont. Deux pièces justificatives.

Almanach Matot - Braine

Des trois départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. 1925. En vente chez l'éditeur, à Reims.

F. Marlier : *Notes sur le clergé du canton actuel de Vouziers pendant la Révolution. Extraits concernant Bourcq et Lacroix-au-Bois*, p. 194-202. Six biographies documentées avec soin. — Ch. Gailly de Taurines : *L'Eglise de Remilly-les-Pothées*, p. 208-214. Clichés : vues de l'église, cuve baptismale romane. Après une longue dissertation historique, brève description du monument qui est un beau type d'église fortifiée. Tour carrée à deux étages. — Chanoine A. Frézet : *Monseigneur Antoine Fournier, évêque de Basilis et second fondateur de l'Université de Reims*, p. 235-246. Clichés. Né à Reims en 1532, mort à Metz le 25 novembre 1610, Fournier fut le bienfaiteur des Ecoles de Reims. De son vivant, il avait fait des fondations à la Faculté de théologie; ses exécuteurs testamentaires Antoine Beauchesne et Jean Bossumet réalisèrent ses intentions en fondant des chaires et des bourses dans les deux Facultés de droit et de médecine. — Dr A. Lapierre : *Le prieuré de N.-D. de Masmes près Buzancy (suite et fin)*, p. 253-279. — X... : *Monseigneur Hurault, évêque de Viviers*, p. 321-323. Portrait. Biographie du prélat qui, d'abord vicaire-général de Mgr Tissier, évêque de Châlons, fut sacré à Châlons, le

25 mars 1924. — A. Baudon : *Les cloches du pays de Rethel*, p. 341-360. Histoire de ces cloches pendant la dernière guerre. Clichés.

Dr Pol Gosset.

HAUTE-MARNE

Annales de la Société d'histoire de Chaumont.

Tome V, nos 4 et 5. Chaumont, 1923 et 1924.

Abbé Dumoutet : *Notre-Dame de Braquancourt* (suite), p. 89-99. Difficultés temporelles de l'abbaye durant la première moitié du xvie siècle.

G. Guenin : *Les origines féodales et les premiers seigneurs de la terre d'Arc et de Chateauvillain*, p. 107-118. L'un d'eux est le bienheureux Simon de Bar-sur-Aube.

André Mialon : *Excursion à Vignory*, p. 9-20. Description, faite sur des notes de M. Tillet, architecte des monuments historiques, de la prieurale Saint-Etienne de Vignory (première moitié du xie siècle).

Abbé Lorain : *Note historique sur l'église de Soncourt*, p. 21-24.

Gustave Bulard : *Le Blaisois, Le Blaizy*, p. 25-37. Etudes de géographie historique. Le *pagus Blesensis* faisait autrefois partie de la cité des Tricasses.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.

Tome VII, no 114. Langres, 1924.

Chanoine Marcel : *Une journée d'art et d'archéologie. Compte rendu de l'excursion de la Société historique de Langres du 12 juin 1923*, p. 365-415. Visite de plusieurs églises de la région langroise : Pouilly, notamment, Bourbonne, Fresnoy et, surtout, Villars Saint-Marcelin, dans laquelle se trouve une crypte du xiie siècle, curieuse à la fois pour l'historien et pour l'archéologue. Elle renferme un de ces sarcophages percés d'une fenêtre sur lesquels M. Léon Maitre a récemment appelé l'attention des érudits. Il est vide aujourd'hui. Quels sont les « saints guérisseurs » dont il renfermait autrefois les reliques. Etaient-ce celles de saint Marcellin et de saint Pierre, les deux patrons de l'église ? *Historici certant...*

Louis Marcel.

ARDENNES

Revue historique du Plateau de Rocroi.

1re année, fasc. 10-12; 2e année, fasc. 13-20. Rocroi, impr. Jaloux, 1924.

Paulin Lebas : *Monographie de Sévigny-la-Forêt* (1re année, pp. 151-156, 166-169, 183-189; 2e année, pp. 10-13, 26-29, 74-77, 87-90, 124-126, 135-139). Très minutieuse étude d'un modeste village, par un de ses habitants particulièrement bien renseigné sur son sol, ses familles et ses traditions. Peut intéresser, dans son ensemble, la vie paroissiale (à suivre).

B. B[ernard] : *La Vierge de la Victoire* (2e année, p. 33-36). Statue commandée au sculpteur amiénois Blasset par le Grand Condé, en exécution d'un vœu fait avant la victoire de Rocroi (19 mai 1643), donnée par lui aux Prémontrés d'Amiens, actuellement dans l'église de Saint-Remi de cette ville (phot.).

V. T[assot] : *Le nécrologe des Récollets de Couvin, par le R. P. Ubald d'Alençon (1577-1791)* (suite) (1re année, p. 145-147; 2e année, pp. 81-83,

119-121, 131-133). Réédition, sous forme d'une traduction française (à suivre). Cf. *Revue*, t. X, an. 1923, p. 236.

MEMOR : *Au jour le jour (1914-1919). Notes et Souvenirs* (suite), fasc. 10 à 20. Continuation du journal du curé de Sévigny-la-Forêt sur l'invasion allemande déjà signalé en 1923 (à suivre).

Nota. Pas plus que les années précédentes, la *Revue historique ardennaise* et la *Revue l'Ardenne et d'Argonne* n'ont continué leur publication.

J. MASSIET DU BIEST.

LORRAINE

MEURTHE

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, 2e série, t. XVIII. Nancy, 1923.

L. Germain DE MAIDY : *Note sur le « Sépulcre » d'Huilliécourt*, p. 47-51. Discussion de certaines affirmations contenues dans l'ouvrage de P. Crapelet : *Le Sépulcre de l'église d'Huilliécourt*, dans le *Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres*, 1er avril 1914.

P. BOYE : *Observations sur les dates de naissance et de décès du cardinal de Vaudémont*, p. 55-59. L'auteur conclut : « Le cardinal de Vaudémont a dû naître entre le 30 oct. et le 25 nov. 1559, et il est mort le 29 oct. 1587. »

La Semaine religieuse de Nancy et de Toul.

60e année. Nancy, 1923.

Ch. PERTUSOT : *L'Institution de la Malgrange*, p. 130-134. Beau chapitre de l'histoire diocésaine : origine du collège de la Malgrange avant la loi Falloux, et ses développements après 1850. — G. RENARD : *Le cardinal Mathieu professeur*, p. 303 et suiv. Extraits d'un ouvrage en préparation. — Eug. MARTIN : *Le culte de saint Abdon dans les diocèses de Nancy et de Toul*, p. 348-352. Chrétien arménien, martyrisé à Rome, sous Dèce, invoqué contre les orages dévastateurs dans un grand nombre de localités de Lorraine, à partir du XVIIe siècle, solennités, confréries, etc... — L. Germain DE MAIDY : *Le cœur héraldique des Visitandines*, p. 385-386. S'écartant de l'interprétation de Mgr Barbier de Montault, l'auteur croit que le cœur qui se trouve dans les armoiries des religieuses de la Visitation Sainte-Marie représente leur propre cœur. — Eug. MARTIN : *Notre-Dame de Vallière*, p. 407-408. Ermitage dépendant, depuis 1253, de l'abbaye Saint-Martin de Metz, et passé, au XVIIe siècle, à la primatiale de Nancy. — Eug. MARTIN : *La dévotion à saint Christophe dans les diocèses de Toul et de Nancy*, pp. 446-449, 460-462. Les plus anciens calendriers liturgiques toulois en font mention le 25 juillet. Lay-Saint-Christophe honorait déjà saint Christophe au XIe siècle; d'autres paroisses l'avaient pour patron. — L. Germain DE MAIDY : *Le monogramme du saint Nom de Jésus*, p. 577-579. Quelques mots sur ses évolutions. — Eug. MARTIN : *Coup d'œil rapide sur l'histoire des trois ordres de saint François, avec quelques précisions sur l'état ancien de ces ordres dans le diocèse de Toul*, p. 612 et suiv.

L. MARCHAL.

MOSELLE ET SARRE

Revue ecclésiastique de Metz. 30e année. Metz, 1923.

J.-P. Kirch : *Visite canonique de 1686 dans les archiprêtrés de Bouquenom, Saint-Arnouald, Hornbach et Neumunster*, pp. 83-98, 134-142, 183-201, 393-403. La visite dénote les ravages énormes causés dans les églises et les paroisses par la guerre des paysans, le protestantisme et la guerre de Trente ans. Cependant une certaine renaissance du catholicisme apparaît peu avant 1686, grâce aux efforts des missionnaires envoyés par l'évêque de Metz : par exemple, l'église Saint-Jean-Baptiste de Sarrebruck est rendue au culte catholique. Mais des églises tombent en ruines, il y a pénurie de prêtres séculiers, les ressources font défaut pour le service divin. Texte *in extenso* de la visite.

P. Lesprand : *Le clergé messin et la Révolution* (suite), pp. 271-298, 431-443, 472-484, 504-519, 565-573. Dans ce travail sont étudiées les répercussions au diocèse de Metz de la constitution civile du clergé. On examine quels furent, parmi les fonctionnaires publics soumis au serment de 1791, ceux qui le refusèrent : d'abord l'évêque et ses vicaires généraux, les Lazaristes qui enseignaient au grand séminaire, la plupart des membres du clergé séculier de la ville de Metz. Il y eut en tout quinze jureurs sur soixante-sept prêtres et, sur ces quinze, neuf étaient des religieux, professeurs au Collège.

J. Thiriot : *Madame Louise de France*, p. 464-471. Détails biographiques sur cette princesse qui mourut prieure du Carmel de Saint-Denis.

E. M. C. : *L'anneau de Saint-Arnould et le pape Léon XIII*, p. 520-531. Récit de démarches faites à Rome, en 1880, pour la désignation d'un coadjuteur de Mgr Dupont des Loges.

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Lorraine.
Tome XXXIII. Metz, 1924.

L. Maujean : *Histoire des seigneurs et de la ville de Morhange. Première partie. La maison de Salm*, p. 1-147. La pénurie de documents se rapportant à Morhange a obligé l'auteur à nous raconter plutôt l'histoire des comtes de Salm, que le passé de la ville elle-même. Son nom n'apparaît dans les textes qu'au commencement du XIIIe siècle, sous le comte Henri II de Salm. Plus tard, la ville reçut de Simon, comte de Salm, une charte de franchise, le 29 juin 1345, que l'auteur analyse en détail. Une croix de franchise commémorait jadis l'octroi de cette charte.

E. Perrin : *Le droit de bourgeoisie et l'immigration rurale à Metz au XIIIe siècle* (suite), p. 148-152. Cet article complète le mémoire du même auteur, publié dans l'annuaire de 1921 (tome XXX) sur le droit de bourgeoisie et l'immigration rurale à Metz au XIIIe siècle. Il a pour but de présenter une carte, qui fixe sous une forme concrète, la répartition des lieux d'origine des nouveaux bourgeois.

L'abbé Henrion : *Le dictionnaire latin-français-allemand de Gaspard Hochfeder* (Metz, 1915), p. 153-183. Etude remarquable de critique grammaticale et de philologie dialectale.

J.-B. Kaiser : *En quelle année Bossuet a-t-il prononcé l'oraison funèbre d'Yolande de Monterby ?* p. 202-206. Voici la réponse donnée en guise de conclusion. « Bossuet prononça donc sa première oraison funèbre très probablement, sinon certainement, en décembre 1655. »

G. Zeller : *Fragments inédits de chroniques messines (1553-1557)*, p. 206-263. Fragments transcrits d'après un manuscrit qui se trouve à la bibliothèque d'Epinal. L'auteur du morceau principal était prêtre et se nommait Georges Guérard.

E. Perrin : *Catalogue des chartes de franchise de la Lorraine antérieures à 1350*, p. 269-413. On a porté dans ce répertoire, fruit de studieuses recherches, les affranchissements octroyés aux localités du duché de Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés, dès la fin du XIIe siècle, et surtout au XIIIe siècle et dans les premières années du XIVe siècle, car la célèbre charte de 967 concédée à Morville par un abbé de Saint-Arnoul de Metz ne peut être regardée comme un acte d'affranchissement, au sens strict du mot. On dénombre 252 chartes dans le catalogue, plus 33 autres documents similaires dans un supplément. Signalons aussi une copieuse et très exacte bibliographie, un répertoire chronologique, une table des localités affranchies, enfin une table des chartes de franchise rangées par seigneuries.

Revue Saint-Chrodegand. 5e année. Metz, 1923.

X... : *Nécrologie. Le R. P. dom Jean Parisot, prêtre, moine profès de l'abbaye de Ligugé, de la Congrégation de Solesmes, mort le 6 janvier 1923*, p. 2. Ce Lorrain, né à Plombières (Vosges), en 1861, publia notamment des travaux historiques tels que *Plombières ancien et moderne*, des mémoires linguistiques, des opuscules liturgiques, enfin des études de musique religieuse qui l'entraînèrent jusqu'en Syrie pour y recueillir les mélodies orientales léguées par la tradition.

A. Gastoué : *La renaissance du chant grégorien*, p. 17-18. Notice sur le mouvement de rénovation de la musique religieuse.

A. Gastoué : *La liturgie et les œuvres*, p. 28-29. Développement de ces définitions de dom Guéranger, « la liturgie est la forme sociale de la vertu de religion », et de M. Ollier, elle est « l'exercice de la religion ». La vie liturgique doit animer les œuvres.

A. Auda : *L'école de Metz*, p. 34-36. Etude sur l'école musicale messine du haut Moyen âge, que l'on qualifie « de conservatoire impérial » de l'époque carolingienne.

L'Austrasie. 38e volume, 2e partie. Metz, 1923.

Baron de La Chaise : *Un grand messin, Maurice du Coëtlosquet (1836-1905)*, p. 1-22. Biographie d'un bienfaiteur des œuvres catholiques du pays messin, grand bâtisseur de couvents et de chapelles, tout dévoué au maintien de l'influence française dans la région lorraine pendant l'annexion.

G. Betsch : *Trèves et le pays de Trèves dans l'antiquité*, p. 28-38. Les Trèvires se vantaient de leur origine germanique, mais rien ne les distingue des autres Gaulois.

Almanach de Marie Immaculée. 3e année. Metz, 1924.

Mgr Pelt : *Un spécimen de la vie liturgique à Metz au XIIe siècle. La procession de Saint-Marc*, p. 33-42. Elle est décrite à l'aide du manuscrit 82 de la bibliothèque municipale de Metz, appelé d'ordinaire le *Cérémonial de la Cathédrale;* on attribue sa rédaction au XIIe siècle, mais nous ne le possédons que transcrit par une main du milieu du XIIIe siècle. Les renseignements qu'il fournit peuvent être complétés par le manuscrit 132 de la même bibliothèque, le *Cérémonial de l'abbaye de Saint-*

Arnould, de la fin du XIIIe siècle. — J. FOEDIT : *La cathédrale de Metz*, p. 45-58. Histoire du monument actuel et des édifices qui l'ont précédé, que l'on croit avoir été successivement au nombre de quatre : un oratoire aux premiers temps du christianisme remplacé par une basilique, celle-ci par une église à l'époque carolingienne, où furent couronnés Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, enfin une église de style roman. On connaît mieux ce dernier monument depuis les fouilles exécutées en 1880-1881, et dernièrement en 1914-1915 : aussi peut-on nous en donner une description assez détaillée. Dans le second quart du XIIIe siècle, furent commencés les travaux de construction de la cathédrale gothique actuelle, qui durèrent pendant les XIVe et XVe siècles et le premier tiers du XVI siècle. — L. THOMAS : *Nos missionnaires lorrains*, p. 75-110. Tableau des ordres qui comptent dans les missions des prêtres d'origine lorraine, et détails biographiques sur ces religieux. — J.-B. KAISER : *Les anciens monastères cisterciens dans le diocèse actuel de Metz*, p. 111-115. Bon résumé de l'histoire de ces établissements: Villers-Bettnach, Le Pontiffroy à Metz, Sturzelbronn, Freistroff, Marienfloss près de Sierck, Le Petit-Clairvaux à Metz. — G. CHEVALIER : *Mgr Dupont des Loges, à propos de l'inauguration de son monument à la cathédrale de Metz*, p. 116-118. Court éloge du célèbre évêque. — P. L. : *Un souvenir du 23 juin 1791 à Metz*, p. 119-122. Fragment des mémoires d'un vicaire de la paroisse Saint-Martin de Metz, qui fut alors arrêté, malmené, et dut ensuite émigrer. — J. BENOIT : *L'abbaye du Sacré-Cœur de Jésus à Oriocourt*, p. 123-125. Son établissement en ce lieu ne date que de 1860, mais la communauté est très ancienne; elle prit son origine dans l'abbaye de Vergaville, fondée en 966. — E. COLLIGNON : *Un prêtre lorrain fusillé pour la foi sur les remparts de Metz pendant la tourmente révolutionnaire (13 août 1798)*, p. 126-130. Il s'appelait Antoine Nicolas, né à Vatimont en 1744, et était curé de Saint-Baudier. — A. ZWICKEL : *Le pèlerinage de Bonne-Fontaine près Phalsbourg*, p. 130-134. — N. DICOP : *Notre-Dame-de-Bon-Secours près Saint-Avold*, p. 136-139. — E. BL. : *L'église de Munster en Lorraine*, p. 138-139.

Almanach de Marie Immaculée. 4e année. Metz, 1925.

C. R. : *Jean-Nicolas Dorvaux, directeur du grand séminaire*, p. 22-25. Eloge de l'admirable historien que fut l'austère professeur d'histoire ecclésiastique. Il a laissé dans son ouvrage capital : *Les anciens pouillés du diocèse de Metz*, accompagné d'un atlas historique, une preuve impérissable de son érudition et de sa probité littéraire. Le prêtre et le Sulpicien surpassait encore le savant par ses qualités de cœur et d'esprit. — Mgr PELT : *La fête de Noël à la cathédrale de Metz aux temps anciens*, p. 43-55. Etude sur la liturgie de la fête de Noël, selon les indications recueillies dans les œuvres d'Amalaire, contemporain de Charlemagne, dans le sacramentaire de Drogon (IXe siècle), conservé à la Bibliothèque nationale, enfin dans le manuscrit 82 de la bibliothèque de Metz, connu sous l'appellation de « Cérémonial de la cathédrale de Metz », et qui remonte certainement au XIIe siècle, bien qu'il n'ait été transcrit que vers 1246. C'est surtout à l'aide de son texte que nous sont décrits et expliqués en détail les offices au XIIe siècle. L'auteur expose ensuite comment était célébrée la fête de Noël en 1356, d'après la chronique du doyen de Saint-Thiébaut, et au XVIIe siècle, selon le Cérémonial de 1697. L'article se termine par l'explication des scènes liturgiques figurées sur la tablette d'ivoire du Sacramentaire de Drogon. — Mgr PELT: *L'ermitage Saint-Jean*, p. 67-83. Historique très documenté du château de Grignan, qui vient

d'être transformé en maison de retraite. Son domaine, situé dans la commune de Moulins-les-Metz, a appartenu en suzeraineté à l'abbaye de Sainte-Glossinde. — N. HAMANT : *Recrutement du clergé diocésain dans les cinquante dernières années*, p. 84-86. Très intéressante étude statistique sur la répartition des prêtres d'après leurs lieux de naissance. — J. SCHWALLER : *Mgr Marc-Marie de Bombelles, évêque d'Amiens (1819-1822)*, p. 87-90. Biographie de cet officier général, né à Bitche, en 1744, qui fut père de six enfants (l'un d'eux fut le troisième mari de l'impératrice Marie-Louise) et qui mourut évêque d'Amiens. — J. BENOIT : *Jean-Simon Matte, curé-archiprêtre de Sainte-Ségolène et premier supérieur ecclésiastique de la Maternité (1767-1845)*, p. 130-131. Avait été ordonné prêtre à Trèves, pendant l'émigration. — P. LÉGLISE : *Le pèlerinage de Saint-Ulrich*, p. 139-140. Le pèlerinage dédié à ce saint évêque d'Augsbourg, mort en 973, se trouve près de Dolving (arr. de Sarrebourg). Bref historique de ce lieu.

Bulletin de la Société des amis des pays de la Sarre.

1re année. Sarrebrück, 1924.

HERLY : *Les rois de France et le catholicisme en Sarre*, p. 17-22. Après l'intervention de Louis XIV en faveur des catholiques dès 1684, le traité de Ryswick, qui cédait à l'Empire le pays de Sarrebrück, contenait un article, par lequel était réservé au roi de France le patronage des églises catholiques. En 1755 et 1756, le roi versa 20.000 livres pour la reconstruction de l'église Saint-Jean de Sarrebrück qui fut bâtie de 1754 à 1773. — VINET : *Sarrelouis*, p. 39-46. Résumé de l'histoire de la ville depuis sa fondation, en 1680, jusqu'en 1815. — DELRIEU : *Histoire et topographie de Kreuznach et de ses environs*, p. 47-92. C'est la traduction de la deuxième partie d'un ouvrage allemand, qui est consacrée à l'histoire de la petite ville de la vallée de la Nahe pendant son rattachement à la France, de 1792 à 1815. — Commandant LANREZAC : *Une famille d'industriels français en Sarre*, p. 93-105. Pierre-Joseph Gouvy fut maire de Sarrelouis, de 1745 à 1765; il créa, dans la Sarre, l'industrie de l'acier et fonda des usines à Dillingen, Goffontaine et Jägersfreude. Son fils, Pierre Gouvy, accrut leur prospérité qui devint fameuse sous le premier Empire. Après les traités de 1815, la famille Gouvy transporta son industrie en Moselle, à Hombourg. — GAYOT : *Le château de Monclair*, p. 106-117. Ce château, mouvant de l'archevêque de Trèves, a appartenu aux Joinville. Le fief fut plus tard contesté par le duc de Lorraine à l'archevêque.

Les Cahiers lorrains. 3e année. Metz, 1924.

Commandant LALANCE : *La voie romaine de Metz à Trèves et ses stations Caranusca et Ricciacum*, p. 8. Ingénieuse interprétation de la carte de Peutinger, qui permettrait d'identifier Caranusca avec Saarburg (Prusse rhénane) et Ricciacum avec Ritzing, village de la Moselle, arr. de Thionville.

J.-H. FOEDIT : *Les plus anciens vitraux de la cathédrale de Metz*, p. 18-21. Vitraux des XIIIe et XIVe siècles.

Emile DUVERNOY : *Une chronique perdue d'Austrasie*, p. 32. On n'en connaît que le titre.

Emile DUVERNOY : *La date de l'église de Munster*, p. 66-67. Connue par une bulle d'Innocent IV, datée du 18 fév. 1254, qui la recommande à la générosité des fidèles.

André Philippe : *Un épisode de la réaction contre les doctrines luthériennes dans le diocèse de Metz (1523)*, p. 83-84. Il s'agit de l'exécution par le bras séculier de Jean Chastellain, religieux augustin, passé à l'hérésie, qui eut lieu à Vic et qui se trouve notée au dedans du plat postérieur d'un livre ancien de la bibliothèque de Mirecourt (Vosges).

R.-S. Bour : *A propos de la procession de la Saint-Marc à Metz au XIIe siècle*, pp. 85-96, 140-144. La bibliothèque municipale de Metz possède un intéressant manuscrit du XIIe siècle qui est le Cérémonial de la cathédrale. En prenant pour guide ce manuscrit, Mgr l'évêque de Metz a reproduit, dans l'almanach de Marie-Immaculée de 1924, la procession dite de Saint-Marc, qui parcourait la ville à cette époque. D'après le commandant Lalance, qui a étudié la topographie ancienne de Metz, Mgr Pelt aurait commis des erreurs au cours de sa description. Les remarques et blâmes de son contradicteur sont magistralement réfutés par M. l'abbé Bour.

H. About : *Les cent nouvelles Nouvelles de Philippe de Vigneulles*, p. 124-126. Le fameux chroniqueur messin a écrit des contes restés encore inédits pour la plupart. Leur manuscrit a été acheté, en 1921, par un philologue américain, qui se propose de le publier.

Emile Duvernoy : *L'attaque de la porte Serpenoise et la « Chronique de Lorraine »*, p. 127-128. On connaît bien l'agression du duc de Lorraine contre la cité de Metz, en 1473, mais on n'a pas assez observé que le récit de la « Chronique de Lorraine » émane sûrement d'un des Lorrains qui participèrent au coup de main : d'où résulte l'exactitude de sa narration que confirment les annalistes messins.

J.-J. Barbé : *La maison natale de Pilâtre de Rozier*, p. 150-151. Le premier des aéronautes est né à Metz, en 1754. On peut établir avec certitude où son père demeurait.

L. Germain de Midy : *Une œuvre littéraire peu connue du cardinal Huin*, p. 152. Ouvrage sur le psautier, imprimé à Nuremberg en 1498, incunable signalé comme rare.

Mémoires de l'Académie de Metz, 1923. Metz, 1924.

E. Fleur : *Les Français à Metz en 1552*, p. 73-131. Sur la foi du grand historien lorrain, Dom Calmet, les historiens allemands et après eux les auteurs de livres populaires et de manuels scolaires, répandus en Lorraine annexée, ont exploité la légende de l'assassinat du maître-échevin et des treize de la cité de Metz par le connétable de Montmorency, qui commandait les troupes françaises lors de leur entrée à Metz en 1552. L'auteur du mémoire démontre la fausseté de cette légende que Dom Calmet avait insérée dans la seconde édition de son histoire de Lorraine, en donnant comme source un manuscrit historique du P. Donat, un Tiercelin, qui semble avoir manqué du sens critique le plus élémentaire. Tous les textes contemporains de l'événement supposé ruinent la thèse qui a rencontré tant de faveur auprès des écrivains allemands, même du consciencieux Janssen.

P. d'Arbois de Jubainville.

MEUSE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. Année 1923. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre.

Lucien Braye : *Le cœur du roi René*, p. 62-67. L'auteur établit que la cœur de René I le Bon, comte de Provence, duc d'Anjou et de Bar, mort à

Aix, en 1480, fut déposé en la chapelle Saint-Bernardin, dans l'église des Cordeliers d'Angers, où il resta jusqu'à la Révolution.

Henri BERNARD : *La « Mise au tombeau » de la collégiale Saint-Pierre de Bar-le-Duc*, p. 73-90. Fresque peinte entre 1595 et 1602.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc

Tome 44. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1923.

Chanoine Ch. AIMOND : *Les Nécrologes de l'abbaye de Saint-Mihiel*, p. 1-206. Voir le compte rendu publié ici même, t. X, 1924, p. 235.

Lucien BRAYE : *René de Chalon et le Mausolée du cœur*, p. 283-315. En 1544, René de Nassau-Chalon, prince d'Orange, fut tué au siège de Saint-Dizier. Son cœur fut déposé dans la collégiale Saint-Maxe de Bar-le-Duc, et le sculpteur Ligier Richier fut chargé de faire un monument pour abriter ce cœur. Ce monument, c'est le célèbre *Squelette*. Le viscère de René de Chalon était enfermé dans une boîte d'or ou de vermeil placée dans la main gauche du Squelette. Ce reliquaire disparut en 1793.

La Semaine religieuse du diocèse de Verdun.

Année 1923. Bar-le-Duc, Impr. Saint-Paul.

Chanoine Ch. AIMOND : *Les anciens synodes diocésains de Verdun*, p. 42-44. Depuis l'épiscopat de Jean d'Aix (1247-1252) jusqu'à nos jours. — *Les Italiens dans l'ancien clergé de Verdun*, p. 65-68. Pour répondre au vœu formulé ici même par M. Mathorez (*Revue*, t. VIII, 1922, p. 417), M. Aimond dresse (autant qu'on le peut faire sans avoir exploré les archives vaticanes) la liste des Italiens qui furent titulaires de bénéfices dans le diocèse de Verdun. — *Le grand séminaire de Verdun*, p. 203-208. Mesures prises, en 1340, par l'évêque Henri d'Apremont, et en 1558 par l'évêque Nicolas Psaulme, pour la formation des clercs. — Abbé F.-G. FRUSSOTTE : *Les conférences ecclésiastiques au diocèse de Verdun*, p. 81-84. Etude de cette institution depuis 1667 jusqu'à nos jours.

Nota. — Le *Bulletin de la Société des archéologues du Nord de la Meuse* n'a publié, en 1923, aucun travail concernant l'histoire religieuse ou ecclésiastique.

Maurice ROUSSET.

VOSGES

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.

99e année, 1923. Epinal, C. Pernot.

André PHILIPPE : *Anciennes cloches vosgiennes*, p. 1-114. Catalogue et histoire de 97 cloches fondues du XVe à la fin du XVIIIe siècle.

Pierre MAROT : *Catalogue des 50 Incunables de la Bibliothèque de Neufchâteau*, p. 115-150. Provenant pour la plupart de l'abbaye toute proche de Mureau.

La Révolution dans les Vosges.

12e année (14 juill. 1923-14 juill. 1924). Epinal, impr. Vosgienne.

Chanoine CHAPELIER : *Biographie de l'abbé Godefroy (1740-1822)*, curé de Nonville (Vosges), député du baillage de Mirecourt à l'Assemblée na-

tionale : il vota avec les partisans de l'ancien régime, repoussa le serment constitutionnel et devint, en 1804, chanoine de Versailles.

Nota. — *Le Foyer vosgien,* journal catholique hebdomadaire donne, chaque mois, plusieurs articles sur les *Eglises vosgiennes romanes.* En octobre, parurent des articles très documentés sur les *Armoires eucharistiques,* en usage dans le diocèse de Toul, de 1450 à 1600.

L. Lévêque.

ALSACE

BAS-RHIN

Bulletin ecclésiastique de Strasbourg.

43e année. Strasbourg, 1924.

G. Goyau : *Une initiative de l'Alsace religieuse,* p. 67-70. Reproduit un article de la « Libre Belgique » (30 sept. 1923), dans lequel l'illustre académicien fait l'historique de l' « Association de la prière eucharistique pour la réalisation de l'unité de la foi », et expose le but de cette Association érigée au couvent de Marie Réparatrice, à Strasbourg.

J. Gass : *Les génuflexions devant l'Eucharistie, et Burchard de Strasbourg,* p. 140-141. Les génuflexions, telles que nous les pratiquons à la messe, se trouvent indiquées, pour la première fois, dans l'*Ordo Missæ* de Burchard de Strasbourg (Rome, 1502).

J. Gass : *Un coadjuteur alsacien à Wurzbourg,* pp. 184-188, 208-210. Notes biographiques sur le dominicain Caspar Grunewald, né à Colmar, étudiant, puis professeur à Fribourg en Bade, 1481-1492, ensuite inquisiteur pour les diocèses de Strasbourg, Constance et Bâle et, en 1498, coadjuteur de Wurzbourg, avec le titre d'évêque d'Ascalon et de Bethléem. Mort à Wurzbourg, le 31 oct. 1512. Un autre alsacien, Guill.-Louis Benz, professeur à Ingolstadt, 1636-1656, devint coadjuteur à Eichstätt, en 1656, avec le titre d'évêque de Dardanum.

J. Diebolt : *Euloge Schneider comme moraliste,* p. 222-232. Exposé des idées du célèbre révolutionnaire de Strasbourg. Son idéal moral et religieux est un humanitarisme sentimental et esthétique apparenté avec l'épicurisme.

Une instruction du card. de Rohan pour le clergé du diocèse de Strasbourg, en 1796, p. 252-262. Règle la question de l'approbation et de la juridiction des prêtres séculiers et réguliers.

M. Barth : *Der hl. Odilia Flucht nach Freiburg, oder St. Ottilien in Baden,* pp. 278-283, 304-308. Historique de la chapelle de sainte Odile près de Fribourg en Bade; c'est là que la légende a placé le lieu de refuge de la sainte alsacienne après sa fuite. Aucun document ne prouve l'existence de cette chapelle avant le XIVe siècle.

J. Gass : *Les Rohan et la suppression des Jésuites,* p. 332-334. Le cardinal de Rohan maintint les Jésuites en Alsace jusqu'en 1765; il accueillit dans son château de Saverne le P. de Sacy, que la marquise de Pompadour avait voulu prendre comme confesseur, mais qui exigea comme première condition l'éloignement de la marquise de la Cour. Le P. de Sacy, né à Rouen, en 1689, mourut à Saverne, le 12 nov. 1772. En Alsace, grâce aux Rohan, les Jésuites gardèrent sous l'habit de prêtres séculiers l'enseignement de la jeunesse et les fonctions du ministère.

J. Gass : *Un cimetière avec six tombes de Jésuites,* p. 381-383. A Issenheim, résidence des Jésuites, de 1834 à 1872.

F. Holder : *Der Klosterhof Buchs bei Mittelweier*, pp. 401-405, 420-427, 520-525, 568-572. Historique de cette propriété de Buchs (Haut-Rhin) appartenant à l'abbaye cistercienne de Pairis depuis la fin du XIIe siècle.

J. Gass : *Le P. Pichon et la Communion fréquente en Alsace au* XVIIIe *siècle*, p. 443-449. Le P. Pichon publia, en 1745, à Paris, son livre de « La fréquente Communion ». Le cardinal de Rohan, prince-évêque de Strasbourg, interdit ce livre en 1748, par une « *Instruction pastorale sur la Pénitence et l'Eucharistie* ». L'auteur dut rétracter son livre; envoyé par ses supérieurs à Colmar, il voulut y publier sa défense, sous un pseudonyme. Mais ses supérieurs firent arrêter l'impression et brûler à Sélestat les quelques feuilles déjà imprimées.

M. Barth : *Pfarrerwahl, Seelsorge und Epidemie zu Börsch im 16. und 17. Jahrhundert*, pp. 449-453, 497-501. Montre la part des fidèles de la commune de Börsch (Bas-Rhin) dans la nomination de leurs curés, de 1593-1620.

J. Gass : *Le pèlerinage de Hohatzenheim pendant la « petite Terreur »*, p. 476-478. Le 25 ventôse an VII (16 mars 1799), le commissaire du gouvernement, accompagné d'un détachement de cavalerie, voulut surprendre les prêtres réfractaires « exerçant publiquement le culte » à Hohatzenheim. Mais les sentinelles signalèrent à temps l'arrivée de la troupe, qui ne trouva plus qu'un dizaine de femmes; les pèlerins, près de 3.000, s'étaient dispersés de tous côtés. L'église réouverte de force quelques jours après par les fidèles, fut de nouveau fermée, même on mura la porte d'entrée, comme on avait fait et comme on fit encore pour d'autres églises.

Revue catholique d'Alsace. 39e année. 1924.

J. Gass : *Un adversaire alsacien de Fébronius*, pp. 2-17, 102-114. 161-171, 229-234, 299-305 (à suivre). Publication avec notes de l'autobiographie de l'abbé François-Henri Beck, né à Villé près Sélestat, en 1740. D'abord professeur de philosophie à Strasbourg, Beck entra, en 1773, au service de Clément Wenceslas de Saxe, archevêque de Trèves, comme son directeur de conscience. C'est en cette qualité qu'il lutta contre le Fébronianisme et obtint la rétractation de Fébronius.

M. Schickelé : *Lezay Marnésia*, pp. 36-45, 84-92, 135-145, 204-212, 292-298, 488-496, 555-563. Notice biographique sur le marquis Fr. M. A. de Lezay-Marnésia, né en 1769 et mort en 1814, préfet de Strasbourg.

*** : *Le général Elie, le héros du 14 juillet 1789*, pp. 46-52, 66-72. Suite de la notice commencée l'an dernier.

J. Gass : *L'abbé Georgel et les émigrés français*, pp. 423-431, 497-500, 525-528. D'après les Mémoires rédigés par Georgel durant son émigration et puliés en 1817, Paris, 6 vol.

G. Allemang.

HAUT-RHIN

Revue d'Alsace Tome LXX, 1923. Colmar et Thann, 1923.

A. Gasser : *Le pèlerinage de Notre-Dame de Thierenbach*, pp. 17-22, 119-138 (à suivre). Suite du travail commencé en 1922, consacré surtout à la situation du prieuré au XVIIIe siècle.

A. Moschenross : *Quelques mots sur l'histoire de la charité à Thann à travers les siècles*, pp. 63-76, 234-243, 309-319. Etudie les fondations charitables de Thann au Moyen âge, la création de l'hôpital en 1783, sa reconstitution en 1818, et l'œuvre bienfaisante des sœurs de la Charité de Strasbourg dans cette maison, pendant un siècle.

C. Oberreiner : *Charles le Téméraire, protecteur de l'église Saint-Thiébaud de Thann*, p. 149-152. Publie une lettre du duc autorisant le bourgmestre de Malines à transporter la châsse de saint Thiébaud à travers les Pays-Bas, en quêtant pour l'église de Thann.

A. Gasser : *Le R. P. Ingold*, pp. 169-184, 262-277, 363-394, 462-508. Importante étude sur la vie et les œuvres du R. P. Auguste-Marie-Pierre Ingold, né à Cernay, en 1862, oratorien pendant seize ans, mort en 1923, oblat de chœur à la Trappe du Mont-des-Olives, près de Mulhouse : théologien, historien, hagiographe, un des créateurs du *Bulletin critique* et longtemps directeur de la *Revue d'Alsace*.

C. Oberreiner : *Un évêque anglican, Gilbert Burnet, en Alsace en 1686*, p. 244-246. Donne quelques impressions de cet évêque de Salisbury sur la situation du protestantisme alsacien.

Marcel Moeder : *Voyage à Rome, en 1512, de Jean-Oswald Gamsharst, greffier-syndic de Mulhouse*, pp. 395-404, 452-461. Récit d'une ambassade auprès du pape Jules II, qui accorde à Mulhouse indulgences et privilèges honorifiques, mais refuse de toucher aux droits utiles du clergé de la ville.

R. Taine : *Manegold de Lautenbach*, p. 341-342. Rétablit, contre les prétentions de la critique allemande, les points essentiels de la biographie du fondateur de l'abbaye de Marbach.

En supplément : Ed. Gasser : *Etude historique et monographique sur Masevaux*, p. 319-372. Fin du travail, consacré à l'histoire de l'abbaye de Masevaux, aux fondations de charité et aux confréries de la ville.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse.

Vol. XLIII, année 1923. Mulhouse, 1924.

Ernest Meininger : *Les pasteurs de Mulhouse*, p. 65-112. Donne la liste et la biographie sommaire des pasteurs de la ville, depuis l'introduction de la Réforme, en 1523.

Mein Elsassland. III, 1923. Guebwiller, 1923.

Raymond Buchert : *Strassburg, anno 1349*, pp. 18-22, 44-46. Raconte les massacres des juifs qui eurent lieu au printemps de cette année, puis les ravages de la peste qui provoquèrent des pénitences extraordinaires et l'apparition des flagellants.

Dr M. Ginsburger : *Die Geistlichkeit und die Juden im Jahre 1349*, p. 264-265. La responsabilité des massacres des Juifs incombe non au clergé, mais aux seigneurs et aux bourgeois des corporations.

Alfred Pfleger : *Die Krauterbuschen an Mariæ-Himmelfahrt*, p. 238-241. Une vieille coutume alsacienne consiste à faire bénir, le jour de l'Assomption, des bouquets composés de neuf espèces de plantes. Son origine.

Bulletin de la Société Schongauer de Colmar.

Années 1911-1923. Colmar, 1924.

Dr Henri Fleurent : *Notice sur un primitif nouvellement acquis par le Musée*, p. 39-44. Crucifixion provenant des Augustins de Colmar, peinte par un maître haut-rhinois de la fin du xve siècle.

Nota. — Le *Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation*, dans son no 38 (1922), ne renferme rien qui intéresse nos études.

J. Joachim.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Nouvelle série, tome Ier, fasc. 3 (avril 1924). Dijon, Jobard.

C. Oursel : *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Bénigne et ses plus anciens manuscrits enluminés*, p. 113-142. Histoire sommaire de cette bibliothèque; son contenu aux XVIIe et XVIIIe siècles; sa « désolation » à l'époque révolutionnaire. Provenance de quelques-uns des plus anciens manuscrits conservés. Etude technique d'un certain nombre de miniatures caractéristiques (2 planches).

Mémoires de l'Académie de Dijon.

Nouvelle série, tome II, 1923. Dijon, Jobard.

P. Perrenet : *Le domaine rural dans la région dijonnaise au dix-septième siècle, d'après un livre récent*, p. 265-289. Observations d'ordre général sur le livre de G. Roupnel intitulé : *La ville et la campagne au XVIIe siècle : étude sur les populations du pays dijonnais.*

Bulletin mensuel (annexé aux Mémoires de l'Académie).

C. Oursel : *Les tympans romans de Saint-Bénigne de Dijon*, p. 141-144. Conjectures sur l'œuvre du sculpteur Pierre de Dijon.

Bulletin mensuel de la Société des sciences historiques de Semur.

N° 9, septembre 1924. Semur.

M. Huguenet : *Courte note sur les cardinaux noirs à Semur en 1814.* Identification de leurs résidences.

M. Chaume.

YONNE

Bulletin de la Société des sciences historiques... de l'Yonne.

76e volume, année 1922.

M. de Vathaire de Guerchy : *Histoire de Bléneau*, p. 5-101. De courts chapitres (p. 67-75) concernent l'église, les chapelles, la maladrerie et l'hôtel-Dieu de Bléneau. Cette paroisse existait au plus tard dès le commencement du VIe siècle. Eglise du XIIe.

Abbé G. Bonneau : *La Paroisse de Chablis et ses maisons religieuses et hospitalières*, p. 103-177, fig. et plan. Intéressante monographie religieuse de la ville de Chablis dont Max Quantin avait publié l'histoire civile et religieuse dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1839. L'église paroissiale de Saint-Pierre fut construite au XIIe siècle. Au XVIe, le chœur et le sanctuaire furent réédifiés. La Révolution détruisit le chœur, le sanctuaire et une travée de la nef. A cette époque disparut aussi l'église du Rosaire qui s'élevait au sud de Saint-Pierre. Cette église comptait, en 1789, 12 confréries, parmi lesquelles celle de Saint-Vincent, patron des vignerons et des tonneliers, subsiste encore aujourd'hui. Les institutions charitables étaient nombreuses. Il y avait une école gratuite de filles que dirigèrent successivement des Filles de la Charité, puis des Ursulines, un orphelinat, une maladrerie, un hôtel-Dieu, dont la chapelle est du XIIIe ou du XIVe siècle. La maladrerie fut réunie à l'hôtel-Dieu en 1695.

Abbé G. Bonneau : *Les Ursulines d'Auxerre (1614-1906)*, p. 275-304. La maison des Ursulines d'Auxerre eut pour fondatrices six personnes pieuses de la ville qui, en 1614, se consacrèrent à l'éducation des jeunes filles. Quelques années plus tard, elles firent profession sous la règle de sainte Ursule. Des professes de Dijon, mieux préparées à la vie religieuse, vinrent renforcer la communauté naissante qui prospéra rapidement et reçut bientôt un grand nombre d'élèves. L'auteur donne la liste des supérieures jusqu'en 1791, date de la suppression de la maison, et termine par l'historique de la communauté reconstituée au XIXe siècle. En 1828, trois Ursulines s'installèrent rue du Collège. En 1836, elles se transportèrent rue du Champ, où elles connurent de grands succès scolaires jusqu'en 1906, date du décret qui les dispersa de nouveau.

André Courtet.

SAONE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société éduenne.

Nouv. série, tome XLIV, 4e fasc. Autun, 1923.

M. Boirot : *Bourbon-Lancy*, p. 329-342. La première partie de cette étude est consacrée au « Fort-Saint-Martin », ancien pressoir, possédé par l'abbaye de Sept-Fons depuis le XIIIe siècle.

P. Montarlot : *Les émigrés de Saône-et-Loire*, p. 343-370. Suite des notices de Labletonnière à Laramisse.

Procès-verbaux des séances : Communication de A. de Charmasse, sur les séjours à Autun de Grégoire de Tours (p. 399-400) ; — de l'abbé Terret, sur l'ornementation décorative des églises rurales de l'Autunois à l'époque romane (p. 412-414) ; — de Boell, sur l'origine éduenne de la nouvelle préface des défunts (p. 414-416) ; — de L. Menand, sur les foires concédées au chapitre d'Autun par le duc de Bourgogne (p. 435-439) ; — de A. Gillot, sur Thomas-Juste Poulard, deuxième évêque constitutionnel de Saône-et-Loire (p. 439-440).

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

2e série, tome XII. Chalon, 1924.

J. Roy-Chevrier : *L'illustre Orbandale et l'histoire de Chalon*, p. 1-52; *Philibert Guide, poète chalonnais*, p. 105-166; *Les amours de Pontus de Tyard*, p. 167-216; *Templiers chalonnais au XIXe siècle*, p. 217-240. On pourra glaner dans ces travaux, quelques renseignements inédits concernant la bibliographie chalonnaise dans le premier, les débuts de la Réforme dans le deuxième. Le troisième n'apporte pas beaucoup d'éléments nouveaux à l'histoire du poète-évêque, amoureux des Muses; le dernier intéresse le Temple de Chalon à la fin de l'ancien régime et un essai de reconstitution de l'ordre au début du XIXe siècle.

L. Armand-Calliat : *Visite pastorale de Mgr Jean de Maupeou... à Mellecey en 1671*, p. 241-266. Bonne édition, copieusement annotée.

Pierre Besnard.

AIN

Bulletin de la Société Gorini

Fasc. 49. Tome XV, juillet-octobre 1923. Bourg.

Chanoine L. Joly : *La paroisse de Bény pendant la Révolution*, pp. 113-189 et t. XVI, p. 5-76. Etude très détaillée et très attachante de la vie catholique dans cette paroisse de Bresse, de 1789 au Concordat.

Chanoine ALLOING : *Mgr Ireland* (fin), p. 190-206. « Comme citoyen et homme d'Eglise de nos jours, il n'a pas de supérieur. Comme homme public, avec son intelligence pénétrante, son caractère puissant et sa bienveillance catholique, il n'a pas d'égal. » Conclusion empruntée au R. P. Byrne (Eloge de Mgr Ireland).

Fasc. 50. Tome XVI, janvier-avril 1924.

Abbé G. RENOUD : *Saint Domitian*, p. 77-104. Traduction de la Légende du Saint, avec notes historiques.

Le Bugey. Tome IV, 18e fasc., août 1924. Belley.

Abbé J. COHAS : *Chazey-Bons, Cressieu Rothonod*, p. 197-278. Fin de ces monographies paroissiales.

Chanoine J. TOURNIER : *La grotte des Hoteaux*, p. 306-352, illustré. Etude paléolithique. L'art à la grotte des Hoteaux. Sépulture. « Solutré n'a pas plus que les autres stations paléolithiques, de sépultures contenant des hommes de cette époque. Et nous sommes plus que jamais en mesure de dire que l'homme quaternaire ou l'homme fossile n'enterrait pas ses morts. » Erreur grossière de Gabriel de Mortillet. Aujourd'hui les sépultures de l'âge du renne ne sont plus contestées.

Semaine religieuse du diocèse de Belley.
Année 1924. Tome LII. Belley.

Les matines de Notre-Dame à Massieux, pp. 34-36, 46-47, 58-60. Fondation faite par maître Claude Chrestien, notaire royal à Massieux en 1617; histoire de cette fondation, origine probable de la dévotion à N.-D. des Sept-Douleurs, dans cette petite paroisse de Dombes.

Annales de la Société d'émulation de l'Ain.
Tome LIII (janvier-mars 1924). Bourg.

O. MOREL : *La vie à Chatillon-en-Dombes d'après les comptes des syndics*, p. 5-61. La vie religieuse. La paroisse : étude sur la paroisse qui fut d'abord Saint-Martin de Buénens, Chatillon n'étant qu'annexe. Origine de la Société de prêtres, à Chatillon (fondation en 1433, d'Amédée Bagia). Il y eut, en 1476, jusqu'à 30 prêtres sociétaires, dont 25, y compris le curé, résident. Règlement de 1476.

G. RENOUD.

FRANCHE-COMTÉ

DOUBS

Procès-verbaux et Mémoires de l'Académie de Besançon.
Année 1922. Besançon, impr. Jacques et Demontrond.

Georges GAZIER : *Saint François de Sales en Franche-Comté*, p. 171-180. F. de Sales vint en Franche-Comté pour la seconde fois, en 1609, et s'y fit entendre dans la chaire de la cathédrale, à Besançon.

Année 1923.

Emile LONGIN : *Le cardinal de Retz en Franche-Comté*, p. 71-81. En 1656.

Max PRINET : *Une image du Saint-Suaire conservée au Musée de Cluny*,

p. 165-171. Linceul représenté sur un bas relief de plomb, qui ne doit pas être identifié à celui qui était vénéré avant la Révolution à la cathédrale de Besançon, mais au Saint-Suaire actuellement conservé à Turin.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.
XLVIe vol. 1922-23.

B. Mériot : *Colomban ou le Christianisme dans l'Est*, p. 113-264. Colomban fonda trois monastères dans la Haute-Saône : Annegray, qui devint un prieuré rural bénédictin (comm. de La Voivre), Luxeuil et Fontaine. Le mot abbé « qui se trouve dans les lettres du saint » aurait été peu employé. Colomban et Jonas, son biographe, se servent surtout de *præsul, pater, pater senior, præpositus*. « Il n'y a rien dans la *Règle* qui fixe le mode d'élection de l'abbé. Colomban a désigné son successeur » (p. 185). A la fin de son étude, M. M. relate les démêlés d'Eustaise, premier abbé de Luxeuil avec Agrestin. Eustaise aurait le premier répandu en Gaule l'usage de fonder des monastères doubles pour hommes et femmes convertis. La règle de saint Benoît aurait été introduite à Luxeuil ensuite du Concile d'Autun de 670.

Maurice Pigallet.

JURA

Le volume des *Mémoires de la Société d'émulation du Jura* pour 1924 n'a pas encore paru.

C. Davillé.

HAUTE-SAONE

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône. 1923. Vesoul, s. d.

L. Suchaux, Ch. Godard et G. Blondeau : *Galerie biographique de la Haute-Saône* (suite), p. 135-157. Notons les articles consacrés aux ecclésiastiques : Jean-Baptiste Girardin (mort en 1783), théologien; — le cardinal Gousset (1792-1866), archevêque de Reims; — X. Gousset (mort en 1868), cousin du précédent, curé de Lavoncourt puis vicaire-général de Reims, auteur d'un *Essai sur Lavoncourt* et d'ouvrages de piété; — François Goyot (né en 1714), prédicateur; — Claude-Hubert Guyot (1716-1787), professeur et auteur d'ouvrages ascétiques; — les trois archevêques de Besançon de la maison de Grammont : Antoine-Pierre Ier, François-Joseph et Antoine-Pierre II; — le savant bénédictin Pierre-Philippe (en religion Herménégilde) Grappin (1738-1833).

M. Prinet.

REVUE DES PERIODIQUES

Revue des Questions historiques.

52e année, 199-203 livraisons. Paris, Plon, 1924.

E. Vacandard : *De la venue de Lazare et de Marie-Madeleine en Provence* (avril, p. 257-305). Rien n'est poétique comme les traditions provençales nous racontant la venue à Marseille de Lazare le Ressuscité et de la famille de Béthanie. Le pèlerin qui a visité les Saintes Marie de la Mer et la Sainte-Baume revient tout enthousiasmé et si en garde contre la critique qu'il semble porter cette triple cuirasse dont le poète de Tusculum entoura la poitrine du premier navigateur. Mais la critique de M. Vacandard est si pénétrante que nous craignons aujourd'hui pour la cuirasse. L'historien de saint Bernard est de l'école de Mgr Duchesne : il ne croit pas à la venue, en Provence, de Lazare et de sa famille. Pendant un millier d'années (M. Vacandard l'établit nettement), le monde a ignoré cette venue. Il n'y a pas eu seulement le silence, ce qui serait déjà grave, il y a eu une affirmation toute opposée : Grégoire de Tours, si bien renseigné sur les traditions des Gaules, et qui n'eût pu ignorer celle-ci, fait mourir Marie Madeleine à Ephèse; les Grecs prétendent posséder son corps, transporté à Constantinople, au temps de l'empereur Léon VI. Après plus de mille ans, on commence à parler en France de Lazare et de Madeleine, mais deux provinces différentes, la Bourgogne et la Provence, prétendent chacune posséder leurs corps, et c'est la Bourgogne la première qui élève cette prétention. Il est vrai, les partisans des traditions provençales invoquent des arguments qui font au premier coup d'œil impression : une histoire de sainte Madeleine par saint Didier, de Cahors (VIIe siècle), un texte de Bède le Vénérable, des martyrologes occidentaux du VIIIe et du IXe siècles, des listes de reliques et des vocables d'églises des VIIe au XIe siècles, des chartes provençales du XIe siècle, une vie attribuée faussement à Raban-Maur, et qui doit être du IXe siècle. Mais la vie de sainte Madeleine par saint Didier, de Cahors, n'existe pas. Bède ne dit, en aucune façon, que Madeleine soit venue en France. Parmi les autres documents, les uns sont apocryphes, les autres sont interpolés, les autres ne disent en aucune façon ce qu'on leur fait dire. Reste un dernier argument, la découverte du corps de sainte Madeleine à Saint-Maximin, découverte qui eut lieu en présence et sous les yeux de Charles d'Anjou, en 1279. M. Vacandard ne nie pas le fait matériel qui est indéniable, il le discute même assez longuement, mais il pense, avec Mgr Duchesne, que ce corps n'était pas celui de sainte Madeleine et les circonstances mêmes de la découverte semblent bien appuyer sa thèse, celle d'une pieuse fraude, assez dans le goût de l'époque.

G. Fagniez : *L'assistance publique et la charité féminine, dans la première moitié du XVIIe siècle* (juillet, p. 7-38 et oct., p. 258-304). Ce beau travail est d'une analyse assez difficile, tant les faits et les documents s'y pressent les uns sur les autres. Retenons l'état de la France à la fin du XVIe siècle, les campagnes ruinées par les guerres, les corporations ouvrières des villes trop souvent tenues en échec par les « maitrises de

lettres », la misère un peu partout. Pour la combattre, deux forces surgissent l'une près de l'autre, l'assistance publique et la charité privée, celle-là surtout féminine. L'assistance publique est principalement le fait du Roi, des Parlements et des Municipalités; dans l'ensemble, elle tend moins à faire l'aumône qu'à apprendre au pauvre à gagner sa vie par le travail. Comme elle se défie de son humeur vagabonde, elle l'interne autant qu'elle peut. Sa grande œuvre, c'est l'hôpital, qui est à la fois, suivant ceux qu'il abrite, hôpital au sens moderne du mot, école, maison de correction, atelier d'apprentissage. Chrétienne d'inspiration, mais toute empreinte de la rudesse de l'époque, elle associe la sévérité à la mansuétude, et les récalcitrants, même adultes, ont la perspective du fouet. — Comme toujours, la charité privée, celle des femmes surtout, va bien plus loin que l'assistance. Chrétienne et surnaturelle au plus haut degré, elle a comme inspirateur et comme centre saint Vincent de Paul. C'est autour de lui que se groupent ces femmes admirables qui s'appellent Louise de Marillac, Marie de Lumagne, la marquise de Maignelais, etc. M. Fagniez nous trace, à cette occasion, un superbe portrait de saint Vincent de Paul. Tout à côté, surgit dans l'ombre, la compagnie du Saint-Sacrement. Celle-ci, qui a besoin du secret, exclut les femmes de son sein, mais volontiers, elle fait appel à leurs largesses. Le programme de la compagnie du Saint-Sacrement est le plus large qui fut jamais : aucun bien qu'elle ne veuille promouvoir si elle le peut, aucun mal qu'elle ne veuille empêcher, si elle en a la puissance. L'historien du P. Joseph, si bien fait pour la comprendre, lui reproche cependant son caractère clandestin, son intolérance, et de n'avoir rien fait de durable.

François Rousseau : *Essai sur la réforme érémitique en Bourgogne au temps de Louis XIV* (juillet, p. 134-152). C'est un récit original et intéressant, puisé principalement à deux sources, le manuscrit 3257 de la bibliothèque Mazarine, et la vie du frère Jean-Jacques par Grandet. Il est assez piquant de voir en plein siècle de Louis XIV, apparaître des ermites, des vrais, car ceux-ci ne rappellent en rien le » Joyeux frère » d'Ivanhoe : ce sont des hommes austères, laïques pour la plupart, et qui, après avoir été d'abord assez malmenés par les gardes-chapelles, dont ils prennent la place, finissent par s'imposer au respect. Dans cette série de figures cénobitiques, deux surtout arrêtent le regard, celle du frère Chevreteau, dont le ms. de la Mazarine a fourni à M. Rousseau la biographie, et celle du frère Jean-Jacques. Chevreteau est une sorte de Rancé plébéien, assez mauvais sujet pendant sa jeunesse. Il se convertit et devient prêtre, mais la grâce n'a touché son âme encore qu'à moitié : il reste mondain, et c'est seulement un peu plus tard que le mondain devient un véritable anachorète. Quant au frère Jean-Jacques, c'est un personnage mystérieux, en qui plusieurs ont cru reconnaître le comte de Moret, ce fils naturel de Henri IV, associé à la révolte de Gaston d'Orléans et laissé pour mort sur le champ de bataille. Il attira l'attention partout où il passa, et Mgr Camille de Neufville s'en occupa un instant, d'ailleurs, bon cénobite et alliant à de très grands airs la pauvreté et l'humilité chrétienne.

Th. Malley.

Le Moyen Age

2e série, t. XXV (t. 34 de la collection). Paris, 1923.

E.-G. Léonard : *Un document sur l'opposition du chapitre de Saint-Martin de Tours à l'administrateur Séguin d'Anton*, p. 104-110. Publication d'un document inédit ayant trait aux démêlés du chapitre de Saint-

Martin de Tours, avec le patriarche d'Antioche, Séguin d'Anton, préposé à la direction de la province de Tours comme administrateur par une bulle de Clément VII, du 7 avril 1385. L'émeute cléricale qui y est relatée renseigne sur les hésitations du chapitre entre Clément VII et Urbain VI, les deux premiers papes rivaux du grand schisme.

P.-G. Théry, O. P. : *Contribution à l'histoire de l'aréopagitisme au IXe siècle*, p. 111-153. La thèse aréopagitique remonte à Hilduin, abbé de Saint-Denis, au IXe siècle. On ne la trouve ni dans Grégoire de Tours, ni dans la *Passio S. S. martyrum Dionysii, Rustici et Eleutherii* appelée aussi *Passio gloriosae*, ni dans l'hymne de Fortunat, ni dans la *Vita Genovefae*. Hilduin exposa cette thèse dans le *Post beatam ac salutiferam*, mais auparavant il l'avait formulée dans le livret de la Passion, le *libellus antiquissimus*, qu'il résuma dans les *Areopagitica*. Ces derniers écrits furent apportés à Rome probablement par Odon, évêque de Beauvais (860-881). Là ils furent remaniés et traduits en grec, c'est le Μετὰ τὴν μακάριαν de Méthode de Constantinople. Retraduite en latin par Anastase le Bibliothécaire, cette passion devint le *Post beatam et gloriosam*. L'étude du P. Théry en fixant l'ordre chronologique de ces divers écrits, détermine toute la part qui revient à Hilduin dans l'élaboration de la thèse aréopagitique. Elle infirme la théorie de l'emprunt de cette thèse qu'aurait fait Hilduin à l'ouvrage de Méthode de Constantinople.

L. Levillain : *L'archichapelain Ebroïn, évêque de Poitiers*, p. 177-222. Savante biographie de l'archichapelain de Charles le Chauve. Descendant d'une illustre famille, Ebroïn, après avoir été abbé de Saint-Maur de Glanfeuil et peut-être de Saint-Hilaire de Poitiers, fut nommé évêque de Poitiers, entre 834 et 838. A la mort du roi d'Aquitaine, Pépin Ier (838), il soutint la politique de Louis le Pieux qui avait attribué ce royaume à son jeune fils, Charles. Louis le Pieux, lui-même étant mort (840), Ebroïn défendit avec plus de vigueur Charles contre Pépin II, fils de Pépin Ier. Prenant part aux batailles, il fut capturé en Angoumois par Pépin II, le 14 juin 844. Ce fut lui qui négocia la convention de Saint-Benoît-sur-Loire (juin 845), par laquelle Charles et Pépin II se réconcilièrent. Très influent à la cour de Charles le Chauve, Ebroïn était devenu archichapelain, c'est-à-dire le premier personnage du royaume après le roi. Il était encore abbé de Saint-Germain-des-Prés. On perd sa trace en 850 et jusqu'à sa mort, que l'auteur fixe au 18 avril 854. Elle serait survenue au cours des troubles qui ensanglantèrent Poitiers et qu'avait causés une révolte des partisans de Pépin II. Ebroïn fut enterré à Saint-Cyprien où, au XVIe siècle, une inscription rappelait encore sa mémoire.

André Courtet.

Recherches de science religieuse.

Tome XV, 1924. Paris, 5, place du Président-Mithouard.

P. Dudon : *Quand et comment Calvin est-il devenu protestant ?* p. 411-428. MM. E. Doumergue, A. Lefranc, le pasteur Aug. Lang, bien d'autres historiens protestants ont examiné le problème de la « conversion » de Calvin. L'abbé Cristiani l'a étudié. Jacques Pannier, le nouveau secrétaire du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, l'a reprise dans sa brochure *Recherches sur l'évolution religieuse de Calvin jusqu'à sa conversion* (Paris et Strasbourg, Istrá, 1924, in-8°, 48 p.). M. Dudon ramène l'étude de M. Pannier à six points principaux qu'il examine tour à tour. Il les réfute ou en limite la portée. Sa conclusion mérite de fixer l'attention : la « conversion » de Calvin n'est pas encore près d'appa-

raître, si l'on tient compte de tous les textes. comme une libération des théologies humaines pour adhérer à la seule parole de Dieu. « Né catholique, Calvin n'a pu ignorer l'Eglise. S'il eût mieux examiné ses titres, il aurait vu qu'ils méritaient un absolu respect. C'est dans cet examen que Calvin a failli, à une heure que nous ne pouvons déterminer, mais qui fut l'heure coupable et fatale. »

Yves de La Brière : *Le professeur de théologie du « vicaire savoyard » de Rousseau : Firmin Abauzit de Genève*, p. 447-453. L'auteur trouve chez ce théologien génevois, dont Rousseau s'est inspiré, la philosophie religieuse que Jean-Jacques attribue à son « vicaire savoyard ». On savait que Rousseau l'avait beaucoup admiré : « Savant et modeste Abauzit, que votre sublime simplicité pardonne à mon cœur !... », dit-il dans *La Nouvelle Héloïse*. Ce théologien protestant était un polygraphe. M. de La Brière a reconstitué la longue liste de ses écrits théologiques et bibliques. Ensuite, il montre comment, en dépit des affirmations d'Abauzit, celui-ci ruine les dogmes les plus fondamentaux du christianisme en naturalisant leur concept en fonction de la philosophie déiste du XVIIIe siècle. Enfin, le savant auteur de cet article illustre sa démonstration, en énumérant quelques-unes des solutions d'Abauzit en matière d'exégèse biblique.

F.-X. Arquillière.

Revue d'ascétique et de mystique.

Toulouse, 9, rue Montplaisir, 5e année, 1924.

A. Wilmart : *Les écrits spirituels des deux Guigues*. p. 59-79, 127-158. Il est difficile d'écrire l'histoire des Chartreux au XIIe siècle : les documents font défaut, et les homonymies abondent. Les deux Guigues furent l'un et l'autre des prieurs de la Grande-Chartreuse : le premier vécut de 1083 à 1136 ou plus vraisemblablement 1137; l'autre, qui démissionna vers 1174, mourut vers 1188 ou 1193. On leur attribue plusieurs ouvrages. Le R. P. Wilmart confirme cette attribution en ce qui concerne les *Méditations* imprimées sous le nom de Guigues, et qui auraient été écrites par Guigues Ier, vers 1116; d'autres *Méditations*, demeurées manuscrites (bibliothèques du Vatican et du Musée britannique), sont l'œuvre de Guigues II. Ce dernier aurait aussi composé, vers 1150, la *Scala claustralium*, longtemps attribuée à saint Bernard. Mais ni lui, ni son devancier ne sont pour rien dans la composition du *Quadruple exercice;* et la *Lettre aux frères du Mont-Dieu*, non seulement ne leur appartient pas, mais n'est l'œuvre d'aucun Chartreux.

L. Michel : *Lettre VII du P. Surin au P. d'Attichy*, p. 165-174. Restauration du texte authentique mis en regard de celui de l'édition du Père Champion.

A. Hamon : *Qui a écrit la Doctrine spirituelle du P. Lallemand ?* p. 233-268. Le fond est de lui; la forme porte la marque du style très personnel de son disciple Rigolleuc; et le P. Champion, l'éditeur, l'a corrigé, un peu comme Port-Royal corrigeait Pascal.

St. Harent : *La doctrine du pur amour dans le Traité de l'amour de Dieu du P. Surin*, p. 329-348. Elle est orthodoxe et n'a rien de commun avec le quiétisme de Mme Guyon.

Auguste Viatte.

Etudes. 61e année. Tomes 178 à 181. Paris, 1924.

Paul Dudon : *Autour du Concordat de 1801* (t. 179, pp. 267-282, 419-434). Utilisant des lettres inédites de l'abbé Barruel, de Jean-Antoine de Castel-

lane, évêque de Lavaur, et de son compagnon d'exil, l'abbé Alexis Saussol, le P. Dudon précise quelques points d'histoire relatifs au Concordat, entre autres, le rôle joué par l'abbé Paul d'Astros dans les négociations et la résistance de Mgr de Castellane au bref de Pie VII demandant la démission de tous les évêques de France.

A. COURTET.

Historisches Jahrbuch. Vol. 43. Munich, 1923.

J. GREVEN : *Frankreich und der fünfte Kreuzzug*, p. 15-52. Innocent III avait chargé l'anglais Robert de Curzon (Courson) d'organiser la croisade en France. Un des meilleurs aides fut Jacques de Vitry qui réussit à faire prendre la croix à bon nombre de chevaliers et d'autres personnes. Mais en prêchant que la croix cousue sur l'épaule du croisé était le signe extérieur de l'investiture du Christ (et par là même du Pape), il froissa le roi et les grands seigneurs. En 1214, Eudes III de Bourgogne se plaignit près de Philippe-Auguste que le pape et des étrangers lésaient les droits des suzerains sur leurs vassaux et sujets. Par un *stabilimentum* basé sur une consultation des évêques Pierre de Paris et Garin de Senlis, le roi déclara que tout seigneur gardait ses droits sur les sujets obligés au service « d'ost et de chevauchée », même si ceux-ci avaient pris la croix. En outre, Robert de Curzon, qui avait manifesté ses sentiments trop anglophiles et avait fait prendre dans de nombreux synodes des décisions défavorables aux évêques, fut sévèrement blâmé par le Pape et rappelé. Le concile du Latran fixa le départ des croisés au 1er juin 1217, mais le roi et les grands qui n'avaient pas pris la croix ne songeaient qu'à empêcher ce départ et réclamaient à leurs sujets toutes les redevances et tous les impôts. Jacques de Vitry se rendit donc, en juin 1216, à la cour pontificale, à Pérouse, pour se faire nommer « défenseur » des croisés. Honorius III qui venait de succéder à Innocent III lui répondit que les évêques étaient chargés de cette protection, et Jacques découragé ne rentra plus en France. Cependant, sur les vives instances de Gervais, abbé de Prémontré, le pape envoya en France Simon, archevêque de Tyr, pour sauvegarder les intérêts des croisés. Un délai fut accordé aux croisés français qui ne partirent qu'en été 1218. Ils prirent part néanmoins au siège de Damiette, mais à partir d'août 1219 un grand nombre de leurs chefs tombèrent entre les mains des Sarrasins et d'autres furent tués. De plus, en France, après la mort de Simon de Montfort, le roi écrivit au pape qu'il voulait se charger de l'expédition contre les Albigeois et il lui demanda l'argent recueilli pour la croisade. Le pape ne lui en concéda que la moitié, et il eut la douleur de voir cet argent employé pour la guerre contre les Anglais. Les croisés français ne recevant plus de subsides ni en hommes ni en argent, étaient tous de retour en avril 1221 (lettre de Jacques de Vitry), et leurs chefs, captifs près du Caire, ne furent mis en liberté qu'en automne de cette même année, lors de la restitution de Damiette au Sultan.

G. A.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

Mlle Yvonne Bezard [544], présentée par M. Hirschauer.
M. Paul Le Sourd [545], présenté par Mgr Baudrillart.
M. E.-H. Guitard [546], présenté par M. Carrière.
M. l'abbé Eugène Lafforgue [547], présenté par M. Carrière.
M. l'abbé F. Bernard [548], présenté par M. Bucaille.
M. l'abbé Mazet [549], présenté par M. Fliche.
M. Louis Grimaud [550], présenté par M. Paul Fournier.
Librairie Desbarax [551], à Louvain.
M. W. P. Blore [552], présenté par M. Bucaille.

Conseil d'administration du 18 décembre 1924.

Le Conseil d'administration de la Société d'histoire ecclésiastique de la France s'est réuni le jeudi, 18 décembre 1924, à 5 heures du soir, dans la salle J de l'Institut catholique de Paris, sous la présidence de S. Gr. Mgr Baudrillart. Le Conseil statue d'abord sur un certain nombre de candidatures nouvelles qui lui sont soumises. Il approuve ensuite le projet d'accord établi avec M. E.-H. Guitard, relatif à l'impression de la Revue pour 1925; se montre partisan du relèvement de la cotisation, et porte l'abonnement de la Revue à 40 francs pour les pays à change faible et à 50 francs pour les pays à change fort. Diverses questions d'ordre intérieur sont finalement examinées et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 h. 30.

Assemblée générale du 18 décembre 1924.

Le même jour, à 5 h. 30, l'Assemblée générale de la Société s'est tenue dans la salle G de l'Institut catholique, sous la présidence de S. Gr. Mgr Baudrillart, président, assisté de MM. P. Fournier et G. Fagniez, vice-présidents; de MM. G. Goyau, P. Imbart de la Tour, E. Chénon, J. Guiraud, E. Jordan, V. Bucaille, l'abbé Carrière, L. Letouzey, du Conseil d'administration.

Etaient aussi présents : Le R. P. Chardavoine, MM. P. Deslandres, E.-H. Guitard, C. de La Chevalerie, M. Lecomte, Th. Legrand, P. Le Sourd, les abbés Rouziès et Sentex.

S'étaient excusés : MM. Arquillière, Mgr Batiffol, l'abbé Brochard, l'évêque d'Aire, le comte F. Delaborde, l'évêque du Mans, A. Marcille, M. Prou, Ch. Urbain.

S. Gr. Mgr Baudrillart prononce une allocution. Il commence par rappeler les pertes de la « Société d'histoire ecclésiastique » au cours de l'année qui s'achève. Quatre de ses membres ont été enlevés par la mort :

M. le chanoine Poulin, de Paris; M. le chanoine Chapelier, de Saint-Dié; M. le chanoine Favé, de Rouen, et M. l'abbé Deveille, de Lyon.

« Peu de figures, dit-il, étaient aussi populaires dans le clergé de Paris que celle de M. l'abbé POULIN. Vicaire à Saint-Marcel, puis à Sainte-Clotilde, successivement curé de Ménilmontant et de la Trinité, il avait partout manifesté de très belles qualités : l'ardeur de son cœur, la vivacité de sa foi, la saveur et la force entraînante de sa parole faisaient de lui un apôtre incomparable. La période la plus brillante de sa vie fut celle des grandes conférences populaires qu'il donna dans les faubourgs avec l'abbé Loutil et l'abbé Garnier. Puis vinrent les conférences contradictoires de Saint-Roch, dont l'immense nef se remplit d'hommes, à une époque où ceux-ci ne se montraient guère dans les églises. La lecture ultérieure du texte ne donne aucune idée de sa fougue oratoire. Il descendait de chaire, épuisé, haletant, mais ayant entraîné à sa suite les auditeurs qui allaient souvent jusqu'à la conversion complète. Sans doute, sa carrière ne fut pas celle d'un savant, mais il aimait à se rendre compte par lui-même de tout ce qu'un apôtre et un apologiste comme lui avait besoin de savoir. Il lisait et il écoutait. Il soutenait aussi très volontiers les œuvres d'ordre intellectuel. Il a été pour l'Institut catholique un ami très bienveillant et très bienfaisant. Enfin, il avait compris l'importance de l'œuvre que poursuit notre Société. Il a laissé après lui d'universels regrets. »

« De tous ceux que nous avons perdus cette année, M. le chanoine CHAPELIER est le seul qui ait consacré aux recherches et aux travaux historiques une part toujours principale dans son existence, bien qu'il se soit donné très longtemps au ministère paroissial.

« Il était né à Antony, près Paris, le 6 février 1843. Son père avait été aide-jardinier chez Mgr de Quélen, ce qui lui avait permis d'assister, le 15 février 1831, au sac et au pillage de l'archevêché. L'archevêque, réduit à résider dans un couvent, n'avait plus besoin de jardinier; M. Chapelier se plaça alors chez un notaire d'Antony et c'est là qu'il épousa une jeune Lorraine, née près de Dieuze. Deux ans après la naissance de son fils, il vint s'installer dans les Vosges, à Ubexy, son pays d'origine, et il devint l'homme de confiance des religieuses cisterciennes. Là, au jour de sa première communion, en 1854, le jeune Charles Chapelier fut conduit devant le corps de Dom Albert de Briey, religieux de Sept-Fonds, aumônier des Trappistines, qui venait de rendre le dernier soupir. Ce souvenir ne s'effaça point de sa mémoire et il se réveilla avec vivacité lorsque, vingt-deux ans plus tard, le neveu d'Albert de Briey prit possession du siège épiscopal de Saint-Dié.

« L'enfant était intelligent et manifestait un grand goût pour l'étude; mais la famille était très pauvre et ce ne fut que par de prodigieux efforts que Charles Chapelier, aide-jardinier lui-même, put commencer l'étude du latin. Dom Stanislas, abbé de Sept-Fonds, étant venu à Ubexy, remarqua ce petit ouvrier qui préférait si visiblement le livre à l'outil. Il offrit de l'emmener à Sept-Fonds, espérant peut-être qu'il y resterait un jour comme religieux. Charles demeura à Sept-Fonds cinq ou six ans, pendant lesquels il s'adonna à l'étude avec une ardeur incomparable. Mais la vocation ne vint pas. A 17 ans, il fut rendu à sa famille.

« Tout en ne voulant point être moine, Charles Chapelier ne demandait pas mieux que de devenir prêtre. Mgr Caverot, évêque de Saint-Dié, le fit entrer au petit, puis au grand séminaire et fit les frais de son éducation sacerdotale. Jamais libéralité ne fut mieux placée. M. Chapelier a magnifiquement payé sa dette au diocèse en faisant le grand séminaire héritier

de ses livres et de ses manuscrits, notamment d'une précieuse bibliothèque relative à sainte Jeanne d'Arc. Cette bibliothèque, on lui avait un jour demandé de la donner au musée de la maison de Jeanne, à Domrémy, lui offrant en retour la rosette de l'instruction publique et une rente viagère; il résista à la tentation et légua son trésor au grand séminaire de Saint-Dié, à la condition qu'il serait mis à l'entière disposition de ceux qui voudraient en user.

« Au grand séminaire, M. Chapelier aimait à travailler sur les grands ouvrages originaux, saint Thomas, Suarez, de Lugo, plutôt que sur ses manuels. Il ne perdait jamais une minute; son ardeur au travail finit par déterminer une parente de sa mère, qui avait d'abord voulu faire de lui un médecin et s'était montrée déçue de le voir préférer la médecine de l'âme à celle du corps, à lui léguer un petit capital qui, tout en le mettant à l'abri de la gêne, lui permit de satisfaire, dans une certaine mesure, ses instincts de collectionneur et de bibliophile.

« Ses goûts studieux semblaient le porter vers Solesmes et les Bénédictins. Il fut quelque temps en correspondance avec Dom Guéranger; puis, au début de sa carrière sacerdotale, alors qu'il était vicaire, Dom Pitra vint dans les Vosges pour y faire ample moisson de documents et de manuscrits et chercha à entraîner avec lui le jeune abbé. Mais Mgr Caverot représenta à celui-ci qu'il pouvait, tout en restant dans le diocèse, s'adonner à ses études favorites. C'est ce qu'il fit, en effet, dans tous les postes qu'il occupa.

« Mgr de Briey s'intéressa à ses travaux et l'encouragea à publier une histoire inédite de Remiremont, composée par un ancien vicaire, M. Didelot, et dont il annota savamment toute la première partie. A son tour, Mgr Sonnois, très sympathique aux travailleurs, allait visiter M. Chapelier dans son presbytère de campagne et se faisait initier par lui à ses recherches. Enfin, Mgr Foucault continua à l'égard de M. Chapelier les traditions de ses prédécesseurs; il le nomma chanoine honoraire de sa cathédrale, archiprêtre de Mirecourt et, enfin, chanoine titulaire; lui aussi allait souvent lui rendre visite et s'entretenait avec lui des origines de Saint-Dié et de son monastère. L'historien s'efforçait de concilier autant que possible, les légitimes exigences de la critique et les traditions pieuses léguées par les vieux historiens. Ce travail n'a pas été publié.

« L'activité intellectuelle de M. Chapelier s'est exercée sur quantité de sujets, presque tous tirés de l'histoire de Lorraine. Longtemps il rédigea, chaque année, pour la Revue, la chronique d'histoire vosgienne. Son sujet de prédilection fut saint Pierre Fourrier sur lequel, joignant à la belle bibliothèque de l'abbé Deblay dont il avait pu faire l'acquisition ses propres achats et de nombreuses découvertes, il avait réuni tout ce qu'il est possible de posséder sur cet illustre personnage. Après saint Pierre Fourrier, Jeanne d'Arc l'attira et, grâce à de patientes recherches et à d'heureuses trouvailles, il réussit à rassembler sur notre sainte nationale une collection de véritable valeur.

« L'œuvre historique de M. Chapelier est éparpillée en une multitude d'articles et de brochures. Il a laissé en manuscrits d'importantes études dont la principale est une biographie complète de Jean-Antoine Maudru, évêque constitutionnel des Vosges. C'est une œuvre de haute impartialité, exempte de toute passion rétrospective. Sans rien dissimuler des torts du personnage, il sut mettre en relief les réelles qualités du prélat schismatique dont la foi, bien qu'obscurcie sur un point essentiel, était restée profonde, et dont le zèle s'efforça de maintenir dans la religion chrétienne les populations effrayées par les violences de la Terreur. Il serait à

souhaiter que cette biographie fût publiée, mais il y faudrait un Mécène et, comme on l'a dit, les Mécènes sont rares.

« M. Chapelier, condamné par sa santé, depuis l'armistice de novembre 1918, à une réclusion perpétuelle, travailla jusqu'au dernier jour; il mourut un matin de février 1924, accoudé sur son bureau, la plume à la main, corrigeant une page d'histoire religieuse lorraine. M. Chapelier aimait à encourager les jeunes; il les excitait à l'étude et les louait de leurs moindres travaux scientifiques; il cherchait à leur passer le flambeau de son énergie intellectuelle : c'est une belle et digne figure qui disparaît.

« Né à Rouen, en 1847, M. le chanoine Favé a passé dans sa ville natale la plus grande partie de son existence. L'un de ses confrères qui prononça son éloge au jour de ses obsèques a pu dire que deux choses ont orienté toute sa vie : l'amour de la simplicité, « *ama nesciri* » et le goût de l'étude. Ce fut un chercheur passionné et un collectionneur persévérant. Il cultivait la théologie, la liturgie et l'histoire. De livres traitant de ces trois matières, il se fit une bibliothèque choisie; cette bibliothèque fut son refuge de prédilection pendant les dernières années de sa vie. Il y pensait toujours; ses rares voyages eux-mêmes, à Paris ou à Rome, n'avaient d'autre but qu'une question d'études ou l'acquisition de quelques livres. Il finit par s'y enfermer ou à peu près. Quand il descendait des hauteurs de Bon-Secours, il donnait, écrit un de ses confrères, « l'illusion de quelque moine antique que les légendes nous représentent égaré hors de son cloître, et poursuivant au milieu d'un monde dont il ne comprend plus ni les exigences, ni les préoccupations, un rêve ébauché dans le silence de la cellule ».

« M. l'abbé Deveille n'appartenait à notre Société que depuis un an. Il était professeur d'histoire à l'Institution des Chartreux de Lyon depuis quarante ans et maître de conférences d'histoire contemporaine à l'Université catholique de la même ville depuis 1921. Son œuvre principale est le *Manuel d'histoire contemporaine* du cours d'histoire publié sous la direction de M. Jean Guiraud. Ce volume de 1.200 pages est sage, clair et méthodique. M. Deveille est mort subitement, le 1er février dernier. au moment où il commençait sa classe à l'Institution des Chartreux. »

« Et maintenant, si je rapproche les noms de ces morts de celui de l'illustre savant dont nous célébrions ce matin les obsèques, M. le chanoine Rousselot, ne devrai-je pas conclure que notre clergé de France, si dévoué aux œuvres et à l'apostolat, n'en a pas moins gardé le goût de l'étude et des choses de l'esprit ? Puisse la génération nouvelle être à ce point de vue digne de celle qui l'a précédée et ne pas laisser tomber le flambeau que lui passent, au moment où ils s'éteignent eux-mêmes, les représentants de l'époque qui, depuis 1875, a vu la renaissance des hautes études dans le clergé français ! »

M. l'abbé Carrière, secrétaire général, présente ensuite son rapport moral sur l'activité de la Société pendant l'année 1924.

Il rappelle tout d'abord que la Société d'histoire ecclésiastique de la France, fondée en 1914, compte aujourd'hui dix années d'existence. Période déjà longue, période féconde, durant laquelle notre Société a réussi à mener à bien l'œuvre qui semblait s'imposer en 1914 et pour quoi elle fut créée : venir en aide aux érudits isolés, initier le plus grand nombre possible de travailleurs — les ecclésiastiques surtout — aux méthodes scientifiques nouvelles, les renseigner sur l'objet même de leurs travaux, créer enfin et organiser, au profit de tous, une union d'études, de documentation et de recherches.

Il n'est pas contestable, et chacune de nos réunions annuelles l'a marqué en passant, que par son organe : la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, la « Société d'histoire ecclésiastique » a rempli de brillante façon le vœu de ses fondateurs. Cette Revue s'est placée très vite au premier rang des périodiques savants. Un patronage d'historiens éminents, résolus à prendre conscience de leurs responsabilités, a aidé puissamment l'organe de notre groupement à s'imposer à l'attention et bientôt à l'estime des milieux scientifiques des deux mondes. M. le secrétaire général regrette de ne pouvoir ici en fournir toutes les nombreuses preuves.

Et puis, indication certaine de réussite : le nombre des adhérents de notre Société n'a cessé, une seule année, de croître depuis l'origine. En 1924, 27 nouveaux adhérents sont venus s'adjoindre aux 350 de 1923. Compte tenu des confrères décédés, et aussi de quelques démissions ou radiations par suite du non-paiement de la cotisation, l'effectif de la « Société d'histoire ecclésiastique » atteint, à ce jour, 362 membres.

Le rapporteur entretient l'Assemblée de l'état d'avancement du manuel intitulé : *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, dont les deux volumes, si rien n'accroche, ne seront pas éloignés de paraître l'an prochain à la même époque. D'ici là, une nouvelle édition du travail de M. Georges Bourgin sur *Les sources manuscrites de l'histoire religieuse de la France moderne* aura paru à la librairie Letouzey. Cette publication est destinée à faire honneur à notre Société en plaçant entre les mains des travailleurs un instrument de recherches unique pour l'étude des multiples manifestations du sentiment et de la vie religieuse en France au XIXe siècle.

Le projet relatif à la publication d'une *France épiscopale et diocésaine*, poursuit M. le Secrétaire général, a fait l'objet de plusieurs réunions du Conseil. On y reviendra encore. Certaines difficultés sont apparues au cours de ces entretiens, qui témoignent combien tenace et persévérante doit être notre action si l'on veut réussir à faire enfin pénétrer dans certains milieux ecclésiastiques les méthodes du travail scientifique et de la saine critique, milieux où manquent trop souvent tout à la fois la compétence et la sérénité. Puis un autre obstacle n'a pu encore être tout à fait surmonté, l'obstacle financier; les circonstances générales en sont la raison la plus claire. Toutefois, dès maintenant, treize auteurs seraient prêts à répondre aux vues du Comité de publication. L'entreprise est donc à pied d'œuvre. Mais son édification ne saurait être le travail d'un jour.

Enfin, l'état matériel du groupement.

Les frais d'imprimerie de la Revue n'ont pas été cette année sensiblement supérieurs à ceux de 1923. Mais une hausse de 15 % est survenue sur les salaires et le papier. Il n'a pas été possible de renouveler un accord forfaitaire avec l'imprimeur sur les bases anciennes. Le nouveau projet de contrat que M. le Secrétaire général soumet à l'Assemblée comporte une majoration de 10 % sur le prix pratiqué en 1924. Ce prix, toutefois, pourrait subir des variations, mais celles-ci seraient exactement conformes au taux des majorations ou diminutions indiquées, s'il y a lieu, par le Syndicat des maîtres imprimeurs de Toulouse. Pour faire face à ce supplément de dépenses, le Bureau et le Conseil d'administration proposent de relever le taux de la cotisation annuelle à 35 francs, réduite à 30 francs en faveur des membres de l'enseignement libre.

Cette mesure, si désagréable soit-elle, ne saurait, conclut M. le Secrétaire général, être reculée davantage, à moins de réduire l'importance des fascicules de la Revue. Mais alors celle-ci ne pouvant plus justifier son

titre, ni la Société, son programme, mieux vaudrait dès maintenant mourir en beauté.

La parole est ensuite donnée à M. Victor Bucaille, trésorier de la Société, pour la lecture de son rapport financier. Le Trésorier fait d'abord remarquer que les recettes sont en augmentation légère par suite des adhésions nouvelles survenues à la Société durant l'année écoulée, par quelques bénéfices de publicité. Si les dépenses dans leur total ne paraissent pas de beaucoup supérieures à celles de l'an dernier, c'est parce que, d'accord avec le Secrétariat de la Société, le nombre de feuilles de la Revue a été deux fois restreint au strict minimum, nous privant ainsi de quelques articles de haut intérêt. Nous avons dû supporter également l'augmentation du tarif postal, consécutive au vote du double décime. Le Trésorier demande, d'autre part, à l'Assemblée, de bien vouloir voter le projet d'augmentation de la cotisation accepté et proposé par le Conseil d'administration.

Puis il présente l'état de la caisse en cette fin d'année 1924.

ETAT DE LA CAISSE

Recettes.

Cotisations des membres fondateurs	1.200
Cotisations des membres bienfaiteurs	400
Cotisations des sociétaires	10.009
Dons gratuits	124
Publicité	125
Intérêts du fonds de rachat	213 05
Total des recettes	12.071 05

Dépenses.

Impression de la Revue	9.619
Expédition de la Revue	663
Impressions diverses	397 85
Frais de correspondance	412 50
Frais de trésorerie	423 05
Remise sur abonnements à M. Letouzey	28 35
Total des dépenses	11.543 75

Balance.

Recettes	12.071 05
Dépenses	11.543 75
Excédent de 1924	527 30
Plus reliquat créditeur de 1923	928 95
Excédent en caisse	1.456 25

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.

Puis on procède au renouvellement d'un tiers des membres du Conseil, et sont réélus à l'unanimité des 174 suffrages exprimés : MM. le comte Boulay de la Meurthe, l'abbé Victor Carrière, S. Gr. Mgr de Carsalade du Pont, MM. Emile Chatelain, Emile Chénon, Gustave Fagniez, Paul

FOURNIER, Georges GOYAU, Pierre IMBART DE LA TOUR, le comte Jean de LA MONNERAYE.

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société en portant la cotisation des membres ordinaires à 35 francs, réduite à 30 francs pour les membres de l'enseignement libre.

M. CHÉRON demande, ensuite, si la Société, en dehors de la publication déjà importante de la Revue. ne pourrait pas étudier la possibilité de diffuser les méthodes scientifiques, en provoquant, par exemple, entre ses membres, des réunions qui s'occuperaient des questions historiques à l'ordre du jour. Une communication y serait faite par un spécialiste et une discussion s'ensuivrait. Les conclusions pourraient en être publiées qui tiendraient le public savant au courant du dernier état de la science historique sur ces matières.

Une discussion s'engage et on décide qu'une commission, composée de MM. CHÉNON, GUIRAUD, DUFOURCQ, CARRIÈRE et LE SOURD étudiera les moyens de réaliser l'idée émise par M. CHÉNON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le secrétaire-archiviste :

Jean de LA MONNERAYE.

Le rôle politique du pape Clément IV.

Dans sa séance du 9 décembre 1924, l'Académie des sciences morales et politiques a entendu une intéressante lecture de M. Emile Horn, sur le rôle politique du pape Clément IV. Cette communication nous reporte au treizième siècle, époque où un pape français dirigeait la politique pontificale et aussi la politique européenne. Parti du barreau de Paris, où il fut le plus grand avocat de son siècle, Gui Foucault devin cardinal, puis pape. Son portrait, offert par le pape Pie XI, a été solennellement remis l'été dernier par le nonce apostolique au Conseil de l'Ordre des avocats. D'éloquents discours furent prononcés à cette occasion. Devenu pape, Gui Foucault, ou plutôt Clément IV, chassa tout d'abord de la Sicile les Allemands et les Sarrasins, et y intronisa la famille d'Anjou; puis, grâce à des négociations diplomatiques fort habilement conduites, il prépara les voies du trône de Hongrie à la famille de nos rois capétiens. Précisément, parce qu'il était un légiste de premier ordre, Clément IV sut s'entendre avec les Hongrois, eux aussi légistes inflexibles, et nos rois francs ne furent pas imposés à un peuple, fier de son indépendance, mais acceptés par lui de la façon la plus légale, par un vote librement exprimé. Les résultats furent heureux et la Hongrie nomme cette période le siècle de la chevalerie française.

Ce siècle de pénétration française en Hongrie est une page d'histoire, qui fait honneur à celui qui la prépara, à Clément IV, honneur aussi à la France, qui sut se faire apprécier, aimer et, par la valeur de son intervention, conduire — comme nous l'affirment les historiens magyars — la Hongrie à l'apogée de sa grandeur.

La Société thomiste.

La jeune mais déjà bien vivante « Société thomiste », fondée pour l'étude et la diffusion de la doctrine de saint Thomas, a tenu son assemblée générale annuelle, sous la présidence du R. P. Mandonnet, en octo-

bre dernier. Rappelons, à ce sujet, que ce groupement, qui compte déjà 215 membres, publie un Bulletin bimestriel d'un caractère bibliographique très marqué qui constitue un excellent instrument d'information et de critique thomiste. Au cours de cette réunion, la Société thomiste a décidé de consacrer une somme de 2.000 francs à récompenser les meilleurs ouvrages de philosophie thomiste parus dans les trois dernières années 1922, 1923 et 1924. Les auteurs devront poser leur candidature et envoyer à la Société deux exemplaires de leur travail avant le 31 juillet 1925.

S'adresser, pour tout renseignement concernant la Société thomiste, au secrétaire : M. J. Destrez, 31, avenue du Château, Bellevue (Seine-et-Oise).

---

successeurs sur les sièges épiscopaux de Thérouanne, de Saint-Omer et d'Arras. Saint-Omer, impr. de l'*Indépendant du Pas-de-Calais*, [s. d.]. In-8°, VII-160 p., fig. Prix 8 francs.

FOUQUERAY (Le père P.-H.). Une supérieure. La mère Saint-Félix, fondatrice des sœurs de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen (1789-1874). Tours, Mame, 1924. In-8°, IX-315 p., fig.

JOUET (Alphonse). Bertrade de Montfort. Paris, Peyronnet, 1924. In-16, 64 p. Prix 3 fr. 50. (Collection « Les Clochers de France ».)

KERBIRIOU (L'abbé Louis). Jean-François de la Marche, évêque-comte de Léon (1729-1806). Paris, Picard, 1924. In-8°, XXIV-625 p., pl. et 1 carte. Prix 15 francs.

MAHIEU (Abbé Léon). Vie de Mgr Baunard, recteur de l'Université catholique de Lille (1828-1919). Paris, J. de Gigord, 1924. In-12, XIX-544 p.

MONTLAUR (Reynès). Sainte Geneviève. Paris, Plon, 1924. In-12, XII-252 p. Prix 10 francs.

PANIER (Le chanoine J.). Mgr J.-E.-Léon Outhenin-Chalandre, prélat de S. S. et recteur de la basilique de ss. Féréol et Ferjeux à Besançon. 1865-1921. Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1924. In-8°, 90 p., portr.

PIOU (Jacques). Le comte Albert de Mun. Paris, édition « Spes », 1924. In-8°, 356 p. Prix 15 francs.

RAISON (L'abbé). Souvenirs, cultes et reliques du bienheureux Robert d'Arbrissel. Rennes, impr. Vatar, 1924. In-8°, 68 p.

RENAUDIN (Dom Paul). Saint Benoît dans l'histoire. Paris, Baston, Berche et Pagès, 1924. In-8°, 476 p.

VAN DEN WYNGAERT (R. P. A.). Jean de Mont-Corvin, O. F. M., premier évêque de Klaubalig [Pékin]. Lille, Desclée, De Brouwer et Cie, 1924. In-8°, 57 p.

Vie et esprit de la Révérende mère Marie de Saint-Charles, supérieure générale de la Congrégation des filles de Jésus (1820-1884). Vannes, impr. Galles, 1923. In-8°, 276 p., fig.

HISTOIRE LOCALE

ANDRUET (L'abbé E.). Monographie de la paroisse de Saint-Christophe. Aoste, impr. catholique, 1923. In-16, 102 p.

BAIX (F.). Etude sur l'abbaye et principauté de Stavelot-Malmédy. 1re partie. L'abbaye royale et bénédictine. Des origines à l'avènement de saint Poppon (1021). Paris, Champion, 1924. In-8°, 220 p. Prix 15 francs.

BÉNAC (L'abbé J. M.). Les saints du calendrier diocésain d'Auch. 3e vol. (du 16 août au 29 novembre). Auch, impr. Cocharaux, 1923. In-16, VI-409 p. Prix 3 francs.

BOURILLY et BUSQUET. La Provence au Moyen âge (1112-1481). Paris, Champion, 1924. In-8°, 464 p. Prix 40 francs.

DAVID (Joseph). Laval Saint-Etienne. La chapelle des Aleman et la Vierge au manteau. Grenoble, impr. Aubert, 1923. In-8°, 35 p.

DELAPORTE (Abbé Y.). Les principaux saints du diocèse de Chartres (Extr. du *Bull. des Œuvres diocésaines*). Chartres, R. A. Brault, 1924. In-8°, 15 p.

DELOCHE (Maximin). L'énigme de Civaux. Lemovices et Pictons. Le christianisme en Poitou. Paris, Picard, 1924. In-8°, IX-272 p., pl. et cartes. Prix 15 francs.

DETREZ (Lucien). Notre-Dame de la Treille, patronne de la ville et du diocèse de Lille. Paris, Letouzey, 1924. In-16, 156 p. Prix 4 francs. (Collection « Les grands Pèlerinages ».)

WICKERSHEIMER (Dr Ernest). Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements. Tome XLVII. Strasbourg, Paris, Plon, 1924. In-8°, XII-936 p. Prix 36 francs.

HISTOIRE GENERALE

BARENTON (Hilaire de). La Bible et les origines de l'humanité. Criticisme allemand et traditions chrétiennes. Quarante ans d'exégèse en France, de Duchesne à Brassac (Extr. de la *Revue du monde catholique*). Paris, A. Savaète, 1924. In-8°, 128 p.

BATIFFOL (P.). Le Siège apostolique (359-451). Paris, Gabalda, 1924. In-12, VII-624 p. Prix 15 francs.

COCHIN (Augustin). La Révolution et la Libre-Pensée. Paris, Plon, 1924. In-12, LI-292 p. Prix 15 francs.

COULTON (G. G.). M. A. Five centuries of religion. Volume I. St-Bernard, his predecessors and successors (1000-1200 A. D.). Cambridge, University press, 1923. Prix 30 sh.

CRISTIANI (L'abbé L.). Naturalisme et Laïcisme. Esquisses historiques. Lyon, impr. Brochay, 1924. In-8°, 22 p.

DEDIEU (L'abbé Joseph). Histoire politique des protestants français (1715-1794). Paris, Gabalda, 1924. 2 vol. in-12, XV-422 et IV-375 p. Prix 25 francs. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.)

HANOTAUX (Gabriel). Histoire de la nation française. Tome XIV. Histoire des sciences en France. Mathématiques, Mécanique, Astronomie, Physique et Chimie, par H. ANDOYER, Ch. FABRY, P. HUMBERT, A. COLSON. Illustrations de B. Mestchersky. Paris, Plon, 1924. In-4°, XX-619 p. Prix 50 francs.

IORGA (N.). Histoire des croisades et de leurs fondations en Terre-Sainte. Paris, Gamber, 1924. In-12, XX-196 p. Prix 8 francs.

LACHÈVRE (Fr.). Les derniers libertins. Le libertinage au XVIIe siècle, n° 11. Paris, Champion, 1924. In-8°, XVI-412 p. Prix 30 francs.

MARÉCHAL (Joseph). S. J. Etudes sur la psychologie des mystiques. Tome Ier. Paris, Alcan, 1924. In-8°, 266 p. Prix 12 fr. 50.

MICHEL (André). Histoire de l'art. Tome VII. L'art en Europe au XVIIIe siècle. Seconde partie. Paris, Colin, 1924. In-4°, 454 p., fig. et pl. Prix 60 francs.

MOURRET (L'abbé F.) et l'abbé J. CARREYRE. Précis d'histoire de l'Eglise. Paris, Bloud et Gay, 1924. 3 vol. in-8°, 605, 588 et 511 p. Prix 50 francs les trois.

PASTOR (Ludwig). Geschichte der Paepste im Zeitalter der Renaissance von der Wahl Innozenz' VIII. bis zum Tode Julius' II. 1484-1513. Freiburg im Breisgau, Herder und C°, 1924. Nouv. éd. en 2 vol. in-8° de 1166 p. Prix en francs suisses : 38 fr. 50.

ROCQUAIN (Félix). La France et Rome pendant les guerres de religion (1559-1598). Paris, Champion, 1924. In-8°, 553 p. Prix 35 francs.

THÉOLES (L'abbé Henri). Le vitrail d'Apt et le retour de la Papauté d'Avignon à Rome. Avignon, D. Séguin, 1924. In-8°, 52 p.

VINGTRINIER (Emmanuel). La Contre-Révolution. 1re période (1789-1791) Paris, Emile-Paul, 1924. In-8°, 384 p. Prix 15 francs.

ART CHRETIEN

AUBERT (Marcel). L'art religieux en Rhénanie. Paris, Picard, 1924. In-8°, 412 p., fig., pl. et plans. Prix 20 francs.

Bonnenfant (Le chanoine). L'Eglise Saint-Nicolas de Beaumont-le-Roger. Paris, Picard, 1924. Gr. in-4°, xv-142 p., avec 32 pl. Prix 75 francs.

Chailan (L'abbé M.). Les collections archéologiques de l'abbé Laurent Bonnemant à la fin du xviiie siècle. Aix-en-Provence, impr. F.-N. Nicollet, 1923. In-8°, 92 p.

Chartraire (Eugène). Le Trésor de la cathédrale de Sens. Paris, Laurens, 1924. In-12, 64 p., fig. Prix 3 francs.

Chomton (L'abbé L.). Sainte-Bénigne de Dijon. Les cinq basiliques. Dijon, impr. Bernigaud et Privat, 1923. In-8°, 96 p., fig.

Clément (Le chanoine Joseph-H.-M.). La cathédrale de Moulins; histoire et description. Moulins, Imprimeries réunies, 1923. In-16, ii-146 p., fig. (Collection des Guides Joseph Clément.)

Clère (Le chanoine H.). Le chef de sainte Elisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe, à l'archevêché de Besançon. Besançon, impr. de l'Est, 1923. In-8°, 30 p., fig.

David (Joseph). Les routes de l'art roman. Notes sur la sculpture chrétienne au xiie siècle dans la vallée du Rhône. Grenoble, impr. Aubert, 1924. In-8°. 23 p.

Hamann (R.). Deutsche und französische Kunst im Mittelalter. I. Südfranzösische Protorenaissance und ihre Ausbreitung in Deutschland. II. Die Baugeschichte der Klosterkirche zu Lehnin und die normannische Invasion. Marburg an der Lahn, Kunstgeschichtliches Seminar, 1922-1923. 2 vol. in-4°, iv-140 et iv-180 p., fig.

Koechlin (Raymond). Les ivoires gothiques français. Paris. Picard, 1924. 2 vol. in-4° et 1 album de 234 pl. Prix 350 francs.

Laborde (Le comte A. de). La mort chevauchant un bœuf. Origine de cette illustration de l'office des morts dans certains livres d'Heures de la fin du XVe siècle. Paris, F. Lefrançois, 1923. In-4°, 22 p., ill. Prix 25 francs.

Martin (Henry). La Renaissance française. Paris, Ducher, 1924. In-8°, 64 p., fig. et pl. Prix 8 francs. (Collection « La grammaire des styles ».)

Porée (Le chanoine). Le monastère de Pental et l'église de Saint-Samson. Evreux, impr. de l'Eure, 1923. In-8°, 40 p.

BIOGRAPHIES

Bisumtinem. Les serviteurs de Dieu, dom Pacôme (J. Ignace Lessus), P. Elisée et autres tués dans le diocèse de Besançon pendant la Révolution. Besançon, impr. cath. de l'Est, [s. d.]. In-8°, 51 p.

Bordeaux (Henry). Un sourcier. Henri Bremond. Paris, Plon, 1924. In-16, 85 p. Prix 5 francs.

Boutin (Le chanoine). Martyr pour la foi : Joseph Herbert, curé de Maillé, au diocèse de Luçon. Fontenay-le-Comte, Impr. fontenaisienne, 1923. In-8°, 110 p.

Cristiani (L'abbé L.). Le bienheureux Pierre Canisius, second apôtre de l'Allemagne (1521-1597). Paris, Gabalda, 1924. In-12, 192 p. Prix 4 francs. (Collection « Les Saints ».)

Courivault de La Villate (L'abbé). Un prélat charentais. Notice sur Mgr Dupont-Poursat. évêque de Coutances (1808-1835). Angoulême, Impr. de l'évêché, 1923. In-8°, 75 p., portrait.

Daval (Le R. P. Guy). Le R. P. Simon de Bussières, franciscain (1842-1881). Bordeaux, bureaux de la *Revue Franciscaine*, 36, rue Pierre Duhem, 1923. In-12, vi-214 p., fig.

Dusautoir (L'abbé Augustin). Saint Omer, apôtre de la Morinie et ses

LIVRES NOUVEAUX

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Archives départementales de la Moselle. Répertoire numérique de la série H (Clergé régulier), par P. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Metz, impr. Even, 1923. In-4° à 2 col., 39 p.

CARON (Pierre) et Henri STEIN. Répertoire bibliographique de l'histoire de France. Tome Ier (années 1920 et 1921). Paris, Picard, 1923. Gr. in-8°, 283 p. Prix 25 francs.

FAZY (Max). Catalogue des actes concernant l'histoire du Bourbonnais jusqu'au milieu du XIIIe siècle, accompagné du Régeste des documents narratifs. Moulins, impr. du Progrès de l'Allier, 1924. In-8°, XIX-683 p.

FLEURY (G.) et Aug. DUMAS. Sources de l'histoire de l'ancienne université d'Aix. Aix-en-Provence, impr. Nicollet, 1923. In-8°, 282 p., pl.

GORCE (Matthieu-Maxime). Les bases de l'étude historique de saint Vincent Ferrier. Paris, Plon, 1923. In-8°, II-63 p.

HANQUET (K.). Documents relatifs au Grand Schisme. Textes et analyses. Tome Ier. Suppliques de Clément VII (1378-1379). Paris, Champion, 1924. In-8°, XXXVIII-694 p.

HOUTH (Emile). Recueil des chartes de Saint-Nicaise de Meulan, prieuré de l'ordre du Bec. Paris, Champion, 1924. In-8°, 221 p. Prix 10 francs.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XLI. Paris, Klincksieck, 1923. In-4°, 398 p. Prix 52 fr. 50.

PASCAL (Blaise). Œuvres complètes publiées avec une biographie..., par Fortunat STROWSKI... I. Biographie. Œuvres scientifiques. Paris, Ollendorf, 1923. In-8°, X-CI-434 p. (Collection « La Pensée française ».)

— Pensées sur la vérité de la religion chrétienne, publiées par Jacques CHEVALIER. Paris, Gabalda, 1924. 2 vol. in-16, XIX-291 et IV-315 p. Prix 20 francs. (Collection « Les Moralistes chrétiens ».)

PIGALLET (Maurice). Inventaire sommaire des Archives du Doubs. Série H. L'abbaye de Saint-Vincent. Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1923. In-4°, 193 p. [Publication accompagnée d'une table générale.]

UZUREAU (Le chanoine F.). Le massacre des Carmes. Paris, A. Savaète, 1925. In-8°, 32 p.

UZUREAU (F.). Le Père de Clorivière et le Serment de liberté et d'égalité. Paris, A. Savaète, 1925. In-8°, 45 p.

VEUILLOT (Louis). Œuvres complètes, mises en ordre et annotées par François Veuillot. Tome II. Les pèlerinages en Suisse, Pierre Saintive. — Tome III. Rome et Lorette. Agnès de Lauvens. Paris, Lethielleux, 1924. 2 vol. in-8°. Prix 18 francs.

VINCENT DE PAUL (Saint). Entretiens à ses missionnaires. Tome Ier. Edition publiée et annotée par Pierre COSTE. Paris, impr. Dumoulin, 1924. In-8°, XX-458 p., fig.

VINCENT DE PAUL (Saint). Saint-Vincent de Paul. Correspondance. Entretiens. Documents. II : Entretiens. Tome XII. Edition publiée et annotée par Pierre COSTE. Paris, Gabalda, 1924. In-8°, 488 p.

Fazy (Max). Histoire des sires de Bourbon jusqu'à la mort d'Archambaud VIII (1249) et de la formation territoriale du Bourbonnais. Moulins, impr. du *Progrès de l'Allier*, 1924. In-8°, xlv-243 p.

Gérold (Ch. Eh.). La Faculté de théologie et le Séminaire protestant de Strasbourg (1803-1872). Une page de l'histoire d'Alsace (Etudes d'histoire et de philosophie religieuses, publiées par la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg. Fasc. 7). Strasbourg, Istra, 1923. In-8°, vii-336 p. Prix 15 francs.

Goyau (Georges). Une épopée mystique. Les origines religieuses du Canada. Paris, Grasset, 1924. In-16, xlvii-285 p. Prix 7 fr. 50.

Honoré (Louis). L'émigration dans le Var (1789-1825). Draguignan, impr. Negro, 1923. In-8°, 781 p. Prix 30 francs.

Houdebine (L'abbé T. L.). Le champ des martyrs d'Avrillé. Angers, Société française d'imprimerie, 1923. In-16, x-227 p., pl.

Joly (Le chanoine L.). La paroisse de Bény pendant la Révolution. Annecy, Impr. commerciale, 1924. In-8°, 172 p., portraits.

Lafforgue (L'abbé E.). Les anciens Pèlerinages de la Bigorre. Lourdes, Presse « Optima », [s. d.]. In-8°, 47 p.

Lancelin (Le chanoine H.) Histoire de Notre-Dame du Saint-Cordon, patron de Valenciennes. Paris, Letouzey, 1924. In-16, 152 p. Prix 4 francs. (Collection « Les grands Pèlerinages ».)

Lejeune (Mgr F.). Notre-Dame de Boulogne. Paris, Letouzey, 1925. In-16, 160 p. Prix 4 francs. (Collection « Les grands Pèlerinages ».)

Martyrs franc-comtois de la Révolution (Les). Document concernant l'abbé Cl. Fr. Galmiche. Besançon, impr. cath. de l'Est, [s. d.]. In-8°, 4 p.

Mériot (B.). Colomban ou le christianisme dans l'Est (Extr. des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*). Montbéliard, Soc. anonyme d'imprimerie montbéliardaise, 1923. In-8°, 152 p.

Notre-Dame de Liesse. Paris, Letouzey, 1924. In-16, 160 p. Prix 4 francs. (Collection « Les grands Pèlerinages ».)

Parisot (Robert). Histoire de la Lorraine. Tome III. De 1789 à 1919. Paris, Picard, 1924. In-8°, VIII-521 p., pl. Prix 22 francs.

Parisot (Robert). Histoire de la Lorraine. Index général. Paris, Picard, 1924. In-8°, 111 p. Prix 8 francs.

Pissier (A.). Le culte de sainte Marie Madeleine à Vézelay. S. Père, presbytère, 1923. In-8°, 221 p., fig.

Roulleaux (Le chanoine André). Notre-Dame de Pontmain. Paris, Letouzey, 1924. In-16, 160 p. Prix 4 francs. (Collection « Les grands Pèlerinages ».)

Scherer (C. C.). Die Strassburger Bischöfe im Investiturstreit. Ein Beitrag zur elsässischen Kirchengeschichte. Bonn, Johannes Tinner, 1923. In-8°, xv-192 p.

Signerin (Ch.) et H. Marthoud. Histoire de Notre-Dame de Grangent. Paris, Champion, 1924. In-8°, 258 p., fig. Prix 22 francs.

Trochu (L'abbé F.). Ars. Paris, Letouzey, 1924. In-16, 157 p. Prix 4 francs. (Collection « Les grands Pèlerinages ».)

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Bétin (L'abbé Ch.). Histoire de la Congrégation des Petites-Sœurs de Saint-François d'Assise, gardes malades, à Angers. Angers, Société française d'imprimerie, 1923. In-8°. xxiv-563 p., portraits et fig.

Bled (Le chanoine O.). L'Ecole bertinienne. I. Abbés et religieux de

Saint-Bertin. Chroniqueurs, copistes et enlumineurs. II. Tassar chroniqueur de Saint-Bertin. (Extr. du *Bull. hist. de la Soc. des antiquaires de la Morinie*). Saint-Omer, impr. de l' « Indépendant », 1923. In-8°, 20 p.

Blivet (E.). Deux siècles d'un monastère d'Ursulines (Quintin). En vente : Monastère des Ursulines (Quintin) Saint-Yves. Saint-Brieuc, impr. R. Prud'homme, 1924. In-12, 352 p., fig. Prix 10 francs.

Cauet (J.). Historique de la communauté des sœurs hospitalières de Notre-Dame des Sept-Douleurs et de Sainte-Marthe. La Chapelle-Montligeon, impr. de Montligeon, 1923. In-8°, 213 p.

Chevalier (Le chanoine Ulysse). Etude historique sur la constitution de l'église métropolitaine et primatiale de Vienne en Dauphiné (Origines — 1500). Tome II. Romans, 3, rue des Clercs, 1924. In-8°, 305 p.

Detrez (Lucien). Les Augustines de Cambrai. Paris, Letouzey, 1924. In-16, 170 p. Prix 3 fr. 50. (Collection « Les Ordres religieux ».)

Essai historique sur le couvent des Carmélites d'Abbeville (1636-1900). Abbeville, impr. Paillart, 1923. In-8°, xi-235 p.

Frères Prêcheurs (Les). Paris, Letouzey, 1924. In-16, 160 p. Prix 3 fr. 50. (Collection « Les Ordres religieux ».)

Gaihal de Sérézin (A.). Le prieuré de Notre-Name de Limon en Dauphiné. Lyon, impr. des Missions Africaines, 1924. In-12. 112 p.

Lacour-Gayet (G.). L'abbaye Saint-Germain-des-Prés et son monastère bénédictin. Paris, Bulletin paroissial de Saint-Germain-des-Prés, 1924. In-8°, 36 p., 25 illustr.

Lafforgue (E.). Histoire de l'ancien couvent et de l'église des Carmes de Tarbes. Tarbes, impr. Lesbordes, 1924. In-8°, 80 p. Prix 5 francs.

Le Bail (Dom Anselme). L'Ordre de Cîteaux. « La Trappe ». Paris, Letouzey, 1924. In-16, 160 p. Prix 3 fr. 50. (Collection « Les Ordres religieux ».)

Meunier (Dom Gabriel). Dom Leduc, moine de Solesmes et l'œuvre des Oblates servantes des pauvres. Tours, Mame, 1923. Gr. in-8°, xix-531 p., fig. Prix 15 francs.

Paul (G.). L'abbaye bénédictine de la Chaise-Dieu. Paris, Champion, 1924. In-16, 100 p., fig. Prix 7 fr. 50.

Plat (J.). L'abbaye de Noirlac près Saint-Amand (Cher). Son histoire, son architecture d'après des documents inédits. Saint-Amand. impr. A. Clerc, 1924. In-16, 68 p. Prix 3 fr. 50.

Reneault (L'abbé). Le monastère des Bénédictins du Saint-Sacrement, fondé à Rouen, en 1663. Fécamp, impr. L. Durand et fils, 1923. In-8°, xiv-287 p., fig.

Société des Missionnaires d'Afrique (La). Pères Blancs. Paris, Letouzey. 1924. In-16, 160 p. Prix 3 fr. 50. (Collection « Les Ordres religieux ».)

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Toulouse, Librairie Marqueste, 7, Rue Ozenne : E.-H. Guitard, imprimeur-libraire-éditeur.

COMMENT IL NE FAUT PAS RÉDIGER UNE MONOGRAPHIE D'ÉGLISE

Divers types de monographies. — Conditions requises : impartialité, notions générales d'archéologie, aptitude à disséquer une construction. — Combinaison d'histoire et d'architecture; imprécision des textes. — Le plan des monographies; l'ordre logique. — Le langage archéologique et l'illustration.

Divers types de monographies.

On veut bien me demander d'exposer comment il faut rédiger une monographie archéologique. La question m'embarrasse fort, car il est nombre de réponses possibles; il y a tant de façons de faire la monographie d'une église ! Ce serait folie de prétendre couler dans un moule unique des œuvres qui sont nécessairement très différentes.

Le genre varie d'abord suivant la tournure d'esprit de l'auteur : un artiste, de sensibilité esthétique très affinée, ne verra pas un monument sous le même aspect qu'un ingénieur, et même un archéologue versé dans l'étude de l'iconographie ne traitera pas le sujet comme ferait un autre archéologue spécialisé dans l'analyse des voûtes.

D'autre part, un auteur qui a de la fortune ne comprendra pas une publication de ce genre comme un travailleur dont le budget très modeste commande une sévère économie.

Enfin, autre chose est une œuvre de vulgarisation destinée à des enfants, autre chose est un *Guide* pour des touristes qui tiennent moins à voir qu'à pouvoir dire qu'ils ont vu, autre chose encore est un livre qui s'adresse à des érudits désireux de noter les particularités réellement intéressantes d'un monument et de compléter leurs connaissances générales.

Avant de prendre la plume, interrogez-vous et fixez votre but. Voulez-vous mettre au jour un ouvrage de science : si oui, ne versez pas dans l'édification.

Vous voyez qu'il est impossible d'enseigner une formule pour faire une monographie. Ce que je ferai volontiers, c'est appeler votre attention sur les défauts à éviter.

Conditions requises : impartialité, notions générales d'archéologie, aptitude à disséquer une construction.

Nous venons de voir qu'il ne faut pas brouiller les genres ni confondre livre d'érudition et livre de piété.

Rien de plus légitime, certes, pour un croyant, que de faire du bien aux âmes et de développer des sentiments religieux; mais cette noble entreprise, d'une part, le labeur archéologique, de l'autre, exigent des états d'esprit différents. D'excellents prêtres, qui peuvent être, au surplus, des hommes très distingués, écrivent sans avoir toute la liberté d'appréciation qui serait nécessaire; leur pensée est menée par des préoccupations inconscientes, par des préjugés, par le souci de servir certaines traditions locales, de fortifier certaines dévotions. Ici encore descendez en vous-même : si vous n'avez pas l'impartialité voulue en face de tels ou tels problèmes qui s'offrent à votre curiosité, détournez-vous de l'érudition.

Une idée fort jolie fait du Curé l'époux mystique de son église. Conséquence piquante : parce qu'il aime son épouse, il la veut intéressante et pour qu'elle soit très intéressante, il tend à la faire très vieille. « Un siècle de plus reconnu à un édifice est pour lui un accroissement de gloire. » Aimez votre église, c'est votre devoir; mais n'écrivez pas d'elle si vous n'aimez pas davantage encore la vérité.

Voilà donc une première condition pour mener à bien une monographie : être assez maître de soi pour voir clair dans son propre raisonnement et pour ne pas y admettre des opinions préconçues. Une seconde condition pour faire convenablement une monographie archéologique est d'être archéologue.

Les problèmes qui vous sollicitent ont occupé bien d'autres chercheurs avant vous. Vous avez tout intérêt à savoir quelle solution leur a été donnée. Vous ne traiterez pas d'un monument si vous n'avez pas emmagasiné dans votre mémoire tout

un fonds de notions sur l'ensemble des monuments, pas plus que vous ne sauriez parler d'une étoile sans avoir une teinture d'astronomie.

Encore cette comparaison est-elle insuffisante; car il n'existe pas entre les astres des rapports directs de cause à effet, tandis que les édifices, particulièrement ceux du Moyen Age, sortent l'un de l'autre.

L'architecture médiévale est le produit d'une activité collective, disciplinée par des règles traditionnelles. Nos artistes s'affranchissent tous les jours un peu plus de la tradition; il est permis de le regretter, parce qu'elle défendait l'individu contre la fantaisie personnelle, qui l'entraîne souvent aujourd'hui à de si déplorables résultats. Pour un novateur comme Séjourné, dont l'audace est réfléchie et fréquemment heureuse, combien ne comptons-nous pas d'impuissants qui, faute de mieux, rêvent de nous étonner en nous présentant des maisons le toit en bas ! Si nous avons plus de liberté, l'ancienne France avait moins de licence; elle avait moins d'initiative, mais plus de bon sens. Et les créations architecturales y sont, plus que de notre temps, liées par une étroite solidarité : une église est issue d'une autre, elle appartient à une famille, à une école régionale. Il ne faut pas songer à la considérer isolément, en faisant abstraction du milieu, en ignorant l'architecture religieuse.

Etre archéologue, ce n'est pas seulement savoir l'histoire monumentale d'une contrée, c'est aussi être apte à regarder un monument. Il y faut une éducation de l'œil et de l'intelligence. Sous les formes architecturales, l'archéologue perçoit l'anatomie, la structure intime; à côté des lignes voulues par l'artiste, il saisit les sutures. Les décrochements dans les joints de lit lui révèlent les reprises de la construction. L'habitude aidant, il acquiert une acuité d'observation qui, chez quelques-uns, est vraiment extraordinaire. L'œil s'accoutume à chercher, à enregistrer les menus accidents : les marques d'appareil, leur répartition, permettent de reconstituer la marche des travaux. Une de ces marques, coupée par l'outil du maçon, avertit que le bloc a été retaillé et quelquefois, avec le bloc, le pilier dont il fait partie. Un ressaut dans une moulure,

une différence dans la façon dont sont traités deux parements peuvent fournir des indices précieux; c'est ainsi que le bouchardage accuse une date rapprochée : si, dans un mur roman ou gothique, des pierres sont bouchardées, c'est la trace d'un remaniement. On ne parvient pas sans un sérieux entraînement à saisir ces détails révélateurs. On n'y réussit, d'autre part, qu'au prix d'un long et minutieux examen. Très souvent, les vieilles églises sont horriblement compliquées : pour les comprendre, il est indispensable de les visiter un certain nombre de fois et d'entremêler ces visites de sérieuses méditations.

Combinaison d'histoire et d'architecture; imprécision des textes.

Une monographie rationnellement conduite rappelle quelque peu un syllogisme. Majeure : les documents nous enseignent que, dans l'église dont il s'agit, des travaux ont été effectués à telle et telle date; mineure : telles parties de l'édifice répondent à ces dates; conclusion : l'église a été élevée, modifiée, complétee à telle et telle époque.

Comme on le voit, la chronologie tient une large place dans ces travaux. Evitez cependant qu'elle soit exclusive. Quelque intérêt que l'on puisse trouver à déterminer l'âge d'une construction, on ne saurait omettre de chercher l'explication des formes et le calcul de l'architecte. Il n'en est pas moins vrai que la monographie, quand elle est complète, se compose de deux parties : il faut d'abord colliger les textes et les interpréter; il faut ensuite analyser le monument. L'archéologue doit savoir faire de l'histoire; il doit aussi avoir, sinon la pratique, du moins l'intelligence de l'art de bâtir.

On n'attend pas de moi que j'expose ici comment on s'y prend pour faire œuvre d'historien, ni même pour dégager des documents la date d'un édifice[1]. Je me bornerai à rappeler combien cette dernière tâche est délicate.

1. On trouvera sur ce sujet des observations détaillées dans le dernier chapitre de mon livre, *l'Archéologie du Moyen Age et ses méthodes* (Paris, 1900, in-8°, 234 p.).

Il est très rare qu'une église nous soit parvenue dans son état primitif et telle qu'elle était lorsqu'on la construisit pour la première fois; presque toujours elle a été rebâtie, une ou plusieurs fois. Or, « on a des chroniques pour une époque, on n'en a pas pour une autre, et une construction dont il ne reste pas une pierre peut avoir été longuement racontée, tandis qu'un silence absolu règne sur la reconstruction du même édifice. Il est inutile de citer les innombrables exemples de ce fait[2] ». L'église Saint-Martin-des-Champs, à Paris, a été consacrée en 1067; l'édifice actuellement debout a été refait durant l'époque gothique, sans qu'aucun document connu conserve le souvenir de cette réfection ou de la consécration qui dut suivre. Une inscription commémorative de la consécration de l'église abbatiale de Moissac, en 1063, est encastrée dans l'abside, qui est du XVe siècle.

Au surplus, ne perdons pas de vue que cette documentation, même si on en fait une application judicieuse, est trop souvent imprécise. Ce sont surtout les procès-verbaux de consécration que je vise : tantôt une église a été consacrée avant son achèvement, et tantôt la consécration a suivi à un assez long intervalle. Lorsque Urbain II vint en France pour prêcher la Croisade, il procéda à la dédicace d'églises qui n'étaient pas terminées. Inversement, en 917, la cathédrale d'Elne fut consacrée alors qu'elle était déjà presque vieille, *pene vetusta*[3].

Prenons-en notre parti : il en est des sciences comme des métaux; toutes ne s'accommodent pas également des contours nets et des lignes précises; ne façonnons pas l'étain comme l'acier ni la chronologie archéologique comme les sciences mathématiques; à cette chronologie un modelé un peu flou et indécis convient mieux que les vives arêtes. Ne l'oubliez pas lorsque vous préparez le moule où prendra forme votre pensée en fusion.

Les débutants ont ce travers d'énoncer des dates trop rigoureuses. Quand je fais passer des examens à des archéologues en herbe, ils font montre d'une précision qu'évite avec soin un antiquaire chevronné. « Ceci est du début du XIIe siècle et

2. J. Quicherat. *Mélanges*, t. II, p. 157.
3. *Marca hispanica, Appendix*, c. 840.

celà est des toutes dernières années du XIVe. » Heureux encore quand ils n'attribuent pas à « l'extrême fin du XIIIe » ce qui est du commencement du XIIe.

Le plan des monographies ; l'ordre logique.

Quand vous abordez la description de l'église, quel ordre devez-vous observer ? L'ancien Comité des travaux historiques recommandait, si je ne me trompe, de commencer les descriptions d'églises par le côté nord du chœur. C'est proprement du caporalisme. Mieux vaut s'inspirer des circonstances.

Si on veut diriger des visiteurs pressés, on peut, dans les églises à trois nefs, partir de l'extrémité ouest du bas-côté nord, suivre ce bas-côté et le déambulatoire, s'il y en a un, redescendre la nef et remonter le bas-côté sud, de l'ouest vers l'est. Un plan où les travées de chacun des vaisseaux seraient numérotées préciserait l'itinéraire.

Dans une monographie plus scientifique, on peut commencer par indiquer au moins les grandes lignes du plan, puis passer en revue la construction, la décoration à l'intérieur et à l'extérieur, le mobilier. Mais que l'on se garde soigneusement de confondre ces divers ordres de faits, de les brouiller dans un fatras illisible :

> Le formeret, mouluré d'un tore, et la grande arcade qui est au-dessous abritent un passage entre la nef et le collatéral, lesquels sont, dans les autres travées, séparés par un mur plein. Les ogives, moulurées de deux tores, de deux gorges et d'un filet, montent plus haut que les formérets, parce que la voûte est bombée.

Dans ces quelques lignes, l'ouverture de la grande arcade appartient au plan; le bombement de la voûte, à la construction; le profil des nervures, à la décoration.

En ce qui concerne la construction, je ne vois pas pourquoi on ne suivrait pas l'ordre même dans lequel les diverses parties du monument ont été élevées; dans tous les cas, on s'inspirera principalement du souci d'être clair et logique. La couverture commande le support, de la voûte dépend la structure des

piliers et des murs : voyons donc en premier lieu la voûte, nous comprendrons mieux les appuis.

Pour la décoration, rien n'empêche d'adopter une marche différente, de bas en haut.

Il va de soi que l'on peut avoir à s'occuper à plusieurs reprises du même membre de l'édifice. Prenons comme exemple les fenêtres : vous avez à en faire état au chapitre de la construction, parce que l'éclairage est l'un des éléments essentiels de ce problème qu'est le parti général de l'église; vous pourrez avoir à y revenir dans le chapitre de la décoration, au sujet de la sculpture, et de nouveau à propos de la peinture sur verre.

La description doit être intelligente. Evitez de donner à tous les faits une égale importance, de les traiter sur le même plan, en une grisaille terne que regarderont les seuls typographes. Une fois de plus, sachez où vous voulez en venir et proportionnez vos efforts à ce but. Vous ne désirez pas fournir des renseignements si minutieux et si complets qu'ils puissent suffire pour reconstruire l'église au cas où elle viendrait à disparaître; vous vous proposez d'instruire vos lecteurs, c'est-à-dire d'ajouter à leurs connaissances des connaissances nouvelles, et non pas des connaissances quelconques, inutilisables, mais des notions dont ils pourront tirer parti. Insistez donc sur les observations intéressantes et passez rapidement sur les autres. Ne répétez pas, avec des longueurs fastidieuses, ce que vos dessins disent plus clairement que votre texte.

Le langage archéologique et l'illustration.

Quand vous écrivez, appliquez-vous à donner aux mots leurs significations propres; mais n'exagérez pas et n'allez pas croire que les archéologues du XXe siècle sont, comme les plaideurs de la Loi des XII Tables, astreints à se servir de formules sacramentelles. Ayez l'ambition d'être exacts et d'être compris, plus que de provoquer l'admiration du lecteur par un étalage de termes techniques. Les églises étant habituellement orientées, les archéologues parlent couramment de côté nord, côté sud; lorsque l'orientation est irrégulière, ne vous

croyez pas tenu d'employer les mêmes mots. Si vous faites connaître le profil d'une moulure, ne vous en tenez pas à une sèche énumération des éléments dont ce profil se compose; ces éléments peuvent, en effet, se combiner de plusieurs façons et en des moulures fort différentes.

La langue archéologique présente un grand nombre de difficultés, parce que les écrivains les plus autorisés ne s'entendent pas toujours; les archéologues ont un vocabulaire, les architectes en ont un autre et les ingénieurs, un troisième. Les archéologues n'entendent pas les mots *pendentif* et *trompe* de même façon que les ingénieurs ou les architectes. Pour nous, un arc est une construction arquée; pour les ingénieurs, c'est une figure géométrique.

La langue architecturale était, aux XVIIe et XVIIIe siècles, régie par d'excellents glossaires, dont nous ne pouvons malheureusement guère nous servir, parce qu'ils se réfèrent uniquement à l'art classique et non pas à celui du Moyen Age. Ces dictionnaires n'ont pas été remplacés et nous n'en avons pas les équivalents[4]. On peut cependant consulter avec fruit le *Dictionnaire d'architecture* de Bosc. On peut aussi et surtout se former en lisant des ouvrages correctement écrits, notamment ceux de Robert de Lasteyrie.

Voici, dans cet ordre d'idées, quelques locutions vicieuses qui ont, de nos jours, un succès immérité.

Aminci (*tore*). Cela ne signifie rien : prenez un tore de tracé normal et amincissez-le : vous obtiendrez autre chose que ce que certains dénomment *tore aminci.* Mieux vaut *tore en amande.*

Amortir. Amortir un gâble, un pilier, c'est les terminer en un couronnement qui pyramide. Ne dites pas *amortir une baie,* pour *couvrir une baie* ou *fermer une baie.*

Arcature. L'arcature n'est pas un arc, pas plus que l'ossature n'est un os; l'arcature est une série d'arcs, plutôt simulés.

Campagne. On appelle *campagne de travaux* l'ensemble des travaux que l'on fait en une année : la définition de ce terme

4. On trouvera un *Glossaire archéologique* très sommaire dans la seconde édition de mon *Précis d'archéologie au Moyen Age* (Paris, 1924, p. 277-302).

a fait l'objet d'une décision en justice, décision conforme à l'usage recueilli par les dictionnaires. Ne point parler d'une *campagne de travaux,* s'ils sont répartis sur plusieurs années.

Chœur. On appelle chœur la partie de l'église qui est sise entre l'abside et le transept. Ne pas y comprendre l'abside.

Croisillon. C'est la traverse d'une croix; c'est l'ensemble du transept. Ne pas dire *le croisillon nord, le croisillon sud,* mais *le bras nord, le bras sud du transept.*

Ogive. Il est à peine utile de rappeler que ce mot désigne non une forme d'arc, mais les nervures, habituellement diagonales, qui soutiennent les arêtes des voûtes gothiques.

Ce n'est pas tout. Visez à ce que vos descriptions soient le plus possible objectives. Si vous détaillez les voussoirs d'une arcade, ne commencez pas par la clef; la construction monte, elle ne descend pas. Ne dites pas d'une base qu'elle consiste en deux tores : ce serait prendre pour la base, qui est une assise de pierre, le profil de cette base.

Cette exacte conformité de la description avec son objet vous défendra contre des erreurs. On a considéré comme nervures portantes des bandes purement décoratives réservées par le ciseau du tailleur de pierre à même certains culs-de-four d'absides provençales; peut-être ne serait-on pas tombé dans cette méprise si on avait fait effort pour employer à propos ces deux expressions : *nervure profilée sous la voûte* et *nervure portant la voûte.*

Enfin et surtout, évitez le pédantisme, les rapprochements injustifiés avec d'autres édifices, et la froideur. Evidemment, vous devez vous abstenir du lyrisme, de la « littérature ». Ne vous croyez pas déshonoré cependant si vous laissez entrevoir l'émotion d'art que vous éprouvez en face d'un beau monument.

Il resterait à parler de l'illustration; mais les conseils que j'ai entrepris de formuler prennent un développement exagéré. Il est temps de finir. Je me contenterai de signaler l'intérêt des plans dans lesquels des hachures variées répondent aux diverses dates. Ces plans, dis-je, sont très instructifs; mais ils obligent à prendre parti sur l'âge de chacune des

portions de l'édifice. Il est sage d'adopter une hachure pour les maçonneries de date indéterminée. Quand vous établirez ces plans, pochez en noir plein les constructions les plus découpées, généralement les piliers gothiques, et prévoyez la réduction que le photograveur fera subir à votre dessin; sans cette précaution, vos hachures courent le risque de n'être pas lisibles.

Et maintenant, faites-nous connaître le plus que vous pourrez de nos vieilles églises. Elles ont été bien maltraitées, nos pauvres chères églises de France; mais telle a été la fécondité merveilleuse de notre architecture religieuse du Moyen Age que, malgré les fureurs des guerres civiles, malgré les préjugés de l'époque classique reniant notre art national, malgré la rage révolutionnaire, malgré le vandalisme des fabriques et des restaurateurs modernes, les innombrables églises romanes et gothiques écloses sur notre sol forment la plus étonnante floraison architecturale qu'éclaire le soleil.

J.-A. Brutails,

Membre de l'Institut.

LES
EPREUVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE
AU XVIe SIÈCLE
(SUJET D'HISTOIRE DIOCÉSAINE)

INTRODUCTION.

I. LE SACCAGEMENT DES EGLISES. — § 1. *La tâche de l'érudit.* — Le point de vue diocésain. — La recherche et la publication des documents. — Les archives de l'Agence du Clergé et des Parlements. — Nécessité d'y recourir. Exemples : Le protestantisme Rhétais en 1564; — le siège de Chartres en 1568. — Des sources narratives du sujet. — § 2. *Pour la mise en œuvre historique.* — La réquisition et la confiscation des trésors sacrés. — Les pillages d'églises. — Le brisement des images. — Les destructions d'édifices religieux.

INTRODUCTION

L'historiographie des guerres de religion au XVIe siècle accuse une lacune grave chez les catholiques. Aussi Michelet a-t-il pu dire des protestants, à une époque où les textes narratifs étaient à peu près les seuls éléments d'information utilisés : « l'histoire leur appartient[1] ». Mais l'histoire au temps jadis n'est plus celle que nous concevons aujourd'hui. Relations, mémoires, récits biographiques, toute cette littérature spéciale, née de la lutte et des préoccupations de parti, doit s'effacer dorénavant et céder le pas aux textes documentaires. J'entends par ceux-ci, au premier chef, les actes officiels, les correspondances et les pièces d'ordre judiciaire. En recourant à ces sources, très peu explorées jusqu'ici, l'on ne recueillera pas seulement une ample moisson d'inédits, on renouvellera par surcroît le récit de nos guerres civiles. On ne saurait donc trop engager les travailleurs qui s'intéressent à cette époque

1. MICHELET, *Histoire de France* (Paris, 1877), t. XII, p. 390.

à adopter résolument cette discipline de fait sévère mais sûre; et c'est pour les y amener que je leur signalerai dans cet article quelques questions d'histoire générale, considérées du point de vue diocésain et plus appelées que d'autres, semble-t-il, à bénéficier d'une méthode et de recherches nouvelles.

Les questions que je me propose d'examiner, au nombre de quatre, représentent autant d'épreuves matérielles de l'Eglise de France à l'époque des Valois. Qu'on envisage le saccagement des églises, les aliénations du temporel ecclésiastique, les refus de dîme ou la persécution contre le clergé, chacun de ces sujets caractérise un aspect de la lutte formidable engagée à cette époque par le Protestantisme pour ruiner en France l'Eglise catholique et ravir du même coup à son sacerdoce, moralement désemparé, toute action politique, religieuse et sociale.

On ne mesurera bien toute l'importance de ce mouvement et ce qu'il eut dans l'exécution de profondément satanique et révolutionnaire que le jour où de nombreuses études locales, renouvelées sur des bases solides et conduites avec méthode, permettront de se représenter par le détail quelle en a été la répercussion d'un bout du territoire à l'autre. Aussi bien est-ce à l'intention des historiens de province que je me propose d'exposer successivement sur chacune des questions énoncées ici un certain nombre d'idées directives, des suggestions plutôt. J'indiquerai par la même occasion les sources spéciales au sujet et le parti qu'on en peut tirer.

LE SACCAGEMENT DES EGLISES

Evoquer le saccagement des églises de France, ce n'est pas faire œuvre de partisan : il serait par exemple excessif d'affirmer, à la suite de M. Weiss, que la destruction de tant d'édifices religieux accomplie par les protestants du XVIe siècle, « n'est rien ou peu de chose en comparaison de ce qui a été abattu au XVIIe, sous Louis XIV », ou à l'époque révolutionnaire[2]. Ce qu'on veut établir, témoignages à l'appui, c'est le

2. N. Weiss, *L'Art et le protestantisme*, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français*, t. XLIX, an. 1900, p. 513 et 515. — C'est également l'opinion de M. Lehr (*Les Protestants d'autrefois*, Paris, 1901, p. 58) et, en général, celle de tous les historiens protestants.

caractère et l'immensité du cataclysme qui détruisit, en moins d'un demi-siècle, la sainte parure de la terre de France, ses églises, ses monastères, ses hôpitaux; c'est l'appauvrissement de la vie et des œuvres religieuses, conséquence de tant de ruines amoncelées; ce sont, enfin, au point de vue artistique, et autant que les textes s'y prêtent, les pertes irréparables de tant de monuments, fragments de notre histoire nationale, de ces purs chefs-d'œuvre, les plus précieux en originalité, en rareté.

Des pillages et dévastations subis, il importe également de connaître les responsables, les motifs, et aussi les bénéficiaires. Trop souvent, soit indigence de matériel documentaire, soit intérêt ou animosités confessionnelles, on a méconnu, exagéré ou déplacé ces responsabilités, on a caché ou coloré les mobiles qui portèrent à l'action une multitude mêlée de partisans et de profiteurs. On se rend compte aujourd'hui de cette insuffisance et l'on voudrait faire obstacle au parti pris. Le progrès des recherches, l'effort de la réflexion impartiale qui caractérise la vraie science rendront demain cette étude indispensable.

Or les chercheurs et les historiens locaux peuvent apporter une contribution féconde à ce projet qu'il dépend d'eux, chacun pour leur pays, de réaliser. Tout un programme s'offre à leur méditation : le voici.

§ 1. — LA TÂCHE DE L'ÉRUDIT

Le point de vue diocésain.

Dès l'abord, il convient de délimiter l'aire géographique des recherches. Le diocèse est la circonscription ecclésiastique la plus indiquée. On s'arrêtera donc aux limites d'un diocèse ancien ou actuel, à moins qu'on ne préfère étendre son sujet aux territoires successifs d'un même évêché. A ce dernier plan s'est rangé M. l'abbé Blin, lorsqu'il a composé son *Petit tableau des ravages faits par les Huguenots de 1562 à 1574 dans l'ancien et nouveau diocèse de Séez*[3]. Assez indifférente aux règles d'édition textuelle, cette publication offre néan-

3. Avignon, 1888. Epuisé. Bibl. nat., Lk3 1233.

moins un exemple à suivre : seule, conformément à la loi des trois unités, elle réunit sur le vandalisme huguenot (unité d'action) à l'époque des guerres civiles (unité de temps) pour une région déterminée (unité de lieu) tout un ensemble de documents destinés par leur rapprochement à se compléter, à se vérifier, à s'interpréter les uns les autres. Nous souhaitons que les archivistes de nos diocèses, s'inspirant de cet exemple, entreprennent l'inventaire, ou mieux encore, la publication des textes relatifs aux saccagements d'églises accomplis dans leur région au XVIe siècle. Ces dossiers diocésains, minutieusement constitués, pourront seuls donner une forme cohérente à la masse inorganique des faits isolés et justifier du point de vue local même de solides synthèses.

La recherche et la publication des documents.

Les documents destinés à composer de tels recueils ont presque tous la même origine. Ce sont :

Les informations et procès-verbaux concernant les pillages et dévastations d'églises ou d'établissements religieux dressés à la suite de commission royale aux baillis ou sénéchaux;

les expertises ou états fournis par les bénéficiers pour l'évaluation des dommages;

diverses requêtes adressées aux Parlements et les arrêts des Cours souveraines;

les modérations de taxe et les décharges consenties aux titulaires de bénéfices dévastés;

les lettres de terriers;

et tous autres documents d'ordre judiciaire (sentences des tribunaux de bailliage et sénéchaussée, registres de présidiaux), ou de nature juridique (comptes de chapitres, minutes notariales, actes notariés).

On exclurait ainsi, en se réservant d'en disserter ailleurs (en rédigeant le récit), les textes narratifs (mémoires ou chroniques) et toute relation non authentiquée par un acte d'officier public ou un témoignage autre que celui de l'intéressé.

La dispersion, l'éparpillement des témoignages nécessite

des recherches dans les directions les plus opposées. Quel que soit le diocèse intéressé, on consultera d'abord, au dépôt d'archives du département, les *Inventaires sommaires* des séries d'ordre judiciaire et d'origine ecclésiastique : la série B, où sont classés les fonds des Parlements, bailliages ou sénéchaussées; la série G, spéciale au clergé séculier, qui contient les fonds des évêchés, des chapitres, des officialités, des collégiales; la série H, réservée au clergé régulier et composée des titres provenant des monastères et des hôpitaux. Les bibliothèques publiques de la région et les archives privées conservent aussi des pièces manuscrites, des copies surtout, qu'on ne saurait négliger sans risque. Des textes recueillis, le plus grand nombre souvent aura déjà été imprimé, parfois dans des périodiques étrangers à la province, certains même de façon défectueuse. On dressera de ces différents matériaux une bibliographie critique, un catalogue.

Voudrait-on faire plus ? Les sociétés locales ne sauraient accomplir œuvre plus utile, si un érudit se rencontrait capable d'assumer le travail, que d'entreprendre à leurs frais une publication de ce genre. Les documents récupérés seront reproduits intégralement ou analysés. Je ne distinguerais que des avantages à publier seulement les pièces principales; on résumerait les autres, en ayant soin de reproduire les expressions de l'original et certains détails d'une saveur caractéristique. Quel que soit le cas, l'on adoptera, pour l'édition du texte, les règles que M. Maurice Prou a tracées et dont il a donné un parfait modèle dans le *Recueil des Actes de Philippe Ier* [4]; on consultera utilement aussi de M. P.-F. Fournier, les *Conseils pratiques pour... l'édition des documents historiques écrits*[5].

Ce recueil ou catalogue d'actes accuserait toutefois de regrettables lacunes si, à l'imitation de ses devanciers, l'érudit bornait son enquête aux archives et aux bibliothèques régionales. Les riches collections manuscrites sur l'histoire des provinces conservées à la Bibliothèque nationale sont suffisamment connues des érudits, ceux-ci les pratiquent depuis

4. Paris, Klincksieck, 1908. Voir le ch. IX : *De la méthode suivie pour l'établissement du texte des actes compris dans le présent recueil*, p. CCXLII-CCXLVII.

5. Paris, Champion, 1924.

de trop longues années pour qu'il soit nécessaire de les mentionner autrement ici. Oserait-on en dire autant des titres concernant les aliénations du temporel ecclésiastique et des registres du parlement de Paris aux Archives nationales ? L'importance de ces deux fonds d'archives, les heureuses trouvailles qu'ils réservent aux chercheurs sur le sujet qui nous occupe méritent qu'on s'y arrête.

Les archives de l'Agence du Clergé et des Parlements.

Les papiers de l'Agence du clergé de France, classés aux Archives nationales dans la série G[8], renferment une sous-série d'environ cent cinquante registres (G[8*] 1203 - 1352), recueils factices formés aux archives mêmes du Clergé, comme le montrent leurs reliures anciennes frappées du timbre de ces archives, et contenant les documents relatifs aux différentes aliénations du bien d'église de 1563 à 1586.

Ces aliénations avaient pour but de permettre l'acquittement de taxes spéciales que le roi, avec ou sans l'assentiment du pape, imposa sur le clergé, à différentes reprises, pour soutenir la guerre contre les protestants. Une fois fixé le montant général de la taxe, celle-ci était répartie entre les diocèses et tous les bénéficiers ecclésiastiques jouissant d'un certain minimum de revenus étaient tenus d'en payer leur quote-part. Ceux qui n'avaient pas à leur disposition la somme nécessaire étaient autorisés à vendre une partie des biens, en principe inaliénables, dont leur bénéfice était doté.

La procédure des aliénations a donné lieu à quantité d'actes. Ceux d'entre eux qui intéressent tout spécialement les dévastations d'églises sont des états de ventes et les pièces fournies par les ecclésiastiques pour justifier leurs demandes en détaxe.

Les papiers de la première aliénation, celle de 1563, ne contiennent par nature aucun document relatif au vandalisme huguenot. Nous verrons, en effet, que le roi, en ordonnant le prélèvement par ses officiers d'un quart du capital immobilier de l'Eglise, n'admettait de la part des bénéficiers assujettis aucune exception ni diminution de taxe; ceux-ci, tant ravagés que fussent leurs biens, n'eurent donc pas à pro-

duire d'information de pillage ou toute autre pièce équivalente en décharge.

Les choses changèrent à partir de la deuxième aliénation, en 1568. Une Commission spéciale, nommée par le pape et composée de cardinaux français, fut dès lors chargée des opérations financières de la vente du bien d'église. Cette Commission pontificale répartissait par diocèses les sommes de l'aliénation, elle jugeait les demandes d'exemption ou de réduction qui lui étaient présentées par les bénéficiers dont les biens auraient été spécialement éprouvés au cours des guerres précédentes et, si les réclamations soumises lui paraissaient fondées, elle accordait à ceux-ci en tout ou en partie décharge de leur taxe. Intéressants à plus d'un titre pour l'histoire des diocèses pendant la seconde moitié du XVIe siècle[6], ces papiers contiennent, entre autres pièces, une collection imposante de procès-verbaux de pillage et les sentences mêmes de décharge rendues en conséquence par les commissaires délégués : tous documents originaux qui fournissent les renseignements les plus précieux sur les souffrances et les dommages infligés aux ecclésiastiques et à leurs biens[7].

J'ai dit pourquoi les registres de G8* ne contiennent aucune donnée touchant les dévastations commises pendant la première guerre[8]. En revanche, les archives du parlement de Paris (dont encore au XVIe siècle plus d'un tiers du royaume dépendait)[9] et celles des sept autres parlements de province[10]

6. Nous y reviendrons au sujet des aliénations du temporel ecclésiastique.

7. Une table (G8* 2855), rédigée à la fin du XVIIIe siècle, permet de se retrouver aisément dans les fonds de cette sous-série dont un inventaire numérique a été dressé par M. Gerbaux en 1893. Elle donne, par diocèses, l'analyse des liasses et dossiers dont le nombre est indiqué par des cotes littérales, de A à Z, placées au dos des registres. Les provinces ecclésiastiques de Besançon et de Cambrai, ainsi que les trois diocèses de Metz, Toul et Verdun, qui n'avaient aucune part au gouvernement temporel du clergé de France, n'y sont pas représentés. Notons aussi que les diocèses de Léon, Mirepoix, Pamiers, Périgueux et Rodez y sont portés en déficit.

8. Ci-dessus, p. 172.

9. La juridiction du parlement de Paris s'étendait sur la Picardie, la Champagne, l'Ile-de-France, l'Orléanais, le Maine, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, l'Aunis, l'Angoumois, le Berri, le Lyonnais, l'Auvergne, la Marche, le Bourbonnais, le Morvan et le Mâconnais.

10. C'étaient les parlements de Toulouse (érigé en 1443), de Gre-

présentent, pour cette période, où le vandalisme réformé sévit avec une véhémence non surpassée depuis, des documents qui sont généralement beaucoup moins détaillés mais plus vivants[11].

Ils consistent au civil soit dans les mentions de poursuites contre les auteurs de pillages dont la responsabilité civile se trouvait engagée, soit le plus souvent dans les autorisations de coupes de bois accordées aux établissements religieux pour leur permettre de réparer leurs bâtiments en ruine, soit enfin dans l'adoption des mesures destinées à sauvegarder les droits des bénéficiers en matière de dîmes.

Au criminel, si le Parlement jugeait en appel des cas de port d'arme prohibé et des assemblées illicites, il va sans dire qu'il poursuivait d'office les saccagements, forces et pilleries contre les gens d'église et leurs biens. Les arrêts de la cour, en ces matières, reproduisent à peu près mot à mot le texte des requêtes adressées par les parties plaignantes, ce qui remédie pour une part à la disparition presque totale des anciennes minutes du greffe criminel[12].

Le Protestantisme Rhétais en 1564.

Je n'estimerais pas avoir montré suffisamment l'exceptionnelle importance des divers fonds d'archives que je viens de

noble (1453), de Bordeaux (1462), de Dijon (1477), de Rouen (1499), d'Aix (1501), de Bretagne (1553).

11. Ce que je dis du parlement de Paris, le Parlement par excellence, peut s'appliquer aux autres cours souveraines, *mutatis mutandis*.

12. La moindre fouille à pratiquer dans les registres du parlement de Paris nécessite une dépense de temps considérable. Songez que les affaires innombrables déférées à la Cour et les décisions prises sont enregistrées bout à bout, en d'épais volumes, sans autre signe de division que le quantième du mois écrit en grosse gothique au début des affaires traitées à chaque audience et répété à chaque page en manière de titre courant. Je n'oserais recommander comme un rapide moyen de se renseigner les tables d'arrêts (celles des jugés ne figurent que par le titre) dressées chaque samedi, à la suite, où sont reproduits, sans indication de folio, les noms des personnes et des collectivités religieuses parties aux procès. Quelle que soit la série à consulter (matinées, après-dînées, conseil, tournelle, etc.), si l'on veut que rien n'échappe à l'investigation, on dépouillera chaque registre en commençant à la date correspondante à la période où tel événement s'est produit, et en parcourant des yeux, au début de chaque acte, le nom des parties en jugement et celui des bailliages ou diocèses intéressés. — Je signalerai toutefois un précieux instrument de recherche, à savoir la table méthodique des extraits du Parlement colligés par Le Nain au XVIIe siècle, dont un exemplaire est

mentionner si je n'exhumais de leurs registres, à propos d'études contemporaines — et qu'on aurait pu croire définitives — quelques documents typiques dont la connaissance eut opportunément corrigé la tendance ou modifié les conclusions de leurs auteurs.

Prenons, si vous le voulez bien, l'*Histoire de l'Eglise réformée dans l'île de Ré*[13]. L'auteur, M. Nathanaël Weiss, n'y mentionne aucun désordre, aucun pillage à la charge des huguenots de l'île au long des guerres religieuses du XVIe siècle. Ceux-ci, à l'imitation de leurs voisins les Rochelais, se seraient même interdit toute participation au soulèvement de leurs coreligionnaires en 1562 : « neutralité » d'autant plus méritoire, remarque M. Weiss, « que ceux au profit desquels elle s'exerçait, c'est-à-dire les catholiques, ne leur en savaient aucun gré » (p. 424). A vrai dire, cette neutralité, si préjudiciable aux fauteurs de troubles, était à titre simplement provisoire. On s'en convaincra en constatant que l'année suivante, au plus tard dans les premiers mois de 1564, les Rhétais avaient « de nuit mis le feu et fait brûler les temples et églises..., meurtri et saccagé les prêtres et gens d'église, rompu, brisé et emporté les portes desdites églises, dérobé et pillé les ornements, calices, reliques et telles autres semblables choses dédiées au service divin. » Nous reproduisons en entier le texte de l'arrêt du Parlement d'où vient cette citation[14]. L'auteur de la *Chambre ardente* ne l'a certainement pas connu.

conservé aux Archives nationales (U 493 à 574) et deux autres à la Bibliothèque nationale (Nouv. acquis. franç 8324 à 8404 et 2220 à 2307). On consultera notamment le volume intitulé « Hérétiques », où les analyses d'actes sont citées avec l'indication de la date précise de jour, mois et année du texte emprunté aux registres du Parlement. Pour retrouver dans la collection originale les textes signalés, voir Léon Le Grand, *La table de Le Nain et les registres du parlement de Paris* (Extr. du *Bibliographe moderne*, 1907, p. 92-112). Besançon, 1907. — A noter, enfin, que les exemplaires signalés sont accompagnés chacun d'une table alphabétique des noms de lieu et de matière qui comprend quinze volumes (Archives nationales U 576 à 590 et Bibliothèque nationale, Nouv. acquis. franç. 2309 à 2323 et 8405 à 8424) et se réfère à la table précédente.

13. *Bull. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français*, t. XLIV, an. 1895, p. 422-441.

14. M. Léon Le Grand et l'abbé Carrière avaient eu jadis le dessein de publier, en collaboration, un volume de textes sur les épreuves de l'Eglise de France au temps de Charles IX. L'un d'eux avait commencé par dépouiller le Parlement civil, l'autre le Parlement criminel. Ce texte, extrait du Parlement civil, a été transcrit par M. Léon Le Grand.

« Sur la requeste presentée à la court par Messire Loys sire de Bueil, chevalier de l'ordre du roy, conte de Sancerre, baron et seigneur des baronnies et seigneuries des isles de Ré et Marans[15], recitative que pour l'observation et entretenement des ordonnances et edictz, mesmes de celluy sur la pacification des troubles, il a faict ce qu'il a peu par publications, mandemens ou rescriptions envers ses subjectz. Neantmoins aucuns d'eulx, tant ès dictz lieux des isles de Ré et Marans que en quelques ses autres terres en ont tenu peu de compte de faict, pour l'absence dudict de Bueil oultre son gré et vouloir et par dessus ses défenses, ont faict et font faire trois ou quatre jours la sepmaine presches et autres exercices à leur mode et de leur pretendue religion, contrevenans directement au vouloir du roy et à ses edictz et ordonnances, au comptent et mespris d'icelles, et en outre soubz le donné à entendre de quelques ministres, desquelz ilz sont persuadez de n'obeir au magistrat d'autre religion, contemnent l'auctorité que ledict de Bueil doyt avoir sur eulx soubz le bon vouloir et plaisir du roy, et luy sont en tout et partout rebelles et desobeissans à ses officiers vivans selon l'ancienne et approuvée religion catolique, et ne les veulent ceulx de ladicte pretendue nouvelle religion souffrir ne endurer, ains s'efforcent leur commander et les tenir en subjection jusques à vouloir atribuer la cognoissance de police et administration de justice à leurs dictz pretenduz ministres. Et à ces fins se sont muniz de toutes sortes d'armes qu'ilz portent ordinairement jour et nuict, usans de mainmise et voye de faict, et mesmes comme hors du sens et entendement et d'une certaine et effrenée malice, ont de nuict mis le feu et faict brusler les temples et eglises de tout temps et ancienneté destinez pour lesdictz catholiques et service divin, menaçans lesdictz catholiques d'user de force et violance, comme de faict ilz ont excedé, meurdry et saccagé les prestres et gens d'eglise, rompu, brisé et emporté les portes desdictes eglises, desrobé et pillé les ornementz, calices, reliques et telles autres semblables choses dediées au service divin, pour icelluy empecher de guet apens, et afin d'intimider et distraire lesdictz catholicques, et par telz moiens iniques et non tollerables de leur privée et abandonnée auctorité mesprisent et s'exemptent de l'observation desdictes ordonnances et edictz et introduisent nouvelles loix et une maniere de vivre à leur plaisir et particuliere affection et sensualité, non accoustumée ny approuvée du roy ny de ladicte court, ny des predecesseurs. Quoy faisans, s'efforcent destituer ledict de Bueil de ses droictz et à ceste fin tiennent l'estat public ès dictes isles en troubles et commotions, et sans licence, permission ne octroy s'emparent des places ainsy que leur plaist, ce qui est de grande importance et tourne au grand prejudice du bien et repos publicq et de tout le

15. Cette petite ville, distante de 24 kilomètres de La Rochelle, formait alors une île.

royaume, attendu mesmes la situation desdictes isles. Requeroit à ces causes ledict de Bueil qu'il pleust à ladicte court, ayant egard que les commissaires deputez par le roy pour l'execution et entretenement dudict edict sont absentz des lieux pour donner l'ordre requis à ce que dessus, prouvoir audict de Bueil sur ce que dict est ainsy qu'ele verroit estre à faire. Veue par la cour ladicte requeste, le consentement du procureur general du roy qui en a eu communication, et tout consideré :

La court ayant egard à icelle requeste, actendu ledict edict et conformement à icelluy a ordonné icelluy edict estre de rechef publié ès dictes terres et isles, a inhibé et defendu tous portz d'armes tant à feu que autres, enjoignant à tous ceulx qu'il appartiendra de les porter et mectre ès lieux et places pour ce destinées jusques à ce que le roy en ait autrement ordonné, sur les peines indictes audict edict. A aussi ladicte court inhibé et deffendu à tous tant en general que particulier de faire aucuns presches ou autres exercices de la pretendue nouvelle religion ne y assister en aucune maniere ès terres dudict de Bueil et ès lieux deppendans d'icelles, ny aussi d'y faire aucuns monopoles, conventicules ou assemblées quelzconques. Enjoinct icelle court aux pretenduz ministres et ceulx qui font et feront les presches et exercices susdictz de vuyder et sortir promptement desdictz lieux et terres, et en default de ce faire a permis et permect audict de Bueil les faire mectre hors reaument et de faict par ses officiers ès dictz lieux; leur a ladicte court inhibé et defendu d'y plus retourner sur peine de prison et de punition corporelle, et pareillement inhibé et defendu à toutes personnes de quelque estat, qualité et condition qu'elles soient d'empescher les ecclesiasticques vivans selon l'ancienne religion de rentrer en la possession et joissance actuelle de leurs biens, lieux et heritaiges. Enjoinct ladicte court à tous ceulx qu'il apartiendra de leur rendre et restablir, si aucuns leur ont esté prins et occuppez. A quoy faire seront les detenteurs et occupateurs contrainctz, mesmes par prison, s'il y eschet. Et neantmoings sera informé contre ceulx que depuis ledict edict et par dessus les defenses dudict de[16] Bueil y ont contrevenu et y contreviendront, circunstances et deppendences, pour sur les informations qui en auront esté faictes et apportées devers icelle court estre proceddé ainsi que de raison. Au surplus enjoinct ladicte court aux gouverneurs, lieutenant et juges des lieux non suspectz de tenir la main à l'execution du present arrest, mesmes par main forte, si besoing est. En sorte que les edictz et ordonnances du roy verifiez en icelle soient entretenuz et ayent leur plain et entier effect ès dictz lieux conformement au vouloir et selon l'intention du roy et la veriffication d'icelle court. Le tout nonobstant oppositions ou appellations quelzconques et sans prejudice d'icelles »[17].

16. Le scribe a transcrit par erreur « du Bueil ».
17. Arch. nat., X1a 1610, fol. 155, 27 juillet 1564.

Le siège de Chartres en 1568.

Un second exemple intéresse le diocèse actuel de Chartres. L'épisode le plus caractéristique de la Réforme y fut assurément le siège de cette ville par Condé, en 1568.

Il y avait déjà quinze jours que l'armée huguenote s'épuisait à l'assaut de ses murailles lorsque, désespérant de vaincre, le 15 mars, elle se retira, livrant aux flammes « toutes les églises des faubourgs et des villages » voisins[18]. Ce mouvement de retraite, accompli à la lueur des incendies, aurait endommagé, dit Pitard, « plus de cinquante églises »[19]. Le chiffre serait-il excessif ? C'est du moins à le discuter que se sont appliqués contradictoirement et M. le pasteur Lehr et l'abbé Métais.

Dans une première étude, parue en 1897[20], M. Lehr, contenu ou retenu qu'il était par la préoccupation d'atténuer la culpabilité de ses coreligionnaires, signale confusément une douzaine d'églises détruites la plupart, s'il fallait l'en croire, pour des raisons d'intérêt militaire. Même en repoussant cette explication, valable tout juste pour deux ou trois moutiers[21], on est encore loin de compte. Mais les dénégations de M. Lehr valent l'affirmation de Pitard : elles manquent de preuves. L'abbé Métais, n'ayant personne à ménager, devait se montrer plus objectif. Sa « Réponse à M. Lehr »[22] insiste sur les dévastations exercées par les huguenots à l'occasion du siège. Abstraction faite de certaines imputations discutables, elle n'énumère pas moins de vingt-trois églises incendiées ou pillées sans raison militaire, sans nécessité de combat. Et ce nombre, déjà significatif, l'eût été davantage si l'auteur n'avait limité son enquête

18. Simon de Givès, *Bref discours du siège de Chartres en 1568*, éd. par Ch. Métais, Chartres, 1895.

19. Pitard, *Fragments historiques sur le Perche* (Mortagne, 1866), p. 150.

20. *Le siège de Chartres par Condé en 1568*, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français*, t. XLVI, an. 1897, pp. 281 à 295 et 348 à 371.

21. Le couvent des Cordeliers et la collégiale Saint-Maurice, nullement Saint-Jean-en-Vallée que les huguenots incendièrent et d'où ils délogèrent, le 6 mars, pour porter leur attaque de l'autre côté de la porte Drouaise. Voir ci-dessous, p. 180.

22. Abbé Ch. Métais, *Défaite de Condé et des Protestants devant Chartres en 1568 (Réponse à M. Lher* (sic), *pasteur protestant)*, Chartres, 1899.

au seul pays chartrain. Mais les témoignages par lui recueillis établissaient victorieusement contre M. Lehr la vraisemblance de l'évaluation de Pitard : n'était-ce pas suffisant ?

On peut regretter que M. Lehr n'ait pas apprécié, autant qu'il convenait, les critiques et la documentation de l'abbé Métais. Sa nouvelle histoire du siège de Chartres[23], éditée depuis en volume, se fut allégée d'explications bizarres; des omissions aussi, qu'on s'étonne d'y retrouver, eussent été de ce chef opportunément réparées. Quelqu'un se rencontrera-t-il un jour pour reprendre avec plus de bonheur le récit d'un épisode si cher à la piété chartraine ? En attendant, j'apporterai ici le résultat des sondages que j'ai pratiqués, histoire de me documenter, dans les registres du parlement de Paris. Nul doute que ces textes, s'ils les eussent connus, eussent à la fois triomphé des répugnances de M. Lehr et réjoui l'érudit abbé, dont la contribution personnelle se fut accrue d'une trentaine de pièces nouvelles[24].

Il n'est pas sans intérêt d'en indiquer la teneur. Plusieurs de ces pièces, une douzaine, se rapportent à des faits de pillage déjà connus, mais éclairent sur certains points ou précisent pour maints détails les témoignages rassemblés par l'abbé Métais. Les autres, au nombre de dix-sept, révèlent des faits ignorés. L'analyse succinte de ces documents permettra de se représenter les différents types d'actes et les ressources que renferment sur le sujet les registres de la sous-série G^8^* qui nous occupe et ceux du Parlement.

Bonneval (Eure-et-Loir, arr. de Chateaudun). — Arrêt du parlement de Paris chargeant le bailli de Chartres de délivrer un exécutoire à l'encontre de Guillaume Baudouyn, fermier de l'abbaye de Bonneval, l'obligeant à verser mille livres sur le prix de son bail pour l'entretien des religieux et les réparations à effectuer à l'établissement. Un des considérants de l'arrêt porte « que ès derniers troubles ceulx qui ont prins et porté les armes contre le roy estans entrez en ladicte abbaye ont rompu les portes, abbattu l'eglise, les manoirs et ediffices d'icelle, ravy et emporté les livres

23. Voir Henry Lehr, *La Réforme et les Eglises réformées dans le département actuel d'Eure-et-Loir* (Chartres, 1912), Première partie, ch. II, p. 40-70.

24. Ne figurent dans ce nombre que les sacs et incendies perpétrés à l'occasion du siège de Chartres, en 1568.

et ornemens de ladicte eglise, habillemens et meubles d'iceulx religieux, lesquelz par ce moyen ont esté contrainctz, n'ayant plus de quoy vivre en ladicte abbaye, l'abandonner, n'y estant demeuré aucun d'entre eulx, fors le prieur d'icelle qui ne peult estre payé par ledict Baudouyn de son vivre et vestiaire... ». 13 avril 1568 (Arch. nat., X1a 1622, fol. 292 r°. Voir aussi l'arrêt en date du 27 octobre 1563, Arch. nat., X1a 1606, fol. 504).

Beaulieu (Eure-et-Loir, comm. de Chartres et du Coudray). — Arrêt rendu par le parlement de Paris, à la requête de Guillaume Bertrand, prieur de La Madeleine du Grand-Beaulieu, ordonnant aux religieux de réintégrer leur couvent sous réserve des réparations à faire. La cour permet, en outre, d'informer « de la forme et par la faulte et coulpe de qui est advenue la fortune du feu audict prieuré ». 31 mai 1568 (Arch. nat., X1a 1623, fol. 132 v°).

Louye (Seine-et-Oise, cant. de Dourdan, comm. des Granges-le-Roi). — Arrêt du parlement de Paris autorisant la vente des bois de haute futaie du prieuré de « Notre Dame de Loye... pour reparer les ruynes et demolitions advenues en icelluy durant les derniers troubles ». 19 octobre 1568 (Arch. nat., X1a 1624, fol. 241, à la date).

Les Cordeliers, à Chartres. — Arrêt rendu par le parlement de Paris homologuant l'accord intervenu entre les religieux du couvent de Saint-François de Chartres et les échevins de la ville au sujet de l'occupation d'une « maison hospitalliere appellée l'hospital Sainct Hilaire ». Ce logement avait été octroyé aux Cordeliers en raison de ce que, lors « des dernieres guerres, pour mieux conserver ladicte ville en l'obeissance du roy, leur eglise, doctrine et couvent [avaient] totallement esté ruynés et desmollis ». 29 avril 1569 (Arch. nat., X1a 1626, fol. 57 v°. Voir un autre arrêt du 16 août 1569, Arch. nat., X1a 1627, fol. 40 v°). [Cette démolition avait été exécutée par les assiégés sur l'ordre du gouverneur.]

Saint-Jean-en-Vallée, à Chartres. — Procès-verbaux de la visite faite par divers corps de métier des bâtiments de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée, brûlés et ruinés « par le moyen des guerres et incursions advenues en ce royaulme, mesmes au pays chartrain depuis troys ou quatre moys en ça ». L'abbaye est dite « aultant bien magnificquement... construite... que abbaye de vingt-cinq, voir trante lieues allentour ». A noter « que au pignon d'icelle eglise et à l'entrée d'icelle y avoit ung jeu d'orgues fort belles et fortes, enrichies d'ymageryes et faictes de marqueterie, taillé et assemblaigé, et plaffons enrichiz de parquetz rembourez à clefz pendantes ». Et cet autre détail, qu'il « n'y est demeuré que les murailles encore grandement endommagées ». 31 mai - 8 juin 1568 (Arch. nat., G8* 1206, F187, pièce de 26 feuillets. Voir aussi F186).

Les Hautes-Bruyères (Seine-et-Oise, cant. de Chevreuse, comm.

de Saint-Remy-l'Honoré). — Exemption accordée à l'abbaye de Fontevrault et aux prieurés qui en dépendent, — en l'espèce au prieuré des Hautes-Bruyères, du diocèse de Chartres, lequel est taxé à deux écus de rente, — « eu esgar à la qualité d'icelle et aux pertes, ruynes et dommaige qu'elle a soufferte durant les troubles ». 13 avril 1569 (Arch. nat., G8* 1206, F71 et F96).

Saugis (Eure-et-Loir, cant. de Nogent-le-Roi, comm. de Saint-Lucien). — Arrêt du Parlement ordonnant la mainlevée de la chapelle de « Saulgy » sur la requête de Messire Jacques de Helbert, chapelain. On y déclare que la « chappelle et aussy les edifices d'icelle... auroient esté... ruynez par les rebelles et ennemys du roy tenantz le siege devant la ville de Chartres » (Arch. nat., X1a 1627, fol. 2 v°, 9 août 1569).

Eclimont (Eure-et-Loir, cant. de Maintenon, comm. de Saint-Symphorien). — Exemption de taxe accordée aux « religieux, prieur et couvent des Celestins Nostre Dame d'Esclymont, diocese de Chartres,... pour les notoires ruynes dudict couvent ». Tours, le 24 août 1569 (Arch. nat., G8* 1206, F102). — Modération de la taxe de six écus de rente « qui est ung tiers de leur revenu », réduite à deux écus de rente seulement, accordée aux prieur et religieux d'Eclimont, lesquels « remonstroient que encores que ledict prieuré soit de si peu de revenu qu'à peine peult-il suffire pour leur entretenement et qu'il ayt esté du tout ruyné et desmoly durant les troubles... ». Blois, 31 décembre 1576 (Arch. nat., G8* 1206, G234).

Nanteuil (Loir-et-Cher, cant. de Bracieux, comm. de Huisseau-sur-Cosson). — Décharge des deux écus d'or de rente auxquels a été taxé le « prieuré de Nanteuil, ordre de Chezebenoist, diocese de Chartres », attendu que « le revenu dudict prieuré... ne consiste que en ung arpent de pré, neuf ou dix solz de menues censives, ung quartier de bois tailliz et environ dix neuf septiers de mousture et quelque usaige de bois pour le chaufaige du prieur, sur quoy il faut payer vingtz livres de decimes pour le roy, neuf livres pour une messe, sans d'aultres menues charges, et aussi que l'eglise dudict prieuré est bruslée et ruinée... ». Paris, 14 octobre 1569 (Arch. nat., G8* 1206, F45).

Brou (Eure-et-Loir, cant. de Chateaudun). — Avis des commissaires établis en la Chambre du Trésor, à Paris, tendant à réduire de moitié la taxe de quatre écus d'or de rente imposée à Me Jean de La Vergne, prieur de Saint-Jean de Brou, *alias* de Braye, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée, attendu « les demolitions d'icelluy [prieuré], et que dès le commencement des guerres et troubles advenuz en ce royaulme il n'en a receu aucun revenu ». Paris, le 4 janvier 1570 (Arch. nat., G8* 1206, F101).

Thimert (Eure-et-Loir, cant. de Chateauneuf). — Modération de

la taxe de dix écus, réduite de moitié, en faveur de Martin Séguier, prieur de « Thymer », au diocèse de Chartres, dont l'établissement avait été « pillé, brulé et ruyné tant par la compaignie de Montgomery que par les reistres pendant le siège dudict Chartres ». 18 septembre 1570 (Arch. nat., G8* 1206, deux pièces : F88 et F90).

Saint-Maurice, à Chartres. — Enquête concernant les ruines et pillages commis à la collégiale de Saint-Maurice où « la plus part des ennemys estoient logez et retirez » durant le siège de la ville de Chartres, en 1568. 5 et 6 juin 1571 (Arch. nat., G8* 1207, F47. Autre pièce cotée F48).

Saint-Chéron, à Chartres. — Modération de la taxe de vingt-cinq écus de rente réduite à six écus seulement, accordée aux abbé et couvent de l'abbaye de Saint-Chéron-lés-Chartres, « actendu la notorieté de la ruyne de ladicte abbaie de Sainct-Cheron tant à cause du siege des ennemis devant ladicte ville de Chartres que des guerres et troubles qui ont durez si longuement ». 10 septembre 1571 (Arch. nat., G8* 1206, F143-145).

Alluyes (Eure-et-Loir, cant. de Bonneval). — Exemption de taxe accordée au prieur de Saint-Germain des « Adjouz », membre dépendant de l'abbaye de Clairefontaine, au diocèse de Chartres, attendu « les grandes ruines de la chapelle et maisons dudict prieuré ». 10 février 1572 (Arch. nat., G8* 1206, F105 et F106).

Eau-lés-Chartres (Eure-et-Loir, cant. de Chartres, comm. de Verlés-Chartres). — Modération de la taxe de vingt-et-un écus de rente réduite à dix écus seulement, accordée à l'abbesse de Notre-Dame de l'Eau, diocèse de Chartres, attendu que « ladicte abbaye est de peu de revenu, chargée de grand nombre de religieuses et presque du tout ruynée et demolie, n'estant le revenu d'icelle à peine suffizant pour les reparations qu'il y convient de faire... ». Blois, le 31 décembre 1576 (Arch. nat., G8* 1206, G224).

Candé (Loir-et-Cher, cant. de Contres). — Modération de la taxe de trois écus de rente réduite à un écu seulement, accordée à Messire Jacques Seigneuret, prieur de Candé-sous-Blois, diocèse de Chartres, attendu que l'établissement, jadis affermé 160 livres ne peut valoir à présent plus de 140 livres, « à cause des guerres et precedentes alienations ». Blois, 31 décembre 1576 (Arch. nat., G8* 1206, G228).

Saint-Père-en-Vallée, à Chartres. — Modération de la taxe de soixante-quatorze écus réduite à cinquante écus de rente seulement, accordée à l'abbé de Saint-Père-en-Vallée, attendu « que ladicte abbaie est chargée de grandes charges et reparations, mesmes de decimes, et durans les troubles le revenu de ladicte abbaie a esté pour la pluspart pillé, ravy et dissipé, et aulcunes

maisons de ladicte abbaie ruynées par les gens de guerre... ». Blois, 10 février 1577 (Arch. nat., G8* 1206, G240. Voir aussi l'arrêt du Parlement en date du 16 juillet 1569, Arch. nat., X1a 1626, fol. 418).

Chambon (Loir-et-Cher, cant. d'Herbault). — Modération de la taxe de six écus de rente réduite à trois écus seulement, accordée au prieur de Chambon, au diocèse de Chartres, attendu le peu de valeur du bénéfice, « oultre qu'il a esté presque tout ruiné par l'invasion et hostilité des guerres ». Blois, le 10 février 1577 (Arch. nat., G8* 1206, G241).

Douy (Eure-et-Loir, cant. de Cloyes). — Exemption de la taxe de deux écus de rente accordée au prieur de « Douioy », diocèse de Chartres, attendu que son bénéfice ne vaut plus que soixante à soixante-dix livres par an, « oultre les ruynes et pertes advenues durans les guerres ». Blois, le 28 février 1577 (Arch. nat., G8* 1206, G244).

Des sources narratives du sujet.

Si l'ère des guerres de religion constitue la période aiguë des saccagements d'églises, les calvinistes n'avaient pas attendu que Condé se mit à leur tête pour exercer leurs fureurs impies contre tout ce qui était catholique : monuments et institutions. Rares sont les diocèses qui n'eurent pas matériellement à souffrir de l'infiltration protestante. Les chroniques locales, les mémoires se font l'écho de manifestations iconoclastes dès le règne de François Ier. Afin de suppléer pour l'époque à la rareté des sources documentaires, et bien que les textes narratifs n'inspirent pas *a priori* une égale confiance, on utilisera ces témoignages en leur appliquant les règles de critique interne, critique d'exactitude et critique de sincérité[25]. On n'omettra pas non plus de consulter les histoires contemporaines, celles que mentionne M. Hauser dans les *Sources de l'Histoire de France*[26], et quelques autres encore qui. pour être absentes du répertoire, n'en gardent pas moins une incontestable valeur documentaire. Tel l'in-folio de François Gonzague, *De origine seraphicæ religionis Franciscanæ*, édité à Rome, en

25. Ch.-V. Langlois et Ch. Seignobos, *Introduction aux Etudes historiques*, p. 130-162.
26. V. le t. III consacré aux Guerres de religion (1559-1589), Paris, 1912.

1587[27], où l'on trouve établie par provinces, avec dates à l'appui, la liste des couvents des Frères Mineurs ravagés par les calvinistes en France; ou bien encore la *Narration historique des convens de Saint-François et monastères Sainte-Claire érigez en la province de Bourgogne*[28], éditée en 1619 par le cordelier Jacques Fodéré, mais dont la rédaction est antérieure au précédent ouvrage.

§ 2. — POUR LA MISE EN ŒUVRE HISTORIQUE

Je suppose qu'un érudit, s'inspirant des pages qui précèdent, ait rassemblé sur un diocèse de son choix tous les textes qu'il lui était matériellement possible d'atteindre; il en a dressé l'inventaire, rédigé l'analyse ou pris copie; bref, tous ses matériaux sont réunis à pied d'œuvre. Veut-il maintenant ouvrer son sujet, en composer un récit suivi ? Il est nécessaire au préalable qu'il range les faits par catégories, et qu'il précise, en les considérant un à un, les causes qui les ont engendrés, quels en furent les auteurs responsables et, n'omettons pas de nous enquérir de ceux-là surtout, les bénéficiaires. Problèmes embrouillés à plaisir, on le devine, mais qu'il est facile de démêler dès qu'on connaît les questions qui se posent et quels principes les dominent.

La désolation des sanctuaires de France, au XVIe siècle, résulte d'une série d'actes bien définis : la réquisition et la spoliation des trésors sacrés, les pillages d'églises, le brisement des images, enfin les sacs et destructions d'édifices religieux. Considérons séparément, objectivement, les différents ordres de faits que nous venons d'énumérer.

La réquisition et la spoliation des trésors.

La réquisition des trésors d'église se fait au nom et pour le service du roi; la nécessité impérieuse de tels actes et le con-

27. In-folio (Bibl. nat., Inventaire H 1581). Une seconde édition, également in-folio, a paru à Venise (1602-1603).

28. In-4° (Bibl. nat., Ld29 33). Réimprimé dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1861, in-8°, 160 p.

sentement préalablement acquis du clergé en consacrent la légitimité. C'est tantôt pour subvenir aux nécessités du royaume. Rappelons l'édit de mai 1562 qui autorisait les églises et les monastères des provinces de Reims, de Sens et de Rouen à engager leurs vases d'or et d'argent pour remédier au déficit provoqué par l'état de guerre dans le recouvrement de la subvention du clergé dite du Contrat de Poissy[29]. Tantôt il s'agit de soudoyer la guerre sainte : les consuls de Limoges obtiennent alors du roi la permission d'aliéner les joyaux de l'abbaye Saint-Martial et des autres églises de la ville[30]. Tantôt encore, sous la pression des circonstances, le consentement des Cours souveraines supplée à l'autorisation royale. Ainsi, en Bourgogne, au début des opérations de 1562, Gaspard de Saulx-Tavannes, isolé de la cour et réduit à ses seules forces, est autorisé par le parlement de Dijon, sur l'offre préalable du clergé, à saisir et à vendre l'argenterie des églises de la province, décision approuvée plus tard par le roi, « attendu qu'il est question de la conservation de la religion »[31].

Toute différente est la confiscation des trésors d'églises ordonnée par le prince de Condé... au nom du roi.

On est en avril 1562. Le Prince vient d'entrer en campagne contre Guise. D'Orléans, il adresse un appel aux communautés calvinistes du royaume, les pressant de lui fournir des secours d'hommes et d'argent. Mais les huguenots n'en ont cure. Ou plutôt, mobilisés moralement depuis des mois, ayant de leur côté des rancunes privées à satisfaire, ils se porteront d'abord sur place à l'assaut des églises et des établissements religieux. Beaucoup de sanctuaires tiraient leur renommée de richesses artistiques d'une immense valeur. Les chefs militaires, intéressés à leur conservation, songeront à les soustraire à la brutalité de la foule. Condé, d'ailleurs, a donné l'ordre d'en faire dresser un « loyal registre ». L'opération revêt à l'ordinaire un semblant de légalité. Les orfèvreries liturgiques sont inventoriées, mises sous séquestre, en présence des officiers du roi et de

29. Fontanon, éd. 1611, t. IV, p. 528-529. Cf. Arch. nat., X1a 1602, fol. 342; Arch. dép. d'Eure-et-Loir, G 428.

30. A. Leroux, *Histoire de la Réforme dans la Marche et le Limousin* (Limoges, 1888), p. 61.

31. L. Pingaud, *Les Saulx-Tavannes* (Paris, 1876), p. 33, n. 2 et p. 34.

notables; si le clergé élève une protestation, on lui donne acte de ses remontrances; puis on déclare gravement les biens à la disposition de « Sa Majesté et son conseil ». Le consentement du roi faisant défaut, son prétendu conseil, en l'espèce le prince de Condé, en destinait le monnayage à la solde des reîtres et lansquenets du parti. Bientôt, en effet, calices, reliquaires et autres objets de prix sont brisés, et les pierres précieuses mises à part, l'or et l'argent sont réduits en lingots, puis convoyés vers Orléans pour y être transformés en écus et testons à l'effigie de Charles IX[32].

La fiction du roi prisonnier des Guise, ce prétexte mis en avant par Condé pour justifier sa révolte, ne saurait donner le change sur le caractère sacrilège de ces confiscations opérées sans l'assentiment du clergé, voire pour des fins contraires au bien public[33].

Les pillages d'églises.

Abordons maintenant la question du pillage, j'entends du pillage direct sans formalité d'inventaire, souvent même en dépit des inventaires.

Le luxe de formes déployé par les lieutenants de Condé pour donner le change sur la destination des trésors d'églises sequestrés ne les empêchera pas de s'y tailler une part, une large part. La formalité est le masque du brigandage, l'arme fourrée du grand seigneur huguenot et du robin spoliateurs.

Dans son introduction à l'inventaire du pillage de Saint-Martin de Tours, Grandmaison dénonce les prélèvements opérés à leur profit sur les joyaux et les reliquaires de la collégiale par les chefs du parti, MM. de Genlis, Du Vigen et de La Rochefoucault, que Condé avait envoyés d'Orléans pour en prendre

32. Vte de Brimont, *Le XVIe siècle et les guerres de la Réforme en Berry* (Paris, 1905), t. Ier, p. 278, n. 1; — Bibl. nat., f. fr. 10 190, fol. 164; — *Hist. ecclés. des Eglises réformées*, éd. Baum (Paris, 1884), t. II, p. 602-603.

33. M. Hauser relève quelque part, en infligeant à sa phrase un sens réprobateur, « que le monnayage des vases sacrés n'est un sacrilège que s'il est accompli par les hérétiques » (*Les « Acta tumultuum gallicanorum »*, Paris, 1912, p. 33, note 7). Il n'est cependant pas douteux que de leur part il n'en pouvait être autrement, puisque ceux-ci disposaient de ces trésors pour des fins hostiles à l'Eglise et sans le consentement de l'autorité ecclésiastique.

possession en son nom. La proie était d'importance. « Tous les biens de la maison de La Rochefoucault, dit-il, quelque considérables qu'ils fussent, n'auraient suffi à une telle réparation[34]. » Que de noms encore l'on pourrait citer ! Lesdiguières en Dauphiné, Poncenat en Bourbonnais, d'Ivoy en Berri, cent autres « grands voleurs et larrons » acquirent par les mêmes moyens une fortune scandaleuse. Parce qu'ils étaient braves et vaillants, nous surestimons à tort leur valeur morale. En passant à la Réforme, tous ces nobles semblent n'avoir eu d'autres mobiles que les calculs de l'intérêt. Eux ou leurs fils s'en dégageront plus tard, lorsque, sous la main ferme de Richelieu, ils constateront que « le métier de huguenot ne vaut plus rien[35] ». Mais à la faveur des guerres civiles, la plupart s'en accommodent et lui font rendre à plein. Calvin, de Genève, s'irritera du préjudice qu'en éprouve la cause. « Un abus qui n'est nullement tolérable, écrit-il aux ministres de Lyon, c'est que des soudards prétendent de bûtiner des calices, reliquaires et tels instruments des temples[36]. » A Orléans, on décide de frapper un exemple en chassant de l'armée je ne sais quel larronneau qui avait dissimulé dans ses chausses une petite croix d'or ![37] Que n'eût-on sévi pareillement envers tous les voleurs ! l'armée huguenote se fût du coup réduite à rien.

Car les soldats n'étaient pas moins avides ni moins insatiables que les chefs. En masse d'ailleurs, s'ils ont pris les armes, n'est-ce pas sur la promesse « qu'ils pilleront toutes les églises et les richesses de France » ?[38] Ceux mêmes qui se sont enrôlés pour la solde, à défaut de celle-ci ne se contenteront pas de vivre aux dépens du commun peuple, les choses saintes seront par surcroît comme autant de proies à leur appétit.

Le pillage n'est pas le fait exclusif d'un parti. Des deux côtés, quel que soit le camp, on ne s'embarrasse guère de scrupules. Là-dessus, la certitude est absolue. On trahirait néan-

34. *Procès-verbal du pillage... de Saint-Martin de Tours*, p. XXXV.
35. Lettre du protestant Dagrel, agent secret de Richelieu (*Bull. de la Soc. d'hist. du Protestantisme français*, t. XXX, an. 1881, p. 257).
36. J. Bonnet, *Lettres de Jean Calvin* (Paris, 1854), t. II, p. 469.
37. *Hist. eccl. des Eglises réformées*, éd. Baum, t. II, p. 52.
38. Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique de Bretagne* (Paris, 1746), t. III, col. 1233.

moins quelque candeur à s'interdire de soupçonner les huguenots chaque fois que nos documents dénoncent sans autre précision la période des « troubles » ou les « gens de guerre ». La discrète réticence de ces formules, quant à la culpabilité des auteurs, ne saurait tromper personne. Les documents relatifs au pays chartrain en sont un exemple. Seules, en 1568, les troupes de Condé l'occupèrent et, seules, par conséquent, elles y accumulèrent les ruines dont les titres font mention[39]. Or, ceux-ci, plus des deux tiers, nous l'avons vu, n'usent pas d'expressions autrement suggestives.

Est-ce à dire, pour cela, que les troupes royales ne pillèrent onc d'établissements religieux ? Nous connaissons un prieuré, celui de La Fontaine-au-Bois, au diocèse de Sens, que des soldats catholiques dévalisèrent en 1567. Mais le mobilier de la chapelle fut à cette occasion transporté en l'église voisine de Nogent-sur-Seine, que les protestants avaient dépouillée, et il s'agissait là d'un monastère récemment désaffecté par les soins de son titulaire dont la religion faisait scandale[40]. N'imaginons pas, en effet, que les soldats saccageaient et pillaient toujours sans discernement. Quand les réformés occupèrent Soissons, en 1567, toutes les églises de la ville et des alentours furent mises au pillage, toutes, sauf l'église et monastère de Notre-Dame de Soissons, dont l'abbesse était Catherine de Bourbon, sœur du prince de Condé[41]. Pareillement, les gens de guerre du camp catholique « aussi méchants et quasi plus que les huguenots », dit Claude Haton, s'autorisaient tout butin, tout, « excepté le pillage des églises et saccagement des prêtres »[42].

Théodore de Bèze essaie d'atténuer la culpabilité de ses coréligionnaires en dénonçant la complicité d'ecclésiastiques, lesquels, dans l'espoir de participer au butin, se mêlaient aux inventaires[43] ou révélaient aux soldats certains trésors mis en

39. Ci-dessus, p. 179 à 183.
40. V. Carrière, *Les établissements religieux de Melz-sur-Seine*, dans le *Bull. d'hist. et d'arch. du diocèse de Meaux*, t. IV, p. 112.
41. A. Suin, *Procès-verbal constatant le sac de la cathédrale de Soissons*, dans le *Bull. de la Soc. hist. de Soissons*, t. XII, an. 1858, p. 68.
42. F. Bourquelot, *Mémoires de Claude Haton*, t. II, p. 517.
43. *Hist. eccl. des Eglises réformées*, éd. Baum, t. II, p. 618.

lieu sûr[44]. Je dirai plus. Des prêtres s'étaient emparés d'objets précieux sous prétexte de les conserver à leur église, et refusèrent de les restituer après la pacification des troubles. Mais ce que l'*Histoire ecclésiastique* passe sous silence, et ce que nous constatons ailleurs mainte fois, c'est l'emprisonnement, les tortures, voire la mort, infligés aux gens d'église qui s'obstinaient à tenir secrètes les cachettes ou refusaient de livrer aux réformés les reliquaires dont ils avaient la garde[45].

Quant aux ventes d'objets cultuels réalisées par les soins de ceux qui n'en étaient que les usufruitiers et les naturels gardiens, des ecclésiastiques pour le dire d'un mot, qu'en doit-on penser ? Menacés dans leurs moyens d'existence, le plus souvent dépouillés de leurs biens et chassés de leurs demeures par un adversaire qui se fût servi contre eux de ces richesses ou les eût confisquées à son profit, les serviteurs des autels pouvaient se croire fidèles à la pensée des donateurs anciens en affectant ces choses à leur propre usage. C'est ainsi d'ailleurs qu'agit la nature : elle crée la force majeure là où la raison et la conscience font défaut.

En même temps que les hommes d'armes, les officiers royaux, les gens de justice notamment, attirés par l'espoir du butin, imaginaient mille emprises sur les biens des églises. Nombre d'entre eux n'exerçaient dans leurs prétoires que des fonctions peu lucratives : ils vont profiter et s'enrichir; d'autres qui avaient financé le parti s'octroieront pendant les troubles de larges compensations. Les archives des Parlements contiennent des listes entières de magistrats de même bailliage ou sénéchaussée « tous de la nouvelle opinion, ayant contrevenu aux édits du roi et en fuite. » En fuite, c'est-à-dire à la suite des bandoliers et des boutefeux de la Réforme. Précis et circonstanciés, les procès-verbaux de pillage abondent, qui révèlent parmi les pillards la présence de robins. Lisez plutôt les conclusions du procureur général du roi au Parlement de Paris en 1562 : « La plus grand part des pilleries, ranconne-

44. *Hist. eccl. des Eglises réformées*, éd. BAUM, t. II, p. 51.

45. Cl. de SAINCTES, *Discours sur le saccagement des églises*, éd. CIMBER et DANJOU, 1re série, t. IV, p. 381; — F. BOURQUELOT, *Mém. de Cl. Haton*, t. Ier, p. 249; — MÉNARD, *Hist. de la ville de Nismes* (Paris, 1703), t. IV, p. 357.

ments, saccagements d'églises, incendies et brûlements de maisons seraient procédés d'aucuns juges et officiers du roi..., et même aucuns auraient assisté auxdites pilleries et ravi ce que bon leur aurait semblé, les autres fourni vivres et favorisé entièrement de tout ce que leur aurait été possible »[46]. Les remontrances du Parlement au lendemain de l'édit d'Amboise sont encore plus catégoriques : « Le roi a bien été expérimenté comme par les officiers de judicature qui ne tiennent sa religion, ses villes et églises ont été occupées, pillées et saccagées »[47]. Voilà précisément un phénomène qui en dit long sur la conscience de ces nouveaux convertis, traîtres à leur état. Il serait intéressant de contrôler de telles conclusions par bailliages et sénéchaussées.

La présence de gentilshommes parmi les pilleurs, et davantage celle de « ministres de justice » impliquait fatalement la suppression des pénalités envers les coupables. Cette crise de moralité chez les naturels soutiens de l'ordre explique pour une part l'espèce de perversion mentale qui s'empara subitement du bas peuple, envieux et pauvre, des paysans surtout, que nous rencontrons à la suite des troupes de la Réforme, voire dans leurs rangs. Beaucoup sont des auxiliaires d'un jour, recrutés sur place parmi les sujets de l'église ou du monastère voisin. Le couvent pris d'assaut, rien ne justifiera plus leur présence, et ils s'en iront, quelques-uns effrayés de leur audace, chargés de meubles, d'ustensiles et de comestibles. Une opération plus pressante cependant a retardé leur départ : c'est la destruction du chartrier où sont déposés les terriers et les registres de compte. « Voilà nos aveux rendus », s'écriaient les huguenots de Caen en alimentant un feu de joie des titres de l'abbaye Saint-Martin de Troarn[48].

On ne saurait ici marquer des responsabilités. La foule est irresponsable. Mais on comprend par quel mécanisme artificiel les appétits brutaux, et confus, du paysan ont été transformés en une volonté raisonnée d'agression. De tels phénomènes accusent au départ une impopularité si manifeste de

46. Arch. nat., X2a 130, fol. 116 v°, 31 décembre 1562.
47. Arch. nat., X1a 1605, fol. 216 v°.
48. R. N. Sauvage, *L'Abbaye Saint-Martin de Troarn au diocèse de Bayeux* (Caen, 1911), p. 51.

la propriété ecclésiastique qu'ils ne peuvent manquer de provoquer, par endroits, des notations spéciales. Pour telle localité, par exemple, l'abandon de l'ancienne religion plongera ses racines dans le produit du brigandage accompli en commun, dans le bénéfice indivis qui liaient tous les profiteurs sans cesse tenus de le défendre, sans cesse tentés de l'élargir.

Autre aspect du problème. On a souvent confondu les pillards huguenots et les gueux tout court. Les chefs militaires de la Réforme en sont généralement cause pour avoir de tout temps pratiqué des enrôlements du type quantitatif. Il est, au surplus, difficile de distinguer entre gens qu'apparentent une même communauté d'actes, sinon de croyance. On évitera toutefois d'unifier sous une même étiquette les rebelles du parti et les bandes de pillards où se coudoyaient à l'état besogneux les pires éléments de la nation, roturiers ou nobles. Claude Haton dévoile opportunément cette catégorie nouvelle de malfaiteurs, née du désordre de la guerre civile. En 1562, dit-il, « la France... fut remplie et fort tourmentée des voleurs, larrons et sacrilèges qui, de nuit et de jour, tenaient les champs et forçaient les églises et maisons pour voler et piller les biens d'icelles pour vivre et s'entretenir, et le tout sous le nom et couverture des huguenots et de la guerre qui avait cours en France... Les voleurs et méchants garnements des villes et villages, pour la plupart gentilshommes, ou, pour mieux dire, gens pille-hommes, et leurs serviteurs, s'adonnèrent à piller et à dérober toutes parts où ils pourraient faire profit et butin, fut ès maisons des riches gens ou dans les églises des villages, et le plus n'y allaient que de nuit, afin de n'être vus et connus et de ne point tomber ou en deshonneur, ou ès mains de justice »[49].

Les faits de cette nature accusent les fatalités sociales de l'époque, ce que nos textes désignent par l'expression « le malheur des temps ».

Le brisement des images.

Les bris d'images sont des actes de violence sacrilège, issus d'une fausse interprétation du premier commandement du

49. F. Bourquelot, *Mémoires de Claude Haton*, t. Ier, p. 333.

Décalogue. Théodore de Bèze, au lendemain du sac de Vendôme par ses coreligionnaires, le reconnaît lui-même. « Cette manière de faire ne me plaît aucunement, dit-il, d'autant qu'elle me semble n'avoir aucun fondement en la parole de Dieu »[50]. Mais, de suite, une question se pose. Si telle est la doctrine du réformateur, comment une pratique contraire a-t-elle pu prévaloir en France et se généraliser ?

Notons d'abord l'origine du mouvement iconoclaste. En France, il est d'importation germanique et se développe, sous Henri II, à la suite de l'apparition de la première traduction française de l'*Institution de la religion chrétienne* par Calvin (1541), bientôt suivie de la publication du *Traité des reliques* (1543). « Des images en un temple », opine Calvin, sont une « abomination », une « souillure »[51]; le culte des reliques, un abus incorrigible qui « devrait être totalement abattu »[52]. « Plût à Dieu, dit-il encore, que tout fut exterminé du monde, quand il nous devrait coûter la vie »[53]. De telles maximes allaient agir sur les masses aveugles, comme certains ferments vénéneux dont il est malaisé d'atténuer la virulente nocivité. A partir de 1561 surtout, sous l'influence des prédicants, « source et origine des divisions » du royaume [54], les insolences cultuelles se multiplieront. Eglises envahies, tabernacles violés, images abattues, reliques profanées : c'était de quoi s'effrayer. Se représente-t-on la stupeur qui dut accueillir dans chaque ville de telles scènes de violence, les vibrations inattendues que ces excès provoquaient dans l'âme populaire, les ressentiments profonds accumulés avec le temps contre ceux-là même qui, moins experts en Ecriture que zélés à détruire, matérialisaient aussi brutalement des idées hostiles aux sentiments les plus profonds de la race. On l'a remarqué avec raison : « C'est en définitive, à propos du culte des saints, que la Réforme s'est heurtée le plus violemment peut-être, chez nos aïeux, au tempérament national »[55].

50. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 359.
51. J. Calvin, *Institution de la religion chrétienne*, livre I, chap. XI.
52. J. Calvin, *Traité des reliques*, éd. Autin (Paris, 1921), p. 194.
53. J. Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 417.
54. Lettre du conseil de Charles IX aux magistrats de Genève, dans Capefigue, *La Réforme et la Ligue* (Paris, 1843), p. 206.
55. J. Calvin, *Traité des reliques*, éd. Autin, Introd., p. 30-31.

Les réformateurs aperçurent vite le danger. La fureur iconoclaste, en se propageant, ne compromettait pas seulement les idées de réformation; en maint endroit elle avait motivé des représailles sanglantes; quelques protestants même s'indignaient.

Nous avons sur ce sujet trois lettres de Calvin et une de Bèze. La plus ancienne est adressée à l'église de Sauve, en juillet 1561[56]. Deux autres de Calvin ont pour objet les désordres survenus à Lyon[57]. Celle de Bèze, écrite d'Orléans, concerne le sac de Vendôme, et, comme les deux précédentes, elle est datée du 13 mai 1562[58]. Ces lettres ont été interprétées de nos jours comme une réprobation « énergique » des sacs d'églises. Je serais peut-être d'un avis différent. Laissons de côté l'épitre de Bèze, sur laquelle nous reviendrons. Les trois lettres de Calvin marquent quelques étapes de la pensée du réformateur. En juillet 1561, à la veille du colloque de Poissy, Calvin craint que les excès iconoclastes du ministre Tartas ne se généralisent et n'altèrent les bonnes dispositions de la Cour à l'endroit de la Réforme; il importe, en outre, de ne « point exposer à la boucherie » les pauvres Eglises; aussi bien, énergiquement, réprouve-t-il ce « fol exploit ». « Jamais Dieu, dit-il, n'a commandé d'abattre les idoles, sinon à chacun en sa maison, et en public à ceux qu'il arme d'autorité »[59]. C'était adopter la théorie de Carlstadt[60], théorie à laquelle Luther s'était finalement rangé lorsqu'il admit que les images pouvaient être détruites avec l'autorisation du magistrat[61]. L'année d'après, en 1562, les pauvres Eglises se sont armées; une victoire de la Religion, en baillonnant les catholiques, eut fait le silence sur les crimes commis : dès lors, les « ravages faits aux temples » apparaissent à Calvin d'importance secondaire. S'il s'indigne, « nous ne pouvons pas remontrer doucement ces choses »[62], dit-il, c'est surtout contre les soudards dont les

56. J. Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 415.
57. J. Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. II, p. 465-471.
58. L'imprimé porte, par erreur, 13 mai 1561 (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 359).
59. J. Bonnet, *Lettres de Jean Calvin*, t. II, p. 416-417.
60. J. Janssen, *L'Allemagne et la Réforme*, t. II, p. 225.
61. A. L. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. Ier, n° 139, p. 335.
62. J. Bonnet, *Lettres de Jean Calvin*, t. II, p. 468.

déprédations enlèvent au parti de quoi financer la guerre. Quant aux destructions d'images, il y reconnaît encore volontiers « du zèle inconsidéré... Mais de ce qui s'est fait par quelque dévotion, ajoute-t-il, les gens craignant Dieu n'en jugeront point à la rigueur »[63]. Cette indulgence du maître genevois à l'égard des iconoclastes accréditait une mystique monstrueuse dont la divinité allait faire tous les frais, et les disciples l'élargiront en plaidant l'irresponsabilité de tous les forcenés de la secte.

S'il fallait les croire, depuis que Jean Leclerc, d'un geste imbécile, ouvrit à Metz l'ère du vandalisme où nos œuvres d'art par milliers succombèrent, tous les briseurs d'images auraient eu pour excuse une subite suggestion d'En-Haut. Les ministres de l'église réformée de Rouen n'expliquent pas autrement les scènes de désordre dont cette ville fut le théâtre en mai 1562. C'est l'inspiration de la multitude qui explose ![64]. Théodore de Bèze, lui aussi, voit dans ces « abatis d'images » « un conseil secret de Dieu » et se « contente de modérer de telles impétuosités »[65]. Bizarre mélange de fatalisme et de connivence dissimulée. Comment s'étonner après cela des dévastations sans nombre commises en 1563 par les troupes de Coligny, dont Bèze était l'aumônier en chef.

On trouve une illustration de cette étrange mystique dans l'*Histoire ecclésiastique*, où le même Théodore de Bèze conte comment Condé fut subitement converti à l'iconoclastie. Le fait remonterait au mois d'avril 1562, lors du premier sac des églises d'Orléans. Condé, impuissant à le faire cesser (remarquez que nous sommes au temps où la discipline du camp huguenot était, si j'en crois La Noue[66], exemplaire), Condé, dis-je, voyant un homme qui s'acharnait à marteler une statue du portail de la cathédrale, saisit une arquebuse et le mit en joue. Mais l'autre se retournant : « Monsieur, dit-il, ayez patience que j'aie abattu cette idole, et puis que je meure s'il vous plaît. » Et Condé, le sceptique Condé, soudainement illu-

63. J. Bonnet, *Lettres de Jean Calvin*, t. II, p. 467.
64. *Apologie des ministres et anciens de l'Eglise réformée en la ville de Rouen sur le brisement des images*, 1562. Bibl. nat., D2 15595.
65. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 359.
66. *Mémoires de François de La Noue*, éd. Michaud, t. IX, p. 598.

miné par ces paroles et jugeant « ce fait plutôt œuvre de Dieu que des hommes », laissa retomber son arme[67]. La cause des iconoclastes était gagnée.

Il convient de réagir contre cette théorie mystique, vrai défi au bon sens, élaborée de toute évidence dans le but d'atténuer des responsabilités certaines. S'il y eut parmi les « mangeurs d'images » des égarés, des déments qui, de bonne foi, on veut le croire, s'imaginaient accomplir, ou étaient intimement convaincus d'accomplir, en agissant ainsi, une bonne action, une œuvre pie, le plus grand nombre étaient conscients de leurs actes. Qu'il suffise de rappeler quelques faits. En l'année 1562, à Saintes, les calvinistes brisent de sang froid et de dessein prémédité les statues de la cathédrale Saint-Pierre, en vue d'approprier l'église aux besoins de leur culte[68]. Vers le même temps, ceux de Guérande préludent à une exécution semblable par le chant des psaumes[69]. Ailleurs les manifestations soi-disant spontanée des « abatteurs d'images » sont soigneusement organisées, menées et garanties à prix d'argent. On sait en général d'où viennent les ressources et d'où part l'impulsion. A Nîmes, par exemple, soixante-dix ministres, réunis en synode sous la présidence de Pierre Viret, décident la démolition de toutes les églises de la ville et du diocèse (2-12 février 1562)[70]. En Languedoc, sur l'invite de leurs pasteurs, les fidèles se prépareront à l'action par un jeûne général[71]. A Rouen[72], à Nîmes[73], coïncidence significative, c'est à l'issue du prêche que les religionnaires courent aux églises, fourragent les autels, rompent les images et brisent tout. Des prédicants comme Guillaume Durier, à Roanne[74], Jacques Rufi à Lyon[75], Oudet du Nort à Aubeterre[76] sont les

67. *Hist. ecclés. des Eglises réformées*, éd. Baum, t. II, p. 51.

68. H. Patry, *L'occupation de Saintes par les protestants en mai 1562*, dans *Bull. de la Soc. d'hist. du Protestantisme français*, t. XLIX, an. 1900, p. 151-155.

69. Dom Morice, *Mém. pour servir de preuves à l'hist.... de Bretagne*, t. III, col. 1305-1307.

70. *Hist. gén. du Languedoc*, éd. Vaissette-Laumonier, t. XI, p. 374.

71. *Hist. gén. du Languedoc*, éd. Vaissette-Laumonier, t. XI, p. 958.

72. *Hist. eccl. des Eglises réformées*, éd. Baum, t. II, p. 719-720.

73. *Bull. du Comité de l'Art chrétien* (diocèse de Nîmes), t. V, an. 1891, p. 202.

74. Arch. nat., X2a 131, fol. 667 v°, 10 novembre 1562.

75. J. Bonnet, *Lettres de Jean Calvin*, t. II, p. 466.

76. Abbé Louis Fourgeaud, *Origine et introduction du protestantisme en Angoumois* (Angoulême, 1909), p. 106-107.

animateurs desdites manifestations; ils excitent les esprits, gourmandent les timides et leur prêchent d'exemple. On possède encore le rôle des ouvriers employés en 1563 à la destruction des statues de l'église Saint-Martin de Pau[77]. Leur journée finie, ceux de Caen[78] et de Lisieux[79] reçoivent des autorités un salaire. Et comme tout parfait huguenot ne saurait se dispenser de concourir pour sa part à la destruction de l'idolâtrie, les chefs des consistoires du pays de Castres autoriseront parmi les fidèles « des départements de deniers frayés... pour la démolition des églises en ce comté »[80].

Conclusion. L'iconoclastie protestante a été l'aboutissement de la propagande menée sans loyauté ni mesure par les prédicants contre l'idolâtrie prétendue des papistes. Effrayés des résultats, moins des ravages conscients et voulus de leurs coreligionnaires que des représailles catholiques, les chefs spirituels de la réforme essayèrent d'intervenir, mais incapables d'endiguer le mouvement, ils s'ingénièrent à l'expliquer en faisant intervenir un « conseil secret de Dieu ». Induction arbitraire, mystique barbare, qui ne saurait blanchir ni les iconoclastes ni les chefs de la Réformation[81].

Les destructions d'églises.

On ne saurait parler de destructions de monuments religieux au XVIe siècle sans rappeler le *Discours* de Claude de Sainctes *sur le saccagement des églises catholiques... en l'an 1562*[82]. La notoriété de cet opuscule ne lui vient pas seulement

77. V. Dubarat, *Documents... sur la Réforme en Béarn et au pays Basque* (Pau, 1900), p. 66-67.

78. Ch. de Bourgueville, *Les recherches et antiquitez... de Caen* (1588), éd. Trébutien (Caen, 1833), p. 252.

79. R. N. Sauvage, *Les troubles de Lisieux en 1562*, dans les *Etudes Lexoviennes*, t. Ier (1915), p. 55.

80. C. Douais, *Mémoires ou rapports inédits sur l'état du clergé... dans les diocèses de Narbonne, de Montpellier et de Castres en 1573* (Toulouse, 1891), p. 46.

81. « Il nous faut bien l'avouer, dit M. Vaury, au sujet des mutilations d'images, les chefs de la Réformation en sont partie responsables. » Voir *Le Protestantisme dans l'Art*, thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Montauban (Montauban, 1899), p. 27.

82. Edité l'année même de la première guerre, en 1562, et réimprimé, moins la partie théologique, dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, 1re série, t. IV, p. 357-400.

du fait que, le premier en date, il a inauguré une série de petits ouvrages contemporains où s'exhalent le cri de douleur et l'indignation vengeresse des catholiques à la vue de leurs temples ravagés ou détruits; l'objectivité de ce réquisitoire dressé contre les protestants sur un ton d'émouvante sincérité en a fait une source très appréciée, souvent à l'exclusion de toutes autres, comme si nous avions résolu de ne connaître sur le sujet que Claude de Sainctes. Or, ce témoignage, dont la valeur porte tout entière sur les événements survenus en Orléanais du mois d'avril au 15 août 1562, ne présente pas même la centième partie des actes répugnants et odieux qui n'ont cessé depuis lors de troubler et de souiller le pays.

Sauf les diocèses de Quimper et de Léon où, par un phénomène encore inexpliqué, l'on ne relève aucune trace de dévastations huguenotes, tous les autres diocèses de France furent à cette époque impitoyablement soumis à l'ampleur collective et méthodique du vandalisme réformé. Des statistiques du temps permettent d'en donner une idée. En avril 1569, les églises détruites par les religionnaires étaient déjà en quantité innombrable, peut-être dix mille et plus, écrit Samerius[83]. Et le même auteur, que confirme par ailleurs Natalis Comes[84], n'estime pas à moins de six cents les maisons religieuses alors incendiées ou mises à sac[84*]. A cette même date (1569), l'ambassadeur vénitien Jean Correro essaiera d'évaluer l'immensité des dommages causés. « Les novateurs, dit-il, ont détruit les temples et autres édifices sacrés en si grand nombre que dix années des revenus de la couronne ne suffiraient pas pour les rebâtir »[85].

Nous ne nous portons pas garants de ces chiffres. A défaut d'une certitude rigoureuse, exacte, impossible à établir pour l'époque, ceux-ci offrent néanmoins une représentation approximative bien supérieure à toute formule littéraire forcément imprécise. Ils seraient même au-dessous de la réalité, si nous

83. « Sane numero incredibili utpote ad decem millia et supra. » (A. Poncelet, *Lettre inédite du P. Henri Samerius*, p. 47.)

84. Reproduit par Raynaldi dans ses *Annales ecclésiastiques*, t. XVI, p. 371.

84*. « Monasteria supra sexcenta solo aequata, plurima incensa. » (A. Poncelet, *Lettre inédite du P. Henri Samerius*, p. 47.)

85. *Relations des ambassadeurs vénitiens* (Doc. inédits), t. II, p. 133.

en croyons l'évêque de Valence, Jean de Monluc, qui, en 1572, accusait les calvinistes d'avoir « ruiné vingt mille églises et deux mille couvents »[86].

L'enquête à laquelle nous convions les érudits permettra d'étayer ces données d'irrécusables preuves. Gardons-nous toutefois d'en compromettre le résultat en accréditant contre l'adversaire des accusations inexactes ou peu fondées. On distinguera donc, entre les différentes causes qui ont déterminé la destruction des monuments religieux : 1° les nécessités d'ordre militaire; 2° la rivalité cultuelle; 3° l'exercice de représailles; 4° enfin, et plus communément, la haine du catholicisme.

Les mesures d'ordre stratégique ou militaire ont des précédents lointains. A toute époque, devant la menace d'un siège, les édifices situés dans la banlieue des villes furent l'objet de démolitions préventives. Au moment où l'armée huguenote vint mettre le siège devant Chartres, le gouverneur de la ville, prévoyant une attaque du côté des Cordeliers, n'hésita pas à sacrifier leur couvent[87] situé au faubourg des Epars. Puis, l'ennemi ayant dressé son artillerie sur le clocher de la collégiale Saint-Maurice pour de là bombarder la ville, les assiégés ne se lassèrent que leur canon n'eût abattu la tour[88]. Les destructions de ce genre sont en petit nombre, et l'on ne saurait en charger les protestants.

Les rivalités cultuelles concoururent non moins sûrement à la destruction des édifices sacrés. De bonne heure, les calvinistes, dépourvus d'abri pour exercer leur culte, s'attribuèrent des droits sur les temples catholiques. Là où la relation numérique des partis est égale, un compromis parfois s'établit entre les fidèles. A Langon, en Poitou, l'église paroissiale sert aux deux cultes, catholique d'abord, évangélique ensuite[89]. Mais cette cohabitation ne va pas toujours sans provoquer des conflits. Quand des enfants se disputent la possession

86. De Thou, *Histoire universelle*, t. VI, p. 452.
87. Arch. nat., X1a 1626, fol. 57 v°. Ci-dessus, p. 179.
88. Arch. nat., G8* 1206, Pièce F17. Ci-dessus, p. 180.
89. *Bull. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français*, t. LXXIII, an. 1924, p. 361.

d'un objet, souvent ils le brisent. Ainsi s'explique la démolition par les protestants des églises à Privas même et dans les campagnes environnantes[90].

La question des représailles a-t-elle joué un rôle dans les saccagements d'églises ? En d'autres termes, les protestants ont-ils pillé ou détruit des édifices religieux en riposte aux excès commis contre eux par des catholiques ? D'aucuns tiennent pour l'affirmative. La difficulté, très réelle, c'est de démêler si les dommages commis en représailles ne constituaient pas une nouvelle violation du droit.

Remarquons d'abord que le mot de représailles ne peut s'entendre ici au sens du droit international. Les réformés agissant collectivement ou non, mais toujours en dehors d'une autorité responsable, ne pouvaient se venger d'une première injure qu'en appliquant la loi du talion. Encore, de telles sanctions prises à l'égard de concitoyens ne se conçoivent-elles point au-delà des zones qui furent le théâtre des faits incriminés. A vouloir les choses autrement, on multiplierait sans fin les prétextes à de nouvelles violences. C'est pourquoi je ne crois pas, aussi longtemps qu'un texte contemporain de l'événement n'établira pas le bien fondé de l'interprétation contraire, qu'on puisse présenter le saccage des sanctuaires d'Orléans accompli dans la nuit du 20 au 21 avril comme une réponse au massacre des protestants de Sens survenu les jours précédents[91]. Deux dates voisines ne suffisent pas pour établir entre des faits consommés à distance une relation de cause à effet. Coïncidence n'est pas raison.

Les représailles catholiques à l'égard des vandales devinrent légales, du jour où, par suite de la défection des officiers de justice passés à la Réforme, le Parlement permit au peuple de courir sus aux saccageurs d'églises et d'images (arrêt du 13 juillet 1562). Ecrivant à son ami de Fonssomme,

90. V. CHARETON, *La réforme et les guerres civiles en Vivarais* (Paris, 1913), p. 23.

91. *Bull. de la Soc. d'hist. du Protestantisme français*, t. XLIX, an. 1900, p. 652. Notons, à l'encontre de l'affirmation de M. Weiss, que ce sont les protestants de Sens qui provoquèrent le massacre dont plusieurs des leurs furent victimes en insultant gratuitement les catholiques qui processionnaient à travers la ville en l'honneur de saint Savinien (voir F. BOURQUELOT, *Mémoires de Cl. Haton*, t. Ier, p. 189-194).

Etienne Pasquier a tracé de ces événements une image qui ne laisse insensible aucun des partis en lutte : « Où le huguenot est le maître, il ruine toutes les images..., démolit les sépulcres et tombeaux..., enlève tous les biens sacrés et voués aux églises. En contre-échange, le catholique tue, meurtrit, noie tous ceux qu'il connaît de cette secte et en regorgent les rivières »[92].

Il ne semble pas, bien qu'on ait prétendu le contraire, que les catholiques, par leurs sévères représailles, aient réussi à contrecarrer le vandalisme protestant. La haine de l'ancienne religion, une haine furieusement insufflée et comme inoculée dans les prêches à tout ce qui était huguenot, sévit au cours des trente-huit années de guerres civiles sous les formes les plus démoniaques. Que les monuments religieux en aient plus souffert, on le conçoit. L'église évoque l'autel, le culte eucharistique; c'est autour de son clocher que le village s'est groupé et, quand on l'aperçoit de loin, c'est comme l'appel des âmes vers un foyer de vie catholique. Or cela, de par l'enseignement de leurs ministres, les protestants ne pouvaient le souffrir, et c'est pourquoi ils s'ameuteront contre le plus humble moutier, persuadés qu'en détruisant les vestiges matériels d'une religion qu'ils abhorrent, ils en effaceront pour toujours le souvenir.

Ces manifestations de haine incoercible prenaient par endroits une extension considérable. Souvent, comme aux environs de Rieux ou au diocèse de Tarbes, c'est une véritable traînée de poudre qui ravage toute une contrée. En 1569, lorsque Montgomery, chargé par la reine de Navarre de reconquérir ses Etats, envahit le Comminges et la Bigorre pour se porter au secours de Navarrenx assiégé, le caractère pacifique de leurs habitants, leur douce vie obscure semblaient devoir protéger ces régions contre toute violence. Il n'en fut rien. Travailler à même un pays catholique et des populations sans défense, incendier leurs églises, saccager leurs biens, massacrer leurs prêtres, autant de faciles prouesses qui deshonorèrent l'armée dite des Vicomtes. En trois jours, du 30 juillet au 2 août, le diocèse de Rieux qui, l'année

92. *Les lettres d'Estienne Pasquier* (Paris, 1619), t. Ier, p. 232-233.

précédente, avait eu déjà plus de soixante-dix églises brûlées[93], connut derechef les pires horreurs, dont trente à quarante églises livrées aux flammes[94]. Au diocèse de Tarbes, ce fut pire encore : les réformés incendièrent les abbayes de Saint-Pé et de Tasque, le monastère de Saint-Lezer et le prieuré de Madiran, les couvents des Carmes et des Cordeliers de Tarbes, la cathédrale et l'église de Saint-Jean en la ville épiscopale, et cent cinquante-cinq autres églises du diocèse[95].

Je pourrais mentionner vingt autres faits, non moins solidement établis, perpétrés en haine du catholicisme ou plus ou moins à la marque de cette haine. Le tableau offrirait cependant encore une idée bien faible de la volonté scélérate qui consomma jadis la ruine des pieux sanctuaires de France. C'est pourquoi il faut souhaiter que la question, ici amorcée, soit reprise et étudiée sévèrement pour chaque diocèse. Nul doute que des études partielles n'arrivent à reconstituer par régions quelques feuillets du martyrologe de nos vieilles pierres. C'est ma conviction que les églises immolées à la haine sectaire de la Réforme dépassent de beaucoup le total de 22.000, chiffre indiqué par l'évêque de Valence, au lendemain de la Saint-Barthélemy.

La Saint-Barthélemy des églises avait précédé l'autre.

(*A suivre*). Victor CARRIÈRE.

93. Abbé J. LESTRADE, *Les Huguenots dans le diocèse de Rieux* (Auch, 1904), p. 4.

94. Abbé J. LESTRADE, *Les Huguenots dans le diocèse de Rieux*, pp. 36, 37, 40.

95. Toutes ces églises sont désignées par leur nom dans l'*Enquête* de septembre 1575, publiée par Ch. DURIER et J. de CARSALADE DU PONT, *Les Huguenots en Bigorre* (Paris, 1884), p. 160-163. — Une remarque est à faire sur le titre de cet ouvrage. Le vrai titre serait les Huguenots dans le diocèse de Tarbes, parce que les églises brûlées appartenaient non seulement à la Bigorre, mais au Nébouzan, à la Rivière-Basse, à quelques cantons du Béarn, du Pardiac, de l'Astarac et de Rivière-Verdun qui étaient du diocèse de Tarbes.

Un petit problème d'Histoire religieuse et d'Histoire littéraire

LA MORT DE DIDEROT

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS (*)

Malgré son manque de tact absolu, malgré les emportements auxquels il se laissait trop facilement aller, malgré l'intempérance de sa langue — qui n'avait d'égale, a-t-on dit, un peu malicieusement, que l'intempérance de son estomac — Diderot, quand il le voulait, savait être poli : il se montra poli pour le curé de Saint-Sulpice. Les *Mémoires* de Mme de Vandeul, tout au moins, constatent qu'il « reçut M. de Tersac à merveille[1] ».

Les premiers entretiens eurent naturellement un caractère plutôt banal. De la part du philosophe, c'était, probablement, système. Sans les écarter précisément, il ne voulait pas laisser la conversation dévier vers des sujets religieux au sujet desquels il eut été obligé de prendre position et de manifester les sentiments d'hostilité qui étaient dans son cœur. De la part du prêtre, c'était diplomatie pieuse et tactique apostolique absolument élémentaires : il n'eût pas voulu s'exposer à heurter, de suite, les préjugés du philosophe. L'un se tenait sur la défensive : l'autre évitait, par prudence sacerdotale, tout ce qui eut pu être pris pour une offensive.

Ecoutons là-dessus M. de Vandeul :

« Les conversations, mandait-il le 24 avril à Mlle Diderot, c'est tout ce qui convient et ce qui est possible à ses enfants; d'ailleurs, il ne faut pas heurter, mais réussir. Pour cela, il faut du temps et des ménagements. »

(*) Voir ci-dessus, p. 25 à 52.

1. M. de Vandeul écrit à peu près la même chose : « Il (Diderot) reçut, volontiers, la visite du curé de Saint-Sulpice ».

Lors même, du reste, que M. de Tersac eut pu être tenté d'aborder la question religieuse, il en eut été empêché : ses entretiens avec le philosophe avaient des témoins et des témoins prêts à intervenir et à se mettre en travers si la conversation était venue intempestivement à dévier sur des sujets qu'ils considéraient comme des sujets réservés. Les *Mémoires* de Vandeul assurent que Mme Diderot était bien décidée à épargner à son mari « la persécution », et ils affirment que Mme Diderot et Mme de Vandeul ne l'ont pas laissé « un instant en tête à tête avec le curé[2] » et qu'elles le gardaient, l'une et l'autre. S'ils sont véridiques, on a là la preuve manifeste que le souci du salut éternel de l'âme du philosophe n'était pour rien, ainsi que nous le disions tout à l'heure, dans la pensée de celle qui l'avait mis en rapport avec un prêtre et que, encore une fois, c'était, j'entends, du côté de la famille de Diderot, une pure comédie qui se jouait à la rue Taranne, durant les mois de mars et d'avril 1784.

Si l'on en croit les *Mémoires,* les premiers entretiens de M. de Tersac avec l'auteur de l'*Encyclopédie,* furent, en tout cas, de simples conversations d'homme à homme et non pas de curé à paroissien. « Mon père, dit Mme de Vandeul, le loua de ses institutions sur la manière d'assister les malheureux[3] et lui parla sans cesse des bonnes actions qui lui restaient à faire : il lui recommanda les indigents de son quartier et le curé les soulagea. »

On causa donc de tout et d'abord de philanthropie. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne parla jamais théologie. Seulement,

2. Plus loin, les *Mémoires,* en parlant de Diderot et de M. de Tersac, disent nettement : « Ils n'eurent ensemble aucune conversation particulière ».

3. De quelles institutions voulait parler Diderot ? Peut-être de l'hôpital Necker. « La touchante sollicitude pour les pauvres de M. de Tersac jointe à son talent d'orateur et à son habileté en affaires, dit M. Ch. Hamel (*Hist. de l'église Saint-Sulpice,* Paris, 1900, p. 211), lui attiraient la sympathie même des hérétiques. Mme Necker, quoique protestante, lui avait donné sa confiance et elle le chargea, dès 1778, de fonder pour elle l'hospice de 120 malades qui porte encore son nom. M. de Tersac avait aussi relevé la Maison des orphelins, fondée en 1648, par M. Olier ». C'était, par conséquent, un prêtre hautement et notoirement charitable et on est quelque peu choqué, pour le dire en passant, de voir le philosophe lui donner des conseils « sur la manière d'assister les malheureux ». Cela fait un peu songer, malgré soi, à ce personnage bien connu de La Fontaine, qui avait l'outrecuidance de vouloir « en remontrer à son curé ».

ont soin de noter les *Mémoires*, quand on en causa, on en causa uniquement « comme il convient aux gens du monde ». « Mon père ne cherchait pas cette espèce de sujet, mais il ne s'y refusait pas. » Le ton de bonne compagnie que gardait le philosophe, même en parlant de la religion, fit-il, un instant, illusion à M. de Tersac ? Toujours est-il que, au dire de M. des Tillières, « il annonçait partout la satisfaction qu'il en avait eue[4]. » Toujours est-il aussi qu'à Langres on était convaincu que Diderot était sur le chemin de la conversion. C'est ainsi que l'on avait interprété la lettre équivoque du 21 avril 1784 de M. de Vandeul. A preuve la lettre suivante que, cinq jours plus tard, Mme Caroillon écrivait à son fils de Melville : « Elle (Mlle Diderot) a reçu une lettre de Vandeul qui lui donne de grandes (!) espérances du côté du spirituel de M. Diderot. Dieu veuille que les suites soient pour couronner l'œuvre. Ce qu'il lui marque de leurs sociétés est également très satisfaisant ». « Nombre de personnes, ajoute-t-elle, pensent que Monsieur le chanoine (le frère de l'Encyclopédiste), devrait faire le voyage de Paris, qu'il obtiendrait de Monsieur son frère ce qu'il demande depuis très longtemps et lui verrait prendre les moyens nécessaires pour mourir en chrétien. Je crois que si sa santé ne lui faisait craindre un retour de la cruelle maladie qu'il a éprouvée au mois de janvier[5] dernier, il partirait pour voir son frère. »

Il y avait bien des illusions dans les lignes que l'on vient de lire. On était, décidément, trop disposé à Langres à croire arrivé ou en voie d'arriver ce que l'on désirait avec une pieuse ardeur. On se trompait, en particulier, lorsqu'on se figurait que le chanoine Diderot était en mesure de ramener à Dieu le philosophe. Ceux qui le croyaient ignoraient, évidemment, en quelle situation étaient les deux frères l'un vis-à-vis de l'autre sur le chapitre de la Religion.

Depuis 1772 — surtout depuis le mariage de Vandeul —

4. *Lettre à Mme Caroillon en date du 7 août 1784.* A noter ici que, sans doute, afin de ménager leur sensibilité, durant les premières semaines de la maladie de Diderot, ses parents et amis de Langres furent tenus dans l'ignorance de ce qui se passait à la rue Taranne.

5. Le dimanche, 4 janvier, le chanoine Diderot avait été pris d'une maladie de vessie très grave qui dura jusqu'à la fin d'avril. V. les lettres de Mme Caroillon à son fils de Melville des 10, 17 et 24 janvier, 6, 14, 21 et 28 février, 5, 12, 20 et 27 mars.

un large fossé les séparait. Avec le manque de tact et de délicatesse qui le caractérisait, Diderot, chaque fois qu'il écrivait à son frère, prenait à tâche de parler du christianisme en termes systématiquement offensants[6], et en 1772, les deux frères avaient, pour ainsi dire, rompu les ponts[7] entre eux et, à partir de ce moment, il semble bien que le chanoine n'était guère en état de travailler, directement, à la conversion du philosophe. Lui-même devait bien s'en rendre compte et, contrairement à l'avis du pieux entourage de Mme Caroillon, il estimait que son intervention aurait obtenu l'effet contraire à celui qu'on attendait. Lors même que son état de convalescence ne l'eut pas retenu à Langres, il est plus que probable que, bien que la question du salut de son frère fût sa constante préoccupation[8], il n'eût pas fait le voyage de Paris.

6. V. la *Lettre à mon frère* que, dès 1745, il plaçait en tête de sa traduction de l'*Essai sur le mérite et la vertu* de Shaftesbury. V. aussi la *Lettre à mon frère* datée du 29 déc. 1761 qui figure au premier volume des *Œuvres complètes* (édit. Assézat), t. Ier, p. 490 : « Opérez votre salut, priez pour le mien, et croyez que tout ce que vous vous permettrez au delà est d'une injustice abominable aux yeux de Dieu et des hommes », dit Diderot au chanoine. Ce n'était pas là, assurément, une invitation à travailler à sa conversion !.

7. V. la lettre (elle a été, mais seulement en partie, publiée dans le journal le *Temps* du 27 déc. 1913) écrite par Diderot au chanoine, le 13 nov. 1772. V., d'autre part, la lettre (inédite celle-là !) que le chanoine Diderot envoya à Diderot, dès le lendemain, 14 novembre, et une autre lettre non datée qui est peut-être simplement l'ébauche de la précédente et qui commence par ces mots : « J'ai reçu à la campagne, Monsieur, votre réponse. Elle a été bien tardive. Je ne l'attendais plus... » Cette dernière lettre est d'une ironie mordante qu'explique et qu'excuse un honneur sacerdotal longtemps et profondément blessé : « Je n'ignore pas, dit le chanoine au philosophe, je n'ignore pas que vous vous accommodez de tout, excepté de ce qui peut contrarier vos idées antichrétiennes. Ne vous inquiétez pas sur la paix et la tranquillité de ma conscience : elles seraient parfaites, sans vos inconséquences dans vos principes, votre incrédulité, votre impiété, votre fureur contre la Religion. Ne vous laissez pas tromper vous-même. On vous en impose lorsqu'on vous fait entendre que tous les honnêtes gens de notre ville me blâment. Oui, notre pauvre cité est bien dépeuplée d'honnêtes gens. Tous ces honnêtes citoyens se réduisent à un seul qui m'approuve vis-à-vis de vous (dans l'affaire du mariage)... Celui qui me donne l'absolution vous connaît. Il serait fâché d'avoir votre estime. Il suit son Evangile. Il serait au désespoir de suivre le vôtre... »

8. Dans la lettre dont nous venons de citer des fragments, le chanoine Diderot, comme s'il eut prévu l'impénitence finale dans laquelle devait malheureusement finir son frère, écrit avec un accent prophétique ces lignes où l'on sent percer ses inquiétudes : « Oui ! les sophismes disparaîtront au lit de mort. Alors vous connaîtrez qu'il y a un Dieu, qu'il y a des récompenses pour le juste et des peines pour le méchant. Alors les sages avis paternels, les bonnes intentions maternelles, la conduite édifiante d'un père et d'une mère pleine de religion feront impression sur votre esprit. Mais ne sera-t-il pas trop tard ? »

Diderot, du reste, en ce moment du moins, ne paraissait guère disposé à se rapprocher de Dieu. M. de Tersac, malgré son optimisme (s'il est vrai qu'il ait vraiment espéré jusque là) ne devait pas tarder à en avoir la preuve.

⁂

Jusqu'ici, il avait parlé en homme du monde. A la fin, il jugea que l'heure de parler en ministre de Jésus-Christ était arrivée et que le temps des travaux d'approche était passé.

« Un jour, dit Mme de Vandeul, qu'ils (Diderot et M. de Tersac) étaient d'accord sur plusieurs points de morale relatifs à l'humanité et aux bonnes œuvres, le curé se hasarda à lui faire entendre que s'il imprimait ces maximes et une petite rétractation de ses ouvrages, cela ferait un fort bel effet dans le monde : *Je le crois, Monsieur le Curé, mais convenez que je ferais un impudent mensonge.* »

C'était le refus très net de se rétracter.

Si l'on en croit Duvernet, dont le témoignage est suspect et qui, du reste, ne parle que par ouï-dire, le refus aurait été plus accentué encore :

« La fin de Diderot approchait, écrit-il, dans sa *Vie de Voltaire* qui, comme chacun sait, est plutôt un pamphlet qu'une histoire, Tersac crut pouvoir rompre le marché[9]. Il lui parle de religion et Diderot le regarde avec étonnement. Tersac continue et lui fait entrevoir qu'il ne refusa la sépulture à Voltaire que parce qu'il ne croyait pas en Jésus-Christ : *Je vous entends, curé, vous ne voulutes pas enterrer Voltaire, parce qu'il ne croyait pas à la divinité du Fils. Eh bien ! quand je serai mort, on m'enterrera où on voudra, mais je déclare, moi, que je ne crois ni au Père, ni au Saint-Esprit, ni à personne de la famille* »[10].

Le refus, ici, s'aggrave d'un blasphème grossier. Ce blasphème a-t-il été vraiment prononcé? Bien qu'il soit tout à fait dans la note de Diderot, sous sa forme théâtralement sacrilège, le propos a tout l'air d'avoir été arrangé. L'idée est de Diderot. Mais la phrase doit être de Duvernet.

9. De quel « marché » parle ici Duvernet ? Peut-être d'une convention intervenue entre M. de Tersac et la famille Diderot, aux termes de laquelle le curé de Saint-Sulpice s'engageait, au moins pendant un certain temps, à ne pas proposer à Diderot de rétractation. N'oublions pas que c'est un sectaire qui parle et qui ne parle que par ouï-dire.

10. Duvernet, *Vie de Voltaire* [s. l.], 1786, p. 461.

Arrangée ou non, la réponse était décourageante. Il devenait manifeste que Diderot, au moins quant à présent, était bien résolu à mourir dans son irréligion.

Les deux récits qu'on vient de lire ont contre eux, il est vrai, ceux des *Nouvelles ecclésiastiques,* et ceux des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* de Barruel. On lit dans le premier de ces recueils, à la date du 26 novembre 1784 :

« Plusieurs amis du moribond, craignant de sa part ce qu'ils auraient regardé comme une faiblesse, l'enlevèrent (*sic*) sous prétexte de lui faire prendre un meilleur air et le conduisirent dans une maison de Chaillot où ils le firent garder jusqu'à son dernier soupir... »

L'abbé Barruel écrit de son côté :

« Il se préparait (Diderot) à rédiger une rétractation publique de ses erreurs. Malheureusement les adeptes surveillaient leur ancien coryphée. L'entrée d'un prêtre chez Diderot les effraya : ils crurent toute la secte déshonorée si un chef de cette importance leur échappait. Ils coururent chez lui : ils lui représentèrent qu'on le trompait, qu'il n'était pas aussi malade qu'on le lui avait dit et qu'il n'avait besoin que de prendre l'air de la campagne pour rétablir sa santé. Diderot résista quelque temps (?) à ces impressions et à tout ce qu'on ajoutait pour le rappeler à son philosophisme. Mais, enfin, il se laissa persuader de prendre de l'air de la campagne. On eut soin de tenir son départ très secret. Les malheureux qui l'entraînèrent savaient bien qu'il n'avait pas longtemps à vivre...[11].

Voila certes! des affirmations bien catégoriques. Elles prouvent, tout au moins, nous l'avons déjà dit, qu'il existait, à la fin du XVIIIe siècle, deux courants d'opinion au sujet des circonstances dans lesquelles Diderot avait quitté la vie. Mais nous ne croyons pas qu'elles puissent être acceptées par l'histoire. Malgré leur précision apparente, elles ont un caractère vague qui est de nature à nous mettre en défiance. Ni les *Nouvelles,* ni Barruel, ne disent à quelle date et de quelle façon l'enlèvement et la séquestration qu'ils racontent auraient eu lieu; ni les *Nouvelles,* ni Barruel ne nomment les amis qui se seraient rendus coupables de ce double acte de sectarisme. Ce que nous savons du caractère de Diderot, par ailleurs, de son orgueil et de sa pertinacité dans ses doctrines

11. *Mémoires...,* p. 394.

s'accorde mieux avec les récits de sa fille et de l'abbé Duvernet. Non seulement il ne s'est pas converti, mais, en dépit de l'accueil courtois qu'il a pu faire à l'abbé de Tersac, à aucune époque de sa maladie il n'a dû se montrer disposé, même lointainement, à signer un désaveu de son passé.

Une chose bien certaine, en tout cas, c'est que s'il quitta Paris, ce ne fut pas pour aller à Chaillot[12], mais à Sèvres. Une chose bien certaine aussi, d'autre part, c'est que s'il alla à Sèvres, ce fut de son plein gré et sans que personne ait fait sur lui la moindre pression, soit physique, soit morale. Dès avant même sa maladie, il en avait manifesté le désir[13], et dès le milieu d'avril il en avait pris la résolution[14]. Si nos calculs sont exacts, il dut s'installer à Sèvres au commencement de mai[15].

Il nous reste à le suivre dans cette seconde étape, ou plutôt sur ce deuxième théâtre de sa maladie.

Et tout d'abord, ici, une question se pose à l'esprit du

12. C'est là, on l'a vu, que le font mourir les *Nouvelles*. Elles oublient de dire en quelle maison.

13. C'est, on s'en souvient, le 19 février que Diderot avait éprouvé son crachement de sang. Dès le surlendemain, moins de deux jours après, Mme Caroillon mandait à son fils de Melville : « Ma fille (lisez : ma belle-fille) écrit à sa chère tante (Mlle Diderot) que son père désire le printemps pour aller à la campagne y prendre le lait d'ânesse; qu'elle se flatte qu'ils déménageront pour occuper un bas (entendez : un rez-de-chaussée) ou un premier. Mlle Diderot n'approuve pas le lait d'ânesse... »

14. Le 16 avril, M. de Vandeul écrivait à sa mère : « La santé de M. Diderot est toujours la même. Il se soutient et compte trouver des forces et du mieux à la campagne. Il attend pour s'y rendre qu'il y ait un peu de verdure et que le temps soit plus chaud. Je crois que le départ sera à la fin de la semaine prochaine ». Soit que les conditions climatériques n'aient pas été entièrement favorables, soit que la santé de Diderot ait subi un accroc, soit pour un autre motif, le départ fut légèrement retardé. En tout cas, il n'était pas encore fait le 24 avril. Ce jour là, en effet, le même M. de Vandeul écrit à sa tante, Mlle Diderot : « En supposant que la chaleur se maintienne, il (Diderot) partira pour Sèvres dans les premiers jours de la semaine prochaine. Les paquets y sont déjà... On n'attend plus que l'ordre et la permission des médecins ».

15. Nous n'avons pas la preuve que M. de Tersac soit allé visiter Diderot à Sèvres. Quand Diderot quitta Paris, le curé de Saint-Sulpice lui promit-il d'aller le voir dans sa nouvelle résidence ? Mme Caroillon le suppose, mais elle n'en est pas sûre : « Vous ne m'avez pas marqué le résultat des conversations de M. le Curé de Saint-Sulpice, écrit-elle à son fils de Melville. En conduisant le médecin du corps, il eut fallu celui de l'âme. Le malade n'en a pas été frappé, vu qu'il lui a promis, sans doute (?), de lui continuer ses visites à Sèvres... ».

lecteur. Les châteaux qu'on pourrait appeler « philosophiques » abondaient dans la région parisienne qui eussent été heureux, s'ils en eussent été sollicités, d'abriter la convalescence de Diderot. Comment se fait-il qu'à tant de résidences somptueuses prêtes à s'ouvrir à son appel, il eut préféré le séjour plus modeste de Sèvres? C'est que, dans les résidences en question, il eut été chez les autres, tandis qu'à Sèvres, il était chez lui.

Un fait généralement ignoré, en effet, et que ne feraient pas même soupçonner les *Mémoires* de Mme de Vandeul, c'est que le philosophe avait un pied à terre à Sèvres[16].

Un de ses amis — « un ami de quarante ans », dit Mme de Vandeul — l'orfèvre-joailler parisien Etienne-Benjamin Belle[17] possédait dans ce bourg une maison, sinon proprement luxueuse, mais du moins fort confortable[18], qu'on peut encore voir aujourd'hui[19]. Cette maison, dont la construction datait des environs de 1730[20], avait de nobles voisinages[21].

16. Il était habitué à y villégiaturer au moins depuis 1769. Le philosophe écrit, en effet, à Mlle Voland, à la date du 18 oct. de cette année : « Le jeudi, comme je suis veuf, Madame et Mademoiselle étant à Sèvres, je donnai à Grimm rendez-vous chez moi ». *Cf.* la lettre du 2 nov. suivant. C'est très fréquemment que, dans la correspondance Caroillon, il est question du séjour de la famille Diderot à Sèvres. Par exemple, dans les lettres de M. de La Charmotte : « M. et Mme Diderot et Mme Billard sont partis hier pour Sèvres et ces Dames y resteront trois mois. M. Diderot y séjournera autant. Mais il ira, à l'ordinaire, passer la moitié de la semaine à Boulogne (11 avril 1779) ». « M. et Mme Diderot sont toujours à Sèvres où ils tiennent ménage avec Mme Billard... ». « Nous avons été, il y a deux jours, voir Mme Diderot à Sèvres, et lui faire notre cour en lui portant des truffes » (6 sept. 1779). *Cf.* les lettres des 2 juill. et 4 oct. 1779.

17. Ses magasins étaient situés rue Saint-Louis, île du Palais, paroisse Saint-Barthélemy. Il devait survivre onze années à Diderot. Il ne mourut, en effet, que le 6 fructidor an III (23 août 1795). V. Tourneux, *Diderot et Catherine II* (Paris, 1899), p. 517. Il avait épousé, le 4 août 1780, Catherine Joly, de laquelle il eut un fils, Etienne-Jean. Tous deux étaient morts avant lui.

18. Diderot la qualifie quelque part : « Grande maison ». V. dans l'édition qui a été donnée, en 1916, par Maurice Tourneux, de la *Religieuse*, chez Cheuneu, à Paris (in-8° de IX-314 pages), une lettre écrite par le philosophe en septembre 1780 et qui porte cette adresse : « Monsieur Meyster dans la *grande* maison de M. Belle, à Sèvres ».

19. Rue Troyon, n° 26 (autrefois, rue Vaugirard, n° 26).

20. Elle ne figure pas, en tout cas, dans un plan de Sèvres de 1730, conservé au Musée Carnavalet.

21. Elle tenait, par le haut, au célèbre château de Bellevue, qui avait été bâti, en 1748, par Mme de Pompadour et qui, sous Louis XVI, devint la résidence de Mesdames de France, filles de Louis XV. V. Edouard de Barthélemy, *Mesdames de France, filles de Louis XV*, p. 370-371; par le bas, à la maison connue, au XVIIIe siècle, sous le nom de Brimborion. Elle touchait, d'un autre côté, au parc du château de M. de Coislin.

A une date que nous ne sommes pas à même de préciser, mais qui ne doit pas être éloignée de l'époque où il en était devenu propriétaire, en tout cas avant 1769, Belle avait cédé une partie de son immeuble à Diderot. Et le philosophe s'y plaisait beaucoup. Ce qui l'y charmait, ce n'était pas seulement la beauté du paysage et la vue de la Seine, dont il aimait à contempler le cours tranquille et qui, sans doute, lui rappelait Langres en lui rappelant la Marne, sa « tortueuse compatriote », comme il la nomme quelque part, c'était encore et surtout la société dont il y jouissait. De 1780 à 1783, en particulier, une grande dame d'origine suisse, Anne-Germaine Girardot de Vermenoux[22] habita l'aile nouvelle de la maison que Belle avait fait construire sur le jardin. Et comme elle avait à Paris de très brillantes relations, l'élite de la société de la capitale défila dans ses salons. Parmi les personnages de marque qui y fréquentaient, on cite : Necker et sa femme Suzanne Curchod[23], Marmontel[24], et surtout Henri Meister[25].

On comprend combien Diderot, cet éternel causeur, devait se bien trouver dans ce milieu de gens lettrés, dont plusieurs étaient « dans le mouvement », nous voulons dire le mouvement philosophique. On comprend aussi que, dès le début de sa maladie, il ait rêvé d'aller s'établir dans un endroit où il avait éprouvé tant de délicates jouissances.

Nous ne savons que peu de chose du suprême séjour qu'il y fit. Ce qui paraît avéré c'est que, grâce en partie aux bons soins de Belle[26], sa santé s'y raffermit quelque peu tout d'abord. Le 29 mai 1784, en effet, Mme Caroillon écrivait à son fils de Melville : « Une lettre de Vandeul! Il marque que M. Diderot va mieux à la campagne, qu'ils vont le voir tous

22. Née Larrivée. Elle avait vu le jour en Suisse, en 1740. De Genève elle vint à Paris, en 1764. Elle mourut à Montpellier, le 27 décembre 1783. Cf. Henry Tronchin, *Théodore Tronchin*, 1709-1781 (Paris, 1906, in-8°). Meister fut le précepteur du jeune fils de Mme de Vermenoux.

23. D'Haussonville, *Le salon de Mme Necker*, Paris, 1882.

24. Marmontel, *Mémoires*, édit. Tourneux, Paris, 1891, p. 37.

25. V. P. Ustéri et E. Ritter, *Henri Meister* dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er nov. 1902, p. 148-171.

26. Les *Mémoires* de Mme de Vandeul lui rendent ce magnifique témoignage : « Il est peu d'hommes qui consentent à être témoins d'un spectacle aussi douloureux et aussi pénible que celui de la fin prochaine d'un être qu'ils estiment et qu'ils aiment. Celui-ci (Belle) n'aurait pu faire pour son père ce qu'il a fait pour le mien, qu'il a gardé, soigné et veillé ».

les deux jours », et le 19 juin suivant : « La santé (de M. Diderot) va mieux depuis qu'il est à Sèvres ». Le mieux, cependant, n'était pas aussi accentué que l'eût désiré l'affection des amis du philosophe. L'amélioration était loin d'équivaloir à un rétablissement. L'entourage du malade ne se faisait plus aucune illusion. Il n'osait le quitter[27]. Et pour avoir plus de temps à consacrer au philosophe, Mme Diderot avait dû consentir à se séparer de sa sœur, Mme Billard, qui jusque là avait habité avec eux[28].

Ce qu'il y avait de plus grave, pour qui connaît l'influence du moral sur le physique, le philosophe s'ennuyait. Il s'ennuyait, écrit Mme Caroillon[29], « de ne pas voir ses amis ». L'infatigable causeur qu'il y avait toujours eu en lui souffrait de son isolement. Et pour ce motif, il désirait pouvoir rentrer à Paris.

Mais son logement de la rue Taranne était manifestement par trop incommode pour un hydropique. Il lui fallut songer à louer une autre habitation. On sait comment, mise au courant de la maladie de son visiteur de 1773, l'impératrice de Russie vint au secours de son embarras. « M. de Grimm, disent les *Mémoires* de Mme de Vandeul, sollicita d'elle un logement. Et elle l'accorda. »

On connait la maison que Catherine II loua pour Diderot. C'est le n° 39 de la rue de Richelieu. Mme de Vandeul le qualifie « un superbe appartement » et, plus loin, elle l'appelle « un palais »[30]. C'était l'ancien hôtel de Bezons.

27. « M. de Vandeul et sa femme, écrivait Mme Caroillon, le 4 juin, devaient venir à Langres dans les premiers jours d'août. Il faudrait, pour qu'ils puissent s'absenter, que la santé de M. Diderot fut rétablie ». Le 11 juin, cependant, elle annonce à son fils de Melville que le malade a recouvré « un peu d'appétit ». Mais cela ne prouve pas que, précédemment, il avait beaucoup de goût pour la nourriture.

28. Dès le 11 juin 1784, Mme Caroillon écrit à Melville : « Mme Billard, à laquelle il est survenu une dysenterie, a été placée chez des Dames, à Paris, qui prennent soin des infirmes à 600 francs de pension. Je pense qu'elle finira sa carrière dans cet asile ». Cette dernière supposition ne devait pas se réaliser. Après la mort du philosophe, Mme Diderot reprit sa sœur avec elle. Nous n'avons aucun renseignement sur cette dernière qui, depuis le mariage de la fille de Diderot, paraît avoir vécu en tiers avec sa sœur et son beau-frère.

29. Lettre à M. de Melville (Archives de la Haute-Marne, *Fonds Vandeul*, E21).

30. Il y a quelque peu d'hyperbole dans l'expression. Mme de Vandeul parle par comparaison. Il est évident que le logement de la rue de Richelieu était plus somptueux que ceux que Diderot avait habités précédem-

A quelle date précise eut lieu la location ?[31]. La chose est difficile à déterminer. Le bail n'a pas encore été retrouvé. Ce dut être aux derniers jours de mai[32].

III

Ce ne fut toutefois que trois semaines plus tard, vers la mi-juin, qu'on songea au déménagement. Et ce fut, semble-t-il, Mme Diderot qui y présida[33].

Cela fait supposer que les forces de Diderot n'étaient pas encore complètement revenues. Il fallait, en effet, qu'il fût bien affaibli pour qu'il laissât à des mains inexpertes le soin de déranger et de ranger tant d'objets qui étaient presque tous des pages de sa vie familiale et littéraire, et auxquels il devait être fort attaché, si l'on en juge par les *Regrets* que lui avait causés, aux environs de 1767, *sa vieille robe de chambre*.

Evidemment, l'air de Sèvres n'avait pas opéré chez Diderot la cure merveilleuse qu'il en attendait. Malgré tout, son état moral était resté bon. Comme tous les malades, alors même qu'il désespérait, il continuait à espérer. Aussi quoique décidé, en principe, à regagner Paris, il n'était pourtant pas pressé de mettre son projet à exécution. Il songeait même, que dis-je? il était résolu à prolonger, pendant plusieurs semaines encore, sa villégiature. C'est ce qui résulte d'une lettre de Mme Caroillon à de Melville, datée du 17 juillet 1784, dans laquelle on lit textuellement : « J'ai une lettre de ma fille (Mme de Vandeul). M. Diderot passera le reste de l'été

ment. Ceux-ci, cependant, n'étaient pas des « taudis », ainsi que les qualifie Mme de Vandeul. On sait que Mme Geoffrin avait orné de meubles neufs et de tableaux de Vernet l'appartement de la rue Taranne.

31. Cet immeuble porte, aujourd'hui, sur sa façade, l'inscription suivante : « Diderot, philosophe et littérateur, principal auteur de l'*Encyclopédie*, né à Langres, le 5 octobre 1713, est mort dans cette maison, le 31 juillet 1784 ». On peut voir sur son histoire, A. Vitu, *La maison mortuaire de Molière et la rue Richelieu*, p. 331-337, 476-478.

32. En tout cas, Mme Caroillon écrit, le 29 mai, à son fils de Melville : « Je suis bien aise d'apprendre la grande action de l'impératrice. Ce fait doit réjouir la famille. Mlle Diderot et Desgrez (la demoiselle de compagnie de Mlle Diderot) en sont fort réjouies ».

33. Le 19 juin 1784, Mme Caroillon mande à Melville : « De Vandeul m'écrit : Mme Diderot est à Paris pour le déménagement pour la rue Richelieu, vis-à-vis le Palais-Royal ».

à la campagne. » L'affirmation, on le voit, est très catégorique. Et comme elle fait écho à une lettre de Paris, du 12 ou 13 juillet au plus tôt, il s'en suit qu'à cette date le philosophe était très décidé à finir la saison à Sèvres. Si, d'autre part, l'on en croit les *Mémoires* de Mme de Vandeul, Diderot aurait « joui douze jours » de la maison de la rue de Richelieu. Ce qui suppose qu'il aurait quitté Sèvres précisément à l'époque où sa fille assurait à sa belle-mère qu'il était loin encore de songer à le quitter. D'après Mme de Vandeul, en effet, Diderot mourut le « samedi 30 juillet ». S'il demeura douze jours rue de Richelieu, c'est donc qu'il est rentré à Paris le 17 ou le 18 juillet. C'est donc aussi qu'il a changé très rapidement de dessein. Il est vrai qu'il était né fantasque[34] et que sa maladie avait dû encore accroître notablement son instabilité mentale. N'empêche, tout de même, que le revirement que sa fille lui attribue a été quelque peu brusque et que, à lui seul, il est déjà de nature à nous mettre en garde contre la parfaite exactitude du récit des *Mémoires*.

Aussi, faut-il l'avouer? un gros point d'interrogation se pose ici invinciblement à notre esprit : en notre âme et conscience, en notre âme d'enquêteur, en notre conscience d'historien, nous nous demandons si, vraiment, Diderot a occupé la maison de la rue de Richelieu qui lui avait été préparée et où la tradition le fait mourir.

La réponse à cette question, on en conviendra, est extrêmement embarrassante. Pour la négative, il y a tout ce que nous aurons à raconter touchant la mort du philosophe et qui n'est compréhensible que si l'on admet qu'il y a eu au sujet de cette mort, de la part de la famille, une véritable supercherie, bien humaine d'ailleurs et parfaitement explicable. Mais, pour l'affirmative, il y a les *Mémoires* de Mme de Van-

34. Et dans ses dernières années, ce défaut s'était encore accentué. Témoin ce passage d'une lettre qu'écrit des Tillières à sa mère, au commencement de 1784 (Archives de la Haute-Marne, *Fonds Vandeul*, E74, 75) à propos d'un changement dans les résolutions de Diderot qui, subitement, après avoir décidé de faire un voyage, y a renoncé. « Vous voudriez connaître le motif de l'obstacle du voyage de M. Diderot. Je ne le sais pas mieux que vous..., j'en soupçonne les causes dans les circonstances des révolutions (?). J'en devine mille autres que je vous détaillerais, si vous *ne connaissiez le pèlerin et la pèlerine* ». Le mot est d'une familiarité plutôt vive. Est-il inexact ?

deul, dont le témoignage est tout de même assez difficile à rejeter, au moins d'une manière blocale. Or, non seulement ces *Mémoires* disent nettement que Diderot a habité l'immeuble loué par Catherine II pour lui, mais ils indiquent quel y a été l'emploi de ses journées. Ecoutons les :

« Il (Diderot), était enchanté (de son logement). Ayant toujours logé dans un taudis, il se trouvait dans un palais. Mais le corps s'affaiblissait chaque jour. La tête ne s'altérait pas. Il était bien persuadé de sa fin prochaine. Mais il n'en parlait plus. Il ne voulait pas affliger des gens qu'il voyait plongés dans la douleur[35]. Il s'occupait de ce qui pouvait les distraire ou les tromper. Il voulait arranger, tous les jours, quelques objets nouveaux. Il fit placer ses estampes.

« La veille de sa mort, on lui apporta un lit plus commode. Les ouvriers se tourmentaient pour le placer. *Mes amis,* leur dit-il, *vous prenez-là bien de la peine pour un meuble qui ne servira pas quatre jours.* Il reçut, le soir, ses amis. La conversation s'engagea sur la philosophie et les différentes routes pour arriver à cette science. *Le premier pas,* dit-il, *vers la philosophie, c'est l'incrédulité.* Ce mot est le dernier qu'il ait proféré devant moi. Il était tard, je le quittais. J'espérais le revoir encore... »

Moralement parlant, il faut en convenir, le tableau ne manque pas de grandeur. Cet écrivain qui se sait et qui se sent tout près de mourir et dont l'état de prostration physique est lamentable, mais qui, estimant qu'une âme de penseur doit rester maîtresse du corps qu'elle anime, imagine pour ne pas assombrir sa famille je ne sais quels affectueux stratagèmes : ce remueur d'idées qui, à la veille de rendre l'âme, est constitué dans une telle ataraxie morale qu'il trouve encore assez de calme en lui-même pour causer tranquille-

35. Mme de Vandeul, si c'est elle qui écrit, veut, sans doute, parler d'elle-même et de sa mère. Malgré les brouilles fréquentes sur lesquelles nous nous sommes expliqués, cette dernière paraît avoir aimé son mari. Peut-on en dire autant de Vandeul ? Il est certain que les deux premières années qui avaient suivi son mariage avec Angélique Diderot n'avaient pas été exemptes d'orages. Mais au retour du voyage de Russie, la situation avait changé. C'est ce que constate de La Charmotte à la date du 28 décembre 1774, dans une lettre à sa mère : « Le gendre, écrit-il, paraît très bien vivre avec le beau-père et beaucoup mieux qu'avant le voyage. Ils s'aiment et se craignent respectivement. Au reste, chacun d'eux faisant des sacrifices pour l'autre, c'est l'unique moyen d'entretenir l'union et de fortifier l'amitié ». La bonne entente non seulement continua, mais fit place à une véritable intimité.

ment méthodologie avec ses amis, cela est vraiment d'un philosophe. Cela fait penser à la fois à un Epictète ou à un Socrate.

Mais il ne s'agit pas ici de beauté morale, il s'agit de vérité historique.

Malgré son apparence de précision[36], malgré son accent de sincérité, le récit des *Mémoires* laisse des doutes dans l'esprit. Mme de Vandeul écrit manifestement *ad probandum*. Elle était intéressée à prouver deux choses : d'abord que la mort de son père avait été subite et ne lui avait pas permis de voir ou plutôt de revoir un prêtre, et ensuite qu'il était décédé paroissien de Saint-Roch et que, par conséquent, c'est dans cette église que devaient se faire ses funérailles. Le désir de démontrer cette double thèse n'a-t-il pas influé sur son esprit et ne l'a-t-il pas déterminée à placer dans le cadre de la rue de Richelieu des événements qui, en réalité, se sont passés ailleurs? On ne saurait oublier, d'autre part, que les *Nouvelles ecclésiastiques* font mourir Diderot « à Chaillot », et l'abbé Barruel « à la campagne[37] ». Quoique leurs dires soient loin de mériter sur ce point une confiance absolue, il y a lieu, cependant, d'en tenir un certain compte. Ils sont, ne nous lassons pas de le repéter, la preuve que dans le public on était persuadé que le cadavre de Diderot avait été ramené secrètement à Paris du lieu où avait eu lieu le décès, parce qu'on désirait lui assurer des funérailles solennelles d'abord, et, si possible, religieuses.

36. Une « apparence de précision », disons-nous. C'est que, en réalité, quand on l'examine de près, le récit des *Mémoires*, outre qu'il paraît arrangé en vue d'un certain effet littéraire, est extrêmement vague. Ce qu'il ne précise pas, en particulier, c'est la partie de la maison où le philosophe est décédé. Naigeon affirme (*ouvr. cité*, p. 430), qu'il occupait le rez-de-chaussée; Vitu, au contraire, qu'il habitait au premier (*ouvr. cité*, p. 477). Où est la vérité ?

37. « Les sophistes, dit Barruel, qui étaient dans la confidence, faisaient semblant de le croire encore chez lui. Tout Paris le croyait, en effet, sur les nouvelles que l'on faisait courir de son état. Ceux qui l'avaient suivi à la campagne, ne le quittèrent pas qu'ils ne l'eussent vu mort... Alors même, continuant à tromper le public, les adeptes-geoliers ramenèrent secrètement son cadavre à Paris... (*ouvr. cité*, p. 394). Toutes ces affirmations sont elles mêmes bien vagues. « Les sophistes », les « adeptes-geoliers », ceux qui l'avaient suivi à la campagne ! ». Tout cela est imprécis. On demanderait des noms. Il est certain, du reste, répétons-le encore, que Diderot n'a pas été l'objet de l'espèce de séquestration dont parle Barruel.

Le désaccord entre les *Mémoires* imprimés et les lettres manuscrites des membres de la famille Caroillon, qui ont été conservées, sont plutôt de nature, on va le voir, à accroître nos doutes qu'à les dissiper.

Mais n'anticipons pas sur les événements et continuons le récit des derniers moments de Diderot. Ici nous entrons en plein dans la région des incertitudes et des discordances.

⁂

Ecoutons les *Mémoires* de Mme de Vandeul :

« Il (Diderot) se leva le samedi 30 juillet. Il causa toute la matinée avec son gendre et son médecin. Il fit raccommoder son vésicatoire dont il souffrait. Il se mit à table, mangea une soupe, du mouton bouilli et de la chicorée : il prit un abricot. Ma mère voulut l'empêcher de manger ce fruit : — « Mais quel mal veux-tu que cela me fasse ? » Il le mangea, appuya son coude sur la table pour manger quelques cerises en compote, toussa légèrement. Ma mère lui fit une question. Comme il gardait le silence, elle leva la tête, le regarda, il n'était plus... »[38].

Le lecteur aura remarqué, de lui-même, la date que les *Mémoires* assignent à la mort du philosophe : « le samedi

38. Meister (*Correspondance littéraire*, t. XIV, p. 17) qui avait pu se renseigner chez les Vandeul, reproduit à peu près mot à mot ce récit. Il y ajoute, cependant, quelques menus détails qu'il peut être intéressant de noter : « Il se mit gaiement à table, dit-il, et c'est au moment même où il venait de dire à sa femme : « Il y a longtemps que j'ai mangé avec autant de plaisir », qu'elle vit tout à coup ses yeux s'éteindre. A peine eut-elle le temps de s'en apercevoir et de lui demander s'il se trouvait plus incommodé. Il ne put lui répondre. Il avait cessé de vivre et de souffrir ». Cousin d'Avallon, dans la préface de ses *Diderotiana*, parus en 1810 (p. 35), dit que c'est « en *sortant* de table », et non point à table, que Diderot est mort. Il ne précise pas d'ailleurs le nombre de jours que le philosophe a vécus rue de Richelieu. Il se contente d'écrire : « *Quelque temps avant sa mort*, il était allé demeurer dans une maison que l'impératrice de Russie avait arrangée pour lui ». « Arrangée ! ». Les arrangements devaient être assez sommaires. Le temps n'en aurait guère permis d'autres. MM. Séché et Bertaut, dans la *Vie anecdotique et pittoresque des grands écrivains. Diderot* (p. 187), écrivent ce qui suit : « Chose curieuse ! Diderot avait toujours prétendu que dans sa famille on avait l'habitude de mourir à table ». Nous ignorons l'origine de cette anecdote. D'où qu'elle vienne, elle est manifestement inexacte, et elle est à ranger parmi les nombreuses légendes touchant sa famille, que le « gascon du Nord », comme on a appelé Diderot, se plaisait à mettre en circulation. Dans sa famille, on n'avait nullement l'*habitude* de mourir à table. Quoi qu'il en soit de ce point d'histoire familiale et que Diderot soit mort à table ou en sortant de table, rien n'autorisait Duvernet de dire, dans sa *Vie de Voltaire*, qu'il est mort « avec courage et résignation ».

30 juillet. » Cette date n'est qu'à moitié vraie. Elle est exacte quant au quantième du mois, et elle est inexacte quant au jour de la semaine. Diderot est bien décédé le 30 juillet, et c'est, de fait, le 30 juillet que le font mourir la plupart des historiens[39]. Seulement, le 30 juillet était un vendredi. M. de Vandeul commet l'erreur opposée à celle de sa femme. Le gendre de Diderot, en effet, écrivait, au commencement d'août à son frère de Melville, qui était alors à Châteauroux : « L'illustre Diderot n'est plus, mon ami; il est mort subitement, le samedi 31 juillet ». Et trompés par cette affirmation, un certain nombre d'historiens, même contemporains, tiennent pour la date du 31 juillet[40]. Le 31 juillet tombait bien le samedi en 1784, mais Diderot était mort dès le 30 et, par conséquent, le vendredi. La preuve — et elle est absolument sans réplique — c'est que Mme Caroillon, de Langres, fut informée du décès du philosophe par une lettre de son fils des Tillières et que cette lettre portait la date du 30. Elle écrit, en effet, le 7 août à son fils de Melville : « J'étais bien éloignée de penser que la première (lettre) que j'aurais à vous adresser à Paris, j'aurais à vous entretenir de la perte du chère (sic) monsieur Diderot. Des Tillières me l'annonce par sa lettre du *trente* dernier ».

Le doute n'est donc pas possible : Diderot est mort le vendredi 30 juillet et, cependant, ce n'est que le 31 que Vandeul, comme il va être dit, fit venir un prêtre auprès de lui et qu'il déclara au clergé de Saint-Roch que Diderot était décédé le 31[41].

Il y a lieu alors de se demander quelle est la raison pour

39. V. Chaudon et Delandine : *Nouveau Dictionnaire historique* (Lyon, 1804, 13 vol.) v° *Diderot;* Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* t. IV, p. 418; Génin, *Œuvres choisies de Diderot* (Paris, 1847), t. I, p. lxiii; Damiron, *Mémoires sur Diderot* (Paris, 1852), p. 22; Texte, *Diderot. Extraits,* p. xii; Reinach, *Diderot* (Paris, 1894), p. 213; Tourneux, *Diderot et Catherine II,* p. 516-517; Collignon, *Diderot, sa vie, ses œuvres et sa correspondance* (Paris, 1907), p. 59; Fallex, *Diderot. Extraits* (Paris, 1888), p. iii; Keim et Lumet, *Diderot* (Paris, s. d.), p. 119; Tornezy, *La légende des philosophes* (Paris, 1911), p. 399.

40. Tels le *Journal de Paris,* 3 août 1784; le *Mercure de France,* 14 août 1784, p. 90; la *Correspondance de Grimm,* t. XIV, p. 17. *Cf.* Ducros, *ouvr. cité,* p. 133; Schérer, *Grimm,* p. 440-441; Lafitte, *Célébration du centenaire de Diderot* (Paris, 1884), p. 21; A. Vitu, *ouvr. cité.*

41. L'acte d'inhumation, dont on trouvera plus loin le texte, et qui est du 1er août, porte, en effet : « Mort d'hier ».

laquelle il a dissimulé la vraie date de l'événement. Si Diderot est mort dans l'après-midi du vendredi, que s'est-il passé de l'après-midi du vendredi à l'après-midi du samedi? Quelque chose, évidemment, que l'on tenait à cacher et aux contemporains et à la postérité. Mais quoi? Bien des suppositions sont possibles. Toutes sont plausibles. Aucune n'est certaine[42].

⁂

Quoi qu'il en soit de cette énigme, deux choses demeurent établies. La première, c'est que, comme il vient d'être dit, tout aussitôt après la mort de Diderot, des Tillières écrivit à sa mère pour lui annoncer l'événement. Nous n'avons pu, à notre grand regret, retrouver cette lettre. Mais le résumé qu'en donne Mme Caroillon dans un papier du 7 août à son fils de Melville prouve que, en l'écrivant, il s'était efforcé au moyen d'équivoques, très habilement calculées, de faire croire à Langres que le philosophe était mort aussi religieusement que possible[43].

A l'entendre, si Diderot ne s'était pas reconnu, avant de mourir, c'était uniquement parce que le temps lui avait manqué. Voici, en effet, ce qu'écrit Mme Caroillon :

« Il (des Tillières) me donne pour consolation, qu'il a eu le bonheur de recevoir les *sacrements*[43] que le temps a permis; qu'il a eu de longs entretiens avec M. le curé de Saint-Sulpice; qu'il a annoncé partout la satisfaction qu'il en avait eue. Rien n'était plus capable de diminuer notre chagrin que d'apprendre la preuve de catholicité qu'a donnée M. Diderot. Par un mot : « Il a reçu les

42. La première hypothèse qui vient, naturellement, à l'esprit, c'est que, surprise par la soudaineté de la mort, la famille de Diderot a longtemps hésité sur le parti à prendre et sur le meilleur moyen à employer pour obtenir pour le philosophe ces funérailles religieuses qu'elle avait toujours eu pour objectif de lui assurer.

43. A noter qu'une autre lettre, également datée de Paris, et annonçant le même événement, était simultanément arrivée au chanoine Diderot. Dans la lettre à Melville, que nous analysons, Mme Caroillon écrit, en effet : « Mlle Diderot a été porter cette triste nouvelle à M. le chanoine Diderot. Il la savait par une lettre du Père Lambelinot, bénédictin, dont la famille était d'origine langroise. Il lui marque assez brièvement : « J'apprends la mort de M. votre frère. La nouvelle est sûre. Je la tiens du chirurgien qui fera l'ouverture du corps. Je prends part à votre chagrin, sans lui faire aucun détail de circonstances. »

43. « Les sacrements ! » Diderot, on l'a vu plus haut, ne reçut *aucun* sacrement avant de mourir.

sacrements que le temps a permis », il laisse quelque doute qu'il a eu le bonheur de recevoir son Créateur ! Mais n'allons pas plus loin et bénissons le Seigneur des grâces qu'il lui a accordées dans sa miséricorde !... »

La pieuse paroissienne de l'église Saint-Martin de Langres, prenant ses désirs pour des réalités, avait lu plus de choses entre les lignes de la lettre de son fils que celui-ci n'y en avait mis. Mais les événements, hélas! étaient loin de justifier son crédule et pieux optimisme.

Un second fait également certain, c'est que, après la mort du philosophe, ce fut nécesairement à M. de Vandeul que, en sa qualité de gendre du défunt et de chef de famille, incomba la tâche de négocier l'affaire des funérailles.

Qu'il fut vraiment décédé à Paris ou qu'il fut décédé à Sèvres, Diderot se trouvait, en fait, après sa mort, reposer rue de Richelieu. Or la rue de Richelieu faisait partie de la paroisse Saint-Roch[44], dont le curé était à cette époque l'abbé Marduel. Ce fut donc avec lui que M. de Vandeul eut à débattre la question des funérailles.

Quoique Diderot ait certainement cessé de vivre au moins depuis vingt-quatre heures, Vandeul espérait que l'Extrême-Onction pourrait quand même lui être administrée et que, alors, tomberait de lui même l'obstacle qui s'opposait à son inhumation religieuse. « Aussitôt, dit-il dans sa lettre du début du mois d'août, à son frère de Melville, qu'on m'eut averti de la mort, j'envoyai à Saint-Roch chercher l'Extrême-Onction. On ne la lui donna pas[45], le prêtre ayant jugé qu'il n'y avait plus de vie ».

44. Les *Nouvelles ecclésiastiques* ont l'air de croire que les funérailles auraient pu avoir lieu à Saint-Sulpice, et que c'est parce qu'on craignait que M. de Tersac ne découvrit le stratagème « et ne fit échouer » le projet de faire à Diderot des obsèques religieuses, qu'on transporta le cadavre à la rue de Richelieu. Elles sont mal renseignées. Que Diderot ait vraiment séjourné en la rue Richelieu ou non, il y avait son domicile canonique. Sa maison de la rue Taranne avait, en effet, été évacuée.

45. Pas même sous condition. Aucun doute ne pouvant exister au sujet de la réalité de la mort, on ne put même pas lui donner l'absolution conditionnellement. Une question se pose ici, à laquelle nous ne sommes pas en état de répondre : M. de Vandeul quand il fit chercher l'Extrême-Onction à Saint-Roch, agissait-il de bonne foi et croyait-il vraiment que l'Eglise administre les sacrements, au moins sous condition, à n'importe quel défunt, ou bien tendait-il un piège à l'ignorance et à la naïveté supposées du prêtre qu'on allait quérir ? Si la mort avait eu lieu dès le vendredi, comme c'est certain, si surtout elle avait eu lieu à Sèvres, comme c'est plus que probable, la bonne foi n'est guère admissible. Cependant, nous préférons y croire.

Aucun sacrement n'ayant pu être administré à Diderot[46], non seulement parce qu'il « n'y avait plus de vie[47] » chez lui, mais encore parce qu'il n'y avait aucune probabilité, pas même la « probabilité ténue », requise en théologie, qu'il ait rétracté ses erreurs, il n'y avait plus guère qu'un moyen d'atteindre le but poursuivi : discuter avec M. Marduel et essayer de le convaincre par des allégations vraies ou fausses, que le philosophe était mort dans des conditions telles qu'il y avait lieu de faire fléchir en sa faveur les lois de la sépulture ecclésiastique. C'est évidemment à ce moyen qu'eut recours M. de Vandeul.

Que se passa-t-il au juste entre lui et le prêtre?

La *Correspondance* de Grimm dit que M. Marduel « crut devoir faire d'abord quelques difficultés[48] fondées sur la réputation trop bien établie du philosophe et sur la doctrine répandue dans ses écrits, doctrine qui n'avait été démentie par aucune profession publique », mais que « ces scrupules ont cédé aux considérations (?) qui lui ont été présentées par le gendre du défunt ». M. de Vandeul reconnaît aussi que le curé de Saint-Roch fit des difficultés[49], mais non pas à sa première entrevue, et pour accorder les funérailles reli-

46. Les *Nouvelles ecclésiastiques* assurent que ce n'est pas seulement pour donner l'Extrême-Onction à son beau-père, mais encore pour le « confesser », que M. de Vandeul fit venir un prêtre.

47. « Le prêtre accourut aussitôt, écrivent les *Nouvelles ecclésiastiques*, et il a dit à qui voulait l'entendre que le cadavre était froid lorsqu'il était entré, en toute hâte, pour remplir son ministère ». La rigidité du corps, d'après ce qui vient d'être dit, devait même être très grande. Il est même bien probable que, étant donné la nature de la maladie à laquelle avait succombé Diderot et l'époque de l'année où l'on se trouvait, on eût pu appliquer au cadavre le mot de l'Evangile : *Jam fœtet.*

48. Mme de Vandeul dit : « De légères difficultés ».

49. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, aux yeux de qui M. Marduel avait le tort de ne pas partager leurs erreurs jansénistes, l'accusent d'avoir fait preuve, dans la circonstance, d'un concessionnisme exagéré : « Après avoir fait exiler, du temps de M. de Beaumont, écrivent-elles, de respectables ecclésiastiques de son clergé, interdire des confesseurs pacifiques, refuser les sacrements à de pieux laïques de sa paroisse pour entrer dans les vues schismatiques (?) de ce prélat, il était réservé à M. le curé de Saint-Roch de se montrer beaucoup moins difficile pour accorder la sépulture ecclésiastique à un incrédule aussi ouvertement déclaré que le fameux Diderot, l'un des principaux fabricateurs de l'*Encyclopédie* et de la thèse de l'abbé de Prades et qui est, d'ailleurs, connu pour avoir donné, soit en son nom, soit sous des noms empruntés, nombre d'écrits contre la Religion ». Plus loin, elles accusent le prêtre envoyé par M. Barruel, rue de Richelieu, « de n'avoir rien fait pour approfondir la manœuvre de M. de Vandeul ». Accusation, répétons-le, manifestement suspecte.

gieuses, mais seulement « le soir, pour avoir des prêtres près du mort ». Les *Mémoires* de Bachaumont affirment, au contraire, que M. Marduel « n'a fait aucune difficulté sur le grand convoi demandé par le gendre de Diderot ». L'invraisemblable peut quelque fois être vrai. Mais ce n'est pas ici le cas d'appliquer cette règle de Boileau. Les *Mémoires* de Bachaumont sont certainement erronés. M. Marduel était un prêtre trop attaché à ses devoirs et trop fidèle aux prescriptions de l'Eglise pour avoir trahi, sans mot dire, la discipline ecclésiastique. Il dut d'abord refuser. Il céda ensuite. Pour quels motifs? Il n'a pas dit sur quelles considérations il s'était formé la conscience[50]. C'étaient, certainement, des considérations de religion, et nul n'a le droit de lui en demander compte. Nul surtout n'a le droit de les travestir. Et c'est ce que fait odieusement la *Correspondance* de Grimm quand elle écrit que les scrupules de M. Marduel ont « surtout cédé à la demande, assez intéressante pour un curé, d'un convoi de 1.500 à 1.800 livres ». Le pasteur protestant d'Outre-Rhin qu'était Meister est, assurément, un mauvais juge de la conscience d'un prêtre catholique français.

⁂

Quoi qu'il en soit du caractère des pourparlers entre Vandeul et l'abbé Marduel, il est certain que celui-ci crut devoir accepter d'enterrer liturgiquement Diderot.

Ayant obtenu ce qu'il désirait, le gendre de Diderot prit toutes les mesures nécessaires pour que son beau-père fut inhumé d'une manière digne de sa réputation et du rang social de sa famille.

Dès le soir, M. Marduel, au dire des *Mémoires* de Vandeul, envoya un prêtre[51] « pour veiller » le philosophe, et le lendemain dimanche, disent les *Nouvelles ecclésiastiques*, « la maison fut tendue de noir avec pompe ». M. de Vandeul s'occupa des détails du convoi funèbre; et les *Mémoires*

50. Les lois de l'Eglise en matière de sépulture religieuse, si rigides qu'elles soient, en théorie, demandent, tout de même, en pratique, à être interprétées. Et leur interprétation est nécessairement une question d'espèce. C'est aux prêtres et, au dessus d'eux, aux évêques, à juger et ils le font : *ex informatâ conscientia.*

51. M. de Vandeul dit : « *Des* prêtres ».

affirment que M. Marduel « mit plutôt de la pompe que de la simplicité dans l'affreuse cérémonie ».

Les funérailles ayant été brusques[52], on n'avait eu que fort peu de temps pour y convier les amis et connaissances. Malgré cela, M. de Vandeul affirme qu'elles furent « distinguées[53] » et que le convoi fut « nombreux ». Il ajoute que « de ce côté, les amis et les parents du défunt ont eu lieu d'être plus satisfaits qu'on n'osait se le promettre[54] ».

Ce qu'on serait bien aise de connaître, ce sont les noms des assistants. L'acte mortuaire répond en partie à cette curiosité. Mais il n'y répond qu'en partie, tous les personnages de marque présents à la cérémonie n'ayant évidemment pas été admis à figurer sur le procès-verbal de l'inhumation et à signer.

Le voici, tel qu'il a été relevé par Jal, qui l'inséra dans son *Dictionnaire,* et par M. Paul Boiteau, qui l'a placé en note à la fin de son édition des *Mémoires* de Mme d'Epinay :

« L'an 1784, a été inhumé, en cette église, Me Denis Diderot, des Académies de Berlin, Stockolm et Saint-Pétersbourg, bibliothécaire de S. M. Impériale, Catherine seconde, impératrice de Russie, âgé de 71 ans, décédé hier, époux de damoiselle Anne-Antoinette Champion, rue de Richelieu, de cette paroisse. — Présents : Me Abel-François-Nicolas Caroilhon (*sic*) de Vandeul, écuyer, trésorier de France, son gendre, rue de Bourbon, paroisse Saint-Sulpice; Me Claude-Xavier Caroilhon Des Tillières, écuyer, fermier général de Monsieur frère du Roi, rue de Ménard, de cette paroisse; Me Denis Caroilhon de La Charmotte, écuyer, Directeur des Domaines du Roi, susdite rue de Ménard; Me Nicolas-Joseph-Philpin de Piépape, chevalier, conseiller d'Etat, lieutenant général honoraire au bailliage de Langres[55], rue Traversière, dite paroisse, qui ont signé

52. La hâte de faire procéder à l'inhumation s'explique aisément, si l'on admet que, comme nous le soutenons, la mort remontait au vendredi après-midi.

53. L'épithète, dont on commençait déjà à singulièrement abuser, est vraiment étrange, appliquée à des funérailles. Mais elle peint bien l'état d'âme de M. de Vandeul et de sa famille. Pour lui et pour elle, il s'agissait, avant tout, d'une représentation mondaine. Nous sommes en pleine comédie ou, si l'on veut, en pleine tragi-comédie.

54. D'où venaient les inquiétudes de la famille ? Cette réflexion de M. de Vandeul n'indiquerait-elle pas que le public n'était qu'à moitié dupe de la version mise en circulation au sujet de la mort de Diderot ?

55. V. sur ce personnage : Général de Piépape, *Nicolas-Joseph Philpin de Piépape, jurisconsulte et conseiller d'Etat (1731-1793)*, Paris, 1924.

avec nous, curé. — Signé : Caroilhon de Vandeul[56], Philpin de Piépape, Naigeon, Robineau de Bougon[57], Cochin[58], Caroilhon des Tillières, Caroilhon de La Charmotte, Michel[59] et Marduel, curé. »

On remarquera que, sauf Naigeon, aucun homme de lettres ne figure parmi les signataires de cet acte. Faut-il en conclure que les autres se sont abstenu ?[60].

Dans l'assistance ecclésiastique, M. de Vandeul signale la présence d'un personnage qu'il désigne par un mot quelque peu équivoque : « Je me flatte, dit-il, que tout l'appareil[61] de la religion, jusqu'au *prétendu confesseur* était à l'enterrement, les parents de Langres seront contents et même tranquilles ». Le prétendu confesseur ! Qui Vandeul peut-il désigner par cette expression? M. de Tersac? ou le prêtre de Saint-Roch qui avait été appelé pour « confesser Diderot » et qui passait aux yeux du public pour lui avoir donné l'absolution ? C'est probablement cette hypothèse dernière qui est la vraie[62].

Singulière ironie des circonstances! Au dire de Mme de Vandeul, ce fut « dans la chapelle de la Vierge », contre

56. On remarquera que la famille Caroillon ne figure pas au complet sur cet acte d'inhumation. Caroillon de Melville n'y est pas nommé. C'est qu'il était alors à Châteauroux.

57. Nous ne connaissons pas ce personnage.

58. Il s'agit évidemment, de Charles-Nicolas Cochin, le célèbre graveur. C'était un ami de Diderot. V. S. Rocheblave, *Les Cochin*, Paris, 1889, in-4°.

59. Nous ignorons quel est ce Michel.

60. Diderot, on le sait, avait été le seul homme de lettres à suivre le cercueil de Montesquieu, le 11 février 1755 (Grimm, *Correspondance*, t. II, p. 149). Le 1er août 1782, l'équipe « philosophique » était bel et bien diminuée et beaucoup des anciens amis de Diderot étaient morts. On ne voit guère que Mably, d'Argental, d'Holbach, Raynal et Condorcet qui aient pu suivre le convoi. Le suivirent-ils ? On ne saurait le dire. D'Holbach était vraisemblablement du nombre des assistants. D'après la *Correspondance* de Grimm, il avait conversé avec Diderot, le matin de la mort de ce dernier, Grimm, lui, était alors à Lyon (Scherer, *Grimm*, p. 440-441).

61. A remarquer cette expression. Nous l'avons déjà dit : il s'agit ici d'une représentation et Vandeul trouve, naturellement, les mots qui conviennent : les mots de la langue du théâtre.

62. On ignore l'endroit précis où le corps fut inhumé. Lorsque Walferdin demanda à Saint-Roch où était le cercueil de Diderot, on lui répondit qu'un calorifère occupait le caveau où était primitivement sa sépulture. M. Jules Cousin suppose que Diderot fut simplement placé sous une des dalles de la chapelle comme cela se pratiquait plus communément (Voir Diderot, *Œuvres complètes*, édit. Assézat), t. I, p. lxvi-vii). On sait, par ailleurs, que les sépultures de Saint-Roch furent violées par les soldats qui y tenaient garnison, le 4 février 1796 (V. Pisani, *L'Eglise de Paris et la Révolution*, t. II, p. 307).

laquelle il avait plus d'une fois proféré ou écrit d'infects blasphèmes, que Diderot se trouva avoir sa sépulture.

Avant de l'inhumer, selon le désir expressément formulé par lui de son vivant, on avait eu soin de l'autopsier[63].

⁂

Arrivé au terme de cette étude, le lecteur se demandera sans doute quelle impression firent, tant à Paris qu'à Langres, la mort et les funérailles de l'Encyclopédiste.

A Paris, l'opinion se scinda : une partie accepta comme parole d'Evangile, sans les examiner de plus près, les bruits qui circulaient au sujet de la fin de Diderot; mais une partie, plus avisée, resta sceptique. Nous avons déja noté les dissidences d'opinion des *Nouvelles ecclésiastiques* et de Barruel. Il y en eut d'autres. Etonnés de la facilité avec laquelle des funérailles, non seulement religieuses mais extraordinairement solennelles avaient été accordées à Diderot, beaucoup soupçonnèrent le philosophe d'avoir, avant de mourir, donné des gages à la religion. Ainsi, entre plusieurs autres, le rédacteur des *Mémoires* de Bachaumont. Il écrit, en effet, le 3 août : « Quoique M. Diderot passât généralement pour athée,... qu'il fût un des fondateurs de l'Encyclopédie et que tous ses ouvrages philosophiques respirâssent une liberté de penser opposée à ce qu'exige le clergé; quoique enfin n'appartenant à aucun corps littéraire en France, il fut un particulier isolé en faveur duquel les prêtres ne craignissent pas de réclamation et le secours de l'autorité, il faut *que le mourant se soit si bien conduit,* qu'on n'ait pas osé lui refuser la sépulture chrétienne. Même, plus favorisé que son collègue d'Alembert, le curé de Saint-Roch, sur la paroisse duquel il est mort, n'a

63. M. de Vandeul, dans sa lettre à M. de Melville des débuts du mois d'août déjà citée, résume ainsi le résultat de l'autopsie : « On a trouvé la vésicule du fiel à sec et remplie de vingt et une pierres triangulaires, seul principe de la maladie. Les étouffements provenaient d'un défaut de proportion entre le cœur qui était plus gros d'un tiers qu'il n'aurait dû être et les poumons qui étaient plus petits. Mais ceux-ci étaient très sains, ainsi que le cœur. Au contraire, le foie était squireux. Ainsi l'hydropisie n'a été que l'issue ou la suite de la maladie... ». Mme de Vandeul donne aussi, mais brièvement, le résultat de l'autopsie, tout en avouant qu'elle n'a pu se déterminer « à lire l'horrible procès-verbal ». Cf. GRIMM, *Correspondance littéraire.*

fait aucune difficulté (?) sur le grand convoi demandé par le gendre de Diderot »[64].

A Langres, l'impression ressentie tout d'abord du décès de Diderot fut celle du chagrin. « Nous sommes tous dans une douleur très sensible, écrivait Mme Caroillon dans sa lettre déjà citée, à son fils de Melville ». Le moins affligé ne fut peut-être pas le chanoine Diderot : « M. le chanoine est véritablement touché, poursuit la négociante de la place de l'Apport-au-Pain, Mademoiselle sa sœur craint qu'il fasse une maladie ». Ce qu'on lui racontait du résultat des visites de M. de Tersac lui laissait des inquiétudes qui ne suffisait pas à calmer ce qu'on lui disait des funérailles de Saint-Roch. Malgré l'espoir manifesté par Vandeul, il n'était ni « content, ni tranquille ». Un scandale, il est vrai, avait été évité, et c'était quelque chose. Mais ce n'est pas un déploiement de pompes extérieures qui sauve les âmes. Le bon chanoine pensait à la guerre acharnée menée, pendant plus d'un demi-siècle, contre les croyances ancestrales par le fils du religieux coutelier de la place Chambeau et, si somptueuses qu'elles aient été, les tentures funéraires lamées d'argent au chiffre du philosophe, dont s'était revêtue l'église Saint-Roch au jour des funérailles, ne lui dissimulaient pas le passé violemment antireligieux du défunt. Ce qu'il y a de certain, du moins, au dire de Mme de Vandeul, c'est que pendant un an il dit la messe pour ce frère qu'il avait toujours aimé malgré ses égarements, et même surtout à cause de ses égarements[65].

⁂

Telle fut la fin de Diderot.

La voilà, du moins telle qu'elle se dégage du rapprochement et de la discussion des textes, plutôt rares et relativement peu étendus, où elle nous est narrée. Ces textes, on l'a vu, sont souvent en contradiction les uns avec les autres : il a fallu,

64. Bachaumont, *Mémoires* (Londres, 1786), t. XXVI, p. 129-130.

65. Les lettres qu'ont dû s'écrire les deux frères pendant leur vie ont été probablement détruites par le chanoine un an après la mort du philosophe. « Dès l'époque de son testament (c'est-à-dire en 1785), écrit de Melville à son frère de Vandeul, le 27 novembre 1787, il (le chanoine) brûla beaucoup de papiers et je ne pense pas que l'on trouve la correspondance des deux frères ».

à plus d'une reprise, non pas les faire s'accorder — ce qui n'était pas possible — au moins tâcher, en les expliquant, d'atténuer leurs divergences. Ils sont aussi généralement peu précis : il a fallu, en les interprétant, tâcher de deviner ce qu'ils ne disent pas à travers ce qu'ils disent. Travail délicat, auquel nous avons conscience d'avoir apporté la plus entière objectivité.

Notre conclusion, si tant est que cette longue étude en réclame une, sera des plus modestes.

Il plane, nous croyons l'avoir démontré, de nombreux et graves problèmes au dessus de la dernière maladie de l'auteur de l'*Encyclopédie*. Mais ces problèmes, ainsi que nous le disions en commençant, nous n'avons guère fait, nous le sentons bien, que les soulever et les agiter. Dans l'intérêt de la vérité historique — la seule pensée qui ait dicté ces pages — il faut souhaiter que d'autres, plus heureux et, aussi, sans doute, plus habiles, en trouvent la solution.

Louis Marcel,
Chanoine de Langres.

BULLETIN CRITIQUE

Abbé V. Leroquais. — *Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France.* Catalogue descriptif. — Paris, chez l'Auteur, 26, rue de Lubeck, 1924. 3 vol. in-4° raisin de xlvii-364, 384 et 425 pages et un album de 125 pl. en phototypie.

« J'ouvris un livre que je lus avec intérêt, car c'était un catalogue de manuscrits. Je ne sais pas de lecture plus facile, plus attrayante, plus douce que celle d'un catalogue de manuscrits. » Ces calmes propos du doux Sylvestre Bonnard nous revenaient en mémoire tandis que nous feuilletions le somptueux catalogue que M. l'abbé Leroquais vient de nous donner pour nos étrennes. Me permettra-t-on de dire ici combien Sylvestre Bonnard avait raison ?

L'aspect seul, tout d'abord, de ces volumes, la qualité du papier, la beauté, la netteté des caractères, l'ordonnance générale sont une véritable séduction. L'absence de toute indication d'éditeur n'est pas une des moindres surprises et remplit d'admiration pour l'audace de l'auteur. Seul, un nom, celui de l'imprimeur, du maître Protat, se lit sans étonnement au dernier feuillet de ces superbes volumes.

Le catalogue descriptif comprend trois forts volumes in-4° raisin où se suivent datés, situés, décrits, analysés en autant de notices, les 914 sacramentaires et missels manuscrits disséminés dans toutes nos bibliothèques publiques de France.

Une introduction — qui n'est pas une préface et qu'il faut lire — nous révèle les circonstances qui conduisirent l'auteur à cette laborieuse enquête. Celui-ci, au contraire de quelques devanciers, a vu et revu lui-même chaque manuscrit. Vrai bénédictin itinérant, il a fait deux fois le pélérinage des bibliothèques de province.

Dans ces pages liminaires l'auteur nous esquisse encore la lente et progressive transformation du sacramentaire primitif — complété alors par l'évangéliaire et l'épistolier — en notre missel plénier actuel qui contient ceux-ci et celui-là. Il nous initie à sa méthode d'identification des manuscrits : méthode simple et logique, basée avant tout sur l'analyse intime de ces vénérables livres liturgiques, mais où entre aussi pour une bonne part le flair que peut donner seul un long et patient commerce avec ces témoins muets qui répondent cependant à qui sait les interroger. Chemin

faisant, nous apprenons de curieux détails sur la manière dont le culte de certains saints fit la conquête du missel. La décoration des manuscrits fait l'objet d'un paragraphe un peu sommaire. Nous y reviendrons avant de feuilleter l'album de planches. Puis, l'auteur justifie l'ordre chronologique adopté par lui pour la rédaction des notices, et il nous console des inconvénients inhérents à cette disposition par la promesse de tables nombreuses : promesse qu'il a généreusement tenue. Enfin, il termine par un hommage justifié, auquel souscriront tous les travailleurs, à messieurs les conservateurs des bibliothèques et en particulier à celui qui fut pendant un demi siècle le plus illustre représentant de la science française : Léopold Delisle.

Si l'introduction se lit, le catalogue se parcourt et avec un intérêt qu'on soupçonnerait difficilement. Il est tout d'abord un inventaire détaillé des véritables sources de l'histoire de la messe et du missel. Les plus anciens manuscrits sont l'objet de longues notices que justifie leur importance pour l'histoire de la formation du missel. A l'origine de notre missel actuel se place l'exemplaire envoyé par le pape Adrien à Charlemagne, vers la fin du VIIIe siècle. Or, nous trouvons au long des pages de ce catalogue, épars mais datés, identifiés, tous les éléments de l'histoire vivante de cette cellule primitive. A un point de vue plus spécial, les amateurs d'histoire régionale noteront avec le plus haut intérêt maintes rubriques de liturgie locale relevées avec soin par l'auteur. Qu'on nous permette de souligner ici, à l'intention de ces curieux, l'utilité pour eux de ce catalogue.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Paris connaissent le *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris,* publié sous la direction de Marcel Poëte. L'ouvrage, en trois volumes, constitue un dépouillement assez complet des sources manuscrites d'après les catalogues des bibliothèques et des dépôts d'archives. Les manuscrits liturgiques, les missels notamment, y figurent, et c'est justice. La préface nous avertit prudemment que l'auteur n'a pu étudier que les catalogues et non les manuscrits eux-mêmes. Cet avertissement est sage et justifié. Qu'on en juge.

Le ms. lat. 832 de la Bibliothèque nationale, donné comme missel de Paris par M. Poëte, est en réalité un missel de Senlis. Le ms. lat. 833 de la Bibliothèque nationale n'est pas un missel de Paris, mais un missel prémontré, et il est du XIIe siècle et non du XIVe. Le ms. lat. 860 n'est pas un missel parisien mais un missel de Bruges, adapté à l'usage de Paris. Le ms. lat. 864 n'est pas un missel de Paris, mais il est de Sens. Le ms. lat. 916 n'est pas un missel, mais un recueil d'offices notés. Le ms. lat. 1.098 n'est pas un missel parisien, mais un très intéressant missel de Rennes. Le ms. 404 de la Mazarine, donné comme à l'usage de Paris, est en réalité un missel de Bayeux, etc., etc.

Voilà pour l'inexactitude des identifications, voici pour les omissions.

M. Poëte n'a pas mentionné le très intéressant ms. lat. 2.294 décrit par L. Delisle dans son *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, p. 183, ni non plus le très beau ms. de la bibliothèque de la Ville de Lyon, décrit par l'abbé J.-B. Martin et le docteur Birot dans la *Revue archéologique* (1915, t. II, p. 37-65), ni encore beaucoup d'autres que nous révèle le catalogue de M. Leroquais, ni surtout, ô ironie du sort, celui qu'il conserve à la bibliothèque de la Ville de Paris sous le n° 12.302 F.

Ces constatations ne sont pas particulières à la liturgie ni à l'histoire parisiennes; celles d'Amiens et de Troyes notamment verront la liste de leurs anciens missels singulièrement allongée et enrichie. Mais Arras devra, au point de vue liturgique, corriger sérieusement son catalogue, rédigé par Quicherat.

Le catalogue ne philosophe pas et polémique moins encore. Il vous laisse la joie et l'illusion de certaines découvertes. Ainsi, nous apercevons-nous tout-à-coup (I. p. 351), sans en être autrement avertis, que la belle prière : *Anima Christi sanctifica me*, attribuée communément à saint Ignace, se lit, telle que nous la connaissons et déjà, dans un missel de Cluny de la seconde moitié du XIVe siècle. (Bibl. nat., ms. lat. 874).

Nous constatons encore, par exemple, que le culte officiel de saint Nicolas — avec messe et office — se rencontre en Occident avant l'arrivée des reliques du saint à Bari en 1087, puisque sa messe se trouve dans plusieurs sacramentaires ou missels de la première moitié du XIe siècle.

On lit dans les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (t. I, 2 éd., p. 327) : « Qu'il y ait eu alors, dans le monde latin, un lieu où Madeleine, Lazare et ses sœurs fussent honorés d'un culte spécial... c'est ce dont il n'y a trace ni dans les auteurs cités, ni dans aucun autre, avant le milieu du XIe siècle. » A l'encontre de cette affirmation, M. Leroquais cite une messe de sainte Marie-Madeleine qui se lit dans plusieurs manuscrits datés par lui de la première moitié du XIe siècle. On la trouve aussi dans un sacramentaire de Tours qui remonterait, d'après Léopold Delisle, à la fin du IXe siècle (t. I, p. 47), dans un sacramentaire de Saint-Père de Chartres, toujours d'après Léopold Delisle, du Xe siècle (t. I, p. 77), et dans trois autres antérieurs également à la date extrême indiquée par Mgr Duchesne. Certes, voilà des attributions qui ne laisseront pas indifférente la critique.

Que ne trouvera pas, d'ailleurs, dans la table des matières si complète celui qui saura y chercher ? Que de remarques curieuses, que de sujets d'étude !... Qu'on lise seulement les articles : *Te igitur* et *Memento*... A cette mine inépuisable et encore à peu près inexplorée, non seulement les liturgistes trouveront leur compte, mais encore les historiens de la miniature, les paléographes découvriront de nouveaux noms de copistes pour compléter ceux déjà relevés dans le *Dictionnary of miniaturists* de J.-W. Bradley.

A l'inverse de ce qui se pratiquera habituellement, terminons

par l'album de planches. Nous avons regretté plus haut la brièveté du paragraphe que leur a consacré l'auteur dans son introduction. Le peu qu'il nous en dit permet de soupçonner tout l'intérêt d'un pareil sujet. Ces reproductions presque parfaites, comme les notices, classées chronologiquement, ont été l'objet d'un choix personnel et certainement judicieux de l'auteur, que nous savons par ailleurs si consciencieux. Nous pouvons donc espérer posséder là, en un raccourci évocateur, toute l'histoire de la miniature du missel du IXe au XVIe siècle.

Ce que nous explique l'auteur touchant la crucifixion nous révèle des détails fort curieux. Discrètement, il rectifie même certaines appréciations d'historiens de l'art, d'Emile Mâle par exemple. Nous apprenons notamment, et nous constatons en effet, que dès la fin du Xe siècle le Christ se rencontre représenté mort ou mourant sur la croix, les yeux fermés, la tête inclinée. Emile Mâle ne signale, comme le plus ancien témoin de cette manière nouvelle, que le vitrail de la crucifixion de Chartres du XIIe siècle, époque avant laquelle l'Occident aurait toujours figuré le Christ vivant sur la croix.

Sylvestre Bonnard avait donc raison. Pour le prouver, nous n'avons point tout dit encore, ni inventorié complètement un trésor dont nous osons dire que *l'inventeur* lui-même, pourtant l'expert le plus qualifié, ne saurait évaluer toute la richesse.

Louis BROCHARD.

Marc BLOCH. — *Les rois thaumaturges. Etude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre.* — Strasbourg et Paris, librairie Istra. In-8° de VIII-542 pages (Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, fasc. 19). Prix : 30 francs.

Il serait difficile de trouver un livre plus intelligent que celui de M. Bloch. L'auteur possède au suprême degré le don d'agrandir le sujet traité, et non par des phrases ou par des hors-d'œuvre. On sait que les rois de France et d'Angleterre ont passé au Moyen âge et jusque dans les temps modernes pour guérir les écrouelles par leur attouchement. Voilà une croyance devant laquelle beaucoup d'historiens, du jour où on a cessé de l'accepter, ont été naturellement enclins à passer en haussant les épaules. M. Bloch montre qu'elle est digne au contraire d'un sérieux examen, qu'elle n'est pas un pur accident, mais un cas particulier et comme un témoin de tout un ensemble d'idées très intéressantes, et dont l'influence, même politique, a été considérable. En sorte que son livre intéresse à chaque page la grande histoire.

D'abord d'où vient le rite et quand apparaît-il dans les deux

seuls pays où il devait faire fortune (car les contrefaçons et les concurrences tentées en divers autres royaumes, arrivées trop tard, n'ont eu aucun succès) ? M. Bloch, très sagement, s'abstient d'abuser de la méthode comparative et des rapprochements entre les rois de France et les chefs polynésiens. A peu près partout, à un certain stade de la civilisation, on voit attribuer à la royauté un caractère sacré. La méthode comparative ne permet guère de dépasser cette assertion très générale et vague. Mais il est certain que Philippe Ier touchait les écrouelles, et très probable que Robert le Pieux le faisait déjà. En Angleterre, il est certain que Henri II pratiquait le rite, et probable qu'il en a été de même de Henri Ier. La seule comparaison des dates rend déjà très vraisemblable que l'Angleterre n'a fait qu'imiter la France. Remarquons d'autre part que les premiers Capétiens étaient d'une légitimité contestée; qu'en tous cas le principe héréditaire ne l'avait pas encore emporté nettement sur le principe électif. Henri Ier, d'autre part, était un usurpateur. Ainsi le rite thaumaturgique apparaît au moment où il pouvait être très utile à une dynastie mal établie en lui conférant un prestige religieux. Ajoutons, en ce qui concerne Henri Ier, que ce prince s'est arrangé pour faire remonter en apparence le rite jusqu'à Edouard le Confesseur, dont il l'aurait hérité. C'est une application particulière de la politique qui le portait à se rattacher le plus possible à la vieille dynastie anglo-saxonne. Bien entendu, tout n'a pas été calcul conscient, au moins chez Robert; et dans la mesure où il a existé, le calcul a été aidé par la croyance sincère de ceux même qui en profitaient, et en tous cas des masses.

Mais sur quoi se fondait la croyance au caractère sacré des rois ? A côté de vieilles et vagues traditions, sur un rite relativement nouveau, ou du moins emprunté, après une longue interruption, à un lointain passé : celui du sacre, dont M. Bloch rappelle l'origine et l'importance. (M. Bloch me paraît trancher un peu vite une question peut-être insoluble, quand il affirme, contrairement à l'opinion ordinaire, que le sacre a passé de France en Angleterre, et non pas d'Angleterre en France. Je ne vois aucune raison péremptoire de rejeter l'assertion de Gildas, que les rois bretons étaient oints. Et il est bien remarquable qu'au sacre de Pépin, le prélat consécrateur ait été saint Boniface, l'importateur en France de tant d'institutions et de coutumes anglo-saxonnes. A titre de parallèle, il y a lieu de croire que l'onction, dans le rite de l'ordination sacerdotale, est originaire de Bretagne.)

Le rite du toucher des écrouelles, établi et accrédité, quelle en fut l'importance ? Y recourait-on souvent ? De part et d'autre du détroit, et par suite de l'usage des rois de donner une aumône aux malades touchés, les comptes royaux (ou du moins ce qui en reste : peu de chose pour la France, beaucoup plus pour l'Angleterre) permettent quelques sondages intéressants. Les chiffres qu'ils donnent ont été interprétés par M. Bloch avec beaucoup

d'ingéniosité. Il y a pu trouver la preuve du prestige très étendu que le rite assurait à la royauté capétienne; il suffit de remarquer de quelle distance parfois considérable on venait trouver le roi de France. Quand il s'agit de souverains contestés, ou impopulaires, les variations dans le nombre des malades permettent jusqu'à un certain point de mesurer la confiance qu'on avait en eux. N'est-il pas curieux de constater qu'en Angleterre, au temps de la guerre des Deux Roses, alors que « des princes rivaux, qui se disputaient la couronne, se déniaient les uns aux autres le droit au miracle », le taux de l'aumône qui accompagnait le toucher s'élève beaucoup et prend le caractère d'une véritable prime ? On achète en quelque sorte des malades qui deviennent des partisans et une réclame.

La croyance au pouvoir thaumaturgique a eu, au Moyen âge, ses adversaires. Il est rare qu'on l'ait ouvertement combattue; mais on a fait le silence autour d'elle. Ces adversaires se trouvaient là où beaucoup de nos contemporains seraient peut-être le moins portés à aller les chercher. Que de gens s'imaginent aujourd'hui qu'une superstition « cléricale » comme le toucher des écrouelles n'a pu naître que dans les milieux ecclésiastiques ! C'est tout le contraire : l'Eglise, ou du moins ce qu'il y avait en elle de plus convaincu et de plus ardent, les tenants de la réforme dite grégorienne, y a été longtemps très opposée. Non pas, bien entendu, par répugnance à admettre le miracle. Mais les idées grégoriennes tendaient à rabaisser la royauté, souvent issue, en fait, d'une source impure, en tous cas pis aller rendu nécessaire par le péché, et chargée des besognes basses et cruelles indignes de l'autorité ecclésiastique. Comment admettre que les mains qui versaient le sang fussent investies d'un pouvoir surnaturel ? On sentait aussi, d'instinct, que le miracle, espèce de jugement de Dieu incessamment renouvelé, pourrait servir à justifier la royauté même de ce qu'elle ferait contre l'Eglise. De fait, les légistes de Philippe le Bel ne s'en sont-ils pas fait un argument ? En somme le toucher était, si l'on peut dire, d'essence gallicane. Et par la place qu'il tient dans la littérature didactique et polémique politico-religieuse, on peut mesurer le progrès des théories gallicanes. Inversement, la force de la croyance universelle apparaît dans ce fait que le parti « ultramontain », après ne l'avoir, pendant longtemps, combattue que par le silence, a fini par l'accepter.

Le rite, naturellement, se précise dans un cérémonial de plus en plus consacré et compliqué, et en Angleterre tout au moins il se développe en croyances nouvelles. Ainsi les pièces de monnaie remises aux malades touchés, et qui commencent par être des aumônes, tendent à devenir des médailles commémoratives, et des talismans doués d'une vertu propre. Et depuis Edouard II au moins le pouvoir guérisseur des rois anglais se manifeste, non seulement par le toucher, mais par les *cramp-rings*, anneaux

fabriqués avec des pièces déposées sur l'autel, le Vendredi-Saint, au moment de l'adoration de la croix, et qui étaient réputés guérir l'épilepsie.

D'autre part, dans les deux pays, le cycle des légendes qui se rattachaient au pouvoir thaumaturgique et qui l'expliquaient se développe et s'enrichit. Mais ici la part de la France est plus grande. C'est la légende de la Sainte Ampoule, née au IXe siècle, mais de plus en plus amplifiée; ce sont les récits de l'origine céleste des fleurs de lis, ou de l'oriflamme. L'Angleterre n'a guère à y opposer que l'histoire de l'huile miraculeuse apportée par la Vierge à saint Thomas Becket; contre-façon de la légende de la Sainte Ampoule, d'ailleurs très curieuse par les utilisations politiques qui en furent faites ou tentées.

M. Bloch, qui n'oublie rien de ce qui touche à son sujet, a écrit quelques pages curieuses sur certaines superstitions populaires ou littéraires, qui, à la différence de privilège thaumaturgique, ne sont pas d'origine chrétienne, mais qui d'ailleurs s'harmonisent très bien avec ce privilège. Si le roi fait les miracles par un don héréditaire, c'est que sa race est sainte; il est naturel de penser qu'elle est marquée d'un signe visible héréditaire aussi; naturel de penser que même les animaux féroces la respectent; dans un grand nombre de récits romanesques, on trouve exprimée l'idée que les lions n'attaquent pas un fils de roi; Edouard III, à en croire du moins un ambassadeur envoyé par lui à la République de Venise, aurait demandé à Philippe VI d'établir ses droits à la couronne de France en s'exposant à des lions affamés.

Un autre curieux chapitre, qui, celui-là, intéresse moins l'histoire que le folk-lore, étudie la contamination de la légende royale française avec le culte de saint Marcoul, dont des reliques, conservées à Corbeny, passaient aussi pour guérir les écrouelles, et avec une superstition populaire : le privilège de guérisseurs des septièmes fils (cf. *Revue*, t. IX, an. 1923, p. 456-457).

En plein épanouissement au début du XVIe siècle, le rite du toucher commença d'être menacé, une génération plus tard, un peu par le rationalisme de la Renaissance, et surtout par la Réforme. Bien qu'au début surtout la Réforme ait été très respectueuse du droit divin des rois, elle répugnait à l'idée d'un pouvoir miraculeux fondé en somme sur le sacre; le toucher devait sembler une superstition papiste. D'ailleurs, assez vite, la Réforme a pris des allures à demi républicaines. En France, où le catholicisme est resté la religion de la grande majorité, et où tous les rois — sauf Henri IV dans les premières années de son règne — lui sont demeurés officiellement fidèles, le rite s'est maintenu; tout au plus remarque-t-on au XVIIe siècle, dans les milieux les plus cultivés, « une espèce de pudeur à en parler, comme d'une croyance un peu trop populaire ». En Angleterre, les rois eux-mêmes hésitèrent, et leur peuple avec eux, pris entre la logique de leurs croyances nouvelles et le respect des vieilles traditions

(M. Bloch résume un très curieux récit sur le premier toucher accompli par Jacques Ier en 1603; le souverain expose tout haut au peuple l'embarras de conscience dans lequel il se trouve; tout en parlant, il quête du regard l'approbation des ministres écossais qui l'entourent et qui supportent malgré eux ce rite superstitieux). La question finit par se régler, comme, en Angleterre, tant d'autres questions de croyances et de liturgie, par des compromis et des contradictions; l'anglicanisme tory garda le toucher, avec la croyance au droit divin des rois; le puritanisme républicain les repoussait. Ce dernier triomphe, sous une forme mitigée, avec Guillaume III, qui refuse de toucher; la reine Anne renoue la tradition; tandis que les Stuarts exilés la maintenaient de leur mieux, les rois de la maison de Hanovre, étrangers aux traditions anglaises et qui ne prétendaient pas être de la race sacrée, la laissaient délibérément tomber.

En France elle a duré jusqu'à la Révolution, avec une conviction diminuée; il est impossible de dire quel jour Louis XVI a touché pour la dernière fois; sous son règne, les journaux dédaignent de parler de la cérémonie. On estimait évidemment qu'elle ne pouvait intéresser que le peuple. Le jour de son sacre, un peu malgré lui, et au milieu d'un scepticisme à peu près général, Charles X l'a renouvelée.

Notre analyse n'a pu donner qu'une idée bien imparfaite de ce remarquable livre, si riche d'idées et de détails pittoresques ou piquants, si intéressant à la fois et si curieux, auquel les critiques les plus difficiles ne pourraient reprocher, peut-être, que quelques longueurs et un plan un peu flottant, bien légers défauts qui n'empêchent pas la lecture d'en être aussi agréable qu'instructive.

On nous permettra de marquer quelques nuances; nos remarques — le mot de critiques serait beaucoup trop fort — portent sur une même question, qui est très voisine du sujet de M. Bloch, sans se confondre tout à fait avec lui; elle mériterait d'être reprise pour elle-même et avec plus de détail et de précision que M. Bloch n'avait à en apporter. Il s'agit du caractère ecclésiastique des souverains; — je ne dis pas de leur pouvoir ecclésiastique, qui a été souvent étudié, mais de leur place dans la hiérarchie; étaient-ils de simples laïques ? ou dans quelle mesure les regardait-on comme des clercs ?

Quand on examine certains textes, et notamment les plus anciens rituels de sacre, on est frappé d'y trouver des expressions, des formules et des rites qui se rapprochent beaucoup du cérémonial de l'ordination des prêtres et des évêques, et qui semblent avoir pour objet d'associer le prince au ministère ecclésiastique. La doctrine de la collaboration, de la coordination des pouvoirs s'exprime dans la liturgie. Je crois que, pour bien interpréter ces textes et ces usages, il faut tenir un certain compte de la pauvreté de langage et de la gaucherie d'expression qui caractérisaient le haut Moyen âge. On aurait été embarrassé peut-être, au temps

d'Otton le Grand, même à la cour pontificale, pour rédiger un rituel de sacre tout à fait original, approprié et conçu en termes soigneusement pesés. La tentation était irrésistible d'utiliser le plus possible les formules connues et les rites dont on avait l'habitude. Mais, de même que dès l'époque ottonienne les empereurs prêtaient aux papes un serment dont les termes vagues et amphibologiques ont pu, bien plus tard et lorsque la situation des deux pouvoirs fut renversée, être interprétés comme un hommage féodal, et qu'il suffit cependant d'observer les faits pour être bien assuré que jamais Otton Ier ou Henri II ne se sont tenus et n'ont été tenus pour les vassaux du pape, de même ce sont les faits bien plus que les formules qui doivent décider si et dans quelle mesure on a réellement reconnu aux rois le caractère ecclésiastique. Et je crois que les faits se réduiraient à bien peu de chose. Même l'Anonyme d'York, qui tire certes du sacre tout ce qu'il peut donner, ne revendique pas pour le roi des fonctions ecclésiastiques et liturgiques, mais un pouvoir de gouvernement. Il est indéniable que l'Eglise a d'ailleurs reconnu le danger de formules et de conceptions qu'elle avait elle-même employées et encouragées; et au temps où la doctrine de la subordination du temporel au spirituel se substituait à celle de la coordination, on a retouché les rituels de sacre pour décléricaliser, si l'on peut dire, le souverain ou le faire au moins descendre dans la hiérarchie, et marquer les différences entre l'onction royale et l'onction sacerdotale. Cela est vrai en gros, et M. Bloch a tout à fait raison de le dire; mais je me demande s'il n'insiste pas un peu trop sur quelques détails particuliers. Y a-t-il une différence aussi grande, aussi calculée qu'il le dit, entre la formule du rituel de l'époque ottonienne : *ibique* [*papa*] *faciat eum clericum*[1], et l'usage postérieur de recevoir le futur empereur dans le chapitre de Saint-Pierre, ce qui supposait la possession du degré le plus inférieur de la cléricature ? De ce que les rituels, depuis le XIIIe siècle, semblent assimiler l'empereur au diacre et au sous-diacre, faut-il conclure qu'on ait pris ce « diaconat » pour autre chose que pour une fiction tout honorifique ? Est-ce vraiment comme diacre que l'empereur Charles IV lisait à l'église, à Noël, la septième leçon de matines, couronne en tête, glaive en main (mais quel diacre a jamais été costumé ainsi ?); et cette singulière coutume (il serait bien curieux, mais sans doute impossible, de savoir à quelle date elle remonte) n'est-elle pas beaucoup plutôt un hommage rendu à l'autorité impériale pour elle-même, un ressouvenir de la théorie célèbre (cf. Dante et bien d'autres) d'après laquelle Jésus aurait reconnu et légitimé l'Empire, en se soumettant, dans les circonstances de sa naissance, à l'édit de César Auguste ?

1. Remarquons que KERN, *Gottesgnadentum und Widerstandsrecht*, dont M. BLOCH, en tout ceci, paraît avoir subi l'influence, fait (p. 83) un contresens en traduisant *clericum* par prêtre.

Voilà pourquoi le lointain successeur de César Auguste lisait, au jour approprié, le texte qui rappelait ce souvenir. Et si le roi de France Charles V ne voulut pas que cette cérémonie fût pratiquée chez lui, c'est moins, sans doute, parce qu'il était jaloux d'une prérogative qu'il ne possédait pas, qu'à cause de l'argument qu'on en tirait en faveur de la monarchie universelle. — Pourquoi certains rois ont-ils longtemps été admis à la communion sous les deux espèces ? Cela revient à cette autre question : pourquoi l'usage du calice a-t-il été retiré aux laïques ? Hussites et protestants l'ont revendiqué au nom de l'égalité chrétienne. Il n'en faut pas conclure que ce soit par orgueil hiérarchique et pour marquer la distance entre le clergé et les laïques, que l'on a introduit la communion sous une seule espèce, mais avant tout parce qu'il était presque impossible de communier un grand nombre de personnes sous l'espèce du vin, sans s'exposer à des accidents incompatibles avec le respect dû au sacrement. Le risque était beaucoup moindre si la communion sous les deux espèces était réservée à de rares laïques dans de rares circonstances. M. Bloch remarque lui-même que d'autres que des rois sacrés ont reçu ce privilège, qui ne dérive donc pas du sacre.

E. Jordan.

Max Fazy. — *Catalogue des actes concernant l'histoire du Bourbonnais jusqu'au milieu du XIIIe siècle, accompagné du Regeste des documents narratifs.* — Moulins, impr. du Progrès de l'Allier, 1924. In-8° de xix-683 pages.

— *Histoire des sires de Bourbon jusqu'à la mort d'Archambaud VIII (1249) et de la formation territoriale du Bourbonnais.* — Moulins, impr. du Progrès de l'Allier, 1924. In-8° de xlv-243 pages. Prix des deux volumes : 26 francs.

M. Fazy, archiviste de l'Allier, a consacré ses thèses de doctorat ès lettres à l'histoire des origines du Bourbonnais et surtout à la formation d'un catalogue ou registre de tous les documents concernant cette province jusqu'au milieu du xiiie siècle. Conservateur des archives du département, qui, à dire vrai, n'ont été qu'un minime appoint, détenteur de par ses fonctions des nombreuses notes et copies de Chazaud, son prédécesseur, nul mieux que lui ne pouvait réaliser cette entreprise, et il serait à souhaiter que toutes nos provinces françaises soient dotés de semblables recueils, où les érudits trouveraient en un seul corps l'indication et l'analyse de tous les documents qui s'y rapportent.

Celui qui nous est présenté aujourd'hui compte 938 et 101 numéros. Bien que la matière ne soit pas très considérable, les recherches ont dû se porter sur un grand nombre de fonds d'archives.

spécialement dans ceux des établissements ecclésiastiques, soit berruyers, soit de Cluny et surtout de Saint-Denis, dont le cartulaire du prieuré de la Chapellaude, qui a déjà été étudiée notamment par Chazaud et M. E. Chénon est, en ce qui concerne le XIe siècle, la source presque unique, en tout cas la plus abondante. Pour le XIIIe siècle, le Trésor des Chartes, la Chambre des comptes et ses dérivés ont fourni un appréciable tribut.

De semblables travaux sont toujours utiles, même quand ils n'arrivent pas à être complets. Ici, bien que les actes inédits n'y soient pas très rares pour les derniers temps, on peut croire que M. Fazy a atteint le fonds du sac et que son travail est définitif : ce sera la base de toutes les études qui auront par exprès ou indirectement cette période comme objet. On regrettera seulement que les analyses soient parfois un peu molles, qu'il n'y ait aucune référence pour les bulles des papes au Regeste de Jaffé : quelques dates pourraient être précisées[1]. Ce qui ne satisfait pas entièrement, c'est la présentation. Ayant constamment en main le *Regeste Dauphinois* du chanoine Ulysse Chevalier, que M. Fazy ne semble pas avoir connu, il ne m'est pas possible de celer sa grande supériorité de ce chef; disposition générale, variété des caractères, condensation des références, etc... en font un modèle. On regrette aussi que l'auteur n'ait pas accompagné son Regeste d'une table complète des noms de personnes, de lieux et de matières, ce qui lui eut fait rendre toute son utilité.

Le second volume, l'histoire, est moins étendu. Peut-être aurait-il pu être réduit, si l'auteur avait pris la peine de récrire son ouvrage; car il faut avouer que parfois on semble n'avoir sous les yeux qu'une simple ébauche, impression qu'ici encore la présentation de l'ouvrage n'améliore guère; les notes au lieu de figurer au bas des pages, sont toutes groupées à la fin du volume, et encore, ce ne sont que des références, sauf deux ou trois; car, pour un motif que nous ignorons, l'auteur a inséré dans son texte ce que d'ordinaire l'on met en note, discussions sur des points de détails, remarques adventices, etc... Quant au fonds, il n'est que juste de reconnaître que M. Fazy s'est livré à une étude approfondie des historiens de la province aux époques anciennes; il a montré que même après Chazaud, surtout après certains de ses successeurs, qui ont prétendu le réfuter, plusieurs points restent à éclaircir; enfin, comme l'indique expressément le titre de l'ouvrage, il s'est attaché à montrer comment peu à peu les sires de Bourbon venus d'Auvergne, — et qui n'étaient d'abord que seigneurs de Souvigny —, ont étendu leur domaine et constitué une nouvelle province, avec des fragments des anciens diocèses ou comtés de Bour-

1. Ainsi aux numéros 114 et 186, il n'est pas tenu compte de la date du jour, 24 décembre, 6 octobre. Une lettre apostolique dont la date est incomplète et qui a été attribuée au XIIe siècle, est du début du siècle suivant et d'Innocent III.

ges, de Nevers, de Clermont et d'Autun. Cette province dont les limites n'ont aucun rapport avec les divisions intérieures des diocèses, subsiste encore en ses grandes lignes dans l'actuel département de l'Allier. L'œuvre était achevée en 1249, date de la mort d'Archambaud VIII, *alias* VII, avec qui se termine l'ouvrage. L'exposé de cette formation, fait avec grand soin, aurait certainement été plus clair, si une carte et un tableau généalogique y avaient été joints.

Enfin, un chapitre de ce livre est consacré à une revue de tous les monastères, prieurés et chapitres connus avant 1249; on y a joint, autant que faire se peut, les tableaux chronologiques des dignitaires. La fondation du célèbre prieuré de Souvigny, dépendance de Cluny, que Chazaud avait voulu reculer jusqu'au IXe siècle, est, avec raison, ramenée au Xe.

J. de FONT-RÉAULX.

F. ROCQUAIN. — *La France et Rome pendant les guerres de religion.* — Paris, Champion, 1924. In-8° de XX-554 pages. Prix : 35 francs.

Cette nouvelle histoire des guerres de religion ne prétend pas donner du nouveau, mais présenter, en un récit intéressant et selon les règles de la littérature historique, un tableau de faits qui ont été déjà bien souvent racontés. Après une introduction de quelques pages, pour faire connaître les épreuves que les protestants eurent à traverser sous François Ier et Henri II, depuis le jour où les doctrines de Luther pénétrèrent en France (1521), le récit commence à l'avènement de François II (1559) et se répartit en huit livres, jusqu'à l'édit de Nantes (1598); trente-neuf années d'événements d'une portée considérable, de rivalités, de désordres et de guerres civiles, dans lesquels la France faillit sombrer et dont elle sortit couverte de ruines. Les points de repère de cette division sont marqués par *la régence de Catherine de Médicis;* l'entrevue de Bayonne (1565); la paix de Saint-Germain (1570); la mort de Charles IX; les agissements ou les folies du duc François d'Anjou aux Pays-Bas (1583); la journée des Barricades (1588); *la fin des Valois* avec la mort de Henri III; l'ouverture des Etats de la Ligue (1593); l'*Avènement du roi hérétique;* enfin le dernier chapitre, l'*Abjuration,* a pour objet la reconquête à prix d'argent de la monarchie française par le roi converti.

Ce récit présente un réel progrès dans le domaine historique sur les données rationalistes : il reconnaît les torts et les fautes des huguenots français, qui furent en réalité les vrais auteurs, sinon les seuls, de cette longue perturbation qui conduisit la France à deux doigts de sa ruine. Ils organisèrent rapidement, pendant les deux ou trois années qui suivirent la mort de Henri II,

un parti politique qui se fortifia dans une propagande religieuse à tout prix. Les chefs de ce parti, le prince de Condé le premier, se servirent de cette propagande pour réaliser leurs ambitions, avant que les grands seigneurs catholiques songeassent à faire de même. Dans ces conditions le massacre de Vassy ne fut qu'un prétexte à leur levée de boucliers. De même l'Union calviniste, si justifiée qu'elle fût par la Saint-Barthélemy, a précédé de trois années la Sainte Ligue catholique, et la justifie d'autant mieux que les derniers Valois, et surtout Henri III, se montraient tout à fait incapables et que la politique de Catherine de Médicis n'avait abouti somme toute qu'à fortifier le parti calviniste, à le laisser se transformer en un Etat dans l'Etat.

Ces divers faits sont mis en relief dans le livre de M. Rocquain, et ce ne sont pas les seuls. Nous n'ignorons plus maintenant que le parti calviniste ou ses chefs furent les premiers à solliciter les secours de l'étranger, en le payant de concessions écrites qui lésaient la monarchie française dans son territoire. Le récit de la Saint-Barthélemy surtout avec ses préparatifs nous paraît définitif. A la suite de M. Mariéjol, M. Rocquain montre que le tout fut préparé soigneusement, non longtemps à l'avance, donc sans préméditation, par Catherine de Médicis, aggravé par ses complices, les Guise et la populace de Paris. Y eut-il des ordres positifs expédiés en province ? nous n'en savons rien, et M. Rocquain n'en parle pas, ou ne les mentionne qu'indirectement, page 133, note 3. Ce serait cependant à vérifier.

La politique des Valois, surtout quand Henri III opposa son système à celui de sa mère, cette politique machiavélique, incohérente, qui n'en fut souvent pas une, se présentait difficile à analyser et à rendre. M. Rocquain reprend ses avantages avec Henri IV, dont il suit merveilleusement et pas à pas le programme de reconstitution de la monarchie, en même temps que l'évolution qui se passait dans sa conscience et sa marche de *retour sérieux au catholicisme*. Nous voyons poindre le grand roi qui restaurera la France, d'une manière si populaire qu'il restera le type consacré du souverain de France bon et ferme, plus que Louis XII, plus que son propre fils Louis XIII.

La politique des papes se ressent pour ainsi dire de cette netteté et de cette simplicité de programme. Sixte-Quint et Clément VIII ont été mieux saisis que leurs prédécesseurs dans leur attitude envers la France. Ils se sont montré sévères pour Henri IV, mais ils ne tardèrent pas à le comprendre : le premier, après l'avoir excommunié, espéra le voir se convertir et ne refusa pas de le considérer comme roi légitime; le second, par une sage lenteur et des exigences calculées, le confirma dans sa conversion et put ainsi ajouter à sa légitimité la consécration d'une reconnaissance implicite : en l'absolvant, il lui assura le dévouement entier des Français qui hésitaient encore à voir en lui le Roi très chrétien.

Nous connaissons moins les pontificats précédents, Pie IV, Pie V

et surtout Grégoire XIII, dont la bibliographie est restée importante, comme son long pontificat; ils ont lutté autant qu'il était en leur pouvoir pour maintenir en France l'unité religieuse, garantie de l'unité politique comme de la paix et de la tranquillité publique. Ils ont peu réussi par la faute des Valois et d'une Italienne. La politique romaine était la bonne, l'historien impartial doit le reconnaître. M. Rocquain établit d'ailleurs en toute loyauté que Grégoire XIII, pas plus que son prédécesseur, n'eurent la moindre part à la Saint-Barthélemy. Ils auraient au contraire protesté s'ils n'avaient été trompés par un gouvernement fourbe et déloyal. En somme l'attitude de ces papes à l'égard de la France n'est pas encore bien connue, et l'on voit que M. Rocquain n'a pas eu à sa portée les trois volumes que M. Pastor leur a récemment consacrés. Si la manière de présenter les événements de France dans ce dernier ouvrage porte parfois l'empreinte d'une sévérité excessive d'appréciation, la bibliographie et les références qu'il indique permettent de rectifier ces faits et par là de compléter les données du volume présent.

Nous ne pouvons donc affirmer que le programme annoncé par le titre du livre ait été rempli d'une manière définitive. Il aurait encore fallu donner une place plus considérable au clergé dont les biens supportaient la plus grande partie des charges de la guerre sous forme d'aliénations multipliées et de subventions de toute sorte; dont les assemblées périodiques, qui s'établissaient alors, se débattaient entre le roi et le pape pour atténuer les dommages considérables que ces aliénations apportaient à l'Eglise de France, surtout par les procédés scandaleux qui accompagnaient leur exécution. Mais cette partie de notre histoire nationale est à traiter d'une manière suivie et complète.

Nous aurions à faire plusieurs autres remarques qui s'adressent à l'éditeur plus qu'à l'auteur. Puisque l'éditeur se pique de publier des ouvrages d'érudition, pourquoi n'a-t-il pas fait introduire dans celui-ci, sinon un index alphabétique (le livre ne prétend pas à l'originalité, ni à la nouveauté), au moins une bibliographie qui serve de point de repère en tête du volume ? Il aurait évité par là plusieurs des nombreuses fautes de détail qui se sont glissées dans l'ouvrage et dont quelques-unes semblent des fautes d'inadvertance plus que des étourderies de typographe. Je n'en citerai que deux assez graves et plus fréquentes. On n'a pas utilisé beaucoup les Archives du Vatican, par conséquent la nonciature de France, et on les cite d'après une vieille classification tombée en désuétude depuis longtemps, avant même l'ouverture des Archives au public. Cependant l'ouvrage de Lépinois, *la Ligue et les papes*, que M. Rocquain cite souvent, aurait pu le mettre au courant de la classification nouvelle, bien connue dans le monde des archives. Autre faute : le grand historien allemand des papes, Léopold von Ranke est plusieurs fois cité sous le nom de Franke, une dernière fois seulement on lui donne son vrai nom. Ces imperfections sont

d'autant plus surprenantes que le livre a été imprimé dans des conditions spéciales, qui ont dû entraîner de grands frais. Toutes les apparences le présentent comme un beau volume, les caractères, le papier, la disposition des notes au bas des pages. En tout cas, M. Rocquain aura fourni une excellente contribution à l'histoire des révoltes protestantes du XVIe siècle en France. Il ne reste plus qu'à compulser les archives du Vatican pour connaître le rôle des papes et de la diplomatie romaine; il modifiera certainement le point de vue de l'historien qui, comme lui, veut être impartial et complet.

P. RICHARD.

Georges GOYAU. — *Une épopée mystique. Les origines religieuses du Canada.* — Paris, B. Grasset, 1924. In-12 de XLVIII-286 pages.

Les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* ont lu avec intérêt les études publiées en 1924 par M. G. Goyau; le livre qui les reproduit augmentées de notes et d'excellentes références bibliographiques obtiendra le même succès auprès des historiens et des érudits. L'auteur n'a pas eu l'intention d'écrire un précis de l'histoire religieuse du premier demi-siècle de la Nouvelle France; ainsi que l'indique exactement le titre, il a voulu faire ressortir le caractère religieux des origines du Canada. L'établissement de la colonie fut vraiment une « épopée mystique ». L'idée de mission, l'idée que les chrétiens ont le devoir de faire connaître la vraie religion fut un stimulant pour certains colonisateurs, notamment pour Champlain; pour beaucoup d'autres, elle fut le seul mobile qui les détermina à entreprendre des fondations audacieuses; nulle part, le lien entre les progrès de la foi et le développement de la puissance française ne fut aussi étroit qu'au Canada. On ne peut douter que si, à partir de 1610, ce pays n'avait reçu de nombreux missionnaires soutenus spirituellement et temporellement par des groupes de fidèles de Paris, de la Flèche, de Caen, de Dieppe..., aucune colonie notable de paysans et d'ouvriers n'aurait pu s'établir sur les bords du Saint-Laurent et former le noyau d'une solide population française.

Cet ouvrage n'éclaire pas seulement l'histoire des origines du Canada : il jette aussi quelque lumière sur la période la plus obscure de l'histoire de la mère-patrie. M. Goyau cite avec à propos ces lignes écrites en 1851 par J.-J. Ampère à Ozanam : « C'est l'Eglise qui a fait en grande partie le Canada. Elle y a joué, à peu de chose près, le rôle que vous avez si bien peint dans votre histoire des premiers siècles. » Entre ce que des documents nombreux et de contrôle facile nous apprennent avec toute la précision et les détails désirables sur les débuts des chrétientés cana-

diennes et ce que nous savons des origines des diocèses de la vieille France, les analogies sont frappantes. On aime à retrouver dans la pleine lumière du XVIIe siècle les types divers des fondateurs des églises françaises dont nos anciennes chroniques ne donnent souvent qu'une image banale et peu sûre. Le Canada a vu renaître les bâtisseurs d'églises et les hospitaliers, les éducateurs et les chroniqueurs, les explorateurs et les moines-soldats, voire même les solitaires ou les ermites, comme ce jésuite qui écrivait en 1635 : « Il n'est pas à propos que tout le monde sache combien il fait bon dans les sacrées horreurs de ces forêts et combien on trouve de lumières au ciel dans les ténèbres de cette barbarie; nous aurions trop de monde qui y voudrait venir et nos habitations ne seraient pas capables de loger tant de gens... » Certaines pages feraient même penser que pendant la première moitié du XVIIe siècle, la colonie avait la foi, les vertus et les mœurs des chrétiens de la primitive église.

Peut-être y a-t-il lieu de faire ici quelques réserves. Après avoir lu le récit de tant de traits édifiants, un lecteur insuffisamment renseigné sur les *sources* de l'histoire canadienne éprouve une certaine perplexité en entendant ce jugement porté sur ses diocésains, en 1660, par le premier évêque de Québec : « Je ne vois personne ici sur le zèle et l'autorité de qui on puisse compter pour l'affermissement de la religion. La plupart n'ont pas le moindre souci de la propagation de la foi et ne songent qu'à leurs intérêts propres. » La surprise augmente si on lit les innombrables mémoires, pleins de récriminations et de plaintes, adressés à partir de 1650 environ aux ministres, par les évêques, par les gouverneurs, par les intendants, par les Récollets, par les chanoines de Québec. Il semble qu'à « l'âge héroïque », véritable âge d'or, a succédé brusquement une longue période de malveillance et de dénigrement, de conflits graves ou mesquins et de rivalités stériles. Hélas ! l'âge d'or n'a jamais existé, pas plus dans le nouveau monde que dans l'ancien. Pour apprécier ce qu'il y a de réellement historique dans les premiers chapitres de l'histoire canadienne, il est indispensable de se rappeler qu'ils réflètent le caractère des documents utilisés par la plupart des écrivains, c'est-à-dire les *Relations* des Jésuites, les lettres ou les livres écrits par d'autres missionnaires et les biographies de quelques vénérables prêtres ou religieuses. Or on doit appliquer à tous ces écrits ce que le R. P. de Rochemonteix a dit des *Relations* dans son beau livre sur *Les Jésuites et la Nouvelle-France :* « Les *Relations*, telles qu'elles sont rédigées, ne réflètent pas la physionomie entière de la Nouvelle-France; elles n'en montrent qu'un côté, le plus beau, le plus consolant, à savoir les progrès du Christianisme, ses travaux et ses luttes héroïques, l'énergie féconde et les audacieuses entreprises des colons. Le reste est volontairement relégué dans l'ombre ou pour mieux dire passé sous silence.... C'est de l'histoire, mais de l'histoire incomplète. »

Jusqu'à l'époque de la fondation du vicariat apostolique de Québec en 1658, date à laquelle M. Goyau a arrêté ses recherches, les missionnaires avaient été les principaux, et presque les seuls informateurs. Lorsque les divers services religieux et civils eurent été organisés, et surtout lorsqu'ils furent pourvus de titulaires actifs et entreprenants, tels que les évêques Laval et Saint-Vallier, le gouverneur Frontenac, l'intendant Talon, des informations abondantes et très diverses de tendance furent envoyées à la mère-patrie. Ces agents n'avaient ni le devoir, ni le désir d'observer l'optimisme et la discrète mansuétude des missionnaires; leurs témoignages révèlent trop souvent des échecs et des fautes, mais ils attestent aussi le développement constant de la colonie mieux organisée. Pendant cette seconde période de son histoire, le Canada progressa en général suivant l'esprit des premiers missionnaires : en face des colonies protestantes de la Nouvelle-Angleterre, il fut la colonie catholique en même temps que la colonie française. Au XVIIIe siècle, l'église et le peuple purent résister à l'épreuve de la conquête par une puissance protestante : ils conservent encore de nos jours l'empreinte donnée par les Franciscains, les Jésuites, les Sulpiciens, les Hospitaliers et les Ursulines et par tous ces apôtres dont M. Goyau a si heureusement et si opportunément ravivé le souvenir.

H. Bourde de la Rogerie.

Marcel Aubert. — *L'art religieux en Rhénanie.* — Paris, Picard, 1924. In-8° de 414 pages, pl. et fig. Prix : 20 francs.

D'habitude, la rédaction des volumes paraissant à la suite des Congrès de la « Société française d'archéologie » réclame les soins d'un certain nombre de savants et d'archéologues qui se partagent cette besogne tout à la fois considérable et minutieuse. Ce labeur, qu'on peut qualifier à bon droit d'écrasant, lorsqu'il incombe à un seul auteur, M. Marcel Aubert vient de s'en acquitter presque tout seul, puisqu'il a rédigé les trois quarts de l'important volume du Congrès archéologique de Rhénanie tenu en 1922 par la « Société française d'archéologie ». De cet ouvrage ont été extraites les notices dont il est l'auteur, et c'est ce volumineux tirage à part, intitulé *L'Art religieux en Rhénanie,* que nous signalons aujourd'hui à l'attention des lecteurs de la *Revue.*

Ce livre, que le nouveau Directeur de la Société française d'archéologie a eu la pieuse pensée de dédier à son prédécesseur, qui fut en même temps son maître, Lefèvre-Pontalis, vient combler fort heureusement une lacune importante de notre bibliothèque archéologique française.

Le lecteur, désireux d'étudier les magnifiques spécimens de l'architecture religieuse qui s'épanouit sur les bords du Rhin

durant le Moyen âge, devait jusqu'à présent se contenter de courtes notices renfermées dans les manuels, d'articles disséminés au hasard des revues, ou aborder résolument les ouvrages archéologiques allemands, dont le texte hérissé de mots techniques est d'une lecture très difficile pour ceux qui ne sont pas extrêmement familiarisés avec la langue d'outre-Rhin.

Ce livre vient donc à son heure et lorsqu'on saura qu'il ne renferme pas moins de trente et une notices archéologiques qui sont autant de petites monographies des églises les plus intéressantes de la région, on sera tout disposé à rendre un juste hommage à l'effort considérable qu'a nécessité sa mise au point.

Toutes ces notices, abondamment illustrées, accompagnées de plans teintés, sont rédigées d'après un plan logique comprenant un historique, une description sommaire, mais précise, non seulement de l'architecture mais des objets mobiliers, le tout terminé par une bibliographie. C'est ainsi que sont étudiées successivement les églises de Trêves, Laach, Andernach, Mayence, Spire, Worms, Limbourg-sur-la-Lahn, Bonn, Schwarzrheindorf, Cologne et Aix-la-Chapelle.

L'introduction, dans laquelle est exposée l'évolution de l'art rhénan, donne une claire vue d'ensemble de la question, l'auteur ayant voulu, sans aucun doute, ramasser en quelque sorte les données du problème avant d'attaquer la question « en ordre dispersé », je veux dire avant d'aborder la série des monographies.

Les vues d'ensemble et les idées générales ne cessent pas d'ailleurs d'éclairer fort heureusement ces dernières; c'est ainsi qu'à propos de l'abbatiale de Maria Laach, l'auteur nous donne son sentiment sur l'origine et la raison d'être du plan à absides opposées. Plus loin, la petite galerie qui décore de façon si gracieuse l'abside de la collégiale de Bonn, lui offre l'occasion de nous rappeler l'origine lombarde de cette disposition. A propos de Sainte-Marie au Capitole, il entame une dissertation d'un grand intérêt sur l'origine et le développement du plan tréflé.

Enfin ajoutons que M. Aubert a insisté avec raison sur la question si intéressante des influences françaises sur les églises gothiques allemandes. Il indique les rapports qui existent entre la cathédrale de Laon et celle de Limbourg-sur-la-Lahn. Les rapprochements sont si évidents qu'ils se sont imposés aux Allemands eux-mêmes; mais ils n'avaient pas encore été précisés avec un luxe de détails aussi probants.

Il est également reconnu depuis longtemps que Notre-Dame de Trêves est une véritable enclave d'architecture française, d'architecture champenoise, sur le sol germanique. M. Aubert reprenant la question des dates est d'avis d'échelonner la construction de cette église entre 1240-1260 environ, rajeunissant légèrement par conséquent un édifice qu'on avait tendance au contraire à vieillir quelque peu en faisant abusivement état de la date de 1227 donnée par une inscription apocryphe. On sait que cette église Notre-

Dame de Trèves se fait remarquer par la plantation oblique des absidioles, comme l'église Saint-Yved de Braine. A ce trait il est facile de reconnaître une influence champenoise, que l'élévation même du monument confirme d'ailleurs surabondamment. On sait aussi que d'autres églises rhénanes, Saint-Victor de Xanten et Sainte-Catherine d'Oppenheim, sans parler de celle de Lisseweghe présentent également cette particularité de plan. Les causes de cette similitude doivent être recherchées sans doute dans une influence probable exercée par Notre-Dame de Trèves. On eût aimé connaître l'avis du savant auteur sur cette question de détail. Enfin la notice consacrée à la cathédrale de Cologne expose très clairement tout ce que le célèbre édifice doit aux cathédrales d'Amiens et de Beauvais.

Tel est trop rapidement exposé l'intérêt de cet important ouvrage d'archéologie, dans lequel sont traitées trop de questions intimement mêlées à l'histoire de l'architecture religieuse française, pour que les lecteurs de la *Revue* n'en aient pas été informés des premiers.

Jean VALLERY-RADOT.

Jean de PANGE. — *Les libertés rhénanes. Pays rhénans. Sarre. Alsace.* — Paris, Perrin, 1922. In-8° de XLVII-369 pages. Prix : 8 francs.

Cet ouvrage d'une actualité passionnante n'émane ni d'un apprenti en histoire, attiré par la séduction du sujet, ni d'un journaliste en quête d'une information rapide et superficielle, encore moins d'un touriste à la recherche de paysages et d'états d'âme suggestifs; il est le fruit des études et des observations prolongées d'un connaisseur perspicace du sol et des habitants du pays qui fut l'antique Lotharingie, baignée par le Rhin moyen et la basse Moselle, car l'auteur, Lorrain d'origine et de résidence, n'a pas seulement parcouru la région rhénane, il en a depuis longtemps étudié l'histoire, il connaît la langue, les sentiments, les usages de sa population : bref le livre est fait de main d'ouvrier et il donne beaucoup à réfléchir au lecteur, parce qu'il renferme les conclusions réalistes et les vues politiques d'un esprit sagace et instruit.

Le premier chapitre, intitulé : les traditions de la politique française, est un examen à la lumière de l'histoire des relations de notre pays avec cette région de la Moselle et du Rhin, où l'on discerne encore sous un apport germanique tout un vieux fond gallo-romain. De ce mélange résulte la principale caractéristique de cette marche occidentale de l'Allemagne, qui donne à la Rhénanie l'aspect d'un pays de transition, où l'influence française jadis contrebalançait efficacement l'esprit germanique. Tout y dif-

férenciait la population de celle des bords de l'Elbe : la race où se sont confondus Gallo-Romains et envahisseurs francs, la prépondérance de la petite propriété, l'indéfectible attachement au catholicisme, la douceur des mœurs, l'essor de l'esprit public. Jusqu'à la fin du IVe siècle le latin fut dans les pays rhénans la langue dominante, l'organisation administrative des Romains y subsista dans la géographie ecclésiastique qui coïncidait avec le tracé des divisions politiques encore à la veille de la Révolution, puisque du Moyen âge à cette époque la Rhénanie fut presque toute entière partagée entre les électorats ecclésiastiques. De grands souvenirs historiques y hantent encore les esprits cultivés, à condition qu'ils n'aient pas été égarés par les professeurs d'université qui ont inventé et propagé, au bénéfice du pangermanisme, les conceptions toutes mystiques du *Volkstum* et du *Volksgeist* inspirées du pernicieux principe des nationalités. Peut-on oublier que Trèves a été, après la refonte de l'Empire romain par Dioclétien, la capitale de l'empire d'Occident, que dans la région rhénane et mosellane submergée par les invasions barbares les Francs ont restauré l'œuvre romaine de défense, de colonisation, d'organisation politique ? Enfin la Rhénanie tire encore quelque fierté de son apogée au temps de l'expansion de l'Empire carolingien, elle garde à Aix-la-Chapelle le tombeau du fondateur de cet Etat, qui survécut aux Carolingiens durant un millénaire dans le saint empire romain germanique. C'est par le pays rhénan que fut adoptée et longtemps maintenue l'alliance de l'Empire et de l'Eglise, c'est encore-là que subsistait après le partage de Verdun l'idée de l'unité de l'Empire, dont la Germanie, la Lotharingie et la France n'étaient que des divisions administratives. Après la dislocation de l'Empire carolingien, cette Lotharingie appelée *Francia media* cherche à conserver son autonomie politique. On y reconnaît dans les rois de France les successeurs des Carolingiens. Ces rois prennent sous leur garde les villes de l'ancienne Lotharingie, capitales des Trois-Evêchés, ils deviennent les défenseurs de l'Alsace. Aux XVIIe et XVIIIe siècles ils étendent l'influence française sur les principautés ecclésiastiques traversées par le Rhin et la Moselle, et d'une manière très efficace sur l'électorat de Trèves dont le dernier archevêque fut un prince de Saxe, oncle du roi Louis XVI. M. de Pange loue fort Vergennes de l'habile politique qui correspondait aux traditions séculaires de la France et que ce grand ministre suivit dans la région rhénane. Notre pays s'attachait alors à défendre ce qu'on peut appeler les libertés rhénanes, il n'était point choqué d'exercer une sorte de protectorat sur cette vallée du Rhin que l'empereur Maximilien surnommait plaisamment « la rue aux prêtres ».

Malheureusement la Révolution française a détruit l'œuvre de Vergennes et de ses premiers successeurs en annexant au territoire français les républiques vassales. Alors la France, écrit l'auteur « verra tomber sous ses propres coups ces Etats secondaires

qui étaient son ouvrage et sa sauvegarde » et il renvoie pour confirmer son opinion au grand traité d'Albert Sorel. En vain Hoche a essayé de revenir à la tradition française, lorsqu'il commandait l'armée d'occupation des territoires rhénans. Il plaide auprès du Directoire la thèse de leur autonomie, il rouvre l'Université de Bonn, il laisse subsister les ordres religieux qui avaient survécu aux persécutions jacobines, il assure une pension convenable aux curés. Et le Directoire, sous l'influence de Barthélemy, de Carnot, de Hoche, médite de rétablir une république séparée dans les pays rhénans. Ce projet enthousiasme le noble esprit de Goerres. Mais le coup d'état de fructidor et la mort de Hoche ruinent tous les plans qui avaient pour base le respect des libertés rhénanes; et l'annexion à la France des territoires reconquis sera le résultat de l'esprit de système, du goût de centralisation et d'uniformité que le génie de Napoléon va encore développer. L'annexion aura en outre pour conséquence l'octroi de compensations à la Prusse et à l'Autriche et, comme dernière et funeste suite, l'unification allemande, dressée contre la France. Il faut donc reconnaître que la véritable tradition de celle-ci « n'était pas d'étendre sa frontière, mais de faire respecter l'autonomie de la région rhénane ».

Le chapitre II de la première partie du livre : le traité de Versailles et son application, est tout d'actualité. L'auteur commence par expliquer les préliminaires de l'armistice et insiste sur ce fait qu'on s'attendait en Allemagne à un démembrement de la Prusse, suivi de l'union de la Rhénanie et de la Westphalie pour former un nouvel Etat. Les catholiques des deux régions n'y seraient plus brimés par les protestants venus de l'est de l'Allemagne, alors que la supériorité numérique des premiers sur les seconds est considérable. A la fin de janvier 1919, la république rhénane faillit être proclamée avec l'assentiment général, et non comme tout récemment par des groupes sans consistance au milieu de l'indifférence générale et avec l'appui honteux de l'étranger. Puis, le Centre obtenant des garanties pour le maintien de l'école confessionnelle et de l'enseignement religieux par les instituteurs après l'adoption de l'article 149 de la nouvelle Constitution votée le 31 juillet 1919, l'un des principaux motifs d'une séparation de la Rhénanie et de la Prusse, l'affranchissement des catholiques, devenait inopérant. D'autre part, le régime de l'occupation de la Rhénanie par les troupes des puissances alliées victorieuses se trouva très adouci, lorsque fut créée la haute Commission interalliée des territoires rhénans due à l'influence américaine. Notons qu'en même temps surgit par des soins français toute une organisation politique et économique très originale à laquelle donnait lieu l'occupation militaire et qui fut durable.

Cependant à l'automne de 1919 un Congrès du Centre tenu à Cologne réclamait la plus large autonomie et dans une déclaration ajoutait ces mots « l'autonomie fictive, que promet la Prusse, ne saurait être reconnue par le peuple rhénan comme suffisante ».

Une pétition en faveur de cette autonomie réunissant douze cent mille signatures et les catholiques fondaient en novembre 1919 l'union populaire rhénane. Mais aussitôt, comme on les soupçonnait de faire le jeu de la France, ils décidèrent d'ajourner leurs revendications jusqu'à ce que l'occupation française eût pris fin.

D'autre part, le gouvernement de Berlin, en proie à une méfiance grandissante, ne laisse plus aux Rhénans chez eux, selon l'auteur, que le tiers des places dans les douanes, la moitié des places dans l'administration financière, la gendarmerie et l'enseignement secondaire, au grand désavantage par suite des catholiques, qui se trouvent d'ailleurs fort réduits en nombre dans l'Etat prussien, depuis le détachement de la Posnanie et le partage de la Silésie entre la Pologne et la Prusse. Enfin les Allemands raisonnables et nos alliés peuvent se juger rassurés par les déclarations non équivoques de désintéressement que ne cessent de prodiguer les représentants officiels de la France en Rhénanie même, par exemple le ministre de la guerre Barthou à Coblence, le 3 juin 1921. « La France n'a jamais eu l'intention d'annexer la rive gauche du Rhin, mais il faut faire mieux connaître à la population rhénane la civilisation française. » Dans ce but l'Université de Strasbourg a repris son rôle d'avant 1870, elle est devenue un foyer de propagande libérale au meilleur sens du mot, elle répand en Allemagne les idées et la langue de notre nation, alors que l'Université de Bonn et celle de Francfort, tout nouvellement fondée, agissent en citadelles de l'esprit de domination prussienne. Aussi les catholiques rhénans viennent-ils de créer une université à Cologne, et dans cette dernière ville le Chapitre a choisi pour archevêque, il y a peu de temps, un prélat connu par ses sentiments indépendants à l'égard de la Prusse.

La seconde partie de l'ouvrage de M. de Pange a pour objet le régime provisoire de la Sarre. L'histoire de ce territoire démontre qu'il formait une marche orientée à la fois vers l'Allemagne et vers la France. Sarrebrück était un fief de l'évêché de Metz qui lui fut concédé par l'empereur saxon Otton Ier; en 1277 un évêque de Metz inféoda Sarrebrück à la maison de Commercy; à la fin du XIVe siècle, ce fief échut par mariage à la maison de Nassau, qui n'est pas moins attachée aux rois de France que celle de Commercy. Aussi les comtes de Nassau-Sarrebrück ne font-ils aucune difficulté de s'avouer les vassaux de l'évêque de Metz, puis du roi de France. La diète de Ratisbonne, en 1684, admit les annexions réclamées par la Chambre de réunion du Parlement de Metz et, partant, reconnut l'existence de la province de la Sarre, qui eut pour chef-lieu Sarrelouis, fondé par Louis XIV peu auparavant. Le bailliage de Sarrelouis étendait sa juridiction sur le comté de Sarrebrück, le duché de Deux-Ponts, le Sarregau, les prévôtés de Phalsbourg et de Sarrebourg. Mais le traité de Ryswick (1697) fit perdre à la France la plus grande partie de la province de la Sarre, avec Sarrebrück : il lui restait Sarrelouis, qui, avec

ses quatre mille habitants, de 1792 à 1815, donna quatre cents officiers à l'armée française, dont le maréchal Ney, tandis que de 1815 à 1870 il n'y aurait pas eu un seul volontaire prussien originaire de Sarrelouis. Car le traité de Vienne de 1815 enleva à la France toute la vallée de la Sarre en aval de Sarreguemines, y compris Sarrelouis. Il est certain que Sarrebrück n'avait pas appartenu longtemps à la France, mais quelle ville était plus française que Sarrelouis ? Par contre Sarrebrück, il faut le reconnaître, est « une colonie prussienne ». Ainsi s'exprime l'auteur. Aujourd'hui la Société des Nations, en vertu du traité de Versailles, exerce le gouvernement du territoire de la Sarre qui, sous le rapport religieux, ressort au diocèse prussien de Trèves et au diocèse bavarois de Spire.

Une troisième partie du livre est consacrée à l'examen des problèmes que pose l'existence de libertés régionales en Alsace et en Lorraine, sous beaucoup de rapports, tant religieux que scolaires, économiques et sociaux. Déjà, pendant la domination allemande, le territoire était placé sous un régime spécial, et, pays d'empire, l'Alsace-Lorraine aspirait à une autonomie de plus en plus développée. Depuis 1911, elle avait un Parlement, divisé en deux Chambres, mais subordonné au lieutenant de l'empereur, le Statthalter. D'ailleurs la seconde Chambre seule était entièrement élue par le suffrage universel. Comme elle manifestait de plus en plus d'indépendance et que l'autorité allemande ne parvenait pas à la baillonner, il fut question pendant la guerre d'écarteler en quelque sorte l'Alsace-Lorraine et de répartir ses lambeaux entre les états germaniques voisins. Puis, au moment où l'Empire allemand, vacillant, allait s'effondrer, en 1918, le chancelier Max de Bade offrait l'autonomie complète à Alsace-Lorraine, avec l'arrière-pensée de conserver ce pays à l'Allemagne. On sait le reste : comment Strasbourg tomba aux mains d'une bande de marins révoltés et d'agitateurs soutenus par les immigrés et par les épaves du gouvernement régulier. Mais le parti socialiste ne s'y comportait que comme un autre pouvoir allemand, et c'est Berlin qui l'inspirait.

Parmi les problèmes qu'a fait naître la désannexion du département de la Moselle, l'un des plus fréquemment agités est celui des deux langues. La limite du français et de l'allemand n'a guère varié depuis quinze siècles, et cela devrait donner à réfléchir aux esprits simplistes qui veulent refouler l'allemand en employant des moyens de contrainte. On ne saurait retourner les procédés de germanisation usités pendant la guerre à l'égard de populations très françaises de cœur et dont la bouche seule s'exprime en allemand; par exemple interdire au clergé de donner l'enseignement religieux en allemand, alors qu'au cours de la dernière guerre, avec l'assentiment du dernier évêque d'origine allemande, Mgr Benzler, il n'a cessé d'enseigner le catéchisme en français, là où l'enfant ne comprenait que notre langue. Autre question :

l'enseignement religieux doit-il être maintenu à l'école ? Pour les Alsaciens et les Lorrains, la réponse ne donne pas lieu au doute. L'immense majorité des habitants a manifesté son opinion et a demandé clairement que son statut religieux et scolaire ne fut aucunement modifié.

La conclusion de l'auteur, développée dans la préface de l'ouvrage, est qu'il y a un esprit rhénan, démocratique et imprégné de foi catholique, qui a été jadis fort incliné vers la France et opposé à l'hégémonie prussienne. Les Prussiens l'ont violenté à plusieurs reprises et les Français de la Révolution aussi, tandis que leurs prédécesseurs, sous l'ancien régime, avaient conquis la faveur des Rhénans. Il nous faut renouer nos anciennes traditions et aussi appliquer dans les départements recouvrés les ménagements d'un régionalisme vraiment libéral, ainsi que le font d'ailleurs les excellents administrateurs qui les régissent actuellement.

P. d'Arbois de Jubainville.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

DOCUMENTS

J. Rouquette. *Cartulaire de Béziers (Livre Noir)*. Paris, Picard; Montpellier, Valat [pour le premier fascicule]; Montpellier, chez l'auteur [pour les deux autres fascicules]; 1918-[1924]. In-8° de 570 pages, en trois fascicules.

Le Cartulaire de Béziers devait prendre place dans une série de travaux analogues sur l'histoire ancienne du diocèse de Montpellier amorcée par l'auteur, et comprendre deux volumes; le malheur des temps a forcé l'éditeur à renoncer à ce vaste plan et à se contenter de la seule publication du Livre Noir, dont les premières pages avaient paru, un an avant la guerre, dans la *Revue historique du diocèse de Montpellier*. Et encore n'a-t-il pu terminer ce volume qu'en imprimant lui-même les deux derniers fascicules. Il y a lieu de féliciter M. l'abbé Rouquette de ce remarquable effort, et de lui dire que le typographe improvisé, pour lequel il sollicite l'indulgence du lecteur, travaille comme un véritable professionnel. L'ouvrage n'est pas terminé, un quatrième fascicule devant contenir des Prolégomènes et des Tables générales, avec des notes topographiques de M. l'abbé Guichard. Nous y trouverons sans doute une notice détaillée sur le Livre Noir ou Cartulaire du Chapitre cathédral de Béziers, dont l'original se trouvait à Haguenau (pourquoi Haguenau ?) en 1771 et est aujourd'hui égaré. M. l'abbé Rouquette a recouru, à son défaut, à une assez mauvaise copie du XVIIIe siècle existant aux Archives de l'Hérault; il en a édité les 353 actes, auxquels il a ajouté 13 actes provenant de la Collection Doat à la Bibliothèque nationale ou déjà publiés dans l'*Histoire générale de Languedoc*. Tout défectueux que soit le Livre Noir, il n'en offre pas moins un intérêt historique de premier ordre, par le nombre et l'ancienneté des textes qu'il reproduit, et qui s'échelonnent de 881 à 1228. La plupart étaient encore inédits ; l'éditeur s'est contenté de donner une analyse ou un extrait de ceux qui avaient déjà été publiés. Ces actes ont été correctement reproduits; cependant, en certains cas, on aurait pu corriger des fautes de transcription qui proviennent peut-être du copiste du XVIIIe siècle, telles que *emptoris* pour *emptori* (p. 4, ligne 3 de l'acte 6), ou *bavili* pour *bajuli* (p. 365, ligne 1 de l'acte 261). Ce sont là des vétilles, et nous devons nous rappeler les difficultés d'impression rencontrées par l'éditeur. Nous lui ferons une observation plus sérieuse : les analyses qui précèdent les actes sont d'un laconisme extrême, si bien qu'il est souvent impossible de se rendre compte de l'objet

de ces actes sans les lire entièrement. M. l'abbé Rouquette aurait épargné beaucoup de travail au lecteur en développant un peu des analyses telles que « Echange fait entre Fructuarius, évêque de Béziers, et Ictor » (n° 11), « Donation faite à Saint-Nazaire de Béziers » (n° 40) ou même « Fragment » (n° 260). Signalons, p. 38, une note intéressante sur les origines de saint Fulcran, évêque de Lodève. Nous espérons que les termes spéciaux à la région, assez nombreux, seront éclaircis dans les Prolégomènes. Souhaitons enfin à M. l'abbé Rouquette ou à notre confrère de l'Hérault de remettre un jour la main sur le Livre Noir. Quelle belle réintégration à faire pour un archiviste !

P. Piétresson de Saint-Aubin.

Lucien Pahin. *Le Cartulaire des Cordeliers de Pontoise (1252-1588)*. Pontoise, Bureaux de la Société historique du Vexin, 1924. In-4° de x-144 pages.

On sait combien fut magnifique dans la première moitié du XIIIe siècle l'efflorescence de l'ordre du pauvre d'Assise. Dès 1233, le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres fait constater l'existence de couvents de Franciscains à Meaux, Paris, Etampes, Senlis, Compiègne, Amiens, Beauvais, Vernon, Rouen, Evreux, Chartres, Vendôme, Orléans, Noyon, Troyes.

Une tradition respectable rappelée dans un acte de 1358, veut que le couvent des Cordeliers de Pontoise ait été fondé par Blanche de Castille. Cet établissement se trouvait sur la route de Gisors. A partir de 1253 les bienfaiteurs furent de plus en plus nombreux et, par une bulle datée d'Anagni (juillet 1255), Alexandre IV accorda aux frères mineurs des indulgences pour les fêtes de saint François, sainte Claire et saint Antoine de Padoue, et en novembre 1284, Jean, archevêque de Rouen et légat du pape, confirmait le privilège d'immunité accordé aux Cordeliers. Mais avec le milieu du XIVe siècle, la guerre vint chasser les religieux de leur couvent, et nous les voyons errer de maisons en maisons jusqu'à ce qu'un abri leur soit offert par Robert et Guillaume Le Maître. Ce transfert des Cordeliers à l'intérieur de la ville de Pontoise fut un fait accompli par suite d'un acte royal délivré en 1385.

Trop à l'étroit dans une maison particulière, les religieux résolurent de rétablir leur couvent, mais dans Pontoise; les habitants de cette ville rivalisèrent de générosité pour aider à la construction des bâtiments. En 1473 le provincial de la province de France adressa une lettre à tous les fidèles pour les exhorter à donner pour la construction de l'église et la même année l'archevêque de Rouen faisait un appel semblable à ses diocésains. Neuf ans plus tard les travaux devaient être fort avancés, sinon terminés, des indulgences étant accordées aux bienfaiteurs et aux fidèles qui visiteraient la chapelle aux fêtes de saint François, saint Antoine

de Padoue, saint Bernardin et sainte Barbe; toutefois, la dédicace n'eut lieu qu'en 1515.

Quatorze ans auparavant, le cardinal Georges d'Amboise avait dû remplacer les religieux conventuels par des réformés « ob eorum inhonestam et incorrigibilem vitam ». Dès lors la vie semble s'être écoulée paisible, non sans qu'une chaude alerte ait fait craindre un moment, en 1524, la destruction du couvent, la pensée étant venue à quelques-uns de construire à l'emplacement de nouvelles fortifications.

Fort heureusement les Pontoisiens purent conserver ces beaux bâtiments, dont les chroniqueurs nous ont laissé la description. L'église avait deux nefs parallèles, dont l'une renfermait plusieurs chapelles, la sépulture des religieux et plusieurs monuments. Dans l'autre était le sanctuaire, le chœur des religieux, orné de quarante stalles. L'amiral de Graville fit don de belles orgues à cette chapelle. On y voyait également les tombeaux de familles pontoisiennes : les Dorvalle, Duvivier, Neufville de Villeroy, un monument renfermant le cœur de Gabriel de Monthiers, et auprès des degrés du sanctuaire reposait celui du cardinal Georges d'Amboise.

Le réfectoire du couvent était fort beau, orné de vitraux célébrant les banquets de l'histoire : d'Assuérus, des Philistins, de Daniel, d'Adam et d'Eve, de l'Enfant Prodigue.

Parmi les souvenirs illustrant l'histoire des Cordeliers de Pontoise, il faut placer, en 1670, le Sacre de Bossuet; dans le courant du XVIIIe siècle, plusieurs chapitres conventuels de la province de France se tinrent dans ce couvent.

Telles sont les annales, brièvement résumées, de cette maison religieuse, dont M. Lucien Pahin nous promet — en tête de son cartulaire — d'écrire l'histoire. La publication de ces 106 documents allant de 1253 à 1588 s'explique mal, sans un aperçu historique si court soit-il. Il eut été préférable, semble-t-il, de nous donner un travail d'ensemble sur les Cordeliers de Pontoise, suivi de pièces justificatives les plus intéressantes. Trop de ces pièces ne méritaient en effet qu'une brève analyse. Je crois que notre excellent ami, dans un but très louable d'ailleurs, a poussé un peu loin le fétichisme du document. Félicitons-le cependant sans réserve d'avoir apporté une contribution extrêmement intéressante à l'histoire de Pontoise, très brèves ayant été en effet jusqu'ici, dans les annales de cette ville, les allusions relatives au couvent dont nous venons de parler.

Em. HOUTH.

J.-Ch. ROMAN. *Les chartes de l'ordre de Chalais, 1101-1400.* Tome II (1201-1300); tome III (1301-1400). Ligugé, Abbaye Saint-Martin; Paris, A. Picard, 1923. 2 vol. in-8° de 190 et 137 pages (Archives de la France monastique, vol. XXIV et XXV).

Nous avons rendu compte précédemment (t. X, an 1924, p. 107) du premier tome de cet ouvrage. Le tome II contient 147 actes

du XIIIe siècle, le tome III 54 seulement du XIVe, et l'index des noms cités. Les actes ont été décrits et transcrits avec la même minutie, parfois un peu exagérée, qui caractérisait le premier volume. Quelques termes locaux peu connus sont expliqués en note. L'index, très complet, occupe 34 pages à deux colonnes; nous aurions aimé, cependant, trouver au nom de chaque abbaye la liste des noms des abbés, plutôt que la mention trop générale « abbés » suivie de plusieurs numéros d'actes. Une table chronologique des actes aurait pu être jointe utilement à ce dernier volume. Ce recueil de 280 actes, souvent inédits jusqu'ici, rendra aux érudits provençaux et dauphinois des services certains[1].

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN.

G. FLEURY et A. DUMAS. *Sources de l'histoire de l'ancienne Université d'Aix.* (Annales de la Faculté de droit d'Aix). Aix, Nicollet, 1924. In-8° de 236 pages.

L'Université d'Aix, fondée en 1409 par le pape Alexandre V et confirmée en 1413 par Louis II, comte de Provence, eut une glorieuse existence pendant près de quatre siècles. C'est pour faciliter la tâche de ses historiens futurs que le bibliothécaire de l'actuelle Université a mis sur pied un instrument de travail excellent, divisé en trois parties : 1° Répertoire numérique des registres et inventaire partiel des liasses les plus curieuses, composant les archives de l'ancienne Université. Malheureusement, le sac de la ville d'Aix par les troupes de Charles-Quint, en 1536, y a fait bien des lacunes, dont la Méjanes a permis de combler quelques-unes.

2° L'inventaire des documents intéressant l'Université d'Aix et copiés dans divers fonds : on a mis à contribution principalement les Archives nationales, les Archives des Bouches-du-Rhône à

1. Page 2, notes 7 et 8, il faut sans doute lire « restitué d'après B' » (et non d'après B, puisque cette copie serait perdue). — P. 7, ligne 2 : Pourquoi l'éditeur, ici et ailleurs, imprime-t-il *Peyresc* au lieu de la forme *Peiresc* traditionnelle ? — La transcription des titres d'ouvrages cités est rendue peu claire par les tirets inutiles qui séparent les noms des auteurs des titres. — P. 8, ligne 9 de l'acte 85 : Lire *coin inférieur* au lieu de *coin intérieur*. — P. 9, ligne 5 du texte : Lire *Bellicensi* et non *Bellicensis*. — P. 12, avant-dernière ligne, lire *esset* au lieu de *esse*. — P. 28 : L'éditeur renvoie à une copie B qu'il a négligé de décrire. — P. 40 et 44 : Le signum de notaire qui termine les actes est figuré par une petite feuille, au lieu de la petite rosace habituelle; il s'agit ici de deux copies de 1269, mais il n'eût pas été inutile de nous dire si ces copies portent elles-mêmes une figure du signum, comme on semble l'indiquer. — P. 40 : Lire *CXIV* au lieu de *CIV*. — P. 54, note 1 : L'abréviation *hres* a été lue *herredes*, *heredes* paraît préférable. — P. 66 et 67 : L'auteur n'explique pas les astérisques qui précèdent certaines phrases. — P. 73 : La notice de l'acte 138, sans doute incomplète, est incompréhensible. — P. 189, ligne 3 du texte : Lire *Benedicti* et non *Bendicti*. — Tome III, p. 38 : Pourquoi n'avoir pas indiqué les dimensions des trois signets de notaires comme on l'a fait ordinairement ? — P. 54, ligne 1 du texte : Lire *Xpisti* au lieu de *Xpsiti*.

Marseille, les Archives du Parlement de Provence et les Archives communales à Aix.

3° Une bibliographie dressée avec l'indication nécessaire des cotes. En appendice est reproduit l'arrêt du Conseil d'Etat du roi (21 mars 1712) qui régla le dernier siècle de l'antique Université. Plusieurs belles planches agrémentent cet excellent répertoire, qui, par l'étendue des recherches qu'il a nécessitées, est quelque peu le pendant des études entreprises en collaboration par notre Société sur les sources de l'histoire ecclésiastique de l'ancienne France.

Paul DESLANDRES.

BOSSUET. *Correspondance.* Nouvelle édition par Ch. URBAIN et E. LÉVÊQUE. Tome XIV (nov. 1702 - avril 1704 et supplément). Paris, Hachette, 1923. In-8° de 536 pages.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de cette monumentale publication, qui sera complète quand aura paru le volume des tables. M. Rebelliau a déjà montré, par ses articles de la *Revue des Deux Mondes,* sur Bossuet, à Metz, tout le parti que l'on pouvait tirer pour une remise au point du livre de Floquet, vieilli et désagréable, des lettres nouvellement publiées et des pièces d'archives; de même, nous croyons que les lettres inédites et documents imprimés dans ce tome XIV aideront à préciser quelques points obscurs des dernières années de Bossuet.

La part de l'inédit ou du « quasi inédit » est importante : sur 130 lettres, 67 ne figuraient pas dans l'édition Lachat; 15 données par Lachat ont été corrigées sur les originaux; dans l'appendice, nous trouvons des corrections à 80 lettres déjà publiées dans les volumes précédents. Les lettres adressées à Richard Simon nous permettent de juger une fois de plus de la véhémence des sentiments de Bossuet dans cette affaire; les lettres de Claude Caperonnier, déjà connues, mais dont l'une est mieux datée par les nouveaux éditeurs (v. p. 38), nous montrent que, même en 1703, l'éloquence de Bossuet n'apparaissait pas à tous comme une preuve de justesse de son argumentation. D'autres lettres relatives à cette controverse et le long placet au roi nous aident à définir ce que Bossuet appelait « le gallicanisme des évêques » : ferme contre les prétentions romaines, plus ferme encore contre les usurpations du pouvoir civil. Il faut enfin signaler dans le « supplément » les deux lettres de Gerberon relatives à l'affaire du quiétisme; ces deux lettres étaient déjà imprimées et connues, mais assez difficilement accessibles (v. p. 323-333); il semble à les lire que les protestations d'amitié que nous trouvons dans les lettres de Gerberon à Fénelon aient été sincères et que, jusqu'au dernier moment, il ait défendu dans la mesure du possible la cause de l'archevêque de Cambrai. On aimerait que M. l'abbé Bremond discutât ces lettres quand il traitera du quiétisme dans sa grande *Histoire du sentiment religieux.*

Jean DAGENS.

HISTOIRE GENERALE

F. Mourret et J. Carreyre. *Précis d'histoire de l'Eglise.* Paris, Bloud et Gay, 1924. 3 vol. in-8° de 605, 588 et 511 pages. Prix : 50 francs les trois.

Il n'a pas dépendu de nous de signaler dans ces « Notes », à mesure qu'ils paraissaient en librairie, les neuf volumes in-octavo de l'*Histoire générale de l'Eglise* de M. l'abbé Mourret, directeur au séminaire Saint-Sulpice. Nous les eussions reçus que nous en aurions dit du bien et, si j'en juge par le *Précis* qu'on nous en donne aujourd'hui, ces éloges, pour être mérités, ne se fussent pas moins accompagnés de réserves. Concevoir et réaliser seul une entreprise aussi vaste n'attestent pas seulement un savoir et une ténacité qui commandent à la fois l'admiration et le respect; cela semble une gageure, j'allais dire une témérité, en un temps où les exigences de la critique, la multiplicité des questions et leur interdépendance imposent pour des travaux de moindre envergure la loi du travail collectif. On ne s'étonnera donc pas que cet abrégé ait ses défauts[1] ni qu'on y rencontre des lacunes[2], et l'on admirera au contraire que M. l'abbé Carreyre, au dévouement de qui nous le devons, ait su, y mêlant son apport personnel et une méthode éprouvée, en faire un manuel à tout prendre supérieur aux ouvrages de même genre suivis dans nos grands séminaires.

Les hommes d'étude apprécieront l'esprit de synthèse qui a dicté l'ordonnance et la composition des chapitres. Les faits y sont présentés dans leur milieu historique, donc avec leur physionomie particulière; on ne s'est pas borné à les classer, avec leur date, comme dans un herbier, on s'est efforcé de les faire revivre suivant un plan chronologique et logique tout ensemble. Les trois âges (âge gréco-romain, moyen âge, âge moderne), qui représentent les trois sociétés que l'Eglise a eu successivement à pénétrer de son esprit, n'occupent ici que les tomes I et II. Le tome III tout entier est consacré à l'Eglise contemporaine (1800-1924). Cette innovation sera bien accueillie du public : car les faits récents, dont la répercussion se prolonge jusqu'à lui, sont ceux

1. Je n'en signalerai qu'un seul, mais qui ne laisse pas de m'agacer un brin. Croirait-on que les auteurs du *Précis* hésitent à prendre parti contre l'invraisemblable légende de l'apostolicité des églises de Gaule ? Ils invoquent à l'appui de leur attitude le témoignage d'Ulysse Chevalier (t. Ier, p. 42). Mais Ulysse Chevalier, excellent bibliographe, n'a aucune autorité en la matière. C'est Duchesne qu'il fallait citer, c'est Mgr Batiffol, c'est Paul Fournier, c'est Zeiller... Et ç'eût été tout différent.

2. Pas un mot sur les Assemblées du clergé de France, leurs origines, leur rôle, leur durée.

qui l'intéressent davantage. Autre qualité : si l'objectivité de cette « somme » ne saurait se vérifier par le recours direct aux sources, une bibliographie abondante et soignée, à la fin de chaque période et au bas des pages, indique les meilleurs ouvrages et les articles de revues les plus récents, ce qui en fait un commode instrument de travail. Notons enfin l'attrayante présentation des volumes : même format que pour l'*Histoire générale,* impression soignée et beau papier.

V. Carrière.

Le P. Marc Dubruel, S.-J. *Saint Thomas-d'Aquin apologiste de l'état religieux.* Toulouse, Privat, 1924. In-8° de 16 pages (Extr. de la *Semaine Catholique* du 16 mars 1924.)

Dans ce discours, le P. Dubruel montre comment, au milieu du XIIIe siècle, la querelle survenue entre les maîtres séculiers de l'Université de Paris et les ordres mendiants amena saint Thomas à écrire de l'état religieux.

En 1255, dans son *Traité sur les périls des derniers jours du monde,* en voulant interdire aux ordres mendiants l'enseignement, la prédication et la confession, Guillaume de Saint-Amour posait en réalité la question de la juridiction médiate ou immédiate du pape et des évêques, et préparait le presbytérianisme des siècles suivants. A cet ouvrage Thomas d'Aquin opposa aussitôt son *Contra impugnantes Dei cultum et religionem.* En 1268 Gérard d'Abbeville recommença la lutte contre les ordres mendiants à propos de la perfection de la vie chrétienne. L'Ange de l'école écrivit alors son opuscule sur la *Perfection de la vie spirituelle.* Nicolas de Lisieux ayant repris l'attaque, saint Thomas répliqua, puis revint sur le sujet dans ses *Questions quodlibétales* et surtout dans la IIa IIae de la *Somme théologique.*

Voici la doctrine thomiste. Le premier commandement oblige tous les hommes à adorer et à aimer Dieu; mais le religieux veut « arriver à aimer Dieu autant qu'on peut l'aimer sur terre ». Assurément on peut aimer Dieu dans toutes les conditions humaines; mais l'expérience prouve que les biens, la famille, la volonté propre prennent souvent dans notre cœur la place de Dieu : aussi, pour éviter cet inconvénient, le religieux s'adonne-t-il à la pauvreté, à la chasteté, à l'obéissance. Comme la stabilité est un gage de succès, le religieux *se lie d'une manière permanente* à ces trois moyens d'écarter tous les obstacles à l'épanouissement de la parfaite charité : ainsi le *vœu* est l'élément dernier et indispensable de *l'état* religieux. Le P. Dubruel le définit ainsi : « état de droit public dans l'Eglise, comprenant ceux et celles qui se sont engagés à tendre à la perfection de la charité en observant les conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté, d'obéissance ».

Maurice Rousset.

Ch.-Th. GEROLD. *La Faculté de théologie et le Séminaire protestant de Strasbourg (1803-1872)*. Paris-Strasbourg, Istra, 1923. In-8° de VII-336 pages. Prix : 15 francs.

L'histoire de la Faculté de théologie de Strasbourg, au XIXe siècle, offre de nombreuses complexités, administratives, financières, réglementaires, professorales, doctrinales. L'Etat a des attitudes différentes, la question des biens devient, un moment, un problème, l'organisation varie avec le développement de la Faculté, les professeurs, entre 1803 et 1872, sont divers de valeur scientifique et de tendances, un jour vient où Strasbourg se dresse en citadelle du libéralisme doctrinal.

Au milieu de toutes ces choses compliquées, le récit de M. le pasteur Gerold court rapide, limpide, paisible.

L'auteur tire ses informations des papiers strasbourgeois, qui lui suffisent. Les Archives nationales, auxquelles il renvoie deux ou trois fois sans préciser ses références, lui auraient fourni des pièces nombreuses et utiles pour tout ce qui concerne l'intervention de l'Etat.

Avec fierté, l'historien énumère les travaux des professeurs fameux, Charles Schmidt, Edouard Reuss, Edouard Cunitz, Guillaume Baum, Timothée Colani, Auguste Sabatier. Il est certain que leurs ouvrages marquèrent, non seulement en France, mais en Allemagne.

L'ouvrage de M. le pasteur Gerold forme le fascicule 7 des *Etudes d'histoire et de philosophie religieuse* publiées par la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg. Il offre, aux curieux de l'histoire du protestantisme français, une somme de renseignements contrôlés, difficile à réunir par ailleurs.

Le volume se clôt par 21 pièces justificatives, très utiles.

Paul DUDON.

Ross William COLLINS. *Catholicism and the Second French Republic (1848-1852)*. New York, Longmans, Green and C°, 1923. In-8° de 360 pages.

Ce volume est le 112e de la collection *Etudes d'histoire, d'économique, et de droit public*, publiée par l'Université Columbia. C'est un des rares travaux consacrés à la France, dans cette collection.

A considérer la bibliographie, mise à la fin de l'ouvrage, la documentation de l'auteur est surabondante. Mais aucun travailleur n'est dupe de ses listes imposantes. L'important, au surplus, est de savoir jusqu'à quel point sont dominées de pareilles lectures, au cas où elles auraient été faites. Je confesse que, pour un étranger, la difficulté est énorme de discerner qui a raison, parmi tant d'historiens français qui se contredisent et dans le narré et dans le jugement des faits.

M. Collins a fait beaucoup de lectures qui trahissent un vif désir

d'information complète. Ceci est à sa louange. Mais une dépendance trop étroite le lie à certains auteurs; elle est trop visible, dans tous les chapitres traitant des questions religieuses; elle est plus manifeste encore dans l'*Introduction* et dans la *Conclusion* de l'ouvrage, où naturellement les impressions personnelles ont un plus libre jeu et une part plus grande. Pour donner un exemple précis de cette fausse optique, ce que l'historien dit de la politique de l'*Univers*, et de ses conséquences, est une caricature de la vérité.

Combien d'autres choses sont vues de travers ! La distance est grande entre la France et l'Amérique...

Paul Dudon.

ART CHRETIEN

Abbé L. Chomton. *Saint-Bénigne de Dijon. Les cinq basiliques.* Dijon, Bernigaud et Privat, 1923. In-8° de 96 pages, pl.

Sous ce format réduit, l'abbé Chomton a eu l'excellente idée de donner aux visiteurs de Saint-Bénigne un résumé de l'important ouvrage qu'il a consacré, il y a plus de vingt ans, à l'histoire de cette église[1].

De nombreux édifices ont précédé l'église actuelle qui n'est devenue cathédrale qu'en 1802. Il y eut d'abord une première basilique mentionnée par Grégoire de Tours, restaurée au IXe siècle, en même temps qu'elle était prolongée au chevet, d'un oratoire consacré à la Vierge. Dès son arrivée à Dijon, le bienheureux Guillaume de Volpiano se vit contraint de reconstruire une église qu'il trouvait prête à s'effondrer. A l'activité du célèbre abbé, l'on doit non seulement la grande église romane, restaurée au XIIe siècle, qui fut remplacée à la fin du XIIIe siècle, par l'église gothique actuelle, mais encore la curieuse rotonde dont il ne reste plus aujourd'hui, depuis la Révolution, que l'étage souterrain.

La rotonde était tangente au chevet de la grande église avec laquelle elle communiquait, souvenir d'une disposition analogue existant à l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Quicherat n'a pas manqué d'établir des rapprochements entre ces différents plans et celui de l'église de Charroux.

La Chronique de Saint-Bénigne, qui est l'un des textes les plus précieux concernant l'histoire de l'art de notre haut Moyen âge, a été largement utilisée par l'auteur. La description de l'église rédigée par le chroniqueur contemporain de la construction, laisse supposer que la nef était soumise au principe de l'alternance. Il est permis de trouver dans cette disposition la trace d'une

1. *Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon.* Dijon, 1900. In-fol.

influence lombarde. Ce n'étaient pas d'ailleurs les seules traces de cette influence susceptibles d'être relevées dans l'église et la rotonde. Au surplus, pourquoi s'étonner de la profonde empreinte de ces influences, puisque l'on sait que le bienheureux Guillaume était originaire de la Haute-Italie et qu'il prit une part très active aux travaux de Saint-Bénigne, non seulement en ordonnant sa reconstruction, mais en dictant lui-même le plan, *opus dictando ?* En outre, grâce à lui, un nombre imposant de ses compatriotes, moines artistes ou simples ouvriers étaient venus se fixer à Dijon. Saint-Bénigne de Dijon, l'église Saint-Vorles de Châtillon-sur-Seine et le narthex de Saint-Philibert de Tournus sont, entre beaucoup d'autres, trois témoins particulièrement remarquables de la réalité de ces influences lombardes en Bourgogne.

On conviendra que c'est par le puissant intérêt qui s'attache à ces questions si délicates de l'histoire de la propagation des styles — histoire dont Saint-Bénigne constitue l'un des paragraphes les plus captivants — que cette église se recommande surtout à la curiosité des archéologues. Malgré son caractère régional très marqué, porche voûté d'ogives, galeries intérieures superposées au-dessus des grandes arcades, l'église gothique, qui succéda à la vieille église romane, église dont la première pierre fut posée le 7 février 1280, n'en demeure pas moins un édifice de second ordre, comme l'a fait observer très justement M. l'abbé Chomton.

L'histoire de Saint-Bénigne de Dijon, c'est avant tout, en effet, l'histoire de l'église et de la rotonde bâties sous l'inspiration du bienheureux Guillaume. Les archéologues sauront donc un gré particulier à l'auteur d'avoir insisté avec raison sur l'histoire de cette construction et de leur avoir permis de trouver, sous un format commode, l'essentiel de la solide argumentation développée naguère à loisir dans le précédent volume. Ils le féliciteront en outre de n'avoir pas hésité à modifier quelques-unes de ses anciennes conclusions, notamment en ce qui concerne la question du mode de couverture de l'église bâtie par l'abbé Guillaume.

M. l'abbé Chomton n'admet plus en effet, avec raison du reste, que cette église ait pu être couverte primitivement d'une voûte en berceau et conclut à une couverture de charpente, ce qui est bien plus vraisemblable. Quand au tympan de la porte du cloître, conservé aujourd'hui au Musée archéologique de Dijon, l'auteur abandonne l'idée qu'il ait pu être exécuté sous l'inspiration d'un abbé nommé Pierre, comme tendait à le faire croire l'interprétation erronée d'une inscription accompagnant cette sculpture, et se rallie à l'opinion récemment émise par M. Paul Deschamps, qui identifie l'auteur de ce bas-relief avec Pierre de Dijon, qui a signé le tympan de l'église de Til-Châtel[1].

Jean VALLERY-RADOT.

(1) Paul DESCHAMPS. *Les deux tympans de Saint-Bénigne de Dijon et de Til-Châtel (Côte-d'Or)*, dans le *Bulletin monumental*, t. LXXXI (1922), p. 380.

La Renaissance française. Le Style Louis XIII. Paris, R. Ducher, 3, rue des Poitevins. 2 vol. de 64 pages, fig. Prix : 8 francs. (Collection « La Grammaire des Styles ».)

A côté des manuels spéciaux d'histoire de l'art, à côté des monographies trop coûteuses, il y avait place pour une collection de fascicules maniables et bien illustrés, consacrés chacun à une période bien déterminée de l'histoire artistique et susceptibles de donner un aperçu d'ensemble au lecteur pressé d'acquérir seulement des notions générales. C'est ce but que poursuit la collection, à laquelle appartiennent les deux volumes dont il sera question, et que nous avons déjà eu l'occasion de présenter aux lecteurs de la *Revue,* à propos de l'*Art roman* et de l'*Art gothique.*

Voici une *Renaissance française* logiquement étudiée dans l'architecture civile, l'architecture religieuse, le meuble, la sculpture, les arts décoratifs, etc. Les deux périodes de la Renaissance correspondant au règne de François Ier et à celui de Henri II sont bien caractérisées, l'une par sa fantaisie et son engouement pour le décor italien qui habille seulement d'une brillante parure une architecture demeurant encore traditionnelle à bien des égards, l'autre orientée plus nettement vers l'antiquité classique, moins primesautière, plus savante dans ses reconstitutions des ordres antiques. A propos de la décoration nous constatons une lacune regrettable. Il eût été indispensable en effet de dire un mot des « grotesques » qui jouèrent un si grand rôle dans la grammaire ornementale de notre pays. On connait le prototype de ces décors légers : c'étaient ces peintures retrouvées à Rome, au début de la Renaissance, sur les parois de ruines antiques enterrées par le temps, de ces ruines que l'on appelait grottes, d'où les *grottesche* tirèrent leur nom. L'auteur nous parle seulement d'*arabesques,* commettant, en employant ce terme, une confusion qui ne devait se propager qu'après l'époque même de la Renaissance. Car, au XVIe siècle, personne n'eût confondu les « grotesques » avec les « moresques » ou arabesques, dont la signification et l'origine étaient nettement différentes.

Certaine admiration en ce qui concerne les vitraux paraît excessive. « Jamais on n'a surpassé la richesse et l'harmonie du coloris des vitraux de la Renaissance. » C'est faire bon marché de nos étincelantes mosaïques de verre du treizième siècle ! Enfin glanons çà et là quelques légères erreurs. L'église de Villeneuve-sur-Yonne n'a pas été construite sous Henri II, comme on peut le lire page 58 : c'est une église des XIIIe et XIVe siècles, dont la façade seule, appartient à l'époque de la Renaissance. A propos d'Azay-le-Rideau, nous lisons que l'escalier nous offre l'un des premiers exemples en France des escaliers à rampe droite. Or, des escaliers de ce genre se rencontrent bien souvent dans les châteaux de l'époque romane, dans le donjon de Loches notamment.

Le *Style Louis XIII,* présenté sur le même plan, est divisé pour

l'architecture en trois classes de monuments, les édifices en briques et pierre, ceux qui sont inspirés du baroque et ceux qui imitent l'art antique. Cette division est très commode en apparence, mais un peu superficielle, car dans quelle classe ferons-nous entrer la galerie des Cerfs du palais de Fontainebleau, construction de briques et pierre inspirée des ordres antiques ? L'auteur a senti lui-même le défaut de rigueur de cette division à propos du château de Miromesnil (Seine-Inférieure), dont la façade briques et pierres est construite suivant les règles de l'ordre colossal. La discrimination entre les édifices inspirés du baroque et ceux qui empruntent à l'antiquité est très intéressante.

Le texte est fort bien illustré et avec abondance, comme il convient à des ouvrages de vulgarisation, dans lesquels il n'y a jamais trop d'images à condition qu'elles soient judicieusement choisies. N'est-ce pas en effet le meilleur moyen de s'adresser aux débutants ? C'est pourquoi il est facile de bien augurer des services destinés à être rendus par cette collection.

Jean VALLERY-RADOT.

BIOGRAPHIES

Mathieu-Maxime GORCE. *Saint-Vincent-Ferrier (1350-1419)*. Paris, Plon, 1924. In-8° de VI-303 pages, fig. et carte.

La vie de saint Vincent Ferrier a été l'objet de minutieuses recherches documentaires de la part du R. P. Fages, qui a pu reconstituer par le détail l'itinéraire suivi par le célèbre religieux dans ses prédications. Le livre de M. Gorce répond à un autre but: il s'efforce de faire revivre cette curieuse figure de la fin du XIVe siècle dans son milieu, et de définir son influence politique et sociale sur les hommes et les choses de son temps.

Ame espagnole, sensible et passionnée, Vincent Ferrier, en vrai disciple de Saint-Dominique, met toute son ardeur dans l'action. Mais il est assez remarquable de constater que sa mission à travers le monde ne commença qu'assez tard dans son existence. Il avait la cinquantaine, lorsque, frappé d'une sorte de vision qu'il eut dans sa cellule du couvent des Dominicains d'Avignon, au moment où les malheurs du schisme commençaient à s'abattre sur la chrétienté, il partit pour évangéliser les nations. Compatriote, ami et confesseur de Benoît XIII il fut naturellement son plus ferme soutien. Pour lui, l'Eglise s'incarne dans ce pape qui est le seul légitime à ses yeux, et il ne renoncera à sa cause que lorsqu'il verra que l'obstination irréductible de Benoît XIII, s'opposant aux bonnes volontés qui s'entremettaient pour terminer le schisme, menace de compromettre l'avenir même de l'Eglise.

Ami et confident de plusieurs princes, son rôle politique reste cependant assez difficile à déterminer. En France, il paraît pen-

cher en faveur de la cause bourguignonne, et il reste suspect au parti armagnac et à l'Université de Paris. Mais, de toutes façons, son rôle principal est celui de prédicateur populaire. Frappé des calamités de toutes sortes: guerres, hérésies, schisme qui désolent l'Europe, il prêche la fin du monde et l'approche du Jugement dernier. A côté de ce grand thème, il traite aussi volontiers des sujets de morale actuelle : l'intempérance, la légèreté des femmes, le mépris de la religion. Son éloquence, autant qu'on en peut juger, devait être assez vulgaire; elle usait abondamment d'allitérations, d'images triviales et devait satisfaire au goût d'un public populaire que frappait davantage encore la foule des flagellants dont il était escorté.

L'ouvrage de M. Gorce, bien divisé, est d'une lecture agréable. On pourrait y reprendre bien des inexactitudes de détail, et, dans son appareil critique, de nombreuses erreurs et des citations insuffisantes.

L. Royer.

Vicomte Menjot d'Elbenne. *Madame de La Sablière. Ses pensées chrétiennes et ses lettres à l'abbé de Rancé.* Paris, Plon, 1923. In-8° de 417 pages. Prix : 20 francs.

Ce livre du vicomte Menjot d'Elbenne intéresse également l'histoire littéraire et l'histoire religieuse. Les maximes et réflexions chrétiennes, les lettres à Rancé qu'il a jointes à sa monographie nous donnent une vue curieuse sur la vie intérieure de la « Minerve du siècle ». Ancienne coquette, dévote du bel air, Mme de La Sablière n'aurait peut-être pas échappé aux sarcasmes dont La Bruyère crible certaines dévotes entichées à la fois d'elles-même et de leur directeur. Il faut dire que Rancé se prête de mauvaise grâce à ce jeu. Malgré les supplications de Madame de La Sablière, il se refuse à la prendre directement en charge, il lui donne un directeur sur lequel elle exprime son avis en termes voilés mais suffisamment clairs. Il semble même qu'il essaie de la détacher tout à fait d'elle. « Il me semble, dites-vous, écrit-elle, que Dieu ne veut pas se servir de l'entremise des hommes à mon égard. » Ses efforts sont vains. Mais que nous comprenons bien Rancé ! Cette dévote qui aspire à la perfection ne peut supporter son directeur. Elle exprime tout à fait naïvement en même temps que le regret de sa vie passée, la satisfaction qu'elle éprouve de son état présent où elle a trouvé la paix du cœur. Elle porte à Rancé un attachement exclusif et passionné.

Les *Maximes chrétiennes* que le vicomte Menjot d'Elbenne reproduit sous toutes réserves (elles ne sont peut-être pas de Mme de La Sablière) sont curieuses. Beaucoup rendent le même son (nous parlons du sens et non pas du style) que certaines pensées de Pascal. Mais il serait sans doute encore plus topique de les comparer aux innombrables recueils de Maximes, œuvres, le plus souvent, d'honnêtes gens et dont M. R. Toinet a dressé une copieuse biblio-

graphie dans la *Revue d'histoire littéraire*. Voici cependant quelques rapprochements entre les *Maximes chrétiennes* et les *Pensées* de Pascal : M. 3, P. 250-253. — M. 12, P. 195-198. — M. 19, P. 100 et 276. — M. 30, P. 275. — M. 49, P. 499. — M. 54, P. 262. — M. 68, P. 564, 758 et passim. — M. 82, P. 194 et 221. Ces Maximes paraissent teintées non point de jansénisme mais de rigorisme. Elles sont d'une très haute élévation morale. Pour la pratique sacramentaire au XVIIe siècle, sachons que Madame de La Sablière communie tous les dimanches et toutes les bonnes fêtes, qu'elle se confesse toutes les semaines, mais qu'on ne lui donne l'absolution qu'une fois par mois.

Jean DAGENS.

GAILLARD DE CHAMPRIS, professeur à l'Université Laval. *Monseigneur de Montmorency-Laval, premier évêque de la Nouvelle-France*. Paris, Bloud et Gay, 1924. In-18°, de VIII-166 pages, portrait.

Les missions étrangères sont une des gloires historiques de la France : cependant nous possèdons très peu de bonne biographies de nos plus illustres missionnaires. M. Gaillard de Champris souhaite que l'on écrive l'histoire du premier évêque de Québec, de Monseigneur de Laval; il semble la connaître dans tous ses détails; on peut déplorer qu'il se soit borné à écrire quelques études fragmentaires : Jean de Bernières et Monseigneur de Laval ou le directeur laïque d'un futur évêque; Monseigneur de Laval et le pouvoir royal; Monseigneur de Laval et la traite de l'eau-de-vie; l'esprit et le cœur de Monseigneur de Laval. Ces études seront lues avec plaisir par tous les admirateurs du prélat.

Il nous paraît regrettable que l'auteur n'ait pas adopté pour le nom de son héros la même forme que la plupart des historiens du Canada, par exemple le R. P. de Rochemonteix et M. Gosselin, premier biographe de *Monseigneur de Laval*. L'évêque de Québec appartenait à une branche de l'illustre famille de Montmorency, mais cette branche avait abandonné ce nom au XIIIe siècle pour prendre celui de Laval à la suite d'une alliance et d'accords de famille. Des neveux ou cousins du prélat relevèrent, il est vrai, le nom de Montmorency au XVIIIe siècle, mais lui-même ne le porta jamais: il prenait le nom de François *de Laval* (voir par exemple, p. 59, le procès-verbal de la prestation de son serment épiscopal en 1675), pendant sa jeunesse on l'appelait M. de Montigny, du nom de la principale terre de ses parents pour le distinguer des nombreux Laval qui existaient à cette époque. Nous ne voyons aucune raison de lui donner le nom de Montmorency qu'il ne porta pas et qui ne lui fut jamais donné par ses contemporains.

H. BOURDE DE LA ROGERIE.

J.-B. Sabrié, docteur ès lettres, curé doyen de Saint-Barthélemy à Cahors. *L'abbé Blanc, aumônier bénévole au 7e de ligne (1884-1919)*. Cahors, Et. Delsaud, 1924. In-16° de 165 pages. Prix : 4 francs.

Bien des monographies ont été écrites des héros tombés pendant la Grande Guerre. Peu sont plus attachantes que cette monographie de l'aumônier bénévole du 7e de ligne.

Cet aumônier a une âme exquise, et qui imprègne de son charme tout ce qui émane d'elle. Elevé au sein d'une famille profondément chrétienne, il a une foi simple et vivante. Formé aux meilleures méthodes littéraires et théologiques, son esprit clair et distingué, sa radieuse intelligence nous captive. Ame d'apôtre, il veut avant tout faire du bien, et il a déjà l'intuition des besoins spirituels de son temps. La guerre le trouve directeur au grand séminaire de Cahors. Il y eut fait assurément un bien immense si Dieu n'eut eu sur lui d'autres desseins. Ame forte dans un corps débile, dès les premiers mois de la guerre, il court au péril qui est pour lui l'apostolat. Son journal spirituel, ses lettres intimes, les attentions de ses chefs, les âmes qu'il ramène à Dieu, les regrets qu'il laisse, sa mort enfin, nous disent ce que fut cet aumônier bénévole : un héros et un saint. Sachons gré à M. Sabrié d'avoir évoqué une pareille figure.

Th. Malley.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

G. Lacour-Gayet. *L'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés et son monastère bénédictin*. Paris, au « Bulletin paroissial de Saint-Germain-des-Prés », 1924. In-8° de 36 pages, avec 25 illustrations hors texte.

Childebert, fils de Clovis et roi de Paris, fonda l'abbaye de Saint-Vincent, dans laquelle il fut enterré (558). En 576 saint Germain, évêque de Paris, fut inhumé dans un oratoire attenant à l'église abbatiale, et « la dévotion populaire donna bien vite à l'ensemble de l'édifice religieux le nom qu'il porte depuis lors ». A la basilique mérovingienne qui, pendant le IXe siècle, avait été incendiée trois fois par les Normands, l'abbé Morard (m. 1014) entreprit de substituer une nouvelle église. Le clocher date de cette époque; mais l'édifice ne fut achevé qu'au milieu du XIIe siècle, et il fut consacré le 21 avril 1163 par le pape Alexandre III.

En 1607 on ajouta le porche actuel, et en 1644 la voûte en ogives que l'on voit encore maintenant. En 1822 furent abattues les deux tours latérales qui sont représentées sur les anciennes gravures. De 1842 à 1861 Hippolyte Flandrin exécuta les fresques magnifiques, que tout le monde connaît.

Après avoir conté l'histoire du monument, M. Lacour-Gayet décrit son état actuel et sa décoration présente.

Depuis 1791 Saint-Germain-des-Prés est église paroissiale; mais son nom rappelle trop la célèbre abbaye bénédictine pour que l'auteur n'en parle pas : il nous trace donc la topographie du monastère, et nous raconte rapidement sa glorieuse histoire. Comme sur ce sujet les ouvrages de première main, notamment celui de dom Bouillart, ne se trouvent pas partout, ce résumé rendra service.

Remercions vivement M. Lacour-Gayet d'avoir employé son savoir et son talent à faire mieux connaître un bel édifice, une célèbre abbaye, et les moines illustres qui ont fondé et développé la science historique.

Maurice Rousset.

Jean Vaudon. *Histoire générale de la communauté des filles de Saint-Paul de Chartres, enseignantes, hospitalières, missionnaires.* Tome II, de 1800 jusqu'à nos jours. Paris, Téqui, 1924. In-8° de xviii-600 pages, avec 22 illustrations hors-texte.

Nous avons déjà rendu compte dans cette revue (t. X, p. 255) du premier tome de l'ouvrage consacré par M. Jean Vaudon à la congrégation de Saint-Paul de Chartres; le second tome, qui sera suivi d'un troisième, raconte l'histoire de cette congrégation depuis le rétablissement de la paix religieuse au début du xix° siècle jusqu'à nos jours, ou plus exactement jusqu'aux environs de 1870. Disons de suite que l'ouvrage est remarquable[1] et qu'il vient à son heure.

En 1803 les survivantes dispersées de la congrégation de Saint-Paul purent se réunir, grâce à la protection des pouvoirs publics qui avaient reconnu l'urgence de leur restituer les œuvres d'assistance qui leur avaient été autrefois confiées, en France et aux colonies, et que dix ans de laïcité avaient réduites à la misère. L'ancien couvent des Jacobins de Chartres devint dès lors la maison mère de l'institut rétabli. Le xix° siècle a été pour la congrégation de Saint-Paul une époque de grande prospérité. En France, les fondations (hôpitaux, écoles) se multiplient, spécialement en Eure-et-Loir et dans les régions voisines (Loir-et-Cher, Seine-et-Oise), ainsi qu'en Normandie et dans le Pas-de-Calais. Une congrégation anglaise est fondée sur le modèle de celle de Chartres. Dans nos colonies, les sœurs de Saint-Paul continuent l'œuvre de charité déjà entreprise par elles au xviii° siècle; si elles sont forcées d'abandonner l'Ile Bourbon, elles dirigent avec un zèle admirable les établissements hospitaliers de Cayenne, de la Gua-

1. A signaler, cependant, l'histoire des débuts de l'abbaye de Thiron (p. 430) résumée d'une manière peu exacte, et l'édifiant récit de la fondation de l'école du Bû (p. 550-552) dont on oublie de nous dire en quelle année l'événement a eu lieu.

deloupe, de la Martinique. En 1847, elles sont appelées à Hong-Kong : c'est la porte de l'Extrême-Orient qui s'ouvre pour elles.

Le livre de M. le chanoine Vaudon est tout à la fois instructif et édifiant. On ne pourra se dispenser de le consulter, ou, mieux, de l'exploiter comme une mine pleine de richesses, lorsqu'on tentera, un jour, d'écrire une « histoire générale de la charité chrétienne ». Il montre, en effet, de quoi est capable cette charité, qui, pour agir, n'a besoin que de liberté. Il nous fait assister, dans nos villes et nos villages, à la répétition à peu près constante des mêmes événements : fondation d'un établissement d'éducation ou de charité dû au zèle d'un bon prêtre, à la générosité d'un châtelain, aux industries de bonnes âmes souvent dénuées des biens de la fortune; succès de l'œuvre qui obtient la faveur de l'opinion publique et les témoignages significatifs des autorités compétentes. Dans la suite de l'ouvrage, hélas, l'auteur devra raconter la fin lamentable d'un grand nombre d'établissements d'enseignement, fermés ou laïcisés par la persécution, malgré le vœu des populations et contrairement aux intérêts les plus évidents des classes populaires. Le livre abonde, comme on peut le supposer, en traits édifiants, en anecdotes pittoresques; d'admirables figures de religieuses y sont décrites qui méritaient de passer à la postérité, et dont le souvenir, sans le livre de M. Vaudon, se serait éteint à tout jamais[2].

Y. Delaporte.

Les religieuses Trinitaires de Valence. Paris, Letouzey, 1923, In-16 de 150 pages, avec gravures. (Les Ordres religieux).

Tiers ordre régulier installé à Valence en 1883, où elle desservait l'Hôtel-Dieu, cette congrégation ne possédait à la Révolution que deux maisons, deux hôpitaux avec lesquels elle se confondait. Son essor date de la fin du premier Empire et surtout de la conquête de l'Algérie, où elle fut appelé pour servir les hôpitaux, auxquels s'ajoutèrent là et ailleurs des œuvres annexes et des écoles. C'est l'histoire de ses progrès, surtout rapides sous le gouvernement de Mère Damascène Buisson durant le troisième quart du XIXe siècle et depuis maintenus, que raconte surtout ce petit livre. Pour l'époque antérieure, deux ouvrages publiés antérieurement par la même congrégation, où l'on sentait trop le désir de faire long, ont été résumés : *Mère Agnès Dubost et les religieuses Trinitaires de Valence depuis leur origine jusqu'à la Révolution* (1920), ce dernier assez médiocre. Un registre factice conservé aux archives départementales de la Drôme n'a pas été consulté, qui aurait fourni les plus utiles renseignements, comme aussi quelques titres

2. Signalons quelques fautes typographiques. P. 431 : *B* 1952 pour H 1952. Ailleurs, La Ferté-*Vineuil* pour La Ferté-Villeneuil, champrond-en-*Gâtinais* pour Champrond?en-Gâtine, la *Farçonnerie* pour la Forçonnerie... Il y a même *un verre* pour Unverre !

de rente, les allocutions de la Mère de Grandmaison durant les vingt dernières années de l'ancien régime et des fragments de registres de vêture. Une idée plus nette aurait été prise de cette petite communauté composée à l'origine d'une dizaine de personnes recrutées dans la bourgeoisie Valentinoise et qui comprend aujourd'hui 1.500 sujets.

J. de Font-Réaulx.

HISTOIRE LOCALE

Abbé Auguste Dusautoir. *Saint Omer, apôtre de la Morinie et ses successeurs sur les sièges épiscopaux de Thérouanne, de Saint-Omer et d'Arras.* Saint-Omer, impr. de l' « Indépendant du Pas-de-Calais » [s. d.]. In-8° de vii-160 pages, pl. et portraits.

Fondateur de l'Association des cheminots catholiques audomarois, M. l'abbé Dusautoir a écrit *Saint Omer* pour eux et pour la jeunesse laborieuse du Pas-de-Calais. Sa rédaction s'appuie principalement sur les travaux du chanoine O. Bled : *Regestes des évêques de Thérouanne, Livres de chœur de l'église de Thérouanne, Reliques de saint Omer, Calice de saint Omer,* etc. Elle est attrayante, clairement divisée et subdivisée à l'aide de caractères gras et italiques, illustrée même de portraits et de vues d'œuvres artistiques, comme le tombeau du saint en gothique du xiiie siècle. Il ne faut donc chercher dans ce livre rien de nouveau. Même c'est un sacrifice pour les érudits de lire non dans le texte mais dans une traduction en langue doublement vulgaire les hymnes et la prose de l'office de saint Omer. Ce sacrifice est justifié par le désir d'attirer l'attention favorable de la foule sur les restes précieux de notre histoire. Aussi ne peut-on que savoir gré à M. l'abbé Dusautoir d'avoir accompli cette œuvre utile.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Dorothy-Louise Mackay. *Les Hôpitaux et la Charité à Paris au XIIIe siècle.* Paris, Champion, 1923. In-8° de 168 pages, fig.

Ce livre est une étude d'ensemble sur les établissements de charité qui existaient à Paris au xiiie siècle. Un chapitre est consacré à la question des origines; deux autres à l'organisation intérieure des établissements hospitaliers; les trois derniers aux asiles réservés aux femmes, aux lépreux et aux aveugles, ainsi qu'à la topographie des hôpitaux dans Paris et à leurs revenus. L'auteur a publié, à la fin, un certain nombre de pièces justificatives, et surtout une analyse des titres les plus anciens pour chacun des établissements mentionnés dans le cours du volume. L'ouvrage contient une carte et d'intéressantes reproductions des signatures du *Livre de vie active* de l'Hôtel-Dieu de Paris.

L. Royer.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
Tome XLVII, 1924. Paris, Champion.

Maurice Roy : *Philibert de Lorme à Paris (1546-1559)*, p. 1-36. Principaux travaux entrepris par cet architecte pendant ces treize années : couvent des Cordeliers, hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas, abbaye de Montmartre, etc.

L. Royer : *Relation inédite des obsèques de François Ier par le héraut Guyenne*, p. 55-86. Texte complet d'après le manuscrit de la Bibl. nat., f. fr. nouv. acq. 11268.

Amédée Boinet : *Catalogue des œuvres d'art de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, p. 87-172. Ces œuvres d'art proviennent, pour la plupart, de la bibliothèque de l'abbaye de ce nom. Importante série de bustes (104) des XVIIe et XVIIIe siècles, œuvres de Girardon, Coyzevox, J.-B. Lemoyne et Jean-Jacques Caffiéri.

Robert Anchel : *La commémoration des rois de France à Paris pendant la Restauration*, p. 173-208. Reconstruction des statues royales, exhumation des restes de Louis XVI et de sa famille au cimetière de la Madeleine. Projet de monument à Louis XVI.

Maurice Dumolin : *Notes sur les vieux guides de Paris*, p. 209-285. De Gilles Corrozet à Watin. Description détaillée des principaux guides et de leurs éditions successives.

Commission municipale du Vieux-Paris.
Procès-verbaux. Année 1921. 9 fasc. in-4°.

Camille Jullian : *Réhabilitation de la rue Saint-Denis comme voie antique de Paris*, p. 66-68. Les rues Saint-Denis et Saint-Martin, toutes les deux voies romaines. Un parallélisme semblable au leur est constant dans les cités antiques.

Lucien Lambeau : *Le cimetière de Picpus (1794-1921)* (annexe au procès-verbal de la séance du 28 mai 1921). In-4° de 43 p., 2 pl. Le couvent des Dames de Picpus, chanoinesses de Saint-Augustin. Fondé à Picpus, en 1640. Dispersion des chanoinesses à l'époque de la Révolution. L'enclos des guillotinés. Une fosse commune est creusée dans les jardins de l'ancien monastère. Plus de 1.300 victimes de la Terreur, guillotinées sur la place du Trône renversé y furent inhumées. Liste des victimes. L'œuvre du Cimetière et l'Oratoire de Picpus (premières années du XIXe siècle). Le couvent de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement, installé dans l'ancien monastère de Picpus depuis 1805.

L. Tesson : *Le Mont Valérien. Histoire (1400-1845). L'Ermitage. Le couvent du Calvaire* (annexe au procès-verbal de la séance du 25 juin 1921). In-4° de 95 p., 6 pl. Quelques solitaires peuplent anciennement ces lieux. Ermites groupés en communauté laïque exercent divers métiers manuels; reçoivent des pensionnaires depuis le XVIIIe siècle. En 1633, installation, par Hubert Charpentier, du couvent du Calvaire pour propager la dévotion à la Croix. Construction d'une église, d'un couvent et de chapelles. Pèlerinages très suivis. Vente du couvent aux Jacobins (1662). Opposition. Scandales. Les prêtres du Calvaire retrouvent leur couvent. Archevêque et curés de Paris s'intéressent à cette maison, qui devient un lieu de retraite pour des ecclésiastiques. Détresse matérielle du couvent. Les prêtres abandonnent la maison pendant la Révolution. Restauration du calvaire sous le Premier Empire. Tentative d'installation d'une maison pour les orphelins de la Légion d'honneur. Le Mont Valérien sous la Restauration. Concession à une communauté de missionnaires. Forbin Janson : ses constructions; création par ses soins d'un cimetière privé. Listes de sépultures laïques et ecclésiastiques.

Marcel Fosseyeux : *La Maison des veuves (hôpital Chenart), 18, rue Saint-Jacques*, p. 182-184. Petit hospice fondé pour huit pauvres femmes veuves de la paroisse Saint-Sauveur, par Chenart, garde de la Monnaie de Paris, en 1435. Il subsista jusqu'en 1909, sans interruption.

L. Tesson : *Sépultures signalées dans un caveau de l'église Saint-Paul-Saint-Louis*, p. 196-201, Sépultures de personnages notables des XVIIe et XVIIIe siècles, installées là après le départ des Jésuites, en 1767.

Procès-verbaux. Année 1922. 7 fasc. in-4°.

Lucien Lambeau : *L'église Sainte-Marguerite et son ancien cimetière*, p. 37-51. Vestiges de l'ancien cimetière qui date de 1636, et où fut enterré Louis XVII. Histoire et description des objets d'art de l'église Sainte-Marguerite.

La Cité. Bulletin de la Société historique des IVe et IIIe arr. de Paris. 23e année, 1924. nos 89-92. Paris, Champion.

Léon Mirot et François Rousseau : *L'Hôtel et la prison de la Force* (suite), p. 1-20. Historique des faits dont la prison de la Force fut le théâtre depuis 1782 jusqu'à sa démolition en 1850, plan.

Georges Hartmann : *Blaise Pascal au cloître Saint-Merry*, p. 38-46. Précise les différents logements parisiens de la famille de Pascal, puis de Pascal lui-même, rue de la Tixeranderie, rue Brisemiche, hôtel de Roannez, etc., fig.

F. de Mallevoüe : *La paroisse Saint-Jean-en-Grève au temps de Henri IV*, p. 89-106, fig. Description des principales rues.

Le Vieux-Montmartre. Société d'histoire des XVIIIe et IXe arr. Nouv. série, fasc. 4 (83 de la collection). 1924. Paris.

J. Mauzin : *Montmartre pendant la Révolution*, p. 181-266. I. Les deux municipalités de 1790. Différend entre les habitants de Montmartre *extra-muros* et de Montmartre *intra-muros* pour l'installation de deux municipalités dans la paroisse. Activité de la municipalité de Montmartre *extra-muros*, notamment de son maire, Desportes de Blinval. — II. La Terreur. Arrestation et procès de Desportes, élargi le 20 thermidor an II. — III. L'abbaye, l'église, les chapelles. Démêlés entre l'abbesse de Mont-

martre et certaines de ses religieuses, qui réclament leur sécularisation. Mise à sac de l'abbaye après le départ des religieuses. Renaissance du culte à Montmartre sous le Directoire.

Jean de La Monneraye.

SEINE-ET-OISE

Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.

26e année, 1924. Versailles, libr. Dubois.

Vicomtesse de Beausire-Seyssel : *Madame Clotilde de France, reine de Sardaigne (1759-1802)*, p. 5-20, 105-141, pl. (fin). Vie religieuse de la cour de Turin; attachement de la maison de Savoie au Saint-Siège. Piété de Madame Clotilde; sa mort.

R. Roux ; *L'abbé Madier, archiprêtre de Paris, confesseur de Mesdames (1725-1799)*, p. 21-54. « Profond conseiller spirituel, formé à la double école des Jésuites et des Sulpiciens »; curé de Saint-Séverin, « exécuteur de la politique archiépiscopale de Mgr de Beaumont », en lutte ouverte avec le Parlement; collaborateur du cardinal de Bernis à Rome, en 1793; directeur des princesses de 1771 à 1799. Physionomie très attachante et bien représentative de l'élite du clergé de la fin de l'ancien régime.

E. H[outh] : *Anciens maîtres d'école versaillais*, p. 81-82. Relevé, dans les registres paroissiaux, des plus anciens connus (1697).

Gabriel Vauthier : *L'abbé Juste*, p. 83-85. Bref *curriculum vitæ* de ce prêtre qui, après avoir été directeur du petit séminaire et vicaire dans deux paroisses de Versailles, passa, en 1822, dans l'Université, où il dirigea plusieurs collèges et lycées; recteur à Poitiers en 1856, il y a quelques difficultés avec Mgr Pie.

Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts.

Tomes XLI et XLII (en un seul volume). Versailles, 1924.

Louis Bigard : *La prévoté de la Cuisine ou « seigneurie de la rivière de Seine »*, p. 64-84. Histoire d'un des offices de l'abbaye de Saint-Denis et d'une des seigneuries qui en dépendaient (cours de la Seine, de Sèvres à Saint-Germain-en-Laye). A la fin du XVIIe siècle, cet office passa à la Maison royale de Saint-Cyr, avec la mense abbatiale de Saint-Denis.

P. Coquelle : *Note sur le carillon de l'Hôtel de Ville de Meulan*, p. 113-117. Histoire de ce carillon de six clochettes, établi en 1648-1684 pour l'église Notre-Dame de la même ville.

E. Coüard : *Trois inscriptions anciennes à Maisons-Laffitte*, p. 118-120. Pierres tombale et commémorative du curé Barbier (1625), récemment transportées dans la nouvelle église; cloche de la vieille église (1636).

A. Perrault-Dabot : *Les médaillons de l'église Notre-Dame de Versailles*, p. 127-132. Description et identification de douze médaillons de marbre du XVIIe siècle, morceaux de réception à l'Académie de peinture et sculpture, attribués en 1815 à l'église N.-D. de Versailles.

Mémoires de la Société historique... de Pontoise et du Vexin.

Tome XXXVIII, Pontoise, 1924.

J. Depoin : *Le chanoine Eugène Müller (1834-1918)*, p. 11-15. Notice nécrologique et bibliographique.

J. Depoin : *Les raisins de la Saint-Sixte et le rite mystique des prémices de la vigne*, p. 17-28. Exposé du rite consistant à presser du raisin nou-

veau dans le calice, à la messe, le 6 août, jour de la fête du pape saint Sixte II, dans un certain nombre d'églises d'Allemagne et de France; essai d'explication de l'origine de ce rite. Cf. *R. H. E. F.*, t. VII, an. 1921, p. 221.

J. Depoin : *Manuscrits et correspondance de Jean Deslyons, doyen de Senlis*, p. 36-51. Notice sur les œuvres et le journal manuscrit (à la Bibl. nat.) d'un prêtre fort combatif (1615-1700); renseignements sur le clergé de Senlis, le Carmel de Pontoise, les Jésuites, le jansénisme, le cardinal de Retz, etc... Nombreuses anecdotes.

Eug. Darras : *Les cloches de l'église Saint-Martin de l'Isle-Adam*, p. 107-108. Description de deux cloches de 1544 (récemment classée parmi les monuments historiques) et de 1744.

Publications de la Société historique du Vexin. Série in-4°.

Félix Rocquain : *Inventaire des Archives de l'Hôtel-Dieu de Pontoise* (1924, 232 p.). Inventaire analytique de ce fonds principal (documents depuis 1197) et de ceux des établissements qui lui ont été annexés : maladreries de Cormeilles-en-Vexin et d'Ivry-le-Temple, prieurés de Saint-Nicolas de Pontoise et de Sainte-Anne de Magny, hôpital général des Pauvres-Enfermés.

Lucien Pahin : *Cartulaire des Cordeliers de Pontoise* (1924, x-144 p.). Edition critique de 106 pièces (1252-1588), suivie d'un catalogue sigillographique (24 numéros), par Albert Thiébault-Sisson. Voir le compte rendu, p. 252.

Série in-8°.

Emile Houth : *Recueil des chartes de Saint-Nicaize de Meulan, prieuré de l'Ordre du Bec* (1924, xx-222 p.). Textes critiques et bien annotés de 173 documents (1095-1320) et de l'obituaire, précédés d'une introduction sur l'histoire du prieuré jusqu'à la Révolution. Un compte rendu en sera publié prochainement.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de la région de Bonnières. 2e année, 1924.

J. Dufour : *Notes historiques sur l'église de Follainville*, p. 95-98. Ensemble du milieu du xvie siècle; vestiges romans; vitrail de la Renaissance (Saint-Martin).

Règlement de la « Charité » dite Confrérie de Notre-Dame de Jeufosse, p. 155-156. Document de 1820.

Avisse : *Les feux de la Saint-Jean*, p. 162-167. Notions générales; détails particuliers sur Vétheuil et la participation des confrères de la Charité à cette cérémonie.

André Lesort.

SEINE-ET-MARNE

Annales de la Société historique du Gâtinais.
Tome XXXVII (1er fasc.). Fontainebleau, Cuënot-Bourges, 1924.

Albert Catel : *L'abbaye de la Nozaye*, p. 1-12. Petite abbaye cistercienne fondée peu après 1145, dans la paroisse de Nonville, par Henri de France, fils de Louis VI le Gros, et supprimée peu après le 30 juin 1153.

Maurice Lecomte.

OISE

Mémoires de la Société académique.... du département de l'Oise.
Tome XXIV, 2e partie. Beauvais, Impr. départementale de l'Oise, 1924.

Dr Jean VERGNET : *Boran, le village, le prieuré* (avec la collaboration de M. Joseph Depoin), p. 1-188; iconographie, p. 189-190; chartes et documents (269 num., 1151-1785, sans compter les nombreux textes insérés dans l'ouvrage, p. 201-384). Rappel de discussions au sujet de Litanobriga; origines connues depuis le VIIe siècle; seigneurie relevant, dès le XIe siècle, du comté de Beaumont : après les premiers sires de Boran, au XVe siècle, apparaissent les Karuel; petits fiefs; monastères; personnages notables. Après quoi il reste à résumer en quelques pages l'histoire municipale, économique, populaire, administrative et politique : « La vie de Boran avant, pendant et depuis la Révolution »; un dernier chapitre est consacré à Morancy-la-Ville. Cette monographie est un récit agréable, abondamment enrichi de documents, mais un peu discret quand il serait bon d'approfondir certains problèmes touchant les origines du pays, de la seigneurie, de la famille Karuel, ou bien d'expliquer les institutions communales du XIIIe siècle; les divisions par matières sont peut-être artificielles, en tous cas trop détachées, car chacune est traitée isolément, de son début à sa fin.

Tome XXV, 1re partie. Beauvais, 1925.

O. ESTOURNET : *Casimir Carbonnier, peintre beauvaisien (1787-1873)...*, p. 1-52. Elève de David, puis surtout d'Ingres, il acheva sa formation en Angleterre. Il s'est adonné au portrait et plus encore à l'histoire religieuse. Cet homme timide et pieux avait beaucoup souffert quand, en 1839, il se retira du siècle et renonça à la vie conjugale pour travailler à la maison-mère des Lazaristes, desquels il ne tarda pas à prendre l'habit.

Jean BÉREUX : *Fragments de comptes communaux de Beauvais sous Philippe-le-Long*, p. 53-96. Six débris de parchemin découverts aux archives de l'Oise sont désormais parmi les documents de la comptabilité communale beauvaisine, les plus anciens connus, à l'exception de l'état présenté en 1260 à la Chambre des Comptes. On y trouve des éléments de cinq registres dont deux ont date certaine : 1316-1317 et 1317-1318. Nous apprenons, avec bien d'autres choses, le nom d'un maire, Simon de Mouy (vers 1315) et un court séjour de Philippe, comte de Poitiers et régent, se rendant à l'ost d'Artois dans les premiers jours de novembre 1316.

Albert MILICE : *Laurent-Alexandre Milice, peintre botaniste et animalier, dessinateur industriel, peintre de cartons de tapisseries (1820-1894)*, p. 97-106. Cet artiste, originaire de Beauvais, eut pour maître Chabal-Dussurgey, disciple d'Ingres.

Jean VINOT-PRÉFONTAINE : *Un reliquaire janséniste et un miracle du diacre Pâris à Beauvais en 1731*, p. 107-114. Médaillon d'argent divisé en huit cases : une est libre, six contiennent les reliques de saints connus, dont saint Lucien; la huitième renferme des restes du diacre Pâris. L'objet, qui appartient à M. le chanoine Bornet, paraît venir de l'abbaye de Saint-Quentin, à Beauvais, particulièrement janséniste au XVIIIe siècle en une ville toute janséniste. Dans l'église de ce monastère furent dites une messe et des prières pour un petit enfant atteint d'un scorbut qui

parut sans espoir; muni d'un sachet avec un peu de terre recueillie au tombeau de Pâris, il est guéri le 11 août 1731.

Abbé L. Meister : *Les origines beauvaisines et la descendance de Jules Hardouin-Mansart*, p. 115-138. Grâce à des recherches approfondies, le célèbre architecte, né à Paris en 1646, est rattaché à une lignée de peintres et sculpteurs de Beauvais. Le premier connu, Scipion, travaillait à la cathédrale au milieu du xvie siècle. Jules ajoute v. 1666 à son nom celui de Mansart, autre fameux architecte, son oncle maternel. Sa descendance mâle dégénère et s'éteint en deux générations. Mais sa fille Catherine laisse une postérité brillante, dont une petite-fille que ramène au Beauvaisis son union avec le maréchal de Noailles, duc de Mouchy.

D^r V[ictor] Leblond : *L'église de la Basse-Œuvre et la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais : leur date de construction*, p. 139-143. Article important dans sa brièveté. La Basse-Œuvre serait, comme l'avaient dit de Caumont et d'autres archéologues, une cathédrale primitive très ancienne. La donation faite par l'évêque Hervé, vers la fin du xe siècle, et dont M. de Lasteyrie déduit la date de l'église, doit en réalité s'appliquer au nouvel œuvre fondé en 949 sous le vocable de saint Pierre et qui aura été rasé pour faire place au gigantesque édifice gothique.

René Largillière : *Ronsard, ses amis et ses imitateurs dans le Beauvaisis*, p. 145-187. Le poète eut pour ami et protecteur le cardinal Odet de Chatillon, évêque de Beauvais, qui lui donna en bénéfice la cure de Warluis. Claude Binet, son biographe, fut président au présidial; il fit nombre de poésies, dont plusieurs sonnets. Simon de Bullandre, chanoine, puis archidiacre de la cathédrale, a écrit des ouvrages en vers dont le principal est *le Lièvre*, poème didactique et badin. Nicolas de Bruneaulieu, gentilhomme et soldat, exhale un amour déçu en plusieurs sonnets et chansons et une élégie. Jacques Grévin, de Clermont, fut à la fois médecin, dramaturge notoire et auteur de sonnets, en une courte vie qui prit fin en 1570; de La Roque et Jean Filleau étaient aussi des poètes clermontois, amis de Grévin. Antoine Loisel, célèbre avocat parisien, originaire de Beauvais, rima dans le style de Ronsard.

Société académique... du département de l'Oise. Compte rendu des séances 1923. Beauvais, 1924, 87 p.

De Carrère : *Les marguillières de sainte Angadrême à Marissel*, p. 30-31. Les reliques de sainte Angadrême étaient chaque année portées en procession de Saint-Michel de Beauvais à Marissel. L'église de cette localité garde la statue de la sainte, et une autre de saint Vincent, vénéré par les vignerons. Sous ces patronages existaient deux confréries dont un souvenir vivait encore à une époque très récente : « La première quêteuse de la paroisse s'appelait marguillière de sainte Angadrême et le premier quêteur, marguillier de saint Vincent. » — L. Vuilhorgne : *Notes sur les archers, arbalétriers et arquebusiers de Beauvais et du Beauvaisis*, p. 40-43. Leurs privilèges. Une confrérie de Saint-Sébastien existait au xve siècle en la chapelle de N.-D. de la Haute-Œuvre. — Dr Leblond : *Note sur deux sceaux conservés à Beauvais*, p. 56. L'un est de Nicolas de Louvetot, curé de Saint-Nicolas de Beauvais au xive siècle; l'autre de N.-D. de Miauroy et du xvie siècle. — Joseph Depoin : *Les origines du prieuré de Boran d'après ses archives*, p. 72-77. Travail pénétrant qui ne fait pas double emploi avec le chap. XI de l'ouvrage sur Boran analysé plus haut. L'auteur détermine le dessein de Mathieu II, comte de Beaumont, décidant v. 1140 de constituer en couvent quelques saintes femmes

déjà groupées, ne pouvant les unir, par une communauté mixte, aux bénédictins de Saint-Martin-des-Champs que son père avait déjà placés dans son chef-lieu, et choisissant Boran. Les nonnes furent rattachées à la congrégation du Paraclet; fort pauvres d'abord, elles durent v. 1193 à l'évêque de Beauvais, Barthélemy de Montcornet, la création d'une confrérie qui leur vint en aide. — Dr Soubeiran : *Note sur un autel votif gallo-romain...*, p. 78-80 (et fasc. de 1924, p. 58-59).

1924. Beauvais, 1925. 99 p.

De Carrère : *Les reliques de sainte Angadrême*, p. 10-11. — R. Largillière : 1° *Le calcaire de Laversines*, p. 12-14; 2° *Les fouilles sous la cathédrale de Noyon*, p. 14-16. Le calvaire au S.-O. de Laversines consiste en une croix reposant sur une dalle rectangulaire, épaisse et brute, du xvie siècle. La table est à 1 m. au-dessus du sol. C'est une de ces « pierres d'attente des morts » où les porteurs de cercueils venant d'écarts les posaient, et où le clergé de la localité venait procéder à la levée du corps. Les fouilles attestent l'importance acquise par Noyon avant de devenir le siège d'un évêché. — A.-F. Gellée : *Le pèlerinage de Saint-Sauveur à Bouvresse et à Formerie*, p. 29-33. Les églises des deux localités dépendirent, jusqu'en 1315, de l'abbaye poitevine de Charroux, qui était sous l'invocation de Saint-Sauveur. — Dr Leblond : *Un artiste Beauvaisin du XVIe siècle. Nicolas Le Prince, verrier et tailleur d'images*, p. 35-37. Né vers 1515. — Abbé Tesson : *Une statuette de Saint-Lucien*, p. 39-42. De la première moitié du xvie siècle. — Jean Vinot-Préfontaine : *Une custode en argent aux armes de Nicolas Choart de Buzanval*, p. 42-43. Seule pièce subsistante de l'orfèvrerie religieuse de l'évêque janséniste, le reste, légué par lui au trésor de la cathédrale, ayant été envoyé à la Monnaie pendant la Révolution. — Abbé Tesson : *Note sur une statue de sainte Marguerite*, p. 51-53. Statue de bois et du xvie siècle. — Jean Vinot-Préfontaine : *Un chapitre provincial de Cordeliers à Beauvais en 1687*, p. 53-55. Ce mémoire sera publié prochainement dans la *Revue*. — De Carrère : *Note sur une statuette d'ermite en Savignies*, p. 60-63. Le personnage représente peut être saint Jérôme, peut être un des ermites des environs de Beauvais. — Dr Leblond : *Un journal manuscrit du chanoine Augustin Le Cat (XVIIe-XVIIIe siècles)*, p. 63-65. Intéresse l'histoire beauvaisienne. — *Inauguration du monument aux morts de Beauvais*, p. 71-90. L'œuvre du sculpteur beauvaisin Gréber fut inaugurée le 6 juillet 1924. Parmi les discours prononcés, celui du maréchal Foch (p. 86-90) a une grande portée historique : de première source est exposée la formation de l'accord de Beauvais qui, le 3 avril 1918, a définitivement constitué l'unité de commandement des armées françaises, britanniques et américaines.

Bulletin de la Société historique de Compiègne.
Tome XVII. Compiègne, Impr. du *Progrès de l'Oise*, 1924.

Baron X. de Bonnault [d'Houet] : *Une grande chrétienne, Claude-Marguerite de Gondi, marquise de Maignelay*, p. 1-216, Très belle biographie d'une grande dame picarde et parisienne, illustre par ses malheurs et ses vertus. Marguerite de Gondi, née vers 1570, fut mariée très jeune au marquis de Maignelay qui prit une part active aux guerres civiles et y périt assassiné dès 1592. Ce veuvage de près de soixante ans, fut accompagné de beaucoup d'autres épreuves; une longue suite d'œuvres pieuses mit la marquise, nièce et sœur d'évêques de Paris, en rapports avec saint

Vincent de Paul, Mme Acarie, le cardinal de Bérulle, et aussi Angélique Arnauld. Elle fut toujours empêchée de réaliser son désir d'entrer en religion chez les Capucines, devint aveugle, paralysée et mourut en 1650.

Gaston Fleury et Robert Capelle : *Essai sur l'histoire de Carlepont*, p. 217-335. Monographie géographique; origines et histoire, avec beaucoup d'analyses et copies des archives communales détruites pendant la guerre; l'église; le château. C'est à la fin que sont les pages les plus personnelles, relatant des coutumes locales, décrivant l'état actuel, évoquant la catastrophe de 1914-1918.

Société historique de Compiègne. Procès-verbaux.
Tome XXVI, 1923. Compiègne, Impr. du *Progrès de l'Oise*, 1924.

Général de Seroux : *La famille de Jouenne d'Esgrigny à Compiègne*, pp. 15-19, 25-26, 31-33, 37-38, 42-44, 48-49. Originaire d'Irlande, vint en France au xvie siècle. — Comte de Bréda : *Origine des reliques de Saint-Antoine de Compiègne*, p. 81-86. D'après un office propre de saint Antoine (1832) et quelques documents.

Jean Béreux.

AISNE

Rien n'a paru depuis la recension de l'an dernier.

V. C.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Tome XX. N° 222 (1923).

Chanoine G. Chenesseau : *Découverte de sépultures anciennes dans l'église de Saint-Benoît-sur-Loire*, p. 39-46. Ces sépultures ont été mises à jour au cours des travaux effectués pour reconstituer un ancien rétable en l'honneur des victimes de la guerre (cf. *Revue*, t. X, an. 1924, p. 244). Sous le dallage actuel à 1 m. 10 du sol, on trouva les vestiges du dallage d'un édifice plus ancien (antérieur au xiie siècle) et au dessous de cette couche de mortier, de nombreux ossements, les débris de six sarcophages de pierres maçonnées et d'un cercueil de bois, et aucun vestige d'anneaux ni de crosses, insignes de la dignité abbatiale. Si, pour cette raison, on écartait l'hypothèse de sépultures d'abbés, si l'on refusait de croire que de simples moines aient pu reposer à cette place privilégiée, il ne resterait plus que l'hypothèse d'un cimetière plus ancien que l'abbaye, ce qui nous repousserait au delà de l'an 641.

J. Banchereau : *Rapport adressé à la Commission des monuments historiques sur les fouilles effectuées dans l'église de Saint-Benoît-sur-Loire du 19 au 29 novembre 1923*, p. 146-152. Ces fouilles ont mis à jour des fragments de chancel, vraisemblablement carolingiens, sept tombes, dont trois renfermaient dans des cercueils de bois les ossements de religieux, reconnaissables à des débris d'étoffes de laine et de cuir provenant de chaussures et de ceintures; deux autres composées de cercueils en pierre à couvercle bombé et évidé à l'intérieur, le tout décoré de stries faites à l'outil; ces dernières étaient sous le dallage, ce qui fait croire qu'elles sont antérieures à l'incendie de l'église, en 974.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans.
5e série, tome XVIII. 1923.

Dr FAUCHON : *Sociétés savantes orléanaises des XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 1-88. La plus ancienne société littéraire dont les œuvres nous soient restées, fut fondée vers 1615 par Nicolas de Heere, doyen du chapitre de Saint-Aignan. Elle se composait de six membres qui se réunissaient chaque jeudi chez le doyen. L'évêque d'Orléans Gabriel de l'Aubespine, en faisait partie. Elle publia, en 1618, un recueil de *Conférences académiques*. Elle ne survécut pas à la mort de son fondateur (1624). Un siècle plus tard, en 1725, six jeunes orléannais fondèrent une « Société littéraire » qui dura cinquante ans et compta en tout vingt-neuf membres recrutés parmi l'élite intellectuelle de la ville. Cénacle littéraire plutôt qu'académie, elle n'a rien publié.

Ch. de BEAUCORPS.

EURE-ET-LOIR

Bulletin mensuel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Mémoires. Tome XVI, feuilles 5-6. Chartres, 1924.

H. BONNET : *Le troisième centenaire de l'*Histoire de Chartres *de Boutrays (1624-1924)*, p. 66-77. Analyse détaillée de l'ouvrage (*Urbis gentisque Carnutum historia...*), où se trouvent des renseignements concernant l'histoire ecclésiastique qu'on chercherait vainement ailleurs.

M. JUSSELIN : *La vieille maison située en face du portrait nord de la cathédrale de Chartres*, p. 78-88. Marchés passés en 1547 et 1548 pour la reconstruction de la maison qui abrita les enfants de chœur de la cathédrale, de 1355 jusqu'à la Révolution.

Procès-verbaux. Tome XIV, feuilles 9-14, Chartres, 1924.

Dr DEMANTKÉ : *La croix de saint Lathuin à Anet*, p. 125-126. Notice sur un monument (déplacé depuis) rappelant la translation au XIe siècle d'une relique de saint Lathuin, évêque de Séez. — Y. DELAPORTE : *Les vitraux de l'église de Mainvilliers*, p. 127-131. Etude sur les restes (classés depuis) d'un ensemble de verrières du XVIe siècle. — M. LANGLOIS : *Le missel de Chartres imprimé en 1482*, p. 157. M. Langlois conserve son opinion suivant laquelle le missel en question aurait été imprimé à Paris et non à Chartres. — M. JUSSELIN : *Charte de 1239 concernant l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée*, p. 167-168. Note. — *Panneau de rétable en albâtre du XVe siècle*, p. 181-185, avec reproduction. Bas relief de fabrication anglaise, représentant la Trinité. — A. MAYEUX : *Le portail roman de l'abbaye de Saint-Pierre de Lagny et l'abbaye de Thiron*, p. 185-188. Etude sur la chronologie des portails sculptés du XIIe siècle.

La Voix de Notre-Dame de Chartres. 58e année. Chartres, 1924.

Abbé SAINSOT : *Le cimetière Saint-Jérôme*, p. 11-14. Notice sur l'ancien cimetière des chanoines (XIVe-XVIIIe siècles), au chevet de la cathédrale. — Y. D. : *Une prétendue « cérémonie bizarre » à la cathédrale de Chartres*, p. 109-113. A propos d'un prétendu combat à coups de bâtons, dans le chœur, pendant les complies de Pâques, mentionné dans l'*Histoire de Chartres* de F. de Lépinois. Invention ridicule motivée par la mauvaise lecture d'un texte où il s'agit de tout autre chose. — H. B. : *Un centenaire*

épiscopal : Mgr Clausel de Montals (1824-1924), suppléments, p. 201-208. Etude sur cet évêque, une des grandes figures de l'église de France au XIXe siècle. — Abbé SAINSOT : *Ermites et ermitages*, suppléments, pp. 377-384, 395-400, 411-416, 429-432, 444-448. Intéressante contribution à l'étude de l'hagiographie locale, un peu trop dénuée de références. — Y. D. : *A la cathédrale. Restes d'anciens vitraux récemment remis en valeur*, suppléments, p. 424-429. Au cours de la récente restauration des vitraux de Chartres, certains fragments ont été rassemblés et mis en valeur. Le présent article les décrit et en raconte l'histoire. — Chanoine SAINSOT : *La dîme dans le diocèse de Chartres*, suppléments, pp. 526-528, 538-541, 555-558. Documents de peu d'années antérieurs à la Révolution.

Y. DELAPORTE.

LOIR-ET-CHER

Semaine religieuse du diocèse de Blois.
Année 1923-1924. Blois, Duguet.

Mgr BOULLIAU : *Une œuvre centenaire : l'Association des Dames de la Providence*, p. 393-410. Œuvre créée en faveur des petites orphelines, en 1824, par l'abbé Donnet, depuis cardinal. — *Un point d'histoire religieuse blésoise*, p. 422-424. A la suite du Concordat de 1817, deux évêques furent successivement nommés au siège de Blois, sans d'ailleurs prendre ni l'un ni l'autre possession. L'un fut M. de Boisville, plus tard évêque de Dijon. Quel fut l'autre ? Probablement M. de Bombelles, depuis évêque d'Amiens.

Année 1924-1925.

Mgr BOULLIAU : *Le cardinal Mermillod, la France et le Blésois. A propos d'un centenaire*, p. 67-71, 83-88. L'auteur évoque les rapports du cardinal avec Mgr Pallu du Parc et avec une Blésoise d'adoption, femme de tous points remarquable, Mlle Verrier, dont il fit sa secrétaire.

Blois et le Loir-et-Cher. Blois, 1924.

J. RAYMOND : *Un roi d'Espagne dans le Blésois*, pp. 180-183, 203-205, 225-227, 250-252. Philippe V, en se rendant en Espagne, passa à Blois les journées des 10 et 11 décembre 1700. Pendant qu'il logeait à *la Galère*, ses frères, les ducs de Bourgogne et de Berry furent hébergés à l'abbaye bénédictine de Saint-Lomer, dont un moine nous a laissé le récit de leur séjour.

HUBERT-FILLAY : *Sauvons Croixval*, p. 269-274. Il s'agit du prieuré de Croixval, où séjourna souvent Ronsard.

J. GALLERAND.

MAINE

SARTHE

Revue historique et archéologique du Maine.
2e série, tome IV. Le Mans, 1924.

Robert TRIGER : *Les anciennes enceintes de l'Evêché et du Château, au Mans*, pp. 19-52, 69-87. Il s'agit ici de l'évêché bâti par Hildebert de La-

vardin et désaffecté à la Révolution. Tous les évêques du Mans, et en particulier Adam Chastelain, au xve siècle, s'occupèrent des murs de défense de l'évêché. Le chapitre de la cathédrale y contribua aussi de ses deniers; il édifia la tour du Forgeur en 1356 et la restaura en 1537. Cette enceinte n'empêcha pas les Anglais de prendre Le Mans en 1425, et d'en faire périr les habitants en 1428, malgré l'intervention de l'évêque Adam Chastelain.

Louis Calendini : *Une bibliothèque sacerdotale au XVIIe siècle*, p. 88-96. De René Ripault, prêtre habitué à Lignières-la-Doucelle.

Robert Triger : *L'abbaye Saint-Vincent du Mans; sa construction aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 173-220. Primitivement fondée en 572, reconstruite vers 832, elle fut de nouveau restaurée, entre 1035 et 1055, par l'évêque Gervais de Château-du-Loir. Depuis le xie siècle jusqu'en 1789, elle a été, comme celle de la Couture, l'une des grandes abbayes bénédictines de France, l'une des gloires du diocèse du Mans. Caserne sous la Révolution, séminaire diocésain au xix siècle jusqu'en 1906, l'ancienne abbaye va devenir un asile départemental de vieillards. Intéressante notice sur la construction de l'abbaye, avec gravures à l'appui.

La Province du Maine. Tome IV, 1924.

A. Ledru : *Le Maine sous les derniers Mérovingiens*, p. 3-15. Résumé très précis de la situation des évêques du Mans sous les Mérovingiens, et aussi état du Maine : on y voit principalement l'action bienfaisante de saint Bertrand et sa canonisation populaire.

L. Hubert : *Le pendu récalcitrant et la noyée du moulin Pelart ou dépositions de douze témoins dans le procès de canonisation du bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne (1320-1364)*, pp. 21-35, 72-83, 157-168. Cinq ans à peine après sa mort, Charles de Blois était invoqué comme un saint par les populations de la Bretagne, du Maine et de l'Anjou. Il mourut à Auray en 1364, et dès le 9 septembre 1371, trois cents témoins déposaient à Angers dans son procès de canonisation : c'est l'un des épisodes de ce procès qui est rapporté ici. Les témoins y affirment que Guillaume Le Breton, de Ballon, au diocèse du Mans, condamné à mort, fut deux fois pendu au gibet du Mans et deux fois sauvé par l'intervention du Bienheureux qu'il avait invoqué publiquement avant d'être pendu.

A. Ledru : *Le Maine sous les Carolingiens*, p. 49-58. Evêques du Mans, de Gauziolen à Françon II dit le jeune, sous Pépin le Bref et Louis le Débonnaire.

J. Chappée : *La phlébotomie et l'évêque Sigefroy*, p. 59-63. A propos de la saignée que se fit faire l'évêque du Mans Sigefroy (971-997) et dont il mourut, après avoir commis une grave imprudence.

A. Ledru : *Le Maine sous les Carolingiens et sous ses comtes héréditaires*, pp. 97-109, 120-140, 177-187, 235-246. Etude très poussée de l'état du Maine en ces temps troublés. L'église du Mans n'y fut pas toujours très heureuse, et ses évêques eurent souvent des démêlés avec les comtes du Maine.

L. Hubert : *Les Pinacles de l'abside de la cathédrale du Mans*, p. 110-113.

J. Chappée : *Deux cardinaux chanoines du Mans*, p. 114-116. Le cardinal Jean de Neufchastel gratifié d'une prébende à la cathédrale, le 15 septembre 1394; le cardinal Jean Flandrin, archevêque d'Auch, reçu chanoine et archidiacre de Laval en juin 1485 et qui eut comme successeur le man-

ceau Guillaume Fillastre, cardinal de Saint-Marc, qui joua un rôle considérable au concile de Constance.

J. Chappée : *Les abbayes bénédictines du Maine : Saint-Calais, Saint-Vincent, la Couture*, pp. 153-156, 188-195, 225-234. Précis historique.

G. Letourneux : *Notre Ronsard*, p. 204-210. L'auteur rappelle que Ronsard reçut, en 1543, la tonsure de l'évêque du Mans, René du Bellay, dont il dépendait comme diocésain : il était né à Couture, alors du diocèse du Mans. Le poète fut nommé curé de Challes, en 1554, puis curé de Champfleur et d'Evaillé. En 1560, il reçut l'archidiaconé de Château-du-Loir et fut nommé chanoine de Saint-Julien-du-Mans, à la place et après la mort de son ami Joachim du Bellay.

A. R. : *Les clochetons de la tour de la cathédrale du Mans*, p. 259-263. Ces clochetons en fonte, posés en 1836, viennent d'être descendus; la tour de la cathédrale n'en est pas plus jolie, au contraire.

Paul Calendini.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.
2e série, 40e vol., 1re et 2e livr. Laval, Goupil, 1924.

J.-B. Gernigon : *La vente des ornements d'église dans le district d'Evron*, p. 39-49. Nombre des objets vendus, prix obtenus, acquéreurs.

E. Laurain et R. Gasnier : *Les francs-fiefs d'Anjou et Maine (1312-1314)*, pp. 54-69, 112-127. Montant des taxes payées par les établissements ecclésiastiques compris sur le territoire actuel de la Mayenne pour leurs nouveaux acquêts.

F. Uzureau : *Le clergé d'Argenton pendant la Révolution*, p. 70-75. Courte notice biographique sur cinq prêtres, curés d'Argenton (Mayenne) ou qui y vécurent pendant la Révolution.

Semaine religieuse du diocése de Laval.
55e et 56e années, [1924]. Laval, Goupil, in-8°.

J. C[ahour] : *Les écoles et pensionnats privés au XIXe siècle* (55e an., pp. 399-402, 413-415, 422-426, 496-499, 533-534, 544-546, 557-559, 580-582, 615-619, 627-630; 56e an., pp. 8-10, 33-34, 44-46, 55-58). Notes sommaires sur les pensionnats tenus à Laval par les religieuses augustines à l'Hôpital, les religieuses d'Evron, les religieuses de Picpus et les dames du Sacré-Cœur. — Anonyme : *Le serment Liberté-Egalité* (56e an., p. 141-142). De ce qu'il ne fut l'objet d'aucune censure pontificale, il ne faut pas conclure qu'il fut légitime.

E. Laurain.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Rien n'a paru depuis notre recension de l'an dernier.

Paul Calendini.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. 5e série, tome XXVI. Angers, 1924.

L. Delaunay : *Un procès d'autrefois*, p. 37-48. Péripéties du litige qui s'éleva en 1768 entre le curé de Saint-Martin de Saint-Maur et les religieux de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil. Ceux-ci voulaient obliger le curé à se joindre à eux pour les processions. Ce procès permet d'étudier avec quelques détails les droits respectifs des curés primitifs et des vicaires perpétuels.

L'Anjou historique. XXIVe année. 1924.

L'Anjou historique continue sa publication de documents. Signalons ceux d'intérêt un peu général : Le décret du 27 mai 1792 et son application illégale en Maine-et-Loire, p. 11-94. — Les religieuses Augustines de Saumur (1677-1827), p. 65-71. — L'Oratoire et le jansénisme en Anjou, p. 77-88. — La Constitution civile du clergé dans le district de Segré, p. 96-112. — La loge du « Tendre Accueil », à Saint-Maur et à Angers, p. 140-147. — Les hospitalières de Saint-Joseph de Baugé pendant la Révolution, p. 147-156. — La situation religieuse en Maine-et-Loire (1796), p. 178-172. — Les prêtres angevins déportés à la Guyanne, p. 182-187. — La révocation de l'édit de Nantes et les Angevins, p. 210-215. — Jansénistes envoyés en Anjou (XVIIIe siècle), p. 219-224. — La « Petite Eglise » dans l'arrondissement de Baugé, p. 249-251.

Nota. — La *Revue d'Anjou* a cessé de paraître, faute d'argent.

Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFERIEURE

Société de l'Histoire de Normandie. Bulletin XIII (1924). Rouen.

F. Bl[anquart] : *Bulle de Clément VII incorporant à la mense abbatiale de Saint-Wandrille le prieuré de Guitry* [cant. d'Ecos, arr. des Andelys, Eure]. *13 mai 1394. Avignon*, p. 376-384. Texte publié d'après l'original des Archives de la Seine-Inférieure, série H.

Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen. Tome XXIII, 1924. Rouen.

Le R. P. Delattre : *Les petites saintes de Thuburbo* [diocèse de Carthage], *Maxima, Donatilla et Secunda*, pp. 548-552, 619-621, 641-644. Relation de leur martyre, juillet 304. — L. J[ouen] : *Regards sur le passé. Jean de La Roche Taillée, archevêque de Rouen, incontesté de 1423 à 1426, contesté de 1426 à 1429*, pp. 798-801, 821-825. Notice sérieusement documentée. — Mgr André Du Bois de La Villerabel : *Lettre pastorale*

demandant des prières pour l'heureuse issue du procès de canonisation du bienheureux Jean Eudes, directeur général des Missions du diocèse de Rouen, fondateur du séminaire de Saint-Vivien, pp. 1028-1033, 1051-1058, 1074-1079, 1096-1100. Notice biographique, utile à consulter pour l'histoire religieuse du diocèse au XVIIe siècle. — L. J[OUEN] : *Regards sur le passé. Les orgues et le Jubé de Saint-Maclou* [de Rouen], pp. 1107-1112, 1134-1137. Etude de première main. — E. VACANDARD : *M. l'abbé Legris,* p. 1123-1129. Notice nécrologique sur cet excellent érudit, qui s'était spécialement consacré à l'histoire religieuse d'Eu et de son canton. — Chanoine BERTIN : *Monsieur Blain (1675-1753),* pp. 1202-1205, 1224-1227 (à suivre). Chapitre extrait d'un important ouvrage, en cours d'impression, sur la Congrégation du Sacré-Cœur d'Ernemont à Rouen. Jean-Baptiste Blain, supérieur de cette congrégation en 1711, fut inspecteur des séminaires du diocèse et curé de Saint-Patrice.

L'Architecture et la Construction dans l'Ouest.

Bulletin de la Société des Architectes de la Seine-Inférieure et de l'Eure. XXVII. 1924. Rouen.

André DURAND : *A propos d'une ancienne église* [Saint-Pierre de Neufchâtel-en-Bray], p. 5. Simples notes historiques.

Emile AUVRAY : « *Empire war memorial tablet* ». *Un mémorial anglais à la cathédrale de Rouen,* p. 25-26. Description et fac-similé de la maquette d'une plaque commémorative des soldats anglais morts à la guerre (1914-1918).

Edith FAROULT : *Nos anciennes églises au XVIe siècle* [à Rouen], pp. 36-39, 52-54, 71-72. Résumé de travaux publiés.

Emile AUVRAY : *Saint-Germer (Oise),* pp. 57-61, 65-70. Conférence faite à Saint-Germer aux Architectes de la Seine-Inférieure et de l'Eure. Planche.

Société havraise d'Etudes diverses.

Recueil, 1924 (fasc. I). Le Hâvre.

Abbé DAVERNE : *Les manuscrits liturgiques de la bibliothèque municipale du Havre,* p. 18-27. Souligne l'intérêt liturgique du *Chronicon majus Fontanellae* (hymnes et miniatures), des Missels de Winchester et de Fontenelle, et de l'*Officium ecclesiae* (missel plénier, usage de Rouen). Quatre fac-similés de miniatures.

Association des Amis du Vieux Fécamp. Bulletin, 1923.

A. AUBERT : *Une statue historique (Eglise de Vattetot-sous-Beaumont),* p. 1-8. Origine et historique d'une statue en pierre, dans la nef, représentant la Sainte-Trinité et dénommée « *le Père Eternel* ».

Dr DUFOUR : *Les eaux et fontaines de Fécamp,* p. 9-39. Causerie sur les canalisation d'eau (canal de la Voûte, fontaine Gohier, fontaine Bigot) dont l'abbaye de Fécamp eut la gestion.

Nota. — N'ont pas paru : le *Précis de l'Académie de Rouen,* 1923, 1924; — le *Bulletin de la Société d'émulation,* 1922, 1923, 1924; — le *Bulletin* des « Amis des Monuments Rouennais », 1922, 1923, 1924; — le *Bulletin* de la « Société des études locales », 1924.

H. LABROSSE.

EURE

Revue catholique de Normandie.

33e année. Evreux, 6, rue du Meilet. 1924.

(En 1924, la *Revue* a été bimestrielle au lieu de trimestrielle.)

Clémentine de Courten : *Essai sur Huet évêque d'Avranches* (suite), pp. 27-35, 81-92, 176-185. Etude très intéressante relative à la Lettre de Huet sur l'Origine des romans, qui témoigne d'une remarquable érudition pour l'époque.

X... : *Une abbesse bénédictine du XVIIe siècle* [au couvent de Verneuil] (suite), pp. 36-47, 93-101, 161-169, 249-260, 343-356, 429-443. Le récit atteint l'année 1643.

Chanoine Guéry : *Grand pouillé du diocèse d'Evreux conservé aux Archives de l'Eure*, pp. 48-53, 91-96, 224-229. Doyenné de Laigle au XVIIIe siècle.

Ernest d'Hauterive : *Un peu d'histoire normande : les Charités normandes*, p. 61-70. Détails très curieux sur ces confréries vouées principalement à la sépulture. — *Une prétendue fille de Marie-Antoinette*, p. 284-291. — *L'Impératrice Joséphine à Navarre* [près Evreux, après le divorce], p. 455-461.

Abbé Delamare : *Calendrier spirituel du diocèse d'Evreux au XVIIe siècle* (suite), pp. 102-117, 217-230, 298-315, 396-401, 473-478. Le calendrier s'arrête actuellement à la fête du Sacré-Cœur.

Edouard Spalikowski : *Autour du prieuré des Pénitents de Vernonnet*, p. 139-146. Le portail est-il de Philibert de Lorme ?

F. Uzureau : *L'Exécution de la loi du 26 août 1792 dans le Calvados*, p. 147-151. Lettre du Lazariste Gérard adressée à l'abbé Barruel. — *La persécution religieuse dans la Manche*, p. 369-378. Lettre de l'abbé Mesnage. — *La persécution religieuse dans la Haute-Normandie*. p. 462-465. Lettre de l'abbé Le Maître, curé de Saint-Ouen-sur-Maire.

Henri d'Esneval : *Une famille parlementaire de Normandie. Les Bretel de Grémonville*, pp. 186-197, 261-274, 357-368, 444-454. Etude du plus haut intérêt historique sur une grande famille qui fournit à Louis XIV un ambassadeur célèbre par le traité secret qu'il fit signer en 1668 à l'empereur d'Allemagne Léopold Ier et qui porte son nom.

Paul Deslandres.

CALVADOS

Annuaire des cinq départements de la Normandie.

Publié par l' « Association normande ». 91e année. Caen, 1924.

E. Poulain : *Découvertes de sépultures franques et de substructions du XIIe siècle, à Vernon (Eure)*, p. 39-44; *A travers le vieux Vernon*, p. 45-55. Remarques précises et utiles sur la topographie ancienne et divers monuments de Vernon.

Abbé F. Blanquart : *Notes et documents relatifs à quelques fontes de cloches pour trois églises autrefois collégiales au diocèse d'Evreux*, p. 55-76 : Notre-Dame de Vernon (1450). Saint-Antoine de Gaillon (1647). Collégiale de Saint-Louis de la Saussaye (XVIIe et XVIIIe siècles). Très bonne contribution campanographique.

R. Dubourg : *Les Vassel, seigneurs de Neuilly-le-Malherbe*, p. 185-286. Documents d'histoire sociale et paroissiale (XVIe-XVIIIe siècles).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.
Tome XXXV. Caen, 1924.

J. Le Sénécal : *Les occupations des Mois dans l'iconographie du Moyen âge*, p. 1-218 (18 planches). Etude, ample et attentive, du thème, de l'antiquité au xvie siècle. La documentation s'en arrête à 1914. Premier travail d'un jeune archéologue — tombé à Neuville-Saint-Vast — riche de belles promesses, mais dont les résultats, aussi, sont à retenir. En appendice, essai de catalogue des œuvres.

A. Rostand : *La mise au tombeau du château de la Grimonière (Manche)*, p. 219-226 (1 pl.). Fin du xve siècle. Influence de l'école de la Loire.

G. Hubert : *Le tombeau dit de Guillaume de Bellême dans l'église Notre-Dame-sur-l'Eau de Domfront (Orne)*, p. 227-233. Tombeau, trop restauré, de Pierre I Ledin, sieur de la Chalerie, gouverneur de Domfront (vers 1400).

Paul-M. Bondois : *Un épisode de la « guerre d'Harcourt ». La première Fronde à Pont-Audemer, d'après la correspondance du gouverneur Le Sens de Folleville*, p. 235-278. Contribution de première main à l'histoire générale (1649).

G. Lesage : *Supplique du curé de Beauquay (Calvados) contre les danses des noces (1693)*, p. 384-386. *Bannie de cierge mortuaire à l'église d'Airan (Calvados), en 1644*, p. 390. *La chapelle du Nombril-Dieu à la Maladrerie près Caen*, p. 577-578 (1 pl.), détruite en 1874. *Lanfranc, saint ou bienheureux?* p. 578-579. *Querelles d'ecclésiastiques caennais au XVIIe siècle*, p. 589-591, à Saint-Pierre et Saint-Etienne de Caen. Documents et notes, tous utiles.

G. Huard : *Le clocher d'Octeville-l'Avenel (Manche), le style gothique et les ateliers caennais au XVIIe siècle*, p. 395-397. *L'architecte et sculpteur rouennais Mathieu Le Pilleux à Saint-Front de Périgueux en 1652*, p. 565.

L. Lelièvre : *L'ermitage N.-D. des Anges en forêt de Saint-Sever (Calvados)*, p. 493-496. Mobilier de la chapelle. *Restaurations et travaux malheureux à Saint-Sever, Saint-Sauveur de Caen, Valognes*, p. 501-503.

L. Collet : *Travaux d'artistes caennais aux églises de Vendes et de Fontenay-le-Pesnel (Calvados), au XVIIe siècle*, p. 499-500.

G. Salles : *Consécration d'un autel à la Vierge à Saint-Michel de Vaucelles (Caen)*, p. 571-572. xve siècle.

Abbé A.-G. Simon : *Une entrevue de saint Bernard et de Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, en 1147*, p. 593-599, d'après une charte du fonds de l'abbaye de Savigny, aux Archives de la Manche.

R. N. Sauvage : *Supplique du prieur de Saint-Evroul (Orne), à l'Assemblée constituante*, p. 366-368, 25 juin 1790, sur le temporel de l'abbaye menacé de saisie. *Notes campanologiques* (cloches de Vaux-sur-Aure (Calvados); des Carmes de Caen; *galeter les cloches*), p. 434-435. *Récentes acquisitions liturgiques de la Bibliothèque de Caen* (Evangile de s. Mathieu, xive siècle, provenant de N.-D. de la Trappe; missel de Séez, xve siècle; bréviaire des bénédictines de Saint-Sauveur d'Evreux, 1543, imprimé), p. 497-498. *Notes annalistiques sur la paroisse Saint-Etienne de Caen (1706-1788)*, p. 568-570.

Semaine religieuse du diocèse de Bayeux et Lisieux. Bayeux, 1924.

Abbé G.-A. Simon : *Un tableau commémoratif de l'institution des conférences ecclésiastiques*, p. 201-203. Ce tableau, du xviie siècle, peint sur les instructions de Dominique Georges, abbé du Val-Richer, fondateur des

conférences, se trouve, à l'abandon, dans la tribune de l'église de Saint-Aubin-sur-Algot (Calvados).

Au Pays Virois. Vire, 1924.

Léon Lelièvre : *Notes pour servir à l'histoire de Saint-Sever*, pp. 19-27, 56-64, 86-88. Origines de l'abbaye bénédictine de N.-D. de Saint-Sever (ancien diocèse d'Avranches) et premiers développements jusqu'au XIIIe siècle. Les archives anciennes étant détruites depuis longtemps, l'auteur a diligemment mis en œuvre les rares textes, imprimés ou mss., qu'il a pu découvrir.

R. Picard : [*La statue de la Vierge de l'Hospice de Vire*], pp. 1-9, 66-73. Légende et histoire d'une image du XVIIIe siècle prétendue miraculeuse.

René Herval : *L'abbaye de Belle-Etoile* (*à Cerisy, Orne*), p. 33-39. Simple esquisse.

Abbé G. Simon : *L'abbaye de Souleuvre*, p. 126-137. Tout ce que l'on sait de ce petit établissement, fondé par Nivard de Clairvaux, vers 1147 et qui, dès 1150, fut rattaché au prieuré augustin du Plessis-Grimoult.

Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux. 14e volume. Bayeux, 1924.

E. Anquelie : *Note sur les deux cloches de la paroisse de Vaux-sur-Aure*, p. 99-104, de 1592 et 1755, fondues récemment.

Abbé Dubosq : *Note sur le lieu exact et les conditions de la sépulture du cœur de Mgr de Nesmond*, p. 105-113. Localisation, après enquête bien faite, dans le sanctuaire de la cathédrale de Bayeux.

R. N. Sauvage.

MANCHE

Revue de l'Avranchin Année 1924, fasc. 128 et 129. Avranches.

Abbé Bertot : *Notes pour servir à la monographie de Carolles*, p. 1-41. Ancienne léproserie. Liste des curés. Souvenirs sur la vie paroissiale pendant la Révolution et au XIXe siècle.

L. C. : *Fontenay*, p. 71-77. Notes sur les anciens curés.

J. Bunel : *Précey*, p. 143-158. Notes sur les anciens curés, les écoles.

Abbé A. Reeb : *Les poésies latines de Daniel Huet, évêque d'Avranches*, p. 159-174. Leurs diverses sources d'inspiration.

J. Seguin et E. Vivier : *Corpus des inscriptions tumulaires de l'Avranchin antérieures à 1789* (suite), p. 177-192. Cantons de la Haye-Pesnel et de Pontorson.

R. N. Sauvage.

ORNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. Tome XLIII. Alençon, 1924.

G. Hubert : *Excursion dans le Passais normand et le Mortainais*, p. 35-113. Description rapide, mais précise et judicieuse, des divers édifices religieux, notamment : N.-D.-sur-l'Eau de Domfront, l'abbaye de Lonlay, la collégiale de Mortain. Quelques faits nouveaux.

F. Beaudouin : *Antoine d'Aquin, premier médecin de Louis XIV (1620-1698)*, p. 238-251, père de Louis d'Aquin, évêque de Fréjus, puis de Séez, d'origine juive.

F. Beaudouin : *La maladie et la mort de la bienheureuse Marguerite de Lorraine*, p. 267-279, soignée par son médecin Jean Goëvrot, pour une « hydropisie de poitrine » et morte, diagnostique le Dr B., d'une affection du cœur.

Abbé L. Tabournier : *Le costume ecclésiastique à travers les âges. Ses transformations et les ordonnances des évêques de Séez*, p. 280-296. Conférence anecdotique, où sont fixées les principales étapes de l'évolution de l'habit ecclésiastique. Utilisation des statuts locaux.

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Annales de Bretagne.

Tome XXXVI, 1924. Rennes, Plihon et Hommay, et Paris, Champion.

Henri Sée : *Les Forêts et la question du déboisement en Bretagne à la fin de l'ancien régime*, pp. 1-30, 355-379. Première étude d'ensemble consacrée à l'histoire forestière en Bretagne; dans cette province, contrairement à ce que l'on constatait ailleurs, les abbayes et les églises possédaient peu de forêts ou de bois importants.

Chanoine Pérennès : *Hymnes de la fête des morts en Basse-Bretagne*, p. 31-69 (à suivre). Texte breton avec traduction française de complaintes que des chanteurs de bonne volonté allaient psalmodier de maison en maison pendant la nuit du 1er au 2 novembre; les offrandes recueillies étaient remises au curé. Cet usage subsiste encore dans quelques paroisses.

Anatole Le Braz : *Les saints bretons d'après la tradition populaire*, p. 70-73. Traditions recueillies à Plouzelambre (Côtes-du-Nord) sur le patron de l'église Saint-Zélambre, ou Sylvestre, ou Gelvest. Cet article fait suite à un travail publié dans les tomes XII et XIII des *Annales* (années 1890-1897).

F. Duine : *Les communes rurales de Bretagne. Guipel*, p. 229-269. Etude très substantielle de l'histoire d'une comm. de l'arr. de Rennes depuis les origines jusqu'à nos jours. M. Duine a repris et complété les articles consacrés à Guipel qu'il avait publiés en 1903 dans la revue rennaise *L'Hermine* et réunis dans une brochure intitulée *Un village de l'ancienne France* (Paris, Gamber, 1904, in-8°, 37 p.).

J. de La Martinière : *Le Parlement sous les rois de France*, p. 270-298 (à suivre). Histoire du parlement de Bretagne, siégeant ordinairement à Vannes, depuis 1491 jusqu'à 1554, date à laquelle la province fut dotée d'une cour analogue aux autres parlements du royaume. Cette étude, consacrée à des questions jusqu'ici négligées par les historiens bretons, doit être rapprochée de l'article publié par ce même auteur, en 1921, dans le tome XXXV des *Annales : La ville de Vannes siège du Parlement de Bretagne.*

J. Cuillandre : *Le « Broella » d'Ouessant et la navigation des Molénais dans l'autre monde*, p. 299-321. Complément d'une étude publiée dans le

précédent volume des *Annales* (*A propos de « La Légende de la mort »*) et traditions recueillies chez les matelots des îles d'Ouessant et de Molène.

R. Durand : *A propos du centenaire d'Ernest Renan. Notes critiques et bibliographiques*, p. 321-325 (suite).

H. Bourde de la Rogerie : *Bibliographie bretonne. Années 1922-1923*, p. 425-460. Liste de 414 livres, brochures ou articles consacrés à l'histoire ou à la géographie de la Bretagne.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'archéologie de Bretagne.

Tome V (1re partie), 1924. Rennes, Plihon et Hommay, Paris, Champion.

René Largillière : *La topographie du culte de Saint-Gildas*, p. 3-25. La répartition géographique des sanctuaires placés sous le vocable de ce saint permet d'établir que son culte, qui ne remonte pas aux premiers temps des émigrations bretonnes, fut répandu par les moines de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis dans leurs prieurés ou domaines du littoral sud de la Bretagne et des vallées de la Vilaine et du Blavet.

René Merlet : *La Victoire de Cancale remportée par les Bretons sur les Normands en l'année 931*, p. 26-40. Importante étude qui rectifie des erreurs singulières commises par de récents historiens. Juhel, comte de Rennes, vainquit des normands de Neustrie, et non de la Loire, à Cancale, et non à Caen.

A. Bourdeaut : *Chantocé, Gilles de Rays et les ducs de Bretagne*, p. 41-150. Histoire des prodigalités du seigneur de Chantocé qui le conduisirent à la ruine et aux plus criminelles folies.

Joseph Blarez : *Chevaliers de l'arquebuse et chevaliers du serpent d'or*, p. 165-187. La compagnie des chevaliers de l'arquebuse ou du papegaut de Port-Louis fut supprimée en 1770 en même temps que les sociétés de ce genre existant en Bretagne. Elle se reforma en une société secrète qui avait quelques apparences religieuses mais qui observait des rites analogues à ceux de la franc-maçonnerie; elle groupait' semble-t-il, les habitants de Port-Louis amis du plaisir. Le serpent d'or, devenu plus tard le serpent vert, disparut vers 1830.

Tome V (2e partie), 1924.

F. Le Lay : *La mort de Salomon, roi de Bretagne*, p. 3-22. Le roi, honoré comme saint dans plusieurs paroisses de Bretagne, fut assassiné le 25 juin 874; l'auteur établit que le crime fut commis au Merzer, près de Langoëlan (Morbihan).

Roger Grand : *Les routiers bretons pendant la guerre de cent ans*, p. 23-78.

A. Perraud-Charmentier : *Le sénéchal de Nantes et ses conflits avec les conseillers au Présidial*, p. 79-167.

Comte Charles de Calan : *Documents inédits sur la Vendée et sur la Chenannerie bretonne*, p. 169-223. Renseignements sur la correspondance des princes émigrés et de leurs agents conservée aux archives du Ministère des affaires étrangères, fonds France, volumes 588 à 647.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Tome LI. Rennes, H. Vatar, 1924.

Abbé Raison : *Culte et reliques du bienheureux Robert d'Arbrisset*, p. 1-68. Dans cette étude très documentée, l'auteur fait connaître les tra-

ditions qui subsistent dans le pays d'origine de Robert d'Arbrissel et décrit les statues et vitraux, généralement modernes, qui rappellent son souvenir; il raconte l'histoire de son tombeau à Fontevrault et du monument qui abritait son cœur, dit le Saint-Cœur, à Orsan en Berry; enfin, il expose l'état actuel de la congrégation des religieuses fontevristes réduite à trois prieurés, l'un à Chemillé (Maine-et-Loire) et les deux autres en Espagne. Cette étude a fait l'objet d'un tirage à part.

H. Bourde de la Rogerie : *Les Montigny faïenciers à Rennes au XVIIe siècle*, p. 69-91. Les seules œuvres que l'on puisse attribuer avec certitude à ces céramistes originaires du Berry sont des carreaux de faïence provenant d'églises de la région de Rennes qui portent des épitaphes datées de 1653 à 1681.

La caserne Saint-Georges, p. 93-103. Note sur les bâtiments conventuels de l'abbaye de religieuses bénédictines de Saint-Georges de Rennes, transformés en caserne à l'époque révolutionnaire, ravagés par un incendie en 1921, cédés en 1923 par l'Etat à la ville qui les fait restaurer pour y installer divers services municipaux.

H. Bourde de la Rogerie : *L'excursion de la Société archéologique*, p. 117-160. Notes sur huit églises anciennes de l'arr. de Vitré et observations sur l'histoire de l'architecture et du mobilier religieux dans la région.

Nota. — Le volume des *Annales de la Société historique et archéologique de l'arr. de Saint-Malo* pour les années 1923 et 1924 n'a pas encore été distribué.

Henri Bourde de la Rogerie.

COTES-DU-NORD

Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Tome LV (1923). Saint-Brieuc, 1924.

René Largillière : *Le prieuré de Roc'h Hirglas en Plestin*, p. 25-34. Le prieuré appartenait depuis 1086 à l'abbaye du Mont Saint-Michel; il a été confondu souvent avec celui de *Trévéruer* ou de *Locmikael* ou encore du *Monstoir* en Elliant, dans l'évêché de Quimper, lequel relevait aussi du Mont Saint-Michel. En 1261 les moines d'Hirglas étaient engagés avec le clergé local dans une contestation qu'explique M. Largillière.

M. Courtecuisse : *Bulle du pape Paul V nommant Claude Guillier abbé de Bonrepos (1614)*, p. 35-39. Avec reproduction photographique.

Al. Raison du Cleuziou : *Un manuscrit inconnu de la T. A. coutume de Bretagne et son premier possesseur François Ploesquellec, sgr du Boisriou*, p. 63-77.

Olivier du Breil de Pontbriand : *La grande prophétie de Merlin, texte et traduction avec une analyse du commentaire d'Alain des Isles*, p. 79-142. La rareté de l'édition de Francisque Michel et de Thomas Wright donne beaucoup d'intérêt à ce travail de vulgarisation.

Edmond Lemière : *Bibliographie de la Contre-Révolution dans les Provinces de l'Ouest ou des guerres de la Vendée et de la Chouannerie (1795-1815-1832)*, p. 143-171. De la lettre J (suite) à la lettre K.

Jules Morvan : *Histoire et monographie de la cathédrale de Saint-Brieuc*, p. 173-219. Le chœur, dont les piliers et colonnes ont des bases encore presque romanes, a été commencé dans les premières années du XIIIe siècle; saint Guillaume Pinchon semble avoir fait commencer la

nef entre 1231 et 1234. Peu après 1335 furent établies les voûtes et les arcs-boutants du chœur et du transept. La nef fut complètement mutilée et déformée dans le premier quart du XVIIIe siècle.

H. WAQUET.

FINISTERE

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon.

Quimper, 1924.

G. PONDAVEN et J.-M. ABGRALL : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite), pp. 3-27, 65-73, 129-139, 193-198, 257-262, 321-326. Loc-Maria-Quimper (fin), Loc-Mélar, Locquénolé, Locquirec.

Abbé MONFORT : *Pleyben. Contribution à son histoire* (fin de la 1re partie), p. 28-41. Publication avec commentaires de pièces d'archives concernant le retable à tourelles du maître-autel (1666-1667), œuvre des frères Yvon, Jean et Pierre Le Déan, le retable à colonnes de l'autel du Rosaire, commandé en 1698 à Jean Cévaër, de Pleyben et Jean Le Séven, du Cloître, l'horloge de l'église paroissiale.

G. PONDAVEN : *Quelques documents pour l'histoire religieuse des diocèses de Léon et de Cornouaille* (suite), pp. 42-52, 93-102. Suite de l'étude sur les Heures bretonnes du XVIe siècle et le Propre de Mgr de Boisdauphin (1659), lequel contient 47 fêtes d'obligation.

Abbé GUÉGUEN : *De l'ancien prieuré bénédictin de Lanneuffret*, p. 74-79. Admet l'existence au Moyen âge, depuis le IXe siècle, d'un prieuré de Landévennec à Lanneuffret (cant. de Ploudiry).

E. ERNAULT : *Le « Cathechism » de Gilles de Keranpuil*, pp. 80-92, 151-169, 212-221. Cette traduction bretonne du petit catéchisme latin du bienheureux Pierre Canisius est le plus étendu des textes en prose qui nous restent de la période moyenne du celtique armoricain. Elle fut imprimée à Paris, en 1576. Gilles de Keranpuil, recteur de Cléden-Poher, est également l'éditeur et, pour une grande part, l'auteur d'un livre d'heures bretonnes du XVIe siècle, étudié en 1895 par Léopold Delisle.

Abbé SALUDEN : *Un curé constitutionnel. Emmanuel Pillet, curé de Landerneau (1758-1836)* (suite), pp. 53-63, 103-113, 140-150, 232-243, 308-320, 366-378. Etude minutieuse de la vie à Landerneau de juillet 1792 à juillet 1793. La personnalité de Pillet disparaît un peu sous l'accumulation des détails, du reste souvent instructifs, de l'histoire des administrations locales. L'état civil ne fut que très difficilement admis dans les mœurs; dans les six premiers mois de 1793, la proportion des naissances déclarées à la mairie ne fut que d'une sur dix. Deux planches hors texte.

[P. PEYRON] : *Manuscrit de M. Boissière. Appendice. Pièces justificatives*, pp. 114-123, 178-184, 244-255. Publie diverses lettres et des listes de prêtres incarcérés ou déportés en Espagne.

L. LE GUENNEC : *Conflits et troubles au sanctuaire de Saint-Jean-du-Doigt en 1556*, p. 170-177. Il s'agit d'un conflit assez vif entre Pierre Chouart, chanoine et trésorier de Tréfuier, et Jean-Eudes du Vivier, abbé de Saint-Maurice de Carnoët, tous deux en compétition pour obtenir la chapellenie de Saint-Jean, érigée en bénéfice en 1552. Jean-Eudes du Vivier devait passer plus tard au protestantisme.

G. PONDAVEN : *Il y a cent ans. Nouveau préfet. Nouvel évêque* (suite), p. 185-192. Notes sur M. de Foresta, préfet du Finistère et sur Mgr de Poulpiquet, évêque de Quimper et de Léon.

LARGILLIÈRE : *Saint Avertin - Sant Everzin*, p. 199-202. Everzin ou Iverzin sont les formes bretonnantes d'Avertin, nom du saint compagnon de saint Thomas de Cantorbéry. Il a été honoré surtout dans le Tréguier.

G.-H. DOBLE : *Les relations durant les âges entre la Bretagne et le Cornwall*, pp. 203-211, 279-295. Le plus fort contingent des Bretons immigrés en Armorique venaient de la *Dumnonia* romaine, correspondant aux deux comtés actuels de Devon et de Cornwall. Soit dans la toponymie, soit dans le culte des saints, les points communs abondent entre la Bretagne et le Cornwall; les relations entre les deux pays, très intimes du ve au xe siècles, sont restées fréquentes jusqu'à la fin du xvie. Exeter, où les églises sont encore dédiées à des saints celtiques, n'est tombé qu'en 926 aux mains des Saxons. Après la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, de nombreux Bretons Armoricains furent établis en Cornwall, surtout dans le clergé. Parmi les œuvres littéraires intéressant les deux pays, et dont la plus célèbre est le roman de Tristan et Iseut, le révérend Doble insiste sur le mystère *Beunans Meriasek* (vie de Mériadec) composé en 1504 par un prêtre cornish nommé Hadton et dont une représentation a été donnée l'année dernière à Redruth en Cornwall, d'après une version anglaise; or Mériadec, évêque de Vannes, est honoré dans le Vannetais et à Saint-Jean-du-Doigt. Article illustré de trois planches hors texte.

Abbé KERBIRIOU : *La vie et l'organisation du clergé paroissial dans le Léon à la veille de la Révolution*, p. 222-231, 296-307. Sorte d'appendice au bon livre du même auteur sur Mgr de La Marche (voir *Revue*, t. X, an. 1924, p. 507). Sur 95 rapports de recteurs concernant la mendicité et le paupérisme, une demi-douzaine seulement contient des récriminations contre l'inégalité des charges, un seul, celui du recteur de Plouénan, révèle quelque familiarité avec les œuvres des encyclopédistes.

Abbé MÉVEL : *Nos vieux saints bretons. Saint Diboan*, pp. 263-270, 327-337. Très populaire en Cornouaille où il est invoqué pour la délivrance des moribonds et le salut des trépassés, Diboan, dont le nom n'est qu'un surnom (*di boan* = qui tire de peine), ne serait autre qu'Ethbin, compagnon de saint Guénolé et éponyme de Pleyben. Idunet semble désigner aussi le même personnage.

LARGILLIÈRE : *Saint Brévara, Brévalaire ou Brandan*, p. 271-278. Ce sont trois formes différentes du nom d'un même saint. En revanche Préden, Vran et Bédan n'ont rien à voir avec Brandan.

Abbé J.-M. GUÉGUEN : *Les prônes d'un recteur de Landunvez au temps de Louis XIV*, p. 338-355. Guillaume Rannou, recteur à Landunvez de 1685 à 1717, montra dans son ministère plus d'intelligence que de vertu. Ses notes de prône, conservés pour la période 1687-1691, sont des documents précieux pour la connaissance de la vie paroissiale en Basse-Bretagne à la fin du xviie siècle.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère

Tome LI. Quimper, 1924.

Dr LAGRIFFE : *La thèse de Laënnec*, p. 3-11.

Camille VALLAUX : *Quelques réflexions sur les origines du peuple breton et sur la persistance de la langue bretonne*, p. 12-24. Essaie de prouver, après Albert Travers, que les émigrations de Bretagne en Armorique des v et vi^e^ siècles ont été insignifiantes.

L. LE GUENNEC : *Les anciens manoirs des environs de Quimper* (fin), p. 25-45. Passant en revue les manoirs de la commune de Kerfeunteun,

donne incidemment quelques indications intéressant l'art religieux et l'histoire du personnel ecclésiastique.

J. Savina : *Les mouvements populaires en juillet et août 1789 d'après quelques lettres inédites de Ange Conen de Saint-Luc*, p. 46-67. Type très significatif de jeune gentilhomme, séduit par les idées nouvelles, et que les premiers troubles déconcertent et bientôt retournent, Ange de Saint-Luc est le frère de Victoire Conen de Saint-Luc, zélatrice de la dévotion au Sacré-Cœur à Quimper et martyre de la Terreur; leur père, conseiller au Parlement de Rennes, avait pour frère l'évêque de Quimper. Ange devait périr fusillé après l'affaire de Quiberon.

J. Loth : *Quelques mots sur l'Emigration bretonne en Armorique*, p. 68-73. En réponse à l'article de C. Vallaux, maintient la thèse, d'une part de la romanisation de l'Armorique, puis de l'importance des émigrations.

H. Waquet : *Une rentrée des classes à Quimper en l'an VIII*, p. 74-77. A l'école centrale, qui occupait la place de l'ancien collège des Jésuites.

L. Le Guennec : *Vieilles chansons bretonnes. III. Le clerc de Tromelin*, p. 78-84. Complainte, recueillie dans le « petit Tréguier » (à l'est de Morlaix), et qui repose sur un fond de vérité.

E. Delécluse : *La ville d'Is. Ses origines. Sa submersion*, p. 85-91.

Ch. Chaussepied : *Le clocher de Ploaré*, p. 92-94. Etude architectonique, accompagnée d'une planche hors texte. Le clocher est un monument remarquable de la seconde moitié du xvie siècle.

H. Waquet.

MORBIHAN

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. Année 1924.

Colonel Juge : *Notes sur le Diarnelez* (comm. du Faouët), p. 86-104. Renseignements curieux sur la vie menée dans une gentilhommière bretonne au début du xviiie siècle, et la grande familiarité du seigneur avec ses clients et tenanciers.

Louis Kerrand : *Les restes d'Olivier de Clisson et de Marguerite de Rohan. La restauration de leur tombeau dans la basilique de Notre-Dame de Josselin*, p. 104-123. M. Kerrand vient de découvrir, dans le galetas de l'église Saint-Martin de Josselin, un coffret de plomb qui contient les restes de l'illustre connétable et de sa femme. Les modifications successives apportées depuis la Restauration au mausolée du Moyen âge en sont un peu la cause. On ne songe, aujourd'hui, qu'à rétablir celui-ci dans son état primitif à Notre-Dame du Roncier, et aussi à y replacer les cendres qu'il aurait toujours dû protéger.

Abbé Joseph Blarez : *Dans les ruines de l'église Port-Louis*, p. 191-193. Incendiée en 1918, sa reconstruction a fait découvrir de nombreuses sépultures des xviie et xviiie siècles contenant toutes une pièce de monnaie. Chaque boulin de l'ancienne église, construite entre 1657 et 1666, renfermait deux œufs non cassés. C'est la première fois qu'on signale, en Bretagne, cet usage curieux.

J. de La Martinière.

LOIRE-INFERIEURE

La Société archéologique de Nantes n'a pas encore commencé à publier les travaux lus en 1924.

Léon Maître.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

3e série, tome VI, 4e trim. 1923, 1er et 2e trim. 1924.

TOURNEUR-AUMONT : *Pouvoir central et régionalisme au temps de Louis le Débonnaire*, p. 449-476. Etude profonde et originale d'un grand problème politique spécialement envisagé au point de vue aquitanique.

M. POULIOT : *Jean Poictevin, chanoine de Sainte-Radegonde* [de Poitiers], *traducteur des psaumes*, p. 509-530. Traduisit, en 1550, les cent derniers psaumes, pour faire suite à la célèbre traduction de Marot. Curieuse figure à situer aux confins des tendances catholique et huguenote.

F. UZUREAU : *Un procès relatif au culte, à Poitiers (1797)*, p. 610-618. Il s'agit du court séjour à Curzay de l'abbé Brumault de Beauregard, vicaire général de Luçon, qui y exerça, dans la chapelle du château, avec une certaine ampleur, le saint ministère.

La Semaine religieuse du diocèse de Poitiers, 1924.

F. UZUREAU : *Une victime thouarsaise de la Révolution*, p. 692. Victoire Bauduceau, épouse de Gilles Réveillière, née à Thouars en 1745, arrêtée à Cholet et fusillée au champ des Martyrs près Angers le 1er février 1794 pour délit de culte.

J. SALVINI.

DEUX-SEVRES

Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres

Années 1922 et 1923.

G. TURPIN : *L'église Notre-Dame de la Couldre, à Parthenay, et ses sculptures*, p. 79-91. Historique très détaillé des avatars de ces fameuses sculptures jusqu'au 20 décembre 1922.

M. FAUCHÉ : *Les variations de l'effectif scolaire à l'Oratoire de Niort*, p. 95-107. D'après les registres du collège de 1720 à 1793.

M. FAUCHÉ : *Une lettre inédite de Fouché (15 oct. 1784)*, p. 125-128. Adressée de l'Oratoire de Niort à son jeune élève Chebrou des Loges.

Prise de possession du prieuré Saint-Jean-B. de Mougon, ordre de Cluny, par Frédéric-Constantin de La Tour-d'Auvergne (Niort, 17 septembre 1731), p. 129-131. Acte publié d'après les minutes notariales par M. Farault.

J. SALVINI.

VENDEE

Revue du Bas-Poitou, 37e année, 1924. Fontenay-le-Comte.

J. PLATTARD : *Le séjour de Rabelais à Fontenay-le-Comte*, pp. 1-10, 87-98. Pages extraites d'un volume récemment paru, *L'adolescence de Rabelais en Poitou*. Edition des Belles-Lettres, Paris, 1923.

M. BRILLAUD : *Les fresques de l'église de l'Absie*, p. 20-28. Décrit deux fresques du XVe siècle. L'une représente la messe miraculeuse de saint Grégoire, l'autre une crucifixion.

R. Delagrange : *Saint-Savin-sur-Gartempe*, p. 73-79. De cet antique monastère poitevin, fondé par Charlemagne, il ne reste plus que des ruines. Mais l'église, reconstruite au xie siècle, est couvert, de la crypte aux voûtes, de curieuses peintures murales que R. de Lasteyrie (*L'art roman*, p. 549) juge supérieures à celles d'Obergsell et qui formeraient, d'après lui, « l'ensemble de peintures romanes le plus complet et le mieux conservé qui nous soit parvenu ».

J. Plattard : *Hommage du Bas-Poitou à la mémoire de Ronsard*, p. 221-225. Cite une élégie latine composée par le poète fontenaisien Nicolas Rapin à la mémoire de son maître Ronsard, « comme gage suprême de leur commune amitié ». (*Supremum nostrae pignus amicitiae.*)

R. Vallette : *Deux héroïques victimes de la Révolution, à Noirmoutier*, p. 232-239. Il s'agit de Marguerite Duhoux d'Hauterive, veuve de d'Elbée (second généralissime de la Vendée militaire) et de son amie, Elisabeth-Victoire Jacobsen, veuve d'un chef vendéen, fusillées dans l'île, le 29 janvier 1794.

P. Boutin : *Le vandalisme révolutionnaire en Vendée. Le cheval de Benet*, p. 255-260. Montre en action un grotesque comité de surveillance, demandant l'autorisation de faire disparaître — puis faisant marteler subrepticement —, sous prétexte qu'elle représentait « une effigie à cheval de Charlemagne, figure royalle que tout bon républiquain doit avoir en orreur », une des figures symboliques qui ornaient la façade de la belle église romane de Benet.

Société d'émulation de la Vendée, 1924. La Roche-sur-Yon.

A. Poirier : *Mgr Paillou et les débuts du Concordat en Vendée*, p. 53-82. Expose, en ce premier article, le rôle important joué par M. Paillou, de 1800 à 1805, comme vicaire général du vaste diocèse de La Rochelle et administrateur de la région vendéenne. Homme d'esprit pacifique mais de ferme volonté, il travailla à faciliter l'application du nouveau Concordat et à limiter les funestes effets du schisme de la Petite Eglise, causé par l'obstination de Mgr de Coucy, en attendant de devenir à son tour évêque du diocèse qu'il avait réorganisé.

Ad. Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Rien aux entrées de la Bibliothèque nationale.

V. C.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFERIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis
XLIe volume, livr. 1 à 4. Saintes, libr. Delavaud, 1924.

Jules Sottas : *Le gouvernement de Brouage et de La Rochelle sous Mazarin* (suite), p. 41-59. Au point de vue de l'histoire ecclésiastique : Col-

bert de Terron s'occupe pour Mazarin de l'administration et particulièrement du revenu foncier de ses quatre abbayes de Saint-Michel-en-l'Herm, Moissac, Grandselve et Bonnecombes (p. 53-59).

Ch. Dangibeaud : *Contribution à l'histoire du protestantisme. A Cozes*, pp. 59-75, 89-106. Notes extraites de minutes de notaires : Protestation d'un groupe de protestants de Cozes contre qui procès-verbal fut dressé parce qu'à un enterrement ils avaient contrevenu à la déclaration du roi qui limite à trente le nombre de personnes pouvant assister à l'enterrement d'un coreligionnaire; protestations contre abjurations forcées, etc...

C. F. : *Monseigneur Curien*, p. 75-77 (et 1 portrait).

F. Uzureau : *L'évêque de La Rochelle en 1795*, p. 107-110. Mgr de Coucy, émigré en Espagne; ses lettres à Louis XVIII et à l'abbé de Beauregard, vicaire général de La Rochelle et de Luçon.

Ch. Dangibeaud : *Le calvaire de Saint-Pierre de Royan au musée de Cluny*, p. 153-159 (et 1 pl.). Plaque émaillée, datée 1503 (1504 n. st.) représentant la crucifixion.

F. de Vaux de Foletier.

REVUE DES PERIODIQUES

Revue historique, 45e année. Tome CXLVI, 1924.

Charles Filliatre : *Gerberon, bénédictin janséniste du XVIIe siècle*, p. 1-54. Janséniste, Dom Gerberon l'est jusqu'au fond de l'âme, avec toutes les roueries et toutes les subtilités de la secte, avec sa duplicité incorrigible, avec sa prétention de rester dans l'Eglise malgré l'Eglise, avec son esprit intrigant et brouillon et sa fureur d'écrire sous le voile de l'anonyme contre les puissances. Longtemps ménagé ou surveillé à demi, il finit par attirer l'attention de Louis XIV. Un exempt est envoyé au monastère de Corbie pour s'assurer de sa personne. Le prieur le laisse s'évader et Dom Gerberon passe en Hollande, où l'évêque de Castorie, un correspondant de Bossuet, mais qui en tient lui aussi pour la secte, l'accueille à bras ouverts et lui donne du ministère et une cure. Le moine est au comble de ses vœux : en collaboration avec le grand Arnauld, il continue à écrire pour le parti. Huit ans plus tard, la guerre de la ligne d'Augsbourg interrompt cette félicité et force Gerberon de passer à Bruxelles, bien qu'il ait été reçu bourgeois de Rotterdam et soit plus en règle avec Messieurs les Etats généraux qu'avec ses supérieurs et qu'avec l'Eglise. A Bruxelles, pendant treize ans (1690-1703), il déploie une grande activité surtout contre les Jésuites dont le fantôme l'obsède, et contre l'archevêque de Malines qui, à l'entendre, est mené par les Jésuites. Le testament de Charles II ayant donné l'Espagne et toutes ses possessions au petit-fils de Louis XIV, celui-ci se souvient que son grand-père a des comptes à régler avec le moine, et il le fait transporter de Bruxelles alors terre d'Espagne, en France. Interné d'abord à Amiens, puis à Vincennes, Gerberon, par des rétractations plus ou moins sincères et bien vite reprises, et par l'intercession du P. Le Tellier, finit par obtenir son élargissement. On le rend à ses supérieurs. Saint-Germain-des-Prés ne peut le garder et il meurt à l'abbaye de Saint-Denis, au milieu de ses frères.

Th. Malley.

Revue d'histoire ecclésiastique.

25e année. Tome XX, 1924, Louvain, 40, rue de Namur.

Augustin Fliche : *Le pontificat de Victor III (1086-1087)*, p. 387-412. Placé entre deux grands papes, Grégoire VII et Urbain II, Victor III est plutôt comme homme une figure pâle et indécise. C'est un esthète, un bibliophile, un amateur de beaux monuments, qui paraît plus propre à gouverner et à embellir le monastère du Mont-Cassin, dont il est abbé, qu'à tenir les clefs de Pierre dans ses mains. Il le sent lui-même. Elu pape, le 24 mai 1086, sous l'influence de son ami, le prince Normand Jourdain de Capoue, il hésite pendant de longs mois à ratifier son élection et à se faire conférer le caractère épiscopal. Deux crises, l'une extérieure, l'autre intérieure, expliquent ces hésitations. Henri IV de Germanie, momentanément vainqueur en Allemagne, et tenant plus que jamais à son antipape Clément III, était redevenu fort redoutable, les princes Nor-

mands étaient pour l'Eglise des protecteurs peu sûrs et presque aussi à craindre que des ennemis. Quant au nouveau pape, outre qu'il était peu préparé à sa dignité, il avait des antécédents fâcheux. Sans aller jusqu'au schisme, il avait montré une complaisance trop grande pour des schismatiques avérés et pour Henri IV lui-même. Sur le fond de cette crise morale et sur les motifs qui déterminèrent l'élu à ratifier son élection, nous avons deux versions différentes, celle de Pierre Diacre dans la chronique du Mont-Cassin, celle de Hugues de Dié dans deux lettres à la comtesse Mathilde. La première, plus favorable, nous montre un homme profondément pénétré du sentiment de son indignité, qui résiste pendant de longs mois aux supplications de ceux qui l'entourent, et ne cède enfin qu'à la volonté de Dieu, manifestée par les événements. La seconde, plus sévère, attribue à des motifs beaucoup plus humains les résistances et le revirement. Sans trancher la question, M. Fliche, qui connaît si bien l'époque, est plus disposé à croire Hugues de Die que Pierre Diacre, pour lequel les abbés du Mont-Cassin ne peuvent faillir. Ce qui est sûr, c'est que Victor III est un pape légitime et qui, sans être grand, ne dépara pas la liste pontificale.

P. Richard : *La monarchie pontificale jusqu'au concile de Trente*, p. 413-456. Voir le compte rendu du tiré à part aux « Notes bibliographiques ».

Th. Malley.

Revue historique de droit français et étranger.

4e série, 3e année, 1924.

E. Lesne : *Les diverses acceptions du terme « beneficium » du VIIIe au XIe siècle*, p. 5-56. Du VIIIe au XIe siècle, sens ordinaire : concession à titre précaire. Au IXe siècle, apparaissent des bénéfices perpétuellement attachés à une fonction. Seuls, ceux qui sont la dotation d'un office ecclésiastique subsistèrent. A la conception du bénéfice laïc se substitua celle du fief.

Compte rendu critique, par M. Paul Fournier, du livre de M. l'abbé Fournier sur *Les Origines du Vicaire général*, p. 144-149.

Compte rendu de la Semaine d'histoire du droit normand, tenue à Caen (23-28 juin 1924), p. 705-719 : E. Blum : *Le bref de fief lai et d'aumône, appel comme d'abus du droit normand.* — M. Morel : *L'excommunication et le pouvoir civil en Normandie (1195-1223).* — F. Soudet : *L'Echiquier des archevêques de Rouen.* — Abbé Sevestre : *La portée juridique des visites archidiaconales dans la province ecclésiastique de Rouen et principalement dans le diocèse de Coutances au XVIIIe siècle.* — H. Prentout : *Le droit électoral aux Etats de Normandie.*

Gabriel Le Bras.

La Révolution française.

Tome 77 (1924). Paris, 3, rue de Furstenberg.

Gaston Martin : *Les Blancs à Machecoul, mars-avril 1793* (à suivre), p. 289-312. Dans le pays de Retz, la Révolution de 89 fut d'abord agréée parce qu'elle était souhaitée du bas clergé, comme l'indique la similitude de ses cahiers avec ceux du Tiers. La Constitution civile du clergé changea cet état de choses. Contrairement à l'opinion de M. Lallié, et s'appuyant sur les procès-verbaux recueillis par Dugast-Matifeux, M. Martin montre que le clergé insermenté, dès 1791, travailla au renversement du régime.

Dans les massacres des 11 et 12 mars 93, la haine du « prêtre-jureur » et de ses amis conduisit les assassins, bien plus que la résistance aux ordres de réquisition.

Paul MAUTOUCHET.

Revue politique et parlementaire. Tome CXX. 1924.

Achille MESTRE : *Le protectorat catholique de la France en Orient*, 10 sept. 1924, p. 367-384. M. Achille Mestre qui considère que le protectorat catholique de la France en Orient « figure parmi ces intérêts nationaux permanents qui doivent échapper aux fluctuations de la politique intérieure », en étudie les origines et les fondements juridiques. Ce protectorat est une tradition des plus lointaines qui doit être rattachée au mouvement des croisades, au développement des missions françaises et à l'envoi, en Orient, dès le XIIIe siècle, de consuls français. Les textes diplomatiques — capitulations dont la première remonte à 1535 et traités internationaux, dont celui de Berlin — n'ont fait que sanctionner une coutume, contre laquelle ni le Saint-Siège ni la Porte n'ont jamais protesté. Les manifestations traditionnelles de notre protectorat ont toujours été l'intervention de nos agents diplomatiques auprès du gouvernement ottoman pour la défense des intérêts de la catholicité, la juridiction de nos consuls sur les communautés catholiques de rite latin, enfin, les honneurs liturgiques rendus à nos représentants par les ministres du culte catholique. Ces privilèges, il faut le reconnaître, ont été parfois concédés, par des capitulations spéciales, à d'autres puissances, mais, en fait, la France les a toujours seule exercés. Les capitulations ont été abolies par le traité de Lausanne, mais si, pour cette raison, la juridiction de nos consuls sur les communautés catholiques ne peut plus s'exercer, le droit d'intervention et le droit aux honneurs semblent subsister, puisque le premier n'est pas contraire à la souveraineté de l'Etat ottoman et que le second ne dépend que de la seule décision du Saint-Siège qui a encore récemment prouvé qu'il entendait toujours, en dépit des événements, continuer cette tradition, destinée à symboliser la situation prépondérante qu'occupe la France en Turquie comme protectrice du catholicisme. Notre protectorat est donc simplement diminué. Mais il peut dorénavant, par la seule volonté du Saint-Siège, être supprimé complètement. Pour ces raisons — entre beaucoup d'autres — il eût été plus politique d'agir envers Rome moins « gauchement » que ne l'a fait récemment la majorité de M. Herriot.

Th. L.

Les Lettres. 11e année. Paris, 1924.

François GUÉDON : *Une étape vers le ralliement : l'encyclique « Nobilissima Gallorum gens »* (t. Ier, pp. 167-194, 355-377). D'après des inédits M. Guédon expose le retentissement de cette encyclique dans l'épiscopat français. Le cardinal Guibert proposa d'y faire une réponse collective : mais plusieurs de ses collègues s'y opposèrent; et ne pouvant s'entendre sur la teneur ni même sur l'opportunité d'une telle lettre, force leur fut d'y renoncer.

Auguste VIATTE.

Etudes franciscaines. Tome XXXVI, 20e année. Paris, 1924.

P. ARMEL : *Le culte de sainte Anne dans les Pays rhénans au Moyen âge et les Franciscains*, pp. 275-283 et 600-623. Le commencement de cette étude a paru dans le t. XXXV (1923), p. 632-647. L'auteur utilise notam-

ment le travail de l'abbé Pfléger : *Le culte de sainte Anne en Alsace*, publié dans le *Bull. eccl. de Strasbourg*, en 1919. Il cite de nombreuses œuvres d'art, statues, gravures, compositions littéraires, témoignant de ce culte. Le XVe siècle fut le siècle d'or de la dévotion envers sainte Anne.

P. Gratien : *Ordres mendiants et clergé séculier à la fin du XIIIe siècle*, p. 499-518. Il s'agit de la lutte à l'Université de Paris. Le P. Gratien en étudie la troisième phase qui va de 1279 jusqu'au concile de Vienne, en 1312. Cette lutte roule surtout sur la liberté à accorder aux mendiants de prêcher et confesser sans la permission des curés pourvu qu'ils aient obtenu celle de l'Ordinaire. L'évêque d'Amiens, Guillaume de Mâcon, s'y trouve particulièrement mêlé. C'est à ce prélat que le P. Gratien attribue « très probablement » la lettre si longtemps exploitée comme venant du chancelier de Frédéric II, Pierre des Vignes, et relative aux Tiers-Ordres. Cf. *Etudes Franciscaines*, t. XXXIV (1922), p. 538-560.

Joseph Blarez : *Une lettre d'affiliation*, p. 534-538. Cette lettre fut accordée par le Général des Capucins à Robert de Beauchamp et à sa famille, en 1758. Ce R. de Beauchamp était contrôleur général des Finances de la généralité du Poitou.

P. Ubald d'Alençon : *De la croix à double traverse en héraldique*. p. 590-599. C'est la croix de Lorraine, dite aussi croix d'Anjou, ou croix patriarcale, ou croix de Hongrie. Elle est d'origine orientale.

P. Achille Léon : *Couvents de récollection de la province observante de Touraine Pictavienne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 624-639. Ces couvents sont Les Robinières, au diocèse de la Rochelle (1680), Saint-Martin-de-Telley au diocèse de Nantes (1689), et Olonne au diocèse de Luçon, en 1696. L'auteur réimprime des notes déjà publiées par Dugast Matifeux dans la *Revue des Provinces de l'Ouest* en 1858, et le *Modus vivendi F. M. conv. Robineriarum...* de la bibliothèque de Nantes.

P. Edouard d'Alençon : *Un épisode de la Ligue à Rome sous le pontificat de Sixte-Quint*, p. 646-651. Sixte-Quint fut d'abord favorable à la Ligue, puis ensuite au roi Henri IV. Son nonce à Paris, le cardinal Gaétani, se trouvait bien embarrassé.

Revue d'histoire franciscaine. Tome Ier. Paris, 1924.

P. Ubald d'Alençon : *Cordeliers, Clarisses et Tiers-Ordre à Carcassonne*, p. 74-102. Les premiers furent fondés au XIIIe siècle. Les secondes également, mais elles disparurent en 1478. C'est dans leur couvent abandonné que les Cordeliers vinrent en 1570. Le Tiers-Ordre séculier fut reconstitué en 1659.

H. Lemaître : *Indulgence en faveur du couvent des Cordeliers de Dijon (vers 1480)*, p. 103-106. Réimpression d'une affiche qui se trouve à la bibliothèque nationale de Paris. Rés. E. 1659.

André Philippe et Pierre Marot : *Le « sépulcre » de l'église des Cordeliers de Neufchâteau en Lorraine*, p. 144-168. Ce sépulcre est aujourd'hui en l'église Saint-Nicolas de la même ville. Il comprend neuf personnages. Il est du XVe siècle. Treize illustrations accompagnent ce texte.

P. Achille Léon : *La résidence des Récollets de la province de Saint-Denys à Nantes (1639-Révolution)*, p. 167-179. Cette résidence, différente du couvent fondé en 1617 et qui appartenait à la province de Sainte-Marie-Madeleine d'Anjou depuis 1619, était attenante au monastère des Clarisses. D'abord exempte de la juridiction de l'ordre, elle y fut soumise en 1639 par les soins du P. Ignace Le Gault. La liste des supérieurs, confesseurs et convers du monastère des Clarisses de Nantes est donnée

p. 175-179. Les mêmes Clarisses fondèrent une maison au Vieil-Hesdin, en 1639. Tirage à part.

H. Lemaître : *Les soins Hospitaliers à domicile donnés dès le XIVe siècle par des religieuses franciscaines, les sœurs Noires et les sœurs Grises, leurs maisons*, p. 180-208. En 1872, le P. Apollinaire de Valence avait publié un travail sur ce sujet, et M. Lemaître avait lui-même donné les statuts des sœurs Grises hospitalières dans l'*Arch. franç. hist.*, t. IV (1911), p. 720-731. Il reprend la monographie de chaque maison, en distinguant bien les deux juridictions : Sœurs de la Celle ou sœurs Noires, et sœurs Grises hospitalières. Toutes ces religieuses sont du Nord de la France ou des pays voisins.

H. Lemaître : *Affiche manuscrite d'une indulgence accordée à la confrérie de Notre-Dame de la Conception à Vannes (1496)*, p. 209-215. Cette confrérie était établie chez les Cordeliers de Vannes, dont l'abbé Le Mené a écrit la notice en 1894 dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morbihan*, p. 102-140.

Etienne Gilson : *Rabelais franciscain*, p. 257-287. L'auteur indique les notions philosophiques notées dans le texte de Rabelais, — son « sel franciscain », c'est-à-dire ses hardiesses un peu gauloises. A ce compte-là on trouve le sel franciscain bien ailleurs que dans l'ordre de Saint-François. Que de *truffatores* dans tous le Moyen âge ! — Rabelais écrivain de l'Ordre, commentaire du texte des *Scriptores* de Wadding.

Ch.-V. Langlois : *Jean de Bassoles frère mineur*, p. 288-295. Cet auteur est du XIVe siècle. Disciple de Denis Scot, il fut lecteur à Reims. Il est mort en 1333.

Chanoine Chartraire : *Les Cordeliers de Sens (1231-1790)*, p. 325-361. L'auteur étudie l'église, indique les corporations établies chez les Cordeliers. Il signale un Louis Desvignes, artiste-peintre, en 1751. Le travail se termine par une liste des Cordeliers décédés au couvent de Sens.

Ph. Lauer : *Un Tertiaire qui n'est reconnaissable qu'à sa cordelière*, p. 362-364 et p. 500. Illustration. Il s'agit d'Antoine le Grand Bâtard de Bourgogne, bienfaiteur des Cordeliers de Mons. En fait cette « cordelière » n'est que le lacs d'amour et il n'est nullement permis d'en conclure que le Grand Bâtard était Tertiaire, comme je le montrerai amplement un jour.

Pierre Marot : *Sceaux des Cordeliers et des Clarisses de Neufchâteau en Lorraine*, p. 364-367. Illustration.

Emile Isnard : *Le musée franciscain de Marseille*, p. 432-436. Illustration. Les Capucins furent établis en cette ville en 1579. Rétablis en 1825 rue Croix-de-Régnier, ils ont fondé, en 1880, un musée franciscain qui émigra à Rome, vers 1906. Mais il a été renouvelé par le P. Exupère. La *Revue de Marseille et de Provence* (nov.-déc. 1891, p. 361-368) avait déjà consacré un article à ce musée.

P. Achille Léon : *La résidence des Récollets de la province de Saint-Denys (période révolutionnaire)*, p. 437-468. En 1879, le P. Flavien de Blois avait déjà publié sa *Statistique des Franciscains de la Loire-Inférieure à l'époque de la Révolution*. Nantes, Libaros, in-8°. Tirage à part.

Max. Courtecuisse : *Actes du chapitre des Frères Mineurs de l'observance cismontaine tenu à Châteauroux en 1478*, p. 481-492. Wadding ne paraît pas avoir connu ces actes, très intéressants pour l'histoire de la vie conventuelle.

Annales franciscaines. 62e année. Paris, 1924.

P. Ubald d'Alençon : *De la chapelle du Tiers-Ordre au grand couvent de l'observance de Paris*, pp. 24-28 et 38-42. Le Tiers-Ordre séculier fut

rétabli chez les observants de Paris en 1666 par le célèbre P. Claude Frassen. La chapelle particulière aux Tertiaires fut bâtie en 1671. Un inventaire des ornements en fut dressé à la fin du XVIIe siècle (N. B. La première et la troisième partie de ce travail ont seules paru. La seconde est demeurée sur le marbre par suite de circonstances matérielles et n'a point été publiée.) — *Le Tiers-Ordre séculier au Havre avant la Révolution*, p. 43-45. — *Le Frère Hilarion de Vittel, chirurgien médecin*, p. 46-47. Mort à l'île de Naxis dans l'archipel le 11 mars 1660. — P. ENGELBERT : *Les Franciscaines de Sainte-Marie des Anges à Angers*, p. 73-80. Fondation datant de 1871. — P. Léopold DE CHÉRANGÉ : *La B^e Françoise d'Amboise et le fratricide de Bretagne*, pp. 104-108 et 143-147. — P. UBALD D'ALENÇON : *Nos maîtres de spiritualité. Le P. Ludovic de Besse*, p. 113-116; *Le P. Alexandrin de la Ciotat (1629-1706)*, pp. 209-212, 301-305. — P. ARMEL : *Les martyrs franciscains pendant la Révolution*, pp. 168-174 204-208, 235-240, 295-300, 333-337 et 362-366 (à suivre). — *Les Franciscaines de Champfleur*, p. 175-181, fondées au XIXe siècle.

Orient. Revue de la jeunesse franciscaine. 8e année. Carcassonne, 1924.

P. JULES D'ALBI : *L'esprit de Paris et d'Oxford au temps où débuta le B. Jean Duns Scot*, p. 25-31. Duns Scot a tenté une conciliation des doctrines franciscaines et de la doctrine thomiste. Ces pages sont comme une suite du volume que le même P. Jules d'Albi a écrit sur *Saint Bonaventure et les luttes doctrinales de 1267 à 1277* (Paris, Giraudon, 1923, in-16 de 260 p.).

Archivum franciscanum historicum. 17e année. Quaracchi (Italie), 1924.

André CALLEBAUT : *Le B. Jean Duns Scot étudiant à Paris vers 1293-1296*, p. 3-12. Pour fixer ces dates l'auteur s'appuie sur les statuts universitaires de Paris, et sur le parallélisme avec les étudiants dominicains.

Dr Michel de DMITREWSKI : *F. Bernard Délicieux O. F. M. Sa lutte contre l'inquisition de Carcassonne et d'Albi (1297-1319)*, pp. 183-218, 313-337 et 457-488 (à suivre). Ce travail est tiré en majeure partie des pièces du procès de B. Délicieux, contenues dans le ms. l. 4270 de la Bibliothèque nationale de Paris déjà utilisé par Hauréau.

Franciscana. Tome VII. Iseghem (Belgique), 1924.

H. LIPPENS : *Les premiers statuts des Observantins de la province de Flandre*, pp. 118-136 et 195-214. D'après le ms. 142 du Musée archéologique de Namur. Les origines de la province de Flandre remontent à 1523. Elle était composée de neuf couvents wallons et de six maisons flamandes, dont Saint-Omer, Avesnes, Lebiez. Les statuts datent de 1525-1542.

P. HILDEBRAND : *Le ministère de la prédication chez les anciens capupins flamands (1630)*, p. 274-314. D'après un ms. que le P. H. attribue au P. Joseph de Bailleul, mort en 1665. Des prédications françaises étaient données à Anvers, Bréda, Bruxelles, Bourbourg et Tourcoing.

La France franciscaine. Tome VI. Paris, 1923.

Anastase VAN DEN WYNGAERT : *Querelle du clergé séculier et des ordres mendiants à l'Université de Paris*, p. 47-70. Le début de ce travail avait paru dans le t. V (1924), p. 257-281 et 369-397. Les personnages qui prirent part à cette lettre sont d'un côté Gérard d'Abbeville, Guillaume de

Saint-Amour et Nicolas de Lisieux, et de l'autre Jean Peckham, Bertrand de Bayonne, saint Bonaventure et saint Thomas.

Joseph Blarez : *Le couvent des Récollets de Port-Louis*, p. 187-207. D'abord couvent de Cordeliers fondé en 1446 dans l'îlot de Sainte-Catherine, l'établissement fut transféré, en 1653, à Port-Louis et donné aux Récollets et l'île Sainte-Catherine ne demeura qu'une annexe. En 1790, il y avait neuf religieux. P. 206-207. Liste de gardiens de 1653 à 1791.

La France franciscaine Tome VII. Paris, 1924.

P. Achille Léon : *Une controverse religieuse au pays d'Avallon en 1667*, p. 149-159. Il s'agit d'un synode et de controverses tenus au Vaux-de-Lugny (Yonne), sur l'initiative de la châtelaine du lieu, Françoise-Renée de Jancourt, calviniste. Y prirent part M. de la Fondrée, théologal d'Avallon, deux Minimes, deux Cordeliers de Vézelay et deux Capucins. Le tout se termina par une échauffourée où le P. Duhan, cordelier et ancien calviniste, faillit être assassiné.

P. Ubald d'Alençon.

Le Correspondant. 1924.

Abbé Jacques Moulard : *Grandes figures du passé. Le cardinal François de Tournon, d'après des documents inédits* (10 juillet, p. 51-63). Etude particulièrement intéressante à raison des preuves qu'elle apporte contre la réputation de fanatisme faite à Tournon par des historiens tendancieux. On connaissait déjà les importants services qu'il avait rendus à l'Etat sous François Ier, comme diplomate, comme lieutenant-général du royaume et gouverneur du Lyonnais, comme protecteur des lettres et des arts. On savait le zèle qu'il avait déployé comme archevêque de Lyon pour défendre son diocèse contre le protestantisme. On connaissait moins — et c'est l'objet principal de l'article de M. Moulard — son rôle modérateur dans la querelle issue entre le pape Clément VII et Henri VIII d'Angleterre au sujet du divorce de celui-ci. Les conseils de Tournon, s'ils avaient été suivis, eussent pu épargner la rupture schismatique. Quant à son attitude dans l'affaire des Vaudois, elle fut digne du prélat humaniste qu'il était. A plusieurs reprises, il insista pour écarter les mesures de violence que sollicitaient les d'Oppède et les Grignan et que provoquaient les désordres causés par les Vaudois. Le cardinal de Tournon ne saurait être tenu pour responsable de l'arrêt du 1er janvier 1545 porté contre les Vaudois ni, à plus forte raison, de l'atroce répression qui le suivit.

Maurice Hamel : *Quelques souvenirs du chanoine Dommergues, ancien aumônier de la prison Saint-Lazare* (10 déc., p. 748-758). Notes captivantes relatives à un ministère de charité et de miséricorde exercé pendant trente et un ans parmi les pires déchets de la société.

André Courtet.

Revue des Deux Mondes. 1924.

Georges Goyau : *Les origines religieuses du Canada*. I. Les premières expériences (1534-1629), 1er mars, p. 44-78. — II. En route pour la Nouvelle France (1629-1639), 15 mars, p. 400-430. — III. Les croisés de Montréal (1639-1645), 15 avril, p. 836-865. — IV. L'âge des martyrs, 15 mai,

p. 353-384. — Ces articles ont été réunis en volume; nous en donnons l'analyse ci-dessus, p. 241-243.

Georges Goyau : *La présence de la France au Vatican* (15 sept., p. 253-280). Elle ne contredit aucun des principes républicains. De nombreuses républiques contemporaines, la France de la Troisième République elle-même au temps des Gambetta, des Ferry et des Goblet n'ont pas ménagé auprès du Saint-Siège les démarches de haute courtoisie. Surtout, dans la pratique, notre présence à Rome sert utilement la France. Depuis la reprise des relations, en Alsace, en Rhénanie, au Maroc, au Levant et en Extrême-Orient, Rome a fait bénéficier l'influence française d'arrangements et de concessions dont la valeur est indiscutable. D'autre part, le rapprochement avec le Saint-Siège a rendu à la France, avec ses traits de nation tolérante et libérale, les sympathies des peuples restés fidèles. Elles ne survivraient pas à une nouvelle rupture. Enfin cette vexation cruelle infligée aux catholiques français compromettrait irrémédiablement, dans le pays, l'œuvre d'apaisement qui a suivi la guerre.

Georges Grosjean : *République et Saint-Siège.* I (1793) (1er nov., p. 104-112). A la fin de 1792, les relations étaient suspendues entre Rome et la France. Bernis s'était démis de sa charge et son successeur désigné, Ségur, n'avait pas été agréé. Pour raison de santé, le nonce, Mgr Dugnani, s'était éloigné de Paris. Mais les hommes de la République ne voulaient pas la rupture; aussi, en 1793, Cacault fut envoyé à Rome comme chargé d'affaires.

Mgr Duchesne : *L'Eglise dans la Gaule franque au VIe siècle* (15 novembre 1924, p. 273-306). Après son baptême (496), Clovis était, en Occident, le plus grand des représentants de la foi orthodoxe. Il protégea l'Eglise et régla avec elle au Concile d'Orléans (511) les questions religieuses qui intéressaient l'autorité publique. Cette communauté de foi entre le roi et les populations gauloises fortifia le pouvoir de Clovis et de ses fils qui, depuis le milieu du VIe siècle, régnèrent sur toute la Gaule, sauf la Septimanie. Une des plus grandes figures de l'Eglise gauloise fut alors Césaire, évêque d'Arles, à qui le pape Symmaque accorda le pallium romain. Il convoqua plusieurs conciles dans son ressort, notamment celui d'Orange (529) où, quoique lérinien, il fit condamner les doctrines de Fauste de Riez, de Vincent de Lérins et de Cassien, sur la grâce et le libre-arbitre. Il fonda, dans sa ville épiscopale, un couvent de femmes pour lequel il dressa un petit code de règles. Il mourut en 542. Dans l'immense empire franc, l'Eglise maintint tant bien que mal la civilisation antique contre la barbarie. Elle-même fut atteinte par la décadence générale. Le roi s'immisçait dans le choix des évêques; aussi, parmi eux, nombreux étaient les indignes. L'Eglise franque s'effrita en même temps que le royaume de Clovis était partagé entre ses successeurs, sans que la métropole de Lyon parvînt à maintenir l'unité. Les rapports avec Rome étaient rares; les efforts des papes, fût-ce d'un saint Grégoire, demeuraient impuissants à corriger les abus du pouvoir royal dans la nomination des évêques. Nul ne pouvait devenir évêque sans le consentement du roi. Ce principe fut confirmé par l'édit qui homologua les décisions du Concile national de Paris de 614. A cette situation lamentable, des moines irlandais essayèrent de porter remède. Ils venaient du monastère de Bangor et avaient pour chef Colomban. Ils s'installèrent en Bourgogne, à Anegray, firent de nombreux disciples et essaimèrent à Luxeuil et à Fontaines. Mais l'indépendance de Colomban vis-à-vis de son métropolitain de Besançon et du roi de Bourgogne entrava son œuvre réformatrice. Il dut quitter la Bourgogne, passa en Neustrie puis en Austrasie,

enfin en Lombardie où il s'installa à Bobbio. Mais à Luxeuil son action continua de se faire sentir. De là partirent des missions pour l'Alamanie et la Bavière. L'influence du monastère se propagea jusqu'en Aquitaine. De nombreux monastères d'hommes et de femmes, entre autres : Rebais, Jouarre, Solignac, furent fondés sous l'inspiration de la règle de saint Colomban accouplée avec celle de saint Benoît. Ces monastères donnèrent une direction religieuse au peuple. Des évêques les multiplièrent, répandant ainsi la discipline colombanienne.

Georges Grosjean : *République et Saint-Siège* II (1848) (15 nov., p. 455-462). Les hommes de la Seconde République furent favorables à l'Eglise. Les instructions diplomatiques à nos agents sont unanimes à leur recommander d'agir en faveur du pape. Cette action catholique se manifesta dès les premiers temps du régime et ne saurait être attribuée, comme on l'a fait, à l'influence de Louis-Napoléon Bonaparte.

André Courtet.

Revue Universelle. Année 1924.

Louis Madelin : *L'avènement du Grand Roi* (t. XVI, p. 422-450). Importance de l'éducation religieuse du roi et du siècle; résumé de l'attitude de début de Louis XIV à l'égard du jansénisme. Bon article de synthèse.

Augustin Cochin : *Les sociétés de pensée et les clubs sous la Révolution* (t. XVIII, p. 19-49). Cet extrait du livre paru ultérieurement sur *la Révolution et la libre pensée* renferme une remarquable psychologie du jacobin et une description de l'engrenage de la « société de pensée ».

Memini : *Les catholiques et l'idée laïque en France depuis les origines de la République* (t. XVIII, p. 257-276, 396-416). Comment l'idée laïque s'oppose à l'idée religieuse; comment le parti-pris de ses fauteurs rendit inutiles toutes les concessions des catholiques. Article d'actualité politique, mais qui constitue un bon résumé.

Auguste Viatte.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé Emile Hollier [553], chanoine honoraire, curé de Sainte-Ursule, à Pézénas (Hérault), présenté par M. Rouquette.

Librairie Asher [554], à Berlin. Correspondant, M. Gaulon.

M. l'abbé J. de Beaurepaire [555], rue des Farges, 39 *ter*, à Lyon (Rhône), présenté par M. Bucaille.

Instituto storico Prussiano [556], via della Dogana Vecchia, 29, Rome (Italie).

M. Millon d'Ainval [557], Institution Saint-Joseph, à Sarlat (Dordogne), présenté par M. Brochard.

M. Camille Davillé [558], archiviste du Jura, rue des Salines, 62, à Lons-le-Saunier (Jura), présenté par M. de La Monneraye.

Mme Lafay [559], rue d'Enghien, 4, Argenteuil (Seine), présentée par M. Bucaille.

M. l'abbé François Gaquère [560], docteur ès lettres, professeur à l'Institution Saint-Waast, Béthune (Pas-de-Calais), présenté par M. Lévesque.

S. Gr. Mgr Pierre-Célestin Cézérac [561], archevêque d'Albi, présenté par M. de Lacger.

Librairie Max Rübe [562], Gellerststr. 7/9, Leipzig (Allemagne).

Thèses de l'Ecole des Chartes.

Un grand nombre de thèses, dix sur quinze, soutenues par les élèves de la promotion de 1925 intéressent l'histoire ecclésiastique de la France. En voici les titres et les auteurs :

Marcel Baudot. Histoire de l'abbaye des Fossés, des origines à l'année 925. Examen critique des sources narratives et diplomatiques. — Etienne Bonnaire. Histoire des abbayes de Saint-Rion et de Beauport, de leur fondation à l'introduction de la réforme des Prémontrés dans Beauport, le 14 novembre 1630. — André Fabre. Essai sur l'histoire des évêques de Rodez des origines du diocèse au xive siècle. — Bernard de Gaulejac. La liquidation des biens de l'ordre du Temple dans le Sud-Ouest de la France. — Jean Hubert. L'abbaye Notre-Dame de Déols (917-1627). — Anne Lemerle. Essai de restitution du *Liber de honoribus Sancto Juliano collatis* (Grand cartulaire de Saint-Julien de Brioude). — Jeanne Odier. Jean de Roquetaillade, moine franciscain du xive siècle; sa vie et ses œuvres. — Suzanne Olivier. Le temporel des prieurés simples dépendant de Saint-Martin-des-Champs; inventaire de leurs biens au xive siècle. — Pierre Pradel. Etude sur le chapitre de Saint-Nicolas de Montluçon. — Pierre Thomas-Lacroix. Jean de Malestroit, chancelier de Bretagne, évêque de Saint-Brieux (1404-1419) et de Nantes (1419-1443).

Les Archives du Diocèse de Luçon.

En 1889 avait été fondé, sous ce titre, par le R. P. Ingold, de l'Oratoire, alors en Vendée, — avec la collaboration de l'abbé Pontdevie, — un petit bulletin bi-mensuel destiné « aux recherches historiques concernant le diocèse ». On se proposait d'y publier simultanément — en plusieurs séries — des *Notices et Monographies*, des *Mémoires et Documents sur la Vendée religieuse et militaire*, des *Procès-verbaux de visites canoniques*, des *Etudes sur la Réforme en Bas-Poitou*, etc... Le départ du P. Ingold, puis la mort de l'abbé Pontdevie (1893) eurent pour effet de restreindre singulièrement ce programme. Leurs successeurs se bornèrent à éditer, sous le titre de *Chroniques paroissiales*, des notices rédigées, vers 1860, par l'abbé Aillery, l'auteur du *Pouillé de Luçon et de Maillezais* (cf. *Revue*, t. IX, an. 1923, p. 379). Pendant la guerre cette publication fut interrompue. Elle vient de renaître, sous une autre forme, avec son ancien titre. La direction en a été confiée à l'un de nos collaborateurs, M. l'abbé Adolphe Poirier, professeur d'histoire au petit séminaire de Chavagnes-en-Paillers, qui a repris l'idée des fondateurs et veut faire de cette revue un « Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse ». Sa publication est bimestrielle et comprend trois fascicules de seize pages chacun, consacrés à une triple série d'études : 1° Chroniques paroissiales; 2° Biographies vendéennes; 3° Mélanges et Documents.

Ceux qui connaissent le nouveau directeur louent sa probité historique, son grand souci de la documentation sûre, et son fervent amour du passé. Ce Bulletin sera donc, entre ses mains, un utile et solide instrument de travail.

Et puisque ce nouvel organe d'histoire régionale veut bien invoquer le spécial patronage de la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, nous adressons aux *Archives du diocèse de Luçon* nos meilleurs compliments de cordiale bienvenue.

Le prix de l'abonnement est de 8 francs par an. S'adresser à M. le trésorier de la *Semaine catholique de Luçon* (Compte courant n° 7.160. Bureau de chèques postaux de Nantes).

L. R.

Annuaire pontifical catholique,

Année 1925. Paris, Maison de la Bonne Presse, rue Bayard, 5.
In-16 de 877 pages, figures et portraits.

C'est bien ici un annuaire, unique en son genre, et qui met sous nos yeux l'Eglise actuelle, depuis Rome jusqu'aux extrêmités de l'Univers. Mais c'est aussi un ouvrage d'information sûre. Un ordre parfait préside à l'agencement de cette immense mosaïque. A-t-on besoin d'un renseignement sur un évêque, sur un ordre religieux, sur une mission, en un instant on est fixé. Si le présent occupe ici la principale place, le passé n'est point exclu, et par les leçons qu'il donne il vient éclairer le présent. A remarquer une excellente étude sur Léon XII, pape, qui vécut assez pour faire de grandes choses, trop peu pour donner toute sa mesure. Signalons aussi une courte mais substantielle notice sur *le diocèse de Luxembourg*, fondé en 1870, dont le territoire relevait jadis en partie de l'archidiocèse de Trèves et qui comprend aujourd'hui l'abbaye bénédictine de Saint-Maurice de Clervaux. L'un des documents les plus curieux de cette année est la liste fort complète des religieux

français assis sur des sièges épiscopaux de 1517 à 1789, c'est-à-dire sous le concordat de François Ier. Tous les ordres y sont représentés, à commencer par celui des chanoines réguliers de Saint-Augustin et à finir par les Servites, les Sulpiciens et les Théatins. L'ordre de Saint-Benoît et celui de Saint-Dominique en fournirent le plus grand nombre. Quatre-vingt-onze diocèses furent ainsi pourvus. Nous avons compté un peu plus de 170 évêques. On voit que nos anciens rois, même gallicans, n'avaient pas trop peu du froc et ne croyaient pas que les religieux fussent un danger pour l'Etat.

Th. Malley.

58e Congrès des Sociétés savantes.

La première séance du 58e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est ouverte dans l'amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne, le mardi 14 avril 1925, sous la présidence de M. Henri Dehérain. Un certain nombre de membres de notre Société ont pris part aux travaux du Congrès et présenté des communications. Nous en ferons mention ainsi que de celles intéressant l'histoire de l'Eglise de France.

Section de Philologie et d'Histoire (jusqu'en 1715).

Séance du mardi 14 avril 1925.

(*Journal officiel* du 15 avril 1925, p. 3778-3779.)

M. le chanoine A. Bresson a envoyé une communication intitulée : « Catalogue et brève analyse des statuts synodaux et ordonnances épiscopales du diocèse de Langres antérieurs à la Révolution. » Ce précieux répertoire critique remonte au Concile provincial tenu à Langres, en 839.

Une note de M. P. Coquelle sur l'obituaire de Saint-Nicolas de Meulan (xviie siècle), nous apprend que dans les espaces laissés en blanc et dans les marges, on a ajouté des mentions allant jusqu'en 1755. Cet obituaire est rempli de détails sur le prix des fondations de messes ou la situation sociale des fondateurs d'obits.

Notre confrère, M. J. de Font-Réaulx, présente une restitution du Livre vert de l'église de Valence, précieux cartulaire disparu après 1789. Ce registre, sur parchemin, qui avait été transcrit à la fin du xive s., comptait 43 feuillets et 33 ou 35 actes. Il avait pour objet de faire connaître les principaux titres établissant les droits de l'évêché de Valence, auquel celui de Dié avait été réuni, en 1277. Des textes des six diplômes impériaux qu'il contenait et qui étaient inédits, deux seulement ont été retrouvés, les autres ne sont connus que par des mentions.

Une lecture est ensuite faite par notre collaborateur, M. H. Labrosse, sur les cartulaires et inventaires des archives municipales de Rouen, antérieures à 1789, qui paraissent dériver tous d'un prototype de la fin du xvie siècle.

Notre confrère, M. P. Piétresson de Saint-Aubin, lit un travail sur la juridiction consulaire de Troyes, créée en 1564 sur le modèle de celle de Paris. Elle devait subsister jusqu'en 1791.

Séance du mercredi matin 15 avril.

(*Journal officiel* du 16 avril 1925, p. 3801.)

Sur les limites du pays de France, notre confrère, M. André Lesort, apporte quelques nouvelles précisions.

SÉANCE DU MERCREDI SOIR 15 AVRIL.
(*Journal officiel* du 16 avril 1925, p. 3801-3803.)

M. Etienne DEVILLE a envoyé une étude sur le *Record des droits de coutume et de travers de la ville de Lisieux,* rédigé sur l'ordre de l'évêque Pierre Cauchon, les 23 et 24 avril 1433. Comme seigneur temporel de la ville et de sa banlieue, l'évêque exerçait des droits de justice et de police. La commission d'enquête formée pour la recherche et la codification des droits de coutume se composait pour partie d'ecclésiastiques et pour partie de nobles et de bourgeois.

SÉANCE DU VENDREDI SOIR 17 AVRIL.
(*Journal officiel* du 18 avril 1925, p. 3870.)

M. l'abbé F. BLANQUART fait une communication sur les fiefs et arrière-fiefs du Vexin mouvant de l'archevêché de Rouen aux XIIIe et XIVe siècles.

Le mémoire de M. H. LEMAÎTRE, sur la « Géographie historique des établissements de l'ordre de Saint-François en Aquitaine (Sud-Ouest de la France du XIIIe au XIXe siècle) », expose d'abord l'histoire des diverses provinces qui couvrirent le Sud-Ouest de la France, puis donne une liste de tous les couvents de cette région dont trace a pu être relevée. Les travaux de ce genre et qui sont encore à inaugurer pour les établissements des franciscains en France, permettraient de faire certaines identifications très difficiles actuellement.

M. LORIN retrace l'histoire du prieuré de l'ordre de Grandmont, dit Notre-Dame-de-Louye, près de Dourdan, de 1707 à 1757, d'après les actes de décès de cette communauté dressés comme ceux des paroisses et accompagnés, en plus, de détails sur la vie du défunt.

Section d'archéologie.

SÉANCE DU MERCREDI MATIN 15 AVRIL.
(*Journal officiel* du 16 avril 1925, p. 3803-3805.)

M. l'abbé M. CHAILLAN fait une communication sur l'église de Sainte-Madeleine, son inscription bilingue, relative à l'éclipse de 1239, ses bac et pont à Mirabeau, en Provence.

M. Henry DROUOT entretient le congrès d'un beau tombeau dit de l'évêque Hugues de Châtillon et conservé dans la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges.

Les Pinaigriers, peintres verriers des XVIe et XVIIe siècles, font l'objet d'un « Essai généalogique » approfondi de M. l'abbé MEISTER. Cette étude rectifie des erreurs, comble des lacunes et suit ces artistes jusqu'en 1650.

M. Léon PLANCOUARD étudie « l'Iconographie d'un chapiteau de la Chapelle-en-Vexin (Seine-et-Oise), qui représenterait, selon lui, l'Arbre de Jessé.

M. l'abbé GAUGUELIN et M. POULAIN présentent la monographie de l'église de Saint-Illiers-la-Ville (Seine-et-Oise), bâtie ou fortement remaniée au XVIe siècle.

M. Léon COUTIL, dans une série d'observations, renseigne le Congrès sur 1° une colonne engagée du monastère de Pental, à Saint-Samson-de-la-Roque (Eure), d'une structure inédite (VIIIe siècle) ; 2° les croix de consécration et *agnus* de l'église de Fiquefleur (Xe siècle ou début du XIe) ; 3° cer-

tains détails des « églises Foulbée et de Conteville »; 4° les « portails de Fatouville-Grestain et de Valletot ».

Notre confrère, M. l'abbé J. Sautel, dans des « Remarques sur la lecture des inscriptions du tome XII du *Corpus inscriptionum latinarum* » met en garde contre une trop grande créance dans les travaux d'Otto Hirschfeld. Le *Corpus* contient des lectures erronées, de fausses indications, des attributions peu exactes, etc...

Poursuivant infatigablement ses fouilles si heureuses, M. l'abbé Sautel a découvert, récemment, une inscription nommant des *utricularii* (corporation de mariniers) à Vaison. Il commente cette inscription devant le Congrès.

Section d'Histoire moderne (depuis 1715) et contemporaine.

Séance du mardi 14 avril.
(*Journal officiel* du 15 avril 1925, p. 3780-3781.)

Notre confrère, M. l'abbé Eugène Sol, étudie la fédération de 1790 dans le département du Lot. Il montre entre autres choses le rôle favorable du clergé local dans la célébration des fêtes auxquelles donna lieu le mouvement fédératif et révolutionnaire. Nous voyons, par exemple, les habitants d'une localité se rendre, le 14 juillet, en procession « au sol ci-devant de la dîme », et le curé y allumer lui-même un grand feu de joie.

Séance du mercredi matin 15 avril.
(*Journal officiel* du 16 avril 1925, p. 3807-3808.)

La communication de M. Bazeille a pour sujet : « Les Etablissements cultuels à Bures (Orne) avant la Révolution ». La paroisse possédait, outre l'église, trois chapelles particulières et une confrérie du Rosaire érigée dans l'église.

ERRATA

Page 17, ligne 24. Au lieu de *21*, lire 23.

Page 18, ligne 32. Au lieu de *Roussel*, lire Rousset.

P. 21. Supprimer la deuxième ligne.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Toulouse, Librairie Marqueste, 7, Rue Ozenne : E.-H. Guitard, imprimeur-libraire-éditeur.

PRÉLATS FRANÇAIS CONTRE RELIGIEUX MENDIANTS

AUTOUR DE LA BULLE : " AD FRUCTUS UBERES "

(1281 - 1290)

I. L'apparition de la bulle : *Ad fructus uberes* (1281) ; sa portée. — II. Premiers engagements canonico-théologiques (1282-1285). — III. Le passage à l'action directe (1285-1286) : concile de Bourges; ambassade auprès d'Honorius IV. — IV. L'offensive généralisée (1286-1288) : réunions de décembre 1286 à Paris; controverse d'Orléans; préparatifs de l'ambassade romaine. — V. L'ambassade des prélats français à Rome en 1289. — VI. Epilogue : concile de Paris (novembre 1290).

L'apparition des grands ordres de Saint-François et de Saint-Dominique provoqua dans le monde chrétien des réactions en sens très divers : d'une part, un véritable enthousiasme qui, assurant leur recrutement et leur propagation rapide, fut la meilleure preuve de leur opportunité; d'autre part, une opposition irréductible qui prenant ombrage de cette diffusion même, s'employa à l'arrêter et à la contenir. Le jeu de ces deux forces ne rend pas compte, évidemment, de toute l'histoire religieuse de l'époque; il en explique cependant bien des aspects. En France particulièrement, où l'opposition se montra plus tenace et plus organisée aussi, l'histoire du XIIIe siècle ne peut bien se comprendre que dans la mesure où elle en tient compte. Trois phases principales en marquent le développement : opposition universitaire (1252-1259); opposition doctrinale (1265-1271); opposition épiscopale (1282-1290). De ces trois phases, la dernière ayant été moins généralement étudiée, nous nous proposons de l'aborder ici et d'en retracer les événements principaux.

Le nom d'opposition épiscopale ne serait pas de tout point exact si on l'entendait en un sens exclusif : cette dernière phase de la lutte est en effet caractérisée par l'ampleur qu'elle

prit et le retentissement qu'elle eut dans toutes les classes de la société française : loin de se limiter à un cercle étroit ou à un groupe, elle compte comme acteurs et l'épiscopat, et l'Université, et la masse du peuple. Mais les évêques en gardent l'initiative et la direction; leurs interventions fréquentes, leurs efforts coordonnés lui ayant imprimé son caractère spécial, on peut mettre sous leur patronage et appeler de leur nom la lutte qui s'ouvrit en 1282 à l'apparition de la bulle de Martin IV et se termina en 1290 par l'intervention sèche et tranchante du futur Boniface VIII.

En raison même de l'ampleur que revêtit cette opposition, les sources qui permettent d'en retracer l'histoire sont extrêmement nombreuses et variées: moralistes, romans satiriques, chroniques de la fin du XIIIe siècle font connaître, en plus des faits, l'interprétation qu'en donne le populaire; décisions des chapitres provinciaux ou généraux, lettres encycliques, communiqués officiels font pénétrer dans la vie des Ordres attaqués; l'activité de l'Université est relatée dans ses lettres, traités, mémoires comme aussi dans ses disputes quodlibétiques et ses autres productions scolaires[1]; les actes des prélats, enfin, se retrouvent dans les collections de statuts synodaux, de conciles ou synodes provinciaux et dans les lettres ou autres documents qu'on en peut posséder[2]. Certaines de ces

1. Les principaux documents concernant l'Université de Paris se trouvent rassemblés dans DENIFLE-CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*. Nous y signalons de suite (t. II, p. 8, n. 539) le compte rendu dressé par Godefroid de Fontaines, vers avril 1287, sur les événements qui s'étaient déroulés à Paris quatre mois plus tôt; nous aurons l'occasion de l'utiliser. On reviendra plus loin sur la question des disputes quodlibétiques et des renseignements qu'elles fournissent.

2. Parmi ces actes épiscopaux, il faut faire mention, tout spécialement, d'un recueil auquel bien des fois, en raison de sa valeur unique, il sera fait appel sous le nom de *Recueil de Guillaume de Mâcon*. Il s'agit du manuscrit 3120 du fonds latin de la Bibliothèque nationale. Composé pour et par l'évêque d'Amiens, Guillaume de Mâcon (1278-1308), ce recueil in-folio de 149 fol. rassemble 27 documents, d'inégale étendue, qui tous se rapportent à la polémique dont nous allons traiter. Ces différentes pièces se ramènent à cinq groupes nettement délimités : A. les textes officiels qui commandent tous ces débats (pièces I-IV, fol. 1-2); B. les discussions universitaires de 1282 à 1287 (pièces V-XI, fol. 3-46); C. la première ambassade à Rome, en 1286 (pièces XII-XIV, fol. 47-59); D. la grande ambassade des prélats, en 1289 (pièces XV-XXV, fol. 60-91); E. les discussions universitaires de 1289 (pièces XXVI-XXVII, fol. 92-149). Ces groupes ont été vraisemblablement constitués au cours même des événements, leur collection n'ayant été faite que vers 1291. Leur valeur est incontestable, car on y trouve des documents

pièces demanderont parfois à voir leurs dates fixées avec plus de précision ou même rectifiées; nous le ferons dans la mesure où ces détails seront compatibles avec les limites de cette étude.

I. — L'apparition de la bulle : "Ad fructus uberes" sa portée.

Le 22 février 1281, les treize cardinaux réunis à Viterbe après la mort de Nicolas III lui donnèrent pour successeur un Français, Simon de Brion, qui prit le nom de Martin IV. Le 13 décembre de cette même année le pape publiait, à Orvieto, la bulle *Ad fructus uberes* dont l'apparition allait mettre aux prises, dans une crise plus aiguë que toutes les autres, prélats et réguliers. En contact étroit avec l'épiscopat au cours de ses deux légations en France, Simon de Brion avait été trop intimement mêlé à toutes les affaires ecclésiastiques des vingt dernières années[3] pour ignorer les attaques menées sans trêve par l'Université et les prélats contre les privilèges accordés par Rome aux Ordres mendiants. Par sa bulle du 13 décembre 1281 il entendait prendre position et favoriser pleinement l'action des religieux en leur permettant, aux termes mêmes de sa lettre, de prêcher et d'entendre les confessions sans que personne désormais, en quelque manière que ce fût, pût s'aviser de mettre obstacle à l'exercice de ces pouvoirs.

Les circonstances qui entourèrent l'apparition de cette bulle *Ad fructus uberes* sont assez bien connues grâce aux souvenirs évoqués en chaire, devant l'Université d'Orléans, par l'évêque d'Amiens, Guillaume de Mâcon, et le Dominicain Jean de Saint-Benoît, alors lecteur au couvent de cette ville, dans les sermons qu'ils échangèrent en janvier 1287[4]. Lorsque l'élec-

de premier ordre, plusieurs même confidentiels, puisés aux meilleures sources par un des évêques qui furent le plus intimement mêlés à tous ces débats.

3. Il avait été créé cardinal par Urbain IV, en décembre 1262.

4. Bibl. nat., ms. lat. 3120, *Recueil de Guillaume de Mâcon :* pièce VIII (fol. 32 v° - 34B), Littera domini Ambianensis episcopi; cette lettre qu'il faut dater de mars 1287 a été publiée par DENIFLE-CHATELAIN. *Chartul. Univ. Paris.*, t. II, p. 13 et suiv.; — Pièce IX (fol. 35-37 v°), Sermon de Jean de Saint-Benoît, O. P., prêché à Orléans, le 26 janv. 1287, reporté

tion de Martin IV avait été connue, les religieux souvent malmenés par les évêques, contrariés du moins par eux dans l'exercice de leurs droits, s'étaient tournés vers Rome avec espoir. Ils savaient que Simon de Brion, légat pontifical en France, s'était à plusieurs reprises prononcé en leur faveur, qu'il n'avait pas craint, en particulier, de casser les décisions prises en concile provincial par l'archevêque de Reims et ses suffragants, en vue de restreindre les pouvoirs accordés aux Frères Mineurs par les souverains pontifes. Ils désiraient un acte pontifical qui vînt les soustraire à cette sujétion à laquelle les évêques prétendaient les astreindre, de ne prêcher ou confesser dans un diocèse que dûment munis d'une autorisation personnelle accordée par l'ordinaire, autorisation toujours facultative, est-il besoin de le dire, et par le fait même révocable. Autrefois les curés, les desservants de chaque paroisse avaient voulu leur imposer pareille surveillance; le Saint-Siège avait exempté les religieux de cette obligation qui pouvait si vite tourner à l'arbitraire et au caprice. C'était maintenant vis-à-vis des prélats qu'ils aspiraient à semblable indépendance. Ils s'employèrent immédiatement, dès 1281, par des représentants envoyés à la Curie à faire valoir leurs raisons et aboutir leurs demandes. C'est à ce titre que Jean de Saint-Benoît, un des nouveaux maîtres en théologie des Dominicains, se trouva à Orvieto au mois de décembre de cette année[5]. Sans doute n'était-il pas le seul de son Ordre employé à cette tâche délicate; et sans doute aussi, trouva-t-il à ses côtés quelques délégués des Franciscains.

Mais les évêques de France eurent vent de ces démarches; ils ne voulurent pas que le pape pût ignorer leurs doléances; et c'est ainsi que Guillaume de Mâcon fut envoyé à son tour avec mission de les représenter à la Curie. Les relations qu'il avait eues autrefois avec Simon de Brion avaient probablement motivé ce choix: lorsque, entre 1264 et 1269, le cardinal de Sainte-Cécile avait été légat apostolique en France, le futur

par Hubert de Saint-Valéry-sur-Mer, notaire de l'évêque d'Amiens; — Pièce X (fol. 37 v° - 38 v°), Repetitio domini Ambianensis ad dicta fratris Johannis de Sancto Benedicto; (fol. 38 v° - 41 v°), Responsio domini Ambianensis ad dicta fr. J. de S. B.; (fol. 41 v° - 43 v°), Similis responsio ad predictam causam per alia verba aliquantulum. C'est la réplique donnée par G. de Mâcon le 2 févr. 1287.

5. Bibl. nat., ms. lat. 3120, *Recueil de Guill. de Mâcon*, fol. 36 v°.

évêque d'Amiens (Guillaume de Mâcon ne fut en effet nommé à ce siège qu'en 1278) l'avait accompagné, remplissant auprès de lui les fonctions de secrétaire puisque, s'il faut l'en croire, presque toutes les affaires dont le légat eut alors à connaître avaient été expédiées par ses soins. Il partit donc, en 1281, pour la cour pontificale, laissant même en souffrance certain procès dans lequel il devait faire office de juge. Mais c'est en vain qu'il employa son talent et son crédit pour faire triompher les vues de ses collègues. Le 13 décembre, Martin IV publiait sa bulle. Il y rendait hommage au zèle et aux succès apostoliques des deux Ordres mendiants; il reconnaissait la légitimité de leurs plaintes; et parce qu'il entendait favoriser leur activité et leur permettre de porter des fruits plus abondants encore, il interdisait à quiconque de porter atteinte ou de restreindre l'exercice de leurs droits.

Dès que cette nouvelle parvint aux oreilles de l'évêque d'Amiens, il alla trouver le pape pour lui exposer ses réclamations et lui demander de révoquer tous ces privilèges. Pour toute réponse, Martin IV le chargea le lendemain de régler quelque affaire délicate, « ad remotas partes » l'expédiant ainsi bien loin, sans lui laisser le moyen de mener à bonne fin l'entreprise qui lui tenait à cœur.

Les religieux triomphaient donc; ou, pour parler plus exactement, ils voyaient se réaliser tous leurs vœux, car il ne semble pas qu'il y ait eu de leur part affectation de triomphe ou étalage complaisant du succès remporté. Ce point demande à être souligné parce que significatif, et permettant de porter un jugement équitable sur les responsabilités dans la lutte qui va s'ouvrir bientôt. La bulle de Martin IV n'eut pas, en effet, le retentissement immédiat qu'on eût pu croire; elle ne fut pas publiée en tous lieux par ses bénéficiaires. Tout au contraire, elle demeura dans l'ombre pendant près d'une année, et fut loin de créer chez les religieux l'ardeur combative que les prélats redoutaient peut-être. On en trouve la preuve incontestable dans un acte officiel des Frères Prêcheurs, dans une de ces recommandations prises en Chapitre général, que les représentants des diverses provinces avaient pour mission de rapporter et de faire connaître chez eux. En cette année 1282, le Chapitre général des Prêcheurs se réunit à Vienne, le 1er juin, à l'occasion de la Pentecôte selon l'usage;

or les recommandations qu'il édicta sont les suivantes : il faut se conformer strictement aux termes du privilège pontifical; éviter de multiplier le nombre des prédicateurs et des confesseurs; s'abstenir d'absoudre des cas réservés aux évêques; engager les fidèles à se confesser au moins une fois l'an à leur propre curé; s'abstenir de prêcher en cas d'opposition de la part de l'évêque ou même du curé[6].

Les Frères Prêcheurs étaient donc résolus à rester en deçà de leurs droits; c'était, de leur part, des dispositions on ne peut plus conciliantes, et les évêques auraient eu grand tort d'en prendre ombrage. La pratique d'ailleurs répondit à ces résolutions. Pendant tout le cours de l'année 1282, la plus grande réserve fut observée par les religieux, au point qu'à Paris même, en plein centre universitaire, les maîtres en charge au mois de novembre ne savaient rien encore des facultés concédées aux Ordres mendiants onze mois plus tôt. Tout étrange que ce fait paraisse, il est attesté par de trop bons témoins pour être mis en doute: ce sont en effet des adversaires des religieux, Henri de Gand, dans son Quodlibet X q. 1, et Guillaume de Mâcon dans sa lettre encyclique, qui s'en portent garants. Tous deux font allusion à une consultation tenue au mois de novembre 1282 et souscrite par seize maîtres en théologie: plusieurs des maîtres qui avaient alors apposé leurs sceaux se sont rétractés depuis[7] ou du moins prétendent qu'on a dénaturé leur pensée en interprétant en faveur des religieux la décision signée par eux, car ils ignoraient, à ce moment, le privilège accordé par le pape, et s'ils l'avaient connu, ils n'auraient pas répondu dans les mêmes termes. Il est donc incontestable que les Prêcheurs autant que les Mineurs firent preuve d'une véritable réserve en cette affaire et, s'ils triomphèrent, le firent modestement.

Les prélats cependant ne pouvaient se résigner à ce qu'ils considéraient comme une défaite: cette indépendance dans laquelle le pape venait de placer les Ordres mendiants à leur égard, était un coup particulièrement sensible à leur désir de prédominance et leur paraissait aller directement à l'en-

6. Reichert, *Acta Capitulorum Generalium*, dans les *Monumenta Ord. Fr. Praedic. Historica*, t. III, p. 218.

7. Les deux documents auxquels nous faisons ici appel, datent de décembre 1286 et de mars 1287.

contre de l'autorité confiée à l'évêque sur le troupeau dont la charge lui est commise au nom du Christ. Cette plainte revient à chaque instant dans les documents, sermons, mémoires, discussions qui émanent du parti des prélats. Mais les ordres du pape étaient formels; il n'y avait qu'à s'incliner.

Or voici que la bulle même de Martin IV offrit aux prélats l'arme qu'ils cherchaient et leur fournit l'argument sur lequel devait s'appuyer leur offensive. En conférant aux Prêcheurs et aux Mineurs le droit de confesser sans l'approbation préalable des évêques, le pape n'entendait pas déroger aux statuts généraux de l'Eglise; il ne prétendait aucunement rapporter, par cette mesure, la décision prise solennellement par Innocent III au IVe concile de Latran, dans son 21e canon: *Omnis utriusque sexus.* L'Eglise avait imposé alors l'obligation de la communion pascale, et, partant, de la confession annuelle; rien n'était changé à cette législation; après comme avant la bulle de 1281, les fidèles devaient se confesser une fois l'an à leur propre pasteur, de même qu'ils étaient tenus de s'approcher de la Sainte Table dans leur propre paroisse. Martin IV rappelle ce devoir: « Volumus autem quod hii qui fratribus confitebuntur eisdem, suis parochialibus presbyteris confiteri saltem semel in anno, prout generale Concilium statuit, nihilominus teneantur, quodque iidem fratres eos ad hoc diligenter et efficaciter secundum datam eis a Domino gratiam exhortentur. » C'est de cette phrase que les prélats s'emparèrent. Ils entendirent, en l'expliquant à leur façon, reprendre, dans la pratique, les pouvoirs conférés aux réguliers, et maintenir de gré ou de force toutes leurs ouailles sous leur propre houlette. Si la bulle *Ad fructus uberes* maintient dans toute sa vigueur la constitution *Omnis utriusque sexus,* il s'ensuit que tout fidèle doit, chaque année, avouer toutes ses fautes à son propre pasteur. Libre à ceux qui le désirent d'aller, dans l'intervalle, décharger leur conscience aux pieds d'un frère Prêcheur ou d'un frère Mineur; les péchés qu'ils ont ainsi avoués demeurent cependant, en vertu de la décision du concile, soumis aux « clefs paroissiales » et nul n'est en règle avec sa conscience et la loi de l'Eglise tant qu'il n'a pas accusé à son propre curé, dans une confession annuelle, tous les péchés qu'il a eu le malheur de commettre. Telle sera l'interprétation que les évêques donneront de la

bulle pontificale et de la phrase qui la termine. Les conséquences pourront en être très graves: le fidèle qui n'a pas satisfait à ce commandement de l'Eglise, ne peut remplir son devoir pascal; il s'expose par le fait, s'il s'obstine dans cet état, à encourir les foudres de l'Eglise, même l'excommunication; et si la mort le surprend, à se voir refuser la sépulture religieuse. Ces mesures sont dans la logique des principes: un jour viendra où on les appliquera. Mais il importait d'abord d'établir solidement les principes. C'est à quoi, pendant les trois premières années qui suivirent l'apparition de la bulle, s'emploieront activement les évêques de France. La lutte entreprise contre les religieux se placera donc, à ses débuts, sur le terrain de la controverse théologique avec l'intention de faire prévaloir tant au sein de l'Université que devant la cour romaine, les vues des prélats. C'est cette première phase, de discussion dogmatique, qu'il s'agit d'exposer maintenant.

II. — Premiers engagements canonico-théologiques (1282 - 1285).

Les premiers témoignages relatifs à cette activité combattive sont fournis par les sources universitaires[8]; la première réunion qui aborde le problème n'est pas une réunion d'évêques, mais une réunion de maîtres en théologie convoqués en novembre 1282 par l'évêque de Paris, Ranulphe d'Homblières. Les contemporains menèrent grand train, dans la suite, autour de cette consultation, et les détails ne manquent pas[9] qui permettent de reconstituer la scène; d'ailleurs, l'acte même nous en a été transmis, avec les noms des signataires et la formule souscrite par eux[10].

8. C'est en vain, en effet, qu'on interrogerait à ce sujet les actes des conciles ou synodes tenus cette année; ils ne témoignent ni de l'inquiétude des évêques, ni de mesures préventives arrêtées contre les religieux; les conciles de Tours, Avignon et Saintes restent muets sur cette question.

9. Par exemple, dans les Quodlibets d'Henri de Gand (VII, 23; X, 1); dans la lettre encyclique de Guillaume de Mâcon (pièce VIII); dans les discours échangés à Orléans (pièces IX et X du *Recueil de Guill. de Mâcon*).

10. Il a été publié d'après le ms. de la Bibl. nat., lat. 15899, fol. 130, par Denifle-Chatelain, *Chartul. Univ. Paris.*, t. I, p. 595. Plusieurs éditions en avaient été données déjà. Martin, dans son édition du *Registrum*

Ranulphe d'Hombllières avait donc pris l'initiative de cette première démarche. De lui-même ou à l'instigation de quelque membre de l'épiscopat? Dans des vues pacifiques ou avec des intentions détournées? Nous ne savons. Evêque de Paris depuis deux ans déjà, maître en théologie lui aussi, ayant tenu école plusieurs années dans ce centre universitaire, son intervention ne devait pas surprendre. Il réunit auprès de lui les principaux maîtres dont plusieurs, autrefois, avaient été ses collègues: tous les maîtres régents ne furent pas convoqués, mais il y eut là cependant des représentants des diverses catégories, réguliers ou séculiers, qui possédaient alors des chaires à la faculté de théologie. A ces sommités fut proposé le problème qui commençait dès lors à préoccuper les esprits sur la nécessité de soumettre tous les péchés au pouvoir des clefs paroissiales. Toutefois dans les deux questions présentées, aucune allusion n'était faite au privilège des Mendiants: c'était un cas d'ordre général qu'on soumettait au jugement des maîtres: celui qui a confessé ses péchés à un prêtre approuvé et qui en a obtenu le pardon, doit-il les confesser de nouveau? Peut-on, d'autre part, lui interdire de réitérer sa confession? Nulle hésitation ne semblait possible. Aussi la réponse des quinze maîtres fut-elle unanime: les deux questions furent résolues par la négative; et les maîtres qui apposèrent leurs sceaux à côté de celui de Ranulphe d'Hombllières au bas de cet acte, déclarèrent même que la thèse contraire devait être considérée comme erronée.

Satisfaits sans doute de cette unanimité quelques-uns d'entre eux s'employèrent à recueillir encore d'autres adhésions parmi les maîtres en théologie qui n'avaient pu prendre part à la consultation. Jean de Saint-Benoît rapporte deux ou trois de ces démarches[11]: auprès d'Arnould le Bescochier tout d'abord; celui-ci approuva tout, mais réserva sa signature de peur de mécontenter son évêque, Guillaume de Mâcon; il était en effet chanoine d'Amiens et devait ménager des susceptibilités qu'il devinait. L'accueil fait à la même demande par un

epistolarum Johannis Peckham, t. III, p. 878, cite cette pièce dont l'archevêque de Cantorbéry s'était fait adresser copie le 17 janvier 1285 (déjà même auparavant, le 25 novembre 1282 et en 1284). — Voir aussi Du Boulay, *Hist. Univers. Paris.; Hist. Litt. de la France*, t. XXV, p. 385; *Archiv. Francisc. Histor.*, t. X (1917), p. 344, n. 1.

11. Bibl. nat., lat. 3120, *Recueil de Guill. de Mâcon* (pièce IX), fol. 36 v°.

certain maître Gervais[12] fut à peu près semblable: il déclara que la sentence rendue était exacte, mais demandait avant d'y souscrire, que tous les maîtres pussent la discuter entre eux. Jean de Saint-Benoît eut beau lui dire que c'était chose faite, puisque la réunion avait mis en présence seize maîtres en théologie, il ne voulut rien entendre. Enfin, le succès ne fut pas plus grand auprès d'Henri de Gand; il était prêt à apposer son sceau auprès des autres à condition que la formule fût retouchée et qu'on ajoutât que tout ceci était vrai « pour ce qui concerne la vertu du sacrement », ou bien encore « en raison du statut *Omnis utriusque sexus* ». Les considérations que le Dominicain lui opposa ne parvinrent pas non plus à le décider[13].

Ces dernières réponses laissent supposer qu'entre la consultation des quinze docteurs et les démarches de J. de Saint-Benoît le problème avait été posé d'une autre façon. Un Arnould le Bescochier, un Henri de Gand se montrent autrement avertis sur la question du privilège accordé par Martin IV que ne l'étaient certains des signataires, Adénulfe d'Anagni, par exemple, Nicolas du Pressoir, ou bien encore Grégoire du Val qui ignoraient l'existence de ce privilège et avaient répondu aux questions posées sans soupçonner la portée qu'elles pouvaient avoir. Mais dès le début de décembre toutes les ombres avaient été dissipées: que ce fût par le fait des prélats ou par celui des religieux, l'existence de la bulle *Ad fructus uberes* avait été divulguée; désormais l'interprétation de sa dernière clause, du « *nihilominus* » qui paraissait remettre en question tous les pouvoirs accordés, passait au premier plan de l'actualité.

Une imposante réunion d'évêques affirma, dès le début, l'importance qu'ils attachaient à ce problème. C'est par Henri de Gand que nous avons quelques détails à ce sujet. On lui avait demandé dans la dispute quodlibétique qu'il soutint vers le 15 ou 20 décembre de cette année 1282, de donner son avis sur la consultation de novembre et la sentence rendue

12. Peut-être s'agit-il de Gervais du Mont-Saint-Eloi qui prendra parti pour les prélats en 1286.

13. Ces derniers détails concordent pleinement avec la position prise par Henri de Gand dans son Quodlibet de Noël où se trouve exprimée cette même réserve (Quodl. VII, q. 23); ce qui permet de placer tout cet épisode au début de décembre 1282.

par les maîtres en théologie. Il le donne; mais sa réponse contient encore des allusions à de nouveaux événements arrivés depuis lors. Treize membres de l'épiscopat, dont deux archevêques, étaient venus demander les lumières de l'Université, ou, pour parler plus exactement, ils étaient venus chercher auprès des deux facultés de théologie et de décret l'approbation des résolutions arrêtées entre eux. Car, dès ce moment, il y a une interprétation épiscopale de la bulle de Martin IV; elle se formule ainsi : « A moins que le pape ne déclare le contraire, et jusqu'à ce qu'il le fasse, les prélats entendent que tout fidèle demeure tenu d'accuser au prêtre chargé de sa paroisse tous les péchés qu'il a pu commettre au cours de l'année. » Et les évêques, réunis à Paris, sont bien décidés à s'en tenir à cette façon de voir. L'un d'entre eux, un archevêque, celui de Bourges peut être, le déclare nettement aux deux facultés réunies en leur présence. Certains, dit-il, critiquent cette interprétation; elle paraît cependant la seule raisonnable. Et à l'appui de ses dires, il apporta, pour convaincre ses auditeurs, toute une série de raisons tirées du texte même de la bulle et des règles du droit canon. L'archevêque n'était d'ailleurs que le porte-parole de ses collègues; tous l'approuvaient. Qu'en pensaient les facultés ? Elles délibérèrent; et, conseil pris, les décrétistes répondirent unanimement que les prélats étaient dans la vérité, que leur interprétation n'était aucunement entachée d'erreur, qu'ils avaient donc le droit de s'y tenir et de l'imposer; c'est ce que dit au nom de tous un maître dudit collège. Quel fut l'avis des théologiens? Henri de Gand n'en souffle mot. Il est à présumer qu'il fut loin d'être aussi favorable aux prélats; la faculté de théologie comptait parmi ses membres un assez grand nombre de religieux, maîtres en exercice; ils ne pouvaient, évidemment, approuver la façon d'agir des évêques. Mais leur opposition n'est pas relevée par Henri de Gand qui, comme il fallait s'y attendre, se déclare ouvertement pour la solution proposée par « Nos Seigneurs les archevêques, nos chefs, les chefs du troupeau chrétien »; n'est-elle pas d'ailleurs la plus raisonnable et la plus sûre « puisque tant d'hommes, de telle valeur, à savoir les prélats déjà nommés, l'affirment; puisque les docteurs en décret sont en cela de leur avis... et avec eux quantité d'autres personnages, intelligents, discrets » ? Henri

de Gand ne s'appuye d'ailleurs pas uniquement sur cet argument d'autorité; il expose longuement toutes les raisons, pour ou contre, qui peuvent être alléguées en cette question; et l'on comprend que l'évêque d'Amiens ait tenu à mettre en bonne place ce travail d'érudition et de dialectique dans son recueil[14].

Les deux années qui suivirent cet engagement sont assez pauvres en renseignements. 1283 se passa, semble-t-il, sans incidents notables, d'autres affaires plus graves pour la nation, sollicitant sans doute l'attention des prélats. Le roi les convoque à Bourges, en novembre, pour délibérer sur la question de la couronne d'Aragon; la croisade contre le roi Pierre se décide en février 1284; de grandes assemblées, à Paris, réunissent les représentants du clergé pour en obtenir appui moral et financier; le légat du Saint-Siège, le cardinal Cholet, intervient; l'archevêque de Bourges, Simon de Beaulieu, y prend part; on prêche la croisade dans les différents diocèses.

Les polémiques menées contre les Mendiants se sont peut-être assoupies; peut-être l'hostilité latente n'a-t-elle pas trouvé encore l'occasion de se manifester avec éclat. Les décisions prises par les évêques, en décembre 1282, ont été observées, sans aucun doute; ils ont répandu l'interprétation dont ils étaient convenus et retardé par là l'action des Mendiants. Ceux-ci, de leur côté, n'ont pu manquer de se prévaloir de leur privilège et d'en fournir une autre interprétation; la bataille est restée cantonnée sur le terrain canonico-théologique, où les prélats l'avaient placée.

Des tentatives ainsi faites de part et d'autre il ne reste que de faibles indices. On sait par exemple que les religieux entendaient légitimer leur attitude, non seulement par le texte de la bulle de Martin IV, mais par l'approbation qu'ils auraient reçue de lui. Rappelant la genèse de cette bulle ils prétendaient avoir exposé eux-mêmes devant le pape de quelle façon ils comptaient user de ces privilèges; et le pape les avait approuvés pleinement en leur disant : *Placet*[15]. De

14. Cet extrait (questions 23 et 24) du Quodlibet VII d'Henri de Gand constitue la pièce VI de ce recueil (fol. 3-21).

15. Discours d'un Frère Mineur chez les Frères Prêcheurs, le 8 décembre 1286, rapporté par Godefroid de Fontaines.

quel droit, dans ces conditions, les prélats venaient-ils les combattre, alors qu'il ne tenait qu'à eux, religieux, d'user beaucoup plus largement des droits qu'ils possédaient ? — Les évêques, de leur côté, tout en continuant à répandre leur thèse, eussent souhaité que l'affaire fût portée devant la Curie et que les religieux demandassent eux-mêmes à Rome une interprétation authentique de leur bulle. C'est que le Sacré Collège comptait alors parmi ses membres un certain nombre de cardinaux français favorables aux prélats : en face d'eux, pour contrebalancer leur influence, il n'y avait que deux représentants des Frères Mineurs : Jérôme d'Ascoli, le futur Nicolas IV, et Bentevenga, et un Dominicain : Latino Malabranca. On comprend l'insistance des évêques auprès des religieux pour qu'ils s'en remissent à un jugement du pape.

Une première tentative dans ce sens eut lieu à la fin de l'année 1284 ou dans les premiers jours de 1285, avant la mort de Martin IV. On le sait par les plaintes échappées à ce sujet, deux ans plus tard, à un Frère Mineur dont Godefroid de Fontaines a résumé le sermon, et par les précisions apportées, en 1287 également, par Guillaume de Mâcon. « Il y a deux ans de cela, dit-il dans son sermon du 2 février, les prélats se sont adressés suivant toutes les règles et comme il fallait le faire, aux maîtres des deux Ordres, à frère Bientiviegna qui était à ce moment ministre des Mineurs, et à frère Etienne de Besançon, docteur en théologie; et ce dernier, au Chapitre général qui suivit, fit part au maître des Prêcheurs de la requête des prélats, demandant qu'on envoyât en bonne intelligence des délégués à la Curie pour obtenir une déclaration authentique du privilège. La réponse fut qu'on n'enverrait personne, parce que les religieux usaient correctement de leur privilège suivant les règles qu'ils s'étaient tracées. C'est du moins ce qui fut rapporté aux prélats[16]. »

Ceux-ci ne se laissèrent pas arrêter par cette fin de non-recevoir. Puisqu'on ne pouvait pas envoyer des messages à Rome « concorditer » ils en enverraient séparément, afin

16. Le chapitre général dont il est ici question ne peut être que celui qui se tint à Bologne, à la Pentecôte de 1285, car les Dominicains n'en avaient pas eu en 1284, par suite de la mort de Jean de Verceil. C'est au nouveau général, Munio de Zamorra, que fut transmise la demande des prélats, avec le résultat que l'on sait.

d'obtenir du pape qu'il se prononce sur le sens de sa bulle et qu'il décide laquelle des deux interprétations, celle des religieux ou celle des prélats, était conforme à son intention. Nous connaissons trois des personnages qui s'en allèrent ainsi à la Curie et posèrent le problème devant le pape Martin. Le premier était Pierre de Mornay, archidiacre de Sologne. A son retour en France il prétendit que l'intention du pape, manifestée d'ailleurs dans la dernière clause de la bulle, était bien d'obliger les fidèles qui se seraient confessés aux Mendiants à avouer encore leurs fautes à leur propre prêtre. C'est ce qu'il affirma aux prélats réunis à Bourges, disant avoir entendu cette explication des lèvres mêmes du pape, et les engageant en outre, en son nom, à prêcher cette vérité sur les toits. Or, ajoute Guillaume de Mâcon[17], bien que maître Pierre ne porte pas robe blanche, les prélats, les rois et les grands lui témoignent une telle estime que nous pouvons avoir pleine confiance en ce qu'il affirme. Il avait eu d'ailleurs un compagnon dans son voyage, à savoir l'abbé de Saint-Etienne de Dijon; il était aisé de faire appel au témoignage de celui-ci pour contrôler les dires du premier. Un troisième envoyé, enfin, avait été le doyen de Pontoise, Thomas, que l'on retrouvera plus tard employé à semblable ambassade. Son rapport était des plus précis : dans une audience que lui avait accordée Martin IV, celui-ci, en présence de trois cardinaux, lui avait dit à plusieurs reprises que les frères n'avait pas le droit et ne devaient donc pas, en vertu de leur privilège, toucher aux cas réservés aux évêques par le droit commun, la coutume ou la volonté de ceux-ci. Il avait ajouté également que les fidèles qui se confessaient aux frères étaient tenus néanmoins de confesser au moins une fois l'an au prêtre de leur paroisse, tous les péchés commis par eux au cours de l'année, même s'ils les avaient déjà avoués aux religieux. Et quelque temps plus tard, dans un consistoire qu'il tint une quinzaine de jours avant sa mort, donc vers le milieu de mars 1285, le pape répéta les mêmes paroles devant tous les cardinaux assemblés. Thomas rappela ces divers incidents au successeur de Martin IV, en précisant

17. Bibl. nat., lat. 3120, *Recueil de G. de Mâcon*, pièce X, fol. 41B et 43 v° A.

les dates, et invoquant comme témoins deux cardinaux qui avaient entendu ces propos : ils pouvaient certifier l'intention qu'avait eue Martin IV de déclarer sa pensée dans un écrit officiel[18]. Honorius IV d'ailleurs ne contesta pas tout ceci et reconnut, en effet, que son prédécesseur caressait ce projet quand la mort vint le surprendre. On devine que les prélats français à qui parvenaient tous ces renseignements n'eurent garde de les négliger et qu'aux religieux qui interprétaient le silence gardé par le pape comme une approbation de leurs prétentions et de leur conduite, ils opposèrent ces déclarations desquelles il résultait que l'auteur même de la bulle *Ad fructus uberes* l'entendait dans le sens exposé par les prélats et non dans celui des frères.

Les choses en étaient à ce point quand, le 28 mars 1285, mourut Martin IV, enlevé brusquement en l'espace de quatre jours d'une maladie contractée le jour de Pâques. Dès lors, on ne pouvait plus espérer de déclaration authentique de la bulle ni d'explication sur la pensée de son auteur. Le procès restait pendant, et pour faire triompher leurs vues, prélats et religieux auraient à user d'une autre méthode : agir sur l'opinion publique; tirer à soi l'autorité de l'Université; en venir peut-être à des mesures violentes; enfin plaider à Rome, en fournissant raisons et arguments.

Mais d'abord il fallait étudier le nouveau pontife que les cardinaux avaient donné comme successeur à Martin IV. La vacance du Saint-Siège n'avait pas été de longue durée : le 2 avril, le cardinal Jacques Savelli était élu et prenait le nom d'Honorius IV. On le disait hostile aux religieux, et les prélats français purent espérer voir aboutir leurs revendications. Pourtant on ne voit pas trace de leurs démarches à Rome avant l'année 1286; ils se réservaient sans doute ou hésitaient encore. Mais durant ce temps leur action s'intensifiait en France : on les verra bientôt en possession d'un plan de campagne nettement arrêté, d'une organisation solide, de griefs précis[19]; c'est entre mars 1285 et septembre 1286 que ce travail de mise au point s'accomplit.

18. *Ibid.*, pièce XIII, fol. 54 v° B. On trouve également des échos de ces différentes démarches dans les quodlibets d'Henri de Gand, spécialement Quodl. XII, q. 31.

19. On a pu voir déjà en ce qui concerne leurs griefs contre les reli-

III. — Le passage à l'action directe (1285-1286) : Concile de Bourges; ambassade auprès d'Honorius IV.

L'offensive des prélats semble déclanchée sur tous les fronts dès le milieu de 1286. Les actes officiels tendant à refuser aux Mendiants l'exercice de leurs pouvoirs, ou du moins à les restreindre considérablement, apparaissent avec le synode de Bourges; les démarches en cour romaine battent leur plein au mois de septembre; et les discussions universitaires plus vives, plus solennelles que jamais, vont remplir le mois de décembre et les mois suivants.

L'archevêque de Bourges, Simon de Beaulieu, est le premier qui dans des actes officiels, concertés en réunion plénière des évêques de sa province, se soit attaqué ouvertement à la bulle de Martin IV. La violence de cette attaque, la précision des mesures adoptées contre l'exercice du privilège concédé aux religieux, montrent mieux que tous les documents qu'on aurait pu fournir, le travail qui s'est accompli pendant ces années de fermentation sourde. L'exaspération des prélats semble être arrivée brusquement à son comble; aucun fait spécial, à notre connaissance, n'avait motivé cependant cette explosion : elle a donc été amenée progressivement. Elle éclate bruyamment dans ce synode provincial tenu à Bourges les 17-19 septembre 1286[20], où Simon de Beaulieu se trouve entouré des évêques de Limoges, Cahors, Rodez et Albi; celui de Mende s'était fait représenter par son vicaire général, Paul Banciani, de Rodez.

C'est à l'une des séances solennelles de ce congrès, selon

gieux, que même avant 1285, dans les premières démarches tentées à Rome, une seconde plainte avait été formulée par les évêques contre les empiètements des réguliers. A côté du pouvoir des clefs paroissiales qu'ils voulaient faire respecter, ils prétendaient défendre aussi leurs droits, à eux, spécialement celui de se réserver l'absolution d'un certain nombre de fautes, sans que les religieux puissent se mêler d'en absoudre. Y avait-il eu à ce sujet des abus de la part des mendiants ? La chose est possible; elle était toutefois contre la volonté des supérieurs, puisque le chapitre général des Prêcheurs avait bien spécifié que les frères n'avaient pas à revendiquer pour eux pareil pouvoir. On le leur reprocha cependant, et sur ce point comme sur l'autre, les évêques entendaient les faire capituler.

20. Voir les actes de ce concile dans Mansi, *Concil. ampliss. collectio*, t. XXIV, col. 625-647. Hefele, *Histoire des conciles* (trad. Leclercq, Paris, 1914), t. VI, 1re partie, p. 303.

toute vraisemblance, que comparut maître Pierre de Mornay[21]. Les prélats désiraient peut-être, avant de prendre une décision, éclairer davantage leur foi et appuyer leurs mesures sur l'interprétation authentique de la pensée pontificale : c'est elle que leur apporta l'archidiacre de Sologne. A plusieurs reprises, et devant un grand nombre d'assistants, il leur déclara ce qui a été rapporté plus haut, sur la pensée de Martin IV dont lui et Gérard, l'abbé de Saint-Etienne de Dijon qui l'accompagnait, avaient reçu l'aveu. Ces affirmations durent confirmer les prélats dans leurs résolutions. Aussi, parmi les trente-cinq canons qu'ils édictèrent alors, deux (le 13e et le 14e) visent-ils directement les religieux. « Les curés, dit le canon 13, exhorteront leurs paroissiens à confesser leurs péchés au moins une fois l'an. Les noms des pénitents seront inscrits et conservés, et seuls ils recevront la communion à Pâques; on la refusera au contraire, à ceux qui ne veulent pas se confesser à leur propre prêtre ou bien à un autre avec la permission de l'évêque ou de leur curé. Celui qui ne s'est pas confessé l'année de sa mort sera privé de la sépulture ecclésiastique... » Et le canon suivant : « Tous les prêtres ayant charge d'âmes doivent posséder, en latin et en langue vulgaire, les ordonnances d'Innocent III, *Omnis utriusque sexus;* de Clément IV, *Quidam temere sentientes;* et de Martin IV, *Ad fructus uberes,* et les expliquer au peuple »[22]. A côté de ces canons, précisant s'il en était besoin l'intention des législateurs et réglant dans les détails leur application, un long décret expliquait comment on pouvait pratiquement, malgré leurs privilèges, traduire les exemptés devant les tribunaux ecclésiastiques[23].

Les religieux devaient donc se tenir pour avertis : défense

21. Sur la personne de Pierre de Mornay, son activité dépensée au service du roi dont il fut le chancelier, et de l'Eglise de France qui le vit successivement sur les sièges d'Orléans et d'Auxerre, cf. F. Guessard, *Pierre de Mornay, chancelier de France,* dans *Bibl. de l'Ecole des Chartes,* t. V (1843), p. 143-170. Depuis le mois de janvier de cette année 1286, il avait été nommé clerc, c'est-à-dire secrétaire et conseiller de Philippe le Bel.

22. Qu'on veuille bien rapprocher de cette ordonnance les textes qui composent le premier cahier du *Recueil de G. de Mâcon :* on y retrouvera ces trois documents dans l'ordre indiqué ici (Ms. 3120, fol. 1 et 1 v°; pièces I-III).

23. On le trouve dans Martène, *Thesaurus Anecdot.,* t. IV, p. 199; Mansi, *Concil. ampliss. collectio,* t. XXIV, col. 645-648.

leur était faite désormais, dans la province de Bourges tout au moins[24], de faire prévaloir leur interprétation de la bulle *Ad fructus uberes;* les pénitents qui, se contentant des accusations faites aux Mendiants ne vont pas se soumettre aux clefs paroissiales, s'exposent à encourir l'excommunication avec toutes ses conséquences.

Pendant que la lutte ouverte s'engageait ainsi en France, le parti des prélats s'efforçait de gagner à sa cause la plus haute autorité qui fût : le pape Honorius IV. Il avait dépêché vers lui deux représentants chargés de lui exposer la grande pitié de l'église gallicane, l'état lamentable où se trouvait réduit l'épiscopat par les ambitions des religieux, la confusion qui résultait de tous ces heurts, et de le supplier d'intervenir par une déclaration tellement explicite que nulle argutie ne fût désormais possible. Les deux ambassadeurs devaient être à Rome dès le mois de juin 1286; l'audience qu'ils obtinrent du souverain pontife se place vers la fin de septembre. Ils profitèrent, sans aucun doute, des semaines passées à Rome, pour se mettre en rapports avec les membres influents du Sacré Collège, ceux de nationalité française spécialement, pour intéresser à leur cause certains cardinaux dont le témoignage pouvait leur être précieux quand il s'agirait d'évoquer le souvenir du pape Martin IV.

Il est possible, grâce aux documents qui en sont restés, de reconstituer cette séance dans laquelle ils furent admis en présence d'Honorius IV et de ses cardinaux, dans le cadre si pittoresque de Tivoli[25]. De bon matin, les deux envoyés français furent introduits devant le pape, et toute la matinée s'écoula en cette audience. Le plaidoyer des deux avocats fut long; il fallait fournir tous les arguments des prélats, essayer de convaincre le pape et son entourage, emporter de haute lutte, si possible, une décision contre les religieux; leur diplomatie ne fut pas prise en défaut[26]. Le texte *in extenso* du dis-

24. Des mesures analogues avaient été prises déjà pour Rouen par l'archevêque Guillaume de Flavacourt, en deux lettres datées de Deville. Cf. *Hist. Litt. France,* t. XXVII, p. 401; G. Marlot, *Histoire de la ville de Reims* (1846), t. III, p. 652.

25. C'est là que pendant l'été, le pape perclus de rhumatismes était venu chercher un peu de repos et de fraîcheur.

26. Les comptes rendus authentiques de cette mission se trouvent dans le *Recueil de Guill. de Mâcon,* fol. 47-59 v°. Ces mémoires sont

cours de Pierre de Rodez fournit à l'historien toutes les raisons, bonnes ou mauvaises, tous les arguments de théologie, de droit canon ou d'histoire invoqués par les évêques; les deux rapports qui l'accompagnent et qui sont adressés aux archevêques de Bourges, de Reims et de Rouen et à l'évêque d'Amiens sont pleins de détails pittoresques, qui présentent cette audience sous un jour extrêmement vivant.

C'est le prévôt de Mende, Pierre de Rodez, qui le premier prit la parole pour formuler les deux grands griefs des évêques de France, concernant d'une part les cas réservés, de l'autre le pouvoir des clefs paroissiales. Les religieux prétendent absoudre des cas réservés aux évêques par le droit général, par la coutume ou par les décisions épiscopales : ils ont tort, évidemment. Ils prétendent également que les pénitents qui se sont adressés à eux ne doivent pas réitérer leur confession; en cela encore ils sont dans l'erreur; les raisons qu'ils invoquent sont victorieusement réfutées par les évêques; et d'ailleurs, si la thèse des religieux venait à triompher, les pasteurs ordinaires du peuple chrétien, dessaisis d'une partie de leur autorité, ne pourraient plus connaître les brebis dont ils portent cependant la responsabilité devant Dieu. Ces conséquences suffisent à juger de la thèse. Telles sont les grandes lignes de l'argumentation du prévôt, que son rapport résume en notant aussi très exactement les interruptions ou les critiques qu'il eut à essuyer.

Car la séance fut parfois mouvementée. Quand par exemple l'orateur se mit à exposer les arguments des religieux, le cardinal Latino Malabranca intervint rudement, pour lui dire de ne pas entrer dans ces détails, de se borner à exposer les raisons des prélats; les religieux sauraient bien à leur tour

datés (fol. 55B) de Rome, le 24 septembre. L'année peut être déterminée grâce aux données suivantes. C'est d'abord Henri de Gand qui, évoquant dans son Quodlibet XII, la scène dont parle tout au long le rapport de maître Thomas, dit formellement qu'elle se passa en présence du pape Honorius IV; donc en septembre 1285 ou 1286. De ces deux dates, la seconde doit être retenue, car seule elle explique : 1) le fait que le 13 juin 1286, le prévôt de Mende se trouve à la curie romaine, comme l'apprend une note du journal des visites pastorales de Simon de Beaulieu, à cette date; 2) l'absence des deux ambassadeurs au concile de Bourges, le 19 septembre 1286; 3) le retour de ces mêmes ambassadeurs attesté par Guillaume de Mâcon qui relate très exactement dans son discours du 22 décembre 1286, les résultats des démarches et les promesses rapportées de Rome.

faire valoir les leurs. Et plus loin, à propos du privilège de Martin IV et de l'interprétation qu'en donnaient les évêques, c'est le pape qui interrompt pour demander si les termes du privilège ont été exactement cités. Et sur la réponse affirmative de l'orateur, le cardinal Benoit Gaetani, le futur Boniface VIII, insiste en affirmant que les paroles de Martin IV sont tout autres. Force est à Pierre de Rodez de se défendre et de faire appel à la mémoire de son compagnon qui lui, du moins, réussit à citer par cœur les termes de la bulle. Et le cardinal évêque de Porto, Bernard de Languisselle, l'ancien archevêque d'Aix, de souligner complaisamment, avec un sourire peut-être à l'adresse de son collègue, que somme toute le prévôt de Mende n'avait pas dit autre chose. Le pape demande encore si les envoyés ont au moins avec eux une copie du privilège; il fallut avouer que non tout en proposant de s'en procurer une sans tarder si tel était le désir du souverain pontife; mais Honorius n'insista pas.

Pierre de Rodez, que ces interruptions d'ailleurs ne semblent pas avoir décontenancé, put ainsi terminer son exposé, suppliant le pape d'intervenir par une décision telle qu'elle coupât court à toutes les interprétations erronées. Après lui, et sur la demande qu'il avait adressée avant de conclure, le doyen de Pontoise, maître Thomas, redit au pape et aux cardinaux, mais avec plus de compétence encore, les mêmes plaintes et les mêmes raisons. Les griefs, toutefois, se sont amplifiés; en plus des plaintes formulées par son collègue, il proteste au nom des évêques, contre la liberté accordée aux ordres religieux de prêcher où ils veulent, quand bon leur semble, même contre le gré des prélats. Ce sont là prétentions inadmissibles; car les ordres religieux en se multipliant draineront tout à eux, au grand détriment des pouvoirs reconnus dont la dignité pastorale serait insensiblement transférée aux religieux, au détriment aussi des fidèles qui se lasseront, à la longue, de tous ces sermons et de tous ces prédicateurs. La question des cas réservés est ensuite abordée par lui, et les textes présentés à l'appui de la thèse épiscopale : celle-ci, l'orateur tient à le faire remarquer, a pour elle l'approbation de presque tous les cardinaux. Enfin, avec surabondance d'arguments, de textes, de raisonnements, maître Thomas reprend le troisième grief déjà présenté par l'orateur précé-

dent, pour conclure comme lui aussi, en conjurant le pape de se prononcer sans retard et sans ambages.

La réponse du pape fut prudente : il leur dit que cette longue audience était la meilleure preuve de sa bienveillance, qu'il avait parfaitement saisi toutes les raisons présentées avec autant de science que de talent, qu'il était persuadé lui aussi de la gravité du problème et qu'il regrettait que son prédécesseur n'ait pu, comme il l'avait souhaité, donner lui-même l'interprétation de son privilège. Il se proposait d'étudier la question, d'en conférer avec son conseil et de répondre sous peu de temps.

Ces promesses ne pouvaient satisfaire les représentants des évêques; le doyen de Pontoise crut de son devoir d'insister. Puisque le pape Martin IV avait à plusieurs reprises exposé sa pensée, donné de vive voix le véritable sens de la bulle *Ad fructus uberes*, qu'il l'avait fait en présence de cardinaux dont deux au moins se trouvaient ici, pourquoi ne pas les consulter sur l'heure, se former ainsi une opinion sur la portée du privilège, et terminer à la pleine satisfaction de tous des discussions si préjudiciables à l'Eglise gallicane, aux évêques et aux religieux eux-mêmes ? Mais ces instances ne trouvèrent pas d'écho; et l'heure du repas approchant, le pape ordonna qu'on amenât les chevaux des cardinaux. Le doyen de Pontoise voulut du moins mettre à profit ces dernières minutes, et pendant qu'on attendait les montures, il aborda avec l'autorisation du pape, un autre objet de la mission que lui avaient confiée les évêques : en leur nom, il demanda au souverain pontife de daigner continuer à instruire la cause de Louis IX[27]. Le pape lui répondit qu'il avait donné ordre de reprendre et

27. L'enquête pour la canonisation de saint Louis avait été commencée dès 1273, par ordre de Grégoire X, puis reprise par Nicolas III en 1278, et terminée en 1280. Une seconde enquête (décembre 1281-mars 1283) fut ordonnée par Martin IV. Une autre encore, entreprise en 1288 par le franciscain Nicolas IV, finit avec la canonisation sous Boniface VIII. On ignore ce que sont devenues les pièces de cette triple enquête qui, au dire de Boniface VIII, auraient fait la charge d'un âne (Cf. Molinier, *Les Sources de l'histoire de France* (1903), t. III, p. 142). On ne savait guère qu'Honorius eût, lui aussi, joué un rôle en cette affaire. Le document cité ici montre qu'il s'était occupé tout au moins d'examiner les témoignages recueillis par les deux premières enquêtes, par celle de Martin IV spécialement et qu'il était décidé à mener à bonne fin le procès. Cette réponse du pape avait dû faire l'objet d'un rapport spécial déjà envoyé aux prélats, suivant ce que dit Pierre de Rodez.

d'examiner les témoignages recueillis sur les miracles attribués à l'intercession du défunt roi; dès que ces démarches préliminaires seraient achevées, il s'emploierait à mener à bonne fin le procès de canonisation. Et sur cette promesse se termina l'audience.

Quels en furent les résultats ? Les religieux qui sans aucun doute avaient été tenus au courant des événements par leurs représentants à la Curie, prétendirent qu'ils étaient nuls et que les deux messagers étaient revenus les mains vides. La version des prélats fut différente; sans affirmer que cette ambassade eût eu plein succès, ils se vantèrent toutefois d'avoir entre les mains des promesses fermes, une lettre entre autres, munie du sceau de deux membres des plus influents du Sacré Collège, dans laquelle se trouvait exprimée la volonté du pape Honorius de révoquer, ou tout au moins d'interpréter authentiquement dans le sens des prélats, le privilège accordé aux religieux. Cette bulle papale, les évêques comptaient bien la voir paraître sous peu; en attendant, ils exhibaient à tout propos la lettre des deux cardinaux; ils la montraient à plusieurs reprises au roi, qu'il était nécessaire sans doute de détourner du parti des religieux et de soustraire à l'influence de son confesseur; ils en donnaient lecture, en pleine Université, aux maîtres et étudiants réunis[28].

Mais ce n'étaient encore là que des promesses. Pour que Rome se prononçât sans tarder, il fallait lui rappeler que le problème existait, que la crise était aiguë et réclamait une solution; les mesures de temporisation n'ayant produit aucun résultat appréciable, il fallait user d'une autre méthode. Déjà les décisions du concile de Bourges étaient un avertissement solennel donné aux religieux que la longanimité des évêques avait atteint ses extrêmes limites. Avant de généraliser ces mesures, l'épiscopat essaya, une fois encore, d'obtenir que les religieux déférassent eux-mêmes leur cause au Saint-Siège. C'était leur persuader de se passer eux-mêmes la corde au cou; ils le comprirent parfaitement, et à l'évêque de Paris

28. Dans un de ses Quodlibets (XII, 31) Henri de Gand affirme avoir vu de ses propres yeux ce message dans lequel les deux cardinaux rendaient aussi témoignage des intentions du pape Martin IV. Les autres détails sont empruntés au sermon prononcé à Paris, le 22 décembre 1286. par Guillaume de Mâcon et conservé dans la relation de Godefroid de Fontaines.

qui leur suggérait ce procédé ou leur intimait cet ordre (car le conseil dut avoir une allure quelque peu impérative), Prêcheurs et Mineurs répondirent par une fin de non recevoir. Leur refus fut poli, d'ailleurs, et les excuses alléguées par eux ne pouvaient fâcher : les privilèges, dirent-ils en substance, sont adressés aux Maîtres des deux Ordres et aux définiteurs des Chapitres généraux; ce n'est donc pas à de pauvres ministres provinciaux qu'il appartient de prendre en mains des affaires aussi délicates, intéressant l'Ordre entier. De plus, précisent les Frères Mineurs, nous ne pouvons prendre aucune décision à l'heure actuelle, car notre maître général est décédé, et son successeur ne sera élu qu'au prochain chapitre général à Montpellier; alors seulement nous pourrons vous donner réponse. Quant à nous, disaient les Frères Prêcheurs[29] nous ne pouvons communiquer avec notre maître général, car il est en voyage, en Flandre ou en Espagne, nous ne savons; mais il assistera dans quelques mois au chapitre général de Bordeaux; alors nous le consulterons sur cette question. Pour l'instant, veuillez nous excuser.

Les prélats étaient fixés sur les dispositions des religieux. L'action directe allait commencer.

(*La fin en octobre*).

P. Glorieux,

Professeur au Grand Séminaire de Lille.

29. Ces réponses, que rapportent Jean de Saint-Benoît dans son discours d'Orléans, et le Frère Mineur qui prêcha chez les Dominicains, le 8 décembre 1286, ont une incontestable saveur d'authenticité. En 1286, vers le mois de juin, était mort le général des Mineurs, Arlotto da Prato, élu l'année précédente, le 13 mai, au chapitre de Milan; le chapitre général convoqué pour la Pentecôte 1287, à Montpellier, lui donnera pour successeur Matthieu d'Aquasparta. Chez les Frères Prêcheurs, le nouveau général, Munio de Zamorra, élu au chapitre de Bologne en 1285, vint présider à Bordeaux la session du chapitre de 1287. On sait que avant de se séparer, les capitulants désignaient le lieu où la réunion devait se tenir l'année suivante : c'est pourquoi en janvier 1287, Jean de Saint-Benoît pouvait parler de Bordeaux comme du siège du prochain chapitre.

LES
EPREUVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE
AU XVIe SIÈCLE *)
(SUJET D'HISTOIRE DIOCÉSAINE)

II. Les Aliénations du Temporel ecclésiastique. — § 1. *Aperçu historique.* — La situation financière au début du règne de Charles IX. — La royauté, attaquée par les protestants, recourt à l'aliénation des biens d'église pour défrayer la guerre. — Attitudes du Clergé et du Saint-Siège. — Nombre des aliénations; leurs traits distinctifs. — § 2. *Les Sources diocésaines.* — Documents concernant la première aliénation et le rachat. — Documents relatifs aux cinq dernières aliénations. — § 3. *Questions à traiter.* — L'aliénation de 1563 et les gens de justice. — Les adjudicataires des biens ecclésiastiques. Comment les grouper au point de vue social. — Applications aux diocèses de Paris, de Sens, de Chartres et à la généralité de Paris. — Les adjudicataires nobles et huguenots. — Les ventes de temporel et les gens d'église.

LES ALIENATIONS DU TEMPOREL ECCLESIASTIQUE

Un sujet d'histoire diocésaine encore nouveau, c'est, ou je me trompe, la vente des biens d'église sous les derniers Valois. Les auteurs de monographies pour la plupart l'ignorent, les autres en parlent incidemment ou le traitent mal. Faut-il dire, à leur décharge, que les ouvrages spéciaux, susceptibles de leur faciliter la tâche, sont en petit nombre et encore de date récente ? L'excuse ne serait pas valable pour tous.

Henri Furgeot, le premier, a signalé le problème à l'attention des historiens dans un article de la *Revue des Questions historiques,* paru en 1881. Sous ce titre, qui déborde un peu le sujet traité : l'*Aliénation des biens du clergé sous Charles IX*[1], l'auteur s'attache à faire connaître tout au long les raisons qui motivèrent la première vente du patrimoine ecclé-

*) Ci-dessus, p. 167 à 201.
1. Tirage à part. Paris, 1881, in-8°, 71 p.

siastique et les résistances que cette mesure rencontra dans le Parlement. Vient ensuite une thèse latine de M. l'abbé Richard, *De publicatis tempore motuum civilium XVI^i sæculi Ecclesiæ gallicanæ bonis immobilibus* (1563-1588)[2]. Même au temps où les humanités étaient plus en faveur qu'aujourd'hui, si l'emploi de la langue latine ne vouait pas fatalement un travail de ce genre à l'oubli, il constituait néanmoins déjà un obstacle à sa diffusion[3]. Ainsi s'explique que M. Louis Serbat n'ait pas connu cette thèse vers le même temps qu'il terminait son ouvrage sur *Les Assemblées du clergé de France*[4]. Néanmoins le chapitre qu'il consacre aux « Aliénations » présente, du sujet, une exacte et fort docte synthèse[5].

Ces deux excellentes études, rédigées de première main, d'après les textes législatifs, retracent l'histoire générale de la vente des biens ecclésiastiques en prenant la question au point de départ, dans les bulles, les édits, les ordonnances. Il y aurait avantage, je crois, en s'aidant de ces premiers travaux[6], à reprendre le thème pour l'étudier à son point d'arrivée, dans chaque région, d'après les actes administratifs et les sources locales. L'examen approfondi de faits relatifs à une circonscription, diocèse ou bailliage, motivera probablement des observations, des interprétations qui viendront restreindre, étendre, confirmer peut-être certaines conclusions encore discutables. J'essaierai d'initier le lecteur, et je suppléerai par là au silence des histoires générales[7], en esquissant pour commencer un bref historique du sujet.

2. Paris, Picard, 1901.

3. La *Revue* compte publier dans ses cahiers une adaptation en français de la thèse latine de M. Richard.

4. Il en avertit lui-même le lecteur. Cf. *Les Assemblées du clergé de France* (Paris, 1906), p. 153, n. 3.

5. Voir le chapitre VI, pp. 146 à 163.

6. Signalons encore Jules VIGUIER, *Les contrats et la consolidation des décimes à la fin du XVIe siècle* (Paris, 1906), bon ouvrage qui expose la situation financière et les différents contrats qui régularisèrent l'impôt du clergé de 1560 à 1580. On lira néanmoins avec précaution le chapitre VI, où l'auteur omet de ramener les dates au nouveau style et confond l'édit du 17 mai 1563 avec le projet d'aliénation présenté au mois de février précédent.

7. De THOU accorde juste trente lignes à la première aliénation (*Histoire universelle*, t. IV, p. 539-540) ; M. MARIÉJOL fait seulement allusion aux ventes de biens d'église sous Henri III (LAVISSE, *Histoire de France*, t. VI, p. 224-225) ; et M. Félix ROCQUAIN, dans son récent livre sur *La France et Rome pendant les guerres de religion* (Paris, 1924), ignore du tout le sujet.

§ 1. — APERÇU HISTORIQUE DES ALIENATIONS

La situation financière au début du règne de Charles IX.

L'aliénation des biens d'église fut envisagée pour la première fois aux Etats de Pontoise (août 1561). Jamais encore le trésor royal n'avait été obéré d'aussi lourdes charges. L'année précédente, aux Etats Généraux d'Orléans, le chancelier de L'Hospital avait donné le chiffre exact de la dette, soit 43 millions 6 ou 700.000 livres[8], — somme énorme si l'on songe que du royaume mis « en criées » l'on n'eût pas offert alors 50 millions[9]. Or, à Pontoise, où les députés des trois ordres s'étaient réunis à dessein de remédier au déplorable état des finances, la noblesse et le tiers état s'accordèrent pour dénoncer au roi l'immense patrimoine de l'Eglise dont les deux tiers étaient en biens fonds. « Tous ces biens, disait la noblesse, appartiennent en corps au commun du royaume et les gens d'église n'en ont que l'usufruit seulement[10]; » et elle proposait d'en aliéner la propriété jusqu'à concurrence de 800.000 livres ou d'un million de rentes, en s'attaquant aux bénéfices dont le revenu était supérieur à 400 livres. Plus radical, le tiers-état, travaillé par les passions religieuses, réclamait un inventaire des richesses de l'Eglise et la confiscation complète de son patrimoine. En retour, on aurait laissé à chaque bénéficier une maison et la rente équivalente au revenu de son temporel. Mais les esprits n'étaient pas encore mûrs pour de telles réformes, et ces projets, quelque séduisants qu'ils fussent, attendront deux siècles avant d'aboutir.

Le clergé d'ailleurs s'était rendu compte du sacrifice que les circonstances exigeaient de lui[11]. Par le contrat de Poissy (21 oct. 1561), l'Eglise de France s'engageait à éteindre les dettes du roi en rachetant les rentes constituées sur le domaine, les aides et gabelles du pays dans un laps de quinze années. L'opération ne devait pas lui coûter moins de 17 millions 160.000 livres. A ce prix, le clergé se flattait-il d'être à

8. Dufey, *Œuvres de Michel de L'Hospital* (Paris, 1824), t. II, p. 163.
9. Arch. nat., X1a 1605, 17 mai 1563, fol. 172 v°.
10. G. Picot, *Histoire des Etats Généraux* (Paris, 1888), t. II, p. 386.
11. G. Picot, *Histoire des Etats Généraux*, t. II, p. 388.

l'abri d'impositions nouvelles, voire d'une confiscation même partielle de ses biens ? Il en avait reçu du roi la promesse formelle. Mais celle-ci allait être dépassée par les événements.

La royauté, attaquée par les protestants, recourt à l'aliénation des biens d'église pour défrayer la guerre.

L'offensive brusquée des religionnaires, en avril 1562, avait pris le gouvernement au dépourvu. Quelques mois avaient suffi à leur aveugle furie pour mettre à sac et piller la plus grande partie du pays, le Midi surtout. La rentrée des impôts, paralysée par les événements, n'avait produit, au lieu de 15 millions, chiffre normal, que 8 millions 460.000 livres, y compris les ressources exceptionnelles, c'est-à-dire les dons gratuits et les constitutions de rente. Or, de l'aveu du lieutenant-général du royaume, M. de Guise, l'entretien des troupes en campagne exigeait plus de 600.000 livres par mois. La gravité de la situation réclamait donc un effort financier sans précédent; on se résolut d'y faire face en frappant la fortune immobilière du clergé.

Arrêté dès le mois de janvier 1563[12], puis différé devant l'opposition du Parlement, hostile à toute atteinte au droit de propriété, le projet d'aliénation des biens d'église fut repris au lendemain de la paix d'Amboise (19 mars 1563), non plus contre les protestants qui venaient de mettre bas les armes; — mais il fallait à tout prix empêcher les Anglais, venus au secours des religionnaires et déjà maîtres du Havre, de s'établir solidement en Normandie, les forcer à repasser la mer; il fallait, et vite, liquider l'énorme arriéré de la guerre et rapatrier les reîtres d'Allemagne : tels furent les motifs de la première aliénation, celle de 1563.

Les mêmes motifs, ou à peu près, cinq fois encore, de 1568 à 1586, contraindront le souverain, en proie aux pires embarras financiers, à requérir le clergé d'un impôt de sacrifice « tant pour la défense de l'Eglise catholique romaine que pour la conservation de l'Etat ». Et chaque fois la situation se dénouera par la vente du patrimoine ecclésiastique.

12. Lettre de Catherine de Médicis à M. de Gonnord, du 19 janv. 1563 (H. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis* (Paris, 1880), t. I, p. 482).

Attitudes du Clergé et du Saint-Siège.

L'aliénation des biens de l'Eglise, adoptée chaque fois comme mesure de salut public, n'en constituait pas moins un fait redoutable : il portait non seulement atteinte au droit de propriété, il ouvrait aussi dans le patrimoine ecclésiastique une brèche que les derniers Valois, rois prodigues à l'excès, ne seraient que trop portés à élargir, sans grand profit pour l'Etat. Néanmoins les cardinaux et les prélats de cour donneront à ce projet leur consentement. Ces grands personnages politiques, inquiets des assauts que subissaient de leur temps l'Eglise gallicane et la royauté, ne crurent pas payer trop cher leur conservation en y sacrifiant une partie de biens par nature privilégiés, mais dont on pouvait craindre autrement la nationalisation totale.

Le clergé des diocèses, de son côté, sans être d'opinion divergente ni opposée, sans méconnaître non plus en ces heures difficiles son devoir de contribution bénévole, aurait voulu substituer à l'aliénation un mode d'imposition moins dommageable à l'Eglise. Un autre système eût-il été aussi productif en deniers prompts et comptants ? Ce n'est pas sûr. En tous cas, si lourds que soient les sacrifices financiers qui viendront encore s'ajouter à ceux-ci, le clergé, toujours prêt à les consentir[13], n'exercera pas moins librement son droit de remontrance. Par l'intermédiaire de ses agents ou syndics généraux, il dénoncera l'erreur des aliénations, les collusions des juges royaux chargés de l'opération, « l'outre-plus » des ventes; il s'indignera des deniers divertis par le roi, de ses folles dépenses, de sa duplicité sereine; il blâmera les cardinaux de leur inlassable complaisance à l'égard du pouvoir; il ira même jusqu'à leur reprocher de l'avoir trahi et les obligera à se rétracter publiquement; en 1577 enfin, aux Etats de Blois (22 février), comme plus tard à l'assemblée de Melun (20 sept. 1579) et à celle de Saint-Germain-des-Prés (1585-1586), s'appuyant sur les traditions de l'Eglise gallicane, il leur signifiera sa résolution ferme, immuable, de ne plus recon-

13. Edmond Cabié, *Ambassade en Espagne de Jean Ebrard de 1562 à 1565* (Paris, 1903), p. 203, 223.

naître aucun engagement financier (aliénation, décime ou constitution de rente) qu'il n'ait approuvé lui-même par les représentants des diocèses en assemblée générale. — Et c'est ainsi que l'Eglise de France, rudement éprouvée dans ses biens, mais unie et solidement organisée, faisant front parfois aux deux pouvoirs, le roi et le pape, mettra fin aux aliénations de son patrimoine et, sans laisser d'être soumise à l'un et dévouée à l'autre, elle se donnera par surcroît une organisation politique et financière autonome : c'est l'origine des Assemblées du clergé de France.

Le conflit qui s'accuse au cours de cette période entre les chefs politiques du clergé, les optimistes, si l'on peut dire, et le clergé des diocèses, représenté par des syndics, les réalistes du parti, offre un spectacle qui ne manque ni d'intérêt ni de grandeur. Vus de Rome cependant, ces conflits intérieurs, ces heurts parfois violents des tendances royalistes et gallicanes ne laisseront pas de perdre leur relief, ou plutôt, dominant les querelles du moment, seule, la menace du péril commun se précisera et retiendra l'attention des pontifes. Autant que les intérêts de l'Eglise gallicane, autant que le maintien de la monarchie et le service du roi, les destinées de l'Eglise universelle étaient en jeu. Le triomphe du calvinisme en France eût consommé la défaite de la religion catholique en Europe; Rome elle-même n'eût pas été épargnée. Il revenait donc à la papauté d'appuyer le roi dans sa lutte contre l'hérésie, de l'aider à tenir et à vaincre. C'est pourquoi, jugeant insuffisants les conseils, les papes interviendront par leurs actes avec zèle et vigueur. A la voix de Pie V, les princes italiens se croiseront en terre française[14] et lui-même prendra sa part des charges de la guerre en envoyant des subsides et un corps d'armée. Bien plus, cédant aux pressantes sollicitations de la royauté, le Saint-Siège sanctionnera de sa propre autorité les aliénations du temporel de l'Eglise gallicane, *etiam invitis clericis,* diront les bulles de Grégoire XIII et de Sixte-Quint, en invoquant inflexiblement, à l'appui de telles nécessités, le salut de l'Etat et le bien de l'Eglise.

14. Ch. Hirschauer, *La politique de saint Pie V en France, 1566-1572* (Paris, 1922), p. 24, 25.

Nombre des aliénations, leurs traits distinctifs.

On compte six aliénations des biens de l'Eglise au XVIe siècle : trois sous Charles IX et autant sous Henri III.

La première aliénation, décidée dans les circonstances que j'ai rappelées[15], fut imposée à l'Eglise de la seule autorité du roi, en un lit de justice tenu au Parlement de Paris, le 17 mai 1563. L'édit, daté du 13, ordonnait le prélèvement d'un quart du capital immobilier des riches bénéfices du royaume, taxés d'après la décime de 1516, jusqu'à concurrence de 100.000 écus de rente, soit environ 3 millions 200.000 livres. Toutes les cases du capital possédé étaient soigneusement énumérées : fiefs, justices, terres, cens, rentes et autres héritages, « fors leurs chefs-lieux[16] ».

Imposée au clergé sans l'assentiment du pape, les biens risquaient de manquer d'acheteurs; le roi, d'autre part, ayant obtenu de l'Hôtel-de-Ville de Paris de fortes avances dont le remboursement eût souffert d'un retard[17], il importait que l'opération connut un gros et rapide succès. Les fiefs étaient inaliénables, nous venons de le voir. Mettre à l'encan les fiefs, c'était permettre à l'échéance de trois générations l'anoblissement au plus offrant et dernier enchérisseur roturier. L'ordonnance de Blois, qui supprima cette pratique de l'ancien droit français[18], date seulement de 1579. Aussi les bourgeois, en quête d'une « savonnette à vilain », s'empresseront-ils d'ouvrir leurs bourses et de pousser les enchères. Les tenures féodales ne devaient d'ailleurs pas faire défaut à la vente : car la désignation des propriétés était laissée non à la convenance du clergé, considéré seulement comme usufruitier, mais au choix des particuliers qui s'en portaient acquéreurs[19]. Toute opposition ou appellation de la part des ecclésiastiques était d'avance déclarée nulle et non avenue. On reconnaissait seu-

15. Ci-dessus, p. 335.
16. On trouvera la plupart des édits, bulles et instructions relatifs aux aliénations de temporel au tome IX du *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France* (Paris, 1721), ouvrage communément désigné sous le nom de *Mémoires du clergé*. Voir col. 1238.
17. De Thou, *Histoire universelle*, t. IV, p. 539.
18. G. Picot, *Histoire des Etats Généraux*, 2e éd., t. III, p. 322 et n. 1.
19. Commissions données par le roi les 26 mai et 15 juillet 1563 (Arch. nat., G8* 1315, pièce A, où il en est fait mention).

lement aux bénéficiers le droit à une rente égale au revenu foncier de leur temporel aliéné. Enfin, les évêques étaient exhortés à désigner, chacun dans leur diocèse, un « notable personnage » pour contrôler les opérations et tenir registre des ventes[20].

La répugnance du clergé à se faire l'agent bénévole de sa propre spoliation semble, en maint endroit, l'avoir tenu à l'écart des enchères[21]. Ailleurs, comme à Bazas, le représentant de l'évêque diocésain fut exclu de la vente. En l'absence de contrôle, parfois en dehors des jours de plaidoirie, les juges et les commissaires royaux chargés de l'opération aliénèrent les héritages les plus profitables, les seigneuries spécialement, voire des rentes obituaires et des dîmes[22]. Souvent même, « moyennant l'arrière-main qu'on leur donnait », traitant de gré à gré avec les acquéreurs, ils sous-estimèrent le revenu des biens fonds et ne tinrent aucun compte des bois de haute futaie ni de la propriété bâtie[23]. Les protestants, plus que tous autres, donnèrent avec frénésie dans ces combinaisons malhonnêtes. Et pour les favoriser, « la violence et l'animosité d'aucuns juges et officiers » dépassaient tout ce qu'on peut imaginer. A telles enseignes que les biens vendus, non seulement n'atteignirent pas toujours le quart de leur valeur, mais excédèrent en certains diocèses trois ou quatre fois les taxes des bénéficiers[24].

Effrayé des « énormes lésions » faites à son patrimoine, dès le 20 septembre, le clergé sollicitait la révocation de l'édit,

20. Lettres patentes du 26 mai 1563 (Arch. nat., G8* 1393, A).

21. Les ventes commencèrent au diocèse de Paris dès le mois de juillet (*Mém. de Condé*, t. I, p. 131). En la généralité de Champagne, elles se poursuivirent des premiers jours de septembre au mois de mai (Arch. nat., G8* 1218, L102). En Limousin, on attendit jusqu'en novembre pour aliéner (H.-B. de Montégut, *Journal historique de Pierre de Jarrige* (Angoulême, 1868), p. 11. Ailleurs on laissa tomber l'édit.

22. Arch. nat., G8* 1328, B23.

23. *Mémoires du Clergé*, t. IX, col. 1376.

24. « Nonis Augusti [1564] fuit Consistorium, seu Congregatio generalis ad divi Marci in qua Sanctissimus Dominus noster... dixit a Gallia regem ac clerum scribere bona ecclesiarum quam plurima alienata fuisse propter temporum difficultates, ac propter conservationem fidei, et ut milites externi regno emitterentur, et in tanta rerum perturbatione res maximi pretii venditas fuisse, easque ipsas quarta parte pretii quod valerent, partemque ad Ugonottos majorem pervenisse » (Bibl. nat., ms. lat. 12560, *Acta consistoralia Pii quarti*, fol. 214 r°); — Baronius, *Annales ecclesiastici*, éd. Theiner (Bar-le-Duc), t. XXXIV, p. 463; — *Mém. du Clergé*, t. IX, col. 1387.

proposant en retour une somme de 2 millions et 1/2[25]. Offre tardive, à la vérité, et qui fut repoussée. Cependant comme le clergé insistait, montrant l'atteinte portée à sa dignité seigneuriale par l'aliénation de tant de biens nobles, le roi, satisfait par ailleurs des résultats de la vente qui, avant que l'année ne fût révolue, dépassait déjà 5 millions[26], le roi, dis-je, autorisa le rachat des biens (7 janvier 1564). Ce n'était d'ailleurs à l'égard du clergé que la restitution d'un droit reconnu à tous les sujets du rayoume, de pouvoir reprendre les héritages sortis de leur famille dans l'année même du contrat[27].

Sitôt qu'on eut parlé de rachat, devançant la publication de l'édit, les acquéreurs, angoissés, présentèrent des remontrances au roi (1er janvier 1564). Allait-on les contraindre à rendre gorge ? Eux qui s'étaient incommodés pour le service de Sa Majesté — ils le prétendaient du moins — s'en tourmentaient fort. Sire, disaient-ils, le but des ecclésiastiques en sollicitant le retrait « ne tend qu'à dégoûter vos sujets de contracter dorénavant avec vous[28] ». Le papier visiblement tournait au pamphlet; on n'en tint aucun compte, et l'édit de rachat accordé d'abord pour un an, mais contrarié par des résistances et des lenteurs calculées, fut prorogé à trois reprises jusqu'en 1567[29].

La deuxième aliénation fournit au roi les moyens d'activer les préparatifs de la troisième guerre contre les huguenots. La bulle adressée de Rome à cet effet par le pape Pie V, le 1er août 1568, autorisait deux aliénations, l'une, au capital de 150.000 livres de rente, devait avoir lieu par engagement de temporel, l'autre, de 50.000 écus, allait se faire par vendition. Pour éviter les abus de l'aliénation précédente, les ventes du temporel seront confiées à une Commission pontificale ayant à sa tête des cardinaux français et le nonce[30], repré-

25. Arch. nat., G8 226, fol. 3.

26. É. Cabié, *Ambassade d'Espagne de Jean Ebrard*, p. 203.

27. *Mémoires du Clergé*, t. IX, col. 1375-1383. L'édit de réméré n'enraya pas les ventes. A Troyes, à Laon, elles se poursuivirent tout le mois de février; à Reims, la dernière eut lieu le 3 mars 1564 (Arch. nat., G8* 1218, L102).

28. *Mémoires de Condé*, t. V, p. 14.

29. *Mém. du Clergé*, t. IV, col. 1384-1395 : édit du 29 déc. 1564 et du 11 juill. 1566; déclaration du 14 mai 1567.

30. *Mém. du Clergé*, t. IX, col. 1249-1254. La bulle de 1568 désigne seulement le cardinal de Bourbon, l'archevêque de Sens Nicolas de Pellevé

sentés par des subdélégués établis à Paris et en province. Des lettres patentes (6 oct. 1568) précisèrent la nature de cette deuxième aliénation : les ecclésiastiques avaient toute licence de constituer sur leurs bénéfices des rentes au denier 12, d'engager l'argenterie de leurs églises, de passer des baux à longs termes, même de vendre à faculté de rachat[31]; mais les catholiques seuls pouvaient se porter acquéreurs.

La troisième aliénation suivit de près la précédente et traîna fort en longueur. Accordée sous réserve, par la bulle du 1er août 1568, à condition que le roi continuât la guerre, elle devint exécutoire en vertu d'un bref rendu le 24 novembre 1568. Parmi les clauses de l'acte, quelques-unes, importantes ,deviendront de style et règleront les aliénations futures. On y recommandait aux commissaires d'exclure des enchères les seigneuries et autres tenures nobles indispensables au prestige de l'état ecclésiastique, tels manoirs, droits féodaux, juridiction temporelle; d'y sacrifier de préférence des biens moins utiles, dont le revenu n'excédât pas 100 ducats de la Chambre apostolique pour les bénéfices paroissiaux, et 24 ducats s'il s'agissait de bénéfices simples; on insistait encore pour que les hérétiques en fussent sévèrement exclus; enfin, on ne devait rien aliéner à titre définitif[32]. Malgré cette dernière défense, la vente des biens fonds fut consommée sans faculté de rachat. Le roi promit en échange au clergé de l'indemniser avec les biens confisqués sur les hérétiques rebelles[33]. Celui-ci allait connaître ce que valait une telle promesse. Malgré les succès de l'armée catholique, le traité de Saint-Germain (8 août 1570)[34] reconnut aux religionnaires plus de libertés qu'ils n'en avaient obtenu avant leurs défaites et les réintégra dans leurs biens. Déception amère que le clergé traduira bientôt en refusant énergiquement de consentir à

et les nonces Fabio Mirto Frangipani et Michel della Torre, mais ce dernier avait été rappelé à Rome le 2 août 1568 et quitta Paris le 12 septembre (Ch. Hirschauer, *La politique de saint Pie V en France*, p. 32.

31. Fontanon, *Les édits et ordonnances*, t. IV, p. 532.

32. Cette bulle ne figure pas dans les *Mémoires du Clergé;* mais Jean de Serres l'a insérée dans les *Mémoires de la troisième guerre civile* (s. l., 1570), p. 271-281, et l'abbé Richard en a publié le texte latin dans son *De publicatis...*, p. 99-109.

33. *Mémoires du Clergé*, t. IX, col. 1396.

34. Ch. Hirschauer, *La politique de saint Pie V en France*, p. 48.

l'aliénation que des évêques, en petit nombre, réunis à Paris, avaient décidé d'octroyer au roi (1573). Ces deux aliénations de 50.000 écus de rente chacune, rapportèrent ensemble au gouvernement près de 4 millions de livres, exactement 3 millions 969.892 livres[35].

La quatrième aliénation fut obtenue de Grégoire XIII, dès l'avènement au trône de Henri III, en prévision d'une nouvelle guerre. Mais la cour, à bout de crédit, n'avait pas attendu l'acquiescement du pontife (il en sera de même en 1576), et la vente des biens fonds dépassait déjà de 500.000 livres le million d'or prévu lorsque la bulle arriva[36], ce qui n'empêcha ni les adjudications de continuer ni le roi d'extorquer au pape sur les fruits des bénéfices un nouveau million[37], également destiné, assurait-on, « à la solde et entretènement des gens de guerre et non ailleurs » (28 février 1575)[38]. Le bref d'aliénation, daté du 24 août 1574, exemptait de taxe les monastères de religieuses, les églises paroissiales et les bénéfices simples dont le revenu était inférieur à 100 livres[39]. Notons ici que les ventes exécutées avant l'arrivée de la bulle donnaient à l'aliénation les apparences d'une confiscation pure et simple. Les catholiques en conséquence s'abstinrent d'acheter et les huguenots, restés à peu près maîtres des enchères, se firent adjuger les biens à vil prix. En outre, beaucoup de petits bénéficiers avaient été taxés contre tout droit; ils s'empressèrent de réclamer auprès de la commission et obtinrent gain de cause.

La cinquième aliénation, consécutive au cinquième édit de paix (6 mai 1576), fut l'objet d'une négociation pressante de l'évêque de Paris auprès de Grégoire XIII. Il s'agissait pour le roi d'acheter la retraite des reîtres et des Suisses de l'armée de Condé, dont les excès désolaient les provinces de l'Est. La bulle, délivrée le 18 juillet 1576, autorisait une aliénation

35. P. Richard, *De publicatis...*, p. 37, n. 1.
36. P. Richard, *De publicatis...*, p. 49 et n. 5.
37. Cf. Compte original des décimes levés pour le second million au diocèse de Troyes (Arch. nat., G8* 1215, M).
38. Pour en accélérer le paiement, les bénéficiers furent autorisés à vendre des bois de haute futaie et à constituer sur leurs biens une rente au denier 12 (Arch. nat., G8* 1218, H68).
39. *Mémoires du Clergé*, t. IX, col. 1259; — P. Richard, *De publicatis...*, p. 48, n. 3.

de 50.000 écus de rente. Entre autres clauses, les cures d'un revenu inférieur à 100 livres n'étaient pas contribuables et les biens ne pouvaient être vendus au-dessous du denier 24[40]. Mais les calamités publiques avaient tellement déprécié les terres que celles-ci attinrent difficilement le taux de 20 deniers pour un denier de revenu. Les adjudicataires par ailleurs se montraient peu empressés; c'est au point que les comptes de l'opération ne furent clos et signés que le 11 août 1587, onze ans après l'expédition de la bulle. On en tira toutefois près de 4 millions et 1/2[41].

La sixième aliénation était destinée à mener la guerre contre les huguenots. Sixte-Quint, à l'instance du roi, l'avait autorisée jusqu'à concurrence de 100.000 écus de rente, mais en deux fois (30 janvier 1586). La première vente de 50.000 écus avait obtenu le consentement de l'assemblée du clergé en 1585 et, seule, elle fut enregistrée par le Parlement (27 mars 1586).

La seconde vente, différée sur le désir du Saint-Siège, devait avoir lieu au cas où la guerre continuerait. Mais la bulle du 30 juillet 1587, qui en autorisait l'exécution, souleva une si vive opposition que le roi y renonça en échange de 500.000 écus dont le Clergé se procura les fonds au moyen d'une nouvelle création d'offices (6 août 1588)[42].

§ 2. — LES SOURCES DIOCESAINES

Il ne peut être question de constituer ici une bibliographie du sujet; on en trouvera les éléments au début des ouvrages cités de M. l'abbé Richard et de M. Louis Serbat. Nous nous proposons seulement d'indiquer pour chaque diocèse où sont conservés et comment se répartissent les divers titres relatifs à la vente des biens d'église sous les derniers Valois.

Aux archives départementales d'abord, on consultera les

40. Les lettres royaux, mémoires et règlements relatifs à l'aliénation de 1576 au diocèse de Bordeaux ont été publiés dans les *Archives historiques du département de la Gironde*, t. II, 1860, p. 380 à 406.

41. Ajoutez que les adjudicataires durent payer une taxe supplémentaire de 2 sous 6 deniers pour livre, en raison de la dépréciation du change de notre monnaie, au bénéfice des mercenaires étrangers (*Mém. du Clergé*, t. IX, col. 1278).

42. Cf. Arch. dép. de la Haute-Vienne, G 780.

séries G et H, auxquelles il faut toujours recourir lorsqu'on s'occupe du clergé. Celles-ci, à dire vrai, peuvent ne fournir que de maigres données. La série B, en revanche, réserve parfois des compensations. C'est ainsi, par exemple, que les registres de la sénéchaussée de Périgueux[43], pour le diocèse de même nom, suppléent heureusement au déficit constaté dans la série G des archives de la Dordogne et même dans les papiers de la sous-série G8* aux Archives nationales[44].

On aura profit à parcourir pour chaque département intéressé le catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France, en pratiquant à l'occasion quelque furetage dans les pièces que désigne par endroits telle vague rubrique financière. En matière de comptabilité, notons-le, les notices utilisent pour signaler les documents les plus disparates d'imprécises et peu compromettantes formules. Celles-ci sont une invite à la recherche. Qui soupçonnerait, par exemple, sous la mention « Fragment de comptes et pièces de comptabilité (XVIe-XVIIIe s.) »[45], le procès-verbal des ventes de temporel opérées au diocèse de Reims en 1569. C'est toutefois l'intéressante trouvaille que ménageait à ma curiosité le volume 22 152[46] des Nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale.

Documents concernant la première aliénation et le rachat.

Mais la source par excellence, destinée à suppléer pour la plupart des diocèses à l'indigence des fonds d'archives régionales, nous l'avons indiquée déjà : ce sont les papiers de l'Agence générale du Clergé actuellement aux Archives nationales dans la sous-série G8*[47]. Ces papiers, méthodiquement rassemblés par diocèses, peuvent se répartir en deux groupes : l'un relatif à l'aliénation de 1563, l'autre comprenant les cinq dernières aliénations.

43. Voir aux Archives départementales de la Dordogne : 1° les actes royaux dans les registres de Patentes, an. 1562-1597 (B 3544 à 3546) ; 2° les états généraux et les actes de ventes, an. 1564-1569 (B 3556), an. 1583-1584 (B 3557).

44. Ci-dessus, p. 173, n. 12.

45. H. Omont, *Bibliothèque nationale. Catalogue général des manuscrits français. Nouv. acquis. fr.*, t. IV (Paris, 1918), p. 374.

46. Fol. 74 à 91.

47. Voir ci-dessus, p. 172 et 173.

Premier groupe. — L'édit de rachat de 1564, destiné à réunir au patrimoine de l'Eglise les domaines aliénés à vil prix l'année précédente, autorisait les bénéficiers à se procurer une partie des ressources nécessaires à l'opération par la vente d'autres biens moins utiles; de son côté, le roi s'engageait à restituer au clergé les sommes perçues par le Trésor en excédent des 3 millions 200.000 livres[48], à quoi devait monter l'aliénation. Des instructions spéciales, adressées aux intendants et aux trésoriers de l'Epargne, leur enjoignaient en conséquence de communiquer au clergé, dès le mois de février, l'état des deniers reçus des venditions; elles ordonnaient en outre que les juges et les greffiers, à la demande des intéressés, baillassent « copie des procès-verbaux des aliénations pour voir comment les terres ont été adjugées et à qui conviendra faire les remboursements[49] ».

De là, une première série d'actes, qui intéressent soit les généralités, à cette époque au nombre de dix-neuf, soit les diocèses ou des circonscriptions de moindre importance, comme bailliages, sénéchaussées, sièges royaux... Tel, par exemple, l' « Etat de la recette faite par Me Simon Boullène, receveur général des finances en la charge d'Outre-Seine et Yonne établie à Paris, des deniers provenant du temporel des églises cathédrales, collégiales et conventuelles des diocèses de Paris, Meaux, Sens, Senlis, Soissons, Beauvais et Chartres » (22 février 1564)[50]. Tel encore l' « Etat abrégé au vrai des portions du domaine et revenu temporel ecclésiastique qui ont été vendues en l'évêché de Cornouailles sous le ressort du siège présidial à Quimper-Corentin », en date du 4 décembre 1564[51]. Ou bien l' « Extrait fait par le greffier du bailliage de Provins, à la requête de vénérable et discrète personne Me Nicole Macé, doyen rural dudit lieu, des héritages et choses vendus et aliénés du bien de l'Eglise assis au bailliage dudit Provins »[52].

48. Cette promesse ne fut pas tenue.
49. Ainsi les anciens propriétaires pourraient vérifier, sur les prix de vente, la somme qu'ils auraient à verser. Libre à eux, dès lors, soit de procéder au rachat, soit d'abandonner les biens fonds aux acquéreurs. En cas de non réclamation dans l'année, le bien était considéré par l'acquéreur comme acquis définitivement (*Mém. du Clergé*, t. IX, col. 1375-1383). Nous rappelons que cet édit fut prorogé par trois fois, jusqu'en 1567. Cf. ci-dessus, p. 340.
50. Arch. nat., G8* 1203, A1.
51. Arch. nat., G8* 1269, A1.
52. Arch. nat., G8* 1208, A3, sans date.

De rédaction assez uniforme et schématique, ces « états » ou « extraits » reproduisent en général pour chaque région et par articles le nom de l'acquéreur, sa qualité, le prix de l'adjudication, parfois le taux auquel le bien a été acheté (au denier 25), la somme versée à l'Epargne, la désignation de la propriété aliénée, quelquefois sa superficie, exceptionnellement la mouvance, le revenu foncier, le capital (le sort principal) de la rente à constituer (rente égale au revenu foncier), le nom de l'ancien propriétaire, enfin, mais rarement, la date de l'adjudication ou de la quittance.

Voici un spécimen :

« De Messire Arthus de Cossé, sieur de Gonnor, chevalier de l'ordre, conseiller du roy en son privé conseil et superintendant de ses finances, la somme de 21.960 livres tournois faisant partie de 40.200 livres tournois pour l'adjudication à luy faicte de la terre et seigneurie de Cordou en Brie, qui apartenoit aux religieux, abbé et couvent Saint Germain des Prés lez Paris, avalluée à 1.520 livres tournois de revenu annuel. Cy..... 21.960 lt. »[53].

Il s'agit dans cet exemple du versement fait au Trésor par Artus de Cossé, seigneur de Gonnord et surintendant des finances, pour son acquisition de la baronnie de Cordoux-en-Brie, appartenant à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, laquelle avait été cotisée à 10.000 livres. Ce vaste domaine, d'une contenance supérieure à 800 arpents, fut évaluée pour la circonstance à 1.520 livres de revenu foncier et vendu moyennant 40.200 livres. Sur cette somme, 21.960 livres, au lieu de 10.000 seulement, entrèrent dans les coffres du roi, et le reste, dont il n'est pas fait mention, représente le capital de la rente au denier 12 que l'adjudicataire devait assigner à l'abbaye sur l'Hôtel-de-Ville de Paris[54].

En même temps que le gouvernement renseignait le Clergé sur l'état et les conditions des biens aliénés, celui-ci, dès 1564, avait constitué une Commission d'ecclésiastiques établie à l'évêché de Paris et chargé de se procurer les sommes nécessaires au rachat. Les opérations sur lesquelles la Commission aura désormais la haute main motivèrent une nouvelle série

53. Arch. nat., G8* 1203, A1, fol. 5 v°.

54. Lorsque le prix de l'adjudication est versé intégralement entre les mains du receveur, celui-ci est chargé de pourvoir, au lieu de l'acquéreur, à la constitution de la rente.

d'actes, la plupart conservés en original. On y autorise les bénéficiers à faire argent de leurs biens moins utiles. Un effort de solidarité est exigé de l'état ecclésiastique, que l'on frappe, en chaque diocèse, d'une taxe dite de supplément[55]. Des poursuites sont engagées contre les récalcitrants, leurs biens mis sous séquestre[56]. Enfin, au défaut du Trésor royal, de plus en plus insolvable, deux rentes sont constituées par la municipalité parisienne sur les biens de l'Eglise[57], l'une de 50.000 livres en octobre[57*] 1566[58], l'autre de 20.000 en avril 1567[59].

Documents relatifs aux aliénations de 1568 à 1586.

Second groupe. — Les papiers et les titres relatifs aux cinq dernières aliénations n'offrent pas, comme les précédents, un intérêt continu de scandale. En confiant la direction et le contrôle des aliénations à une commission de prélats, le Saint-Siège, en 1568, avait mis fin aux collusions de la magistrature dite réformée. Les syndics, puis les agents du clergé qui les remplacèrent, chargés de l'exécution des bulles, s'efforcèrent toujours de répondre à la confiance qu'on leur témoignait. Les abus et les malversations commis au temps de leur gestion, les méventes surtout, qui, assez nombreuses, motivèrent l'édit de rachat de 1586[60], accusent notoirement la dépréciation des terres, conséquence des luttes civiles, et les ventes exécutées par anticipation de l'assentiment du Saint-Siège, et le plus souvent au profit des huguenots. Une

55. Exemple : Compte et état de deniers procédant des taxes faites sur les bénéficiers du diocèse de Noyon pour le rachat du temporel aliéné (Arch. nat., G8* 1230, B6).

56. Exemples : Sommations et procédures faites contre le diocèse de Comminges pour sa taxe de rachat du bien aliéné en 1563 (Arch. nat., G8* 1326, C11). — Sommation faite au clergé de Montauban de payer la somme de 8182 livres 10 sols, à laquelle il a été cotisé pour sa part (4 juin 1565) (Arch. nat., G8* 1351, G).

57. En vertu de l'édit du 11 juillet 1566 (*Mém. du Clergé*, t. IX, col. 1386).

57*. Le 23 octobre 1566 (*Mém. du Clergé*, t. IX, col. 1235).

58. Exemple : Procuration du clergé de Vence aux syndics et députés généraux du clergé de France pour la ratification de 50.000 livres de rente constituées à l'Hôtel de Ville de Paris à cause du rachat (Arch. nat., G8* 1311, B2).

59. J. Viguier, *Les contrats et la consolidation des décimes*, p. 106.

60. L'édit de février 1586 autorisait les ecclésiastiques à racheter leurs biens aliénés avec lésion d'un tiers de la valeur, à condition de rembourser aux acheteurs le prix de la vente et les frais supplémentaires.

autre cause, peut-être plus dommageable encore, les rachats à vil prix par les bénéficiers des portions de leur temporel aliéné, laisse également intacte la responsabilité des commissaires ecclésiastiques.

Les procès-verbaux d'adjudication des cinq dernières aliénations subsistent à l'état d'extraits ou de registres. Les extraits sont des actes de ventes isolés, les registres grouperont ces mêmes actes par diocèse ou bailliages. A cette masse principale, d'autres titres s'agrègent, en nombre variable selon les diocèses, qui révèlent le mécanisme de l'opération et permettent de reconstituer par régions les traits essentiels de la vente des biens d'église.

Voici, à titre d'indication, le sommaire des différents actes auxquels donnèrent lieu les aliénations et la rachats du temporel ecclésiastique de 1568 à 1588[61].

Département par provinces ecclésiastiques de la somme totale de telle ou telle aliénation répartie entre les diocèses.

Rôles par diocèses des taxes levées sur les bénéfices.

Procuration du clergé de Riez, du 10 septembre 1568, pour la constitution de 600.000 livres de rente sur le Clergé (deuxième aliénation). (Arch. nat., G^{8*} 1303, B^{10}).

Commission des délégués de Sa Sainteté adressée à l'évêque de Tréguier, son grand vicaire, et le sénéchal du lieu pour procéder à l'aliénation par vente de temporel permise en 1568 (troisième aliénation). (Arch. nat., G^{8*} 1274, C^{10}).

Procès-verbal de diligence fait pour l'aliénation du temporel des bénéficiers de Vabres en 1576. (Arch. nat., G^{8*} 1290, B^{6}).

Etat des bénéficiers du diocèse de Soissons, qui ont payé leur taxe de l'aliénation permise en 1576 sans vendre leur temporel. (Arch. nat., G^{8*} 1224, D^{bis}).

Procès-verbal de contrainte fait en l'an 1577 contre l'évêque de Glandèves, contenant l'inventaire des biens et revenus de son évêché. (Arch. nat., G^{8*} 1318, B^{10}).

Procès-verbaux des commissaires subdélégués au diocèse de Saint-Papoul, pour l'aliénation de 50.000 écus permise en 1586, exposant l'impuissance où ils sont de procéder aux ventes, et contenant l'énumération des biens des bénéficiers et ceux qui ont été vendus lors des précédentes aliénations. (Arch. nat., G^{8*} 1349, D).

61. Nous rappelons que la série complète de ces actes n'existe pour aucun diocèse. On lira donc les intitulés *mutatis mutandis*.

Décharges et modérations de taxes en faveur des bénéficiers.

Comptes des deniers reçus des aliénations, et autres pièces de comptabilité.

Informations et poursuites diverses contre les receveurs des deniers de la vente du bien d'église.

§ 3. — QUESTIONS A TRAITER

L'étude diocésaine de la vente des biens d'église pose, sans cependant prétendre les résoudre pour chaque région, certains problèmes d'ordre politique, économique et social encore insoupçonnés. Avant d'en montrer l'importance, je voudrais élucider une question à première vue insoluble : Comment expliquer, à l'égard de la première aliénation, les collusions partout multipliées entre la magistrature et les huguenots ?

L'aliénation de 1563 et les gens de justice.

Le 17 mai 1563, le chancelier de L'Hospital avait affirmé au Parlement que l'aliénation n'était pas « chose pourpensée malicieusement contre le bien de l'Eglise et pour icelle ruiner et détruire[62] ». Il disait vrai. Mais pour juger une loi, c'est moins la pensée du législateur qu'il importe de considérer que l'interprétation qu'elle reçoit des agents chargés de l'appliquer.

Je ne reprendrai pas, à ce propos, encore que je pourrais y ajouter des touches nouvelles, la psychologie des gens de justice au temps de Charles IX[63]. J'accuse ici non les membres des Cours souveraines, mais les officiers des juridictions inférieures qui, sous la dépendance des Parlements, rendaient la justice en province, qu'il s'agisse des bailliages ou sénéchaussées, des présidiaux, des prévôtés, etc. L'état besogneux, la fureur d'acquérir du plus grand nombre, comme aussi la politique hésitante de Catherine de Médicis et surtout l'attitude du chancelier Michel de L'Hospital, chef de toute la justice du royaume, sont autant de motifs qui devaient peser fortement sur des hommes dont on n'a pas de peine à démêler la psycho-

62. Arch. nat., X1a 1605, 17 mai 1563, fol. 171 v°.

63. V. Carrière, *Comment le protestantisme a progressé sous François II et pendant les premières années de Charles IX* (Paris, 1909), voir le chap. II, La réforme et les gens de justice.

logie un peu trouble. En déterminant chez la plupart des états de conscience, voire des certitudes, ces motifs variés contribuèrent à corrompre en eux l'idée de justice, et consommèrent ainsi la mésalliance de la basse magistrature avec l'hérésie et la rebellion. Rappelons-nous le nombre énorme de justiciers qui, dès les premiers troubles, abandonnèrent leur poste pour pactiser avec l'émeute et se ruer au pillage des églises[64]. Révoqués pour crime de forfaiture, puis amnistiés par l'édit d'Amboise (19 mars 1563), les magistrats en fuite ou privés de leurs charges purent dès lors réintégrer leurs sièges. Plusieurs même, condamnés « à être pendus et étranglés » mais dont la sentence n'avait pu encore être exécutée, eurent donc licence d'exercer la judicature comme ci-devant.

Cette mansuétude royale, vrai défi à la morale courante, à la raison, menaçait d'une crise de confiance la justice du pays. Comment admettre que ces magistrats, hier encore en révolte contre le pouvoir, retrouveraient, du fait de leur réintégration, assez d'impartialité pour exercer sans faire acception de personnes, leurs hautes et délicates fonctions ? A Paris, où le mécontentement était extrême, le Parlement pensa résoudre la difficulté en exigeant des conseillers récemment absous le serment de « garder les édits et ordonnances du roi et les arrêts de la Cour ». Ceux-ci, deux d'entre eux du moins, Guillaume de La Chesnaye[65] et Louis Du Faur[66], assurés par avance de l'appui du Chancelier, refusaient de s'y soumettre, et le Parlement, toutes chambres assemblées, en adressa des remontrances au roi. Mais Charles IX ayant répondu « qu'il importait à ses affaires qu'ils fussent reçus sans être contraints faire ladite profession[67] », la prestation de serment ne fut pas exigée. Concession surprenante que les événements allaient bientôt contraindre de rapporter[68], mais dont bénéficièrent momentanément tous les indésirables des juridictions inférieures et du barreau même. Et cela, comme à point nommé, sur la proposition de l'Hospital[69], deux jours après la publication de

64. Ci-dessus, p. 189-190.
65. Arch. nat., X1a 1605, 19 mai 1563, fol. 181-183.
66. Arch. nat., X1a 1605, 26 mai 1563, fol. 228 v°.
67. Arch. nat., X1a 1605, 25 mai 1563, fol. 215 v°.
68. Edit du 8 novembre 1567 (Fontanon, *Les édits et ordonnances*, t. IV, p. 286).
69. Arch. nat., X1a 1605, fol. 181 r°.

l'édit qui remettait la vente des propriétés ecclésiastiques à la discrétion des juges et des commissaires royaux. Nous avons vu quelles en furent les conséquences[70]. En présence de la répugnance des ecclésiastiques à « recevoir la justice » de tels gens, ceux-ci, même récusés, s'imposeront, et devenus à leurs propres yeux des personnages sacro-saints et intangibles, ils appliqueront l'édit dans un esprit d'hostilité, avec toutes les aggravations et tous les raffinements qu'entraînaient chez ces égarés les ressentiments de la défaite et la certitude de ne plus courir aucun danger, de n'être exposés à aucune sanction.

L'édit de rachat de 1564, en dénonçant les irrégularités, les fraudes, les collusions des juges et commissaires royaux, constitue contre eux un réquisitoire sévère dont il ne serait pas sans intérêt de vérifier par régions le bien fondé. On conserve encore pour maints bailliages et sénéchaussées les dossiers de la procédure engagée à l'époque du retrait contre certains de ces officiers, comme Gilles Dancel, lieutenant général de la sénéchaussée de Bazadais[72], inculpés l'un et l'autre de malversations en la vente du temporel des églises. Ce n'est pas sans profit qu'on instruirait à nouveau leur procès sur pièces. Ces affaires judiciaires n'offrent pas seulement un intérêt épisodique toujours amusant, elles révèlent par surcroît les traits permanents de l' « inimitié sur ceux du clergé » dont se prévalaient à l'époque les gens de justice réformés.

Pour d'autres régions, moins riches au point de vue documentaire, il sera encore instructif de connaître les noms et le nombre des officiers royaux qui se rendirent acquéreurs. Mais ici nous abordons un problème d'ordre plus général : quels furent les adjudicataires des biens ecclésiastiques ?

Les adjudicataires des biens ecclésiastiques. Comment les grouper au point de vue social.

A qui les veut connaître, il faudra d'abord, pour une région déterminée (généralité, diocèse, bailliage ou sénéchaussée),

70. Remarquons que la poursuite et l'exécution du retrait des domaines aliénés devait se faire ès sièges présidiaux, par devant autres juges et officiers « que ceux qui ont fait lesdites ventes ou acheté desdits biens » (*Mém. du Clergé*, t. IX, col. 1378).

71. Arch. nat., G8* 1257, G; — Bibl. nat., f. fr., 18156, fol. 190 v°.

72. Arch. nat., G8* 1328, B.

dresser le tableau des ventes de chaque aliénation, en mentionnant :

1° Le nom des adjudicataires;

2° A quel ordre ceux-ci appartiennent (clergé, noblesse, tiers état);

3° Leur situation sociale (ecclésiastiques, chapitres, monastères, gens de cour, officiers de justice et de finance, bourgeois, hommes de loi, marchands, artisans, sans omettre les individus que ne désigne aucune profession ni titre);

4° Sur combien d'affaires et sur quels chiffres portent les acquisitions réalisés par tête d'acquéreur, par groupes ou catégories sociales, enfin par chacun des ordres ou états.

Cette dernière classification n'est pas sans présenter quelques dangers. Des adjudicataires figurent dans les actes de vente sans autre titre que celui de « sieur », suivi d'un nom de fief. Et l'on peut ne pas savoir que tel et tel étaient gentilshommes[73]. D'autres acquéreurs sont titulaires d'offices, dont on ignore si leur charge à cette époque anoblissait. Le meilleur moyen de remédier à ces omissions, c'est de répartir les non nobles par groupes ou catégories sociales.

Quels sont ces groupes ?

Sous le concept de bourgeoisie qui, dès le XVIe siècle, constitue déjà, en dehors et au-dessus de la classe agricole, le haut tiers état, diverses catégories s'échelonnent qui vont du marchand et du citadin possédant fief, jusqu'aux officiers de judicature, de finance ou de police, hommes de loi, médecins, notaires, tous qualifiés de « maître » ou « honorable homme ». A défaut de précisions sur le milieu social de certains adjudicataires non nobles, ou présumés tels, en rangeant ceux-ci dans l'une des catégories précédentes, on atténuerait les risques d'un classement trop rigoureux, qui ferait choir par exemple des anoblis laconiquement appelés « sieurs » dans le tiers état tout court. Et le bas tiers état, réservé au peuple des campagnes, réunirait les laboureurs, les artisans, les veuves et ceux que ne désignent ni profession ni titre[74].

73. Voir Arbellot, *Du titre de Bourgeois et du titre de Sieur suivi d'un nom de fief ou de domaine* (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XLV, an. 1896, p. 367-379).

74. Encore, si l'on veut bien convenir que la propriété est l'assise de la bourgeoisie, pourrait-on admettre une dérogation en faveur de ceux

Les adjudicataires du bien d'église aux diocèses de Paris, de Sens et de Chartres en 1563.

Appliquée aux sept diocèses de la généralité de Paris, cette méthode donne des chiffres de statistique qui dénoncent des situations de fait locales non pareilles et traduisent avec assez d'apparente vérité, pour qu'on y adhère, la physionomie de milieux dissemblables. Prenons par exemple les régions d'aspect très différent que représentent les anciens diocèses de Paris, de Sens et de Chartres[75].

Au diocèse de Paris, les propriétés féodales du clergé formaient autour de la capitale une ceinture d'agréables et pittoresques demeures, maisons de plaisance, faciles d'accès, que ne laissaient pas de convoiter les gens de la cour et du gouvernement. La première aliénation de temporel, exécutée dans les conditions que l'on sait, vint à propos servir leurs désirs. Catherine de Médicis acquit à cette occasion de l'évêque de Paris la seigneurie de Saint-Maur[76]. De hauts personnages se portèrent adjudicataires d'autres immeubles, comme Florimond Robertet, secrétaire d'Etat, François de l'Aubépine, président du Grand Conseil, Artus de Cossé, sieur de Gonnord et surintendant des finances. L' « état » de Simon Boullène[76*] fait connaître les noms de 33 nobles, dont 1 gentilhomme bourgeois et 22 officiers royaux. 16 autres, gens de la bourgeoisie, sont déjà possesseurs de fiefs, ou valets de chambre du roi, médecins, hommes de loi, marchands. Les gens d'église sont représentés par le chapitre de Notre-Dame de Paris, le prieur de Saint-Martin-des-Champs et un abbé commandataire. Enfin, 2 particuliers, dont une veuve, mentionnés sans profession, révèlent une situation de fortune assez enviable, puisque leurs acquisitions réunies atteignent près de 11.000 livres.

que ne désigne aucune marque distinctive lorsque le total des acquisitions individuelles dépasse 2.000 livres par exemple.

75. Nous étudierons l' « Etat de la recette » de Simon Boullène (ci-dessus, p. 345, n. 50), relatif à la première aliénation, au demeurant de toutes la plus intéressante, à cause du rachat qui la suivit dès 1564.

76. Cette aliénation ne figure pas sur l' « état de recettes » de Simon Boullène, mais Jean Ebrard, ambassadeur en Espagne, la mentionne (Ed. Cabié, *Ambassade en Espagne de Jean Ebrard*, p. 132), et Z.-J. Piérard la confirme (*Hist. de Saint-Maur-des-Fossés* (Paris, 1886), pp. 122 et 179.

76*. Arch. nat., G8* 1203, A1, fol. 1-6, nos 1 à 68.

Un érudit, astreint à moins de laconisme que je ne le suis moi-même, ne saurait se dispenser de multiplier les précisions, en faisant connaître le prix des adjudications, la nature des biens vendus, la somme des acquisitions réalisées par les groupes. On verrait que les plus gros comme les plus nombreux acquéreurs appartenaient à la noblesse de robe[77]. Et ce fait, hautement significatif, caractérise fort bien les conditions de la vente, la qualité des immeubles aliénés et le milieu économique de la région parisienne.

Un peu différent est la répartition des adjudicataires au diocèse de Sens[78]. On y rencontre toujours des personnages de marque, tels Christophe de Thou, premier président du parlement de Paris, et son collègue Christophe de Harlay, aussi président, deux magistrats qu'on ne s'attendait guère à trouver en cette compagnie, lorsqu'on sait leur opposition tenace autant que stérile à l'édit d'aliénation. Mais en regard de cette aristocratie à peine représentée, une noblesse rurale et des bourgeois nombreux, quelques-uns possesseurs de fiefs, mettent à profit l'occasion pour agrandir leurs domaines et racheter les droits seigneuriaux des églises sur leurs terres. Sur un total de 72 acquéreurs, 31 sont nobles et 35 bourgeois[79].

Marquons ici la différence que ces chiffres accusent, non plus en faveur de la noblesse, mais au regard du haut tiers état.

77. Les textes relatifs aux aliénations ne permettent pas de connaître les conséquences d'ordre économique qui résultèrent de la répartition des biens ecclésiastiques entre les différentes classes d'acquéreurs. En réalité, les domaines aliénés affectèrent beaucoup moins la fortune territoriale du clergé que sa puissance seigneuriale.

78. Arch. nat., G8* 1203, A1, fol. 9 v° - 19 v°, n°s 98 à 196.

79. Ainsi répartis : 7 chapitres ou ecclésiastiques;
30 nobles dont 13 officiers royaux et 1 bourgeois de Paris;
6 officiers de finance, tous nobles;
6 officiers de judicature, dont 2 nobles;
14 autres officiers royaux, dont 5 nobles;
1 bourgeois de Paris, tenu pour noble;
40 personnes tenant fiefs, dont 3 officiers royaux déjà comptés;
16 hommes de loi (3 avocats, 10 procureurs, 2 greffiers, 1 sergent royal);
9 marchands;
3 médecins ou chirurgiens;
1 « maître »;
2 receveurs;
1 femme, mère de notaire et secrétaire du roi;
1 laboureur;
23 désignés sans profession ni titre;
et d' « autres » encore qui appartiennent à la classe agricole.

Cette différence s'accentuera davantage au diocèse de Chartres.

La Beauce est une région essentiellement agricole. Métairies, « prêtrières »[80], moulins à blé constituaient d'excellentes entreprises rurales. Plus que les seigneuries, celles-ci attirèrent les capitaux disponibles. 145 acheteurs environ[81] prirent part à 173 adjudications. Les bourgeois, au nombre de 82, montrèrent à cette occasion une puissance d'acquisition considérable. Réunis au petit tiers état (qui comprend 1 laboureur, 23 individus sans profession « et autres »), plusieurs associés avec les paysans en syndicat, ils achetèrent en bloc des terres pour 190.500 livres, tandis que la noblesse en acquit seulement pour 165.770 livres et le clergé pour 50.000[82].

Un fait ressort de ces différentes statistiques, à savoir : la supériorité numérique des adjudicataires nobles et bourgeois, quel que soit le diocèse et chaque classe prise séparément, sur les gens d'église et les paysans réunis. Et la même conclusion s'impose pour les sept diocèses de la généralité de Paris où, défalcation faite des particuliers qui achetèrent en deux diocèses, l'ensemble des acquéreurs se répartit ainsi : nobles : 123; bourgeois : 172; paysans ou assimilés : 30; ecclésiastiques : 17[83].

Si cependant l'on ne considère plus le nombre des acquéreurs, mais le prix des adjudications, on constate que la première aliénation avantagea principalement les bourgeois et les officiers de justice, ceux du Parlement plus que d'autres. Jean Correro donne l'explication de ce phénomène : « Il n'y a que les bourgeois et les hommes de robe longue, tels que présidents, conseillers, procureurs et autres gens semblables, dit-il, qui ont de l'or à foison et n'en savent que faire[84] ».

80. On appelait « prêtrière » un domaine ecclésiastique concédé en usufruit moyennant une redevance annuelle.

81. Un acte de vente porte, à la suite des noms de trois acquéreurs, les mots « et autres ». Cette dernière mention à part, on compte 143 acquéreurs.

82. Arch. nat., G8* 1203, A1, fol. 31 v° 58, n°s 294 à 466.

83. L'absence presque complète des ecclésiastiques parmi les acquéreurs montre la réprobation avec laquelle ils accueillirent l'aliénation de 1563 qui, à défaut du consentement de Rome, révélait à leurs yeux les apparences d'une confiscation pure et simple (Bibl. nat., ms. fr. 11575, *Mémoires de Claude Haton*, fol. 197 v°).

84. *Relations des ambassadeurs vénitiens* (Documents inédits), t. II, p. 145.

Les adjudicataires nobles et huguenots.

Un résultat appréciable de l'étude par régions des ventes de temporel, c'est de renseigner sur les adjudicataires eux-mêmes. Comme la plupart sont gens notables ou connus, l'érudit local les identifiera sans peine. Mieux que d'autres il saura préciser le parti politique auquel tel et tel appartenaient, ceux d'entre eux qui avaient embrassé les idées nouvelles ou qu'on accusait de favoriser secrètement l'hérésie. Ces détails ont leur importance. Grâce à eux, l'on pourra localiser les accusations portées dans les lettres patentes et par les contemporains contre les acquéreurs des biens d'église. Il serait surprenant que l'histoire n'en reçut pas une vision plus claire et plus exacte de certains événements[85] ni une compréhension plus large du rôle de certains personnages. Citons quelques exemples à l'appui.

L'abbé Brulart, dans son *Journal*, accuse les deux intendants des finances d'alors : Artus de Cossé et Louis d'Ongnies, d'avoir précipité l'application de l'édit de 1563, désireux qu'ils étaient l'un et l'autre d'acquérir des terres d'église[85]. C'est donc qu'ils en auraient acheté ? Voyons ce que déclarent là dessus les états de vente[86].

Nous connaissons déjà Artus de Cossé, seigneur de Gonnord, en Maine-et-Loire, et surintendant des finances, « où il ne fit pas mal ses affaires », dit Brantôme[87]. A titre d'exemple, nous avons reproduit l'article du rôle de Simon Boullène, relatif à son acquisition de la terre de Cordoux-en-Brie[88], une dépendance de Saint-Germain-des-Prés, dont l'abbé commandataire était à cette époque le cardinal de Bourbon, le futur Charles X. Le procès d'estimation de ce domaine, dressé en mars 1563[89], c'est-à-dire deux mois avant l'édit d'aliénation, prouve bien que le sieur de Gonnord s'y intéressait déjà. L'édit de retrait, qui est de janvier 1564, ne semble pas l'avoir troublé dans ses droits acquis. Tout comme si de rien n'était, « aug-

85. *Mémoires de Condé*, t. I, p. 130.
86. Comme ces personnages, ordinairement à la Cour, n'avaient apparemment pas intérêt à se rendre propriétaires de domaines éloignés de la capitale, j'ai borné mes recherches aux titres concernant les aliénations faites en la généralité de Paris.
87. Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Lalanne, t. IV, p. 84.
88. Ci-dessus, p. 346.
89. Arch. nat., LL 1.026, fol. 424.

mentations, bâtiments et réparations » embellirent à la fois château et domaine[90].

Le cardinal de Bourbon, de son côté, était probablement, et pour cause, assez empêché de revenir sur la vente. Un accord tacite était-il intervenu entre l'acquéreur et lui ? On sait du moins que la commission de rachat s'offrit vainement de lui avancer la somme nécessaire au retrait de la terre de Cordoux (15 décembre 1566[91]). Vainement encore le Parlement le condamna-t-il à rembourser au sieur de Cossé le prix de son acquisition (1572)[92], le cardinal, si j'en crois Du Breuil, « faisait trop facilement du cuir d'autrui large courroie », et, libéral à sa manière, il se refusa toujours à remettre ses religieux en possession d'une terre qui leur fit retour seulement en 1638.

Quant à Louis d'Ongnies, seigneur de Chaulnes, en Picardie, je laisse à son futur biographe le soin de rechercher quel rôle il joua à l'occasion des ventes de temporel. Je constate seulement que ses achats, sans avoir l'importance de l'acquisition de la terre de Cordoux, lui permirent néanmoins d'agrandir son domaine de Chaulnes et d'ajouter momentanément à ses possessions, la seigneurie de Lizé, autrefois dépendante du chapitre de Beauvais, et aussi des droits de justice, de seigneurie et maintes censives sur le village d'Etouy, actuellement au département de l'Oise[93].

Venons aux huguenots.

La mainmise de l'Etat sur la fortune immobilière du clergé ne pouvait que ravir d'aise les partisans de la Réforme. En affaiblissant l'Eglise, leur cause s'en fortifiait. C'est Etienne Pasquier qui en fait la remarque, dès 1564, et il ajoute : « La plupart d'entre eux court à l'envi aux acquisitions de ce bien[94] ». Beaucoup, en effet, qui s'étaient enrichis par le pillage des églises au cours de la précédente guerre, se hâtèrent de troquer leur or contre des terres à leur convenance, continuant ainsi en pleine paix la curée des biens ecclésiastiques. Tel ce François de Boucé, plus connu sous le nom de Capitaine Pon-

90. Comme en témoignent les procès-verbaux des 15, 19 et 20 novembre 1569 (Arch. nat., LL 1026, fol. 424).
91. Arch. nat., G8* 1203, A11.
92. Arch. nat., LL 1026, fol. 408-464.
93. Arch. nat., G8* 1203, A1, fol. 23 v°, 24 r°, 29 r°, 31 v°.
94. *Les lettres d'Estienne Pasquier* (Paris, 1619), t. I, p. 253.

cenat, lequel rançonna et mit à sac tant d'églises du Mâconnais qu'il put, à la fin de 1563, acheter de ses nouveaux deniers le château de La Rouillière, une dépendance du prieuré d'Ambierle, au diocèse de Lyon (13 décembre 1563)[95].

D'autres, toujours prêts à exploiter les événements qui passent, se fussent reproché de manquer une affaire que les juges du parti allaient s'employer à leur rendre aussi fructueuse que possible. Nous ne saurions pas en peine de multiplier les exemples de calvinistes grands acquéreurs de biens d'église. Le plus fameux de tous, celui dont les achats constituent, si j'ose dire, un « record », a été le prince de Condé, dont les acquisitions en Picardie, dans la Thiérache et le Tardenois atteignirent près de 170.000 livres[96].

Les érudits auront également à s'enquérir des difficultés qu'éprouvèrent les églises à rentrer en possession de leurs biens une fois rachetés. Les huguenots, à l'exemple de leur chef, le prince de Condé, consentirent rarement à se départir de la jouissance des terres qu'ils avaient acquises[97]. L'archidiacre de Champagne, au diocèse de Reims, s'en plaint dans une lettre adressée aux syndics du clergé de France, le 16 octobre 1564. « Combien, dit-il, que nous ayons sentences de réadjudication par rachat contre plusieurs acquéreurs huguenots et autres », encore que ces sentences aient été « exécutées avec grande difficulté, parce que nous ne trouvons sergents qui osent aller, sinon en bonne compagnie et avecque grands salaires, toutefois [nous] ne pouvons jouir des biens rachetés,... parce que lesdits acquéreurs..... ne veulent recevoir les deniers consignés et ne permettent pas nos fermiers ou receveurs percevoir les fruits..... » Le seul moyen de sauvegarder nos « grands intérêts » serait d'employer la « force, qui ne nous est permise. Et n'osent les juges aller exécuter leurs sentences. Et quand lesdits sergents vont sur les lieux ils... n'osent faire procès-verbaux de tout ce qu'ils voient, et s'il est question d'informer, on ne trouvera témoin qui ose déposer contre son seigneur... Quant au recours des sergents, ils craignent aussi bien que les autres. Et je ne vois point que

95. G. Morand, *Le Capitaine Poncenat* (Moulins, 1912), p. 50.
96. Exactement 169.757 livres 6 sols 11 deniers (Arch. nat., G8* 1233, B4).
97. Arch. nat., G8* 1218, J101.

ceux de la religion nouvelle soient en telle peine, car ils portent pistolets, et n'ont jamais faute de témoins, et ne sont si intimidés que nous et les nôtres, parce qu'il ne s'en fait punition[99]».

Les ventes de temporel et les gens d'église.

A l'époque de la première aliénation, affirme Le Laboureur, les « principaux » du clergé favorisèrent tellement « leurs familles, aux dépens de l'Eglise », ils « leur en firent avoir si bon marché, que cela fut cause de faire solliciter l'édit de rachat[100]. L'imputation serait troublante, si elle n'était dénuée de preuves[101] et postérieure d'un siècle aux événements qu'elle commente. Autant que j'ai pu m'en convaincre, l'auteur des « Additions aux Mémoires de Michel de Castelnau » anticipe ici sur les faits. Mais ce qui paraît prématuré d'affirmer à propos de la première vente du patrimoine ecclésiastique, ne se vérifiera que trop fréquemment au cours des aliénations suivantes. En 1574, le nonce Frangipani regrettera que l'aliénation, de préférence aux autres modes de subside, rencontre autant de faveur parmi les grands seigneurs d'église, avides d'accroître leur fortune[102]. Et plus tard (2 août 1585), le même écrivant au pape lui mandera : « Les ventes précédentes ont été faites avec de très grandes fraudes, en vendant les biens à une beaucoup moindre valeur que leur juste prix. Souvent ils furent achetés par les parents des vendeurs et quelquefois par les vendeurs eux-mêmes »[103].

Les députés du clergé de la province de Reims (1587) dénoncent les responsabilités de cette criminelle spéculation. Ce sont « les bénéficiers mêmes », toutes espèces comprises, sans excepter les étrangers; ce sont aussi « les confidenciers des gentilshommes qui jouissent des plus beaux et grands bénéfices, qui vendent les plus belles pièces à vil prix à gens de paille

99. Arch. nat., G8* 1218, J100.
100. *Mémoires de Michel de Castelnau*, éd. Le Laboureur (Bruxelles, 1731), t. II, p. 293.
101. Ci-dessus, p. 355, n. 83. Si l'aliénation de 1563 avait été aussi largement profitable aux « principaux » du clergé, nul doute qu'ils eussent fait bloc avec la noblesse et le tiers lorsque ceux-ci tentèrent de s'opposer à l'édit de rachat.
102. L. Serbat, *Les Assemblées du Clergé de France*, p. 70.
103. L. Serbat, *Les Assemblées du Clergé de France*, p. 148, n. 2.

qui les achètent pour eux-mêmes. Et, ajoutent-ils, quelque diligence que puissent faire les évêques et députés en chacun diocèse, ils ne peuvent empêcher tels abus »[104].

En s'avouant impuissants à réfréner les fraudes et les malversations en matière d'aliénations ecclésiastiques, les députés Rémois nous ont laissé peu d'espoir d'en découvrir les bénéficiaires. Ignorant la valeur réelle et souvent l'étendue des biens aliénés, nous ne pouvons non plus contrôler l'exactitude des évaluations. Enfin la participation multiforme du clergé aux ventes de temporel rend stérile, ou autant dire, toute hypothèse, si ingénieuse soit-elle, en dehors de quelques cas dont il me reste à toucher un mot.

En général, la participation des gens d'église aux aliénations est différente selon que le bénéfice assujetti appartient à une collectivité ou à un individu.

Les collectivités ou communautés religieuses, chapitres de chanoines, voire chapitres de moines, se préoccupent avant tout d'empêcher que les seigneuries et les immeubles de bon rapport ne soient « aliénés de leurs mains ». Savent-ils par exemple que telle de leurs propriétés fait l'objet de convoitises, ils s'en portent acquéreurs aussitôt, et, s'il est nécessaire, ils emprunteront à gros intérêts ou monnaieront l'argenterie de leur église pour racheter.

Claude Haton nous a conservé le souvenir de la séance que tinrent à ce sujet les chanoines de l'insigne collégiale de Saint-Quiriace à Provins. Quatre de leurs seigneuries devaient être sacrifiées au fisc. Jean de Saint-Simon, huguenot et seigneur de Beauchery, avait déjà jeté son dévolu sur quelques fiefs voisins et sur les justices de Saint-Martin-Chennetron et de Bonsac[105]. Restaient les seigneuries de Bois-le-Comte et du Boisdon, mais un amateur pouvait se présenter... Aussi les chanoines se hâtèrent-ils de désigner deux d'entre eux, « les plus apparents », pour les racheter « en leurs noms, sous la promesse qu'ils firent de n'en faire leur profit, ains de les rendre et remettre au chapitre ». Décision opportune, certes, mais combien pénible aux chanoines, obligés, pour

104. *Mémoires des députés du clergé de la province de Reims aux délégués pontificaux* (Arch. nat., G8* 1218, J89).
105. Arch. nat., G8* 1203, A1, fol. 16, n° 152.

satisfaire à leur taxe, d'envoyer à la Monnaie, en cachette de leurs paroissiens, les ors qui « décoraient le chef de Monsieur saint Quiriace, leur patron »[106].

Si toutes les églises ne connurent pas nécessité aussi déprimante, la plupart semblent avoir adopté la même procédure. A Paris, à Chartres, à Sens, à Soissons, les chapitres des églises cathédrales réussissent à n'être pas dépossédés de leurs meilleures terres en les rachetant, soit qu'ils se portent eux-mêmes adjudicataires[107], soit qu'ils en donnent mandat aux ecclésiastiques les plus en vue de leur église[108]. Les collégiales de Mouchy-le-Châtel[109] et de Châteaudun[110], l'abbaye du Bourg-Moyen à Blois[111], le prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris[112] n'agissent pas autrement. Partout enfin où une communauté d'intérêts existe entre les bénéficiers, des soucis identiques se font jour et justifient une pratique semblable[113].

A qui considère individuellement les titulaires de bénéfice, deux cas peuvent se présenter. Ou bien le bénéficier se porte adjudicataire lui-même : il acquiert alors pour son propre compte et transforme en bien de famille une part du temporel dont il a l'usufruit. Tel est le cas d'Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, qui acquit ainsi la seigneurie de Bresle, dont il avait la jouissance à cause de son évêché de Beau-

106. Bibl. nat., ms. fr. 11575, *Mém. de Cl. Haton*, fol. 197 r°; — Arch. nat., G8* 1203, A1, fol. 11, n°s 111 et 112. — A Saint-Bertrand de Comminges, les chanoines vendent pareillement « leurs joyaux et reliquaires » pour s'acquitter de leur taxe (J. Lestrade, *Les Huguenots en Comminges* (Paris, 1911), p. 305.

107. Arch. nat., G8* 1203, A1 : le chapitre de N.-D. de Paris, fol. 5, n° 61; — le chapitre de N.-D. de Chartres, fol. 35, n°s 316 à 318; fol. 56, n°s 450 à 452; — le chapitre de Saint-Gervais de Soissons, fol. 24, n° 239.

108. Le chapitre de N.-D. de Chartres rachète par les mains de Jacques de Montholon, grand archidiacre (Arch. nat., G8* 1203, fol. 51, n°s 423, 424), de Pierre Boucher, sous-chantre (*Ibid.*, fol. 52, n°s 427 et 428) et de Jean Le Monnier, chanoine (*Ibid.*, fol. 36, n° 331; fol. 37, n°s 332, 333; fol. 58, n°s 347, 348; fol. 39, n°s 357, 358). — A Sens, les seigneuries de l'église cathédrale sont rachetées par deux membres du chapitre Guillaume Fauvelet et Claude Moncourt (*Ibid.*, fol. 17, n° 174; fol. 18, n° 178; fol. 19, n°s 190 et 191).

109. Arch. nat., G8* 1203, A1, fol. 25, n° 251.

110. Arch. nat., G8* 1203, A1, fol. 40, n° 350.

111. Arch. nat., G8* 1203, A1, fol. 41, n° 372.

112. Arch. nat., G8* 1203, A1, fol. 2, n°s 15 et 16.

113. Les pratiques de ce genre accomplies par intermédiaires ont pu donner le change et faire ranger les ecclésiastiques parmi les profiteurs de la première aliénation, comme l'affirme Le Laboureur. Ci-dessus, p. 359.

vais[114]. Ou bien l'acquéreur est apparenté au bénéficier. Et c'est le cas de Nicolas Le Noble, bourgeois de Château-Thierry, lequel se fit adjuger « certaines maisons, terres et héritages »[115] du prieuré de La Fontaine-au-Bois, dont son beau-frère, Pierre Picherel, était prieur.

En l'un et l'autre cas, il est peu probable que l'acheteur ait fait une mauvaise affaire. Ajoutons même que de semblables opérations servaient à souhait les intentions des bénéficiers plus soucieux de sacrifier à l'intérêt de leur famille que d'épargner leur temporel. En face de certaines adjudications, lorsqu'on connaît les personnages — ceux que je viens de citer s'étaient retranchés de la communion romaine —, il n'est pas interdit de se demander si elles ne sont pas le résultat de transactions louches. On les pressent, on les devine à travers les dissimulations, les faux et autres facilités que s'accordent les parties. Mais faute de preuves, on ne saurait en dire rien que de conditionnel, d'assez vague et de très incertain.

Enfin il y aurait intérêt dans les monographies d'église ou d'établissement religieux, à faire connaître pour chaque aliénation de combien le montant des adjudications a été supérieur à la taxe du bénéficier. On s'appliquera avantageusement à rechercher le rapport des biens aliénés à l'ensemble de la propriété foncière. Les résultats prendront de l'importance, en étudiant la série des aliénations, si l'on obtient une vue d'ensemble du temporel aliéné. Le département des taxes diocésaines, les lettres de décharge et les demandes en modération de taxes, dont j'ai précédemment parlé, faciliteront la solution de ces menus problèmes.

(Sera continué).

Victor Carrière.

114. Arch. nat., G8* 1203, A1, fol. 28, n° 268.
115. Arch. nat., G8* 1203, A1, fol. 12, n° 122.

SAINT VINCENT DE PAUL ET LES PETITES ECOLES

I. Avec les confréries de charité. — II. Dès leur fondation, les Filles de la Charité sont dirigées vers l'enseignement. — III. Ecoles ouvertes pour les filles pauvres. — IV. Intérêt porté à l'instruction des garçons. — V. Matières, méthodes, résultats de cet enseignement. — VI. Action indirecte pour l'instruction populaire.

On peut parcourir des histoires de l'enseignement primaire avant la Révolution sans rencontrer jamais le nom de saint Vincent de Paul. Il ne figure pas notamment dans le *Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction primaire*[1], où M. F. Buisson a fait les honneurs d'une large hospitalité à Vincent de Beauvais, à Jacqueline Pascal, à Voltaire, à Fichte, etc. Plus attentifs ou plus bienveillants pour les faits et gestes de leur héros, pas un des biographes de notre saint n'en a arrêté davantage ses regards sur les services qu'il a rendus à l'enseignement populaire[2]. Il y a là un oubli immérité, d'autant plus regrettable que parmi les titres de l'apôtre de la charité à notre admiration et à notre reconnaisasnce, il en laisse dans l'ombre un des plus appréciés de notre époque. On voudrait ici le mettre en lumière.

I. — Nos séminaires, tels qu'ils se consacrent à la formation du clergé français, se réclament de Vincent de Paul comme leur fondateur en même temps que M. Olier[3]. Ils n'étaient pas cependant dans la pensée du fondateur de la Congrégation de la Mission. Quand il groupa autour de lui quelques prêtres, animés d'un même zèle pour les âmes, il ne leur proposa pour objectif que l'évangélisation du pauvre

1. Paris, 1887. « La première partie comprend les doctrines,... l'histoire de l'enseignement. » Préface.

2. D'Abelly, *La vie du vénérable serviteur de Dieu* (1664), jusqu'à E. de Broglie, *Saint Vincent de Paul* (1896), en passant par Collet, Maynard, Bougaud pas un ne consacre un chapitre ni même un alinéa à l'œuvre scolaire de Vincent de Paul.

3. Voir A. Degert, *Histoire des séminaires français avant la Révolution* (Paris, 1912), t. I, pp. 79, 87, 112.

peuple. Mais il se rendit compte que cette évangélisation ne serait ni possible ni durable sans la réforme préalable du clergé des campagnes, et l'œuvre des Missions le conduisit à celle des séminaires[4]. Aux « Petites Ecoles » il se dirigea tout droit et spontanément. Dès qu'il lui fut possible d'étendre sur une échelle un peu vaste l'assistance des pauvres, il y comprit avec les secours matériels « l'instruction des pauvres gens ».

Au début il enrôla dans les Confréries de Charité, ou Charités, comme on disait couramment, toutes les dames en volonté et en état de l'aider dans son ministère charitable. Fondées d'abord à Châtillon-les-Dombes (1617), transportées ensuite dans les terres dépendantes de la maison de Gondi, Villepreux, Joigny, Montmirail, puis dans les campagnes voisinantes au fur et à mesure que Vincent ou ses confrères eurent à donner des missions, elles furent introduites à Paris par la paroisse de Saint-Sauveur (1629), et se répandirent peu à peu dans les autres paroisses : à Saint-Nicolas-du-Chardonnet (1630), à Saint-Merry, Saint-Benoît, Saint-Sulpice (1631), Saint-Paul, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Eustache, Saint-André, Saint-Jean, Saint-Barthélemy, Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Saint-Laurent « et généralement, ajoute Abelly, presque toutes les paroisses de la ville et des faubourgs de Paris[5] ». La province prit exemple sur la capitale et « dans presque toutes les paroisses des grandes villes deux compagnies se fondèrent sous la présidence et la direction du curé, l'une celle des Dames avait pour objet de soigner les pauvres malades, l'autre celle des Messieurs[6] ».

A ces confréries à peine naissantes Vincent inculqua tout de suite l'idée que l'assistance des pauvres comportait la formation des écoles. Pour exciter leur zèle et les animer de son propre esprit, il les faisait visiter souvent par Louise de Marillac, plus connue sous le nom de Mlle Le Gras, sa collaboratrice de la première heure. Or dans ces visites, celle-ci, docile aux suggestions de son directeur et en correspondance fréquente avec lui, s'occupait avec un soin particulier de la

4. A. Degert, *Hist. des séminaires français*, t. I, pp. 144 et suiv.
5. P. Coste, *Saint Vincent de Paul et les Dames de la Charité* (Paris, [1917]), pp. 3 et suiv.
6. Cahen, *Les idées charitables à Paris au XVIIe et XVIIIe siècles*, dans *Revue d'histoire moderne*, t. II, p. 6.

question des écoles. « S'il y avait une maîtresse d'école, dit Abelly, elle lui enseignait charitablement à bien faire son office, et, s'il n'y en avait pas, elle tâchait d'y faire mettre quelqu'une qui fût propre à cela et pour la mieux dresser, elle-même commençait à faire l'école et à instruire les petites filles en sa présence »[7].

Au cours de son itinéraire qu'il trace au jour le jour il l'encourage dans ses efforts en vue de provoquer des créations d'écoles, en lui communiquant les témoignages qu'il reçoit du « grand bien qu'elle fait par l'instruction des filles ». Pour faciliter sa besogne, il écrit aux curés afin qu'ils lui fassent bon accueil et invitent « au prône leurs paroissiens à envoyer leurs filles aux logis de ladite demoiselle aux heures qu'elle indiquerait[8] ». Est-il consulté sur une fondation en projet, comme celle de Villeneuve-Saint-Georges ? il ne se contente pas de donner pleine et entière approbation, il se préoccupe de trouver une maîtresse d'école, et il se croit assz fort d'y réussir pour autoriser sa bénévole mandataire à la promettre sous peu et en attendant à « conférer (avec les mères des écolières) du moyen de loger la maîtresse et de l'entretenir ». A cette recherche, ou formation de maîtresses d'école, il appelle encore à la rescousse des Dames des Charités de Paris, Mmes de Pollalion, Goussaut, Doni d'Attichy[9].

⁂

II. — La grande difficulté pour les fondations d'école à cette époque, c'était la pénurie des maîtres. Ils ne surabondaient pas pour les écoles de garçons, mais ils faisaient à peu près totalement défaut pour les écoles de filles. Par la fondation des Filles de la Charité, Vincent de Paul allait atténuer cette lacune. Aux premières qui offrirent leur service, il prit à tâche de communiquer, dans des entretiens familiers, son esprit de charité en toute son étendue : au soin des pauvres malades elles auraient à joindre l'instruction des ignorants. Pour venir en aide aux seconds, il faudra

7. Abelly, *La vie de Saint Vincent de Paul* (Paris, 1891), t. I, pp. 159 et suiv.
8. *Lettres de saint Vincent de Paul*, édition P. Coste, t. I, p. 118.
9. *Id.*, t. I, pp. 82, 160.

qu'elles fassent bon emploi du temps laissé par les premiers. Ces pauvres servantes des pauvres, venues pour la plupart de campagnes, étaient ignorantes comme les filles des champs. Les conseils paternels de Vincent les prennent au début même de leur formation : « Etudiez-vous, leur disait-il, à apprendre à lire, non pas pour votre utilité particulière, mais pour être en mesure d'être envoyées aux lieux où vous pourriez enseigner[10]. » Aux yeux de Vincent, l'aptitude à l'enseignement n'était pas seulement un accessoire de leur profession de servantes de pauvres. Il y aurait eu là une méprise contre laquelle il ne perdait aucune occasion de les prémunir : « Votre règle, leur disait-il, vous ordonne d'apprendre à lire et à écrire... Après la messe vous devez vous exercer à la lecture pour vous rendre capables d'enseigner les petites filles. Il faut, mes chères sœurs, vous y appliquer sérieusement, puisque c'est un des desseins pour lesquels vous vous donnez à Dieu : le service des pauvres et l'instruction de la jeunesse, et cela principalement aux champs[11]. »

Tout en mettant sur le même pied « le service des pauvres et le soin des écolières »[12], Vincent ne manquait pas, à l'occasion, de relever le zèle de celles qui se distinguaient dans l'enseignement des enfants. Rien de plus significatif à cet égard que l'éloge de Marguerite Naseau, qui revient à plusieurs reprises sur les lèvres du conférencier. C'était « une pauvre fille de Suresne qui avait la dévotion d'instruire les pauvres. Elle avait appris en gardant les vaches. Elle s'était procuré un A B C et, quand elle voyait quelqu'un, elle le priait de lui montrer ses lettres, puis elle épelait petit à petit et, quand il repassait d'autres personnes, elle leur demandait de l'aider à assembler ses mots et, quand elles revenaient, elle voulait savoir si c'était bien comme cela qu'ils lui avaient recommandé de faire ». Elle rencontra Vincent dans une de ses missions, le consulta, et fut orientée vers la compagnie des servantes des pauvres que Mlle Le Gras était en train de grouper[13].

Pendant quelque temps — treize ou quatorze ans — Vincent

10. *Entretiens de saint Vincent de Paul*, éd. Coste, t. IX, p. 7.
11. *Entretiens*, éd. Coste, t. IX, p. 219.
12. *Entretiens*, éd. Coste, t. IX, p. 483.
13. *Entretiens*, éd. Coste, t. IX, p. 601.

se reposa sur les exemples et les instructions de Mlle Le Gras de les initier à la tâche qui leur était réservée. Il n'était pas pressé de leur donner un règlement définitif; c'était une maxime pour lui de ne pas « enjamber sur la Providence » et d'attendre les leçons de l'expérience. Quand la période d'essais et de tâtonnements lui parut suffisante et concluante, il arrêta les grandes lignes d'un règlement définitif, qu'il soumit à l'archevêque de Paris, avec prière de l'approuver. Ce qui nous y intéresse, c'est de constater que rien, dans l'expérience poursuivie, n'avait amené le pieux fondateur à dévier de la route qu'il avait tracée dès la première heure aux « servantes des pauvres ». Comme par le passé, « la compagnie devra considérer l'instruction des pauvres filles » pour l'une de ses deux raisons d'être. L'approbation de l'archevêque, qui suivit, sanctionna les vœux du solliciteur, en signalant spécialement parmi les occupations des Filles de la Charité « l'instruction des pauvres filles, leur montrant à prier Dieu, à lire et écrire ». Les mêmes termes passèrent dans le texte des lettres patentes du roi, qui approuvèrent (novembre 1657) la congrégation récente[14]. Par là, l'œuvre de Vincent de Paul, en faveur des Petites Ecoles, recevait la consécration la plus solennelle qu'il pût ambitionner.

⁂

III. — Vincent de Paul n'avait pas attendu cet encouragement venu de haut pour s'intéresser à des fondations d'écoles. Sous son impulsion, Mlle Le Gras, nous le savons, en avait fait ouvrir quelques-unes avant la fondation des Filles de la Charité. Quand elle put disposer de leur collaboration, elle les appliqua très vite à l'enseignement des filles. Dès 1636 (mai), elle vint s'établir avec sa communauté naissante à La Chapelle, village voisin de Paris, et elle ne tarda pas à y ouvrir une école; en ceci, elle obéissait sans doute aux suggestions de son Directeur, comme elle l'avait suivi sûre-

14. Ces diverses pièces se trouvent *Lettres*, t. III, p. 54; *Entretiens*, t. III, pp. 570, 579, 580. Une première approbation obtenue de l'archevêque et du roi n'eurent pas d'effet par le fait d'un conseiller du Parlement qui égara les pièces sur lesquelles il avait à présenter un rapport en vue de l'enregistrement; elles furent renouvelées en janvier 1655 et novembre 1657.

ment en s'installant dans un village « comme en un lieu plus propre pour élever ses Filles à la façon des champs[15] ». Quelques mois plus tard, Vincent avait pu constater de ses yeux, au village de Richelieu, que les deux « servantes des pauvres » qu'il avait envoyées « faisaient des merveilles, l'une à l'égard des malades, et l'autre à l'égard de l'instruction des filles[16] ». Il songe aussi à envoyer deux autres sœurs à l'école de Joigny, et il s'informe auprès de son correspondant et confrère, M. Lucas « si toutes les petites filles de la ville vont aller à l'école[17] ». Déjà, il existait une école à Montmirail[18], et quoique elle ne fût point confiée aux Filles de la Charité, Vincent s'entremet pour lui procurer une maîtresse.

Lui-même, à Paris, payait de sa personne. Dès les premiers jours de janvier 1639, il faisait présenter requête au chantre de Notre-Dame, afin d'être autorisé à établir deux écoles de charité, où il voulait faire instruire quelques pauvres enfants, de l'un et de l'autre sexe, de la paroisse de Saint-Laurent, par un maître et une maîtresse, qu'il stipendierait à ses dépens[19].

Pendant ce temps, les Charités s'étaient répandues dans les diverses paroisses de Paris, et dans neuf d'entre elles « et autres », nous apprend Vincent, deux ou trois filles de la Charité travaillent tous les jours à l'assistance des malades et même quelquefois à l'instruction des pauvres filles, quand elles le peuvent[20]. Il citait encore à la même époque l'hôpital d'Angers, Saint-Germain-en-Laye, Sedan, Saint-Denis (en France), et d'autres lieux de la campagne, où elles font à peu près les mêmes exercices pour ce qui regarde « le traitement des malades, la guérison des plaies et l'instruction des pauvres filles »[21]. Bientôt après, Fontainebleau voyait (1646) les sœurs de Charité joindre l'enseignement des filles au soin des malades[22]. Fontenay avait son école de filles tenue par les mêmes sœurs[23], et celle de Saint-Fargeau attirait « beaucoup

15. Abelly, *La vie de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 171. E. de Broglie, *La vénérable Louise de Marillac* (Paris, 1911), p. 108.
16 et 17. *Lettres de saint Vincent de Paul*, éd. Coste, t. I, p. 526.
18. *Lettres de saint Vincent de Paul*, éd. Coste, t. I, p. 479.
19. C. Joly, *Traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques* (Paris, 1708), p. 397.
20. *Lettres de saint Vincent de Paul*, éd. Coste, t. II, p. 549.
21. *Lettres de saint Vincent de Paul*, éd. Coste, t. II, p. 550.
22. Abelly, *La vie de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 181.
23. *Lettres...*, éd. Coste, t. III, p. 358.

d'écoliers[24] ». Vincent, qui s'en réjouissait, put même voir, cinq ans avant sa mort, les Filles de Charité commencer par ouvrir une école à Varsovie et y obtenir un succès remarqué[25].

Ces écoles, auxquelles Vincent se vouait lui et ses Filles, rentraient dans la catégorie des *écoles de Charité*. Sous ce nom étaient désignées des écoles gratuites, spécialement affectées pour les enfants de la classe indigente; elles constituaient une des formes de l'assistance soucieuse d'instruire les enfants, comme d'autres de les alimenter ou de les revêtir. A ce titre, elles attirèrent seules les encouragements et les générosités de son infatigable charité. Quand il fonda les deux écoles de Saint-Laurent, il spécifia qu'il les destinait à quelques « pauvres enfants », et il présenta une liste de ces enfants pauvres, signée de sa main et certifiée par M. Lestocq, curé de la paroisse[26]. Il ne perdait aucune occasion de leur rappeler que leurs soins n'étaient destinés qu'aux pauvres. « Votre Compagnie a encore pour fin d'instruire les enfants dans les écoles, et vous avez cela de commun avec les Ursulines. Mais parce que ce sont de grandes et riches maisons, les pauvres n'y peuvent aller et ont recours à vous »[27]. Il ne se contenta pas de conseils et d'exhortations à ce sujet; il inscrivit dans le règlement particulier des maîtresses d'écoles[28] l'obligation pour les sœurs de Charité de se réserver aux pauvres : « Elle saura... que toutes sortes de filles ne doivent pas être reçues en son école, mais seulement celles qui sont pauvres (art. 27) ». Dans le cas où il n'y aurait point de maîtresse pour les filles riches et que les parents lui fassent grande instance de les admettre, elle pourra les recevoir sur l'avis du curé, « mais à condition qu'elle fera en sorte que les pauvres parents soient toujours préférés aux riches et que celles-ci ne méprisent pas les autres ». Voilà pour les écolières pauvres des maîtresses, selon le cœur de Vincent de Paul, un traitement tout autre à espérer que celui qu'elles recevaient dans les écoles de Paris quand elles y étaient admises. A en croire les plaintes des curés, les maîtres et maîtresses de ces dernières écoles cherchaient d'abord à se

24. *Lettres...*, éd. Coste, t. VII, p. 50.
25. *Lettres...*, éd. Coste, t. V, pp. 376, 389.
26. C. Joly, *Traité hist. des écoles épiscopales*, p. 397.
27. *Entretiens*, éd. Coste, t. IX, p. 593.
28. Voir plus bas pour ce règlement.

débarrasser d'eux ou les négligeaient, et les parents riches voyaient avec peine mêler « les pauvres gueux garçons et filles avec leurs enfants, lesquels avaient à mépris et leur saleté et leurs haillons[29] ».

Les écoles qui nous ont occupés jusqu'ici sont uniquement des écoles de filles. Si Vincent paraît ne songer qu'à elles, ce n'est pas qu'il ne portât un égal intérêt à tous les enfants des pauvres, sans distinction de sexe. Mais l'enseignement des filles était à peu près dans un complet abandon depuis des siècles, et après l'institution des sœurs de Charité il se trouvait en état d'en atténuer un peu le triste état. Jusqu'alors, faute de maîtresses et d'écoles particulières, on se contentait d'envoyer les filles aux écoles de garçons. A mesure que les idées de réforme cattholique gagnent du terrain dans le monde ecclésiastique, les écoles mixtes soulèvent contre elle l'opinion. Après les conciles de Bourges (1584), d'Aix (1585), de Cambrai (1631), l'archevêque de Paris et Louis XIII proscrivirent (1640) les écoles mixtes, et la fondation d'écoles de filles pour les éloigner des écoles de garçons devint une œuvre de piété.

Mais de nouvelles difficultés surgirent par le fait de l'opposition soulevée par les maîtres des écoles existantes que la création d'une école rivale « empêchait, disaient-ils, de gagner leur vie ». Quand Mlle Le Gras fonda sa première école à La Chapelle, elle prit la précaution d'offrir au maître de l'école mixte de ce village « une somme d'argent en dédommagement : elle ne voulait pas qu'on pût lui dire qu'elle eût nui à quelqu'un en amenant ses filles à La Chapelle[31] ».

Toutes ces difficultés n'arrêtèrent pas Vincent de Paul, et il fit porter tous ces efforts sur l'enseignement des filles. A tout prix, il entendait mettre fin au mélange des garçons et des filles dans les écoles, et il se montra plus pressé de fonder des écoles pour des filles là où il en existait pour garçons et filles que là où il en n'existait pour personne[32].

Dans sa correspondance avec Mlle Le Gras ou dans ses entretiens avec sa communauté, il n'entend préparer que des maîtresses pour des écoles pour les filles. Il spécifie bien, dans

29. C. Joly, *Traité... des écoles épiscopales*, p. 419.
30. Fosseyeux, *Les écoles de charité à Paris* (Paris, 1912), p. 30.
31. E. de Broglie, *Louise de Marillac*, p. 108.
32. *Lettres...*, éd. Coste, t. I, p. 479.

ses règles générales pour les sœurs de Charité, qu'elles ont pour objet « l'instruction des pauvres filles », et dans son règlement pour les maîtresses d'école (art. 26), il revient avec plus de précision et d'insistance pour les maîtresses d'écoles de sa Compagnie : « Elle se souviendra que les écoles des Filles de la Charité ne sont que pour les filles et, partant, qu'il n'y faut admettre aucun garçon, ni grand, ni petit ».

Cette préférence exclusive attachée à l'instruction des filles eut une conséquence facile à prévoir. Dans beaucoup de lieux, « dans la plupart des lieux, disait Mlle Le Gras, il n'y avait pas de maîtres, et maintenant les garçons ne recevaient plus autant d'instruction que les filles ». Les parents vinrent supplier les Filles de la Charité de recevoir leurs garçons comme leurs filles. Mlle Le Gras, touchée de leurs demandes, s'enhardit à consulter son directeur et, dans le conseil du 30 octobre 1647, elle demanda s'il était expédient « d'accéder aux demandes des parents », et, auquel cas, les sœurs prendraient « les garçons, jusqu'à quel âge elles les garderaient ». Elle ne manqua pas de plaider en faveur de la modification sollicitée dans la pratique suivie. Vincent fut inflexible; il était d'avis que l'on s'en tiendrait aux ordonnances du roi et de l'archevêque qui défendaient le mélange des enfants des deux sexes, en raison des inconvénients qui en résulteraient au point de vue moral[33].

⁂

IV. — Est-ce à dire que Vincent vît d'un œil indifférent les garçons croupir dans l'ignorance ? Non. Mais il n'avait pas de moyen d'y remédier. Les sœurs de Charité étaient réservées aux filles, et les Lazaristes voués aux Missions et aux Séminaires par leur institution ne pouvaient songer à assumer l'enseignement primaire des garçons. Leur fondateur les y intéressa, du moins autant qu'il pouvait. Dans le règlement qu'il leur traça pour les missions, il leur recommanda de « voir les maîtres et les maîtresses d'école », de leur donner « les instructions et les avis nécessaires pour s'acquitter dignement de leurs charges[34] ».

Par eux, il eut bientôt la joie de ménager de nouvelles

33. *Entretiens*, éd. Coste, t. XIII, p. 646.
34. Abelly, *La vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 22.

recrues pour l'enseignement des garçons. Dans les séminaires fondés par lui avec les évêques, se répandirent si bien ses vues et ses désirs sur cet enseignement que les aspirants aux ordres puisèrent auprès d'eux son zèle pour ce « bon œuvre et utile ». Comme en fait la remarque Abelly, « quelques-uns ayant connu l'importance des petites écoles se sont mis, tout riches qu'ils étaient, à les faire eux-mêmes par pure charité, avec grande bénédiction et édification des villes qui les ont admirés dans cet exercice[35] ». Le nombre de ces ecclésiastiques disposés à se vouer à l'enseignement des garçons fut assez considérable pour que Vincent, à la prière de l'archevêque de Narbonne et de « quelques autres », décidât de charger un de ses Missionnaires de les instruire de ce « qu'ils avaient à faire pour bien faire et enseigner les petites écoles ». Il jeta les yeux sur M. Langlois, et le pria « de prendre soin de ces personnes-là ». Celui-ci s'étant récusé, sous prétexte que Messieurs de Saint-Nicolas du Chardonnet feraient mieux cela que la Compagnie, à cause qu'ils tiennent les petites écoles et savent par conséquent bien mieux les qualités qui sont requises à un maître d'école, Vincent insista, en laissant à Langlois toute facilité « de s'informer de quelques-uns de ces messieurs de Saint-Nicolas des choses qu'ils ont coutume d'observer en semblables rencontres et de ce que doit faire un maître d'école pour se bien acquitter de cet office ». Langlois se soumit et entendit le saint lui recommander « d'encourager » les retraitants « à se donner à Dieu en cet emploi »[36].

A l'occasion il permettait d'appliquer, dans certains cas particuliers, les frères coadjuteurs « à l'instruction des écoliers plus avancés[37] » ou même prenait part à la fondation d'écoles pour garçons, comme nous l'avons vu pour Saint-Laurent. A Sedan, ses missionnaires, ayant été chargés de la cure, eurent à ce titre à s'occuper des écoles. Vincent voulut être informé de leur état; il témoigna la satisfaction du bien qui lui en fut rapporté. Il encouragea les missionnaires à installer les écoles en des locaux meilleurs; il se mit en peine de leur chercher un maître, et il recommanda au supérieur de faire la visite de sa classe, sans se laisser détourner « par

35. Abelly, *ouvr. cité*, t. II, p. 388.
36. *Entretiens*, éd. Coste, t. XII, p. 165.
37. *Lettres*, éd. Coste, t. VI, p. 133.

répugnance du régent, ni pour la crainte que les écoliers l'en estiment moins[38] ». Pour acheter des livres « à l'usage des enfants qui viennent à l'école[39] », il prend même sur lui d'autoriser ses confrères à employer, pendant trois ou quatre mois de l'année, un ou deux écus par mois, que les dames lui envoyaient pour les pauvres. Il espérait bien qu'elles agréeraient « cette petite dépense, puisque ces enfants sont en effet pauvres et ne pouvaient étudier sans cela[40] ».

⁂

V. — Mais Vincent n'entend pas pour autant encourager les enfants à s'adonner à l'étude du latin, assez répandue alors dans les écoles des villes dépourvues de collèges. Il estime, très judicieusement, « qu'il sert de peu à la jeunesse de commencer l'étude du latin quand elle n'a pas le moyen d'y faire quelque progrès » faute de ressources dans la famille. Il admettait cette étude seulement pour « quelque bon esprit qui, se faisant reconnaître pour tel par son avancement, donne sujet à quelque personne charitable de l'aider à se pousser[41] ».

Pour le grand nombre des écoliers, et à Sedan en particulier, il valait mieux, écrivait-il, « de leur apprendre de bonne heure un métier et porter les parents à les mettre en apprentissage ». Cette préoccupation de faire de l'école pour les garçons un acheminement vers l'apprentissage d'un métier n'était pas particulière à Vincent de Paul, mais il l'étendait aux jeunes filles. Il cite avec éloge l'exemple des dames de Reims, qui avaient mis « six vingt (enfants pauvres) en métier, sans parler des filles, dont elles ont ausi placé plusieurs [42] ». Lui-même semble souhaiter que les sœurs de Charité fussent dressées à des travaux de tapisserie, sans doute pour qu'elles fussent en état d'y former leurs élèves[43]. D'autre part, Mlle Le Gras recommande à telle de ses sœurs « d'apprendre à faire des bas d'étame »[44]. Comme toutes ces

38. *Lettres...*, éd. Coste, t. VII, p. 427.
39. *Lettres...*, éd. Coste, t. V, pp. 206, 210, 234; t. VII, p. 426.
40, 41, 42. *Lettres*, t. V, p. 591.
43. *Lettres*, t. II, p. 164. Il engage Mlle Legras à profiter du voisinage d'une ancienne élève des Ursulines « qui enseignent, et excellemment, à travailler en tapisserie » pour « enseigner (les filles de La Chapelle) à faire les écoles ».
44. V. Baunard, *Louise de Marillac* (Paris, 1890), p. 491.

sœurs avaient été formées dans la maison même de leur fondatrice, ou plutôt la maison-mère de la Compagnie, qui était pour toutes à la fois une école d'infirmières pour les hôpitaux et une école normale[45] pour maîtresses d'école de filles pauvres, tout ce qui se pratiquait dans cette maison avait été sinon inspiré, du moins autorisé par le directeur et fondateur de la Compagnie.

En dehors d'une initiation à quelques travaux manuels, le programme des écoles de charité était des plus restreint. La place prépondérante est donnée à l'enseignement religieux et moral; l'enseignement intellectuel était réduit aux éléments les plus élémentaires. Comme le portait un règlement donné à plusieurs écoles fondées par des Confréries de charité, on « avait pensé que le moyen le plus infaillible pour aider les petits enfants à aller à N.-S. était d'instituer les écoles de charité », et il n'était demandé aux maîtres et maîtresses que d'avoir « capacité pour enseigner aux pauvres enfants de la paroisse, à bien prier Dieu, le catéchisme, à lire et à écrire[46] ». Vincent de Paul n'en exigeait pas davantage des Filles de la Charité. D'après sa requête, d'après les lettres d'approbation de leurs règles, elles étaient « employées à l'instruction des filles, leur montrant à prier Dieu, à lire, à écrire ». Dans l'intimité de ses entretiens avec elles, il ne leur tient pas un autre langage : « Votre règle vous ordonne, mes Filles, d'apprendre à lire et écrire, aux heures destinées pour cela. Je souhaiterais, mes sœurs, que vous eussiez toute cette connaissance, non pas pour être savantes..., mais afin qu'elle vous aidât à mieux servir Dieu. C'est que vous puissiez écrire vos recettes et dépenses, donner de vos nouvelles aux lieux éloignés, montrer aux pauvres petites filles de village[47] ».

Un enseignement si peu chargé de matières ne demandait pas une pédagogie très compliquée. Saint Vincent la formula dans le règlement qu'il donna à ses Filles de Charité sans l'avoir rédigé dans les menus détails[48]. Un des articles de ce

45. *Lettres*, éd. Coste, t. I, p. 436; t. II, pp. 550, 552.
46. C. Joly, *Traité... des écoles épiscopales*, p. 412.
47. *Entretiens*, éd. Coste, t. IX, p. 219.
48. Ce règlement existait en réalité, il s'y réfère à plusieurs reprises (*Entretiens*, t. X, pp. 657, 691), mais il ne fut rédigé sous une forme définitive que sous le supériorat de M. Alméras (1660-1672). Il est inédit,

règlement (article 15) dispensait son auteur d'entrer dans le détail des procédés techniques de l'instruction à distribuer. « La sœur ne suivra point son propre sentiment en la matière d'instruire la jeunesse, mais elle se conformera en celle que l'on garde en la maison de la supérieure ».

La plus grande partie des autres articles contiennent des conseils d'ordre religieux ou moral à l'adresse des maîtresses. Elles envisageront leurs fonctions du point de vue surnaturel; elles travailleront à former dans les élèves « de bonnes habitudes, et les empêcher d'en contracter de mauvaises », leur « enseigner la dévotion, la modestie, l'obéissance, la pureté, etc. ». Elles auront « grand soin » de porter « les pauvres petites filles » à venir à l'école, « en les invitant avec douceur et affection, leur donnant à cet effet de petits livres, chapelets et images ». Elles tiendront la liste des écolières, marqueront les absentes, « pour les en avertir et au besoin donner quelque prix à celles qui sont assidues ». Elles « accommoderont l'école le plus proprement et dévotement qu'elles pourront ». Elles seront exactes à s'y rendre à l'heure précise de la classe, qui d'ordinaire dure, le matin, de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 ou 11 heures; le soir, de 2 heures 1/2 à 5 heures; elle s'ouvrira ou se terminera par la prière.

A la différence des Jansénistes[49], la pédagogie de Vincent de Paul ne supprime point de parti-pris l'émulation et le ressort de l'amour propre. Le règlement prévoit l'usage « de faire apprendre par cœur des sentences, pour les réciter avec certaines façons d'agrément », et il n'oblige pas à « négliger ces moyens-là autant qu'ils peuvent servir à encourager les écolières à bien apprendre, pourvu qu'on y apporte la modération et la discrétion requise (art. 8) ». Des éloges publics, ou même des prix seront décernés aux écolières « qui feront le mieux, non seulement pour la leçon, mais encore pour le catéchisme et pour la vertu ».

Pour moyens de corrections, dont la pédagogie du temps était prodigue, Vincent montra une modération réelle. Un

dans les Archives centrales de la Congrégation : j'en dois communication à M. Coste, à qui les amis de saint Vincent ont tant d'obligations et j'en ai de toutes particulières dont je suis heureux de le remercier publiquement.

49. Cf. Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France* (Paris, 1881), t. I, p. 270.

usage assez bizarre s'était répandu en certains villages de Normandie : quand les petits garçons commettaient quelque faute, les régents les envoyaient à l'école des Filles de Charité pour être fouettés par elles. Rien n'était plus contraire à l'esprit de Vincent; dès qu'il la connut, il réprouva cette pratique comme doublement inconvenante[50]. Pour lui, le fouet ne pouvait être appliqué que « fort rarement, pour des fautes notables, et seulement cinq à six coups, en un coin de l'école, hors la vue des autres ». Les châtiments dont on « pourra user ordinairement » sont moins pénibles (faire tenir à genoux pendant un *Miserere*); « on évitera de frapper les enfants au visage, ni à la tête, ni ailleurs, soit avec des verges, ni avec les mains (art. 13) ».

Une certaine latitude était laissée pour l'application de quelques points. Aussi « les pauvres petites filles qui vont demander leur pain ou celles qui vont travailler pour gagner leur vie seront reçues quand elles viendront et seront dépêchées selon leur besoin ». Pour cette question des heures notamment le règlement prévoyait que « quelques points ne se pouvaient pratiquer dans les plus petits lieux ». Les sœurs de l'école ne feront pas de difficulté d'omettre ou de modérer ce qu'elles verront devant Dieu ne se pouvoir entièrement sans préjudices à une autre obligation plus étroite. Elles ne s'en fieront pas seulement à leurs vues personnelles; elles en référeront et se soumettront aux lumières de la supérieure (art. 28).

Tout dans ce règlement était marqué au coin de l'esprit de Vincent, esprit de foi et de charité, aussi docile aux suggestions de la réalité qu'éloigné des chimères.

Quelle fut la valeur des écoles ouvertes ou conduites sous les auspices de Vincent de Paul ? Quels succès obtinrent-elles dans les classes populaires, auxquelles elles s'adressaient ? Si nous n'avons pas à notre disposition des moyens d'information précis, détaillés et étendus, les quelques renseignements généraux dont nous disposons leur sont favorables dans l'ensemble. On n'a pas oublié qu'au début de sa campagne en faveur des écoles, il constate que quelques-unes de

50. *Lettres...*, éd. Coste, t. IV, p. 469.

ses Filles « font merveille dans l'enseignement », dans tel endroit que leurs écoles sont remplies, ailleurs que celles de Varsovie ont plein succès, et il signale dans tel éloge funèbre de telle autre sœur, « le respect qu'elle portait envers les petits enfants »[51].

A lire sa correspondance et ses entretiens avec les Filles de la Charité, on ne trouve pas chez lui l'admiration et le contentement sans réserve d'un ouvrier pour son ouvrage. De quelque ménagement que sa charité s'ingénie à les envelopper, il sait faire entendre les critiques ou les regrets qu'appellent quelques insuffisances ou quelques défectuosités des « servantes des pauvres »; cependant, il ne relève jamais rien dans leur conduite comme maîtresses d'écoles.

A ce silence significatif répond la satisfaction ordinairement exprimée par Mlle Le Gras sur l'enseignement de ses Filles. Nous l'avons déjà entendue se faire l'écho des parents qui voudraient leur confier aussi leurs garçons. Dans un autre entretien, elle fait ressortir « l'utilité que les Filles de la Charité apportaient faisant l'école aux pauvres petites filles ». L'humble Vincent n'ose pas protester contre des faits aussi patents. Mais il en prend occasion de les prémunir, dans l'intérêt de leur humilité, contre « l'estime et les louanges » qui leur revenaient sans doute de ce chef[52].

Des suffrages non moins flatteurs et tout aussi irrécusables, ce sont ceux du clergé et de la population de Paris. Quand (1646) Vincent présenta sa requête à fin d'approbation, il lui fallut bien déclarer que, dans neuf paroisses qu'il nomme « et autres », sans compter « d'autres lieux », les Filles de la Charité « font... l'instruction des pauvres filles ». Ce succès ne fit que s'accroître jusqu'à la mort de Vincent. Il eut alors la joie de voir leur Compagnie répandue « non seulement en vingt-cinq ou trente endroits de Paris, mais encore en plus de trente autres villes, bourgs et villages de diverses provinces de la France »[53].

Peu à peu, à Paris qui nous est mieux connu, les sœurs de la Charité « essaimèrent dans la plupart des paroisses », et elles contribuèrent pour une bonne part aux succès des

51. *Entretiens*, éd. Coste, t. IX, p. 538.
52. *Entretiens*, éd. Coste, t. XIII, p. .
53. Abelly, *La vie de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 170.

écoles de charité. Succès si constant et si considérable, qu'à la fin du siècle « il n'y avait[54] quasi plus d'enfants dans les écoles des maîtres et des maîtresses des quartiers », et il suffisait qu'une école de charité pour les filles fût ouverte à Saint-Jean-de-Grève pour qu'elle fît le vide dans les écoles voisines de Saint-Germain, de Saint-Merry, de Saint-Jacques de la Boucherie et de Saint-Paul[55]. L'auteur qui fait cette constatation avec un dépit mal dissimulé, fait un second grief à ces écoles de charité de ne présenter ni « saleté, ni haillons de pauvres gueux[54] ». Ce double succès remporté par ses écoles sur l'ignorance et la misère n'était pas fait pour contrarier Vincent de Paul, comme Claude Joly « chantre et chanoine de l'église métropolitaine de Paris, juge et directeur des écoles de grammaire aux petites écoles de la Ville[57] ».

⁂

V. — Quand nous aurions relevé avec plus de précision et en toute rigueur la part qui revient aux Filles de la Charité dans ce succès des écoles de pauvres, nous n'aurions pas dit tous les services rendus par Vincent de Paul à l'éducation populaire. Son action dans cette voie ne s'est pas bornée à provoquer des créations d'écoles qu'il allait doter d'un personnel enseignant. D'autres écoles, pour ne pas se réclamer directement de son nom, n'en doivent pas moins leur naissance à son influence bienfaisante. Tel de ses premiers disciples, Louis Callon, docteur de Sorbonne, excité par l'exemple du maître, établit (1637) avec son patrimoine deux maîtresses d'école dans la ville d'Aumale, où il avait été autrefois curé[58]. Il en fut de même dans toute cette contrée, nous dit le même historien dont nous nous inspirons, à Londinières, à Neufchâtel, à Vernon, etc. Probablement à ce même mouvement charitable, dirons-nous après lui, il faut rattacher une école fondée à Metz pour les filles pauvres par Louise de Mel-

54. C. Joly, *Traité... des écoles épiscopales*, p. 420.
55 et 56. C. Joly, *ouvr. cité*, p. 426.
57. Joly prend tous ses titres au frontispice de son livre qu'il écrit pour défendre ses prétendus droits contre les écoles de grammaire ou autres auxquelles il ne pardonnait pas de se fonder et conduire en dehors de son agrément et de sa juridiction.
58 et 59. A. Feillet, *La misère au temps de la Fronde* (Paris, 1868), p. 563.

val, dame de Neuville[59], qu'elle dirigea elle-même et dont le maréchal Fabert, en étroites relations avec Vincent de Paul, se fit le protecteur. De ce mouvement encore dérive sûrement l'école que Gabrielle Dauson, trésorière de la Charité de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, fonda (1658) pour les pauvres filles de cette paroisse, avec prière de vouloir prendre, si faire se peut, « une fille de la communauté des sœurs de la Charité établie par Mlle Le Gras[60] ».

Il y a ici évidemment une école éclose dans l'atmosphère d'une de ces Charités dont la fondation fut le signal d'une extension remarquable des écoles; elles en faisaient un point de leur programme au même titre que « le bouillon des malades, la layette des enfants et la visite des hôpitaux[61] ». Il n'est pas douteux, dit l'historien de ces petites écoles à Paris, qu'elles avaient reçu leur impulsion, comme beaucoup d'autres œuvres, du grand mouvement de charité suscité dans la capitale par Vincent de Paul et ses disciples. Il a tracé lui-même des règlements modèles, qui furent copiés ou imités dans la plupart des paroisses[62].

Après avoir ouvert les écoles, il importait de les remplir d'élèves. A cette fin s'employèrent aussi les Compagnies de charité paroissiales. Dans leurs règlements, telles d'entre elles recommande de procurer « que les enfants des pauvres soient instruits dans les écoles de charité de la paroisse ou autrement »; d'autres veulent qu'en distribuant des secours, on s'informe « si les enfants savent lire et écrire, ou si on a soin de les envoyer au catéchisme et à l'école[63] ». Quelle recommandation pour les écoles pouvait être plus efficace que celle des porteurs des aumônes ?

Après l'influence de Vincent de Paul, celle de la Compagnie du Saint-Sacrement, la fameuse *Cabale des dévots,* a été signalée comme des plus agissantes pour la multiplication des écoles de Charité. Mais les historiens de Vincent de Paul sont plus autorisés à revendiquer une grande part dans le bien qu'elle a fait que les historiens de cette Compagnie ne sauraient diminuer en sa faveur le mérite du saint dans la plu-

60. C. Joly, *Traité... des écoles épiscopales,* p. 402.
61 et 62. Fosseyeux, *Les écoles de charité à Paris,* p. 27.
64. Cahen, *Les idées charitables à Paris,* dans *Rev. d'hist. mod.,* t. II, pp 10 et suiv.

part de ses bonnes œuvres[64]. Pour les écoles notamment, celui-ci s'en est occupé avant de faire partie de la Compagnie, et quand celle-ci s'y intéressa, comme quand elle établit (1656) en la paroisse de Saint-Paul « une école pour les pauvres garçons et une pour les pauvres filles, chacune de cent enfants[65] », Vincent faisait entendre chez elle une des voix les plus écoutées en général, et plus particulièrement compétente en ces questions d'enseignement.

Ces diverses influences ne se font sentir qu'à Paris, mais celle de Vincent s'exerce jusqu'en province par ses séminaires où se recrutent, nous l'avons vu, les fondateurs et maîtres de plusieurs écoles. Qui nous dira le nombre de ces écoles qu'Abelly compte parmi les meilleurs fruits de l'institution des séminaires ?

En province comme à Paris, rivalisent avec les sœurs de charité quelques autres ordres religieux de femmes. Entre autres, se distinguèrent les Filles de la Croix, qui s'étaient vouées à l'instruction « des petites filles des villes, bourgs et villages », où les « religieuses Ursulines ou autres qui font profession d'y vaquer ne pouvaient s'établir en ces petits lieux ». En même temps, elles firent (1641) de leur maison-mère une école normale, où des filles et des veuves se formaient à l'accomplissement de la même mission. Elles avaient eu pour fondatrice Marie Lhuillier, dame de Villeneuve; mais cette pieuse femme avait puisé l'idée de cette vocation dans l'entourage de saint Vincent, aux côtés de Mlle Le Gras et de Mme Lamoignon, dont elle partageait les œuvres charitables. Vincent ne se contenta pas de la diriger et soutenir dans des difficultés et des épreuves peu communes; après sa mort, il préserva si bien sa communauté de la dispersion et d'une ruine imminente, que ses religieuses le regardent sinon comme leur fondateur, du moins comme le sauveur de leur Congrégation[66].

Comme les Filles de la Croix, les Miramionnes donnaient

64. P. Coste, *Saint Vincent de Paul et la Compagnie du Saint-Sacrement*, dans *Bull. de littérature ecclésiastique*, 1917, pp. 353 et suiv.; Allier, *La Cabale des dévots* (Paris, 1902), pp. 51-67, 164-173, etc.

65. Fosseyeux, *Les écoles de charité à Paris*, p. 30.

66. Abelly, *La vie de saint Vincent de Paul*, t. I, pp. 262 et suiv.; — Maynard, *Saint Vincent de Paul* (Paris, 1860), t. III, pp. 472 et suiv.; — Allain, *L'instruction primaire en France avant la Révolution* (Paris, 1881), p. 279.

aussi l'instruction aux petites filles et par surcroît formaient des maîtresses d'écoles pour les campagnes. Elles provenaient de la fusion des Filles de Sainte-Geneviève fondées par Françoise de Blosset avec la Sainte-Famille instituée par Mme de Miramion. A Paris, elles recevaient « tous les jours plus de trois cents enfants, et dans divers lieux elles comptèrent jusqu'à cent maisons ». Les deux fondatrices furent tributaires de Vincent de Paul. Mlle de Blosset ne voulut pas procéder définitivement à sa fondation sans consulter notre saint, et celui-ci l'encouragea dans ses projets. Mme de Miramion une fois veuve, s'était consacrée à son œuvre après une retraite faite chez Mlle Le Gras, et elle devint l'une des dames de charité les plus assidues aux assemblées réunies par Vincent de Paul pour l'œuvre des Enfants trouvés[67].

Quant Vincent de Paul mourut (1660), ces œuvres et les autres créées ou encouragées par lui en faveur de l'éducation populaire n'avaient pas atteint leur plein développement; elles ne donneront qu'au XVIIIe siècle tous les fruits qu'elles portaient en germe. Mais déjà les divers services rendus aux Petites Ecoles, par le fondateur des sœurs de Charité suffiraient à lui mériter d'être considéré comme un des plus grands bienfaiteurs de l'enseignement populaire. Mais, après le titre d'apôtre de la charité qui lui a été décerné par l'Eglise comme par le monde, tout autre titre serait superflu pour caractériser son œuvre quand il n'impliquerait pas un rétrécissement de la conception que Vincent de Paul se faisait de la charité chrétienne. Telle qu'il l'a comprise, elle ne consistait pas seulement à donner du pain aux pauvres, mais à élever leur âme et à éclairer leur esprit. Rien ne saurait mieux que l'exemple de saint Vincent de Paul donner une idée plus haute et plus compréhensive de la charité et de l'enseignement.

Antoine DEGERT,
Doyen de la Faculté libre des Lettres de Toulouse.

67. P. COSTE, *Saint Vincent de Paul et les Dames de la Charité*, pp. 86 et suiv.; — ALLAIN, *L'instruction primaire en France...*, p. 280.

BULLETIN CRITIQUE

Augustin FLICHE. — *La Réforme grégorienne.* I. *Formation des idées grégoriennes.* — Louvain, rue de Namur, 40. Paris, Champion, 1924. In-8° de x-423 pages. Prix : 25 francs (*Spicilegium sacrum Lovaniense,* Fasc. 6).

Ce volume est le sixième fascicule de la collection d'études et de documents publiée par l'Université de Louvain « pour servir à l'histoire des doctrines chrétiennes depuis la fin de l'âge apostolique jusqu'à la clôture du Concile de Trente ». Premier tome d'une vaste étude entreprise par M. Fliche sur la Réforme grégorienne, ce volume-ci est consacré, comme l'indique son sous-titre, à la genèse des idées qui ont provoqué et inspiré le grand mouvement réformateur.

M. Fliche nous avait déjà donné des « Etudes sur la polémique religieuse à l'époque de Grégoire VII »[1]. Il y avait analysé les doctrines des écrivains, théologiens ou juristes, précurseurs de la Réforme, mais sans trop s'attacher à l'histoire des faits qui en furent l'origine et la conséquence. Dans ce nouveau volume, au contraire, au plan beaucoup plus large, le souci de l'historien est d'établir sans cesse la corrélation des œuvres littéraires et des actes officiels du Saint-Siège, la connexité entre l'évolution des idées réformatrices et celle de la réforme elle-même.

Dans une brillante introduction, l'auteur fait un tableau saisissant de la crise religieuse du xe siècle sous sa triple forme romaine, ecclésiastique et morale. Il retrace d'abord l'histoire des intrusions, dans l'élection des papes, de l'élément laïc en la personne des Empereurs carolingiens, des nobles romains, et des Empereurs allemands. Au seuil du xie siècle, l'autorité apostolique est affaiblie et sans prestige. Asservie elle-même au pouvoir temporel, elle est incapable de restaurer la liberté des élections épiscopales. De Rome, le mal se répand sur toute l'Eglise. Les dignités ecclésiastiques sont conférées ou vendues à des indignes. Et le trafic des choses sacrées ne tarde pas à engendrer les plus graves désordres dans les mœurs cléricales.

C'est ce désordre des mœurs qui a surtout frappé les contemporains. Bien peu se rendirent compte de la cause profonde du mal. Les premiers réformateurs allèrent au plus pressé. Ils cherchèrent à mettre un frein à la licence des clercs, en se servant

1. Paris, 1916.

des arguments éternels de la morale, de l'Evangile, des Pères. Ils ne virent pas que la corruption des institutions ecclésiastiques avait précédé l'abaissement des mœurs et qu'il fallait d'abord réformer l'Eglise à tous les degrés de la hiérarchie. Quand le pape et les évêques seraient affranchis de la tutelle des princes temporels, élus librement parmi les plus dignes et non parmi les plus intriguants, alors on pourrait rappeler l'ancienne discipline. Toute l'histoire des idées réformatrices, c'est un lent acheminement vers cette notion nette que la réforme, pour être efficace, doit se faire par le haut. L'auteur montre clairement que toutes les tentatives qui méconnurent cette nécessité, furent vouées à l'échec. Il est ainsi amené à définir les vrais caractères de ces essais de réforme tentés successivement par Cluny, l'épiscopat et l'Empire.

L'action de Cluny reste étroitement monastique. Saint Odon, dans ses *Collationes*, révèle une âme d'ascète que navre le spectacle de l'avilissement où sont tombés les monastères de son temps. Mais il ne songe pas à réformer l'Eglise séculière, il songe encore moins à chercher les vrais remèdes. La réforme clunisienne a réagi contre le désordre des mœurs, elle n'a proposé aucune solution au sujet des rapports des deux pouvoirs.

Dans l'épiscopat, l'auteur distingue deux tendances qui persisteront d'ailleurs jusqu'à la fin du XIe siècle, la tendance italienne avec Atton de Verceil, la tendance lorraine avec Rathier de Liège. L'évêque de Verceil, lui aussi, cherche à remédier à la crise morale. Il entrevoit que l'origine du mal est dans le mode irrégulier des élections, il sait que le nicolaïsme procède de la simonie, mais, imbu des théories ambiantes sur le respect dû à l'autorité royale, il recule devant les mesures radicales qu'il faudrait prendre pour limiter l'intervention du pouvoir temporel dans les élections, il va jusqu'à fournir des arguments au césaropapisme.

Rathier, évêque de Vérone, représente une autre tendance qui lui vient du milieu où il est né et que l'auteur analyse dans toute son ampleur, la tendance lorraine. C'est là, dans le royaume de Lorraine que, dès le Xe siècle, sont nées les premières idées vraiment fécondes d'où sortira plus tard la grande réforme grégorienne. Venues elles aussi du cloître, ces idées ont débordé beaucoup plus tôt et beaucoup plus efficacement sur l'Eglise séculière. Exposées par Rathier, avec une netteté étonnante pour l'époque, elles ne cesseront de se développer, de se préciser. Mais ce n'est qu'avec Wason de Liège et plus tard avec le cardinal Humbert, qu'elles prendront toute leur force de rayonnement. La vie mouvementée de Rathier, les mauvais traitements qu'il eut à subir du pouvoir temporel expliquent en partie ses écrits. Œuvres de circonstance, elles offrent un intérêt tout nouveau pour l'histoire de la réforme par la clarté avec laquelle l'évêque de Vérone affirme la prééminence du sacerdoce et réclame pour le Saint-Siège un pouvoir universel. Mais là encore, point de programme systéma-

tique, et de telles contradictions que l'auteur peut conclure à l'échec de la réforme épiscopale.

Dès lors, le pouvoir laïc pouvait seul, semble-t-il, accomplir la réforme, puisqu'il disposait des sièges épiscopaux et que la dignité des titulaires dépendait uniquement de son choix. Les papes eux-mêmes n'étant plus que « les instruments de l'Empereur, l'initiative de la réforme, ne peut provenir que de l'Empereur ». Espoir bientôt déçu. Othon III et Henri II en Allemagne, Robert le Pieux en France, ont réuni des conciles pour lutter contre le nicolaïsme. Ils ont, en général, choisi d'excellents évêques. Mais leur œuvre ne devait pas durer plus qu'eux-mêmes. Leurs successeurs, Conrad II en Allemagne et Henri Ier en France, loin de réprimer les abus, les encouragent. Toutes les velléités de réforme sont abandonnées. Henri III lui-même, malgré la flatteuse réputation que lui ont faite les contemporains, tend de plus en plus au césaro-papisme. Il dispose à son gré des évêchés, et en 1046, de la tiare. Ainsi toutes les tentatives de réforme aboutissent à un échec. L'idée maîtresse du livre de M. Fliche, apparaît alors dans toute sa force. La réforme des mœurs du clergé sera vaine tant que le clergé sera soumis au pouvoir temporel. Et l'Eglise ne pourra sortir de cette sujétion que si la papauté, la première, se libère de la tutelle du pouvoir laïc. Ces idées apparaissent clairement déjà à quelques hommes du XIe siècle. Elles se développent surtout dans le milieu lorrain où Rathier avait été élevé et qui va donner ses premiers théoriciens à la réforme. Elles se précisent au moment même où l'espoir qu'on avait mis dans l'Empire s'effondre devant le coup de force de Henri III contre la papauté.

Après la mort de Clément II, consulté par Henri III sur le choix du pape, Wason, évêque de Liège, écrivit à l'Empereur une lettre où l'indépendance absolue du pouvoir spirituel est proclamée. M. Fliche analyse cette lettre et la source dont elle s'est inspirée, le traité anonyme *De ordinando pontifice*. Ce que l'auteur appelle le programme lorrain y est exposé nettement : liberté des élections, indépendance du pouvoir spirituel à l'égard du pouvoir temporel, prééminence du sacerdoce sur tous les souverains, y compris les empereurs. Tout en constatant la filiation qui existe entre les *Præloquia* de Rathier de Liège et le *De ordinando pontifice*, l'auteur montre le progrès marqué par ce traité dans la formation des idées grégoriennes. L'école lorraine ne recule plus devant les conséquences pratiques des principes. Elle déclare ouvertement la primauté du sacerdoce sur l'Empire et elle oriente ainsi les prochains efforts : Wason enfin, entend rendre à César ce qui est à César et s'il défend jalousement les libertés ecclésiastiques, il reconnaît aussi tout ce qui est dû au souverain temporel.

Un mouvement d'idées si important ne tarda pas à porter ses fruits. Le Saint-Siège prend conscience de son rôle, et la réforme,

avec Léon IX, va devenir enfin romaine. C'est « l'entrée en scène de la papauté ». La jeunesse de Léon IX s'est d'ailleurs écoulée dans cette Lorraine où avaient mûri les théories décisives de la réforme. Le nouveau pape, élevé au pontificat par Henri III, sera parfois gêné pour appliquer ces théories. Son pontificat inaugure cependant le redressement de l'Eglise. Les trois grands conciles de Rome, de Reims et de Mayence, sont les premiers actes de la réforme romaine. Mais l'œuvre de Léon IX, si féconde dans l'ordre moral, sera sans lendemain parce qu'il n'a pas su dégager la papauté de la sujétion inpériale. L'avenir de la réforme restait ainsi à la merci d'un changement de personne, puisqu'en fait l'Empereur disposait toujours de la tiare. Les courts pontificats de Victor II et d'Etienne IX ne changent rien à la situation. Cependant ce dernier, s'il avait vécu, aurait peut-être réussi à affranchir l'Eglise de la tutelle laïque. Lorrain d'origine, archidiacre à Liège au moment où Wason y était évêque, ami du cardinal Humbert, ce pape est le premier qui ait apporté sur le trône de Saint-Pierre l'idéal grégorien, tel qu'il avait été conçu en Lorraine par ses maîtres et ses amis. Or, au même moment, cet idéal s'exprimait sous deux formes diverses mais non moins éclatantes dans les œuvres de Pierre Damien et dans celles du cardinal Humbert de Moyenmoutier. Damien, héritier de la tendance italinne et continuateur de Atton de Verceil, propose un idéal moral; Humbert étudie les conditions politiques de la réforme. M. Fliche consacre à chacun d'eux une étude solide et brillante. Dans son ouvrage sur le mouvement prégrégorien, il nous avait déjà donné une analyse de leurs œuvres qu'il a reprise dans ce livre. L'œuvre du cardinal Humbert offre un intérêt plus grand pour l'historien parce qu'elle révèle les progrès théoriques des idées réformatrices, parce que les solutions politiques qu'elle contient sont les seules à rendre efficace la prédication brûlante de P. Damien et durable la restauration des mœurs, enfin parce qu'elle apparaît comme l'épanouissement, la mise au point du programme lorrain des Rathier et des Wason. L'auteur émet l'hypothèse d'une filiation entre les précurseurs liégeois et Humbert lui-même par l'intermédiaire des moines de Gorze qui avaient réformé dès le xe siècle l'abbaye de Moyenmontier, et rayonné sur les monastères des environs de Namur. Il y a identité presque parfaite, en effet, entre le programme lorrain et celui du cardinal Humbert. Son fameux traité *Adversus simoniacos* ne fait que reprendre les théories de Wason; il y critique l'investiture laïque et propose le retour à la tradition canonique dans les élections épiscopales. Sur un point, il complète cependant et dépasse même les réformateurs liégeois en proclamant hardiment la subordination du pouvoir temporel au spirituel. Par l'importance de son traité, par l'autorité de son savoir et de sa personne, Humbert a donné un lustre nouveau aux idées lorraines. Les résultats ne se font pas attendre. Le terrain est maintenant tout préparé. Les préjugés

sur l'autorité impériale sont suffisamment ébranlés. Aussi la papauté ne tarde-t-elle pas à s'opposer définitivement aux prétentions du césaropapisme.

Ami du cardinal Humbert, Nicolas II, par le fameux décret de 1059 sur les élections pontificales, fait le pas décisif qui rend désormais possible l'action personnelle du Saint-Siège en l'affranchissant par une règle précise de toute dépendance vis à vis du pouvoir temporel. Mais Nicolas II disparaît trop vite pour pouvoir achever son œuvre. Après lui, le schisme de Cadalus, la faiblesse d'Alexandre II favorisent la revanche du césaropapisme. Le prédécesseur de Grégoire VII essaie pourtant de réformer l'organisation intérieure de l'Eglise.

Sous son pontificat, la centralisation ecclésiastique se resserre et les idées théocratiques elles-mêmes se font jour. La lettre du pape à Guillaume le Conquérant en est une preuve. Pour avoir décelé, dans cette ferme politique, l'influence du futur Grégoire VII, les historiens ont cru qu'Hildebrand avait été l'auteur des idées de réforme et l'inspirateur de toute la politique pontificale de 1048 à 1073. M. Fliche fait justice de cette opinion selon lui erronée, sur le rôle du moine Hildebrand avant son élévation au pontificat. Les idées dites grégoriennes sont bien antérieures à celui qui leur a donné son nom. D'ailleurs Hildebrand n'est pas un théoricien. Nulle part il n'a exposé de doctrine originale. Il concilie la tendance italienne et la tendance lorraine; il partage les aspirations ascétiques de Pierre Damien et il adopte les solutions pratiques du cardinal Humbert.

D'autre part l'auteur réfute les arguments que l'on tirait jusqu'alors de l'histoire et des sources. Nulle continuité entre les divers pontificats qui se succèdent de 1048 à 1073. Rien ne révèle une influence unique pendant cette période dont l'auteur note les contrastes. De l'étude rigoureuse des sources il ressort enfin qu'Hildebrand a servi docilement ses prédécesseurs et n'a joué vraiment un rôle plus important que sous Alexandre II. La théorie selon laquelle Hildebrand aurait gouverné l'Eglise depuis l'avènement de Léon IX apparaît dès lors comme légendaire. Au reste bien des jugements sur le caractère de Grégoire VII, sont également à reviser, l'auteur nous le fait prévoir en terminant. Ce sera l'objet du deuxième tome que M. Fliche va faire paraître sur le grand pape. Il y développera, sans doute, dans de plus justes proportions, la matière qu'il avait été contraint de condenser dans son petit ouvrage de la collection « Les Saints ». On est en droit de l'attendre avec impatience pour y retrouver les mêmes qualités d'aisance dans le plan, de clarté dans l'exposition, que nous avons admirées dans ce volume. Les origines de la réforme grégorienne, les diverses théories qui se sont fait jour, ce qui les rapproche, ce qui les oppose, nulle part n'apparaissent avec plus de netteté, plus de vie. C'est ce qui fait, sans doute, le puissant intérêt de ce livre où l'auteur ne se contente pas d'étudier, de classer, de racon-

ter les faits, mais remonte aux causes les plus hautes qui sont des conflits de doctrine. Une typographie élégante et claire, une table des citations, un index des noms propres achèvent de faire de ce beau livre d'histoire, un précieux instrument de travail.

Jean Rousset.

Nicq-Doutreligne. — *L'ancien Cambrai.* Préface par Camille Enlart. — Cambrai, Oscar Masson, 1924. Album in-4°, 40 planches avec texte.

Dans le Cambrai actuel, qui se relève vaillamment de ses ruines, peu de publications peuvent sembler plus opportunes que celle de M. Nicq-Doutreligne, destinée à rappeler aux générations futures l'histoire monumentale d'une ville si sauvagement détruite par la guerre. En publiant les quarante belles planches illustrant l'*ancien Cambrai,* l'auteur a droit à la reconnaissance non seulement de ses compatriotes, mais de tous ceux qui s'intéressent au passé artistique de la France.

Le choix judicieux de ces planches offre de remarquables spécimens de l'architecture civile, militaire et religieuse de l'ancien Cambrai. C'est sur cette dernière que nous voudrions insister en signalant notamment le bel ensemble de l'abbaye de Cantimpré, excellent exemple de style traditionnel français en pleine époque de la Renaissance, le jubé de l'église de Saint-Géry, œuvre de Jaspar Marsy, la façade de l'ancienne chapelle des Jésuites (1695), dont les heureuses proportions et le décor très soigné tempèrent le mouvement exagéré des lignes. L'ancienne cathédrale Notre-Dame, si malheureusement détruite à la Révolution, réclame surtout l'attention. Par son plan tréflé, elle se rapprochait de sa voisine, Notre-Dame la Grande de Valenciennes, une autre victime de la Révolution, et aussi des cathédrales de Tournai et de Noyon, des abbatiales de Saint-Lucien de Beauvais et de Chaalis, etc... Malheureusement l'auteur n'a pas cru devoir en tenter la restitution, s'effaçant trop modestement devant les « magistrales études » de ses prédécesseurs et se contente de reproduire l'une de ces restitutions. Cependant celles que l'on a données jusqu'à présent de la cathédrale de Cambrai sont assez peu exactes, sinon dans le plan, du moins dans l'élévation extérieure, car elles ne sont basées que sur le relief de Berlin et ignorent le beau dessin de Van der Meulen conservé à la manufacture des Gobelins. Or, M. Serbat, dans la substantielle étude qu'il a consacrée à Notre-Dame la Grande de Valenciennes[1], a signalé à juste titre le mérite et la précision

1. Lille, 1903, in-4° (Extr. de la *Revue de l'Art chrétien,* 1903-1906).

de ce dessin, qui permet de se rendre compte que le croisillon méridional était éclairé à l'étage supérieur par des triplets dont les baies affectaient le tracé brisé, et non par des baies jumelles en plein-cintre, comme le portent les restitutions.

Ce détail dont l'exactitude est prouvée par un compte de réparation des verrières datant de 1458[2], est de la plus grande importance, car c'était également par des triplets qu'étaient éclairés les chevets de Saint-Rémi de Reims, de Notre-Dame en Vaux de Châlons-sur-Marne et le croisillon méridional de la cathédrale de Soissons. Le chœur de Saint-Rémi de Reims et le croisillon de Soissons offrent des rapprochements si évidents que Lefèvre-Pontalis voyait dans ce dernier une réplique probable du maître de Saint-Rémi. Grâce au dessin de Van der Meulen, l'on peut dire aussi que le transept de l'ancienne cathédrale de Cambrai appartenait à la même famille d'édifices. Il se rapprochait singulièrement surtout du croisillon méridional de Soissons, élevé par l'évêque Nivelon entre 1177 et 1207. A Cambrai comme à Soissons, en effet, la plantation de la grande chapelle à deux étages s'ouvrant obliquement à l'intersection du transept et du chœur, est particulièrement concluante.

Si nous insistons sur ces détails, c'est qu'ils permettent de classer l'ancienne cathédrale de Cambrai dans un groupe de grands édifices gothiques unis par de véritables liens de famille. Ils eussent encore ajouté à l'intérêt de la remarquable publication de M. Nicq-Doutreligne.

Jean VALLERY-RADOT.

J. BAINVILLE. — *Histoire de France.* — Paris, A. Fayard, 1924. In-12 de 572 pages. Prix : 10 francs.

Ce livre a fait du bruit, a été beaucoup lu et l'est encore, non sans raison; il ne prétend pas être d'érudition, ni bien original; il se contente de développer cette idée que personne aujourd'hui ne conteste : c'est la monarchie française, ce sont les rois, et surtout les Capétiens, qui ont construit la France dans un travail lent et patient de plus de dix siècles.

L'auteur groupe en vingt-deux tableaux les grandes époques de l'histoire de France, depuis la conquête par les Romains, jusqu'à la dernière guerre et ses suites. Après avoir résumé dix siècles en trois chapitres, dans lesquels tout d'abord il montre comment les Carolingiens et les héritiers de Clovis jetèrent les bases ethniques, territoriales et sociales sur lesquelles travaillèrent les vrais fondateurs, les Capétiens, il aborde ceux-ci, raconte dans trois

2. Jules HOUDOY, *Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai*, p. 59.

autres chapitres leurs premiers efforts et leurs luttes pour se soustraire au chaos féodal. Enfin, il pénètre au cœur de son programme avec Louis XI, et expose en détail les résultats de ce règne et des suivants, qui aboutissent à organiser de toute pièce la monarchie, c'est-à-dire la nation française.

On peut dire qu'avec Louis XIV, et surtout à partir de Louis XV, c'est la Nation qui se forme, pendant que la royauté, surmenée par le grand roi, penche sur son déclin. Nous avons donc dans les dix derniers chapitres la partie vraiment neuve, vivante et instructive de l'ouvrage. Bien que nous nous occupions ici surtout de l'histoire ecclésiastique, et aussi parce que nous nous en occupons, nous devons signaler un certain nombre de faits et d'idées qui intéressent indirectement l'Eglise de France, et dont elle doit se préoccuper, puisqu'ils éclairent les tendances et l'esprit faussé de la Révolution. L'histoire rationaliste les ignore ou les néglige, mais l'historien impartial s'y instruira certainement beaucoup. Le rôle néfaste des philosophes, l'opposition étroite et obstinée des parlements, la maladresse des ministres qui les rappelèrent, y compris Turgot, l'incapacité de Necker et autres fauteurs de cette Révolution sont suffisamment mis en lumière. L'auteur ne méconnaît ni Napoléon Ier, ni les Bourbons, ni Louis-Philippe, et il souligne leurs fautes comme leurs mérites; il rend justice à Napoléon III et à la troisième république. Il constate les conséquences néfastes de la politique des nationalités du premier, conséquences qui éclatent aujourd'hui en pleine lumière. Il étudie en toute impartialité l'œuvre scolaire et coloniale de cette même république; il déplore la faiblesse de sa politique étrangère, dont nous subissons aujourd'hui les fautes; il peut lui opposer la même politique de la Restauration, si oubliée ou si décriée. Il aurait même dû, dans l'intérêt de sa thèse, faire ressortir davantage l'œuvre de reconstitution de la France réalisée par les derniers Bourbons, après les ruines et les désastres d'un régime de vingt-deux ans, qui conduisit notre pays de la Constituante à Waterloo : reconstitution qui rendit possibles le progrès économique sous Louis-Philippe et Napoléon III, la grande industrie, et cette classe ouvrière, dont les exagérations et les exigences effrayent aujourd'hui.

Nous ne pouvons insister davantage sur les détails, et nous renvoyons aux trois longs articles qu'un homme compétent en la matière, M. Jean Guiraud, a consacrés à ce livre, dans le journal *La Croix,* au courant de juillet-août 1924. Nous nous bornerons à faire deux réserves plus importantes. L'historien oublie un peu trop, il le mentionne à peine et en quelques lignes, le rôle de l'Eglise et du clergé dans la fondation de la monarchie française; ce sont cependant les évêques gallo-romains, puis les évêques francs qui ont fait de véritables souverains de Clovis et de ses descendants, qui n'étaient au fond que de simples chefs de tribus ou de bandes de barbares, se partageant et se disputant sans cesse

des lambeaux de territoire : il n'y avait alors d'autre unité politique et civile que celle créée par l'empire romain, conservé et représenté par le clergé et l'Eglise. Les Pippinides avaient sans doute une formation politique plus développée que les Mérovingiens; néanmoins, ils furent d'abord et surtout chefs militaires, et ils eurent besoin des forces religieuses, y compris la papauté, pour organiser la monarchie franque solidement et d'une manière durable, en établissant une nouvelle dynastie. Charlemagne lui-même, il s'en rendit compte, n'aurait pas fait grand chose pour cette monarchie comme pour la société chrétienne dont il fut le fondateur en Occident, s'il ne s'était servi constamment de l'épiscopat et de la papauté.

M. Bainville a bien compris et justement apprécié le rôle de sainte Jeanne d'Arc. S'il n'en a pas parlé davantage, c'est sans doute pour respecter son programme, qui consistait, dans ses premiers chapitres du moins, à procéder par grands traits, par des sommaires rapidement tracés. En réalité il aurait pu montrer, et son programme y aurait gagné, que cette mission d'en-haut qu'elle accomplit d'une manière merveilleuse, aboutit surtout à consolider dans la monarchie le sentiment national éveillé par la domination de l'étranger; ce sentiment, qu'on a appelé de nos jours patriotisme, religieux autant que politique, n'était qu'un dévouement profond à la dynastie, à la royauté considérée comme tenant ses pouvoirs de Dieu; et il fut pendant plusieurs siècles un des soutiens et le plus solide de la monarchie française.

La seconde réserve que j'ai à formuler concerne la Saint-Barthélemy, sur laquelle M. Bainville ne montre que des connaissances vagues et en retard. Il doit savoir au moins que cet acte exécrable non seulement n'eut rien à faire avec la religion, comme l'admettent aujourd'hui tous les historiens renseignés, mais qu'il fut, sinon longuement prémédité, du moins conçu et dirigé par la seule Catherine de Médicis. L'ambitieuse Italienne se préoccupait assez peu des Guises (en cela du moins) et de la populace de Paris, qui furent pour elle des auxiliaires précieux en même temps que compromettants. Mais elle voulait avant tout se débarrasser de Coligny, qui menaçait de lui ravir le pouvoir, et elle fut amenée par l'embrouillement de ses combinaisons à se débarrasser de l'entourage de l'amiral, des seigneurs protestants, qui se montraient, en plein Paris, toujours plus hautains et insolents, même envers elle. Les auxiliaires dont nous venons de parler firent le reste, en province comme dans la capitale.

Malgré ces ombres, le livre de M. Bainville restera, et il le mérite : comme livre de lecture, attrayant et instructif, par son élévation morale et par les leçons de patriotisme et de fidélité à notre passé national qui découlent à la longue de cette lecture.

P. Richard.

Gabriel HANOTAUX. — *Histoire de la Nation française.* Tome XIV. *Histoire des Sciences en France. Mathématiques, Mécanique, Astronomie,* par Henri ANDOYER et Pierre HUMBERT; *Physique,* par Charles FABRY; *Chimie,* par Albert COLSON. Introduction par Emile PICARD. Illustrations de B. MESTCHERSKY. — Paris, Plon, 1924. In-4° de xx-619 pages. Prix : 50 francs.

Cet ouvrage forme l'avant-dernier tome de la collection Hanotaux. Il comprend trois parties : une Histoire des Mathématiques, de la Mécanique et de l'Astronomie par MM. Henri Andoyer, de l'Académie des Sciences, et Pierre Humbert, professeur à l'Université de Montpellier; une Histoire de la Physique, par M. Charles Fabry, professeur à la Faculté des Sciences de Paris; une Histoire de la Chimie par M. Albert Colson, professeur de Chimie à l'Ecole Polytechnique. M. Emile Picard, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, a condensé en vingt pages une histoire des Sciences en France, depuis les origines jusqu'à nos jours. Ce tableau constitue une remarquable introduction à une documentation de premier ordre, et il aide merveilleusement à comprendre la logique du développement des Sciences dans notre pays.

Il est intéressant pour notre Revue de noter dans cet inventaire le rôle joué par l'Eglise dans la conservation et l'enseignement des Sciences et, parfois, sa contribution à des inventions fécondes.

Au début du Moyen Age, ce rôle apparaît primordial. Quand la ruée barbare menace de tout submerger, c'est, en effet, au fond des cloîtres monastiques que se conserve, aussi bien pour les Sciences que pour les Lettres, tout ce qui peut être sauvé de la culture gréco-latine. Un des premiers noms illustres que l'on rencontre parmi ceux des clercs versés dans les Sciences est celui d'Alcuin, à la fin du VIIIe siècle. Originaire d'York, ce savant est rencontré à Parme par Charlemagne, qui se l'attache, et, c'est en France, à Saint-Martin-de-Tours, qu'Alcuin fonde une école appelée à devenir rapidement un véritable foyer de lumière, d'un rayonnement intense et étendu. Au commencement du xe siècle, c'est l'illustre Gerbert qui domine tout le mouvement scientifique. Elu pape en 899 sous le nom de Sylvestre II, ce savant français n'en continue pas moins à s'occuper passionnément des Sciences. Il compose sur l'abaque, la géométrie, l'astrolabe des traités qui feront autorité pendant tout le Moyen Age.

Un siècle plus tard, le mouvement religieux des croisades exerce une influence capitale sur le développement des sciences, en mettant l'Occident en rapport avec l'empire grec et le monde arabe, et en révélant aux savants français non seulement des fragments inconnus des œuvres d'Aristote, d'Euclide, de Ptolémée,

mais encore l'œuvre très riche des mathématiciens et des astronomes arabes.

Le début du XIIIe siècle est marqué par la création de l'Université de Paris, qui doit jeter un particulier éclat dans l'enseignement, la diffusion et le progrès des Sciences. Le plus célèbre de ses recteurs est le savant Buridan. Si la tradition n'attache plus à ce nom que le souvenir d'un argument baroque relatif à la liberté d'indifférence (argument d'ailleurs dont on ne trouve pas trace dans les écrits de cet auteur), l'érudition précise de M. Duhem fait honneur à Buridan d'un véritable génie d'invention dans la dynamique. Dans cette branche, il apparaît comme un précurseur de la science moderne, s'il est vrai que par sa théorie de l'*impetus*, il s'élève à la conception de la loi de l'inertie, et, le premier, ose proclamer inutiles les intelligences motrices des orbes célestes, qui jouaient un rôle si important dans la *Physique* d'Aristote. Le principal disciple de Buridan, Nicole Oresme, grand-maître du collège de Navarre, en 1356, et plus tard évêque de Lisieux, se classe au même rang que son maître par les théories nouvelles qu'il émet sur la terre et sur les planètes, et surtout par l'usage qu'il fait, près de trois siècles avant Descartes, des principes essentiels de la géométrie analytique.

Avec la Renaissance, un grand mouvement scientifique s'accomplit, qui paraît en réaction contre les enseignements et les méthodes du Moyen Age. Ramus, lecteur au Collège de France, soutient, à vingt et un ans, une thèse pour le titre de maître ès-arts, dans laquelle il s'efforce de prouver que : « *Tout ce qu'a dit Aristote n'est que fausseté* ». Mais, dans le dédain qu'il partage avec ses contemporains pour la scholastique, il manifeste sa complète ignorance de l'effort scientifique du Moyen Age. Sans doute, on voit s'accomplir, à cette époque de fermentation intellectuelle, comme une laïcisation progressive de toutes les branches du savoir. De larges courants d'influences artistiques, littéraires, scientifiques s'établissent à travers l'Europe; de toutes parts, les génies individuels reçoivent et communiquent le stimulant des découvertes et des hypothèses. La Science perd son caractère ésotérique, elle cesse d'être le privilège des cloîtres et des Universités, elle tend à s'affranchir d'une méthode séculaire qui souvent contribuait à paralyser son effort. Mais, l'histoire impartiale du mouvement scientifique à cette époque montre qu'il y eut plutôt évolution que rupture. En datant de la Renaissance l'expression manifeste de l'esprit scientifique dans ses tendances et ses méthodes positives, il est juste de ne pas perdre de vue deux remarques qui se dégagent de l'histoire des sciences, en France : la première, c'est que les plus excellents esprits, les plus hardis novateurs ne s'affranchissent pas brutalement du joug d'Aristote, dont l'influence apparaîtra encore, même chez un Bacon, même chez un Descartes; la seconde, c'est que dans les « ténèbres » du Moyen Age, brillèrent maintes fois des lueurs, qui prouvent que,

chez les clercs français, le respect de la foi et la discipline d'Aristote n'annihilèrent jamais le goût des idées claires, de la recherche des solutions raisonnables.

Si, à partir du XVIe siècle, le Clergé de France cesse d'avoir le monopole de l'enseignement et de la recherche scientifique, nombreux sont ses membres qui prennent une part importante au progrès des Sciences alors connues.

On ne trouve, à vrai dire, au XVIIe et au XVIIIe siècles, aucun génie de premier ordre parmi les gens d'église. Cependant, l'histoire des Sciences a retenu les contributions importantes apportées particulièrement à l'Astronomie et à la Physique par des membres du clergé français ou de simples abbés. C'est d'abord, au XVIIe siècle, le Père Mersenne. Connu surtout par les objections qu'il adressa à la philosophie de Descartes, ce religieux de l'Ordre des Minimes, conquis par le grand mouvement physico-mathématique, peut être considéré comme un des meilleurs serviteurs de la Science de son temps. C'est par son intermédiaire que Pascal, en 1644, a connaissance de l'expérience de Toricelli. C'est lui aussi qui, dans son *Harmonie Universelle,* donne une première détermination de la vitesse du son dans l'air. L'abbé Jean Picard (1620-1682), élève et successeur de Gassendi au Collège Royal, le premier applique utilement les lunettes aux instruments divisés. Le premier il donne une mesure assez approchée de la terre. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, la science astronomique n'a pas de représentant plus utile que l'abbé de Lacaille (1713-1762). En Physique, c'est à l'abbé Nollet que l'on doit la vulgarisation des premières expériences sur l'électricité.

Cependant, tous ces noms sont éclipsés par ceux de Mariotte, prieur de Saint-Martin-sous-Beauce, et de l'abbé Hauy. C'est en effet, au premier (1620-1684) que remonte l'origine, en France, de la Physique expérimentale. La célébrité de ses expériences sur l'élasticité des gaz assure à Mariotte une place de premier plan dans une histoire des Sciences. Enfin, l'abbé Hauy (1743-1822), frère du célèbre philanthrope qui consacra sa vie à l'éducation des aveugles, crée la cristallographie. Ses découvertes dépassent de beaucoup les limites de cette dernière science et introduisent en Physique l'idée du milieu non isotrope, c'est-à-dire dont les propriétés ne sont pas les mêmes dans les différentes directions.

Cette rapide nomenclature n'a pas la prétention de rappeler les noms de tous les ecclésiastiques qui, au cours de plus de dix siècles, s'adonnèrent aux Sciences avec quelque renommée. Elle est suffisante cependant pour montrer que, dans ce domaine des Sciences qui lui a été si souvent contestée, l'Eglise de France, après avoir eu au Moyen Age une place de tout premier ordre, ne cessa, dans la suite, de jouer un rôle fort honorable.

J. L.

F. DUINE. — *La Mennais, sa vie, ses idées, ses ouvrages, d'après les sources imprimées et les documents inédits.* — Paris, Garnier, 1922. In-8° de III-389 pages. Prix : 10 francs.

Pierre HARISPE. — *Lamennais. Drame de sa vie sacerdotale.* — Paris, Casa editorial Franco-Ibero-Americana. In-8°, 448 pages. Prix : 15 francs.

On continue toujours à plaider pour Lamennais : c'est un client tragique, à qui, je crois, les avocats jamais ne manqueront.

Le livre de l'abbé Duine est autre chose qu'un plaidoyer. Le titre n'est point menteur. De Lamennais, l'auteur nous raconte toute la vie, toutes les idées, tous les ouvrages. Par surcroît, il note minutieusement ce qu'en pensèrent les contemporains. Il y a là une lecture immense; et on ne peut que rendre hommage à un souci d'information qui va jusqu'à la recherche de l'inédit.

Mais si l'abbé Duine expose volontiers, il juge beaucoup moins volontiers. Il se défend même de le faire, laissant au lecteur « la charge d'approuver ou de condamner ». Une pareille position est intenable, en fait, comme en droit. Et en réalité, c'est uniquement quand il y aurait lieu de condamner, que l'abbé Duine s'abstient, non seulement de prononcer, mais de renseigner.

Pour en venir au point principal, l'apostasie de Lamennais est qualifiée de « conclusion logique d'un théorème en marche »; le grand homme ayant, nous dit-on, lié imprudemment le problème du Christ à celui du pape, le jour où l'infaillibilité papale a été rayée de l'esprit, la divinité de Jésus-Christ a dû être rayée aussi. Il paraîtra, sans doute, à plusieurs que cette analyse est incomplète et que ce jugement laisse, par prétérition, échapper le plus important.

Délibérément, j'abandonne toute discussion de détail; il me faudrait revenir sur mon *Lamennais*. En 1912, l'abbé Duine écrivait qu'on ne pouvait se passer de ce livre. Depuis...

L'abbé Duine est mort, il y a quelques mois. Point de polémique.

Naguère, M. Pierre Harispe avait publié un volume sur Lamennais et Gerbet. Il lui a paru que le « drame de la vie sacerdotale » de Lamennais n'avait pas été bien étudié jusqu'ici. Et il s'y est appliqué. Voici sa conclusion : « Nous croyons que l'orgueil [de Lamennais] est un état morbide plutôt qu'un état de péché, parce qu'il est issu du trouble cérébral causé par l'excès des souffrances morales et physiques. »

Aux médecins de décider si c'est là une conclusion médicale; ce n'est assurément pas une conclusion d'historien et de croyant. Sans chercher bien loin de Lamennais, on peut trouver des hommes que leurs douleurs atroces ont unis au Christ, loin de les en séparer. M. Harispe pense-t-il que l'humilité de certains fut uniquement la conséquence de l'équilibre de leur système ner-

veux; doute-t-il que Lamennais, au temps de sa foi romaine la plus ferme, fût déjà un nerveux mal équilibré ?

Il est évidemment commode de dire : Si Lamennais s'est perdu, c'est la faute du pape et des évêques de France. Il y a longtemps qu'on le dit. A force d'être répétée, cette opinion n'est pas devenue moins contestable. Sa vie durant, Lamennais a été passionné, mais jamais fou. Et c'est une norme de foi catholique que nul n'apostasie, si ce n'est par sa faute.

Lamennais a beaucoup trop écrit sur son état d'âme, entre 1828 et 1833, pour que nous en soyons encore à ignorer sa psychologie vraie, au moment où il quitta l'Eglise. Pour présenter l'évolution de l'apostat comme géométrique, pour y diagnostiquer un état morbide, l'abbé Duine et M. Harispe ne se sont appuyés sur aucun fait nouveau; ils ont seulement donné une variante à cette explication fournie par Lamennais lui-même : « On n'est pas maître de ses pensées. »

Toutes ces exégèses sont vaines. Dans leur mémoire du 2 février 1832, écrit à Rome même, les pèlerins de l'*Avenir* disaient au pape : « O Père, si une pensée de vos enfants, une seule, s'éloigne des vôtres, ils la désavouent, ils l'abjurent. Vous êtes la règle de leurs doctrines. » En fait, Lamennais, reniant cette solennelle promesse, préféra sa pensée à celle du Pontife romain, il s'insurgea contre la règle de doctrine formulée par Grégoire XVI. Si cette insurrection et cette préférence ne sont pas un acte d'orgueil chrétiennement injustifiable, que sont-elles ? On veut qu'elles soient une folie, je le veux aussi; mais au sens que marquent l'Ecriture et saint Augustin. *Qui cogitat mala facere, stultus vocabitur. Propter quid peccas, si non excaecatus es cum peccas ?*

Personne n'a prouvé ni ne prouvera que l'aveuglement et l'insanité de sa révolte se compliquèrent, chez Lamennais, d'une abolition du libre arbitre. Il est à plaindre, mais à condamner.

Paul Dudon.

Dom Besse, O. S. B. — *Le Tombeau de saint Martin de Tours.* — Paris, Champion; Tours, Péricat; 1922. In-4° coquille de 467 pages avec 31 planches en phototypie et 6 plans en couleurs. Prix : 40 francs.

Le gros livre posthume de dom Besse, publié par les soins de dom G. Charvin, l'érudit et obligeant directeur de la *Revue Mabillon,* aura peut-être déçu quelques personnes qui, sur la foi du titre, s'attendaient à une étude sur la sépulture de saint Martin, les édifices successifs élevés sur son tombeau et les honneurs qu'on y rendit à sa dépouille glorieuse. Mais la première règle de la sagesse est de ne demander à un auteur que ce qu'il veut donner; il suffit que l'ouvrage, tel qu'il est, soit intéressant; et le rôle du

critique est de marquer en quoi consiste l'intérêt du volume, s'il remplit bien son but et quel service on en peut attendre, plutôt que de refaire à sa guise un autre livre sur un autre thème. Aussi bien, l'histoire des basiliques élevées sur le tombeau de saint Martin, depuis la *memoria* construite par son successeur saint Brice jusqu'à la grandiose « Martinopole » dont le préfet de Pommereuil achève la destruction en 1802, n'est-elle pas complètement absente du récit de dom Besse : il la résume, après une réfutation sommaire des théories de M. Babut, dans une préface qui occupe dix-huit pages, et qui aborde encore d'autres sujets. Il est permis de trouver que c'est peu, même pour permettre la pleine compréhension du reste de l'ouvrage. Outre une copieuse bibliographie, le lecteur trouvera surtout ici une grande abondance de plans et de vues, qui ne constitue pas l'apport le moins précieux de ce livre à l'histoire de la basilique de l'apôtre de la Gaule.

Mais l'objet propre que s'est proposé dom Besse n'est pas l'histoire des basiliques disparues; c'est l'histoire des discussions qu'a provoquées la construction de la basilique actuelle. Cette histoire n'est pas inconnue; on en savait quelque chose par les biographies des principaux acteurs : la *Vie de M. Dupont,* par le chanoine Janvier; la *Vie du Cardinal Guibert,* par l'abbé Paguelle de Follenay; le *Cardinal Meignan,* par l'abbé Boissonnot. Tous ces sons de cloches sont loin de se ressembler, et il fallait s'y attendre, car, entre gens pieux et également dévots à la gloire de saint Martin, ni la piété ni la dévotion ne devaient atténuer les rivalités ni les malentendus. Cette fois, nous entendons le son de cloche d'un autre homme de bien, M. Stanislas Ratel, dont les papiers, remis par son fils aux Archives du monastère de Ligugé, fournissent la plus large base à la documentation de dom Besse, documentation de première main s'il en fut, mais qui ne prétend, pas plus que le metteur en œuvre, à la complète impartialité. La déclaration de dom Besse est d'ailleurs d'une correction et d'une loyauté irréprochables : « En somme, nous donnons deux sons de cloche. Ceux qui les auront entendus seront à même de juger ». Il ne nous manque, pour que les biographes des principales parties intéressées aient tous dit leur mot, qu'un livre sur Mgr Casimir Chevalier; mais cet archéologue est intervenu assez souvent et assez vivement dans les controverses pour que nous n'ayons pas le moindre doute sur le sens des papiers qu'il eût laissés à son historien. En revanche, le roman lui-même s'est emparé de cette histoire, dont le côté balzacien ne pouvait échapper à un romancier digne de ce nom. Elle revit, très reconnaissable, dans un des meilleurs livres du Tourangeau René Boylesve : *Mademoiselle Cloque.* Et les amateurs qui voudront rechercher les « sources » de ce curieux ouvrage, ne pourront pas se passer du livre de dom Besse.

A vrai dire, s'il ne s'était agi que de raconter des discussions

passablement vives entre archéologues ou hommes d'œuvres, discussions tranchées d'ailleurs en pratique par la construction de la basilique nouvelle, on trouverait que c'est beaucoup de 450 grandes pages. Mais le livre présente un autre intérêt, qu'il importe de signaler, et qui en fait un document d'histoire générale. On y voit en exercice l'autorité officielle, à laquelle bon gré mal gré avaient affaire au XIXe siècle les gens qui s'occupaient de faire bâtir une église, et qui, s'appuyant sur le Concordat et les articles plus ou moins largement interprétés, s'inquiétait dès l'abord quand elle se voyait en face d'un projet d'édifice cultuel non prévu par les cadres concordataires, pour parler le langage des hommes politiques d'alors. D'autre part, comment assurer la propriété des terrains ou des immeubles acquis pour y édifier la future basilique ? Si on les laissait à une Société privée, celle-ci n'avait aucun titre légal à y élever une église et à la livrer au culte public. Si l'archevêque devenait personnellement propriétaire, comment soustraire ces biens à la liquidation de sa succession ? On pouvait croire que la solution la meilleure était le rattachement à la mense : il apparut bien que non quand, au décès de Mgr Colet (1883), un chef de division à la Préfecture, administrateur de la mense, prétendit faire vendre ces immeubles; et la vente eut lieu en effet, en 1885, après des négociations où le nouvel archevêque, Mgr Meignan, dut céder. Qu'il ait, comme le prétendent ses adversaires, résisté seulement en apparence, ce n'est pas ce qui retiendra surtout l'attention des historiens futurs de l'Eglise de France; ils noteront avec plus de soin l'attitude du ministre, de ses fonctionnaires, du conseil municipal de Tours. De pareils incidents sont significatifs; ils aident à la définition d'un régime. A cause d'eux, nous ne pouvons regretter l'abondance des détails.

Au moment où dom Besse commence son récit, il ne subsiste de l'ancienne et monumentale basilique que la tour dite de Charlemagne, la tour de l'Horloge ou du Trésor et quelques débris du cloître. On ignore l'emplacement du tombeau, violé en 1562 par les protestants. Des rues nouvelles : la rue Descartes et la rue Saint-Martin, ont été percées à peu près suivant les axes de l'édifice. Une souscription ordonnée par Louis XVIII à la suite de la publication d'une brochure par Jacquet Delahaye (1822) n'aboutit à rien. En 1849, Mgr Morlot prescrit une procession en l'honneur de saint Martin pour arrêter une épidémie de choléra, ce qui ravive la dévotion au grand évêque, tandis que Mgr Pie la remet en honneur en rétablissant Ligugé. L'initiateur de la restauration tourangelle est M. Dupont, qui, installé en Touraine depuis 1831, méritera le surnom de « saint homme de Tours ». Il fonde pour les pauvres le *Vestiaire de Saint-Martin,* approuvé en 1854 par Mgr Morlot. La Commission de l'Œuvre s'inquiète de rendre plus solennelle la fête du 11 novembre. Le 3 janvier 1855, M. Dupont devient président de l'Œuvre, en même temps que M. Stanislas Ratel, ingénieur au chemin de fer d'Orléans, en devient

membre. Ils seront les plus ardents promoteurs de la restauration, avec M. Pèdre Moisant. Dès le mois de décembre 1856, un projet de sanctuaire martinien est soumis à Mgr Morlot et par lui à Pie IX. Mgr Guibert, qui succède en 1857 à Mgr Morlot, adopterait volontiers une autre solution, qui serait de transformer l'église de Saint-Julien, moins complètement ruinée, en basilique de Saint-Martin : pourquoi pas, puisqu'on ne sait même plus où gisait le thaumaturge ? Mais M. Ratel découvre un plan dressé en l'an IX, et portant l'indication des projets de voirie; il résulte de l'examen de ce plan que le tombeau n'a pas été détruit, et qu'on peut en fixer l'emplacement. Pèdre Moisant apporte l'argent nécessaire à l'achat de la maison. Le 2 octobre 1860, on descend enfin dans les caves, après un pointage minutieux, et l'on découvre une partie des fondations de l'ancien chœur; le tombeau lui-même est dans la cave d'une maison voisine, qu'il va falloir acquérir. Un autel provisoire est dressé, et l'on dit la messe, le 12 novembre, dans cette crypte. Il fallut vraiment une grande foi pour obtenir ces premiers résultats, contrariés dès lors par mille traverses. Mais, sans plus attendre, nous rencontrons déjà une double tendance : les uns voulant reconstituer *toute* la basilique sur ses anciennes fondations, les autres considérant ce projet comme irréalisable (il faudrait démolir de nombreuses maisons et englober deux rues) et s'en tenant à l'idée d'une chapelle plus modeste. Les premiers sont fortement encouragés par la découverte de l'emplacement même du tombeau, mis à nu le 14 décembre 1860, fête de la Réversion de saint Martin. M. Ratel ne cesse de chercher, dans l'archéologie et dans l'histoire, des confirmations de sa théorie, qui ne rencontre pas alors d'opposition du côté des archéologues, et que Viollet-le-Duc lui-même approuve. Le 11 novembre 1863, Mgr Guibert bénit une chapelle provisoire.

Mais, à cette date, on avait déjà vu se manifester l'hostilité du gouvernement. La municipalité, M. Ernest Mame remplissant les fonctions de maire, avait pris une délibération favorable aux projets les plus grandioses, s'engageant à aider aux expropriations, à abandonner les rues, et à contribuer aux frais. Là dessus, le 18 octobre 1860, Mgr Guibert avait lancé une lettre pastorale décisive, et l'on recueillait des fonds. Mais le ministre des Cultes, Rouland, n'était pas satisfait; dans une lettre du 1er décembre, il parle d'*œuvre folle,* de la procession organisée avec *force évêques ultramontains,* de la *niaiserie* du Conseil municipal; « un évêque *n'a pas le droit* de lancer de pareils projets dans le public »; et il affirme, lui ministre, tous les *droits* du gouvernement. Dans ces conditions, le préfet ne pouvait que refuser de ratifier la délibération. D'autre part, l'idée d'abattre des maisons, y compris quelques magasins, provoque des objections d'ordre économique, qui n'étaient sans doute pas insolubles, mais qu'agitait une partie de la presse locale. Mgr Guibert, qui craignait beaucoup les difficultés financières, prit peur, et se rabattit aussitôt

sur un projet moins vaste, avec des hésitations toutefois et des retours. On parle dès ce moment du « plan de Satan » opposé au « plan martinien » : les lecteurs de *Mademoiselle Cloque* avaient pu prendre ces aménités pour des inventions de romancier, il n'en est rien, mais elles n'en sont pas moins surprenantes, sur les lèvres d'hommes excellents. En 1865, la majorité du Conseil municipal est déplacée; elle devient hostile au projet de basilique, qu'il faut renvoyer à des temps meilleurs. En attendant, en 1866, le tombeau est restauré et surmonté d'un *ciborium*; une nouvelle chapelle, toujours provisoire, mais plus grande, est élevée.

Sous l'épiscopat de Mgr Fruchaud (1871-1875), un plan de basilique monumentale est établi, contre lequel certains candidats aux élections municipales se répandent en invectives; les électeurs amènent à la mairie ces adversaires du projet « martinien », et les beaux plans de M. Baillargé sont lettre morte, en dépit des éloges que leur décernent les artistes. Dès le début de l'épiscopat de Mgr Colet (1875-1883), la Commission acquiert de nouvelles maisons; mais comment obtenir les rues d'un Conseil municipal aussi mal disposé ? En 1878, le maire va jusqu'à interdire la procession de saint Martin, puis, en 1880, le gouvernement expulse les Oblats de Marie, chapelains de l'église provisoire. Après M. Dupont (1876) et le chanoine Verdier (1882), Mgr Colet meurt (1883), et c'est à son décès que l'administrateur de la mense, en application d'un décret du 6 novembre 1813 exhumé depuis 1880, prétend saisir les dix-huit maisons acquises par l'Œuvre, à défaut des valeurs, mises hors de sa portée. Il va jusqu'à poursuivre le trésorier devant le tribunal de première instance. Sur ces entrefaites, Mgr Meignan est nommé archevêque de Tours, à la demande du gouvernement, et malgré les efforts du nonce et de certains évêques. L'auteur donne à entendre qu'en le désignant le ministre voulait s'en servir contre l'Œuvre de Saint-Martin. En tout cas, ce n'est pas Mgr Meignan qui est responsable de l'illégale prorogation des pouvoirs de l'administrateur après l'installation de l'archevêque, prorogation contre laquelle Mgr Meignan protesta, pas aussi fortement toutefois que ne l'aurait voulu dom Besse. « Il existe un accord entre le gouvernement et l'archevêque, c'est de toute évidence ». Mais les transactions proposées ne satisfont point la commission, qui tient avant tout à l'orientation dans le sens de l'ancienne basilique et à l'utilisation des fondations, par conséquent à l'occupation des rues. C'est le moment où les polémiques deviennent violentes, et où Mgr Chevalier, archéologue, oppose ses idées à celles de M. Ratel, tandis que l'archevêque « porte la soumission aussi loin qu'il peut ». Evidemment, il ne faut pas demander à l'héritier des conceptions de M. Ratel d'exposer sans passion ces controverses passionnées... M. Ratel et des souscripteurs protestent, on se bat à coups de lettres du cardinal Guibert. L'histoire finit par être plutôt pénible, encore que les intentions de ces braves gens demeurent excellentes, et

qu'on voie briller à travers ces discussions de beaux éclats de sentiments chrétiens.

J'ai hâte d'arriver à la fin. Mgr Meignan croit pouvoir faire aboutir un projet de basilique moyenne, qui engloberait l'emplacement du tombeau, sans nécessiter la cession des rues. Les survivants de la Commission, s'estimant mandatés par les souscripteurs pour une œuvre différente, refusent de remettre les fonds placés en Angleterre et celles des maisons dont ils ont pu s'assurer la propriété. L'archevêque porte le conflit à Rome, où Mgr Chevalier lui sert d'appui, tandis que Mgr Battandier représente les souscripteurs. Rome ne tient pas à discuter une affaire pareille; mais les parties insistent, présentent des mémoires. L'incident de la lettre Pitra (1885) gêne les démarches de son ami Mgr Battandier. Une commission cardinalice rend une décision si prudente qu'elle ne satisfait aucun parti. En fait, si certains polémistes équivoquent sur les termes, les détenteurs des fonds les interprètent dans le sens présenté par un mandement de l'archevêque. Le gouvernement ayant autorisé, par décret du 30 novembre 1885, la construction d'une chapelle de secours, dite de Saint-Martin, dépendant de la paroisse Saint-Julien, il ne reste plus qu'à obtenir la cession d'une maison appartenant à M. Moisant. Celui-ci meurt sans l'avoir accordée, mais son héritier, M. Ratel, ne veut pas mettre obstacle, par une fidélité excessive à un projet qui garde ses préférences, à la glorification de saint Martin, telle que les circonstances la permettent, et il donne son consentement, en termes très nobles, se préoccupant seulement de conserver les résultats des fouilles. Ainsi put être construite la nouvelle église de Saint-Martin, œuvre de l'architecte Laloux. La crypte fut livrée au culte en 1888, et l'église inaugurée en 1890, pour le jublié épiscopal de Mgr Meignan.

Telle est cette histoire, que dom Besse lui-même juge pénible, mais dont il n'a pas tort de dire qu'elle dépasse en portée l'histoire locale. Nous avons dit quel est son intérêt pour l'histoire générale, et, si nous n'avons pas dissimulé les défauts de l'exécution, nous pensons que la lecture de ce trop long ouvrage n'est pas inutile aux historiens de l'Eglise au XIXe siècle. Quoi qu'il en soit des conflits où ils se débattirent si longtemps, il est impossible de méconnaître qu'un Moisant ou un Ratel furent de belles figures catholiques, et de fidèles serviteurs de saint Martin. Ce fut sans doute une des intentions de dom Besse, que de rendre hommage à leur mémoire. Au total, il paraît bien qu'il y a réussi, bien qu'il n'ait pas toujours pris pour cela les voies qu'aurait conseillées la sérénité de l'histoire.

René AIGRAIN.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

PALEOGRAPHIE ET SOURCES

Maurice Prou. *Manuel de Paléographie latine et française.* Quatrième édition refondue avec la collaboration d'Alain de Boüard, accompagné d'un Album in-4° de 24 planches. Paris, A. Picard, 1924. In-8° de xii-511 pages. Prix : 50 francs.

Parmi les ouvrages consacrés aux sciences auxiliaires de l'histoire, le *Manuel de Paléographie latine et française* de mon éminent et cher maître, M. Maurice Prou, est peut-être le livre qui a contribué le plus à l'étude approfondie des sources manuscrites du Moyen Age en ces trente dernières années. Et ce ne sont pas seulement les médiévistes qui lui doivent leur initiation, mais ceux-là aussi que leurs préférences éloignent des études de la période révolutionnaire et qui n'entendent pas limiter leur documentation aux textes publiés. C'est pourquoi l'on se reprocherait de ne pas marquer ici, à l'occasion de cette nouvelle édition, le sentiment de gratitude qui attache à l'auteur tant d'autodidactes et, j'aurai garde de le taire, le plus grand nombre des travailleurs de notre association.

De cet excellent ouvrage la quatrième édition, qui vient de paraître, se distingue des précédentes par la refonte de toute la partie relative à l'histoire de l'écriture. Beaucoup, pressés de savoir lire une charte, n'y prêteront guère attention; ils iront droit au chapitre des abréviations et s'exerceront à la lecture des facsimilés annexés au Manuel. Les autres, déjà frottés de paléogragraphie ou simplement érudits, goûteront ces pages nouvelles où le jeune professeur de paléographie à l'Ecole des Chartes, M. Alain de Boüard, a établi avec une précision en cela insoupçonnée la filiation des diverses espèces d'écriture latine. La suite des chapitres y est remarquablement conforme aux transformations de l'écriture : un chapitre pour *l'écriture majuscule;* un autre pour *l'écriture minuscule cursive,* sortie, comme on sait, de la majuscule cursive; un troisième enfin pour *l'écriture minuscule posée,* qui n'est autre que la calligraphie des caractères de l'écriture minuscule cursive : « A mesure que les caractères minuscules apparurent dans les documents en cursive, les copistes de textes littéraires les accueillirent et les calligraphièrent » (p. 93).

Dans l'intérieur de chacun de ces chapitres, les subdivisions se succèdent logiquement, dans l'ordre de filiation des genres. Ainsi, sous la rubrique *l'écriture majuscule* on a réparti l'écriture capitale (élégante et rustique), l'écriture cursive ancienne (Ier-IVe siècle), de type majuscule, enfin, l'onciale. — Sous la rubrique *l'écriture minuscule cursive* viennent l' « écriture minuscule cursive ancienne », dont les papyrus des Ve et VIe siècles

fournissent les meilleurs exemples, puis celles des « écritures dites nationales » (lombardique, mérovingienne, wisigothique), qui continuent sans interruption la minuscule cursive ancienne. — Sous la rubrique *l'écriture minuscule* sont étudiées : 1° la minuscule primitive, dite semi-onciale; 2° celles des écritures dites nationales qui procèdent d'elle, comme les écritures irlandaise et anglo-saxonne; enfin, 3° quelques pages, très concises, mais pleines de doctrine, sont consacrées à la minuscule caroline. La question si débattue actuellement du lieu d'origine de la minuscule caroline n'est là abordée qu'avec prudence; mais M. de Boüard affirme nettement le rapport direct de la minuscule caroline à la primitive, dite semi-onciale. « Elles ne sont... l'une et l'autre qu'une même minuscule, tracée à deux époques différentes par des scribes différents : la plus ancienne trahit par ses formes rondes et monumentales des mains habituées à l'onciale; l'autre accuse, par certains traits... des mains habituées à la cursive » (p. 106).

De nouvelles pages sur l'histoire des abréviations (p. 111 et suiv.) mettent clairement en lumière la part prise par les différents systèmes (*notae juris,* tachygraphie syllabique, *nomina sacra,* etc...), dans la constitution du système abréviatif du Moyen Age. Un article nouveau (p. 157-158) est consacré aux abréviations métrologiques. Enfin des retouches de détail éparses dans tout le volume ont surtout allégé le texte au profit des notes.

Oserai-je me permettre une remarque? On lit à la page 273 : Après le XIe siècle « la moitié s'exprime par un trait vertical barré horizontalement ». Peut-être eût-il été bon d'indiquer l'aire géographique de cette expression qui semble n'avoir été en usage que dans les pays rhénans et en Germanie. Pour ma part, je ne l'ai jamais rencontré sinon, du XIIIe au XVIIe siècles, dans les documents d'origine ecclésiastique des anciennes provinces de Première Germanie et de Première Belgique. Il y a plus. Dans ces mêmes pays, on emploie au cours des mêmes siècles pour traduire le nombre 4 et 1/2 la lettre V avec le montant de gauche traversé par une barre inclinée, ℣ assez semblable, par conséquent, au signe employé pour indiquer un verset; et pour exprimer le nombre 9 et 1/2 la lettre X dont la traverse de gauche à droite est croisée vers l'extrémité inférieure par une barre parallèle à l'autre traverse. Nos lecteurs voudront bien suppléer par l'imagination à l'absence du dessin au trait de ces deux signes.

Victor CARRIÈRE.

Louis BRÉHIER. *Histoire anonyme de la Première croisade, éditée et annotée.* Paris, Champion, 1924. Petit in-8° de XXXVI-258 pages. Prix 15 francs (Collection des Classiques de l'histoire de France au Moyen Age).

Cette *histoire* n'est autre que l'ouvrage à tort intitulé *Tudebodus abbreviatus* dans le *Recueil des historiens des croisades* (*Historiens occidentaux,* t. III, 1866). M. Bréhier en présente un texte prudemment établi, en sensible progrès sur celui du *Recueil* et même sur

celui d'Hagenmeyer (1890). La traduction, en général fidèle, est toujours d'une allure aisée. Quant aux notes historiques, elles fournissent toutes les explications et identifications désirables. L'introduction contient une sagace et claire étude de l'auteur, de l'œuvre et des manuscrits. M. Bréhier ne peut se résoudre à accepter aucun des noms qu'on a essayé d'appliquer à l'auteur; c'était un chevalier, originaire de l'Italie méridionale et attaché à Bohémond. A son récit, qu'il a plutôt dicté qu'écrit, ont été faites quelques additions, du reste faciles à distinguer, et dues sans doute au clerc qui a rédigé l'ensemble. En tout cas l'ouvrage existait au lendemain même de la croisade, car, dans les toutes premières années du XIIe siècle, les plagiaires le pillaient déjà sans vergogne. La valeur historique en est considérable.

H. WAQUET.

BOURDALOUE. *Œuvres complètes.* Edition critique publiée avec le concours de l'Institut de France par l'abbé Eugène GRISELLE. Tome second. Paris, Bloud et Gay, 1922. In-8° de LVI-333 pages.

Ce second tome renferme les huit premiers des trente-neuf sermons qui parurent subrepticement en 1692 sous le titre de *Sermons pour tous les jours du Carême.* Par conséquent, c'est encore à la reproduction d'une édition désavouée que nous avons affaire, d'une édition où l'orateur déclarait « ne pas se reconnaître », mais au texte de laquelle, sauf quelques variantes, ressemblent la plus grande partie des sermons manuscrits conservés par les copistes. Si ces derniers, qui recueillaient au vol le discours parlé, ont pu commettre des maladresses, M. Griselle ne les en considère pas moins, le plus souvent, comme beaucoup plus dignes de foi que des « hommes de bureau » à la « science trop consommée ». Ce jugement, inspiré par l'examen direct du « cas Bourdaloue », il le confirme par une étude pénétrante et décisive de fragments des œuvres de Claude Joli, dont les « prônes », si connus en leur temps, furent publiés, de 1691 à 1696, par un certain avocat Richard, reviseur professionnel de sermons, sous une forme banalement correcte, fort différente des textes fournis par les copistes. Le même industriel édulcora avec le même redoutable soin les sermons de Fromentières, sacrifiant tout à une obsédante manie d'uniforme noblesse. Quand on a lu les quarantes pages où, avec une adroite critique, M. Griselle démasque les procédés de Richard et de ses émules, on ne saurait ne pas lui donner raison; les éditions désavouées sont essentielles. Il importait seulement de savoir les présenter. M. Griselle l'a fait de la façon la plus heureuse. Ainsi que dans le tome précédent (cf. *Revue,* t. VIII, an. 1922, p. 226), on trouvera dans celui-ci une riche annotation philologique et de fréquentes comparaisons avec le texte donné par Bretonneau. La table alphabétique des principaux noms propres, la table des citations de l'Ecriture et l'index philologique seront d'excellents auxiliaires pour une étude un peu approfondie des sermons.

Depuis la publication de ce livre M. Griselle est mort prématurément. Est-il nécessaire d'ajouter que la perte est grande ? Nul ne connaissait mieux que lui Bourdaloue. Il sera difficilement remplaçable. Arrêté dans son œuvre, il en aura au moins défini avec netteté le programme et il aura montré la bonne méthode suivant laquelle il se trouvera certainement un érudit pour la continuer.

H. Waquet.

Joseph de Maistre. *La Franc-Maçonnerie. Mémoire au duc de Brunswick,* publié avec une introduction par Emile Dermenghem. Paris, Rieder, 1925. In-16° de 125 pages. Prix 5 francs.

M. Dermenghem a raison de le dire : cet opuscule constitue le meilleur ouvrage de la jeunesse de Joseph de Maistre, mieux écrit et plus personnel que ses discours officiels du même temps. On y trouve le premier exposé d'ensemble de sa philosophie religieuse, et les germes de bien des théories que le spectacle de la Révolution mûrira. Enfin c'est une maîtresse pièce qui nous permet de juger, après M. Goyau et M. Dermenghem lui-même, de la portée véritable de son adhésion à la maçonnerie.

On sait dans quelles conditions il l'écrivit. L'anarchie règnait dans les loges depuis des dizaines d'années. Elles ne parvenaient à s'entendre ni sur leur origine, ni sur leurs chefs, ni sur leur but. Plusieurs tentatives locales de regroupement avaient échoué, en France et en Allemagne. Le duc de Brunswick, en 1782, résolut de soumettre les questions pendantes à un Congrès universel, qu'il convoqua dans la petite ville de Wilhelmsbad. Willermoz, meneur des martinistes lyonnais desquels relevaient ceux de Savoie, joua le plus grand rôle dans l'organisation de l'Assemblée. Il ne semble pas que personne ait tenu grand compte des observations présentées par le Frère comte de Maistre, jadis grand orateur de la Révérende Loge les Trois Mortiers, à l'Orient de Chambéry, présentement membre de l'Ordre des Chevaliers bienfaisants de la Cité sainte. Cependant, elles concordent, sauf quelques détails, avec celles que Willermoz fit adopter. Les vaincus (rationalistes et Illuminés de Bavière) en empêchèrent d'ailleurs l'application.

Des légendes qui rattachaient la maçonnerie aux mystères antiques ou à l'ordre des Templiers, Joseph de Maistre se soucie peu : même véridiques, il leur dénie toute portée, et refuse d'en conclure quoi que ce soit. Par là, il s'écarte notablement de la plupart des occultistes, et de Willermoz lui-même; il s'y oppose encore en condamnant les hauts grades. Mais il s'en rapproche par le but qu'il propose aux sociétés secrètes. Les initiés du premier grade se borneront à des œuvres de bienfaisance, cependant que leurs supérieurs les observeront; ceux qu'on jugera dignes d'être promus au second degré exerceront une action discrète sur les gouvernements, et travailleront à la réunion des Eglises : deux points que les théosophes avaient commencé à mettre en pratique dans diver-

ses cours d'Allemagne. Enfin le troisième grade s'occupera des « connaissances supérieures », du « christianisme transcendantal », dont le comte sera désabusé lors de la rédaction des *Soirées*, mais dont, plus jeune, il admettait l'existence. Dès lors, on le voit, il se montre *chrétien*, dans le sens le plus complet du mot : il n'envisage pas la religion comme une politique, ainsi qu'on l'a dit : il s'efforce déjà de réaliser cette réunion des Eglises, dont son séjour en Russie lui démontrera plus encore la nécessité. Par là — et bien que son originalité s'affirme de plus en plus — il subit évidemment l'influence des martinistes, qui d'ailleurs, sur ce point, possèdent des devanciers très orthodoxes.

Les admirateurs de Joseph de Maistre, et tous ceux qui s'intéressent au mouvement religieux de la fin du XVIIIe siècle, ne pourront désormais se dispenser de recourir à ce texte, ni au commentaire perspicace dont l'accompagne M. Dermenghem.

Auguste VIATTE.

G. GUÉNIN et J. NOUAILLAC. *L'Histoire d'après les témoignages des contemporains. Le Consulat, l'Empire et la Restauration* (1800-1830). Lectures historiques. II. Paris, Plon, 1923. In-16° de II-440 pages. Prix : 10 francs.

L'attrait de ce genre de publication ne le cède qu'à son utilité. Si l'historien de profession sait la joie que lui ménage le contact direct des sources, les profanes et même les étudiants ne connaissent bien souvent que la sécheresse des manuels et le trop pâle commentaire de maint ouvrage à prétentions historiques.

L'intérêt d'un recueil comme le nouveau volume de MM. Guénin et Nouaillac est de faire toucher du doigt pour ainsi dire la matière historique dans sa vivante diversité.

Ici les textes empruntés aux mémoires et souvenirs si nombreux et si curieux de l'Empire et de la Restauration paraissent bien choisis et sont, pour la plupart, très évocateurs. Toutefois l'absence presque complète de renseignements sur l'état social et économique de l'Europe, au moment précisément de la grande transformation industrielle, empêche le tableau d'être achevé dans toutes ses parties. On n'a pas assez insisté, à notre avis, sur le rétablissement du culte en France et les questions religieuses.

Il nous a semblé, enfin, que la tendance générale était un peu trop favorable au régime impérial, ou plutôt à Napoléon Ier, et sévère pour la Restauration. Un recueil de documents, surtout de cette nature, n'est pas nécessairement impartial. Mais la faute en est peut-être ici aux témoignages des contemporains beaucoup plus qu'aux éditeurs. D'où la nécessité de tenir compte du caractère particulier et incomplet des sources utilisées dans un travail de ce genre avant d'asseoir définitivement son jugement sur cette époque.

Jean de LA MONNERAYE.

HISTOIRE GENERALE

N. Jorga. *Histoire des Croisades et de leurs fondations en Terre Sainte.* Paris, Gamber, 1924. In-12 de xx-126 pages. Prix : 8 francs.

M. Nicolas Jorga, professeur à l'Université de Bucarest, correspondant de l'Institut de France, était déjà très honorablement connu chez nous par le beau livre qu'il consacra jadis à la carrière extraordinairement active et aux nobles rêves de Philippe de Mézières. Son nouveau livre, fondé sur une science profonde et très critique de toutes les questions relatives au Moyen Age oriental, complète et met au point le manuel encore sans rival que nous devons à M. Bréhier (*L'Eglise et l'Orient,* chez Lecoffre, 4e édition, 1921). La nouveauté de la conception de M. Jorga consiste à relier plus étroitement que personne encore ne l'avait fait le mouvement des Croisades à la vie générale du temps, à le « faire paraître comme une des manifestations les plus énergiques de la vitalité croissante des pays occidentaux, du monde latin surtout, de la France en première ligne ». La vraie cause des Croisades ne doit pas être cherchée, pense-t-il, dans les violences exercées par les musulmans contre les chrétiens, violences qui ne furent vraiment graves que dans les premiers temps de la domination des Egyptiens à Jérusalem, durant les vingt années de la folle persécution d'Hakem au début du xie siècle; il faut la voir dans un vif désir d'efficace réaction contre la grande offensive qu'en Espagne, en Orient, en Méditerranée, à Rome même, les Arabes, « les Sarrasins », poursuivaient sans relâche contre le monde chrétien depuis le viie siècle; c'est alors que commencèrent les *bella Domini.* La seconde moitié du xie siècle fut marquée par deux grands succès chrétiens qui devaient stimuler les enthousiasmes : la conquête de la Sicile par quelques centaines de chevaliers normands de France et le recul des Maures en Espagne.

Cette « brève histoire » est presque uniquement narrative; les institutions et mœurs des royaumes latins n'y ont aucune place. De là, une certaine monotonie. On lui reprochera aussi un peu d'obscurité dans la rédaction, obscurité qui vient moins de la langue même (M. Jorga écrit le français mieux que beaucoup d'érudits français) que d'une extrême concision. Pour échapper à la difficulté une composition très adroite eût été nécessaire; elle manque. L'étendue et la valeur de la documentation suffisent cependant pour assurer à cette courte synthèse, justifiée par une longue analyse, l'estime des érudits et la reconnaissance du public studieux.

H. Waquet.

P. Richard. *La Monarchie pontificale jusqu'au concile de Trente.* (Extr. de la *Revue d'histoire ecclésiastique,* t. XX.) Louvain, 40, rue Namur, 1924. In-8° de 46 pages.

Cette savante étude est divisée en cinq parties : I. Une *nouvelle*

méthode historique à propos de la monarchie pontificale. Jusqu'ici l'histoire de l'Eglise, celle des conciles en particulier, a été surtout narrative ou dogmatique : elle n'a pas toujours rattaché d'assez près son récit ou son exposition à la monarchie pontificale qui donne la forme aux Conciles et autour et sous la dépendance de laquelle pivotent tous les grands événements de la société chrétienne. Une nouvelle méthode s'impose, méthode essentiellement synthétique.

II. *Origine de la monarchie pontificale.* Il y a dans cette monarchie un élément divin que le cours des siècles et le génie des papes ont développé, mais n'ont point créé. La primauté d'honneur et de juridiction est l'ouvrage du Christ; c'est par l'expresse volonté du Christ que Pierre est le prince des apôtres. Dès les premiers jours, nous voyons l'évêque de Rome, successeur de Pierre, exercer ce pouvoir, qui va sans cesse, en se développant, à mesure que l'Eglise étend ses conquêtes, et que des besoins nouveaux surgissent. Le XIIIe siècle marque son apogée au point de vue social.

III. *La monarchie pontificale et le népotisme.* Le grand schisme, si fatal au pouvoir papal et à la société chrétienne avait laissé dans les âmes bien des idées fausses. Le sacré-collège lui-même faisait mine parfois de vouloir tenir le pape en lisière. Les papes du XVe siècle se sentant un peu isolés cherchèrent un appui autour d'eux, et le trouvèrent plus ou moins dans leur famille. De là le népotisme qui règna, de Sixte IV jusqu'à Clément XI, et qui n'était nullement condamnable en lui-même, mais simplement dans ses abus.

IV. *La coalition contre Rome.* Cette coalition fut surtout celle des pouvoirs civils, qui tendirent tous à laisser au Pape et à l'Eglise, le moins de liberté possible, s'ingérant tant qu'ils le pouvaient, non pas seulement dans les questions mixtes, mais dans celles même qui ne l'étaient pas, et ouvrant ainsi de loin la voie au protestantisme.

V. *La Papauté et le parti réformiste.* Il ne s'agit pas ici de Luther et de Calvin, mais d'hommes de grande vertu et profondément attachés à l'Eglise et qui voulaient la réforme des abus nombreux introduits surtout par le grand schisme, l'ingérence laïque et le souffle païen de la Renaissance. Les papes pensaient généralement comme eux, mais, jusqu'à Paul III, avaient les mains liées par une foule d'obstacles. Paul III les fit triompher en préparant le concile de Trente qui raffermit tout ce que les secousses précédentes avaient ébranlé, à commencer par la monarchie pontificale.

Th. MALLEY.

Eugène TAVERNIER. *Cinquante ans de politique. L'œuvre d'irréligion.* Paris, « Editions Spes », 1925. In-8° de 367 p. Prix : 15 francs.

On trouvera dans ce volume, non seulement un bref résumé des

lois anticléricales de 1880 à nos jours, mais une esquisse des systèmes des grands docteurs de l'irréligion contemporaine, l'exposé des programmes et des méthodes de l'anticléricalisme, le tableau des ruines amoncelées par la guerre menée contre le catholicisme dans notre pays. M. Tavernier a réuni là une masse énorme de faits et de textes. Bien que ceux-ci ne soient pas toujours disposés dans l'ordre rigoureux d'une démonstration historique, ils établissent tout de même des points d'histoire. Ils expliquent, ils aident à expliquer, les événements. Et, à cause de cela même, l'ouvrage se recommande particulièrement aux prêtres, et aux conférenciers catholiques. Parmi les Français d'aujourd'hui, beaucoup ignorent ce passé tout proche, et dont nous souffrons si fort. M. Tavernier les instruira. Paul DUDON.

Dr A. MARCHAND. *Les Faits de Lourdes. Trente guérisons enregistrées au Bureau médical. 1919-1922.* Paris, Téqui, 1924. In-16 de 296 pages.

Dès le lendemain de l'armistice, les pèlerins ont repris, innombrables, la direction de Lourdes; malgré des difficultés de tout ordre, les grands malades ont pu, eux aussi, être amenés chaque année en nombre de plus en plus grand à la Grotte miraculeuse : ils étaient plus de dix mille en 1922. De nombreuses guérisons ont été obtenues, dont les principales sont exposées en détail dans le dernier livre du Dr Marchand, président du Bureau des constatations médicales.

L'observation clinique de chacun de ces malades est rapportée dans tous détails, avec le texte des certificats médicaux établis avant le départ pour Lourdes et après la guérison. C'est ainsi que nous voyons revenir à la santé des malades atteintes de tuberculose pulmonaire, laryngée ou péritonéale, et que des lésions graves avaient amenées au dernier degré de la cachexie; des articulations immobilisées par l'arthrite tuberculeuse retrouvent soudain l'intégrité de leurs mouvements, pendant que disparaissent les altérations profondes des cartilages et des os, et que se ferment des fistules suppurant depuis des mois. Tout le long des pages, nous constatons de tels résultats, vérifiés souvent par des méthodes de laboratoire, et ayant résisté à l'épreuve du temps.

Les guérisons dont il est question dans ce volume ont, toutes, été discutées par les médecins présents au Bureau des constatations médicales, libres de toute attache officielle, parfois indifférents, souvent incrédules, mais qui n'avaient qu'à se prononcer sur des faits certains et palpables dont ils étaient les témoins : il les ont déclarés extraordinaires, c'est-à-dire obtenus en dehors de la marche physiologique habituelle, et ne pouvant être attribués à un processus naturel.

Puissent ces exemples, dont il est impossible de contester la réalité, mettre en évidence les merveilles de Lourdes que la science est incapable d'expliquer. Dr Paul ROGLET.

Yves de La Brière. *Les luttes présentes de l'Eglise.* 6e série : *L'Eglise et l'Etat durant quatre années d'après guerre. 1920-1924.* Paris, Beauchesne, 1925. In-8° de 415 pages. Prix : 18 francs.

Les préoccupations de la politique religieuse, en ce moment, donnent une forte actualité aux études d'histoire contemporaine que le R. P. Yves de La Brière a réunies sous ce titre d'ensemble : *Les luttes présentes de l'Eglise* (Voir les comptes rendus des précédents volumes, t. VII (1921), p. 422; t. VIII (1922), p. 497).

La sixième série qui vient de paraître, correspond à la première période d'après-guerre, comprenant les quatre années de la domination du Bloc national. Le volume contient, d'abord, plusieurs chapitres sur *le rôle et les enseignements de Benoît XV et de Pie XI.* Après quoi, viennent les péripéties laborieuses du *rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Vatican.* Puis, ce sont les incidents notables de la controverse « laïque » et scolaire. Enfin, une dernière série de chapitres est consacrée au *statut légal de la propriété ecclésiastique en France,* et au développement des négociations diplomatiques, entre Paris et Rome, qui aboutirent à substituer un système acceptable d'associations *diocésaines* au système précédemment réprouvé d'associations *cultuelles.*

L'élégante clarté du récit ajoute son charme à l'intérêt historique et doctrinal de ce substantiel travail.

L. D.

ART CHRETIEN

Dom F. Cabrol et dom H. Leclercq. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie.* Fascicules LXII-LXV : *Gothique-Hérode;* t. VI, col. 1393-2352. Paris, Letouzey, 1924. In-4°.

Ces quatre nouveaux fascicules qui, réunis, forment un gros volume, largement illustrés de reproductions photographiques et de figures du dessinateur très précis et très consciencieux qu'est M. Riolet, vont du mot « Gothique » au mot « Hérode ».

Je ne puis signaler ici que quelques notices particulièrement intéressantes pour l'histoire de l'Eglise de France, et pour l'archéologie du haut moyen âge en France. L'article de Saint-Philibert de Grandlieu, rédigé par Dom Leclercq qui a signé presque toutes les notices de ces nouveaux fascicules, est un résumé très clair des différentes études de MM. Léon Maître et Brutails, du P. de La Croix et du mémoire de R. de Lasteyrie.

Plusieurs colonnes sont consacrées à Grégoire de Tours, sa chronologie, sa langue, ses manuscrits. Etudiant la fameuse chapelle souterraine de Saint-Laurent de Grenoble, Dom Leclercq, toujours au courant des derniers travaux parus, a bien montré que ce n'était pas une crypte, mais bien une chapelle qui, plus tard, fut englobée dans les fondations d'une église supérieure.

Il faudrait signaler encore plusieurs articles sur les monuments chrétiens du Nord de l'Afrique, sur les basiliques d'Haïdra en Tunisie, les catacombes d'Hadrumète, etc.

Le mot *gothique* a été l'occasion, pour le savant bénédictin, de s'égayer un peu et il nous donne, sur l'origine du mot, des citations dont certaines pourraient être classées au rang des fables, et n'auraient peut-être pas dû figurer ici. Certes, le mot *gothique* présente l'inconvénient d'avoir été longtemps employé comme synonyme de *barbare*, à une époque, il est vrai, où l'on ignorait tout de l'art des Barbares et de l'art des Goths et des Germains. Je crois qu'aujourd'hui personne ne pense plus que l'origine du style gothique doive être recherchée chez les Goths. Le mot style *français* serait plus juste, mais il semble indiquer que d'autres périodes de l'art ne sont pas françaises. Le mot *ogival*, pour beaucoup, correspond à l'erreur propagée autrefois par Caumont, employant *arc ogival* pour *arc brisé*, erreur qui n'est pas encore complètement disparue, malgré les efforts des maîtres qui ont professé à l'Ecole des Chartes; en outre, le mot *ogival* n'a plus de sens, appliqué à la sculpture, à la peinture ou aux arts industriels.

A propos de sainte Hélène, Dom Leclercq signale un buste ou, plutôt, une tête de femme en marbre qui est venue au Louvre avec la collection Camondo, et que les conservateurs du Louvre ont cataloguée non pas « Buste de sainte Hélène », comme le laisserait croire, non sans quelques plaisanteries, l'article, mais « Tête d'impératrice byzantine ».

Quelques notices ont été rédigées par Dom Cabrol et MM. Gastoué, de Meester, Perret. Mais l'ensemble est l'œuvre de Dom Leclercq, et on ne saurait trop l'en féliciter et souhaiter qu'il puisse mener à bonne fin cette tâche considérable.

Marcel AUBERT.

André MICHEL. *Histoire de l'art.* Tome VII, 2e partie. *L'art en Europe au XVIIIe siècle.* Paris, Colin, 1924. In-fol. de 449-901 pages, pl. et fig.

Malgré mille difficultés, malgré les charges qui pèsent si lourdement sur les études d'art, l'*Histoire de l'art* continue de paraître, avec une régularité qui honore le directeur et les éditeurs, et M. André Michel aura bientôt la joie de voir debout, complètement terminé, le magnifique monument qu'il a élevé à l'art français.

Le volume qui vient de paraître est le deuxième sur l'art du XVIIIe siècle. MM. René Schneider, Louis Réau et Paul Vitry ont traité, avec la compétence que l'on sait, de l'architecture, de la peinture et de la sculpture en France pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Le comte Paul Biver et M. Henry Marcel ont étudié, le premier l'architecture et la sculpture, le deuxième la peinture en Angleterre au XVIIIe siècle; M. Pierre Paris l'art en Espagne et en Portugal, et M. Conrad de Mandach l'art en Suisse à la même

époque. Enfin, Mlle J. Duportal, MM. Léon Deshairs et Roger de Félice ont rédigé les notices sur la gravure, la tapisserie et le mobilier.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'art religieux subit des modifications profondes. Les architectes réagissent contre l'art trop mouvementé, les lignes tourmentées du début du siècle et se tournent vers les anciens styles. Si le baroque survit encore chez quelques ordres religieux, la plupart des nouvelles églises témoignent de recherches toutes différentes. Par delà Rome, on se tourne vers la Grèce; du corinthien, on remonte au dorique, plus puissant, plus simple, d'une ordonnance plus régulière. Brogniart l'applique dans toute sa pureté à Saint-Louis-d'Antin à Paris (1781); Couderc, en 1773, dessine de même le jubé de la cathédrale de Rouen; la décoration du chœur des cathédrales de Bayeux, Amiens, Bourges, Chartres est renouvelée en style dorique.

Autrepart on revient au gothique, on restaure, on achève en style gothique. M. l'abbé Chenesseau a montré dans sa belle monographie comment Trouard, Legrand et Pâris élèvent, de 1770 à 1790, en avant de la nef de Sainte-Croix d'Orléans, une grande façade gothique. Dans certaines régions, comme la Gironde, des églises entières sont construites en style gothique. Les architectes les plus épris de l'art classique, comprennent la beauté des grandes cathédrales et admirent l'habileté de leur construction; Soufflot, à Sainte-Geneviève, s'efforce de « réunir la légèreté de la construction des édifices gothiques, comme il le dit lui-même, avec la pureté et la magnificence de l'architecture grecque ». Au delà du gothique, on remonte aux premières basiliques chrétiennes, et Chalgrin construit, à Saint-Philippe du Roule, de 1774 à 1784, une basilique à colonnes. Mais dans toutes ces velléités archéologiques — et M. Schneider l'a fort bien montré — les artistes du XVIIIe siècle conservent leur personnalité; ils ne copient pas, ils interprètent. Il faudra encore un quart de siècle pour que la science archéologique s'établisse sur des bases certaines et dicte aux artistes un programme sûr.

Marcel AUBERT.

Ludwig von PASTOR. *Die sixtinische Kapelle. Die Stanzen und Loggien des Vatikans.* Freiburg im Brisgau, Herder, 1925. In-16 de 169 pages, avec 5 pl. Prix : 4 Mark.

Tout le monde connaît, au moins de nom, la chapelle sixtine et les loges du Vatican. Mais parmi ceux-là même qui ont eu ces merveilles sous les yeux, combien les ont admirées sans les comprendre ! Ils ont saisi la beauté d'une fresque, ils ont été frappés par la grandeur épique d'une scène, l'ensemble, l'admirable synthèse de tous ces chefs-d'œuvre leur a échappé. Il était réservé à l'illustre historien des Papes de la fin du Moyen Age et de la Renaissance de nous donner cette synthèse, de nous faire comprendre cet ensemble. Il est moins l'effet d'un plan préconçu et

tout dressé d'avance dans la tête de Sixte IV, que celui des événements où se trouvaient engagés les quatre pontifes qui dirigèrent les grands maîtres, à qui nous devons le *Jugement dernier*, la *Transfiguration*, la *Messe miraculeuse*, etc. Ces grands maîtres, Michel Ange et Raphaël, ne sont pas seulement des artistes qui font de l'art pour de l'art, ce sont des chrétiens guidés par les inspirations de la foi, possédant à fond l'ancien et le nouveau Testament, et se plaisant à opposer dans leurs peintures les figures du premier aux réalités du second. Ils ont un sens théologique remarquable; ils sont du moins guidés par des théologiens très sûrs. L'éminent historien est en ce point de leur école : dans une exposition claire, rapide, pleine de vie, où la discussion intervient rarement, et seulement quand elle s'impose, M. Pastor nous met au courant et nous donne une synthèse qui reste dans l'âme. Pourquoi ce travail si apprécié dans les pays de langue allemande ne serait-il pas traduit en français ? Il rendrait service à un bon nombre.

Th. Malley.

BIOGRAPHIES

Abbé Eugène Sol. *Un catholique du Quercy. Hugues-Joseph-Guillaume Baudus de Villeneuve (1725-1794)*. Paris, Champion, 1924. In-16 de 96 pages. Prix : 3 francs.

Biographie puisée aux sources et à bonnes sources d'un chrétien cadurcien, mis à mort, en haine de l'orthodoxie, à Paris, le 6 juillet 1794. Né à Cahors, en 1725, Hugues-Joseph-Guillaume Baudus de Villeneuve était lieutenant civil et criminel du sénéchal de sa ville natale quand éclata la Révolution. Son opposition irréductible à la Constitution civile le destinait nécessairement aux échafauds de la Terreur. Son attitude devant le Tribunal révolutionnaire montra combien haute était son âme et combien profonde était sa foi. On a retrouvé le recueil de ses « Pensées de récollection » durant les années 1792-1793. C'est un document plein d'édification que M. l'abbé Sol a eu la bonne pensée de reproduire et qui prouve que M. Baudus de Villeneuve menait une vie intérieure intense.

Louis Marcel.

P. Edouard d'Alençon. *La vie et l'œuvre du P. Jean-Baptiste de Chémery*. Blois, Œuvre des Trois *Ave Maria*, 1924. In-16 de 272 pages.

Le P. Jean-Baptiste, né à Chémery, au diocèse de Blois, le 8 avril 1861, mort au prieuré de Saint-Louhans, près de Chinon, le 27 juillet 1918, est un religieux capucin qui se distingua par sa vertu, ses succès dans les missions et la fondation de l'œuvre des Trois *Ave Maria*. Cette œuvre consiste à réciter, chaque matin et chaque soir, trois *Ave Maria* pour obtenir la grâce d'une bonne

mort. Un docteur de l'Eglise, saint Alphonse, un grand missionnaire, saint Léonard de Port-Maurice, avaient déjà recommandé cette dévotion. Le P. Jean-Baptiste en fit une œuvre, pour laquelle il obtint des indulgences; il fonda même une petite revue, *Le Propagateur,* destinée à la faire connaître. Il est certain qu'il obtint par elle beaucoup de conversions et donna un élan nouveau à la confiance envers la Sainte Vierge.

Th. MALLEY.

Jacques PIOU. *Le comte Albert de Mun. Sa vie publique.* Paris, « Editions Spes », 1924. In-8° de 356 pages. Prix : 15 francs.

Deux beaux noms sur la même page : le nom du biographe et le nom du biographié. M. Jacques Piou et M. le comte de Mun étaient plus que deux amis : deux compagnons d'armes. Ils n'ont peut-être pas, à toutes les époques, pensé de la même façon sur les hommes et sur les événements : mais, au fond, ils ont toujours lutté pour les deux mêmes grandes causes : l'Eglise et la France.

Le livre de M. Piou n'est pas proprement, quoique j'aie semblé dire tout à l'heure, une biographie. La vie privée en est totalement exclue. Le sous-titre l'indique. L'ouvrage ne traite que de la vie « publique » d'Albert de Mun. Et encore, il n'en donne que la synthèse. Seulement, c'est une synthèse vivante, vivante parce que vécue. M. Piou était tout près du comte de Mun pendant cette période si dense d'événements qu'embrasse son livre (1876-1914). Il est plus qu'un témoin, il est un confident. Et quoi qu'il nous en dise, soit qu'il nous peigne les généreuses illusions du début de sa vie publique, soit qu'il nous expose les douloureuses déceptions qui en ont marqué la fin, on peut le croire, car on est sûr qu'il est bien renseigné. Son ouvrage, toutefois, n'est pas seulement une monographie. C'est encore une page et une page singulièrement dramatique de l'histoire tant intérieure qu'extérieure de notre pays. En même temps, en effet, qu'il nous conte la part que M. de Mun a prise aux événements qui se sont passés en France, durant les trente-huit ans qui ont précédé la guerre, M. Jacques Piou nous expose, nécessairement aussi, ces événements eux-mêmes. On ne s'attendait à avoir que la vie d'un homme, on a encore, par surcroît, le tableau d'une époque. On contestera peut-être quelques-unes de ses vues et certains de ses jugements. Ce qu'on ne contestera pas, c'est le talent et c'est l'amour qu'il a apporté à la composition de son ouvrage.

Louis MARCEL.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Chanoine PORÉE. *Le monastère de Pental et l'église de Saint-Samson.* Evreux, extrait de la *Revue catholique de Normandie,* 1923. In-8° de 40 pages.

L'exemption que possédait l'évêché de Dol, avant 1789, dans le

diocèse de Lisieux, se rattachait au séjour même de saint Samson dans le *peniti* de l'embouchure de la Risle. Sa persistance, du VIe siècle au XVIIIe, contribue, pensons-nous, à montrer que, malgré l'invasion normande, les églises de la province de Rouen ne perdirent pas le sens de leurs traditions respectives. Seulement, les textes ne sont plus là pour nous en éclaircir les origines.

Les Vies de saint Samson et de saint Germer exposent, avec une précision toute relative, les premiers temps du *Pental monasterium*, fondé avant 550. M. P. en rapproche, à juste titre, le peu que l'on connaît de l'organisation des autres monastères de la région à cette époque. Mais, Germer mort (661), on ne sait plus rien de Pental que sa ruine par les Normands. Il ne fut jamais relevé, sans doute à cause de son éloignement de Dol.

L'église paroissiale de Saint-Samson-sur-Risle, détruite il y a cent ans, dont M. P. nous donne, après A. Le Prévost, une description détaillée, ne remontait point, dans son ensemble, comme on l'a cru parfois, à l'époque franque. Tout au plus, dut-on employer à sa construction (au XIe siècle, sans doute) des matériaux et des motifs décoratifs qui subsistaient d'un édifice antérieur : briques romaines, pierres sculptées et incrustées, chapiteaux, inscriptions.

L'église et l'exemption de Dol demeurent des problèmes pour l'archéologue comme pour l'historien. Le bon mémoire de M. P. fixe, avec science et prudence, tout ce qu'on en sait à l'heure actuelle.

R. N. SAUVAGE.

Raoul NAZ. *L'avouerie de l'abbaye de Marchiennes* (1038-1262). Paris, Presses universitaires de France, 1924. In-8° de 121 pages.

Le riche fonds d'archives de l'abbaye de Marchiennes a été utilisé au mieux pour cette très bonne monographie d'un avoué féodal. Créée, en 1038, par une charte de Baudouin V, qui se réserva la qualité de *summus advocatus*, l'avouerie de M. fut, sans doute dès l'origine, un fief véritable, présentant les divers caractères que détermina, avec le temps, l'évolution de la possession féodale. L'avoué devait pourvoir à la défense de l'abbaye, à l'accomplissement de son devoir d'ost, à l'exécution de ses actes de justice. Les textes nous renseignent d'une façon exacte sur ces obligations, leur nature réelle et leurs limites. Il en résultait, au bénéfice de l'avoué, divers droits et profits, assez importants pour que certaines catégories de personnes et de biens, dans la dépendance de l'abbaye, fûssent soustraites à son activité par des exemptions bien définies. Comme souvent, en effet, l'avoué de M., défenseur de l'abbaye, à son début, ne tarda pas à devenir pour elle une cause de gêne et, plus d'une fois, un danger. Cela dès la fin du XIe siècle. Pourtant, l'avouerie ne fut rachetée qu'en 1262, le monastère passant alors sous la garde directe du comte de Flandre, puis, en 1297, du roi de France. Le caractère féodal du droit d'avouerie suffit

à expliquer cette déformation d'une institution utile en son principe et sa persistante durée.

L'analyse des chartes de Marchiennes à laquelle l'auteur a progne d'un esprit de très judicieuse critique.

R. N. SAUVAGE.

Jean RÉGNÉ. *La civilisation cistercienne au Moyen Age. Abbayes de Mazan et des Chambons.* Ligugé, extrait de la *Revue Mabillon*, 1925 (*sic*). In-8° de 30 pages.

Sous ce titre compréhensif M. R. nous donne un aperçu du développement des monastères de Mazan et des Chambons, fondés en 1123 et 1153. La cartulaire de Mazan (xve siècle), surtout, permet d'étudier l'exploitation du domaine. Les religieux de Mazan furent des forestiers avisés. Ceux des Chambons, par contre, essartèrent pour élever leurs moutons. Modalités différentes de la civilisation cistercienne...

Cette étude de M. R. ajoute, en plusieurs points, à l'importante *Histoire du Vivarais* dont il poursuit heureusement la publication.

R. N. SAUVAGE.

E. LAFFORGUE. *Histoire de l'ancien couvent et de l'église des Carmes de Tarbes.* Tarbes, impr. Lesborde, 1924. In-8° de 76 p., 1 pl.

Le couvent des Carmes de Tarbes fut l'un des premiers fondés en France, à la fin du XIIIe siècle. L'église seule en subsiste aujourd'hui, affectée au service paroissial sous le vocable de Sainte-Thérèse. Elle date du XVe siècle, mais elle a été maintes fois restaurée. La vie du couvent même, au Moyen Age, semble bien peu connue. Mais, l'auteur consacre quelques paragraphes précis aux recettes et dépenses des XVIIe et XVIIIe siècles, ainsi qu'à l'établissement de la réforme carmélite dite de Tours. Il a utilisé avec profit le *Genius carmelitanæ reformationis* du P. Mathias de Saint-Jean (1646) et écrit une page utile de l'histoire de Tarbes.

R. N. SAUVAGE.

A. GAINAL DE SÉRÉZIN. *Le prieuré de N.-D. de Limon en Dauphiné.* Lyon, impr. des Missions africaines, 1924. In-18 de 112 p., 8 pl.

Située sur la voie antique de Lyon à Vienne, la chapelle de Limon est demeurée jusqu'à nos jours un lieu fréquenté de pèlerinage. Ses origines se lient à celles du christianisme dans la région de Vienne. Elles sont, par malheur, obscures. On constate à Limon, d'abord, l'existence d'un monastère de Saint-Jean, soumis à la règle de saint Léonien et dont un abbé, saint Maxime, fut martyrisé en 625. Dans les ruines de cet établissement, détruit par les Sarrazins au IIIe siècle, vivaient, au XIe, des ermites (?), appelés les

frères de Limon, qui se fondirent, deux cents ans plus tard, dans l'ordre de la Trinité fondé pour la rédemption des captifs.

L'auteur, qui ne fait pas suffisamment connaître ses sources (d'ailleurs restreintes), a diligemment relevé nombre de mentions de Limon dans l'histoire de cette partie du Dauphiné. Son petit livre se lit avec agrément.

R. N. SAUVAGE.

Lucien DESTREZ. *Les Augustines de Cambrai.* Paris, Letouzey, 1924. In-12 de 170 pages. (Collection : « Les Ordres religieux. ») Prix 3 fr. 50.

Ce petit livre donne beaucoup plus que ne le promet son titre. Douze chapitres sur seize, en un vaste tableau tout bourré de faits, décrivent l'activité hospitalière des Augustines dans les pays de Flandre et du Hainaut depuis le VIe siècle.

A vrai dire, ces religieuses qui, pendant le Moyen Age et jusqu'à la Révolution française, se dévouaient au soin des vieillards, des malades, des pèlerins, des lépreux, des pestiférés, en une foule d'hospices et d'hôpitaux, n'avaient de commun que la règle dont elles s'inspiraient. Non seulement il y avait des sœurs noires, des sœurs blanches, des Victorines, mais comme chaque institution charitable avait ses fondations propres, chacune aussi avait son personnel et sa direction indépendante. Pourtant, la congrégation des Augustines de Cambrai peut avec quelque raison se rattacher à cette longue tradition d'abnégation, car elle est née, en 1845, de l'union des principales communautés d'Augustines réalisée dans son diocèse par Mgr Giraud.

Contemplative et active tout à la fois, la nouvelle congrégation s'est vu fermer une partie de son champ d'apostolat : les écoles et les pensionnats où elle avait entrepris de former la jeunesse; mais elle continue de diriger, outre les grands hôpitaux de Cambrai, Lille, Comines, Seclin, des hospices et des dispensaires. L'aumônier de Saint-Sauveur de Lille a été bien inspiré, avant de décrire la vie des modernes Augustines pendant trois quarts de siècle, en faisant très large place à leurs devancières. Son livre, enrichi de nombreuses illustrations, restera l'un des plus denses de la collection. Son étude, souvent puisée aux sources, a le mérite de la nouveauté; et si elle a souffert quelque peu d'une rédaction trop hâtive[1], elle constitue néanmoins dans son ensemble un beau document apologétique et un éloquent appel.

E. VANSTEENBERGHE.

1. Les inexactitudes de détail sont nombreuses. En voici quelques exemples. L'auteur fait preuve d'une trop belle assurance en donnant Hugues de Saint-Victor comme natif des environs d'Ypres, en parlant

HISTOIRE LOCALE

Robert PARISOT. *Histoire de Lorraine* (*Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges*). Tome III : De 1789 à 1919. Tome IV : Index alphabétique général. Paris, A. Picard, 1924. In-8° de VIII-522 et de 114 pages; pl. hors texte.

Comme les deux premiers volumes du présent ouvrage (**cf.** *Revue*, t. IX, 1923, p. 263), le tome III, qui retrace l'histoire contemporaine de la région lorraine, est une synthèse; seulement, les faits étant plus complexes et les documents plus nombreux que pour les précédentes époques, l'œuvre est plus difficile à réaliser. Aussi bien y rencontrons-nous des imprécisions, des inexactitudes, et même quelques erreurs; néanmoins, comme il fournit d'abondants renseignements, méthodiquement rangés, et vivifiés par des idées générales, lui aussi sera très utile.

Sur les affaires religieuses en Lorraine pendant la Révolution de nombreuses monographies existent, qui n'ont pas épuisé ce vaste sujet. M. Parisot indique (p. 210) les principales, celles dont il a tiré la substance de son récit en rattachant les faits d'histoire locale à l'histoire générale.

Parce que l'histoire religieuse et ecclésiastique des départements lorrains depuis 1800 est encore mal connue et les documents qui la concernent pour la plupart inédits, l'auteur ne pouvait signaler pour cette période que les faits importants. Mais en exposant la politique religieuse des gouvernements successifs, il a eu le double mérite — volontiers je dirais le double courage — et de penser librement, et de dire des choses (voir notamment pp. 29, 214, 217, 222 *in fine*, 243, 245 *in fine*, et surtout 460 à 465), qui, bien que vraies et notoires, sont souvent ou dénaturées ou fâcheusement atténuées.

Ce bel ouvrage, complété par un *Index général* soigneusement rédigé, aidera non seulement les travailleurs à faire progresser la science, mais fournira aux professeurs, aux étudiants, aux amis du

de son entrée à Paris en 1115, et surtout en affirmant qu'il donna en français des explications sur la lettre CCXI de saint Augustin (p. 16). — On s'étonne de le voir parler des terreurs de l'an mil (p. 21), qui paraissent bien n'avoir pas existé, au moins dans le Nord; et de la lèpre rapportée des Croisades (p. 22). Lui-même signale la fondation d'une maladrerie à Valenciennes en 1049 (p. 22, n. 1) et la première croisade est de 1096. — P. 105 : « Boufflers, aux derniers jours de 1708, soutient glorieusement le siège de Lille » ; p. 93 : « Lille est investie le 12 août 1708 et défendue par le comte de Boufflers. Le siège se prolongera jusqu'au 22 octobre. » — P. 17 : « les Annonciades (500) », lire 1500; — « les Visitandines (1610) adoptent la règle de saint Augustin » ; leur fondation est de 1618 seulement.

passé le manuel solide et commode qu'ils souhaitaient depuis longtemps. Louons donc vivement M. Parisot, et remercions-le.

Maurice Rousset.

Mgr F. Lejeune. *Notre-Dame de Boulogne.* Paris, Letouzey, 1925. In-12 de 160 pages. (Collection : « Les grands pèlerinages de France ».) Prix 4 francs.

Chanoine H. Lancelin. *Histoire de Notre-Dame du Saint-Cordon, patronne de Valenciennes.* Paris, Letouzey, 1924. In-12 de 152 p. (Même collection.)

Lucien Destrez. *Notre-Dame de la Treille, patronne de la ville et du diocèse de Lille.* Paris, Letouzey, 1925. In-12 de 156 pages. (Même collection.)

Le nord de la France est particulièrement riche en anciens sanctuaires de la Vierge. A la monographie de Notre-Dame-des-Dunes se sont ajoutés dans la collection des grands pèlerinages trois volumes qui leur sont consacrés, et la série pourrait se poursuivre. Les auteurs ont eu la bonne fortune d'avoir à leur disposition des travaux plus étendus et de première valeur : ceux du chanoine Haigneré sur N.-D. de Boulogne, de Louis Serbat sur N.-D. de Valenciennes, de Mgr Hautcœur sur N.-D. de la Treille, pour ne citer que les principaux. Du moins ont-ils su les utiliser avec un louable souci de l'exactitude historique. Chacun à sa manière et selon son tempérament : Mgr Lejeune avec plus d'amour et de piété, M. Lancelin avec plus de logique et de précision, M. Destrez avec plus d'enthousiasme et de lyrisme, ils ont retracé l'histoire, non seulement d'une Madone, mais de la ville dont elle est l'âme, en quelque sorte, depuis de longs siècles.

Comme N.-D. des Dunes, N.-D. de Boulogne est la patronne des marins et des navigateurs. N'est-ce pas un mystérieux navire qui amena un jour, au VIIe siècle, vers l'embouchure de la Liane, la statue de la Vierge, ou, selon une tradition plus antique, la Vierge même conduite par des anges ? Le sanctuaire élevé à Marie dans la ville haute, sur l'emplacement d'un temple romain dont quelques vestiges subsistent encore, devint au XIe siècle l'asile des reliques les plus précieuses de la région : les corps de saint Wulner, de saint Bertulphe, de saint Wandrille, de saint Ansbert, de saint Wulfran ; les hautes murailles de la cité le protégeaient contre les Normands. Au Moyen Age, le pèlerinage prit un essor considérable, comme en témoignent les « enseignes » des souvenirs trouvés jusqu'à Carthage et les nombreuses églises ou chapelles érigées en l'honneur de N.-D. de Boulogne dans toutes les provinces de la France. La foule des pèlerins volontaires était d'ailleurs renforcée, au XIIIe et au XIVe siècles surtout, par les criminels ou les hérétiques pénitents, qu'envoyaient à Boulogne-sur-Mer, les ducs de Bourgogne, l'Inquisition du Midi ou même les papes. Quand

Louis XI se fut emparé de la ville en 1477, il en fit hommage à Notre-Dame, et cette disposition ne resta pas lettre morte.

La dévotion à Notre-Dame a survécu aux destructions et aux profanations opérées au siècle suivant par Henri VIII, puis par les huguenots français. Elle a survécu de même à la Révolution qui fit périr dans les flammes l'antique statue.

Une basilique a remplacé la cathédrale démolie pierre par pierre en 1798, et son dôme admirable abrite une nouvelle Vierge noire; mais par une regrettable erreur, tandis que l'antique Madone était représentée assise, la statue de 1806 est debout dans sa barque, entre deux anges. Le désastre de 1921 : l'effondrement de la grande nef et du toit, réparé en moins de deux ans par le zèle de la municipalité et des fidèles, n'aura servi, comme le remarque Mgr Lejeune, qu'à manifester une fois de plus à Notre-Dame la dévotion de ses enfants.

Moins célèbre que le pèlerinage de Boulogne, celui de Valenciennes est plus pittoresque. Chaque année, le jour de la Nativité, les dévots de Marie font en procession le « tour » de la ville, sur un parcours de quatorze kilomètres. Ils suivent, dit la légende du Bréviaire, un itinéraire tracé par la Vierge elle-même à l'aide d'un cordon, lorsqu'elle intervint, au début du XIe siècle, pour délivrer la ville de la peste. Au Moyen Age, cette cérémonie, où est à l'honneur la Confrérie des Royés ou Rayés qui « à beaux pieds nus » portent la fierté, apparaît comme une institution publique : elle marque la date officielle à laquelle l'administration communale commence l'état de ses recettes et dépenses annuelles. C'est la ville aussi qui, au siècle dernier, fit construire la basilique actuelle de N.-D. de Saint-Cordon pour remplacer l'église Notre-Dame-la-Grande détruite, comme celle de Boulogne, en 1798.

Notre-Dame de la Treille n'eut pas la même faveur. La vieille collégiale Saint-Pierre qui, avant la Révolution, abritait dans une de ses chapelles la statue de la Vierge entourée d'un treillis de fer, n'est encore remplacée qu'en partie par la cathédrale en construction. Déjà la Madone qu'ont honorée depuis le XIe siècle les comtes de Flandre, que les rimeurs du Puy-Notre-Dame et les enfants de la fameuse Maîtrise de Saint-Pierre ont chantée au XIVe et au XVe siècle, que les ducs de Bourgogne et les évêques de Tournai ont princièrement dotée, voit se presser les pèlerins dans la chapelle absidiale, la « sainte chapelle » qu'elle occupe. Quand sera achevé le monument que lui élève la générosité des fidèles, le jeune diocèse de Lille pourra s'enorgueillir de posséder une cathédrale gothique « non pas plus belle ni aussi géniale, mais aussi correcte et plus complète » que ses aînées.

E. VANSTEENBERGHE.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRI

CHER

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre.
XLIe volume, 1923. Bourges, Tardy-Pigelet.

Abbé HUCHET : *Note sur Antoine Gard, évêque titulaire de Libarie*, p. XXIX (insérée au rapport du Secrétaire).

Emile CHÉNON : *Notes archéologiques sur le Bas-Berry. Les origines paroissiales de Sainte-Sévère (XIe-XIIIe s.)*, p. 14-21. Sainte-Sévère (Indre), ville féodale fondée au XIe s. sur le territoire de la paroisse de Rongère, ne posséda au début que des chapelles; le caractère paroissial fut attribué au XIIe siècle à deux d'entre elles, Sainte-Sévère et Saint-Martin-du-Château; enfin en 1210 la paroisse de la Motte-Feuilly fut encore démembrée de celle de Rongère. — *Notice historique sur Saint-Janvrin (Cher)*, p. 36-94. Localité fondée probablement au XIe s. sur le territoire de la paroisse de Beddes. L'église est un édifice intéressant du XIIe siècle, remanié au XVIe. L'auteur donne un historique détaillé de la paroisse et de la seigneurie, qui appartint finalement à la maison Chénon de Chantemerle. — *Histoire du prieuré de Saint-Etienne de Châteaumeillant*, p. 94-156. Ce prieuré, connu depuis 1115, dépendit de l'abbaye de Déols (Indre), jusqu'en 1614; il fut, à cette date, rattaché au couvent des Minimes de Bomiers (Indre). Nomenclature des prieurs et temporel de l'établissement.

Emile CHÉNON : *Etudes historiques sur le Berry au Moyen Age. Lettres apostoliques concernant la collection des bénéfices dans le diocèse de Bourges (1235-1314)*, p. 164-231. Analyse et commentaire de ces documents pontificaux.

Gustave MALLARD : *La Croix d'Orval*, p. 235-241. Description d'une croix-reliquaire conservée dans l'église d'Orval près Saint-Amand-Montrond (Cher) qui passe pour être un don de saint Louis au seigneur du lieu et fut restaurée aux frais du duc d'Enghien, fils du grand Condé.

Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher.
4e série, 34e vol., 1923-1924. Bourges, Desquand.

Edouard MAYNIAL : *Une ancienne monographie inédite du duché de Berry*, p. 1-82. Travail d'école rédigé à Venise à la fin du XVIIe siècle.

E. TURPIN : *Les curiosités du porche de la Sainte-Chapelle de Bourges*, p. 83-112. C'est à l'entrée de cet édifice faisant partie de son palais, que le duc Jean de Berry avait rassemblé quelques objets de collection : bois d'élan, ossements fossiles, etc...

P. des CHAUMES : *Antiquités ou Mémoires sur Vierzon et autres villes du Berry, par René Béchereau, avocat du roi au bailliage de Vierzon* (à

suivre), p. 112-303. Publication d'une monographie de Vierzon rédigée au XVIIIe siècle, donnant une place importante à l'histoire religieuse.

Colonel de MECQUENEM : *La fête des rois à Bourges au XVIe s.*, p. 304-311. Cette fête comportait, à la cathédrale de Bourges, une procession accompagnée d'une importante mise en scène. Le principal accessoire était l'étoile qui parcourait, guidée par un cordage, toute la longueur de l'immense vaisseau.

Colonel de MECQUENEM : *Antoine Bohier, abbé de Saint-Ouen, de Fécamp et d'Issoire, archevêque de Bourges (1515-1519), cardinal (1517)*, p. 312-325. Notes complémentaires à une biographie de ce personnage, publiée dans le 33e volume.

P. des CHAUMES.

INDRE

Revue du Berry et du Centre.

Année 1924 (avril-déc.). Châteauroux, Langlois; Paris, Picard.

Paul MINGASSON : *Notice généalogique sur la famille Gentil de Villarnoux* (suite), pp. 33-40, 97-104.

Joseph PIERRE : *L'exil de Madame Favart à Issoudun*, p. 41-51. Episode des relations de la célèbre actrice avec le Maréchal de Saxe.

P. GUÉRIN : *Notice bibliographique sur Eudes de Châteauroux* (suite). p. 52-61. Séjour du légat en Egypte et Palestine au cours de la septième croisade.

F. NAUDIN : *La « Grande Peur », à Vatan*, p. 61-68. 30, 31 juillet, 1er août 1789.

Adrien BLANCHET : *Le prétendu tombeau antique de Neuvy-Pailloux*, p. 70-77. Mémoire lu dans la séance de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, le 13 mai 1921 et publié dans la Revue archéologique de 1921.

J. PIERRE : *A propos du quatrième centenaire de Ronsard : Prosper Blanchemain, son éditeur et son historien*, p. 78-95. Prosper Blanchemain, lui-même poète distingué, publia de nombreuses éditions des poètes du XVIe et XVIIe siècles, en particulier les Œuvres inédites de Ronsard, 1855, et les Œuvres complètes de Ronsard, avec biographie, 8 vol. in-16°.

J. RABIER : *Dédicace de la chapelle de Montaboulin*, p. 128. Inscription de 1657.

J. PIERRE : *Note sur le fief noble de Montaboulin et ses seigneurs du nom de Lestang*, p. 129. La chapelle était une vicairie dépendant du chapitre de Notre-Dame et de Saint-Martin de Châteauroux.

P. des CHAUMES.

LIMOUSIN

HAUTE-VIENNE

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.

Tome LXXI. Limoges, Ducourtieux, 1924, in-8°.

F. PICAUD : *Le métayage en Limousin du XIIIe au XVIe siècle*, p. 128-332. Baux à cens, à métairie et à métairie perpétuelle consentis par Hugues, abbé d'Aubepierre, le prieur d'Aureil, les abbés de Grandmont, les abbesses de la Règle, etc...

Régis ROHMER.

CORREZE

Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze.
Tome XLVI. Brive, 1924.

Victor Forot : *L'église de Saint-Cernin de Larche*, p. 11-19. L'église primitive, du XIIe siècle, était bâtie sur plan cruciforme. Ce monument actuel, fortement remanié, renferme une coupole sans dôme, pleine d'élégance et des chapiteaux aux ornementations des plus variées.

René Fage : *L'église de Saint-Chamant et son tympan sculpté*, p. 41-61. Elle remonte en partie au XIIe siècle, mais les murs du sanctuaire, ceux des croisillons, attestent le XIVe siècle. Le clocher actuel devait être, à l'origine, un clocher-mur rustique. Le portail, qui date vraisemblablement du début du XIIIe siècle, est surmonté d'un tympan visiblement inspiré de celui de Collonges, dont il reproduit la scène de l'Ascension.

L. de Nussac : *Le colonel Antoine Lagorsse (1770-1842), gardien de Pie VII*, pp. 97-122, 193-226. Officier de gendarmerie, né à Brive, chargé pendant des années 1811-1814, de la garde du pape Pie VII.

Julien Lalande : *Notice sur l'hôpital de Brive* (suite), pp. 179-188, 265-282. Il fut doté d'une rente de 12000 livres par l'abbé Dubois (1750). Le bureau de bienfaisance créé, en 1745, par l'abbé de Gilibert, curé de Brive, subventionné aussi par le généreux mécène, cessa d'exister en 1790 et fut réorganisé en l'an IV.

Régis Rohmer : *Note sur la chronologie des portails limousins du XIIe siècle*, p. 229-231. Résumé d'un article de M. Brutails, archiviste de la Gironde, paru dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1924, p. 148 et suiv.). Il adopte les conclusions de M. René Fage sur le prototype du portail limousin créé à Beaulieu, imité ensuite à Moissac, qui est un *aboutissement*, un *perfectionnement* de Beaulieu.

Victor Forot : *Le trésor de Gimel*, p. 246-259. Gimel dont les cascades majestueuses attirent chaque année de nombreux touristes, montre aussi au visiteur le trésor de son église, d'une grande valeur artistique, qui comprend notamment : une châsse du XIIe siècle renfermant les reliques de Saint-Etienne, œuvre remarquable d'émaillerie limousine; une monstrance du XIIIe siècle; une custode ou pyxide également du XIIIe siècle,et le buste-reliquaire de Saint-Dumine, du XVe siècle, en argent repoussé et ciselé.

Régis Rohmer.

MARCHE

CREUSE

Mémoires de la Société des Sciences archéologiques de la Creuse.
Tome XXII, fasc. 7 à 9. Guéret, 1924.

Chanoine Parinet : *La chapelle Saint-James*, p. LXXXVI. On y honore saint Goussaud, protecteur des animaux.

Notices sur les localités visitées par la Société au cours d'une excursion, p. 497-554, illustr. — I. *Sagnat;* église du XIe s., mon. hist. (Albert Lacrocq). — II. *Colondannes;* église (Louis Lacrocq). — III. *Saint-Germain-Beaupré;* dans l'église, chapelle de la famille Foucauld, XVIe s., calice du XVIIe s., mon. hist. (Louis Lacrocq). — IV. *Saint-Agnan-de-Versillat;*

église des XIIe et XIIIe s. (Albert de LABORDERIE). — V. *La Souterraine;* église (mon. hist.) dont les moines de Saint-Martial de Limoges commencèrent la construction vers 1019 et qui fut achevée au XIIIe s., portail polylobé, crypte, transept à deux travées (Albert de LABORDERIE). — VII. *Lanternes des morts de Saint-Agnan-de-Versillat et de La Souterraine;* fin du XIIIe s. (Albert LACROCQ).

Louis LACROCQ : *Monographie de la commune de La Celle-Dunoise* (suite), p. 555-569. Chap. V. Les seigneuries. I. Dun et Chantouan; commanderie de Chantouan ayant dépendu jusqu'en 1652 de la Maison-Dieu des Augustins de Montmorillon.

[Avec pagination spéciale]. *Les notes historiques des registres paroissiaux* (suite). XVI. *Ladapeyre* (fin), p. 66-67; revenus de la cure (publiées par le chanoine BUJADOUX).

Louis LACROCQ.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

Publié par l'Académie... de Clermont-Ferrand. 1924. Clermont-Ferrand.

E. JOVY : *Un témoignage oublié du P. Thomassin sur Pascal,* p. 82-91. A l'appui de la thèse maintes fois soutenue par lui sur les divergences de vues entre Pascal et Port-Royal, M. Jovy rapporte encore ce témoignage peu connu. Il le relève dans une lettre de Ch. de Hillerin à Sauduhois de la Chalinière. Hillerin y raconte qu'environ l'an 1654, Thomassin, alors engagé dans le parti janséniste, assistait aux conférences tenues à Port-Royal pour décider de l'attitude à prendre vis-à-vis du pape (à propos de la bulle d'Innocent X, du 31 mai 1653). Aucun des assistants, au dire de Thomassin, ne conclut pour l'obéissance. « Celui, dit-il, qui en approcha le plus fut M. Pascal. » Ce témoignage, bien que tardif, 1746, et de seconde main, est à retenir.

E. JOVY : *Deux documents relatifs à Domat. Etude péripascalienne,* p. 161-167. L'un des documents transcrits est une lettre de Gilbert Domat, l'un des fils du jurisconsulte. Elle ne contient rien qui ne se trouve déjà ailleurs. Le second document est une quittance d'un médiocre intérêt.

Revue d'Auvergne. Tome 41, n° 1. Clermont-Ferrand, 1924.

P.-F. FOURNIER : *Le compte de la dépense des obsèques de Jacques de Comborn, évêque de Clermont.* 1475. Il résulte de ce compte que la date du 15 février 1474 donnée par le *Gallia* est inexacte; il faut inscrire le décès de Jacques de Comborn au 19 février 1475.

Semaine religieuse de Clermont. Clermont-Ferrand, 1924.

F.-R. GAMON : *Le diocèse de Clermont (passim).* Suite d'une étude sur le diocèse et les séminaires de Clermont, annoncée précédemment.

Le Pèlerinage de Ronzières (Puy de-Dôme).

Année 1924. Brioude, 1924.

H. DU RANQUET : *Chassaigne. Etude d'histoire et d'archéologie,* p. 37-

77. Nous relèverons seulement dans cette étude, qui ne vise pas à l'érudition, les pages très neuves consacrées par l'archéologue savant qu'est M. du Ranquet à la description de l'église cistercienne de Mègemont.

Bulletin religieux de la paroisse d'Aulnat.
Années 1922-1924. Clermont-Ferrand.

L. Prugnard : *La paroisse d'Aulnat (passim)*. Bonne étude, mais qui gagnerait à être abrégée, des origines paroissiales en Basse-Auvergne. Trop peu de documents locaux. Vers la fin seulement l'auteur analyse de nombreuses chartes et pièces, du XIIIe au XVIIe s., qui se trouvent aux Archives départementales du Puy-de-Dôme, dans le fonds du Chapitre de la cathédrale de Clermont, dont dépendait l'église d'Aulnat. On regrettera que M. Prugnard se soit borné à cette analyse et n'ait pas tenté une histoire suivie, qu'il était très capable de mener à bien.

Bulletin de la Société des Etudes locales de Thiers.
Thiers, sans date (1924).

L. Bréhier : *Les chapiteaux historiés dans l'art roman auvergnat*, p. 7-37. M. Bréhier passe en revue les principales scènes représentées sur les chapiteaux des églises romanes d'Auvergne. Il distingue les sujets empruntés à la faune réelle ou fabuleuse, les représentations du démon, les combats des vices et des vertus, le châtiment de l'usurier. Il fait ressortir la variété et l'originalité de ces conceptions particulières à l'Auvergne. Il conclut enfin qu'il faut y voir des thèmes d'inspiration populaire, et des leçons de morale pratique.

G. Rouchon.

CANTAL

Revue de la Haute-Auvergne. Année 1923. Aurillac. Impr. Moderne.

Dr L. de Ribier : *Montvert. Notes et documents*, pp. 12-38, 121-150. A noter : une courte description de la petite église romane de Montvert, et deux listes, l'une des prieurs et curés de Montvert, l'autre des prieurs de Grifeuille, dépendance de l'abbaye de la Couronne d'Angoulême.

Abbé B. Poulhès : *Raulhac pendant la Révolution* (suite), p. 39-74. Quelques lignes sur l'attitude de la population, même des partisans les plus décidés des idées nouvelles, sympathique aux prêtres réfractaires. Longue étude sur les essais d'organisation de l'enseignement, mais où l'on ne trouve à peu près rien sur la commune de Raulhac.

G. Rouchon.

BOURBONNAIS

ALLIER

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.
Tome XXVII. Année 1924. Moulins. Les Imprimeries réunies, 1924.

Chanoine Clément : *Montluçon et ses richesses d'art*, pp. 38-48, 81-90, 138-156, 210-234, 268-293, 355-385. Très important travail, précédé d'une

bibliographie abondante, et touchant par maints côtés à l'histoire générale.

Philippe TIERSONNIER : *Joachim de Pompéranc*, p. 294-300. Biographie d'un des fidèles du connétable de Bourbon, lors de sa défection, et qui sauva la vie à François Ier, à la bataille de Pavie.

Année 1925. Nos 1-2. Moulins. 1925.

Hubert GAUTIER : *Les documents d'archives du Grand Prieuré du Val-des-Choux*, au dépôt départemental de Moulins, avec un aperçu des origines légendaires et historiques de ce monastère chef d'ordre, Trappistes de la règle de saint Benoît (1188-1764), p. 75. Le prieuré du Val-des-Choux, devint en 1764, par voie d'union, membre de l'abbaye de Sept-Fons, en Bourbonnais, ce qui explique la présence de ses archives au dépôt départemental de l'Allier.

Tome XXVIII. Année 1925.

Chanoine CLÉMENT : *Montluçon et ses richesses d'art*, p. 39-56. Signalons, p. 53-56, le début d'une étude excellente sur « Montluçon religieux ».

René MOREAU : *Une église Bourbonnaise, Souvigny*, p. 57-64. Début d'une étude archéologique de l'église de ce prieuré, dépendant de Cluny, et dont l'histoire a son importance pour l'histoire générale, puisque Souvigny fut le berceau de la puissance des sires de Bourbon.

Les Amis de Montluçon. Nos 23-25, janvier-avril 1924. Montluçon.

Joseph VIPLE : *Le Bon duc Loys de Bourbon*, p. 1-12. Intéressante contribution à l'histoire du Bourbonnais, au XIVe siècle.

Notre Bourbonnais.

Bull. de la Soc. Bourbonnaise et des Etudes locales. Nos 5-8, 1924.

E. MAUVE : *Le Bourbonnais pendant la Fronde*, p. 67-79.

R. de QUIRIELLE : *Anne de France*, p. 97-107.

M. FAZY : *La Société Bourbonnaise, jusqu'au milieu du XIIIe siècle*, p. 111-124.

M. FAZY.

NIVERNAIS

NIEVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
Année 1923. Nevers, 1924, 3e et 4e trimestres, p. 71-126.

Abbé CACHET : *Saint Dié dans la liturgie nivernaise*, p. 72 et 73. La fête de saint Dié n'est célébrée que depuis 1727.

Abbé CACHET : *Une Bourgeoise de l'an 1656 désire et attend une révolution* « qui lui donnerait liberté ou à ses enfans de jouir de ses heritaiges avec plus grande liberté », p. 73-75.

M. CHEMINADE : *Emigrants au Canada venant du Nivernais* [aux XVIIe et XVIIIe siècles], p. 83-85.

Abbé CACHET : *Quelques abbés de Bellevaux*, p. 90-91. Additions à la liste donnée par la *Gallia Christiana*.

Abbé CACHET : *Guerry, abbé de Bellevaux, vers 1256*, p. 101.

L.-M. POUSSEREAU : *Un évêque de Nevers* [Edouard Bargedé] *parrain dans les Amognes sous Louis XIV* [20 juin 1707], p. 103-104.

Abbé Cachet : 1° *La date d'une apostasie*, p. 111-114; 2° *Du repentir de Spifame*, p. 114-116. Contributions à la biographie de Jacques-Paul Spifame, évêque de Nevers, devenu calviniste, qui fut exécuté à Genève.

Année 1924. Nevers, 1924, p. 1-64.

Robert et André Bossuat : *Un épisode de l'Histoire de Brèves au XVe siècle*, p. 51-62. Documents sur le sac de Brèves par Jean de Beauvoir, bâtard de Châtellux (1431).

Mémoires de la Société académique du Nivernais.
Tome XXVI. Nevers, 1924.

V. Gueneau : *Les rues de Nevers*, p. 16-66 (suite). Voir le début au tome XXV.

S. Commeau : *Cercy-la-Tour sous la Révolution*, p. 67-104. Etude documentée, mais à laquelle manque l'indication précise des sources consultées.

La Revue de la Nièvre et du Centre. 1re année, 1924.

E. Duminy : *Le culte décadaire à Nevers en l'an VII*, p. 48-52. Aucune référence pour la documentation.

Archives de la Nièvre. — Collection du Bourg de Bozas.
Fasc. I. Nevers, 1924, 104 p., gr. in-8°.

P. Destray : *Un diplomate français du XVIe siècle. Philibert du Croc.* Avec une préface de M. Ch.-V. Langlois, membre de l'Institut. — C'est le premier fascicule d'une collection qui publiera les documents les plus importants du fonds du Bourg de Bozas, récemment donné aux Archives de la Nièvre. Ce premier travail comprend une introduction bio-bibliographique consacrés à du Croc et à sa famille et des documents, publiés *in extenso*, se rapportant en particulier aux ambassades de 1566-1567 et 1572, en Ecosse. Quarante documents inédits, dont la plupart concernent Marie Stuart; reproduction d'un chiffre et de lettres chiffrées.

P. Destray.

LYONNAIS

RHONE

Revue du Lyonnais. XIII-XVI. Lyon, 1924.

A. Chagny : *La jeunesse de Charles Démia*, p. 161-184. M. G. Compayré, recteur de l'Académie de Lyon, a publié, il y une vingtaine d'années, un travail consacré au saint prêtre qui fut, au xviie siècle, le véritable créateur de l'enseignement primaire dans la région lyonnaise; ce travail était presque une révélation. Estimant à fort juste titre que « tout homme est plus ou moins la résultante d'un obscur atavisme », l'auteur de l'article a étudié à son tour la famille de Démia, son enfance et sa jeunesse. Il le montre successivement élève chez les Jésuites de Bourg, au collège de la Trinité à Lyon, au séminaire des Bons-Enfants à Paris, à celui de Saint-Nicolas du Chardonnet, enfin à Saint-Sulpice. Quatre années après son ordination, il entreprenait l'œuvre des Petites Ecoles. « Avec un dévouement patient, infatigable, dit M. Compayré, avec un

zôle d'apôtre, il a recruté des instituteurs et des institutrices; il les a réunis en communautés et il a établi des séminaires qui étaient des commencements d'écoles normales ».

Cl. Roux : *Les premiers paratonnerres lyonnais construits par l'abbé Bertholon en 1780*, p. 309-319. Prêtre de la Mission de Saint-Lazare, Pierre-Nicolas Bertholon fut aussi un précurseur, étudiant l'application de l'électricité à la médecine. Après avoir établi un paratonnerre à Lyon, en 1780, il fit placer l'année suivante, les deux premiers qui l'aient été à Paris.

Normand : *L'ancienne abbaye de l'Ile-Barbe*, p. 341-350. Article de vulgarisation sans portée.

Bulletin historique du diocèse de Lyon.

XIII, nos 3-4, juil.-déc. 1924; XIV, nos 1-2, janv.-avr. 1925. Lyon.

Dom Buenner : *Notes sur la liturgie lyonnaise*, p. 181-189 (fin).

Th. Malley : *Camille de Neufville, archevêque de Lyon, d'après sa correspondance*, pp. 191-195, 253-270 (fin).

Cl. Roux : *Le monastère des Ursulines de Saint-Symphorien-le-Château*, pp. 197-218, 271-293 (fin).

J.-B. Vanel : *Une entreprise funèbre de thaumaturgie populaire*, pp. 227-236, 303-307. XIV, p. 105-140 (suite et fin).

Louis-Armand Calliat : *La défroque d'un pèlerin de Saint-Jacques*, p. 217-228. Très curieuse étude sur le costume qu'avaient coutume de revêtir les pèlerins se rendant au grand pèlerinage espagnol et spécialement sur les enseignes arborées par eux. Les éléments en ont été fournis à l'auteur par l'heureuse découverte de l'équipement complet de l'un d'eux et de l'étui qui contenait toutes ses pièces d'identité.

Jean Tricou : *Méreaux et jetons armoriés des églises et du clergé de Lyon*, pp. 237-249, 309-324; XIV, pp. 55-58, 149-158 (suite).

J.-B. Vanel : *Les mémoires de M. Linsolas, vicaire général de Lyon (1792-1802)*; XIV, pp. 3-53, 93-104. L'abbé Linsolas a joué un rôle considérable pendant la période révolutionnaire et son action a été jugée trop partialement jusqu'à présent. La présente publication permettra de donner une note plus juste; son auteur l'a accompagnée de notes d'un très grand intérêt.

Ph. Petit : *Un témoignage sur le serment à la Constitution civile du clergé à Lyon*, p. 23-28. Publication de deux lettres et d'un billet adressé par son épouse à Antoine-François Delandine, avocat aux parlements de Dijon et de Paris, député du Forez aux Etats Généraux.

J. Beyssac : *Les trésoriers de l'église de Lyon*, p. 65-87.

J. Trigou : *Un document sur l'ancienne église de Grézieu-la-Varenne*, p. 89-91. Concerne une relique de saint Prosper, martyr, donné à cette église.

Sur une lettre de l'abbé Tournefort à l'abbé Bonnerie, p. 141-147. Cette lettre fournit des détails sur l'organisation du diocèse après le Concordat, détails fort curieux par les dessous qu'elle révèle.

J. Beyssac.

LOIRE

Bulletin de la Diana.

Tome XXI, nos 9-19, 1923; XXII, nos 1-3, 1924. Montbrison, Brassart.

A. Granger : *Le rétable des pénitents blancs de Saint-Etienne*, XXI, p. 280-284. Texte du prix fait passé le 14 mars 1693.

BATAILLE : *Notice sur Montarcher*, p. 287-294. Histoire et description d'une petite église paroissiale juchée, à l'altitude de 1162 m., sur la limite du Forez et de l'Auvergne.

J. BEYSSAC : *La paroisse de Montarcher en Forez à la fin du XVe siècle*, p. 310-325. Essai de reconstitution de la paroisse précitée à l'aide d'un registre qui s'étend de 1470 à 1507.

J. BEYSSAC : *Livres et vicaires de Montarcher et de La Chapelle-en-la-Faye*, XXII, p. 28-44. Complément de la notice précédente.

Noël THIOLLIER : *Découvertes de peintures murales dans l'église de la commanderie de Verrières*, p. 62.

Louis CHARRÉRAU : *La confrérie de « Monsieur Saint-Eloi » à Saint-Bonnet-le-Château*, p. 81-87. Une confrérie, sous le vocable de Saint-Eloi était fort naturelle dans une petite ville dont la serrurerie constituait l'unique industrie. L'auteur publie quelques textes la concernant, en les accompagnant de notes.

J. BEYSSAC : *La ligue à Saint-Bonnet-le-Château. Correspondance des consuls de cette ville avec les échevins de Lyon*, p. 87-100.

Abbé PRAJOUX : *Les chapelles rurales de Villemontais*, p. 135-143. Notes sur deux modestes chapelles du Roannais : l'une, dédiée à Saint-Jean-Baptiste, date de la fin du XIVe siècle; la seconde a été élevée vers 1628-1630, au moment de l'une des plus violentes poussées de la peste; elle est naturellement consacrée à saint Roch.

Gabriel BRASSART : « *Le vieux clocher* » *à Notre-Dame de Montbrison*, p. 143-150. Etude des mieux documentées sur la date de la construction de cette partie de l'œuvre.

Ed. PERROY : *Quelques titres omis par Huillard-Bréholles*, p. 151-155. A retenir en particulier : l'acte de fondation, le 8 déc. 1280, par Hugues, év. d'Autun, de la collégiale d'Aigueperse et le testament, en date du 7 juillet 1365, de Guy du Tremblay, abbé de Joug-Dieu.

J. BEYSSAC.

DAUPHINÉ

ISERE

Bulletin de l'Académie Delphinale.

5e série, tome XIII, 1er vol., 1922. Grenoble, 1923.

Commandant JUSTER : *Translation en 1792 des restes d'André, fils d'Humbert II (dernier dauphin)*, p. 101-112. A la suite de l'achat par la ville de Grenoble de l'ancien couvent des Dominicains, dans l'église duquel reposait le corps du dauphin André, mort à l'âge de 2 ans, l'administration départementale ordonna le transfert des restes du jeune prince dans l'église de Saint-André, ancienne chapelle delphinale, où avaient été inhumés plusieurs dauphins aux XIIIe et XIVe siècles.

A. HELLY : *Deux diplomates dauphinois au XVIIe siècle. Abel Servien. Hugues de Lionne*, p. 159-182. Biographie d'Abel Servien qui n'apporte à peu près rien de nouveau sur ce personnage.

Annales de l'Université de Grenoble

(Nouv. série). Section Lettres-Droit. Tome I, 1924.

G. LETONNELIER : *Essai sur les origines des châtelains et des mandements en Dauphiné*, pp. 1-40, 211-230. Au cours de la seconde moitié du

IXe et durant tout le Xe siècle, de nombreux châteaux s'élèvent dans toute la région du Sud-Est de la France. Ces châteaux deviennent bientôt le centre d'une circonscription d'origine militaire qui, à partir de la deuxième moitié du XIe siècle, prend, en Dauphiné particulièrement, le nom de mandement, et deviendra par la suite la cellule administrative de tous les états féodaux de la région. L'auteur a cherché à dresser un tableau des mandements en Dauphiné à la fin du XIIe siècle, en passant successivement en revue les territoires qui relèvent des dauphins, des évêques de Grenoble, des archevêques de Vienne, des évêques de Valence, de Die, des archevêques d'Embrun, des évêques de Gap, des comtes de Valentinois, etc.

P. Ronzy : *Papire Masson, biographe de Dante, de Pétrarque et de Boccace*, p. 41-77. Etude critique sur les sources et la composition des *Vitae trium Hetruriae procerum*.

Ed. Esmonin : *La révision des feux du Dauphiné en 1696-1706*, p. 177-202. Le Dauphiné, reconnu pays de taille personnelle par édit du 24 octobre 1639, fut l'objet sous l'administration de l'intendant Bouchu, d'une vaste opération de révision cadastrale qui ne dura pas moins de dix ans et aboutit à un état des feux qui demeura en usage jusqu'à la Révolution.

H. Bedarida : *Condillac à Parme. Quelques lettres inédites*, p. 231-244. Trois lettres de 1758 à 1780, extraites des archives de Parme.

Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie.
Tome XXIII, 1923. Grenoble, 1924.

L. Royer : *Le mobilier des châteaux dauphinois en 1400, d'après un inventaire des biens de la maison de Sassenage*, p. 33-72. Publication de ce document avec un index des termes relatifs au mobilier.

Petite Revue des Bibliophiles Dauphinois.
2e série, tome II, n° 1. Grenoble, 1925.

G. Vellein : *Etude sur la circulation des assignats et les émissions des billets de confiance dans le département de l'Isère en 1792*, p. 9-35.

L. Royer : *Notes sur quelques incunables à figures exposés à la Bibliothèque de Grenoble en 1924*, p. 52-61. Description détaillée de treize incunables principalement lyonnais.

Louis Royer.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
Tome XLIII, 1924. Gap, 1924.

G. de Manteyer : *Les origines chrétiennes de la IIe Narbonnaise, des Alpes-Maritimes et de la Viennoise (364-483)*, pp. 10-186, 269-419. Continuation de cette importante étude annoncée précédemment. L'auteur recherche l'origine des martyrs fêtés dans les églises de la Provence. Il se base pour cette investigation sur les diverses rédactions du martyrologe hiéronymien. Sa thèse générale est que la Gaule n'ayant pas eu de martyrs aux IIIe et IVe siècles, et le trafic des reliques étant sévèrement prohibé dans la Rome d'alors, les évêques des diocèses gaulois ont dû s'en procurer principalement en Orient, quittes, après coup, à les rattacher plus ou moins habilement à leur région. L'idée paraît juste dans l'ensemble. M. de Manteyer a fait des efforts de critique pour arri-

ver à débrouiller le chaos inextricable du martyrologe. Ses hypothèses toujours ingénieuses, ne sont pas toutes également convaincantes, et l'on pourra disserter encore longtemps sur le mystérieux Trophime d'Arles. Dans une deuxième partie, l'auteur examine l'origine des groupes chrétiens primitifs d'églises de campagne. Pour le diocèse de Gap, après avoir relevé les titres de toutes les églises, il constate la fréquence de certains patronages, notamment ceux de saint Sauveur, Notre-Dame, saint Pierre, saint Jean, saint Laurent, saint Etienne. Ces vocables sont à rapprocher de ceux auxquels étaient dédiées les églises de Rome et dont le plus ancien est celui de saint Sauveur du Latran. On peut retrouver la formule romaine, qui date du milieu du ve siècle, dans les divers pays du diocèse de Gap et arriver à dresser une liste de 31 groupes d'églises placées sous ces titres. Les plus anciens (ceux qui comportent le titre de saint Sauveur) montrent que la christianisation est allée du Sud au Nord par la vallée de la Durance. De semblables groupes peuvent être reconstitués pour l'ensemble des diocèses de l'ancienne province romaine. En rapprochant de ces faits les données fournies par l'archéologie et la législation, on doit conclure que le christianisme, constaté dès le IIe siècle à Lyon, ne se développe que beaucoup plus tard dans le reste de la vallée du Rhône. Empruntant des reliques de martyrs venues d'Orient, les premières églises placées sous leurs vocables et élevées à la fin du IVe siècle, sont en général des oratoires suburbains. Depuis le milieu du ve siècle l'épiscopat se rattache plus étroitement à Rome, en subissant l'influence des idées des moines de Lérins. De là, la création de ces groupes d'églises, identiques à ceux de Rome, qui se développent, d'abord dans les Alpes-Maritimes et la Haute-Provence et, en dernier lieu, dans la région d'Arles. Au milieu du VIe siècle, la christianisation de la région est achevée. Il est superflu de souligner l'intérêt de ce mémoire, dont la méthode, brièvement exposée dans ses grandes lignes, peut éclairer d'un jour nouveau les origines chrétiennes de la France tout entière.

Stéphane MOULIN : *La carrière d'un marin au XVIIIe siècle. Joseph de Flotte (1734-1792)*, p. 191-239). Récit des dernières années de l'amiral et de son assassinat à Toulon, le 10 sept. 1792.

T. MONTANARI : *Précis de l'itinéraire d'Hannibal, du Rhône à la plaine du Pô*, p. 259-268.

Louis ROYER.

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Tome LVIII. Valence, 1924.

Le chanoine Ulysse Chevalier, p. 17-60. Récit de ses obsèques (30 octobre 1923). Allocution du chanoine Vernet, discours au cimetière de Mgr Bellet, Mgr Lavallée, M. A. Salles et du Marquis de Vaulserre. Lettres diverses formant une anthologie de souvenirs sur l'illustre chanoine.

Chanoine J. PERROT : *La basilique de Saint-Apollinaire, cathédrale de Valence* (suite et à suivre), pp. 60-81, 114-144, 209-239, 340-360. Du XVIIe au XIXe s. Description de l'édifice.

P. VALLERNAUD : *Notes complémentaires à l'histoire de Saint-Vallier. Reconnaissance générale de la comté de Saint-Vallier en 1651* (fin), pp. 82-92, 143-156.

Abbé Luc MAILLET-GUY : *Burnon grand-maître de Saint-Antoine et Burnon, évêque de Viviers*, p. 136-163. Rectifications chronologiques im-

portantes. Burnon de Lens, év. de Viviers en 1205, archev. de Vienne en 1216, se retire à la chartreuse de Bouvante en 1217.

Abbé Malbois : *Derboux*, p. 199-202. Note sur ce fief et une chapelle de ce nom [Drôme, commune de Rochegude].

J. de Font-Réaulx : *Les collections manuscrites de MM. de Fontgalland à Die*, p. 252-264. Pièces importantes sur le protestantisme Dauphinois et Diois au xviie et xviiie siècles; les églises et couvents de Die.

Abbé L. Chavanet : *Bibliographie de Mgr Charles Bellet*, p. 268-295. 302 numéros avec table chronologique.

J. de Font-Réaulx : *Mgr Charles-Félix Bellet* (à suivre), p. 305-339. Né à Grenoble en 1846, mort à Tain en 1924. A signaler un chapitre sur la vie intellectuelle à Tain, les chanoines Ulysse et Jules Chevalier, et leur entourage.

J. de Font-Réaulx : *Excursion à Peyrus et Léoncel*, p. 368-373. Notes archéologiques sur l'église de l'abbaye cistercienne de Léoncel, consacrée en 1188.

Bulletin paroissial de Chabeuil, 1923-1924.

[Ch. Rimet] : *Notice historique sur la paroisse de Chabeuil* (*passim*). Depuis plusieurs années, M. le chanoine Rimet publie à compte-gouttes, dans son Bulletin paroissial une bonne monographie, détaillée et exacte de sa paroisse, qui restera malheureusement enfouie dans son Bulletin, sans que bien peu de personnes aille la consulter. Il en est arrivé actuellement aux années 1825-1850, après avoir traité du collège ecclésiastique, de la reprise du culte au Concordat et des fondations du curé Gondin, mort en 1856.

J. de Font-Réaulx.

SAVOIE

SAVOIE

La Savoie littéraire et scientifique, Chambéry, 1924.

Abbé Combaz : *Géologie et histoire*. Discours de réception, p. 69-99.

De Lannoy de Bissy : *Le caractère savoyard*, p. 106-122.

Mémoires et documents de la Société Savoisienne.
Tome LX. Chambéry, 1924.

Jacques Balmain : *La communauté de Châteauneuf, en Savoie*, p. 1-160. Excellente monographie, solidement documentée, sobrement exposée avec une rare compétence historique et juridique. L'auteur fut malheureusement une des victimes de la guerre.

Semaine religieuse de la Savoie, 22 décembre 1923.

Abbé Gabriel Loridon : *Notice sur deux victimes de la Révolution, originaires de la Savoie*. Il s'agit : 1° de Claude-François Gagnières, né à Chambéry, massacré à Paris, dans la prison des Carmes, en septembre 1792; 2° de Marie-Benoîte de Corbeau, née à Saint-Beron en Savoie, professe bénédictine, mise à mort, en 1794, à Lyon. L'érudit vicaire de la Métropole a publié aussi, dans le *Bulletin paroissial de Chambéry* (mai 1925), une notice historique sur les « Vitraux des Bienheureux de la Maison de Savoie », œuvre de Emile Bégule de Lyon, récemment inaugurés dans une chapelle de la cathédrale.

J. Burlet.

HAUTE-SAVOIE

Revue Savoisienne, Annecy, 1924.

J. Désormaux : *Le président Antoine Favre*, p. 26-33. Allocution à l'occasion du tricentenaire du célèbre juriste, et ami de Saint-François de Sales.

Claude Faure : *Les dépenses du sacre de Mgr Biord, évêque de Genève (1764)*, p. 69-72. Sur l'histoire même de son épiscopat, 1764-1785, nous devons signaler l'important ouvrage documentaire de Mgr Rebord : *Mgr Biord et le palais épiscopal à Annecy* (Annecy, Abry, 1924; 326 p.) : c'est l'histoire religieuse de la Savoie, au XVIIIe siècle.

Désormaux et Faure : *Sur la généalogie du poète Claude de Buttet*, p. 81-92. Etude très documentée, très curieuse et très neuve qui infirme les généalogies acceptées jusqu'ici.

Mgr Rebord : *Petits pardons à Annecy en faveur de l'hôpital morbeux d'Annecy*, p. 170-175.

Mémoires de l'Académie Chablaisienne. Thonon, 1924.

Mgr Piccard : *Caisse de la mission du Chablais de Saint-François de Sales*, p. 21-60. Recherches patientes dans les archives notariales et familiales sur les auxiliaires du saint missionnaire. L'historien du Chablais offre dans ce travail la même richesse de renseignements sur les lieux et sur les personnes que dans ses nombreux travaux antérieurs, réunis et publiés récemment sous le titre : *Mission de saint François de Sales en Chablais*, Thonon, 1924, 256 p.

J. Burlet.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Annales de Provence. 20e année, n° 4. 1923.

B. Combes de Patris : *Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles, et l'application du Concordat*, p. 177-210. Le sujet a déjà été traité supérieurement par M. Lévy-Schneider. Voir le compte rendu publié ici même, t. VIII, an. 1922, p. 60-65.

Provincia, Bull. trim. de la Société statistique de Marseille. Tome III. Année 1923. Marseille, 1923.

M. Dubois : *Le monastère des Chartreux à Marseille*, p. 75-116. Historique de la fondation (8 septembre 1633), jusqu'aux décrets de 1790; les biens et les constructions ont disparu, sauf l'église, qui sert au service paroissial du quartier des Chartreux.

M. Raimbault : *Sceau et armes de la Chartreuse de Marseille*, p. 138-142. *Complément à l'étude précédente*. « D'azur à 2 clefs d'argent passées en sautoir et surmontées d'un vase à parfum d'or. »

P. Labane : *Notes sur un livre d'heures marseillais du XIVe siècle*, p. 142-155. Il a été exécuté pour la chapelle de Sainte-Catherine, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Victor.

Tome IV, Année 1924. Marseille, 1924.

M. Dubois : *Le monastère des Chartreux à Marseille* (2e partie), p. 12-29. Documents nouveaux sur le sceau, les jardins, la peste de 1720, la vente des biens pendant la Révolution, etc.

P. Labarre : *Notes sur un sacramentaire de l'église d'Apt de la fin du XIIe siècle*, p. 211-248. Etude du Calendrier et de ses transformations, dotations, divisions liturgiques et parties du Sacramentaire avec annexe (description et planches).

Mémoires de l'Institut historique de Provence.

Tome I. Année 1924. Marseille, 1924.

S. Billioud : *Les Manuscrits liturgiques provençaux du XIVe siècle, Essai d'une méthode de datation*, p. 58-72. La date peut s'établir non seulement par l'étude de l'écriture et des miniatures, mais encore par celle de l'introduction de fêtes religieuses nouvelles : Fête-Dieu (1er et 2e quarts de siècle), Immaculée-Conception (1er quart), Sainte-Anne (dernier quart, sauf pour l'Eglise d'Apt où cette fête paraît remonter à la fin du XIIIe siècle).

E. Pouys : *Note sur les sépultures du prieuré de Saint-Laurent à Marsanne (Drôme)*, p. 151-155. Douze sépultures en pierres plates, avec poteries et perles, qui remontent au XIe ou au XIIe siècle (a été conduite d'eau de l'époque romaine).

Nouvelle série, n° 11. Aix, 1924.

G. Fleury et A. Dumas : *Les Sources de l'histoire de l'Ancienne Université d'Aix*, p. 1-237. Ci-dessus, aux « Notes bibliographiques », p. 254.

Nota. — *Les Annales de la Faculté des Lettres d'Aix* n'ont rien publié depuis notre dernière recension.

J. Sautel.

VAR

Bulletin de l'Académie du Var.

XCe année, 1922, Toulon. Impr. Bordato, 1923.

Commandant Laflotte : *Essai sur les voies du sel en Provence*, p. 75-80. Brève étude sur les « *viæ salariæ* » depuis l'âge de fer à nos jours. Au début du XXe siècle, les salines des Bouches-du-Rhône et du Var réunies, occupaient 1.300 ouvriers et fabriquaient près d'un million de tonnes de sel.

XCIe année 1923. Toulon, impr. Mouton, 1924.

Jacques Parès : *Les prénoms révolutionnaires à Toulon*, p. 8. Ce furent successivement les noms des grands hommes de l'antiquité, puis ceux des villes, d'animaux, d'arbres, de fruits et de légumes (Pigeon, Peuplier, Cerise, Aubépine, Thomate (*sic*), Bourrache, etc...).

Jacques Parès : *La reprise de Toulon et le Théâtre*, p. 10-11. La reprise de Toulon par Dugommier secondé par le capitaine d'artillerie Bonaparte, provoqua à Paris, entre le 16 janvier et le 4 mars 1794, la création de onze pièces différentes.

Commandant Laflotte : *Le Revest et ses écoles de 1610 à 1789*, p. 10. Montre que dès le XVIIe s. il existait une rivalité entre les laïques et les prêtres qui exerçaient dans cette petite commune les fonctions d'éducateurs de la jeunesse pour des traitements de 30 à 100 livres par an.

Dr Jules REGNAULT : *Ce n'est pas Christophe-Colomb qui a découvert l'Amérique*, p. 95-108. D'après les observations astronomiques fixées dans les Sagas il est permis de localiser l'ancien Vinland des Northmen du côté de Rhode-Island et du Massachussets. Cette partie de l'Amérique a été découverte, vers l'an 1000, par Leif Erikson, fils d'Erick le Rouge.

Semaine religieuse du diocèse de Fréjus et Toulon.

57e année, 1923. Impr. Cisson, Fréjus.

Joseph ESCUDIER : *A propos du centenaire de la restauration du siège épiscopal de Fréjus, passim.* Une trentaine de pages parues en 1923 et l'année suivante relatent la nomination de Mgr Richery, premier évêque concordataire de Fréjus, et son entrée dans sa ville épiscopale en 1823. — *Autobiographie de M. Gairoird*, clerc tonsuré du dioc. de Toulon, qui émigre en Italie sous la Révolution pour rester fidèle à sa vocation, rentre à Toulon en 1793, se réfugie sur un navire de guerre espagnol quand cette ville tombe au pouvoir des armées républicaines, émigre en Espagne, rentre en France, se cache à Toulouse en 1796, d'où, au risque d'être reconnu, il vient à Marseille recevoir les ordres sacrés. Relation mal écrite, mais intéressante et précieuse en ce sens qu'elle nous renseigne sur les souffrances et les tribulations des ecclésiastiques émigrés.

58e année, 1924.

Mgr Félix GUILLIBERT : *L'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence, passim.* Tiré à part, plaquette de 24 pages. Clair et succinct résumé de l'état actuel de cette fameuse controverse. L'auteur prend parti en faveur de la tradition provençale, et démontre que le culte de sainte Marie-Madeleine est antérieur à la légende de Vézelay et ne peut par conséquent dériver de cette légende.

Nota. — La « Société d'études archéologiques de Draguignan » n'a pas publié encore son bulletin de l'année 1924.

Joseph ESCUDIER.

BASSES-ALPES

Semaine religieuse de Digne.

44e année, 1924. Impr. Chospoul, Digne.

T. L... : *Deux compagnons de Saint-François d'Assise morts en odeur de sainteté au couvent de Reillanne*, 8 p., nos 45, 46, 47. Se basant sur des historiens franciscains des XVIe et XVIIe siècles et sur le *Courrier Franciscain*, l'auteur admet que saint François d'Assise se rendant d'Italie en Espagne par Embrun, Sisteron, Apt, etc., aurait passé par Reillanne et aurait laissé deux de ses compagnons à l'*hospitium* qui serait ainsi devenu un couvent sous le vocable de Saint-Mitre. Ces deux compagnons du *Poverello* seraient morts dans le couvent par eux fondé et leurs reliques y auraient été vénérées jusqu'à la Révolution où elles furent profanées. Ces saints dont il est impossible de percer l'anonymat sont inscrits au calendrier des saints de Provence à la date du 11 décembre. Leur culte a disparu avec leurs reliques.

Chanoine A. REYNAUD : *Aperçu historique sur la chapelle de Saint-Vincent, second évêque de Digne, en 380*, pp. 53-55 et 62-66. Cette chapelle qui renfermait le tombeau du saint fut de bonne heure érigée en prieuré (1234), puis confié à l'ordre de la Sainte-Trinité (1495), qui dut l'abandonner faute de sujets en 1779.

Joseph ESCUDIER.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Nice historique. 26e année, 1923.

G. Doublet : *Les quatre chanoines de la Nemaida*, p. 167-174. Quatre membres du chapitre cathédral de Nice, raillés dans le poème héroïcomique que le poète niçois Rosalinde Rancher composa en niçois et publia, non sans l'autorisation de la censure ecclésiastique, en 1823.

27e année, 1924, numéro de novembre-décembre.

X. Emanuel : *La chapelle Saint-Charles Borromée à la montée de Cimiez*, p. 191 et suiv. Inscription récemment trouvée, relative à un oratoire élevé sur un terrain donné par l'évêque de Nice et l'un de ses neveux en 1614.

R. Latouche : *Les fresques de la chapelle Notre-Dame d'Entrevignes à Sigale et le retable conservé dans la chapelle de l'hôpital d'Antibes*, p. 194-196. Les premières datées de 1536; le second peint par Antoine Aondi, de Saint-Paul-de-Vence, en 1539. M. Latouche croit qu'il avait été fait pour la chapelle de Sigale. Il est plus probable qu'il le fut pour une chapelle que les Cordeliers eurent près d'Antibes depuis 1516, dans un quartier que les Antibois appelaient « Nostro Damo d'intré Vignis ». L'inscription peinte par l'artiste mentionne « ecclesia de Intro Vineis nominata ».

Georges Doublet.

COMTAT-VENAISSIN

VAUCLUSE

Mémoires de l'Académie de Vaucluse.
2e série, t. XXIV, année 1924. Avignon, 1924.

F. Reverdin : *Passage à Genève des réfugiés protestants d'Orange, en 1703*, p. 1-13 : (Complément aux listes de Gaitte et de Farinole). Il s'agit des protestants, qui ne voulant se convertir au moment de l'acquisition de la principauté d'Orange par Louis XIV (1702), émigrèrent en Prusse, sous Frédéric Ier.

A. Marcel : *Le vieux quartier du sel à Avignon*, p. 13-35. L'étude des différents dépôts de sel en terre papale est curieuse, à cause des difficultés qui surgirent toujours entre le pouvoir royal et les vice-légats. L'auteur fait la description des dépôts : *Grenier à sel d'Avignon, du Dauphiné*, et surtout la *chapelle de N.-D. des Salins* établie au milieu de ce quartier et qui en indique nettement l'importance.

Dr Colombe : *Au Palais des Papes, fenêtres d'éclairage et fenêtres d'aération*, p. 35-47 : étude archéologique, avec détails intéressants sur la demeure pontificale.

F. Benoit : *Les archives du Palais des Papes d'Avignon, du XVe siècle à la fin de la domination pontificale*, p. 47-93. Historique de ces archives depuis leurs premières migrations après le départ des Papes d'Avignon, manuscrits, registres de bulles apostoliques, livres de chancellerie, de

suppliques, de diplômes royaux, etc., en 1566, en 1616, en 1631, et surtout en 1781-83 (appendice avec tableau des provenances de documents, lettres et inventaires divers). Cet article a fait l'objet d'un tirage à part.

F. Mobant : *Quelques documents anciens sur Saint-Gens*, p. 92-96. Ils constatent le caractère traditionnel et populaire de cette dévotion dès 1436 (procession pour la pluie), 1531 et 1533 (procession des habitants de Monteux).

Nota. — *Rhodania* et l'*Annuaire de la Société des Amis du Palais des Papes* n'ont rien publié, depuis notre dernière récension, qui soit de nature à intéresser nos études.

Annales de l'Ecole Palatine. Nos 9 et 10. Année 1923. Vaison, 1924.

H. Beaudroit : *Gassendi*, p. 343-354. Vie détaillée de l'illustre savant du XVIIe siècle, et en particulier sa première éducation, sa carrière ecclésiastique et son ordination sacerdotale en 1617 à Avignon; œuvres scientifiiques et philosophiques et étude de sa philosophie épicurienne.

Annales d'Avignon et du Comtat. 8e année, 1922. Vaison, 1922.

Dr Pansier : *Histoire des religieux de la Trinité à Avignon (1354-1789)*. Monographie complète et documentée du couvent de la Trinité : fondation en 1354 avec hôpital adjacent (p. 11-16), établissement de confréries (p. 16-20), histoire au XVe siècle (p. 20-31), perte de l'administration de l'hôpital de Sainte-Marthe entre 1481 et 1552, enfin histoire des Trinitaires aux XVIIe et XVIIIe siècles, jusqu'à la sécularisation en 1790 (p. 31-74); nombreuses pièces justificatives et additions (p. 89 à 147).

J. Sautel.

CORSE

Bulletin de la Société des sciences historiques de la Corse.
XLIVe année, 1924. Bastia, Piaggi.

2e fascicule, nos 461-464.

E. Franceschini : *Les rapports de Constant sur la Corse pendant la Restauration*, p. 177-360. Fin de la curieuse publication précédemment signalée. Mais il faut regretter que des susceptibilités qui n'ont rien à voir avec l'histoire aient déterminé l'éditeur à supprimer cent pages (177-272) comprenant la période du 9 sept. 1818 au 11 oct. 1819 (procès divers, affaire Viterbi, etc.). M. E. Franceschini a pu du moins compléter sa publication mutilée en reproduisant les pittoresques *Tableaux de la Corse* écrits par Constant entre le 12 mai 1817 et le 8 avril 1819.

3e fascicule, nos 465-468.

E. Franceschini : *La Corse à la fin de l'Empire et le retour des Bourbons*, p. 129-203. Désaffection croissante, due à la misère et à la conscription; l'administration impériale disparut sans peine, et les Bourbons furent accueillis « mieux qu'avec satisfaction, avec du soulagement et de la joie », en attendant qu'au retour de l'île d'Elbe la Corse déçue soit secouée du même élan d'enthousiasme qui, de Cannes jusqu'à Paris, portera Napoléon.

Saliceti, représentant du peuple à la Convention Nationale : *Plaidoyer imprimé par ordre de la Convention (messidor an III)*, p. 207-228, où Saliceti, décrété d'arrestation le 8 prairial an III (27 mai 1795) et

réfugié à Gênes, se défend d'avoir encouragé les habitants de Toulon à s'insurger contre les décisions du député Mariette. Document peu connu, reproduit par M. Ambrosi, qui le fait précéder d'une bibliographie rapide (p. 205-206) et, en appendice, 27 notes (p. 229-232) empruntées pour la plupart au *Dictionnaire des Conventionnels* de Kuscinski, c'est-à-dire sujettes à caution.

Revue de la Corse. 5e année, 1924. Paris, Aug. Clavel.

Louis VILLAT : *L'établissement des Français en Corse, 1768-1769*, pp. 1-6, 45-48, 74-77. D'après de récents articles de M. Marius Peyre dans la *Revue des questions historiques* et dans la *Revue des Etudes Napoléoniennes*.

E. FRANCESCHINI : *Un ami de la Corse en 1819, Réalier-Dumas*, pp. 18-23, 41-45, 139-143. Analyse le *Mémoire sur la Corse* de Réalier-Dumas et montre, en dépit de l'opinion courante encore acceptée par M. Ambrosi (p. 77-83), que ce livre n'est pas d'un détracteur de la Corse.

Général COLONNA DE GIOVELLINA : *D. A. F. Colonna de Giovellina, 1626-1686*, pp. 61-64, 92-96. Quelques notes sur l'archidiacre de Sainte-Marie d'Ajaccio, dont son arrière-neveu nous fait connaître plusieurs travaux encore manuscrits.

Ch. de GIAFFERI : *Deux ouvrages anonymes*, p. 113-118. Il s'agit de l'*Histoire des Révolutions de l'isle de Corse et de l'élévation de Théodore sur le trône de cet Etat*, 1738, attribué parfois à von Wittelieb, et de l'*Histoire de l'isle de Corse*, 1749, pour laquelle on a prononcé les noms de La Ville-Heurnois, Chevrier et Goury de Champgrand.

Marius PEYRE : *L'Université de Corse, 1765-1768*, p. 129-132. Brève monographie d'une institution que Paoli organisa et qui disparut avec la conquête française.

Arthur CHUQUET : *Le colonel Cuneo d'Ornano*, p. 132-134. Courtes indications bibliographiques sur l'officier qui commandait à Antibes quand Napoléon revint de l'île d'Elbe.

J. de QUENZA : *Le général Charles Abbatucci*, p. 147-151. Se distingua à l'armée du Rhin sous Moreau.

R. P. dom Ph. MARINI : *Un livre au pilon (début de la Révolution corse, 1730)*, p. 161-165. Il s'agit des *Ragguagli degle ultimi tumulti seguiti in Corsica* d'Horace Buttafuoco (à suivre).

Arthur CHUQUET : *Documents historiques concernant la Corse en 1815 et 1816*, p. 180-184 (à suivre).

Archivio storico di Corsica. 1re année, 1925. 1er trim. Milan, Dr Volpe.

A. SOLMI : *La Corsica, studio storico*, p. 4-38. Prenant prétexte des derniers travaux d'ensemble consacrés à la Corse par des Français (A. Quantin, A. Ambrosi, L. Villat) et insistant sur la période ancienne et médiévale, cherche à expliquer l'originalité persistante de l'âme corse, qu'il affirme être essentiellement italienne.

E. MICHEL : *Esuli e Cospiratori italiani in Corsica, 1830-1840*, p. 39-109. Remarquable contribution à l'histoire de l'émigration politique italienne pendant la période du *Risorgimento* : la vie des exilés à Bastia, relations avec Livourne et Marseille, complots bonapartistes, la « Charbonnerie » corse et sa fusion avec la « Jeune Italie », Nicolo Tommaseo et Guerrazzi à Bastia... Utilise de nombreux documents inédits (Archives d'Etat de Florence et de Lucques, Archives municipales de Livourne, Archives secrètes du Vatican).

Louis VILLAT.

REVUE DES PERIODIQUES

Revue des Etudes historiques, 90e année, 1924.

Prosper ALFARIC : *La chanson de sainte Foy et les croisades*, p. 1-12. Etude sur un poème ancien en langue provençale découvert en 1901 par un savant portugais, M. Leite de Vasconcellos, dans un manuscrit de la Bibliothèque universitaire de Leyde, provenant de l'ancienne abbaye de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, d'où il a été enlevé au cours des guerres de religion. Cette chanson a été connue de Claude Fanchet qui en cite quelques vers dans son traité *De l'origine de la langue et de la poésie française*. M. de Vasconcellos l'a publiée en 1902 dans la *Romania*. Le poème comprend deux parties, la première consacrée au récit du martyre de sainte Foy et des honneurs rendus à ses reliques conservées d'abord à Agen, puis à l'abbaye de Conques, la seconde décrivant la triste fin des empereurs Dioclétien et Maximien, ses persécuteurs, et racontant comment leur lignée se perdit par ses divisions intestines. M. Alfaric, s'appuyant sur certaines données du texte, estime que la chanson a été composée en Cerdagne, région où était très vivace le culte de sainte Foy et pour laquelle l'auteur professait une considération toute particulière, puisqu'en parlant de Dioclétien il le désigne comme « un roi des Grecs et des Romains » qui « tenait l'Espagne et les monts Cerdans ». La date à laquelle fut écrit le poème semble devoir se placer vers le milieu du XIe siècle. En effet, une des sources utilisées par l'auteur est le recueil des *Miracles de sainte Foy* par Bernard d'Angers, œuvre du commencement du XIe siècle, et il paraît avoir également puisé à un récit en prose de la translation des reliques de sainte Foy à Conques qui lui-même se réfère aux *Miracles*. De plus, dans le prologue, il fait allusion à l'Aragon, royaume qui n'a eu d'existence distincte qu'à dater de 1035. Quant à la lutte, dont parle la chanson, entre les Infidèles, héritiers des persécuteurs, et l'armée de Constantin, il est probable qu'elle est inspirée par le souvenir de la croisade menée en 1058 contre les Musulmans par les Aragonais et les Catalans. A la fin de cette croisade, la cathédrale de Barcelone, qu'avaient en partie détruite les Sarrasins, fut restaurée et consacrée « en l'honneur du Christ, dit le compte rendu officiel, et à la gloire de sa Sainte Croix, pour qu'il leur donne, comme au roi Constantin, de triompher par elle sur les Barbares ».

François ROUSSEAU : *Un fils de Henri IV ermite. Le comte de Moret*, p. 13-24. Malgré son titre qui aurait pu faire espérer rencontrer dans cette étude des renseignements sur la vie érémitique fort en honneur à cette époque, on ne trouve dans l'article de M. Rousseau qu'un exposé des arguments qui permettent de supposer que frère Jean-Baptiste, mort en 1691 dans l'ermitage des Gardelles, près Saumur, était bien réellement le fils de Henri IV et de Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret.

B. COMBES DE PATRIS : *Pie V et la France (A propos de récentes publications)*, p. 133-148. Ces pages, inspirées par l'ouvrage de M. l'abbé Victor Martin, *Le Gallicanisme et la Réforme catholique* (cf. *R. H. E. F.*, t. IX, an. 1923, p. 545-546), et surtout par celui de M. C. Hirschauer, *La politique de saint Pie V en France* (cf. *R. H. E. F.*, t. X, an. 1924, p. 93-96).

ont pour but de montrer les efforts tentés par Michele Ghisleri, dominicain, élu pape le 7 janvier 1566 sous le nom de Pie V, d'abord pour faire adopter en France les prescriptions du concile de Trente et ensuite pour entraîner le gouvernement de la France dans une lutte ardente contre le protestantisme. En ce qui concerne le premier point, le pape se heurta à l'intransigeance gallicane et ne put obtenir aucune reconnaissance officielle des décisions du concile. Charles IX ne lui donna qu'une demi-satisfaction en permettant l'envoi aux archevêques et évêques de brefs enjoignant l'observation des décrets les plus importants. Dans ses tentatives pour encourager la France à combattre énergiquement l'hérésie, il ne remporta pas non plus un plein succès. La politique tortueuse de la reine-mère correspondait mal aux préoccupations surnaturelles qui guidaient seules le pontife, mais comme le constate M. Hirschauer dans ses conclusions, il s'en faut qu'il ait échoué complètement. Si la mort n'eût pas prématurément interrompu son œuvre, peut-être la victoire de Lépante eût-elle eu des lendemains plus glorieux encore; elle ne fut cependant pas sans effet et marqua pour la puissance turque le début d'une lente mais irrémédiable décadence. De même, en France, ses interventions ne restèrent pas vaines. Les réformés, il est vrai, se relevèrent de ses coups, essayèrent même de reprendre l'offensive; mais combattus sans trève par Pie V, ils virent leurs espoirs déjoués et ne parvinrent pas à s'emparer du pouvoir qu'ils convoitaient, ni même à rompre par une guerre avec l'Espagne la paix catholique dont le pape avait été l'infatigable artisan.

G. de La Vieuxville : *La Loge de Rennes en 1815*, p. 189-196. Sous ce titre l'auteur publie un petit dossier des archives départementales d'Ille-et-Vilaine comprenant un certain nombre de lettres adressées par Guillaume Carré, professeur de droit, président de la Loge la *Parfaite Union*, à M. d'Allonville, préfet d'Ille-et-Vilaine. Ces lettres ont pour but d'établir que l'association ne s'occupe nullement des affaires et des événements politiques et que ses membres professent un parfait loyalisme vis-à-vis du gouvernement royal. Le président propose de remettre au préfet les pièces qu'il a retrouvées dans les archives de la Loge et qui concernent l' « Usurpateur », ajoutant qu'il annoncera aux autres membres avoir brûlé ces pièces.

Marquis de Montmorillon : *Au soir de la Restauration. Thiers et la Congrégation. Ses débuts dans l'opposition (1824-1826)*, p. 359-374. Article destiné à montrer comment Thiers sut exploiter « cette mystification historique que le grand public, mal informé, a désigné sous le nom de la *Congrégation* » et comment il « s'est révélé représentatif d'une classe de lecteurs crédules, la bourgeoisie de 1830 ». Pour arriver à ce résultat l'auteur passe en revue les principales manifestations où Thiers, dans ses articles du *Constitutionnel*, prétendait reconnaître l'action de la « Congrégation » : les poursuites intentées devant les tribunaux contre certains journaux, les missions, les processions du jubilé, le développement des associations pieuses. En même temps il signale les attaques que le journaliste ne cessait de diriger contre l'esprit religieux soit à propos des prétendues menées des Jésuites, soit au sujet des divers événements de l'époque, tels que le sacre du roi, la mort de Mathieu de Montmorency, les obsèques du général Foy.

Dr Bergounioux : *Fénelon docteur en théologie de l'Université de Cahors*, p. 481-486. Le Père Querbeuf et Mgr de Bausset qui ont tous deux écrit la biographie de Fénelon en utilisant des papiers de famille, donnent des indications contradictoires sur ses études de philosophie et

de théologie. M. Bergounioux a élucidé la question en découvrant, dans un registre de la Faculté de Cahors, la mention suivante : « François de Salignac-Fenelon, parrochiæ Sanctæ Mundanæ, diœcesis Caturcensis, doctor in sacrâ theologiâ, die 26a martis 1677. »

Chanoine F. Uzureau : *Une victime des Septembriseurs*, p. 521-524. Notice composée en 1793, par l'abbé Gravet, sur l'abbé Brisse, pénitencier de l'église de Beauvais, arrêté dans cette ville pour avoir confessé pendant la quinzaine de Pâques malgré la défense de l'administration du département, puis retiré au séminaire Saint-Firmin où il fut massacré au début de septembre.

Léon Le Grand.

Annales historiques de la Révolution française, 1re année, 1924.

Gabriel Vauthier : *L'installation d'un archevêque en 1802*, p. 66-72. Cet archevêque est Claude-François-Marie Primat, ancien oratorien, ancien évêque constitutionnel du Nord, puis de Rhône-et-Loire, revenu du schisme et nommé archevêque de Toulouse, le 9 avril 1802; il fut installé le 12 juillet de la même année. Le récit de son installation n'est autre que le procès-verbal envoyé au ministre de l'Intérieur par le préfet de la Haute-Garonne, Richard. Ce jour-là, tout le monde officiel, préfet et général en tête, assiste à la messe. On y donne le baiser de paix, même à ces Messieurs, qui se le font passer hiérarchiquement, comme un signe d'union sacrée. Ce beau jour a un lendemain, qui est un peu moins brillant, et que nous révèle, non plus un procès-verbal, mais une lettre du même préfet au même ministre. Richard veut faire célébrer une messe solennelle pour le 14 juillet 1803. Primat n'y est nullement opposé. Mais il craint que beaucoup de prêtres qui ont souffert pendant la Révolution ne voient d'un mauvais œil la solennisation d'une telle fête et qu'une mesure prise pour unir les esprits ne serve à les diviser davantage. Il demande donc au préfet de le laisser pressentir son clergé. Devant le peu d'enthousiasme des prêtres et des chanoines, il juge plus opportun de ne pas donner un caractère religieux à la fête. Richard a le bon goût de ne pas insister, mais il n'est pas content du clergé Toulousain et sa lettre le laisse voir.

Maurice Dommanget : *Robespierre et les Cultes*, p. 193-216. Député à l'Assemblée nationale, Robespierre parle le premier en faveur du mariage des prêtres. Il n'est pas cependant partisan de ce qu'on appellerait aujourd'hui, dans une langue aussi barbare que la chose elle-même, « la politique anticléricale ». Les mesures violentes contre le clergé lui répugnent. Gardons-nous d'y voir un reste de sympathie pour ses anciens maîtres. Au fond, Robespierre est un ennemi du christianisme, qu'il confond, comme tous les voltairiens de son temps, avec « la superstition et le fanatisme ». Mais il a l'esprit plus politique que plusieurs de ses collègues, et il s'est rendu compte qu'on n'abat pas à coups de hache un culte dix-sept fois séculaire, et que le peuple ne « marchera pas ». « Ce grand ancêtre » est plus avisé en ce point que plusieurs de ses petits fils. N'allons pas voir en lui un allié, un homme avec lequel un peu plus tard, quand il y aurait eu assez de têtes coupées, les catholiques auraient pu s'entendre. La fête de l'Etre Suprême qu'il présida, triste pontife, prouverait plutôt le contraire. Donnons néanmoins acte à M. Dommanget du libéralisme très relatif de son héros. Sachons lui gré de ses consciencieuses recherches et de son talent d'exposition. Mais faisons des réserves sur le fond de l'article, trop indulgent.

Th. Malley.

The Catholic Historical Review.

Nouv. Série, Vol. III (avril 1923-1924). Washington (Etats-Unis).

J.-K. Cartwright : *Saint-Bernard and the Papacy*, p. 393-400. L'auteur expose brièvement les vues de l'abbé de Clairveaux sur la primauté spirituelle et la juridiction universelle de la papauté. En se basant sur les lettres, sur le *Liber de consideratione*, ainsi que sur l'activité politique et religieuse de l'illustre moine, il nous le montre comme le défenseur loyal de la suprématie pontificale dans les affaires spirituelles et temporelles, publiques et privées de la chrétienté et le partisan déterminé de l'unité de l'Eglise sous l'unique direction du pontife romain.

F.-J. Zwierlein : *What did Calvin want of Francis I*, p. 552-560. L'auteur cherche à expliquer les tentatives de Calvin pour soustraire les protestants français à la politique de répression instaurée contre eux par François Ier. D'après lui, le réformateur français, pour y arriver, recourt au double procédé de la persuasion et de la menace. En vue de réaliser son dessein, il préface son *Institution de la religion chrétienne* d'une lettre dédicatoire adressée au roi, où il accumule les arguments tirés de la théologie et de la tradition dans l'intention de justifier les prétentions de la religion réformée comme la seule forme légitime du christianisme et d'ébranler ainsi la foi catholique du prince. Ces enseignements, une fois acceptés, feraient du roi le vrai ministre de Dieu dans l'administration de son royaume et établiraient la vraie religion chrétienne en France. Dans la même lettre, il menace le roi, s'il refuse d'adhérer à la religion réformée, de l'adversité sur cette terre, adversité qu'il explique ensuite par les châtiments divinement infligés aux oppresseurs et qui, dans le cas présent, le priveraient de son royaume. Mais cela n'empêche cependant pas Calvin, en attendant leur réalisation, d'engager ses coréligionnaires à obéir au roi en tout, en matière de foi exceptée, malgré la grandeur du danger qui les menace.

Vol. IV (avril 1924-janvier 1925).

M. Wilkinson : *Erasmus, the Sorbonne and the Index*, p. 352-357. Quelques indications sur le sort des *Colloquia*, des *Adagia* et de l'édition des Pères d'Erasme par suite du danger que présentait leur lecture pour la jeunesse studieuse des Universités. Dès l'année 1526 la Sorbonne avait censuré les *Colloquia*. Le concile de Sens (1528) ne fut pas moins sévère. Un peu plus tard le concile de Trente (1545-63) s'en occupa, mais eut bien garde de les condamner, malgré les suggestions faites à Paul III par certains cardinaux et prélats. Ce n'est que postérieurement qu'ils furent mis à l'index par l'Inquisition. Néanmoins, vers le milieu du XVIIe siècle, ils firent de nouveau leur apparition dans les milieux universitaires, grâce à Nicolas Mercier, vice-principal du collège de Navarre, qui en revisa le texte. — Les *Adagia* eurent un sort analogue. Mis à l'index par Paul IV, pendant une session du concile de Trente, ils furent de nouveau autorisés dans les écoles vers la fin de ce même concile, sous une forme revisée, à cause de leurs qualités littéraires. — Quant aux éditions des œuvres des Pères de l'Eglise (de Saint-Jérôme 1516-24, de Saint-Cyprien 1519-20, de Saint-Hilaire 1523, de Saint-Irénée 1526), elles furent mises et restèrent à l'index.

H. Fischer : *The Belief in the continuity of the Roman Emptre among the Franks of the Fifth and Sixth Centuries*, p. 537-553. Les poètes latins de l'époque d'Auguste avaient été les premiers à affirmer la durée illimitée de l'empire romain. Les écrivains chrétiens, tels qu'Hippolyte, Eusèbe, saint Jérôme, saint Augustin, en s'inspirant de la célèbre vision de Daniel relative aux quatre monarchies universelles, reprirent à leur compte cette idée et la développèrent selon leurs propres conceptions. Les auteurs du Moyen âge, à travers Isidore et le vénérable Bède, s'en emparèrent à leur tour et en firent la base fondamentale de leur philosophie de l'histoire. L'auteur de l'article, après ces préliminaires, essaie d'expliquer historiquement cette croyance en la continuité de l'empire romain, en restreignant le champ de ses investigations aux Francs de la Gaule du ve et du vi^e^ siècle. Dans ce but, il interroge d'une part, les représentants de la politique ecclésiastique, les écrivains et les historiens de cette époque et examine, d'autre part, les relations des rois francs avec l'empire romain et leurs vues au sujet de la continuité de l'autorité impériale. Dignitaires ecclésiastiques, écrivains et historiens, saint Remi, saint Avit évêque de Vienne (fin ve siècle), Venance Fortunat évêque de Poitiers, Grégoire de Tours (milieu du vi^e^ siècle), Frédégaire (viie siècle), soit dans leurs lettres adressées aux autorités franques, soit dans leurs autres écrits, histoires, chroniques, biographies, répondent par l'affirmative, persuadés qu'ils sont, en vrais gallo-romains, de cette continuité de l'autorité impériale dans les Gaules, bien que celle-ci ne put être que rarement exercée. Les rois francs, spécialement Clovis et ses successeurs immédiats, à l'exception de Heudebert, se considèrent, d'après ces mêmes écrits, comme les représentants, les vicaires ou les consuls de l'empereur, voulant affirmer par là, non pas que la Gaule des Mérovingiens était une simple continuation de l'empire, mais que leur politique était impériale par l'adoption de l'organisation administrative, financière et judiciaire de l'empire et par la reconnaissance de l'empereur comme suzerain.

J.-Th. Welter.

PERIODIQUES BENEDICTINS

Revue Mabillon, Année 1924. Abbaye de Ligugé (Vienne).

Dom L. Gougaud : *La pratique de la phlébotomie dans les cloîtres*, p. 1-13. Curieuse étude sur la saignée périodique : son but, sa fréquence, le mode de traitement, les abus de cette pratique, antiquité et durée de cet usage.

Abbé L. de Lacger : *L'Abbaye Saint-Michel de Gaillac en Albigeois. Documents inédits* (suite), p. 14-21. Cinq pièces justificatives inédites terminent l'excellente étude sur cette abbaye, parue dans le numéro d'octobre 1923.

Dom A. Wilmart : *Les anniversaires célébrés à Saint-Denis au milieu du XIVe siècle*, p. 22-31. Dans un missel provenant de l'abbaye de Saint-Denis, et qui remonte au xive siècle. Dom Wilmart a relevé dans le calendrier liturgique trente-six mentions nécrologiques dont il fait l'examen.

Abbé M. Chaume : *Les origines paternelles de saint Guillaume de Volpiano*, p. 66-77. Cette étude généalogique aide à mieux comprendre, par les relations familiales de l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, les relations étroites qui existèrent entre l'abbaye bourguignonne et les monastères lorrains, de même que l'expansion rapide de son mouvement de réforme.

Exemple caractéristique du rôle important des relations familiales dans le développement des institutions monastiques au moyen âge.

Dom H. Van den Boren : *Propriétés et rentes de l'abbaye du Trésor, O. C. à Bray (Seine-et-Oise), 1243-1314*, p. 78-89. Fin de cette publication de chartes, comprenant 28 pièces.

Chanoine F. Uzureau : *Congrégation de Saint-Maur. Les débuts de la province de Bretagne*, p. 90-95. Publication de quelques pages ajoutées par Dom Huynes en appendice à son *Histoire de l'abbaye de Saint-Florent*, sous le titre « Des visiteurs de la province de Bretagne ».

Abbé L. de Lacger : *L'abbaye Saint-Salvy d'Albi du VIe au XIIe siècle*, pp. 111-139; 195-213 (à suivre). Remarquable étude, neuve de tous points, d'un groupement monastique dont l'auteur décrit l'évolution. On se trouve en présence d' « un type caractérisé de ces vieilles laures mérovingiennes qui pâtirent de la décadence et des confiscations du VIIIe siècle et ressuscitèrent au IXe sous la forme de communautés de chanoines, adonnés au ministère paroissial. L'âge féodal les disloqua sans les réduire tout à fait. La réforme des papes Léon IX et Grégoire VII les galvanisa au point de les amener à l'adoption d'une règle religieuse. Cet élan s'amortit très vite, et le groupe canonial se fixa dans les régions moyennes d'un compromis entre l'institution bénéficiale et la désappropriation monastique ».

Chanoine A. Prévost : *Recueil des chartes et bulles de Clairvaux. Introduction*, p. 140-156. *Analyse des chartes*, p. 233-242. L'auteur donne une analyse succincte et précise de chaque pièce permettant de se rendre compte de son contenu, des personnages qui y figurent; il y a joint les références bibliographiques utiles (A suivre).

Dom A. Wilmart : *La série et la date des ouvrages de Guillaume de Saint-Thierry*, p. 157-167. Classement approximatif des seize ouvrages composés par G. de Saint-Thierry entre les années 1128 et 1148.

J. Lavalleye : *Contribution à l'histoire des élections abbatiales aux Pays-Bas*, p. 168-172. Note « à propos de l'élection des abbés Claude Haccard (1661) et Bernard de La Haye (1671) au monastère du Saint-Sépulcre, à Cambrai ».

Jean Regné : *L'abbaye de Mazan de 1123 à 1500*, p. 214-232. Excellent aperçu sur les origines et le développement de cette abbaye cistercienne du Haut-Vivarais, dont l'église de 52 mètres de long constitue dans ces solitudes un spécimen de l'architecture cistercienne du XIIe siècle. Situé à l'intersection de la zone forestière et pastorale, le monastère a eu un rôle important dans le développement économique de cette région, de même qu'il fut un auxiliaire de la politique capétienne en Vivarais. A cette notice, deux appendices ont été joints; l'un de M. l'abbé Therme, apportant quelques rectifications à la liste des abbés; l'autre de M. Régné concernant l'abbaye des Chambons (de 1500 à 1789) dont il a été question dans la *Revue Mabillon* (an. 1922, p. 242-262).

J. Depoin : *Un problème éclairci. L'Agnation restituée de Saint-Guillaume de Dijon*, p. 243-247. Note à propos de l'article de M. l'abbé Chaume analysé ci-dessus.

A. Dornier : *Répertoire des fonds monastiques conservés dans la série H des archives départementales du Doubs*, p. 248-256. Première partie d'un travail qui a repris dans le courant de cette année 1925. Les pages présentes ont trait aux abbayes de l'ordre de Saint-Benoît.

Enfin, pour mémoire, nous signalons la *Chronique bibliographique* par provinces ecclésiastiques qui comprend les pages 41-53, 108-110, 173-194, 257-260.

Bulletin de Saint-Martin et de Saint-Benoît.

Années 1923-1924. Abbaye de Ligugé (Vienne).

Dans le courant de l'année 1923, il y a lieu de signaler quelques articles ayant trait à l'histoire monastique ou ecclésiastique en France, notamment : une notice sur *Le R. P. Dom Léon Guilloreau (1861-1921)*, p. 38-40. — Ajoutons, de M. Chartier : *Dom Benoît Lempereur, dernier prieur de l'abbaye bénédictine de Maroilles (1747-1797)*, p. 99-104. — De Dom B. E. : *L'abbaye royale d'Hautecombe en Savoie*, p. 134-139. — De Dom Lefebvre, un aperçu sur : *Les constitutions de la Congrégation de Saint-Maur*, pp. 161-168, 195-202, d'après la « Requeste présentée au roy par le supérieur général... contre l'entreprise de vingt-huit religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 23 juillet 1765 ». — Notons surtout une série de notices brèves, bien présentées, qui donnent un aperçu utile sur les monastères de moniales de l'ordre de Saint-Benoît en France : *Les Bénédictines. I. Vue d'ensemble*, p. 191-194, donnant l'état général de l'ordre; puis : *Les Bénédictines. II. Monastères isolés*, auxquels le R. P. Marié consacre une notice historique : Sainte-Croix de Poitiers, p. 225-229; Argentan, Jouarre, Lisieux, Chemillé, p. 292-296; Mantes, Verneuil, Valogne, Flavigny, Urt, Dourgne, p. 323-326.

Cette série de notices se continue durant l'année 1924 pour Blandain, Solesmes, Wisques, Oosterhout, Kergonan, p. 20-22. *Les Bénédictines de N.-D. du Calvaire*, p. 151-153; *Les Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du T.-S. Sacrement*, p. 236-239; *Les Bénédictines du S.-Cœur de Marie*, p. 292-296, avec Pradines, La Rochette, Saint-Jean-d'Angély, Chandelle, Erbalunga; *Les Bénédictines vouées aux œuvres extérieures*, p. 349-352, dont les Oblates Servantes des Pauvres. — Signalons aussi une notice chronologique : *Le R. P. Dom A. Lefebvre (1858-1924)*, p. 240-244, par Dom O. Dalidet.

Revue Bénédictine. Année 1924. Abbaye de Maredsous, Belgique.

Dom A. Wilmart : *La tradition des prières de saint Anselme. Tables et notes*, p. 52-71. Rectifications apportées au classement fait par Dom Gerberon et par Migne.

Dom A. Wilmart : *Un lecteur ennemi d'Amalaire*, p. 316-329. En étudiant le ms. 329 des acq. lat. de la Bibliothèque nationale provenant du scriptorum de Cluny et dont il reporte la transcription au milieu du IXe siècle, l'attention de Dom Wilmart a été attirée par des notes marginales dont l'examen lui a suggéré de curieuses remarques. Ces notes marginales sont des critiques acerbes d'un lecteur du *De Officiis ecclesiasticis* qui ne ménage pas les invectives les plus virulentes à son auteur. Dom Wilmart croit pouvoir y découvrir l'œuvre du diacre Florus de Lyon qui dut faire ces annotations entre les années 835-838.

Dom Anger : *Les préséances dans l'ordre de Cluny*, p. 347-350. Simple transcription des fol. 207-209 du ms. lat. 13873 de la Bibliothèque nationale : « Ordo abbatum, priorum, officiariorum, religiosorum Cluniacensium, etc. »

Dom A. Wilmart : *La préface de la lettre aux frères du Mont-Dieu*, p. 229-247. Cette lettre, attribuée tantôt à saint Bernard, tantôt à Guigues, Dom Wilmart prouve qu'elle est l'œuvre de Guillaume de Saint-Thierry qui, de plus, dans la préface, donne une liste de ses ouvrages.

Dom Anger : *Le nombre des moines à Cluny*, p. 267-271. D'après la liste conservée dans le ms. de la Bibliothèque nationale, fonds lat. 17717, il y avait en 1377 dans les diverses maisons de l'ordre, 2.351 religieux; il est à remarquer toutefois que cette liste n'est pas complète. D'autre part, d'après une liste conservée dans le ms. 2263 des Nouv. acq. lat., l'abbaye même de Cluny comptait, entre les années 1302-1329, de 400 à 175 religieux.

Dom G. Charvin, O. S. B.

Cisterzinser Chronik.

Tome 34 (1922). Abbaye de Mehrerau, Bregenz (Autriche).

Gr. Müller, O. Cist. : *Der heilige Abt Mauritius*, pp. 129-131, 149-153, 170-174, 186-189. Donne une biographie du saint abbé cistercien d'après l'ouvrage de D. Bède Plaine (*Vie de saint Maurice de Loudéac*, Quimperlé, 1880) en s'appuyant sur les *Vitae* du moyen âge et sur quelques autres sources anciennes. Né en 1114, à Groshaner, paroisse de Noyal-Pontivy (Morbihan), le jeune Maurice Duault étudia à Loudéac, entra vers 1143 à l'abbaye cistercienne de Langonnet dont il fut élu abbé en 1146. Trente ans après, il renonça à sa charge et entreprit la fondation d'une nouvelle abbaye à Carnoët, où il mourut le 29 sept. 1191. Vénéré dès les premiers temps après sa mort et célèbre par de nombreux miracles, le serviteur de Dieu ne reçut un culte officiel qu'au XVIIIe siècle, et sa fête ne fut approuvée pour l'ordre cistercien qu'en 1869.

G. A.

Année 1924.

D. Séverin Grill : *Der erste Reformversuch im Cistercienserorden*, pp. 25-32, 45-55, 68-72. Etude sur le premier essai de réforme de l'ordre de Cîteaux; il s'agit de la bulle « Parvus Fons » de Clément IV (9 juin 1265), des interprétations diverses auxquelles elle donna lieu par rapport à la charte de charité et de l'influence qu'elle eût sur le développement cistercien.

P. Gregor Muller : *An welchen Papst schloss man sich in Cîteaux während des grossen Schismas an ?* p. 253-257. D'après les prières ordonnées à l'ordre par les chapitres généraux de cette période, dont les actes susbistent, l'auteur essaie de préciser l'attitude de l'ordre cistercien durant le schisme à l'égard de la papauté. Il semble bien qu'il ait suivi, au moins pour la partie d'influence française, l'obédience d'Avignon.

Nota. — Les autres revues bénédictines : *Benediktinische Monatschrift* (Beuron, Allemagne); *The Downside Review* (Downside-Abbey, Angleterre); Pax, *The Quarterly Review of the Benedictines of Caldey* (Irlande); *Rivista Storica Benedittina* (Italie), ne renferment, durant l'année 1924, aucun article intéressant l'histoire ecclésiastique de France.

Dom G. Charvin, O. S. B.

LIVRES NOUVEAUX

BIBLIOGRAPHIES ET SOURCES

AUBOURG (Dom G.). Un manuscrit liturgique du moyen âge. Ordinaire de la cathédrale d'Evreux, édition du manuscrit L. 95 de la Bibliothèque d'Evreux (XIVe siècle), avec les variantes des manuscrits L. 64 et L. 75 (XVe siècle), par M. l'abbé R. DELAMARE. Paris, Picard, 1924. In-8°, 43 p.

BENOIT (Fernand). Les archives du Palais des Papes d'Avignon du XVe siècle à la fin de la domination pontificale (Extr. des *Mém. de l'Académie de Vaucluse*, t. XXIV, 1924). Avignon, Macabet, 1925. In-8°, 48 p.

BRÉHIER (Louis). Histoire anonyme de la Première Croisade, éditée et traduite. Paris, Champion, 1924. In-12, XXXVI-258 p. Prix : 15 francs.

COOPER (Anna-J.). Le Pèlerinage de Charlemagne, publié avec un glossaire. Paris, Lahure, 1925. In-8°, XVI-102 p. Prix : 18 francs.

DELUIL-MARTINY (Marie). Lettres de Mère Marie de Jésus Deluil-Martiny, fondatrice de la Société des Filles du Cœur de Jésus. Paris, Lethielleux. In-16, 415 p.

DÉPREZ. Lettres closes, patentes et curiales de Clément VI. 2e fascicule. Paris, de Boccard, 1925. In-4° raisin, 552 p. Prix : 84 francs.

ENLARD (Camille) et Jules ROUSSEL. Catalogue général. Musée de sculpture comparée du Trocadéro. France : Monuments antérieurs à l'époque romane; Style roman. Paris, Laurens, 1925. In-8°, 80 p. Prix : 7 fr. 50.

LOISNE (Le comte de). Cartulaire de la commanderie des Templiers de Sommereux. Paris, Champion, 1925. In-8°, 235 p. Prix : 15 francs.

LUPPÉ (Le comte de). Lettres de Geneviève de Malboissière à Adélaïde Méliand (1761-1766), publiées avec une introduction et des notes. Paris, Champion, 1925. In-8°, XXXV-382 p.

MARTÈNE (Dom). La Vie des Justes, publiée par Dom HEURTEBIZE. Tome I. Paris, Picard; Ligugé, abbaye Saint-Martin; 1924. In-8°, XXIV-128 p. (Archives de la France monastique, vol. XXVII).

MIGNOT (Mgr). Mémoire envoyé au cardinal Ferrata, secrétaire d'Etat de Benoît XV, par Mgr Mignot, archevêque d'Albi [en octobre 1914]. Paris, 22, rue de la Clef, 1925. In-8°, 21 p. Prix : 0 fr. 60.

MOLLAT (G.). Lettres communes de Jean XXII. 20e fascicule. Paris, de Boccard, 1925. In-4° raisin, 210 p. Prix : 40 francs.

PORÉE (Charles). Mémoires du chanoine Frappier sur le clergé d'Auxerre pendant la Révolution (de 1789 à l'an IV), publiées avec introduction et des notes (Extr. du *Bull. de la Soc. des Sciences hist. de l'Yonne*, an. 1923). Auxerre, impr. « L'Universelle », 1923. In-8°, 42 p.

ROUQUETTE (J.). Cartulaire de Maguelone. Tome IV [fasc. 10] (p. 641-740). Montpellier, chez l'auteur, 18, rue Ferdinand-Fabre, 1923-1924. In-8°.

ROUQUETTE (J.). Cartulaire de Maguelone. Table VII. Tables générales, fasc. 1 et 2 [Préface, mise au point, tables onomastiques du t. Ier]. Montpellier, chez l'auteur, 18, rue Ferdinand-Fabre [1924]. In-8°, XXVII-128 p.

SARRASIN (Jean). Lettre à Nicolas Arrode (1249), éditée par Alfred-L. FOULET. Paris, Champion, 1924. In-16, XI-24 p. Prix : 2 fr. 25. (Les Classiques français du moyen âge, n° 3.)

VEUILLOT (Louis). Œuvres complètes, mises en ordre et annotées par François Veuillot. Tome IV. Les Français en Algérie. L'honnête femme. Paris, Lethielleux, 1925. In-8°, XVI-476 p. Prix : 18 francs.

HISTOIRE GENERALE

AULARD (A.). Le christianisme et la Révolution française. Paris, Rieder, 1925. In-16, 160 p. Prix : 6 fr. 50.

BATIFFOL (Mgr Pierre). Catholicisme et Papauté. Les difficultés anglicanes et russes. Paris, Gabalda, 1925. In-16, 128 p. Prix : 4 francs.

BORDEAUX (Henri). Le sang des Prêtres. Paris, Bonne Presse, 5, rue Bayard [1925]. In-16, 78 p. Prix : 2 francs. — C'est la réimpression de la Préface au tome Ier du *Livre d'or du Clergé et des Congrégations*, publié par le Secrétariat de la *Documentation catholique* (1919-1925). Le tiré à part est accompagné de statistiques très précieuses, dont quelques-unes figurent ici pour la première fois et dont les chiffres sont les plus exacts qu'on puisse donner à ce jour. Telles sont les Statistiques générales des morts cités et décorés des nations alliées; la Statistique du clergé séculier français par diocèse; la Statistique des religieux français; et la Statistique des religieuses françaises.

BOULAY DE LA MEURTHE (Le comte). Histoire du rétablissement du culte en France (1802-1805). Tours, Mame, 1925. In-8°, X-387 p.

CHALANDON (Ferdinand). Histoire de la Première croisade jusqu'à l'élection de Godefroi de Bouillon. Paris, Picard, 1925. In-8°, 380 p.

COCHET (Marie-Anne). Essai sur l'emploi du sentiment religieux comme base d'autorité politique (du IIIe au XXe siècle). Paris, Presses universitaires de France, 1925. In-8°, 144 p. Prix : 15 francs.

DECLAREUIL (J.). Histoire générale du droit français, des origines à 1789. Paris, librairie du Recueil Sirey, 1925. In-8°, 1077 p. Prix : 50 francs.

DUVAL (F.). De la paix de Dieu à la paix de Fer. Esquisse du mouvement de la paix, dans la chrétienté du moyen âge. Paris, Paillard, 1924. In-8°, 103 p.

GÉNESTAL (R.). Le *Privilegium fori* en France, du décret de Gratien à la fin du XIVe siècle. Tome II. Paris, E. Leroux, 1924. In-8°, XXXIX-211 p. Prix : 30 francs.

GIBIER (Mgr). La France catholique organisée. Paris, Téqui, 1925. In-12, XXXIV-366 p. Prix : 10 francs.

GRELEWSKI (S.). La réaction contre les ordalies en France depuis le IXe siècle jusqu'au Décret de Gratien. Agobard, archevêque de Lyon, et Yves, évêque de Chartres (Thèse présentée pour le doctorat de l'Université de Strasbourg, mention droit canonique). Rennes, impr. du *Nouvelliste*, 1924. In-8°, 105 p. Prix : 5 francs.

HANOTAUX (Gabriel). Histoire de la fondation de la 3e République. 1re partie : Le gouvernement de M. Thiers (1870-1873). Tomes I et II. Paris, Plon, 1925, 2 vol. In-8°. Prix : 24 francs.

HANOTAUX (Gabriel). Histoire de la Nation française. Tome XV. Histoire des sciences en France. Deuxième volume : Sciences biologiques par Maurice CAULLERY; Philosophie par René LOTE. Paris, Plon-Nourrit, 1925. In-4°, 619 p. Prix : 50 francs.

HUIZINGA (J.). Herbst des Mittelalters. Studien über Lebens-und Geistesformen des 14. und 15. Jahrhunderts in Frankreich und in den Niederlanden. Trad. en allem. par T. Jolles MÖNCKEBERG. Munich, Drei Masken Verlag, 1924. In-8°, VI-522 p. Prix : 9 M.

JACOBSEN (J.-P.). Les Mânes. Tome Ier : Les morts et la vie humaine;

tome II : Le héros, le « Genius » et les Mânes; tome III : le sentiment religieux populaire en France. Traduit du danois par E. Philipot. Paris, Champion, 1924. In-8°, 182, 270, 333 p.

La Brière (Yves de). Les luttes présentes de l'Eglise. 6e série : l'Eglise et l'Etat durant quatre années d'après-guerre. 1920-1924. Paris, Beauchesne, 1925. In-8°, 415 p. Prix : 18 francs.

Langlois (Ch.-V.). La vie en France au moyen âge de la fin du xiie au milieu du xive siècle, d'après les moralistes du temps. Paris, Hachette, 1925. In-4°, xxviii-387 p., 20 pl. hors texte.

Lemineur (François). Gens de chez nous. Histoire de la formation de l'âme française. Paris, de Gigord, 1924. In-16, 305 p. Prix : 6 francs.

Leuba (James-H.). Psychologie du mysticisme religieux. Traduit par Lucien Herr. Paris, Alcan, 1925. In-8°, xii-508 p. Prix : 30 francs.

Lesourd (Paul). L'ambassade de France près le Saint-Siège sous l'ancien régime. Paris, éditions Spes, 1924. In-8°, 208 p. Prix : 7 fr. 50.

Luppé (Le comte de). Les Jeunes Filles à la fin du xviiie siècle. Paris, Champion, 1925. In-8°, viii-256 p.

Maitre (Léon). Les Ecoles épiscopales et monastiques en Occident avant les Universités (768-1180). Deuxième édition. Paris, Picard; Ligugé, abbaye Saint-Martin; 1924. In-8°, x-227 p. (Archives de la France monastique, vol. XXVI.)

Mathiez (A.). La Révolution française. Tome II. La Gironde et la Montagne. Paris, Colin, 1924. In-16, 223 p. Prix : 6 francs.

Mortier (Alfred). Le Démon dans les incarnations dramatiques. Paris, Peyronnet, 1924. In-12, 63 p. Prix : 3 fr. 50.

Pourrat (L'abbé J.). La spiritualité chrétienne. Tome III. Les temps modernes. 1re partie. De la Renaissance au Jansénisme. Paris, Gabalda, 1925. In-12, x-607 p. Prix : 16 francs.

Richard (P.). La Monarchie pontificale jusqu'au concile de Trente (Extr. de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XX). Louvain, 40, rue de Namur, 1924. In-8°, 46 p.

Ristelhueber (René). Les traditions françaises au Liban. Paris, Alcan, 1925. In-8°, 336 p. Prix : 20 francs. (Bibliothèque d'histoire contemporaine.)

Roure (Lucien). Au pays de l'Occultisme, ou Par delà le Catholicisme. Paris, Beauchesne, 1925. In-12, 348 p. Prix : 12 francs.

Sznuro (G.). Les origines du droit d'alternative bénéficiale. Le Puy, Gamon, 1924. In-8°, 76 p. Prix : 5 francs.

Union Missionnaire du Clergé. L'Apostolat missionnaire de la France. Conférences données à l'Institut catholique de Paris, 1re série : 1923-1924. Paris, Téqui, 1924. In-12, xxii-310 p. Prix : 7 francs.

Uzureau (Le chanoine). Pie VI et le serment de liberté et d'égalité. Paris, Savaète, 1925. In-8°, 11 p. — Les seize documents reproduits montre que le pape *in petto* désapprouvait le serment.

Vingtrinier (Emmanuel). La Contre-Révolution. Première période. 1789-1791. Tome II. Paris, Emile-Paul, 1925. In-8°, 416 p. Prix : 15 francs.

ART CHRETIEN

Aubert (Marcel). Répertoire d'art et d'archéologie. Fasc. 27. Paris, Champion, 1925. In-4°, 176 p. Prix : 30 francs.

Chenesseau (G.). Monographie de la cathédrale d'Orléans. Paris, Houzé, 1925. In-12, 144 p. Prix : 6 francs.

LEDRU (A.). Eglise de N.-D. de la Couture au Mans. Le Mans, E. Benderitter, 1924. In-8°, x-82 p.

LEDRU (A.). Eglise de N.-D. du Pré au Mans. Le Mans, E. Benderitter, 1924. In-8°, 82 p.

MARTIN (Henry). La grammaire des styles. Le style Louis XIII. Paris, libr. d'art R. Ducher [1924]. In-8°, 64 p., 47 illustr.

PHILIPPE (André). Anciennes cloches vosgiennes (XVe-XVIIIe siècles). Epinal, impr. Vosgienne, 1925. In-8°, 112 p., pl.

QUINIOU (F.). Penmarc'h. Eglise et chapelle. Quimper [libr. Goaziou, 1925]. In-16, 35 p., fig. Prix : 2 francs.

VAN BERCHEM (Marguerite) et Etienne CLOUZOT. Mosaïques chrétiennes du IVe au Xe siècle. Paris, Morancé, 1925. In-4°, LXXII-234 p., fig. et pl. Prix : 120 francs.

BIOGRAPHIES

AGNEL (L'abbé Arnaud d'). Saint Vincent de Paul, directeur de conscience. Paris, Téqui, 1925. In-12, XII-387 p. Prix : 10 francs.

BASSET D'AURIAC (G.). La très belle histoire de sainte Radegonde. Marseille, éditions Publiroc, 1924. In-12, 158 p.

BEAUFRETON (Maurice). Saint François. Paris, Plon, 1925. In-12, 340 p. Prix : 12 francs.

BONDARRAMPÉ (L'abbé P.). Le vénérable Louis-Edouard Cestac. Sa vie, son œuvre. Paris, J. de Gigord, 1925. In-8°, XVI-590 p.

COMTE (C.). Le cardinal Mermillod d'après sa correspondance. Paris, Bloud, 1924. In-16, 271 p. Prix : 12 francs.

COULANGE (Louis). La Vierge Marie. Paris, Rieder, 1925. In-16, 160 p. Prix : 6 fr. 50. — L'auteur, historien et critique hardi, expose comment s'est élaborée, dans la foi populaire et la théologie, la figure de la Vierge Marie.

DUPIN (Pierre et Paul). Dom Jean de Watteville, abbé de Baume, maître des requêtes au souverain Parlement de Dôle. L'histoire et la légende. Paris, Picard, 1925. In-8°, 149 p. Prix : 15 francs.

EDOUARD D'ALENÇON (Le R. P.). La vie et l'œuvre du R. P. Jean-Baptiste de Chémery. Blois, Œuvre des Trois « Ave Maria », 1924. In-12, 272 p. Prix : 5 fr. 50.

FEYEL (Paul). Jeanne d'Arc. Paris, Hachette, 1925. In-8°, fig. Prix : 2 fr. 50. (L'Encyclopédie par l'image.)

FRONDEVILLE (Henri de). Pierre Lambert de la Motte, évêque de Béryte (1624-1679). Paris, « Editions Spes », [1925]. In-8°, 94 p. Prix : 6 francs.

GAILLARD DE CHAMPRIS. Mgr de Montmorency-Laval, premier évêque de la Nouvelle-France. Paris, Bloud, 1924. In-32, VIII-165 p. Prix : 6 francs.

GEORGE (Alph.). Le T. R. P. Achille Desurmont de la congrégation du T. S. Rédempteur (1828-1898). Paris, Téqui, 1924. In-8°, 647 p. Prix : 15 francs.

GILOTEAUX (L'abbé P.). Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Physionomie surnaturelle. Paris, Téqui, 1925. In-12, XXI-213 p. Prix : 7 francs. — Quatrième édition, dotée d'importantes retouches et précédée d'une lettre de S. Gr. Mgr Du Bois de la Villerabel, archevêque de Rouen.

GIROUILLE (H.). Vie du vénérable Père Joseph Passerat, premier rédemptoriste français (1772-1858). Paris, Téqui, 1924. In-8°, XIV-696 p.

GOYAU (Georges). Frédéric Ozanam. Paris, Payot, 1925. In-16, 128 p. Prix : 5 francs.

HABLOVILLE (Claude d'). Grandes figures de l'église contemporaine.

Mgr Duchesne, Mgr Baudrillart, Mgr Ireland. Paris, Perrin, 1925. In-16, IV-267 p. Prix : 7 fr. 50.

HAMON (A.), S. J. Histoire de la dévotion au Sacré-Cœur. Tome II : L'aube de la Dévotion. Paris, Beauchesne, 1925. In-8°, XXIX-359 p. Prix : 20 francs.

HARISPE (Pierre). Lamennais. Paris, Casa editorial Franco-Ibero-Americana, 1925. In-8°, 445 p., pl. Prix : 15 francs.

HOUTIN (Albert). Une grande mystique. Mme Bruyère, abbesse de Solesmes (1845-1909). Paris, Alcan, 1925. In-8°, VII-316 p. Prix : 20 francs.

JEUNÉ (M.-R.). Une mystique dominicaine. La vénérable Agnès de Langeac (1602-1634). Paris, Téqui, 1924. In-12, VI-244 p. Prix : 6 francs.

JOST (Mgr G.). Vie de Mgr Marbach, évêque de Paphos *in partibus*, premier coadjuteur de Mgr Fritzen, évêque de Strasbourg. Strasbourg, Le Roux, 1925. In-8°, 97 p. Prix : 4 francs.

LASSERRE (Pierre). La jeunesse d'Ernest Renan. Histoire de la crise religieuse au XIXe siècle. Paris, Garnier frères, 1925. 2 vol. in-16, 384 et 396 p. Prix : 15 francs chaque.

LAVEILLE (Mgr) et l'abbé Charles COLLIN. Gabriel Deshayes et ses familles religieuses. Paris, Téqui, 1924. In-8°, 583 p., portr. Prix : 12 francs.

LE CHARPENTIER (C.). Un médecin mystique au XVIIe siècle. M. Hamon, médecin et solitaire de Port-Royal (1618-1687). Paris, Champion, 1925. In-8°, 160 p. Prix : 7 francs.

MARIE-AMAND DE SAINT-JOSEPH (Le P.). Carmes et Carmélites, martyrs de la Révolution. Paris, Téqui, 1925. In-8°, VIII-154 p. Prix : 6 francs.

PICARD (L'abbé Louis). Emilie de Vialar, fondatrice des religieuses Saint-Joseph de l'Apparition. Paris, 5, rue Bayard, [1925]. In-8°, XV-342 p.

RENARD (Edmond). Le Cardinal Mathieu. 1839-1908. Angers, Toulouse, Rome. La dernière crise de l'Eglise concordataire. Paris, J. de Gigord, 1925. In-8°, VIII-611 p. Prix : 18 francs.

SOL (L'abbé Eugène). H.-S. Guillaume Baudus de Villeneuve, 1725-1794. Paris, Champion, 1924. In-12, 95 p. Prix : 3 francs.

THIRIET (Le P. Edm.). Un héros de la charité, l'abbé Charles Bayle (1829-1873). Paris, Editions « Spes », 1925. In-16, 347 p., portrait. Prix : 10 francs.

TROCHU (F.). Le curé d'Ars. Saint Jean-Marie-Baptiste Vianney (1786-1859). D'après toutes les pièces du procès de canonisation et de nombreux documents inédits. Paris et Lyon, Vitte, 1925. In-8°, 600 p., fig.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

ALBE (Le chanoine Edmond) et Armand VIRÉ. L'Hébrardie. Espagnac (Lot). Histoire du prieuré du Val-Paradis d'Espagnac de l'ordre des chanoinesses régulières de Saint-Augustin. Brive, impr. Lachaise, 1924. In-8°, XXXVII-27-106 p.

ALBE (Le chanoine Edmond) et Armand VIRÉ. L'Hébrardie. Marcilhac (Lot). Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre de Marcilhac de l'ordre de Saint-Benoît. Brive, impr. Lachaise, 1924. In-8°, XXXVII-164 p.

Congrégation des Filles de la Sagesse (La). Paris, Letouzey, 1925. In-16, 157 p. Prix : 3 fr. 50. (Les Ordres religieux.)

Congrégation des Filles de la Sagesse. Paris, Letouzey, 1925. In-16, 160 p. Prix : 3 fr. 50. (Les Ordres religieux.)

Congrégation des religieuses Oblates de Saint-François de Sales (La).

Paris, Letouzey, 1925. In-16, 153 p. Prix : 3 fr. 50. (Les Ordres religieux.)

Congrégation du Sacré-Cœur de Marie (La). Paris, Letouzey, 1924. In-16, 156 p. Prix : 3 fr. 50. (Les Ordres religieux.)

Daval (Le R. P. Guy). Les Clarisses. Paris, Letouzey, 1924. In-16, 152 p. Prix : 3 fr. 50. (Les Ordres religieux.)

Fouqueray (Le P. Henri), S. J. Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la suppression (1528-1762). Tome IV : Sous le ministère de Richelieu. Première partie (1624-1634). Paris, Bureaux des *Etudes*, 1925. In-8°, XIII-442 p. Prix : 25 francs.

Gérardin (Edouard). Histoire de Lorraine, duchés, comtés, évêchés, depuis les origines jusqu'à la réunion des deux duchés à la France (1766). Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1925. In-8°, XII-368 p., fig. et cartes. Prix : 10 francs.

Histoire de l'abbaye bénédictine de Saint-Eustase (966-1924). Vergaville. Lunéville. Saint-Dié (Meurthe), Cassine (Italie). Roville-aux-Chênes (Vosges), par les religieuses de la communauté. Nancy, Soc. d'impressions typographiques, 1924. In-8°, XVI-176 p., fig.

Jénouvrier (L.). Un collège français et chrétien : Saint-Vincent-de-Paul de Rennes (1842-1923). Préface de S. E. le cardinal Charost. Rennes, Oberthur, 1924. In-8°, X-216 p., fig. et plan. Prix : 8 francs.

Leclercq (Dom Henri). Saint-Benoit-sur-Loire. Paris, Letouzey, 1925. In-16, 159 p. Prix : 4 francs. (Les grands pèlerinages.)

Léon (Achille). La résidence des Récollets de la province de Saint-Denis à Nantes. 1639-Période révolutionnaire. (Extr. de la *Revue d'histoire franciscaine*, t. I, n°s 1 et 4). Paris, Picard, 1924. In-8°, 13 et 32 p.

Naz (Raoul). L'avouerie de l'abbaye de Marchiennes (1038-1262). Paris, Presses universitaires de France, 1924. In-8°, 121 p.

Olichon (L'abbé A.). Mgr Lebeurier et l'Union apostolique des Prêtres séculier du Sacré-Cœur. Paris, Téqui, 1924. In-16, X-470 p. Prix : 15 francs.

Quentin (Dom Henri). Notice historique sur l'abbaye de Solesmes. Tours, Mame et fils, 1924. In-18, 151 p., fig.

Regné (Jean). La civilisation cistercienne en Vivarais au moyen âge. Abbayes de Mazan et des Chambons. Privas, chez l'auteur, 22, cours du Temple, 1925. In-8°, 31 p.

HISTOIRE LOCALE

Annuaire catholique des Alpes-Maritimes, 1925. Aux Bureaux de l'Evêché. In-8°, 229 p. Prix : 7 fr. 50.

Beyssac (Jean). Les Chevaliers de l'Eglise de Lyon. Lyon, impr. des Missions Africaines, 1925. In-8°, 174 p.

Bezard (Y.). L'assistance à Versailles sous l'ancien régime et pendant la Révolution. Paris, Le François, 1925. In-8°, 140 p., 1 plan, 1 pl. Prix : 8 francs.

Breffy (G.). Notre-Dame des Victoires. Paris, Letouzey, 1925. In-16, 155 p. Prix : 4 francs. (Les grands pèlerinages.)

Draussin (H.) et Ad. Causse. L'Eglise réformée de Valence. Esquisse historique. Valence, impr. nouvelle. In-8°, 199 p.

Escudier (Joseph). La Sainte-Baume. Paris, Letouzey, 1912. In-16, 156 p. Prix : 4 francs. (Les grands Pèlerinages.)

Fournier (L'abbé E.). Un registre de l'officialité du Chapitre de Paris au XVe siècle (Extr. du *Canoniste* de juin-juillet 1924). Paris, Lethielleux, 1924. In-8°, 15 p.

Gabory (Emile). La Révolution et la Vendée, d'après des documents

inédits. Les deux Patries. Janvier 1789 à août 1793. Paris, Perrin, 1925. In-8°, XI-333 p. Prix : 12 francs.

GRIMAUD (Albert) et Marius BALMELLE. Précis d'histoire du Gévaudan rattachée à l'histoire de France. Paris, Champion; Mende, Bonnefoy, 1925. In-8°, 368 p. Prix : 12 francs.

HENRY (Le R. Père F. M.). Dom Maudez-René Le Cozannet. Le diocèse de Tréguier au début du XVIIIe siècle. Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1924. In-8°, V-303 p. Prix : 11 francs.

JULES (Léon). Notre-Dame de la Délivrande. Le pèlerinage, la basilique. Essai historique. Caen, Soc. d'impression de Basse-Normandie, 1924. In-8°, 234 p., fig.

LALLEMENT (Louis). Jean-Baptiste Champion, confesseur de la Foi et la paroisse de Valmy (1785-1842). Paris, Champion, 1925. In-8°, 202 p. Prix : 12 francs.

LAVERGNE (Géraud). L'Erudition en Périgord. Historiens et archéologues périgourdins au XIXe siècle (Extr. du *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*). Périgueux, impr. Ribes, 1924. In-8°, 16 p.

LE CLAIRE (L'abbé). Saint-Léry. Monastère et paroisse. Vie du saint. Rennes, impr. du « Nouvelliste », 1925. In-16, 112 p., fig.

POETE (Marcel). Une vie de cité. Paris de sa naissance à nos jours. Album de 600 illustrations d'après les documents accompagnés d'un texte. Paris, Picard, 1925. Gr. in-8°, 520 p. Prix : 75 francs.

POIRIER (A.-D.). Mgr Paillou et les débuts du Concordat en Vendée. 1800-1812. 1re partie (Extr. de l'*Annuaire* de la Société d'émulation de la Vendée, an. 1924. p. 53 à 82). In-8°.

POIRIER (L'abbé A.-D.). Notre Vendée. Eléments d'histoire et de géographie régionales. Fontenay-le-Comte, impr. Lussaud, 1924. In-4°, 112 p., illustr.

RICHERMOZ (Le chanoine Frédéric), et l'abbé Joseph-Marie EMPRIN. Personnel ecclésiastique du diocèse de Tarentaise, du Concordat à la Séparation (1802-1906). Montpellier, impr. de la Manufacture de la Charité, 1924. In-8°, XVI-315 p. Prix : 20 francs.

VILLAT (Louis). La Corse de 1768 à 1789. Tome I. La réduction à l'obéissance. Tome II. Le « despotisme éclairé » et le don de la Corse à la France. Besançon, Millot frères, 1925. In-8°, XXXI-350 p., 495 p.

ERRATA

Page 8, ligne 11. Au lieu de : *Mignien*, lire MIGNEN.

Page 18, lignes 21-22. Au lieu de : ancien *élève*, lire : docteur ès lettres, ancien membre.

Page 195, notes 70 et 71. Lire : *Hist. gén. de Languedoc*, éd. VAISSÈTE-LAUMONIER

ESCUDIER (Joseph). La Sainte-Baume. Paris, Letouzey, 1912. In-16,

Page 279, dernière ligne. Par suite d'une faute d'impression dans l'article de M. Chappée (*La Province du Maine*), on voudra bien substituer l'année 1405 au millésime *1485*.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Toulouse, Librairie Marqueste, 7, Rue Ozenne : E.-H. Guitard, imprimeur-libraire-éditeur.

LE P. CHEMINOT

ET

LE DUC CHARLES IV DE LORRAINE[1]

I. Le P. Didier Cheminot. Il est nommé confesseur du duc de Lorraine. — II. Le duc Charles IV, la duchesse Nicole et Béatrix de Cusance. — III. Rôle du P. Cheminot dans l'affaire du divorce de Charles IV. — IV. La cause portée devant le Saint-Siège. — V. Le P. Cheminot à Rome. — VI. Il retourne auprès du duc et refuse de s'en séparer, malgré les ordres du P. Général. — VII. Le duc de Lorraine traite avec Louis XIII et recouvre une partie de ses États. — VIII. Nouvelle rupture. Excommunication du duc et de son confesseur. Soumission du P. Cheminot.

I. — Didier Cheminot était né à Pont-à-Mousson le 21 avril 1590. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1608, il avait prononcé les vœux solennels de profès le 7 juin 1626. D'un zèle ardent, d'une piété exemplaire, ce religieux n'aspirait qu'aux missions lointaines. Deux fois, alors qu'il enseignait la philosophie au collège de Châlons-sur-Marne, il avait supplié le P. Général de l'envoyer dans les Indes, demande qu'il renouvela encore au lendemain de sa profession. Peut-être fut-il écarté à cause de certains défauts : d'un jugement peu sûr, d'un caractère opiniâtre, il n'avait jamais inspiré une entière confiance à ses Supérieurs. Grand fut donc l'étonnement de tous quand on apprit, le 25 mars 1637, que le duc de Lorraine venait de l'appeler à diriger sa conscience. Comme s'il eût voulu en imposer à la Compagnie, Charles IV avait entouré cette nomination de formalités solennelles et, sans aucun accord préalable, il avait dressé des lettres patentes quelque peu impératives, « en conséquence de quoi, mandait-il, nous prions et instamment requérons les supérieurs de

1. Ces pages sont tirées du tome V de l'ouvrage du P. Fouqueray, sur *La Compagnie de Jésus en France*, actuellement sous presse. — Les lettres citées sans autre indication que les recueils d'où elles sont extraites, appartiennent aux Archives de la Compagnie de Jésus.

la dite Compagnie, qu'il appartiendra, de lui donner tous congés et licences à ce nécessaires. » (25 mars 1637)[2].

Quelques jours après, le P. Cheminot informa le P. Général du choix dont il avait été l'objet, et demanda son approbation. Il n'ignorait pas, disait-il, les difficultés inséparables d'un tel office, et se déclarait prêt à suivre fidèlement l'instruction du P. Aquaviva pour les confesseurs des grands. « Quelques-uns, ajoutait-il, regretteront peut-être ma présence auprès du sérénissime prince, parce qu'ils me soupçonnent d'avoir une doctrine relâchée ; mais je veillerai sur moi et sur ma doctrine »[3].

Les soupçons des confrères du P. Cheminot n'étaient pas sans fondement; mais le P. Général, n'ayant alors aucune raison sérieuse de s'opposer aux volontés de Charles IV, donna l'autorisation demandée[4]. Nous avons la lettre par laquelle le prince lui exprime sa reconnaissance, et la réponse de Vitelleschi[5], supérieur général de la Compagnie. Cette dernière montre que Sa Paternité ignorait totalement dans quelle déplorable situation se trouvait à ce moment le duc de Lorraine.

II. — Jeune encore, esprit brillant, caractère courageux, mais de nature inquiète et capricieuse, Charles IV se faisait de la sainteté du mariage la plus fausse idée. Fils de François de Vaudemont et neveu du duc Henri II, il avait épousé la fille aînée de celui-ci, la princesse Nicole, par motif purement politique, pour s'assurer la couronne si vraiment la loi salique n'était pas reconnue dans le duché. Nous avons vu que telle était en effet l'opinion plus ou moins intéressée de Richelieu et comment, après l'occupation de Nancy (septembre 1633), il obtint que Nicole quittât sa capitale pour se retirer à Paris. Or, cette séparation des deux époux allait exercer une funeste influence sur la conduite du mari. Celui-ci, tout d'abord, témoigna le désir de retrouver sa femme et insista, à plusieurs

2. Patentes du duc Charles IV nommant le P. Cheminot son confesseur, 25 mars 1637 (*Campaniæ historia*, t. I, n° 81).

3. Lettre du P. Cheminot au P. Général (*Campaniæ historia*, t. I, n° 92).

4. Lettre de Vitelleschi à Cheminot, 20 mai 1637 (*Lugdun., Epistolæ Generalium*, t. III.

5. Lettre de Charles IV à Vitelleschi, 10 juillet 1637 (*Lugdun., Epist. ad Generales*, t. I). Lettre de Vitelleschi à Charles IV, 23 août 1637 (*Gallia, Epistolæ Generalium ad externos*, 1613-1672).

reprises, pour qu'elle vînt le rejoindre à Besançon[6]; puis bientôt, errant à travers l'Europe, il l'oublia pour s'adonner à tous ses caprices.

Ce fut en 1634, lors de son premier séjour dans la capitale de la Franche-Comté, que Charles IV rencontra Béatrix de Cusance. Epris des charmes et de la beauté remarquable de cette jeune fille de dix-huit ans, il ne tarda pas à déclarer sa passion[7], et dès lors, fertile en expédients, il chercha les moyens de rompre avec Nicole : son mariage était nul, prétendait-il, comme contracté par la seule raison d'Etat à la suite de contrainte exercée sur sa libre volonté, sa cousine elle-même n'ayant cédé qu'aux injonctions de ses parents. A l'entendre, le séjour de Nicole à Paris confirmait le peu de valeur de leur union. Cependant, la famille ducale pensait tout autrement, et, l'année suivante, tandis que Charles IV guerroyait en Allemagne, sa sœur, la princesse de Phalsbourg, dans le dessein de couper court au projet de divorce, parvint à marier mademoiselle de Cusance au prince de Cantecroix, riche seigneur de la maison de Granvelle[8].

Mais le duc de Lorraine ne s'embarrassait pas pour si peu. Revenu à Bruxelles après la victoire de Nordlingen et y ayant retrouvé Béatrix, il lui témoigna les mêmes attentions que par le passé. Le désir d'apparaître comme un sauveur aux yeux de la princesse de Cantecroix et de ses compatriotes ne fut sans doute pas étranger à la détermination qu'il prit de marcher au secours de la Franche-Comté. A peine Dôle était-il délivré que le prince de Cantecroix mourut emporté par la peste. Peu après, Charles IV demanda la main de Béatrix; comme celle-ci lui objectait qu'il était déjà marié, il résolut de faire rompre officiellement son union avec Nicole, et trouva des casuistes et des jurisconsultes complaisants pour en déclarer la nullité. Sur quoi, le 2 avril 1637, en présence des témoins requis, mais en secret, le vicaire de la paroisse Saint-Pierre de Besançon, délégué par son curé, donna la bénédiction aux nouveaux

6. Lettres de Charles IV à la duchesse Nicole, dans Des Robert, *Campagnes de Charles IV*, 1634-1638, p. 5 et pièces justificatices, p. 433-439.

7. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. III, p. 324. — Des Robert, *Campagnes de Charles IV*, pp. 238, 239, 375-385.

8. D'Haussonville, *Hist. de la réunion de la Lorraine à la France*, t. II, p. 92-96.

époux[9]. Dès qu'elle eut connaissance de ce qui s'était passé, la princesse Nicole fit toutes les protestations nécessaires et attendit les événements.

III. — Ce mariage avait été célébré huit jours après le choix du P. Cheminot comme confesseur du duc de Lorraine. On l'accusa de s'être facilement prêté aux caprices du prince, et l'on rendit tous les Jésuites solidaires de cette honteuse condescendance. Qu'en est-il au juste ? et si le P. Cheminot fut coupable, à quel point la Compagnie doit-elle porter la responsabilité de sa faute ?

D'abord, il n'est point du tout certain que le P. Cheminot ait été consulté ou qu'il soit entré en fonctions avant la célébration du second mariage. Charles IV du moins le niera : « Nous attestons à tous, écrira-t-il le 22 juillet 1639, que le P. Didier Cheminot, notre confesseur, n'a coopéré en rien de près ou de loin à notre mariage avec Madame Béatrix de Cusance. C'est à son insu qu'il a été contracté, le Père n'étant devenu notre confesseur qu'après sa célébration »[10]. En effet, ce fut le 20 mai seulement que le P. Général approuva le choix du confesseur, et le 10 juillet que le duc remercia Vitelleschi de l'autorisation accordée à Cheminot et demandée le 25 mars. Mais si le Père ne fut pas consulté avant le mariage, il faut bien avouer que dans l'exercice de sa charge il se montra dès le principe, faible et complaisant. Aussi, le 15 janvier 1638, avec une singulière inconscience, Charles IV écrivait-il au P. Général : « Monsieur mon Révérend Père, la satisfaction que je reçois de la conduite du P. Cheminot m'oblige d'en porter témoignage à Votre Révérence, et à assurer que dans l'assistance spirituelle qu'il me rend, je reconnais tous les jours les effets de la probité et suffisance qui le tiennent en estime parmi ceux de votre Ordre. C'est le rapport que l'on en doit faire avec vérité, ni ayant (*sic*) que les esprits téméraires et mal informés qui en puissent

9. D'Haussonville, *ouvr. cité*, p. 96-98. Digot, *Hist. de la Lorraine*, pp. 235, 273. Dom Calmet, *Hist... de Lorraine*, t. III, p. 342.

10. Déclaration du duc de Lorraine, 22 juillet 1639 (*Gall. Assist. Les confesseurs du Roy*). Le texte porte *electus fuerit;* mais il ne peut être ici question de la déclaration du choix, puisque les patentes de nomination sont du 25 mars 1637; il s'agit donc seulement de l'entrée en charge.

parler autrement »[11]. Non, les téméraires n'étaient point ceux qui blâmaient la conduite de Cheminot, mais lui-même et son pénitent, que les critiques auraient dû rendre plus circonspects.

Est-il vrai que les Supérieurs de la Compagnie prirent en main la défense du duc de Lorraine et trouvèrent des raisons pour disculper l'imprudent confesseur ? Nullement. Crétineau-Joly a eu entre les mains la volumineuse correspondance des PP. Claude Maillard, Florent de Montmorency, Jean Bruan, Barthélemy Jacquinot et Jean Tollenare, tous activement mêlés à cette affaire : « Ces lettres, dit-il, au nombre de plus de cent cinquante, embrassent un espace de cinq ans; elles contiennent le récit des tentatives faites auprès du duc de Lorraine et de Cheminot pour les amener à résipiscence »[12].

Dès le début, les Pères de Besançon avec lesquels vivait le confesseur de Charles IV, désapprouvèrent vivement son attitude, et leurs plaintes parvinrent au P. Général. Ne voulant pas agir sans peser le pour et le contre, Vitelleschi prit des informations auprès des étrangers les mieux renseignés. Or, il n'en reçut que des témoignages favorables au P. Cheminot, preuve évidente que la question du second mariage, si claire pour nous, ne l'était pas autant pour les contemporains. Voici d'abord l'archevêque de Besançon, Claude d'Achey, qui loue les vertus et la piété du duc de Lorraine. « Quant au Père Didier Cheminot, dit-il, je n'ai rien remarqué en lui d'indigne d'un religieux ou de contraire à l'Institut de votre Société. » Et il engage le P. Général à ne point croire trop facilement les bruits qui courent, ajoutant que dans les circonstances présentes, on ne pourrait sans scandale enlever le Père à son emploi[13]. Un reclus de Besançon, en réputation de sainteté, écrit dans le même sens : « Pour ses grands mérites, il importe grandement qu'il [le P. Cheminot] n'abandonne de loin son Altesse »[14]. Un sieur Arnoult est plus explicite encore

11. Lettre de Charles IV à Vitelleschi, 15 janvier 1638 (*Epistolæ principum*, t. IV).

12. Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. III, pp. 368, 369.

13. Lettre de l'archevêque de Besançon à Vitelleschi, 14 août 1638 (*Epistolæ Episcoporum*).

14. Lettre d'un reclus de Besançon à Vitelleschi, 14 août 1638 (*Francia, Epistolæ ad Generales*, t. I).

et prend hautement la défense du confesseur : « Je dois assurer Votre Excellence que ceux qui ont donné les avis que j'ai eu en mains du dit Rev. Père Cheminot, sont mal informés; du moins ils interprètent ses actions avec trop de rigueur... sur quelques rapports de personnes passionnées qui ne pénètrent pas assez l'affaire et qui ne l'entendent pas... Ce bon Père Cheminot est homme fort prudent et... je crois que cette sainte Compagnie a plus avantage de toutes parts en le laissant agir comme il fait avec ce Prince que de le séparer »[15].

Ces bons témoignages ne suffisaient point à rassurer le P. Général, d'autant moins que de nouvelles plaintes lui arrivaient de tous côtés, des princes de la maison de Lorraine, des personnages les plus distingués du pays, et même des Pères de la Compagnie[16]. Il écrivit donc le 15 mars 1639 au P. Cheminot, lui demandant des explications et lui ordonnant de s'astreindre désormais à la règle commune, de ne point se séparer de son *socius*, de rendre compte de ses actions aux Supérieurs et de ne point s'immiscer dans les affaires étrangères à l'Institut[17]. Les Pères de Bruxelles, où le P. Cheminot avait accompagné le duc de Lorraine, se montrèrent moins accommodants que ceux de Besançon : ils lui refusèrent l'entrée du collège, au grand déplaisir de Charles IV. « Il est vrai, écrit le duc à Vitelleschi, qu'étant venu en cette ville par la poste, et le Père venant après moi avec mon train, le P. Maillat (Claude Maillard) me vient dire de la part des Jésuites de ce lieu qu'il ne recevrait le P. Cheminot dans leur maison, étant résolu de lui faire cet affront et à moi, poussé par quelque personne ou raison peu considérable... Ainsi il resta dans le logis de mes gens pour ce jour. Le lendemain, s'étant entrevu avec les Pères, il fut reçu à la (leur) maison, d'où il n'est parti que pour sortir de cette ville »[18].

Le jour même où Charles IV traçait ces lignes (4 juin 1639),

15. Lettre de M. Arnoult au P. Vitelleschi, 15 août 1638 (*Lugdun., Epistolæ ad Generales*, t. I, n° 81).

16. Lettre du P. Général au P. Cheminot, 21 mai 1639 (*Flandre-Belg., Epistolæ Generalium*, 1630-1645).

17. Du même au même, 15 mars 1639 (*Lugdun, Epistolæ Generalium*, t. III).

18. Lettre de Charles IV à Vitelleschi, 4 juin 1639 (*Campan., Epistolæ ad Generales*, t. I, n° 143).

le P. Général intimait au P. Cheminot l'ordre formel de quitter le duc et de se retirer à Besançon[19].

IV. — Aussi bien, le Saint-Siège venait d'être saisi de la cause. Le 18 juin, le pape Urbain VIII adressait à l'archevêque de Malines un bref dans lequel il flétrissait le second mariage de Charles IV, exhortait ce prince à reconnaître la duchesse Nicole pour sa vraie et légitime épouse, et le menaçait, s'il tardait à se soumettre, des peines prescrites par le droit canon. Quant au confesseur du duc, le souverain pontife voulait que l'on instituât un procès juridique pour savoir s'il avait conseillé cette détestable union. S'il était reconnu coupable, on devait s'assurer de sa personne, l'emprisonner ou du moins lui enlever le pouvoir d'entendre les confessions[20].

Le P. Guillaume de Waal, recteur du collège de Bruxelles, accompagné du P. Claude Maillard, fut chargé par l'archevêque de porter le bref du pape au duc de Lorraine, alors campé dans le voisinage de Sierck. Charles IV ne pouvant quitter son armée, remit au conseiller d'Etat Bousmard une lettre pour l'archevêque, dans laquelle il protestait de sa parfaite soumission au Saint-Siège. Le sieur Bousmard devait aussi exposer les raisons qui militaient en faveur de la nullité du premier mariage, et la bonne foi avec laquelle avait été contracté le second, sur la décision de personnages éminents et des hauts dignitaires ecclésiastiques du diocèse de Besançon[21]. En outre, par une attestation que nous avons déjà citée, le duc déclara que son confesseur n'avait coopéré en rien à son alliance avec la princesse Béatrix. Une autre lettre, très respectueuse pour l'autorité du souverain pontife, fut envoyée par l'intermédiaire du nonce de Cologne au cardinal Barberini[22].

19. Lettre de Vitelleschi à Cheminot, 4 juin 1639 (*Lugd.*, *Epistolæ Generalium*, t. III). — Rien ne peut mieux donner idée des démarches inconsidérées du P. Cheminot que celle qu'il fit auprès de Pierre Fourier; n'osa-t-il pas lui demander un témoignage favorable à la thèse de la nullité du premier mariage ? Le saint l'éconduisit non sans un douloureux étonnement. Cf. E. Longin, *Deux études sur saint Pierre Fourier*, p. 41-44.

20. Bref d'Urbain VIII à l'archevêque de Malines, 18 juin 1639 (*Campaniæ historia*, t. I, n° 95).

21. Lettre du duc de Lorraine, 23 juillet 1639 (*Campaniæ historia*, t. I, n° 105).

22. Lettre du même à Barberini (Arch. vat., *Colonia*, n° 79, f. 13).

De son côté, le P. Cheminot, dans un Mémoire adressé à Rome, s'efforçait de justifier sa propre conduite : le second mariage était un fait accompli quand il l'avait connu; au même moment il voyait le duc dans la bonne foi, et l'archevêque consulté jugeait qu'il ne pouvait le quitter sans scandale. Au surplus, c'était d'après ses avis que Charles avait résolu de recourir au pape, et tous deux entendaient bien respecter la décision du Saint-Siège[23].

En effet, nous trouvons dans les papiers de la nonciature cette lettre adressée à Urbain VIII par le duc de Lorraine :

« Très Saint Père. Il y a longtemps que je désirois avec passion faire sçavoir à Votre Sainteté l'estat des plus importantes affaires que j'aye, mais à cause de certains rapports qui m'avoient esté faicts de diverses parts, je n'osais en prendre l'hardiesse. Maintenant qu'en la personne du sieur abbé de Jendures, mon résident, il a plu à Votre Saincteté me donner des novelles asseurances de la continuation de ses bonnes volontez en mon endroit, bien qu'en mon particulier je n'en eusse jamais doubté, cela toutes fois m'a affermis dans la résolution de recourrir, comme je fais par ces présentes, en toute confiance et toute humilité à sa bonté paternelle pour recevoir l'honneur de sa direction et de son assistence. Je luy envoye à cet effect le R. P. Cheminot, de la Compagnie de Jésus, mon confesseur que j'ay choisi pour estre zélé à l'union des Princes souverains avec le Sainct-Siège et à mon bien spirituel, la suppliant très humblement de luy donner croyance en tout ce qu'il luy représentera de ma part, et de luy vouloir commettre ce qu'elle désirera de moi sur le subject de cette dépesche. Et me confiant entièrement en la bonté, prudence et autorité suprême de Votre Saincteté, et que personne ne pourra près d'elle contre la vérité et mon bien, j'attendray l'honneur de ses responces pour m'y conformer avec autant d'obéissance et de ponctualité, que je suis, après luy avoir baisé en toute humilité les pieds, Très Sainct Père, votre très humble et très obéissant fils et serviteur. C. D. Lorraine »[24].

Cette lettre est du 24 mai 1639. Le P. Cheminot, chargé sans doute de la porter, ne partit pour Rome que vers la fin du mois de juin.

V. — Son voyage était fort mal vu des parents de Charles IV

23. Mémoire justificatif du P. Cheminot (Arch. vat., *Nunz, di Francia*, n° 79, f. 12).

24. Lettre de Charles IV au pape, 24 mai 1639 (Arch. vat., *Nunz. di Francia*, n° 79, fol. 19).

et spécialement du duc Nicolas-François. Celui-ci, ne pouvant l'empêcher, voulut du moins mettre en garde le P. Général contre les démarches insidieuses du confesseur [25]; la précaution n'était pas inutile, comme la suite le montrera.

Pour mieux réussir dans la défense d'une cause qu'il faisait sienne, Cheminot présenta aux professeurs du Collège romain deux cas de conscience dont il demandait la solution. L'un des deux, proposé sous les noms fictifs de Titius et de Bertha, était analogue mais non semblable à celui de Charles et de Nicole. Cependant l'intention du Père, s'il trouvait la réponse conforme à ses vœux, était de s'en servir auprès des consulteurs des Congrégations romaines. D'après un document que nous avons entre les mains, treize Pères, parmi lesquels le célèbre Jean de Lugo, répondirent unanimement que dans le cas proposé, le premier mariage était nul et le second valide; et vraiment, le cas de Titius et Bertha, tel qu'il était rédigé, ne pouvait recevoir une autre solution : tout mariage où la liberté des conjoints est violentée par une crainte grave[26], est nul en *thèse* générale; encore reste-t-il à prouver que dans telle *hypothèse* déterminée cette condition a bien été remplie. C'est ce que le P. Vitelleschi fit observer au duc Nicolas-François, qui s'était plaint des professeurs du Collège romain : « Le cas proposé, lui écrivait-il le 10 mars 1640, a été apporté ici de Besançon, déjà souscrit par un grand nombre de théologiens de premier mérite et rédigé de manière que tous les théologiens du monde l'auraient souscrit de même. Ils auraient donné une solution contraire si le cas avait été présenté avec toutes les circonstances du mariage de Son Altesse; ce que feraient aussi les Pères du Collège romain, s'ils connaissaient les vrais noms des personnes et les autres circonstances »[27].

D'après un Mémoire du P. Jean Bouvet, le même cas de Titius et Bertha avait été proposé à trois théologiens Jésuites

25. Lettre du duc Nicolas-François au P. Général, 2 juillet 1639 (*Campaniæ historia*, t. I, n° 99).

26. Le cas proposé aux docteurs du Collège romain et dont nous avons la copie (Bibl. nat., fonds Dupuy, vol. 586, fol. 107, 108) commence ainsi : « Titius et Bertha, ambo ex gravi metu et cadente in constantem virum contraxerunt matrimonium... »

27. Lettre du P. Général au duc Nicolas, 10 mars 1640 (*Epistolæ Generalium ad externos*, t. II).

de la Province de Champagne[28]. Ils avaient répondu, suivant la doctrine commune, que le mariage était nul si les partis n'avaient pas donné leur consentement; mais ils avaient ajouté que la connaissance de ce défaut et la déclaration de nullité appartenaient au juge compétent. Quant aux théologiens, disait le P. Bouvet, qui ont prononcé non seulement que le mariage était nul, mais encore que Titius pouvait en contracter un autre, ils n'appartiennent pas à la Compagnie et on ne doit pas la rendre responsable de leur opinion[29].

En attendant la décision suprême, Urbain VIII écrivit au duc de Lorraine qu'il avait pris connaissance des raisons alléguées par son confesseur en faveur de son prétendu mariage avec Béatrix de Cusance, et que, tout bien considéré, il ne pouvait approuver ce second mariage, contracté sans avoir demandé et obtenu la sentence de l'Eglise sur la validité du premier. C'est pourquoi le duc devait d'abord se séparer de Béatrix, non d'une manière fictive, mais dans les conditions qui lui seraient indiquées par l'archevêque de Malines. Puis la cause serait instruite par des prélats jouissant d'une haute considération dans leurs provinces. Et comme la duchesse Nicole y était surtout intéressée, elle serait citée à comparaître, afin de faire valoir ses droits par les personnes qu'elle aurait déléguées. Sa Sainteté terminait en exprimant l'espoir que Son Altesse accueillerait cette réponse comme sortie d'un cœur bienveillant et paternel, et qu'elle persévérerait dans ses sentiments de soumission au Saint-Siège[30].

VI. — L'affaire ainsi engagée, le P. Général tiendra ferme à ce que ses subordonnés ne s'en mêlent plus.

Le P. Cheminot partit de Rome dans les premiers jours d'octobre 1639, chargé par le Souverain Pontife d'une mission auprès de Charles IV, et muni d'un passeport où le cardinal Barberini le recommandait à la bienveillance des autorités ecclésiastiques et civiles[31]. Il n'en fut pas moins arrêté à

28. Lettre du P. Général au P. Jacquinot, 20 octobre 1641 (*Campan., Epistolæ Generalium*, t. II).

29. Mémoire du P. Bouvet au P. Général (*Campaniæ historia*, t. I, n° 196).

30. Bref d'Urbain VIII au duc de Lorraine, 19 octobre 1639 (Bibl. nat., fonds Dupuy, t. 586, fol. 109).

31. Arch. vat., *Nunz. di Francia*, n° 79, fol. 37).

Nancy par l'ordre du gouverneur et confiné quelque temps au noviciat des Jésuites sous la garde d'un soldat. « On n'a saisi sur moi, écrit-il au P. Général le 24 décembre, aucun papier compromettant, mais seulement vos lettres patentes, le passeport, la réponse du Saint Père au duc de Lorraine et les cas de conscience souscrits par les Pères de Rome. J'ai remis ces papiers au capitaine des gardes, et le gouverneur les a tous envoyés à Paris d'où nous attendons un mot qui décidera de mon sort. Je ne regretterais pas une détention qui me serait plutôt agréable, si les affaires du sérénissime prince n'avaient pas à souffrir de ce retard. Quoi qu'il puisse m'arriver, j'espère dans la douce et aimable volonté de Dieu »[32].

Ces paroles de résignation, que nous voulons croire sincères, allaient bientôt être démenties par les actes.

Tout d'abord, à la demande de Charles IV, le P. Général avait permis à Cheminot de rester auprès de lui, dans l'espoir sans doute qu'il aurait plus d'influence que personne pour le maintenir dans une sage docilité aux commandements du Pape[33]. Mais bientôt, sur les rapports peut-être erronés ou du moins exagérés, Urbain VIII manifesta une très vive irritation de ce qu'il apprenait des procédés de ce Jésuite dans lequel il s'était confié : il alla jusqu'à l'appeler « un méchant homme »[34], et dut s'en plaindre à Vitelleschi, car, à la date du 14 juillet 1640, celui-ci ordonnait au P. Cheminot « en vertu de la sainte obéissance » de ne plus parler à personne du mariage de son pénitent, de ne rien écrire, de ne rien faire à ce sujet; il lui enjoignait en outre de rester à Luxembourg ou à Besançon et de ne pas s'éloigner de ces deux villes sans

32. Lettre de Cheminot à Vitelleschi, 24 décembre 1639 (*Campaniæ historia*, t. I, n° 120).

33. Lettre du P. Général au duc de Lorraine, 28 janvier 1640 (*Gall., Epistolæ Generalium ad externos*, 1613-1672).

34. Nous connaissons le sujet de ce mécontentement par une lettre de Cheminot au P. Général. « L'abbé de Jandures a écrit au secrétaire par« ticulier du duc de Lorraine : Le Pape me dit que le P. Cheminot estoit « un méchant homme, qu'il avoit produit une escriture que les Pères « Jésuites d'ici, auxquels il l'attribuoit, ne recognoissoient pas, pour en « avoir osté certaines clauses et restrictives qu'ils y avoient mises; « qu'on croit qu'il s'estoit fait prendre affin que ces papiers fussent « veus; qu'enfin qu'il s'estoit mocqué de luy. » De cette accusation Cheminot se défend énergiquement et par des raisons qui semblent plausibles. (Cheminot à Vitelleschi, 6 juillet 1640, *Campaniæ historia*, t. I, n° 127.)

sa permission expresse[35]. La lettre du P. Général trouva Cheminot à Bruxelles, où il reçut une seconde lettre qui lui renouvelait « sous peine d'excommunication » les mêmes défenses[36].

Ces mesures étaient d'autant plus nécessaires que Charles ne s'était point séparé de Béatrix. Il l'avait emmenée avec lui dans la capitale des Pays-Bas, exigeant du gouverneur, l'Infant Ferdinand, qu'elle y fût accueillie comme duchesse de Lorraine. Il espérait par là faire constater indirectement la validité d'une union que le Pape n'avait pas voulu reconnaître; et il obtint sur ce point un commencement de satisfaction, car l'Infant ne souleva aucune difficulté sur la question d'étiquette[37]. Mais pendant que Mme de Cantecroix était l'objet de tous les égards à la petite cour de Bruxelles, l'archevêque de Malines communiqua au duc et à la princesse un monitoire du Saint-Office qui leur ordonnait de se séparer immédiatement et les menaçait d'excommunication en cas de refus[38]. En vain Urbain VIII, joignant la douceur à la fermeté, rappela-t-il à Charles IV les traditions catholiques de sa famille et ses propres promesses de soumission au Saint-Siège[39]. Le duc, insensible aux avertissements comme aux menaces, continua de vivre avec Béatrix. Le P. Cheminot protesta bien auprès du P. Général n'être pour rien dans une pareille résolution; ne semblait-il pas pourtant l'approuver, quand il ajoutait qu'il lui était moralement impossible d'abandonner Son Altesse ?[40].

Mais Vitelleschi ne lui laissa point cette échappatoire : il lui renouvela l'ordre de quitter la Cour du duc de Lorraine, le 15 août et le 1er décembre 1641, et encore le 8 du même mois avec conseil de passer à un autre ordre religieux[41].

35. Lettre du P. Général au P. Cheminot, 14 juillet 1640 (*Gall. Belg. Epistolæ Generalium*, 1626-1641).

36. Du même au même, 28 juillet 1640 (*Fland.-Belg., Epistolæ Generalium*, 1630-1643).

37. D'Haussonville, *Hist. de la réunion de la Lorraine à la France*, t. II, p. 110. — Dom Calmet, *Hist... de Lorraine*, t. III, p. 385.

38. « Nouvelles de Rome », 19 mai et 16 septembre 1640 (Arch. des Affaires Etrangères, *Rome, Correspondance*, vol. 71, fol. 336-428).

39. Brefs d'Urbain VIII au duc de Lorraine, 5 octobre 1640, 1er juin 1641 (Rome, Bibl. Rospigliosi, t. 13).

40. Lettres de Cheminot à Vitelleschi, 5 juin 1641, 2 février 1642 (*Campaniæ historia*, t. I, n°s 142, 148).

41. Lettres de Vitelleschi à Cheminot (*Campan., Epistolæ Generalium*,

Cheminot trouvait toujours des raisons pour esquiver les injonctions : tantôt il prétendait n'avoir pas reçu les lettres, tantôt n'en avoir pas compris le sens, tantôt n'avoir pu surmonter l'opposition de Charles IV à son départ[42]. Vitelleschi voulut en finir et lui écrivit le 15 décembre : « Par mes lettres précédentes j'ai souvent prévenu V. R. de s'éloigner de la Cour et lui ai défendu, même sous peine d'excommunication, de s'occuper de la cause matrimoniale maintenant réservée au Saint-Siège. Cependant je n'ai rien obtenu, et, au grand scandale et à l'indignation des Pères de la Compagnie et de notables séculiers, V. R. ne cesse d'éluder, voire de mépriser mes ordres, aimant mieux vous en rapporter à des interprétations futiles qu'au sens très clair exprimé dans mes nombreuses lettres. Je vous commande donc, en vertu de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*, non seulement de vous abstenir de tout ce qui aurait rapport au dit mariage, mais aussi de vous éloigner de la Cour, au moins deux jours après la réception de cette lettre »[43]. Le P. Jacquinot, provincial de Champagne, fut chargé de remettre au P. Cheminot, en présence de témoins, la lettre du P. Général, afin que le coupable ne pût, cette fois, prétexter qu'il ne l'avait pas reçue. Et, de fait, le 2 février 1641, il en accusait réception. Quant à se soumettre, il ne le pouvait encore, disait-il : le duc ne lui avait pas permis de s'éloigner de sa personne, n'admettant pas que, sous prétexte de vœux de religion, un de ses sujets fût délié envers lui de l'obéissance naturelle et civile, surtout au préjudice de la justice et de l'innocence, car on ne manquerait pas de se prévaloir du départ du confesseur pour attaquer le second mariage[44].

Cette dernière considération ne pouvait toucher le P. Général, tout au contraire. Mais Charles IV voyait dans le maintien du Jésuite à son service une garantie de sa bonne foi; aussi mit-il tout en œuvre pour le garder. « Mon Père, écrit-il au

t. II). Cheminot étant profès, le pape seul avait le pouvoir de le relever de ses vœux.

42. Lettre de Cheminot à Vitelleschi, 14 août 1640 (*Campaniæ historia*, t. I, n° 132).

43. Vitelleschi à Cheminot, 15 décembre 1640 (*Campan., Epistolæ Generalium*, t. II).

44. Cheminot à Vitelleschi, 2 février 1641 (*Campaniæ historia*, t. I, n° 150).

P. Jacquinot, j'ai été bien aise de recevoir de vos lettres... Quant à ce qui regarde le P. Cheminot et les avis que vous dites vous avoir été donnés contre lui par ceux qui me sont le plus affidés, je ne puis que je m'en étonne, cela ne pouvant venir que de ceux qui sont proches de ma personne, étant de la condition que vous les qualifiez, et par conséquent ils sont coupables d'avoir communication et intelligence avec vous qui êtes de France[45]. Et bien qu'il ne soit fort indifférent de quelle sorte de religieux je me serve, je veux croire néanmoins qu'en me laissant les moyens de faire continuer ledit P. Cheminot près de ma personne ès fonctions propres de votre Compagnie, vous me donnerez occasion de persévérer en la sincère affection que j'ai toujours eu pour elle... »[46]. Non content de prendre la défense de son confesseur auprès des Supérieurs, le duc de Lorraine le menaçait lui-même de châtiment s'il venait à se retirer. « Je vous avertis, lui écrivait-il de Worms le 24 mars 1642, que je ne peux le permettre pour de justes raisons, et que vous n'ayez à l'entreprendre; autrement vous m'obligerez de vous mettre en arrêt, si bien que l'on apprendra à ne pas désobéir en chose que je commande »[47].

Le P. Vitelleschi, mis au courant de toutes ces tergiversations, ne se laissa point prendre à de vains prétextes; il confirma ses ordres précédents et en pressa l'exécution[48].

VII. — Entre temps, Charles IV, plus docile aux remontrances d'Urbain VIII, avait fini par se séparer de la princesse de Cantecroix, et promis de ne plus vivre avec elle jusqu'à la sentence de l'autorité ecclésiastique. Fatigué aussi de sa vie errante, il avait songé à se réconcilier avec Louis XIII et Richelieu. Béatrix de Cusance, à l'instigation de madame de Chevreuse, l'y encourageait, espérant que le roi la reconnaîtrait comme légitime duchesse de Lorraine et abandon-

45. Le P. Barthélemy Jacquinot était né à Dijon.

46. Lettre de Charles IV au P. Jacquinot, citée dans une lettre de Cheminot à Vitelleschi, 14 août 1642 (*Campaniæ historia*, t. I, n° 149).

47. Lettre de Charles IV à Cheminot, 24 mars 1642, publiée par Crétineau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. III, pp. 369, 370.

48. Lettre de Vitelleschi à Cheminot, 5 avril 1642 (*Flandre-Belg.*, *Epistolæ Generalium*, 1630-1643).

nerait la cause de Nicole[49]. Au début de mars 1641, Charles IV partit pour Paris, où Louis XIII le reçut magnifiquement[50]. « Mon cousin, lui dit-il avec plus ou moins de sincérité, tout le passé est entièrement oublié; je ne pense plus qu'à vous donner à l'avenir des marques de mon amitié »[51]. Le duc de Lorraine ne manqua pas d'aller visiter la duchesse Nicole, mais il affecta de l'appeler sa cousine. « Eh ! monsieur, lui dit-elle, ne suis-je donc plus votre femme ? » Charles changea de discours et rompit bientôt la conversation[52].

Quand il s'agit de conclure un accord avec le roi, une de ses premières demandes fut qu'on voulût bien reconnaître la légitimité de son second mariage. On lui répondit que le Pape étant saisi de l'affaire, on ne pouvait intervenir dans une matière si délicate[53]. Par une convention du 21 mars, Charles IV promit « pour lui, ses successeurs et ayant cause, d'être à l'avenir, et pendant le cours de la guerre et pendant la paix, inviolablement attaché aux intérêts » de la France. Louis XIII consentit à le rétablir dans ses Etats « moyennant qu'il fît hommage du duché de Bar ». Les fortifications de Marsal seraient rasées; les places de Clermont, Stenay, Jametz et Dun demeureraient en propriété au roi, qui conserverait également Nancy jusqu'à la paix générale. Le 2 avril, dans la chapelle du château de Saint-Germain, le duc fit serment solennel d'accomplir fidèlement le traité de Paris[54].

De retour dans ses Etats, Charles IV ne put résister aux larmes de Béatrix le suppliant de la produire en souveraine aux yeux des populations. Ils parcoururent ensemble la Lorraine, accueillis sur leur passage avec le plus chaleureux enthousiasme[55]. Le dimanche 2 juin 1641, le duc, après huit années d'absence, revint visiter Pont-à-Mousson. La réception du souverain, rapporte le P. Abram, « donna lieu à des trans-

49. Digot, *Histoire de la Lorraine*, t. V, p. 293.
50. Godefroy, *Le cérémonial français*, t. II, p. 809.
51. D'Haussonville, *Hist. de la réunion de la Lorraine à la France*, t. II, p. 120.
52. D'Haussonville, *ouvr. cité*, p. 123; Dom Calmet, *Hist... de Lorraine*, t. III, p. 106.
53. Bazin, *Hist. de France sous Louis XIII*, t. IV, p. 268.
54. Godefroy, *Le cérémonial français*, t. II, p. 922-934. Dom Calmet, *Hist... de Lorraine*, t. III, preuves, col. DXX-DXXIV.
55. Bazin, *Hist. de France sous Louis XIII*, t. IV, p. 270.

ports d'une telle joie de la part de toutes les classes de la société, que le récit en paraîtrait incroyable »[56]. Le recteur de l'Université, accompagné de trois docteurs en théologie, de deux docteurs en droit et des autres professeurs et officiers en grand costume, alla à la rencontre du duc, hors des portes de la ville, et Son Altesse, avant de se rendre à l'hôtel qu'on lui avait préparé, entra dans l'église du collège. Le vendredi suivant les élèves représentèrent un drame qui satisfit toute la Cour, et Charles accepta, avec les princes de son entourage, un goûter servi dans le réfectoire de la communauté[57]..

VIII. — Ni l'expérience ni les revers n'avaient appris à Charles IV le respect de la foi jurée : quatre mois ne s'étaient pas écoulés depuis le traité de Paris qu'il pactisait de nouveau avec les ennemis de la France. Le châtiment ne se fit pas attendre. Des ordres furent envoyés à M. du Hallier pour occuper entièrement la Lorraine, et des instructions adressées à notre ambassadeur auprès du Saint-Siège pour soutenir les intérêts de la duchesse Nicole[58]. Déjà le duc Nicolas-François, réfugié à Vienne, avait provoqué les principales Cours de l'Europe à demander au Saint-Père de réprimer le scandale que son frère donnait à toute la chrétienté. L'insistance de Louis XIII et de Richelieu déterminèrent le Pape à prendre une décision qui ne pouvait être douteuse. Le 23 avril 1642, Urbain VIII fulmina contre le duc de Lorraine et Béatrix de Cusance une bulle d'excommunication qui leur fut notifiée par l'archevêque de Malines[59]. En vain Charles voulut-il protester contre la censure du Saint-Siège, qu'il déclarait contraire au droit canonique et attentatoire aux privilèges des ducs de Lorraine. En vain ordonna-t-il au procureur général de son Conseil souverain d'interjeter appel du Pape mal informé au Pape mieux informé[60]. Le Souverain Pontife

56. Abram, *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson*, p. 522.
57. Abram, *ouvr. cité*, p. 529, Cf. Martin, *L'Université de Pont-à-Mousson*, p. 104.
58. Dom Calmet, *Hist... de Lorraine*, t. III, p. 418.
59. Bulle d'excommunication de Charles IV, 23 avril 1642 (Bibl. nat., fonds Dupuy, vol. 586, fol. 213-216). Cf. *Mercure français*, t. XXIV, ann. 1642, p. 549.
60. Appel du duc Charles IV de l'excommunication publiée contre lui (Bibl. nat., fonds Dupuy, vol. 586, fol. 217).

consentit à recevoir l'appel, mais à la condition que le duc se ferait relever de l'excommunication, et se séparerait de la princesse de Cantecroix, avant d'être admis à faire entendre ses raisons en cour de Rome[61].

Nous n'avons pas à nous occuper de ce procès; il fut très long, car en 1654 seulement le tribunal de la Rote prononça la validité du mariage avec Nicole; disons seulement qu'à cette époque le duc Charles IV n'était plus en bons termes avec Béatrix[62], et revenons au P. Cheminot.

Il n'avait pas obéi, nous l'avons vu, aux injonctions répétées du P. Général, et regardant l'autorité du duc de Lorraine comme une sauvegarde suffisante, il avait espéré que les menaces du premier supérieur de la Compagnie ne seraient pas poussées à l'extrême. En quoi il se trompait. Le P. Vitelleschi et le Saint-Siège, ayant épuisé les moyens de persuasion et d'intimidation pour faire cesser un scandale public, eurent recours aux voies de rigueur. Cheminot fut excommunié. Mais qui oserait affronter la colère de Charles IV en signifiant à son confesseur l'acte pontifical ? Aucun officier public n'y consentirait. Un Jésuite de Worms, le P. Toccius Gérard, fut chargé de cette mission, et le 2 mai 1643 il pouvait annoncer au P. Général qu'elle avait été dûment remplie. « Le 27 avril, lui écrit-il, je reçus de notre R. P. Provincial avis d'intimer l'excommunication au P. Didier Cheminot, d'après les ordres de Votre Paternité. Je fus dans la stupeur. Je pensais aussi à la fureur du duc et de la princesse de Cantecroix. Je me suis cependant reproché ma lâcheté et je me suis dit : mieux vaut qu'un seul périsse que l'honneur de toute la Compagnie, au grand scandale des âmes. Le Père étant venu un instant au collège le 28 avril, je l'ai appelé dans ma chambre. Il ne pensait plus à l'exécution des menaces tant de fois réitérées. Je lui ai lu clairement et distinctement en présence de deux des Nôtres la formule de son excommunication : il l'a enten-

61. D'Haussonville, *Hist. de la réunion de la Lorraine à la France*, t. II, pp. 144, 145; Digot, *Hist. de la Lorraine*, p. 306-307.

62. Dom Calmet, *Hist... de Lorraine*, t. III, p. 485; Digot, *Hist de la Lorraine*, t. V, p. 316. Quand Charles IV fut devenu veuf de Nicole, Béatrix de Cusance, malade à l'extrémité, le supplia de l'épouser afin de pouvoir mourir femme légitime (Digot, t. V, p. 369).

due jusqu'au bout, puis il est sorti du collège, triste et abattu »[63].

Retranché du sein de l'Eglise, devenu pour ses frères et les fidèles un objet d'éloignement, le P. Cheminot rentra en lui-même; il comprit ses illusions et sa faute. Le 14 septembre 1643, il fit sa soumission en manifestant le plus sincère repentir et se mit à la disposition du P. Général. Malgré le mal qu'il avait causé à la Compagnie et les outrages qu'il avait attirés sur elle, le P. Vitelleschi lui accorda son pardon, comme l'avait fait la Congrégation du Saint-Office. « Vous vous rendrez le plus tôt possible, lui écrivit-il le 24 octobre, à la maison professe de Gênes, que vous avez désignée vous-même, et en passant à Trente vous recevrez du P. Recteur, à qui j'en ai donné le pouvoir, l'absolution des censures. Que le Bon Jésus vous accompagne et vous accorde la persévérance dans la voie où vous êtes entré, à la grande consolation de tous »[64]. A Gênes, l'enfant prodigue recevait, de son Père Général, de nouveaux encouragements. « Que Dieu soit béni qui vous arrache à la tempête pour vous conduire au port ! Il ne vous reste plus qu'à être fidèle aux inspirations divines, à votre bon propos, et à compenser par le zèle de votre perfection, selon l'esprit de notre Institut, les erreurs de votre vie passée »[65]. Le P. Cheminot se montra docile à ces conseils, il s'abandonna désormais aux douceurs de la vie d'obéissance, et mourut à Pont-à-Mousson le 6 février 1664.

H. Fouqueray, S. J.

63. Lettre du P. Toccius Gérard au P. Vitelleschi, 2 mai 1643, citée par Crétineau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. III, p. 370.

64. Lettre de Vitelleschi à Cheminot, 24 octobre 1643 (*Rhenania Superior, Epistolæ Generalium*, 1621-1645).

65. Du même au même, 19 décembre 1643 (*Rhenania Superior, Epistolæ Generalium*, 1621-1645).

PRÉLATS FRANÇAIS CONTRE RELIGIEUX MENDIANTS

AUTOUR DE LA BULLE : " AD FRUCTUS UBERES "

(1281 - 1290)*

IV. — L'offensive généralisée (1286-1288) : Réunions de décembre 1286 à Paris ; controverse d'Orléans ; préparatifs de l'ambassade romaine.

Avant de détailler les épisodes de cette nouvelle phase, qu'il soit permis de relever chez le maître séculier Henri de Gand la façon dont il expose cette conversion de front effectuée par les évêques : c'est à la fois une page d'histoire et une page de psychologie intéressante qu'il écrit à la troisième question de son Quodlibet X. Il y justifie d'ailleurs pleinement les nouvelles mesures qu'ils ont cru nécessaire d'adopter, tout en livrant l'arrière-pensée qui les leur a suggérées. « Les prélats, dit-il en réponse à une question qu'un assistant lui avait posée sur ce sujet brûlant, regardent comme une chose évidente, incontestable, que les fidèles qui ont reçu l'absolution des frères, en vertu du privilège possédé par ceux-ci, sont tenus cependant à avouer, au moins une fois dans l'année, à leur propre prêtre, les péchés ainsi confessés aussi bien que tous ceux qui ne l'auraient pas encore été. Ceci étant, les prélats ont le devoir, sans l'ombre d'une hésitation, de refuser l'accès de l'église pendant leur vie, et de priver de la sépulture ecclésiastique après la mort, tous ceux qui s'étant confessés aux frères, n'ont pas voulu satisfaire à l'autre obligation. Si les termes du privilège accordé aux religieux étaient ambigus, s'ils pouvaient laisser croire au rappel du statut *Omnis utriusque sexus,* les prélats ne pourraient évidemment pas faire jouer les peines dont il vient d'être question; mais il n'en est pas ainsi... Et si dès le début, alors que les frères commençaient seulement à se servir de leur privilège, les évêques en avaient agi de la sorte, je suis intimement persuadé que les frères qui, à présent, se refusent

* Voir ci-dessus, p. 309 à 331.

à demander à Rome, avec eux, le vrai sens de la bulle, en ce qui concerne les deux articles sur lesquels roule le différend, se seraient immédiatement précipités vers le pape pour se plaindre des évêques; on aurait obtenu, par là, l'interprétation souhaitée sur les points contestés. Je pense, pour ma part, que procéder ainsi, par ces mesures pénales, est pour les prélats un moyen autrement rapide et sûr que d'aller demander au pape d'expliquer le privilège. Dès que les évêques seront effectivement entrés dans cette voie, ils entendront immédiatement des plaintes s'élever contre eux; ils se verront ainsi cités au jugement du pape, et ils obtiendront enfin une interprétation en leur faveur, et ceci, à mon avis, sans tarder bien longtemps ».

Cette explication fournie par un des maîtres les plus réputés de la Faculté de théologie de Paris, devant l'auditoire considérable que ne pouvait manquer d'attirer sa dispute quodlibétique de décembre 1286, au moment même où toutes ces mesures se décidaient, ne trahit ni la pensée ni l'arrière-pensée des évêques. S'opposer de toutes façons aux prétentions des religieux, frapper des foudres de l'Eglise les fidèles qui ne se soumettraient pas à l'enseignement épiscopal sur la réitération de la confession, soulever par la même occasion une opposition violente qui intenterait en cour de Rome un procès ardemment désiré, telle est la tactique que les évêques de France adoptent en décembre 1286 et qu'ils mettent immédiatement à exécution. Pour donner à ces décisions une solennité extrême, il était nécessaire de convoquer le ban et l'arrière-ban de l'épiscopat. C'est ce qui fut fait[30].

Au commencement de décembre 1286, vingt-quatre prélats se trouvèrent réunis à Paris : quatre archevêques et vingt évêques. Parmi les archevêques sont mentionnés les seigneurs de Sens, Reims et Bourges[31]. Les évêques qui n'avaient pu se rendre à la convocation avaient commis à ceux-là pleins pouvoirs pour agir et décider en leur nom : c'était donc vraiment tout l'épiscopat qui se trouvait réuni. De longues délibérations

30. Nous empruntons tous les détails qui suivent à la relation faite par Godefroid de Fontaines quelques mois plus tard, et aux déclarations de Guillaume de Mâcon faites à Orléans et consignées dans sa lettre encyclique de février 1287.

31. Le quatrième est peut-être celui de Rouen, qui toujours se montra dans cette lutte, acharné contre les religieux.

eurent lieu afin de s'entendre sur un plan d'action unique; de ces délibérations nous savons l'existence, sans avoir, malheureusement, d'acte qui en donne les conclusions. Et pourtant, celles-ci peuvent être reconstituées grâce aux indiscrétions ou aux déclarations faites volontairement par la suite. Le plan de campagne qui fut adopté dans cette importante réunion se ramène aux cinq points suivants : refus d'autorisation ou tout au moins restrictions opposés aux demandes de prêcher et de confesser; application des peines canoniques (refus des sacrements, refus de sépulture religieuse) aux fidèles qui se confesseraient aux religieux et prétendraient ne pas réitérer leur confession; reprise sur un plan plus vaste, et dans des conditions à déterminer ultérieurement, des démarches en cour de Rome pour obtenir la révision ou le rappel du privilège; action énergique à exercer dans l'Université pour la gagner toute à la cause des prélats; intensification, par les discussions publiques et les prédications, de la campagne destinée à éclairer l'opinion. Les deux premiers points ne faisaient que généraliser la législation introduite à Bourges par Simon de Beaulieu, et l'étendre à toute la France : le texte déjà cité d'Henri de Gand en fait foi, et les plaintes exprimées par les religieux, et dont bientôt l'auteur de *Renart le Nouvel* se fera l'interprète, montrent que ces mesures furent appliquées. D'ailleurs, dans sa lettre-circulaire écrite deux ou trois mois plus tard, Guillaume de Mâcon rappelait ces décisions prises d'un commun accord, et insistait auprès de ses correspondants pour qu'on les fît observer envers et contre tout : « *Et quod ordinatum fuit Parisius per vos et alios faciatis in vestra provincia viriliter observari, et per curatos vestros, religiosos et alios; nec faciem eorum timeant aliqui, immo defendant.* » La troisième décision, visant les démarches à tenter encore en Curie, fera l'objet de consultations nouvelles dans le courant de 1287; nous en reparlerons alors. Quant aux deux dernières résolutions, elles étaient d'ordre plus immédiatement pratique; les prélats n'attendirent pas pour les réaliser.

L'Université était un centre d'influence important entre tous; il fallait la gagner; il fallait y neutraliser l'action des religieux qui, possédant plusieurs chaires dans la Faculté de théologie, pouvaient profiter de cette tribune pour discuter,

faire valoir leurs arguments, réfuter les raisons des prélats et surprendre ainsi, peut-être, la bonne foi des étudiants qui se rendaient à leurs leçons ou à leurs disputes. Pour se couvrir de ce côté, les évêques, dans leur réunion, décidèrent que les maîtres en théologie, dans leurs disputes publiques *de quolibet* ne devaient pas toucher aux questions litigieuses ni se prononcer sur les matières qui relèvent du pape seul[32]. Ce n'était pas interdire explicitement, si l'on veut, de traiter du pouvoir des religieux : mais il fallait être bien sourd pour ne pas entendre, et bien sot pour ne pas comprendre la portée de cette prohibition. Les religieux se le tinrent pour dit, et l'on verra que dans la session d'Avent aucun d'eux n'aborda les questions épineuses.

Ces précautions prises, il fallait conquérir de haute lutte la masse des maîtres et étudiants de Paris. Une immense réunion fut organisée pour le samedi 7 décembre dans la grande salle de l'évêché de Paris. La veille, par le ministère des bedeaux ordinaires, et peut-être de hérauts extraordinaires, qui parcoururent toutes les écoles, les maîtres, les bacheliers, les étudiants de toutes les Facultés, théologiens, canonistes, peut-être aussi artistes et médecins, avaient été invités à se rendre à cette réunion. L'affluence fut considérable. La séance promettait d'être trop intéressante, pour tout ce monde universitaire friand de discussions, avide d'un spectacle unique comme celui-là, pour qu'on s'abstînt. Maîtres et écoliers, tant séculiers que réguliers, les principaux représentants aussi des ordres attaqués, se trouvèrent donc à l'heure indiquée en face des prélats, des quatre archevêques et des vingt évêques qui les entouraient. Devant cette foule, l'archevêque de Bourges, Simon de Beaulieu, ouvrit la séance par un sermon, ou un réquisitoire, dont le thème est par lui seul toute une révélation. Il parla de la charité, commentant le passage de l'épitre aux Ephésiens (III, 18) : « *Fratres, ut sciatis quæ sit longitudo, et latitudo, altitudo et profundum caritatis,* etc. » Sa conclusion fut que la charité du Christ pressait les prélats de pourvoir au salut du troupeau qui leur

32. C'est grâce aux quodlibets de Godefroid de Fontaines que nous connaissons cette décision des prélats. Cf. M. de Wulf, [et] A. Pelzer, *Les quatre premiers quodlibets de Godefroid de Fontaines* (Louvain, 1904), pp. 218, 274-277.

était confié; que la force de cette charité armait leurs bras pour s'opposer à tous les adversaires; qu'ils étaient tenus, en raison de cette charité et de leur charge, de donner, s'il le fallait, leur vie pour leurs brebis; enfin, qu'en vertu de cette même charité, chacun devait se trouver satisfait de son sort et ne pas aller moissonner dans le champ du voisin. C'est malheureusement ce que font les religieux qui bouleversent ainsi l'ordre établi de l'Eglise. Et ces considérations théologiques se terminent par l'appel à l'Université. « A maintes reprises, continue l'orateur, nous avons supplié les frères, directement ou par l'entremise du roi, et d'autres grands seigneurs, de cesser d'envahir ainsi notre charge; ils n'en ont rien fait, mais contre notre gré ils ont continué à prêcher dans tous nos diocèses, à y entendre les confessions, en se prétendant munis de privilèges du pape. C'est pourquoi nous venons vers vous, nous tous ici présents, et avec nous, tous les évêques du royaume de France dont nous avons les lettres d'approbation, pour nous plaindre devant vous d'une telle insolence de la part des frères. Ne l'oubliez pas, ce que nous sommes aujourd'hui, vous le serez demain; je ne crois pas, en effet, qu'il y ait aujourd'hui un prélat parmi nous qui ne soit sorti de cette Université. Nous avons demandé, d'autre part, aux frères, nous le leur avons fait demander aussi, d'envoyer leurs fameux privilèges devant le Siège Apostolique, pour que le pape puisse les interpréter plus clairement; à cette demande aussi ils se sont refusés. A vous maintenant de discuter et de voir quels droits leur ont été concédés dans leurs privilèges. A cette fin, nous avons décidé de vous en donner lecture. » On lut donc du haut de la tribune, à l'assemblée attentive, tous les textes controversés : les bulles de Clément IV, de Martin IV et la constitution d'Innocent III, *Omnis utriusque sexus.*

Cette lecture achevée, Guillaume de Mâcon, l'évêque d'Amiens, « *maximus jurista* » dit Godefroid de Fontaines, donna le commentaire des textes ainsi entendus, prouvant à l'évidence que les religieux ne pouvaient confesser sans l'autorisation spéciale des évêques et même des prêtres de paroisse. Aucun religieux n'opposa la moindre remarque à son argumentation. Et l'évêque d'Amiens conclut en priant l'Université de prêter son concours aux prélats dans cette

lutte où ils s'étaient engagés, fermement et unanimement résolus à résister jusqu'au sang s'il le fallait, à pareille injustice. Ainsi se termina cette mémorable séance.

L'assemblée des prélats eut sa réplique le lendemain et le surlendemain. Le dimanche 8 décembre, on vit un Frère Mineur donner le sermon chez les Frères Prêcheurs : sermon universitaire, comme tous ceux de ce temps, donc sermon suivi par les maîtres et étudiants que la chose pouvait intéresser, et ils durent être nombreux, attirés par la nouveauté de ce fait (c'est Godefroid de Fontaines qui le souligne); donc, sermon-discussion, où revinrent l'un après l'autre, réfutés le mieux possible par l'orateur, les arguments proposés la veille par l'évêque d'Amiens. C'est alors qu'il tint à préciser certains faits dont nous avons parlé plus haut, tels que les efforts de Guillaume de Mâcon au moment de l'obtention du privilège ou les tentatives des prélats pour obtenir qu'on déférât l'affaire à Rome. Et l'orateur terminait en s'adressant aux représentants de l'Université qui l'écoutaient : « Nous vous prions donc de ne pas vous froisser de notre refus, et de ne pas vous émouvoir aussi facilement contre nous; n'oubliez pas, en effet, que nous sommes loin d'être le membre le plus méprisable de l'Université. » Le lendemain, lundi 9, jour où l'on célébrait chez les Franciscains la fête de l'Immaculée Conception, que le deuxième dimanche de l'Avent avait empêché de solenniser la veille, c'est un Dominicain qui vint à son tour prêcher. Le chroniqueur, sans grande charité, voit en cela la réconciliation d'Hérode et de Pilate. C'était plus exactement l'union qui, du fait des prélats, se scellait pour la défense commune entre les deux ordres menacés.

Mais l'offensive concertée entre les prélats et affirmée solennellement dans la séance du 7 décembre, ne pouvait s'en tenir à cette manifestation, si brillante fût-elle. Bien que sur ces entrefaites un certain nombre d'évêques eussent quitté Paris, il en demeurait cependant quelques-uns assez entreprenants, celui d'Amiens entre autres, pour exploiter ce premier succès et obtenir des maîtres en théologie une déclaration formelle en faveur de leur thèse. Le coup de maître fut d'obtenir une rétractation de la fameuse consultation de 1282, ou tout au moins une explication telle qu'elle privait les religieux d'un des arguments qu'ils exploitaient le plus

volontiers. Les seize maîtres réunis à cette époque avaient affirmé qu'une confession faite à un prêtre approuvé, qu'il fût ou non religieux, ne devait pas être réitérée. Cette déclaration, fort générale dans sa teneur, gênait les évêques. Les quatre prélats restant à Paris, quelques jours après la séance exposée ci-dessus, réunirent les maîtres en théologie alors en exercice, les *magistri actu regentes* comme on les appelait, tant réguliers que séculiers[33], dans la chapelle de l'évêque de Paris. Ils leur demandèrent d'exposer comment, à leur avis, devait s'entendre cette formule signée quatre ans plus tôt. A l'unanimité ils répondirent qu'elle ne visait aucunement le cas particulier des religieux et de leur privilège; d'ailleurs ce privilège n'était pas encore connu au moment où Ranulphe d'Hombllières avait assemblé les quinze maîtres pour les consulter; la réponse eût été tout autre si l'on avait eu vent alors de la bulle *Ad fructus uberes*. Or cette nouvelle déclaration fut souscrite par trois des anciens signataires : Grégoire du Val, Nicolas du Pressoir et Adénulfe d'Anagni[34]. C'était un premier avantage remporté par les prélats. Ils auraient souhaité qu'un acte officiel en fût dressé immédiatement; mais après en avoir délibéré entre eux, les maîtres en théologie se réservèrent jusqu'au moment où ils auraient pu prendre avis des autres signataires de 1282. Par contre, ils promirent volontiers d'adresser une supplique au souverain pontife afin d'obtenir de lui qu'il se prononçât sur cette question qui mettait déjà aux prises réguliers et évêques, menaçait également de diviser l'Université, puisqu'il s'y rencontrait des maîtres pour soutenir les deux opinions.

Avec la troisième semaine de l'Avent allait s'offrir aux maîtres l'occasion de développer publiquement leurs thèses

33. Et parmi ces derniers Henri de Gand qui le rapporte et le souligne dans son Quodlibet X, q. 1.

34. Les noms sont cités par Guill. de Mâcon dans sa lettre circulaire; Henri de Gand, lui, rapporte le fait sans nommer personne. Guillaume de Mâcon note en passant, au sujet du prévôt de Saint-Omer, Adénulfe d'Anagni, qu'il était alors proposé pour le siège de Narbonne. Ce détail, ajouté à tant d'autres précisions du même genre, vient confirmer ce qui a été dit de la date de cette lettre et, par conséquent, des événements qui s'y trouvent rapportés. Adénulfe d'Anagni fut en effet désigné par Honorius IV pour le siège de Narbonne, vacant depuis la mort de Pierre de Montbrun (3 juin 1286). Adénulfe déclina cet honneur. Le pape qui avait reçu sa réponse, mourut sur ces entrefaites (3 avril 1287); et ce fut seulement le 25 novembre 1290 que le nouvel archevêque, Gilles Aycelin, fut nommé par Nicolas IV.

et de prendre ouvertement parti pour ou contre les prélats : on pourrait voir alors la portée pratique des manifestations solennelles qui avaient précédé. C'était en effet le moment des disputes quodlibétiques, qui se prêtaient à merveille aux professions de foi comme aux critiques et aux commentaires sur les faits d'actualité. Les évêques, il est vrai, avaient interdit de toucher aux questions litigieuses. Par obéissance ou par prudence, les maîtres en théologie des Prêcheurs et des Mineurs qui soutinrent leur quodlibet et qui se virent poser des questions concernant les pouvoirs des réguliers ou la réitération de la confession, se retranchèrent derrière l'interdiction épiscopale pour refuser de les prendre en considération. Mais il y avait moyen de tourner la difficulté et de distinguer savamment entre questions litigieuses; la dialectique de Godefroid de Fontaines ne fut pas en défaut sur ce point, et lui permit, *tuta conscientia*, d'aborder ces problèmes, comme il l'explique dans son quodlibet de l'année suivante. Il ne fut pas le seul, d'ailleurs, car, au témoignage de l'évêque d'Amiens, tous les maîtres séculiers qui tinrent en ce mois de décembre leur dispute quodlibétique, se prononcèrent en faveur de la thèse des prélats; et il cite à ce sujet à côté de Godefroid de Fontaines, les noms d'Henri de Gand, Gervais du Mont-Saint-Eloi et Nicolas du Pressoir, qui tous conclurent à l'obligation de réitérer les confessions faites aux religieux[35]. Cette fois encore, les prélats leur demandèrent copie de ces déclarations, munie de leurs sceaux; les maîtres intéressés promirent d'accéder à leur désir.

Tous ces faits, consignés par l'évêque d'Amiens dans le rapport qu'il adressa à ses collègues de l'épiscopat, sont exacts; le Dominicain Jean de Saint-Benoît cependant, dans son discours du 26 janvier 1287, fait entendre un autre son de cloche. A l'en croire, l'unanimité est loin d'être réalisée à

35. Les textes de ces disputes ont été conservés, en partie du moins; le Xe quodl. d'Henri de Gand a été édité : les questions intéressant les pouvoirs des religieux sont les q. 1-4; on a vu qu'elles ont été recueillies par Guill. de Mâcon dans sa compilation (pièce VII, fol. 22A - 32). Le IIIe quodl. de Godefroid de Fontaines a été publié lui aussi (M. de Wulf, [et] A. Pelzer, *éd. cit.*, 1904); les questions qui se rapportent au problème étudié sont les q. 7-10. Le même sujet traité par Gervais du Mont-Saint-Eloi se retrouve, encore inédit, dans le ms. de la Bibl. nat., lat. 15350, fol. 281A. Nous n'avons pas trouvé trace, par contre, du quodl. de Nicolas du Pressoir dont parle la lettre de Guill. de Mâcon.

cette date chez les maîtres en théologie. Ancien régent lui-même de l'école dominicaine, se tenant au courant du mouvement des idées, il a appris que nonobstant la rétractation de certains maîtres et les déclarations batailleuses de quelques autres, une thèse a été soutenue à Paris en ce mois de décembre : l'essence des sacrements, prétendait-elle, étant immuable, le pape peut s'il le veut en changer les ministres, mais ni lui ni aucun statut ne peut modifier cette essence et faire que des péchés remis aient encore besoin de rémission. Cette opinion a été professée — par qui ? il ne le dit pas — et il espère en avoir bientôt une expédition sous sceau authentique. Il a appris également que la démarche tentée par les prélats auprès des maîtres en théologie et en décret pour obtenir une pièce officielle signée d'eux qui détruisît la première consultation de 1282 n'a définitivement pas abouti : *quod noluerunt facere, et bene.*

Ces demi-succès et ces demi-échecs ne pouvaient ni satisfaire ni arrêter le zèle des prélats, et une dernière grande réunion fut jugée opportune pour confirmer les bonnes volontés, ranimer les hésitants et tirer la conclusion de toutes les discussions scolaires de ce mois de décembre. C'est à Saint-Bernard, le dimanche 22, que se tint cette assemblée qui, au dire de l'évêque d'Amiens, réunit un nombre infini d'étudiants; on avait pris soin, dès la veille, de les avertir par des convocations lancées dans toutes les écoles. Devant cet auditoire, où les maîtres se trouvaient en grand nombre, devant l'archevêque de Reims qui présidait et l'évêque d'Amiens qui l'assistait, un maître en théologie commença par développer dans son sermon le thème inspiré de la liturgie du jour : *Prope est Dominus.* Il y trouva matière à déclamations et à reproches véhéments contre ceux qui méprisent leurs supérieurs et refusent d'obéir aux prélats. Le sermon terminé, Guillaume de Mâcon se leva à son tour et continuant le même thème, suivant la formule habituelle aux *collationes,* il parla de la triple vérité : de vie, de doctrine et de justice, dont les religieux malheureusement sont totalement dépourvus, puisqu'ils sont des hypocrites, que leur langue distille de douces paroles tandis que leur cœur est plein de fiel, et surtout qu'ils s'attribuent des charges et des droits qui ne leur appartiennent pas. Après quoi, il fit lire

aux étudiants assemblés les textes discutés : privilège et statut conciliaire; et commentant ces textes, faisant part également des espérances que caressaient les prélats d'obtenir bientôt une déclaration précise du pape, il engagea fortement ses auditeurs à prendre copie de ces documents afin de pouvoir les méditer à loisir et voir de quel côté se trouvait le bon droit. « Alors, expose-t-il dans sa lettre encyclique, tous, d'une seule voix, demandèrent qu'on leur en donnât copie, et par la suite tous, tant qu'ils étaient, petits ou grands, étudiants de toutes les nations, purent se la procurer. Si bien que, grâce à Dieu, tous les étudiants ont, à l'heure actuelle, pris parti pour nous, et que les frères dans leurs sermons pas plus que dans leurs leçons n'osent aborder ces sujets : ils paraissent désolés et confondus. »

Cependant, ajoute l'évêque dans cette même lettre, ils se sont imaginés d'envoyer à travers villes et villages quelques frères plus jeunes et écervelés prêcher la thèse contraire. Voici comme ils procèdent. Ils emmènent avec eux des notaires. Ils convoquent le peuple, les gros personnages de l'endroit surtout. Ils leur posent alors les questions suivantes : Avez-vous à vous plaindre de nos frères ? Ont-ils fait quelque mal au milieu de vous ? — Non, leur répond-on. — Ont-ils rendu service à nos âmes ? — Mais, certainement, se mettent à crier les béguines ou quelques autres personnes. — Voulez-vous alors que nous continuions d'agir comme nous en avions l'habitude ? — Oui, oui, hurlent quelques voix dans la foule, quelques béguines entre autres. Cela suffit; sur le champ, en bonne et due forme, acte est dressé de ces protestations. Guillaume de Mâcon qualifie cela de fourberie; d'autres, trouvant ces procédés de bonne guerre, seraient plutôt tentés d'y voir de l'adresse : aux moyens violents des prélats, les mendiants opposaient ceux qu'ils avaient à leur disposition, moyens moins brillants sans doute, aussi efficaces peut-être. De toute façon c'est la guerre ouverte; car mesures des évêques, ripostes des religieux se répondent un peu partout en France.

Rien n'est suggestif à cet égard comme la mise en scène de tous ces événements réalisée, il faut le reconnaître, avec talent, verve et malice et, chose à noter aussi, avec un grand souci d'exactitude historique par le continuateur de *Renart*

le Nouvel. L'événement raconté et souligné par Godefroid de Fontaines dans son rapport sur les faits de 1286, ce rapprochement opéré entre Mineurs et Prêcheurs pour faire face à l'ennemi commun, l'a frappé lui aussi. Il l'enjolive un peu, le dramatise, comme il faut s'y attendre, sans toutefois le dénaturer. A la tête des deux grands Ordres il a placé les deux fils de Renart : Renardiel chez les Prêcheurs, Rousiel chez les Mineurs; sous leur présidence, la cloche rassemble les moines en chapitre. Renardiel plaide auprès de ses frères la cause de l'union : c'est par envie que Cordeliers et Prêcheurs se sont autrefois fait la guerre; l'heure n'est plus aux discordes, il faut s'unir pour être forts dans la lutte autrement sérieuse qui s'ouvre à présent. Les Mineurs tiennent parlement de leur côté. Et l'accord se conclut; on s'embrasse, et par serment l'on s'engage à vivre désormais en bonne amitié. Sans aucun doute, c'est à l'entente scellée et manifestée les 8 et 9 décembre que l'auteur fait allusion; d'ailleurs pour qu'aucun trait ne manque au tableau, il fait prêcher Renardiel, le grand maître des Prêcheurs, devant les deux ordres assemblés. Les prélats, leur dit-il, s'acharnent contre Cordeliers et Prêcheurs; ils leur contestent le droit d'entendre les confessions, d'absoudre, d'imposer pénitence aux gens, « et d'être aussi à testaments ». S'ils venaient à bout de leurs desseins, les religieux en seraient réduits à mourir de faim et de misère. Il faut donc opposer aux prélats un front unique contre lequel leurs efforts viendront se briser. D'ailleurs la cause des religieux est bonne. Et Renardiel expose, en termes techniques, impeccables, l'objet des débats : Le bon droit, la teneur des privilèges sont pour les Mendiants. Aussi lance-t-il pour terminer un vibrant appel aux armes : « Plaider poons hardiement, s'il vous plaist, contre les prélas. » Rien ne manque à ces tableaux joliment brossés et tout pleins de vie[36]. Nous pouvons en croire l'auteur : les religieux ne se laisse-

36. Ils se trouvent au chapitre 41, vers 7450-7524 (édition Méon, t. IV, p. 437 et suiv.). Ce que l'auteur ajoute quelques lignes plus loin sur la grande misère qui s'ensuivit pour l'Eglise de France, la foi affaiblie, les consciences démesurément élargies, les fidèles plongés dans l'incertitude et l'erreur, spécialement les béguines qui vont même jusqu'à résister ouvertement aux prélats quand ceux-ci rappelaient en public l'obligation de se confesser au curé et non à autrui, tous ces détails sont à rapprocher, eux aussi, du tableau tracé par Godefroid de Fontaines à la fin de son récit. C'est toujours aux mêmes événements qu'ils se rapportent.

ront pas arracher sans lutte le privilège de Martin IV; et comme de leur côté les prélats sont décidés, on l'a vu, à résister jusqu'au sang aux empiètements des religieux, le débat se présente sans issue.

L'année 1287 commencée sous de tels auspices ne pouvait que voir ce débat s'envenimer : les escarmouches se multiplient; telles en particulier ces discussions soutenues à Orléans, à la fin de janvier, dont le recueil de Guillaume de Mâcon a conservé le récit. Le grand nombre de pages qu'il leur consacre ne doivent point cependant donner le change sur l'importance de ces passes d'armes : ce n'est, somme toute, qu'un épisode local. Elles présentent néanmoins pour l'historien un réel intérêt en raison des nombreux détails qui y fourmillent, et qui ont été mis abondamment à contribution dans tout ce qui précède. Après les réunions de Paris, l'évêque d'Amiens s'était retiré dans une de ses propriétés voisine d'Orléans; consumé de zèle pour la cause qu'il incarnait, il jugea opportun de renouveler devant l'Université de cette ville les déclarations faites à Paris. « Maîtres et écoliers d'Orléans, écrit-il dans sa lettre encyclique, sont plus versés que ceux de Paris dans les choses du droit, et plus intelligents aussi. » Est-ce de l'amertume qui perce dans ces mots à l'adresse des théologiens et décrétistes parisiens ? Leur accueil n'aurait donc pas réalisé toutes les espérances qu'on avait conçues ? Toujours est-il que devant l'Université des maîtres et étudiants *in utroque*, en présence du régent de l'école de théologie des Dominicains, Jean de Saint-Benoît, des autres lecteurs des deux ordres mendiants, l'évêque d'Amiens prêcha, comme il savait le faire, passant des thèmes d'édification aux discussions juridiques les plus sèches. Il parla de paix et de vérité, de cette vérité de la vie, de la justice, de la doctrine, dont il avait parlé à Paris quelques semaines plus tôt[37], et dont certains sont totalement dépourvus. Il y aborda tous les sujets intéressants : les études des clercs et des religieux qui s'adonnent aux sciences naturelles et à la philosophie; le pouvoir des clefs confié à Pierre et à ses successeurs; les privilèges accordés aux religieux et les

37. Le discours d'Orléans est sans doute du 19 janvier.

restrictions qu'ils avaient subies; enfin la mauvaise volonté témoignée par ces religieux.

Quand il eut terminé son discours, Jean de Saint-Benoît se leva et dit simplement : « Mgr l'évêque d'Amiens a dit beaucoup de belles et bonnes choses, quelques autres plutôt douteuses et... d'autres encore. A tout cela nous répondrons dimanche prochain. » On eut donc le dimanche 26 janvier la réponse du maître dominicain; Guillaume de Mâcon, retenu par des affaires personnelles à Beaugency, ne put l'entendre, mais il eut soin d'en faire prendre copie par ses notaires, par Hubert de Saint-Valery-sur-Mer, dont la reportation le renseigna sur les arguments de son adversaire. Et comme il ne convenait pas que le dernier mot restât à un religieux, l'évêque lui donna solennellement la réplique huit jours plus tard, en la fête de la Purification, après avoir convoqué autour de sa chaire les maîtres et étudiants. Un à un les arguments invoqués furent examinés et réfutés; chaque proposition avancée par l'évêque fut appuyée de nombreuses citations; on apporta les livres; on lut les textes. Vainement devant cette abondance de preuves Jean de Saint-Benoît et les autres lecteurs ou frères qui l'accompagnaient, esquissèrent-ils une résistance; on ne les suivit plus; au contraire, on se moqua d'eux. Et particulièrement sur deux points pour lesquels l'évêque d'Amiens les avait mis au défi d'apporter des preuves : la prétendue déclaration favorable aux religieux scellée par les maîtres de Paris, et le prétendu concile de Compiègne cassé par Simon de Brion, ils furent si malmenés qu'ils n'osèrent produire aucun des témoignages qu'ils avaient. Tel est dans ses grandes lignes le récit de Guillaume de Mâcon. Il ajoute que le lendemain 3 février un Frère Mineur parla, mais ne dit rien qui vaille.

« Ainsi, conclut-il, les religieux ont été publiquement confondus, grâce à Dieu; et il n'est pas un enfant à Orléans qui ne soit à même de réfuter leurs arguments; et tous les décrétistes de cette faculté sont amplement informés sur ce qui nous concerne. » Le même résultat, on le voit, est obtenu aussi bien à Orléans qu'à Paris; la propagande épiscopale porte ses fruits. Et ce que l'évêque d'Amiens vient de faire à Orléans, les autres le réalisent dans leurs diocèses respectifs : l'évêque d'Arras, Guillaume d'Issy (ou de Suissy) a bien

travaillé dans ce sens, paraît-il; l'archevêque de Reims est également sur la brèche et Guillaume de Mâcon l'invite à se rendre à son tour à Orléans, dès qu'il le pourra, afin de redire à l'Université la bonne parole qui lui a été adressée déjà et d'effacer ainsi toute trace des absurdités lancées par le Frère Mineur dans son sermon du 3 février.

Il n'est pas douteux que cette même activité ait continué à s'exercer dans les deux camps durant les mois qui suivirent, bien que les renseignements fassent défaut sur cette période. On sait du moins qu'aux disputes quodlibétiques de Carême l'Université de Paris entendit encore un maître se prononcer en faveur des prélats : c'était et de beaucoup, au dire de son collègue Godefroid de Fontaines, le meilleur de toute la ville : Gilles de Rome[38]. Son adhésion à la thèse épiscopale fit sensation.

Sur ces entrefaites, le 3 avril 1287, Honorius IV mourut sans avoir pu réaliser le vœu des prélats; on avait bien ses promesses, mais aucun écrit ne restait. Il était à craindre que les Ordres Mendiants n'interprétassent ce silence, de même que celui de Martin IV, comme l'approbation de leurs prétentions à eux. C'est en effet la thèse qu'ils soutinrent[39] : le pape Honorius a été parfaitement au courant des discussions soulevées par la bulle *Ad fructus uberes;* les évêques sont allés le harceler de leurs réclamations; s'il a gardé malgré tout le silence, c'est qu'il a reconnu le bienfondé de nos prétentions et qu'il approuve notre attitude. Tel était le commentaire fourni par les religieux; plus que jamais il importait d'arriver à une solution précise. Aussi, dès avant l'élection du nouveau pape (elle devait se faire attendre dix mois puisque Nicolas IV ne fut élu que le 15 février 1288) les prélats résolurent-ils de mettre à exécution la troisième des résolutions adoptées à Paris et de poursuivre en cour de Rome la révision du privilège de Martin IV, quel que fût le

38. Le premier maître des Augustins, à qui pendant près de huit ans l'évêque de Paris avait refusé le titre de maître à cause de son attachement à certaines thèses thomistes condamnées en 1277. Sa position dans le problème des religieux peut se lire, quoique assez atténuée, dans son Quodl. II, q. 28. Ses quodlibets ont eu jusqu'à sept éditions.

39. Henri de Gand nous l'apprend dans son Quodl. XII, q. 31.

successeur d'Honorius. Mais il fallait pour cela qu'une méthode commune fût adoptée et des ressources trouvées pour soutenir ausi longtemps qu'il le faudrait le procès devant la Curie. Une fois de plus l'évêque d'Amiens s'employa à ranimer le zèle des prélats et à maintenir l'unité de front.

Au début de juillet, les archevêques de Reims, de Sens et de Tours reçurent une letre datée du mercredi 30 juin et signée de l'archevêque de Rouen, Guillaume de Flavaucourt et de Guillaume de Mâcon[40]. Elle leur apportait tout un plan d'action, le soumettant à leur approbation et leur demandant de travailler à sa réalisation. Il consistait à réunir dans chaque province un concile où seraient convoqués, non seulement les évêques suffragants, mais les chapitres métropolitains, ceux des autres églises également, les abbés, exempts ou non, les doyens ruraux, des clercs sérieux et familiarisés avec le droit. On y déciderait la marche à suivre, les mesures à prendre et les cotisations à verser, pour mener à bonne fin le procès en cour de Rome. Ces conciles provinciaux devraient se tenir avant le 1er octobre. Aux environs de la fête de Saint-Rémi, tous les métropolitains, assistés de quelques délégués et conseillers, s'assembleraient en un lieu à désigner ultérieurement, pour choisir eux-mêmes leurs représentants, un prélat par province si possible, chargés d'entreprendre à Rome le procès aux frais communs de l'épiscopat. Il faut envoyer des prélats, précisait la lettre, parce que nous ne

40. Cette lettre a été éditée plusieurs fois déjà (*Bessin, Concilia Rotomag. prov.*, t. I, p. 159; Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims* (1846), t. III, p. 652). On l'a généralement datée de 1282, comme la suscription semble le demander (cf. *locis citatis* et Hefele, *Histoire des conciles* (éd. Leclercq), t. VI, 1re partie, p. 286; *Histoire Littér. France*, t. XXVII, p. 397-402; t. XXV, p. 380-403). Mais celle-ci est certainement erronée; au lieu de 1282 il faut lire 1287. Cette lettre, en effet, témoigne d'un état de choses qui ne correspond nullement à celui de 1282, mais bien à celui de 1287. En juillet 1282, comme il a été démontré plus haut, la bulle de Martin IV est encore inconnue en France à l'exception de quelques rares initiés; or la lettre la suppose universellement connue et appliquée. En 1282, les prélats ne se sont pas encore opposés ouvertement à l'application de cette bulle, comme ils le firent en 1286 et comme la lettre l'indique. En 1282, on ne connaît aucune réunion plénière tenue à Paris où les prélats auraient concerté leur attitude vis-à-vis des religieux; on l'a, au contraire, en décembre 1286. En 1282, enfin, cette lettre n'aurait été suivie d'aucun effet; elle eut au contraire des résultats très précis en 1287, comme nous allons le voir; ses suggestions furent observées de point en point, et les formules qu'elle employait reprises presque mot pour mot.

pouvons plus à l'heure actuelle trouver d'ambassadeurs qui acceptent d'assumer une telle mission à moins d'être assistés de quelques prélats[41]. En attendant, que l'on s'en tienne dans tous les diocèses à la décision prise en commun à Paris et que l'on ne permette aucunement aux frères d'user de leurs prétendus privilèges qu'ils interprètent certainement contre l'intention du pape.

De cette missive les suggestions furent réalisées sans plus tarder. En ce qui concerne du moins la province de Reims pour laquelle les documents nous sont restés, le programme tracé fut suivi de point en point. Le lundi 29 septembre 1287, le concile provincial, convoqué par les soins de l'archevêque Pierre Barbette, se tenait à Reims; les évêques de Laon, Beauvais, Noyon, Amiens, Senlis, Thérouanne et Tournai s'y étaient rendus en personne; ceux de Soissons et Cambrai, empêchés d'y venir eux-mêmes, avaient envoyé leurs procureurs avec pleins pouvoirs. Auprès d'eux se tenaient les délégués des chapitres, les abbés, les doyens invités à cette réunion. A l'unanimité, il fut décidé qu'on s'opposerait aux empiètements des religieux mendiants et qu'on porterait le procès en cour de Rome. Et pour descendre aux résolutions pratiques, il fut convenu que, pour soutenir ce procès, chaque évêque devrait donner cette année-là le vingtième de son revenu, et chaque abbé non exempt, chaque prieur, doyen ou curé de paroisse, le centième du sien. Ces cotisations devraient être recueillies avant Pâques de l'année en cours, c'est-à-dire avant la fin de mars 1288. L'application de ces mesures n'alla pas sans soulever certaines difficultés, comme on pouvait s'y attendre[42]; mais ces résistances même laissent voir que, dans l'ensemble, la taxe dut être payée par les évêques et leurs subordonnés. Nous ne savons comment les suggestions de l'archevêque de Rouen furent accueillies à Tours et à Sens; il est à présumer qu'on les suivit, comme on l'avait fait à Reims.

41. L'aveu est intéressant; sans doute Pierre de Rodez et Thomas de Pontoise n'avaient pas témoigné à leur retour de Rome le bel enthousiasme affecté par Guillaume de Mâcon dans ses sermons.

42. Ainsi voit-on que dans le diocèse de Tournai, les abbés de Saint-Martin de Tournai, de Saint-Amand, de Saint-Pierre et de Saint-Bavon de Gand, en appelèrent au Saint Siège (cf. Gousset, *Les actes de la province ecclésiastique de Reims* (1843), t. II, p. 431; Martène, *Thesaur. Anecdot*, t. IV, col. 207).

Le plan de campagne arrêté en décembre 1286 se précisait donc. Dans chaque diocèse, l'opposition des évêques enrayait autant que possible la propagande des religieux, et l'action commune à mener en cour de Rome sortait du domaine des simples projets pour prendre corps; le taux des cotisations était déterminé, la date de leur perception fixée. Il restait à attendre l'élection du nouveau pape, puis à dépêcher aussi tôt que possible à la Curie les prélats qui parleraient au nom de tous.

Or, ce fut un Franciscain qui, le 15 février 1288, fut élu par les cardinaux pour succéder à Honorius : Jérôme d'Ascoli qui, de 1274 à 1277, avait été général de l'Ordre et qui, sous les pontificats de Nicolas III, Martin IV et Honorius IV avait, dans le Sacré Collège, été mêlé à toutes les grandes questions de l'Eglise. Trois mois après son élection, dans le consistoire où il créait six nouveaux cardinaux, Nicolas IV appelait auprès de lui deux représentants des religieux : un Dominicain, Hugues de Billom (l'un des seize maîtres signataires de la déclaration de 1282), et un Franciscain, Mathieu d'Aquasparta, ministre général des Frères Mineurs. Et durant la première année de ce pontificat, le bullaire des Franciscains s'enrichissait de 23 bulles, témoignant de la sollicitude du pape à l'égard des Frères Mineurs ou des Clarisses[43].

V. — L'ambassade des Prélats français à Rome en 1289.

Il ne semble pas pourtant que cette nomination et ces premiers actes aient découragé les prélats français ou les aient dissuadés de continuer l'entreprise projetée. Il est regrettable toutefois qu'aucun document ne permette de suivre, durant cette période, la répercussion en terre française de ces événements romains. Les seuls textes qui restent, transportent d'emblée au terme des hésitations, à supposer qu'il y en ait eu, sans renseigner sur le processus psychologique, qu'il eût été intéressant de connaître. Ils nous montrent les évêques français, mandataires de tous leurs collègues en cour de Rome.

C'est vers la fin de 1288 qu'ils se présentèrent devant le

43. Cf. Wadding, *Annales Minorum*, t. V (1733), p. 503-523.

pape pour exprimer leurs doléances, et lui demander de régler la question pendante depuis six ans déjà. Trois mémoires, parvenus jusqu'à nous, grâce aux soins de l'évêque d'Amiens[44], permettent de suivre jusque dans ses moindres détails l'argumentation des prélats; ils témoignent de l'activité déployée, des efforts tentés par eux pour présenter sous tous ses aspects cette question complexe, puis pour en simplifier l'exposé, au cours des longs mois qu'ils passèrent à Rome. On ne peut indiquer ici que les grandes lignes du rapport présenté par l'archevêque de Bourges. Trois articles font l'objet de son mémoire, trois points sur lesquels prélats et religieux ne peuvent s'entendre : le droit de prêcher accordé aux frères, et ses modalités; l'absolution des cas réservés; la réitération des confessions faites aux religieux. Méthodiquement, l'archevêque les aborde, commençant par celui qui, à son avis, est le plus grave : la réitération des confessions. Il apporte, sans faire grâce d'un seul, tous les arguments de droit, de raison, d'autorité qui se peuvent présenter; puis, ce premier travail terminé, on voit apparaître dix arguments nouveaux à l'appui de l'interprétation épiscopale de la bulle *Ad fructus uberes*, suivis de dix objections avec leur réfutation immédiate, suivis à leur tour de dix inconvénients qui ne pourraient être évités si l'autre interprétation, celle des religieux, était adoptée. C'est de la même façon, avec le même luxe d'arguments, d'objections réfutées et d'inconvénients graves à éviter qu'il présente le deuxième article : les cas réservés, et le troisième : le droit de prêcher. Et quand, au bout de quatorze grandes pages in-folio pleines de ces arguments et de ces plaintes, on croit enfin toucher au terme, voici que surgissent deux nouveaux griefs, nés sans doute chemin faisant, puisque le préambule n'en avait pas parlé. Les prélats se plaignent des exemptions accordées, et renouvelées tout récemment encore,

44. C'est en effet dans le Recueil de Guillaume de Mâcon que l'on trouve groupés (pièces XXII-XXV) les documents concernant cette grande ambassade des prélats. Le plus volumineux de ces trois rapports (pièce XXIII, fol. 74-89 : Majores rationes prelatorum tradite per... archiepiscopum Bituricen) est encadré de deux résumés dont le second (pièce XXIV, fol. 90-91 : Rationes prelatorum abreviate secundo super confessionibus iterandis) indique un remaniement assez prononcé, le premier (pièce XXII, fol. 72-73 : Rationes prelatorum primo abreviate et loco articulorum tradite) étant davantage un aide-mémoire, peut-être à l'usage des cardinaux qu'on voulait intéresser à la cause.

aux religieux; ils se plaignent aussi de ce que les pouvoirs d'inquisiteurs leur soient confiés. Les exemptions bouleversent toute la juridiction épiscopale et mettent les prélats dans la pénible alternative ou de laisser tout faire, ou de recourir à la force : injustices ou violences, tel en sera le résultat. Les pouvoirs inquisitoriaux accordés aux religieux sont un affront gratuit infligé à l'épiscopat français, car il est aisé de trouver dans ses rangs des prélats savants et intègres. Aussi les évêques conjurent-ils le pape d'apporter à tous ces maux le remède que, devant Dieu, il jugera opportun et conforme au droit.

Rien n'indique malheureusement, ni dans le recueil de Guillaume de Mâcon ni dans d'autres sources, quel accueil était réservé à ces demandes. Le rapporteur d'ailleurs n'y voyait, semble-t-il, qu'une amorce à plus amples discussions; c'est ce que laissent supposer, du moins, certaines formules qui se rencontrent dans le premier abrégé. Et le résumé rapporté à la suite, fournit lui aussi un indice du même genre. On a, en le lisant, l'impression que la discussion s'est effectivement engagée, qu'elle a porté surtout sur la réitération des confessions et qu'un nouveau mémoire, plus concis, a été jugé nécessaire. Les idées présentées sont les mêmes que dans le long rapport qui précède; toutefois les arguments sont réduits en nombre : quatre basés sur les termes mêmes de la bulle, quatre sur le droit commun, quatre soulignant les inconvénients de la thèse contraire, les quatre derniers répondant aux objections des religieux et de leurs partisans. Et le mémoire remarque, en guise de conclusion, qu'à l'appui de tout ce qui vient d'être dit, on est en droit d'invoquer l'intention du pape qui accorda ces privilèges, de Martin IV lui-même, comme le prouveraient aussi bien les lettres patentes des cardinaux qui sont morts que le témoignage de ceux qui demeurent.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les renseignements fournis par ces trois documents : par leur teneur identique, ils laissent deviner la continuité de l'effort tenté par les prélats; par leurs modifications de détail, ils montrent comment on essaya d'adapter l'argumentation aux changements d'attitude qui pouvaient se constater sur place. Mais, à ce sujet, la pièce qui les suit dans le recueil de Guillaume

de Mâcon est particulièrement suggestive[45]. Elle n'est pas datée, mais se rapporte sans aucun doute à la même démarche. Et pourtant son contenu est entièrement différent des précédents : ce ne sont plus des attaques violentes, des argumentations serrées, des plaintes amères, mais bel et bien un compromis, un véritable projet de concordat. Il émane des prélats, et témoigne sinon de dispositions tout à fait pacifiques et bienveillantes (ils se font encore la part très belle), du moins d'une modification radicale dans les rapports avec les religieux. A quoi faut-il attribuer volte-face aussi complète ? Nous ne savons, et c'est regrettable. Ce projet, d'ailleurs, n'aboutit pas, comme l'indique la rubrique qui l'annonce; il ne fut pas ébruité non plus. L'évêque d'Amiens jugea bon cependant de le conserver dans ses archives; il faut lui en savoir gré, car ces quelques lignes qui envisagent dans un esprit au moins apparent de conciliation les problèmes si rudement controversés, sont des plus intéressantes pour l'historien. De leur rapprochement avec les trois pièces précédentes se dégage l'impression d'un recul stratégique opéré par les ambassadeurs des évêques : les premières réclamations, longuement et âprement développées, ont rencontré de l'opposition; les mémoires se sont faits plus brefs et moins violents; des plaintes, on est passé à l'idée du concordat, et l'avant-projet même en a été rédigé. A ces quelques points se bornent les données que l'on possède sur la démarche tentée en cour de Rome par l'Eglise de France.

On en serait même réduit à de simples conjectures sur la suite de ces pourparlers et les résultats qu'ils obtinrent, si un document, émanant d'une toute autre source, ne venait heureusement combler cette lacune et fournir à cette histoire son dénouement. C'est d'après le chroniqueur anonyme qui résuma pour un correspondant, inconnu lui aussi, les événements dont Paris fut témoin en décembre 1290, qu'on en peut tenter le récit[46].

45. Bibl. nat., lat. 3120, fol. 91-91 v°, pièce XXV : Tractatus super dissensione inter prelatos et fratres secretus et non concordatus. Le rapprochement avec les pièces précédentes est voulu; elle est de la même main, appartient au même cahier et ne fait certainement qu'un seul dossier avec les pièces XXII-XXIV.

46. La copie de cette relation faite au xve siècle par le Dominicain Jacques de Soest, a été publiée pour la première fois, d'après le cod. 28 des archives de Soest en Westphalie, par F. Finke, dans *Römische*

VI. — Epilogue : Concile de Paris (novembre 1290).

En cette année 1290, le pape Nicolas IV avait envoyé en France deux légats : Gérard, cardinal-évêque de Sabine, et Benoît, qui devait devenir pape sous le nom de Boniface VIII. L'objet, ou plutôt les objets de leur mission ne sont pas encore complètement connus; entre autres choses cependant, ils avaient à trancher, au nom du pape, la question des privilèges des religieux; on le savait en France. Les prélats envoyés en cour de Rome : Simon de Beaulieu, Guillaume de Mâcon, accompagnèrent dans leur voyage de retour les deux légats. Ceci se passait vers le mois d'avril ou mai 1290. L'archevêque et l'évêque avaient peut-être vu se rétablir leur crédit auprès du pape; toujours est-il qu'ils se croyaient assurés du succès, et ne se faisaient pas faute de répéter à qui voulait l'entendre, que les deux cardinaux n'étaient envoyés qu'afin de révoquer le privilège conféré par Martin IV aux religieux; aussi insultaient-ils aux Frères Mendiants et attendaient-ils avec impatience la conclusion de toute cette affaire.

Il leur fallut attendre jusqu'au 11 novembre; ce ne fut en effet qu'à cette date, en la fête de Saint-Martin, que fut convoqué par les deux cardinaux légats un concile plénier réunissant à Paris tous les prélats du royaume. Quand ils se trouvèrent assemblés, les légats les invitèrent à exposer leurs doléances et leurs désirs, à dire ce qui troublait plus particulièrement leurs diocèses. Le premier, l'évêque d'Amiens prit la parole : « La grande, l'unique cause de trouble dans nos églises, dit-il, c'est l'exécution du privilège des frères, relatif aux confessions; ni maîtres ni prieurs ne sont d'accord sur l'interprétation qu'il convient de lui donner ». Sur ce, il se mit à exposer les raisons des maîtres en théologie; puis il se tut sans que personne ne répondît. Alors se leva l'évêque de Thérouanne, un tout jeune homme, note le chroniqueur : c'était Jacques de Boulogne, évêque depuis trois ans déjà. Courageusement, il prit position contre ses collègues, pour les religieux : « Mes frères les évêques, écoutez. Je ne puis

Quartalschrift (1895), p. 171-182, puis dans son livre *Aus den Tagen Bonifaz VIII* (Münster, 1902), p. I-VII. Présentée au public français par L. Delisle, *Journal des Savants*, 1895, p. 240-244. On la trouve, accompagnée d'une étude, dans Hefele, *Histoire des conciles* (éd. Leclercq), t. VI, 2e partie, p. 1472-1480.

m'associer aux paroles de Mgr d'Amiens. J'estime en effet que même si les religieux ne jouissaient pas encore de ce privilège papal, je commettrais une faute très grave en les empêchant de confesser et en refusant de me décharger sur eux : la pureté de leur doctrine et de leur vie le prouve assez. Et puisque tous, tant que nous sommes, nous nous soucions trop peu du salut des âmes, il n'est que juste que nous subissions de ce fait quelques ennuis dans nos églises ». Il continua longtemps encore sur ce ton. Les cardinaux restaient impénétrables. Si bien qu'à l'issue de cette réunion, nul n'aurait pu savoir quelle décision ils allaient prendre. Les religieux, mis en cause, étaient également intrigués et inquiets. Ils essayèrent de sonder, par leurs envoyés, les intentions des deux légats. Peine perdue; ceux-ci ne soufflèrent mot.

Quinze jours plus tard, le 29 novembre, vigile de saint André, une nouvelle réunion groupa, dans l'église de Sainte-Geneviève, les évêques et le clergé de Paris, désireux d'entendre exposer les actes du concile, et surtout ceux qui auraient trait au privilège, son rappel ou son interprétation. Cette fois encore, Guillaume de Mâcon prit l'initiative : « Seigneur Benoît, criait-il en s'adressant au futur Boniface VIII, pourquoi donc ne mettez-vous pas fin à nos clameurs en abolissant le privilège des Frères, puisque vous avez reçu dans ce but autorité du Siège Apostolique »; et il multipliait ses arguments et ses instances. Enfin, Benoît Gaetani demande d'un geste le silence. Et voici son discours : « Mes frères les évêques, je recommande chaleureusement à votre bienveillance Monseigneur d'Amiens, votre procureur et avocat. Il a travaillé en Curie romaine, avec une ardeur sans pareille, contre le privilège des religieux. Il n'y a rien gagné d'ailleurs; sans doute veut-il compenser ici l'inanité de ses efforts là-bas. Comme vous pouvez le voir, il s'y est usé : travaux, dépenses ont épuisé ses ressources. Mais, j'en dois faire l'aveu à vous tous ici présents, nous n'avons aucunement autorité pour révoquer ledit privilège et inquiéter les frères contre lesquels vous aboyez, mais bien plutôt pour confirmer leurs pouvoirs. Ils sont en effet le seul membre sain que nous ayons trouvé ici : aussi, loin d'être inquiétés, doivent-ils être encouragés et appuyés. Nous voulons donc que le privilège demeure en toute sa vigueur, tel qu'il a été donné. » Et il ajouta : « Je voudrais

voir ici tous les maîtres Parisiens dont la sottise brille en cette ville. Avec une folle présomption et une témérité coupable, ils se sont arrogé le droit d'interpréter le privilège en question, s'imaginant que la Curie romaine a pu accorder sans réflexion un privilège de cette importance. Ignoraient-ils donc que la Curie romaine n'a pas des pieds de plume, mais de plomb ? Tous ces maîtres s'imaginent qu'ils ont auprès de nous une immense réputation de savants; nous les jugeons, au contraire, sots entre les sots, eux qui ont infecté du poison de leur doctrine et leurs propres personnes et le monde entier. C'est pourquoi, en vertu de l'autorité dont nous jouissons et qui nous a été spécialement déléguée à cette fin, nous révoquons, déclarons sans valeur et de nul effet toutes les mesures prises par quinconque contre ledit privilège. Il n'est pas admissible que n'importe quel privilège du Saint Siège puisse être réduit à néant par les arguties des maîtres. » Après ce discours, on passa à la lecture des actes du concile.

Les maîtres de la Faculté ne pouvaient accepter, on s'en doute bien, une sortie si véhémente; Henri de Gand, spécialiste en ces débats, résolut d'organiser la résistance. Il rassembla ses collègues et les persuada de tenir tête aux cardinaux. « Nous avons le droit de discuter des textes d'Ecriture; pourquoi ne pourrions-nous discuter les termes d'un privilège ? » Mais cette démarche rapportée aux deux légats eut immédiatement sa réponse. « Allez dire à Henri de Gand qu'il lui est dorénavant interdit d'enseigner. » Telle fut la mission dont Benoît Gaetani chargea le Franciscain Jean de Murrho et l'Augustinien Gilles de Rome, tous deux maîtres en théologie. La mesure fut aussitôt appliquée.

Le lendemain, une imposante délégation des maîtres de toutes les Facultés : théologiens, artistes, décrétistes, médecins s'en vint trouver les cardinaux pour en obtenir le rappel. Ils eurent alors l'occasion de s'entendre dire des paroles plus dures encore que celles qui avaient été dites aux prélats. « Maîtres de Paris, leur dit Benoît Gaetani, vous avez rendu ridicules, et vous continuez encore à le faire, toute votre science et votre doctrine. Vous jetez le trouble dans le monde entier, alors que vous devriez l'éviter à tout prix si vous aviez la moindre idée des intérêts de l'Eglise universelle. Vous siégez en vos chaires et vous vous imaginez que le Christ se

guide d'après vos raisonnements. Par vos arguments frivoles, quantité de consciences sont atteintes et blessées. Il n'en peut être ainsi, mes frères, il n'en peut être ainsi. Comme c'est à nous que le monde chrétien a été commis, nous devons tenir compte, non pas de ce qui pourrait plaire à vos caprices de clercs, mais de ce qui est utile à tout l'univers. Vous croyez peut-être jouir chez nous d'une grande réputation; mais votre gloire, nous ne l'estimons que sottise et fumée. Au lieu de discuter des questions utiles, vous perdez votre temps à des niaiseries et à des futilités. La question qui vous préoccupe n'a pas le sens commun; un sot la pose sottement, et un maître la développe et la résout non moins sottement. J'ai lu vos raisons; elles contiennent une part de vrai; mais tous vos arguments peuvent être résolus. Et voici la solution à laquelle il va falloir se tenir : Sous peine de privation des offices et des bénéfices, nous défendons, en vertu de l'obéissance, à tous les maîtres de prêcher désormais, discuter ou déterminer, en public ou en particulier, sur le privilège des religieux. Ce privilège conservera toute sa force. Si l'on a des doutes à son sujet, qu'on en demande l'interprétation au souverain pontife. Mais je vous le dis en vérité, la cour de Rome, plutôt que de révoquer le privilège, briserait l'Université de Paris. Nous n'avons pas été appelés par Dieu pour acquérir la science ou briller aux regards des hommes, mais pour sauver nos âmes. Et parce que la conduite et la doctrine des frères sauvent beaucoup d'âmes, le privilège qui leur a été confié leur sera toujours conservé. »

Alors, continue le chroniqueur, l'Université courbant la tête reçut la bénédiction des légats et les maîtres rentrèrent chez eux. Quelques jours plus tard, le temps des disputes quodlibétiques étant venu[47], des questions furent proposées aux maîtres, par des étudiants malicieux sans doute, sur le privilège et les pouvoirs des religieux; aucun ne les voulut recevoir. Et un de leurs collègues, un certain maître Eustache, que le rapport nous dépeint boitillant, se moque de ces grands docteurs en théologie : « Comme ils étaient forts et solides les arguments fabriqués par eux depuis dix ans ! Un mot d'un seul cardinal a suffi pour les renverser ! Que sera-ce donc à

47. Ceci nous montre donc que la suspension infligée à Henri de Gand et la démarche des maîtres suivirent de près la réunion du 29 novembre.

Rome, et que pourraient-ils bien répondre devant la Curie quand l'Université des maîtres tout entière, assemblée autour de la chaire d'un légat, s'est trouvée incapable de lui opposer la moindre réponse ? »

Et le rapport se termine par l'évocation de l'évêque d'Amiens, s'en retournant couvert de confusion, poursuivi par les huées de la foule : *Va cun De, va cun De !*

Ainsi se termina, en 1290, la lutte soulevée, au plus grand détriment des âmes et de l'Eglise, par l'apparition de la bulle *Ad fructus uberes*. Elle n'est elle-même qu'un épisode de la lutte plus étendue encore, qui couvre presque tout le XIIIe siècle et qui, dès l'apparition des ordres mendiants, dressa contre eux une grande partie de l'épiscopat. Ces dix années de luttes ouvertes dont le peuple était le témoin et souvent l'enjeu, contribuèrent pour leur part, plus grande peut-être qu'on ne pense, à créer puis à entretenir entre le peuple et ses pasteurs, entre les évêques et Rome d'autre part, ces malaises qui se traduiront dans les premières années du XIVe siècle et qui par le grand schisme mèneront jusqu'à la Réforme. Les contemporains attribuèrent à ces divisions et à ces querelles interminables un autre résultat plus immédiat : la perte définitive des Lieux Saints. La prise d'Acre, le 18 mai 1291, sonnait le glas de l'œuvre chrétienne en Palestine; on en rendit responsable le pape Nicolas IV, mais plus encore ses conseillers et ceux surtout qui, le harcelant de leurs réclamations constantes, l'étourdissant du bruit de leurs disputes avaient détourné son attention des graves problèmes qui se posaient en Orient. Si ce jugement n'est pas de tout point exact, il se fit jour du moins dans certains esprits; il peut servir d'épilogue à cette étude. C'est encore à l'auteur de *Renart le Nouvel* que, pour terminer, nous en empruntons la formule.

Grand plaid commença, bien le sais... Et l'archevêque de Reims... soutint le plaid, le plaid gréva. — Et si le Pape ensounia — qu'Acre n'en fut néant secourue; — par ce plaid fut-elle perdue, — et maint prud'homme à la mort mis — [à] qui pardon fasse Jésus-Christ.

P. GLORIEUX,
Professeur au Grand Séminaire de Lille.

LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES,

COMMUNALES, HOSPITALIÈRES ET PRIVÉES

I. Les Archives départementales. — § 1. *Histoire et organisation.* — Origines; législation. — Classement. — Instruments de recherche. — § 2. *Archives anciennes.* Séries A à J. — § 3. *Archives modernes.* Séries K à Z.

II. Les Archives communales et hospitalières.

III. Les Archives privées et diverses.

Une des conséquences de la centralisation administrative, si forte en France dès l'Ancien Régime, est qu'il n'y a pas de région dont l'historien ne doive travailler aux Archives nationales. Il n'en est pas moins vrai que, pour l'étude des questions régionales et locales, c'est dans les dépôts de province : départementaux, communaux, hospitaliers et privés, qu'on trouve, en général, le plus à prendre. Les grands faits généraux eux-mêmes, surtout en ce qui concerne les institutions, la vie sociale et religieuse, ne peuvent être sérieusement étudiés et compris que par le moyen d'enquêtes approfondies, étendues au plus grand nombre possible de lieux. A mesure que, nécessairement, l'attention se porte davantage de ce côté, les archives départementales ne cessent d'apparaître comme de plus en plus importantes. Nous allons en examiner successivement la composition et le fonctionnement, indiquer les ressources qu'en présentent les diverses séries et les instruments de travail dont les chercheurs disposent pour s'y diriger.

LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

§ 1. — Histoire et Organisation.

Origines; législation. — L'arrêté du 1er juillet 1921 portant règlement général des Archives départementales en définit officiellement la composition. Elles sont formées :

« *a*) Des titres des institutions et des établissements de

l'Ancien régime supprimés en 1790 et années suivantes, et des papiers des particuliers séquestrés pendant la Révolution;

« *b*) Des papiers des administrations et institutions publiques qui se sont succédé dans les départements depuis 1790 jusqu'à l'an VIII (départements, districts, municipalités de canton, tribunaux ou commissions révolutionnaires, comités de surveillance, sociétés populaires, etc.);

« *c*) Des papiers des administrations et établissements dont les lois, décrets ou règlements ont prescrit ou autorisé le versement dans les archives départementales. »

Les documents recueillis des administrations supprimées et ceux qui avaient été saisis ou confisqués sur les émigrés furent primitivement concentrés dans les chefs-lieux des districts. Une loi du 7 messidor an II, rattachant en principe tous ces petits dépôts aux Archives de la nation, faillit en compromettre l'intégrité en les soumettant à un triage intempestif, inspiré de pensées politiques. Parmi les fonds des Archives nationales, le triage causa d'irréparables dégâts; en province, par bonheur, il fut à peine ébauché. La loi du 5 brumaire an V décida le transfert au chef-lieu de chaque département des papiers amoncelés dans les districts : c'était créer les Archives départementales. Quelques fonds, bien classés par les soins des anciens possesseurs, demeuraient intacts; d'autres avaient subi plus ou moins de bouleversements, et le transfert, comme on pense, n'y rétablit pas l'ordre. Du reste, on créait des dépôts, on ne les organisait pas. Pendant quarante ans l'oubli pesa sur eux. A peine s'ils étaient surveillés. Temps béni pour les collectionneurs : ils faisaient bonne chasse dans les greniers des préfectures ! Enfin, de 1838 à 1843, une loi, puis trois circulaires intervinrent, réglementant avec sagesse et clarté ce qui concernait la conservation et le classement des anciens fonds. La loi du 10 mai 1838 et le règlement général du 6 mars 1843 ont constitué jusqu'au 1er juillet 1921 et, en somme, complétés et modifiés plus dans les détails que dans les dispositions d'ensemble, constituent encore, dans une large mesure, le code des Archives départementales[1].

1. Voir Eugène Lelong, *Archives*, Paris, 1889, in-4° (Extrait du *Répertoire général alphabétique du droit français*). — *Loi, décrets, arrêtés, rè-*

Aujourd'hui, un dépôt existe dans chaque département, y compris les départements d'Algérie; il est administré par un archiviste diplômé, assisté d'un personnel en nombre variable. Le rôle de l'archiviste consiste à conserver, classer, inventorier, communiquer les documents, mais non à faire pour les travailleurs les recherches qu'il leur est possible de faire eux-mêmes; il n'est tenu professionnellement qu'à leur procurer les instruments de recherche, à leur en expliquer le maniement, à les diriger en les faisant profiter de son expérience. Tout citoyen français, à condition de pouvoir justifier de son identité, s'il en est requis, a le droit de travailler dans les archives sans formalités compliquées et sans frais. Les documents de plus de cinquante ans de date sont communiqués librement sous les trois réserves suivantes : « *a*) Lorsqu'un document, quelle qu'en soit la date, paraîtra de nature à porter atteinte à l'honneur des individus ou des familles, le préfet décidera si la communication peut en être faite aux particuliers; *b*) le préfet appréciera aussi si les documents dont la divulgation présenterait des inconvénients au point de vue administratif peuvent être mis entre les mains du public; *c*) les documents déposés ou donnés sous réserve ne seront communiqués que dans les conditions indiquées par les déposants ou donateurs ». Il est bon de savoir, en outre, que, s'il est formellement interdit aux particuliers et même au personnel d'emporter la moindre pièce hors du dépôt[2], la communication avec déplacement peut être accordée dans certains cas, sur demande adressée au Ministre (Direction des Archives), après avis du préfet et de l'archiviste. Cette communication ne peut concerner qu'un petit nombre d'articles nettement déterminés, un registre, par exemple; elle a lieu dans un établissement public (dépôt d'archives ou bibliothèque)[3].

Classement. — Le classement des Archives départementales est partout le même, conformément à une circulaire du 24 avril 1841, qui, en même temps qu'elle établissait un cadre,

glements et instructions concernant le service des Archives départementales, Melun, Impr. administrative, 1922, in-8° de 148 p. (Publication de la Direction des Archives).

2. Sauf pour les besoins des administrations publiques.

3. Circulaire du 15 mars 1905.

posait avec force le principe du respect des fonds, c'est-à-dire du maintien en un tout des titres provenant du fonctionnement d'une institution ou de la vie d'une famille. Le *fonds* comprend essentiellement les minutes des actes expédiés, les registres de transcription de ces actes, les originaux des actes reçus. Ainsi il se distingue de la *collection* qui, relative à tel ou tel sujet, n'a pu se constituer que par le démembrement de fonds divers. Le goût de la collection, hérité des grands érudits du XVIIe siècle, animait les membres du *bureau du triage* qui, sous prétexte de classification logique, disloquèrent arbitrairement les sections des Archives nationales. Dans leur poussiéreux abandon, les Archives départementales échappèrent à l'action de ce zèle malencontreux. Si l'on prépare la monographie d'une paroisse, il ne faut donc pas s'attendre à trouver groupés sous le nom de cette paroisse tous les documents qui peuvent servir à en retracer l'histoire; il est indispensable de dépouiller, outre le fonds même de l'administration paroissiale, les fonds des institutions et des corps avec lesquels, forcément, la paroisse et ses représentants se trouvaient en rapports : évêché, chapitre, parlement, intendance, familles des fondateurs, etc.

Voici les grandes divisions des Archives départementales, d'après le cadre de 1841, revisé en 1874 :

1° Archives anciennes (antérieures à 1790).

Série A : Actes du pouvoir souverain et domaine public.
» B : Cours et juridictions.
» C : Administrations provinciales.
» D : Instruction publique, sciences et arts.
» E : Féodalité; communes; notaires; familles; état-civil.
» F : Fonds divers se rattachant aux archives civiles.
» G : Clergé séculier.
» H : Clergé régulier.
» J : Fonds divers se rattachant aux archives ecclésiastiques.

2° Archives modernes.

Série K : Lois, ordonnances et arrêtés.
» L : Documents de l'époque révolutionnaire (1790-an VIII).
» M : Personnel et administration générale.
» N : Administration et comptabilité départementale.
» O : Administration et comptabilité communale.
» P : Finances; cadastre; postes; eaux et forêts.
» Q : Domaines.
» R : Guerre et affaires militaires.
» S : Travaux publics.
» T : Instruction publique; sciences et arts.
» U : Justice.
» V : Cultes.
» X : Etablissements de bienfaisance.
» Y : Etablissements de répression.
» Z : Affaires diverses.

Les séries A à H et L sont des séries fermées, qui ne peuvent s'enrichir que par des réintégrations. Au contraire, les séries K et M à Z continuent à grossir par le fonctionnement même des administrations; elles ne contiennent que très exceptionnellement, par hasard, des pièces antérieures à la création des préfectures[4]. D'autre part, on appelle quelquefois E supplément l'ensemble des archives anciennes conservées dans les communes, H supplément l'ensemble des archives anciennes conservées dans les hospices.

Il importe de noter que les Archives départementales de la Seine se trouvent dans une situation à part. Les titres qui auraient dû, en principe, y prendre place, ont été incorporés aux Archives nationales. Elles ne possèdent aujourd'hui, comme documents anciens, que ceux qu'elles ont reçus depuis leur création ou, plus exactement, depuis leur réorganisation après l'incendie de 1871[5] : registres du contrôle d'actes et du

4. Elles peuvent en contenir qui ont été annexées à un dossier pour l'étude d'une affaire.

5. Les papiers qui se trouvaient dans les magasins de la ville, seuls, échappèrent à la catastrophe.

centième denier[6], une trentaine de registres du XVIIIe siècle intéressant les abbayes de Saint-Germain-des-Prés, de Montmartre, de Saint-Denis et diverses communautés de la région parisienne. Les séries L et Q se composent de dossiers et registres concernant l'administration du département de la Seine et celle de la commune de Paris, ainsi que les domaines nationaux; les titres des domaines nationaux remontent parfois jusqu'au XIIIe siècle. Le fonds considérable de l'ancienne juridiction consulaire de Paris, versé en 1891, intéresse avant tout l'histoire sociale. A côté du service des *Archives générales,* celui de la *Reconstitution de l'Etat-Civil,* qui a fonctionné jusqu'en 1896, a réussi à reconstituer, depuis 1550 pour les baptêmes, la plus grande part de la belle collection qui a péri, en 1871, dans l'incendie[7].

Instruments de recherche. — Il reste actuellement peu de fonds anciens qui soient tout à fait en désordre. Dans plusieurs départements même, grâce à une précoce et bonne organisation du service des Archives, tous sont classés. Pour les recherches existent des guides de plusieurs espèces : inventaires manuscrits antérieurs à 1841, et surtout antérieurs à 1790, ceux-ci particulièrement précieux, si — ce qui arrive — les fonds auxquels ils se rapportent sont encore dans l'état où ils se trouvaient lors de la Révolution; jeux de fiches manuscrites ; tableaux sommaires imprimés ; répertoires numériques et inventaires sommaires. Les guides de ces deux dernières catégories, présentant un caractère officiel, sont rédigés d'après des types uniformes dans toute la France et imprimés sous le contrôle de la Direction des Archives au Ministère de l'Instruction publique. Les tableaux sommaires figurent dans des publications de sociétés savantes ou dans les rapports présentés chaque année par les archivistes aux préfets en vue de la session d'août du Conseil général, rap-

6. Ci-dessous, p. 506.

7. Dans la Moselle et en Alsace, les fonds de l'ancien régime et de la période révolutionnaire sont restés, durant l'occupation allemande, classés suivant le système français; la publication des inventaires sommaires avait été abandonnée, mais il fut entrepris aux archives de la Moselle un répertoire analytique sur fiches de toutes les pièces antérieures à 1450 dans les séries G et H. Les papiers de 1800 à 1871 furent laissés dans l'état où ils se trouvaient lors du départ des Français.

ports parfois détaillés et instructifs. Pour l'ensemble des dépôts, si l'on désire se faire une première idée de leurs ressources respectives, le premier ouvrage à consulter est l'*Etat général par fonds des Archives départementales, Ancien régime et période révolutionnaire,* publié en 1903 par les soins de la Direction des Archives. C'est un fort volume in-4° de XII-946 colonnes et pages où l'on trouvera indiqués, dans l'ordre alphabétique des départements et des séries, successivement tous les fonds avec leurs noms, leurs dates extrêmes, le nombre au moins approximatif de leurs articles, leurs principales subdivisions et leurs particularités les plus notables[8]. Ce tableau a été complété par des fascicules réservés aux départements recouvrés; celui du *Département du Bas-Rhin* (Strasbourg, 1925, in-4° de XL-30 p.) mérite d'être signalé ici à cause de la substantielle notice historique de M. l'Inspecteur général A. Vidier sur les archives de ce département et en général de toute l'Alsace.

Pour chaque dépôt la publication essentielle est l'*Inventaire sommaire,* imprimé sur deux colonnes dans le format in-4°, et donnant, article par article, une courte analyse des pièces ou groupes de pièces, avec indication du nombre de ces pièces et du numéro de chacune, ou, s'il s'agit de registres, du folio. Les volumes commencés avant 1909 sont un peu moins détaillés que ceux qui ont été entrepris depuis, en ce sens que l'archiviste ne notait pas tout et ne donnait que les dates extrêmes de l'article; en revanche, ils présentent quelquefois de plus longues analyses et, dans beaucoup de cas, suppléent à la consultation du document lui-même.

Le *Répertoire numérique,* institué par la circulaire du 25 mars 1909, est bien plus concis; il énumère sous leurs cotes tous les articles avec les intitulés et en fait connaître les dates limites. Les séries classées depuis longtemps présentent une numérotation continue, sans distinction de fonds. Celles qui n'ont reçu de classement définitif qu'après 1913 présentent une numérotation par fonds et, dans chaque fonds, une numérotation continue par articles; par exemple si, dans un départe-

8. On consultera aussi avec profit les chapitres consacrés aux dépôts des départements dans *Les Archives de l'Histoire de France,* par Ch.-V. Langlois et H. Stein, Paris, Picard, 1891, in-8° de 1000 pages.

ment, la série H renferme les titres de douze établissements monastiques, elle présentera douze subdivisions, de 1 H à 12 H; le numéro de l'article suit la lettre : ainsi 5 H 201. Les astérisques désignent les registres. Sur un tel plan, il est facile de travailler assez vite. Aussi a-t-il paru depuis quinze ans un grand nombre de répertoires numériques, même pour les séries modernes; ils permettent de voir clair dans d'épaisses masses de documents dont l'Inventaire sommaire ne sera pas terminé ni même entrepris d'ici longtemps.

Il a été publié un *Etat des inventaires et répertoires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières de la France à la date du 1er décembre 1919* par Robert Doré (Paris, Champion, 1919, in-8° de 60 pages) complété par un supplément pour la période du 1er décembre 1919 au 1er décembre 1921 (*Revue des Bibliothèques*, nos de juillet-décembre 1921).

Nous allons essayer de définir série par série les ressources qu'on peut attendre des Archives départementales.

§ 2. — Archives anciennes.

Série A. — Le cadre de classement attribue à la série A les collections d'édits, lettres patentes, ordonnances, etc., les documents relatifs au domaine royal, aux apanages, à la famille royale. Dans une vingtaine de départements, on n'a rien trouvé à y mettre. Dans la plupart, même dans de grands dépôts comme la Gironde et le Maine-et-Loire, elle est extrêmement pauvre. Dans le Pas-de-Calais elle a reçu un fonds qui aurait pu aussi bien figurer dans la série E, le trésor des chartes d'Artois, fond magnifique dont l'inventaire sommaire a été publié par J.-M. Richard en 1878 et 1887 (2 vol.). Elle n'a de véritable importance en ce qui concerne les domaines royaux et la famille royale que dans l'Allier, à cause du duché de Bourbonnais, le Loiret, à cause de l'apanage d'Orléans, et, surtout, dans la Seine-et-Oise.

Série B. — Il en va tout autrement de la série B : *Cours et juridictions.* Le cadre de classement précise le titre général par les sous-titres suivants : Parlements, Bailliages ou séné-

chaussées et autres juridictions secondaires, Cours des compte, Cours des aides, Cours des monnaies. Parmi les « juridictions secondaires » se rangent les prévôtés, les juridictions seigneuriales, dont certaines avaient un mouvement d'affaires presque égal à celui des bailliages, les maîtrises d'eaux et forêts, les tribunaux d'amirautés et les greniers à sel. Les officialités ont été rattachées aux évêchés, mais les papiers provenant des cours laïques des évêques (qu'on appelait en Bretagne les Reguaires) voisinent avec les fonds des autres cours seigneuriales. Telle quelle, la série B forme ordinairement une masse considérable. Néanmoins il reste des départements où les greffes des tribunaux de première instance conservent les papiers des juridictions d'autrefois; cet état de choses tend à disparaître.

C'est un véritable exposé d'histoire des institutions qu'il faudrait pour indiquer l'importance de ces fonds qui, en plus de leur caractère judiciaire, présentent un caractère administratif. Très peu remontent au delà du milieu du XVIe siècle; la plupart sont des XVIIe et XVIIIe. Les plus riches en pièces anciennes sont, naturellement, ceux des cours souveraines : Parlements et Chambres des comptes. Toutefois, du Parlement de Toulouse, le premier en date et le plus important après celui de Paris, il ne subsiste rien d'antérieur à sa réorganisation sous Charles VII[9] (Voir l'*Inventaire sommaire,* en cinq volumes, publiés de 1867 à 1915). Il n'y avait pas de corps qui, sous l'Ancien régime, tinssent autant de place dans l'Etat que les Parlements. En matière ecclésiastique, qu'il s'agît de bénéfices, d'administration de biens ou même de discipline, ils intervenaient à chaque instant. Jusqu'à l'établissement des intendants à poste fixe, ils eurent de fait, plus réellement que les gouverneurs, la haute main sur la police et l'administration générale dans leurs ressorts. Les Chambres des comptes, quoique moins puissantes, ont laissé pourtant des archives précieuses, parce qu'en même temps qu'elles connaissaient « de la ligne de comptes » et surveillaient les comptables, elles recevaient les aveux des terres tenues en fief du

9. L'Echiquier de Normandie, ancêtre direct du Parlement de Rouen, a laissé une série de registres commençant en 1336.

roi. Ainsi le fonds de la Chambre de Dijon (Voir l'*Inventaire sommaire* publié en cinq volumes, de 1863 à 1878), auquel ont été rattachés des documents relatifs à la famille et à la maison des ducs de Bourgogne, est de tout premier ordre. Quant aux papiers des présidiaux, bailliages et sénéchaussées, ils peuvent fournir beaucoup d'éléments pour l'histoire des paroisses et les études biographiques à cause de la variété des affaires soumises à ces cours, lesquelles concentraient des attributions aujourd'hui réparties entre les tribunaux civils et correctionnels, les justices de paix, les cours d'assises et, dans certaines régions, les conseils de préfecture. On ne doit pas oublier non plus que les élections aux Etats généraux se faisaient par bailliages et sénéchaussées; les cahiers de 89 se trouvent, non pas dans la série de l'époque révolutionnaire (L) mais dans la série B[10].

Série C. — Si la série B ne laisse pas d'offrir un grand intérêt au point de vue administratif, la suivante est du moins spécialement réservée aux *administrations* proprement dites[11]: intendances, subdélégations, bureaux des finances, élections, états provinciaux, principautés, régences, etc. La valeur exceptionnelle des fonds d'intendances résulte des pouvoirs considérables qu'exerçaient les intendants, véritables fonctionaires au sens moderne du mot, *commis* par le roi pour le représenter auprès et en face des *officiers* propriétaires de leurs charges. Au début du règne de Louis XV, Law pouvait dire au marquis d'Argenson : « Ce royaume de France est gouverné par trente intendants »; dans la seconde moitié du XVIIIe siècle il ne restait plus une partie de l'administration à quoi ces « commissaires départis », investis de toute l'autorité royale, ne missent les mains. Les documents relatifs à la police des cultes ainsi qu'aux travaux de construction, d'agrandissement, de démolition des églises et presbytères

10. Il en a été publié ou analysé un bon nombre dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française.* On peut citer comme la meilleure de ces publications celle des *Cahiers de doléance de la Sénéchaussée de Rennes...*, par H. Sée et A. Lesort (Rennes, 1909-1912, 4 vol. in-8°).

11. Encore ces administrations comportent-elles aussi une certaine compétence judiciaire; c'est une règle presque universelle sous l'ancien régime.

abondent parmi les papiers des intendances; il ne faut pas manquer de les consulter pour les monographies paroissiales. Ceux des subdélégations les complètent, parfois les suppléent; ils sont le plus souvent insignifiants. Ceux des administrations financières : élections qui répartissaient la taille entre les paroisses et connaissaient des litiges auxquels en donnait lieu la perception, bureaux des finances qui, dans les généralités, administraient le domaine et la taille et veillaient sur l'entretien des routes, ces fonds s'appauvrissent à mesure qu'on approche de la Révolution; petit à petit les intendants, placés en quelque sorte hors cadres, rongeaient les anciens pouvoirs; les bureaux des finances, organisés en 1577 et en pleine activité sous Henri IV[12], végétaient dans une complète décadence au XVIIIe siècle. Au contraire l'activité des bureaux des domaines grandissait. Elle a produit presque uniquement des registres dits d'insinuation, de centième denier et de contrôle d'actes. La formalité de l'insinuation, renouvelée d'usages romains, avait été prescrite par l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) pour les donations, puis, au moins temporairement, étendue à tous les actes translatifs de propriété à titre onéreux et aux conventions diverses dont il y avait intérêt pour les parties à assurer la publicité[13]; les dispositifs des actes devaient être transcrits en entier sur un registre. Un édit de décembre 1703 établit qu'à l'avenir on ne procéderait plus qu'à une transcription par extraits, mais introduisit définitivement l'obligation de l'insinuation pour les actes translatifs de propriété à titre onéreux et (ceci constituait une nouveauté née de raisons fiscales) pour les successions collatérales. Enfin, à partir de 1722, il exista deux catégories de registres d'insinuations : celle dite de l'*insinuation suivant le tarif* pour les donations (sauf par contrat de mariage[14]), les actes judiciaires et les conventions diverses[15]; celle dite — du chiffre du droit perçu — du *centième denier,* pour les actes

12. L. Romier, *Lettres et chevauchées du Bureau des finances de Caen sous Henri IV*, Caen, 1910, in-8°.

13. On ne retrouve plus d'insinuations d'actes autres que les donations que dans un nombre très restreint de départements, par exemple, dans le Finistère, les registres de Quimper de 1627 à 1663.

14. Et aussi les dons et legs pour œuvres pies, lorsque la valeur n'en excédait pas 300 livres.

translatifs de propriété ou de jouissance d'immeubles à titre onéreux et pour les successions collatérales[16]. D'autre part le contrôle des actes des notaires et autres officiers publics chargés de recevoir les déclarations des particuliers avait été généralisé en 1693. Les registres de contrôle ne donnent que des indications sommaires, mais qui, à défaut des actes eux-mêmes, en comportent au moins l'analyse avec une date précise; ils conservent la mention de bien des actes perdus ou actuellement inaccessibles : contrats d'apprentissage, fondations pieuses, traités avec des artistes pour la construction ou la décoration d'églises, contrats de sociétés, etc.

Parallèlement aux administrations d'origine royale, les Etats subsistèrent jusqu'à la Révolution dans un petit nombre de provinces comme un souvenir des temps féodaux. Abaissés par Richelieu et par Louis XIV, ceux qui survécurent à la dure période du XVIIe siècle jouèrent un rôle très efficace au XVIIIe. Ce fut le cas principalement de ceux du Languedoc (Archives de l'Hérault) et de ceux de Bretagne (Archives d'Ille-et-Vilaine). Les représentants du haut clergé y exerçaient une forte influence; en Bretagne, c'est l'évêque de Rennes, Guy de Vauréal, qui organisa en 1734 la commission intermédiaire. Ces Etats possédaient une fiscalité particulière; leurs impositions étaient levées, ainsi que les impositions royales, par diocèses. D'où en Bretagne l'existence au XVIIIe siècle de « commissions diocésaines » qui n'ont rien à voir avec l'administration ecclésiastique[17]. En Languedoc, le terme de diocèse s'appliquait à la circonscription financière, même quand elle ne coïncidait pas avec le diocèse religieux. Par malheur, dans aucun fonds d'Etats, les collections de procès-verbaux ne remontent au delà du XVIe siècle. C'est ainsi qu'il ne fut pas ouvert de registre aux Etats d'Artois avant 1543[18].

15. A partir de 1731 il y eut en outre, dans les bureaux établis près des cours royales, des registres spéciaux pour l'insinuation des donations entre vifs; c'était là une insinuation judiciaire, dont, en principe, les registres doivent trouver place dans la série B.

16. Les successions en ligne directe restèrent exemptes de tout droit.

17. Ce sont en quelque sorte des sections locales de la commission intermédiaire, chargées de l'administration des taxes des Etats et des impositions abonnées.

18. De toutes les archives des Etats d'Artois c'est la seule partie qui ait échappé à l'incendie provoquée par l'artillerie allemande, le 13 juillet 1915.

Pour les Etats de Languedoc, la série commence à 1511; pour ceux de Bretagne à 1567[19]. Seuls les Etats du Comté Venaissin, étrangers au royaume, ont laissé des délibérations remontant à 1406, des comptes remontant à 1363 (Archives de Vaucluse).

Série D. — La série D manque dans beaucoup de dépôts. Ouverte aux titres des *universités, facultés, collèges, académies, écoles, sociétés d'agriculture,* elle n'a d'importance remarquable que dans le Calvados, la Haute-Garonne, le Loiret, le Vaucluse, à cause des Universités de Caen, de Toulouse, d'Orléans, d'Avignon. Des inventaires sommaires ont été publiés pour Caen et Orléans. Le fonds de l'Université d'Orléans remonte jusqu'à 1178. Les papiers provenant des collèges sont encore assez nombreux là où existait un établissement florissant de Jésuites ou d'Oratoriens. Il n'y a, en revanche, que bien peu de choses à trouver dans les fonds des maisons consacrées à l'enseignement des jeunes filles (Ursulines, sœurs de la Providence, etc.) ainsi que dans ceux des académies, sociétés, petites écoles.

Série E. — Le cadre de classement réserve à la série E les *titres féodaux et de famille,* les minutes de *notaires,* les documents émanés des *municipalités et communes,* des *corporations,* des *confréries.* Les titres féodaux se rapportent, comme les mots l'indiquent assez, à l'administration des fiefs; on les a d'ordinaire classés dans un seul et même fonds avec les pièces laissées par les familles qui, successivement, possédèrent les fiefs en question. Il va de soi que ces pièces laissées par les familles sont des plus variées. Il y a de tout dans la série E : des testaments, des contrats de mariage, des généalogies, des correspondances, des procédures, des comptes et livres de raison, des mémoires, des devis et plans, des provisions d'offices, des brevets, jusqu'à des copies de statuts de chapitres et à des compositions littéraires. Nulle part ailleurs on ne court la chance d'autant de découvertes imprévues et intéressantes. Quiconque cherche à retracer la carrière et à pénétrer la personnalité d'un homme marquant, issu d'une

19. Des fragments de registres antérieurs, depuis 1491, ont été publiés par le vicomte Ch. de La Lande de Calan dans la collection des *Archives de Bretagne.*

famille en vue, ne saurait se passer d'explorer le fonds de cette famille. On devra aussi se souvenir que, les archives des gouvernements ne se distinguant pas de celles des gouverneurs, c'est dans les séries E que se trouve le peu qui en reste. C'est pourquoi il arrive qu'on rencontre dans le dépôt d'un département des documents relatifs à l'administration d'une autre région, très éloignée. Il est à regretter que les inventaires sommaires des séries E soient en petit nombre; le plus considérable est celui de l'Aube, département qui possède le fonds de Saxe, séquestré en mars 1793 au château de Pont-sur-Seine, fonds hors de pair en ce qui concerne l'histoire militaire et sociale du XVIIIe siècle, mais où les questions d'ordre religieux n'ont guère de place. Les minutes de notaires et les titres des municipalités constituent des fragments de fonds dont la masse principale est ailleurs, chez les notaires eux-mêmes et dans les mairies. L'importance, et comme quantité et comme intérêt, en varie sensiblement suivant les dépôts. Nous pouvons en dire autant des doubles d'anciens registres paroissiaux. Ils ont été placés, ici dans la série B parce qu'ils proviennent de greffes de juridictions, là (surtout quand ils sont peu nombreux) dans la série G à cause de leur origine paroissiale, ailleurs — et c'est maintenant un cas fréquent — dans la série E à cause de leur intérêt pour l'histoire des familles et parce qu'ils sont de fait assimilables à nos modernes registres d'Etat-Civil[20]. C'est sous la lettre E, dans la section Etat-Civil, que seront à l'avenir, dans chaque département, classés les registres paroissiaux remis par les greffes[21].

Série F. — Dans la série F, qu'il n'y a pas eu lieu d'ouvrir partout, sont mis les documents, provenant à l'ordinaire de donations ou d'achats, qui ne peuvent se rattacher à aucune des séries précédentes et constituent plutôt des collections que des fonds. Elle contient des papiers de famille, des manus-

20. Ci-dessous, p. 519, ce qui concerne les Archives communales et la série E supplément.

21. On peut prévoir la réalisation assez prochaine d'une remise générale aux Archives départementales de tous les doubles antérieurs à la loi du 20 septembre 1792. La situation actuelle est illégale. Les greffiers des tribunaux civils ne devraient détenir que les registres postérieurs à 1792 ou, plus exactement, à l'an XI, conformément à l'article 43 du Code civil. Voir le *Répertoire numérique de la série E Etat-Civil des archives de Tarn-et-Garonne*, par B. FAUCHER.

crits littéraires, juridiques ou théologiques, des notes d'érudits. Les notes d'érudits, lorsqu'elles forment des ensembles et qu'elles émanent de travailleurs consciencieux, peuvent être d'une sérieuse utilité. Tel est le cas de la belle collection Nicolaï dans les Bouches-du-Rhône, du fonds Thiard de Bissy dans la Côte-d'Or (autographes et pièces diverses sur les cardinaux de Retz, d'Estrées, de Coislin, etc.), du fonds Prosper Hémon dans le Finistère, du fonds de Raymond dans le Lot-et Garonne. Les séries F sont peu explorées et, à cause de leur diversité, souvent mal connues des archivistes eux-mêmes. Néanmoins il a été dressé pour quelques fonds des inventaires manuscrits.

Série G. — Les séries G. et H, consacrées respectivement aux clergés séculier et régulier, sont les mieux pourvues en documents anciens; les titres remontant aux siècles carolingiens n'y sont pas très rares; elles sont aussi celles dont il a été publié le plus de pièces et dressé le plus d'inventaires et de répertoires. Il est évident que, pour toute étude concernant l'histoire ecclésiastique avant la Révolution, nulle part on ne saurait trouver davantage.

La série G renferme les fonds d'*archevêchés, évêchés, chapitres, officialités, séminaires, collégiales et paroisses.* Le fonds d'un archevêché ou d'un évêché est à chercher dans le dépôt du département dont le territoire comprend la ville qui fut le siège de l'archevêque ou de l'évêque; toutefois il y a des évêchés dont le fonds, par suite de diverses contingences historiques, se trouve partagé entre deux départements ou entre deux dépôts d'un seul et même département (par exemple l'archevêché de Sens, à Sens et à Auxerre). Les fonds d'archevêchés ont été déplorablement mutilés dans plusieurs villes; ainsi, ce qui reste de la célèbre métropole de Tours est bien mince; les plus beaux fonds sont ceux de Rouen (*Inventaire sommaire* par Ch. de Robillard de Beaurepaire en 2 vol., 1868-1874), d'Arles, de Bordeaux et de Toulouse. Au surplus, pour la période à laquelle appartiennent la plupart des documents, c'est-à-dire à partir du xve siècle, les archevêques ne possédant plus guère de pouvoirs en tant que métropolitains, les pièces produites par l'activité de leur administration ou la gestion de leur temporel ne diffèrent pas de

celles que fournissent les fonds d'évêchés : cartulaires, inventaires anciens, privilèges, procès-verbaux de visites, comptes, registres du secrétariat, pièces relatives aux ordinations, dimissoires, mandements, correspondances, etc.[22]. Les archives des chapitres ont été souvent mieux conservées; presque toujours elles embrassent celles des fabriques des cathédrales, dont les corps de chanoines étaient curés primitifs. Les cartulaires, registres de délibérations et comptes offrent à l'histoire de nombreux éléments. Aux évêchés se rattachent les bureaux diocésains établis en 1616 pour l'administration des décimes ecclésiastiques et le jugement des conflits auxquels donnaient lieu la répartition et la levée de cette imposition. En appel les affaires étaient portées aux chambres souveraines ecclésiastiques[23], établies auprès de l'archevêque métropolitain[24], et qui, sauf à Rouen et à Toulouse, ont laissé très peu de traces de leur vie[25]. Les greffes des insinuations ecclésiastiques et ceux des décimes ont été quelquefois unis; les registres des insinuations renferment des renseignements précis et très abondants sur le mouvement du personnel. Parmi les autres fonds : officialités, séminaires, collégiales, paroisses, ces derniers constituent dans certains départements une masse imposante; c'est là que doit faire ses premières investigations quiconque entreprend la monographie d'une commune rurale ou d'une paroisse.

Il existe des inventaires sommaires ou répertoires numériques de G dans les départements suivants : Ain; Aisne; Hautes-Alpes (7 vol); Alpes-Maritimes (1482 articles); Ardèche, Ardennes, Ariège (rép. num.); Aube (3 vol.); Aude; Aveyron; Bouches-du-Rhône (rép. num.); Charente (rép. num.); Charente-Inférieure; Cher; Corrèze; Côte-d'Or (3 vol.); Doubs (2 vol. et rép. num.); Eure; Eure-et-Loir (2 vol.); Finistère (rép. num.); Gard; Gers; Gironde (2 vol.); Indre;

22. Un des plus anciens fonds d'évêchés est celui de Strasbourg, qui commence en 816.

23. Le titre de chambre ecclésiastique a été abusivement appliqué à quelques bureaux des décimes, par exemple à celui de Clermont, dont le fonds contient une importante quantité de pièces relatives au clergé depuis le XVIe siècle.

24. Il n'en existait ni à Reims ni à Sens, mais il y en avait une à Paris.

25. Voir l'*Inventaire sommaire* de la série G de la Loire-Inférieure, t. IV, pp. 203 à 384).

Indre-et-Loire; Jura, Landes, Loir-et-Cher (2 vol.); Haute-Loire; Loire-Inférieure; Lot; Lot-et-Garonne; Lozère (3 vol.); Maine-et-Loire; Manche (rép. num.); Marne (4 vol.); Haute-Marne; Mayenne; Meurthe-et-Moselle; Morbihan (1 vol. et rép. num.); Moselle; Oise (2 vol.); Pas-de-Calais (en cours); Basses-Pyrénées ; Hautes-Pyrénées ; Pyrénées-Orientales ; Bas-Rhin (2 vol.); Haute-Saône; Sarthe; Savoie; Seine-Inférieure (9 vol.); Seine-et-Marne; Seine-et-Oise; Somme (2 vol. et rép. num.); Tarn; Tarn-et-Garonne; Vaucluse; Vienne (2 vol.); Haute-Vienne; Vosges (3 vol.); Yonne.

Série H. — La série H comprend les titres provenant des *monastères* (*abbayes et prieurés*), tant de femmes que d'hommes, et aussi des *hôpitaux*. Inutile d'en souligner l'importance. Les grandes abbayes du moyen âge occupaient dans la vie sociale au moins autant de place que des villes; en même temps que des centres de vie spirituelle et intellectuelle, elles étaient des seigneuries, ayant leur rang dans la hiérarchie du monde féodal. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, leur rôle quoique fortement diminué, restait encore considérable. C'est également dans la série H que figurent les fonds des ordres militaires; celui du grand prieuré de Saint-Gilles de l'ordre de Malte aux Archives des Bouches-du-Rhône mérite une mention toute particulière, ainsi que ceux de l'ordre de Malte (Langue d'Auvergne) et de l'ordre de Saint-Antoine aux Archives du Rhône. Les ordres militaires n'ont pas laissé d'archives partout. En revanche, par suite du grand nombre et de la vitalité des autres établissements monastiques, la série H est riche presque partout; en moyenne elle l'est plus que la série G; dans le Maine-et-Loire, qui possède les titres de Fontevrault, nulle dans le dépôt n'est plus forte. Quant aux fonds des hôpitaux, s'ils ne proviennent pas d'établissements supprimés, ils se composent de pièces distraites par diverses voies des fonds qui subsistent dans les hôpitaux eux-mêmes. Les travailleurs ont à leur disposition pour l'exploration de cette série un assez grand nombre de répertoires ou inventaires; elle est particulièrement bien pourvue en inventaires anciens, avantage très appréciable, car ces inventaires, lorsqu'ils sont, comme il arrive, un peu détaillés, fournissent l'analyse de pièces aujourd'hui disparues.

Il existe des inventaires sommaires ou des répertoires numériques de H dans les départements suivants : Ain; Aisne; Hautes-Alpes; Alpes-Maritimes (1 vol. et rép. num.); Ardennes, Ariège (rép. num.); Aude; Calvados (1 vol. et rép. num.); Charente (rép. num.); Charente-Inférieure; Cher (rép. num.); Corrèze (1 vol. et rép. num.); Creuse (1 vol. et rép. num.); Doubs; Drôme (rép. num.); Eure; Eure-et-Loir; Gard; Haute-Garonne; Gers; Gironde; Indre; Indre-et-Loire; Landes; Loir-et-Cher; Haute-Loire; Loire-Inférieure; Lot; Lot-et-Garonne; Lozère; Maine-et-Loire (tome 1er); Manche (3 vol.); Marne; Mayenne; Meurthe-et-Moselle (2 vol); Moselle; Oise (2 vol.); Orne (4 vol.); Pas-de-Calais (3 vol.); Basses-Pyrénées; Hautes-Pyrénées; Pyrénées-Orientales; Bas-Rhin; Rhône; Haute-Saône; Saône-et-Loire; Sarthe (2 vol.); Savoie; Seine-Inférieure (rép. num.); Seine-et-Marne; Somme; Tarn; Tarn-et-Garonne; Vosges; Yonne (3 vol.).

Série I. — Les *fonds divers* se rattachant aux archives ecclésiastiques sans émaner d'aucune des institutions régulières représentées dans G et dans H forment la petite série I, laquelle manque dans la majorité des départements. Là où elle existe, elle doit son origine à des dons. On y rencontre des manuscrits théologiques ou canoniques, des notes d'érudits, des documents relatifs aux églises protestantes[26] (14 articles aux Archives du Gard), à tout prendre assez peu de choses. Comme type, on peut citer le fonds dit de Vergès, conservé aux Archives du Gers, collection de pièces ayant appartenu à l'abbé de Vergès, feudiste et généalogiste du XVIIIe siècle[27].

§ 3. — Archives modernes.

Les Archives modernes sont celles des administrations créées depuis 1790. Elles remplissent dans les dépôts départementaux sensiblement plus d'espace que les précédentes, mais, à l'exception de la série L, elles sont sujettes à un perpétuel va-et-vient, résultant, d'une part des ventes de papiers inutiles, d'autre part des versements effectués par les services.

26. Pour l'état civil des protestants, ci-dessous, p. 524.
27. Il en a été publié un répertoire numérique en 1923.

Les seules séries qui, de notre point de vue, soient susceptibles d'intérêt, sont les séries K, L, M, Q, T, U, V, et encore la série M, faute de versements réguliers et intégraux opérés par les cabinets des préfets, mérite-t-elle à peine de figurer dans cette énumération.

Série K. — La série K (lois, ordonnances et arrêtés) ne comprend en règle générale que des imprimés et des registres : Collections du *Moniteur,* du *Journal officiel,* du *Bulletin des Lois,* de circulaires ministérielles; arrêtés préfectoraux; *Recueil des Actes administratifs;* registres de transcription de la correspondance; arrêtés du conseil de préfecture et dossiers des affaires soumises à ce conseil; arrêtés et correspondance des sous-préfets. Dans le *Moniteur,* la correspondance et les circulaires confidentielles l'historien peut découvrir d'intéressants renseignements. Dans les Hautes-Alpes, l'Ariège, la Corrèze, la Drôme, la Loire-Inférieure, le Loiret, la Lozère, la Meuse, le Morbihan, le Pas-de-Calais, les Deux-Sèvres, la série K n'a pas paru indigne d'un répertoire numérique; celui de la Drôme, rédigé en 1914 par M. J. Estienne, donne une idée particulièrement claire de ces fonds dont le point de départ chronologique a été, non sans quelque arbitraire, fixé à l'an VIII. La plupart des registres qu'on y a mis continuent en réalité les registres ouverts dès 1790 et dont les premiers articles se trouvent dans la série L.

Série L. — A la différence de toutes les autres, celle-ci se caractérise par la date des documents qu'elle renferme. Elle est avant tout chronologique : elle groupe, à l'exception des papiers relatifs aux domaines nationaux, tout le produit du fonctionnement des administrations qui se sont succédé en France depuis la création des départements (15 janvier 1790) jusqu'à l'institution des préfectures en l'an VIII. Cependant, ce cadre chronologique admet des divisions méthodiques : archives du département, des districts, des cantons, des tribunaux révolutionnaires, des sociétés et comités divers. De plus, on retrouve dans le classement de chacune de ces divisions des subdivisions correspondant aux grandes séries du cadre des archives modernes : M, N, O, P, R, S, T, U, V, X, Y. Ainsi, les documents relatifs aux affaires religieuses (Série V du

cadre moderne) viennent-ils après ceux qui concernent l'instruction publique, les sciences et arts (série T) et la justice (série U). Ces fonds, un peu abandonnés jadis, ont été, depuis la fin du dernier siècle, l'objet de classements sérieux. Dans les départements où les archives révolutionnaires avaient été le mieux conservées le travail de répertoire et d'inventaire se trouve même très heureusement poussé. Des inventaires sommaires, conçus exactement sur le plan de ceux des séries anciennes, ont été publiés (Bouches-du-Rhône, Calvados, Loire-Inférieure, Yonne, etc.); quelques répertoires numériques ont été dressés (Allier, Alpes-Maritimes, Ardèche, Cantal, Charente, Corrèze, Corse, Creuse, Doubs, Lozère, Nord, Manche, Savoie, Seine-Inférieure, Tarn-et-Garonne). Toutefois, le désordre était tel dans certains départements qu'il reste encore beaucoup à classer. Dans l'état actuel des choses, on tirera toujours grand profit du très bon instrument de recherches qu'a fait paraître en 1907-1908 l'Administration des Archives sous le titre d'*Etat sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les archives départementales, série L* (Paris, 1907-1908, 2 vol. in-4°; tome 1er : Ain-Loire; tome II : Loiret-Yonne, avec une table alphabétique des matières). Pour plusieurs dépôts ce tableau est très détaillé et tient presque lieu de répertoire; c'est le cas pour l'Ardèche, l'Aveyron, la Gironde, l'Ille-et-Vilaine, le Jura, le Morbihan, l'Orne, les Basses-Pyrénées.

Enfin, à côté des inventaires officiels, ou à défaut de ces inventaires, il existe dans un petit nombre de départements des guides commodes indiquant les sources d'archives en même temps que les imprimés. Citons : abbé Charles Dementhon : *Notes de bibliographie pour l'histoire religieuse de la Révolution dans le département de l'Ain, Sources manuscrites, travaux imprimés, avec un supplément pour les anciennes archives ecclésiastiques de l'Ain* (Paris et Lyon, 1904, in-8° de 72 p.); Alfred Leroux : *Les sources de l'histoire de la Haute-Vienne pendant la Révolution* (Limoges, 1908, in-8° de 170 p.); Georges Mathieu : *Essai sur les sources de l'histoire de la Corrèze pendant la Révolution* (Paris, 1910, in-8° de 55 p.); A. Galland : *L'histoire de la Révolution dans les Archives départementales de la Mayenne* (dans la *Révolution*

française, t. XXXIX, 1900, pp. 455-461); Fr. GALABERT : *Les archives révolutionnaires de l'Ariège* (dans la *Révol. franç.*, t. XLVIII, 1905, pp. 437-458).

Faut-il ajouter qu'ici comme ailleurs l'expérience personnelle des archivistes se tient à la disposition des chercheurs comme une ressource à laquelle il est rare qu'ils n'aient pas du tout à recourir ?

Série Q. — La série Q se rattache étroitement à la précédente; elle est la seule de tout le cadre qui, ayant l'année 1790 pour point de départ, s'étende jusqu'à notre époque. Elle contient les papiers spécialement relatifs aux domaines.

On peut la diviser en deux parties fondamentales : la première concernant les domaines nationalisés pendant la Révolution, la seconde concernant l'administration contemporaine. Cette seconde ne nous retiendra pas; les dossiers du domaine public religieux, qui, en principe, pourraient s'y trouver, ont été généralement mis dans la série V. La première, au contraire, est d'importance capitale. Le cadre établi pour elle en 1874 en révèle la contenance :

I. *Affaires générales.* — Instructions, correspondance, etc. (département, districts). Rachat des droits féodaux.

II. *Vente des biens nationaux.* — 1° Immeubles : Procès-verbaux d'estimation; soumissions d'acquérir; — Actes de vente et pièces à l'appui, antérieures au 28 ventôse an IV, répertoires; — Actes de ventes et pièces à l'appui, postérieures au 28 ventôse an IV, répertoires.

2° Meubles : Procès-verbaux d'estimation et de vente et pièces à l'appui.

III. *Administration du séquestre des biens.* — Affaires générales. Liste civile. Etablissements religieux. Emigrés et étrangers (liste générale des émigrés).

IV. *Liquidation de l'indemnité payée aux émigrés.*

V. *Administration et contentieux des domaines.*

VI. *Biens communaux vendus en 1813 au profit de la caisse d'amortissement.*

On distingue communément deux catégories de domaines nationaux : 1° Les biens retirés des mains du clergé, des corporations laïques ou religieuses supprimées, du roi, des

administrations abolies, des communes (biens dits de première origine); 2° les biens confisqués ou séquestrés sur les individus frappés comme ennemis de la Révolution, tels qu'émigrés, ecclésiastiques déportés ou détenus (biens dits de deuxième origine).

En général la série Q est mieux classée que la série L, parce qu'elle comprend beaucoup de registres, et aussi parce qu'on s'y est livré à des recherches d'ordre pratique. Elle n'a pas, il est vrai, donné lieu à un vaste répertoire d'ensemble, mais les départements sont bien rares où, à défaut de répertoires ou inventaires imprimés, l'archiviste n'a pas à sa disposition des inventaires manuscrits, au moins partiels, qui facilitent les investigations. En outre, depuis la constitution en 1904 des Comités départementaux d'histoire économique de la Révolution, des érudits aussi consciencieux que laborieux, se consacrant à l'étude de cette immense « translation de la propriété », où Taine a voulu voir le « ressort intime » de la Révolution française, en ont mis en lumière les traits généraux ou — plus modestement mais non moins heureusement — publié pour diverses régions de très recommandables recueils de textes. Il faut au moins nommer : Marion : *La vente des biens nationaux pendant la Révolution.* Paris, Champion, 1908, in-8° de XVIII-448 p.; Loutchisky : *Quelques remarques sur la vente des biens nationaux.* Paris, Champion, 1913, in-16 de 159 p.; Rébillon : *La situation économique du clergé à la veille de la Révolution dans les districts de Rennes, de Fougères et de Vitré.* Paris, 1913, in-8° de cxxix-780 p.

Série T. — La série T (Instruction publique, sciences et arts) a été jusqu'à présent peu fouillée par les historiens. Quiconque s'intéresse au rôle des congrégations enseignantes ou à la participation du clergé séculier à la vie des établissements universitaires ne l'explore jamais sans profit. D'ailleurs elle renferme les dossiers relatifs aux sociétés savantes, aux bibliothèques, aux musées, aux monuments historiques, aux richesses d'art, et l'on y peut découvrir des plans, des rapports, des devis de travaux vraiment précieux pour les études archéologiques. Est-il nécessaire enfin d'insister sur l'importance documentaire des collections de journaux

annexés à la série, collections par malheur incomplètes pour la période antérieure à la loi de 1881 sur la Presse ? Quelques départements ont fait publier un répertoire numérique de leur série T[28].

Série U. — Les fonds judiciaires n'ont longtemps compris que des papiers relatifs au personnel des cours et tribunaux, à la formation du jury, aux divers frais de justice. De plus en plus il s'y ajoutera des registres et dossiers des juridictions civiles et correctionnelles. Pour certaines époques troublées, notamment pour celle des Cent jours et de la « Terreur blanche », les dossiers correctionnels révèleront, il y a lieu de le croire, bien des faits significatifs.

Série V. — Aux termes de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, les archives des archevêchés, évêchés, chapitres, séminaires et paroisses, devaient, à défaut d'associations aptes à les recueillir, être versées dans les dépôts officiels. Disposition purement théorique. De fait, pour des raisons faciles à comprendre, l'immense majorité des papiers n'a pas quitté les mains des détenteurs et principaux intéressés. Qu'il soit permis de déplorer les conditions défectueuses dans lesquelles, trop fréquemment, surtout dans les paroisses, ils sont conservés; il y aurait grand avantage à ce que de sérieuses et méthodiques mesures fussent prises à cet égard; l'indifférence et le désordre ont déjà entraîné bien des pertes.

La série V (cultes) des Archives départementales complète les fonds des évêchés. Le plus grand nombre de ses liasses concernent l'administration et la comptabilité des fabriques. Les autres fonds fournissent de la correspondance, des renseignements sur le personnel, des dossiers relatifs aux conflits entre les autorités religieuses et civiles, aux créations et délimitations de paroisses, aux dons et legs. Les séminaires ont donné peu de chose; mais, sur les édifices diocésains, les inventaires, les devis de travaux, les rapports divers procurent des éléments d'information que ne doivent pas négliger les archéologues. D'autre part, les cultes non catholiques sont représentés par de petits fonds qui, dans certains départements (ainsi le Tarn-et-Garonne pour le culte protestant), ont

28. Corrèze, Dordogne, Gironde, Meuse, Morbihan, Saône (Haute-), Seine-Inférieure.

une incontestable valeur. Les séries modernes ne comportant pas d'inventaires sommaires, il n'a été rédigé pour ces papiers que des répertoires numériques et dans quelques départements seulement[29]. En revanche, la série est presque partout classée. On prendra une exacte idée de son importance en consultant dans la collection des *Notices, inventaires et documents* publiée par les soins du Comité des Travaux historiques les *Documents sur l'histoire religieuse de la France pendant la Restauration* (Paris, Rieder, 1913, in-8° de 273 pages). En même temps que le texte, établi avec critique, de cinq lettres de Jean-Marie de Lamennais, ce volume contient de véritables inventaires de documents des archives des Bouches-du-Rhône et du Doubs. Pour les Bouches-du-Rhône les documents se présentent dans l'ordre numérique de leurs cotes dans chaque série. Les séries explorées sont V, naturellement, et N (administration et comptabilité départementale); dans cette dernière, les rapports adressés au Conseil général par le Préfet, et les procès-verbaux du Conseil, contiennent de fréquentes allusions aux affaires religieuses. On sait que, depuis 1840 en moyenne, les procès-verbaux et rapports des Conseils généraux se trouvent consignés dans des volumes imprimés; c'est donc une source d'accès et d'usage très faciles.

LES ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIERES

Archives communales.

Les Archives communales devraient être les mieux classées de toutes; d'abord, elles ne constituent, sauf dans les grandes villes, que des dépôts restreints; en second lieu, elles appartiennent à des institutions anciennes, à celles qui, seules de toutes, ont échappé à peu près indemnes aux bouleversements révolutionnaires. Les administrateurs de l'Ancien régime veillaient à la bonne tenue des archives des villes; les municipalités recevaient l'ordre d'en faire dresser des inventaires. Des rapports rédigés vers 1770 par les intendants nous

29. Ariège, Bouches-du-Rhône, Charente-Inférieure, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Loire-Inférieure, Lot, Lozère, Manche, Marne, Meuse, Orne, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Sèvres (Deux-), Tarn-et-Garonne, Vendée, Vosges.

apprennent que l'on comptait alors en France 855 dépôts d'hôtels-de-ville. Aux papiers administratifs la Révolution ajouta l'Etat-Civil; la loi du 20 septembre 1792 prescrivit en outre la remise aux autorités municipales des registres paroissiaux jusqu'alors conservés par le clergé. Cependant, les dépôts ainsi accrus restèrent soustraits à toute véritable surveillance, abandonnés à la curiosité pillarde d'érudits peu scrupuleux, aux risques de ventes inconsidérément commandées et maladroitement exécutées. Une circulaire du 16 juin 1842, complétée par celles du 25 août 1857 et du 20 novembre 1879, vint enfin apporter quelque remède et déterminer un cadre de classement. La loi du 5 avril 1884, en rendant obligatoire pour les communes les frais de conservation de tous leurs titres, anciens et modernes, a, au moins dans la plupart des cas, définitivement assuré cette conservation.

« Dans la plupart des cas » est une formule peut-être encore trop optimiste. Très vraie pour les municipalités urbaines, continuatrices directes des anciens corps de ville, elle reste assez loin de la vérité pour les communes rurales qui ont succédé à des « communautés d'habitants », et surtout pour celles qui n'ont hérité que le « gouvernement extérieur » des paroisses de l'ancien régime. Malgré les progrès obtenus par les efforts des archivistes des départements, il est peu fréquent que la situation soit satisfaisante dans les petites communes. Aussi, depuis plusieurs années, l'habitude se répand-elle de recommander aux maires le dépôt dans les Archives départementales des titres anciens auxquels, pour diverses raisons (dont toutes ne sont pas si mauvaises), ils ne peuvent procurer un abri sûr et un classement convenable. Une loi a même été promulguée, le 29 avril 1924, autorisant le préfet à ordonner d'office ce dépôt lorsque l'archiviste-inspecteur en aura constaté la nécessité. Avant de se présenter dans une mairie pour y consulter les archives, il sera donc toujours prudent de s'adresser d'abord à l'archiviste du département, lequel, d'ailleurs, possédant des notes, répertoires et même parfois inventaires, spéciaux, se trouve seul en mesure de renseigner les chercheurs avec précision. Beaucoup de secrétaires de mairie ignorent totalement le caractère, voire

l'existence des liasses et registres commis à leur garde. Les récolements prescrits lors de chaque renouvellement des municipalités sont effectués dans la proportion d'1 par 100 communes... Tout ce que peuvent obtenir les archivistes — et non sans peine — c'est que soient à peu près respectés les classements faits par eux-mêmes au cours de leurs tournées.

Le cadre de classement des Archives communales comprend en principe deux parties : l'une, applicable seulement dans les dépôts riches en titres anciens, c'est-à-dire dans certaines villes, concerne les archives antérieures à 1790; l'autre, qui dans les petites communes est la seule, concerne les archives postérieures à cette date. Exceptionnellement — mais ce n'est pas une disposition officielle — les documents de l'époque révolutionnaire ont été classés à part, suivant la méthode admise dans toutes les Archives départementales.

Le cadre établi en 1857 pour la période antérieure à 1790 comprend les subdivisions suivantes :

Série AA : Actes constitutifs de la commune.
» BB : Administration communale.
» CC : Impôts et comptabilité.
» DD : Propriétés communales; eaux et forêts; mines; édifices; travaux publics; ponts et chaussées; voirie.
» EE : Affaires militaires; marine.
» FF : Justice; procédures; police.
» GG : Cultes; instruction; assistance publique.
» HH : Agriculture; industrie; commerce.
» JJ : Documents divers; inventaires; objets d'art.

Le contenu de la série GG est réglementairement déterminé de la façon suivante : Actes provenant des paroisses; registres des baptêmes, mariages et sépultures[30]; clergé séculier et régulier; chapelles; confréries; comptes et inventaires des fabriques. — Exercice de la religion réformée; poursuites contre les protestants; saisie et gestion de leurs biens. — Culte israëlite. — Universités; collèges; jésuites; oratoriens, etc.; écoles de droit, de médecine, de dessin; sciences

30. Le texte officiel porte à tort « des naissances et des décès ».

et arts. — Règlements et administration des hopitaux, maladreries, asiles d'aliénés, bureaux de secours; mendicité, épidémies, etc.

Le cadre des archives postérieures à 1790 comprend 18 séries :

Série A : Lois.
» B : Actes imprimés de l'administration départementale.
» C : Bibliothèque administrative.
» D : Administration générale de la commune.
» E : Etat-civil.
» F : Statistique.
» G : Contributions; administration financière.
» H : Affaires militaires.
» I : Police.
» K : Personnel. Elections.
» L : Comptabilité et revenus municipaux.
» M : Monuments et établissements publics.
» N : Propriétés communales.
» O : Travaux publics.
» P : Cultes.
» Q : Assistance publique.
» R : Instruction publique; sciences, lettres et arts.
» S : Pièces diverses.

Il va de soi que c'est là un cadre purement théorique. Pratiquement, dans les campagnes, les articles, quand ils sont classés, ne portent que par exception des lettres de séries. Du reste, en fait, surtout dans les pays à population disséminée, où l'agglomération centrale est médiocre, les documents anciens ne consistent que dans les registres de baptèmes, mariages et sépultures, les comptes de fabrique, les délibérations de l'assemblée générale des paroissiens ou corps politique de la paroisse et quelques rôles d'impôts. Les provinces du Midi sont à cet égard plus favorisées; les municipalités y étaient plus nombreuses que dans le Nord; on y avait toujours écrit davantage; le climat y facilitait la conservation des papiers. Dans des départements comme les Bouches-du-Rhône, la Drôme, le Gard, les délibérations du XVIe siècle, les privilèges du XIIIe, les compoix et cadastres des

XVe et XVIe ne sont pas rares. D'autre part, il convient de faire attention que, pendant et après la Révolution, des documents provenant des anciennes municipalités, et qui, en principe, auraient dû rester dans les archives des communes, sont venus aux Archives départementales; ils y figurent dans la série E. De même, la série G des Archives départementales renferme des comptes de fabrique et des cahiers de délibérations paroissiales analogues à ceux qu'on rencontre dans les mairies. Enfin, des pièces de même nature sont encore conservées dans les archives paroissiales modernes.

Les papiers des municipalités de canton créées par la constitution de l'an III se trouvent dans un cas tout particulier. On les a, en effet, dans la mesure du possible, rattachés à la série L des Archives départementales; mais les délibérations ayant été, sous ce régime à la vie courte, le plus souvent transcrites sur les registres précédemment ouverts pour la municipalité du chef-lieu, c'est à la mairie de cet ancien chef-lieu qu'il faut les chercher. Quant à l'Etat-civil, comme il n'avait pas été enlevé aux simples communes, il devrait donc former encore des séries continues, à la suite des registres de baptêmes, mariages et sépultures. Malheureusement, les cahiers de l'époque révolutionnaire sont très souvent en mauvais état.

Parmi les cahiers antérieurs, ceux des baptêmes sont presque toujours les plus anciens. Bien que le pouvoir royal ne se soit préoccupé qu'en 1539 (ordonnance de Villers-Cotterets) d'en prescrire la tenue, ils remontent assez fréquemment au début du XVIe siècle, exceptionnellement au XVe : trois de 1403-1404, 1417-1424, 1423-1434 ont été signalés dans la Loire, à Saint-Christophe-en-Jarez[31]; en Bretagne, où les évêques semblent s'être assez tôt intéressés à ces questions, on connaît, à Roz-Landrieux, dans l'Ille-et-Vilaine, un registre commençant à 1451. Ceux des sépultures, et surtout des mariages, apparaissent plus tardivement[32]. En règle générale, les registres ne forment de suite ininterrompue qu'à partir de 1668, après la publication de la grande ordonnance civile de 1667.

31. Rapport de l'archiviste Biernawski en 1923.

32. Toutefois le doyen d'âge des registres paroissiaux, celui de Givry (Saône-et-Loire), renferme les mentions de sépultures de 1335 à 1348 et de mariages de 1336 à 1350.

A côté des registres catholiques il y a eu aussi, à partir de 1559 pour les baptêmes, des registres protestants. Ignorés en principe par les officiers du roi, ils n'en devaient pas moins être présentés aux cours de justice dont les églises dépendaient; à partir de 1667 ils furent même assujettis, comme ceux des catholiques, à l'obligation du double à déposer dans les greffes. Dans trois départements où les centres protestants furent nombreux (Drôme, Tarn et Tarn-et-Garonne) des répertoires spéciaux ont été établis, indiquant les registres connus et les dépôts qui les conservent, publics ou privés. Dans les archives départementales, les séries à explorer pour ces recherches sont les séries B, E et I. Les registres dits « du Désert », relatifs à la période de 1685 à 1787, se rencontrent parfois dans les archives communales, mais le plus ordinairement dans les dépôts privés et consistoriaux[33].

Les archives municipales les plus importantes ont paru mériter des inventaires sommaires semblables à ceux des Archives départementales et publiés dans la même collection officielle in-4°. Il en est de même des archives plus modestes des communes rurales, considérées comme formant une série idéale, appelée E supplément, des Archives départementales[34]. De leur côté, certaines villes ont tenu à faire librement publier, soit des recueils de documents, soit des inventaires plus ou moins détaillés de leurs séries les plus importantes. Citons, entre tant d'autres : Les *Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin*, par E. Lemaire et A. Giry, 1888-1910, 2 vol. in-4°; l'*Inventaire analytique des archives anciennes d'Angers*, par C. Port, Angers, 1861, in-8° de xvi-628 p.; l'*Inventaire sommaire des délibérations du XVIIIe siècle*, par H. Thierry de Ville d'Avray, dans *Délibérations et règlement de la commune de Cannes*, 1904, in-8° de 83 p.; les *Délibérations du Conseil municipal de la ville de Brest de 1790 à 1799*, Brest, 1894, 4 vol. in-8°.

33. Sur ces questions complexes, voir B. Faucher, *Les registres de l'état civil protestant en France depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1923, p. 306-346. Aux registres protestants du « Désert » peuvent être comparés ceux qui, pendant la Révolution, furent clandestinement tenus par les prêtres réfractaires. Il arrive qu'on en rencontre dans les archives communales.

34. Le plus complet inventaire d'une série E supplément est celui du Morbihan.

En 1912 et 1913 ont paru, pour l'Aube, les Bouches-du-Rhône et le Calvados, trois volumes d'une collection officielle intitulée *Répertoire sommaire des documents antérieurs à 1800 conservés dans les Archives communales*. La guerre a momentanément arrêté le cours de cette publication. En l'absence de guides analogues, on peut consulter les rapports annuels présentés par les archivistes aux préfets et imprimés dans les volumes des Conseils généraux; la plupart contiennent des notes relatives aux dépôts des mairies. On doit y ajouter les divers états et répertoires publiés aux frais de Sociétés savantes; les *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix* sont à mentionner comme le recueil qui a le plus volontiers accueilli ces travaux de préparation ingrate mais d'utilité certaine[35].

Archives hospitalières.

Dans toute commune, sauf à Paris, le maire se trouve d'office président de la commission administrative des hospices et hôpitaux publics; d'où un lien de fait entre les Archives hospitalières et celles de la municipalité[36]. Il arrive qu'une partie des premières, par exemple les plus anciennes, soient déposées à la mairie auprès des secondes. Les biens des hospices ayant été restitués à leurs détenteurs par la loi du 16 vendémiaire an V, sans avoir été incorporés, comme il avait été décidé d'abord, au patrimoine privé de la République, les archives hospitalières n'ont pas subi trop de bouleversements ni de mutilations. Beaucoup de fonds même ont gardé intact le classement qui leur avait été donné au XVIIIe siècle, ce qui fait que le cadre établi en 1854 a été rarement appliqué.

Parmi les documents les plus intéressants de cette espèce de dépôts, signalons les actes de fondation, les privilèges, les cartulaires, les délibérations du bureau administratif, les comptes, les nécrologes et obituaires, les états du personnel,

35. Voir le détail dans R. Doré, *Etat des inventaires et répertoires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières*, p. 40-41.

36. A Paris, où les hôpitaux dépendent de l'Assistance publique, la plus grande partie de leurs archives a été anéantie en 1871, dans l'incendie de la Commune.

la correspondance. A Orléans, le fonds de l'Hôtel-Dieu remonte au XIIe siècle. Les délibérations du bureau, au XVIe siècle, prises tantôt dans un sens catholique, tantôt dans un sens protestant, représentent d'une façon saisissante la physionomie de la ville pendant et après les guerres civiles. Dans la même ville, le fonds de l'hôpital général renferme, par suite de diverses circonstances, les titres de l'ancien consistoire d'Orléans.

Les dépôts classés ont presque toujours un inventaire manuscrit antérieur à la Révolution. De plus, il a été rédigé de nos jours des inventaires spéciaux pour les archives hospitalières, inventaires qui, lorsqu'ils font partie de la grande collection officielle in-4°, sont considérés comme se rapportant à une série idéale — H supplément — des Archives départementales[37].

LES ARCHIVES PRIVEES ET DIVERSES

Il s'en faut de beaucoup que les dépôts des départements, des communes et des hospices contiennent tout ce que la province recèle de titres précieux. Sans parler des collections de pièces conservées parmi les manuscrits des bibliothèques publiques, bon nombre de particuliers ont recueilli, par héritage de famille, acquisition de domaines ou toute autre voie, des archives importantes. Les administrations elles-mêmes n'ont pas toutes versé leurs papiers anciens dans les dépôts départementaux; les services de la Marine notamment, ainsi que les greffes des tribunaux et les études de notaires ont leurs archives à part, dont on ne peut être admis à prendre connaissance que sous certaines conditions assez variables.

Celles de la Marine, complètement réorganisées depuis la

37. *Alpes* (*Hautes-*) (Briançon, Embrun et Gap); *Alpes-Maritimes* (Nice, Grasse, Vence, Puget-Théniers, Saorge, Villefranche); *Ardennes* (Charleville, Château-Porien, Donchery, Mouzon, Rethel, Sedan); *Calvados* (Lisieux, Bayeux, Honfleur, Orbec, Bois-Halbout); *Charente-Inférieure* (La Rochelle, Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angely, Ré); *Creuse* (Aubusson, Bénévent, Bourganeuf, Felletin, Gouzon, Guéret, Mainsat, La Souterraine); *Loire-Inférieure* (Ancenis, Blain, Bourgneuf, Châteaubriant, Nantes, Pornic, Savenay); *Loiret* (Orléans); *Sarthe* (Saint-Calais et Ballon); *Sèvres* (*Deux-*) (Argenton-Château, Niort, Oiron, Parthenay, Saint-Loup et Thouars); *Vienne* (*Haute-*) (Limoges, Bellac, Le Dorat, Magnac-Laval, Saint-Yrieix); *Yonne* (Auxerre et Avallon).

On a vu ci-dessus, p. 512, que la série H des Archives départementales avait accidentellement reçu des titres retirés des dépôts hospitaliers.

Grande Guerre, présentent un caractère très spécial; celles des greffes et des études notariales offrent, au contraire, des éléments pour toute sorte de recherches. On peut espérer que les greffiers, suivant en cela un mouvement commencé depuis de longues années, se déferont de plus en plus, au profit des Archives départementales, des papiers provenant des juridictions abolies et même des registres de baptêmes, mariages et sépultures dont, aussi bien, le maintien en leurs mains est contraire à la lettre et à l'esprit de la loi du 20 septembre 1792 sur l'Etat-civil[38]. Il sera sans doute plus délicat de résoudre la question des minutes notariales. Ces minutes sont actuellement fort mal conservées et d'un accès malaisé pour le public studieux. Elles constituent pourtant une source abondante, peu utilisée, d'où l'on pourrait tirer beaucoup pour reconstituer la vie courante d'autrefois. Dans certaines régions du Midi subsistent des archives notariales remontant jusqu'au XIIIe siècle; ordinairement, toutefois, la limite chronologique extrême est le début du XVIe siècle. L'intérêt de ces documents est assez prouvé par le parti qu'en ont pu tirer déjà d'heureux érudits; ainsi M. le Dr Leblond a extrait du minutier d'un notaire de Beauvais de 1548 à 1562 des notes intéressantes pour l'étude de l'activité sociale et artistique de la ville et du pays de Beauvais[39].

Quant aux archives purement privées, elles sont innombrables et, la chose va de soi, échappent à toute réglementation; il s'agit d'une propriété à laquelle en bonne justice la loi ne saurait porter la moindre atteinte : tout le monde a le droit strict de garder ses archives absolument secrètes; mais il est vrai que, à l'exception d'un petit nombre de cas et pour quelques papiers confidentiels, personne n'a d'intérêt à ce mystère. On doit souhaiter que les possesseurs de fonds importants en accordent libéralement l'accès, sous des conditions à fixer, aux travailleurs dignes de confiance. Par bonheur, d'illustres exemples, tels que celui de la famille de La Trémoille, ont contribué à susciter un élan qui, sans

38. Les registres ont été transférés dans les greffes en 1817 pour diverses raisons pratiques, notamment afin de permettre la rectification des inscriptions irrégulières.

39. Voir Dr Leblond, *L'Art et les artistes en Ile-de-France au XVIe siècle (Beauvais et Beauvaisis), d'après les minutes notariales*, Paris, 1921.

aucun doute, ne manquera pas de s'étendre. En Angleterre existe depuis 1869 une commission officielle dite « Royal commission on historical manuscripts » qui, depuis 1870, a publié une série d'inventaires consacrés à des archives privées. Dans un rapport paru au *Journal Officiel* du 12 mai 1922, le directeur des Archives, M. Ch.-V. Langlois, annonçait que son administration se proposait d'organiser en France un service analogue; on a commencé immédiatement par le classement et l'inventaire des archives de la maison de La Trémoille.

Dans l'état actuel des choses, le seul guide d'ensemble est fourni par les pages réservées aux *Archives diverses* par MM. Langlois et Stein, en 1891, dans leurs *Archives de l'histoire de France.* Quelques fonds ou collections ont depuis donné lieu à des inventaires détaillés. En Bretagne, surtout en Haute-Bretagne, l'entreprise est bien en train et même avancée grâce à l'activité du marquis de l'Estourbeillon et du vicomte Du Halgouët. Ailleurs, des publications de textes telles que les *Preuves de la maison de Polignac* par A. Jacotin (1898-1906, 5 vol. gr. in-4°) apportent déjà une estimable masse de matériaux. Enfin, il faut au moins citer, quoiqu'elles constituent, à vrai dire, plutôt des *collections* factices que des *fonds*, les *Archives du Cogner*, réunies au Mans par M. Chappée et classées suivant le cadre des Archives départementales. Elles se rapportent principalement au Maine, à l'Anjou et aux provinces voisines; les séries ecclésiastiques G et H y sont parmi les plus riches. Il a été publié un inventaire de la série H, laquelle a été donnée en 1925 par M. Julien Chappée au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale.

En somme, le domaine des archives privées garde de vastes parties inexplorées. Ce qu'il y a de nécessaire pour l'instant c'est, non seulement de faire classer les chartriers dont les possesseurs veulent bien permettre l'accès, mais encore d'obtenir par la persuasion l'accès de ceux qui sont demeurés étroitement fermés jusqu'à présent. La libéralité de cet accès importe au bon renom des familles tout autant qu'à la connaissance précise de l'histoire nationale. L'avenir réserve de beaux jours aux érudits laborieux et aux bons historiens.

Henri Waquet,
Archiviste du Finistère.

BULLETIN CRITIQUE

Albert DUFOURCQ. — *Les religions païennes et la religion juive comparées*, 6e édition (*L'Avenir du Christianisme, 1re partie, Histoire ancienne de l'Eglise, I*). Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. — Paris, Plon-Nourrit, 1924. Petit in-8° de LII-438 pages.

Il y aurait aujourd'hui de beaux chapitres à ajouter à l'ouvrage que le regretté Vigouroux avait intitulé *La Bible et les découvertes modernes*. Ce ne sont plus seulement, en effet, l'Egypte, l'Assyrie, la Chaldée, la Perse ancienne qui renaissent à l'histoire et se lèvent comme pour témoigner de la véracité des textes bibliques, c'est toute l'Asie antérieure, y compris l'Elam et l'Anatolie; ce sont aussi la Grèce et la Crète préhelléniques. Sur tout l'ensemble de ce domaine les découvertes se sont précipitées depuis vingt ou vingt-cinq ans, résolvant d'anciens problèmes et posant de nouvelles énigmes. Et sur toutes ces découvertes, sauf naturellement celles qui n'ont été rendues publiques qu'au moment même où son livre paraissait[1], le lecteur est orienté par la très riche bibliographie de M. A. Dufourcq et par les *Notes additionnelles* que, pour chaque section, il a rédigées au dernier moment.

Ne pas faire l'histoire de la religion juive comme si les Israélites avaient vécu isolés dans le monde ancien, les replacer, à chaque époque, dans leur milieu historique, ne pas négliger même leurs plus laintaines origines, tel a été son constant souci. L'auteur de ce compte rendu n'étant pas historien, mais uniquement linguiste, ne peut, naturellement, voir les choses que sous un angle beaucoup plus étroit. Il lui est donc interdit d'apprécier dans toute son ampleur l'œuvre de M. Dufourcq, étant donné surtout que, précisément, il ne peut parler, avec une ombre de compétence, que de la préhistoire et de la protohistoire des peuples qui se meuvent sur la scène du Proche Orient dans la haute antiquité. C'est avouer qu'il ne sera guère question ici que des pages I-LII et 1-31 qui introduisent le livre I (*L'époque orientale*).

Très sincèrement on regrette que ces préliminaires ne soient pas plus développés quand on voit, ici comme par la suite, quelle est la richesse de l'information de M. Albert Dufourcq et quelle intelligente sympathie il accorde à des disciplines qui, pour bien des gens, ne sont que des sciences auxiliaires de l'histoire et qui jouent, en effet, ce rôle dans son plan, mais qu'il traite avec honneur. Ainsi la longue note des pages 4-7 montre que personne n'est plus

1. Ainsi celles de M. Forrer dont il sera question plus bas.

au courant que lui des théories qui ont actuellement cours en préhistoire. Les historiens trouveront ici leur compte aussi bien que les linguistes et pourront en faire leur profit[2]. Mais, pour ce qui est des théories relatives aux origines de l'alphabet, l'auteur a été littéralement devancé par les événements : la brillante découverte de M. P. Montet, savamment commentée par M. René Dussaud, *Syria,* 1924 et 1925, prouve que l'alphabet phénicien existait déjà au XIIIe siècle et suggère l'idée que ce sont bien les Phéniciens qui l'ont inventé et perfectionné. Il n'est même pas impossible que Moïse ait connu l'écriture « phénicienne » en Egypte.

Ce ne sont pas seulement les résultats de l'archéologie, historique et préhistorique, que M. Albert Dufourcq a utilisés, ce sont encore ceux de la linguistique. Ces résultats ne sont pas tout ce qu'on pourrait attendre après plus de cent ans d'efforts. C'est que la linguistique est tiraillée en deux sens divergents, ce qui l'empêche d'aller droit devant elle : les uns veulent la faire verser dans la philologie pure et simple, les autres veulent la ramener à la grammaire générale, autrement dit la résorber dans la philosophie. A part M. A. Meillet — encore est-ce tout récemment, dans la préface qu'il a écrite pour *Les Langues du Monde* (ouvrage paru tout à la fin de 1924, après celui de M. Dufourcq), — personne ne paraît en avoir reconnu la tendance ultime qui est d'établir la parenté des langues et, par conséquent, celle des nations qui les parlent. C'est ce qu'a très bien vu, au contraire, M. Dufourcq. Pourtant il me semble qu'il abonde trop facilement dans le sens de M. A. Trombetti[3] dont il cite, de préférence à tous les autres, le dernier ouvrage, *Elementi di glottologia*[4]. Où en sommes-nous donc à ce point de vue ? « Plus les recherches s'approfondissent », écrivait M. A. Meillet dans le compte rendu cité, plus le nombre des familles diminue. — La linguistique indo-européenne, merveilleusement précise, a vu se former à son image d'autres linguistiques, celle du sémitique, celle du finno-ougrien, celle de l'indonésien, etc... Aujourd'hui, de plus, nous avons, très opportunément, dans *Les Langues du Monde,* un tableau à peu près complet de toutes les langues de l'humanité[5]. La linguistique est donc, malgré tout, en bonne voie. M. Albert Dufourcq sait et nous

2. Il faut orthographier *azilien* et non *asilien.* — Qui sait si les Primitifs des grottes du Mas-d'Azil, de Lourdes (Tarn), etc., ne sont pas apparentés à ces Chamites qui ont peuplé toute l'Afrique du Nord, y compris l'Egypte ? On sait, en effet, que l'hypothèse qui rapproche le basque (et l'ibérique en général) des idiomes berbères (4e groupe du chamito-sémitique d'après M. M. Cohen) gagne de plus en plus en vraisemblance.

3. D'après le savant italien toutes les langues humaines seraient, plus ou moins, apparentées.

4. Bologne, 1922.

5. Il faut tenir compte de celles qui ont disparu sans laisser plus de traces que le sillage d'un navire en mer. Les hommes meurent, les peuples meurent, les langues meurent. Y a-t-il aussi des familles de langues éteintes sans laisser aucun vestige ? M. A. Meillet paraît l'admettre, mais on ne saurait, naturellement, le prouver.

dit que tous les idiomes africains d'aujourd'hui, classés en dix-sept groupes, se ramènent, en définitive, à un « africain commun » (théorie de M. Delafosse et de Mlle Homburger), lequel, d'autre part, est presque sûrement apparenté au chamito-sémitique (groupé en quatre compartiments par M. M. Cohen). Par ailleurs, j'ai essayé de prouver[6], sur les traces de Hermann Möller, qu'il y a identité foncière entre le chamito-sémitique et l'indo-européen. Ce dernier idiome, de son côté, ne peut guère être séparé de l' « ouralien », langue mère à la fois du finno-ougrien (principaux représentants en Europe : le finnois et le hongrois) et des idiomes samoyèdes de Sibérie. Toutes les langues du monde ancien ou peu s'en faut (à part le caucasique) se trouveraient être ainsi apparentées de plus ou moins loin. Toutefois, ces rapports généalogiques entre grandes familles doivent être reportés à une date très reculée, à l'époque paléolithique sans doute, et, même l'idée de leur parenté une fois admise, leur position dialectale relative est encore loin d'être suffisamment élucidée pour donner dès maintenant des précisions à la préhistoire. Il faut donc se borner à dire qu'il est permis d'espérer que, dans l'avenir, il se constituera sans doute une linguistique généalogique universelle. Alors, mais seulement alors, on pourra dresser un schéma très général de l'évolution de l'humanité aux époques préhistoriques[7]. Tout ce que dit à ce sujet M. Dufourcq, me semble juste bien que trop rapide. Détail particulier : les langues finno-ougriennes et samoyèdes, si elles peuvent être considérées, dans leur origine « ouralienne commune », comme étant apparentées au groupe indo-européen, n'en font pourtant pas partie (corriger dans ce sens ce qui est dit p. 27).

C'est à juste titre que l'auteur a insisté (v. pp. 23 et 24 la n. à la p. 23) sur les récentes découvertes intéressant l'Egée, la Grèce et l'Anatolie. Que de chemin fait depuis le temps (1876) où Schliemann rencontrait les premiers vestiges palpables de la haute antiquité grecque jusque-là considérée comme relevant uniquement du domaine de la légende et de la mythologie ! A cette date (1877), on déchiffrait déjà les inscriptions cypriotes, grecques de langue bien que notées au moyen d'un système syllabique. Mais il fallut attendre près de vingt ans (1895) pour que Sir J. Arthur Evans donnât son premier article sur les écritures crétoises « préphéniciennes ». Cependant, la mission autrichienne relevait et publiait les inscriptions lyciennes (*Tituli Asiæ Minoris*). Puis, aux environs de 1900, la géniale intuition de Sir J. A. Evans se trouva confirmée par les fouilles des missions anglaise, française, italienne. Ce fut la découverte des grands palais et d'une foule de documents écrits qui permirent à Sir Evans de donner au public savant les *Scripta Minoa, I* (1910). Entre temps, en 1906-1907, l'Allemand Winckler

6. *Etudes prégrammaticales...*, Paris, 1924.

7. Il est évident que la géologie ne peut servir ici que de garde-fou et non de source principale d'information comme le voulait J. de Morgan. Cf., en dernier lieu, *La Préhistoire orientale* en train de paraître chez Geuthner (1er volume sorti en juin 1925).

préludait à l'exhumation des documents hittites que publient actuellement M. M. Forrer et Hrozny. Et, presque à la même date (1908), les Italiens trouvaient, en Crète, le célèbre *Disque de Phaestos* sans doute originaire d'Asie-Mineure (sic Hall, Evans, etc.). De leur côté, les Américains envoyaient une mission, en Lydie cette fois; ils mettaient la main sur bon nombre d'inscriptions lydiennes publiées aujourd'hui (1924) dans la deuxième partie du volume VI de *Sardis*, la première partie (parue en 1916) ayant été consacrée à faire connaître et à étudier leur trouvaille particulièrement heureuse de 1912, savoir une inscription lydo-araméenne dont la partie sémitique n'est pas encore définitivement élucidée. De tout côté donc filtrait la lumière. Aussi pouvait-on dès lors écrire des ouvrages d'ensemble tels que *Les Civilisations préhelléniques* de M. R. Dussaud (2e édition en 1914), *Kretisch-Mykenische Kultur* de M. Fimmen, *La Civilisation égéenne* de M. G. Glotz (1923). Tout cela, M. A. Dufourcq l'indique discrètement (il aurait pu rappeler encore le bel ouvrage de M. Picard, *Ephèse et Claros*, qu'il cite plus loin). Malheureusement il n'a pu faire son profit des toutes récentes communications de M. Forrer, si bien utilisées, par exemple, par M. St. Przeworski dans *Eos* (revue de Lemberg, 1924 et 1925, pp. 89-97 et 1-11 : *Les problèmes mycéniens et les textes hittites*). Tavaklavas = Etéoclès, fils d'Ant(a)rav(a)s = Andreus, ce dernier donné comme fondateur d'Orchomène et comme père d'Etéoclès par Pausanias (IX, 34 et 35), l'empire achéen s'étendant, au XIVe siècle à travers l'Egée, Lazpa = Lesbos, Aivalas = Æolos (Eolien), la Pamphylie colonie achéenne dès cette époque, rien de cette étonnante révélation n'avait encore percé quand M. A. Dufourcq a mis la dernière main à sa 6e édition. Nous connaissions pourtant déjà les *Aqaivasa* des documents égyptiens contemporains de l'invasion des « Peuples de la Mer », documents publiés en 1867 par E. de Rougé dans la *Revue Archéologique*. Dès cette époque, date où G. Maspero donnait son premier travail, on pouvait augurer que les pays légendaires (dans la haute antiquité) de la Méditerranée orientale, viendraient un jour, comme l'Egypte et l'Assyrie ou la Babylonie, à la pleine lumière de l'histoire. Ces prévisions se sont brillamment réalisées. Petit à petit, c'est tout le Proche Orient qui s'est révélé à nous jusqu'aux deuxième et troisième millénaires. La tradition biblique a-t-elle souffert de cette révélation ? Tout au contraire, on le sait. De plus en plus, par exemple, il apparaît que Moïse était bien contemporain des événements auxquels il dit avoir assisté, qu'il était admirablement au courant des choses de l'Egypte, etc., etc. Par ailleurs — qu'il s'agisse d'Homère ou de Moïse — on est bien revenu de cette hypercritique qui consiste à découper une œuvre entre un nombre arbitraire d'auteurs supposés; la Bible arc-en-ciel a fait son temps. Aussi, dans la *Revue des Etudes anciennes*, MM. Camille Jullian et Georges Radet, ne perdent-ils pas une occasion de s'inscrire en faux contre cette méthode dissolvante et disent-ils bien haut quelle est leur façon de penser

à ce sujet[8]. A mon avis, M. A. Dufourcq s'est donc donné beaucoup trop de mal dans l'exposition de la question mosaïque et il a fait aux hypercritiques la part encore trop belle. Si j'y entendais quelque chose et si j'avais voix au chapitre, ce qui n'est pas, puisque je ne suis que linguiste, je dirais que je crois tout bonnement à l'authenticité absolue des livres de Moïse comme on le faisait autrefois. Par cette attitude on s'épargnerait bien des embarras et c'est peut-être la solution de l'avenir.

A. Cuny.

J. Huizinga. — *Herbst des Mittelalters*. Studien über Lebens- und Geistesformen des 14. und 15. Jahrhunderts in Frankreich und in den Niederlanden. Trad. allemande de T. Jolles Mönckeberg. — Munich, Drei Masken Verlag, 1924. In-8° de viii-522 pages et 14 pl. Prix : 9 marks.

Dans un livre écrit en hollandais, et qu'une traduction allemande a fort heureusement rendu accessible à un plus grand nombre de lecteurs, M. Huizinga, sous le titre un peu énigmatique d' « automne du Moyen âge », a étudié une partie des conceptions et des sentiments sur lesquels a vécu la société franco-flamande des xive et xve siècles. Je dis une partie, car il s'en faut que le livre soit complet. Il existait alors une pensée scientifique, originale et puissante, bien qu'assez étroits fussent les milieux qui la cultivaient. M. Huizinga n'en parle pas. Il ne dit à peu près rien des sentiments politiques : dévouement monarchique, ou, au contraire, esprit féodal, particularisme local, patriotisme municipal, sentiment national en formation. Même la vie privée et les sentiments familiaux sont négligés. Ceci n'est pas une critique : M. Huizinga était bien libre de limiter son sujet déjà très vaste, et ce qu'il nous apporte est fort intéressant, sinon toujours tout à fait nouveau. On pense bien que dans une foule de cas sa tâche consistait justement à former une synthèse de beaucoup de vues dont quelques-unes lui sont personnelles, dont d'autres sont plus banales.

Il commence par quelques remarques d'ordre général. A la fin du Moyen Age, la vie est plus contrastée qu'aujourd'hui, les sentiments sont plus primitifs, exprimés avec plus de véhémence, et en même temps suivant des rites plus impérieux et souvent plus compliqués. D'autre part, l'opinion dominante sur la vie était inspirée par un pessimisme assez sombre. Cela peut tenir aux circonstances; bien que, selon une juste réflexion de l'auteur, les sources nous renseignent surtout sur les côtés immoraux et tristes de l'histoire, et qu'il faille donc se tenir en garde contre une im-

8. Voir aussi dans *Syria*, an. 1925, pp. 101-117, le second article cité de M. R. Dussaud. Cf. en particulier ce qu'écrit M. Dussaud, p. 115 : « Je crains que cette opinion (celle de Maspero) ne reflète simplement les conclusions hypercritiques de Wellhausen et de Stade. »

pression défavorable à l'excès, il n'est pas douteux que le XIVe et le XVe siècles n'aient été une époque de grands fléaux et de grandes souffrances publiques et privées. Mais le pessimisme est aussi au Moyen âge un thème littéraire et une habitude d'esprit. Comme le dit avec raison M. Huizinga, cette époque a ignoré la notion de progrès, née de l'humanisme[1] (et plus encore de la philosophie du XVIIIe siècle); elle plaçait, au contraire, la perfection dans le passé, et criait toujours à la décadence des mœurs[2].

Contre cette laideur de la réalité, très vivement aperçue et ressentie, les gens de la fin du Moyen âge se réfugiaient dans un idéalisme voulu; ils recouraient à des espèces de recettes méthodiques pour se faire illusion à eux-mêmes et faire paraître la vie plus belle[3]. A cette préoccupation M. Huizinga rattache ingénieusement et le développement du cérémonial, de l'étiquette, devenue une espèce de liturgie, de la politesse raffinée et compliquée, et surtout l'élaboration du code chevaleresque, et du code de l'amour, dont l'origine est bien plus ancienne, mais qui ont tant occupé les esprits aux XIVe et XVe siècles.

Aujourd'hui que nous écrivons l'histoire sur les documents d'archives plutôt que sur les chroniques, et que nous nous intéressons à l'histoire économique et aux institutions plus qu'aux détails vivants et pittoresques, nous sommes enclins à croire qu'à la fin du Moyen Age le rôle véritable — les souverains mis à part — appartenait à la classe bourgeoise, industrielle, commerçante et riche, qu'elle mérite avant tout d'attirer l'attention; et nous considérons la vie chevaleresque comme un vain décor qui masque la réalité véritable. M. Huizinga a raison de rappeler que les contemporains jugeaient tout autrement. Le fait que doit constater et expliquer l'historien des idées, c'est précisément que dans la hiérarchie sociale très stricte telle que la concevait le XVe siècle, la

1. Elle avait été entrevue au cours de la proto-renaissance du XIIe siècle.

2. Est-il vrai que ce pessimisme n'ait à peu près rien de religieux ? Dans l'expression que lui donnent les écrivains du XVe siècle, peut être. Mais n'avait-il pas été en quelque sorte inculqué à l'humanité, pendant les siècles durant lesquels elle n'avait entendu parler de morale que par des docteurs ou des prédicateurs, enclins par état à la sévérité chrétienne, ou des satiriques violents ? — On notera qu'il ne faut pas mettre sur le compte du XVe siècle, ou d'un pessimisme tout laïque, certains exemples que cite M. Huizinga; ainsi le tableau des misères du mariage et des inconvénients de la paternité, retracé par Eustache Deschamps et bien d'autres. Ce n'est qu'un lieu commun traditionnel, emprunté aux Pères de l'Eglise; l'argument subsidiaire par lequel ils préconisaient le célibat.

3. M. Huizinga va jusqu'à dire que cette idéalisation systématique de la vie a pour objet d'ôter aux jouissances qu'elle présente, le caractère coupable que leur attribuait en bloc et indistinctement le Moyen-Age (y compris aux plaisirs de l'art, y compris aux spectacles de la nature). Ceci me semble aller bien loin. Mais cela paraît bien exact pour l'amour. On a cherché instinctivement, en y mêlant une forte dose d'ascétisme et de religiosité, à incorporer en quelque sorte à la morale religieuse un sentiment qui, pris en lui-même, devait inspirer défiance à l'esprit chrétien.

noblesse et la chevalerie restaient au premier rang. M. Huizinga analyse fort bien les éléments de l'idéal chevaleresque[4]; ses rapports avec le sentiment religieux et le sentiment de l'amour[5]; il en fait ressortir l'importance réelle (dans l'ordre politique, militaire, moral) que nous sommes peut-être trop exposés à méconnaître; il ne dissimule pas qu'il n'excluait d'ailleurs ni la brutalité ou la perfidie envers quiconque n'appartenait pas à la caste, ni la cupidité souvent grossière.

Le contraste entre la réalité et le rêve conventionnel explique les légères nuances d'ironie et de raillerie que M. Huizinga note parfois même dans les écrivains français; rien qui ressemble cependant au genre de la parodie, si développé en Italie.

Une autre forme de réaction littéraire contre la chevalerie, c'est le thème de la vie simple, rurale, pastorale[6].

L'idéal chevaleresque est intimement associé à la conception de l'amour courtois. Celle-ci était ancienne déjà au xve siècle; elle remonte aux troubadours. Mais tandis qu'en Italie, entre Pétrarque et Laurent de Médicis, et sous l'influence de la littérature antique, l'amour platonique cède de nouveau la place à l'amour franchement sensuel; en France ce « beau jeu aux nobles règles », ce sentiment réputé d'autant plus noble qu'il est sans satisfaction et même sans espoir, et qui passe pour rendre pur et vertueux ceux qui le professent, conserve tout son prestige et continue d'inspirer toute une série d'œuvres littéraires; tandis que parallèlement circule une veine de sensualité ironique, souvent grossière, voire obscène. Du culte on passe trop souvent au mépris de la femme.

On sait qu'un des traits dominants de cette époque tourmentée, un des signes de son pessimisme foncier, c'est la pensée et l'image de la mort, qu'on y rencontre partout, dans la littérature comme dans l'art, et sous toutes les formes : mélancolique, dramatique, réaliste.

Quant à la religiosité, elle offre certains traits sur lesquels

4. La passion de la gloire est un de ces éléments. A ce propos, M. Huizinga critique Burckhardt d'avoir, sur ce point comme sur quelques autres, exagéré la différence entre le Moyen Age et la Renaissance, l'Europe occidentale et l'Italie, en faisant de l'amour de la gloire un sentiment nouveau, né sous l'influence de l'antiquité, et caractéristique de la Renaissance italienne. Il nous semble cependant que Burckhardt a raison. La gloire, telle que la comprend, depuis Dante au moins, l'Italie de la Renaissance, se distingue de la réputation actuelle ou posthume qu'ambitionne le chevalier du Moyen Age, en ce qu'elle n'est pas purement militaire, mais peut être obtenue par les moyens les plus divers, et sans distinction de classes sociales.

5. Très visibles, notamment dans les tournois. Mais est-ce bien pour ce motif que l'Eglise a combattu ceux-ci ? Elle l'a fait de très bonne heure, et surtout par protestation contre la brutalité et le danger de ces joutes.

6. Il ne s'agit encore que de pure littérature. Il était réservé au xvie siècle de développer ce thème d'un tout autre point de vue : c'est au nom des intérêts politiques et économiques que l'on exaltera la vie rurale, en l'opposant à la vie de cour et à la vie militaire.

M. Huizinga donne d'intéressants détails : multiplication (contre laquelle protestent les plus pieux personnages, ainsi Gerson) des dévotions, des rites et des fêtes; familiarité parfois grossière avec les choses saintes; étranges rapprochements du sacré avec le plus profane (dans les fêtes publiques, dans les entrées de princes, par exemple, une exposition de reliques célèbres voisine avec un tableau vivant licencieux); besoin de tout traduire aux yeux dans des symboles ou des allégories visibles, parfois très compliquées, très bizarres; l'œuvre d'art devenant un enseignement et même, pour la grande masse, une espèce de preuve[7]. Dans la vie religieuse régnaient les mêmes contrastes que dans la vie en général, pour les individus comme pour les foules, entre les périodes d'indifférence et les accès de ferveur; goûts de luxe et dévotion, débauche et piété extérieure allaient très souvent ensemble. Certains types nouveaux de dévotion surgissent. Ainsi, bien que le Moyen Age ait connu, depuis le XIe siècle, de puissants prédicateurs, auteurs de *revivals* religieux, on n'avait rien vu encore qui fût comparable au prestige et à l'influence d'un saint Vincent Ferrier[8]. M. Huizinga a d'excellentes pages sur la *devotio moderna,* qui se propage dans les Pays-Bas sous l'influence de la congrégation de Windesheim, sur Gerson, aussi équilibré que son temps l'est peu, l'homme du juste partage entre la science et le mysticisme, le panégyriste de cette vertu de *discretio* qui manquait à tant de ses contemporains; sur l'*Imitation de Jésus-Christ,* ce livre extraordinaire qui paraît, dans son admirable simplicité, comme une réaction inconsciente contre presque toute la religiosité du siècle.

Les derniers chapitres sont consacrés à l'art et à la littérature. M. Huizinga le constate : l'impression que nos contemporains cultivés ont du XVe siècle repose, en grande partie, sur Van Eyck, Memling et Claus Sluter. Mais deux remarques s'imposent : 1° Ces grands artistes sont souvent mal compris; on voit souvent en eux les représentants d'un art bourgeois, alors que les Mécènes qui leur font des commandes sont des princes et qu'ils vivent eux-mêmes dans le plus grand monde; et d'un art religieux et mystique parce que le hasard fait que leurs œuvres profanes, et presque sensuelles peut-être, ont disparu et ne nous sont connues que par les mentions qui en sont faites. On se tromperait sans doute en voyant dans une Vierge de Van Eyck et dans l'*Imitation* deux fleurs d'un même tronc. Bien plus qu'une austère cellule de moine, ce qu'évoquent les tableaux des maîtres flamands, c'est le luxe un peu lourd et parfois étrange de la cour de Bourgogne. 2° L'admiration que l'on professe aujourd'hui pour eux contraste avec

7. Comment la Réforme, en beaucoup d'endroits, a-t-elle si facilement eu raison du culte des saints ? M. Huizinga, qui croit pouvoir constater ce fait, l'explique parce que les saints, à force d'être présentés aux yeux avec des attributs précis et stéréotypés, avaient perdu tout prestige de mystère. C'est peut être bien subtil.

8. Il n'est pas tout à fait exact que la parole parlée de saint Vincent Ferrier nous échappe. On a des sermons notés en catalan qui en donnent l'impression très vivante.

l'indifférence ou l'ennui que nous éprouvons devant la plupart des œuvres littéraires d'alors. C'était juste le contraire pour les contemporains. M. Huizinga expose à ce sujet des vues intéressantes[9] sur la différence des moyens d'expression dont disposent et les conditions dans lesquelles travaillent l'artiste et l'écrivain. La prédominance des dons visuels, le goût du détail, deux caractéristiques d'alors, étaient mieux à leur place dans l'art que dans la littérature. Nous sommes rebutés par les longueurs, les interminables énumérations des poètes du xve siècle; il était plus facile dans un tableau (ceux de Van Eyck en sont la preuve), tout en traitant les détails avec une finesse et une précision extraordinaires, de les subordonner à l'ensemble. Sur certains points, la littérature reprend l'avantage; ainsi les chroniques nous ont conservé bon nombre de scènes dramatiques et animées, que l'art eût été peu capable de rendre[10].

Un dernier chapitre relève les faibles indices qui, au xve siècle, annoncent la Renaissance classique.

Nous n'avons pu donner qu'une idée imparfaite de la richesse de ce livre. On pourrait y relever quelques défauts; l'auteur affecte trop de profondeur philosophique; il lui arrive de chercher bien loin ses explications; ou d'établir entre les choses des liens un peu factices. Son œuvre n'en est pas moins très importante, de celles qui instruisent et font penser.

E. Jordan.

P. Pourrat. — *La Spiritualité chrétienne.* Tome III, *Les Temps modernes;* Première partie : *De la Renaissance au Jansénisme.* — Paris, Gabalda, 1925. In-12 de x-607 pages.

M. Pourrat nous donne le tome III de son remarquable ouvrage sur la *Spiritualité chrétienne.* On sait que des deux tomes précédents, le premier avait pour sous-titre : *Des origines de l'Eglise au Moyen Age,* et le second : *Le Moyen Age.* Ils couvraient donc l'un et l'autre une période considérable. Le volume que nous avons sous les yeux résume, malgré quelque cent pages de plus, un espace de temps beaucoup plus court, environ un siècle et demi seulement. Il est vrai que ces cent cinquante ans furent d'une prodigieuse fécondité, en ce qui concerne la littérature mystique. Quantité et qualité, tout s'y rencontre à la fois. Des noms comme

9. Il faut sans doute renoncer, malgré de fines observations, à déterminer quels étaient les sentiments esthétiques du temps et ce que l'on admirait surtout dans la nature et dans l'art; sans doute surtout les effets de lumière et l'éclat des couleurs. Mais cette époque n'analysait pas ses plaisirs et ne disposait pas d'un vocabulaire critique.

10. M. Huizinga relève l'inaptitude des peintres flamands à composer. La vérité serait peut-être qu'ils composent en peintres, en « luminaristes », et non en dessinateurs comme les Italiens.

ceux de saint Ignace de Loyola, Louis de Grenade, Jean d'Avila, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, saint Philippe de Neri, saint François de Sales, le cardinal de Bérulle, le P. de Condren, M. Olier, saint Vincent de Paul, saint Jean Eudes, brillent et brilleront toujours comme des étoiles de première grandeur au firmament de la spiritualité.

M. Pourrat s'est admirablement acquitté, dans l'ensemble, de la tâche énorme qu'il avait assumée. Nous ne ferons de réserves que sur quelques points de détail. Il est vrai qu'il n'avançait plus ici, comme dans son volume sur le Moyen Age, en terrain souvent presque inexploré. L'époque qu'il étudie a déjà fait l'objet d'innombrables publications. Les œuvres des grands mystiques de ce temps sont connues de tous et pratiquées, approfondies, savourées d'un grand nombre.

Nous vivons encore aujourd'hui de la substantielle nourriture offerte aux fidèles par les grands maîtres de la mystique, au XVIe et au XVIIe siècles. On peut dire qu'on n'y a rien ajouté d'important, depuis près de trois cents ans. Même la belle dévotion au Sacré-Cœur, qui a pris, avec sainte Marguerite-Marie, un si riche développement, avait déjà trouvé en saint Jean Eudes son théologien et l'un de ses plus zélés propagateurs.

En face d'une matière aussi riche, le premier devoir de l'auteur était de découvrir un fil conducteur, de construire un plan, de diviser et d'ordonner son travail. M. P. s'est attaché surtout à cela. Il en a même fait l'un des objectifs principaux de son œuvre : « Mon but, écrit-il, n'est pas de faire l'histoire détaillée de la spiritualité, mais d'en dégager les grandes lignes. »

On se souvient que dans son étude sur la spiritualité du Moyen Age[1], M. P. avait cherché le principe de sa classification dans la variété des Ordres religieux. Avec la Renaissance et la Réforme, l'influence des nationalités lui semble devenir prépondérante. On distingue non plus une école bénédictine, une école franciscaine, une école dominicaine, une école carthusienne, comme dans l'âge précédent, mais une école espagnole, une école italienne, une école française. Il ne faudrait pas cependant presser trop cette différence entre les deux époques. M. P. lui-même nous est témoin que les auteurs de la Compagnie de Jésus, à quelque pays qu'ils appartiennent, demeurent tributaires dans une large mesure du livre des *Exercices*, et que, d'autre part, même au Moyen Age, les mystiques allemands de l'école dominicaine forment un groupe nettement différencié. Incontestablement, le facteur race ou nationalité acquiert plus d'importance, dans les temps modernes. Comment pourrait-il en être autrement ? C'est le moment où l'idée de chrétienté s'affaiblit, tandis que s'accusent les particularismes nationaux. La littérature mystique elle-même devait subir le contre-coup de ce grand fait d'histoire générale. Il reste cependant

1. Voir compte rendu dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, avril-juin 1922, p. 193-197.

que chaque famille religieuse, chaque Ordre, — je parle de ceux qui vivent, qui agissent et non de ceux qui végètent —, conserve ses traditions, ses préférences et parfois son exclusivisme, en dépit des frontières et des barrières politiques ou ethnologiques.

Dans un premier chapitre, M. P. recherche les origines de l'oraison méthodique. Sans doute, remarque-t-il, « la méditation, sous une forme ou sous une autre, a toujours été nécessaire, à la sanctification de l'âme » (p. 9), mais « l'oraison méthodique est née de la préoccupation de réformer le clergé et les ordres religieux à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance. Une méthode d'oraison, précise, détaillée, fut ainsi peu à peu formulée. Vers le milieu du XVe siècle, apparaîtront les *Exercitatoria* ou recueils d'exercices déterminés pour chaque jour de la semaine... C'est dans les Pays-Bas, chez les Frères de la Vie commune, semble-t-il, que l'on trouve la première méthode d'oraison proprement dite » (p. 20). C'est la pratique de l'oraison qui a réformé les monastères bénédictins, à la fin du XVe et au début du XVIe siècles. Parmi les apôtres de l'oraison méthodique, on remarque notamment Garcia de Cisneros, premier abbé réformé de Montserrat, dont l'ouvrage principal : *Ejercitatorio de la Vida espiritual* a été connu et très probablement utilisé par saint Ignace, qui lui a emprunté au moins l'idée et le titre des *Exercices spirituels.*

M. P. consacre tout son chapitre II aux *Exercices spirituels,* à la spiritualité ignatienne, aux premiers auteurs spirituels de la Compagnie de Jésus. Il caractérise l'esprit de saint Ignace, comme un esprit « d'effort personnel », qui exige « la collaboration active, le travail énergique de l'exercitant ». M. P. emploie même à ce propos une expression excessive, qui tendrait à justifier les accusations de semi-pélagianisme injustement portées parfois contre la spiritualité jésuite : « *Il* [Ignace] *n'attend pas,* écrit-il, *que Dieu agisse dans l'âme,* car il est persuadé que la générosité dans l'effort de notre part, « nous dispose à recevoir souvent plus de lumières intérieures, de consolations célestes, d'inspirations divines. » Et M. P. renvoie aux *Exercices,* 3e semaine, 4e règle de la tempérance. Et cette référence n'est pas faite pour diminuer notre étonnement. L'auteur semble vouloir en déduire que saint Ignace ignore ou méconnaît le rôle de la grâce prévenante. En rigueur de termes, ce serait le sens de cette insinuation : « Il n'attend pas que Dieu agisse dans l'âme. » Or, le texte de saint Ignace ne donne à aucun degré cette impression. Voici ce texte : « *Quatrième règle :* Plus on retranchera de la nourriture qui conviendrait (pourvu que l'on évite cependant tout grave péril pour la santé), plus l'on trouvera promptement la juste mesure d'aliments et de boisson, soit parce que de cette manière, en se disposant mieux et en tendant plus fortement vers la perfection, l'on sentira d'ordinaire certains rayons de connaissance intérieure et des mouvements de consolation envoyés du ciel, grâce auxquels on pourra facilement discerner le régime le plus utile pour soi, soit parce que, si, après une telle abstinence, l'exercitant se trouve trop faible pour vaquer aux

Exercices spirituels, il comprendra sans peine la quantité convenable d'aliments que le besoin de la nature exige. »

On reconnaîtra que, replacée dans son contexte, la citation de M. P. ne rend pas du tout le son qu'il lui donne. Il a raison cependant de signaler ce trait de la spiritualité ignatienne : spiritualité de l'effort, spiritualité de combat, qui « a des allures militaires » (p. 67), « spiritualité disciplinée, soumise à des méthodes précises qui laissent peu à l'imprévu » (p. 68). Il a davantage raison encore de conclure : « Mais saint Ignace n'entend pas gêner l'action de la grâce, ni enchaîner l'âme au point qu'elle ne puisse se mouvoir et aller où Dieu veut la conduire... La méthode ignatienne n'est pas du caporalisme » (p. 69).

Garcia de Cisneros, saint Ignace de Loyola, c'est déjà l'école espagnole. M. P. s'interrompt cependant pour parler, en deux chapitres, de l'humanisme chrétien et de la mystique protestante. Je reviendrai tout à l'heure sur ces deux chapitres, qui me paraissent, pour le dire tout de suite, bien inférieurs en exactitude et en précision, à tous les autres. J'observerai seulement ici qu'ils ne sont pas à leur place. Il ne fallait pas parler de saint Ignace et des Jésuites, avant d'avoir présenté le mouvement humaniste d'Erasme, la préréforme de Lefèvre d'Etaples et la fausse mystique de Luther et de Calvin.

Les chapitres v, vi, vii, viii, constituent par contre une synthèse très intéressante de la mystique espagnole, soit avant soit après sainte Thérèse. M. P. écrit *Térèse*, en quoi il se conforme à l'orthographe espagnole, mais s'écarte de l'usage français, ce qui n'est guère plus justifié que si l'on écrivait *Juan* de Avila, pour Jean d'Avila, ou *Luis* de Léon, pour Louis de Léon. On ne résume pas de tels chapitres, tant ils sont pleins de substance et d'intérêt. On aurait aimé que M. P. citât quelques phrases du jugement où Bossuet « exécute », — le mot n'est pas trop fort —, l'œuvre de Marie d'Agreda : « Le seul dessein de ce livre porte sa condamnation... Le titre est ambitieux jusqu'à être insupportable. Cette religieuse appelle elle-même son livre, *Histoire divine*, ce qu'elle répète sans cesse; par où elle veut exprimer qu'il est inspiré et révélé de Dieu dans toutes ses pages... L'Ecriture est la seule histoire qu'on peut appeler divine. La prétention d'une nouvelle révélation de tant de sujets inconnus doit faire tenir le livre pour suspect et réprouvé dès l'entrée... Tout y est d'une fade et languissante longueur... Plus on fait d'efforts pour y donner cours, plus il faut s'opposer à une fable, qui n'opère qu'une perpétuelle dérision de la religion. »

Les chapitres ix, et x sont consacrés à l'école italienne, dont on retient surtout le *Combat spirituel*, les ouvrages de sainte Marie-Madeleine de Pazzi, de sainte Catherine de Ricci, de Bellarmin, etc., et l'action personnelle du joyeux saint Philippe de Néri. Ce dernier n'a cependant pas, à notre sens, toute la place qu'il mérite. N'aurait-il pas été bon de décrire avec quelque détail les milieux de l'Oratoire, de rappeler les procédés employés par le

joyeux saint pour faire comprendre, aimer et pratiquer la vie intime d'amour envers Notre-Seigneur ?

Saint François de Sales et la mystique salésienne occupent tout le chapitre xie qui est particulièrement bien venu.

Mais c'est avec une visible prédilection que l'auteur traite ensuite de l'école française, et parle de la spiritualité bérullienne, devenue avec M. Olier, la spiritualité sulpicienne. Quelle haute et grande doctrine on trouve en effet dans l'Oratoire français et à Saint-Sulpice, sur le Verbe incarné, sur « l'anéantissement » de la nature, prélude nécessaire de l'adhérence au Christ, sur la sublimité du sacerdoce, soit en Jésus-Christ, soit en ceux qui le représentent parmi les hommes.

C'est de ces riches et profonds enseignements que le clergé de France a été nourri depuis trois siècles, c'est de là qu'il tient sa dignité, le respect des saints mystères, le respect de lui-même, l'amour des âmes, l'amour du Christ et de la sainte Eglise. Les pages que M. P. consacre à cette école (p. 486 à 596) sont toutes pénétrées d'un enthousiasme contenu et d'une tendre piété. Elles sont à la fois lumineuses, nutritives, édifiantes dans toute la force étymologique du terme. On aimerait cependant à savoir pour quelles raisons ni Bérulle, ni Condren, ni Olier n'ont reçu les honneurs de la béatification, qui auraient donné à leur doctrine une auréole et comme une consécration si utiles.

L'Eglise romaine a-t-elle fait quelques réserves dans son jugement sur cette splendide école française ? Lui tient-elle rigueur d'avoir placé parfois le respect au-dessus de l'amour, d'avoir professé un certain pessimisme à l'égard de la nature humaine, d'avoir mis une nuance de raideur dans la dévotion ? En a-t-elle voulu au cardinal de Bérulle d'avoir créé le milieu d'où est sorti Quesnel et à Saint-Sulpice lui-même d'avoir, à une époque donnée, favorisé le gallicanisme et son allié le jansénisme ? M. P. ne pose pas la question. Il note cependant, avec impartialité, ce qu'il nomme les « exagérations », qui « se retrouvent dans les écrits de tous les représentants de l'école française » (p. 529). Par contre, l'Eglise n'a point refusé les suprêmes honneurs de la canonisation à un Vincent de Paul, à un Jean Eudes, qui se rattachent de près cependant à l'école bérullienne, mais qui ont su, en quelque sorte, l'humaniser, lui donner un visage plus doux, plus aimable et plus souriant.

En fermant ce beau et solide volume, on ne regrette, je l'ai déjà dit, que l'insuffisance des deux chapitres sur l'humanisme et le protestantisme. Ces deux chapitres ne sont vraiment pas à jour.

M. P. n'a pas connu l'ouvrage si remarquable de A. Renaudet : *Préréforme et humanisme à Paris, pendant les premières guerres d'Italie* (1494-1517), paru déjà en 1916. On ne peut plus écrire sur cette période, sur la réforme windeshémienne en France, sur les débuts d'Erasme, sur l'œuvre de Lefèvre d'Etaples, sur la mystique et l'humanisme, en France, à la fin du xve et au début du xvie siècle, sans consulter et citer ce livre de tout premier ordre.

Aussi le jugement de M. P. sur Erasme est-il hésitant et peu sûr. Il note simplement que « l'œuvre d'Erasme a été appréciée bien diversement », que « Janssen est très sévère dans son jugement sur Erasme ». M. P. lui, n'est pas assez sévère. Quand on a pratiqué les ouvrages du célèbre humaniste, quand on a saisi partout son esprit de dénigrement, de persiflage cruel et injuste, non seulement pour les moines mais pour le monachisme lui-même, quand on a lu, dans les *Colloquia*, les plaisanteries indignes qu'il se permet sur la Sainte-Vierge et sur le culte qui lui est rendu dans l'Eglise, on ne peut que souscrire au verdict que contient pour nous ce titre souvent donné à Erasme : « le Voltaire du XVIe siècle ». Il a été, en son temps, aussi mordant, aussi ironique, aussi moqueur, aussi malfaisant, qu'une honnête prudence le lui permettait.

Lefèvre d'Etaples est un tout autre homme, il faut le juger d'une façon bien plus favorable. Quelle gravité, quelle droiture, quelle piété à côté du frivole et vaniteux Erasme ! M. P. n'a pas assez, à mon sens, fait ressortir ce contraste. Quant au chapitre sur Luther et la mystique protestante, il demeure également vague et incomplet. M. P. me fait l'honneur de citer quelques-uns de mes travaux. Que l'on me permette à ce sujet une confession très franche. Les travaux de Denifle ont eu, en France, un grand retentissement. Je crois maintenant qu'ils ont contribué à donner aux lecteurs français une idée trop peu nuancée de l'œuvre et de la personnalité de Luther. Moi-même, je m'étais efforcé d'adapter et de vulgariser dans *Luther et le Luthéranisme* les résultats de l'imposante enquête de Denifle. Mais c'est parce qu'une étude plus approfondie m'a prouvé que le célèbre érudit dominicain avait fait sur Luther plutôt une copieuse dissertation qu'une minutieuse et sereine étude d'histoire, que j'ai voulu ensuite donner une idée plus juste du Réformateur allemand, en m'attachant à décrire son évolution intime, dans ma thèse *Du Luthéranisme au protestantisme*, et les conséquences sociales de son œuvre dans *Luther et la question sociale*. M. P. ne cite point ces deux livres auxquels je ne vois cependant, après quinze ans, rien à retrancher et peu à ajouter. Il aurait trouvé aussi dans la traduction que j'ai donnée du petit ouvrage de Luther : *De la liberté du chrétien*, tous les textes nécessaires pour faire comprendre et apprécier la mystique luthérienne, la doctrine de Luther sur le *péché originel*, — sur la *Loi et la Promesse*, — sur la *Foi qui justifie*, — sur les *œuvres* non obligatoires, non méritoires et cependant nécessaires.

Souhaitons qu'une prochaine édition fasse disparaître d'un ouvrage si digne d'éloges, si instructif et si dense, les quelques imperfections que je viens de signaler. En terminant, je noterai encore quelques corrections indispensables pour les éditions futures : p. 5, ligne 6, il faut évidemment : comme on n'en eut jamais, au lieu de : comme on en eut jamais; — p. 65, la constitution apostolique de Pie XI est de 1922, non de 1920, date où règnait encore Benoît XV —; p. 76, je rectifierais la date de naissance de Lefèvre, dont on sait qu'il mourut « presque centenaire »

en 1536, et qui doit être né vers 1440, non en 1455; de même Erasme, qui avait environ treize ans lors de la grande peste de 1484, doit être né le 27 octobre (cette date est sûre) de 1471, et non de 1464, comme dit M. P. (il est possible cependant qu'il soit né un an ou deux avant 1471) —; p. 91, Farel est donné comme l'*auxiliaire* de Calvin, il aurait fallu dire qu'il fut également son *précurseur;* c'est lui, en effet, qui le retint et le fixa à Genève —, p. 97, il est inexact de dire : « Luther subit fortement l'influence de l'humanisme libertin », son évolution intime ne se rattache en rien au mouvement humaniste païen, l'humanisme n'est entré, vers 1519, dans sa vie qu'au moment où déjà sa doctrine était fermement arrêtée, son alliance avec les humanistes n'a été que passagère bien que décisive, très vite la séparation entre humanisme et luthéranisme s'est révélée totale et définitive —; p. 98, note, il ne faut pas dire : « de Wette a édité la correspondance de Luther... publication *complétée* par Enders », car l'édition Enders est complètement indépendante de celle de de Wette, qu'elle tend à remplacer et non à *compléter.* C'est également dans cette page (texte) qu'il serait indispensable de parler de l'opposition, si importante en mystique luthérienne, entre la *Loi et la Promesse,* entre Moïse et Jésus-Christ —; p. 115, il aurait fallu rappeler que le premier ouvrage imprimé attribuable à un membre de la Compagnie de Jésus est l'édition de *Tauler par saint Canisius* —; p. 118, la référence à la confession d'Augsbourg est fausse, au lieu de : « l'article XXVIIe » que cite M. P..., il aurait fallu citer « article VI, de la 2e partie, n° 32 : *De votis monachorum* »; — p. 153, note 1, Melchior Cano est né à Tarancon, le 5 janvier 1509. M. P. dit 1508, mais c'est une date « ancien style », qu'il faut rectifier comme on vient de le faire; — même page, note 2, la traduction de Mandonnet est de 1923, non de 1823, ce qui rendrait le savant dominicain plus que centenaire; — enfin, p. 342, ce n'est pas Innocent II, mais bien Innocent XI qui interdit, en 1681, la lecture de la *Mystique cité* de Marie d'Agreda.

L. CRISTIANI.

Comte de LUPPÉ. — *Les Jeunes filles à la fin du XVIIIe siècle. — Une jeune fille au XVIIIe siècle. Lettres de Geneviève de Malboissière à Adélaïde Méliand,* 1761-1766. — Paris, Champion, 1925. 2 in-8° de VIII-256 et XXXV-382 pages.

M. le comte de Luppé s'est imposé une tâche difficile. Il l'est toujours de caractériser avec la précision nécessaire la situation morale et sociale d'une classe qui aux généralisations oppose inévitablement des particularités qui semblent les démentir, et il n'est guère de sujet qui, par la diversité des milieux dont elle subit l'influence, se prête plus difficilement à une classification que la

condition de la femme. L'entreprise pourtant n'est pas impossible et nous n'avons pas cru qu'elle le fut, puisque nous l'avons affrontée et presque conduite à son terme[1], puisque ce que nous avons tenté les Goncourt[2] l'avaient fait et y avaient réussi; mais c'était la femme, dans toute l'ampleur et la variété de sa destinée, dont nous avons, eux et nous, ambitionné de décrire le rôle social. Nos devanciers avaient, pour le faire, utilisé une compétence qui n'ignorait rien de la société du XVIIIe siècle et ils avaient fait passer dans leurs tableaux le châtoyant, le chiffonné, le factice d'une époque qui pardonnait tout au bon ton, même le cynisme, et qui n'admettait le sérieux que quand il s'accompagnait de frivolité. Ils nous ont ainsi donné un livre bien vivant mais par cela même, bien que les vertus domestiques y aient trouvé une place et qu'il soit, pour en relever le sujet, dominé par la primauté intellectuelle de la femme, un livre qui nous fait un peu partager la fatigue à laquelle on ne peut échapper, pour peu qu'on approfondisse un siècle si séduisant mais si desséchant.

En ne s'occupant que de la jeune fille de la haute société et de la fin du siècle, le comte de Luppé nous a évité cette impression, mais il nous a privés de ce qui nous intéresse surtout chez la jeune fille, c'est-à-dire de l'évolution par laquelle, en devenant femme, elle se fait sa place dans la société et nous fait connaître par là cette société elle-même. C'est quand il devient femme que « l'être de grâce et de charme » comme l'appelle M. de Luppé, nous permet de juger de ce qu'il était jeune fille, ce qu'il y a de vraiment intéressant chez celle-ci étant la formation de la femme. De là, de cette mutilation, ce qu'il y a de grêle, d'étriqué dans un livre qui fait l'effet d'un assemblage de notes plutôt que d'une synthèse homogène, aux larges horizons. Ce n'est pas que l'auteur ait méconnu la nécessité de classer ses notes dans des chapitres bien limités, de subordonner les faits particuliers à des vues d'ensemble, de relever pour l'éducation, par exemple, qui est le principal facteur de l'avenir de la jeune fille, les courants d'idées, les engouements de l'opinion, mais entre ces observations générales et la documentation, la pénétration, la soudure manque : impression d'ailleurs toute personnelle que notre sincérité doit au lecteur, mais que celui-ci ne partagera peut être pas.

Au nombre des modes les plus intéressantes qui influèrent sur cette éducation féminine, il faut compter celle qui y introduisit la vulgarisation des sciences naturelles par des cours et des expérimentations. Au reste tout est intéressant de ce que nous dit M. de Luppé des particularités de cette éducation, par exemple des professeurs masculins, de la prépondérance de la danse, de l'ignorance du français et de l'orthographe, de la connaissance des langues vivantes, de celle même, chez quelques jeunes filles d'élite,

1. Commencé en 1909 par un chapitre sur l'enfance et l'éducation, ce travail sur la femme et la société française dans la première moitié du XVIIe siècle va se terminer par un chapitre sur la dévotion féminine.

2. *La femme au XVIIIe siècle.*

des langues anciennes, de la tentative de faire entrer les sports dans l'éducation féminine, d'une ardeur de savoir qu'il est impossible de ne pas rapprocher de celle qui pousse tant de jeunes filles de notre temps vers les études et même vers les carrières savantes. Chez les unes et chez les autres il faut rendre d'autant plus justice à cette noble ambition qu'elle est restée généralement exempte de pédantisme. Comment d'ailleurs aurait-on le courage, si elles y avaient payé tribut, de le leur reprocher en songeant aux infortunes et aux vertus que les générations féminines de la fin du XVIIIe siècle, que celles qui sont nos contemporaines ont subies et déployées ? Un livre qui rassemble tant de traits de mœurs et suggère tant de réflexions doit nous rendre indulgents pour ce qu'il peut y avoir de décousu et de négligé dans la composition et le style.

De ce livre on ne peut séparer les lettres de Geneviève de Malboissière à Adelaïde Méliand dont M. le comte de Luppé nous donne une nouvelle édition, après celle qu'a publiée, en 1866, le marquis de La Grange, et où l'on trouve, à défaut de révélations historiques, comme le journal d'une jeune fille très instruite et le tableau de la vie sociale dans le milieu aisé auquel elle appartenait.

G. Fagniez.

Emmanuel Vingtrinier. — *La Contre-Révolution. Première période. 1789-1791.* Tome I : *La préparation, 1789-septembre 1790.* Tome II : *L'action, septembre 1790-mars 1791.* Paris, Emile-Paul, 1924-1925. 2 vol. in-8° de 384 et 416 pages. Prix : 30 francs.

Nous n'avons là évidemment que le début d'une longue série d'ouvrages. Dans un Avant-Propos sobre de développement et mesuré de ton, l'auteur nous informe qu'il veut étudier d'abord la conspiration du comte d'Artois à Turin, et s'y rattachant, les complots simultanés de Lyon, Nîmes, Jalès, Aix et Marseille, Toulouse, Perpignan, Besançon, Strasbourg et le Poitou, c'est-à-dire les intrigues que les contemporains rangèrent sous la rubrique commune de « Conspiration de Lyon », intrigues qui se développent jusqu'à l'heure où le comte d'Artois doit quitter Lyon définitivement. L'auteur clôt cet Avant-Propos en faisant sienne la conclusion de Sorel : « Cette première émigration... entraîna des suites infiniment plus étendues que ne le comportaient la médiocrité de ses chefs et la vanité de leurs desseins. Aucun événement ne fut plus désastreux pour la monarchie... »

Le premier volume est consacré à la *préparation* de la Contre-Révolution, et d'abord aux menées imprudentes de la côterie de Cour groupée autour du comte d'Artois et de Marie-Antoinette

entre le 23 juin 1789 et le 14 juillet. A la suite du 14 juillet, la France se rallie à la Révolution, d'un mouvement irrésistible affirme M. Vingtrinier. Le comte d'Artois, Condé, les Polignac inaugurent l'émigration et vont à Turin préparer la Contre-Révolution. Celle-ci va donc avoir deux quartiers généraux, l'un en dehors de France, l'autre autour du Roi et de la Reine, le personnel du premier sans cesse en conflit avec celui du second, discréditant à plaisir le couple royal aux yeux des souverains de l'Europe, compromettant à plaisir aux yeux des révolutionnaires français Louis XVI, Marie-Antoinette et leurs fidèles à l'intérieur.

Le comte d'Artois installé à Turin, d'autres en Suisse, Calonne envoyé à Londres, négocient l'intervention armée en France des souverains de l'Europe. Dans le royaume ils s'adressent d'abord aux monarchiens ou royalistes constitutionnels qui, sur l'invitation de Mounier, viennent de quitter l'Assemblée nationale.

Ils font appel aux parlementaires et à la protestation des Cours souveraines, à l'aristocratie bourgeoise de Lyon que travaille le premier échevin Imbert-Colomès, aux francs-maçons de la secte martiniste nombreux à Lyon et dans le Sud-Est. Ils rêvent de faire de Lyon, limitrophe du Dauphiné où agit Mounier, voisine de la Savoie et du Piémont, la capitale de la Contre-Révolution en face de Paris la capitale des révolutionnaires. Ensuite les agents du comte d'Artois s'efforcent de gagner, en France, les chefs militaires. Dans le Sud-Ouest, Froment, de Nîmes, attise les haines entre catholiques et protestants. Les vieux débris des guerres du siècle, comme le général de Maillebois, échafaudent des plans d'invasion en territoire français. Peu importe que, aux Tuileries, Louis XVI et Marie-Antoinette s'effarent de ces provocations. Les princes sont décidés à les sauver malgré eux, à les faire enlever au besoin. Dans la famille royale elle-même, à Paris, Mme Elisabeth partage les illusions des émigrés et le comte de Provence ourdit, sans succès il est vrai, avec Mirabeau, l'énigmatique complot de Favras. D'ailleurs à Turin, en Suisse, en Rhénanie, en Angleterre, partout où se groupent des affiliés du comte d'Artois, de Calonne proclamé le grand homme d'Etat de l'émigration, on joue à la conspiration plus qu'on ne conspire. Ce ne sont que bavardages à grand bruit, projets frivoles, menaces et gestes d'une insolente puérilité. En réponse, à travers le Sud-Est français se déchaîne une poussée de soupçons, d'inquiétudes, de colères populaires : telle, à Lyon, l'émeute du 7 février 1790 qui oblige Imbert-Colomès à la fuite; tels, à Toulon, Marseille, Valence, des massacres de chefs militaires, des explosions d'indiscipline un peu partout parmi les troupes.

La très impolitique Constitution civile du clergé, au cours de son élaboration même, inquiète les consciences. Froment réussit, par suite, à généraliser la guerre de religion dans le Midi. Le comte d'Artois, prompt à l'espoir, songe en l'été de 1790, à aller diriger, dans le Languedoc, un soulèvement. Mais à Nîmes, le 14 et le 15 juin, les massacres tournent à l'avantage des protestants et la révolution gagne jusque Avignon. La fête de la Fédération

fait penser, à Louis XVI et Marie-Antoinette, que « tout n'est pas perdu » pour la monarchie dans l'esprit de leurs sujets et la Reine l'écrit au comte d'Artois. La Reine nourrit aussi peu à peu le dessein de capter Mirabeau. Par contre l'abolition de la noblesse héréditaire précipite l'émigration. Dans le courant de 1790 s'ébauche la coalition du Poitou, en liaison avec le mouvement lyonnais et qui apparaît aujourd'hui comme l'origine première de la révolte vendéenne.

Alors prend corps le plan du *Salon français,* c'est-à-dire du plus important parmi les clubs noirs ou clubs de la Contre-Révolution dans Paris, plan qu'adoptent les ministres La Tour du Pin et Saint-Priest, plan qui est essentiellement l'œuvre de dauphinois et qui vise à provoquer la fuite de Louis XVI, de Saint-Cloud où il est allé passer l'été, à Lyon, dont on fera un centre d'insurrection militaire et royaliste dans le Sud-Est. A Lyon, affluent donc les nobles de toute la région. L'émeute dite des octrois, à laquelle n'ont pas été étrangers des agents royalistes, fournit un prétexte pour concentrer, à Lyon, les troupes du maréchal de camp comte de La Chapelle. Ainsi se développe la « conspiration de Lyon ». Le comte d'Artois, en octobre 1790 fait sommer Louis XVI de s'y rallier et de le constituer, lui, comte d'Artois, comme mandataire de la royauté auprès des populations visées. En attendant la réponse du souverain, vingt-cinq mille catholiques des Cévennes ont formé le corps de Jalès et la coalition nobiliaire du Poitou trouve des imitateurs en Auvergne d'une part, en Normandie d'autre part, toutes les intrigues devant se rattacher à Lyon comme centre. Un plan d'opérations est adopté : le comte d'Artois marchera sur Lyon avec des Piémontais et un corps de nobles et il appellera à lui tous les affidés de la Bourgogne au Poitou. Condé, par Mont-Dauphin, rejoindra à Pont-Saint-Esprit les fédérés de Jalès; il soulèvera, à la suite, le Languedoc, les Pyrénées où pénètreront les troupes espagnoles. En même temps, un corps de Suisses et d'Allemands, un corps d'émigrés entreront par Bâle dans la Franche-Comté, marcheront sur Besançon, tandis que se soulèvera aussi l'Alsace. Tout cela, du reste, n'est bien combiné que sur le papier, le roi de Sardaigne ne veut pas agir sans l'Empereur qui, très occupé lui-même par ailleurs, craint pour les hôtes des Tuileries l'effet de toutes ces intrigues.

L'intitulé du tome II : *Vers l'action* est involontairement quelque peu ironique. On va en juger.

En septembre 1790, le *Salon français* fait savoir que le roi adhère à son plan. Sur ce renseignement le comte d'Artois fixe sa propre entrée sur le territoire français au 15 octobre. Survient à Turin, le 2 octobre, la réponse de Louis XVI : il retarde son départ, il refuse de faire du comte d'Artois son mandataire. Puis, dans le courant d'octobre, Louis XVI adopte le plan de Breteuil : l'évasion vers la frontière de l'Est où il trouvera les troupes de Bouillé avec, pour soutien éventuel, les Autrichiens des Pays-Bas. Du camp de Bouillé le monarque pourra enfin parler et agir en maître. D'autre

part, Léopold, à l'instigation de Marie-Antoinette, s'efforce de calmer les ardeurs du roi de Sardaigne. Averti et déçu, le comte d'Artois ne dissipe cependant point les illusions de ses partisans, il laisse croire à la Cour de France qu'il va « devancer le Roi » dans le Sud-Est. Aussi à Lyon, Terrasse de Tessonnet, agent de Condé, le maître-ouvrier Denis Monnet qui agit sur les ouvriers en soie, se démènent au point que les autorités s'en inquiètent. Le 23 novembre, les princes annoncent que leur départ pour la France est proche et l'explosion de la révolte, à Lyon, est marquée pour le 10 décembre.

Il n'en sera rien. Louis XVI, la Reine sont indignés de voir la Contre-Révolution aux mains de Calonne et que le comte d'Artois ne tient pas compte de leurs propres vues. A deux reprises ils lui expédient, à Turin, un désaveu formel, par Jarjayes, par M. de Bourcet. « Les bruits de Turin » ne sont bons qu'à attirer les colères des révolutionnaires de France sur le souverain et sa femme, sur le clergé fidèle que presse, d'autre part, l'obligation du serment. Le roi de Sardaigne abandonne toute entreprise. La conspiration de Lyon est, en outre, découverte. Le comte d'Artois se résigne, le 12 décembre, à « tout suspendre pour le moment ». Mais, en France, alarmées de toutes les menées et intrigues entrevues, les passions des autorités et des clubs se déchaînent et se portent aux pires excès, à Aix, notamment, sur les conspirateurs royalistes. Le désarroi dans le clan du comte d'Artois, le découragement, la dispersion se manifestent. Calonne engage le comte d'Artois à faire une démarche directe auprès de l'Empereur, tandis que Condé quitte Turin pour la Suisse. Le comte d'Artois va attendre une entrevue avec Léopold, à Venise, l'auberge des monarques détrônés avait déjà dit Voltaire. Econduit, le prince français regagne Turin, non sans avoir du moins fêté, à Venise, le carnaval. Cependant les chefs du camp de Jalès s'étaient obstinés dans leurs projets de soulèvement reliés au plan de la conspiration de Lyon. Ils appellent aux armes trente mille paysans, il ne leur en vient guère que sept mille, dont l'agitation s'éteint d'elle-même. Certains sont arrêtés; le principal chef, Bastide Malbos, est trouvé mort au bord du Rhône. Le seul effet de cette équipée, c'est que la guerre civile désole dès lors l'Etat pontifical.

Fin mars 1791, le comte d'Artois quitte à nouveau Turin pour se porter au devant de l'Empereur qui doit venir en Italie. Il quitte Turin malgré Louis XVI et Marie-Antoinette, comme il y avait séjourné malgré eux, car chacun de ses actes augmente les soupçons des révolutionnaires de France alors que le couple royal, occupé à préparer l'aventure qui échouera dans Varennes, souhaiterait que l'opinion publique s'endormît.

En somme, toutes les menées de la Contre-Révolution n'ont abouti à aucune action d'ensemble, à aucun effort sérieux et leur résultat a été le suivant : le parti de la Révolution en France a progressé sans cesse, « excité par dix-huit mois de maladroites intrigues et d'incessantes conspirations autour de nos frontières ».

Tel est, très sommairement résumé, l'exposé de M. Vingtrinier. L'auteur a fait là œuvre de haute probité, d'abord parce qu'il n'hésite pas à démontrer qu'il y eut Contre-Révolution permanente, ubiquiste, multiforme, en face de la Révolution, ensuite parce que la conscience dans la recherche, l'abondance dans la documentation sont ses qualités essentielles. On retrouve ces mérites jusque dans la foule des notices biographiques consacrées par lui aux très nombreux personnages de l'émigration qu'il rencontre au cours de son récit, personnages bien difficiles à suivre à travers vingt-cinq ans de Révolution et à travers toute l'Europe. M. Vingtrinier se montre non moins pénétrant, judicieux, que bien informé.

M. Vingtrinier, par contre, n'a pu triompher de la difficulté intrinsèque de son sujet. Il lui faut étudier la Contre-Révolution de 1789 à 1791 par périodes chronologiques successives, et concurremment pour chaque période, dans ses deux foyers principaux : l'étranger, la France. Bien plus, chacun de ces deux foyers se divise en plusieurs : à l'étranger : Turin, la Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre, sans compter l'Espagne, Turin surtout; en France : la Cour, Lyon, la Provence, les Cévennes, le Languedoc et, d'une part, la Franche-Comté, l'Alsace, d'autre part, l'Auvergne, le Poitou, la Normandie. D'où l'obligation, pour chaque période, de nous présenter d'abord Turin et Paris simultanément, de nous entraîner parfois dans les divers Etats voisins de la France et toujours à travers la France entière, d'où nous revenons pour la période suivante à Turin et Paris, etc... La cohésion, la clarté, l'intérêt du développement souffrent beaucoup de ce procédé d'exposition.

Ajoutez la complexité d'éléments du parti contre-révolutionnaire. On y voit se quereller les purs de l'émigration qui ne reculent pas devant l'alliance avec l'invasion étrangère; les « patriotes » de la réaction dont Louis XVI est le type et qui ne veulent point d'un pareil recours, les monarchiens; les nobles de Cour émigrés des premiers, incurablement frivoles, insolents; les nobles de province qui n'ont émigré, qui ne restent en émigration que par point d'honneur et qui traînent de malheur en détresse leur conscience inquiète et leur respectable pauvreté. Et ces éléments si complexes ont les idées politiques, sociales, religieuses les plus diverses, les plus contraires, comme le montre très bien l'ouvrage magistral publié tout récemment par M. Baldensperger, *Le mouvement des idées dans l'émigration française*[1].

L'ouvrage de M. Vingtrinier n'est pas, ne peut pas être, pour tous ces motifs, exempt d'une certaine confusion.

J'aurais voulu que M. Vingtrinier précisât combien les émigrés se méprenaient sur l'état d'esprit de la province française, même des nobles restés en France. Parce que leurs amis politiques demeurés au pays étaient fidèles au royalisme et à la religion, les émigrés ne devinaient pas leur réprobation pour l'appel à l'invasion étrangère et les croyaient partisans indéfectibles de l'Ancien

1. Paris, 1924, 2 vol. in-8°.

Régime. Seuls, les monarchiens se rendaient compte qu'à la province française il ne fallait rien moins que la Déclaration des Droits et les décrets de la nuit du 4 août, et c'est une des raisons pour lesquelles les monarchiens étaient honnis de la côterie du comte d'Artois.

M. Vingtrinier a très bien montré que la majorité de l'épiscopat français : les Boisgelin, les Cicé, les Lubersac, les Barral, les Fontanges s'est évertuée à accommoder la Révolution et l'Eglise comme la Révolution et la royauté. Mais il ne donne pas le motif essentiel de cette attitude : l'autonomie relative du haut clergé de France durant tout le XVIIIe siècle, ce gallicanisme épiscopal ou épiscopalisme de fait qui avait déterminé entre le Roi et le Pape un corps de prélats administrateurs émérites, politiques aussi avertis des besoins de la nation que des intérêts de l'Etat, ainsi que l'étude de la carrière et des papiers de Champion de Cicé m'a permis de le préciser.

M. Vingtrinier, à la suite de Gustave Bord et des traditions lyonnaises, rattache tout le mouvement révolutionnaire de cette époque à la « secte » maçonnique. A cette explication lancée pour la première fois par l'abbé Barruel dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* (1797-1799), je n'opposerai pas seulement le fait que relève M. Baldensperger (tome II, chapitre 1er de son ouvrage) que l'émigration comptait dans ses rangs nombre de représentants de la franc-maçonnerie.

J'allèguerai le livre de Mounier *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la Révolution de France* (1802) et notamment ce texte « On a substitué à des causes très compliquées des causes simples et à la portée des esprits les plus paresseux et les plus superficiels ».

Ces réserves faites, l'ouvrage de M. Vingtrinier nous apparaît comme bien utile à la connaissance de la Contre-Révolution et, par suite, de la Révolution même. Il est utile parce que, aux histoires de la Révolution, où ne figurent que les émeutes parisiennes et les débats parlementaires des Assemblées législatives et des clubs dans Paris, il ajoute, il oppose l'historique de la Révolution et de la Contre-Révolution en province. Il est utile parce qu'il montre quelle faute ce fut pour les émigrants de déserter l'opposition légale qui aurait pu réaliser dans le pays un équilibre des partis, tandis que leur exode n'entraîna pour la France entière qu'une déperdition de forces vives. A un point de vue plus restreint, M. Vingtrinier estimant exactement l'importance de Lyon dans les projets de la Contre-Révolution, définissant le rôle de capitale de la réaction que lui assignaient les ultra-royalistes, M. Vingtrinier fait comprendre d'avance pourquoi, en 1793, la guerre civile, en dehors des pays de l'Ouest, se concentrera autour de Lyon comme forteresse.

L. Lévy-Schneider.

Edmond RENARD. — *Le cardinal Mathieu (1839-1908). Angers, Toulouse, Rome. La dernière crise de l'Eglise concordataire.* — Paris, Gigord, 1925. In-8° écu de VIII-611 pages, avec portrait hors texte. Prix : 18 francs.

Voici une docte et solide étude, compacte et copieuse, bourrée de documents inédits et dont la lecture est singulièrement attachante. M. Edmond Renard — n'est-il pas un de ces « cardinaux verts » qui essayèrent, en 1906, de s'accommoder de la loi de séparation et qui accueillirent avec regret la condamnation prononcée par le pape Pie X ? — connut le cardinal Mathieu et pénétra dans son intimité; il a pu avoir communication de papiers personnels, compulser les Archives de la Secrétairerie d'Etat et du palais Borghèse, utiliser les souvenirs de ceux qui furent mêlés de près ou de loin aux travaux et aux jours du cardinal. Et les renseignements recueillis lui ont paru d'un si vif intérêt qu'il n'a pu en sacrifier un seul : nul ne pourra donc ignorer que, le lundi 3 février 1906, il y eut au Vatican un dîner de 34 couverts « dont le service fut impeccable », — que, le jour où M. Nisard, rappelé par M. Combes, dut quitter Rome, le cardinal dîna au buffet de la gare « pour 1 fr. 60 » et qu'il « acheva sa croûte de pain en promenant sur le quai le long du train », — et que Taine, invitant le cardinal dans sa propriété de Menthon-Saint-Bernard, lui indiquait avec précision l'heure des trains et des bateaux. — Peut-être aussi y a-t-il un peu de désordre dans l'arrangement des matériaux, des chevauchements d'un chapitre à l'autre et des répétitions, tant il est difficile d'organiser un plan autour d'une personnalité qui fut essentiellement diverse, parfois contradictoire, et qui subit le choc des événements plutôt qu'il ne les domina. En fin de compte M. Edmond Renard a fait comme le cardinal Mathieu lui-même qui, dans son volume sur *le Concordat de 1801*, « a cédé un peu au charme du bavardage », et il ne convient pas d'insister davantage sous peine de fausser l'impression vigoureuse, pénétrante, qui doit demeurer au terme de ces 600 pages pleines de science et de conscience.

Elles ont ce premier mérite de remettre en sa vraie place cet homme sur lequel l'accord des jugements n'est point près de se faire, cette figure si « puissante » et si « neuve » qu'elle défie toute comparaison banale. Quelques-uns ont pu mal juger « ce Lorrain remuant et prompt, dédaigneux de l'étiquette, un peu brouillon, enclin aux traits d'esprit et aux saillies, même les plus déconcertantes »; mais d'autres ont su découvrir « qu'il était passionné de dévouement et d'ardeur pour les âmes..., qu'il a mis toute son intelligence à servir sa patrie et l'Eglise... » et il fut aimé

2. M. Vingtrinier aurait pu rappeler à ce propos que déjà, au XVIe siècle, un rêve de ce genre traversa l'esprit des fidèles de Henri III contre la Ligue et, au XVIIe siècle, la pensée de certains royalistes adversaires de la Fronde.

pour sa loyauté et son absolue sincérité, pour la hauteur de ses vues et sa fidélité constante à ses amis. Son biographe actuel, uniquement soucieux d'écrire un livre qui ne soit pas un panégyrique, n'a pas eu d'autre ambition que de nous donner « l'histoire sincère d'une vie dont la beauté profonde s'est souvent voilée d'apparences contraires ». Les premiers chapitres se succèdent dans un ordre rigoureusement chronologique et envisagent, tour à tour, l'enfance, le ministère sacerdotal (quand, de 1862 à 1893, l'abbé Mathieu est professeur à Pont-à-Mousson, aumônier des Dominicaines à Nancy, curé de Saint-Martin de Pont-à-Mousson), l'œuvre épiscopale poursuivie entre 1893 et 1899 à Angers et à Toulouse, les années romaines de 1898 à 1908. Un chapitre spécial nous montre le cardinal à l'Académie française, et il ne reste plus, semble-t-il, qu'à décrire les derniers temps du cardinal, sa mort à Londres et ses funérailles à Nancy. Mais avant d'aborder cet ultime récit, le narrateur s'arrête et ouvre une vaste parenthèse où il envisage tour à tour le patriote et l'homme de Dieu, le républicain qui ressentit le contrecoup des luttes religieuses qui séparèrent Rome et la France au début du xxe siècle, l'humaniste et l'écrivain, l'homme intérieur. Et ce faisant, au prix des répétitions et des chevauchements dont nous parlions tout à l'heure, s'achève d'une vive allure le portrait de cette vie, qui fut « laborieuse et discrète », de cette âme, qui fut « sensible et éprouvée ».

Mais il y a plus. Car la vie de celui qui fut notre dernier cardinal de curie a été mêlée aux plus graves événements de notre histoire contemporaine et aux « grandes heures de l'Eglise de France ». Voici la cour de Rome et les intrigues autour du Conclave d'où sortit l'élection de Pie X; voici la politique de M. Combes et le voyage de M. Loubet à Rome, et l'affaire des évêques de Laval et de Dijon, et la loi de séparation, et les « cardinaux verts » et l'organisation première des diocésaines. Et au milieu de ces disputes et de ces malentendus, le cardinal Mathieu fait entendre sa parole noble et grave, conseillant de laisser les passions jeter leur feu et de ne rien compromettre de ce qui est essentiel à la patrie et à l'Eglise. Il appelle de ses vœux une Eglise coopérant avec l'Etat pour tout ce qui regarde le temporel et jouissant de son indépendance en tout le spirituel. Utopie peut-être, mais combien généreuse et belle ! Il y fixa son âme et vécut de ce rêve. « Il est beau, dit Platon, de s'enchanter soi-même, plutôt que de songer à réformer la société par le fer et par le feu. » En prenant ainsi parti pour le cardinal Mathieu, M. Edmond Renard avoue ses préférences pour une méthode, pour une tactique : il sera donc discuté, mais avec l'intérêt passionné et toute la sympathie profonde qu'il a lui-même apportés à l'étude de son admirable modèle.

Louis VILLAT.

Gabriel HANOTAUX. — *Histoire de la Nation française.* Tome XV : *Histoire des Sciences en France.* Deuxième volume : *Sciences biologiques,* par Maurice CAULLERY; *Philosophie,* par René LOTE. — Paris, Plon-Nourrit, 1925. In-4° de 619 pages. Prix : 50 francs.

Dix pages (p. 299 à 310) sont consacrées par M. Lote à une substantielle introduction où l'historien de la Philosophie montre le rôle des idées dans la vie nationale et, après avoir examiné leur influence dans la science et dans l'histoire, détermine l'apport de la science et de la philosophie antique dans la philosophie médiévale. Aussi est-ce un premier mérite de l'historien d'avoir étroitement scellé au gros œuvre la pierre qu'il ajoutait à l'édifice. Quoique M. Lote soit un spécialiste des plus documentés, il a su étendre le champ de ses connaissances et faire apparaître les liens de la science qui l'occupe principalement avec toutes les manifestations de l'activité intellectuelle et sociale. Nous y gagnons de le suivre avec plus d'intérêt et de comprendre plus complètement le rôle joué par la philosophie aux différentes époques de notre histoire.

L'exposé proprement dit embrasse, en 300 pages environ, une période de plus de dix siècles : Moyen Age (p. 311 à 349), Renaissance (350 à 373), XVIIe siècle (375 à 434), XVIIIe siècle (435 à 501), Epoque contemporaine (501 à 601).

Ceux qui s'intéressent à l'histoire de la philosophie trouveront dans chacune de ces parties un choix judicieux et une analyse succincte mais juste des idées. C'est une encyclopédie rapide, impartiale et sans sécheresse. Non seulement M. Lote a reproduit exactement le schéma des doctrines, mais il a ranimé tous ces systèmes dont beaucoup n'ont plus qu'un intérêt historique, et il a replacé sans effort le lecteur dans le cadre nécessaire à l'exacte intelligence des théories et des controverses.

C'est surtout dans l'étude consacrée au Moyen Age que cette qualité apparaît et la *Revue* ne peut manquer d'accueillir avec faveur les quarante-cinq pages où est exposée la philosophie religieuse et scholastique.

Tout de suite une remarque nous frappe. Sans doute a-t-elle été quelquefois faite mais elle ne peut que gagner à être vulgarisée. Elle éclaire d'une vive lumière aux yeux de beaucoup de profanes une période restée un peu hermétique. « Nulle époque, écrit M. Lote, n'est plus vivante que le Moyen Age, période d'agitation prodigieuse où la vie intellectuelle, en son inexpérience relative, reste intimément confondue à la vie religieuse et politique : car les domaines, comme on dirait de nos jours, sont encore peu définis. Cette confusion, ou, si l'on préfère, cette étroite liaison, peut avoir des inconvénients pour la liberté individuelle, elle explique les empiètements du philosophe sur le terrain de la foi, comme aussi le contrôle de l'Eglise ou des tribunaux laïques sur les asser-

tions du philosophe. Mais, en revanche, au milieu de ces vastes débats, quelle activité multiple de l'esprit ! Point de spécialités étroites : la pensée ouverte sur tous les aspects de la vie; l'autorité intellectuelle menant à l'autorité religieuse et à l'autorité spirituelle sur les foules, l'homme instruit docteur de l'Eglise, conducteur de peuples, prédicateur de croisades, ou bien suspect d'hérésie, condamné, mais toujours avec éclat. »

A l'aube du Moyen Age, la seule science qui existe est un héritage des Anciens. D'une part une foi profonde, robuste, aux dogmes arrêtés qui semble marquer à la pensée des limites d'airain, d'autre part un besoin incessant d'explication rationnelle qui cherche naturellement ses moyens et ses armes dans les grands systèmes grecs, demeurés aux yeux des meilleurs esprits comme les assises indestructibles de la pensée. Entre la philosophie de Platon, d'Aristote, de Zénon, de Philon le Juif, les philosophes chrétiens feront leur choix avec plus ou moins de rigueur ou de subtilité. Mais toujours dans ce travail interviendra l'Eglise comme gardienne des traditions et du savoir. On verra naître les hérésies qui seront, aux yeux de l'Eglise, de mauvais choix préjudiciables à la foi et aux mœurs. Le mouvement des idées sera constamment dirigé, endigué, à aucun moment il ne sera arrêté ou paralysé. Quiconque suit attentivement ce mouvement, est frappé par la vie intellectuelle intense qu'il dénote. Il était inévitable que tant de dialectique entrainât parfois des sophismes, des arguties et des puérilités, mais, à côté de ces défauts inhérents à l'emploi presque exclusif du raisonnement, que de vues profondes, fécondes, presque divinatoires !

La première source où l'Occident latin semble avoir puisé, est la patrologie latine, recueil des écrits des Pères de l'Eglise et spécialement de saint Ambroise.

Dans la première moitié du IXe siècle paraît Scot Erigène, appelé en France par Charles le Chauve. La physique de Scot rappelle celle de Platon : les choses visibles s'expliquent par des raisons, des causes primordiales et elles se sont formées des quatre éléments : feu, air, terre, eau, entendus dans un sens métaphysique et quintessencié. Scot s'enhardit jusqu'à interpréter l'Ecriture. Suivant lui, la nature est émanée de Dieu par une gradation descendante et doit s'y réintégrer par une gradation ascendante. Enfin, ce Dieu est si bien l'Unité universelle que Scot a peine à se le figurer en trois personnes. Aussi, suspect de panthéisme, est-il censuré au concile de Verceil en 1050.

Parmi les doctrines que surveille l'Eglise, nous pouvons en distinguer de deux sortes selon qu'elles porteraient atteinte à sa théologie ou à sa morale. Au nombre des premières serait le panthéisme et aussi toute théorie de l'éternité du monde opposée à l'idée de la création. Au nombre des autres serait toute doctrine susceptible de nuire à la discipline morale, soit en diminuant l'autorité divine sur la créature, soit, au contraire, en affaiblissant à l'excès la liberté et la responsabilité de l'homme.

Aux XIe et XIIe siècles, ce qui règne dans les Ecoles, c'est un néo-platonisme très souple et parfois très conciliant. Le réalisme partisan de l'existence indépendante des universaux (le genre, l'espèce, la différence, la propriété, l'accident) est défendu d'abord par Scot Erigène, Gerbert, saint Anselme. Mais Guillaume de Champeaux (m. 1121), subissant l'influence du nominaliste Roscelin, parti du réalisme, évolue vers la doctrine qui ne reconnaît d'existence qu'au particulier et à l'individuel.

Saint Anselme marque le début de la Scholastique et la fin de la Théologie proprement dite. Il part de la foi mais pour inspirer des arguments à la raison : *fides quærens intellectum.* Entre le réalisme et le nominalisme, Abélard cherche une position intermédiaire. C'est le conceptualisme pour qui l'idée a sa réalité dans l'esprit qui la conçoit. Toute cette discussion, en apparence purement dialectique, a cependant déjà un intérêt scientifique. L'espèce préexiste-t-elle aux individus qui la composent, y a-t-il dans la nature des catégories toutes faites, absolues ? Ou bien ne faut-il y voir que des individus sans cesse en voie de transformation ou même d'évolution ? On aperçoit quels horizons peuvent déjà ouvrir aux sciences naturelles, la première réfutation scholastique du premier platonisme du Moyen Age. Le conceptualisme d'Abélard trouve un adversaire dans saint Bernard (1091-1153), rénovateur de l'abbaye de Cîteaux, qui se montre en même temps qu'un fougueux dénonciateur de toute doctrine suspecte, un véhément docteur de l'Eglise.

Au XIIIe siècle, la pensée véritable d'Aristote se dégage des commentaires du néo-platonisme. D'autre part, commence à se propager le système astronomique de Ptolémée. De là naissent deux grandes écoles philosophiques, l'une continuant à soutenir le système physique d'Aristote, l'autre s'appuyant sur le témoignage des sens et optant pour Ptolémée.

Saint Thomas d'Aquin (1227-1274) tente alors une synthèse grandiose, qui concilie les enseignements d'Aristote et les dogmes de la foi. On peut dire de sa somme théologique, qu'elle résume fortement tout le Moyen Age. Ce n'est pas un médiocre penseur non plus que ce Siger de Brabant, maître ès arts de l'Université de Paris, qui met fortement en lumière l'intellect actif d'Aristote. Mais il est si pénétré de l'éternité de ce principe de toute connaissance, qu'il a peine à lui laisser une individualité. De là une lutte entre thomistes et partisans de Siger qui se termine en 1277 par une condamnation des deux doctrines par l'évêque de Paris.

Tant d'ardeur dialectique entraîne une double réaction. Réaction de l'esprit d'expérience d'abord. Le moine Roger Bacon rejette à la fois le conceptualisme et le réalisme comme contraires à l'expérience et prélude déjà par là à la méthode moderne. Puis, au XIVe siècle, la période de la guerre de Cent Ans marque un déclin de l'aristotélisme qui trouve, en Guillaume d'Occam (m. en 1347) un critique réputé. Toutefois, à un pareil âge de foi, le sens critique ne peut aller jusqu'à la destruction. Les esprits que la syllo-

gistique ne suffit plus à satisfaire, cherchent un refuge et une quiétude dans la contemplation mystique. Mais ils le font avec une rare mesure, et une même tendance raisonnable; un même bon sens, une même prédilection pour l'observation psychologique se remarquent chez Pierre d'Ailly (1350-1420) et Gerson son successeur comme chancelier de l'Université de Paris. Résumant cette période si vivante et si riche, M. Lote fait ressortir l'apport particulier de la France dans cette œuvre philosophique considérable. Il la montre agissant toujours en génie modérateur.

Avec la Renaissance, le goût de l'observation et de la nature se manifeste de toutes parts. Ce qui subsiste de l'aristotélisme est profondément imprégné de panthéisme. C'est une époque de crise religieuse et morale. Les causes en sont l'érudition parfois un peu dissolvante des humanistes, la fermentation des hypothèses scientifiques pleines de vues géniales mais renfermant aussi des affirmations aventureuses. Si, à cette époque, l'Eglise de France ne connaît plus de grands docteurs, elle n'abdique cependant pas la mission dont elle s'est investie. Que ce soit contre les calvinistes ou les humanistes, elle veille avec un soin jaloux à la conservation des traditions et à l'incorruptibilité du dogme.

Au XVIIe siècle, l'Eglise de France retrouve en Bossuet l'organe de sa foi et le régent autoritaire de sa doctrine. C'est lui qui conserve au rationalisme de l'époque sa mesure et sa justesse. Grâce à son impérieuse direction, ni les excès de logique des Messieurs de Port-Royal, ni les abus de mysticisme de Malebranche ou de Fénelon ne pourront troubler profondément la paix des consciences. Bossuet ne s'attache pas, comme Malebranche, à systématiser étroitement le christianisme et le cartésianisme, il discipline et christianise le cartésianisme.

Cependant, dans cette Eglise de France du XVIIe siècle, si fortement homogène, deux personnalités échappent et à l'influence cartésienne et à la discipline de la foi rationnelle. L'une, Pierre Gassendi (1592-1655), chanoine de Digne, se rend surtout célèbre comme mathématicien et physicien. C'est un esprit surtout soucieux de faits et d'expériences qui se défie des abstractions cartériennes et croit tenir un terrain plus solide avec le monde des atomes. Plus tard, une conception matérialiste du monde pourra naître de sa philosophie. Pour lui, il n'a rien d'un athée, il se propose, au contraire, de concilier Epicure et le christianisme. Une autre tendance de la philosophie moderne qui s'orientera vers l'étude de l'homme intérieur, se dégage aussi de Fénelon qui se montre dans son *Traité de l'Education des Filles* et son *Explication des Maximes des Saints*, un si subtil analyste.

C'est cette même défiance de l'idéalisme abstrait et de la construction métaphysique que l'on remarque, au XVIIIe siècle, chez l'abbé Etienne Bonnot de Condillac (1715-1780), qui fait dériver toutes nos connaissances des sensations et la morale d'un ensemble de conventions fixées par la coutume et inspirées par l'intérêt. Mais le prudent abbé se garde bien d'engager sur les dogmes reli-

gieux aucune polémique. Il ne parle qu'avec prudence et mesure et, cependant, ne se croyant pas peut-être encore suffisamment garanti, publie ses ouvrages au milieu du XVIIIe siècle, à Amsterdam et à Londres.

Enfin, cette série de penseurs ecclésiastiques se clot par deux utopistes, tous deux fort près de nous, par les vues généreuses de leur âme imaginative et ardente, l'un l'abbé de Saint-Pierre (1658-1743) le précurseur des pacifistes, l'autre Lamennais (1782-1854) un idéaliste passionné du socialisme chrétien.

F. J. L.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

DOCUMENTS

Emile HOUTH. *Recueil des chartes de Saint-Nicaise de Meulan, prieuré de l'ordre du Bec.* Préface de André RHEIN. Paris, Champion, 1924. In-8 de XXI-221 pages. Prix : 10 francs. (Publication de la Société Historique de Pontoise et du Vexin.)

L'abbaye bénédictine du Bec, fondée en 1035, eut rapidement de nombreuses possessions dans le Vexin français, où elle comptait, dès la fin du XIe siècle, huit prieurés, dont Saint-Nicaise de Meulan. Celui-ci fut fondé en 1062 par Galeran Ier, comte de Meulan. Fait prisonnier à la bataille de Varaville en 1058, il fit vœu, s'il recouvrait la liberté, de construire une église en l'honneur de l'apôtre du Vexin. Ce fut d'abord une collégiale dont nous ne savons rien, jusqu'à sa donation à l'abbaye du Bec, en 1077.

Parmi les bienfaiteurs de Saint-Nicaise, on voit figurer, outre les comtes et vicomtes de Meulan, les rois Philippe-Auguste, Louis VI, Louis VIII, Louis IX, et plusieurs seigneurs des environs : Robert de Poissy, Gui de La Roche, Philippe de Us, etc... Un document de 1286 nous apprend que la maison, par suite de ces libéralités jouissait d'une richesse solide. Peu auparavant, en 1270, le siège paroissial de l'église Saint-Nicaise avait été transféré dans la chapelle Saint-Jacques. Un acte transcrit après coup au cartulaire concerne l'abolition de la commune de Meulan, en 1320; le prieuré avait eu de nombreux rapports avec cette commune, qui s'assemblait primitivement dans son église, et dont le maire et les pairs sont cités dans plusieurs chartes. Cet acte de 1320 est le dernier du *Recueil.* L'histoire du prieuré continue sans incidents notables pendant un siècle, mais la prise de Meulan par les Anglais, en 1422, ouvre une ère de décadence pour la maison. Après la guerre de Cent Ans, les scandales d'un prieur indigne, le vol du reliquaire du chef de saint Nicaise en 1535, la ruine des bâtiments par les calvinistes, attristent le XVIe siècle. Plus tard, le prieur Nicolas Davannes parvient à restaurer le prieuré, où la conventualité est rétablie en 1648; mais les querelles jansénistes provoquent, en 1735, la dispersion de la communauté. En 1767, l'abbaye Saint-Martin de Pontoise est réunie à Saint-Nicaise, que la Révolution fait disparaître peu après.

La Préface, due à la collaboration de M. André Rhein, est plus spécialement consacré à la description de l'église prieurale, description faite d'après de rares documents écrits et des gravures insérées dans le *Monasticon Gallicanum,* car les ruines même de

l'édifice ont péri. Pour le faire revivre, il fallait toute la science architecturale du jeune administrateur de la Société française d'archéologie. L'église devait dater de la seconde moitié du XIIe siècle, mais de nombreux remaniements avaient modifié son aspect primitif. Par une particularité assez rare, les absidioles accolées aux croisillons auraient possédé un étage supérieur muni d'un autel.

Telle est l'histoire du petit établissement dont M. Houth a publié avec beaucoup de zèle le cartulaire. Il ne s'est pas contenté de le transcrire, mais l'a complété et corrigé par l'examen des originaux, qui existent en partie aux Archives de Seine-et-Oise, et par l'indication des diverses copies. L'ensemble compte 173 actes, de 1095 à 1320, dont 155 transcrits d'après le cartulaire. Toutes ces chartes sont précédées d'un sommaire succinct et accompagnées de notes explicatives.

Si méritoire que soit l'entreprise, nous aurions aimé cependant parfois un peu plus de précision. M. Houth, par exemple, a négligé de nous donner la cote du cartulaire qu'il publie et de dire qu'il s'agit du ms. latin 13.888 de la Bibliothèque nationale. Il en est de même du *Petit Cartulaire*, qu'il date de 1642, et qui est sans doute la copie conservée aux Archives de Seine-et-Oise, datée de 1678 d'après M. Stein (*Bibliographie des Cartulaires*, n° 2443). Ce dernier auteur (n° 4401) mentionne des extraits du XVIIe et du XVIIIe siècles, conservés à la Bibliothèque nationale, d'un autre cartulaire de Saint-Nicaise aujourd'hui perdu; l'éditeur a utilisé ces extraits, mais on aurait aimé qu'il nous donnât son avis sur l'opinion de M. Stein, et qu'il essayât d'identifier cet autre cartulaire.

Les actes nous paraissent avoir été transcrits correctement, avec un certain abus des capitales et des italiques dans le corps du texte. Les analyses qui les précèdent sont exactes, non exemptes parfois de lourdeur (actes 16, 28, 35 *bis*). Les actes sont presque tous datés; mais pour ceux qui ne le sont pas, l'éditeur aurait dû nous donner les raisons des dates qu'il propose. C'est ainsi que l'acte 35 *bis* (p. 43), est daté « vers 1185 ». Sans doute les noms des témoins ont-ils motivé cette date; c'est peut-être aussi celle qu'adopte le chanoine Porée, dans son *Histoire de l'abbaye du Bec*, mais en ce cas les raisons de cet auteur devraient être reproduites et au besoin discutées. Même observation pour le numéro 36, « vers 1186 », que M. Depoin a déjà publié partiellement. De même, pourquoi dater l'acte 40 « vers 1189 » ? M. Houth a certainement ses motifs, mais nous ne les connaissons pas. L'acte 58, « dépourvu de tout synchronisme », est indiqué comme antérieur à 1200, à cause de son écriture « de la seconde moitié du XIIe siècle »; ce n'est pas un critérium infaillible. L'acte 151 est daté d'après un autre acte de 1260, « émanant d'une personne qui paraît être la même », en l'espèce Mathieu, maître de la Sainte-Chapelle de Paris; cet acte de 1260 aurait pu être analysé ou même publié en note. Signalons une formule de datation curieuse à l'acte 5 : *domi-*

nica die post processionem; il s'agit de la procession de Saint-Nicaise, qui avait lieu le jour de l'Ascension.

Le recueil contient quelques cyrographes; l'éditeur nous en avertit chaque fois, mais sans reproduire les devises de partition, qui auraient été intéressantes, et plus utiles à connaître que le fait que les débris de tel sceau sont contenus dans une enveloppe de parchemin postérieure à l'acte[1].

M. Houth a eu l'heureuse idée de compléter le cartulaire par l'Obituaire de Saint-Nicaise, déjà publié par Molinier dans le recueil des *Obituaires de la province de Sens.* L'étude du Cartulaire lui a permis d'identifier de nombreuses mentions sur lesquelles on n'avait pu jusqu'alors mettre de date, et dont l'histoire des maisons féodales de la région fera son profit.

L'ouvrage se termine par une chronologie des prieurs, une table des noms de lieux où le prieuré possédait des biens (noms qu'il eut été plus commode d'identifier ici entre parenthèses, au lieu de renvoyer au texte), et une table des noms de personnes contenus dans le cartulaire. On trouvera cette table un peu sommaire; elle ne contient pas les noms des prieurs, qui figurent, il est vrai, à la chronologie, mais qu'il eut été commode de retrouver ici; elle est classée par prénoms, ce qui rend les recherches parfois difficiles; enfin, nous aurions aimé à trouver rappelés sous une même rubrique et par noms de lieux, les différents dignitaires, tels que les comtes de Meulan, archevêques de Rouen, etc... Une table des actes, dans l'ordre de leurs numéros, serait aussi fort utile, et permettrait de se rendre compte plus rapidement de l'intérêt du *Recueil.*

Enfin, si, malgré ces quelques réserves, il faut louer M. Houth de son estimable travail, nous ne pouvons agir de même avec son imprimeur. Les fautes d'impression fourmillent dans le volume; les notes sont souvent pénibles à lire, dépourvues de points et de virgules; l'erratum qui occupe deux pages de la couverture est fort incomplet, et devrait être muni lui-même d'un autre erratum. On aurait dispensé volontiers l'imprimeur lozérois de l'orgueilleux *achevé d'imprimer* qui termine le volume, comme s'il

1. Encore quelques fautes à corriger : p. 3, l. 12, lire *datum* et non *data.* P. 21, l. 6, lire *eat* et non *eam.* P. 28, l. 3, lire *vineis* et non *vincis.* P. 31, l. 1, lire *vel in ecclesias* et non *val ecclesias.* P. 32, l. 11, lire *consanguinei* et non *consangninei.* P. 62-63, les actes 52 et 53 devraient être intervertis, d'après leurs dates. P. 67, l. 6, lire *videlicet* et non *vidolicet.* P. 99, n° 90 : on indique des traces de sceaux sur queues de parchemin; or le texte dit *sigilli mei.* P. 130, note *b :* il eut mieux valu reproduire la « phrase inintelligible » et assez courte de la copie, que de la signaler simplement. P. 136, analyse de l'acte 134 : lire *à* la nomination. P. 154, dernière ligne, lire *faciendum* et non *facicudum.* P. 163 : pourquoi deux numéros au même acte 159-160 ? L'indication des sources, p. 166, porte *Originaux* (combien ?); *trois queues de parchemin,* mais l'acte n'émane que de Pierre de Mincy, évêque de Chartres, et porte seulement *sigillo nostro;* le passage entre crochets déjà publié par le chanoine Porée n'est qu'à moitié délimité.

s'agissait d'un ouvrage de luxe. Les bonnes traditions se perdent, et nous retournons à la barbarie.

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN.

Frédéric LACHÈVRE. *Le libertinage au XVIIe siècle : Les derniers libertins*. Paris, Ed. Champion, 1924. In-8° de XVI-412 pages.

C'est le quatorzième et dernier volume de la collection d'écrits « libertins » entreprise et menée à bonne fin par M. F. Lachèvre. Son but, est-il besoin de le rappeler ? a été de mettre, par ces volumes tirés à petit nombre, les érudits et les savants plutôt que le grand public, à même de juger sur des textes authentiques devenus à peu près introuvables, et non plus sur des témoignages plus ou moins sujets à caution, de l'importance et de la qualité du courant d'impiété et de libre pensée qui traverse le XVIIe siècle pour déborder sous la Régence. La conclusion qui s'impose, c'est que les coryphées de l'incrédulité n'étaient pas des gens de haute culture, ayant perdu la foi en étudiant avec une curiosité indiscrète et sans préparation suffisante les origines et les doctrines du christianisme. C'étaient plutôt des déséquilibrés, des esprits faibles, comme dit La Bruyère, incapables de maîtriser leurs appétits grossiers ou les rêves de leur imagination, fanfarons de débauches, ou avides de renommée, et forçant l'attention de la foule par l'étalage de leurs vices ou de leurs utopies.

Cette conclusion est tout à l'opposé de celle qu'on pouvait tirer du livre de M. Perrens. Celui-ci, il y a une trentaine d'années, on s'en souvient, avait, avec une sympathie visible pour les esprits forts, embrigadé de gré ou de force dans l'armée des *Libertins en France au XVIIe siècle*, la plupart des hommes ayant joué un rôle ou jeté un certain éclat sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. C'était d'une exagération manifeste.

Est-ce à dire pourtant que M. Lachèvre ait passé en revue toutes les variétés qu'a revêtues au grand siècle l'incrédulité ? Outre ceux que l'impuissance à se dominer ou le besoin de se singulariser jetait dans l'irréligion, il devait y avoir, alors comme de nos jours, d'autres incrédules qui, prétendant n'obéir qu'à leur raison, repoussaient les dogmes imposés au nom d'une révélation divine; et on ne saurait nier sans injustice que, parmi ceux-ci, il ne s'en trouve chez qui l'indépendance de la pensée n'exclut pas la dignité de la vie.

Quoi qu'il en soit, ce dernier volume contient les œuvres « libertines » de Payot de Lignières, de Mme Deshoulières, qui resta longtemps sous l'influence de J. Dehénault, son maître en poésie et libertin notoire, celles de Chaulieu et de La Fare, et enfin les épîtres d'un inconnu jadis célèbre, Claude de Chaulne, président du Bureau des finances de Dauphiné. Toutes ces pièces, comme celles des volumes précédents, accompagnées de notices biographiques et bibliographiques, où abondent les renseignements neufs et précis, et où se remarquent toutes les qualités qu'on s'accorde

à louer dans M. Lachèvre, l'un des travailleurs les plus infatigables et des érudits les mieux informés que nous possédions depuis le regretté Ph. Tamizey de Larroque.

Ch. URBAIN.

HISTOIRE GENERALE

Joseph MARCHAL, S. J. *Etudes sur la psychologie des Mystiques.* Tome I. (Publications du *Museum Lessianum.*) Bruges, Beyaert, et Paris, Alcan, 1925. In-8 de VIII-266 pages.

Dans quelle mesure l'intuition mystique est-elle objet de science? Cet état, extrêmement individuel, et d'une expérimentation impossible, se laisse-t-il ramener à des lois ? Et si notre méthode ne nous donne jamais l'entière compréhension, ne devons-nous pas craindre que nos déductions soient fausses, par le fait même qu'elles demeurent incomplètes ? Que valent donc les commentaires de psychologues forcément étrangers au mysticisme, et dont certains ne professent pas même notre foi ? Tels sont les problèmes auxquels le R. P. Marchal s'efforce de donner une solution.

Le savant jésuite rappelle d'abord les lois fondamentales de la méthodologie. L'observation, en tout domaine, et surtout dans les investigations si délicates que nécessite l'analyse psychique, subit une certaine indétermination, du fait de l'attention plus ou moins grande vouée par le savant aux particularités individuelles. Non seulement nous oublions, consciemment ou non, certains faits, mais nous ne sommes même pas sûrs de rapporter exactement ceux dont nous tenons compte. Parfois, des théories préconçues gâtent nos généralisations. Le déterminisme, qu'elles supposent, s'appuie sur une hypothèse irrecevable : si la science empirique ne peut s'en passer, c'est donc qu'elle ne saurait embrasser tout le réel. Dès lors, toute théorie empirique de la vie paraît insuffisante, de fait et de droit. Et comment la psychologie religieuse s'en contenterait-elle ?

Un savant, dépourvu de l'expérience mystique, l'interprète en fonction de ses préjugés : souvent, ceux même qui l'éprouvent insèrent leurs narrations dans le cadre d'un système préconçu. En accepter le témoignage à la lettre serait abandonner tout sens critique : mais de quel droit et comment les interpréter ? D'aucuns ne veulent entendre parler que du déterminisme; d'autres tiennent compte d'un élément individuel que ne saurait atteindre l'expérience. Les catholiques admettront la grâce — intervention active de la Divinité — qui rend les états supérieurs du mysticisme irréductibles à la connaissance scientifique, mais n'en interdit point les états inférieurs à nos investigations naturelles. Reste à savoir si cette action de la grâce s'exerce par l'intermédiaire de causalités expérimentales : ce que l'on doit dire, c'est qu'elle n'est pas démontrable expérimentalement. La recherche sincère, indépendante de

toute théorie, offre seul un terrain d'entente aux psychologues de toute opinion.

Le second des travaux groupés en ce volume par le R. P. Marchal constitue une intéressante application de ces principes. Combien facilement confondons-nous le « sentiment de présence » des mystiques avec des visions, des hallucinations pathologiques ! De fait, les images concrètes ou symboliques qui l'accompagnent, et qui demeurent *irréelles*, s'en rapprochent aisément. Elles ressortent du domaine de l'expérience psychologique. Mais que penser de cette *intuition du divin*, qui ne laisse pas d'avoir ses analogues hors du christianisme ? Chez nos grands mystiques, elle ne signifie pas l'anéantissement du moi, mais son exaltation, sa transformation dans l'unité divine; elle favorise l'action; mais les divers types qui la résument ne se réduiraient pas à un seul sans arbitraire. Leur activité paraît une convergence de tous les éléments de l'esprit vers un absolu qui déborde toute contingence : le point limite, où ils toucheraient le but, dépasse l'empirisme : qui nous interdit, psychologiquement, de supposer qu'ils y parviennent ?

Une troisième étude caractérise l'extase chrétienne par rapport à celles des autres religions. L'habitude de la prière, la pureté morale, l'ascèse, le renoncement au moi, y mènent au travers de crises parfois douloureuses. L'union mystique se conçoit sous la forme d'un enrichissement et non d'une simplification négative. L'Eglise, au demeurant, ne se prononce pas sur le caractère surnaturel de tel ou tel fait de cet ordre : un psychologue décidera plus malaisément encore; et sur cette parole de prudence, se clôt le livre du R. P. Marchal, où les historiens puiseront d'excellentes leçons de méthode.

Auguste VIATTE.

Lucien ROURE. *Au pays de l'occultisme*. Paris, Beauchesne, 1925. In-16 de 346 pages.

Par leurs bizarreries, par leur aspect déraisonnable, les sciences occultes découragent les chercheurs. On ne s'aventure pas sans crainte dans ce domaine où de vulgaires mystifications, des élans sincères mais déviés, voisinent avec des professions que l'on dirait volontiers sataniques. Le R. P. Roure s'y risque, muni de la seule boussole qui nous puisse guider utilement : une foi docile aux enseignements de l'Eglise.

Des multiples sectes qu'il envisage, il en est peu dont les meneurs appartiennent à la France : le Théosophisme, la Christian Science, les Adventistes, dérivent plus ou moins du biblicisme anglo-saxon. Toutes s'efforcent néanmoins de gagner chez nous des prosélytes, et presque toutes y possèdent quelques chapelles. La Philosophie cosmique nous intéresse davantage, et surtout Sédir, dont les Amitiés spirituelles prétendent mener les âmes au Christ, par-dessus les barrières confessionnelles; le R. P. Roure le juge sans aménité : de fait, Sédir conte des historiettes fantasti-

ques qui supposent chez ses disciples un manque total de sens critique. Cependant — malgré les nombreux vestiges d'occultisme que nous signale le R. P. Roure — il faut lui tenir compte d'avoir secoué le joug des systèmes magiques qu'il adopta dans sa jeunesse, et de tendre à une croyance plus épurée. Mais qu'il demeure loin de nous !

Les historiens consulteront surtout le premier chapitre de cet ouvrage, où le savant jésuite établit la filiation authentique ou prétendue des sectes occultes, de l'antiquité jusqu'à nous. Il y a là un bon départ entre leurs allégations réelles et mensongères. Les chercheurs s'y reporteront avec fruit. Tout au plus regrettera-t-on que le R. P. Roure ne s'étende pas davantage sur ces Illuminés du XVIIIe siècle, si nombreux, si curieux, mais que négligent leurs continuateurs modernes.

Et la carte du monde occulte contemporain, que constitue l'ensemble du livre, offre aussi un excellent résumé à qui veut connaître les déviations modernes de la croyance. Le R. P. Roure a su trouver le ton convenable, également éloigné du dédain et de la plaisanterie : il évite les erreurs que multiplieraient un coup d'œil superficiel; plaignant, plutôt qu'il ne les raille, les égarements des théosophes sincères, il n'en montre pas moins le danger pour le bon sens et la saine doctrine.

Auguste VIATTE.

ART CHRÉTIEN

A. LEDRU. *La cathédrale du Mans*. Le Mans, E. Benderitter, 1923. In-8 de 109 pages.

— *Eglise de Notre-Dame de la Couture*. Le Mans, E. Benderitter, 1924. In-8 de 82 pages.

— *Eglise de Notre-Dame du Pré au Mans*. Le Mans, E. Banderitter, 1924. In-8 de 82 pages.

M. l'abbé Ledru vient de publier trois guides qui sont en même temps de petites monographies sur trois principales églises du Mans : la cathédrale, Notre-Dame de la Couture et Notre-Dame du Pré.

Ces deux derniers volumes sont le développement d'articles publiés jadis par l'auteur dans l'*Inventaire des richesses d'art de la France*. Les notices historique et archéologique sont suivies de la description très développée du mobilier, des vitraux, tableaux, statues, tapisseries, objets divers. En tête sont reproduits les deux plans marquant les diverses campagnes de construction dressés par M. Chauliat sous la direction de M. Lefèvre-Pontalis et de M. Robert Triger, inspecteur général de la Société Française d'archéologie, pour le volume du *Congrès archéologique d'Angers-Saumur*, 1910 (t. I, p. 283 et 289).

Le petit volume, sur la Cathédrale est la deuxième édition complétée, d'un premier travail fait par l'auteur sur cette cathédrale

Saint-Julien, dont il a publié une grosse monographie parue en 1900. La description archéologique est divisée en trois parties : la nef romane, le transept et le chœur du XIIIe siècle. On connaît la magnificence de ce chœur dont le parti rappelle ceux de Bourges et de Coutances. A la suite de la publication des plans du chœur de la cathédrale et de ses fondations faite par l'architecte, M. Pascal Vérité, M. Lefèvre-Pontalis avait établi qu'il y avait dans la construction du chœur, du déambulatoire et des chapelles, deux campagnes et deux influences : celle de l'Ile-de-France et celle de la Normandie, et les découvertes faites postérieurement par M. H. Stein dans le cartulaire de la cathédrale montrèrent la justesse des observations de M. Lefèvre-Pontalis (*Bulletin Monumental*, 1908), M. Gabriel Fleury se rallia à ces théories dans le guide du *Congrès archéologique* de 1910, et dans sa petite monographie publiée chez l'éditeur Laurens. M. l'abbé Ledru n'accepte pas ces conclusions; il pense que le chœur de la cathédrale du Mans est l'œuvre d'un architecte « éclectique qui prenait son bien où il le trouvait, dans l'Ile-de-France, pour les chapelles absidales et les arcs-boutants, en Normandie, à Coutances, en particulier, pour les pourtours et une partie du chœur... » Les deux théories sont au fond très voisines, et, s'il faut reconnaître l'unité de conception du plan et de l'élévation de ce chœur magnifique, une des plus belles créations de l'art gothique, il n'en faut pas moins accepter, dans l'exécution, la double influence de l'Ile-de-France et de la Normandie.

Marcel AUBERT.

Eugène PÉPIN. *Chinon*. Paris, Laurens, 1925. In-12 de 136 pages, 40 fig., 5 pl. (Petites monographies des grands édifices de la France.)

Augustin FLICHE. *Aigues-Mortes et Saint-Gilles*. Paris, Laurens, 1925. In-12 de 112 pages, 42 fig., 1 pl. (Même collection.)

L'histoire et la description du château de Chinon remplissent la moitié du volume de M. Pépin, et c'est justice, car cet ensemble de constructions appartenant à des époques diverses tient une place particulièrement importante dans l'histoire de l'architecture militaire. Nous en signalerons rapidement tout l'intérêt, ne pouvant rendre compte ici que de l'étude consacrée aux églises chinonaises, qui intéresse plus particulièrement les lecteurs de la *Revue*. La plus curieuse est Saint-Mesme, malheureusement amputée du chœur et du transept au début du XIXe siècle.

M. Pépin est d'accord avec la bonne doctrine archéologique, en faisant remonter au Xe siècle la nef dont l'appareil présente des rapprochements frappants avec celui des églises de Cravant et de Saint-Generoux et la date qu'il propose pour le clocher nord (XIe siècle) est parfaitement plausible. Mais son raisonnement eût acquis plus de force encore, s'il s'était appuyé sur le *Livre des miracles de Saint-Mesme*, dont le texte nous apprend qu'on achevait l'église au XIe siècle. Comme il était habituel de commencer

les églises par le sanctuaire et de les terminer par la façade, on voit que les conclusions de M. Pépin sont d'accord avec ce texte important, jadis utilisé par Rancé et qui eût dû être mentionné ici.

L'église Saint-Maurice appartient presque tout entière au style gothique de l'Anjou avec des voûtes très bombées subdivisées par des liernes. Un seul bas-côté, terminé en 1543, flanque la nef du côté sud. Quant à l'église Saint-Etienne, c'est un édifice à nef unique construit entre 1477 et 1483, remarquable par la perfection de son appareil et l'élégance de son décor.

Les trois plans, dont deux teintés, accompagnant cet ouvrage permettent de suivre pas à pas les fidèles descriptions de l'auteur, qui a su rendre parfaitement l'intérêt et le charme de la vieille petite cité assise au bord de la Vienne.

Avec M. Augustin Fliche, nous nous transportons à Aigues-Mortes et à Saint-Gilles, dont la fameuse crypte et la statuaire non moins célèbre ont donné lieu à tant de controverses, car entre la date de 1116, début des travaux, donnée par une inscription, et celle de 1209, tirée de la Chronique de Pierre des Vaux de Cernay, qui précise l'existence de l'église inférieure, se place la construction de la crypte couverte, en partie, de voûtes d'ogives. Le problème de la date de la crypte de Saint-Gilles est donc d'un intérêt capital pour l'histoire de l'architecture religieuse du Midi de la France.

C'est le mérite de ce petit livre de donner un exposé parfaitement clair des théories émises précédemment sur la question, en particulier par le comte de Lasteyrie et M. Labande. Après une discussion des plus serrées, M. Fliche, qui penche du côté de M. Labande, sur lequel il enchérit encore, est d'avis de rajeunir quelque peu les voûtes d'ogives de cette crypte, qu'il propose d'attribuer seulement à la fin du XIIe siècle. Quant à la statuaire de la façade, il en donne une description détaillée, y reconnaît, comme l'avait démontré le comte de Lasteyrie, la marque de plusieurs ateliers, dont les uns ont subi l'influence toulousaine et les autres l'influence française. Mais il pense que ce bel ensemble n'a été terminé qu'aux environs de 1240, date qui paraîtra sans doute beaucoup trop tardive à plus d'un archéologue.

Jean VALLERY-RADOT.

BIOGRAPHIES

M. R. JEUNÉ. *Une mystique dominicaine. La vénérable Agnès de Langeac (1602-1634)*. Paris, Téqui, 1924. In-12 de VI-244 pages. Prix : 6 francs.

Les ouvrages de M. l'abbé Henri Bremond, et surtout sa grande *Histoire littéraire du sentiment religieux en France* dont les six premiers volumes parus sont consacrés à la première moitié du XVIIe siècle, ont révélé combien cette époque était merveilleusement

riche en spirituels insignes et en remarquables mystiques. L'apologiste de Fénelon a trouvé de lyriques accents pour célébrer ce radieux printemps de l'Amour divin, ce triomphe du pur Amour, l'âge des Philothée, des Caritée et des Théotime, en attendant la tyrannie de Saint-Cyran et le gris, le poudreux siècle de Nicole...

La vénérable Agnès de Langeac est sinon l'une des plus intéressantes, du moins l'une des plus touchantes de ces mystiques contemporains de Richelieu. Elle se rattache, par ses confesseurs et par sa famille religieuse, à l'Ecole dominicaine, et par ses accointances et sa mission surnaturelle, à celle de M. Olier (que M. Bremond range dans l'Ecole française des Bérulle, des Condren et des Vincent de Paul). L'Ecole dominicaine a peu de représentants dans la mystique de ce temps; ce grand ordre subissait une éclipse relative à laquelle la réforme de Lacordaire devait mettre fin. Il est donc particulièrement intéressant de considérer la vie intérieure de cette Agnès de Jésus, qui fut prieure du couvent dominicain de Langeac, près de Brioude, en Auvergne, et à laquelle M. Jeuné vient de consacrer une monographie très complète qui ne manquera pas d'édifier et d'attirer, comme il le souhaite, réclamant des vocations, l'attention sur le monastère de sainte Catherine de Sienne qui continue à Langeac l'œuvre de la Mère Agnès.

Agnès Galand naquit, en 1602, au Puy-en-Velay. Fille d'un pauvre coutelier, elle était entrée, en 1623, comme sœur converse au couvent fondé cette année même à Langeac, et dont elle devint prieure en 1626, après avoir été, sans dot et grâce à ses vertus insignes, admise au rang de sœur de chœur.

La grande vocation d'Agnès de Langeac fut une collaboration spirituelle, imposée par des faits surnaturels, avec M. Olier, fondateur du séminaire et de la compagnie de Saint-Sulpice. Un phénomène, extraordinaire, mais aussi sérieusement établi que possible, de bilocation aurait inauguré et consacré mystérieusement cette collaboration. Son corps étant endormi et comme en catalepsie ou en état de mort apparente à Langeac, la Mère Agnès apparut visiblement et corporellement par deux fois à Jean Olier, alors abbé de Pébrac, qui faisait une retraite à Paris sous la direction de saint Vincent de Paul, et qui ne la connaissait pas.

Les prières et les souffrances d'Agnès valurent à M. Olier d'avancer vers la perfection de la vie spirituelle, de même que celles de la pieuse Marie Rousseau, cette curieuse marchande de vin de la rue du Pot-de-Fer, qui lui reprochait de trop fréquenter la foire Saint-Germain, lui avaient déjà valu de renoncer au monde et de devenir un bon prêtre, mais point encore un mystique, à proprement parler.

« C'est l'histoire du prêtre bien souvent, disait à ce propos l'abbé Huvelin dans ses *Quelques directeurs d'âmes au* XVIIe *siècle;* nous avons vu M. de Berulle soutenu par les carmélites qui s'associaient au sacerdoce médiateur de N.-S. par la prière et le sacrifice. Elles ne pouvaient pas être prêtres, mais elles étaient victimes, elles s'offraient dans l'esprit même du prêtre et comme le prêtre lui-

même. » De même, M. Jeuné dit des religieuses de Langeac, filles spirituelles de la Mère Agnès, qu'elles sont à la fois contemplatives et apôtres, et réalisent, par une « collaboration toute spirituelle mais singulièrement efficace avec le clergé, la secrète inclination qui pousse bien des femmes chrétiennes « vers quelque chose qui tiendrait du sacerdoce ».

Quand M. Olier, revenu en Auvergne, rencontra, d'une façon naturelle cette fois, la Mère Agnès, et reconnut en elle la mystérieuse apparition de Paris, celle-ci lui déclara que Dieu l'avait choisi pour jeter les fondements des séminaires de France. Telle fut l'origine de Saint-Sulpice.

A plusieurs reprises, Agnès de Jésus sentit, comme sainte Thérèse, une lance enflammée portée par un ange ou par Jésus lui-même, pénétrer dans son cœur. Comme sainte Catherine de Sienne, sainte Catherine de Ricci, Marie de l'Incarnation, Marie des Vallées, Marguerite-Marie Alacoque, elle échangea mystiquement son cœur avec celui de l'Homme-Dieu. Elle crut demeurer sans cœur l'espace de trois heures... « Vous pouvez être contente, lui dit son ange gardien (dans la familiarité constante duquel elle vivait, comme sainte Françoise Romaine), puisque votre Epoux a changé votre cœur. — Je suis à Lui, reprit-elle, qu'il fasse de moi ce qu'il lui plaîra. »

M. Jeuné analyse clairement les nuances de son mysticisme et le compare à celui de M. Olier. Elle s'éleva aux plus hauts degrés de l'oraison, et l'on discute seulement si elle parvint à la septième ou à la sixième demeure décrites si pathétiquement par la grande carmélite d'Avila. Son biographe estime qu'elle jouit, dans les derniers temps de sa vie douloureuse, de l'union transformante parfaite, après avoir subi la purification passive dont il est question au chapitre XI du *Château Intérieur*.

« Qui a Dieu a tout », était sa devise. « Quel moyen de vivre sans aimer ? disait-elle. Ce n'est pas vivre, c'est mourir languissant. » Un jour elle eut la vision de ses actes de charité mais pas celle de ses actes d'austérité, car, comme le remarque, son confesseur, les œuvres de pénitence sont de beaucoup inférieures aux œuvres de charité.

Emile DERMENGHEM.

Georges GOYAU, de l'Académie française. *Frédéric Ozanam* (*Les Grands Hommes de France*). Paris, Payot, 1925. In-16 de 120 pages.

Il n'est pas absolument certain que Frédéric Ozanam, fondateur des conférences de Saint Vincent de Paul et professeur de Sorbonne, soit un des « grands hommes de France »; mais il est incontestable qu'il nous offre, avec un beau talent et un noble cœur, une physionomie infiniment sympathique et une carrière digne d'être proposée en exemple. Aussi M. G. Goyau doit-il être remercié de nous avoir retracé, en quelques pages vivantes et émues, les étapes essentielles de cette existence si courte et si remplie, les beautés de cette âme, en qui Lacordaire retrouvait « toutes les

Muses » et que Dieu surtout habita. Mais, en rappelant les remarquables études publiées en 1913 sur Ozanam dans le *Livre du Centenaire* (Paris, Beauchesne, in-8, xv-480 p.), M. G. Goyau n'aurait pas dû oublier celle qui ouvre le volume : elle est relative à l'apostolat intellectuel du jeune étudiant, elle révèle une incomparable richesse de vues et la plus abondante information, et elle est signée de M. G. Goyau.

Louis VILLAT.

Jacques de FONT-RÉAULX. *Notice sur Mgr Charles-Félix Bellet, ancien président de la Société d'archéologie de la Drôme.* Bibliographie par l'abbé Louis CHAVANET. Valence, Impr. Jules Céas et fils, 1925, In-8° de XCVI-28 pages, portrait (Extr. du *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme,* 1924-1925).

Issu d'une vieille famille dauphinoise, Mgr Bellet (1846-1924) fit presque toute sa carrière comme précepteur et n'exerça qu'exceptionnellement le ministère paroissial, mais son œuvre historique, favorisée par cette situation particulière, est considérable et l'empêchera d'être oublié. Vieil ami des chanoines Ulysse et Jules Chevalier, sur lesquels la notice donne d'intéressants détails inédits, il s'occupe avec ces infatigables érudits de l'histoire ecclésiastique du Dauphiné; il collabore assidûment, de 1880 à 1901, au *Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence.* L'église de Grenoble est son sujet préféré; l'histoire du diocèse qu'il projetait ne parut jamais, mais il consacra de solides biographies à plusieurs évêques, notamment au cardinal Le Camus, qui occupa le siège à la fin du XVIIe siècle. Ces travaux l'avaient amené à s'occuper des origines légendaires des églises de Gaule; il publia, en 1895, un important ouvrage sur les *Origines des églises de France et les fastes épiscopaux.* Mais le terrain était brûlant, et il était dangereux d'y rencontrer un savant tel que Mgr Duchesne, dont il combattait les conclusions. Celui-ci le prit fort mal, et manqua parfois de ménagements dans ses critiques. Pourtant Mgr Bellet ne défendait pas les légendes attaquées par Duchesne; il cherchait seulement à discuter ses arguments. Il est, en somme, le seul à avoir contredit scientifiquement l'opinion critique; et sur certains points ses conclusions sont à retenir, par exemple pour la date de la vie de saint Martial, que l'étude de la prose métrique lui permit de déterminer. Il donnait d'ailleurs une belle preuve de sa loyauté, en préparant une nouvelle édition corrigée du Propre du diocèse de Grenoble. Cette remarquable édition, qui parut en 1904, peut passer pour un modèle; elle avait été sévèrement revue, et l'auteur n'avait pas hésité à en éliminer saint Crescent, évêque de Vienne et pseudo-disciple de saint Paul, dont il avait pourtant soutenu jadis l'apostolicité dans un de ses premiers travaux.

L'histoire ecclésiastique n'avait pas absorbé Mgr Bellet au point de lui faire négliger le passé de la petite ville de Tain, où il était fixé : il collabora à l'inventaire de ses archives, et publia son his-

toire détaillée, en deux volumes (1905 et 1922), « son chef-d'œuvre », nous dit son biographe, avec l'histoire du cardinal Le Camus. Il s'intéresse entre temps à Lamartine, et écrit sur lui un volume aujourd'hui introuvable de *Souvenirs dauphinois* (1916). En 1910, il devient président de la Société d'archéologie de la Drôme, dont il était membre depuis longtemps. Il sait lui redonner une vitalité dont elle avait le plus grand besoin; l'histoire de sa présidence n'est pas le passage le moins curieux de sa biographie, et bien des Sociétés locales qui végètent obscurément pourront en faire leur profit. Enfin, la guerre donne à Mgr Bellet l'occasion d'exercer un rôle particulièrement utile, malgré le poids de l'âge, en remplaçant ses confrères mobilisés; sur son initiative, la Société de la Drôme est la première en province à protester contre la destruction de la cathédrale de Reims.

La notice de M. de Font-Réaulx est donc une page d'histoire locale qui méritait d'être écrite et dont l'intérêt dépasse souvent les limites du Dauphiné; l'auteur a su se documenter aux meilleures sources, et les rapports qu'il a eu avec son personnage rendent son récit très vivant. Une bibliographie très détaillée de 303 numéros a été dressée par M. l'abbé Chavanet, qui l'a judicieusement répartie en plusieurs chapitres, et munie d'une table chronologique.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Abbé Emile Hollier, curé de Sainte-Ursule de Pézénas. *Histoire de l'abbaye de Gigean* (*Saint-Félix-de-Montceau*). Pézénas, chez l'auteur, 1925. In-8 de x-238 pages, plan.

A quinze kilomètres environ de Montpellier, sur la ligne de Montpellier à Castres, on rencontre le village de Gigean. A deux kilomètres au sud-est du village, sur un des contreforts de la Gardiole, s'élevait un monastère de femmes, dont on voit encore les ruines imposantes. C'était un des plus célèbres du diocèse de Maguelone-Montpellier. C'est l'histoire de ce monastère que nous retrace M. Hollier, après plus de vingt ans de recherches dans nos archives.

Donnons, d'après l'auteur, la suite des principaux événements qui ont marqué l'existence du monastère de Saint-Félix-de-Montceau.

La fondation remonte, non pas comme on l'a eu dit jusqu'ici, vers le milieu du XIIe siècle, mais à l'épiscopat de Godefroid, évêque de Maguelone (1080-1104). Sa première prieure connue est Dominique (p. 4). Ce fut tout d'abord un couvent de Bénédictines, puis de Cisterciennes, vers 1167, réforme accomplie par l'évêque de Maguelone Jean de Montlaur Ier (p. 7). Ce fut à la fin du XIIIe siècle (p. 19) que fut bâtie — nous ignorons par quelle prieure —, l'église gothique dont on voit encore les belles ruines.

En 1435, le monastère de Saint-Léon fut annexé à celui de Saint-Félix. L'auteur a consacré tout le chapitre III (p. 51-78) à ce couvent d'Augustines, à peu près inconnu jusqu'ici. Ce sont certainement les pages où il a montré le plus d'érudition et de sagacité. Il fallait faire revivre ce monastère, sur lequel le *Cartulaire de Maguelone* nous avait conservé quelques actes épars au XIIIe siècle, et débrouiller les erreurs commises par les auteurs de la *Gallia christiana,* qui ont confondu les deux monastères, sûrement leurs prieures. Nous savons aujourd'hui que le monastère de Saint-Léon remonte au moins à 1172. Situé sur la commune de Saint-Bauzille-de-Montmel, canton des Matelles, il fut l'objet de beaucoup d'attentions de la part des évêques de Maguelone du XIIIe siècle. Les religieuses faisaient entendre toujours les cris de la misère.

Bone Garsabalde transféra le monastère de Saint-Félix-de-Montceau dans le village de Gigean en 1487 (p. 118), transfert qui fut approuvé de Léon X par sa bulle du 8 décembre 1514. Jeanne de Carcassonne de Soubès est la première prieure qui, en 1600, prit le titre d'abbesse.

En 1736, Anne de la Fare étant abbesse, l'abbaye de Saint-Geniès-des-Mourgues, fondée en 1019, fut unie à l'abbaye de Gigean. Enfin celle-ci disparut à son tour en 1749, par ordonnance de Renaud de Villeneuve, évêque de Montpellier, et tous ses biens furent donnés au couvent de la Visitation de Montpellier.

L'auteur avait devant lui un champ vaste. Aussi a-t-il su tirer parti des nombreux documents qu'il avait à sa disposition pour nous donner une excellente monographie, et rétablir partout, au cours des siècles, la véritable chronologie des prieures et des abbesses. Résultat : suppression de dix prieures de Gigean, des origines à 1600 et refonte de la *Gallia christiana.* Voir le tableau des prieures d'après l'auteur et la *Gallia,* p. 229-231.

Nous ne pouvons terminer ce compte rendu sans accorder une mention au chapitre IV, consacré presque tout entier à la prieure Marie des Ports. L'auteur a tiré fort bon parti du journal en langue romane d'Antoine Aldebert, et il nous a brossé un attachant tableau du clergé diocésain au XVe siècle.

Si l'auteur a le talent de savoir grouper les documents, souvent si arides, reconnaissances, lauzimes, etc..., il a aussi le don de les faire lire grâce à sa bonne humeur, à son esprit caustique et à son style impeccable. Ce n'est pas une mince qualité.

J. Rouquette.

Dom Henri Quentin. *Notice historique sur l'abbaye de Solesmes, suivie d'une courte description de l'église abbatiale et de ses sculptures.* Tours, Mame et fils [s. d.]. In-12 de 151 pages, avec 7 phot. hors texte et 26 phot. dans le texte. Prix : 5 fr. 50.

Il n'est aucun homme, en France, qui ne connaisse l'abbaye de Solesmes et qui, l'ayant visitée, ne veuille y revenir, soit que l'y attire la silhouette énorme et presque barbare de l'édifice, mi-

château-fort et mi-monastère, élevé par dom Mellet sur les bords de la Sarthe aux eaux traînantes, soit qu'il rêve encore à la douceur enveloppante où s'endort l'ancien prieuré sur la colline aplanie en terrasse qui s'enfuit parmi les œillets et les roses pour se perdre dans les champs d'avoine et de coquelicots, ou qu'il veuille à nouveau, comme tant d'autres l'ont fait, sentir battre le cœur de l'art national dans l'immobilité frémissante de la Madeleine aux pieds du Christ mort. Que de pèlerins en effet, d'artistes, d'écrivains et de savants se sont agenouillés dans l'église monacale qui s'illumine de cette merveille !

Ceux qui viennent et ceux qui reviennent à Solesmes sont désireux de fixer leurs souvenirs et de raviver leurs impressions à l'aide de quelque livret. C'est à quoi tend la notice de dom Quentin, les deux ouvrages de dom Guéranger et de dom Guépin sur Solesmes étant épuisés depuis longtemps. Naturellement elle s'inspire de ces deux ouvrages, étant moins un livre d'érudition qu'un récit rapide des événements depuis l'époque où Geoffroy, le troisième fils du vicomte du Maine, fonda le prieuré en faveur de la Couture du Mans, jusqu'aux jours où, sous la conduite du R. P. dom Cozien, la communauté de Saint-Pierre rentrait, en 1922, de l'exil dans le berceau qu'avait relevé pour elle dom Guéranger en 1833.

J'aurais souhaité trouver, ne fût-ce que dans les notes, en ce qui concerne l'histoire de Solesmes, autre chose qu'un simple renvoi à la *Bibliographie des bénédictins de la Congrégation de France* et, puisqu'on citait le *Dom Couturier* de M. Houtin, au moins une mention du substantiel ouvrage écrit, en manière de compte rendu, par M. le chanoine Ledru sur *Dom Guéranger et Mgr Bouvier.*

Tel qu'il se présente, le livret cependant suffit à ceux qui veulent être renseignés sur l'histoire du monastère dans ses grandes lignes, la vie qu'y mènent les religieux, le cadre qu'il forme à cette vie de prière et de travail intellectuel, avec quelques médaillons où revivent les traits d'une dizaine de moines dont la figure est particulièrement marquante : le cardinal Pitra, dom Piolin, dom Fromage, dom Mellet, frère Placide, etc... Une illustration très soignée augmente encore l'attrait de ce petit guide où je ne relève que deux ou trois petites taches : p. 21, lig. 15, au lieu de *transept de droite,* lire côté droit ou bras sud du transept (le transept est une sorte de nef transversale sise entre l'abside ou le chœur et la nef proprement dite); p. 27, fig. 27, même faute avec le *transept gauche;* p. 46, lig. 18, lire Torcy au lieu de *Tracy;* p. 53, lig. 2, lire arrêté au lieu de *décret* préfectoral; p. 56, lig. 56, le véritable directeur de l'Association familiale des Chevaliers de Saint-Louis qui rêva de restaurer la Congrégation bénédictine dans le monastère de la Présentation à Senlis, fut, je crois, dom Groult d'Arcy; p. 86, lig. 23, au lieu *d'arc ogival,* c'est brisé qu'il faut dire, comme à la p. 121, lig. 12, l'usage veut qu'on fasse précéder de l'article défini le nom de lieu du Bourgneuf-la-Forêt.

E. Laurain.

HISTOIRE LOCALE

Ch. PORTAL, archiviste du Tarn. *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Tarn du XIIIe au XXe siècle.* Albi, 1925. In-8 de XIX-332 pages. Prix : 25 francs.

L'auteur qui est conservateur des antiquités et objets d'art du Tarn, donne ici le résultat de longues et patientes recherches. Il a composé environ 1200 notices, accompagnées d'exactes références, relatives à toute catégorie d'artistes et ouvriers d'art : architectes et maçons, peintres et sculpteurs, musiciens et facteurs d'orgues, céramistes, marbriers et verriers, orfèvres et émailleurs, fondeurs de cloches, menuisiers, brodeurs, imprimeurs et relieurs, etc., originaires du Tarn ou qui travaillèrent pour la région.

Les recherches remontent jusqu'à la seconde moitié du XIIIe siècle. On connaît, à cette époque, le constructeur de l'hôpital Saint-Jacques de Castres et celui du cloître de Saint-Salvi à Albi. La plupart de ces artistes, au Moyen Age et aux temps modernes, ont travaillé pour les églises, les chapitres, les couvents, les évêques et autres personnages ecclésiastiques, leurs meilleurs clients. Une table alphabétique des principaux noms de personnes, lieux et matières permet de se renseigner rapidement sur l'origine des commandes. Nombre d'ouvrages, mentionnés par les textes, sont identifiés.

Inutile d'insister sur l'importance d'un tel livre, peut-être unique en son genre. Tout éloge serait inférieur au mérite de son auteur.

L. DE LACGER.

Auguste VIDAL. *La révolte des Albigeois contre Louis d'Amboise.* Albi, Imprimerie Nouvelle, 1924. In-16 de 205 pages.

Ce récit tient le milieu entre l'histoire romancée et le roman historique. Bien que l'auteur lui donne en sous-titre cette seconde qualification, il a soin de nous prévenir que son roman « contient infiniment d'histoire et presque pas d'invention ».

C'est un épisode bien « couleur locale » de la réforme de l'Eglise au déclin du XVe siècle, et notamment des Frères Mineurs. A Albi, comme en maintes villes, la substitution des Observantins aux Conventuels, réalisée par l'évêque, en 1491, provoqua un soulèvement populaire. La bourgeoisie profita du trouble des esprits pour secouer le joug du seigneur temporel, dans l'espèce de l'évêque d'Albi, et tenter de se placer sous la juridiction immédiate du roi. Le prétexte de la rébellion fut l'entrée dans la ville d'une troupe de mercenaires que le seigneur avait engagée pour le maintien ou le rétablissement de l'ordre. L'émeute fut maîtresse pendant cinq jours et l'évêque dut momentanément quitter la cité. Naturellement, celui-ci eut le dernier mot, et l'affaire eut un épilogue judiciaire devant le Parlement de Toulouse. La sentence de condamnation fut bénigne.

M. Vidal était préparé à la composition de son roman par l'analyse détaillée qu'il avait antérieurement donnée dans la *Revue du Tarn,* tome VIII, des pièces du procès de Toulouse. Son récit est très vivant, parfois un peu trop épique; sa restitution d'Albi au xve siècle neuve et saisissante. Mais il n'a peut-être pas assez remarqué que la cause des Albigeois, en l'occurence, n'était celle ni de l'Eglise, ni de l'ordre, ni même du roi, et que c'était pure folie de rien attendre du pouvoir central contre un fonctionnaire de la monarchie aussi éminent, aussi prisé, aussi probe que l'était le seigneur-évêque d'Albi, Louis Ier d'Amboise. En outre, il a négligé de nous conter — en l'imaginant au besoin, puisqu'il écrivait en romancier — comment l'ordre s'était rétabli au lendemain de l'insurrection.

L. DE LACGER.

Abbé L. MEISTER. *L'église et la paroisse Saint-Martin de Beauvais aux XVe et XVIe siècles.* (Extrait du *Bull. philol. et hist.,* 1920.) Paris, impr. nat., 1924. In-8 de 57 pages.

Rien ne renseigne mieux sur la vie paroissiale que les comptes de fabrique et bien des érudits ont puisé dans les documents de cette sorte la matière de précieuses monographies : le Haut-Maine doit ainsi à l'abbé Froger tout un ensemble de publications où l'archéologie, l'histoire de l'art ou le droit canon purent trouver ample matière sur l'objet de leurs recherches; quelques-unes sont des modèles d'information minutieuse. Celle que M. l'abbé Meister vient de donner sur l'église et la paroisse Saint-Martin de Beauvais est de même valeur.

La paroisse n'avait qu'un territoire assez restreint et l'église, dont il ne reste aucun vestige, est assez mal connue : on sait seulement que, détruite peut-être dans un grand incendie en 1180, ou tombant de vétusté, elle avait été reconstruite en 1349. La façade tournée sur le placeau Saint-Martin, elle était terminée par un chevet plat que bordait la grande rue; elle avait trois chapelles et un certain nombre d'autels que l'auteur suppose avoir été placés dans les entre-colonnements autour du chœur, à moins qu'il ne s'agisse de diverses chapellenies desservies sous des noms différents aux mêmes autels.

M. l'abbé Meister examine successivement, à l'aide des comptes des xve et xvie siècles — seule époque qu'il ait voulu étudier — ce que fut l'édifice, les travaux qu'on y exécuta entre 1461 et 1599 (reconstruction du clocher en 1478 et du portail en 1539, construction d'orgues en 1488, fonte de cloches en 1563, façon de verrières, etc...), le mobilier, le trésor, les cérémonies, les usages et l'administration temporelle de la paroisse en une série de petits paragraphes, appuyés de pièces justificatives judicieusement choisies et correctement transcrites, qui font en somme de cette plaquette une publication substantielle.

Relevons seulement (p. 7, l. 8) une expression qui étonne sous la plume de l'auteur; quand il parle du pignon de l'église et qu'il

le dit « percé d'une large croisée en ogive », il faut entendre une fenêtre en arc brisé, ce qui n'est pas la même chose.

Il serait curieux, en outre, de noter que les marguilliers, une fois élus par l'Assemblée paroissiale, dussent être investis de leurs fonctions par le curé, comme l'affirme l'abbé Meister, mais la « lettre de marguillerie » donnée à l'appui de cette assertion n'est que la notification par le curé de l'élection de nouveaux marguilliers et de la procuration qui leur est par là même consentie par les habitants : rien de plus.

E. Laurain.

Père F.-M. Henry. *Dom Maudez-René Le Cozannet, mort en odeur de sainteté. Nombreuses guérisons à lui attribuées. Le diocèse de Tréguier au début du XVIIIe siècle.* Saint-Brieuc, R. Prudh'homme, 1924. In-8 de v-303 pages, figures.

Le P. François-Marie Henry, religieux mariste, natif de Langoat, au diocèse de Tréguier a voulu écrire la vie de Maudez Le Cozannet, né dans la même paroisse en 1666, prêtre en 1693, mort en 1720 et dont le tombeau, à Quemperven, a été l'objet d'un culte populaire qu'attestent les procès-verbaux notariés de nombreuses guérisons. Mais la modestie du saint personnage (qui malgré la qualité de Dom ne fut pas bénédictin) a déjoué les investigations du pieux hagiographe dont les patientes recherches n'ont découvert que des traces très rares de son ministère. La plus curieuse est une croix de granit élevée par un de ses oncles, en 1684, et portant l'emblême du Sacré-Cœur, dévotion à cette date fort peu répandue. Le P. Henry cependant n'a pas en vain fouillé les registres de l'état-civil de toutes les paroisses du diocèse, les procès-verbaux des visites épiscopales, les registres d'insinuations, les cahiers de paroisse rédigés vers 1830, il y a puisé les éléments d'une histoire du diocèse au temps de Dom Maudez, et c'est surtout cela que contient son ouvrage. Histoire édifiante, à la vérité, car on y voit combien la pratique de la religion était fidèlement observée et combien les prêtres étaient nombreux. On recueillait alors le fruit du zèle dépensé pour la Réforme catholique depuis le début du XVIIe siècle. L'auteur connaît bien les prescriptions canoniques et en étudie l'application. Son livre est plein d'exemples intéressant la discipline ecclésiastique, il note des institutions oubliées et qu'on croit réinventer de nos jours, comme celle des vicaires instituteurs. Malgré quelques insuffisances d'information et négligences de style, ce livre sera consulté comme le témoin attentif de la vie catholique dans les campagnes entre les deux crises qu'ont été les Guerres de religion et la Révolution.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Annuaire catholique des Alpes-Maritimes, 1925. Nice, aux bureaux de l'Evêché [s. d.]. In-8 de 231 pages.

Cet annuaire dépasse les promesses de son titre. Outre les

nomenclatures et les renseignements accoutumés, on y trouve deux séries de précieuses notes, l'une sur les monuments et œuvres d'art, l'autre sur les sanctuaires les plus vénérés du diocèse de Nice. On appréciera l'introduction ethnographique joliment écrite par M. le chanoine Giraud, curé d'Antibes, et l'importante Notice consacrée aux évêques de Nice par M. Georges Doublet, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, dans laquelle il complète et rectifie par les documents des archives départementales et municipales le vieil historique de la *Gallia christiana.*

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

J. de Festiac. *Les lettres de noblesse des ostensions en Limousin. 1925. Aureil. Son passé et ses saints.* En vente au presbytère de Feytiat (Haute-Vienne), 1925. In-8° de 59 pages et 29 gravures. Prix : 4 francs.

Aureil est une paroisse du diocèse de Limoges, où vécurent à la fin du xie siècle et au commencement du xiie, deux saints, jadis très populaires dans la région, saint Gaucher et saint Faucher, tous deux chanoines réguliers de Saint-Augustin, mais le premier, canonisé par Célestin III, est beaucoup plus en vue que le second. Les reliques de ces deux saints dérobées à la profanation révolutionnaire existent encore : elles ont été, cette année même, l'objet d'une grande ostension et d'une grande fête, qui a donné lieu à cette brochure. Saint Gaucher, originaire de Meulan, vint dès sa jeunesse chercher en Limousin la solitude : il la trouva à Aureil, où ses vertus furent rehaussées par de grands miracles. L'auteur nous résume brièvement son histoire, d'après le P. Labbe, et le chanoine Collin, biographe du xviie siècle.

Aureil est pendant longtemps un lieu de pélerinage qui attire les peuples. La guerre de Cent Ans et plus encore les guerres de religion en font un amas de ruines. Les ressources manquent pour les relever, mais l'endroit même représente une valeur qu'on peut utiliser à la gloire des saints. Dans cette pensée, Clément VIII annexe par une bulle le prieuré d'Aureil au collège des P. P. Jésuites de Limoges.

Encadrant le passé dans le présent et mêlant avec bonheur les gloires modernes à celles d'autrefois, l'auteur évoque çà et là des figures très sympathiques, celle de Mgr du Bourg, évêque de Limoges après la Révolution, celle d'un poète limousin, l'abbé Simonaud-Dubreuil, qui fut longtemps curé d'Aureil, celle de cet éloquent et original Mgr Berteaud, qui avait des éclairs de génie et une foi antique.

Le tout vaut d'être lu ailleurs qu'à Aureil.

Th. Malley.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON (*ROUERGUE*).

Revue historique du Rouergue. Tome IV, 1924. Rodez, Impr. Catholique.

Chanoine Frédéric Hermet : *Les bénéfices du diocèse de Vabres, avant 1789* (suite), pp. 3-5; 13-15; 25-28; 37-41; 49-51; 63-64; 73-75; 85-87; 97-99; 109-112; 121-124 (à suivre). Travail annoncé dans cette *Revue*, t. IX, an. 1923, p. 569.

Abbé Camille Belmon : *Visites pastorales du bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez* (suite), pp. 11-12; 17-21; 35-36; 45-47; 56-58; 69-71; 90-93; 104-105; 117-119; 131-132; 140-141 (à suivre). Résumé des procès-verbaux des visites faites du 30 juin au 13 août 1507; du 17 oct. au 31 oct. 1508; du 6 avril au 22 avril 1510.

Abbé P.-A. Verlaguet : *Notes sur les prêtres du Rouergue déportés pendant la période révolutionnaire.* I. Déportés à Bordeaux (suite), pp. 10-11; 15-17; 33-35; 43-45; 54-55; 67-69; 100-104; 114-117, 139-140 (à suivre). Notes biographiques, exclusivement tirées d'actes authentiques.

Abbé Augustin Fabre : *La chanson de sainte Foy, poème du XIe siècle en langue d'oc,* pp. 29-33; 41-43; 52-53; 64-67; 76-79; 88-90; 127-131 (à suivre). Etude historique et critique sur un des plus anciens monuments de la poésie française, découvert en 1901, parmi les manuscrits de la bibliothèque universitaire de Leyde. Il intéresse spécialement le Rouergue, où le culte de sainte Foy s'est transmis très vivant d'âge en âge dans l'église de Conques qui possède ses reliques.

C. Belmon.

LOT (*QUERCY*).

Bulletin de la Société des Etudes du Lot.
Tome XLV : 3e et 4e fasc. (1924) ; tome XLVI, 1er et 2e fasc. (1925). Cahors.

Chanoine Albe : *Inventaire raisonné des Archives municipales de Cahors* (suite), p. 62-99 du tome XLV. — *Autour de Jean XXII : la cour d'Avignon* (fin), tome XLVI, p. 51-56 et p. 75-98. Tirage à part, dont il sera rendu compte prochainement.

Abbé Sol : *Le clergé du Lot et le serment constitutionnel* (suite), tome XLV, p. 157-164; tome XLVI, pp. 9-30 et 99-118.

J. Daymard : *Les origines de la cathédrale de Cahors,* tome XLV, p. 165-167. Simple note complémentaire de ce que l'auteur a écrit sur la cathédrale dans son ouvrage sur « Le vieux Cahors », dont il prépare une seconde édition. En attendant la thèse que va bientôt soutenir sur les églises à coupoles M. Rey, professeur au lycée de Toulouse.

Dr Bergounioux : *Galerie médicale du Lot : le chirurgien Bertrand de La Grésie* (fin), tome XLV, p. 133-140; tome XLVI, p. 118-135.

Armand Viré : *L'époque romaine dans le département du Lot*, t. XLVI, p. 31-50.

Jean Becmeur : *Croquis de Cahors en Quercy*, tome XLVI, p. 67-72.

Ludovic de Valon : *Essai historique et généalogique sur la famille de Valon* (suite), tome XLVI, p. 193-224, pagination à part.

Ed. Albe.

TARN-ET-GARONNE (*QUERCY*).

Recueil de l'Académie de Montauban.
2e série, tome XXXVI (années 1922-1923). Montauban, 1924.

D. Bourchenin : *L'esprit et les femmes au grand siècle*, p. 9-24. Rôle de la femme dans la vie sociale et littéraire au XVIIe siècle. (Même étude, du même auteur, pour le XVIIIe siècle, p. 33-39.)

G. Dubois-Godin : *Le Maréchal de Pérignon* [*1754-1818*], p. 85-92. Notice biographique (dépourvue de références) sur le négociateur du traité de Saint-Ildefonse avec l'Espagne (thermidor, an IV), qui fut un des premiers maréchaux de l'Empire, bien que sa gloire militaire soit des plus modestes.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Tome LI, année 1923. Montauban, 1924.

Abbé F. Galabert : *Bas-reliefs de Montpezat et de Bruniquel*, p. 67-70. Description de bas-reliefs en albâtre conservés à l'église de Montpezat et au château de Bruniquel. L'auteur les date du début du XVe siècle, et les attribuerait à un atelier anglais des environs de Londres.

J. Dugué : *Saint-Pierre-de-Moissac*, p. 70-73. Lettre (avec commentaire) du préfet de Tarn-et-Garonne (17 août 1819) relative aux malheureuses transformations réalisées dans le chœur de l'église abbatiale.

V. Malrieu : *Un incident à propos de cloches au XVIIIe siècle*, p. 76-7. Conflit entre le curé de Saint-Aignan et la supérieure du couvent de Fontevrault, au sujet d'une sonnerie pour le décès d'une religieuse (1772).

Abbé F. Galabert : *Un mariage avant le concile de Trente*, p. 77-8. A propos d'un procès devant l'officialité (prieur-mage de Saint-Antonin, 1489) relatif à un mariage célébré *per verba de præsenti* et qui avait été contesté.

V. Malrieu : *Note sur un procès de sorcellerie* [*intenté*] *par les consuls d'Ecatalens en 1644*, p. 78-9. Extrait d'un registre des délibérations de cette commune relatif à des poursuites à engager contre divers sorciers qui « gastent les fruits de la terre par leurs sorcellerie et maléfice ».

B. Faucher.

LOT-ET-GARONNE (*AGENAIS*)

Revue de l'Agenais. 51e année, 1924. Agen, Impr. Moderne.

Chanoine A. Bert : *Saint-Vincent du Mas-d'Agenais*, pp. 1-27, 66-99, 155-167, pl. Etude sur l'identification du lieu du martyre et de la sépulture du diacre agenais saint Vincent que l'auteur place au Mas-d'Agenais.

E. Lafont : *Médecins et malades agenais aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 182-211. A signaler le curieux carnet d'un curé de campagne herboriste.

Couturier : *L'inscription des cloches de Sainte-Catherine de Ville-*

neuve, p. 295-297. 17 distiques latins composés, en 1900, par le peintre Ferdinand Humbert, traduits en vers français par Boyer d'Agen.

C. G. de Vivant : *Henri IV et Geoffroy de Vivant*, p. 313-316, pl. A propos d'une blessure reçue par le capitaine huguenot à la bataille de Coutras.

Bastard : *Episode du siège de Mézin par les protestants en 1569*, p. 358-360. Massacre de religieux augustins par les troupes de Montgoméry.

De Boysson : *Geoffroy de Vivant*, p. 354-422. Biographie d'un capitaine protestant, un des meilleurs soldats de Henri IV.

J.-R. Marboutin.

DORDOGNE (*PERIGORD*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome LI. Périgueux, 1924.

A. Dujarric-Descombes : *La vie privée en Périgord au XVIIIe siècle d'après les livres de raisons*, pp. 147-162 et 197-214. Le livre de raison de Sicaire Devillard, notaire royal à Brantôme (1724-1760), relate un certain nombre de manifestations de la vie religieuse locale.

Marquis de Fayolle : *Histoire monumentale du Périgord*, p. 259-267. Dont une excellente revue des monuments religieux du Périgord et de leurs principaux caractères.

Chanoine J. Roux : *Les anomalies de l'église Saint-Front*, p. 267-273. Résumé des idées directrices de l'ouvrage : *La basilique Saint-Front de Périgueux*, paru en 1920.

G. Lavergne : *L'érudition en Périgord. Historiens et archéologues périgourdins au XIXe siècle*, p. 289-302. Rappelle le rôle joué dans l'historiographie locale par les chanoines réguliers de Chancelade et le chanoine Pierre Lespine. Tirage à part.

Comte de Saint-Saud : *Etude de mœurs nontronnaises. Les La Roussie de la Pouyade*, p. 345-374. Curieuse chronique familiale, où paraissent diverses personnes d'église, dont Guillaume de La Roussie, aumônier du roi; l'auteur raconte l'assassinat de ce dernier par MM. de Lamberterie et de Camain, en 1677.

G. Lavergne.

GIRONDE

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde. Tome XVII, année 1924. Bordeaux Féret.

Dom Réginald Biron : *L'épiscopat bazadais (Ve s.-1792)*, pp. 15-26. 90-102, 156-164, 215-223. Biographie succincte des évêques de Bazas qui corrige et complète la liste donnée par le *Gallia*.

A.-J. Boyé : *Vente de fonds dotaux devant l'official de Bordeaux en 1377*, p. 113-122. Emprunte aux Archives départementales de la Gironde (cote G. 73), quelques détails intéressants et publie la notice qui se trouve dans l'Inventaire sommaire des fonds de l'archevêché et du Chapitre métropolitain de Bordeaux.

J. Carreyre.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda. 48e année, 1824. Dax, H. Labèque.

C. Daugé : *Le Mariage et la Famille en Gascogne, d'après les proverbes*

et les chansons, pp. 1-16, 85-101, 121-137, 189-205. Suite d'un travail commencé en 1914.

G. Beaurain : *Pontacq (Basses-Pyrénées)*, pp. 35-51, 139-155, 207-223. Ce travail, commencé en 1921, en est toujours à sa première partie : *La Religion.*

X. de Cardaillac : *Les étapes de l'art ancien et de l'art moderne à Lugdunum Convenarum, à Saint-Just de Valcabrère et à Saint-Bertrand-de-Comminges*, p. 53-83. Il est souvent question d'architecture religieuse dans ces pages.

A. Degert : *Le nécrologe d'Arthous*, p. 175-187. Le texte du nécrologe de l'abbaye d'Arthous est précédé d'une courte introduction.

J.-A. Brutails : *Note sur l'église de Magecq*, p. 225-232. Le but de cette note est de montrer quel crime ce serait de démolir cette église, dont certaines parties remontent au Moyen âge.

A. Dujarric-Descombes : *Dom Dulau et Châteaubriand*, p. 233-243. Dom Dulau, né à Saint-Sever (Landes), serait le véritable inspirateur de l'idée mère du *Génie du Christianisme*. « C'était un ancien bénédictin, que la persécution révolutionnaire avait forcé de se réfugier à Londres, où les nécessités de l'existence avaient fait de lui un libraire. »

P. Coste.

GERS

Revue de Gascogne. Nouv. série, t. XIX, 1924, Auch.

A. Degert : *L'abbaye de Divielle*, pp. 22-30, 114-126, 158-168 (à suivre). Les origines de cette abbaye sont fort obscures. Occupée un moment par les Cisterciens, elle le fut à la fin du XIIe siècle par les Prémontrés venus de la Case-Dieu. Le chapitre III est consacré aux abbés jusqu'au concordat de François Ier.

A. Degert : *Les Assemblées provinciales du Clergé gascon*, pp. 59-68, 210-216. — Suite du travail commencé en 1921. Ces deux chapitres embrassent la période qui va de 1734 à 1772.

A. Degert : *Lettre de Jean de Vivonne, marquis de Pisani*, p. 34-37. Intéressante par les détails qu'elle donne sur la mort du cardinal Louis d'Este, archevêque d'Auch.

C. de Ladoue : *Les écrits de Marie Lataste*, p. 69-79. L'auteur fait connaître à Mgr Epivent qui l'en avait prié, ses sentiments sur les écrits de Marie Lataste, née à Nimbaste (Landes) le 21 février 1822 et morte à Rennes, religieuse coadjutrice du Sacré-Cœur, et conclut qu'il lui paraît difficile d'autoriser l'impression de cet ouvrage.

A. Degert : *Lettre inédite de Jérôme Deidier*, p. 79-87. Adressée à Dom Manuel, cette lettre est intéressante parce qu'elle fait connaître comment fut organisée et exécutée la préparation du *Monasticum gallicum*, une des sources les plus importantes de l'histoire de nos abbayes bénédictines.

A. Degert : *Un curieux sacre d'évêque de Dax*, p. 97. Il s'agit du sacre de Bertrand de Boirie, nommé évêque de Dax le 9 mai 1466.

A. Degert : *Désignation de Lourdes dans le nouveau Martyrologe romain*, p. 140. Cette ville est désignée par le mot Lapurdis, ce qui est une erreur. La forme Lapurdis a toujours désigné la cité de Bayonne et ses environs. La vraie forme latine de Lourdes est *Lurda*. Cf. Pressuti, *Registre d'Honorius III*, n° 1700.

Bulletin de la Société archéologique du Gers.
XXVe année, 1924. Auch.

Pierre ROULEAU : *L'église de Lialoves*, p. 15-28. La partie la plus ancienne remonte à la seconde moitié du XIIe siècle et la partie plus récente porte la marque du XIVe siècle.

M. D'AYRENX : *Fondation d'une chapelle dans l'église de Notre-Dame de Bezolles, 16 octobre 1513*, p. 93-96. Texte notarié.

S. DAUGÉ : *L'église paroissiale de Saint-Ovens-Pouy-Petit et sa porte*, p. 107-123. C'est une notice archéologique sur cette petite église gothique bâtie vers 1280 et qui fut à l'origine la chapelle du château fort de Saint-Ovens. Elle a un portail remarquable.

Z. BAQUÉ : *Notes sur Vic-Fezensac. L'église pendant la Révolution*, p. 162-168. Courtes notes sur les prêtres réfractaires plus nombreux que les prêtres constitutionnels, deux seulement. L'église Saint-Pierre devint le Temple de la Raison.

J. GARDÈRE : *Notices des prêtres et religieux de Condom pendant la Révolution*, p. 170-189. Il s'agit de douze prêtres ou religieux qui avaient exercé le ministère à Condom ou aux environs avant la Révolution, tant assermentés que réfractaires.

A. CLERGEAC.

HAUTES-PYRENEES

Revue des Hautes-Pyrénées. Tome XX, 1925. Tarbes.

E. LAFFORGUE : *Statuts communaux de Bigorre*, pp. 5-15, 62-69, 103-118. Dans ces statuts, qui réglaient les rapports des habitants entre eux, bien des rubriques intéressent la vie religieuse en Bigorre : ils sont, pour la plupart, de la fin du XVIe siècle.

J. DUFFO : *Quelques lettres de Mgr de Lorry*, p. 21-27. En terminant la publication de ces lettres, l'auteur esquisse un portrait de Mgr de Lorry, aristocrate raffiné, esprit éclairé et cœur sensible qui n'avait pas les qualités de souplesse voulues pour gagner les sympathies « d'une race plutôt rude ».

A. DUFFOURC : *Enquête sur les vieilles cloches*, pp. 27-32, 70-74. Recueil de délibérations communales relatives à la refonte des cloches.

N. ROSAPELLY : *Notes sur les Cagots*, pp. 32-38, 74-79, 84-96. Cette dernière série achève l'enquête que l'auteur avait commencé il y a plusieurs années (tome XV) et qui porte sur tous les villages de la Bigorre.

A. LARROUY : *Statuts de l'archiconfrérie des Pénitents Bleus de Monléon-Magnoac (1645)*, p. 41-54. Fondée en 1645, cette archiconfrérie a disparu en 1865.

J. ANNAT.

LANGUEDOC

TARN

Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.
Nos 1 à 12. Albi. 1921-1923.

La dite Société, ne disposant plus pour la publication des comptes rendus de ses délibérations de la *Revue du Tarn* défunte, publie un bulletin à pagination continue, destiné à former un volume, dont quelques notices et textes intéressent l'histoire ecclésiastique.

A. Vidal : Texte en roman d'une délibération du Conseil communal d'Albi, portant le programme d'une fête, avec feux de joie et procession générale, à propos de la naissance, le 10 octobre 1492, du dauphin, fils de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, décédé en 1495, d'après Arch. comm. d'Albi, BB. 20, fol. 87-8 (p. 15-16).

Colonel Brieussel : Liste d'un certain nombre d'édifices, tant sacrés que profanes, situés aux environs d'Albi, qui paraissent faire l'objet d'une mesure de protection (p. 40-42).

A. Vidal : Récit des funérailles de Pierre de Ramières, bourgeois d'Albi au xvie siècle, membre de la Confrérie Saint-Jean, inhumé dans la chapelle Sainte-Claire, au monastère des Clarisses de cette ville (p. 42-43).

Rigaud : Contribution à l'histoire des fêtes du Calendrier républicain, célébrées à Cadalen, chef-lieu de canton de l'arr. de Gaillac, sous la Convention et le Directoire. Faible enthousiasme (p. 45-48).

Rouanet : Notice sur Frère Jean (Mathieu-Jean Aussenac), ermite à Saint-Georges, comm. de Viviers-les-Montagnes, cant. de Labruguière, qui mourut en odeur de sainteté en 1685 (p. 72-74).

A. Vidal : *Le prieuré de Bonnevaux* (arr. d'Alais, Gard), *ses fiefs, la noblesse de la région*, d'après deux mss. in-folio, l'un le Livre terrier dudit établissement, l'autre son histoire par un notaire inconnu du xviiie siècle, tous deux récemment acquis par le service des Archives départementales du Gard. Mention de l'analyse de ce travail, parue au *Journal officiel*, 24 avril 1922 (p. 26).

Ordos du diocèse d'Albi, édités par l'archevêque Hyacinthe Serroni en 1681 et 1685, respectivement de 42 et 35 pages, offerts à la Société (p. 123).

Colonel Brieussel : Plan et description de la commanderie de Rayssac, aux Hospitaliers de Saint-Jean, située à une lieue à l'est d'Albi (xve siècle) (p. 141).

Abbé Emile Thomas : Note sur la confrérie Saint-Jacques des chapeliers de Graulhet, au xviiie siècle. La corporation pouvait alors compter une centaine de travailleurs, maîtres, ouvriers et apprentis (p. 164).

Colonel Brieussel : Description, avec croquis de l'église romane de Dénat, cant. de Réalmont, fortifiée au xive siècle, dont la seigneurie temporelle et spirituelle appartenait à l'évêque d'Albi (p. 168-170).

Abbé Fernand Bousquet : Trois lettres latines inédites, extraites du ms. 834 de la bibliothèque municipale de Toulouse, deux du jurisconsulte toulousain, Jean Boisson (Boysson ou Bouyssou) à Philippe Mélanchton, et une réponse de Mélanchton, celle-ci datée de Wittemberg, 1534. Ces documents témoignent de l'action des régents et précepteurs dans la diffusion du luthéranisme comme aussi du prestige de ses premiers chefs (p. 178-180).

Colonel Brieussel : Analyse de l'inventaire dressé par le maire de Labessière, en 1790, du mobilier de l'abbaye cistercienne de Candeil, cant. de Cadalen, fondée en 1150, et dont il ne reste depuis la Révolution que des ruines insignifiantes (p. 180-186).

A. Vidal : Contribution à l'histoire des démêlés entre les Cordeliers et les Annonciades de Rabastens, d'une part, et l'archevêque d'Albi, Choiseul-Stainville, affaire qui vint à l'Assemblée du Clergé de 1782 (*Procès-verbaux du Clergé de France*, t. VIII, 2e partie, col. 1079-1081 ; — Mémoire de l'archevêque, Arch. nat., carton 727, Dossier 33, édité par E. Marty, *Cartulaires de l'Hôtel-de-Ville de Rabastens*, Albi, 1902 ; p. 139-144). Pour des motifs de discipline, le prélat travaille à soustraire les Annonciades à la juridiction des Cordeliers. Il se heurte à l'opposition du Parlement de Toulouse. M. Vidal verse au dossier de cette significative

affaire quelques lettres du médecin de Rabastens, Antoine Clausade (p. 216-220).

A. Vidal : Aperçu historique sur les moulins du Tarn, à Albi, dont le plus grand nombre appartenaient, soit à l'évêque, soit aux chapitres de la ville (pp. 236-40; 254-7; 276-80; 286-9; 294-5; 306-8).

L. de Lacger.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse. Tome XI. Toulouse, 1924.

Abbé Ousset : *La confrérie des Pénitents bleus de Toulouse*, pp. 5-41, 103-115, 199-218, 273-292. C'est la monographie très documentée et très méthodique de la plus célèbre confrérie des Pénitents Blancs, Noirs, Bleus, Gris qui naquirent à Toulouse, sur la fin du XVIe siècle et s'épanouirent au XVIIe. L'auteur complète les historiens qui en ont parlé. Louis XIII, Louis XIV, Louis XVI, Louis XVIII, Charles X et d'autres princes de la maison de France y furent admis. La chapelle est devenue l'église paroissiale Saint-Jérôme.

Abbé Carrel : *La dalle funéraire de Bernard de Rousergue*, p. 42-44. Archevêque de Toulouse, qui vivait au XVe siècle.

Abbé Corraze : *La baronnie et le château archiépiscopal de Balma* (suite), pp. 58-79, 130-141, 168-186. Les rois, reines, cardinaux et grands seigneurs y étaient reçus. Travail encore inachevé.

Abbé Blazy : *Victimes des huguenots à Montbrun-Volvestre*, p. 127-129. Actuellement dans le diocèse de Toulouse, autrefois dans le diocèse de Rieux. Liste des victimes des huguenots, de 1622 à 1628, d'après les registres paroissiaux.

Abbé Lestrade : *Les Oratoriens à N.-D. la Dalbade en 1775*, p. 142-160. La cure de la Dalbade, à Toulouse, fut unie à la congrégation de l'Oratoire par une bulle du 3 août 1624. Un mémoire conservé aux Archives nationales expose la situation des Pères de l'Oratoire en 1775.

Chanoine Auriol : *Notes sur la décoration du sanctuaire de Saint-Sernin de Toulouse au XVIIIe siècle*, p. 161. C'était l'époque — de 1718 à 1759 — où le mobilier du sanctuaire de l'illustre basilique fut complètement renouvelé.

Abbé Lestrade : *Les recteurs de Saint-Jacques de Muret*, pp. 219-235, 302-317.

Bulletin de Littérature ecclésiastique.

Publié par l'Institut catholique de Toulouse. Année 1924, Toulouse.

Mgr Breton : *A propos de la conversion de Lacordaire en 1824*, p. 5-33.

Chanoine A. Degert : *Le serment des évêques lors de leur consécration en France*, p. 34-55. Grandes lignes de l'histoire de ce serment.

Jean Rivière : *La place de saint Bernard dans la première controverse sur le droit pontifical au XIVe siècle*, p. 105-126.

Mgr Breton : *Du Pape dans ses rapports avec les souverainetés temporelles*, pp. 161-185, 241-249.

Chanoine A. Degert : *Le jansénisme au parlement de Toulouse*, pp. 250-284, 338-352. Inféodé au jansénisme après la mort de Louis XIV, le Parlement prit fait et cause pour lui, en encourageant l'opposition à la bulle *Unigenitus*, en intervenant dans l'administration des sacrements, et en s'érigeant en juge des controverses doctrinales.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Nouvelle série, n° 46, de nov. 1917 à nov. 1921. Toulouse, 1924.

La Société archéologique du Midi a repris la publication de son *Bulletin* interrompue par la guerre.

SAINT-RAYMOND : *Eloge de Dom Antoine du Bourg, bénédictin de la Congrégation de France, membre correspondant de la Société archéologique du Midi*, p. 27-34; sa bibliographie par le chanoine TOURNIER, p. 34-37.

Chanoine AURIOL : *Un coffret d'ivoire gothique conservé au Musée Saint-Raymond à Toulouse*, p. 60-72. Il est couvert de bas-reliefs représentant l'histoire de la Vierge et du Christ.

Chanoine SALTET : *Perse et Conques. Rapports entre deux portails voisins du douzième siècle*, p. 72-92. Deux localités du diocèse de Rodez.

François GALABERT : *L'établissement des Incurables et la construction de l'aile gauche de l'Hôtel-Dieu (de Toulouse) au XVIIIe siècle*, p. 143-149.

J. CALMETTE : *Eléments pour une notice sur Jean Brussac (1747-1809)*. Jean Brussac, né à Bordeaux, religieux de l'ordre de Saint-François en 1763, fut professeur royal de théologie à l'Université de Toulouse en 1779, et curé de Saint-Michel de Bordeaux en 1803.

Chanoine C. TOURNIER : *Lettres inédites de Mgr de Saint-Simon à la Présidente du Bourg*, p. 157-172. Mgr de Saint-Simon dernier évêque d'Agde, était un savant. Les lettres citées, adressées à une toulousaine de marque, avaient trait au voyage du comte de Provence et du comte d'Artois, dans le Midi, en 1777, et aux origines phéniciennes de la civilisation de nos provinces méditerranéennes.

Clément TOURNIER.

GARD

Bulletin du Comité de l'Art chrétien. Tome XI, n° 76. Nîmes, 1924.

Chanoine Albert DURAND : *Nos martyrs de la Révolution*, p. 75-105. *Joseph Sage, en religion frère Bruno, chartreux*, p. 75-82. Né à Courtezon, le 1er février 1733, mort sur l'échafaud le 24 juin 1794. *Pierre Fromageot, prieur de Goudargues*, p. 83-89. Né à Beaune vers 1737, auteur d'un ouvrage en seize volumes sur l'éducation des filles, mort le 11 juillet 1794. *Alexis-Gaspard Chapus*, p. 90-98. Né à Montdragon (Vaucluse) vers 1730, mort sur l'échafaud le 27 juillet 1794. *Les abbés Berbiguier*, p. 99-105. L'oncle François Siméon, né à Caderouse le 20 février 1727, le neveu Jérôme-François, né à Caderouse, le 30 décembre 1766, morts sur l'échafaud, le 2 juillet 1794.

Abbé A. MAUBERNARD : *Geoffroy Soreau, évêque de Nîmes (1450-1453)*, p. 106-115. Appelé Floreau par certains historiens. Il semble bien être parent d'Agnès Sorel sans qu'on sache au juste à quel degré. Evêque de Nîmes, puis, en 1453, de Châlons-sur-Marne et abbé de Saint-Germain-des-Prés, mort en 1503.

Chanoine Albert DURAND : *Lettres inédites du P. Chrysostome*, p. 120-123, écrites par le P. Chrysostome de Barjac, en 1799, à la citoyenne Villeperdrix.

Nota. — L'Académie de Nîmes n'a rien publié depuis son volume de Mémoires 1920-1921.

Paul-L. BAUDOUÏ-SALZE.

LOZERE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Lozère. Mende, Ignon-Renouard.

I. Procès verbaux des séances et Varia. 1924.

Marius Balmelle : *Bibliographie (années 1922-1923)*, p. 5-20. Plusieurs **travaux** mentionnés concernant l'histoire ecclésiastique du Gévaudan.

II. Archives Gévaudanaises. Tome V, 1924.

Abbé F. Remize : *Allenc, sa baronnie, sa paroisse, sa communauté* (suite), p. 97-144. Documents sur la baronnie d'Allenc (VI à XXXI, dont plusieurs hommages du XIIIe et XIVe s. aux évêques de Mende).

III. Chroniques et Mélanges. Tome IV, 1924.

Abbé F. Remize : *Lettres du comte Chaptal*, p. 17-64. Adressées de 1786 à l'an IV à Bonicel de Lhermet, syndic du Gévaudan.

Marius Balmelle.

ARDECHE

Revue du Vivarais. Tome XXXI, 1924. Aubenas, impr. Habauzit.

Aug. Roche : *Monseigneur Hurault, évêque de Viviers*, p. 99-101. Notice biographique et bibliographique sur Mgr Etienne-Joseph Hurault, né à Châlons-sur-Marne le 28 oct. 1873, promu évêque de Viviers le 23 déc. 1923.

Aug. Roche : *Notes sur le prieuré de Sainte-Foy*, pp. 118-125, 131-138, 177-190, 202-207 et 235-240. Travail sérieux, issu de longues et patientes recherches, sur ce prieuré, qui était situé dans le territoire de la ville languedocienne du Bourg Saint-Andéol, mais sur la rive gauche du Rhône.

R. Roux : *Un prêtre vivarois à la Cour de France. L'abbé Madier, archiprêtre de Paris, confesseur de Mesdames (1725-1799)*, p. 195-201. Etude très vivante et documentée sur Joseph Madier, de la compagnie de Jésus, attaché en 1758 à la paroisse Saint-Sulpice. Voir ci-dessus, p. 271.

Dr L. Lorion : *Le maréchal Suchet*, pp. 1-12, 58-66, 257-258. Fin de cet intéressant travail.

Auguste Le Sourd.

AUDE

Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne. Troisième série, tome I. Année 1924.

Chan. A. Sabarthès : *Le couvent des Clarisses de Carcassonne*, p. 40-53. Commentant des textes inédits de 1310, 1358, 1372, l'auteur précise les divers emplacements de ce monastère, à l'extérieur et à l'intérieur de la ville.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne. Tome XVI (1re partie). Année 1924.

Abbé Sigal : *Un reliquaire du Ve siècle*, p. 74-109. Il s'agit d'un *loculus* ou *memoria reliquiarum*, déposé au musée lapidaire de Narbonne, qui

a longtemps intrigué la curiosité des visiteurs. C'est un coffre à reliques, monument de l'art latin du ve siècle, imprégné d'influences byzantines. Photographies et coupe.

G. Sicard : *La châsse gothique des ss. martyrs de Caunes*, p. 110-123. L'auteur décrit d'abord la châsse en bois (0,60 × 0,37 × 0,24) construite en 1391, aujourd'hui déposée dans le Musée d'art chrétien à Saint-Just de Narbonne; puis, il fait l'historique des diverses translations des reliques qu'elle renfermait. Photographies.

Docteur Albarel : *Rabelais à Narbonne*, p. 124-130.

P. Jourda : *Le Narbonnais vu par un romancier du XVIe siècle*, p. 131-140. C'est le récit d'un certain Poissenot, à la fois réaliste et érudit, qui passa, voici plus de trois cents ans, quelques semaines à Narbonne.

Abbé Sigal : *Les « Fabri Subaediani », d'après une inscription du Musée de Narbonne*, p. 141-156. Il s'agit ici d'une véritable association, caractérisée par les mots *corpus, collegium;* lequel collège avait sa schola officielle « sub aede », c'est-à-dire établie dans les dépendances d'un local officiel.

A. Sabarthès.

HERAULT

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier

2e série, tome IX, 1er fascicule. Montpellier, 1925.

Les pages 1-152 sont consacrées aux études; les p. I-CXXVI contiennent les procès-verbaux des séances de la compagnie depuis 1919; il y a beaucoup à glaner dans ces procès-verbaux pour l'histoire religieuse.

B. Gaillard : *Sur les origines de Montpellier*, p. 1-9. L'auteur n'admet pas, et avec raison, un Montpellier carolingien. Cette ville date de la fin du xe siècle. C'est un progrès; félicitons l'auteur de ces pages intéressantes, et surtout d'avoir remonté le courant qui voulait faire de Montpellier la fille de Maguelone. A cette étude remarquable nous ferons deux réserves : 1° « Maguelone était un port, c'est-à-dire un lieu de transit ». Pourquoi ? Faisons de l'histoire, et laissons « la belle Maguelone » aux romanciers. Maguelone est inconnue aux historiens et aux géographes jusqu'au vi^e siècle de notre ère; 2° M. G. cite un acte sans date du *Cartulaire des Guillems* (édit. Germain, p. 580) qu'il place vers 987, parce qu'on y lit : *regnante Domino nostro Jesu Christo*. M. G. est disciple fidèle de dom Vaissète. L'acte est du milieu du xie siècle, ainsi qu'en témoigne l'emploi des doubles noms : *Guillelmus de Montepistellario, Raimundus de Vallauques*. Le *regnante Domino nostro Jesu Christo* a duré longtemps dans le diocèse de Maguelone. Quand nos historiens locaux voudront admettre que dans le *Cartulaire des Guillems*, sur 570 actes de 985 à 1202, une trentaine seulement portent le nom du roi de France; que le *Cartulaire de Maguelone* présente le même fait; que, en 1282, Philippe le Hardi dut prendre une ordonnance pour faire nommer le roi de France dans les actes notariés du diocèse de Maguelone, notre histoire locale aura fait quelques progrès et pris sa véritable physionomie.

Mentionnons ici la communication faite par M. l'abbé Guichard (p. LXXVI) sur les origines de la seigneurie de Montpellier aux xe et xie siècles. D'après le compte rendu, M. l'abbé G. n'aurait fait que discuter la valeur de la *scriptura antiqua* d'Arnaud de Verdale, dont il admet l'authenticité. Beaucoup de sagacité, profonde connaissance de nos *Cartulaires*.

Voici une communication des plus intéressantes sur nos origines, de M. BERTHELÉ, sur l'évêché de *Palatium* (p. XXXI). Parmi les signataires du concile d'Agde (506), on trouve un *Petrus episcopus de Palatio*. Que n'a-t-on pas dit de ce *Palatio* ? « On peut se demander, dit M. B., si ce *Palatium* n'était pas le chef-lieu de la juridiction épiscopale qui devint, plus tard, le diocèse de Maguelone », situé non loin de Lavérune (3e canton de Montpellier), tènement dénommé aujourd'hui le Pouget. Vers 1840, découverte de 5 à 600 sépultures gallo-romaines.

B. GAILLARD : *Les relations des Guillems de Montpellier avec le Saint-Siège*, p. 41-61. L'auteur nous donne en ces quelques pages un aperçu très exact des relations des seigneurs de Montpellier avec la papauté, de Guillem V et Urbain II, jusqu'à Guillem VIII et Innocent III, en mettant à profit les bulles contenues dans le *Cartulaire des Guillems* (édit. Germain). Il insiste surtout sur Guillem VIII (1172-1202) et ses relations avec Innocent III. On sait que ce seigneur avait épousé Eudoxie Comnène, qu'il répudia pour épouser Agnès de Castille. Du premier mariage était née Marie, qui fut reine d'Aragon. M. G. a traité magistralement la question du divorce et la légitimation des enfants d'Agnès, refusée par Innocent III. Nous aurions voulu qu'il insistât un peu plus sur le rôle de Guillem VIII à propos des Albigeois; quelques lignes, c'est bien peu. Pourquoi faut-il que, sur ce beau travail, nous fassions les mêmes réserves que plus haut ? Par exemple on est surpris d'y lire p. 57 : « comté de Maguelone » au XIIIe siècle, « vassalité toute honoraire », « fiefs de dévotion », expressions qui ne semblent guère conformes aux documents pontificaux et autres de nos archives des XIIe et XIIIe siècles.

Louis-J. THOMAS : *L'héritage de Guillaume de Nogaret*, p. 63-92. Tableau généalogique, p. 92. C'est, croyons-nous, un travail définitif sur la descendance de Guillaume de Nogaret, lequel est né probablement à Saint-Félix-de-Caraman (diocèse de Toulouse), vers 1260. Le plus ancien document qui fasse mention de lui à Montpellier est de 1287 : il est docteur ès lois et professeur. Après la cession de Montpellier par Bérenger Frédol à Philippe le Bel, — il y joua le principal rôle — il devint juge-mage de la sénéchaussée de Beaucaire, suivit le roi en 1295; entra au Parlement; chevalier en 1299; avait épousé Béatrix dont il eut une fille et deux enfants. Il mourut à Paris en avril 1313. Sa descendance directe s'éteignit au milieu du XIVe siècle. Quand s'acheva la première captivité de Babylone, « le petit-fils de Guillaume de Nogaret est beau-frère du pape », par son mariage avec Marie de Beaufort. Marie était nièce de Pierre Roger, qui fut Clément VI; son frère cadet Pierre Roger fut Grégoire XI.

F.-J. CAPDEVIEILLE : *Style et calcul pisan*, p. 11-40. L'auteur a inventé un système pratique pour contrôler rapidement les dates des chartes. Il en donne quelques applications à nos Cartulaires, dans lesquels il trouve quelques applications du style pisan, employé quelquefois par la chancellerie romaine.

B. GAILLARD : *Cartulaires municipaux de Montpellier et manuscrits qui en dérivent*, p. 121-132. Grand Thalamus, Livre noir et Petit Thalamas.

Prosper FALGAIROLLE : *Documents pour servir à l'histoire de l'art en Bas-Languedoc*, p. 133-152. A mentionner le contrat pour l'impression des Heures des Pénitents Blancs de Montpellier en 1654 : tirage à 200 exemplaires; prix : 700 livres.

J. ROUQUETTE.

HAUTE-LOIRE

Bulletin historique de la Société académique du Puy et de la Haute-Loire.
9e année. Le Puy, éd. Soc. Acad., 1925.

Ulysse Rouchon : *La mission du cardinal Melchior de Polignac à Rome (1724-1732)*, p. 64-82 (suite et à suivre). Documents. Relation de ce qui s'est passé, tant à Rome que de la part de M. le cardinal de Noailles sur l'affaire de la Constitution *Unigenitus* depuis l'exaltation de N. S. P. le pape Benoît XIII.

Emile Gautheron : *Etudes sur l'histoire de l'art dans la Haute-Loire. Peintres et sculpteurs du Velay*, p. 84-93. La chaire et le buffet d'orgues de Notre-Dame du Puy, de Vaneau.

Almanach de Brioude et de son arrondissement,
6e année, 1925. Brioude, impr. Watel.

Abbé Lespinasse : *Le pèlerinage de la Trinité près Montclard*, p. 149-162. Chaque année, au jour de la fête de la Sainte-Trinité, des milliers de pélerins appartenant spécialement à la classe paysanne, accourent de tous les points du département et des contrées voisines à la chapelle dite de « Dieu le Père ». L'abbé L. retrace l'historique du sanctuaire dont les plus anciennes traces remontent au XIIIe siècle. Il a dressé la liste des prieurs à dater de 1223. Bon travail.

Ulysse Rouchon.

BÉARN

BASSES-PYRENEES

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Pau.
2e série, tome XLVII. Pau, 1924.

V. Dubarat : *Histoire de l'hérésie de Béarn*, pp. 167-176, 216-222. Suite de la publication déjà signalée d'un important manuscrit sur les guerres de religion en Béarn.

G. Cadier : *Arnaud de Salettes et le psautier béarnais*, p. 139-160. Ce ministre, auteur d'une traduction béarnaise du psautier, a joué un rôle assez actif dans la diffusion, en Béarn, vers la fin du XVIe siècle, de la religion réformée.

L. Bauby : *Lettres de Mgr de Noé*, p. 121-125. Ces dernières lettres, d'une inspiration très élevée, sont tout à l'honneur du dernier évêque de Lescar.

2e série, tome XLVIII. Pau, 1925.

V. Dubarat : *Le Journal du siège de Navarrenx*, p. 41-117. C'est le compte rendu, tenu au jour le jour, des opérations qui se firent devant cette place en 1569 et qui durèrent près de trois mois : épisode intéressant des luttes entre l'armée *de protection* (catholiques) et l'armée *de secours* (protestants) sous le règne de Jeanne d'Albret.

Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays Basque.

Tome VII. Pau, 1924.

A. Pons-Devier : *Le tribunal criminel des Basses-Pyrénées et les représentants du peuple*, pp. 5-31, 81-114. L'auteur montre comment, à l'occasion surtout d'affaires religieuses, les représentants du peuple substituèrent leurs décisions arbitraires à la procédure, jugée trop indépendante, du tribunal criminel.

A. Pons-Devier : *Le gouvernement révolutionnaire et le tribunal criminel des Basses-Pyrénées*, p. 235-251. Incidents qui marquèrent la mainmise du comité du Salut Public sur les autorités constituées du département.

A. Pons-Devier : *Un drame au Palais en l'an II*, p. 321-337. Il s'agit d'un jeune ecclésiastique, chanoine d'Oloron, mais simple clerc, qui, menacé de l'échafaud, se suicida d'un coup de couteau devant ses juges.

J.-B. Laborde : *A propos du « Catéchisme à l'usage du diocèse d'Oloron »*, p. 128-139. Histoire des premiers essais d'un catéchisme diocésain, dans une contrée où les protestants avaient été les premiers à user de cette méthode de propagande religieuse.

L. Batcave : *Une requête en défense des prêtres prébendiers faux-monnayeurs de Saint-Pierre d'Orthez*, p. 115-128. D'Espagne où ils se sont enfuis après une condamnation du Tribunal civil, ces faux-monnayeurs tentent de se justifier auprès de leur évêque.

L. Batcave : *Le servage ou la questalité en Béarn*, p. 145-201. Dans cette première partie d'une étude très fouillée intéressant les institutions béarnaises du XIIIe siècle, l'auteur étudie les droits et les devoirs des diverses personnes de condition servile : censitaire, questal, botoy, sterle, donat.

J.-B. Laborde : *La société béarnaise aux XIe et XIIe siècles*, p. 209-232. Vue d'ensemble, sérieuse et précise, sur la situation religieuse : les évêques et le clergé, les hôpitaux, les monastères, les revenus ecclésiastiques.

J.-B. Laborde : *Les fors de Béarn et les cours de justice*, p. 338-350. Les évêques de la province occupaient une place de premier plan parmi les « jurats de la cour ».

J. Annat : *Une érection d'église à Vignes, en 1304*, p. 232-234. Une lettre du pape Benoît XII donne, sur la fondation de cette église, d'intéressants détails.

Société des Sciences, lettres, arts et d'études régionales de Bayonne.

Bulletin de 1924. Bayonne, Foltzer.

V. Dubarat et J.-B. Daranatz : *La mort de Roland à Roncevaux*, p. 5-46. La légende a fait de Roland un saint et un martyr; analysant les diverses données de l'abondante littérature qui intéresse ce sujet; la Chanson de Roland, la Chronique de Turpin, diverses relations italiennes parues récemment, les auteurs proposent une identification du lieu où serait mort le héros, le village d'Ibaneta; c'était aussi le sentiment de G. Paris, et de M. Bédier.

J. Annat.

COMTÉ DE FOIX

ARIEGE

Bulletin de la Société ariégeoise et de la Société des Études du Couserans.
Tome XVI, nos 6-8. Foix, 1924-1925.

Ces deux fascicules contiennent la fin des *Coutumes de Saint-Girons*, dont il a été fait un tirage à part sous ce titre :

F.-J. Samiac et F. Pasquier : *Coutumes de Saint-Girons (XIIIe, XIVe, XVIe, XVIIe siècles)*. Edition revue, annotée avec préface et table analytique. Foix, Gadrat aîné, 1925. In-8° de 174 p., plan de la ville au XVIe siècle. L'ouvrage est en vente à la librairie Gadrat, au prix de six francs.

C. Barrière-Flavy : *La seigneurie et les seigneurs de Lissac et Labatut au comté de Foix (XIIIe-XVIIIe siècles)*, pp. 165-180, 205-220, 241-259. Fin de cette étude pleine d'intérêt.

Nota. — A l'occasion de la Semaine Ariègeoise (journées des 23 et 24 sept. 1924), la Société Ariègeoise a fait éditer en une brochure à part (in-8° de 64 p., [Foix, *Gadrat*, 1925], et sous le titre général « *Aux pays de Foix et de Couserans* », le compte rendu des travaux lus dans la réunion publique. Voici le sommaire des principaux articles :

Promenade historique et archéologique au château de Foix (F. Pasquier) ; — L'Œuvre de la Société Ariègeoise (Ph. Morère) ; — Le félibrige ariégeois (Arthur Caussou) ; — Le Sédour, d'après de récentes découvertes (G. Vidal) ; — Brigandages dans le pays de Foix (1662) (Barrière-Flavy) ; — Deux gouverneurs du comté de Foix sous le Béarnais (Duc de Lévis-Mirepoix) ; — Le roi de Hollande, Louis Bonaparte, aux eaux d'Ussat (Dr Mériel) ; — Un roman inédit de Latour de Saint-Ybars (abbé Rouzaud).

Louis Blazy.

ROUSSILLON

PYRENEES-ORIENTALES

Bulletin de la Société agricole, scientifique... des Pyrénées-Orientales.
55e vol. 1915-23. Perpignan, Barrière, 1, rue des Trois-Rois, 1923.

Abbé Jean Sarrète : *Notice historique sur les prérogatives et prééminences de l'église et du clergé de Saint-Jean de Perpignan (IXe-XVIIIe siècles)*, p. 49-123. C'est d'après de très anciens manuscrits, recueillis en 1712, mais aujourd'hui perdus, un abrégé historique des anciennes et nouvelles églises de Saint-Jean de Perpignan, de sa communauté ecclésiastique et de leurs privilèges, avec un mémoire justificatif.

Ruscino, Revue d'archéologie et d'histoire du Roussillon.
14e année, 1924. Perpignan, Barrière et Cie, 1924.

Henry Aragon : *Louis XIV et l'amour de la guerre, d'après des lettres de cachet inédites*, p. 5-99.

R. de LACVIVIER : *Mémoires de M. R., 1714-1823*, p. 115-151, où sont particulièrement signalés les actes de vandalisme exercés, dans les églises du Roussillon, par les troupes de Napoléon, à leur retour d'Espagne, troupes composées surtout d'officiers saxons, westphaliens, protestants et franc-maçons.

Abbé Jean SARRÈTE : *Prérogatives, droits et revenus de l'évêché d'Elne-Perpignan, d'après deux documents inédits de Mgr de Cardevac de Gouy d'Havrincourt, évêque d'Elne-Perpignan (1758)*, p. 153-240. Etude concernant les revenus dudit évêché depuis ses origines jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

Revue historique et littéraire du diocèse de Perpignan.

Tome IV, 1924. Perpignan, Barrière et Cie, 1924.

Abbé J. GIRALT : *Les saints Cosme et Damien*, patrons [principaux] *de Serdinya* et [votifs] *d'Argelès*, p. 4-6. Le culte de ces deux saints médecins prit naissance dans ces localités à l'occasion de la peste, en 1652. — *La famille d'Inès de Ilar*, p. 34-38, qui a servi de thème à l'*Infante* de Louis Bertrand.

Abbé Jean CAPEILLE : *Les anciens monastères de Perpignan : la Merci ou Saint-Martin (1227-1793)*, pp. 44-48, 61-63, 73-80; — *Les chanoinesses de Saint-Sauveur (vers 1230-1793)*, pp. 88-95, 103-111, vouées à l'enseignement des jeunes filles; — *Les Dominicains (1244-1791)*, pp. 132-138, 153-158, 166-170, 181-188.

Abbé Jean SARRÈTE : *Le bas-relief funéraire du chanoine Bérenger de Palma* (m. 1291), *à Perpignan*, pp. 99-102, 121-126. Iconographie critique de ce monument historique.

Abbé Martin JAMPY, *Le trésor de l'église de Casteill*, p. 114-120, près Vernet-les-Bains, provenant de l'abbaye de Saint-Martin du Canigou. — *Le cloître de l'abbaye de Saint-Martin du Canigou*, pp. 143-148, 162-165, 175-181 (à suivre). Récemment reconstitué par Mgr de Carsalade du Pont et par les Beaux-Arts.

Raymond de LACVIVIER : *A propos d'un mot*, p. 160-162, catalan *cynet* ou *sinet* (XVe s.), abréviatif de *synode*.

Bulletin paroissial du Boulou, 1924.

Description en catalan du XVIe siècle de l'ancien rétable du maître-autel de l'église du Boulou, p. 170-172. Texte du contrat par lequel Jean Renyo s'engageait, en 1540, à peindre, pour la dite église, les mystères joyeux de la sainte Vierge sur les volets d'un triptyque gothique, aujourd'hui disparu.

Jean SARRÈTE.

REVUE DES PERIODIQUES

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.

Tome LXXXV. Année 1924, Paris, Picard.

Ferdinand Lot : *Les Tributs aux Normands et l'Eglise de France au IXe siècle*, p. 58 à 78. Le seul tribut envisagé ici est celui de mai ou juin 877 qui fut payé par la « France » d'alors et la Bourgogne. s'éleva à la somme de 5.000 livres d'argent au poids des Normands. Etant donné ce que dut payer chaque sorte de manse, le total paraît singulièrement faible. Après évaluation du nombre et du revenu des manses qui se trouvaient dans les pays imposés, M. Lot conclut que la charge du tribut pesa seulement sur les terres des monastères concédés en bénéfice par le roi. Le clergé séculier ayant dû verser par tête de prêtre et les trésors des évêchés ayant été mis à contribution, c'est l'Eglise qui, seule ou presque seule, fut frappée pour acquitter le tribut de 877.

Robert Barroux : *Procès des évêques de Mende avec la royauté (1336-1369) au sujet de la réparation du port d'Aigues-Mortes*, p. 79 à 109. En 1336, le Gévaudan fut frappé par l'administration royale, comme partie intégrante de la sénéchaussée de Beaucaire, d'un impôt destiné à la réparation du port d'Aigues-Mortes. Comme cette imposition était contraire aux dispositions du traité de paréage conclu, en 1307, entre le roi de France et l'évêque de Mende, celui-ci protesta. Les sommes furent perçues, mais l'affaire fut portée devant la Cour du roi. Elle traîna en longueur jusqu'au jour, où l'entremise du pape Urbain V, très dévoué à son Gévaudan natal, la fit résoudre. En août 1369, des lettres-patentes énonçaient un arrêt du Parlement de Paris annulant toutes les mesures prises par les officiers et agents royaux au préjudice de l'évêque et de ses sujets.

Clovis Brunel : *Un plan de sermon de saint Vincent Ferrier*, p. 110 à 117. Plan d'un sermon que le saint dut prêcher à Belley en 1404. Il y emploie tour à tour le latin et le catalan.

André Courtet.

Bulletin Monumental, 1924.

Jean Vallery-Radot : *L'église Saint-Ours de Loches*, p. 5-40. Un texte particulièrement intéressant de la *Chronique de Notre-Dame de Loches* permet de dater antérieurement à 1168 les importants travaux au cours desquels la nef fut couverte des deux pyramides creuses remplacées de nos jours. Le chœur et le transept sont eux-mêmes antérieurs à ces travaux. Quant au clocher-porche, on doit l'attribuer au xie siècle. Il faut rattacher à la famille des églises à coupoles, ce monument original qui, d'autre part, offre par certaines particularités de son plan, des analogies frappantes avec quelques églises romanes du Berri. Enfin la sculpture du portail est nettement poitevine. Saint-Ours de Loches offre donc

le curieux spécimen d'un édifice dans lequel se sont fondues les influences les plus diverses.

J. Béreux et A. Robert : *L'église d'Attichy (Oise)*, p. 41-68. De récents travaux exécutés aux toitures de l'édifice ont mis à jour un ensemble important de fenêtres et de sculptures, restes d'une église romane demeurée inconnue jusqu'à présent, dont les auteurs tentent la restitution. Ils décrivent, en outre, les modifications survenues à cette église depuis la fin du xve siècle jusqu'à nos jours et terminent par l'étude de très beaux fonts baptismaux datant du milieu du xiiie siècle.

René Fage : *L'église de Meymac et les singularités de son plan*, p. 69-89. La déviation de l'axe des absides et de l'axe du transept de cette église limousine pose un problème. Les solutions proposées jusqu'ici ne satisfont pas l'auteur qui demeure sur la réserve.

P. des Chaumes : *Les triforiums de la cathédrale de Bourges*, p. 91-102. Remarques sur l'absence de décor du triforium du chœur et la riche ornementation du triforium de la nef.

André Philippe : *Les armoires eucharistiques dans l'est de la France, et particulièrement dans les Vosges*, p. 103-126. Classement de ces petits monuments. Description des portes qui les ferment.

Marcel Aubert : *Une nouvelle sculpture bourguignonne au Musée du Louvre*, p. 127-132. Identification de la tête du Louvre avec celle du Saint-Pierre du tombeau de Lazare de la cathédrale d'Autun.

Marguerite Charageat : *Croix de carrefour et ouradours en Limousin*, p. 133-140. Les croix de carrefour se sont substituées à des monuments du culte païen. Quant au terme d'ouradour, par lequel on désigne encore actuellement un carrefour en Limousin, il semble prouver qu'on avait l'habitude d'élever, au croisement des chemins, des chapelles semblables à celles que l'on retrouve encore dans quelques cimetières limousins.

Deshoulières : *Les astragales romans et gothiques*, p. 225-244. Etude archéologique de ces moulures. Précieux éléments que cette étude apporte dans la solution du problème de la date des édifices.

J. Formigé : *L'église Notre-Dame de Die (Drôme)*, p. 245-262. Sa nef unique se faisait remarquer par l'audace de ses voûtes datant du xiie siècle, qui franchissaient un vide de 15 m. 34. Démolies en 1568 elles furent maladroitement reconstruites en 1673.

E. Lambert : *L'architecture bourguignonne et la cathédrale d'Avila*, p. 263-292. Hypothèse de l'auteur sur l'influence exercée par la nef de Vézelay non seulement sur certaines églises romanes de la Bourgogne, mais encore sur les premières églises gothiques de cette province. L'étude du chœur gothique de la Madeleine lui permet d'établir des rapprochements fort concluants avec le chœur de la cathédrale d'Avila, qui reproduit, notamment dans la plantation des piles, les mêmes erreurs qui existent dans l'abbatiale de Vézelay. En outre l'architecte d'Avila a combiné le double déambulatoire de Saint-Denis avec certaines particularités du plan cistercien. Si la nef de San Pedro d'Avila est une copie réduite et simplifiée de celle de Vézelay, la nef de la cathédrale de la même ville ainsi que le porche qui devait la précéder « se rattachent jusque dans les détails aux monuments dont la création appartient en propre à la Bourgogne ».

Jean Vallery-Radot : *Remarques sur le style des églises des Andelys*, p. 293-303. Recherches des éléments constitutifs des deux styles, ou pour mieux dire, du style franco-normand, qui caractérise ces édifices. Ce style très particulier n'eut qu'une durée éphémère; il eut seulement le temps de s'épanouir entre l'importation des modèles français en Normandie,

qui commence dans la seconde moitié du XIIe siècle, et l'apogée du style gothique normand réalisée dans le courant du siècle suivant.

Roger GRAND : *Les chaires à prêcher au dehors des églises*, p. 305-325. On ne connaît pas d'exemple de chaires en France avant la fin du XVe siècle. Les chaires à l'extérieur des églises se localisent surtout en Bretagne à partir de cette époque. Enumération, description et classification de ces édicules dont il existe plusieurs types, calvaires-prêchoirs, etc.

Georges SERVIÈRES : *L'ornementation des lutrins*, p. 349-395. Etude des différentes formes données aux lutrins depuis le Moyen âge jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Jean VALLERY-RADOT.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français.

63e année, 1924. Paris, Fischbacher.

Ch. BOST : *La conversion de Pierre de Claris, abbé de Florian (1716)*, p. 33-45. D'après le *Triomphe de la religion réformée*, ouvrage anonyme attribué à P. de Claris, de la famille de Florian, grand-oncle du fabuliste. L'abbé, curé de Campagne, puis de Saint-Jean de Crieulon dans le Gard, homme de zèle ingénieux, actif, verse dans le jansénisme et, par dépit de la bulle *Unigenitus*, passe au protestantisme pour finir ses jours comme pasteur à Londres.

E. RODOCANACHI : *Intervention, à l'instigation des papes Pie IV et Pie V, de la commune de Rome dans les guerres de religion*, p. 113-116. Le peuple romain, à la prière de Pie IV, fournit à Charles IX, en 1562, un secours de 40.000 écus; et, sur un pressant appel de Pie V, en novembre 1567, un autre don de 100.000 écus, lequel servit à l'expédition d'une armée de 6.000 hommes. Ces faits viennent en complément à la thèse de M. Hirschauer sur *la Politique de saint Pie V en France* (Paris, 1922), ouvrage qui réfute, par avance, l'assertion hasardée que M. Weiss a produite contre la papauté en octroyant l'estampille à l'article de M. Rodocanachi (voir p. 113, note 1).

P. BEUZART : *Les fugitifs protestants devant le parlement de Flandre depuis la Révocation jusqu'à la mort de Louis XIV*, pp. 173-144, 331-340. Le parlement de Flandre qui siégeait à l'origine à Tournai fut transféré à Douai en 1714. Ses archives conservent, pour les années 1686 à 1704, toute une série de procès intentés à des fugitifs arrêtés à la frontière et accusés de sortir de France sans l'autorisation royale. Les sentences mentionnent 289 accusés, dont 25 catholiques qui avaient favorisé l'évasion de protestants. De ce nombre 68 sur 135 furent condamnés aux galères à perpétuité, notamment Jacques Chabot, curé de Boué (arr. de Vervins), « convaincu d'avoir contribué à l'évasion de la dame Joncquière, de sa fille aînée et de la demoiselle de Sablière, religionnaires » (27 juin 1686).

N. WEISS : *Les églises de Gabre et de Montauban en 1596*, p. 324-326. D'après deux extraits du registre du Consistoire de Montauban, le premier, du 17 juillet 1596, mentionnant l'organisation de l'église réformée de Gabre, en la vicomté de Couserans, (et non pas Conserans) ; le second, du 17 avril 1596, portant à 4.380 le nombre des calvinistes de Montauban qui participèrent à la cène.

Victor CARRIÈRE.

Études Carmélitaines.

Années 1911 à 1924. Petit Castelet-Tarascon (Bouches-du-Rhône).

P. Marie-Joseph du Sacré-Cœur : *L'église des Carmes déchaussées. rue de Vaugirard, 74, à Paris, dédiée en 1625* (an. 1911, p. 88). Elle est la première église de France consacrée à saint Joseph.

Notes documentaires sur les Carmes et les Carmélites martyrs durant la période révolutionnaire (an. 1912, p. 179-197; an. 1913, pp. 55-91, 263-279, 355-364; an. 1914, pp. 115-118, 279-287). Pendant la Révolution, un grand Carme (le P. Pannetier, de Bordeaux), une Carmélite déchaussée (sœur Madeleine de la Croix, de Lyon), et sept carmes déchaussés français furent guillotinés ou fusillés; neuf grands Carmes et onze Carmes déchaussés moururent sur les pontons.

P. Antoine de la Présentation : *Monographie du couvent des grands-carmes de la réforme de Touraine, à Tours* (an. 1912, p. 371-389). Fondé en 1285, et détruit en 1791. Il ne reste plus que l'église dédiée à saint Saturnin.

P. Marie-Joseph du Sacré-Cœur : *Documents sur la vie du bienheureux Denys de la Nativité* (an. 1912, p. 426-442). Carme déchaussé né à Honfleur, martyrisé à Atchîn (Sumatra), en 1638.

PP. Henry de la Sainte-Famille et Louis de la Mère des Douleurs : *Vie du bienheureux martyr Denys de la Nativité* (an. 1913, pp. 215-224; 387-397; an. 1914, p. 362-377; an. 1920, p. 69-85; an. 1921, pp. 46-61; 146-168; an. 1922, pp. 18-49; 186-205). D'après les pièces du procès de béatification et autres documents originaux.

P. Marie-Joseph du Sacré-Cœur : *Notice sur Mgr Du Lau, archevêque d'Arles, et les martyrs massacrés à Paris..., rue de Vaugirard, 74* (an. 1913, p. 339-354).

— *Saint Louis fonde le premier couvent des Carmes à Paris, au faubourg Saint-Paul* (an. 1913, p. 398-407). Transféré au collège de Dace et détruit en 1811, à l'emplacement du marché actuel de la place Maubert.

— *Historique du couvent des Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard, 74, à Paris* (an. 1913, p. 171-199). Depuis sa fondation jusqu'à son occupation par l'Institut catholique.

— *La fameuse Bibliothèque des Carmes de la rue de Vaugirard* (an. 1912, p. 294-298; an. 1913, p. 193-194). Le catalogue des imprimés mentionne 18.181 vol. pour les XVIIe et XVIIIe siècles. Celui des manuscrits, 279, dont un ms. de la bibliothèque de Charles V. Le tout aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal.

— *La Mission des Carmes déchaussés à Bagdad et l'influence française en Orient* (an. 1913, p. 293-317). Tiré à part.

P. Louis de Sainte-Thérèse : *Les Carmes déchaussés de la province de Paris entreprennent, en 1644, de prêcher la foi dans la Hollande hérétique* (an. 1913, p. 570-591; an. 1914, pp. 51-74, 205-224, 390-406). Avec l'appui de la royauté.

P. Marie-Joseph du Sacré-Cœur : *L'idée de patrie en France avant sainte Jeanne d'Arc* (an. 1920, p. 249-255). D'après le P. Denifle.

Ch. de Beaurepaire : *Les fondations pieuses du duc de Bedford à Rouen* (an. 1912, p. 249-262). Attestent la foi et la piété du politique anglais, persécuteur de Jeanne d'Arc.

P. Marie-Joseph du Sacré-Cœur : *La désolation des églises, monastères, hôpitaux en France et, en particulier, des couvents des grands carmes pendant la guerre de Cent Ans et les guerres de religion* (an. 1924,

pp. 61-85, 344-361), à suivre. L'auteur utilise, pour la première partie, la seule encore traitée, l'ouvrage du P. Denifle.

— *Documents sur les Missions des Carmes déchaussés français en Orient* (an. 1921, p. 63-74). Indication des sources à consulter.

— *Part que les Carmes déchaussés ont eue dans la fondation du séminaire des Missions étrangères* (an. 1921, p. 224-229). Donation de Mgr du Val, carme déchaussé, évêque de Babylone.

— *Histoire de l'établissement des Carmélites en France au XVIIe siècle* (an. 1922, p. 171-172). On trouvera différentes notes sur le même sujet dans le volume de l'année 1921, p. 93-97.

Les Carmes déchaussés n'ont jamais versé dans le jansénisme (an. 1920, p. 195-248). Contre Faillon, auteur d'une *Vie* de M. Olier, contre Rorhbacher, l'abbé Houssaye, et autres.

— *Défense du thomisme contre le jansénisme* (an. 1921, p. 1-7). Suite du précédent article. Fénelon dénonce les Carmes comme jansénistes à cause de leur thomisme. Son *Mémoire* de 1705. Cette accusation est chimérique. Nombre de Carmes ont écrit contre cette hérésie; aucun n'a publié d'ouvrages pour la soutenir; aucun ne figure parmi les appelants de la bulle *Unigenitus*.

P. Louis de Sainte-Thérèse : *Histoire de la mission d'Alep* (an 1921, p. 169-215; an. 1922, pp. 50-74; 206-237). Fondée en 1627, Louis XIII et ses successeurs prennent la mission sous leur protection; épreuves des missionnaires.

P. Anselme de l'Annonciation : *Relation de l'état de la mission d'Alep et de celle de Syrie en 1657* (an. 1924, p. 30-60).

Le « *Diario d'Alep* » *ou Journal de la Mission de 1669 à 1819* (an. 1924, p. 375-411), à suivre. Document.

P. Marie-Joseph du Sacré-Cœur, C. D.

PERIODIQUES DOMINICAINS

L'Année Dominicaine.

Tomes LX-LXI. Paris, 222, Faubourg Saint-Honoré, 1924-1925.

M.-D. Constant, O. P. : *Les autels du Rosaire dans le diocèse de Quimper* (t. LX, p. 435-445). Inventaire détaillé des autels consacrés à la Vierge du Rosaire, des tableaux, des vitraux, des statues manifestant l'épanouissement de cette dévotion dans le diocèse de Quimper.

J. Eisenmenger, O.-P. : *Le T. R. P. Galland* (t. LXI, p. 7-18). Notice biographique de ce religieux (1853-1924), qui fut supérieur de la mission de Mossoul et exerça une profonde influence religieuse en Orient.

Abbé Grégoire : *Histoire des Dominicains de Nantes (1228-1791)* (t. LXI, pp. 80-92, 113-124, 201-207).

M. C. de Ganay : *La courte et admirable vie de sœur Rose de Sainte-Marie Chériot, de la fraternité de Saint-Jacques de Paris (1652-1676)*. Note biographique, d'après une vie manuscrite, adressée au Prieur de Saint-Jacques en 1677.

Revue des Jeunes.

Tomes XLII-XLIV. Paris, 3, rue de Luynes, 1924-1925.

H.-D. Noble, O. P. : *La formation intellectuelle du P. Lacordaire* (10 oct. 1924, p. 27-36). *Le Père Lacordaire et la philosophie de Lamen-*

nais (10 nov. 1924, p. 238-246). *L'apologétique de Lacordaire* (10 mai 1925, p. 247-255).

La Vie spirituelle.

Tome XII. Saint-Maximin (Var). 1925.

F. Cazes, O. P. : *L'abbé Emprin et l'œuvre de la Maison de la Charité à Montpellier* (mai 1925, p. 145-178). En attendant une « vie » de l'abbé Emprin (m. 1902), on fait connaître l'âme de cet admirable prêtre et en particulier les formes sociales d'apostolat qu'il a créées, et qui sont si bien adaptées aux besoins spéciaux de notre époque.

M.-D. Chenu, O. P.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. Maurice LAVANOUX [563], architecte, 23th Street Jackson Heights, 118, New-York City (Etats-Unis d'Amérique), présenté par M. Carrière.

S. Gr. Mgr Olivier-Marie de DURFORT DE CIVRAC DE LORGES [564], évêque de Poitiers (Vienne), présenté par M. le comte J. de La Monneraye.

Tableau d'honneur.

Notre confrère, S. Gr. Mgr JULIEN, évêque d'Arras, a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. Paul Cambon, le 14 mars 1925. Ainsi hommage et justice ont été rendus à un grand et bienfaisant labeur. C'est dans le domaine des sciences dites sociales que la maîtrise du nouvel académicien s'est particulièrement affirmée. Les questions d'éducation, l'organisation de la famille, celle de la profession, les rapports généraux du droit et de la morale ont tour à tour sollicité et longuement retenu son attention.

Pour marquer l'importance de l'œuvre brillante de Mgr Julien, il suffira de rappeler ici quelques-uns de ses ouvrages les plus connus tels *Du berceau à l'école; Bossuet et les Protestants; Les Etudes classiques et l'encombrement des carrières; Le Devoir civique; L'Evangile nécessaire à l'ordre social; Le Prêtre* paru tout récemment.

Ce qui augmente la portée de l'œuvre de Mgr Julien et lui donne son essentielle caractéristique, c'est d'être le témoignage écrit d'une existence sacerdotale mise au service des principes qui dominent cette œuvre. Au même titre que ses mandements célèbres, les ouvrages de l'évêque d'Arras apparaissent en effet comme une sorte de codification des données recueillies par l'expérience du dévoué pasteur des âmes.

⁂ Cinq de nos sociétaires ou collaborateurs ont été promus chevalier de la Légion d'honneur : M. le chanoine Charles URBAIN, membre du Conseil de notre Société, et M. Jules VIARD, conservateur adjoint aux Archives nationales (Décret du 3 avril 1925) ; — M. Alfred PÉREIRE, secrétaire général de la « Société des Amis de la Bibliothèque nationale et des grandes Bibliothèques de France » (Décret du 21 mai 1925) ; — M. Georges BOURGIN, archiviste aux Archives nationales (Décret du 20 juin 1925) ; — M. Georges GOYAU, de l'Académie française et membre du Conseil de notre Société (Décret du 10 juillet 1925).

⁂ Par arrêté ministériel du 10 août 1924, nos deux confrères M. André RHEIN, archiviste-paléographe, et M. Géraud LAVERGNE, archiviste départemental de la Dordogne, ont été nommés officiers d'Académie.

⁂ Notre confrère, M. le chanoine François GAQUÈRE, professeur à l'institution Saint-Vaast de Béthune, a été reçu docteur ès lettres en Sorbonne,

le 22 avril 1925, avec mention « très honorable ». La thèse principale est intitulée : *La vie et les œuvres de Claude Fleury (1640-1723)* ; la thèse complémentaire : *Dialogues de Claude Fleury sur l'éloquence judiciaire (1664)*.

Notre collaborateur, M. Louis VILLAT, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, a soutenu ses thèses de doctorat ès lettres en Sorbonne le 21 janvier 1925. Le sujet choisi était : *La Corse de 1768 à 1789*. Thèse principale : *La réduction à l'obéissance*. Thèse complémentaire : *Le « despotisme éclairé » et le don de la Corse à la France*. M. Villat a été déclaré digne du grade de docteur avec mention « très honorable ».

⁂ L'Académie française a décerné, en 1924, sur le prix Montyon, une récompense de 1.000 francs à notre confrère S. Gr. Mgr CLÉMENT, évêque de Monaco, pour sa *Vie du Cardinal Richard*. — En 1925, elle a accordé sur le même prix Montyon une récompense de 500 francs à notre collaborateur M. Léon MIROT, archiviste aux Archives nationales, pour son travail sur *Roger de Piles;* sur le prix Marcelin-Guérin, 1.000 francs à M. Albert DUFOURCQ, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux et membre de notre Conseil d'administration, pour son *Histoire ancienne de l'Eglise*, et 500 francs à notre collaborateur M. l'abbé Camille BELMON, professeur au grand séminaire de Rodez, pour son livre sur *Le bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez, 1460-1529*. — Le prix du baron de Courcel (2.400 francs) a été donné à notre collaborateur M. Léon LEVILLAIN, professeur d'histoire au lycée Janson de Sailly, pour ses *Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*. — Enfin notre confrère, M. l'abbé Eutrope CHARDAVOINE s'est vu attribuer par la même académie une médaille de vermeil du Prix de la langue française à l'étranger pour son *Annuaire pontifical catholique*.

⁂ A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 23 mai 1924, notre collaborateur M. Jules VIARD, éditeur des *Grandes Chroniques de France*, a obtenu une troisième médaille au Concours des Antiquités nationales de la France.

En 1924 également, l'Académie des sciences morales et politiques a accordé une mention honorable sur le prix Michel Perret à notre collaborateur M. Pierre de VAISSIÈRES, archiviste aux Archives nationales, pour son livre intitulé : *Un grand procès sous Richelieu : l'affaire du maréchal de Marillac;* elle a, de plus, décerné le prix Kœnigswarter (1.500 fr.) à M. Emile CHÉNON, professeur à la Faculté de droit de Paris et membre du Conseil de notre Société, pour son ouvrage sur *Les jours du Berry au Parlement de Paris (1255-1328)*. — En 1925, le 10 octobre, la même Académie a accordé une récompense de 1.000 francs sur le prix Drouyn de Lhuys, à notre confrère Mgr Joseph ROSEROT DE MELIN, vicaire général de Mgr Rémond, pour sa thèse de doctorat ès lettres sur *Antonio Caracciolo, évêque de Troyes (1515-1570)*.

A propos de la Passion de sainte Reine.

M. VERDIN a fait, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 25 avril 1925, une communication sur un manuscrit inédit de la Passion de sainte Reine, patronne d'Alesia, récit qui, sauf les changements de noms, est une simple transposition de la Passion d'une sainte grecque d'Asie-Mineure, sainte Marine. Le document, d'ailleurs incomplet, qui est conservé à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier,

remonte au VIIIe siècle, ce qui reporte à une date antérieure la supercherie du pseudo Théophile, « auteur » de la Passion en question. M. Verdin, qui tient pour très douteuse l'existence de sainte Reine, comme de maints autres saints de la région, se demande s'il ne faut pas chercher l'origine de son culte dans celui de Junon qui était adorée à Alesia sous le vocable de *Juno Regina*. Il conclut, en ce qui concerne la Passion elle-même, qu'il n'y a pas lieu d'être sévère pour nos pères, qui cherchaient dans ces récits hagiographiques un sujet d'édification plutôt qu'un témoignage historique.

M. S. Reinach signale qu'à l'époque où se placerait le martyre (IIIe s.), les fouilles d'Alesia n'ont fourni aucune trace d'existence du culte chrétien.

M. C. Jullian tire du fait qu'il s'agit d'une traduction littérale cette conclusion que le récit ne prouve rien sur l'usage en Gaule du supplice infligé à la sainte.

M. M. Prou estime que la non existence d'une sainte Reine n'est nullement établie par l'absence de reliques. Pas plus que pour saint Savinien de Troyes auquel M. V. a fait allusion et bien d'autres, on n'est en droit d'affirmer qu'elle ait été inventée de toutes pièces.

M. Ferdinand Lot exprime des réserves de principe sur la date à laquelle M. Verdin place la supercherie du pseudo Théophile (750 environ). A cette époque, les moines francs ne s'intéressaient pas au grec qu'ils ignoraient. La traduction s'explique beaucoup mieux au IXe siècle, à l'époque de Louis le Débonnaire, par exemple. Le manuscrit est-il bien du VIIIe siècle ?

F. R.

Gui de Chartres, abbé de Saint-Denis.

Dans la séance du vendredi 8 mai 1925, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Omont a donné lecture d'une notice sur Gui de Chartres, abbé de Saint-Denis de 1320 à 1342, et sur son *Sanctilogicum sive Speculum legendarum* auquel les bibliographes ecclésiastiques n'avaient jusqu'ici consacré que quelques lignes. Les chanoines de Saint-Victor, au XVe siècle, en avaient fait exécuter une copie en deux gros volumes, dont l'un est à la Mazarine et l'autre à la Bibliothèque nationale.

TABLE DU TOME XI

ARTICLES

BRUTAILS (J.-A.). Comment il ne faut pas rédiger une monographie d'église ..... 157 à 166

CARRIÈRE (Victor). Les Epreuves de l'Eglise de France au XVIe siècle. I. Le Saccagement des Eglises ..... 167 à 201
II. Les Aliénations du Temporel ecclésiastique. 332 à 362

DEGERT (Antoine). Saint Vincent de Paul et les Petites Ecoles ..... 363 à 381

FOUQUERAY (H.). S. J. Le P. Cheminot et le duc Charles IV de Lorraine ..... 453 à 470

GLORIEUX (P.). Prélats français contre Religieux mendiants. Autour de la bulle : « Ad fructus uberes » (1281-1290) ..... 309 à 331, 471 à 495

LAVAQUERY (E.). Les Sources manuscrites de l'histoire religieuse de la France aux Archives des Affaires étrangères ..... 53 à 72

MARCEL (Louis). La Mort de Diderot d'après des documents inédits ..... 25 à 52, 202 à 226

WAQUET (Henri). Les Archives départementales, communales, hospitalières et privées ..... 496 à 528

BULLETIN CRITIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

AIGRAIN (R.), Voir BAUDRILLART.

ALENÇON (P. Edouard). La vie et l'œuvre du P. Jean-Baptiste de Chémery [Th. Malley] 412

Almanach catholique français pour 1925 [M. Rousset] 112

AMANN (E.). Dictionnaire de théologie catholique. Fasc. LIX (2e partie)-LXIV. Isaac-Jeûne. Tome VIII, col. 1-1418 [H.-X. Arquillière] 95

ANDOYER (Pierre), Voir HANOTAUX.

Annuaire catholique des Alpes-Maritimes [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 575

Annuaire pontifical catholique, 1925 [Th. Malley] 305

AUBERT (Marcel). L'art religieux en Rhénanie [J. Vallery-Radot] 243
BAINVILLE (J.). Histoire de France [P. Richard] 388
BAUDRILLART (Mgr Alfred), R. AIGRAIN, P. RICHARD et U. ROUZIÈS. Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques. Fasc. XVII-XVIII. Arabie-Arfons, col. 1185-1670 [H. Waquet] 94
BESSE (Dom), O. S. B. Le Tombeau de saint Martin de Tours [R. Aigrain] 395
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Catalogue des manuscrits de la collection des Mélanges de Colbert, par Paul-M. BONDOIS. Tome II (nos 344-424) et table alphabétique [R. N. S.] . . . 92
BLOCH (Marc). Les rois thaumaturges. Etude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre [E. Jordan] 230
BOISSONNADE (P.). Le Travail dans l'Europe chrétienne au Moyen Age (ve-xie siècles). — Du nouveau sur la chanson de Roland [R. Aigrain] 73
BONDOIS (Paul-M.), Voir BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.
BOÜARD (Alain de), Voir PROU.
BOURDALOUE. Œuvres complètes, édition critique par l'abbé Eugène GRISELLE. T. II [H. Waquet] 403
BOURNET (Abbé Léon). La Querelle janséniste [J. Carreyre]. 101
BOSSUET. Correspondance. Nouvelle édition par Ch. URBAIN et E. LÉVÊQUE. Tome XIV (nov. 1702-avril 1704 et supplément) [J. Dagens] 255
BRÉHIER (Louis). Histoire anonyme de la Première croisade, éditée et annotée [H. Waquet] 402
CABROL (Dom F.) et Dom H. LECLERCQ. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fasc. LVI-LXV : G-Hérode. Tome VI, col. 1-2352 [M. Aubert] . . . . 92 et 409
CARRÈRE (Jean). Le Pape [M. Rousset] 96
CARREYRE (J.), Voir MOURRET (F.).
CAULLERY (Maurice), Voir HANOTAUX.
CHAVENET (L'abbé Louis), Voir de FONT-RÉAULX.
CHOMTON (Abbé L.). Saint-Bénigne de Dijon. Les cinq basiliques [J. Vallery-Radot] 259
CHRISTIANI (Abbé L.). Naturalisme et laïcisme [M. Rousset]. 99
CLÉMENT (Abbé Maurice). Vie du cardinal Richard, archevêque de Paris [V. Bucaille] 89
CLERC (Chanoine H.). Le chef de sainte Elisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe, à l'archevêché de Besançon [M. P.] 110
— Les « Casati » de l'église Saint-Etienne de Besançon [M. Pigallet] 105
COLLINS (Ross William). Catholicism and the Second French Republic (1848-1852) [P. Dudon] 258
COLSON (Albert), Voir HANOTAUX.
Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres (La) [J.-B. Sabrié] 110

DAVID (Joseph). Les routes de l'art roman. Notes sur la sculpture chrétienne au XIIe siècle dans la vallée du Rhône [M. Aubert] 93
— Laval-Saint-Etienne. La chapelle des Aleman et la Vierge au manteau [M. A.] 94
DELSART (H.-M.). Marguerite d'Arbouze, abbesse du Val-de-Grâce (1580-1626) [P. Richard] 84
DERMENGHEM (Emile), Voir J. de MAISTRE.
DESTREZ (Lucien). Les Augustines de Cambrai [E. Vansteenberghe] 416
— Notre-Dame de la Treille, patronne de la ville et du diocèse de Lille [E. Vansteenberghe] 418
DUBRUEL (Le P. Marc). Saint Thomas d'Aquin apologiste de l'état religieux [M. Rousset] 257
DUFOURCQ (Albert). Les religions païennes et la religion juive comparées (Histoire ancienne de l'Eglise. I) [A. Cuny] .. 529
DUINE (F.). La Mennais. Sa vie, ses idées, ses ouvrages, d'après les sources imprimées et les documents inédits [P. Dudon] 394
DUMAS (A.), Voir FLEURY (G.).
DUSAUTOIR (Abbé A.). Saint Omer, apôtre de la Morinie et ses successeurs sur les sièges épiscopaux de Thérouanne, de Saint-Omer et d'Arras [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] ... 268
FABRY (Charles), Voir HANOTAUX.
FAZY (Max). Catalogue des actes concernant l'histoire du Bourbonnais jusqu'au milieu du XIIIe siècle, accompagné du Regeste des documents narratifs. — Histoire des sires de Bourbon jusqu'à la mort d'Archambaud VIII (1249) et de la formation territoriale du Bourbonnais [J. de Font-Réaulx] 236
FAUCHER (Benjamin). Les registres de l'état civil protestant en France, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours [A. Courtet] 111
FESTIAC (J. de). Les lettres de noblesse des ostensions en Limousin. 1925. Aureil. Son passé et ses saints [Th. Malley] 576
FLEURY (G.) et A. DUMAS. Sources de l'histoire de l'ancienne Université d'Aix [P. Deslandres] 254
FLICHE (Augustin). Aigues-Mortes et Saint-Gilles [J. Vallery-Radot] 565
— La Réforme grégorienne. Tome Ier, Formation des idées grégoriennes [J. Rousset] 382
FONT-RÉAULX (Jacques de). Notice sur Mgr Charles-Félix Bellet, ancien président de la Société d'archéologie de la Drôme. Bibliographie par l'abbé Louis CHAVANET [P. Piétresson de Saint-Aubin] 569
Frères des Ecoles chrétiennes (Les) [J.-B. Sabrié] 109
GAILLARD DE CHAMPRIS. Monseigneur de Montmorency-Laval, premier évêque de la Nouvelle-France [H. Bourde de la Rogerie] 264

GAINAL DE SÉRÉZIN (A.). Le prieuré de N.-D. de Linon en Dauphiné [R.-N. Sauvage] 415
GASC-DESFOSSÉS (Edouard). La Révolution française. I. L'Agonie de l'Ancien Régime [E. Lavaquery] 102
GÉROLD (Ch.-Th.). La Faculté de théologie et le Séminaire protestant de Strasbourg (1803-1872) [P. Dudon] 258
GORCE (Mathieu-Maxime). Saint Vincent Ferrier (1350-1419) [L. Royer] 262
GOYAU (Georges). Frédéric Ozanam [L. Villat] 568
— Une épopée mystique. Les origines religieuses du Canada [H. Bourde de la Rogerie] 241
GRISELLE (L'Abbé Eugène), Voir BOURDALOUE.
GUÉNIN (G.) et J. NOUAILLAC. L'Histoire d'après les témoignages des contemporains. Le Consulat, l'Empire et la Restauration (1800-1830). Lectures historiques [J. de la Monneraye] 405
HANOTAUX (Gabriel). Histoire de la Nation française. Tome XIV. Histoire des Sciences en France. Mathématiques, Mécanique, Astronomie, par Henri ANDOYER et Pierre HUMBERT; Physique, par Charles FABRY; Chimie, par Albert COLSON. Introduction par Emile PICARD [J. L.] 391
— Tome XV : Histoire des Sciences en France. Deuxième volume : Sciences biologiques, par Maurice CAULLERY; Philosophie, par René LOTE [F. J. L.] 552
HARISPE (Pierre). Lamennais. Drame de sa vie sacerdotale [P. Dudon] 394
HENRY (Père F.-M.). Dom Maudez-René Le Cozannet, mort en odeur de sainteté. Nombreuses guérisons à lui attribuées. Le diocèse de Tréguier au début du XVIIIe siècle [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 575
HOLLIER (Abbé Emile). Histoire de l'abbaye de Gigean (Saint-Félix de Montceau) [J. Rouquette] 570
HOUTH (Emile). Recueil des chartes de Saint-Nicaise de Meulan, prieuré de l'ordre du Bec. Préface de André RHEIN [P. Piétresson de Saint-Aubin] 558
HOUTIN (Albert). Le Père Hyacinthe, prêtre solitaire. 1893-1912 [G. Goyau] 87
HUIZINGA (J.). Herbst des Mittelalters. Studien über Lebens- und Geistes-formen des 14. und 15. Jahrhunderts in Frankreich und in den Niederlanden [E. Jordan] 533
HUMBERT (Pierre), Voir HANOTAUX.
JEUNÉ (M. R.). Une mystique dominicaine. La vénérable Agnès de Langeac (1602-1634) [E. Dermenghem] 566
JORGA (N.). Histoire des croisades et de leurs fondations en Terre Sainte [H. Waquet] 406
JOUET (Alphonse). Un beau divorce au Moyen Age, Bertrade de Montfort [A. Fliche] 98
LA BRIÈRE (Yves de). Les luttes présentes de l'Eglise. 6e série. L'Eglise et l'Etat durant quatre années d'après guerre 409

LACHÈVRE (Frédéric). Le libertinage au XVIIe siècle : Les derniers libertins [Ch. Urbain] 561
LACOUR-GAYET (G.). L'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés et son monastère bénédictin [M. Rousset] 265
LAFFORGUE (E.). Histoire de l'ancien couvent et de l'église des Carmes de Tarbes [R.-N. Sauvage] 415
— L'instruction primaire en Bigorre sous l'ancien régime et pendant la Révolution [E. Lavaquery] 105
LA GORCE (Pierre de). Histoire religieuse de la Révolution française. Tome V [V. Bucaille] 103
LANCELIN (Chanoine H.). Histoire de Notre-Dame du Saint-Cordon, patronne de Valenciennes [E. Vansteenberghe]. 418
LE BAIL (Dom Anselme). L'ordre de Citeaux « La Trappe » [G. A.] 108
— La Société des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) [G. A.] 108
LEDRU (A.). La cathédrale du Mans [M. Aubert] 564
— Eglise de Notre-Dame de la Couture [M. Aubert] 564
— Eglise de Notre-Dame du Pré au Mans [M. Aubert] 564
LEJEUNE (Mgr F.). Notre-Dame de Boulogne [E. Vansteenberghe] 418
LEROQUAIS (Abbé V.). Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France. Catalogue descriptif [L. Brochard] 227
LÉVÊQUE (E.), Voir BOSSUET.
LOTE (René), Voir HANOTAUX.
LUPPÉ (Comte de). Les Jeunes filles à la fin du XVIIIe siècle [G. Fagniez] 543
— Une jeune fille au XVIIIe siècle. Lettres de Geneviève de Malboissière à Adélaïde Méliand. 1761-1766 [G. Fagniez]. 543
MACKAY (Dorothy-Louise). Les Hôpitaux et la Charité à Paris au XIIIe siècle [L. Royer] 268
MAISTRE (Joseph de). La Franc-Maçonnerie. Mémoire au duc de Brunswick. Introduction par Emile DERMENGHEM [A. Viatte] 404
MARBOUTIN (Abbé J.-R.). Le prieuré du Paravis (Lot-et-Garonne) [R.-N. Sauvage] 108
MARCEL (Chanoine Louis). Un ancien cru français disparu : le vin de Langres [M. Rousset] 105
MARCHAL (Joseph), S. J. Etudes sur la psychologie des Mystiques. Tome I [A. Viatte] 562
MARCHAND (Dr A.). Les faits de Lourdes. Trente guérisons enregistrées au Bureau médical. 1919-1922 [Dr P. Roglet]. 408
MEISTER (Abbé L.). L'église et la paroisse Saint-Martin de Beauvais aux XVe et XVIe siècles [E. Laurain] 574
MENJOT D'ELBENNE (Vicomte). Madame de La Sablière. Ses pensées chrétiennes et ses lettres à l'abbé de Rancé [J. Dagens] 263

MICHEL (André). Histoire de l'art. Tome VII, 2e partie. L'art en Europe au XVIIIe siècle [M. Aubert] 410
MOURRET (F.) et J. CARREYRE. Précis d'histoire de l'Eglise [V. Carrière] 256
NAZ (Raoul). L'avouerie de l'abbaye de Marchiennes (1038-1262) [R.-N. Sauvage] 414
NICQ-DOUTRELIGNE. L'ancien Cambrai [J. Vallery-Radot] 387
PAHIN (Lucien). Le Cartulaire des Cordeliers de Pontoise (1252-1588) [Em. Houth] 252
PANGE (Jean de). Les libertés rhénanes. Pays rhénans. Sarre. Alsace [P. d'Arbois de Jubainville] 245
PARISOT (Robert). Histoire de Lorraine (Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges). Tome III : De 1789 à 1919. Tome IV : Index alphabétique général [M. Rousset] 417
PASTOR (Ludwig von). Die sixtinische Kapelle. Die Stanzen und Loggien des Vatikans [Th. Malley] 411
— Geschichte der Päpste seit Ausgang des Mittelalters. III. Band. 1. Abteilung : Innozenz VIII und Alexander VI. 2. Abteilung : Pius III und Julius II [G. Allemang] 99
PÉPIN (Eugène). Chinon [J. Vallery-Radot] 565
PÈRES DE LA CONGRÉGATION DE JÉSUS ET DE MARIE (Les). Une œuvre de miséricorde et d'apostolat. N.-D. de Charité du refuge et du Bon-Pasteur (1640-1923) [M. P.] 109
PICARD (Emile), Voir HANOTAUX.
PIOU (Jacques). Le comte Albert de Mun. Sa vie publique [L. Marcel] 413
PORÉE (Chanoine). Le monastère de Pental et l'église de Saint-Samson [R.-N. Sauvage] 413
PORTAL (Ch.). Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Tarn du XIIIe au XXe siècle [L. de Lacger] 573
POURRAT (P.). La Spiritualité chrétienne. Tome III, Les Temps Modernes. 1re partie : De la Renaissance au Jansénisme [L. Christiani] 537
PROU (Maurice) et Alain de BOÜARD. Manuel de Paléographie latine et française [V. Carrière] 401
QUENTIN (Dom Henri). Notice historique sur l'abbaye de Solesmes, suivie d'une courte description de l'église abbatiale et de ses sculptures [E. Laurain] 571
QUINNEZ (Joseph). Une vierge dominicaine : N.-D. des Jacobins dans la cathédrale de Besançon [M. P.] 110
RÉGNÉ (Jean). La civilisation cistercienne au Moyen Age. Abbayes de Mazan et des Chambons [R.-N. Sauvage] ... 415
Religieuses Trinitaires de Valence (Les) [J. de Font-Réaulx]. 267
Renaissance française (La) [J. Vallery-Radot] 261
RENARD (Edmond). Le cardinal Mathieu (1839-1908) [L. Villat] 551
REUSS (Rodolphe). La Grande Fuite de décembre 1793 et la situation politique et religieuse du Bas-Rhin de 1794 à 1799 [E. Lavaquery] 106

RHEIN (André), Voir Emile HOUTH.
RICHARD (P.). La Monarchie pontificale jusqu'au concile de Trente [Th. Malley] 466
— Voir BAUDRILLART.
BOCQUAIN (F.). La France et Rome pendant les guerres de religion [P. Richard] 238
ROMAN (J.-Ch.). Les chartes de l'ordre de Chalais, 1101-1400. Tome II (1201-1300); tome III (1301-1400) [P. Pietresson de Saint-Aubin] 253
ROQUETAILLADE (Chanoine de). Saint-Denis [J.-B. Sabrié] .. 104
ROUQUETTE (J.). Cartulaire de Béziers (Livre Noir) [P. Piétresson de Saint-Aubin] 251
ROURE (Lucien). Au pays de l'occultisme [A. Viatte] 563
ROUZIÈS (U.), Voir BAUDRILLART.
SABRIÉ (J.-B.). L'abbé Blanc, aumônier bénévole au 7e de ligne (1884-1919) [Th. Malley] 265
SOL (Abbé Eugène). Hugues-Joseph-Guillaume Baudus de Villeneuve (1725-1794) [L. Marcel] 412
Style Louis XIII (Le) [J. Vallery-Radot] 261
TAVERNIER (Eugène). Cinquante ans de politique. L'œuvre d'irréligion [P. Dudon] 407
URBAIN (Ch.), Voir BOSSUET.
VAISSIÈRE (Pierre de). L'Affaire du maréchal de Marillac (1630-1632) [J.-B. Sabrié] 100
VAN EECKE (Eugène). Notre-Dame-des-Dunes [J.-B. Sabrié]. 104
VAN WERVEKE (Hans). Het Bisdom Terwaan van den oorsprong tot het begin der veertiende eeuw [E. Vansteenberghe] 80
VAUDON (Jean). Histoire générale de la communauté des filles de Saint-Paul de Chartres, enseignantes, hospitalières, missionnaires. Tome II, de 1800 jusqu'à nos jours [Y. Delaporte] 266
VIDAL (Auguste). La révolte des Albigeois contre Louis d'Amboise [L. de Lacger] 573
VINGTRINIER (Emmanuel). La Contre-Révolution. Première période. 1789-1791. Tome Ier : La préparation, 1789-septembre 1790. Tome II : L'action, septembre 1790-mars 1791 [L. Lévy-Schneider] 545

CHRONIQUE D'HISTOIRE REGIONALE

Agenais, 578. — Ain, par G. RENOUD, 135. — Aisne, par V. CARRIÈRE, 276. — Allier, par M. FAZY, 424. — Alpes-Maritimes, par G. DOUBLET, 435. — Alsace, 131. — Angoumois, 293. — Anjou, 281. — Ardèche, par A. LE SOURD, 585. — Ardennes, par J. MASSIET DU BIEST, 123. — Ariège, par L. BLAZY, 590. — Artois, 114. —

Aube, par P. Piétresson de Saint-Aubin, 120. — Aude, par A. Sabarthès, 585. — Aunis et Saintonge, 293. — Auvergne, 423. — Aveyron, par C. Belmon, 577.

Bas-Rhin, par G. Allemang, 131. — Basses-Alpes, par J. Escudier, 434. — Basses-Pyrénées, par J. Annat, 588. — Béarn, 588. — Berri, 420. — Bouches-du-Rhône, par J. Sautel, 432. — Boulonnais, 114. — Bourbonnais, 424. — Bourgogne, 134. — Bretagne, 286.

Calvados, par R. N. Sauvage, 23. — Cantal, par G. Rouchon, 424. — Champagne, 120. — Charente, par V. Carrière, 293. — Charente-Inférieure, par F. de Vaux de Foletier, 293. — Cher, par P. des Chaumes, 420. — Comtat-Venaissin, 435. — Comté de Foix, 590. — Comté de Nice, 435. — Corrèze, par R. Rohmer, 422. — Corse, par L. Villat, 436. — Côte-d'Or, par M. Chaume, 134. — Côtes-du-Nord, par H. Waquet, 288. — Creuse, par L. Lacrocq, 422.

Dauphiné, 428. — Deux-Sèvres, par J. Salvini, 292. — Dordogne, par G. Lavergne, 579. — Doubs, par M. Pigallet, 136. — Drôme, par J. de Font-Réaulx, 430.

Eure, par P. Deslandres, 283. — Eure-et-Loir, par Y. Delaporte, 277.

Finistère, par H. Waquet, 289. — Flandre, 116. — Franche-Comté, 136. — Foix (Comté de), 590.

Gard, par P.-L. Baudoui-Salze, 584. — Gascogne, 577. — Gers, par A. Clergeac, 580. — Gironde, par J. Carreyre, 579. — Guienne, 577.

Haute-Garonne, par Cl. Tournier, 583. — Haute-Loire, par U. Rouchon, 588. — Haute-Marne, par L. Marcel, 123. — Haute-Saône, par M. Prinet, 137. — Haute-Savoie, par J. Burlet, 432. — Hautes-Alpes, par L. Royer, 429. — Hautes-Pyrénées, par J. Annat, 581. — Haute-Vienne, par R. Rohmer, 421. — Haut-Rhin, par J. Joachim, 132. — Hérault, par J. Rouquette, 586.

Ile-de-France, 269. — Ille-et-Vilaine, par H. Bourde de la Rogerie, 286. — Indre, par P. des Chaumes, 421. — Indre-et-Loire, par P. Calendini, 280. — Isère, par L. Royer, 428.

Jura, par C. Davillé, 137.

Landes, par P. Coste, 579. — Languedoc, 581. — Limousin, 421. — Loire, par J. Beyssac, 427. — Loire-Inférieure, par L. Maitre, 291. — Loiret, par Ch. de Beaucorps, 276. — Loir-et-Cher, par J. Gallerand, 278. — Lorraine, 124. — Lot, par Ed. Albe, 577. — Lot-et-Garonne, par J. R. Marboutin, 578. — Lozère, par M. Balmelle, 585. — Lyonnais, 426.

Maine, 278. — Maine-et-Loire, par Th. Civrays, 281. — Manche, par R. N. Sauvage, 285. — Marche, 422. — Marne, par Pol Gosset, 121. — Mayenne, par E. Laurain, 280. — Meurthe, par L. Marchal, 124. — Meuse, par M. Rousset, 129. — Morbihan, par J. de La Martinière, 291. — Moselle, par P. d'Arbois de Jubainville, 125.

Nièvre, par P. Destray, 425. — Nivernais, 425. — Nord, par A. Leman, 116. — Normandie, 281.

Oise, par J. Béreux, 273. — Orléanais, 276. — Orne, par R. N. Sauvage, 283.

Pas-de-Calais, par R. Rodière, 114. — Périgord, 579. — Picardie, 118. — Poitou, 292. — Provence, 432. — Puy-de-Dôme, par G. Rouchon, 423. — Pyrénées-Orientales, par J. Sarrète, 590.

Quercy, 577.

Rhône, par J. Beyssac, 426. — Rouergue, 577. — Roussillon, 590.

Saintonge (et Aunis), 293. — Saône-et-Loire, par P. Besnard, 135. — Sarre, 125. — Sarthe, par P. Calendini, 278. — Savoie, par J. Burlet, 431. — Seine, par J. de La Monneraye, 269. — Seine-et-Marne, par Maurice Lecomte, 272. — Seine-et-Oise, par A. Lesort, 271. — Seine-Inférieure, par H. Labrosse, 281. — Somme, par G. Durand, 118.

Tarn, par L. de Lacger, 581. — Tarn-et-Garonne, par B. Faucher, 578. — Touraine, 280.

Var, par J. Escudier, 433. — Vaucluse, par J. Sautel, 435. — Vendée, par Ad. Poirier, 292. — Vienne, par J. Salvini, 292. — Vosges, par L. Lévêque, 130.

Yonne, par A. Courtet, 134.

REVUE DES PERIODIQUES

Annales franciscaines, 1924 [P. Ubald d'Alençon] 299
Annales historiques de la Révolution française, 1924 [Th. Malley] 440
Archivum franciscanum historicum, 1924 [P. Ubald d'Alençon] 300
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1924 [A. Courtet] 592
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, 1924 [V. Carrière] 594
Bulletin de Saint-Martin et de Saint-Benoît, 1923-1924 [G. Charvin] 444
Bulletin monumental, 1924 [J. Vallery-Radot] 592
Cisterzienser Chronik, an. 1922 [G. A.], an. 1924 [G. Charvin] 445
Etudes, t. 178 à 181, 1924 [A. Courtet] 141
Etudes Carmélitaines, 1911 à 1924 [P. Marie-Joseph du Sacré-Cœur] 595
Etudes franciscaines, t. XXXVI, 1924 [P. Ubald d'Alençon]. 297
Franciscana, t. VII, 1924 [P. Ubald d'Alençon] 300
Historisches Jahrbuch, vol. 43, 1923 [G. A.] 142
La France franciscaine, t. VI, 1923; t. VII, 1924 [P. Ubald d'Alençon] ..... 300 et 301
L'année dominicaine, 1924-1925 [M.-D. Chenu] 596
La Révolution française, t. 77, 1924 [P. Mautouchet] 296
La Vie spirituelle, 1925 [M.-D. Chenu] 597
Le Correspondant, 1924 [A. Courtet] 301

Le Moyen Age, t. XXV, 1923 [A. Courtet] 139
Les Lettres, 1924 [A. Viatte] 297
Orient. Revue de la jeunesse franciscaine, 1924 [P. Ubald d'Alençon] 300
Recherches de science religieuse, t. XV, 1924 [H.-X. Arquillière] 140
Revue bénédictine, 1924 [G. Charvin] 444
Revue d'ascétisme et de mystique, 1924 [A. Viatte] 141
Revue des Deux Mondes, 1924 [A. Courtet] 301
Revue des Etudes historiques, 1924 [L. Le Grand] 438
Revue des Jeunes, 1924-1925 [M.-D. Chenu] 596
Revue des Questions historiques, 1924 [Th. Malley] 138
Revue d'histoire ecclésiastique, t. XX, 1924 [Th. Malley] .. 295
Revue d'histoire franciscaine, t. Ier, 1924 [P. Ubald d'Alençon] 298
Revue historique, 1924 [Th. Malley] 295
Revue historique de droit français et étranger, 1924 [G. Le Bras] 296
Revue Mabillon, 1924 [G. Charvin] 442
Revue politique et parlementaire, t. CXX, 1924 [Th. L.] 297
Revue universelle, 1924 [A. Viatte] 303
The Catholic Historical Review. Nouv. série, vol. III et IV (avril 1923-janvier 1925) [J. Th. Welter] 441

ECHOS ET INFORMATIONS

A propos de la Passion de sainte Reine [F. R.] 599
Archives du diocèse de Luçon (Les) [L. R.] 305
Congrès des Sociétés savantes (Le 58e) 306
Gui de Chartres, abbé de Saint-Denis 600
Liste des Membres de la Société d'histoire ecclésiastique de la France ..... 7 à 23
Rôle politique du pape Clément IV (Le) 149
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles, 143, 304, 598; — Assemblée générale, 143; — Réunion du Conseil d'administration, 143; — Tableau d'honneur 598
Société thomiste (La) 149
Statuts de la Société d'histoire ecclésiastique de la France ..... 5 et 6
Thèses de l'Ecole des Chartes 304

LIVRES NOUVEAUX

Art chrétien 152 448
Bibliographie et sources 151 446

Biographies. 153 449
Corporations et Corps religieux. 155 450
Histoire générale. 152 447
Histoire locale. 154 451

ERRATA

Errata. 308 452

ERRATA

Page 351, ligne 17. Ajouter à la suite cette ligne supprimée par mégarde : général au bailliage de Cotentin[11], et François Gascq, lieutenant.
Page 355, ligne 3 de la note 83. Au lieu de *révélait*, lire : revêtait.
Page 402, ligne 34. Substituer à ✝ le mot : signe.
Page 408, ligne 26. Au lieu de tous détails, lire : tous ses détails.
Page 415, ligne 3. Au lieu de *pro-*, lire : procédé témoi-.
Page 418, ligne 38. Au lieu de *consi-* lire : considé-.
Page 445, ligne 9. Au lieu de *Cisterzinser*, lire : Cisterzienser.
Page 452, à l'Errata. Supprimer la ligne 6.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Toulouse, Librairie Marqueste, 7, Rue Ozenne : E.-H. Guitard, imprimeur-libraire-éditeur.

DATE DUE

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

840
R46 Revue d'histoire de l'eglise
v.11 de France
1925

BR
840
R46
v.11
1925

59534

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
BERKELEY, CALIFORNIA

GTU Library
3 2400 00325 4954

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewals call (510) 649-2500

All items are subject to recall